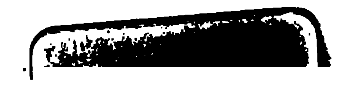



600039541S



HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

I



HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

PAR M. L'ABBÉ EYZAGUIRRE,

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE
ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU CHILI.

TRADUITE PAR L. POILLON.

TOME PREMIER

LILLE
L. LEFORT, IMPRIMEUR - LIBRAIRE.
1855

AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR.

Les rapports, l'introduction et la préface de l'auteur, que le lecteur trouvera ci-après, semblent rendre inutile un avant-propos étendu, où je ne pourrais guère que présenter les mêmes aperçus. Je me bornerai donc à quelques réflexions que j'aurai, du reste, l'occasion de compléter dans les quelques pages que j'ajouterai à la fin du troisième volume, pour offrir le tableau rapide de l'histoire du Chili depuis 1810 jusqu'à nos jours.

Malgré l'ardeur opiniâtre et le succès avec lesquels de bons et forts esprits parcourent sans cesse l'immense champ de l'histoire, on ne saurait se dissimuler que des *parties* notables n'en restent encore presque inconnues ou du moins inexplorées. Malgré le nombre et l'importance des travaux et des monuments historiques qui ont été entrepris et élevés dans notre siècle, nous ne possédons point encore, il faut l'avouer, une bonne histoire uni-



verselle, ni même pour les sciences morales, une histoire complète, quant à son objet. Ainsi, nos histoires ecclésiastiques ne contiennent guère que le récit des évènements qui se sont produits au sein des principales nations chrétiennes, ou seulement des principales nations catholiques; elles ne font point mouvoir sur le second plan de l'horizon de la pensée le vaste tableau du schisme et de l'hérésie, dont l'observation ferait ressortir des contrastes si frappants et si instructifs. A cet égard, elles s'arrêtent à quelques aperçus généraux, qui ne suffisent pas pour qu'on puisse suivre d'un même coup-d'œil la marche parallèle du protestantisme et du catholicisme. Mais indépendamment de cette lacune, on peut voir que les ouvrages de ce genre, même les plus modernes, effleurent à peine, quand ils ne l'omettent pas, l'histoire de bien des Eglises particulières, dont les destinées n'ont pas toujours été dépourvues d'intérêt et de grandeur, de gloire et d'épreuves, et qui ont présidé d'ailleurs à l'éducation de peuples entiers. On pourrait faire des observations analogues sur nos histoires littéraires, etc.

N'y a-t-il donc pas lieu d'espérer que le public accueillera sinon avec empressement, du moins avec bienveillance, des ouvrages spéciaux qui, outre leur mérite intrinsèque, viennent offrir de précieux matériaux aux écrivains qui s'occupent de travaux d'une portée générale? On peut, semble-t-il, le supposer surtout, lorsque ces

ouvrages révèlent, pour ainsi dire, au public français l'histoire de pays lointains, sur laquelle n'avaient paru qu'à des époques éloignées des récits incomplets et peu satisfaisants, à peine connus en Espagne et ignorés du reste de l'Europe.

Telle est l'*Histoire ecclésiastique, politique et littéraire du Chili*, qu'a publiée à Valparaiso, il y a quelques années seulement, un homme aussi distingué par ses talents et son caractère que par sa position sociale.

Tout ce qui se rattache à l'Amérique a le droit d'exciter aujourd'hui un intérêt d'autant plus vif, d'autant plus sérieux, qu'elle doit sans doute, dans un avenir plus ou moins éloigné, devenir le théâtre de plus grands évènements et de plus hautes leçons providentielles. Habitués que nous sommes, et jusqu'à un certain point avec raison, à considérer notre Europe presque comme le seul foyer, où la race humaine déploie une activité vraiment féconde, nous paraissons parfois avoir besoin d'un effort de raisonnement, pour accorder les proportions d'un fait historique à ce qui se passe ailleurs qu'à Paris, à Londres, à Rome et en quelques autres lieux privilégiés de notre attention, et nous jetons à peine un regard distrait sur le spectacle des grandes choses qui s'accomplissent ou se préparent au-delà du cercle étroit dans lequel nous nous renfermons.

L'ouvrage de M. Eyzaguirre mérite de fixer nos yeux

sur un coin de ce théâtre, où grandit un peuple jeune encore, qui paraît s'avancer rapidement et résolument dans la voie des progrès de la virilité, tandis que ses voisins usent toute leur énergie native à se détruire eux-mêmes, et s'abîment, comme des forcenés, dans les convulsions du suicide.

C'est l'intérêt réel et varié que j'ai cru trouver dans l'*Histoire du Chili*, qui m'a porté à en entreprendre la traduction. J'y ai donné tous mes soins, avec l'assentiment, les encouragements et l'appui du respectable auteur. Fidèle à l'indépendance dont il a donné lui-même l'exemple, je n'ai pas craint d'accompagner le texte de quelques notes où, avec la réserve que tout me prescrivait, je me suis permis d'émettre parfois des opinions plus ou moins contraires à celles de notre historien ; mais je me suis attaché à reproduire d'autant plus religieusement sa pensée avec toutes ses nuances.

Puissé-je avoir réussi dans mes efforts, et avoir doté notre pays et notre littérature d'un bon livre de plus !

PRÉLIMINAIRES DE CET OUVRAGE

Rapport de la Commission universitaire.
Avis de la Faculté de théologie à l'auteur.— Discours préliminaire.
Deux mots de l'auteur.

I. Rapport de Justo Donoso, évêque nommé d'Ancud, et de frai Dominique Aracena, à l'honoré doyen de la Faculté de théologie de l'Université du Chili, D. José Miguel Aristegui.

Santiago, 21 juillet 1847.

La Commission que par votre respectable lettre du 6 courant vous avez bien voulu nommer, pour s'assurer si le prix qu'offre la Faculté de théologie, peut être décerné à un ouvrage intitulé *Histoire des Eglises du Chili*, lequel a été présenté sur le sujet mis au concours cette année par la même Faculté, en ces termes, *un travail sur l'histoire ecclésiastique du pays, à partir de l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du dix-septième siècle*, la Commission, dis-je, s'est occupée mûrement de l'examen de l'ouvrage sus-énoncé, et voici le résultat de son examen.

Ce travail est divisé en deux parties, dont la première com-

prend l'histoire ecclésiastique du Chili, depuis le commencement de la conquête jusqu'à la fin du seizième siècle, et la seconde continue la même histoire, depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à ses dernières années. Le système que suit l'auteur dans la classification des faits est en général celui de l'histoire de Ducreux. Les évènements politiques étant presque toujours entremêlés aux évènements religieux, il trace succinctement l'histoire des uns pour la plus complète intelligence des autres. Il suit pas à pas la marche de l'établissement du christianisme dans le pays; il mentionne les succès, les vicissitudes, les revers des ministres évangéliques qui l'implantèrent et le propagèrent, et il en décrit longuement la série, sans omettre ces détails qui intéressent l'histoire, éveillent la reconnaissance des âges postérieurs et provoquent l'émulation. Il parle des efforts du clergé pour garantir leur liberté aux Indiens, et des différents moyens employés dans ce but; il s'étend surtout sur l'établissement des missions parmi les indigènes, et sur les diverses tentatives qui ont été faites à diverses époques pour parvenir à leur conversion. Il rapporte l'érection des sièges épiscopaux, il raconte la biographie de leurs évêques, il donne une notice importante sur leurs synodes et sur les questions les plus culminantes qui y furent résolues. Il présente le tableau des ordres religieux, il fixe l'époque de leur fondation, il esquisse leurs progrès, leurs œuvres, leurs alternatives, leurs services; il narre les vertus des membres des deux clergés, et même des laïques qui se distinguèrent davantage par leur propre sanctification et par leur dévouement au prochain, et il forme des états chronologiques des évêques et des chefs politiques. Enfin, il termine son travail par une collection de documents

choisis et remarquables, qui servent de pièces justificatives à divers passages de son histoire.

L'auteur, avec une piété non moins solide qu'éclairée, et avec une critique aussi prudente que sûre, ne rapporte, lorsqu'il s'agit d'évènements extraordinaires, que les faits qui portent en eux-mêmes le sceau de la vérité, et il omet ceux qui, bien qu'on les trouve dans l'un ou l'autre des anciens écrivains, ne paraissent avoir d'autre fondement que la crédulité facile du vulgaire. D'un autre côté, l'histoire ecclésiastique du Chili, obscure comme elle l'est en un grand nombre de ses périodes, et éparse soit dans des passages d'écrits imprimés qui deviennent chaque jour plus rares, soit dans des manuscrits et des fragments qui, presque tous, sont uniques dans leur genre, et beaucoup sont excessivement disséminés, présente des difficultés sérieuses qu'il est impossible de surmonter, si l'on ne possède toutes ces pièces. L'auteur a été assez heureux pour former une collection considérable, comme le démontre le catalogue qu'on peut lire à la fin de son ouvrage, et qu'il ne peut avoir obtenue sans de grandes peines et de grandes dépenses. Grâce à cette collection, non-seulement il a aplani les obstacles qui auraient été autrement insurmontables, mais il a encore éclairci ou rectifié des points sur lesquels, faute peut-être de bons renseignements, se sont trompés quelques-uns de nos historiens. Cet ouvrage est un éminent service aux lettres, en ce qu'il comble une lacune que depuis long-temps tout le monde signalait; il est un riche dépôt où se trouvent consignés des documents rares, curieux, intéressants pour tous, et qui plus tard auraient péri sans remède.

La Commission donc, par suite de cet exposé, est d'avis que

l'ouvrage présenté remplit l'objet de la thèse proposée par la Faculté, et que, par conséquent, il mérite le prix qu'offre la loi. En même temps, la Commission a l'honneur de faire observer à l'honoré doyen qu'il serait fort utile de rappeler à la Faculté, combien il importerait de désigner comme sujet du concours de l'année 1848, la continuation de la même histoire jusqu'à notre époque. L'adoption de cette idée nous donnerait complète l'histoire ecclésiastique de notre pays. Dieu vous garde.

JUSTO DONOSO, *évêque nommé d'Ancud.*

Frai DOMINGO ARACENA.

II. Lettre de Ramon Valentin Garcia à l'honoré prêtre D. José Ignace Victor Eyzaguirre, doyen de la Faculté de théologie de l'Université nationale, membre de la Chambre des députés et son vice-président actuel.

Monsieur,

L'histoire, comme science des faits, constitue l'enseignement de l'humanité, les archives de toutes les générations et de tous les peuples : la généalogie de la grande famille humaine se trouve consignée dans ses importantes annales; elle présente, comme en raccourci, les évènements séculaires et éloignés, et permet à celui qui l'étudie, de voir instinctivement le tableau qu'ont présenté les hommes dans l'espace de soixante siècles. Elle est le soutien des traditions, c'est par elle que tout le passé revit dans la mémoire de la génération présente. La pensée de l'homme se transmet par la parole, la parole par la tradition qui la re-

cueille, et la tradition par l'histoire qui lui imprime un caractère impérissable. Elle nous montre les états successifs et les transformations prodigieuses de l'individu, de la famille et de la société : elle nous reporte aux principes de la science, à l'origine de la civilisation, aux premiers essais des idées, des croyances, des opinions et des coutumes des peuples. L'historien, de sa main, prend les faits informes et confondus, il les débrouille et les éclaire, il les place dans une série et dans un enchaînement saisissables, il leur assigne leur juste rang dans le temps et dans l'espace; il fixe, avec la précision chronologique, l'époque à laquelle se sont passés les évènements, et marque dans l'univers le théâtre de leur première apparition. Il règle la marche du récit, et jetant, grâce au flambeau du témoignage, un regard profond sur le passé, il soumet à la critique et à la discussion philosophique les matériaux découverts par ses investigations. Le travail qui relie les temps anciens au présent, qui dispose le nombre prodigieux des faits, comme une échelle immense, colossale, c'est l'histoire universelle; celui qui ne présente que le tableau d'une seule époque, ou le développement d'un seul peuple, c'est l'histoire qu'on appelle particulière.

L'Eglise aussi a son histoire, et nous pouvons affirmer que c'est l'unique histoire, dont les origines ne sont pas enveloppées des obscurités de la fable ni de la nuit du mensonge et de l'erreur. Elle commence avec la création et retrace dans ses pages la vie de mille générations. Ici, le premier historien a été inspiré de Dieu, et appuyé sur les traditions comme sur l'observation personnelle, il a éclairé le berceau de toutes les nations de la terre. L'histoire sainte s'empare en passant des évènements im-

portants des quatre grandes nations de l'antiquité, qui se sont succédé dans la domination universelle ; et se servant des éléments qui ont réalisé la régénération de tout le genre humain, elle présente la relation authentique de la marche du christianisme ou de l'Eglise.

Outre l'histoire universelle de l'Eglise, il y a l'histoire propre de quelques églises particulières. La première contient l'ensemble des faits depuis la création, les décisions et les explications du dogme, du culte, de la morale et de la discipline, et la seconde, les évènements religieux d'une partie notable de l'Eglise de Dieu.

De ce genre est l'ouvrage qu'a publié l'honoré prêtre D. Ignace Victor Eyzaguirre, membre de l'Université nationale, doyen de la Faculté de théologie et député au Congrès de la législature actuelle. L'auteur, en entreprenant le travail de l'*Histoire ecclésiastique, politique et littéraire du Chili*, n'a rien négligé pour donner aux Chiliens une œuvre complète et vraiment vaste d'érudition, riche de détails, avec le mérite incontestable de l'utilité et de l'originalité. Son amour de la vérité et son zèle pour la science ont exhumé de la poussière des documents précieux, des pièces autographes, des écrits oubliés et inédits ; en un mot, l'auteur a fouillé dans les plus vieilles origines chiliennes, pour achever un ouvrage aussi important qu'utile. Muni d'une petite bibliothèque de manuscrits rares et coûteux, il se livre à une investigation profonde et soutenue, pour découvrir la raison des évènements qu'il raconte. Son récit historique a tout l'aplomb de la vérité, et le discernement de l'écrivain impartial, qui sacrifie ses sympathies au danger de tomber dans l'erreur. Il rapporte les faits avec une clarté telle, qu'il rend le lecteur comme spectateur et témoin des évènements.

Il commence son histoire par jeter un coup-d'œil sur le trône des Incas, sur les fils du Soleil, et il passe, après avoir présenté quelques faits et indiqué quelques dates, à la conquête du Chili, patrie des Promaucas et des Araucans. Il décrit le caractère des habitants; il donne une notion de leur législation, de leur gouvernement, de leurs croyances et coutumes, de leurs vices et de leurs vertus; il rend compte des guerres, des siéges, des défaites et des victoires des généraux espagnols avec les tribus indomptables du territoire du Chili. Après ces préliminaires, il entame l'*Histoire ecclésiastique*, *politique et littéraire* du pays.

C'est une tâche assez difficile que celle de l'historien. Pour employer ses matériaux avec la prudence d'une sage critique, il est obligé de faire toutes les recherches du chronologue et du biographe. Quand même il ne s'attacherait exclusivement à aucune des écoles qui se distinguent sous les noms de *classique*, de *critique* et de *philosophique*, quand il ne marquerait pas d'une manière bien exacte les limites des systèmes *progressiste*, *réformateur* et *rétrograde*, que représentent les partis politiques, l'intelligence la plus ferme hésite, lorsqu'elle doit coordonner les idées et les faits. La civilisation et l'humanité suivent à travers les siècles leur marche imperturbable; mais dans chaque siècle, l'erreur a marché à côté de la vérité, la supposition et le mensonge à côté du fait réel. Le discernement, la délicatesse de tact que le bon historien montre au milieu de tous ces éléments, constitue le mérite de son travail.

L'*Histoire ecclésiastique*, *politique et littéraire du Chili*, offre ces qualités qu'il est rare de rencontrer. Elle nous fait connaître ces prélats des Eglises du Chili, non-seulement revêtus de la dignité épiscopale, mais animés d'un zèle apostolique propre aux

temps de la primitive Eglise. Depuis l'illustrissime D. Bartolomé Rodrigo Gonzalez Marmolejo, premier évêque de Santiago, proposé par Philippe II au saint-siége, et nommé par le très-saint père Pie IV, presque tous apparaissent comme une série d'hommes éminents, dignes successeurs de l'apostolat catholique, respectables par leur talent et par leur vertu. La prudence des évêques du Chili dans le régime et l'administration de leurs Eglises et dans la conservation et la défense de leurs droits, leur énergie et leur courage pour maintenir l'indépendance de leur autorité, nous prouvent qu'ils furent les gardiens intrépides du sanctuaire du Seigneur. Profondément convaincus de leur légation apostolique, de leur mission céleste, ils ne négligèrent pas les moyens de remplir les hautes fonctions d'une dignité si sublime. Princes de la hiérarchie établie par le Christ, et pasteurs vénérables de l'Eglise chilienne, ils donnèrent au monde des preuves de leur science et de leur sainteté.

L'historien parle, dans son récit, des moines établis dans le Chili, de l'origine, de la fondation et du développement des instituts religieux. On ne peut s'empêcher d'admirer la prédilection avec laquelle il dépeint les actions et les vertus des personnages les plus célèbres, qui par leur sainteté et leur vertu, par leur zèle et par leur charité sont la gloire des ordres monastiques au Chili. Ce sont les couvents qui établissent dans le territoire récemment conquis l'enseignement en général, l'instruction primaire et scientifique; leurs membres se consacrent à la prédication, à la direction des âmes, à l'assistance des indigents et des malades, et à tous les services de charité auxquels les appelait le ministère sacerdotal. Il fait connaître les faits mémorables, les vertus héroïques et le zèle ardent des illustres apôtres de l'Arau-

canie, et dit comment beaucoup d'entr'eux, au-delà des bords du Biobio, couronnèrent leurs travaux des lauriers du martyre. La discipline monastique et l'empire d'une règle commune avaient formé ces héros, dignes émules, par le zèle et par le désintéressement, de ces envoyés de Dieu qui arrosent aujourd'hui de leur sang le sol de la Cochinchine.

Lorsque l'auteur s'occupe des synodes diocésains, des chapitres, de l'administration paroissiale, de la discipline régulière, des fêtes religieuses, des séminaires diocésains, du mérite littéraire de quelques productions scientifiques, etc., on comprend à combien de sources il a puisé, combien de documents rares et curieux il a dû compulser.

Les époques de révolution et de crise trouvent en lui un narrateur impartial, et dans chaque tableau qu'il présente, on remarque ce tact fin et cette judicieuse critique, qui distinguent notre écrivain. Les transformations continuelles du Chili, ses formes sociales, ses aspects politiques, la succession des idées, tout est dépeint avec une entière indépendance de jugement, avec des couleurs sévères et un ton impartial.

Dans toutes ses parties, l'ouvrage est une bonne fortune pour la littérature naissante du pays. Monuments antiques, souvenirs historiques, traditions sociales, idées, lois, phénomènes moraux, vérités dominantes à chaque époque, tout est consigné dans ce répertoire de tout notre passé. La méthode, le talent de la description, le mérite du style, voilà ce qui donne à l'ouvrage les caractères d'un véritable monument historique.

L'abbé José Ignace Victor Eyzaguirre, en mettant au jour ses idées sur notre histoire, a fait faire à la jeunesse chilienne un progrès notable dans la carrière des sciences : il excite l'appli-

cation aux études sérieuses, et donne une impulsion nouvelle à la polémique et aux travaux critiques de la vraie littérature. Son livre restera comme un modèle d'érudition et de patriotisme ; toutes les classes de la société pourront y trouver depuis les incidents de la conquête jusqu'aux faits importants qui ont précédé la révolution. Toutes les questions religieuses et les entreprises d'un intérêt majeur qui ont surgi dans l'Eglise, y sont présentées avec la décision du philosophe, du théologien, du jurisconsulte et de l'historien.

Chargé dans une réunion générale par la Faculté de théologie de remercier le doyen de cette Faculté, D. José Ignace Victor Eyzaguirre, du service important qu'il a rendu à l'Eglise, à la science et à la patrie, en publiant l'ouvrage dont nous nous occupons, je me félicite d'être l'organe de l'honorable Faculté, dont ce témoignage de confiance me touche profondément. C'est donc en son nom que j'exprime des remerciements si bien mérités pour un ouvrage qui manquait au pays, et qui est le premier dans son genre qui soit sorti des presses du Chili. Il se soutient par sa propre valeur, et en le recommandant, je ne rends pas un hommage payé par l'amitié, j'accomplis un devoir de justice. Lorsque l'Université, dans les concours littéraires de deux années consécutives, a décerné le prix à chacune des parties dont se compose l'*Histoire du Chili*, elle en a fait l'éloge qu'il mérite à tant de titres.

Son auteur a droit à la reconnaissance de ses concitoyens : il honore le clergé auquel il appartient, et la postérité placera son nom à côté de celui des meilleurs écrivains du Chili. Dieu vous garde !

Santiago, 8 juin 1849. RAMON VALENTIN GARCIA.

III. Introduction.

I

L'histoire, comme l'a fait observer un grand penseur de notre temps, n'est que la lutte interminable de la fatalité et de la liberté, de l'individu et de la nature, de l'esprit et de la matière, de manière qu'il est impossible de présenter dans un cadre complet les caractères prédominants du développement progressif de la civilisation d'un peuple, sans peindre à grands traits cette lutte tenace, où l'homme fait chaque jour une nouvelle conquête sur la nature, où l'intelligence va supplantant la matière, lutte dans laquelle l'humanité, déployant ses bannières victorieuses, s'avance sans cesse vers son perfectionnement physique et moral.

Cette vérité, démontrée par les faits, est surtout applicable à l'histoire de la civilisation américaine.

Les origines de notre civilisation actuelle ne se perdent pas dans la nuit des temps, comme il arrive aux nations du Vieux-Monde. L'empreinte qu'a laissée derrière elle la sandale du missionnaire n'est pas encore balayée de la poussière du désert; la ligne sanglante qu'a tracée l'épée des conquérants peut encore se distinguer; le sillage qu'ont ouvert dans les mers les navires de Colomb et les pirogues d'Orellana, les marques qu'a laissées de son passage la caravane de Balboa, et la poussière qu'ont soulevée les chevaux d'Alvar Nuñez *Tête de vache*, et le sentier qu'a suivi au pied de la Cordillère l'armée de Valdivia, rien n'a été obscurci par les ténèbres des siècles, à travers lesquelles on peut même apercevoir le croquis de la géographie américaine; la main

du temps n'a pas encore renversé les monuments que la civilisation européenne a élevés sur notre sol ; dans les campagnes, dans les villes, sur nos côtes circulent toujours, prenant sans cesse une nouvelle force, ces courants magnétiques, que le génie entreprenant du commerce a établis sur tout notre continent, aussitôt après sa découverte, et le rayon de lumière que la révolution a fait luire dans sa splendide carrière, n'a pas encore cessé de briller à notre horizon. Le livre de l'histoire qui embrasse ces deux points extrêmes, est comme l'itinéraire où se trouve marquée pas à pas la route qu'a suivie l'intelligence humaine au travers des vicissitudes des temps. Nous y voyons se dessiner, dès les premiers moments, le caractère original de cette lutte terrible et acharnée, à la suite de laquelle la nature subjuguée par l'homme et la matière dominée par l'esprit ont fini par écarter un pli du voile mystérieux qui couvre l'avenir, permettant que se projette sur l'univers la lumière d'une civilisation nouvelle, qui aujourd'hui encore est couchée dans sa crèche, comme le Sauveur du monde, mais qui doit plus tard devenir le flambeau de l'humanité.

Tout a contribué à donner à la lutte que nous avons tâché d'esquisser un caractère grandiose et original. Un hémisphère avec des astres inconnus que la science a été obligée d'interroger ; des influences magnétiques qui ont fait osciller l'aiguille aimantée et qui ont ainsi égaré le pilote ; un continent immense que l'imagination embrasse à peine ; des fleuves comme des mers qu'il a été nécessaire d'explorer ; des montagnes dont la cime se perd dans les cieux qu'il a fallu escalader ; des déserts infinis, éveillés à la vie par la voix de la civilisation ; des trésors cachés dans les entrailles de la terre, que l'industrie humaine a su découvrir ; des

populations anthropophages passées au fil de l'épée; des races pleines de douceur, captivées par les harmonies de la musique, ou conquises par l'exemple et par la parole ; des peuples guerriers qui ont résisté avec héroïsme à la puissante organisation militaire du nouvel élément civilisateur ; une société fondée sur les débris de la barbarie vaincue qui se brise elle-même contre l'airain de sa propre cuirasse ; une société dans laquelle surgit, au bout d'un certain temps, un nouveau principe de progrès, qui finit par l'emporter et par jeter les fondements de la démocratie, sur lesquels elle s'est constituée définitivement ; — voilà le plus vaste champ aux méditations, tel que n'en offre l'histoire d'aucun autre peuple : car, partout ailleurs, la lutte dont nous avons parlé a été plus lente et moins énergique, et a manqué par conséquent de cette admirable unité, sceau distinctif qui l'a marquée dans notre pays.

Cette lutte qui n'est pas encore terminée, et cette civilisation qui tend à se compléter, sont deux jumelles qu'a vu naître un même berceau semé de roses et d'épines. Ame et cœur de ce nouveau monde moral qu'elles ont ranimé, à peine lui avaient-elles ouvert les yeux à la lumière de la vie, qu'il a eu à lutter avec les serpents qui voulaient dévorer son sein. Comme lui ont grandi les monstres, continuant leur terrible duel, et après trois siècles, le Nouveau-Monde se présente comme Lacoon, au pied de l'autel, entouré de ses fils et enveloppé des reptiles qui cherchent en vain à l'étouffer, parce que l'esprit de la civilisation le soutient, parce que la force qui a subjugué la barbarie arme son bras.

—

II

Ce que nous avons dit de l'histoire de l'Amérique en général est applicable à l'histoire du Chili en particulier.

La conquête est le point de départ de la civilisation actuelle. Ce fut le premier cri de guerre que jeta l'intelligence humaine dans ces contrées, où elle trouva une nature sauvage contre laquelle elle eut à lutter, une population mâle qu'elle eut à soumettre, tout en éclairant sa raison obscurcie, un désert où elle eut à élever le nouvel édifice, auquel les générations sont venues successivement apporter leur pierre.

La conquête s'opéra de deux manières :

Par la parole évangélique du prêtre, et par l'épée exterminatrice du guerrier.

C'est aussi de deux manières que s'opéra l'organisation de la société chilienne.

Par suite du régime administratif qu'établit la mère-patrie, et grâce aux éléments de civilisation qui se développèrent dans le sein de la colonie, à peine les tentes militaires se groupèrent-elles dans des rues tirées au cordeau, que se dessina le plan des villes futures.

Les missionnaires, la Croix d'une main, l'Evangile de l'autre, formèrent constamment l'avant-garde dans cette lutte qui, en Araucanie comme dans le reste de l'Amérique, s'est développée conformément à certaines règles immuables, sous lesquelles se révèle la logique inflexible des évènements humains. Mais les missionnaires ne se bornèrent pas à occuper vaillamment l'avant-garde ; ils firent plus : une fois maîtres du camp, ils devinrent le

bouclier tutélaire de la conquête. A la force qui détruisait, ils joignirent la science qui édifiait; ils tempéraient les ardeurs de la guerre qui divisait, par l'esprit de la charité qui rapprochait les hommes de races distinctes : pendant que le soldat traçait de son épée l'enceinte des villes nouvelles qui devaient s'élever, le prêtre établissait dans son église le centre autour duquel se groupaient les habitations, qu'il parfumait de l'esprit de la civilisation naissante, et jetait dans les fondements de l'édifice religieux, la semence dont les fruits devaient fournir au colon sa nourriture morale.

Aussi voyons-nous, dès l'aurore de la civilisation chilienne, paraître des guerriers et des administrateurs aussi remarquables que Valdivia, Villagran et Hurtado de Mendoza, qui, grâce à l'appui qu'ils trouvèrent chez les missionnaires, pouvaient mener de front la double œuvre de la conquête et de la colonisation, et c'est ce parallélisme qui permit à l'intelligence un développement précoce, de sorte que, peu de temps après l'apparition de l'*Araucanie*, écrite en face de l'ennemi, on voyait naître, dans un fort de la frontière, l'auteur du premier poème épique qu'ait produit la muse américaine.

Ce fut de cette manière qu'apparurent les trois grandes entités qui dominent notre histoire : l'Eglise enseignant sa doctrine; le gouvernement civil fondant l'ordre; l'intelligence répandant ses idées.

Chose admirable! les éléments si simples qui composaient la société primitive du Chili, renfermaient déjà tous les germes de civilisation, dont les évolutions primordiales devaient imprimer à la nation un cachet particulier : car ces trois grandes entités, qui s'élèvent avec le triomphe de la civilisation, sont celles qui



constituent rigoureusement les trois grands aspects de l'histoire chilienne, à savoir la religion, la politique et les lettres, et elles présentent une unité telle, qu'il est impossible de s'occuper de la religion sans prêter une attention sérieuse à la politique, sans donner une idée complète de la guerre et de l'administration de la colonie, sans tenir compte, au moins jusqu'à un certain point, de l'histoire littéraire. C'est une pyramide à trois faces, qui partant toutes les trois d'une même base vont se terminer à un point unique.

III

L'histoire politique, religieuse et littéraire du Chili peut s'appeler proprement l'histoire morale de notre civilisation, parce qu'on y considère l'homme dans tout ce qu'il a d'impérissable et de divin dans l'intelligence et dans le cœur. C'est un défaut très-commun parmi les historiens d'oublier l'homme moral et de prêter seulement leur attention aux faits matériels qui sont le résultat de la force brutale, sans comprendre que les idées qui surgissent dans la vie des peuples, sont aussi des évènements importants, qui impriment à l'histoire son caractère, et en rendent l'étude utile à l'humanité. L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique, politique et littéraire du Chili* a évité habilement cet écueil, en réunissant dans un seul cadre les trois grands éléments de notre civilisation, et en étudiant par conséquent l'homme sous son aspect intellectuel et moral. Ainsi il a présenté le chef politique organisant l'administration de la colonie naissante sous l'inspiration du christianisme, dont la chaleur fait jaillir des têtes intelligentes et des cœurs généreux, des idées fécondes et des sentiments élevés, de sorte qu'en parcourant ces

pages, le lecteur se trouve en présence des générations qui ont pensé et senti, remarque comment les idées prennent un corps, comment les opinions s'incarnent dans les évènements extérieurs, et comment l'être moral se présente à notre vue investigatrice en s'écriant : *Je suis l'homme*, et comment la voix de l'humanité lui répond : *Voilà l'homme*.

Sous ce point de vue, l'idée première qui a présidé à la rédaction de cet ouvrage est profondément philosophique et morale, et remplit toutes les conditions d'un travail véritablement historique. En effet, l'objet de l'histoire, comme l'a fait observer un grand penseur, est de présenter à la postérité non les actions de l'homme, mais l'esprit des hommes, ou, comme l'a dit un écrivain de nos jours, l'intention et le but de ces actions; ce qui constitue l'enseignement le plus avantageux que nous fournisse l'étude des temps passés.

Cette base une fois adoptée, le plan du travail découlait naturellement de l'idée capitale qui lui donne son unité. Il ne pouvait ni ne devait être que le récit simultané de ces trois grandes entités, qui forment les faces de notre civilisation, tournant alternativement comme les roues d'engrenage d'une machine, dont le mouvement en sens contraire concourt à produire une seule force sur un point unique. Tel a été le plan de cet ouvrage, où les évènements religieux, politiques et littéraires se déroulent successivement dans une admirable harmonie, et présentent, en somme, le tableau fidèle de la civilisation chilienne depuis la conquête jusqu'à nos jours.

Pour réaliser ce plan logique et naturel, l'auteur a eu à lutter contre des difficultés sérieuses dont il faut tenir compte.

C'était fort peu de chose que ce qui avait été écrit sur l'his-

toire de l'Eglise chilienne, qui, comme les autres Eglises américaines, a eu aussi ses martyrs, ses conquérants armés de la parole évangélique, ses saints, ses écrivains et ses hommes de caractère élevé, dont les actions et les vertus méritent d'être connues de la postérité. Pour retracer les premiers pas du christianisme dans ces régions, faire connaître les origines de notre Eglise, faire comprendre son organisation, donner des détails sur ses synodes et sur ses ordres religieux, composer la biographie des personnages qui l'honorèrent davantage, enfin pour établir la chronologie exacte des évènements, l'auteur a dû compulser longuement toutes les archives ecclésiastiques, s'enfoncer dans les vieux protocoles des moines, réunir soigneusement tous les documents épars qui pouvaient jeter quelque jour; en un mot, il a dû ramasser les feuillets décousus de cette partie fondamentale de notre histoire, dont nous pouvons aujourd'hui pour la première fois contempler l'assemblage. Cette partie peut être considérée comme entièrement neuve; elle abonde d'érudition et de faits la plupart inconnus.

Il n'en était pas de même pour l'histoire politique, sur laquelle on avait beaucoup écrit, mais avec une grande divergence de la part des différents chroniqueurs et historiens, de sorte qu'en cette partie le travail de l'auteur a été un véritable travail critique. Ici sa tâche a été de coordonner les faits et de préciser les époques, en consultant les documents, en confrontant les circonstances, en donnant une forme et de l'ensemble aux données souvent contradictoires que fournissent les anciennes chroniques. Il en est résulté que beaucoup de faits mal appréciés ont été présentés sous leur véritable point de vue, que beaucoup d'époques obscures de l'histoire politique ont été éclairées au flam-

beau de la critique, et que des dates de la plus grande importance, dont aucun historien n'avait encore signalé l'inexactitude, ont été rétablies. Ainsi, même seulement considérée comme document historique, cette partie du travail de notre auteur a le rare mérite d'être une reconstruction de la vérité, puisée aux sources des écrivains primitifs ; ce qui fait qu'elle peut être consultée avec confiance par tous ceux qui se consacrent à l'étude sérieuse de l'histoire.

La partie littéraire est, des trois parties qui composent l'ouvrage, la plus neuve et la plus originale. Il n'y avait absolument rien d'écrit sur l'histoire littéraire du Chili, si pleine d'ailleurs de remarquables auteurs d'œuvres, qui paraissent le produit d'une civilisation plus avancée, et de faits variés, propres à donner à une narration quelconque l'intérêt le plus piquant. Ercilla écrivant son *Araucanie* au milieu des combats de la conquête ; Bascuñan méditant, prisonnier des Indiens, son *Heureuse Captivité ;* Oña composant son *Araucanie domptée* dans un fort ignoré de la frontière ; Ovalle écrivant à Rome les annales de la colonie naissante où il vit la lumière du jour ; Louis Valdivia assujettissant aux règles de la grammaire l'idiome sentencieux des indigènes ; Villaroel traçant les limites des pouvoirs civil et ecclésiastique ; et Molina entreprenant hardiment la première histoire physique et politique du Chili, menant de front la double étude de sa nature et de ses habitants, des évènements de son histoire et des productions de son sol : voilà des faits, des hommes et des choses qui méritent d'être immortalisés par la plume de l'historien. Pour remplir un si vaste programme, l'auteur de ce livre a eu à se soumettre à un travail ingrat et laborieux, où il n'était guidé par aucun précédent. Dirigé par l'instinct sûr

de l'homme qui cherche avec amour la vérité, l'abbé Eyzaguirre recbercha avec zèle les premiers écrits de notre littérature, à l'acquisition desquels il consacra plus de six mille piastres (près de 36,000 francs!), et cette bibliothèque d'anciens ouvrages une fois montée, il y étudia la vie de leurs auteurs, et leur demanda l'explication philosophique de l'époque où ils vécurent. Guidé par ces monuments littéraires, que l'intelligence a épars sur le chemin de notre histoire, comme autant de pierres milliaires, l'auteur a pu suivre pas à pas le développement des lettres au Chili, former des biographies pleines de choses neuves, et analyser longuement les livres qu'il examinait, pour émettre sur leur compte un jugement exact, qui fît en même temps connaître l'état des lumières à l'époque où ils parurent. Là ne se borna point son travail. Considérant le développement progressif de l'éducation, comme une des branches les plus importantes du savoir humain, il a évoqué des faits effacés de la mémoire de tous, et il a retracé consciencieusement les origines et la marche ascendante de l'instruction publique au Chili, en commençant par l'humble école de la doctrine chrétienne, et terminant par ses séminaires, ses pensions, ses chaires spéciales, ses universités, ses solennités littéraires, qui contribuent à caractériser l'époque d'nne manière très-marquée. Cette partie, qui présente l'intérêt de la nouveauté, n'est pas la moins originale ni la moins notable de l'histoire littéraire.

La division de l'ouvrage est aussi logique et aussi sage que le plan.

L'introduction est consacrée à donner l'esquisse du caractère du pays, à offrir une idée de ses lois et de ses usages, établissant une ligne de démarcation entre les diverses races qui le

peuplaient. Viennent ensuite les faits de la conquête, qui remplissent la première époque jusqu'à l'apparition du christianisme dans ces régions ; du christianisme dont les premiers pas et les œuvres postérieures forment véritablement le noyau de cette histoire ; car c'est autour de l'histoire ecclésiastique que se déroulent tous les autres évènements, tant littéraires que politiques. A la fin de chaque siècle, l'historien suspend sa narration pour donner la biographie des personnages les plus célèbres, tracer à grands traits le tableau de la période parcourue, donner une idée des progrès des lumières et analyser les œuvres des divers écrivains qui ont fleuri à la même époque. Chaque siècle est clos par quatre cadres chronologiques, disposés avec méthode, où se trouve la notice des chefs politiques, des toquis araucans, des évêques métropolitains et de ceux de l'Impériale, qui ont gouverné les peuples belligérants et les deux diocèses du Chili, durant les seizième, dix-septième, dix-huitième et une partie du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire durant tout le temps que comprend l'histoire.

Les deux premiers tomes sont consacrés au texte de l'histoire ; le troisième se compose d'une riche collection de documents, la plupart inédits, qui éclaircissent certains faits et font foi des sérieuses recherches de l'historien de l'Eglise chilienne. Cette partie, qui a une importance d'un genre distinct, se termine par le catalogue détaillé de tous les ouvrages consultés. Il n'y a pas là seulement une preuve du travail consciencieux de l'auteur, mais il y a une source abondante d'études, où les futurs historiens trouveront réunies toutes les richesses que possède le Chili en ouvrages et en documents, destinés à former l'ensemble de ses annales. L'abbé D. Ignace Victor Eyzaguirre les a lui-même illustrées

d'une page brillante, en ajoutant à tant de trésors historiques le livre que nous plaçons aujourd'hui dans les mains du public [1].

B. MITRE.

Valparaiso, décembre 1850.

IV. Deux mots de l'auteur.

J'entrepris en 1842 d'écrire l'histoire de mon pays, mais mon projet se bornait à la partie ecclésiastique, sur laquelle on n'avait presque rien écrit. Je n'ignorais pas que la réunion des documents exigerait un travail effrayant, surtout au Chili, où la négligence à les conserver a été extrême jusqu'à ces derniers temps. Je me formai néanmoins mon plan, et le jugeant incomplet en l'absence de la partie politique, je me décidai à en tracer aussi rapidement le tableau. Cette pensée d'un écrivain contemporain a beaucoup contribué à me faire adopter cette résolution : « L'histoire des nations est intimement liée à l'histoire de l'Eglise, de manière que vouloir les séparer dans le récit, c'est présenter un cadre imparfait. » Des démarches actives pour compulser de nouveaux documents, d'une part, et

[1] L'auteur de cette introduction, M. B. Mitre, a été l'un des principaux membres du gouvernement de la république argentine. Nous sommes loin, nous l'avouons, de partager toutes les opinions, encore plus loin d'approuver toutes les exagérations de style et toutes les images de cette introduction, que le public français trouvera un peu emphatique. Mais nous avons cru utile de la traduire, parce qu'elle peut contribuer à faire connaître l'état des esprits dans le Nouveau-Monde. Nous nous sentons du reste d'autant plus à l'aise en faisant ces réserves, qu'elles n'atteignent en aucune manière le bel ouvrage de M. l'abbé Eyzaguirre. (*Note du traducteur*.)

d'autre part les longues recherches que j'ai été obligé de faire pour remplir quelques lacunes qui se trouvent dans l'histoire du Chili, principalement en ce qui concerne le développement de nos Eglises, sont les motifs qui ont retardé mon travail plus de temps que celui que j'avais supposé nécessaire pour le terminer.

Rien n'avait été écrit sur l'histoire de notre littérature; tous les historiens ont laissé en blanc cette page, et pour la remplir d'une main sûre, j'ai cité le plus grand nombre des écrivains, j'ai mis leurs ouvrages sous les yeux du lecteur, j'en ai fait l'analyse, et j'ai indiqué l'endroit où pourront les trouver ceux qui désireraient reprendre cette étude.

La Faculté de théologie et le Conseil de l'université ont bien voulu décerner un prix à ce petit ouvrage, présenté successivement aux concours de 1847 et de 1848. J'offre mes plus vifs remerciements à ce corps, dont l'approbation est la plus douce récompense que je pusse ambitionner; je remercie en particulier le digne recteur de l'Université, D. Andrès Bello, de la recommandation flatteuse qu'il en a faite dans son précieux mémoire, présenté au patron suprême de l'Université, à la fin de l'année 1848.

L'infirmité douloureuse dont j'ai été atteint, au moment où la publication de l'ouvrage était commencée, l'a retardée à mon grand regret, mais grâce au soin et à la peine qu'à bien voulu prendre mon excellent ami D. Frédéric Errazuriz[1], de revoir les

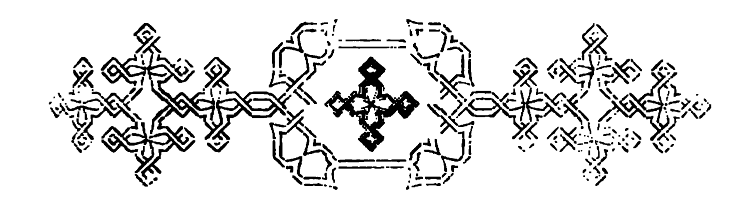
[1] M. Frédéric Errazuriz, que son talent précoce a conduit de bonne heure, dès l'âge de vingt-cinq ans, à la plus haute position sociale et littéraire. L'élection populaire l'appela en 1848 à occuper un siège dans la Chambre des députés du Chili et au Conseil municipal de Santiago. L'Université nationale le compte aussi parmi ses membres dans la Faculté de droit et des sciences politiques et dans celle de

copies des manuscrits et de corriger les épreuves, l'impression a pu en être terminée. Puisse-t-il servir à répandre parmi mes compatriotes la connaissance de leur pays : c'est l'unique fin que je me suis proposée en l'écrivant.

théologie et des sciences sacrées. Aujourd'hui que ce cher ami, banni de sa patrie, habite un pays etranger, je lui consacre ce faible souvenir.

7 décembre 1850. J. I. V. B.





HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

PREMIÈRE PARTIE

DEPUIS LA DÉCOUVERTE DU CHILI JUSQU'A 1600.



CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Premières notions sur le Chili. — Avarice des Incas. — Conquêtes. — Yupanqui entreprend la conquête du Chili et confie le commandement de son armée au prince Sinquiruca. — Invasion des provinces de Copiapo, Coquimbo, Aconcagua et Mapocho. — Caractère des Promaucas. — Défaite de Sinquiruca. — Partage du Chili. — Législation, gouvernement et système pénal des Chiliens. — Variété dans leurs croyances. — Leurs mœurs relâchées. — Leurs vertus morales. — Réflexions générales.

L'histoire est le grand panorama dans lequel se déroule en relief à nos yeux le développement progressif de l'humanité. Flambeau brillant, elle projette autour d'elle une vive lumière qui éclaire les nations, et leur permet d'ob-

server, dans la marche de leurs sœurs, les causes de leur prospérité ou de leur décadence, montrant le dénouement tragique où aboutit la témérité des unes, le violent abus de la puissance des autres, et la faiblesse inhérente aux institutions humaines de toutes. Bien que l'histoire des peuples paraisse être un cercle immense autour duquel tourne et s'agite perpétuellement notre espèce, il est certain que chaque race revêt en réalité dans son développement une physionomie particulière, suivant les tendances auxquelles la soumettent son organisation physiologique, le climat et les croyances qui la dominent. Dans le cours de cette histoire, nous aurons lieu de distinguer le caractère prédominant des faits, suivant les races qui interviennent dans leur réalisation.

La première notion que l'histoire de l'humanité nous offre sur le Chili, est accompagnée d'une grande preuve, que nous donne, en sa chute, l'empire du Pérou, de l'efficacité des dissensions civiles pour renverser les Etats les plus florissants. Le Pérou, maître souverain et absolu, pendant des siècles, de la partie la plus riche de l'Amérique méridionale, parut se lasser de sa prospérité vers le milieu du quinzième siècle de l'ère chrétienne. Ses Incas, satisfaits jusqu'à cette époque du pouvoir qu'ils avaient hérité de leurs pères, se laissèrent dominer par l'ambition, et voulurent étendre leurs domaines, sacrifiant, pour arriver à leur but, le repos de leurs sujets et l'indépendance de leurs voisins. Le royaume de Quito fut le premier qui cessa d'exister et que le droit de conquête annexa au Pérou, et l'orgueil de l'inca Yupanqui, à la tête d'une armée puissante, menaçait le Chili du même sort. Le Chili, en effet, par l'étendue et la population de son territoire, par les richesses immenses dont regorgent ses mines, par la variété et la qualité exquise de ses fruits, devait exciter trop vivement la convoitise des souverains du Pérou, pour qu'ils

pussent renoncer au désir de le posséder. Yupanqui régnait dans le Pérou en 1450, d'après les calculs du jésuite Molina ; il résolut de tenter la conquête du Chili. Quelque démesurée toutefois que fût son ambition, elle ne lui inspirait point l'audace nécessaire pour hasarder lui-même une entreprise si gigantesque. Se fixant avec sa cour dans la province d'Atacama, il confia le commandement de son armée au prince Sinquiruca. Celui-ci, sachant bien que ses traits et ses flèches iraient s'émousser contre la poitrine guerrière de ses braves ennemis, fit manœuvrer avec un heureux succès les ressorts de la persuasion, et employa les flatteries et les promesses pour soumettre à l'autorité de l'Inca les habitants des districts de Copiapo, Coquimbo, Quillota et Mapocho. Mais sa politique essuya une réaction terrible, lorsqu'il voulut user des mêmes moyens envers les Promaucas, qui habitaient l'espace qui sépare les rivières du Rapel et de la Maule. Cette peuplade, tout adonnée qu'elle fût aux gais passe-temps et surtout à la danse, manifesta une grande énergie, et prouva qu'elle savait renoncer aux plaisirs lorsqu'il s'agissait de la défense de la patrie. Après avoir chassé les envoyés d'Yupanqui, les Promaucas présentèrent hardiment le combat à l'armée péruvienne qui envahissait son territoire. La victoire fut chaudement disputée ; mais elle se déclara enfin pour les Chiliens, qui mirent leurs ennemis en fuite. L'Inca, informé de la déroute de son armée, ordonna de suspendre la campagne, et fixa les limites de son empire aux eaux abondantes du Rapel[1]. A partir de cette époque, le Chili resta divisé : les habitants des districts subjugués furent condamnés à payer un tribut annuel,

[1] Nous suivons Molina dans cette indication plutôt que Garcilasso de la Véga, car les Péruviens ne conquirent réellement point le pays des Promaucas. Or il commence précisément au Cachapoal, qui, se joignant ensuite au Tinguiririca, prend le nom de Rapel. C'est ce que reconnaît aussi l'historien Gay, au onzième chapitre de son ouvrage. (*Note de l'auteur*)

que les agents chargés de le recouvrer exigeaient avec une rigueur incroyable; mais les contrées situées au midi du Rapel restèrent parfaitement libres. Du reste, les uns et les autres conservèrent leurs coutumes et leurs institutions. Car, même après l'annexion des provinces soumises au Pérou, leurs gouverneurs ne purent jamais se vanter d'y avoir introduit ni leurs croyances, ni leurs lois, ni leurs usages : au contraire, esclaves comme libres, les habitants maintinrent dans leur intégrité les coutumes nationales, et les transmirent à leurs descendants comme ils les avaient reçues de leurs ancêtres.

La conquête d'une partie si considérable du Chili mit les Péruviens à même d'acquérir sur le reste du pays des notions plus exactes qu'ils n'en possédaient jusqu'alors. Au lieu d'hommes ignorants, sans institutions ni coutumes déterminées, sans croyances, sans idée quelconque du culte dû à la Divinité, tels qu'ils supposaient les Chiliens, ils trouvèrent des peuplades vigoureuses, gouvernées par des lois raisonnables, administrées par des chefs énergiques, et défendues par des troupes composées de soldats pleins de valeur et de discipline. Loin de vivre errants, comme quelques tribus sauvages de l'Amérique septentrionale, les Chiliens avaient des villes considérables, souffraient la surveillance de chefs légitimes, connaissaient les attributions de la justice, et respectaient religieusement les décisions qui émanaient d'elle. Bien que l'on puisse remarquer quelque différence entre les lois des diverses peuplades qui couvraient le territoire chilien, on peut affirmer que le gouvernement en était généralement aristocratique. L'administration de l'Etat et la direction des relations internationales avec les tribus voisines étaient confiées à quatre nobles ou principaux personnages, choisis primitivement par le peuple entre les familles les plus distinguées du pays, et ce pouvoir, électif à son origine,

se perpétuait par sa transmission héréditaire à leurs descendants. Ils admettaient le principe démocratique, c'est-à-dire l'intervention du peuple dans les affaires publiques, mais ils ne l'appliquaient que dans les circonstances extraordinaires ou d'une importance capitale pour la nation. Alors, le plus souvent au milieu des joies d'un banquet, chaque représentant émettait son vote, et l'opinion de la majorité devait être considérée comme l'expression légitime de la volonté de tout le peuple, réunissant tous les caractères d'une loi véritable. L'absence de recueils qui continssent par écrit les lois de ces peuplades, en entraînait l'ignorance et l'obscurité, et avec elles, les inconvénients dont souffrirent aussi plusieurs sociétés de l'antiquité. Les *Adamapus* ou corps de droit des Chiliens existaient seulement dans la mémoire de ceux qui devaient les observer. L'esprit de leur législation tendait à maintenir une liberté complète dans toutes les classes de citoyens, mais une liberté modérée en même temps par les lois, se conciliant avec le respect des règles hiérarchiques dans les dignités publiques et avec les dispositions les plus minutieuses pour l'élection d'un magistrat, lorsque la lignée masculine venait à s'épuiser ou à s'éteindre dans la famille appelée à ces hautes fonctions. Toutes ces lois auraient suffi pour atteindre leur premier but, si elles n'avaient trop souvent été violées par l'arbitraire des grands.

Le système pénal des Chiliens ne reconnaissait qu'une classe de délits, les délits graves; et ceux-là, les lois les punissaient de mort. Mais il faut avouer que le cercle n'en était pas fort étendu, car ils ne considéraient comme délits ou crimes, que l'homicide volontaire, la trahison à la patrie, l'adultère et la magie[1]. Avec des idées si imparfaites

[1] Les Chiliens mettaient la magie au nombre des rares crimes qu'ils croyaient devoir punir du plus grand châtiment que toute société, civilisée, barbare ou sauvage, puisse infliger à ses membres. Chez la plupart des nations barbares,

en matière de législation, les Chiliens ne devaient voir souvent, dans l'infraction des lois, qu'une transgression des principes de la morale à l'égard d'un individu, et non un véritable attentat contre le corps social. Aussi jugeaient-ils, comme les anciens Lombards, l'homicide suffisamment expié par le paiement d'une indemnité pécuniaire à la famille du défunt. Dans les autres délits, on laissait la loi exercer toute son action.

Les croyances religieuses de ces peuples étaient aussi absurdes que celles de tous les hommes qui, privés des lumières de la révélation, se traînent aveuglément derrière l'idole, que leur forge une raison obscurcie par l'ignorance et dégradée par un honteux abandon à toutes les passions. Une heureuse expérience, acquise par les déceptions de plusieurs siècles, a enfin convaincu les sages que l'homme, sans le secours de la révélation, est incapable d'inventer des dogmes qui puissent illuminer son intelligence, et lui communiquer des idées conformes à la grandeur de Dieu et à la dignité humaine. Les Chiliens admettaient l'existence d'un Dieu, esprit invisible, éternel, tout-puissant, de qui dépendaient d'autres êtres chargés de gouverner la création secondaire. Ils étaient également persuadés de l'immortalité de l'âme et de l'existence de la vie future ; mais, toujours absorbés par les rudes soins de la guerre, ils ne songeaient ni à ériger à leurs divinités des temples où ils pussent offrir leurs adorations, ni à consacrer un sacerdoce attaché au ministère de leur culte ; encore moins s'amusaient-ils à

mais surtout chez les sauvages, on remarque la même horreur et, par une contradiction singulière, la même pratique de la magie. Or, à moins de vouloir briser toutes les règles de la crédibilité humaine et ébranler toutes les bases de la certitude historique, on ne dira pas que des peuples entiers, en s'effrayant de la magie, s'effrayaient d'un vain fantôme, en recourant à la magie, s'adressaient à une force impuissante. Il y a là un grand fait que les philosophes n'ont pas assez remarqué, et surtout pas assez approfondi ; il y a là un mystère que le christianisme peut seul expliquer. (*Note du traducteur.*)

discourir sur le sort des âmes qui sortent de ce monde : à cet égard, leurs opinions étaient fort divergentes. Suivant les uns, l'homme, aussitôt après sa mort, devait se trouver au milieu de vastes et fertiles campagnes, situées outre-mer, et là jouir et disposer à bon marché de grands domaines, de récoltes abondantes et d'un nombreux sérail. Les autres, moins cupides et moins sensuels, rejetaient ces opinions comme superstitieuses, et croyaient que la félicité suprême de l'homme, dans la vie future, consistait uniquement dans l'impassibilité assurée au bienheureux, avec les biens nécessaires pour mener une vie commode et la possession des mêmes femmes qui ont contribué à son bonheur sur la terre. Ceux-là soutenaient, en outre, que les biens de la vie future appartiendraient à toute espèce de personnes sans exception, parce que les actions de ce monde ne pouvaient avoir aucune influence sur les destinées futures; mais les derniers croyaient que le séjour éternel serait divisé en deux régions, l'une pleine de délices pour les bons, l'autre pleine de misères pour les méchants. Bien que les Chiliens invoquassent Dieu dans leurs nécessités pressantes, ils offraient rarement des sacrifices. Ils se contentaient d'immoler quelques animaux et de brûler un peu de tabac, lorsqu'il s'agissait de faire la guerre à l'ennemi ou d'obtenir la guérison d'un malade.

Les mœurs correspondaient aux lois et aux croyances. Ces peuples, remarquables à tant de titres, et chez lesquels les savants de nos jours ont cru trouver le type des anciens barbares qui subjuguèrent l'Europe, ont compromis leur réputation par une ignorance qui les entraînait à une foule de vices énormes, auxquels ils se livraient par habitude. L'énumération que nous avons faite du petit nombre de crimes que punissaient leurs lois, nous permet d'éviter la triste nécessité d'arrêter nos regards sur ces déplorables preuves de la faiblesse humaine. Qu'il nous suffise de dire

que, sans frein capable de les retenir, ces pauvres peuples couraient de l'ivrognerie à la débauche, et de la débauche se ruaient aux excès les plus criminels où puisse pousser la fougue des passions les plus terribles. Il faut ajouter que si les vices pouvaient se racheter par une compensation glorieuse, de nature à en effacer les taches honteuses, les vieux Chiliens nous présenteraient bien de grandes qualités dignes d'exciter notre admiration ; entre autres, leur hospitalité, leur générosité et leur patriotisme méritent un hommage particulier. Pleins d'un enthousiasme incomparable pour la liberté, ils la préféraient à tout : pour eux, une vie entachée d'un jour de servitude était une vie vouée à l'ignominie. Aussi d'immenses sacrifices ne leur coûtaient pas pour préserver leur liberté de toute atteinte.

Tel était le caractère dominant des tribus au milieu desquelles le seizième siècle vit s'introduire la religion de Jésus-Christ. Dans le cours de cet ouvrage, nous aurons souvent occasion d'adorer la bonté divine, qui a daigné susciter des hommes doués, il faut bien le croire, d'une force de caractère supérieure, pour oser entreprendre le grand œuvre de leur conversion. Celui qui a lu l'histoire de la conquête du Nouveau-Monde aura souvent admiré la patience, la constance et la charité des ouvriers évangéliques qui travaillèrent à répandre la connaissance du christianisme dans ses vastes régions; mais cette admiration doit être d'autant plus profonde par rapport au Chili, que le caractère national de ses habitants diffère davantage de celui des autres peuples de l'Amérique. Dans les autres contrées, il y avait à lutter contre la barbarie, contre la superstition et contre les préjugés qui la suivent; mais, dans le Chili, il fallait combattre en outre l'indifférence religieuse, appeler l'attention sur des objets repoussés jusqu'alors comme contraires à la liberté, forcer, pour ainsi dire, l'intelligence à se placer dans un nouveau

milieu, pour y recevoir des impressions inconnues. Dieu, qui a voulu faire éclater les triomphes de la foi à travers tous les siècles, pour prouver au monde que sa parole possède dans tous les temps la même vertu pour vaincre l'erreur, voulut ajouter de nouvelles conquêtes à ses perpétuelles victoires; il voulut que la religion, qui l'a emporté dans l'Europe civilisée, sur les croyances, le génie et la science des sages du paganisme, l'emportât aussi, dans cette partie du monde de Colomb, sur les préventions incurables de tribus nombreuses qui regardaient une religion quelconque, comme le principal ennemi d'une liberté qu'elles idolâtraient.

CHAPITRE II

SOMMAIRE. Le Chili reste divisé. — Diégo d'Almagro entreprend la conquête du Chili. — Bataille du Cachapoal. — Almagro renonce à ses projets. — Sa fin tragique. — Pedro de Valdivia tente à son tour la conquête. — Qualités éminentes de Valdivia. — Fondation de Santiago. — Evènements du Pérou. — Fondation de la Conception. — Bataille d'Andalien. — Colocolo. — Caupolican, toqui. — Affaire de Tucapel. — Mort de Valdivia. — Eloge de ce chef. — Siège de plusieurs villes. — Déroute des Araucans à Mataquito. — Mort de Lautaro. — D. Garcia Hurtado de Mendoza. — Captivité et mort de Caupolican. — Ses successeurs. — Caractère de Francisco Villagran. — Qualités remarquables de Pedro Villagran. — Rodrigo de Quiroga. — Administration bienfaisante du président Bravo de Sarabia. — Cruautés de Sotomayor. — Gouverneurs qui lui succédèrent. — Incendie et destruction d'Angol. — Janaqueo. — Affreux désastre de Curalava. — Caractère de Loyola. — Insurrection générale des provinces. — Antécédents de Quiñones. — Sa conduite sanguinaire. — Siège et prise de Valdivia.

Après l'invasion de son territoire par les Péruviens, le Chili resta divisé environ un siècle. Les Incas gouvernèrent la partie qu'ils avaient conquise, sous le nom de mandarins[1], dont ils faisaient observer rigoureusement les décisions. Ils envoyaient en outre des commissaires, dont la principale fonction était le recouvrement du tribut que tous les

[1] Ce n'est pas sans une certaine hésitation que j'ai osé employer ici une expression ou une qualification qui paraît devoir s'appliquer seulement à une classe de fonctionnaires de la Chine et de quelques autres contrées de l'Asie ; mais l'auteur a cru pouvoir s'en servir, et, traducteur fidèle, j'ai suivi son exemple. (*Note du traducteur.*)

vassaux de l'Inca devaient lui payer en or. Diego d'Almagro, muni d'un brevet royal qui le nommait gouverneur d'un district de deux cents lieues, qu'il devait conquérir au midi du Pérou, résolut d'entrer dans le Chili avec une armée de six cent cinquante Espagnols et quinze mille indigènes sous les ordres de Paullo, frère de Manco, à cette époque inca du Pérou. Les Cordillères des Andes, ces énormes barrières avec lesquelles la Providence a voulu fermer le Chili, ne suffirent pas pour arrêter l'audace du général espagnol; il en tenta et parvint à en effectuer le passage, en perdant dix mille Indiens et cinquante Espagnols, que les neiges, le froid et la faim firent périr dans les Andes. Almagro, une fois au-dessus des Cordillères, parcourut sans obstacle tout le pays sur lequel dominaient les Incas, et séduit par les richesses qu'il trouvait de toutes parts, il forma le projet de passer la rivière de Cachapoal et d'envahir le territoire des Promaucas. Ce projet, il le mit à exécution contre l'opinion des Péruviens, qui lui faisaient entrevoir la possibilité de quelque grand revers dans une lutte avec ce peuple intrépide et valeureux. Il méprisa de semblables conseils, et les attribuant à la lâcheté de ceux qui les lui donnaient, il s'aventura dans le pays qu'il convoitait, au commencement de l'année 1537. Les Promaucas, étourdis au premier abord, comme c'était naturel, par ce que présentaient d'imposant les armes, les chevaux et tout le train de guerre des Espagnols, ne tardèrent pas à reprendre leurs sens, et firent face aux agresseurs avec leur bravoure ordinaire. A la suite d'une action sérieuse, les deux armées laissèrent les rives du Cachapoal couvertes de cadavres, et bien que la victoire restât au chef espagnol, les vaincus présentèrent bientôt, avec un nouveau courage, un nouveau combat à leurs vainqueurs. Mais ceux-ci, accoutumés à se rendre maîtres, sans coup férir, de nations entières, ne purent supporter la résistance

qu'ils rencontraient, et prirent le parti de retourner au Pérou. En conséquence, Almagro, qui aurait pu immortaliser son nom par la conquête du Chili, rentra dans Cuzco, où, vaincu par les Pizarre, qui repoussaient ses prétentions au gouvernement d'une partie du Pérou, qu'il soutenait lui appartenir, il fut décapité par ordre de ses rivaux.

La mort d'Almagro fit bientôt figurer, dans la conquête du Chili, un homme qui, par ses vertus et ses talents, mérite d'occuper une des premières places dans l'histoire du Nouveau-Monde; un homme qui, à la valeur et à l'intrépidité du soldat, joignait la réflexion et l'habileté nécessaires au capitaine, en conservant au plus haut degré la bonté et la délicatesse qui contribuent si puissamment à faire estimer le citoyen : tel fut Pedro de Valdivia [1], à qui l'Espagne dut la conquête de presque toutes les provinces du Chili. Les historiens de cette époque nous le dépeignent, comme doué d'un caractère entreprenant et capable de mener à bonne fin l'entreprise la plus ardue qu'on eût pu signaler à ses efforts. Francisco Pizarre, rejetant sous de frivoles prétextes les réclamations légitimes des capitaines Hoz et Camargo, que la cour d'Espagne avait autorisés à faire la conquête du Chili, la confia à Pedro de Valdivia. Celui-ci, décidé à y fonder une ville qui fût le centre de ses opérations, se mit en marche avec deux cents soldats, quelques colons, et les autres éléments nécessaires pour la

[1] Je crois devoir faire remarquer, une fois pour toutes, que j'ai *traduit* le moins souvent possible les noms propres de lieux et de personnes. Nous n'en sommes plus au temps où les noms des personnages les plus historiques subissaient, en passant d'une langue dans une autre, les plus étranges transformations. On tend, au contraire, de plus en plus à conserver, dans la traduction et en général dans le style, tout ce qui peut contribuer à la *couleur locale*. Je me suis conformé à cette règle, en n'admettant que les exceptions qui m'ont paru indiquées par l'usage, l'euphonie ou le bon goût. Si je me suis quelquefois trompé dans l'application toujours un peu arbitraire de ces principes, le lecteur rectifiera facilement mon erreur. (*Note du traducteur.*)

formation de l'établissement qu'il projetait. Le changement de gouvernement arrivé dans le Pérou occasionna parmi les habitants du Chili, soumis à l'Inca, une réaction nullement favorable aux Espagnols. Libres des considérations qui les attachaient à leur monarque, ils crurent devoir lutter contre les nouveaux maîtres qui prétendaient subjuguer leur pays, et leur livrèrent successivement bataille à Copiapo, à Coquimbo et à Quillota; mais le conquérant, sans suspendre sa marche, parcourut rapidement ces provinces, et ne s'arrêta que sur les rives du Mapocho, où il posa, le 12 février 1541, les fondements de la ville de Santiago[1]. De là, repoussant les attaques continuellles des indigènes contre la nouvelle colonie, il se dirigea vers le Cachapoal, et pénétra hardiment sur le territoire des Promaucas. Heureusement les dispositions de la tribu furent, pour le moment, favorables aux desseins de Valdivia; de sorte qu'il se rendit maître sans obstacle de tout le territoire qui s'étend de Copiapo aux bords de l'Itata, dès la cinquième année de son entrée dans le Chili. Le combat qu'il eut à soutenir à Quilacura contre les Pencons, affaiblit tellement ses forces, que, dans l'impossibilité de continuer ses excursions jusqu'aux régions australes, il fut obligé de se replier sur Santiago pour réorganiser sa petite armée.

Cependant le Pérou, tourmenté par des convulsions violentes, présentait un aspect alarmant. Gonzalo Pizarre, révolté, contre l'autorité légitime, défit près d'Iña-Quito, le vice-roi Blasco Nuñez Vela, qui perdit même la vie dans l'action. Le vainqueur envoya des agents en Espagne, dans le but de justifier sa conduite et de lui obtenir l'attribution d'un pouvoir qu'il exerçait sans titre. Charles-Quint, qui se trouvait alors en Allemagne, n'eut pas plus tôt appris les troubles du Pérou, qu'il nomma le licencié Pedro de la Gasca, gouverneur de l'empire et président du tribunal

[1] *Voir aux documents, le n° 1.*

et les excitait à secouer le joug de fer que leur avaient imposé les conquérants. Colocolo, personnage qui avait acquis une grande réputation par la pratique des plus hautes vertus morales et par la possession des connaissances que comporte la barbarie, n'avait jamais pu envisager d'un regard serein la servitude de son pays natal. Au fond de sa solitude, cet homme rêve le projet de le délivrer. Rapide comme la foudre, il réunit les ulmens pour concerter avec eux son entreprise, leur propose la coalition de tous les états, et sûr de leur approbation, il leur signale le modeste Caupolican comme le chef de l'armée libératrice. Le premier soin de Caupolican, nommé toqui de la nation, fut de chasser l'étranger des forts de Tucapel et d'Arauco, qu'il détruisit entièrement.

Valdivia, informé de ces désastres, partit avec un détachement de son armée, pour arrêter les progrès de l'ennemi; mais la fortune parut lasse de l'accompagner, et l'invincible capitaine, qui croyait simplement aller châtier l'insolence des barbares, marchait alors à sa ruine. Les armées araucane et espagnole se rencontrèrent dans les plaines de Tucapel, aux derniers jours de décembre 1553, et se livrèrent un combat acharné, à la fin duquel la victoire sembla se déclarer en faveur des Espagnols. Mais une de ces chances qui se présentent rarement, en changea tout-à-coup l'issue. Lautaro, jeune homme de seize ans, que Valdivia avait enlevé dans ses incursions, baptisé et fait son page, abandonne les Espagnols et passe aux vaincus. Il saisit une lance et s'élance sur les vainqueurs : « Suivez-moi, compatriotes, s'écrie-t-il, la victoire nous attend pour couronner notre valeur ! »

Les Araucans, honteux de se laisser surpasser par un enfant, se jetèrent sur l'armée espagnole avec une telle fureur, qu'en peu d'instants elle fut mise dans une déroute complète. Valdivia, qui, ayant perdu tout espoir de sauver

sa vie, s'était retiré à l'écart pour se préparer à mourir, fut fait prisonnier : sa mort était déjà résolue, et il fut assommé d'un grand coup de masse d'armes qu'on lui déchargea sur la tête. Cette fin tragique termina la carrière d'un des hommes qui acquirent le renom le plus glorieux dans la conquête de l'Amérique.

Valdivia peut très-bien être comparé, pour sa constance et sa bravoure héroïques, avec le célèbre conquérant du Mexique ; mais par ses vertus, il ne cède la place la plus éminente ni à Cortez ni à aucun autre. La valeur, la sobriété, la prudence, l'humanité et la religion formèrent les traits les plus saillants de son caractère ; et si à une certaine époque, il ternit par quelques taches l'éclat d'une vie si pure, il sut bientôt, par un repentir sincère, lui rendre sa première splendeur. Pedro Valdivia était originaire de Villanueva de la Serena, dans l'Estramadure. Issu de parents nobles, il suivit dès sa jeunesse la carrière des armes ; il guerroya en Italie, dans Venezuela, au Pérou, au Chili, et périt à l'âge de cinquante-six ans [1].

Les Araucans, victorieux de leurs ennemis, n'oublièrent point de profiter de leurs avantages. Ayant divisé son armée, Caupolican se mit à la tête d'un corps de troupes avec lequel il assiégea l'Impériale, tandis que Lautaro, créé vice-toqui, se chargeait avec l'autre corps d'attaquer la place de Valdivia. Francisco Villagran, suivi d'un détachement espagnol, força les assiégeants à évacuer les environs des villes assiégées ; mais battu par Lautaro dans la journée de Marigüenu, il dut, après avoir perdu presque tous ses hommes, son artillerie et ses bagages, abandonner aux vainqueurs la ville de la Conception. Le jeune héros, encore enhardi par ces succès, se dirigea avec son marché sur Santiago. Après avoir parcouru, à la tête de six cents soldats d'élite et de trois mille auxiliaires, les vastes provinces

[1] Voir le document n° 2.

que traversent le Biobio et la Maule, il se retrancha sur les forts du Mataquito, dans le dessein d'attendre le moment le plus opportun pour attaquer l'ennemi. Après quelques escarmouches où les Américains triomphaient presque toujours, Villagran parvint à surprendre Lautaro dans l'enceinte de son propre camp, et la lutte, soutenue avec fureur par les Araucans, fit comprendre aux Espagnols que leurs terribles adversaires étaient toujours prêts à combattre; mais la mort du vice-toqui, dont la poitrine fut traversée de part en part par une flèche, au plus fort de l'action, amena le désordre dans les rangs des Indiens, et décida la victoire en faveur des Espagnols. La mort de Lautaro était à elle seule un évènement des plus importants; elle délivrait les Espagnols d'un ennemi dont le génie fécond n'avait pas encore connu d'obstacles, et aurait su profiter des circonstances mêmes qui eussent paru le moins favorables à ses projets. A l'âge de dix-neuf ans, il comptait autant de triomphes que de batailles. Sa valeur et son expérience de la guerre, aussi notoires déjà que sa capacité, lui permettaient de rêver la ruine totale de la domination espagnole dans le territoire chilien. Quelques écrivains ont trouvé une grande ressemblance entre Lautaro et Scipion le Grand; et malgré la jalousie avec laquelle d'autres auteurs, envieux des faits d'armes glorieux des enfants de l'Amérique, ont cherché à rabaisser son mérite, l'opinion des hommes impartiaux et le jugement sévère des siècles éclairés réparent cette injustice et lui accordent l'hommage auquel il a droit. « Si nous célébrons avec raison, dit le célèbre Olivarez dans son *Histoire du Chili* (livre II, chap. XXIV), les exploits d'un Viriathus espagnol, nous ne devons pas nier ceux d'un Lautaro chilien, quand tous deux combattirent en faveur de la patrie, pour les mêmes causes et avec la même valeur. »

La mort de Lautaro frappa d'un coup sensible le géné-

ralissime Araucan : il voyait par là s'évanouir ses plus brillantes espérances, et se résoudre en grande partie le problème de la ruine de sa nation. Voulant la reculer au moins autant que possible, il leva le siège mis devant l'Impériale et devant Valdivia, et se transporta, avec son armée, sur les frontières de l'Araucanie, pour la préserver de l'invasion des ennemis.

Cependant, à la nouvelle de la fin tragique de Pedro Valdivia, Philippe II nomma, pour lui succéder, Jerôme Alderete, qui se trouvait à cette époque près de sa personne. Un incendie survenu par accident dévora le vaisseau qui conduisait le nouveau gouverneur, d'Espagne aux côtes du Chili; et échappé aux flammes par un heureux hasard avec trois soldats seulement, sur six cents qui l'accompagnaient, il ne put résister à la douleur que lui causa un pareil désastre, et mourut de chagrin dans la petite île de Taboga. Le vice-roi de Lima, D. Andrès Hurtado de Mendoza, marquis de Cañete, ne dédaigna pas l'occasion que lui ménageait la fortune d'ouvrir à son fils D. Garcia une carrière glorieuse, en lui confiant le gouvernement du Chili; et le jeune espagnol, avide de cueillir les lauriers faciles que son imagination lui offrait dans les champs de l'Araucanie, quitta le Pérou avec une armée nombreuse, dont le débarquement se fit à la Serena (ou Coquimbo). De cette ville il se rendit à la Quiriquina, et ouvrit de fréquentes négociations avec les émissaires du toqui, qui se présentaient sans cesse dans son camp pour épier ses mouvements. L'hiver écoulé, D. Garcia passa, avec une partie de ses troupes, le détroit qui sépare du continent l'île de la Quiriquina : Caupolican, qui ne le perdait pas de vue, l'attaqua dans ses retranchements : mais, loin d'obtenir un résultat favorable, il fut obligé de repasser la rivière (le Coquimbo), et d'attendre une meilleure occasion pour tenter de nouveau

la fortune des armes. Cette occasion ne se fit pas attendre long-temps : l'armée espagnole se mit à la recherche de l'armée américaine, qui lui présenta immédiatement la bataille. La victoire, qui pencha d'abord du côté des Araucans, se déclara ensuite pour les Espagnols, qui les mirent dans la déroute la plus complète et les firent poursuivre par leur cavalerie, jusque dans l'intérieur de leurs forêts. Le général espagnol, que les écrivains contemporains nous dépeignent comme un homme d'un caractère despotique, sanguinaire et excessivement cruel, non assouvi du carnage horrible que ses soldats victorieux faisaient des fuyards. ordonna de couper les mains à tous les prisonniers, pour que, ainsi inhumainement mutilés, ils semassent de toutes parts, de retour parmi leurs compatriotes, la terreur et le désespoir. Une mesure semblable, que rien ne saurait justifier, et qui fut trop fidèlement exécutée, produisit des effets bien contraires à ceux que se proposait son auteur. Les membres mutilés des braves défenseurs de la patrie furent autant d'étendards de révolte, autour desquels se groupaient avec enthousiasme les intrépides enfants de l'Araucanie, et quand les hommes de tout âge, qui accouraient pour grossir les rangs de l'armée, n'auraient pas suffi pour remplacer les héros tombés sur le champ de bataille, les femmes, qui se présentèrent dans le camp tout en armes avec un courage sans exemple, les femmes eussent prouvé, elles, à l'ennemi, que la cruauté des tyrans, loin d'intimider les gens de cœur, ne fait que les irriter. La vengeance prêta des ailes aux troupes du toqui, pour en accélérer les mouvements, et dans la mémorable journée de Melirupu, il parvint à défaire une partie de l'armée espagnole, et il aurait sans doute complété son triomphe, sans le succès d'une manœuvre habile par laquelle le chef européen arrêta la fuite de ses soldats et mit le désordre parmi les bandes de Caupolican. Celui-

ci, désespérant de remporter la victoire, donna le signal de la retraite : il crut qu'il valait mieux épargner le sang que ses hommes pourraient par la suite verser d'une manière plus utile pour la patrie, ou du moins faire payer plus cher. Le vainqueur éleva la ville de Cañete sur le champ de bataille, et l'infatigable Caupolican, qui ne pouvait contempler d'un œil calme un établissement qui l'humiliait profondément, essaya de le surprendre à différentes reprises ; mais vendu à ses ennemis par la trahison, il dut assister à la destruction complète de son armée, voir ses ulmens faits prisonniers, attachés à la gueule des canons et lancés dans les airs; lui-même, accablé d'une foule de revers, finit par se laisser surprendre par un parti espagnol, qui le présenta au gouverneur de Cañete [1], Alonso Reinoso. Cet homme, au nom duquel est toujours attaché le souvenir implacable de la haine que lui vouèrent, à cause de sa cruauté, les Araucans comme les Européens, ordonna que l'illustre prisonnier, empalé sur une pique aigue, fût percé de flèches sur la place de la ville ! Le toqui souffrit avec une constance admirable l'exécution de cette abominable sentence, qui, à elle seule, couvre d'une éternelle ignominie le barbare qui la prononça. Telle fut la fin du grand Caupolican, généralissime des Araucans. Il semble que la fortune n'ait eu que des regards de colère pour cet homme digne à tant d'égards d'un meilleur sort [2]. Caupolican se distinguait surtout par la

[1] ñ représente le *gn* français. Je n'ai pas voulu altérer l'orthographe des noms où entre cette lettre, propre à l'alphabet espagnol; mais en admettant dans ma traduction une lettre étrangère, je devais une explication au lecteur. (*Note du traducteur.*)

[2] Il est à peine nécessaire de faire observer que l'emploi d'une semblable formule ne permet à personne de douter que l'auteur n'ait sur le véritable caractère des évènements historiques les idées, seules justes, que professent les écrivains catholiques. Pour nous, il n'y a pas de hasard, il n'y a pas de fortune : il n'y a qu'une Providence toujours sage, qui poursuit, à travers les siècles, et par des moyens dont nous ne saisissons pas toujours la haute raison, l'exécution de ses

générosité dans la victoire, par la résignation dans la défaite.

Pendant que ces évènements tragiques avaient lieu à Cañete, D. Garcia passa la rivière de Callacalla, traversa le pays des Cuncos, et arriva à l'archipel de Chiloé, dont les habitants le reçurent avec des dispositions pacifiques. Satisfait d'une découverte qui le comblait de gloire, il se dirigea à son retour sur l'Impériale, d'où il commença à dévaster le territoire des Araucans. Antigüenu, nommé toqui pour succéder à Caupolican, se distingua par la prise de Cañete, qu'il saccagea et ruina, après avoir mis en déroute à Marigüenu l'armée espagnole, et tué son chef, Pedro Villagran, fils du maréchal de camp D. Francisco. Garcia déposa les rênes du gouvernement entre les mains de D. Rodrigo de Quiroga (qui les tint jusqu'à l'arrivée de D. Francisco Villagran, nommé par Philippe II capitaine général du Chili), et retourna au Pérou. Villagran, l'un des chefs les plus vaillants et les plus vertueux que nous présente l'histoire du pays, marqua son administration par de brillants faits d'armes, autant que par des traits éclatants de justice, de résignation et de générosité; mais elle ne fut pas de longue durée, et sa mort, qui arriva le 22 juin 1563, fournit au toqui Antigüenu, une occasion favorable pour continuer les hostilités. Entré en campagne avec des soldats aguerris et intrépides, il investit le fort d'Arauco; mais attaqué et battu par le commandant Bernal, près du confluent du Biobio et du Vergara, il perdit la vie, emporté dans le courant des eaux, où il tomba par accident. Paillataru, qui lui succéda dans le suprême commandement, n'offre rien de remarquable.

mystérieux desseins sur l'humanité. Mais l'étude et l'imitation des historiens de l'antiquité nous a accoutumés à reproduire, comme à notre insu, des expressions qui ne représentent réellement plus pour nous qu'un tour de phrase. — Malheureusement, elles conservent encore un bien autre sens, même pour des auteurs modernes, qui aiment mieux éclairer le théâtre de l'histoire, des sinistres lueurs du fatalisme, que du flambeau divin du christianisme. (*Note du traducteur.*)



D. Pedro Villagran, que le maréchal, avant de mourir, nomma pour le remplacer dans le gouvernement, fut un magistrat intègre, laborieux, et doué de beaucoup d'autres qualités qui le rendaient digne de l'affection du public; mais elles ne purent le soustraire aux vives attaques dont sa personne fut l'objet de la part de plusieurs envieux. Le président du Pérou, Vaca de Castro, sans aucun motif apparent, le dépouilla du gouvernement du Chili, et se le fit amener prisonnier à Lima. Après l'exécution de cet ordre, Rodrigo de Quiroga, qui paraît avoir joué un rôle actif dans cette intrigue politique, prit de nouveau les rênes de l'Etat. Il est peu honorable pour Quiroga d'avoir remplacé un homme si recommandable qu'il avait lui-même renversé, et moins encore de n'avoir pas su se montrer digne de son élévation, par les actes de son administration.

D. Melchior Bravo de Saravia mit fin à l'intérim de Quiroga. Appelé par Philippe II au gouvernement du Chili, il réunit en sa personne trois fonctions différentes, savoir celle de président de l'audience ou du tribunal (qu'une ordonnance royale venait d'établir à la Conception le 13 août 1567), celle de chef politique de l'Etat, et enfin celle de général des armées. D. Melchior possédait des qualités remarquables, comme administrateur et comme jurisconsulte. « Sous son gouvernement, dit l'historien Gay (*Histoire du Chili*, t. II, chap. VIII), le pays jouit de tous les bienfaits de l'ordre public et de l'application sérieuse et équitable de la loi... Du zèle et de la sollicitude paternelle du dépositaire de l'autorité, qui se préoccupait du bien commun sans préférences personnelles ; car, à ses yeux, les Indiens valaient les Espagnols : aussi ne vit-on jamais fléchir dans ses mains la règle de la justice... » On pouvait donc espérer que, malgré son insuffisance de connaissances militaires, Bravo de Saravia assurerait des avantages con-

sidérables à des colonies dont des guerres continuelles arrêtaient le développement. La malheureuse affaire de Marigüenu, où il perdit une grande partie de ses troupes et où lui-même faillit périr, marqua le commencement de son administration; mais cet échec fut quelque peu réparé par la victoire que l'armée espagnole, sous les ordres du maréchal-de-camp Rui Gamboa, remporta sur les Araucans, près de Quipoé. Les deux nations belligérantes observèrent ensuite, pendant environ quatre années, une espèce de trève, qui ne fut interrompue que lorsque Painenancu, auparavant chrétien, puis apostat, élevé à la dignité de toqui, commença à faire de nouvelles excursions dans les dépendances des établissements européens. D. Rodrigo de Quiroga, nommé par Philippe II en remplacement du président Bravo Saravia, vainquit plusieurs fois le chef indien; mais son âge avancé ne lui permit pas d'exercer long-temps le commandement : il mourut en 1580, indiquant pour son successeur Rui de Gamboa, dont le choix fut confirmé par le vice-roi du Pérou.

La guerre soutenue par les Araucans avec une constance si héroïque, fit craindre à Philippe II que les établissements espagnols au Chili, tôt ou tard ne tombassent entre leurs mains, s'il ne prenait pour la terminer des mesures énergiques. Une de celles qu'il adopta fut d'y envoyer D. Alonso Sotomayor, en qualité de capitaine général, avec un bon corps de troupes. Ses connaissances militaires et sa valeur faisaient espérer que ce nouveau chef mettrait fin à une lutte si acharnée. Tout son passé inspirait le respect pour sa personne : âgé de trente-sept ans seulement, il s'était distingué par sa bravoure en cent batailles, sous les ordres du duc d'Albe en Flandre. Arrivé dans le Chili en 1583, son premier soin fut d'obliger le toqui Painenancu à lever le siège des places de Villarica et de Valdivia, puis de mettre tout le pays ennemi à feu et

à sang, croyant, comme jadis D. Garcia, que les Indiens épouvantés à jamais jetteraient bas les armes. Ainsi, des prisonniers qui tombaient dans ses mains, les uns étaient empalés, les autres écartelés, et le plus grand nombre était renvoyé dans ses foyers, après qu'on leur avait coupé les bras! Painenancu lui-même, pris par les Espagnols, fut empalé, après avoir montré un repentir sincère de son apostasie. Les fatigues et les dangers inséparables alors de cette haute dignité de toqui, n'empêchèrent pas Cayancura, ulmen ou chef héréditaire du district de Marigüenu, de l'accepter, au commencement de 1585. Son prédécesseur en avait en quelque sorte laissé s'obscurcir l'éclat par son inaction : le nouveau toqui, décidé à lui rendre tout le lustre que lui avaient donné les exploits de Caupolican, mit tout en œuvre pour parvenir à former une armée qui lui permît d'entrer en campagne. Le combat qu'il offrit aux troupes espagnoles près de Carampangue ne lui procura aucun avantage matériel; mais il servit au moins à enhardir ses soldats et à faire comprendre aux conquérants que le pouvoir ne résidait plus dans des mains débiles comme celles de Painenancu. Après avoir fait infester les territoires de Villarica, de l'Impériale et les rives du Biobio, par différents détachements de son armée, commandés par des capitaines habiles, le toqui mit le siège devant le fort d'Arauco; mais, vaincu par les Espagnols dans un combat sanglant de quatre heures, il abdiqua l'autorité souveraine en faveur de son fils Nangoniel, jeune héros d'une grande renommée, adoré de la nation. Nangoniel parvint à enlever la place qu'avait en vain attaquée son père; mais il fut tué près de Puren, dans une escarmouche où la fortune le couronnait déjà, pour ainsi dire, des lauriers de la victoire. Il n'avait pas encore expiré, que les officiers élurent Cadeguala par acclamation. Plus heureux que ses prédécesseurs, le nouveau toqui mit le feu à la ville d'Angol, le 24 sep-

tembre 1586; et pénétrant dans son enceinte avec mille fantassins et cent cavaliers, il se livra à un horrible carnage des habitants, qui fuyant les flammes tombaient dans ses mains.

Nul Espagnol ne fût, cette lamentable nuit, resté vivant dans Angol, si un heureux hasard n'eût amené sur les lieux, deux heures avant l'attaque, le gouverneur Sotomayor, qui, conservant une rare présence d'esprit, se mit à la tête de la garnison, et força les assaillants à se retirer. L'incendie d'Angol fut suivi du siège de Puren et de la retraite de Sotomayor, qui était accouru avec une forte armée au secours des assiégés. Cadeguala, enorgueilli d'un triomphe si signalé, se présenta devant les murs de Puren sur un cheval superbe, et défia le commandant Garcia Ramon à un combat singulier : le guerrier espagnol accepta le défi, et d'un coup de lance perça de part en part le cœur de son redoutable adversaire. Guanalcoa, nommé toqui, continua, après Cadeguala, le siège de la place de Puren, et réussit à la serrer de si près, que les assiégés furent contraints de l'évacuer. Le gouvernement de Guanalcoa est remarquable, non-seulement par les avantages réitérés qu'il obtint sur les Espagnols, mais surtout par les exploits mémorables d'une héroïne araucane. Janequeo, femme de Güepotan, douée d'une valeur au-dessus de tout éloge, se mit à la tête d'un corps de Puelches, et résolue à venger la mort de son mari, causée par les Espagnols, elle fit des incursions sanglantes dans les colonies, et n'hésita pas, dans une circonstance, à présenter bataille aux forces du capitaine général. Réduite à la fin à quitter le théâtre de la guerre, l'héroïne se retira dans les montagnes, où elle préféra vivre cachée, plutôt que de renoncer à la liberté en défendant laquelle avait péri l'époux qu'elle idolâtrait. Cependant le vieux Guanalcoa mourut dans les derniers jours de l'an 1591, et eut pour successeur Quintungüenu,

jeune guerrier intrépide et avide de gloire. Le nouveau toqui se proposa pour modèle l'illustre Lautaro, et occupa aussitôt les hauteurs de Marigüenu, de si heureux augure pour sa nation. Sotomayor attaqua et força jusque dans ses retranchements, le chef indien, qui, exhortant les siens à une défense glorieuse, se fit hacher en pièces avec presque toute sa troupe. Le général victorieux offrit alors la paix; mais cette offre fut rejetée avec mépris par les Araucans, et Sotomayor, irrité d'un semblable refus, se jeta avec son armée dans la province de Tucapel, ravageant tout ce qu'il rencontrait. Paillaeco, élu toqui, succomba quelques mois après son élévation, en combattant les Espagnols près de Molquilla, et laissa à Paillamacu la glorieuse mission d'arrêter les progrès de l'ennemi. Mais le général espagnol, voyant qu'il n'achetait ses triomphes qu'au prix de victimes innombrables qui périssaient chaque jour, suspendit brusquement la campagne et rentra dans Santiago. Il était arrivé à se convaincre, par son expérience personnelle, de l'impossibilité de conquérir l'Araucanie, tant qu'il resterait un seul homme vivant pour la défendre. D. Martin Oñez de Loyola vint à remplacer le général Sotomayor dans le gouvernement en 1592. La prudence, la valeur et la circonspection qui distinguaient Loyola devaient faire supposer que dans les conjonctures il n'aurait su y avoir de nomination plus convenable. Mais il faut l'avouer, il semble que la grandeur ait altéré la sûreté de son jugement. Loyola dédaigna la marche administrative de ses prédécesseurs, et poussé par la manie de révoquer toutes leurs mesures, il produisit dans l'ordre politique une véritable révolution. Il alla jusqu'à se croire quelques droits au gouvernement de l'Araucanie, parce que Coya, sa femme, était fille et héritière des Incas du Pérou. Paillamacu ne cessa de molester le nouveau chef, mais il trouvait en lui un adversaire plein d'habileté et

bien pourvu des moyens nécessaires pour lui faire une guerre formidable. Il usa vainement ses efforts contre la ville de Coya, que Loyola achevait de fonder, et malgré la bravoure éprouvée de son lieutenant Loncotegua, qu'il avait chargé d'enlever le fort de Jésus, qui couvrait l'entrée de la ville, il fut repoussé à deux différentes reprises par les troupes espagnoles. Paillamacu, voulant réserver la vie de ses soldats pour une occasion où ils pourraient la vendre plus cher, renonça à l'agressive. Loyola, se croyant à l'abri des surprises continuelles que lui ménageait la puissance toujours croissante du toqui, visita les places de l'Impériale, de Valdivia et de Villarica, fournissant partout, en général expérimenté, les moyens propres à leur défense, en cas de nouvelles attaques. Cela fait, il repassa le Biobio, et se trouvant en lieu sûr, il renvoya trois cents soldats qui l'escortaient, ne conservant avec lui que soixante officiers réformés, quelques religieux fransciscains et sa propre famille. Paillamacu, qui ne perdait pas Loyola de vue et qui observait tous ses mouvements, le suivit à son insu avec deux cents hommes, l'assaillit dans la vallée de Curalava, dans la matinée du 22 novembre 1598, et le massacra lui et tous ses compagnons. Puis il courut, avec la rapidité de la foudre, mettre le siège devant plusieurs villes d'au-delà du Biobio, et rasa entièrement les autres.

Il paraît qu'avant de porter des coups si funestes à la domination espagnole dans le Chili, le toqui avait entamé des négociations secrètes avec les autres tribus chiliennes; car presqu'au moment même où se passait à Curalava ce drame lugubre, les Guiliches, les Cuncos et presque toutes les provinces limitrophes de l'Araucanie poussèrent le cri de révolte. Ce soulèvement simultané grossit dans des proportions si considérables l'armée du toqui, que, sans préjudice du siège des places qu'il attaquait, il gardait près de lui une forte réserve, avec laquelle il répandait la terreur

et la mort dans les districts espagnols. Pedro Viscarra, qui remplissait provisoirement les fonctions de capitaine général, passa le Biobio à la tête d'un détachement, et arrêta quelque peu les progrès de l'ennemi. Le gouvernement de Viscarra, presque octogénaire, ne pouvait durer; et en effet, le vice-roi du Pérou nomma bientôt, pour le remplacer, l'alcalde de Lima, D. Francisco Quiñones. C'était un de ces hommes que leur caractère énergique, leur esprit dominant, leurs talents et leurs richesses semblent destiner à commander aux autres dans les circonstances difficiles. A cette époque de licence, le vice-roi de Lima prenait souvent ses conseils, et la décision de Quiñones était celle qu'il faisait exécuter. Le nouveau chef se porta sur les rives du Biobio, à la tête d'une forte colonne de vétérans, pour chercher Paillamacu, qui marcha à sa rencontre avec environ quatre mille soldats. Les deux armées en vinrent aux mains dans la plaine d'Yumbel, et après un combat de deux heures, Paillamacu dut céder le champ de bataille et la victoire à son adversaire. Quiñones fit écarteler tous les prisonniers qu'il prit sur l'ennemi; en même temps il fit évacuer par ses troupes les places d'Arauco et de Cañete, que le toqui, de son côté, fit immédiatement raser : Santa-cruz de Coya subit le même sort. Pendant que ces évènements se passaient sur les bords du Biobio, l'armée destinée par le toqui à prendre la ville de Valdivia, en leva le siège. Les habitants, après plusieurs sorties, parvinrent un jour à détruire le fort élevé par Paillamacu dans les environs marécageux de Puren, et à massacrer une grande partie de sa garnison : ce fait parut décisif aux vainqueurs qui se livrèrent, avec une sécurité incompréhensible, aux douceurs de la paix que leur ménageait leur triomphe. Le toqui, informé du revers éprouvé par les siens, chargea son lieutenant Millalcaquin de la garde du Biobio, et partit avec quatre mille hommes pour Valdivia, sur laquelle il

tomba à l'improviste le 24 novembre 1599, quand le jour commençait à poindre. La négligence au sein de laquelle dormaient les Espagnols, lui permit de s'emparer de la ville, presque sans résistance. Les édifices furent livrés aux flammes; des habitants, les uns furent égorgés, les autres faits prisonniers, à l'exception de quelques-uns plus heureux qui purent se réfugier sur les navires qui mouillaient dans les eaux de la rivière, et sauver leur vie de cette manière. Paillamacu, après un exploit pour lui si glorieux, alla faire sa jonction avec Millalcaquin, emmenant, entre autres trophées de sa victoire, quatre cents prisonniers, et environ deux millions de piastres [1].

Telle fut la situation politique du Chili durant le seizième siècle de l'ère chrétienne, où il plut à la divine Providence de répandre parmi ses habitants, au moyen de la prédication apostolique, la foi de Jésus-Christ.

[1] Somme énorme à cette époque, même pour l'Amérique; car la piastre américaine, plus forte que la piastre espagnole, vaut près de six francs. (*Note du traducteur.*)

de la paix, proposait, par les voies de la persuasion, un plan de régénération spirituelle, et les conquérants qui, les armes à la main, ne faisaient appel qu'à la violence, venaient leur imposer un nouveau joug, et proscrivaient comme un crime le patriotisme de ceux qui, au foyer de leur âme, sentaient encore une étincelle du feu sacré, qu'y entretenait l'amour de l'indépendance du pays natal. Cette combinaison bâtarde de principes si contradictoires inspirait aux Américains une prévention funeste, qui les empêchait ou les détournait d'embrasser une religion professée et prêchée par les conquérants eux-mêmes : aussi devait-on supposer, d'après les calculs de la raison, que la religion, cette fille des cieux, ne succombât dans sa marche, précédée qu'elle était d'antécédents si défavorables. Mais, loin que les résultats aient répondu aux prévisions de la sagesse humaine, il semble que la Providence se soit plu à tromper ses calculs et à déjouer son attente. Les bûchers des Nérons, des Domitiens et des Dioclétiens, les sophismes de Celse, de Porphyre et de Julien, et le rationalisme séducteur des fanatiques du nord de l'Europe prouvent jusqu'à l'évidence l'impuissance radicale des efforts de l'homme s'évertuant à détruire l'œuvre du grand Maître. A ces preuves Dieu voulut ajouter une nouvelle démonstration, tirée de la conquête de l'Amérique, pour mieux faire éclater la divinité de la religion et la vive lumière des vérités qu'elle enseigne, de quelque voile odieux qu'on pût les couvrir.

La parole du Verbe, forte et efficace par elle-même, a toujours pénétré, comme un trait acéré, au fond du cœur de l'homme, et renversé les idoles qu'y ont élevées de viles passions ou d'ignorants préjugés. L'Europe, l'Asie et l'Afrique, en nous montrant, depuis la naissance du christianisme jusqu'à nos jours, le tableau vivant dans lequel brille, et toujours sous d'éclatantes couleurs, le triomphe complet de la foi sur toute espèce d'ennemis, nous présentent aussi le

spectacle du courage, de la résignation et de la constance des apôtres chargés de la répandre. L'Amérique commença à peine à être connue du reste du monde, par les singuliers usages de ses habitants, par l'abondance inépuisable de ses trésors et par la fertilité de ses provinces, qu'elle ne le fut pas moins par les actions héroïques des missionnaires, dont elle a été le théâtre. Depuis les régions neigeuses du haut Canada jusqu'aux îles du cap Horn et la Terre-de-Feu, et depuis les plages de l'Atlantique jusqu'à celles de la mer Pacifique, on prêcha le mystère de la Croix, et les nations nombreuses qui habitaient dans les ténèbres de l'idolâtrie, ne reçurent pas les lumières de la foi chrétienne, sans admirer en même temps la sainteté prodigieuse de ses apôtres.

Les vices, profondément enracinés dans le cœur des Mexicains, tremblèrent à la voix d'un Dominique de Mendoza et d'un Julien de Garsès, qui parcoururent en prêchant presque toutes les provinces de ce vaste empire; ils supprimèrent des usages dégradants pour l'humanité, et abolirent dans les temples, purifiés le sacrifice des victimes humaines, qui étaient chaque jour immolées sur les autels de leurs prétendues divinités. Le Pérou, dont les idées superstitieuses, presqu'aussi fameuses que ses trésors, s'appuyaient sur les traditions les plus anciennes, déchira le voile épais de son ignorance, au bruit de la prédication et des miracles de saint Louis Beltran et de saint François Solano. Les montagnes escarpées qui servaient de refuge aux indigènes poursuivis, les vallées profondes et les forêts épaisses, habitées seulement, sur divers points de l'Amérique, par des bêtes féroces ou des insectes venimeux, ne parurent pas des obstacles insurmontables au zèle des Albuquerque, des Loaiza, des Lallemant et d'autres personnages aussi courageux et aussi dévoués que ceux-là. Le Chili, couvert de la nuit d'innombrables erreurs, vit rayonner à son horizon la lumière du

christianisme en 1541. Le vénérable D. Bartolomé Rodrigo Gonzalez Marmolejo, du clergé séculier, et frai Antonio Rendon, de l'ordre de la Merci, furent les apôtres que Dieu choisit, avant tous les autres, pour annoncer les vérités de la foi aux Chiliens. Ils partirent de Cuzco pour le Chili, le 20 janvier 1540, à la suite de l'armée qu'avait organisée D. Pedro Valdivia, pour conquérir ce pays. Ni les vastes déserts de sable d'Atacama, ni les glaces éternelles des Andes, ni les précipices insondables qui s'ouvrent à chaque pas au pied de leurs sommets orgueilleux, rien ne les arrêta dans leur intrépide carrière. Sans doute, les soldats espagnols purent trop souvent commettre des extorsions contre les Indiens, leur enlever leurs trésors, les dépouiller de ce qui leur appartenait à si juste titre; mais les malheureux trouvèrent presque toujours un soulagement à leur infortune, dans la charité des hommes apostoliques. Si les conquérants répandirent la terreur, dans leurs courses des environs de Copiapo jusqu'aux bords du Mapocho, les prêtres firent sentir, dans les mêmes lieux, les effets bienfaisants de la bonne nouvelle qu'ils annonçaient. Sans perdre une seule occasion favorable à l'exercice de son saint ministère, Marmolejo saisit celle que lui offrit la fameuse junte des caciques convoqués par Valdivia, pour développer ses plans de conquête.

Ce fut alors que, pour la première fois, sur les rives du Mapocho, on entendit un enseignement formel tendant à établir la suprématie de la foi chrétienne sur l'intelligence de l'homme, la suprématie de la sagesse de Dieu sur la raison de ses créatures. On posa, le 12 février 1541, les fondations de la première église qu'on ait construite au Chili, sous la protection de Marie dans son Assomption; et l'arbre béni de la Croix, qui fut planté dans le parvi du temple par le pieux général, au milieu des chants du clergé, des acclamations de l'armée et à la grande admira-



tion des Indiens, sanctifia cette enceinte, où une multitude d'hommes, naguères ensevelis dans les ténèbres, devaient contempler la lumière de la vérité et apprendre le chemin du ciel. Mais les hommes de Dieu ne tardèrent pas à se répandre dans les campagnes. Marmolejo se mit à parcourir les plaines populeuses de Lampa, chercha les Indiens dans leurs propres habitations, leur fit connaître Dieu, et en baptisa un grand nombre. Les environs de Quillota et de Limachi éprouvèrent également les effets de l'ardeur de son zèle. Là, comme sur tous les autres points où il exerça le ministère de la prédication, il sut concilier, avec la vérité inflexible de sa parole, la charité, la douceur et le désintéressement qui éclatèrent dans toutes ses actions [1].

De nouveaux ouvriers vinrent bientôt partager les fatigues des premiers missionnaires : tels furent, entre autres, le P. frai Dominique Buirox, de l'ordre des Prêcheurs, qui, après avoir annoncé la parole sainte aux Promaucas, et combattu les erreurs superstitieuses et les vices grossiers qui souillaient leurs mœurs, arrosa de son sang, au mois de janvier 1555, le village de Duno, près des bords du Mataquito, où il avait fait de si grands efforts pour implanter l'Evangile dans le cœur des habitants; le prêtre D. Cristoval d'Alegria, qui se chargea de catéchiser les réductions de Paucoa et de Peucudañe [2], où il vécut jusqu'en l'année 1588;

[1] Le P. frai Francisco Xavier Ramirez prétend (*Chronique impériale*, t. I.) que frai Fernando Barionuevo fût le premier qui ait prêché la foi chrétienne aux Indiens du Chili. Loin de partager son opinion, nous doutons même que le P. Barrionuevo ait été dans le Chili au temps où le suppose cet écrivain; nous avons de meilleures raisons de croire qu'il se trouvait alors au Pérou. (*Note de l'auteur.*)

[2] Les *réductions* de Paucoa et de Peucudañe comprennent tout le territoire que contient aujourd'hui la vallée de Tango, dans le département de *la Victoire*. Les ruisseaux de la vallée portent encore ces noms-là. (*Note de l'auteur.*)

La *réduction*, c'est le nom que les Espagnols donnaient à chaque peuplade indienne convertie à la foi. J'ai cru devoir conserver ce mot, qui ne paraîtra pas trop étranger à ceux qui connaissent un peu l'histoire de l'Amérique espagnole. (*Note du traducteur.*)

frai Juan Salguero, de l'ordre de Saint-Dominique [1], lequel entreprit avec une application exemplaire l'étude de la langue chilienne, et, après avoir travaillé plusieurs années à la conversion des Promaucas, fut nommé par le chapitre, durant la vacance du siége épiscopal de Santiago, missionnaire des réductions de Putaga, Loncomilla et Purapel [2]; frai Pedro Hernandez et frai Francisco Solis, avec d'autres religieux de l'ordre des Mineurs, dont nous ignorons les noms, parcoururent une grande partie des territoires de la Conception et de l'Impériale, et il n'y a pas lieu de douter que le zèle de ces prêtres pour la conversion des infidèles ne dut être bien ardent, puisque, peu de temps après, nous voyons l'Impériale posséder un évêché, compter dans son diocèse un nombre incalculable d'églises florissantes, dont l'érection doit surtout être attribuée au prosélytisme de ces dignes ouvriers de l'Evangile. Le district de Valdivia eut aussi son apôtre dans le dominicain frai Diego Pezoa. Cet homme d'une vertu incomparable parvint, après avoir prêché avec un rare zèle, à convertir à Jésus-Christ quelques-uns des indigènes; mais les autres lui avaient voué une haine mortelle à cause de l'énergie avec laquelle il attaquait le vice de l'impureté et reprochait leur conduite à ses honteux esclaves. Aussi finirent-ils par le faire périr d'une manière cruelle.

La mort violente des missionnaires que nous venons de nommer prouve que les apôtres du Chili ne rencontrèrent point, chez les peuples qu'ils évangélisaient, les dispositions favorables que manifestèrent les habitants d'autres contrées de l'Amérique, où le christianisme était annoncé presqu'à la même époque. Les Chiliens, d'une nature belliqueuse et

[1] Nous possédons les originaux de plusieurs documents relatifs aux missions de ces deux prêtres. (*Note de l'auteur.*)

[2] Localités qui se trouvent dans le département de Rancagua, paroisse de San-Pedro (Saint-Pierre.) — (*Note de l'auteur.*)

d'un caractère indépendant, haïssaient tout ce qui leur paraissait ressembler à la servitude, et regardant les vérités de la foi comme des inventions forgées par les conquérants de leur pays pour lui imposer plus facilement le joug, ils les enveloppèrent dans une commune haine. Ils remarquaient d'ailleurs le disparate énorme qui existait entre les principes de la religion qu'on leur prêchait, et les mœurs des hommes qui en faisaient profession. Sainte en elle-même, dans son objet, dans son Auteur, elle défendait toute espèce d'extorsion, et cependant la violence était devenue chez eux comme une habitude. Les conséquences qui résultaient de cette contradiction portaient un préjudice incroyable à la cause de la foi. Une religion non respectée, dans toute l'étendue de ses préceptes, par ceux-là mêmes qui se disaient chargés de la faire connaître, ne pouvait inspirer aucune idée avantageuse à des hommes ignorants et incapables de comprendre la différence qu'il y a entre la sainteté de la loi et la corruption de ceux qui doivent l'observer. Aussi arrivait-il que la plupart des Indiens, loin de se prêter à entendre avec docilité la prédication, se retiraient des lieux fréquentés par les missionnaires, jusqu'en des endroits éloignés, ou se cachaient dans leurs propres cabanes, pour échapper à leur visite, dans le cas où ils se seraient présentés pour les instruire.

Il n'en était pas de même des Indiens qui habitaient les colonies espagnoles. Les prêtres avaient plus d'occasions de les catéchiser, et Dieu couronna leur zèle par des conversions frappantes, obtenues souvent chez ceux qui paraissaient le plus obstinément rebelles aux dogmes du christianisme. Les dangers qu'offrait la prédication de l'Evangile parmi les différentes tribus païennes qui couvraient le territoire chilien, ne détournèrent pas d'y exercer les fonctions de leur ministère d'autres hommes, animés du même esprit et ornés des mêmes vertus, qui caractérisaient les apôtres

que nous venons de nommer. La ville de la Serena et la province de Coquimbo furent éclairées par la prédication et les vertus du P. frai Bernard Agüero, de l'ordre de Saint-François; Santiago et ses environs éprouvèrent les effets du zèle extraordinaire du P. Turinjia, du même ordre, et d'autres lieux entendirent la parole chaleureuse de frai Gilles Gonzalez et de ses collaborateurs dans l'exercice du ministère apostolique.

Ce qui ne contribua pas peu non plus à l'introduction du christianisme dans le Chili, ce fut le soin avec lequel plusieurs de ses magistrats cherchèrent à en favoriser l'enseignement. Soit qu'ils cédassent aux inspirations de la politique, soit qu'ils crussent pouvoir allier les sentiments charitables que suggère l'Evangile avec les mesures rigoureuses qui, plus d'une fois, firent couler du sang qu'on aurait pu épargner, toujours est-il qu'ils donnèrent équitablement des ordres réitérés pour que les encomenderos instruisissent les Indiens [1].

Parmi les différentes dispositions relatives à cet objet, on remarque celles prises à la Serena par le gouverneur D. Garcia Hurtado de Mendoza, qui recommanda à tous les maîtres « d'enseigner aux Indiens les préceptes de la religion, sans recourir aux menaces ni aux châtiments, en employant, au contraire, la charité et la douceur paternelle. » Il faut avouer que de semblables prescriptions étaient fréquemment méprisées par certains propriétaires; d'autres pourtant les observaient scrupuleusement, et leur conduite produisait de grands avantages pour la foi.

Tels furent les premiers pas que fit la religion de Jésus-Christ sur la terre du Chili. Ses préceptes adorables, révélés

[1] La nature de l'*encomienda* tenait à la fois du *bénéfice* et du *fief*. Le mot lui-même, qui vient d'*encommendar*, confier, indique la nature des rapports qui devaient exister entre le colon espagnol et son serviteur indien. Nous aurons occasion de l'expliquer plus amplement. (*Note du traducteur*.)

au milieu du bruit de la guerre, firent d'abord une faible impression sur le cœur des Indiens. La paix était nécessaire pour qu'ils pussent apprécier les caractères divins de la nouvelle doctrine; car, accoutumés à combattre, ils ne pouvaient déposer les armes pour écouter les maximes d'amour et de charité qu'inspire la foi du Sauveur.



CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Santiago, église suffragante de Cuzco. — Philippe II prie le pape de l'ériger en évêché. — Pie IV élève à la dignité épiscopale D. Bartolomé Rodrigo Gonzalez Marmolejo. — Biographie des évêques qui occupèrent, durant ce siècle, le siége de Santiago : Gonzalez Marmolejo, frai Fernando Barrionuevo, frai Diego Medellin, frai Pedro Azuaga.

Santiago n'était, dans le principe, qu'une petite paroisse dépendante de l'évêque de Cuzco, dont son premier curé, D. Bartolomé Rodrigo Gonzalez Marmolejo, reçut les pouvoirs attachés à son ministère. Mais ni le titre de simple paroisse ne pouvait convenir au rôle d'une ville destinée à devenir la capitale d'un empire, ni les pouvoirs d'un simple curé ne pouvaient suffire aux besoins spirituels des habitants. En dépit des préoccupations incessantes dont une guerre aussi funeste qu'acharnée accablait les conquérants du Chili, ils durent penser à l'érection d'un évêché, et l'on peut supposer que sans doute c'était là une des demandes que Pedro Valdivia fit à Philippe II, par l'organe d'Alonzo d'Aguilera, qui se rendit en Espagne l'an 1550, pour solliciter, au nom de son général, un remède aux nécessités pressantes qui se faisaient sentir dans les colonies du Chili. Envoi de nouveaux ouvriers pour travailler à la moisson abondante qui se présentait de toutes parts, érection de

paroisses chaque jour plus indispensables pour maintenir dans la foi les villages récemment convertis, organisation de missions dont les membres s'occupassent, suivant un plan fixe et uniforme, de la conquête spirituelle des Indiens: tels étaient les objets qui réclamaient impérieusement la présence d'un évêque zélé et éclairé. Sa Sainteté le pape Pie IV trouva, dans le curé de Santiago, toutes les qualités qui devaient distinguer le nouveau pasteur qu'il s'agissait d'instituer : aussi, lorsqu'à la demande de Philippe II, il érigea, dans le Chili, un évêché suffragant de la métropole de Lima, il nomma pour son premier évêque, sur la présentation du même Philippe, le prêtre Bartolomé Rodrigo Gonzalez Marmolejo, par une bulle datée de Rome le 17 juin 1561 [1]. La ville de Santiago reçut avec de grandes démonstrations de joie la nouvelle de l'élévation de son pasteur : ses vertus, parmi lesquelles brillaient le zèle prudent et discret, la constance et le désintéressement, lui avaient acquis la plus haute estime de tous ses paroissiens.

Issu d'une famille noble, D. Marmolejo naquit à Carmona dans l'Andalousie. Appliqué dès son enfance à l'étude des lettres, l'Université de Salamanque le compta parmi ses élèves de philosophie et de théologie, et il y obtint par ses succès le grade de licencié dans la seconde de ces sciences. Fidèle à sa vocation, il reçut dans sa patrie les ordres sacrés, et passa ensuite au Pérou, où il accompagna l'armée de Diego Rojas et Pedro Candia. C'est là qu'il se trouvait quand D. Pedro Valdivia organisa son expédition. Marmolejo résolut de la suivre, et le 20 janvier 1540 il partit de Cuzco pour le Chili, investi par l'évêque diocésain, du titre et des pouvoirs de vicaire forain, et autorisé, en outre, à élever des églises et à instituer des paroisses dans les établissements ou dans les colonies que fonderait le con-

[1] Nous prenons cette date dans Claude Gay, qui l'a prise lui-même peut-être dans la CHRONIQUE IMPÉRIALE. (*Note de l'auteur.*)

quérant. Le 4 mai 1546, D. frai Juan Solano, évêque de Cuzco, le nomma son vicaire général dans le Chili, et lorsque plus tard le pays fut soumis à la juridiction du nouveau siège de Charcas, D. frai Thomas de St-Martin, de l'ordre des Dominicains, son premier évêque, ratifia les nominations antérieures, et ajouta aux titres de Marmolejo, celui de visiteur ecclésiastique de l'empire du Chili, dont le saint prêtre commença à exercer les fonctions le 13 juin 1555. Mais quelque multipliées que fussent les occupations qu'entraînaient pour D. Bartolomé des charges si nombreuses, elles ne purent l'empêcher, malgré les dangers que couraient alors les Espagnols parmi les Indiens, de pénétrer dans les campagnes, pour enseigner à leurs habitants les rudiments de la foi.

Nous avons déjà parlé en passant, dans le chapitre précédent, de quelques-uns de ses travaux apostoliques au milieu des infidèles. Le désir ardent de leur ménager tous les moyens propres à faciliter leur conversion le détermina à entreprendre, dans le courant de l'année 1550, un voyage en Espagne, en compagnie d'Alonso d'Aguilera, que Pedro Valdivia députait au roi; mais à peine cette détermination fut-elle connue dans Santiago, que les bourgeois, qui lui portaient la plus profonde vénération et la plus vive affection, s'opposèrent de toutes leurs forces à l'exécution de ce projet, jusqu'à le forcer d'y renoncer. On peut croire que son âge avancé et le délabrement de sa santé, absolument trop faible pour résister aux fatigues d'une si longue traversée, auront aussi influé sur la nouvelle résolution de Marmolejo.

Les troubles qui agitèrent les colonies espagnoles, à la mort de Pedro Valdivia, fournirent au curé de Santiago l'occasion de déployer toute la vivacité et toute l'ardeur de sa charité. Francisco d'Aguirre, Rodrigo de Quiroga et Francisco Villagran se disputaient le gouvernement du

Chili, s'appuyant pour cela sur des titres qui, dans la pensée de chacun d'eux, justifiaient leurs prétentions. Les colonies du sud obéissaient au dernier des trois concurrents; Quiroga commandait à Santiago, en vertu d'une délégation du cabildo; et Aguirre, de son côté, résolut d'employer la force pour se mettre en possession du pouvoir qui lui appartenait, aussitôt qu'il fut en mesure de faire valoir ses droits, à la vérité plus fondés que ceux de ses compétiteurs. Le cabildo de Santiago, qui craignait d'une part les conséquences de la résistance qu'il opposait à Francisco d'Aguirre et à qui il répugnait d'ailleurs d'arracher les rênes de l'autorité, des mains du citoyen auquel il les avait lui-même remises, envoya Marmolejo près d'Aguirre, pour l'engager à la paix qui convenait tant à tous les partis, dans les circonstances critiques où se trouvait le pays. La présence de D. Garcia Hurtado de Mendoza et les conseils prudents du digne prêtre calmèrent l'orage qui menaçait l'Etat de sa ruine, pacifièrent les esprits et ramenèrent toutes les pensées au salut commun.

Les principaux moyens qu'eussent jusqu'alors employés les Espagnols pour réduire les Indiens, avaient été le despotisme et la sévérité. Marmolejo, loin de les approuver, ne cessa de réclamer avec instance, près du gouverneur, l'emploi de la justice, de la persuasion et surtout de la prédication évangélique, comme les moyens les plus convenables pour convertir des êtres qui appartenaient en définitive, à l'espèce humaine. Ayant obtenu du souverain pontife la bulle qui le nommait évêque de Santiago, avec celle qui le chargeait d'ériger son église en cathédrale, Marmolejo célébra en 1563 la fête de cette érection [1]. Il

[1] En admettant l'expédition de la bulle en 1561, il est clair que l'érection n'a pu avoir lieu la même année, comme le prétend l'auteur des Notices biographiques sur les illustrissimes évêques de Santiago, publiées dans notre recueil synodal. (*Note de l'auteur.*)

dédia la nouvelle métropole à la vierge Marie, dans le mystère de son Assomption glorieuse au ciel, et il y établit la même liturgie et les mêmes statuts qu'avait précédemment adoptés, lors de l'érection de la cathédrale de Cuzco, son évêque D. frai Vincent de Balverde, de l'ordre de Saint-Dominique. Le tout est constaté dans un procès-verbal en quarante-deux articles, et comme ils présentent tous le plus grand intérêt, nous avons voulu en donner la copie textuelle [1]. On y voit que Marmolejo, convaincu de l'influence réelle que la splendeur du culte religieux exerce sur le cœur de l'homme, pour lui faire rendre l'hommage qu'il doit à tant de titres au Créateur, attacha une importance particulière à remplir le chapitre de son église, d'un nombre suffisant de chanoines, comme à leur imposer la célébration solennelle et quotidienne des offices divins. Libre des soins que réclamait cette grande affaire, il porta son attention sur l'érection de nouvelles paroisses, et nous croyons qu'il faut attribuer au zèle de ce premier pasteur de Santiago la fondation des églises de Valparaiso et de Limachi. Doué d'un caractère vif et entreprenant, il eût sans doute fait plus encore, si son âge fort avancé le lui eût permis. Il mourut à Santiago, avant d'avoir reçu la consécration épiscopale, en 1565, âgé de soixante-quatorze ans, et il fut enterré dans son église [2]. Son corps, trouvé le 9 mars 1826 dans les cryptes de l'ancienne cathédrale et transféré

[1] *Voir aux documents*, le n° 4.

[2] D. Claude Gay prétend que Marmolejo a reçu la consécration épiscopale; mais nous pourrions commencer par demander : quand aurait-il pu être sacré? D'après le même auteur, il reçoit ses bulles en 1563, et meurt très-vieux en 1565. Quel temps aurait-il donc eu pour entreprendre le voyage du Pérou, à cette époque si long et si difficile? Nous avons beaucoup de raisons pour affirmer que Marmolejo mourut sans se faire sacrer, et entre autres, celle-ci : 1° le synode de Santiago le dit positivement ; 2° dans les anciens portraits des saints évêques qui se conservaient avant la révolution dans le palais épiscopal de Santiago, celui de Marmolejo n'était peint qu'avec les insignes d'évêque nommé ; 3° il n'existe aucun document qui fasse mention d'une semblable consécration ; 4° plusieurs

dans la nouvelle, par ordre du chapitre, le 17 du même mois, fut inhumé près de l'autel de Notre-Dame du Carmel. Entre les vertus qui distinguèrent Marmolejo, une des plus éminentes fut son ardente charité. Les historiens nous ont conservé quelques traits de sa vie qui l'attestent; nous n'en citerons que deux. Un jour, à l'époque où il exerçait son ministère dans la division de l'armée royale, que commandait Pedro Valdivia, il se plaça, pour arrêter les progrès d'une mutinerie militaire, des paroles de paix à la bouche, entre les deux partis qui en étaient venus aux mains. Cette intervention, véritablement pastorale, l'exposa à recevoir plusieurs blessures que lui firent les combattants. L'autre fait qui ne signale pas moins la charité de Marmolejo à l'égard des pauvres, c'est le secours qu'il procura de ses fonds personnels à la ville de la Conception. Le généreux prélat frêta un navire à ses frais pour faire transporter de Valparaiso toute espèce de vivres, et non satisfait d'une action si éminemment philanthropique, il distribua, dans le courant du mois de janvier 1558, tous les biens qu'il possédait, aux pauvres de la même ville de la Conception, qui venait d'essuyer de nouveaux malheurs. On a voulu reprocher à Marmolejo, comme une faute de nature à tacher sa mémoire, d'avoir envoyé des soldats à sa solde au secours du général D. Garcia Hurtado de Mendoza, dans la guerre contre les Araucans; mais cette conduite paraît bien justifiable, si l'on considère le péril imminent qu'eussent couru les colonies européennes déjà établies dans le Chili, dans le cas où les Araucans auraient assuré le cours et les résultats de leurs victoires : d'ailleurs, cette troupe ne fut pas équipée par Marmolejo pour conquérir le territoire des Indiens, ce qui eût été tout-à-fait blâmable, mais

écrivains nomment Barrionuevo comme le premier évêque de Santiago, parce qu'il fut le premier qui gouverna cette Eglise, après avoir été sacré. (*Note de l'auteur.*)

uniquement pour défendre l'existence de la ville de la Conception.

L'église de Santiago ne resta pas long-temps veuve. La Providence préparait en frai Fernando Barrionuevo un digne successeur de Marmolejo. Originaire de la ville de Guadalajara en Espagne, il entra dans l'ordre de Saint-François, dont il embrassa l'institut chez les Observantins, au milieu desquels il se montra toujours, tant qu'il y vécut, le modèle accompli des vertus religieuses. Elevé au sacerdoce, il se fit bientôt remarquer par la hardiesse de sa parole et par la sagesse de sa doctrine. Si nous en croyons l'auteur de l'ancienne *Chronique impériale*, Barrionuevo passa en Amérique en qualité de simple religieux, accompagna Pedro Valdivia dans le premier voyage qu'il fit du Pérou au Chili, et là parcourut la contrée de Copiapo à Melipilla, prêchant la foi de Jésus-Christ; mais, outre que les autres historiens ne comptent pas le père Barrionuevo parmi les ecclésiastiques qui accompagnèrent le célèbre conquérant dans sa première expédition, la lettre synodale de l'illustrissime señor Aldai indique son arrivée, seulement après qu'il eut été présenté pour le siége épiscopal de Santiago, et c'est aussi ce que donne à entendre l'historien Molina [1]. Proposé par Philippe II en 1566, il prit possession du gouvernement de son église l'année suivante, en vertu d'une bulle du pape Pie V. Durant le court période qu'il exerça le ministère pastoral, il édifia son troupeau par la pratique la plus sublime des vertus chrétiennes. Même pendant sa vie, on le regardait et on le vénérait comme un saint. Lorsqu'il s'agit de fixer les limites qui séparaient son diocèse de celui de l'Impériale, il soutint la justesse et l'exactitude de la démarcation qu'il avait indi-

[1] *Histoire du Chili*, IIe partie, chap. VIII. Bien que l'auteur y suppose par erreur que Barrionuevo a été le premier évêque nommé du Chili. (*Note de l'auteur*.)

quée, contre les prétentions de l'évêque de l'Impériale, qui se croyait des droits à la juridiction du territoire qui s'étend entre la Maule et le Biobio, territoire que l'évêque de Santiago supposait aussi dépendre de son diocèse. Barrionuevo mourut après avoir administré l'église de Santiago dix-huit mois : il fut inhumé dans sa cathédrale. Il est à regretter que les pièces du procès commencé après sa mort, pour vérifier minutieusement les actes d'une vie si sainte, ne nous soient point parvenues ; elles nous eussent fait connaître les vertus extraordinaires qui formèrent le caractère de ce digne évêque. Ses ossements, trouvés le 9 mars 1827, reposent aujourd'hui à côté des restes de son prédécesseur.

Après la mort de Barrionuevo, l'église de Santiago resta plus de cinq ans sans chef, et pendant cette vacance le besoin d'un pasteur qui, placé à la tête de la chrétienté naissante, la fortifiât par sa doctrine et l'édifiât par ses exemples, se faisait de plus en plus sentir. Mais, à cette époque, l'attention du monarque se trouvait absorbée par des affaires de la plus grande importance pour l'agrandissement de sa puissance temporelle. Il plut enfin à Dieu que Diego de Medellin fût désigné comme évêque de Santiago. Il était né, suivant les uns, à Lima [1], et suivant les autres, à Medellin, dans l'Estramadure, d'où il se rendit à Salamanque, dans le dessein d'étudier les sciences qui devaient le préparer à l'état ecclésiastique, vers lequel il se sentait fortement enclin. Le moment arriva de suivre cette inclination, et il entra, en la même ville, dans l'ordre de Saint-François. Le P. Medellin était doux et humble de cœur, ami de la paix et doué d'une âme si candide qu'il ne put jamais se persuader qu'il y eût sur la terre un homme qui sût mentir. Lima, capitale du Pérou, fut le vaste théâtre de ses triomphes littéraires. Il enseigna la

[1] Le P. Diego Rosales, *Hist. ecclésiast. du Chili*, liv. II, chap. VI, n° 11.

philosophie et la théologie, aux applaudissements de toute la ville, dans le collége des Jésuites, et le premier il obtint le grade de docteur à l'université de Saint-Marc, qu'on venait tout récemment de fonder. Sans que l'enseignement auquel il se livrait pût satisfaire son activité, il s'adonnait avec ardeur et assiduité, au ministère de la prédication, dans lequel il s'illustra d'une manière insigne. Ses qualités remarquables le firent parvenir aux premières dignités de son ordre, et l'an 1568 il devint le sixième provincial des Franciscains à Lima. Il en avait à peine rempli les fonctions pendant trois ans, que désireux de travailler à la gloire de Dieu, il partit pour le Chili, où, peu de temps après son arrivée, il fut élu gardien du couvent de Notre-Dame du Secours, aujourd'hui principale maison de la province de la Très-Sainte-Trinité dans le Chili. Un si grand mérite fit trouver le père Médellin digne de l'épiscopat, et en effet saint Pie V l'appela au siége de Santiago, le 28 juin 1574. La nouvelle de son élévation à une si haute dignité affligea profondément l'excellent religieux, qui, à cette époque, était déjà retourné au Pérou. Renfermé dans sa cellule, il pleurait inconsolable la perte de sa tranquillité, de sa vie obscure et enfin des douceurs ineffables que lui procuraient les exercices de la vie monastique; mais sa résistance même trahissait son mérite, et provoquait des instances plus pressantes de la part du vice-roi D. Francisco de Tolède et d'autres personnes de distinction, aux arguments sérieux desquels Medellin dut finir par se rendre, en acceptant une charge qu'il jugeait au-dessus de ses forces. L'évêque de l'Impériale D. frai Antonio de San-Miguel procéda à la cérémonie du sacre; et, mis en possession de son siége, l'humble franciscain montra tout ce qu'un pasteur doué de prudence et de force, et plein de zèle pour la gloire de Dieu, est capable d'entreprendre. Il visita en personne son vaste diocèse, érigea de nouvelles paroisses et institua

des missions pour les indigènes. La nécessité d'une maison où fussent élevées les jeunes filles nobles se faisait sentir de plus en plus à Santiago. Presque tous les hommes en état de porter les armes étaient absorbés par la guerre : il en résultait que l'instruction des jeunes filles était négligée à ce point, que la plupart d'entre elles arrivaient au terme de leur jeunesse, sans connaître seulement les premières lettres de l'alphabet.

Pour remplir ce vide, Medellin conçut le projet de fonder un monastère dont les religieuses se chargeassent de l'éducation du sexe, et à l'ombre duquel il pût, en outre, trouver le repos qu'assure la retraite aux personnes qui désirent s'éloigner du monde. Nous parlerons dans un autre endroit des difficultés auxquelles donna lieu cette fondation, difficultés dans le cours desquelles, si l'évêque ne montra pas une grande connaissance des règles canoniques, il sut prouver assez que ses rares vertus suppléaient à cette lacune. Il réalisa son projet au mois de septembre 1576, en fondant à Santiago le monastère de l'Immaculée Conception, sous les règles des chanoines réguliers de Saint-Augustin. C'est au milieu de ces œuvres d'une si haute importance, qu'il reçut la lettre de convocation qu'adressa à tous ses suffragants saint Turibe Alphonse de Mogrovejo, archevêque de Lima, pour les appeler au concile qu'il voulait tenir, conformément aux dispositions du saint concile général de Trente, de plusieurs bulles pontificales et aussi de plusieurs décrets royaux. Malgré l'énorme distance qui sépare les capitales du Chili et du Pérou, et les obstacles qu'offrait alors, pour la franchir, l'imperfection de la navigation, Medellin voulut à tout prix obéir à la voix de son métropolitain. Il quitta donc son église, et arriva à Lima, ville désignée pour la réunion du concile, avant qu'il ne se fût encore constitué. L'ouverture solennelle du saint synode se fit le 15 août 1582, dans l'église métropolitaine dédiée à saint Jean l'Evangéliste. Il

tint cinq sessions, dont la dernière le 18 octobre 1585; mais Medellin, ne pouvant rester à Lima jusqu'à cette époque, retourna dans le Chili, laissant un fondé de pouvoir pour le représenter. Rentré à Santiago, il n'eut rien de plus pressé que de convoquer le synode qui s'y réunit en 1586.

Malheureusement, les actes de ce premier synode diocésain du Chili ne sont pas arrivés jusqu'à nous; ils nous révèleraient sans doute la science et les vertus de l'illustre prélat, et ils nous feraient surtout connaître l'état primitif de la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Toujours accablé des occupations inhérentes à ses fonctions, qui lui permettaient à peine de penser quelquefois à lui-même, Dieu daigna l'appeler au repos éternel, en 1593, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Ses restes, déposés dans les caveaux de l'ancienne cathédrale, furent trouvés avec ceux des autres évêques ses prédécesseurs, le 9 mars 1827, et transférés dans la nouvelle cathédrale le 19 du même mois; c'est là qu'ils reposent encore. Entre les vertus qui le caractérisèrent, l'exactitude rigoureuse avec laquelle il pratiqua toute sa vie les devoirs de sa profession religieuse, mérite une attention particulière. Observateur sévère de la pauvreté, il n'avait d'autre lit que deux couvertures; et devenu évêque, il resta aussi pauvre dans le surplus de son mobilier, qu'il l'était, novice chez les Franciscains. La chronique franciscaine nous rapporte que, dans une visite que Medellin faisait comme provincial des couvents de son ordre, il arriva que son compagnon avait gardé deux verres pour boire le long des chemins : le provincial n'eut l'esprit tranquille que lorsqu'il eut ordonné de se défaire d'un verre par l'aumône; et comme l'autre se cassa dans le cours du voyage, le frère lai découvrit malicieusement le second verre qu'il avait conservé, et fit croire à son supérieur que c'était le même qui s'était précédemment cassé. La pureté qu'il sut, constamment armé de la prière et de la mortification,

conserver au milieu des plus grands dangers, n'était pas moins admirable. De si hautes et si illustres vertus méritèrent à Medellin le nom « d'homme d'un esprit céleste, et de héros apostolique parvenu à la plus parfaite sainteté [1]. »

D. frai Pedro d'Azuaga, successeur de Medellin, ne nous offre rien de mémorable. Originaire de la bourgade qui porte son nom dans l'Estramadure, il se fit religieux franciscain à Santafé, dans la nouvelle Grenade. Il fut promu au siège de Santiago en 1595, sur la présentation royale, en vertu de laquelle il en prit possession l'année suivante. Mais il mourut avant la cérémonie de son sacre, en 1597, et il fut inhumé dans l'église du couvent de son ordre.

La mort de cet évêque ferme la nomenclature des prélats qui ont gouverné la sainte église de Santiago pendant le seizième siècle.

[1] Diego de Cordoue, *Vie de saint François Solano.*

CHAPITRE V

SOMMAIRE. Développement de l'Impériale. — Pie IV y érige un évêché. — Pie V confirme la décision de son prédécesseur. — Frai Antonio de San-Miguel, premier évêque de l'Impériale. — Sa biographie. — Question de la délimitation des diocèses de Santiago et de l'Impériale. — Décision de l'*Audience*. — Fondations. — Paroisse d'Osornó. — L'évêque de l'Impériale au concile du Pérou. — Traits du zèle ardent de ce prélat. — Son élévation au siège de Quito. — D. Augustin Cisneros. — Sa biographie.

A mesure que la conquête pénétrait, marchant à pas plus rapides, dans le centre même des possessions araucanes, il devenait de plus en plus indispensable pour les conquérants d'avoir un principal point d'opérations, où ils pussent se renfermer en cas de désastres, ou attendre des renforts, à canse de la réduction successive qui frappait de jour en jour l'armée espagnole. La ville de Santiago, éloignée par une trop grande distance, et celle de la Conception, séparée par le Biobio, des établissements européens qui se trouvaient au midi de cette rivière, n'offraient pas un asile sûr qui pût garantir les Espagnols contre tout évènement funeste. C'est pour cela que Valdivia fonda la ville de l'Impériale, comme un poste avancé de la domination espagnole sur les rives pittoresques d'un beau fleuve, du Cauten, l'année 1551. Son importance militaire, son climat, la fertilité de son territoire et les communications

maritimes que lui assurait avec les autres colonies le fleuve qui la baignait, contribuèrent à donner à cette ville nouvelle un développement rapide et prodigieux, à un tel point qu'elle éclipsa bientôt l'éclat de la riche et opulente Santiago, et put lever son front superbe au-dessus des colonies méridionales dont elle devint la métropole. Dans les environs s'élevèrent presqu'en même temps les villes de Villarica, de Valdivia, d'Angol. Pour pourvoir aux besoins spirituels de leurs habitants, on sentit la nécessité de former un nouveau diocèse, dont le chef, plein de zèle et d'autorité, pût non-seulement fortifier les chrétiens dans la foi, mais encore prendre les moyens convenables pour la conversion des idolâtres. Pie IV reçut avec bienveillance les demandes que lui adressa Philippe II, à l'effet d'obtenir l'érection d'un nouvel évêché à l'Impériale; et pour y faire droit, il expédia, le 22 mai 1563, la bulle *Super specula*, par laquelle il créa l'église cathédrale de cette ville sous le titre de Saint-Michel-Archange. Par une autre bulle du même jour, il nomma, pour premier évêque de ce nouveau siège, le père frai Antonio de San-Miguel Solier. L'exécution de ces deux bulles souffrit sans doute quelques difficultés, car elles furent, à la sollicitation de Philippe II, confirmées par la bulle *Provisionis nostræ*, que Pie V publia à la date du 30 décembre 1567 [1].

Le nouvel élu célébra, en vertu de la délégation apostolique, l'érection de son église le 1er avril 1574. L'inca Garcilaso nous a transmis quelques renseignements sur San-Miguel. Il était né à Vergara en Espagne. Brûlant d'atteindre à la perfection chrétienne, il embrassa la profession religieuse chez les Franciscains, dans la province des Douze-Apôtres de Lima; et tant qu'il vécut dans le cloître, il fut

[1] On peut voir la bulle d'érection dans les documents qui se trouvent à la fin de cet ouvrage, sous le n.° 5. (*Note de l'auteur.*)

un parfait modèle des vertus de son état. Revêtu du caractère sacerdotal, il se consacra tout entier à la prédication de la parole divine, et dans ce ministère, il acquit par son éloquence un nom célèbre dans tout le Pérou. Il fut successivement honoré des premières dignités de son ordre. A Cuzco, il fut chargé du gardiennat du couvent de cette ville; et pour assurer l'établissement de l'hôpital du Saint-Esprit, il n'hésita point, accompagné du même Garcilaso, de faire la quête de porte en porte. C'est encore à son zèle infatigable que la ville de Cuzco dut la fondation du monastère des Clarisses, qui fut une pépinière féconde de religieuses parfaites en toute sorte de vertus, et la maison-mère des couvents de cet ordre qui s'établirent par la suite dans le Chili. Devenu provincial des Franciscains à Lima, non-seulement il édifia sa province par l'exemple de ses rares vertus, mais il la développa et l'agrandit d'une manière étonnante par de nouvelles fondations. Elevé à la haute dignité de l'épiscopat, il fit de vains efforts pour qu'on l'exemptât de charger ses épaules d'un si lourd fardeau. Il dut finir par accepter, et en vertu des bulles que nous avons mentionnées plus haut, il reçut à Lima la consécration épiscopale, le 9 février 1569, des mains de D. frai Jérôme Loaiza, son métropolitain. Il avait donné au prêtre D. Augustin Cisneros les pouvoirs suffisants pour le gouvernement de son diocèse, pendant son séjour au Pérou; il voulut néanmoins s'y rendre le plus tôt possible, et il put en effet, dès le 19 septembre de la même année, prendre possession de son siége dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, à la Conception. Pendant son absence, on avait agité la question des limites qu'il faudrait fixer à chacun des diocèses du Chili. Les bulles pontificales autorisaient le roi à les déterminer. L'évêque de Santiago prétendait étendre sa juridiction jusqu'au Biobio, et l'administrateur ecclésiastique de l'Impériale soutenait que tout

le territoire qui s'étend au sud de la Maule dépendait du nouveau diocèse. Le premier alléguait, pour justifier ses prétentions, qu'avec son système, la population du pays se trouvait également répartie entre les deux évêchés, et le second appuyait sa division sur l'égalité du territoire qu'elle laissait à chaque prélat. L'Audience royale (*tribunal royal*) installée à la Conception mit fin à cette controverse, comme représentant l'autorité du monarque; et par une ordonnance du 3 décembre 1568, elle indiqua la Maule comme formant la limite des deux diocèses, et les mesures d'exécution furent prises dès le 19 janvier suivant.

Parmi les affaires graves qui appelèrent l'attention d'Antonio de San-Miguel dès son installation, une des premières fut le malheureux sort des Indiens. Il se déclara leur protecteur, et fit, pour le soulager, tout ce qui était en son pouvoir. Afin de mieux se rendre compte de leur situation, il entreprit la visite de son diocèse; il parcourut les territoires de Tirua, Lleullen, Paicabi, Tucapel et Cañete, accueilli sur tous les points avec les démonstrations de la plus vive allégresse. Le zèle de l'évêque et la docilité avec laquelle les Indiens écoutaient la parole sainte, que leur distribuaient chaque jour, dans le cours de la visite pastorale, l'évêque lui-même et ses collaborateurs, furent couronnés du plus heureux succès, et cent mille personnes reçurent le sacrement de la Confirmation. La connaissance pratique des maux innombrables qui accablaient cette population, que la Providence lui destinait comme troupeau, engagea San-Miguel à adresser au gouverneur politique une lettre de représentations, par laquelle il lui signalait les maux que souffraient les Indiens, et lui indiquait en même temps tous les moyens propres à les faire cesser. Le premier et le principal de ces moyens était d'éviter toute agression contre les indigènes, et de n'employer,

pour les ramener, que la persuasion et la douceur, armes généralement peu connues des conquérants. Malheureusement les observations du prélat ne produisirent pas l'effet qu'on aurait pu en espérer. Les intérêts et les passions de concert avaient jusque-là prétendu imposer un joug insupportable à des hommes qui le repoussaient; la lutte continua comme par le passé, et l'évêque retourna à la Conception, pour y attendre un temps plus tranquille et plus favorable à la continuation de sa visite.

Remonté sur son siége, San-Miguel travailla à réaliser la fondation d'un monastère de Clarisses dans sa ville épiscopale; il se proposait à la fois par là d'améliorer la condition des jeunes filles indigènes, au moyen de l'éducation soignée qu'elles y recevraient, et de donner un élan nouveau à la piété fervente de beaucoup de jeunes personnes, qui désiraient se consacrer à Dieu par les vœux de la vie religieuse. Mais l'œuvre qui signala surtout son active charité fut certainement l'établissement de l'hôpital dont il jeta les fondements dans la même ville. Après avoir épuisé toutes les ressources dont il pouvait disposer pour la réalisation d'une si grande entreprise, il s'en procura de nouvelles, avec lesquelles il la mena à bonne fin. Telles furent les offrandes qu'il sollicita des familles riches qu'il visitait lui-même à cet effet; les contributions légères qu'il pria les travailleurs des mines de s'imposer en faveur des pauvres du Seigneur, et qu'il obtint, lorsqu'ils permirent à ses gens d'en tirer les matières métalliques, à certains jours de l'année; et enfin la manière dont, à sa demande, le général D. Rodrigo de Quiroga recommanda l'œuvre. Cet hôpital devint l'asile où échappa à la mort un nombre considérable de personnes, blessées à la guerre, ou atteintes soit par la peste, soit par les autres maladies et calamités, qui exerçaient à cette époque, dans ces provinces désolées, les plus horribles ravages.

L'exécution de ces œuvres grandioses n'empêcha point le prélat de s'occuper de l'érection de sa cathédrale. Il la construisit avec une magnificence telle, qu'elle pouvait être comparée avec n'importe laquelle des autres cathédrales, qui avaient été élevées dans les cités les plus populeuses et les plus riches du Nouveau-Monde. Le monastère d'Osorno fut encore un établissement que créa son activité. Nous savons que cette maison était destinée à l'enseignement, et il est par là facile d'apprécier les idées philanthropiques et généreuses qui en animaient le fondateur, comme dans toutes ses autres entreprises. Il dédia l'église paroissiale d'Osorno à l'apôtre saint Matthieu, et la bénit avec la plus grande solennité le 24 novembre 1577 [1]. San-Miguel travaillait à toutes ces grandes choses, quand il reçut la lettre par laquelle il était convoqué au concile, qui devait se réunir à Lima.

En effet, la visite minutieuse qu'il fit de toutes les parties de son diocèse, convainquit saint Turibe Alphonse de Mogrovejo de la nécessité absolue que présentait la réunion d'un synode où pussent se discuter des questions du plus grave intérêt pour la discipline de toutes ces églises naissantes, dont la situation, si différente de celle des autres églises de la chrétienté, entraînait, vis-à-vis d'elles, une foule de différences en beaucoup de points. L'évêque, après avoir reçu la lettre du saint métropolitain, reconnut qu'il lui était impossible d'assister au synode, non-seulement à cause des nombreux dangers dont le voyage eût menacé sa vie, mais surtout parce que le maintien et le succès des établissements qu'il avait fondés exigeaient impérieusement sa présence. Toutefois, avant de prendre

[1] Dans les ruines d'Osorno, on a trouvé, en 1796, une pierre où était gravée l'inscription suivante : *Gregorio XIII, summo Pontifice — Philippo secundo Indiarum rege catholico † † †, frater Antonius de San-Miguel primus episcopus Imperialis hanc benedixit ecclesiam Divo Matthæo apostolo — Anno Domini 1577, vigesimâ quartâ die mensis novembris.* (NOTE DE L'AUTEUR.)

un parti, il consulta son vénérable chapitre sur la question de savoir si, attendu les inconvénients qui l'empêchaient, il était ou n'était pas tenu de se rendre à l'appel. La réponse du chapitre fut négative; mais quand le courageux évêque apprit que son collègue de Santiago se disposait à se rendre au concile, il résolut de l'accompagner, comme il le fit en effet. San-Miguel était le plus âgé et fut un des plus illustres parmi les Pères qui composèrent cette assemblée auguste, dont la réunion honore tant l'Eglise américaine. Il y prit la parole, à la satisfaction générale, dans les première, troisième et quatrième session; mais il ne put rester jusqu'à la clôture du synode, rappelé qu'il fut au gouvernement de son église, par les intérêts si nombreux et si importants qui excitaient toute sa sollicitude. Il laissa donc un mandataire chargé de le représenter dans la cinquième et dernière session, et retourna à l'Impériale, où sa présence était devenue absolument nécessaire. L'érection d'un séminaire, où pussent se former sous ses yeux les jeunes gens qui devraient s'acquitter plus tard des devoirs du ministère sacerdotal, fut la première affaire dont il s'occupa. Le concile récemment tenu avait, dans le quarante-quatrième chapitre de la seconde session, exhorté les évêques, dans les termes les plus énergiques, à ne point perdre de vue cet objet; il avait rappelé le besoin qu'avait l'Eglise américaine d'établissements semblables, et avait indiqué les moyens propres à en obtenir la fondation. L'évêque de l'Impériale parvint, il est vrai, à remplir les désirs du concile, en ouvrant son séminaire; mais nous ne devons pas dissimuler qu'en le plaçant sous la protection du roi, il oublia les dispositions du concile général de Trente, au dix-huitième chapitre de la vingt-troisième session, où les Pères recommandèrent avec tant de force de soustraire les séminaires diocésains à tout autre pouvoir que celui de l'ordinaire. On peut

supposer que sa résolution aura été jusqu'à un certain point déterminée par la triste expérience de ce qui était arrivé dans le Pérou à saint Turibe, à qui l'institution de ses séminaires, conforme aux prescriptions du concile de Trente, avait causé les persécutions qui abreuvèrent d'amertume une grande partie de sa vie pastorale. Mais quels qu'aient été les motifs qui ont dirigé San-Miguel en cette occasion, il n'avait certainement qu'à se conformer à la discipline de l'Eglise et suivre les dispositions si sages qu'elle avait prises. Le séminaire se maintint aux frais de son fondateur, tout le temps qu'il resta à la tête de son diocèse, et l'Eglise recueillit les fruits les plus abondants, du zèle et de l'activité avec lesquels il lui assura des progrès si rapides.

Une dévotion ardente envers la Mère de Dieu distingua toute sa vie D. frai Antonio; il propagea son culte d'une manière merveilleuse, et il avait l'habitude d'attribuer à sa protection tous les heureux succès qui lui arrivaient. Ce fut lui qui transféra à l'Impériale l'image de Notre-Dame des Neiges, qu'on vénère aujourd'hui à la Conception, cette image qui si souvent servit comme de palladium pour préserver les habitants, de la ruine dont la menaçaient ses impitoyables ennemis.

Dieu daigna visiter fréquemment San-Miguel. Pendant la longue durée de son administration, il vit son troupeau bien-aimé agité par les convulsions et les vicissitudes de la guerre, ses campagnes et ses villes baignées dans des flots de sang, plusieurs de ses temples livrés aux flammes, un grand nombre de ses prêtres frappés de mort; il vit enfin la plupart des colonies, que n'atteignait point le fléau de la guerre, ravagées par la peste, par la famine et par les autres calamités qui les suivirent. La charité consumait l'âme du saint prélat. Au milieu de telles circonstances, il ne prenait point un instant de repos. L'hôpital, les cou-

vents, les quartiers, les maisons particulières, tous avaient part à sa tendre sollicitude. Il ordonnait souvent des prières publiques, afin de solliciter du Tout-Puissant des adoucissements à ses rigueurs, et il était toujours le premier à donner des marques de repentir et de pénitence. Il n'était pas rare de le voir parcourir les rues de la ville, pieds nus, la corde au cou et la croix sur les épaules, implorant la miséricorde divine pour lui-même et pour ses ouailles. Ses forces succombèrent enfin sous les fatigues physiques qu'il avait supportées et sous les peines intérieures qui navraient son âme; sa santé s'altéra profondément et ne lui permit plus de soutenir le poids de l'épiscopat. Il donna donc sa démission, et dans son humilité, il la motiva de raisons qui, pensait-il, l'autorisaient à se soustraire à un fardeau qui l'accablait. Mais les choses ne se passèrent point ainsi: on attribua à une conscience trop timorée les arguments qu'il faisait valoir. Le souverain pontife aima mieux le transférer à un autre siège, plutôt que de recevoir sa démission. Ce pasteur, recommandable à tant de titres, apprit la nouvelle de sa promotion à l'église de Quito. Quoiqu'il lui fût pénible d'abandonner une terre qu'il avait fécondée de tant de sueurs, et un troupeau qu'il chérissait avec tendresse, toujours disposé à méconnaître sa volonté propre, il se résigna à obéir. Au milieu de la consternation où une semblable nouvelle plongea ses diocésains, il s'embarqua pour Callao, en 1589, après avoir gouverné plus de vingt ans l'Eglise de l'Impériale. A son départ, il lui légua l'image dont nous avons déjà parlé: c'était l'objet le plus précieux qui lui restât, et en le lui donnant, il lui donnait la preuve la plus concluante de l'affection qu'il lui portait. L'âge et les infirmités de San-Miguel ne pouvaient se prêter à un long voyage: aussi les fatigues de la route épuisèrent-elles le reste de ses forces, et il succomba, avant de pouvoir prendre possession de son nouveau siége. Il mourut à

Rio-Bamba, à trois journées de Quito, au commencement de l'année 1591.

D. Augustin Cisneros fut élu évêque de l'Impériale, après une vacance de près de trois ans. Nous savons qu'il était Espagnol; mais nous ignorons dans quelle partie de l'Espagne il avait vu le jour. Adonné dans sa jeunesse à l'étude de la jurisprudence, et pourvu du titre honorable d'avocat, il en exerça quelque temps la profession. Arrivé au Chili, il aida puissamment son prédécesseur, par ses connaissances, dans le gouvernement de son diocèse, et ce fut lui-même qui l'administra, pendant l'absence que fit l'évêque pour assister au concile de Lima. Les vertus et le mérite de Cisneros le firent parvenir à la dignité de doyen de la cathédrale, et de là à l'épiscopat. On croit que, présenté par le roi à l'agrément du souverain pontife, il commença à gouverner le diocèse, en vertu de cette présentation, en 1589. On ne peut pas dire qu'il ait entrepris de grands travaux comme son prédécesseur; mais ce qui ne le rend pas moins digne d'éloges, c'est le zèle avec lequel il reprit les vices dominants, à cette époque, dans le pays dépendant de sa juridiction. Il prédit la ruine de l'Impériale, comme la conséquence des excès auxquels se livraient ses habitants. Il mourut, sans avoir été sacré, en 1594, à un âge extrêmement avancé, et fut enterré dans sa cathédrale. Le marquis de Baides, après la conclusion de la paix signée à Quillin, fit exhumer ses ossements de la fosse où ils gisaient, et les fit transporter à la Conception. D. frai Reginald Lisarraga fut élevé au siége de l'Impériale en 1596.

Tels furent les évêques qui gouvernèrent la sainte Eglise de l'Impériale, depuis son érection par les papes Pie IV et Pie V, jusqu'à la fin du seizième siècle.

—

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Le concile de Trente ordonne la célébration de synodes provinciaux. — Etendue immense de la juridiction du métropolitain de Lima. — Pie V, Grégoire XIII et Paul V fixent l'époque où doivent se tenir les conciles en Amérique. — D. frai Jérôme de Loaiza convoque le premier concile provincial de Lima. — Il expédie des lettres de convocation pour un nouveau concile — Evêques qui s'y rendirent : leurs décisions. — Premier concile de saint Turibe. — Son histoire. — Ses décrets. — Grande querelle entre le métropolitain et l'évêque Lartaun. — Conduite que tinrent, dans cette circonstance, les évêques du Chili, — Premier synode de Santiago.

Les décisions des synodes provinciaux que ce siècle a vu tenir à Lima, sont regardées comme la règle la plus sûre de la discipline de l'Eglise américaine. On y pourvoit, avec autant de sagesse que de prudence, aux besoins de chrétientés naissantes ; on y stimule le zèle de leurs pasteurs ; on y régularise l'organisation des établissements religieux. Le concile général de Trente prescrivit (session XXIV, chap. II) que ces assemblées augustes se réunissent tous les trois ans, dans le but de régler les mœurs, de réprimer les abus, d'arranger les différends, et de résoudre toutes les questions conformément aux sacrés canons. D'après les termes du décret, le métropolitain lui-même, et en cas d'empêchement légitime, le plus ancien des suffragants doit convoquer au synode tous les évêques de la juridiction, lesquels sont étroitement obligés de s'y rendre. Mais cette disposi-

tion, aussi juste que nécessaire, ne pouvait être exécutée que d'une manière imparfaite dans les diocèses d'Amérique. La juridiction des métropolitains s'étendait à une distance immense, comprenant des diocèses dont les territoires avaient des centaines de lieues : celle de l'archevêque de Lima, par exemple, embrassait tout le pays, du Nicaragua jusqu'au cap Horn, et les dix évêques administrant cette immense contrée devaient entreprendre des voyages extrêmement longs et pénibles, chaque fois qu'ils étaient appelés à un synode. L'absence prolongée de l'évêque occasionnait des maux d'une gravité infinie à des Églises naissantes, dont les progrès dépendaient absolument des soins et de la vigilance du pasteur. Tenant compte de ces circonstances exceptionnelles, qui rendaient difficile la réunion de conciles en Amérique, et par suite des instances des rois catholiques, saint Pie V consentit à ce qu'ils ne se tinssent que de cinq en cinq années, Grégoire XIII, de sept en sept années, et enfin Paul V, de douze en douze années. Le premier archevêque de Lima, D. frai Jérôme de Loaiza, de l'ordre de saint Dominique, eut à peine reçu le pallium de métropolitain, qu'il envoya des lettres de convocation pour réunir en congrégation les évêques les plus voisins ; mais cette réunion ne suffit pas pour trancher les questions graves et épineuses, que présentait l'introduction du christianisme parmi des peuples si différents de tous les autres peuples de la terre, par le caractère, les coutumes et les croyances. La tenue d'un concile parut nécessaire, et les évêques du Chili y furent appelés, comme les autres suffragants de la métropole. Les lettres de convocation fixaient la réunion aux premiers jours de l'année 1567 ; mais l'ouverture ne put avoir lieu que le 2 mars, en présence des évêques de la Plata, de Quito et de l'Impériale [1], et des

[1] L'évêque de l'Impériale assista-t-il à ce concile ? Cela nous paraît douteux, bien que des auteurs de poids, comme Melendez, le disent. A la date de l'ouver-

. Le
anée
· pas
s fins
venus
is ne
ie lui-
: il se
qualité
s faci-
isions.
: : une
toutes
pouvait
on du
node,
étaient
omme
tances
s abu-
encore
ie, et
¹. Le
rt au
disci-
et de
e les

loute,
finies
nieux
s dé-
fran-
m-
dis-

mandataires des Eglises dont les pasteurs ne purent point y assister. Le vice-roi, D. Francisco de Tolède, comme représentant le souverain, se rendit en personne à l'assemblée, et eut un siège à côté des Pères [1]. Une des premières choses dont ils s'occupèrent, fut de fixer la juridiction des évêques suffragants et de réviser les bulles d'institution des évêchés. Ils établirent ensuite quelques règles relatives à la décence du culte divin dans les cathédrales, et à l'exactitude dans la célébration des offices. Bien que ces statuts aient paru trop sévères pour recevoir l'approbation du pape, les Pères du troisième concile de Lima en prescrivirent néanmoins le respect et l'exécution. Le catéchisme de la doctrine chrétienne, qu'il faudrait placer entre les mains des Indiens, fut encore un des objets soumis aux délibérations du concile, et, par une heureuse circonstance, celui qu'on rédigea alors est encore, avec quelques légères modifications qu'on y fit depuis, le même qu'on respecte et qu'on enseigne aujourd'hui dans toutes les églises de l'Amérique espagnole.

ture du concile, le P. San-Miguel n'était qu'évêque nommé, et comme tel, il n'y avait point voix délibérative. S'il y assista, ce fut donc seulement comme consulteur, comme théologien, ou avec un autre titre semblable, mais non avec le caractère de membre de l'assemblée. (*Note de l'auteur.*)

[1] C'est ainsi que dans les premiers conciles (et en particulier au concile de Nicée) on vit souvent s'asseoir, à côté des Pères, les princes chrétiens ou leurs représentants. On ne saurait trop faire ressortir, pour ôter tout prétexte à la méprise grossière que commettent à cet égard plus ou moins sincèrement des écrivains prévenus ou hostiles à l'Eglise, on ne saurait faire trop ressortir, dis-je, le véritable caractère de cette intervention de la puissance temporelle dans ces circonstances. Loin d'impliquer aucune idée de suprématie, la présence du souverain ou de ses mandataires dans ces augustes assemblées, était plutôt, au seizième comme au quatrième siècle, une marque de déférence envers les dépositaires de la puissance spirituelle, une promesse de protection et un gage de concours, pour le cas où l'exécution de ses décisions eût rencontré des difficultés. Cette alliance des deux pouvoirs a été éminemment utile aux progrès de la civilisation (M. Guizot lui-même l'a reconnu), et les peuples modernes sont peut-être bien imprudents, lorsqu'ils veulent tant généraliser la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. (*Note du traducteur.*)

Le plus célèbre des conciles qui, dans le cours de ce siècle, se tinrent à Lima, et même en Amérique, fut le premier de ceux que convoqua et que présida saint Turibe Alphonse de Mogrovejo. On y vit accourir D. frai Diego Medellin, évêque de Santiago, D. frai Antonio de San-Miguel, évêque de l'Impériale, D. Sébastien de Lartaun, évêque de Cuzco, D. frai Alphonse de la Guerra, évêque de la Plata, et les représentants des autres églises suffragantes [1]. Le vice-roi D. Martin de Henriquez, le doyen et le chapitre de l'église métropolitaine y assistèrent également, avec un grand nombre de théologiens et de jurisconsultes, choisis comme consulteurs [2]. Le concile procéda à son ouverture solennelle, le 15 août 1582, dans la cathédrale de Lima [3]. Le métropolitain y officia pontificalement, et l'évêque de l'Impériale adressa une éloquente allocution à ses vénérables collègues. Après la cérémonie, le concile, d'un commun consentement, se déclara canoniquement installé. On commença par lire les décrets du concile de Trente et du quatrième concile de Tolède, qui prescrivent la manière de tenir les synodes provinciaux, la bulle spéciale

[1] On peut observer que les moines espagnols, à quelque dignité qu'ils parviennent, dans leur ordre ou dans l'Eglise, prieurs, provinciaux, généraux, évêques, conservent toujours, comme un caractère indélébile, ce nom de *frai* (frère), qu'ils prennent en entrant dans la vie religieuse. J'ai voulu me conformer à cet usage, un peu contraire aux habitudes de la langue française, à cause de ce qu'il m'a paru avoir de touchant par sa simplicité chrétienne, et d'instructif par sa profonde signification. (*Note du traducteur.*)

[2] C'est encore un de ces exemples que donnait l'Eglise primitive. Elle comptait parmi ses pasteurs les hommes les plus éclairés de leur époque; et cependant, toujours défiants de leur propre sagesse, ces hommes d'une humilité sublime, recouraient parfois aux lumières des fidèles eux-mêmes, pour mieux discerner la vérité. Mais les *consulteurs* savaient à leur tour ne pas s'exagérer leur rôle, et après avoir émis modestement leur *opinion*, ils se soumettaient sans contrôle et sans résistance à la *décision* que rendaient les *Pères*. (*Note du traducteur.*)

[3] Le 15 août, la fête de l'Assomption! Les Espagnols plaçaient leurs entreprises, comme ils bâtissaient leurs villes, sous la protection de Marie. (*Note du traducteur.*)

qu'avait promulguée Grégoire XIII, alors régnant, relativement à la réunion du synode américain, et enfin la commission rogatoire qu'avait envoyée au métropolitain, pour le même objet, le roi Philippe II. Puis immédiatement, chacun des Pères fit, devant l'archevêque, sa profession de foi, suivant la formule qu'indique la constitution de Pie IV, et l'archevêque lui-même fit la sienne devant l'évêque de l'Impériale. On déclara comment il fallait procéder dans l'examen des matières sujettes aux délibérations du concile, et l'on assigna la salle capitulaire de l'église, pour les congrégations particulières qui devaient y tenir leurs séances. On vit encore arriver au mois d'octobre de la même année D. frai Pedro de la Peña, évêque de Quito, et au mois de mars suivant, D. frai Francisco Victoria, évêque du Tucuman, et D. Francisco Granero d'Abalos, évêque de la Plata.

Une année entière de travaux quotidiens, pour la solution de chacune des questions soumises jusqu'alors aux délibérations du concile, lui permit de célébrer sa seconde session publique, dans le même lieu que la première, le 15 août 1583. Le vénérable évêque du Tucuman y officia pontificalement, et l'on y définit quarante-quatre chapitres. On déclara sans valeur les décrets rendus par la congrégation qu'avait précédemment réunie l'archevêque D. frai Jérôme de Loaiza, et l'on décida que les actes du concile provincial, qu'avait présidé le même prélat, devaient seuls être maintenus, attendu que s'ils manquaient de l'approbation du souverain pontife, la célébration du concile avait néanmoins été régulière et canonique. On arrêta, en outre, la rédaction d'un catéchisme dans l'idiome des Indiens, pour qu'ils pussent apprendre exactement la doctrine chrétienne. On recommanda aux curés [1] de faire en sorte que

[1] Les *doctrineros* dont parle l'auteur n'avaient pas, à proprement parler, le caractère de curés : c'étaient des religieux, catéchistes, qui remplissaient les fonc-

leurs paroissiens eussent une connaissance claire et distincte des mystères de la foi, et particulièrement de ceux que nous professons dans le Symbole des apôtres. On statua que les Indiens devaient être instruits dans leur idiome naturel, parce que l'espagnol était encore inconnu de la plupart d'entre eux. On défendit à tout curé ou membre du clergé d'attenter contre les personnes ou les propriétés des Indiens idolâtres, sous peine d'excommunication. Le concile se souvint que le courage des ecclésiastiques devait plutôt servir à convertir qu'à conquérir. On décida encore que les mariages contractés entre les époux infidèles étaient rompus par le sacrement du baptême, et qu'à l'idolâtre converti au christianisme il serait permis de vivre six mois conjugalement, pour qu'il pût, pendant cet intervalle, travailler à la conversion du conjoint encore infidèle; mais ce laps de temps écoulé, l'évêque devrait prononcer la dissolution de l'union, et par suite, le néophyte pourrait convoler à de nouvelles noces [1].

Pour éviter que les Indiens se mariassent au degré prohibé par le concile de Trente, comme ils le faisaient souvent, on prescrivit aux évêques de nommer dans chaque localité un parrain ou deux parrains [2], pour que les autres habitants, libres de la parenté spirituelle, pussent con-

tions de curés dans des postes appelés *doctrines*, et affectés aux ordres monastiques. La réunion de plusieurs *doctrines* constituait une *réduction*. (*Note du traducteur.*)

[1] La conversion de l'un des époux idolâtres ne dissout pas par elle-même le mariage. Si le conjoint infidèle veut cohabiter paisiblement, le mariage continue à subsister; mais s'il quitte la maison commune, ou s'il cherche à pervertir la partie convertie, celle-ci peut se retirer et se marier avec une personne chrétienne. C'est la doctrine de l'Eglise appuyée sur le texte de saint Paul, dans sa première Epître aux Corinthiens, chap. VII. (*Note du traducteur.*)

[2] On sait qu'il y a affinité ou parenté spirituelle entre le parrain et la marraine d'une part, et leur filleul et les père et mère de celui-ci d'autre part. Par suite, le mariage contracté sans dispenses entre les parrain ou marraine et leur filleul ou le père ou la mère du filleul, est nul aux yeux de l'Eglise. (*Note du trad.*)

tracter mariage, à l'abri de cet empêchement qu'ils bravaient sans scrupule. Il fut aussi recommandé aux prêtres, membres d'ordres réguliers, de ne pas administrer les sacrements de baptême et de mariage, en exceptant ceux qui exerçaient les fonctions de curé dans les villages indiens. Le concile chargea les évêques, d'une manière toute particulière, de s'assurer avec le plus grand soin de la capacité des confesseurs, et il est vrai que nul ne saurait exercer dignement l'office de juge, s'il ignore les lois de la justice ou s'il les viole scandaleusement à chaque pas. L'observation rigoureuse des saints canons, qui indiquent les qualités que doivent posséder les ordinands, fut aussi instamment rappelée aux évêques. Il n'était pas rare, à cette époque, dans les Eglises d'Amérique, de voir élever au sacerdoce des sujets dépourvus de l'aptitude et des vertus qu'exige une si haute dignité, et décréditant par leur présence un corps dont ils paraissaient devoir être exclus. La décence du culte religieux attira également, dans cette session, l'attention et la sollicitude du concile. Il voulut que les prêtres n'entendissent point les confessions sans être revêtus des ornements sacrés; il indiqua le cérémonial et les flambeaux avec lesquels ils devaient porter le saint Viatique aux infirmes. Il donna des instructions aux curés sur la manière dont ils devaient préparer les fidèles à la communion pascale; il signala le lieu et les vases où devait être déposée l'Hostie eucharistique, et recommanda de les entretenir proprement et de les orner pour la garde d'un si saint dépôt; il déclara que l'Eucharistie devait être administrée aux condamnés à mort, mais pas en forme de viatique; il ordonna enfin que lorsque le Saint-Sacrement serait exposé à l'adoration des fidèles dans les temples, les prêtres passassent leur heure à genoux, pour l'édification des laïques. La célébration du saint sacrifice de la messe dans les maisons particulières resta absolument interdite.

Comme barrière opposée par les lois de l'Eglise à l'ambition de tout prélat, et comme moyen propre à détourner tout soupçon quelconque de simonie chez les ministres du culte, le concile exigea l'observation rigoureuse du décret d'Alexandre III, qui prescrivit, lorsqu'il s'agirait de réclamer et de recevoir les honoraires dus pour un acte quelconque du ministère ecclésiastique, le désintéressement que demande le caractère sublime du prêtre; il fixa les droits que doivent percevoir les membres des cours épiscopales ou tribunaux ecclésiastiques, et les soumit aux peines les plus graves, dans le cas où ils percevraient davantage.

Dans la troisième session, qui fut tenue le 22 septembre de la même année, on publia le même nombre de chapitres que dans la session précédente. On y adjure les évêques de ne pas perdre de vue les obligations spéciales de leur ministère, qu'en même temps on y énumère. On recommande aux juges ecclésiastiques, de donner leur protection aux Indiens, aux curés, de leur distribuer l'enseignement, à tous, de les traiter avec douceur et bonté. On prescrit aux ordinaires de ne pas autoriser des prêtres étrangers à l'exercice du ministère, sans que leurs lettres dimissoires ne constatent qu'ils ont dûment reçu les ordres sacrés. On prohibe aux ecclésiastiques, sous des peines sévères, le commerce, le jeu, la chasse et autres divertissements contraires à la sainte gravité de leur profession. On leur ordonne de porter un habillement décent, mais pas d'une couleur éclatante ou d'une forme propre aux séculiers, et les évêques sont chargés de réprimander ceux qui contreviendraient à ces décrets. On fulmine les peines les plus graves contre les ecclésiastiques qui ne mènent pas une vie conforme à la sainteté de leur état; on leur prescrit d'éviter toute liaison qui puisse faire soupçonner des relations illicites avec des personnes d'un autre sexe, de vaquer à l'étude, de fréquenter les églises, de s'abstenir de prendre du tabac avant de

célébrer la messe, et on leur donne d'autres conseils aussi propres à leur inspirer la piété, le zèle et la droiture.

Les Peres rendirent aussi les décrets les plus salutaires pour les monastères des religieuses. Après avoir indiqué l'usage qu'elles doivent faire de préférence de leurs revenus, ils règlent le cérémonial des visites que leur feront les ordinaires ; ils recommandent aux abbesses et autres supérieures qui les gouvernent, de veiller à ce que les religieuses ne se rendent pas trop fréquemment au parloir, et ne se dissipent pas en vaines conversations avec des personnes du dehors.

Cependant, plusieurs évêques insistaient pour qu'il leur fût permis de retourner dans leurs diocèses. Les Pères convinrent donc de célébrer les deux dernières sessions les 13 et 18 octobre suivants. Dans les vingt-cinq chapitres qui composent la première de ces sessions, les évêques tendirent à régler tout ce qui concerne les visites apostoliques. Il y fut recommandé de punir les crimes des Indiens, plutôt par des peines corporelles que par l'excommunication [1], car ils savaient combien il importe que l'Eglise ménage l'emploi de ses armes, terribles pour ceux qui les connaissent, mais

[1] Ceux qui ont fait sur les dragonnades de Louis XIV, tant de belles phrases, où il ne manque qu'une chose assez essentielle, l'exacte appréciation et quelquefois même la vérité des faits, trouveront encore ici matière à gloser. Des évêques recourir à des peines corporelles, eux qui ne doivent jamais employer que les armes spirituelles de leur ministère ! Quel scandaleux abus ! Mais il y a de quoi frémir ! Et il n'y a pas de termes assez énergiques pour flétrir de pareilles énormités ! Deux ou trois simples questions suffisent cependant pour répondre honnêtement à toute cette déclamation.

Qui est-ce qui défendait, qui est-ce qui protégeait les Indiens au seizième siècle contre les passions de leurs maîtres ? Les philosophes ou les évêques ? Qui est-ce qui, en définitive, a porté chez les sauvages les lumières de la civilisation avec celles de la religion ? L'état antérieur des Indiens était-il préférable à celui où les efforts des moines tendaient à les mettre ? Leur prudence et leur charité ne sont-elles pas des titres suffisants à la confiance de la postérité, pour qu'on ne les accuse pas légèrement d'avoir employé, à l'égard de pauvres enfants, des moyens dont eux seuls ont pu apprécier la nécessité ? (Note du traducteur.)



impuissantes pour ceux qui n'apprécient que ce qu'ils voient et ce qu'ils sentent par les sens extérieurs. L'observation des fêtes y fut aussi prescrite, sous des peines graves, et d'autres décrets furent destinés à fortifier, par leurs dispositions, plusieurs points de discipline ecclésiastique. Par les six décrets publiés dans la cinquième et dernière session, les Pères établirent les règles les plus salutaires pour la vie chrétienne et la perfection évangélique ; ils déclarèrent aussi à qui il appartenait d'expliquer les doutes qui pourraient s'élever sur l'intelligence de plusieurs statuts du concile ; ils chargèrent les curés de détourner les Indiens de leurs coutumes barbares, et de leur inspirer des habitudes vertueuses et dignes d'hommes civilisés ; ils voulurent qu'on écrivît dans leur idiome des instructions pour la confession, lesquelles leur seraient distribuées avec le catéchisme, après avoir été approuvées par l'autorité ecclésiastique compétente. Enfin ils ordonnèrent qu'il fût rédigé, sous la surveillance du métropolitain, un résumé des actes du concile, protestant que toutes les décisions y contenues restaient soumises au jugement du saint-siège romain. Le zèle, la sagesse et la prudence que révèlent les décrets de ce concile font concevoir une grande idée du mérite des prélats qui le composèrent, et à la vérité plusieurs d'entre eux sont bien connus, comme des personnages éminents à cette époque, par l'étendue de leurs connaissances et l'éclat de leurs vertus. Parmi eux se distinguèrent surtout les évêques frai Alonso Guerra, frai Francisco Victoria, et plus encore, le métropolitain saint Turibe Mogrovejo, qui, à la sainteté incomparable de sa vie, joignait une érudition peu commune dans les matières du droit ecclésiastique.

Durant le concile, de grosses difficultés ne manquèrent point, qui divisèrent malheureusement les Pères d'opinion, et altérèrent la concorde, qui jusqu'alors avait toujours régné entre eux. L'évêque de Cuzco, homme plein de fortune et

d'ambition, avait introduit certaines nouveautés dans son Eglise, et avait assujetti son clergé à des charges illégitimes. De nombreuses réclamations lui avaient été adressées, pour qu'il cessât de le molester et d'en exiger le paiement de redevances auxquelles il n'avait aucun droit : mais il leur avait fermé l'oreille. Le clergé lésé résolut donc d'élever sa plainte jusqu'au concile, qui se réunissait précisément à Lima. Les Pères la prirent en considération, et ordonnèrent l'instruction du procès. L'évêque accusé pesait de toute son influence sur ses collègues et sur les principaux personnages de Lima. Grâce à ses immenses richesses, il paraissait disposer de la volonté d'un grand nombre de personnes, chez lesquelles l'indépendance la plus absolue dans leur conduite eût cependant été le titre le plus honorable pour remplir les fonctions qui leur étaient confiées. Il prétendit aussitôt que le concile jugeât l'affaire, alléguant certaines dispositions de l'Eglise qui lui paraissaient favorables. Mais le métropolitain connaissait trop bien le prestige qui entourait l'évêque de Cuzco : il prévoyait que l'issue du procès lui serait nécessairement avantageuse, du moment où ce serait le concile qui le jugerait, et il soutint avec force que la décision de l'affaire appartenait au pape. L'évêque inculpé, soutenu par les évêques du Tucuman et de la Plata, s'opposa énergiquement au renvoi de la cause, et abusant de l'appui de deux personnages si marquants, pour manquer au respect qu'il devait à l'assemblée, il demanda que les pièces du procès fussent immédiatement présentées. L'archevêque n'assistait point à la séance, et le secrétaire du concile ne voulut point, comme de raison, se rendre à une semblable demande; mais l'évêque de Cuzco, irrité de cette résistance, s'en empara par violence. C'est dans ces conjonctures qu'arriva la mort du vice-roi Henriquez, et D. Cristoval Ramirez de Carthagène, qui vint à le remplacer dans le gouvernement, en qualité de plus ancien

membre du tribunal royal, favorisait ouvertement les prétentions de l'accusé. Celui-ci, plus fier encore par suite de la sympathie du pouvoir qu'il voyait pencher en sa faveur, conçut le projet, sans égard pour la liberté du concile, d'enlever à l'archevêque les papiers et les clefs qu'il gardait en sa possession, depuis la violence qui avait été précédemment faite à son secrétaire. Pour faciliter l'exécution de cet odieux projet, il distribua des armes à ses amis et à ses domestiques, et il l'aurait sans doute réalisé, si le corregidor [1] n'avait pas envoyé des forces suffisantes pour prévenir la tentative scandaleuse qu'on osait méditer contre la personne vénérable du président du concile. Il ne fut, du reste, pas nécessaire de renvoyer la cause au pape, comme le demandait saint Turibe, ni de provoquer la sentence des Pères, comme le prétendait l'évêque de Cuzco : car une mort violente l'enleva quatre jours avant l'avant-dernière séance. Dieu voulut éloigner ainsi la principale cause d'un désordre si fâcheux. Les évêques qui avaient embrassé le parti du défunt, informèrent le roi de tout ce qui s'était passé; mais leur conduite n'obtint que la désapprobation du monarque; les termes dans lesquels est formulée la réponse qu'il leur envoya, font suffisamment connaître qu'ils avaient pris dans la querelle une part plus active que celle qui leur appartenait, et aussi qu'ils avaient empêché le concile de traiter plusieurs points, dont la décision le regardait. Il est certainement très-honorable pour les évêques du Chili, d'être restés constamment unis au métropolitain, comme d'avoir soutenu la justice de sa cause contre les attaques ambitieuses de certains Pères [2].

[1] Le *corregidor* était le premier officier de justice d'une ville ou d'une province. C'est encore un de ces mots que le traducteur a cru pouvoir conserver.

[2] Quelque fâcheuses que soient de semblables querelles, résultat inévitable de la liberté humaine, on peut dire que le peu d'influence qu'elles exercent sur les destinées du catholicisme, fait encore, comme une nouvelle preuve, ressortir davantage la divinité de la religion. En s'élevant à une certaine hauteur de vues,

Le concile clos, les actes en furent envoyés à Sa Sainteté Pie V, qui les approuva, sauf quelques légères modifications. Philippe II, par l'ordonnance royale datée du 18 septembre 1591, en prescrivit la promulgation et l'exécution dans toutes les provinces du Pérou et dans tous les diocèses suffragants de Lima.

Saint Turibe convoqua ses suffragants à un nouveau concile provincial, lequel eut effectivement lieu en 1591, en présence de l'évêque de Cuzco. Le concile tint une seule session, dans laquelle furent promulgués vingt chapitres, tendant à extirper plusieurs abus qui peu à peu s'introduisaient dans les églises, au préjudice de la discipline canonique. Mais ses actes ne furent pas revêtus de l'approbation du souverain pontife : cela résulte de la lettre adressée par le métropolitain à Clément VIII, pour lui faire la relation exacte de l'état de son Eglise.

Les évêques du Chili, de retour dans leurs diocèses, songèrent à exécuter les décisions du concile. C'est dans ce but que l'évêque de Santiago appela ses curés à un synode. Les questions qui devaient être soumises aux délibérations de cette assemblée étaient de la plus haute importance. En la convoquant, on voulait se conformer aux prescriptions du concile de Trente, et aux instructions réitérées du siège apostolique; on voulait communiquer aux curés et aux *doctrineros* [1], les réformes arrêtées pour cette Eglise, par les Pères du concile de Lima; on voulait, par-dessus tout encourager l'enseignement des éléments du christianisme

l'esprit ne se préoccupe guère de ces luttes passagères, locales, accidentelles, qui n'ont jamais pu arrêter un instant la marche de l'Eglise. « Il faut qu'il arrive des scandales, » a dit le Maître; et dans l'ordre d'idées qui nous occupe, cela s'applique aussi bien aux petites divisions intestines, à l'abri desquelles ne s'est pas trouvé le clergé chilien, qu'aux schismes et aux hérésies. (*Note du traducteur.*)

[1] On appelait *doctrineros*, les religieux qui, sans avoir le titre et le caractère de curés, étaient chargés d'instruire, d'administrer les sacrements, etc. (*Note du traducteur.*)

aux Indiens, qui, la plupart, en vivaient si éloignés. Le synode s'installa à Santiago au commencement de l'année 1586, sous la présidence de l'évêque. Nous ne doutons pas que, dans ses réunions, on n'ait tâché d'atteindre les fins qu'on se proposait; mais ses actes ne sont point parvenus jusqu'à nos jours, et le souvenir de ses dispositions ne s'est pas transmis avec celui de la célébration du synode lui-même. Si nous nous reportons à l'époque à laquelle il se tint, à la situation particulière de cette Eglise, et à la qualité des personnages qui le composèrent, nous pourrons facilement conjecturer quelles en ont dû être les décisions. Les troubles de l'Etat faisaient aussi souffrir l'Eglise : une guerre vive et désastreuse étendait ses ravages de toutes parts, et aussi long-temps qu'elle subsistait, on pouvait regarder comme absolument impossible l'introduction du christianisme parmi les peuplades belligérantes. Le synode, sans doute, aura appelé l'attention de tous ceux qui étaient revêtus d'une charge quelconque, sur ce point, comme étant essentiel aux progrès de la foi. Les circonstances particulières produisent le plus souvent des pratiques abusives ; malheureusement nos églises conservent encore aujourd'hui plusieurs de ces usages nés à cette époque, et ni le temps ni l'autorité n'ont pu les faire disparaître [1]. Le synode a dû prendre des mesures pour couper court au mal, et pour garantir l'intégrité et la sainteté de sa discipline, contre les rudes attaques de la corruption et de l'ignorance. Nous sommes heureux de pouvoir dire que les

[1] Qu'on ne s'exagère point la portée de cette espèce d'accusation. Sans doute, les fonctions du clergé séculier et du clergé régulier pourraient être mieux définies dans les églises de l'Amérique espagnole, leurs rapports pourraient être mieux harmoniés, leur action diverse plus complètement organisée ; mais le progrès désirable à cet égard-là s'opèrerait bien vite dans le Chili, si l'Eglise était enfin affranchie des entraves que lui suscitent encore les dispositions despotiques de l'ancienne législation espagnole. Pourquoi la révolution n'a-t-elle pas encore rendu à l'Eglise la liberté qu'elle a rendue à l'Etat ? (*Note du traducteur*.)

ecclésiastiques placés à cette époque reculée, à la tête des paroisses, étaient des hommes animés d'un zèle ardent et d'une charité généreuse. On aurait peine à trouver une entreprise ardue et dont les résultats dussent être utiles à la religion, sans y voir en même temps l'intervention d'un prêtre, comme de son principal promoteur. Il nous est facile de concevoir tout ce que des hommes animés de cet esprit ont pu faire, pour augmenter et propager l'influence des principes religieux, dans des pays jusqu'alors étrangers à la foi et à la civilisation. Les actes qui contiendraient tous ces documents importants ont dû disparaître dans l'un des incendies qu'a essuyés l'église cathédrale; mais nous pouvons supposer qu'ils furent comme la source où les synodes postérieurs puisèrent le fonds de la plupart de leurs dispositions. La tradition a dû conserver durant de longues années, dans toute sa fraîcheur, le souvenir de ces statuts.

L'Eglise de l'Impériale ne célébra point de synode dans le cours de ce siècle: l'agitation continuelle où la guerre entretenait les âmes, n'était pas une circonstance favorable pour de semblables réunions.

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Besoins de la nouvelle chrétienté du Chili. — Les religieux cherchent à les satisfaire. — Etablissement des Dominicains. — Frai Gilles Gonzalez parcourt le territoire chilien, et y fonde des couvents de son ordre. — Erection de la province de Saint-Laurent. — Les Franciscains s'établissent dans le Chili. — Querelle du commissaire avec le visiteur ecclésiastique. — Erection de la province de la Très-Sainte-Trinité. — Ferveur des premiers frères du couvent du Bon-Secours. — Ordre de la Merci. — Ses progrès. — Premiers pas de la Compagnie de Jésus. — Elle fonde son collège de Saint-Michel à Santiago. — Ses développements rapides. — Evènements fâcheux qui accompagnement l'établissement des Augustins, et leur dénouement. — Erection du monastère des Augustines déclarée nulle par le pape, puis ratifiée. — Clarisses de l'Impériale. — Monastère de Sainte-Isabelle à Osorno.

Quand nous avons jeté un coup-d'œil rapide sur les prélats qui ont administré les Eglises du Chili dans le siècle qui nous occupe, nous avons dit que plusieurs d'entre eux avaient adressé au roi des représentations énergiques et réclamé l'établissement de missions pour propager la connaissance de l'Evangile parmi les infidèles. Mais cette mesure ne suffisait pas pour atteindre l'objet qu'ils se proposaient : il était nécessaire de fonder des institutions plus durables, afin de subvenir aux besoins des nouvelles chrétientés. Il fallait ouvrir des collèges, où des prêtres formés en vue de ces besoins se rendissent capables d'y pourvoir avec plus de zèle et d'efficacité, par suite de la connaissance précise du

soumis. Le vicaire général frai Dominique de Saint-Thomas se conforma aux intentions du souverain, et envoya immédiatement le P. frai Gilles Gonzalez de Saint-Nicolas, avec le pouvoir de fonder des couvents, de recevoir des novices, et de faire en outre tout ce qu'il jugerait opportun pour l'établissement de l'institut dans le Chili. Ces dispositions du vicaire général furent ratifiées dans le chapitre provincial qui se tint à Lima en juillet 1553. Ce chapitre confirma également frai Gilles Gonzalez dans les fonctions de vicaire national de la nouvelle province que l'on constituait. Le fondateur jeta, en 1552, à Santiago, les fondements du premier couvent qu'il érigea, et le plaça sous la protection de la très-sainte Vierge Marie, invoquée comme reine du saint Rosaire; il avait près de lui, entre autres religieux, le P. Louis Chaves, des vertus duquel nous parlerons ailleurs. Le capitaine D. Juan d'Esquivel, riche habitant de Santiago, offrit au P. Gonzalez, pour cette fondation, les terrains que l'établissement occupe encore aujourd'hui, tout le surplus de sa fortune et même sa propre personne : car il y prit l'habit de frère lai, et c'est dans cette humble position qu'il termina saintement sa vie, suivant l'opinion commune. En même temps que le P. Gilles veillait aux développements de la maison du Rosaire, il parcourait d'autres contrées récemment conquises, et y travaillait, avec des peines incroyables, à la fondation d'autres monastères. La situation du pays n'était pas, à la vérité, la plus favorable à ses vues : la guerre dévastait presque tout l'empire, et les colonies européennes paraissaient exposées à disparaître à chaque instant. Mais cet homme, endurci à toute espèce de fatigues, ne savait pas renoncer à ses entreprises, du moment où elles pouvaient contribuer à l'avantage du prochain. Dieu bénit son activité, et assura aux maisons qu'il forma un succès tel, qu'en 1581 les villes de la Conception, de Villarica, de Valdivia et d'Osorno comptaient déjà des couvents

de Dominicains, lesquels étaient reconnus par le chapitre de l'ordre qui se réunit à Lima, cette même année, sous la présidence du vicaire général frai Martin de la Parra. Frai Gilles continua de longues années l'exercice de son ministère, et ses œuvres suivirent toujours une marche progressive : sa vie, pleine d'infatigables travaux, le présentait aux yeux de sa congrégation comme un prêtre apostolique, un sage supérieur, comme un digne héritier auquel le saint patriarche aurait transmis l'esprit qui l'animait. Il administra la province du Chili en qualité de vicaire national jusqu'en l'année 1581, époque à laquelle on lui nomma pour successeur frai Balthasar Heredia. Celui-ci avait accepté les fonctions auxquelles il avait été appelé, et faisait les préparatifs de son départ, lorsque la mort l'arrêta. On nomma, pour le remplacer, frai Reginald de Lizarraga, qui remplit la charge de vicaire général et de visiteur de son ordre dans le Chili, jusqu'à ce que Grégoire Tapia fût élu, en son lieu et place, en 1586.

La propagation rapide de l'institut des Dominicains dans le Chili devait, à bon droit, amener l'érection de ses maisons en province indépendante de la juridiction des Pères provinciaux de Lima ; c'est ce que reconnut Sixte Fabre, général de l'ordre, en 1588, en nommant pour premier provincial le P. Lizarraga, dont nous avons déjà parlé. Cette nouvelle province, placée sous le patronage de saint Laurent martyr, sans doute parce qu'elle avait été érigée le jour de la fête de ce saint, a produit des hommes éminents par leurs vertus et par leurs talents. Les premiers Pères qui la gouvernèrent étaient des religieux animés au plus haut degré de l'esprit de leur état, et c'est ainsi qu'ils parvinrent à former une communauté composée de membres d'une vertu exemplaire. Au P. Lizarrraga succéda, dans la direction de la province, frai Francisco Riveros, et à celui-ci, par son ordre, les PP. frai Acasio de Naveda (premier

honorait son nom de l'épithète à la fois glorieuse et modest de sainte.

Nous terminerons le présent chapitre par la vie d'u homme qui, dans l'humble état de frère lai, donna le plus beaux exemples par la pratique des vertus sublime qui sanctifient le chrétien. Tel fut frai Antonio del Campo originaire de l'Espagne, d'où il se rendit au Pérou, et de l au royaume du Chili, parmi les premiers soldats qui travaillèrent à la conquête du pays. Désabusé de la vanit des plaisirs de la terre, il voulut s'enrôler dans la milic de Jésus-Christ, et pour réaliser son dessein, il choisi l'ordre de Saint-Dominique, qui le reçut sans difficulté a nombre de ses postulants, comme frère convers. Il reçu l'habit dans la ville de la Conception, de frai Gilles Gonzalez entre les mains duquel il fit encore ses vœux solennels u an après. Une humilité profonde, une obéissance san réserve, une mortification austère et un admirable recueillement prouvèrent aussitôt d'une manière évidente que Die l'appelait réellement à l'état religieux. Fervent dévot de l très-sainte Vierge, il ne manquait jamais d'invoquer cett bonne mère, surtout par la récitation du rosaire. Il disai souvent « que puisque le démon cherche à se rendre maîtr de notre âme par des assauts continuels, nous devrions bie aussi nous procurer à chaque instant les secours nécessaire pour lui résister, et que lui, grâce à ceux qu'il puisait dan le culte de la Vierge Marie, n'était jamais vaincu. » Dan sa cellule brillait la plus extrême pauvreté, comme dans s mise et dans tout ce qui appartenait à son usage personnel Il avait l'habitude de vaquer à la prière presque toute l nuit, au fond d'une fosse qu'il avait creusée dans sa cellul elle-même, et là, se considérant comme mort à tout c qui était du monde, il acquérait dans la contemplatio une insensibilité complète pour tout ce qui n'était pa Dieu. Plein de compassion pour les pauvres, jamais i

de justice de Santiago convinrent de remettre l'ermitage entre les mains des Pères Franciscains, et cette mesure fut effectivement exécutée. Le visiteur protesta contre un acte qui se passait sans son consentement, voulut maintenir son droit, empêcha les Pères de célébrer les offices dans la chapelle, et prétendit les forcer à l'évacuer et à transporter leur monastère en un autre endroit. Ce zèle de Marmolejo nous paraît louable, puisqu'il tendait seulement à conserver intacts les privilèges de sa juridiction; mais il ne fit pas la même impression sur les Franciscains : ils crurent à la légalité du titre en vertu duquel ils possédaient la chapelle, et par conséquent ils jugèrent inique la conduite du visiteur. Le Père commissaire recourut à l'audience royale de Lima, et lui adressa une plainte contre le visiteur, demandant que sa maison fût maintenue dans la possession de l'ermitage. L'audience ordonna au gouverneur et au tribunal de justice de Santiago de ne permettre à qui que ce fût de troubler les Pères dans la jouissance de l'établissement [1]. Elle ne se prononça point sur les prétentions du visiteur, et les condamna encore moins comme injustes et téméraires.

Les Mineurs, libres de l'opposition qu'ils avaient rencontrée, reconnurent bientôt la nécessité de se répandre dans les autres localités pour arriver au développement de leur institut. Leur nombre s'accrut de ceux qu'avait amenés du Pérou avec sa suite le gouverneur D. Garcia Hurtado de Mendoza; ils purent établir à Santiago une communauté en règle, et ils prirent des mesures pour obtenir les mêmes résultats dans les autres villes de l'Etat. La Conception vit s'élever dans son enceinte un couvent franciscain en 1559, l'Impériale en 1560, et d'autres maisons monastiques s'ouvrirent successivement à Osorno, à Villarica, à Valdivia, à Castro, à la Serena, à Malloa, à Monte, à Chillan. Tous ces couvents dépendaient du gardien de Santiago, qui

[1] Provision royale, en date du 8 février 1556. (*Note de l'auteur.*)

reçut sa nomination du provincial de Lima. Cette forme de gouvernement ne dura que le période de dix-huit années, à la fin duquel le gardiennat du Chili, comptant un nombre suffisant de couvents pour devenir province indépendante, en demanda l'érection, et, dans le chapitre général qui se tint à Valladolid en 1565, l'érection du gardiennat en province fut prononcée avec l'autorisation de Pie IV, sous le nom auguste de la très-sainte Trinité. Cette constitution fut mise en vigueur sept ans plus tard, et par suite les Pères célébrèrent une réunion capitulaire à Santiago, et élirent pour premier provincial, le 2 janvier 1572, frai Juan Véga, originaire de Valladolid, et religieux conventuel de Ravida en Portugal. Après cela la province continua à tenir ses chapitres et à choisir ses ministres provinciaux jusqu'à huit fois dans le courant de ce siècle; le dernier fut frai Juan de Tovar, élu en 1598, et massacré par les Indiens à Curalava. Par suite de la mort de Juan de Tovar, la province fut gouvernée pendant douze années par des vicaires provinciaux.

L'observation des règles, l'application à l'étude, et tout ce qu'on peut désirer de la part d'hommes qui se consacrent à des travaux religieux, rendaient recommandables à cette époque les Pères qui composaient la province de la très-sainte Trinité. Nous avons extrait avec plaisir, d'un ancien chroniqueur des Mineurs, le passage suivant, qui donne une idée exacte de la vertu qui distinguait ces vénérables religieux.

« La ferveur de leur oraison, dit cet auteur, était extraordinaire, leur attention et leur vigilance à la mortification, continuelles; le genre de leurs austérités, extrême. Tous s'aimaient tendrement, et ne s'enviaient que pour se trouver chacun le premier au travail, et avoir la plus pauvre mise et la plus pauvre cellule. Toutes leurs conversations roulaient sur Dieu, sur son amour, sur ses divins attributs. Il



ne voyait leurs besoins, sans leur venir en aide. Pour assujettir la chair, qu'il appelait son ennemie domestique, il usait tous les jours de la discipline, et d'une manière si rigoureuse, que plus d'une fois on le releva de terre évanoui. A toutes ces pénitences il joignit plus tard d'autres mortifications corporelles, et des jeûnes continuels. Une vie si austère fit bientôt connaître sa sainteté peu commune, et ses supérieurs le firent passer de Santiago à Lima, pour que ses vertus excitassent une noble émulation parmi les religieux. Frai Antonio vécut peu de temps dans le couvent du Rosaire de Lima, où il remplissait la charge de portier, qu'il avait acceptée par obéissance. Dieu l'appela bientôt au repos éternel. Un dimanche, après avoir communié de très-bonne heure avec la ferveur qui le distinguait, et distribué l'eau bénite dans toutes les cellules et dans toutes les pièces du couvent, suivant la coutume de son ordre, il leva les mains au ciel et s'écria à haute voix plein d'allégresse : « Béni soit Dieu qui m'a laissé achever ma tâche ! » Et il resta absorbé long-temps dans une profonde contemplation, d'où il sortit pour remettre les clefs de sa charge. Cela fait, il fut assailli d'un mal violent qui l'enleva en peu d'instants. Les historiens qui ont écrit sa vie assurent que Dieu glorifia son serviteur par des miracles avant et après sa mort; mais jusqu'ici l'Eglise n'en a consacré aucun de son approbation.

honorait son nom de l'épithète à la fois glorieuse et modeste de sainte.

Nous terminerons le présent chapitre par la vie d'un homme qui, dans l'humble état de frère lai, donna les plus beaux exemples par la pratique des vertus sublimes qui sanctifient le chrétien. Tel fut frai Antonio del Campo, originaire de l'Espagne, d'où il se rendit au Pérou, et de là au royaume du Chili, parmi les premiers soldats qui travaillèrent à la conquête du pays. Désabusé de la vanité des plaisirs de la terre, il voulut s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ, et pour réaliser son dessein, il choisit l'ordre de Saint-Dominique, qui le reçut sans difficulté au nombre de ses postulants, comme frère convers. Il reçut l'habit dans la ville de la Conception, de frai Gilles Gonzalez, entre les mains duquel il fit encore ses vœux solennels un an après. Une humilité profonde, une obéissance sans réserve, une mortification austère et un admirable recueillement prouvèrent aussitôt d'une manière évidente que Dieu l'appelait réellement à l'état religieux. Fervent dévot de la très-sainte Vierge, il ne manquait jamais d'invoquer cette bonne mère, surtout par la récitation du rosaire. Il disait souvent « que puisque le démon cherche à se rendre maître de notre âme par des assauts continuels, nous devrions bien aussi nous procurer à chaque instant les secours nécessaires pour lui résister, et que lui, grâce à ceux qu'il puisait dans le culte de la Vierge Marie, n'était jamais vaincu. » Dans sa cellule brillait la plus extrême pauvreté, comme dans sa mise et dans tout ce qui appartenait à son usage personnel. Il avait l'habitude de vaquer à la prière presque toute la nuit, au fond d'une fosse qu'il avait creusée dans sa cellule elle-même, et là, se considérant comme mort à tout ce qui était du monde, il acquérait dans la contemplation une insensibilité complète pour tout ce qui n'était pas Dieu. Plein de compassion pour les pauvres, jamais il

auquel la foi dut les grands progrès qu'elle fit parmi eux, cet ordre enfin, que la divine Providence paraît avoir destiné à planter la Croix dans le sol araucan, et à faire tomber à ses pieds tant de tribus indomptées, était la compagnie de Jésus. Le Chili, mieux que beaucoup d'autres nations américaines, conserve de nombreux souvenirs de cet ordre, célèbre à tant de titres dans l'histoire religieuse et politique des temps modernes. On trouverait à peine sur le territoire chilien un point quelconque où des temples, des couvents et cent autres établissements utiles n'attestent l'activité infatigable des Jésuites leurs fondateurs. Le 9 février 1593, Callao vit partir pour le Chili huit religieux de la compagnie, qui devaient édifier un pays arrosé de tant de flots de sang. Le P. Juan Sébastien, provincial du Pérou, dont le premier soin, dès le principe de son administration, fut d'introduire dans le Chili les fils de saint Ignace, nomma comme recteur à leur tête, le P. Balthasar Peña, déjà septuagénaire, illustre par le zèle et le courage avec lesquels il avait bravé d'immenses difficultés, lors de l'institution de la compagnie, et souffert les cruelles persécutions auxquelles il avait été en butte à cause d'elle, surtout à Saragosse, du vivant même de son saint fondateur. La traversée fut extrêmement difficile, et après y avoir employé trente-neuf jours, ils eurent grand'peine à arriver au port de Coquimbo. De là ils s'acheminèrent par terre vers Santiago, où ils entrèrent, avant le jour, le lundi de la semaine sainte, pour se soustraire à la réception brillante que leur avait préparée la ville. Les Pères de Saint-Dominique leur donnèrent dans leur couvent une généreuse hospitalité, et la meilleure partie de la population s'évertua à manifester la joie avec laquelle elle recevait dans son sein, un institut dont la présence, disait-on, attirerait toute espèce de bénédictions. A peine les fêtes solennelles de Pâques furent-elles passées, que le conseil se réunit pour indiquer aux Pères le lieu qu'ils devraient occuper,

mais leurs vues paraissaient être différentes : le recteur demanda qu'on voulût l'entendre dans une junte composée des principaux habitants, et là, il leur représenta que « le but de la compagnie était de parcourir le monde en annonçant l'Evangile; qu'en conséquence, lui et ses compagnons étaient décidés à ne pas prendre pour lors de résidence fixe dans le Chili, mais à se répandre dans toutes les contrées du pays, ou dans celles qui auraient un plus grand besoin des secours qu'ils étaient appelés à procurer. » Il ajouta « que la guerre opiniâtre que soutenait le gouvernement contre les naturels ne devait pas engager les habitants de Santiago à entreprendre l'érection d'un nouveau couvent, qui exigerait la dépense de sommes énormes dont ils ne pouvaient permettre qu'ils se chargeassent. » Cette conduite éminemment politique des Jésuites leur concilia encore à un plus haut degré la bienveillance du peuple.

Les membres de la junte protestèrent contre la résolution prise par le recteur : sur-le-champ ils réunirent une grosse somme d'argent qui suffit pour l'acquisition du terrain et des bâtiments que possède encore aujourd'hui la compagnie, et où, malgré la répugnance manifestée d'abord par le recteur, on jeta les fondements d'un collège, auquel on donna le nom de Saint-Michel-Archange. La construction d'une petite chapelle qui s'éleva dans l'enceinte du cloître fut l'affaire de très-peu de jours, et six semaines après l'arrivée des religieux à Santiago, ils commencèrent à y exercer les fonctions du ministère propres à leur institut. Bientôt les Jésuites reconnurent la nécessité de systématiser l'enseignement religieux qu'ils donnaient spécialement aux néophytes : ils divisèrent les travaux de leur apostolat en plusieurs classes, à la tête de chacune desquelles ils placèrent celui qui paraissait le plus convenable. La rapidité avec laquelle l'ordre se développa dans le Chili fut vraiment merveilleuse. Mais ce succès n'est pas étonnant : la com-



pagnie de Jésus a montré partout qu'elle portait dans son organisation, si parfaitement combinée, le principe auquel il faut rattacher les progrès si prompts que lui ont vu faire toutes les nations de la terre. Elle ressemble à ces comètes qu'on voit souvent apparaître dans le ciel, et dont la queue majestueuse s'alonge et grandit à mesure qu'elles avancent dans l'orbite qu'elles décrivent dans leur course. Œuvre de Dieu, elle n'a pas besoin de moyens humains pour se développer : ses premiers pas sont comme le premier essor de l'aiglon qui s'élance du nid maternel, et sans s'effrayer de sa faiblesse, dirige son vol vers le soleil, dont il aime et aspire à contempler de plus près la splendeur ; ainsi la compagnie, à peine sortie du giron paternel, à peine apparue sur les rives du Chili, y compta aussitôt de nombreux collèges, des membres illustres, des prédicateurs fameux, et des religieux remarquables par la pratique de toutes les vertus. Le P. Balthasar resta à la tête des Jésuites du Chili jusqu'au commencement du siècle suivant, et c'est à son zèle qu'on dut l'érection d'une église magnifique, dont il embellit son collège de Santiago. Les vertus de cet homme éminent, comme celles de ses compagnons, leur dévouement au service du prochain et leur zèle dans l'exercice du culte divin, inspirèrent aux habitants de Santiago une noble émulation, pour les pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour la construction de leur temple et de leur collège.

L'entrée des Pères Augustins dans le Chili ne fut pas aussi pacifique que celle des autres ordres réguliers ; car, pour s'établir, ils eurent à lutter contre des ennemis pleins de prestige et de puissance. La fondation de l'ordre des ermites de Saint-Augustin avait été décrétée en principe par une ordonnance royale de Philippe II, laquelle avait été adressée au vice-roi du Pérou D. Garcia Hartado de Mendoza, en 1591, et confirmée trois ans après. En consé-

quence, le provincial frai Alonso Pacheco envoya de Lima, pour fonder la maison, frai Cristoval de Vera, avec les pouvoirs de vicaire provincial, frai Francisco Hervas, célèbre docteur de l'université de Lima, frai Pedro Torres, moine fort connu par la douceur et l'humilité de son caractère, et frai Francisco Diaz. A ces quatre personnages se joignirent encore à Valparaiso les PP. frai Juan de Vascones et frai Pedro Picon. Le gouverneur D. Martin Garcia de Loyola, de concert avec la municipalité, leur indiqua, pour leur couvent un endroit situé au centre de la ville; mais certaines personnes haut placées commencèrent à les inquiéter par leurs réclamations, et prétendant qu'elles avaient des droits sur ce terrain; elles demandèrent en justice l'expulsion des religieux. Les Pères Augustins n'attendirent pas que les choses allassent si loin, et sans se préoccuper de la sentence du juge, ils déguerpirent du local qui leur avait été assigné, et s'installèrent dans la maison qu'ils durent à la générosité de D. Alphonse Riveros et de doña Catalina, sa sœur. Mais là de plus grandes disgraces encore leur étaient réservées : ainsi la complète inondation de leur couvent, que causèrent des mains ennemies, en dirigeant sur lui le cours d'un torrent, dans une sombre nuit de juillet, puis l'incendie qui dévora et réduisit en cendres l'église, le cloître, et les autres bâtiments qu'avaient épargnés les eaux peu de temps auparavant. La voix publique signala les auteurs de ces attentats sacrilèges. Le corrégidor D. Nicolas de Quiroga commença une instruction judiciaire, comme pour les punir, et arrêta les hommes qui avaient servi d'instruments pour commettre le crime. Ceux-ci avouèrent les faits sans restriction, et nommèrent leurs instigateurs; mais le corrégidor ne poussa point sa procédure plus loin, parce que sa juridiction n'atteignait point les véritables coupables. Dans ces conjonctures, le fondateur crut nécessaire qu'un de ses moines retournât à Lima

et informât le vice-roi de tout ce qui était arrivé, et il choisit le P. Vascones pour remplir cette importante mission. Cet ecclésiastique jouissait à Lima d'un grand ascendant, à cause de son éloquence et de sa vertu : il sut si bien disposer l'esprit du vice-roi, que celui-ci le présenta au conseil royal, pour qu'il y fît lui-même le récit des évènements. Le principal résultat de toutes ces démarches fut l'offre de grosses sommes d'argent par lesquelles le vice-roi et d'autres personnages vinrent en aide à Vascones, pour réparer les pertes que les Augustins avaient essuyées à Santiago. Mendoza expédia, en outre, des instructions précises au gouverneur du Chili, et lui recommanda de veiller avec le plus grand soin à ce que des scènes si scandaleuses ne se renouvelassent plus. L'ordre vint à se rétablir peu à peu; les Augustins s'accrurent et se multiplièrent; car à la fin même du siècle, on vit fonder des couvents à la Serena par frai Cristoval de la Véga, et à la Conception, par frai Juan Toro Mazote. Le général de l'ordre, frai Alexandre de Sienne, les détacha des maisons du Pérou, et créa dans le Chili, en 1599, une province indépendante, sous le titre de Saint-Augustin.

Les Augustines de Santiago durent leur existence dans ce siècle à la piété éclairée et généreuse de l'évêque D. frai Diego Medellin. Quand nous avons parlé de ce prélat, nous avons indiqué quelques-unes des circonstances au milieu desquelles eut lieu la fondation de ce monastère, et maintenant il ne paraîtra pas hors de propos que nous entrions dans quelques détails. Sachant combien il était nécessaire d'établir à Santiago une maison qui pût procurer à la fois une éducation soignée aux jeunes personnes et une retraite solitaire aux adultes qui voudraient se consacrer à Dieu par une vie fervente, l'illustre évêque résolut d'accueillir l'offre que lui faisait doña Francisca Terrin de Guzman de vouer sa personne avec ses biens à la réalisa-

honorait son nom de l'épithète à la fois glorieuse et modeste de sainte.

Nous terminerons le présent chapitre par la vie d'un homme qui, dans l'humble état de frère lai, donna les plus beaux exemples par la pratique des vertus sublimes qui sanctifient le chrétien. Tel fut frai Antonio del Campo, originaire de l'Espagne, d'où il se rendit au Pérou, et de là au royaume du Chili, parmi les premiers soldats qui travaillèrent à la conquête du pays. Désabusé de la vanité des plaisirs de la terre, il voulut s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ, et pour réaliser son dessein, il choisit l'ordre de Saint-Dominique, qui le reçut sans difficulté au nombre de ses postulants, comme frère convers. Il reçut l'habit dans la ville de la Conception, de frai Gilles Gonzalez, entre les mains duquel il fit encore ses vœux solennels un an après. Une humilité profonde, une obéissance sans réserve, une mortification austère et un admirable recueillement prouvèrent aussitôt d'une manière évidente que Dieu l'appelait réellement à l'état religieux. Fervent dévot de la très-sainte Vierge, il ne manquait jamais d'invoquer cette bonne mère, surtout par la récitation du rosaire. Il disait souvent « que puisque le démon cherche à se rendre maître de notre âme par des assauts continuels, nous devrions bien aussi nous procurer à chaque instant les secours nécessaires pour lui résister, et que lui, grâce à ceux qu'il puisait dans le culte de la Vierge Marie, n'était jamais vaincu. » Dans sa cellule brillait la plus extrême pauvreté, comme dans sa mise et dans tout ce qui appartenait à son usage personnel. Il avait l'habitude de vaquer à la prière presque toute la nuit, au fond d'une fosse qu'il avait creusée dans sa cellule elle-même, et là, se considérant comme mort à tout ce qui était du monde, il acquérait dans la contemplation une insensibilité complète pour tout ce qui n'était pas Dieu. Plein de compassion pour les pauvres, jamais il

valeur. Au point de vue civil, la fondation du monastère présentait aussi des irrégularités graves, comme n'ayant pas été préalablement autorisée par le roi.

Ces bruits, qui ne ressemblaient d'abord qu'à un léger murmure, grossis bientôt par l'opinion de théologiens et de jurisconsultes considérables, prirent un caractère alarmant. Quiroga vint à craindre que le roi, s'apercevant de son silence, ne lui fît des reproches désagréables. Il voulut donc s'entendre avec l'évêque sur les moyens d'éviter les suites de cette affaire, et tous deux convinrent de recourir aux autorités compétentes, pour obtenir la régularisation de l'établissement. En conséquence, l'évêque adressa au souverain pontife une relation circonstanciée de tout ce qui s'était passé; il y joignit les constitutions qu'il avait écrites pour le nouveau monastère, et le pria de vouloir bien les approuver et permettre de former sous leur empire une communauté à Santiago.

D. Medellin ne croyait pas que sa pétition pût faire difficulté, pourvu que son projet de règlement ne contînt aucune disposition dont antérieurement l'Eglise romaine eût refusé la sanction, dans les constitutions des autres ordres religieux; mais les choses ne se passèrent point ainsi. Grégoire XIII, avant tout, déclara nuls les vœux faits sous une règle non approuvée par l'Eglise, et il ordonna à l'évêque de Santiago, de prévenir les religieuses qu'elles étaient libres de choisir, parmi toutes les constitutions approuvées par l'Eglise, celle qu'elles trouveraient plus conforme à l'objet de leur institut [1]. Le prélat suivit scrupuleusement ces ordres, et les religieuses adoptèrent pour leur maison les règles de saint Augustin, et les constitutions qu'avait données

[1] La nullité prononcée par le pape Grégoire XIII doit sans doute s'entendre dans ce sens que les vœux faits par les religieuses ne pouvaient être en aucune façon considérés comme *solennels*; les vœux faits par des religieuses soumises à une règle approuvée par l'ordinaire, et non par le saint-siège, ne sont que des vœux simples. (*Note du traducteur.*)

aux chanoinesses régulières de Lima l'illustrissime D. frai Jérôme de Loaiza, son premier archevêque. Le 19 septembre 1576, D. Medellin donna l'habit à la fondatrice et aux señoras Isabelle Zuñiga, Béatrice Mendoza, Isabelle des Anges, Jérôme Acurcio et Villacencio, Anne de la Conception et Anne de Caceres, lesquelles, le 21 septembre de l'année suivante, firent leur profession solennelle en présence du même prélat, du chapitre des chanoines, du conseil de la ville et de toute la population, qui célébrait ce jour comme une véritable fête. Les religieuses portèrent aussitôt leur attention sur l'enseignement des jeunes filles, et leur sollicitude ne s'étendait pas seulement aux filles des habitants riches de Santiago, mais elle se fit sentir aussi à quelques indigènes de la contrée, et parmi elles il y en eut un grand nombre qui se distingua tellement par ses vertus, que sa ferveur et ses bons exemples ont été jusqu'aujourd'hui un objet d'admiration pour tous ceux qui les connaissent.

L'évêque de l'Impériale, frai Antonio de San-Miguel, chercha aussi à pourvoir son diocèse de monastères. Fidèle aux tendances de l'ordre auquel il appartenait, il préféra les religieuses de Sainte-Claire, et en ayant amené une colonie de Cuzco, il peupla d'abord le couvent qu'il avait fondé à l'Impériale, et ensuite celui qu'il érigea dans la ville d'Osorno. Le but que se proposa San-Miguel fut de satisfaire, au moyen des Clarisses, aux besoins de l'éducation morale et religieuse du sexe. Les sœurs de l'Impériale embrassèrent l'ancienne règle de Sainte-Claire, et par conséquent elles ne possédaient ni biens ni revenus. Leur fondateur défendit en outre qu'on exigeât une dot quelconque de celles qui devaient être admises à faire leurs vœux. Pour justifier cette disposition, il alléguait que, puisque les filles de Sainte-Claire devaient vivre uniquement des produits de l'aumône, on ne pourrait, sans enfreindre ce qui avait été décidé dans la troisième session du concile de Lima, recevoir une dot

que leur règle ne permettait pas de convertir en rente perpétuelle, suivant les prescriptions des Pères du concile. Toutefois, quelque pieux et charitable que puisse paraître le principe de l'Evêque, il ne put être maintenu en vigueur d'une manière durable. Tant qu'il occupa le siège épiscopal, il fit face par sa libéralité à tous les besoins du monastère; mais quand il disparut, le poids énorme de la misère se fit sentir aux pauvres religieuses. Dans un pays peu peuplé et peu aisé, la piété la plus fervente des fidèles ne pouvait rendre leurs aumônes ni considérables ni fréquentes. C'est pourquoi l'illustrissime Cisneros exigea qu'une dot fût apportée en faveur du monastère par toutes celles qui y prendraient le voile. Il est bon de faire observer ici en passant que les dots des religieuses ne sont ni contraires à l'esprit de l'Eglise, ni opposées à ses règles, comme l'a sagément remarqué Benoît XIV, dans son *Synode diocésain*. Quelque louable que fût le zèle de San-Miguel, qui, en dispensant les postulantes de payer de fortes sommes, ouvrit les portes du cloître à beaucoup de personnes ferventes qui, dénuées de toute fortune, ne pouvaient en solliciter l'entrée, on ne doit pas se dissimuler que ce zèle lui-même n'ait exposé les couvents à une prompte décadence, du moment où vinrent à leur manquer les ressources nécessaires pour leur subsistance. Plusieurs des fondatrices, après avoir établi leur communauté, retournèrent au Pérou, au commencement du siècle suivant. Il paraît qu'elles y ont été accueillies dans le couvent de l'Incarnation à Lima, et qu'elles se sont ensuite retirées dans la maison de leur ordre, que l'on construisait précisément à cette époque dans la même ville.

Le monastère de Sainte-Isabelle, établi à Osorno et appelé *maison de l'enseignement,* fut fondé avant l'année 1573, par le premier évêque de l'Impériale, qui en nomma pour abbesse la senora Isabelle de Placencia [1]. Le grand accroissement

[1] Tous les faits relatifs à ce monastère, que nous avons à raconter dans ce cha-

que prit durant ce siècle la ville d'Osorno, les richess immenses qu'y amassèrent ses habitants, et la situatio centrale de la localité au milieu des autres établissemen espagnols, firent arriver cette maison à son apogée av une rapidité incroyable. Elle était bâtie près de la place et considérée par les bourgeois comme le trésor le pl précieux qu'ils pussent posséder dans le sein de leur vill Les sœurs, sans perdre de vue l'objet de leur institu s'occupaient avec un zèle infatigable de l'instruction d Indiennes : quelques-unes d'entre elles furent même admis à la profession religieuse, dans la pensée, sans dout que mettant à profit la connaissance et l'expérience qu'ell avaient du caractère, des habitudes et des inclinations leurs compatriotes, elles travailleraient avec un plus gra succès à leur éducation. Le vaste espace qu'occupent enco aujourd'hui les ruines de ce monastère, prouve la grande de l'établissement, et fait présumer qu'il devait renferm dans ses cloîtres une multitude de personnes.

Tels furent les centres d'où rayonna principalement doctrine du christianisme sur les infidèles du Chili. Malg leur création récente, tous ces établissements produisiren dans ce siècle même, des fruits de vertus mûrs et abon dants, qui chez les uns entretinrent et chez les autr formèrent l'esprit religieux.

Tels furent aussi les premiers essais que firent part nous les ordres monastiques, dans le siècle dont nous no occupons.

pitre et dans d'autres, constent d'une ordonnance royale rendue à Madrid 1er février 1607, que nous avons sous les yeux, et d'autres documents très-ancie (*Note de l'auteur*.)

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. Personnages célèbres. — Frai Gilles Gonzalez de Saint-Nicolas. — Balthasar Piña. — Frai Francisco Turinjia. — Frai Juan Gallegos. — Augustin Briseño. — Frai Paul Bustamante et ses compagnons. — Frai Antonio Correa. — Frai Louis Chaves. — Les PP. Francisco Frenegal, Juan de la Torre, Cristoval Barraneda, Juan de Tovar, Acacio de Naveda et Cristoval Valdespin. — Frai Rodrigo Gonzalez. — Doña Catalina Miranda. — Antonio del Campo.

Nous avons déjà dit dans notre discours préliminaire que nous n'avions pas l'intention d'écrire ici la vie des hommes illustres, qui par les exemples de leurs rares vertus, édifièrent dans le Chili les chrétiens et contribuèrent puissamment à la conversion des infidèles. Nous voulons seulement donner une idée, bien que très-imparfaite, de leur mérite : nous voulons que leur mémoire, digne de vénération à tant de titres, ne s'efface point de la mémoire des Chiliens. Laissant le soin de faire le récit complet de leurs exploits spirituels, à d'autres historiens qui parviennent à réunir de meilleurs documents, nous nous bornerons à citer respectueusement le nom de quelques-uns, en racontant en même temps quelques faits que nous avons recueillis avec peine, et qui permettront de se former une idée approximative du caractère du personnage qu'ils concernent.

honorait son nom de l'épithète à la fois glorieuse et modeste de sainte.

Nous terminerons le présent chapitre par la vie d'un homme qui, dans l'humble état de frère lai, donna les plus beaux exemples par la pratique des vertus sublimes qui sanctifient le chrétien. Tel fut frai Antonio del Campo, originaire de l'Espagne, d'où il se rendit au Pérou, et de là au royaume du Chili, parmi les premiers soldats qui travaillèrent à la conquête du pays. Désabusé de la vanité des plaisirs de la terre, il voulut s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ, et pour réaliser son dessein, il choisit l'ordre de Saint-Dominique, qui le reçut sans difficulté au nombre de ses postulants, comme frère convers. Il reçut l'habit dans la ville de la Conception, de frai Gilles Gonzalez, entre les mains duquel il fit encore ses vœux solennels un an après. Une humilité profonde, une obéissance sans réserve, une mortification austère et un admirable recueillement prouvèrent aussitôt d'une manière évidente que Dieu l'appelait réellement à l'état religieux. Fervent dévot de la très-sainte Vierge, il ne manquait jamais d'invoquer cette bonne mère, surtout par la récitation du rosaire. Il disait souvent « que puisque le démon cherche à se rendre maître de notre âme par des assauts continuels, nous devrions bien aussi nous procurer à chaque instant les secours nécessaires pour lui résister, et que lui, grâce à ceux qu'il puisait dans le culte de la Vierge Marie, n'était jamais vaincu. » Dans sa cellule brillait la plus extrême pauvreté, comme dans sa mise et dans tout ce qui appartenait à son usage personnel. Il avait l'habitude de vaquer à la prière presque toute la nuit, au fond d'une fosse qu'il avait creusée dans sa cellule elle-même, et là, se considérant comme mort à tout ce qui était du monde, il acquérait dans la contemplation une insensibilité complète pour tout ce qui n'était pas Dieu. Plein de compassion pour les pauvres, jamais il

extrêmement malheureux, parce que dans toute la ville de Lima, il ne s'était pas trouvé un seul prêtre qui pût chasser le démon du corps d'une possédée. » Frai Gilles pria l'archevêque de la faire envoyer le jour suivant à l'église de son couvent; ce qui eut lieu. La possédée était une jeune fille de jolie figure, qui blessait la pudeur de tous ceux qui la voyaient, par des gestes indécents et des paroles lascives. Elle accabla le saint religieux d'outrages; mais celui-ci, sans s'arrêter à tout ce qu'elle débitait, comprit la véritable cause de cette extravagance et y trouva un remède dans la menace de certains châtiments qu'il ordonna d'infliger à la prétendue possédée : le succès du traitement fut tel qu'il ne fut même pas nécessaire d'exécuter la menace; car la jeune fille effrayée cessa la comédie, et renonça à la passion criminelle qui la tourmentait [1].

Nommé vicaire-général pour travailler à l'établissement de son ordre dans le Chili, Gonzalez passa de Lima à Santiago, où il jeta les fondements du couvent du Rosaire, dont il gouverna long-temps la communauté. Infatigable dans l'accomplissement de sa tâche, il parcourut presque tout le pays, et fonda dans la Conception, dans Valdivia, dans Osorno, des couvents qu'il eut la consolation de voir fleurir. Il lui aura fallu déployer bien de zèle et de prudence pour arriver, au milieu des troubles qui, à cette époque, agitaient le pays, non-seulement à établir les

[1] Qu'il me soit permis de faire ici une observation qu'appelle la généralité des termes de M. Eyzaguirre. La jeune fille en question, mue par des passions mauvaises (ou peut-être sujette aux accès d'une maladie que les médecins connaissent), *jouait la possession*. Il est incontestable que bien de prétendues possessions, feintes par des misérables, pour des motifs plus ou moins honteux, auraient cédé devant l'emploi des moyens analogues à celui qu'imagina frai Gonzalez. Mais on ne saurait, en bonne logique, en conclure que les possessions n'aient jamais eu les causes, les caractères, les effets qu'on leur assignait, au seizième siècle, dans les pays *où régnaient peut-être certains préjugés et certaines superstitions*... Et il est bien certain que l'auteur lui-même croit à la réalité de certaines possessions, par exemple, de celles que mentionne l'Evangile. (*Note du traducteur*)

honorait son nom de l'épithète à la fois glorieuse et modeste de sainte.

Nous terminerons le présent chapitre par la vie d'un homme qui, dans l'humble état de frère lai, donna les plus beaux exemples par la pratique des vertus sublimes qui sanctifient le chrétien. Tel fut frai Antonio del Campo, originaire de l'Espagne, d'où il se rendit au Pérou, et de là au royaume du Chili, parmi les premiers soldats qui travaillèrent à la conquête du pays. Désabusé de la vanité des plaisirs de la terre, il voulut s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ, et pour réaliser son dessein, il choisit l'ordre de Saint-Dominique, qui le reçut sans difficulté au nombre de ses postulants, comme frère convers. Il reçut l'habit dans la ville de la Conception, de frai Gilles Gonzalez, entre les mains duquel il fit encore ses vœux solennels un an après. Une humilité profonde, une obéissance sans réserve, une mortification austère et un admirable recueillement prouvèrent aussitôt d'une manière évidente que Dieu l'appelait réellement à l'état religieux. Fervent dévot de la très-sainte Vierge, il ne manquait jamais d'invoquer cette bonne mère, surtout par la récitation du rosaire. Il disait souvent « que puisque le démon cherche à se rendre maître de notre âme par des assauts continuels, nous devrions bien aussi nous procurer à chaque instant les secours nécessaires pour lui résister, et que lui, grâce à ceux qu'il puisait dans le culte de la Vierge Marie, n'était jamais vaincu. » Dans sa cellule brillait la plus extrême pauvreté, comme dans sa mise et dans tout ce qui appartenait à son usage personnel. Il avait l'habitude de vaquer à la prière presque toute la nuit, au fond d'une fosse qu'il avait creusée dans sa cellule elle-même, et là, se considérant comme mort à tout ce qui était du monde, il acquérait dans la contemplation une insensibilité complète pour tout ce qui n'était pas Dieu. Plein de compassion pour les pauvres, jamais il

l'exécution de l'entreprise dont il se chargeait. Nous avons déjà parlé ailleurs des résultats auxquels il parvint; il fut assez heureux pour voir s'ouvrir à Santiago le grand collège de Saint-Michel-Archange, et pour y voir fleurir plusieurs congrégations pieuses qu'il établit sous la direction spirituelle de ses supérieurs. Telles furent entre autres la confrérie de Notre-Dame de Lorette pour les Espagnols, la confrérie de la Conception pour les étudiants, celle de l'Enfant-Jésus pour les Indiens, et celle de Belen [1] pour les noirs. Toutes ces confréries contribuèrent par leur objet à l'affermissement de la foi et à l'accroissement de la piété. Le P. Piña ne put, à cause de son extrême vieillesse, rester long-temps dans le Chili; il désirait se préparer à la mort dans la solitude de sa cellule, et là se livrer, libre de toute autre préoccupation, aux impressions et aux inspirations de sa ferveur; mais, avec sa rigoureuse observation des règles de l'obéissance, il ne se hasardait même pas à représenter ses infirmités au supérieur, pour être déchargé du fardeau de ses fonctions. Dieu finit par l'exaucer, et le vieux religieux put retourner au collège de Lima, au commencement du siècle suivant. Là, loin de tous les objets qui auraient plus le distraire du Créateur, il n'avait d'autre occupation que la prière, où il demeurait absorbé et comme immobile de longues heures chaque jour, et c'est la prière qui le mena à la perfection si sublime qu'il acquit dans la pratique de toutes les vertus. Enflammé du désir de s'unir à Dieu, il annonça avec joie le moment de sa mort, qui arriva le 29 juin 1611. Il alla recevoir de Dieu la récompense due à son admirable patience, à ses rigoureuses mortifications et à sa charité céleste. Les écrivains qui parlent du P. Piña, l'honorent des épithètes de *saint homme*, de *personnage illustre et très-pieux*, de *pierre fondamentale de la Compagnie de Jésus dans le Chili*.

Le P. frai Francisco Turinjia mérite sans doute une place

[1] Autrement, de Notre-Dame de Bethléem.

parmi les membres éminents de l'ordre de Saint-François qui, dans le seizième siècle, firent la gloire du Chili Originaire de la province des Douze-Apôtres au Pérou, i passa au Chili dans le dessein d'y travailler à l'établissemen de son institut. Doué par le Ciel d'une facilité merveilleus pour le ministère de la prédication, il n'ouvrait la bouch que pour en laisser tomber en abondance des trésors d doctrine, des effusions de piété. Telles étaient l'onction e l'énergie avec lesquelles il parlait dans la chaire, que lorsqu'il décrivait les tourments de l'enfer, il laissait so auditoire atterré, bouleversé. A sa voix, les cœurs les plu endurcis s'adoucissaient, les hommes vieillis dans le vic changeaient de vie, et les âmes justes et ferventes sentaien croître leur dévotion. Il savait rendre la vertu aimable ceux même qui paraissaient la détester, et grâce à l prudence et à la douceur qui caractérisaient toute sa con-duite, il réussissait admirablement à gagner les cœurs Dieu. Ses actions donnaient une force nouvelle à ses paroles jamais il ne prêchait sans s'y préparer par le jeûne, l'exer-cice de la discipline et d'ardentes prières, et c'est à ce secre que nous devons attribuer les fruits extraordinaires qu'i recueillit de ses travaux apostoliques. Amant de la pauvreté il ne possédait même pas les meubles qu'on a coutume d regarder comme indispensables aux moines.

Son obéissance ne connaissait pas de limites, et la sévé-rité avec laquelle il traitait son corps est au-delà de tout expression. Les peuples le respectaient et l'écoutaient comm un homme plein de l'esprit de Dieu, et à peine savait-o qu'il devait prêcher, que la foule accourait, même de lieu éloignés, pour entendre de sa bouche les paroles divine qui instruisent et qui soutiennent dans le chemin qui con-duit à la vie éternelle. Nous ne savons pas à quelle époqu arriva à Santiago sa précieuse mort; mais nous savons qu c'est la mort qui arrêta le cours de ses pénitences et de se

ne voyait leurs besoins, sans leur venir en aide. Pour assujettir la chair, qu'il appelait son ennemie domestique, il usait tous les jours de la discipline, et d'une manière si rigoureuse, que plus d'une fois on le releva de terre évanoui. A toutes ces pénitences il joignit plus tard d'autres mortifications corporelles, et des jeûnes continuels. Une vie si austère fit bientôt connaître sa sainteté peu commune, et ses supérieurs le firent passer de Santiago à Lima, pour que ses vertus excitassent une noble émulation parmi les religieux. Frai Antonio vécut peu de temps dans le couvent du Rosaire de Lima, où il remplissait la charge de portier, qu'il avait acceptée par obéissance. Dieu l'appela bientôt au repos éternel. Un dimanche, après avoir communié de très-bonne heure avec la ferveur qui le distinguait, et distribué l'eau bénite dans toutes les cellules et dans toutes les pièces du couvent, suivant la coutume de son ordre, il leva les mains au ciel et s'écria à haute voix plein d'allégresse : « Béni soit Dieu qui m'a laissé achever ma tâche ! » Et il resta absorbé long-temps dans une profonde contemplation, d'où il sortit pour remettre les clefs de sa charge. Cela fait, il fut assailli d'un mal violent qui l'enleva en peu d'instants. Les historiens qui ont écrit sa vie assurent que Dieu glorifia son serviteur par des miracles avant et après sa mort; mais jusqu'ici l'Eglise n'en a consacré aucun de son approbation.

Le P. Gallegos fut un de ces héros, et le Pérou fut la terre de son choix. Attaché à la province des Douze-Apôtres de Lima, on ne saurait dire ce qu'il y fit et ce qu'il y souffrit pour la conversion des infidèles et pour la réforme des chrétiens. Envoyé au Chili par ses supérieurs, il y fut le commissaire de son ordre, qu'il y gouverna avec les pouvoirs inhérents à ses fonctions. Entre les vertus qu'il pratiqua, il se distingua par une profonde humilité : aussi mettait-il son délice à remplir les offices les plus vils de la maison. A l'humilité il joignait l'observance exacte de sa règle, à laquelle il veillait avec une sollicitude admirable tant pour lui-même que pour les autres. A l'expiration de la durée de son gouvernement, le P. Gallegos retourna au Pérou, et il mourut dans le couvent de son ordre, à Trujillo, au commencement du siècle suivant.

Le frère Augustin Briseño, coadjuteur de la compagnie de Jésus, est encore un personnage dont les vertus ont illustré l'Eglise chilienne durant ce siècle. Ses parents descendaient des familles les plus nobles du Pérou, et étaient proches parents du duc de l'Infantado et des comtes de Fuan-Saldaña. Avide de gloire humaine, il embrassa la carrière militaire, et ne contribua pas peu par ses services à soutenir la cause royale, dans les révoltes qui agitèrent, en diverses occasions, les provinces de l'empire péruvien. Sa profession lui fit faire les campagnes du Chili, où il maintint à ses frais, sur le pied de guerre, une compagnie qui coopéra à la reprise du fort de Tucapel. Fatigué des hasards que fait courir à chaque pas le sort des armes, il se retira à Santiago, possesseur d'une grosse fortune, et comblé des honneurs que lui avait procurés son mérite. Toujours prêt à subvenir libéralement aux besoins des autres, il dépensa une grande partie de son patrimoine à payer les dettes de ses amis et à soulager la misère des pauvres. Quand les Pères Jésuites arrivèrent au Chili, D. Augustin

fut un de ceux qui mirent leurs richesses à leur disposition pour l'établissement de la Compagnie; et bien que des revers de fortune ne lui aient pas permis de donner autant qu'il avait offert, il donna du moins tout ce qui lui restait, et il se donna lui-même, en prenant l'habit, au grand étonnement de toute la ville. Une vie pauvre, humble, méprisée, était celle qu'ambitionnait pour lui-même le frère Augustin; il était persuadé que la couronne brillante avec laquelle le Roi du ciel récompense les œuvres de ses créatures, ne peut leur être décernée qu'après qu'elles se sont purifiées des taches dont il est bien difficile qu'elles ne se souillent pas, au milieu des honneurs et des vanités du monde. Ses désirs furent accomplis, et après s'être élevé au-dessus des choses de la terre par le dédain, il parvint à se placer au-dessus de lui-même par la pratique parfaite de l'humilité et de l'obéissance. Il s'adonna tout entier à la plus intime conversation avec Dieu, et c'est en prière que la mort le saisit le 9 août 1600. Le grand collège de Saint-Michel l'honora comme un de ses fondateurs, en lui accordant la sépulture et les autres distinctions qui lui revenaient à ce titre.

Frai Paul Bustamante, dont le nom éveille de nombreux souvenirs de zèle, de constance et d'ardente charité, appartenait à la province dominicaine du Chili; il s'y fit remarquer par son amour du silence et de la retraite, et par son ardeur dans l'enseignement de la doctrine chrétienne. Après avoir prêché avec grand fruit aux païens des environs de la Conception, il fut envoyé par le provincial frai Acacio de Naveda à Villarica, en qualité de sous-prieur et de compagnon de frai Dominique Marquete, personnage célèbre à cette époque à cause de sa rare sainteté et de ses œuvres extraordinaires. Marquete, qui connaissait et appréciait singulièrement le mérite de frai Paul, ne se lassait pas d'admirer le spectacle de sa vie religieuse. Infatigable dans

la chaire et au tribunal de la pénitence, frai Paul l'était également dans toutes les autres occupations du ministère apostolique. Le P. Marquete fut appelé par l'obéissance à Santiago, et de cette ville envoyé au Tucuman, dont il fut un des apôtres les plus zélés. Frai Paul le remplaça dans la charge de prieur, et ces fonctions lui procurèrent de nouveaux moyens pour la conversion des infidèles; il allait les trouver personnellement dans leurs cases, leur parlait de Dieu et les disposait à recevoir le saint baptême. C'est avec cette soif du salut des âmes qu'il convertit un grand nombre d'idolâtres, pendant que ses exemples n'opéraient pas de moindres fruits parmi les chrétiens. Lors du siège de Villarica par l'armée victorieuse de Paillamacu, ses habitants, incapables d'une plus longue résistance, finirent par rendre la place. Frai Paul fut une des premières victimes qu'immola le toqui irrité : après lui avoir fait souffrir toute sorte d'outrages, il fit transpercer son corps de sept lances. Avec le P. Bustamante, périrent frai Fernand Obando, espagnol, compagnon de ses travaux apostoliques, quatre prêtres et un novice laïque dont nous ignorons les noms.

L'ordre de la Merci produisit aussi, dans ce même temps, deux héros, dont les vertus évangéliques édifièrent profondément les habitants du Chili. L'un d'eux fut le P. frai Antonio Correa, né à Rome d'une famille illustre. Au bruit du besoin d'ouvriers que la religion éprouvait au Pérou, il y courut; de là il se rendit dans le Chili, à la suite de Diego d'Almagro, et plus tard de Pedro Valdivia, participant aux dangers et aux difficultés que rencontrèrent ces illustres conquérants. Le désir de voir son ordre s'établir au Chili, lui fit entreprendre le voyage du Pérou, d'où il ramena quelques religieux, qui, avec d'autres, fondèrent une province de la Merci. Le P. Correa parcourut toutes les provinces australes du Chili, en compagnie du provincial frai Rodrigo Gonzalez Carvajal, et c'est à son zèle et à sa



charité qu'il faut attribuer l'établissement de monastères de son ordre à l'Impériale, à Valdivia, à Osorno, à Angol, à Villarica et dans d'autres villes. Il se distingua toute sa vie par une tendre dévotion envers la Mère de Dieu, et se montra l'un des promoteurs les plus insignes de son culte. Ce sont ses soins qui procurèrent la précieuse image de Notre-Dame de la Merci, qu'on vénère encore aujourd'hui dans l'église des Pères à Santiago; il la fit venir d'Europe au Pérou, et du Pérou au Chili. Elevé à la dignité de provincial, il visita à pieds, pour accomplir les devoirs de sa charge, tous les couvents de son ordre existant dans le pays, y compris celui de Chiloé et ceux de Mendoza, San-Juan et Saint-Louis, qu'avait fondés le P. Carvajal. Dans le cours de ses voyages, il ne prenait jamais d'autre nourriture que celle que lui fournissait la charité des fidèles. Après une vie pleine de travaux, il termina sa carrière par une mort précieuse à l'Impériale. L'autre est frai Rodrigo Gonzalez Carvajal, auquel durent leur existence les couvents de la Merci établis dans les villes de la Conception, de Mendoza, de San-Juan et de Cordoue du Tucuman. Il donna des preuves de l'ardeur de son zèle, en prêchant, avec une énergie infatigable, dans les centres de population espagnole, la réforme des mœurs corrompues qui provoquaient la colère divine.

Nous ne passerons pas sous silence la vie exemplaire de frai Louis Chaves, religieux de Saint-Dominique. Associé au P. frai Gilles Gonzalez de Saint-Nicolas, il passa au Chili, et « bien qu'il ne fût pas sujet versé dans les lettres humaines, il suppléait à cette lacune par la pratique des vertus monastiques qu'il possédait à un degré éminent (Melendez, *Trésor des Indes*). » Sa parole produisit du fruit parmi les naturels, auxquels il enseigna la foi avec le plus grand zèle et la plus grande charité, et parmi les Européens, dont il reprenait constamment les vices. Dieu l'appela à lui, et sa

mort, précieuse comme celle du juste, arriva dans le couvent de Santiago en 1580. De ces personnages qu'illustrèrent les services qu'ils rendirent à la religion, nous pourrions en rapprocher d'autres, dont le mérite éclatant réclame au moins une mention. Tel frai Francisco Frenegal, qui, après avoir exercé la profession d'avocat, renonça aux lettres et aux espérances qu'elles lui permettaient de nourrir, et prit l'habit de Saint-François, en qualité de frère lai, dans la ville de Salamanque. Arrivé au Chili avec d'autres mineurs qui y établirent leur ordre, il édifia sa communauté par l'exemple des vertus les plus rares et les plus remarquables. Tel encore frai Juan de la Torre, du même ordre, qui cueillit ses lauriers spirituels, en remplissant la charge pénible de maître des novices du couvent de Notre-Dame du Secours à Santiago, et qui, à cause de son assiduité à la contemplation, fut appelé *le Saint*, même de son vivant. Tels aussi furent frai Cristoval Ravaneda, homme vénérable, prédicateur excellent, et frai Juan de Tobar, huitième provincial des Franciscains, qui, dans la nuit du 23 décembre 1595, fut massacré par les Araucans à Curalava, en même temps que frai Miguel Bocillo, son secrétaire, et Melchior Arteaga, frère laïque, leur compagnon, comme il retournait à Santiago, à la suite du gouverneur D. Martin Loyola, après avoir terminé la visite de ses couvents : les PP. frai Acasio de Naveda et frai Cristoval Valdespin, aussi savants que vertueux, travaillèrent aux progrès de la religion, en se consacrant à l'éducation de la jeunesse, et eurent tous deux le glorieux privilège d'être les premiers professeurs, qui par leur enseignement répandirent dans le Chili les lumières, Naveda, de la philosophie, et Valdespin, de la théologie. Enfin, nous pourrions nommer bien d'autres personnages, mais nous manquons de détails circonstanciés sur leur vie, et la courte notice que nous trouvons sur leur compte dans quelques vieux manuscrits, est semée de tant d'anecdotes et



de faits invraisemblables, que nous avons été absolument forcé de les rejeter. Nous croyons mieux nous conformer au devoir de l'historien en les supprimant, qu'en nous exposant à la critique dont notre récit pourrait avec raison être l'objet.

Le beau sexe aussi produisit des femmes illustres, dont les vertus devaient plus tard embellir les pages de notre histoire nationale ; comme dès leur siècle, elles guidèrent la multitude, ainsi qu'un phare lumineux, dans le sentier du bien : nous ne nous arrêterons que devant doña Catalina Miranda, en nous en rapportant, dans la relation que nous allons faire, aux témoignages des PP. Eusèbe Nieremberg et Miguel d'Olivares. Suivant ces historiens, doña Catalina Miranda naquit à Villanueva de la Serena, dans l'Estramadure, province d'Espagne. Se trouvant à Séville au moment de partir pour le Chili avec sa tante doña Marina Ortiz de Gaete, qui venait d'épouser Pedro Valdivia, elle vit la figure de saint François de Borgia, offrant le saint sacrifice, resplendissante comme d'une lumière céleste : une faveur semblable que Dieu réserve aux âmes qui lui complaisent par leurs bonnes œuvres, prouve que doña Catalina, à l'âge de douze ans, n'avait pas encore souillé de la moindre tache la blancheur de sa robe baptismale. Le Chili lui présentait une terre vierge, où son ardente charité pouvait produire tous ses fruits, en l'appliquant spécialement à l'éducation des jeunes filles indigènes. Lorsque se fut établie à Santiago la compagnie de Jésus, pour laquelle Catalina professait un sincère attachement, elle choisit un de ses membres pour directeur de sa conscience, et sous sa conduite elle pratiqua les devoirs de la vie chrétienne avec une exactitude rigoureuse, tout le temps que dura son séjour au Chili. De là elle se rendit au Pérou, et montant toujours de degré en degré sur l'échelle mystérieuse de la perfection, elle y mourut bientôt de la mort des justes, et pendant que son âme allait se reposer dans les demeures célestes, la terre

honorait son nom de l'épithète à la fois glorieuse et modeste de sainte.

Nous terminerons le présent chapitre par la vie d'un homme qui, dans l'humble état de frère lai, donna les plus beaux exemples par la pratique des vertus sublimes qui sanctifient le chrétien. Tel fut frai Antonio del Campo, originaire de l'Espagne, d'où il se rendit au Pérou, et de là au royaume du Chili, parmi les premiers soldats qui travaillèrent à la conquête du pays. Désabusé de la vanité des plaisirs de la terre, il voulut s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ, et pour réaliser son dessein, il choisit l'ordre de Saint-Dominique, qui le reçut sans difficulté au nombre de ses postulants, comme frère convers. Il reçut l'habit dans la ville de la Conception, de frai Gilles Gonzalez, entre les mains duquel il fit encore ses vœux solennels un an après. Une humilité profonde, une obéissance sans réserve, une mortification austère et un admirable recueillement prouvèrent aussitôt d'une manière évidente que Dieu l'appelait réellement à l'état religieux. Fervent dévot de la très-sainte Vierge, il ne manquait jamais d'invoquer cette bonne mère, surtout par la récitation du rosaire. Il disait souvent « que puisque le démon cherche à se rendre maître de notre âme par des assauts continuels, nous devrions bien aussi nous procurer à chaque instant les secours nécessaires pour lui résister, et que lui, grâce à ceux qu'il puisait dans le culte de la Vierge Marie, n'était jamais vaincu. » Dans sa cellule brillait la plus extrême pauvreté, comme dans sa mise et dans tout ce qui appartenait à son usage personnel. Il avait l'habitude de vaquer à la prière presque toute la nuit, au fond d'une fosse qu'il avait creusée dans sa cellule elle-même, et là, se considérant comme mort à tout ce qui était du monde, il acquérait dans la contemplation une insensibilité complète pour tout ce qui n'était pas Dieu. Plein de compassion pour les pauvres, jamais il

ne voyait leurs besoins , sans leur venir en aide. Pour assujettir la chair, qu'il appelait son ennemie domestique, il usait tous les jours de la discipline, et d'une manière si rigoureuse, que plus d'une fois on le releva de terre évanoui. A toutes ces pénitences il joignit plus tard d'autres mortifications corporelles, et des jeûnes continuels. Une vie si austère fit bientôt connaître sa sainteté peu commune, et ses supérieurs le firent passer de Santiago à Lima, pour que ses vertus excitassent une noble émulation parmi les religieux. Frai Antonio vécut peu de temps dans le couvent du Rosaire de Lima, où il remplissait la charge de portier, qu'il avait acceptée par obéissance. Dieu l'appela bientôt au repos éternel. Un dimanche, après avoir communié de très-bonne heure avec la ferveur qui le distinguait, et distribué l'eau bénite dans toutes les cellules et dans toutes les pièces du couvent, suivant la coutume de son ordre, il leva les mains au ciel et s'écria à haute voix plein d'allégresse : « Béni soit Dieu qui m'a laissé achever ma tâche ! » Et il resta absorbé long-temps dans une profonde contemplation, d'où il sortit pour remettre les clefs de sa charge. Cela fait, il fut assailli d'un mal violent qui l'enleva en peu d'instants. Les historiens qui ont écrit sa vie assurent que Dieu glorifia son serviteur par des miracles avant et après sa mort; mais jusqu'ici l'Eglise n'en a consacré aucun de son approbation.

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. Propagation des idées de chevalerie. — Duels. — Empire et conséquences de mœurs licencieuses. — Protectorat des Indiens ; son origine. — Injustices à l'égard des indigènes. — Les évêques condamnent les coupables. — Institution des premières paroisses. — Des moines réguliers sont nommés curés. — Solution de diverses questions soulevées à cette occasion. — Le roi prie les évêques d'envoyer des prêtres séculiers dans les paroisses. — Les supérieurs des ordres réguliers se plaignent de cette disposition. — Le provincial de Saint-Dominique présente au roi une pétition à l'effet de faire restreindre la juridiction de l'évêque de l'Impériale : résultats de cette affaire. — Propension au vice des indigènes convertis : ils recourent à diverses ruses pour s'y livrer impunément. — Controverse à propos des ordinands indigènes : décision.

Au temps même où l'immortel Cervantes essayait, par son inimitable satire, d'extirper de la Péninsule les puérilités romanesques abritées à l'ombre des ouvrages de chevalerie, elles s'étalaient en miniature, sur le théâtre de prouesses sans nombre dont offrait à chaque pas le spectacle la guerre atroce que se faisaient au Chili les Espagnols et les Araucans : la même vanité, la même hardiesse téméraire, et par suite le même esprit d'indiscipline qui animaient le héros de la Manche dans le cours de ses excentriques exploits, se reproduisaient dans la conduite des aventuriers espagnols, qui, plus d'une fois, compromirent l'existence des colonies, en se livrant aux élans d'une ardeur présomptueuse, que leur inspirait la susceptibilité du point

d'honneur. On aura remarqué, dans le chapitre III, les avantages que les Indiens obtenaient de temps en temps sur l'armée espagnole, malgré l'infériorité de leurs armes, et quoiqu'il faille les attribuer en grande partie à la valeur et au patriotisme extraordinaire des naturels, il n'est pas moins vrai de dire que ce qui y contribua beaucoup aussi, ce fut la témérité des Espagnols, qui, accoutumés à triompher, sur les autres points de l'Amérique, de milliers d'hommes, au bout de quelques escarmouches, crurent qu'un égal succès les attendait au Chili. La bravoure des Araucans, qu'on n'avait jamais suffisamment appréciée, paraissait fabuleuse à ceux qui n'avaient pas eu l'occasion de la connaître par expérience. Avides de cueillir des lauriers dans les champs de Mars, ils attaquaient sans réflexion des escadrons qu'il semblait facile de vaincre, mais qui leur réservaient presque toujours une mort certaine. Une rencontre fameuse est celle des quatorze cavaliers, qui sortis de l'Impériale pour secourir Pedro Valdivia, se trouvèrent arrêtés dans leur marche par un gros détachement de troupes araucanes; non-seulement ils lui firent tête, mais ils se plaignaient de n'être pas deux de moins, pour pouvoir s'appeler *les douze de la renommée*. Leurs vœux furent amplement exaucés; car, au premier choc, il ne resta plus que sept cavaliers vivants, lesquels profitèrent de la vitesse de leurs chevaux, pour se réfugier dans la place de Puren.

Les duels étaient aussi fréquents dans cette guerre. Les Européens voulaient faire comprendre à leurs adversaires qu'ils leur étaient supérieurs en force et en valeur. Entre autres combats singuliers, un des plus célèbres est le combat acharné que soutint contre Millalauco le commandant Reinoso, dans les environs de la Conception. Rien ne saurait justifier une telle conduite, qui, outre qu'elle compromet fortement la position d'une armée, est contraire à l'esprit du christianisme et considérée avec raison comme

un triste vestige de la barbarie antique. Les deux champions luttèrent long-temps avec un avantage incertain, jusqu'à ce qu'épuisés de fatigue et de blessures, ils se séparèrent d'un commun accord. Le duel que soutint le général Garcia Ramon contre le toqui Cadeguala, ne fut pas moins remarquable. Le chef indien, enorgueilli des succès signalés qu'il avait remportés sur les Espagnols, succès qui lui avaient permis de les assiéger dans la ville d'Angol, se présenta sous les murs de cette place, monté sur un cheval superbe qu'il avait enlevé au général, et le défia dans les trois jours à un combat singulier. Le cartel accepté, l'intrépide toqui se rendit dans la lice au jour indiqué, avec une escorte modeste, qu'il laissa derrière. Le général espagnol sortit à sa rencontre avec quarante soldats, qu'il plaça également à distance. Les deux rivaux s'attaquèrent hardiment; mais le premier coup décida la victoire en faveur de Ramon, dont la lance perça Cadeguala de part en part. Le toqui refusant de s'humilier devant son adversaire voulait encore continuer le combat, mais une mort prompte y mit un terme.

De tels exemples et la persistance de la guerre ouvrirent la porte à la licence la plus effrénée des soldats. Presque tous étaient célibataires, et pour satisfaire leurs passions désordonnées, ils fréquentaient sans pudeur les femmes infidèles. Une semblable dissolution non-seulement répandait la plus profonde corruption dans le peuple, mais encore détruisait la haute idée qu'on tâchait d'inspirer aux naturels, de la pureté et de la sainteté du christianisme. Ces alliances illégitimes produisirent la race des métis, auxquels on conférait communément le baptême sous le nom de leurs pères, qui les reconnaissaient et les nourrissaient comme leurs enfants. Néanmoins, beaucoup d'entre eux restaient au pouvoir des mères, et élevés par elles dans le paganisme ne recevaient aucune leçon de la foi qu'ils avaient embrassée

dans le baptême, et l'on remarquait fréquemmment, dans cette classe de métis la haine la plus implacable contre la personne des Espagnols et contre tout ce qui leur appartenait. Des hommes de cette race parvinrent à occuper les postes les plus élevés de l'armée araucane, et la dignité même de toqui, dont nous voyons honoré le métis Alonso Diaz, qui, après avoir apostasié, prit le nom de Painemancu.

Une dévotion mal entendue et superstitieuse était un titre suffisant pour concilier à celui qui en faisait profession la confiance et l'estime générales [1]. Des hommes plongés dans les vices les plus détestables, en affectant une vie austère et une certaine délicatesse de conscience, qui éblouissent facilement des gens peu soupçonneux, parvenaient à obtenir dans l'Etat les emplois de la plus haute importance, et se hâtaient de profiter du pouvoir dont ils étaient investis, pour s'enrichir par la violation des principes mêmes qu'ils feignaient d'observer scrupuleusement. L'observateur qui prétendrait juger des mœurs dominantes dans le Chili à cette époque, d'après l'aspect que présentait le pays à la première vue, taxerait peut-être notre opinion d'injustice et de témérité. En effet, on voit éclater de toutes parts de beaux exemples de la piété la plus fervente : le riche et noble chevalier Esquivel se fait pauvre volontaire pour fonder avec sa fortune l'ordre de Saint-Dominique; le général Rodrigo de Quiroga enrichit le même établissement par des offrandes abondantes; la veuve de Pedro Valdivia consacre une grande partie de ses biens à la dotation de la confrérie

[1] Il est une espèce d'hommes qui se perpétue, comme une lèpre incurable, au sein de la société : ce sont les intrigants et les ambitieux. Dans les siècles religieux, ces hommes-là prennent les dehors de la religion, ils en exagèrent même les plus nobles sentiments et les plus genéreuses inspirations. A d'autres époques, ils jouent, avec un égal succès et avec une égale impudence, l'amour de la liberté, le patriotisme, la philanthropie.... Hélas! et les peuples, toujours enfants, se laissent toujours tromper. (*Note du traducteur.*)

du Saint-Sépulcre; enfin, pour le dire en un mot, les hommes les plus illustres travaillent à développer des institutions pieuses, et emploient leurs immenses richesses à soutenir les bonnes œuvres. Mais ce tableau, considéré à un autre point de vue, présente un aspect tout différent. Nous voyons la justice souffrir de fréquents outrages, parfois peu respectée par des inférieurs indociles, parfois non administrée par les supérieurs avec l'équité convenable; le pouvoir enlevé par l'usurpation à son dépositaire légitime; la discorde fomentée entre les concitoyens, et la persécution s'acharnant sur des hommes que leur mérite éminent rendait dignes du respect de leurs compatriotes. Les scènes scandaleuses qui suivirent la mort de Pedro Valdivia, sont la meilleure preuve que nous puissions alléguer en témoignage de notre assertion. Là se montrèrent sans retenue la partialité, la haine, l'envie, l'iniquité; là se montrèrent des crimes de toute espèce. Sous les autres rapports, les mœurs qu'on remarquait chez les autres Espagnols établis dans le pays, ne répugnaient pas moins à la morale chrétienne. La superstition marchait à côté de l'ignorance, et de ces deux vices en découlaient beaucoup d'autres. On voulut faire entendre aux Indiens que les succès des conquérants devaient être attribués aux dispositions du Ciel, qui autorisait nécessairement tous leurs actes. Ainsi à la violence, à la cruauté, à toutes les injustices odieuses à la raison humaine, on prétendit assigner une origine divine, sans doute pour les commettre avec plus d'impudence. Chacun peut facilement, comprendre les maux d'une immense gravité, qui naissaient d'un pareil état de choses.

Les Indiens, après avoir enrichi les conquérants de leurs dépouilles qu'ils les voyaient se partager entre eux, étaient encore contraints, malgré leur résistance, à les servir de leurs personnes. Il est vrai de dire que les Européens venus dans le Chili n'en tourmentèrent pas les indigènes avec la

même inhumanité que sur d'autres points de l'Amérique; mais il est aussi vrai de dire, qu'en général, ils ne les traitèrent pas avec les égards qui leur étaient dus. Pour le prouver, il suffira de rappeler qu'à l'époque où les conquérants se partagèrent le territoire, certains districts comptaient des milliers d'habitants; mais obligés par leurs maîtres à remplir une tâche qui excédait leurs forces, ils restèrent bientôt réduits à un nombre insignifiant. Différentes ordonnances prescrivaient, sous des peines sévères, aux maîtres d'Indiens de leur payer un salaire convenable, en récompense de leurs travaux, et en outre d'abandonner à ceux qui exploiteraient les mines, le sixième du produit de l'extraction. C'est pour cela qu'on établit dans les villages et dans les domaines, certains protecteurs chargés de recueillir et de conserver les profits des Indiens, à chacun desquels ils ne donnaient que ce qui suffisait à ses besoins. Mais à l'ombre même de cette institution, dont le but était d'empêcher, d'une part, que les naturels ne dissipassent le produit de leur travail, d'autre part, que les propriétaires des domaines ne retinssent leur salaire légitime, commencèrent à s'exercer peu à peu de plus iniques vexations. Les protecteurs déposaient dans leurs coffres tout l'argent des indigènes, et bientôt l'employaient à des entreprises et à des spéculations, comme si c'eût été leur propre capital. D'autres plus habiles mettaient leur conscience tout-à-fait à l'aise, en confiant ces fonds à leurs amis, qui les faisaient valoir, pour que la fraude fût moins manifeste. Lorsque les possesseurs d'*encomiendas* voulaient pourvoir les gens qui y étaient attachés, de vêtements ou d'autres objets qui leur étaient nécessaires, ils les forçaient de s'adresser à des boutiques où les affaires se faisaient avec leurs propres deniers, et là ils leur livraient les marchandises à un prix si excessif, qu'après y avoir perdu le fruit de leur travail, les Indiens restaient en outre chargés d'une dette énorme! Et qu'on ne croie pas que nous nous

laissons aller à l'exagération dans ce récit ; nous avons sous les yeux l'original du rapport fait au roi par D. Ramirianes de Saravia, qui le suppliait de vouloir bien réprimer la conduite si impudente, si abusive, si contraire à la justice et à la religion, de ces singuliers protecteurs. Le roi leur défendit d'administrer dorénavant les biens des Indiens, et ordonna que dans toutes les localités, il y eût une caisse où leur argent serait déposé sous trois clefs différentes, sans qu'on pût en ôter la plus petite somme, sinon avec l'intervention du premier magistrat du lieu, de l'administrateur général de la fortune des indigènes et de l'*encomendero*, au pouvoir et aux mains desquels les trois clefs de la caisse devaient constamment rester [1]. Il voulut en outre que chaque caisse contînt un livre de comptabilité, dont les articles fussent écrits par des personnes préposées à la garde du dépôt.

Une conduite si révoltante n'échappait point aux Indiens ; au contraire, ils voyaient bien la rapine leur enlever leur pécule, et les spoliateurs fouler aux pieds les principes religieux qu'ils s'évertuaient à inculquer à leurs victimes. De là résultait un nouveau mal non moins déplorable que le premier : c'était le mépris que vouaient les infidèles à la loi chrétienne, qu'ils voyaient violer avec une telle impudence par plusieurs de ceux-mêmes qui se vantaient de la suivre et de la défendre. Le manque de logique pour raisonner justement ne leur permettait pas d'observer la distinction qu'il faut établir entre la loi et les hommes qui doivent obéir à la loi, et ils se persuadaient qu'elle renfermait, elle, les défauts qui ne pouvaient être imputés qu'à ses transgresseurs. Les évêques ne manquèrent pas de s'apercevoir du tort si considérable que la cupidité des chrétiens faisait aux progrès de la foi; et le premier évêque de l'Impériale, entr'autres, adressa des représentations énergiques aux chefs politiques de l'Etat, les adjurant de couper court au mal. Nous devons dire,

[1] Ordonnance ou provision royale du 26 juillet 1596. (*Note de l'auteur.*)

pour rendre hommage à la vérité, que plusieurs travaillèrent avec zèle à y remédier suivant leur pouvoir; mais il est certain aussi que l'autorité des magistrats, à cette époque, n'était point tellement solide dans le Chili, qu'ils pussent sans crainte provoquer la colère des puissants, surtout dans une affaire qui en intéressait le plus grand nombre. Les prélats, de leur côté, firent aussi peser la puissance spirituelle sur les exacteurs des Indiens. Plusieurs coupables, vivement agités par les remords de leur conscience, recouraient à leurs pasteurs et les priaient de leur signaler les bonnes œuvres auxquelles ils pourraient employer des biens dont ils n'avaient pas le droit de jouir. La fondation de plusieurs de nos églises paroissiales a été la conséquence des sages et prudentes exhortations que firent les évêques, en la signalant comme l'œuvre la plus propre de toutes à satisfaire à la religion, dont ils avaient déshonoré la sainteté, à satisfaire aux Indiens, dont ils voulaient restituer la fortune. Les sept paroisses qu'érigea le capitaine Pedro Olmos d'Aguilera, suivant le conseil de l'évêque de l'Impériale, méritent une mention particulière, aussi bien que les hôpitaux que fonda le même Aguilera, par les mêmes motifs. D'autres, pour réparer les préjudices qu'ils avaient causés aux Indiens dans leurs *encomiendas*, chargeaient leurs héritiers d'instituer des anniversaires ou des fondations pieuses pour le repos de leurs âmes, et il en subsiste encore un grand nombre, sous le nom de *cens* ou *rente des Indiens*.

La discipline des Eglises du Chili dans ce siècle est le meilleur témoignage qu'on puisse offrir du zèle et de la piété par lesquels se distinguaient si éminemment les évêques qui les gouvernèrent. L'institution des paroisses fut un des principaux objets qui réclamèrent leur sollicitude. Ils établirent deux classes de curés, chargés, les uns de diriger les chrétiens déjà affermis dans les principes de la foi, les autres de catéchiser les infidèles et de soigner les néophytes.

Ils confièrent aux premiers l'administration des bourgades, et ils placèrent les seconds dans les campagnes, sous le nom de missionnaires ou de recteurs des Indiens. Le saint-siège avait ordonné aux évêques d'Amérique de faire cette distinction, et le roi d'Espagne avait, à différentes reprises, recommandé l'observation des brefs d'Alexandre VI et de saint Pie V à cet égard. On employa fréquemment à l'exercice de ce ministère des membres des communautés régulières, faute de clergé séculier qui pût le remplir. Nous avons déjà dit que le Chili vit s'établir et se développer rapidement les maisons des ordres mendiants. Ce sont leurs religieux qui se chargèrent de prêcher la foi aux Indiens, et par suite on leur confia naturellement le soin de leurs âmes. Nous ne sachons pas qu'il se soit élevé dans le Chili aucun de ces conflits scandaleux, qui éclatèrent entre les réguliers et quelques prélats des Eglises d'Amérique, conflits qui appelèrent si vivement l'attention des Pères du troisième concile de Lima, sans doute parce que les moines venus dans le Chili n'auront pas montré des prétentions aussi exagérées que leurs confrères, ou parce que les évêques ne leur auront pas donné l'occasion de les manifester. Les religieux *doctrineros* furent considérés comme de véritables curés, institués par l'évêque diocésain, et par conséquent chargés de toute la responsabilité attachée à l'emploi qu'ils remplissaient. C'était là un point déjà suffisamment discuté et résolu contre l'opinion de certains réguliers, qui voulurent soutenir que ne desservant les paroisses que *par charité*, ils n'étaient pas tenus à s'acquitter des devoirs du ministère, avec la même exactitude que les curés institués du clergé séculier. Les évêques des Eglises élevèrent la voix contre une pareille opinion, complètement erronée, et déclarèrent que par le fait de l'acceptation d'un poste ecclésiastique, le religieux était obligé *en justice* à rendre à ses ouailles tous les services que comportait le poste. Cette sage et prudente décision fut appuyée par

une ordonnance royale qui charge les évêques diocésains, attendu qu'il ne convient pas de laisser les *doctrineros* fixer arbitrairement la limite des services qu'ils doivent rendre aux Indiens dans le soin de leurs âmes, de faire comprendre à ceux qui remplissent avec ce titre le ministère pastoral, qu'ils sont astreints aux fonctions de curés, non par obligation de *charité*, mais par obligation de *stricte justice*[1].

L'administration des paroisses par les réguliers présenta dans le Chili ses inconvénients, lesquels prirent chaque jour une tournure plus alarmante. Les recteurs prétendaient à une certaine espèce d'exemption de l'autorité épiscopale; les séculiers, que leur caractère appelait de droit à l'administration, se trouvaient souvent incompétents; enfin, les bulles qui, expédiées par les souverains pontifes à raison des circonstances, habilitaient les religieux à remplir la charge pastorale dans les Eglises du Nouveau-Monde, paraissaient, d'après leur teneur même, n'être plus en vigueur. Le roi, informé de cette situation, pria, d'après l'avis du conseil des Indes, les évêques du Chili, de pourvoir à l'avenir les paroisses de leurs diocèses, d'ecclésiastiques appartenant au clergé séculier[2]. Mais cette disposition, qui s'appliquait également à toutes les autres Eglises érigées dans l'Amérique espagnole, mit en mouvement les supérieurs des ordres réguliers, qui s'en plaignirent au souverain. On aura sans doute allégué des raisons bien sérieuses contre l'ordonnance, pour qu'elles aient pu engager le roi à en suspendre l'exécution, comme il le fit; pour le moment, il lui parut convenable de prendre le parti de prier les évêques « d'appeler les personnes de conseil et de savoir qui pourraient se rencontrer dans leurs diocèses, et de les consulter sur la question de savoir, s'il serait ou s'il ne serait

[1] Ordonnances rendues à Madrid, le 16 décembre 1587 et le 30 mars 1588.

[2] Ordonnance du 23 décembre 1583.

pas prudent de faire produire leur effet aux dispositions de la dite ordonnance, et en attendant il décida qu'elle resterait sans valeur, et les réguliers, en possession des postes auparavant confiés à leurs soins[1]. » En outre, il recommanda aux évêques d'exercer largement sur les curés réguliers tous les actes de leur juridiction, et de les visiter personnellement.

Les évêques, pleins de zèle pour l'observation exacte des lois canoniques, ne négligèrent point leurs tournées diocésaines, malgré les troubles continuels qui agitaient le pays; mais, à cause de ces troubles ou pour tout autre motif, ils ne les firent le plus souvent pas eux-mêmes; et dans ce cas, pour se conformer aux prescriptions des canons, ils chargeaient quelque prêtre de leur clergé, de remplir les fonctions de visiteur. Les membres des ordres religieux qui occupaient les cures du diocèse de l'Impériale trouvèrent mauvais qu'il leur fût nommé des visiteurs du clergé séculier, et la plupart d'entre eux, qui appartenaient à l'ordre de Saint-Dominique, se plaignirent à leur provincial d'être fréquemment molestés par les exigences des visiteurs. Frai Francisco de Riveros recourut au roi, et sollicita de Sa Majesté Catholique une ordonnance portant que l'évêque ne pourrait point envoyer des ecclésiastiques séculiers pour remplir cette haute mission, dans les paroisses desservies par des moines, mais qu'il devrait désigner des visiteurs parmi les membres des ordres eux-mêmes. Le roi ne rendit pour lors aucune décision, et frai Acacio de Naveda, qui succéda au P. Riveros dans la dignité de provincial, excité par les nouvelles plaintes de ses frères, réitéra la supplique de son prédécesseur. En conséquence, le souverain pria l'évêque de l'Impériale d'envoyer aux paroisses de son diocèse, dirigées par des réguliers, des visiteurs de leur institut, lorsqu'il ne pourrait pas les visiter en personne[2].

[1] Ordonnance datée à Madrid le 30 mars 1588.

[2] Ordonnance ou cédule du 15 octobre 1595.

Sans doute cette disposition empiétait sur les pouvoirs qui de droit appartenaient à l'évêque, et limitait sa juridiction naturelle; mais Philippe II n'eut peut-être que l'intention de montrer par-là jusqu'où il voulait étendre la protection qu'il accordait aux moines qui se dévouaient à l'instruction religieuse des Indiens. Le provincial, aussitôt qu'il eut reçu l'ordonnance, en donna communication aux curés de son ordre, et se rendit lui-même de Santiago à l'Impériale, pour conférer avec l'évêque sur les règles d'exécution de ladite ordonnance, desquelles ils convinrent.

Les naturels récemment convertis à la foi étaient enclins à retomber dans leurs habitudes vicieuses, et pour échapper aux peines dont leur apostasie les rendait passibles, ils imaginaient de conserver leur nom de gentilité, et de n'employer celui qu'on leur imposait dans le baptême, que pour traiter avec les Espagnols. Au moyen de cette supercherie, ils s'adonnaient à l'ivrognerie, au concubinage, à la fraude, et violaient de mille autres manières la foi qu'ils avaient embrassée. Les évêques, suivant l'esprit du concile de Lima, ordonnèrent, à la fin de ce siècle, que lors de l'administration du sacrement de baptême, on imposât aux indigènes un nom chrétien, et qu'on le publiât dans l'église, le premier jour solennel qui se présenterait; ils voulurent aussi que le nom du père gentil fût conservé par les néophytes comme nom de famille, sans pouvoir changer ni l'un ni l'autre sous aucun prétexte.

Les Indiens, par suite de leur caractère curieux, s'attachaient surtout aux cérémonies du culte divin, dont l'auguste gravité exerçait une grande influence sur leurs esprits. Ils aimaient surtout à assister à la sainte messe, et ils observaient attentivement le plus ou le moins de dévotion des assistants. Les évêques ne perdirent pas de vue cette particularité favorable qui s'offrait pour les instruire dans la foi, et cherchèrent à en profiter, en disposant que des catéchistes habiles leur expli-

queraient, dans leur idiome, les mystères que renferment les cérémonies du sacrifice non sanglant, et surtout tâcheraient de leur inspirer un respect profond pour la Majesté suprême qui y reçoit nos adorations. C'est dans ce but que le vénérable Medellin prescrivit, dans toutes les bourgades et dans tous les villages [1] de son diocèse, de sonner les cloches, au moment de l'élévation des espèces consacrées dans la messe paroissiale, pour que tous les fidèles qui se seraient trouvés dans le voisinage pussent s'agenouiller à ces sons religieux, et donner aux Indiens l'exemple du respect dû au Dieu qu'y adore humblement notre foi. Cette pratique pieuse, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, fut également prescrite par la suite dans le diocèse de l'Impériale.

La rigueur qu'employaient certains *encomenderos* pour obliger les néophytes à certaines pratiques, que beaucoup d'anciens chrétiens eux-mêmes ne considèrent que comme de simples actes de dévotion, nous paraît contraire aux principes du christianisme, et de tout point, injustifiable. La religion cherche à adoucir le joug de sa loi pour les nouveaux enfants qu'elle vient d'accueillir dans son sein, et proteste hautement contre les idées terribles, que pourraient inspirer sur son compte les uns par méchanceté, les autres par superstition. Les Chiliens entrevoyaient encore à peine les lumières de la foi qui venait de leur arracher ces objets chers, auxquels ils avaient voué une si ardente affection, dont ils conservaient encore de si nombreux gages, et qui, durant de longues années, avaient possédé leur cœur. Ils étaient encore si frais, les souvenirs qui leur représentaient, derrière les devoirs de leur nouvelle doctrine, l'image séductrice de leurs anciennes habitudes vicieuses! Et enfin, pour le dire en un mot, leur conversion ne pouvait évi-

[1] L'original porte : toutes les bourgades et toutes les *doctrines*.... J'ai déjà expliqué le sens de ce mot, dont j'ai cru ne devoir me servir que le moins possible. (*Note du traducteur.*)

demment être que très-imparfaite, attendu leur ignorance, leur inexpérience, attendu surtout le court espace de temps écoulé depuis leur admission dans l'Eglise. Mais aucune de ces raisons n'eut la moindre influence sur ces esprits superstitieux, bornés d'intelligence et pleins de caprices, qui furent si nombreux parmi les conquérants du Chili. Ces gens-là ne pouvaient souffrir que les Indiens convertis au christianisme ne jeûnassent pas, ne s'abstinssent pas de viande, ne se rendissent pas au temple, aussi souvent qu'eux-mêmes! Ils imaginèrent le moyen d'en exiger par la force ce que les Indiens se refusaient à faire de plein gré. Ils décernaient des peines contre les néophytes, parce qu'ils n'étaient pas dévots à leur façon, et chacun s'érigeait ainsi en tribunal spirituel. Cela était monstrueux, cela était propre à irriter non-seulement des hommes d'une foi faible et imparfaite comme celle des Chiliens, mais les chrétiens les plus convaincus de la perfection et de la divinité de leur croyance. Cette conduite intolérante et superstitieuse des Européens fut plus d'une fois la cause de légers troubles, qui disposaient et préparaient les esprits à des soulèvements, dont les conséquences devaient être formidables. Il ne manqua point d'hommes remarquables qui s'en plaignirent avec une noble énergie : mais leur voix se perdait dans le murmure confus de la multitude, qui l'appuyait chaudement de toute son approbation. On était bien loin d'accepter le remède véritable qu'exigeaient les maux des indigènes, en favorisant des abus si criants, moins encore en applaudissant à la nomination des *examinateurs des sortilèges*, qu'on envoya dans le pays à cette époque. Les Indiens convertis ne renonçaient pas aux opérations magiques et aux extravagances superstitieuses qui accompagnent toujours l'ignorance; les conquérants auraient pu, en les éclairant par l'enseignement des dogmes, faire disparaître complètement ces tristes vestiges de la barbarie; mais ce travail leur parut pénible, difficile.

qui était surtout peu compatible avec le caractère impérieux de ceux qui commandaient. On eut de nouveau recours à la violence ; et Alonso de Gongora fut, au mois d'octobre [illegible], chargé, comme juge commissaire, par le gouverneur Rodrigo Quiroga, de visiter le pays et de punir sévèrement les sorciers qu'il y rencontrerait. Le juge mourut peu de temps après avoir reçu sa commission, et Quiroga nomma, pour le remplacer, Pedro Leisperberg [1]. Le nouveau fonctionnaire parcourut rapidement la contrée [2], se livrant à des perquisitions et à des procédures qui auraient mieux convenu aux membres si susceptibles du Saint-Office [3].

[1] « Quant au capitaine Alonso de Gongora, que j'ai nommé capitaine et juge commissaire pour la répression de la sorcellerie chez les Indiens, il est parti de ce monde, et il convient de charger une autre personne d'exercer cette répression. Car il est certain que dans la province des Promaucas et dans tous les environs de cette ville de Santiago, il y a beaucoup d'Indiens et d'Indiennes qui font périr par leurs sortiléges beaucoup de créatures, et d'Indiens et d'Indiennes qui vendent publiquement leurs maléfices, d'où résulte la diminution des naturels, et il convient d'apporter un remède à ce grand dommage ; et confiant cette opération à vous, capitaine Pedro de Leisperberg, habitant de cette ville, je vous nomme capitaine et juge-commissaire dans cette importante affaire. » (*Conseil de Santiago. — Note de l'auteur.*)

[2] Le savant auteur, cédant à des expressions que je me permettrai de discuter plus loin, se sert d'un mot bien sévère et bien énergique pour qualifier les fonctions auxquelles était appelé Pedro Leisperberg : *l'archer*, le *gendarme*, dit-il. (*Note du traducteur.*)

[3] Il semblerait presque, par ce passage, que l'auteur pencherait un peu vers les idées absurdes, ou, si j'ose le dire, les préjugés qu'une certaine philosophie est parvenue à propager jusqu'en un bon nombre des meilleurs esprits, sur le caractère de la sorcellerie au moyen-âge (voir le commencement du chap. VIII). La sorcellerie ou la magie est un des plus grands fléaux qui pèsent sur les sauvages, et la nomination d'un *examinateur des sortiléges*, d'un fonctionnaire chargé de rechercher et de punir les sorciers ou les magiciens, était une excellente mesure, à laquelle il faut applaudir, sans craindre les vaines plaisanteries trop long-temps à la mode. Les paroles mêmes du conseil de Santiago ne prouvent-elles pas l'étendue et la profondeur du mal? Qu'étaient-ce que ces *pratiques qui tendaient à la dépopulation du pays?* Il est possible que celles-là en particulier n'eussent rien, que des simagrées cérémoniales, qui les rattachât à la magie ou à la sorcellerie ; il est possible qu'elles fussent analogues ou identiques, dans leur but et dans leurs criminels moyens, à celles qui, de nos jours, conduisent certaines sages-femmes

Le clergé naissant à peine, grâce au zèle fécond de fervents pasteurs, prit aussi à cette époque un accroissement aussi rapide qu'inespéré. Les évêques travaillèrent à le former, plein de piété et de lumières; et pour cela, ils crurent devoir, avant toutes choses, s'assurer de la pureté de mœurs des ordinands. On exigeait, comme condition essentielle pour recevoir les ordres, une dévotion prouvée d'abord par l'assistance aux offices dans les temples, et ensuite par la fréquentation des sacrements. Dans le diocèse de l'Impériale, on érigea, comme nous l'avons vu ailleurs, un séminaire où ceux qui désiraient se consacrer au service de l'Église dans le ministère sacerdotal, pussent recevoir une éducation convenable. La race nouvelle qui apparut en Amérique, après que les Européens s'y furent établis, fit naître la question de savoir si les fils de parents européen et indien, que l'on appelle ordinairement métis, pouvaient licitement être promus au sacerdoce, ou s'ils étaient compris dans la prohibition canonique[1], qui en exclut

sur les bancs de nos cours d'assises : car les récits des missionnaires contemporains prouvent que la corruption va si loin chez la plupart des peuplades sauvages, qu'elle travaille à l'anéantissement graduel de la race humaine. Sans doute, l'abus des liqueurs fortes et les fatigues de la *mita* (travail forcé des Indiens dans les mines) devaient contribuer à cette diminution de la population dont se préoccupait le gouverneur; mais il n'en est pas moins frappant qu'il insiste sur la sorcellerie comme sur la principale cause d'une semblable situation. Quelles qu'en fussent d'ailleurs les causes, il était important de les rechercher, et le magistrat chargé de cette mission, véritablement sociale, n'avait pas à rougir de son rôle. Aujourd'hui même, M d'Orbigny (voyage dans l'Amérique méridionale), qu'on ne saurait prendre ni pour un esprit faible ni pour un esprit léger, dit qu'il y a encore beaucoup de jongleurs très-habiles et très-influents parmi les Araucans. Or, chez ces peuples, jongleurs, sorciers, magiciens sont les mêmes personnages. Quels qu'ils fussent, à tous les points de vue, il était sage de les surveiller.

Quant à l'inquisition, institution plutôt politique que religieuse, on commence à reconnaître que si, comme toute institution humaine, elle a donné lieu à quelques abus, elle a aussi sauvé d'assez grands dangers les pays où a fonctionné cette grande machine sociale. (*Note du traducteur.*)

[1] Il faut dire que cette prohibition canonique n'avait été momentanément prononcée qu'à la demande des rois d'Espagne, pour les sujets de l'Amérique espa-

les fils de parent blanc et noir. L'évêque D. frai Antonio de San-Miguel paraît l'avoir entendu dans ce dernier sens : car, dans un des articles des statuts qu'il rédigea lors de l'érection de son Eglise, il décida que jusqu'à nouvel avis, les ordres sacrés ne seraient pas conférés aux métis. Néanmoins, les opinions particulières qui circulaient, n'étaient pas conformes à cette doctrine. Les uns pensaient que les évêques pouvaient ordonner les métis, pourvu qu'ils dussent le jour à une union légitime et qu'ils réunissent d'ailleurs les conditions de vertu et de capacité nécessaires pour les rendre dignes du sacerdoce; les autres refusaient absolument ce droit à l'autorité épiscopale; enfin, la plupart croyaient que les métis ne pouvaient être ordonnés que lorsqu'ils savaient la langue des Indiens, et qu'ils se trouvaient aptes à remplir dans leurs parages les fonctions de curés ou de *doctrineros*. Les premiers fondaient leur manière de voir sur ce qu'il n'y avait aucune loi de l'Eglise qui défendît la collation des ordres aux métis; ils disaient qu'au contraire la bulle publiée en 1576 par le pape Grégoire XIII paraissait leur être favorable, puisqu'en accordant aux évêques d'Amérique le pouvoir de lever l'empêchement qui résultait pour les Espagnols métis, de l'illégitimité de leur naissance, pourvu qu'ils connussent l'idiome des naturels et qu'ils reçussent l'ordination à cause de cette connaissance, il semblait évident qu'en l'absence de cet empêchement, il n'y avait aucun obstacle à ce qu'ils parvinssent au sacerdoce. Cette opinion ne manquait pas de fondement, et la doctrine de ceux qui plus tard traitèrent la matière, adopte à peu près cette théorie. Les seconds s'appuyaient, pour la négative, non sur des prohibitions canoniques, mais sur quelques ordonnances royales et sur d'autres règlements imposés par le conseil des Indes, qui prescrivaient aux

gnole. L'Eglise n'a jamais appliqué cette prohibition comme règle générale. (*Note du traducteur.*)

évêques de ne pas conférer les ordres aux métis, jusqu'à ce qu'il en fût autrement décidé [1]. Nous ignorons les véritables raisons qui purent motiver ces dispositions civiles, et nous doutons qu'elles se trouvent uniquement dans la circonstances qu'indiquent plusieurs écrivains avec Solorzano et Villaroel, savoir la propension aux vices qu'on remarquait chez les individus de cette classe : car, du moment où les lois de l'Eglise confiaient à la sollicitude des évêques le choix des ordinands, il n'y avait pas lieu de craindre qu'ils eussent admis à la prêtrise les métis suspects ou coupables. Nous en voyons d'ailleurs plusieurs qui, ordonnés malgré les défenses du monarque et de son conseil, se distinguèrent dans le saint ministère, comme des prêtres parfaits, et même comme de respectables prélats. Les derniers, enfin, citaient les paroles de la bulle du pape Grégoire, comme un argument décisif en faveur de leur opinion. En effet, le saint-père signale comme une chose qu'il faut considérer pour proférer les ordres aux métis, « Qu'ils entendent l'idiome des Indiens, et qu'ils sachent le parler. » L'évêque de l'Impériale se rangea de l'avis des premiers, et conféra les ordres à tous les sujets, chez lesquels il trouva réunies les conditions voulues par les lois de l'Eglise. Dans un diocèse qui venait de se former, les besoins étaient fort nombreux, et en même temps les ressources dont on pouvait disposer pour y faire face, étaient bien minimes. On manquait de curés qui dirigeassent les fidèles, de missionnaires qui instruisissent les Indiens, de prêtres qui reprochassent leurs mœurs vicieuses aux conquérants, qui stimulassent par leur exemple la piété de tous, qui soulageassent les pasteurs dans l'exercice si lourd de leur ministère, enfin qui remplissent mille vides que découvrait à chaque pas l'œil vigilant d'un sage prélat. Mais, quelque décisive que parût la force de

[1] Voir entr'autres, l'ordonnance royale envoyée à l'évêque de Cuzco le 13 Décembre 1577. (*Note de l'auteur.*)

ces raisons pour engager l'évêque à contrevenir aux dispositions de l'autorité royale, elles ne pesèrent point du même poids dans l'esprit du monarque, qui lui en adressa de vifs reproches dans une pièce, citée par Villaroel. Ces décisions, rendues à une si grande distance, dans des lieux où il était impossible de se former une idée même inexacte de la situation des jeunes chrétientés de l'Amérique, apportaient de fréquentes entraves aux évêques dans l'exercice de leur ministère. On n'éprouva point les mêmes difficultés pour les femmes métisses qui voulaient se faire admettre dans les communautés religieuses. Lorsqu'il s'agit de fonder les couvents qui s'établirent dans les diocèses de l'empire, il s'y présenta des métisses et des indiennes, que les évêques recevaient sans objection aucune dans la classe des converses.



CHAPITRE X

SOMMAIRE. Les communautés religieuses organisent l'enseignement. — Frai Antonio de Naveda et frai Cristoval Valdespin enseignent la philosophie et la théologie. — Les Jésuites ouvrent leurs classes à Santiago. — Ils forment une congrégation d'étudiants. — Essais en faveur de l'enseignement primaire. — D. frai Antonio de San-Miguel établit son séminaire à l'Impériale. — L'éducation des femmes occupe l'attention de cet illustre évêque.

Nous ne pouvons pas nous flatter que l'on ait fait dans le Chili de grands sacrifices en faveur de l'enseignement, avant la fin des trente premières années de la conquête; mais nous ne pouvons pas davantage accuser les contemporains éclairés, d'une négligence coupable à procurer à la jeunesse celui que permettaient les malheureuses circonstances de cette époque. Une fois les communautés religieuses établies à Santiago, il fut naturel de penser à en assurer la stabilité; c'est dans ce but qu'elles ouvrirent des noviciats, pour former, au moyen d'une éducation religieuse et scientifique, des hommes dignes d'occuper les postes auxquels les destinait leur vocation. Nous avons sous les yeux quelques extraits des actes ou délibérations des premières réunions capitulaires que tint à Santiago l'ordre de Saint-Dominique; nous y voyons que, dès l'année 1587, on admit à la prise d'habit, des jeunes gens nés dans le Chili et fils des conqué-

rants, et l'on nomma des maîtres chargés de les initier aux connaissances que doit posséder l'ecclésiastique. La même année, nous voyons déjà se distinguer par ses talents remarquables frai Acasio de Naveda, naturel du Chili, que l'on fait lecteur dans le couvent du Rosaire de son ordre. Peu après, nous trouvons, enseignant la théologie dans la même maison, frai Cristoval Valdespin, le premier qui ouvrit dans le Chili un cours de cette science sublime. Il est aussi constant que l'ordre de Saint-François reçut des novices dans son couvent du Secours, avant l'année 1558, et nous devons supposer qu'on n'aura pas manqué de les instruire. Ces faits et d'autres données nous portent à croire que les moines s'occupèrent de l'enseignement, dès leur installation dans le Chili, et quels qu'aient été les objets de leurs leçons, c'est à eux que revint l'honneur d'avoir fait briller à notre horizon cette école des belles-lettres, où notre jeunesse a reçu les premiers rayons des lumières, qui, agrandissant toujours leur foyer dans leur calme développement, aujourd'hui jettent un éclat si vif et si radieux, et éclairent et guident la marche de la civilisation des républiques hispano-américaines.

Les Pères Jésuites ouvrirent leur collège à Santiago quelques mois après leur arrivée. En effet, le prestige qu'ils avaient acquis dans l'éducation de la jeunesse, sur tous les points du vieux et du nouveau monde, où ils se trouvaient établis, était si considérable, qu'ils furent à peine entrés dans le Chili, que ses habitants désirèrent s'assurer les bienfaits de leur enseignement. Les abbés réguliers et d'autres personnages notables adressèrent une demande expresse au P. Piña, préfet de l'ordre, qui, tout disposé à rendre un service d'où devait résulter un si grand honneur pour la compagnie, chargea le P. Gabriel Véga de commencer dans son collège un cours de philosophie. Les provinciaux des différents ordres voulurent profiter de l'enseignement des

Jésuites, et envoyèrent plusieurs religieux de leurs couvents comme élèves. Le provincial de l'ordre de Saint-Dominique en fournit onze; celui de l'ordre de Saint-François, six: avec ces dix-sept premiers, plusieurs autres qui vinrent de l'ordre de la Merci et un grand nombre d'élèves séculiers, le cours fut inauguré solennellement le 15 août 1593. A la fin des trois années d'étude de la philosophie, des thèses publiques furent soutenues, avec toute la pompe possible, en présence de toutes les personnes éclairées de la ville. L'enseignement de la théologie vint après le cours de philosophie, qu'on venait de terminer, et prépara des sujets très-instruits et capables de monter en chaire, comme de siéger au tribunal de la pénitence. Les résultats de cette espèce de première épreuve qu'on fit subir à l'intelligence des Chiliens, furent trop satisfaisants pour qu'on négligeât de travailler à son accroissement.

Mais ce qui contribua singulièrement aux progrès des jeunes gens dans la science, fut le soin particulier avec lequel les Jésuites formèrent des congrégations d'étudiants: elles tendaient à exciter parmi eux une mutuelle émulation pour le succès de leurs études; mais elles devaient surtout les porter à s'édifier les uns les autres par la pratique des bonnes œuvres. Les étudiants inscrivirent leurs noms dans une confrérie placée sous la protection de l'Immaculée Conception de Marie: d'après le règlement de cette confrérie, tous ses membres devaient s'aimer d'une affection fraternelle, se secourir dans le malheur, se consoler dans l'affliction. Les premiers emplois de la pieuse association étaient déférés aux jeunes gens les plus avancés, et la négligence à l'étude ôtait l'espoir de les obtenir jamais, à moins d'un changement de conduite. Pour obtenir de bons résultats quant au premier objet qu'on se proposait, on chercha à établir chaque mois, à jour fixe, des conférences, où se réunissaient tous les étudiants de Santiago et toutes les personnes

qui voulaient concourir, pour soutenir uue question ou plusieurs questions, à la défense desquelles les concurrents faisaient preuve d'un plus ou moins grand savoir. Quiconque annonçait du talent et de l'étude dans le cours de la discussion, enlevait les suffrages, les applaudissements et les distinctions de la part des autres membres de la conférence, et obtenait les grades les plus élevés de la congrégation. Les dignitaires jouissaient des marques de respect que leur accordaient les autres, et travaillaient à conserver toute la considération qui les entourait, comme ils auraient veillé à l'accomplissement du devoir le plus sacré.

La piété de ces jeunes gens n'était pas moins fomentée par les pratiques religieuses, que chaque congréganiste se regardait comme tenu de remplir. Ils se réunissaient, toutes les semaines un jour, pour entendre de la bouche de leur directeur spirituel, une exhortation tendant à former à la véritable vertu les cœurs encore dociles des auditeurs, à les préserver des risques imminents que le monde leur fait courir à chaque pas, à les relever de leurs chutes et à leur rendre la beauté de leur primitive innocence, si par malheur ils la laissaieut souiller par le vice ou ternir par quelque mauvaise habitude. La confession sacramentelle était obligatoire une fois par mois, et les congréganistes, s'approchant de la table sainte avec des cierges allumés à la main, recevaient la divine Eucharistie avec la pompe la plus solennelle. Tous ces actes si recommandables par eux-mêmes, le deviennent bien plus encore, eu égard à l'influence qu'ils exercent sur des âmes qui, tendres encore, sont susceptibles d'impressions qui durent comme l'être dans lequel elles se gravent. Il est facile de concevoir combien d'espérances et de précieuses espérances une jeunesse élevée avec un système semblable offrait pour l'avenir à ses habiles directeurs, et vraiment ils ne furent pas trompés dans leur attente. Les Jésuites, avec cette méthode politiquement

conçue et adroitement suivie, parvinrent à grouper toute la jeunesse de Santiago, et à la faire passer sous leurs yeux, pour arriver à connaître la capacité de chacun de ses membres, à examiner ses tendances, et enfin à gagner son cœur.

L'enseignement élémentaire appela également l'attention de la compagnie. Toutes les écoles de Santiago accouraient à la maison des Pères, l'hiver, dans la soirée, croix et banderolles en tête. Un jésuite était spécialement chargé d'apprendre aux enfants les premiers rudiments de la foi ; il leur faisait répéter, par catégories, les questions et les réponses du catéchisme, et bientôt terminait par l'explication de quelque point de doctrine, d'une manière proportionnée à leur intelligence. C'est ainsi que les Pères instruisaient les élèves des autres maisons, jusqu'au moment où ils purent établir une classe spéciale dans leur propre collège. Jusqu'alors l'enseignement primaire n'avait été donné que moyennant un salaire qu'on payait au maître ou au précepteur, en récompense de ses peines ; mais les Jésuites ouvrirent les portes de leur école, pour y distribuer des leçons gratuites, et renversèrent par là la barrière formidable qui excluait le pauvre de l'instruction [1]. En même temps qu'à Santiago on cherchait par tous ces moyens à assurer les progrès de l'éducation publique, on travaillait également, dans les provinces méridionales, à développer rapidement l'intelligence de la jeunesse. Grâce au zèle de l'illustre évêque D. frai Antonio de San-Miguel, les premiers ecclésiastiques que forma dans son sein l'Eglise de l'Impériale, acquirent dans son propre séminaire les connaissances indispensables pour l'accomplissement des devoirs de leur ministère.

L'instruction des femmes ne fut pas plus négligée à cette

[1] Nos philanthropes modernes, qui réclament si hautement l'instruction gratuite, ne font donc que suivre l'exemple donné par des *Jésuites*, il y a trois siècles. (*Note du traducteur.*)

époque. Nous avons déjà dit ailleurs que pour la procurer aux jeunes personnes de Santiago, on résolut et on réalisa la fondation du monastère des Augustines, lequel reçut dans ses cloîtres les filles des bourgeois riches. Les villes de l'Impériale et d'Osorno fournissaient, dans leurs couvents, les mêmes moyens d'éducation aux filles de leurs citoyens. La vaste enceinte qu'occupent les ruines du couvent d'Osorno, que l'on voit encore aujourd'hui, et que nous avons visitées il y a peu d'années, prouve qu'il contenait de nombreuses élèves. Leur apprendre la connaissance de Dieu et de la foi qu'il a daigné révéler aux hommes, leur inculquer les principes de la lecture et de l'écriture, et aussi leur montrer quelques ouvrages utiles et propres à leur sexe : voilà tout le cadre de l'enseignement professé dans ces établissements.

Ce que nous avons dit suffit pour donner une idée de l'état dans lequel est resté l'enseignement jusqu'au commencement du siècle suivant.

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. La prédication évangélique reste réduite aux villes, faute d'ouvriers. — Frai Antonio Quadramiro et frai Cristoval de Mérida prêchent à San-Felipe et dans ses environs. — Ils pénètrent jusqu'au pays des Huiliches et des Cuncos. — Les Pères Dominicains établissent des missions à Angol, à Coya et dans d'autres localités. — Louis Valdivia et ses compagnons dans l'Araucanie. — Leurs efforts pour propager la foi; écueils contre lesquels échoue leur zèle. — La guerre commence à s'allumer, et les missionnaires se retirent. — Frai Martin de los Santos et frai Cristoval Buiza percés à coups de flèches et de lances dans Angol. — Frai Pedro Zoza et frai Juan Vega périssent à Valdivia. — Destruction des missions. — Travaux des Jésuites à Santiago en faveur de la foi. — Les provinces du nord sont évangélisées. — Causes principales qui influèrent en faveur de l'expansion du christianisme dans le Chili.

Ce que nous avons rapporté dans les précédents chapitres, sur le zèle des évêques qui administrèrent au seizième siècle les Eglises du Chili, et sur la charité de ses prêtres, a pu faire pressentir l'idée précise que nous allons donner maintenant des progrès du christianisme, progrès dus surtout aux vertus excellentes de ces illustres apôtres. Nous leur voyons employer toutes les ressources que peuvent imaginer un courage et un dévouement à toute épreuve, quand ils cherchent à réaliser des entreprises utiles à la gloire de Dieu. Et quels triomphes ne pourrait se promettre la foi des efforts d'hommes de cette trempe? La religion chrétienne, dans les premières années de son existence au Chili, n'était que

comme un jeune enfant, auquel sa faiblesse permet à peine d'essayer quelques pas incertains, et qui presqu'aussitôt se laisse tomber sous le poids d'une fatigue supérieure à ses forces, jusqu'à ce qu'il parvienne à se remettre des impressions de l'inexpérience. La voix des premiers prédicateurs commença à en introduire la connaissance parmi les païens des lieux où ils se trouvaient; mais elle était, en vérité, trop faible pour se faire entendre sur tous les points d'un territoire si vaste et si peuplé. On fut donc obligé de borner la prédication aux villes et à leurs environs, jusqu'à ce que par le concours de nouveaux ouvriers évangéliques, elle pût se propager dans un cercle plus étendu. La possibilité de donner ce développement au plan des missions ne se fit sentir qu'après l'année 1580. Frai Antonio de Quadramiro et frai Cristoval de Mérida, tous deux de l'ordre des Mineurs, résolurent de parcourir l'archipel de Chiloé et de s'avancer jusqu'au détroit de Magellan, pour y fonder une mission, si l'état et le caractère des tribus le permettaient. Réalisant leur voyage, ils visitèrent plusieurs lieux situés sur les côtes de l'archipel, et enchantés du bon accueil qu'ils recevaient de toutes parts, ils se rendirent en Espagne, pour y chercher d'autres prêtres disposés à les seconder dans leur entreprise. Le roi les autorisa à recueillir des fonds et des hommes pour la mission qu'ils voulaient établir, mais nous ne savons pas s'ils réussirent ou non. Quadramiro et ses compagnons, après avoir souffert des peines incroyables, retournèrent au détroit et se réunirent dans la ville de San-Felipe, qu'élevait Pedro Sarmiento. Là, ayant inutilement attendu l'apparition de quelques Indiens, ils se décidèrent à aller les trouver jusques dans leurs cabanes. Pour exécuter une résolution semblable, il fallait braver des difficultés bien plus grandes que celles qui s'étaient présentées jusques-là, escalader des montagnes escarpées, pénétrer au fond de forêts d'une épaisseur inaccessible,

traverser de profonds marais et des chemins coupés de précipices ; mais rien de tout cela n'arrêta les deux missionnaires, et en récompense de leur courage apostolique, ils parvinrent à découvrir enfin les vallées orientales du détroit. Il rencontrèrent là de nombreuses peuplades qui les reçurent avec plaisir, et leur donnèrent des marques de douceur et de soumission : aussi se fixèrent-ils au milieu d'elles, tout le temps nécessaire pour leur enseigner le christianisme et pour les purifier dans les eaux du saint baptême. Cela fait, ils poussèrent leur marche jusqu'au pays qui limite le territoire des Huiliches et des Cuncos, cherchant toujours un endroit convenable pour établir le centre de leur mission. Quelque part qu'ils passassent, s'offraient aux saints religieux des tribus disposées à embrasser la religion chrétienne, et qui les suppliaient instamment de les préparer à recevoir le signe de la régénération. La ville de San-Felipe ayant été détruite, et toute communication entre ces terres reculées et le reste du Chili ayant été interrompue, on n'a point su jusqu'ici le résultat final de l'expédition, des fatigues et des travaux de ces deux insignes apôtres.

Pendant que les pères Quadramiro et Mérida faisaient retentir l'écho de la bonne nouvelle, jusqu'aux confins les plus éloignés du Chili, frai Reginald de Lizarraga travaillait à augmenter le nombre des ouvriers évangéliques. C'est ainsi qu'enflammé de zèle il adressa au roi une pétition, par laquelle il le suppliait de vouloir bien lui permettre d'emmener d'Espagne au Chili, quelques religieux, pour peupler les couvents de son ordre et instruire les infidèles. Le roi rendit deux ordonnances, l'une, où il priait l'évêque de l'Impériale de protéger les moines réunis par frai Reginald et destinés aux missions de ce diocèse, et l'autre, où il chargeait le vice-roi du Pérou, de l'informer de l'état de ces mêmes missions. Toutefois ce zèle et ces mesures si utiles ne pouvaient produire tous les résultats qu'on désirait,

et pour les obtenir, on crut nécessaire de fonder, dans les terres des Indiens, des maisons ou *hospices*, où les religieux *doctrineros*, résidant d'une manière stable, pussent exercer une action plus efficace. Mais cette œuvre, fruit de la méditation et de l'expérience, appartenait aux pères de Saint-Dominique, lesquels crurent qu'ils pourraient surmonter les difficultés qu'en offrait la réalisation. Il ne s'agissait en effet de rien moins que de donner un développement démesuré à la juridiction des provinciaux, en augmentant le nombre de leurs hospices, et en confiant exclusivement aux moines dominicains l'instruction des Indiens. Le provincial frai Francisco de Riveros adressa au roi une supplique, par laquelle il se bornait à demander: 1° Qu'on l'autorisât à fonder des maisons de son ordre où il le jugerait convenable; 2° que les religieux envoyés dans ces maisons fussent les curés des districts où elles seraient érigées. Le prince accueillit la pétition avec bienveillance et ordonna au gouverneur du Chili, non-seulement de permettre, mais de favoriser l'établissement de ces *hospices*, dont les religieux y rempliraient le ministère pastoral pour la conversion des idolâtres. L'ordonnance arriva en 159[illegible] à Santiago, et ses promoteurs n'apportèrent pas de négligence à la faire exécuter. Frai Acasio de Naveda se rendit, sans perdre de temps, de Santiago à l'Impériale, dans le dessein d'organiser les établissements projetés. On parvin à en élever dans Angol, Coya, Valdivia et d'autres points et les religieux y vécurent occupés à procurer la conversion des infidèles et à instruire les néophytes.

Les Pères Jésuites venus au Chili, principalement dans le but de catéchiser les Indiens, ne furent satifaits que lorsqu'ils se trouvèrent parmi eux, prêchant la foi chrétienne. Aussitôt que l'état des choses le permit, le recteur Louis de Valdivia envoya les pères Fernando d'Aguilera, très-vers dans la langue des indigènes, et Gabriel Vega, homm

d'une profonde science, qui commencèrent leur mission par l'Araucanie; ils s'arrêtèrent quelque temps dans le pays, expliquant la sainte doctrine qu'ils annonçaient. Les Araucans écoutèrent avec une joie inexprimable les vérités qui leur étaient prêchées dans leur idiome, ils prièrent sur-le-champ les Pères de baptiser leurs enfants; quelques vieillards et des malades en danger de mort sollicitèrent aussi le même bienfait, pendant que tous les autres s'appliquaient avec ardeur à apprendre les dogmes dont la connaissance les rendrait capables de le recevoir avec fruit. Du fort d'Arauco les missionnaires se rendirent à Tucapel, accompagnés de quelques soldats, parce que le pays était un peu agité, et de là ils parcoururent la plupart des colonies européennes, situées au midi du Biobio. A la nouvelle des fruits immenses qui se recueillaient dans ces missions, le P. Valdivia alla en toute hâte de Santiago à la Conception, il fit venir dans cette ville les Pères missionnaires, et après avoir entendu de leur bouche la relation de leurs travaux, il renvoya Vega à Santiago, et résolut de continuer lui-même une entreprise commencée sous de si heureux auspices, avec le P. Aguilera et le frère Miguel Teleña. Il partit immédiatement pour Arauco, où devait s'ouvrir une nouvelle mission. Déjà les Jésuites ne trouvaient plus, comme auparavant, des idolâtres ignorants et sans connaissance des principes du christianisme; au contraire, les vérités prêchées naguères avaient jeté des racines dans le cœur des Indiens, et il n'y avait plus alors qu'à arroser ces plantes, pour leur faire produire leur fruit. La parole divine fut annoncée dans l'idiome chilien, et le concours fut prodigieux : ceux qui, dans un autre moment, avaient ajourné la réception du baptême pour éprouver leur vocation, maintenant tout émus par la puissante influence des sermons, le demandaient à grands cris. Avant de s'éloigner de ce lieu, les Pères eurent grand soin de mettre quelques catéchistes à même de continuer

l'œuvre de la mission, en instruisant les néophytes, et en préparant des catéchumènes. La conversion des habitants des territoires de l'Impériale, de Valdivia, de Villarica et d'Osorno fut immédiatement après, le but des travaux de ces fervents apôtres, et les résultats avantageux que la prédication de l'Evangile produisait dans tous ces endroits, paraissaient extrêmement considérables, mais ils furent malheureusement peu durables. Les Indiens se laissaient toucher, recevaient le baptême et semblaient s'attacher au christianisme, par des preuves réitérées de constance, mais au fond de leur cœur ils nourrissaient un feu secret, qui quelque jour devait amener une explosion terrible. C'était une haine implacable contre les Espagnols, qui paraissait se transmettre des pères aux fils. Comme conséquences de cette haine, les missionnaires rencontraient, chez la plupart des naturels, des projets de vengeance, des plans de rébellion, des pensées hostiles, et presque toujours la méditation de tous les moyens qui pouvaient contribuer à exterminer de la face de la terre ces étrangers odieux. Grands furent les efforts que les PP. Valdivia et Aguilera firent pour calmer l'irritation des Indiens, mais qu'auraient pu obtenir l'éloquence et le zèle, tant que ne disparaissaient pas les causes qui produisaient cette effervescence? Sans doute l'influence du christianisme pour opérer dans le cœur humain de merveilleux changements est immense, mais encore est-il incontestable que sa doctrine, bien qu'elle ne puise pas sa force dans la parole de celui qui la prêche, ni dans la conduite de ceux qui la professent, s'insinue plus facilement dans l'âme de l'auditeur, lorsque n'existent pas des préventions fâcheuses contre les hommes qui apparaissent comme les instruments dont elle se sert pour se révéler.

Nous avons déjà signalé ailleurs que les actes d'un grand nombre des colons du Chili ne répondaient pas à la sainteté de leur foi : les désordres déplorables dans lesquels ils



vivaient, frappaient les Indiens, que leurs extorsions irritaient en outre vivement. Les Pères étaient persuadés que leurs discours seraient généralement infructueux sur les naturels, si avant tout ils n'opéraient pas un changement salutaire dans les mœurs des Européens. Ils s'épuisèrent d'efforts pour l'obtenir; mais la cupidité, la sensualité, la mauvaise foi et mille autres vices funestes, qui s'emparant des cœurs, y avaient énervé et comme desséché tout principe de vertu et de moralité, venaient se jeter à la traverse de leur apostolat. Cette conduite dépravée que les Indiens remarquaient chez des gens qui s'appelaient chrétiens, était une leçon vivante qui réagissait contre la prédication du christianisme. Ils le regardaient comme l'invention d'hommes que leurs excès leur rendaient détestables, et dès lors, la haine qui ne devait retomber que sur les crimes eux-mêmes, vint s'attacher aussi à la religion même qui les condamne et les punit. Voyant donc que le feu de la guerre s'allumait rapidement et qu'il n'était pas possible d'éloigner les causes qui l'attisaient, les missionnaires résolurent d'abandonner pour le moment un champ qui leur offrait une si pauvre moisson, pour aller travailler sur des points où ils pourraient recueillir des fruits plus abondants, et en conséquence, ils retournèrent à Santiago. Ils s'étaient à peine retirés que la révolte éclata : le premier coup tomba sur le gouverneur Loyola et son escorte, qu'il anéantit; ce fut là comme le bruit du tocsin qui souleva toutes les tribus qui s'étendaient au midi du Biobio.

L'abandon que firent les Espagnols des villes d'Angol et de Coya, amena la destruction des maisons de *doctrineros* qu'y avaient établies les religieux dominicains : le toqui victorieux les rasa de fond en comble, pour qu'il n'en subsistât même plus un vestige, si c'était possible. Le P. frai Martin de los Santos résidait à cette époque à la mission d'Angol, un moine qui avait opéré des prodiges dans la

conversion des Araucans, et qui, par son zèle, avait attiré à la foi une multitude innombrable de païens. Après avoir parcouru ces contrées avec de grandes fatigues, il avait construit près de la ville, une église où il célébrait le culte du Seigneur et enseignait les fidèles avec une constance admirable. Lorsque le mouvement du 22 novembre eut lieu, les troupes de Paillamacu destinées à enlever la ville, assaillirent la mission établie dans son enceinte : frai Martin tomba entre les mains des soldats révoltés, qui déchirèrent à coups de flèches le corps du vénérable religieux. Frai Cristoval de Buiza, de la même maison, s'efforçait de contenir la rébellion par d'ardentes exhortations aux Indiens; mais il tomba percé d'un coup de lance. Un sort égal attendait les missions existant à Valdivia : les Espagnols, comme nous l'avons dit plus haut, croyant avoir donné une leçon suffisante aux Araucans, qui, battus dans différentes rencontres aux environs de la ville, s'étaient retirés à une grande distance, comptant en outre sur la crainte qu'ils supposaient avoir inspirée à l'ennemi, se livrèrent au repos; mais l'ennemi ne se considérait pas comme vaincu, encore moins connaissait-il la peur en présence des entreprises les plus audacieuses. L'armée araucane tomba à l'improviste sur la place de Valdivia, incendia les édifices, pilla les propriétés et emporta un butin d'une richesse incroyable. Quelques habitants, saisis d'une terreur panique, coururent se réfugier sur les navires; les autres, moins heureux, eurent à souffrir une mort douloureuse entre les mains des assaillants, ou restèrent soumis à une dure captivité comme prisonniers de guerre. Les Indiens se dirigèrent vers les temples et y commirent des attentats inouis. Ce spectacle excita le zèle de frai Pedro Zoza, prieur de Saint-Dominique, lequel, accourant à son église au moment où elle était saccagée, essaya de représenter aux soldats le sacrilège dont ils se rendaient coupables, en provoquant la colère de la

Majesté divine : il n'avait pas encore achevé de parler, que plusieurs flèches tirées sur lui le blessèrent mortellement. Quoiqu'il perdît beaucoup de sang, il eut le courage, dans cet état, de secourir une jeune chrétienne que des soldats voulaient violer dans le temple même ! Couvert de sang et de blessures, il s'exprima avec une telle énergie, que la pauvre enfant put s'échapper de leurs mains sans avoir été déshonorée. La mort du P. Zoza fut suivie de celle du frère lai Juan Vega, qui, voulant garantir du pillage quelques-unes des images, objets de la vénération des fidèles, cherchait à les enlever aux Indiens qui les détruisaient [1]. Les mémoires dont nous nous servons pour décrire ce drame, comptent onze prêtres qui périrent dans la ruine de ces villes. Telle fut la fin tragique des *doctrines* d'Angol, Coya, Valdivia, et d'autres établies à si grand'peine dans ces cantons. Dieu, dont les jugements sont incompréhensibles, permit que sa foi fût atteinte de ces coups terribles dans des régions où elle pouvait, suivant les apparences humaines, s'implanter bien facilement ; il voulut que le sang de ses ministres fût versé, pour annoncer la fécondité qu'elle devait y montrer dans des temps postérieurs.

Pendant que le christianisme essuyait ces rudes contretemps dans les provinces du Sud, il se montrait victorieux sur les autres territoires de l'Etat. Force nous est de répéter encore le nom de Louis Valdivia, que nous avons déjà vu figurer dans l'Araucanie, et de faire avec lui quelques pas en arrière, pour ne pas omettre des évènements importants dont il fut la cause principale à Santiago, avant son départ pour les provinces méridionales. Chargé par le supérieur de son ordre de l'instruction des Indiens de Santiago, il se mit

[1] Il est bien entendu qu'il faut comprendre ici, par *images*, tous les signes extérieurs qui représentaient les objets de l'adoration ou de la vénération des fidèles, dans le même sens que l'on dit *le culte des images*. (*Note du traducteur*.)

à l'étude de leur langue avec une telle ardeur, qu'en moin d'un mois il put déjà les catéchiser, les prêcher et les con fesser. Désireux de faire participer les autres missionnaire à la connaissance qu'il avait acquise, il composa une gram maire, un dictionnaire et un vocabulaire de la même langue et ces ouvrages facilitèrent singulièrement la prédication e l'enseignement. Aux leçons du P. Valdivia assistaient le naturels des environs de Santiago, et les prisonniers d guerre employés au service des Européens. Il ne se pass point beaucoup de temps, sans que ne se fît remarquer l supériorité de l'enseignement donné aux Indiens, dans leu propre idiome, sur celui qu'ils recevaient auparavant dan la langue espagnole. Ceux qui étaient ci-devant accouru pour entendre des explications qu'ils ne comprenaient guère, poussés qu'ils étaient par la force ou par le désir de recevoi quelqu'un de ces légers présents, que leur faisait souvent la charité des prêtres, se rendaient alors spontanément au catéchisme, parce qu'ils appréciaient le bien infini que leur assurait la connaissance de la foi. Le P. Valdivia trouva chez les Indiens un jugement clair et net, un esprit docile, un caractère vif; et ces qualités lui permirent bientôt de se rendre compte des progrès qu'ils faisaient dans l'instruction qu'il leur donnait. Un de ses premiers soins fut de choisir, parmi les auditeurs les plus instruits, deux néophytes qui fussent comme les tribuns des autres; ils avaient la charge honorable d'amener, en présence des Pères, les infidèles qui désiraient apprendre les vérités de la religion, et d'ébranler, par des raisons efficaces, la volonté de ceux qui persévéraient dans leur honteuse ignorance.

Le gouverneur permettait à ces tribuns de porter la baguette, comme portaient les alcades ou autres officiers de justice de ce temps-là, pour que ces insignes de leur autorité les fissent respecter et obéir de leurs compatriotes. Ils allaient par les rues et dans les environs de la ville,

ils accostaient les Indiens qu'ils rencontraient et les menaient au collège, pour les faire porter au nombre des élèves du catéchisme. Les leçons se donnaient deux fois par semaine avec le plus édifiant appareil. Tous les catéchumènes et les néophytes réunis dans l'église de la Compagnie, le tribun le plus respectable prenait l'étendard de la Croix, les autres se rangeaient en pieuse procession, et ils allaient, chantant dans l'idiome national les prières du catéchisme, par les lieux les plus publics. De retour à l'église, le missionnaire leur parlait d'une manière proportionnée à leur intelligence, et leur reprochait avec un soin particulier les vices auxquels ils se montraient enclins. Les Pères instituèrent aussi pour les Indiens une association spéciale, sous la tutelle et l'invocation de l'enfant Jésus. Ceux qui se convertissaient à la foi avaient coutume de demander avec grande instance à y être admis; mais cette faveur ne s'accordait qu'à ceux qui avaient donné des preuves réitérées d'attachement et de respect au christianisme, à ceux qui en avaient déterminé d'autres à l'embrasser, et enfin à ceux qui se consacraient à l'enseignement des néophytes ou des catéchumènes, servant dans ces fonctions comme de coadjuteurs aux Pères. Les confrères avaient leurs exercices propres de dévotion, des prières, des confessions, des communions, la visite des malades et d'autres œuvres pieuses de ce genre, par lesquelles on leur faisait comprendre pratiquement ce qu'est la religion chrétienne.

On ne saurait calculer les avantages que tira la religion de ce noble enthousiasme, que les disciples de saint Ignace apportaient dans leur prosélytisme. Les Indiens instruits dans les préceptes de la foi perdirent l'inclination qu'ils avaient au vice, et beaucoup d'entre eux ne firent pas que mener une vie chrétienne régulière, ils poussèrent la pratique de la vertu jusqu'à l'héroïsme, comme nous aurons occasion de le dire par la suite, et donnèrent plus d'une fois

des preuves d'une constance peu commune dans l'observation des commandements de la religion. Nous ne voulons pas passer sous silence un fait qui confirme cette appréciation historique, et nous l'avons choisi entre une foule d'autres que nous pourrions citer à l'appui. Parmi les Indiennes converties au christianisme à Santiago, il y en eut une qui, à la beauté de la physionomie, joignait d'autres qualités qui la faisaient remarquer. Régénérée par le saint baptême, elle forma la généreuse résolution de ne plus souiller son âme d'aucune faute, et pour mieux s'y affermir elle s'adonna sans réserve à la pratique la plus fervente des exercices de piété et de dévotion. Un militaire, brûlant de satisfaire une passion honteuse et criminelle, entreprit de détourner la jeune personne de ses saintes pensées. Après avoir inutilement employé dans ce but tous les moyens que ses désirs impurs purent lui suggérer pour vaincre sa résistance, il voulut, profitant d'une occasion où l'isolement favorisait ses intentions dépravées, commettre le dernier attentat. La jeune Indienne lutta avec un courage au-dessus de tout éloge, et le soldat, confus de se voir moins fort qu'une femme, tira son épée et couvrit de blessures sa noble victime, dont la mort prouva tout à la fois, d'une part, l'héroïsme d'une vertu soutenue jusqu'à la fin, et d'autre part, la honte d'une passion effrénée. Le monastère de la Conception reçut dans son enceinte quelques-unes de ces ferventes neophytes, et l'on peut dire que leurs vertus en furent un ornement precieux, dont le souvenir les couvrira de gloire, tant qu'il se conservera. Les habitants des environs immediats de Santiago furent aussi éclairés à la fin de ce siècle par la predication évangelique. Les missionnaires ne se contentaient pas de prêcher dans les églises et dans les chapelles; mais ils pénetraient dans l'intérieur des forêts, et s'introduisaient dans les pauvres cabanes des Indiens, qui se cachaient au fond de leur épaisseur; ils leur

parlaient de Dieu, ils les engageaient à les suivre, et quand ils l'obtenaient, ils les appelaient au lieu destiné pour instruire tous ceux que par leurs diligences et leurs efforts ils parvenaient à rassembler [1]. Au zèle des Jésuites, qui toujours actif, opérait de si grands prodiges dans le territoire de Santiago, s'associait celui des autres ordres réguliers qui, animés d'une sainte émulation, se disputaient le privilège de supporter les sacrifices qu'entraînait le ministère de la parole.

Les habitants d'Aconcagua, Coquimbo, Copiapo, et des autres parties septentrionales du Chili, avaient déjà, sauf de rares exceptions, embrassé le christianisme à la fin de ce siècle; et parmi les missionnaires qui évangélisèrent Coquimbo et Copiapo, nous trouvons cité d'une manière spéciale le P. frai Bernardin Aguero, de l'ordre de Saint-François.

La rapidité de la marche du christianisme, dont chaque pas était marqué, dans un si court espace de temps, par de si nombreuses et de si brillantes conquêtes, est vraiment admirable. Dieu, dont la providence n'a pas besoin, pour agir, d'autres moyens que sa volonté, voulut que dans cette partie du Chili, la foi, triomphant de cœurs endurcis et d'esprits plongés dans l'ignorance et la superstition, trouvât une compensation consolante aux revers qu'elle essuyait dans les régions méridionales. Nous ne pourrons cependant pas oublier de rappeler les noms de quelques agents, dont nous voyons que l'emploi est entré dans les plans qu'a suivis cette même providence, pour opérer la conversion des Chiliens. Nous disons avec une satisfaction inexprimable que le zèle et l'ardeur apostolique des évêques ont été l'une des

[1] Nous avons copié presque littéralement dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus au Chili*, par l'abbé Miguel Olivares, ce tableau du zèle héroïque des Jésuites qui prêchèrent dans le Chili, à l'époque dont nous nous occupons. (*Note de l'auteur.*)

principales armes dont elle s'est servie. Quiconque aura réfléchi tant soit peu sur les traits de leur vie sublime, que nous avons consignés, aura observé chez ces hommes une charité brûlante, dont la force d'expansion ne connaissait pas de limites; leur vie se consumait, pour ainsi dire, par le désir du salut du prochain, auquel ils travaillaient par tous les moyens en leur pouvoir. A eux est dû le grand accroissement que les ordres réguliers prirent dans le Chili; à eux l'établissement de séminaires où ils formèrent un clergé conforme à l'esprit de l'Eglise, et de couvents où se sanctifie un si grand nombre d'âmes. Mais nous fatiguerions le lecteur si nous parcourions une à une toutes les œuvres, par lesquelles les évêques firent briller parmi nous à cette époque le christianisme d'un si vif éclat. Nous ne devons pas nous étonner que des prêtres formés par leurs soins et sous leurs yeux aient si parfaitement rempli toutes leurs vues. Désintéressés, ils n'avaient, dans toute leur conduite, d'autre motif que la plus grande gloire de Dieu; forts et courageux, ils ne ployaient pas sous le poids des travaux pénibles qui résultaient de leurs entreprises; intrépides enfin, ils défiaient tous les périls, eux qu'inquiétaient seulement ceux qui assiégeaient tant de pauvres âmes, esclaves du démon, dans les ténèbres de l'idolâtrie. Par leur zèle, ils avaient jeté la semence de la plante divine, qu'ils cultivèrent ensuite par leurs vertus et leurs exemples. C'étaient des astres éclatants, destinés à répandre la lumière au sein de la nuit.

Nous n'avons pas besoin d'insister beaucoup pour prouver que les ordres réguliers furent un autre instrument employé par la Providence pour propager la foi chrétienne sur le territoire chilien. Aussi long-temps qu'ils n'eurent pas dans le Chili d'établissement fixe, les membres de ces ordres, qui travaillaient à la prédication évangélique, venaient de l'Espagne ou du Pérou; mais aussitôt qu'ils se développèrent et qu'ils eurent un nombre suffisant d'élèves formés dans leurs

cloîtres, les supérieurs employèrent ces nouveaux ouvriers au ministère apostolique, sans être obligés de recourir à l'étranger. Leur concours à l'œuvre du Seigneur fut couronné du plus heureux succès, et l'on peut dire que de cette époque date la diffusion rapide et la splendeur du christianisme dans notre pays; le christianisme, legs précieux, don inestimable que nous ont transmis les premiers colons, arbre qui a résisté, devenu plus vigoureux et plus vert, à la tempête qui a emporté jusqu'aux derniers débris de la domination espagnole.

Parmi les ordres monastiques qui fournirent durant ce siècle des missionnaires au Chili, les Dominicains et les Jésuites méritent des éloges particuliers pour le zèle, la charité, le courage et les autres vertus par lesquelles se distinguèrent les sujets sortis de leurs rangs, qui se consacrèrent à l'instruction des infidèles. Ce que nous avons dit dans les chapitres précédents et dans le présent nous dispense de faire de nouvelles digressions, où nous pourrions rapporter encore plus minutieusement les travaux immenses auxquels ils se livrèrent, et que Dieu féconda par sa grâce. Ces athlètes de la foi étaient vraiment dignes d'être comparés aux premiers apôtres du christianisme, auxquels ils ressemblèrent par leur générosité, par leur grandeur d'âme et par leur patience invincible.

Les rois d'Espagne entreprirent la conquête de l'Amérique, récemment découverte, tant pour étendre leurs domaines et augmenter leur puissance, que pour faciliter la conversion des peuples infidèles qui l'habitaient. C'est ainsi qu'en même temps que partaient des ports d'Espagne des flottes nombreuses et de vaillantes armées, destinées à subjuguer les tribus américaines, des missionnaires s'élançaient aussi pour travailler à éclairer leur intelligence. Cette méthode était conseillée par la politique autant que par la religion : on n'ignorait pas que le moyen le plus efficace

pour tenir les peuples dans la soumission et pour assurer l'autorité de leurs maîtres sur eux, c'est de leur apprendre leurs devoirs religieux, de leur donner des règles de gouvernement, et de les assujettir au pouvoir public et aux obligations de la vie civile, par le lien étroit de la conscience. Indépendamment des ordres précis que donnèrent les souverains aux vice-rois et aux gouverneurs pour l'établissement de cathédrales, de paroisses et de couvents réguliers au Chili, leur libéralité pourvut les unes et les autres des ressources nécessaires pour en garantir l'existence et la durée. C'est à leurs frais que s'élevèrent la plupart des temples, que le culte divin s'y soutenait, et que les missionnaires se transportaient d'un lieu à un autre, suivant que l'exigeaient les besoins du ministère apostolique. Le souci qu'ils manifestèrent pour l'instruction religieuse des naturels du Chili n'est pas moins digne d'attention. Ordres rigoureux envoyés aux gouverneurs du royaume, reproches sévères à ceux qui paraissaient négligents, et mille autres documents de tout genre prouvent la piété et le zèle que déployèrent les rois d'Espagne pour planter la foi dans ce pays, le plus reculé du Nouveau-Monde. Les fonctionnaires, chargés de se conformer à ces intentions, se montraient aussi zélés, en général, pour correspondre à la confiance de leurs maîtres. « Je suis, dit l'historien Ovalle, bon témoin, et je puis dire que généralement j'ai vu chez tous les chefs la plus grande estime de tous les ministères qui aident à cette fin, et j'en ai connu plusieurs en particulier qui se signalaient par leur zèle pour les âmes. Où je me suis occupé d'en instruire et enseigner quelques-unes, je les ai toujours trouvés prêts à l'exécution de ce que je leur proposais, et ils ne prêtaient pas seulement un concours indirect, en transmettant à leurs ministres subalternes et à leurs agents immédiats les ordres nécessaires pour cela ; mais quand la chose pressait, ils payaient aussitôt de leurs personnes, sans

chercher de vains prétextes, du moment où tout ce qui concernait le service de Notre-Seigneur paraissait réclamer leur intervention personnelle [1]. »

[1] *Résumé de l'histoire du royaume du Chili*, livre VIII, chap. III.



SÉRIE DES CHEFS POLITIQUES

qui gouvernèrent le Chili depuis sa conquête jusqu'à la fin du seizième siècle.

D. Pedro Valdivia conquiert le royaume du Chili et le gouverne jusqu'aux derniers jours de décembre 1553, où il meurt à Tucapel.

D. Francisco Villagran gouverne les provinces méridionales. D. Rodrigo de Quiroga est obéi à Santiago, et D. Francisco d'Aguirre à Coquimbo.

Les alcades administrent dans leurs ressorts respectifs, en 1555, en vertu d'une décision du tribunal ou de l'Audience de Lima.

D. Garcia Hurtado de Mendoza, marquis de Cañete, prend le gouvernement du Chili le 25 avril 1557, et le conserve jusqu'au 5 février 1561.

Intérim de D. Rodrigo de Quiroga.

D. Francisco de Villagran, nommé gouverneur par le roi Philippe II, se met en possession du pouvoir à Coquimbo le 5 juin 1561, et remplit ses fonctions jusqu'au 22 juin 1563, époque à laquelle il meurt.

D. Pedro de Villagran, nommé intérimaire par son frère et prédécesseur.

D. Rodrigo de Quiroga nommé intérimaire par l'Audience royale de Lima.

L'Audience royale de la Conception reprend les rênes du gouvernement en 1567.

D. Melchior Bravo de Sarabia, nommé par Philippe II gouverneur

et capitaine général du royaume et président de son Audience royale en 1568, exerce l'autorité suprême jusqu'au 8 juin 1575.

Rodrigo Quiroga, natif de Ponferrada, nommé par Philippe II, meurt le 26 février 1580, et Rui Gamboa lui succède par intérim.

Rui Gamboa, de Durango (*Biscaye*), gouverne en vertu de sa nomination par le vice-roi du Pérou.

D. Alonso de Sotomayor, marquis de Villa-Hermosa, obtient le gouvernement du royaume le 18 juillet 1583, et le conserve jusqu'à ce qu'il passe au Pérou le 30 juin 1592, nommant Pedro Viscarra pour son successeur intérimaire.

D. Martin Oñez et Loyola, chevalier de l'ordre de Calatrava, nommé gouverneur du Chili, entre au pouvoir le 6 octobre 1592, et y reste jusqu'à sa mort, arrivée à Curalava le 22 novembre 1598.

Le licencié D. Pedro Viscarra prend de nouveau le gouvernement par intérim, et le conserve environ six mois.

D. Francisco de Quiñones reçoit le commandement à la Conception le 18 mai 1599.

SÉRIE DES TOQUIS

qui gouvernèrent l'Araucanie pendant le cours de ce siècle.

1° Aillavilu Ier, qui a commencé à figurer comme chef de l'Etat en 1550, exerce le commandement suprême jusqu'à la bataille d'Andalien, dans laquelle il périt.

2° Lincoyan, fameux par sa taille gigantesque, succède à Aillavilu, et remplit les fonctions de généralissime, de 1551 jusqu'au moment où le pouvoir lui est ôté par le haut conseil araucan.

Caupolican, originaire de Pilmaiquen, est nommé toqui par le conseil en 1553; fait prisonnier près d'Ongolmo, il meurt empalé à Cañete, par ordre du commandant Reinoso.

3° Antigüenu, simple officier de l'armée, proclamé toqui, se noie

dans le Biobio en 1564, après avoir illustré son commandement par des victoires multipliées.

4° Paillataru, élu toqui immédiatement après la mort d'Antigüenu, en remplit la charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1574.

5° Painenancu, Espagnol métis, dont le véritable nom est Alonso Diaz, se met au service des Araucans et prend le nom de Painenancu; il est revêtu de la dignité de toqui en 1574, et en exerce les fonctions environ neuf ans. Fait prisonnier près d'Arauco, il périt empalé.

6° Cayancura, natif de Marigüenu, élu toqui en 1585, abdique le commandement en faveur de son fils Nangoniel.

7° Nangoniel commence à régner en 1586; il périt dans un combat, et le pouvoir passe à

8° Cadeguala, proclamé toqui par les officiers; il est tué dans un combat singulier, par le commandant espagnol Garcia Ramon en 1586.

9° Guanalcoa, célèbre par ses nombreuses victoires, meurt fort âgé l'an 1591, et il est remplacé par

10° Quintunguenu, qui meurt mis en pièces.

11° Paillaeco succède immédiatement à Quintunguenu, et meurt à la fin de l'année 1591.

12° Paillamacu succède au précédent; il remporte des victoires signalées sur les troupes espagnoles, et gouverne jusqu'à la troisième année du siècle suivant.



TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES

qui ont gouverné les Eglises du Chili depuis leur établissement jusqu'à la fin du seizième siècle de l'ère chrétienne.

ÉVÊQUES DE SANTIAGO.

1° D. Bartolomé Rodrigo Gonzalez Marmolejo, né à Carmona dans l'Andalousie, premier évêque de Santiago, nommé par Pie IV, célèbre l'érection de son siège l'an 1563, et administre son diocès jusqu'à l'an 1565, où il meurt sans avoir été sacré.

Vacance de deux années.

2° D. frai Fernando Barrionuevo, de l'ordre de Saint-François, originaire de Quadalajara en Espagne, prend possession du siège de Santiago l'année 1567, l'occupe dix-huit mois, et meurt.

Vacance de cinq années.

3° D. frai Diego Medellin, Franciscain, natif de Lima, suivant les uns, et de l'Estramadure, suivant les autres, gouverne l'Eglise de Santiago, de 1574 à 1593.

Vacance de deux ans.

4° D. frai Pedro d'Azuaga, de l'ordre des Mineurs, promu à l'épiscopat en 1595, meurt, sans avoir reçu la consécration, au mois de novembre 1597.

Vacance de trois ans.

ÉVÊQUES DE L'IMPÉRIALE.

1° D. frai Antonio de San-Miguel y Solier, né à Vergara, religieux de Saint-François, élu premier évêque de l'Impériale par les papes Pie IV et Pie V, procède à l'érection de son Eglise le 1er avril 1574 et la gouverne jusqu'en 1589.

2° D. Augustin Cisneros, Espagnol de naissance, et doyen de l'Impériale, élevé au siège de la même Eglise, la gouverne depuis l'année 1589 jusqu'au mois de septembre 1594. Il meurt sans se faire sacrer.

Deux ans de vacance.

3° D. frai Reginald Lizarraga reçoit la mitre l'an 1596.

SECONDE PARTIE

JUSQU'A 1700.



CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Aspect politique du Chili au commencement de ce siècle. — Quiñones se démet du commandement. — Garcia Ramon retire ses troupes des possessions dans l'Araucanie. — Alonso de Rivera augmente ses forces pour continuer la guerre. — Paillamacu presse le siége des villes au midi du Biobio. — Reddition de Villarica. — Héroïsme de la señora Inès Aguilera. — Prise de l'Impériale et malheureux sort des habitants. — Les religieuses sont préservées de la fureur des vainqueurs. — Mort de Paillamacu. — Huenecura toqui. — Talaverano succède à Rivera déposé par le roi. — Sotomayor et Garcia Ramon. — Antécédents de ce chef. — Les Araucans détruisent le fort de Boroa. — Rétablissement à Santiago de l'*audience royale*. — Combat de Lumaco. — Mort de Ramon. — Ailavillu II. — Merlo de la Fuente et Jaraquemada. — Travaux du jésuite Valdivia : caractère et antécédents de ce personnage. — Il défend la cause des Indiens en présence du souverain. — Il retourne au Chili. — Congrès de Catirai et de Nancu, et résultat de leurs séances. — Deux Jésuites entrent dans les terres ennemies. — Ancanamon, ulmen général. — Perfidie de Melendez et ses conséquences terribles. — Utaflame. — Conclusion de la paix avec les ulmens. — Les Jésuites à Elicura : leur fin tragique. — L'armée espagnole demande vengeance, et Valdivia proteste contre ces colères. — Valdivia persécuté. — Gaspar Sobrino et Pedro Cortès à la cour de Madrid. — Le roi tranche les difficultés qu'ils soulèvent. — Mort de Rivera. — Faits de ses successeurs. — Valdivia retourne en Espagne: — Lazo et ses antécédents. — Bataille de la Cangrejeras. — Les horreurs de la guerre se font sentir plus vivement. — Le marquis de Baides conclut la paix à Quillin. — Piété édifiante du président Muzica. — Luttes fâcheuses dans le sein de la municipalité de la Conception. — Le général Acuña recommence la guerre. — Clentaru, toqui. — Défaite de l'armée espagnole. — Prise de Chillan. — Affreuse sédition à la Conception. — Successeurs d'Acuña. — Meneses fait la paix. — Caractère de ce chef ; sa conduite philanthropique. — Sa chute. — Il triomphe de ses ennemis. — Derniers chefs espagnols.

Le tableau que nous avons à présenter dans le présent chapitre est un de ceux où ressortent avec les plus vives

couleurs les passions les plus exaltées que puisse parfois contenir le cœur humain. D'une part, nous voyons employer tous les artifices que peuvent suggérer le despotisme, la barbarie et la cruauté d'un conquérant orgueilleux, qui s'irrite de la résistance obstinée d'une nation, dont les efforts héroïques suspendent le cours rapide de ses victoires; d'autre part, nous voyons mépriser et profaner les objets que notre foi adore comme sacrés, par un peuple barbare, qui enveloppait sous le même anathème tout ce qui rappelait l'ennemi de sa liberté: partout on renverse les temples du Seigneur, on passe ses ministres au fil de l'épée, on vilipende son culte, on change en ruines tant d'asiles érigés par la charité pour sauver l'innocence, pour secourir les orphelins et soulager la misère : la dévastation et la mort semblent s'être entendues à cette époque, pour promener leur étendard d'extermination sur cette partie disgraciée du Nouveau-Monde. Tel est en résumé le caractère des évènements qui formaient la physionomie de la situation politique de l'Etat chilien, à l'époque dont nous allons esquisser l'histoire.

La guerre entre les Araucans et les Espagnols, qui chaque jour devenait plus sanglante, affligeait excessivement le général don Francisco Quiñones. L'enthousiasme des premiers, pour conserver à tout prix l'indépendance nationale, rendait inutiles tous les moyens qu'il avait pris, pour arrêter l'effusion du sang et l'immolation de tant d'hommes appartenant aux deux nations. Aussi, fatigué d'efforts stériles, demanda-t-il et obtint-il la démission de son emploi.

L'expérience qu'avait faite des Araucans le vieux maître de camp Garcia Ramon donna lieu aux Espagnols de concevoir de grandes espérances, et de penser qu'il donnerait à la guerre une fin aussi prompte que satisfaisante; mais c'est précisément cette expérience qui le porta à s'éloigner des campagnes de l'Araucanie, aussitôt qu'il eut pris

possession de son commandement, et à rester dans l'inaction, jusqu'à ce que vînt à le remplacer Alonso Rivera, officier qui s'était fait un grand renom dans la guerre des Pays-Bas. Le roi, en le nommant gouverneur du Chili, attendait de sa valeur et de ses talents la conquête de l'Araucanie, qui, indépendamment des sommes considérables qu'elle coûtait au trésor public, tenait tout le pays dans une alarme continuelle. Le premier soin du nouveau chef fut de garantir par de bonnes fortifications les rives du Biobio, et par ces précautions, il parvint à ranimer le courage de colons, auxquels venait parfois la pensée d'abandonner le Chili. Pendant que l'exécution de ces mesures d'une importance capitale occupait Rivera, le toqui Paillamacu poursuivait chaque jour avec une plus grande rigueur le siège des villes d'au-delà du Biobio. La misère à laquelle étaient réduits leurs infortunés habitants était horrible, et plus affreuse encore l'angoisse, où les plaçait le défaut absolu de communication avec les autres établissements européens. Quand les vivres furent consommés, la famine commença à faire sentir ses épouvantables effets; un morceau de cuir bouilli, les rats, les vers et jusqu'aux crapauds les plus dégoûtants étaient des nourritures que les assiégés dévoraient avec appétit. Le colonel D. François del Campo voulut faire entrer un renfort considérable de troupes et de munitions; mais toutes les tentatives qu'il fit dans ce but furent infructueuses. Villarica se défendit à grand'peine deux ans onze mois; mais à la fin de ce terme, ses habitants avaient déjà péri, les uns de misère, les autres sous les coups des assiégeants, dans les sorties que, chassés par la famine, ils faisaient de temps en temps dans les campagnes voisines pour chercher de quoi se nourrir. Les troupes du toqui s'emparèrent de la ville, et dans leur premier mouvement de fureur, elles n'épargnèrent rien; une grande partie des soldats de la garnison fut condamnée à mort, les églises

et les maisons furent démolies, le reste des habitants fut réduit en servitude. L'Impériale subit un sort semblable peu de temps après. Cette ville, qui, par le commerce étendu de ses négociants et par le développement de ses richesses, était considérée comme le marché des colonies australes, aurait résisté moins de temps au siége qu'en firent les Araucans, si une héroïne espagnole, qui s'appelait Inès Aguilera, n'avait point constamment soutenu les citoyens par son exemple. La garnison découragée se proposait de capituler et de rendre la place; mais doña Inès, qui, dans le cours du siége, avait perdu son époux et ses frères, la détourna d'un semblable projet, jusqu'à ce qu'une circonstance heureuse lui permît de se sauver par mer avec l'évêque et une grande partie des habitants. La ville, privée de secours, se rendit au toqui, qui, après l'avoir livrée au pillage de ses soldats, la détruisit de fond en comble. Osorno fut la dernière ville qui tomba au pouvoir du toqui victorieux : malgré les efforts de sa garnison, elle ne put résister aux forces des assiégeants grossies par les deux divisions de l'armée araucane, qui venaient de triompher de Villarica et de l'Impériale. Bien que la plupart des habitants des villes détruites se fussent sauvés d'avance, le nombre des Espagnols qui demeurèrent captifs des Indiens fut considérable, et une foule de femmes allèrent remplir les sérails des vainqueurs. Parmi elles se trouvaient comprises plusieurs religieuses des monastères de l'Impériale et d'Osorno; mais elles furent préservées comme par miracle de mille dangers imminents, auxquels les exposait à chaque instant la sensualité de leurs maîtres. Nous expliquerons dans un autre chapitre comment elles échappèrent à de si grands périls, comment elles recouvrèrent leur liberté, disposées qu'elles étaient à perdre généreusement la vie, plutôt que de servir de proie aux passions brutales d'hommes vieillis dans le vice. Paillamacu, auquel tous ces faits si avantageux pour son pays

acquirent un renom glorieux et une immense réputation, ne jouit pas long-temps de sa prospérité : la mort, coupant le fil de ses jours, enleva à l'Araucanie un chef qui, s'il ne surpassa point, au moins égala par ses exploits et Lautaro et Caupolican. Paillamacu mourut à la fin de l'année 1604, l'année même où il consomma la ruine des villes du Chili méridional.

Huenecura, nommé toqui en remplacement de Paillamacu, avait fait ses études militaires à l'école de Lumaco. Son prédécesseur lui laissait de brillants exemples à imiter, et Huenecura se promettait bien de faire tous ses efforts pour conserver à la dignité de toqui le lustre que lui avaient donné les glorieux faits d'armes de Paillamacu. Presqu'au même moment les Espagnols reçurent aussi un nouveau chef. A l'habile Rivera, écarté du gouvernement pour avoir contracté un mariage sans la permission du roi, succéda l'*auditeur* Talaverano. Le roi se proposait de mettre de nouveau à la tête du gouvernement du Chili don Alonso Sotomayor, sans doute à cause de la confiance que lui inspiraient les antécédents de ce chef ; mais Sotomayor, qui ne se souciait pas d'échanger le repos dont il jouissait dans sa présidence de Puerto-Rico, contre les hasards de la lutte avec les Araucans, n'accepta pas la commission royale, et désigna Garcia Ramon comme l'homme capable de diriger sagement le timon des affaires au Chili, au milieu des embarras qui se présentaient. Garcia Ramon avait servi sous les ordres de Sotomayor, non-seulement au Chili, mais auparavant encore dans la Nouvelle-Grenade, et s'était comporté avec courage et fermeté dans des circonstances assez difficiles. Il avait également occupé dans le Pérou des postes de la plus haute importance, et son nôm était connu non-seulement dans les états hispano-américains, mais même en Espagne. Philippe II manda au vice-roi que si Sotomayor n'acceptait pas la dignité de capitaine-général du Chili, il y appelât

Garcia Ramon, et c'est à ces instructions que le vice-roi se conforma le 2 janvier 1605. La nomination de ce respectable vétéran, si connu de tous par sa prévoyance et son habileté, apporta des jours de joie au Chili. A cette satisfaction il y avait encore un autre motif, c'était qu'avec la commission royale le capitaine-général avait reçu un bon nombre de soldats aguerris. Les exploits des Araucans n'appelaient pas seulement l'attention des colonies espagnoles de l'Amérique; le bruit en retentissait jusque dans l'Europe elle-même, et d'illustres poètes les chantaient. Le nouveau gouverneur, se croyant en mesure de porter un coup mortel à cette nation héroïque, en se couvrant de gloire, résolut d'envahir l'Araucanie. Se mettant donc à la tête de trois mille vétérans et de quelques troupes auxiliaires, il arriva sans obstacle jusqu'à Boroa, où il bâtit un fort, à la défense duquel il laissa une bonne garnison. Le toqui détruisit cette nouvelle forteresse, et fit éprouver des défaites successives à cette brillante armée, dans laquelle le général espagnol plaçait l'espoir de sa future grandeur. Aux titres de capitaine-général et de gouverneur du royaume, il avait réuni celui de président de l'audience, qui, après une suspension de trente-quatre ans, venait d'être rétabli à Santiago; et le 8 septembre 1609, il passa de nouveau le Biobio, à la tête de deux mille hommes. Huenecura le rencontra au bord des marais de Lumaco; mais après un combat acharné, la victoire resta indécise. Les chagrins que lui causaient tous ces revers conduisirent Garcia Ramon au tombeau, le 19 août 1610. Ce vaillant homme n'a laissé aucun de ces exemples funestes qui ont souillé la vie des conquérants. son nom n'éveille au contraire que de nombreux souvenirs d'humanité, de désintéressement, de générosité, qui honorent sa nation. Le toqui Huenecura mourut à peu près à la même époque. Il fut remplacé par Aillavilu II, chef aussi brave que prudent.

Conformément aux ordres du roi et aux dispositions du

président défunt, le gouvernement du Chili passa aux mains du doyen de l'Audience, D. Louis Merlo de la Fuente, qui en remplit les fonctions avec équité et sagesse, jusqu'à l'arrivée du successeur que lui donna le vice-roi du Pérou, en la personne de D. Juan Jara Quemada.

Pendant que la guerre continuait ainsi toujours plus sanglante, un jésuite plein de zèle élevait la voix dans le cabinet de Madrid, et faisait un appel à Philippe III en faveur des infortunés Indiens contre lesquels il dirigeait ses armes. C'était le P. Valdivia, qui, animé des sentiments les plus nobles qui puissent remplir un cœur généreux, entreprit un voyage en Espagne, dans le but d'éclairer le souverain sur les causes véritables qui prolongeaient cette guerre désastreuse de l'Araucanie. Peu d'hommes à cette époque réunissaient les qualités du P. Valdivia, pour s'acquitter d'une semblable mission. Il avait parcouru toutes les possessions des Indiens et avait vécu parmi eux; il connaissait leur caractère, leurs usages, leurs inclinations, et il avait surtout observé avec un soin particulier tout ce qui les blessait dans leurs rapports avec les Européens. Il était recteur du collège de Santiago, quand son supérieur provincial l'appela à Lima, pour y faire un cours de théologie. C'est au milieu de ses leçons que le vice-roi vint le prier de se rendre en Espagne, pour informer le monarque de l'état de la guerre au Chili, et lui parler des moyens propres à la terminer. L'habile et zélé Jésuite, pour se mettre à même de mieux remplir sa mission, retourna au Chili et parcourut de nouveau l'Araucanie, sondant adroitement les dispositions des habitants. Il ne tarda pas beaucoup à rentrer dans le Pérou, et ayant pris du vice-roi ses lettres de créance, il alla se présenter à Philippe III, en pleine cour de Madrid. Nombreuses furent les conférences que tinrent le monarque et le missionnaire pour arrêter les moyens de pacifier l'Araucanie et d'y introduire la foi.

Le bruit des armes et l'appareil terrible d'une guerre sanglante n'avaient pas jusque-là réussi à leur inspirer la moindre terreur : il fallait donc adopter un nouveau plan, des bases duquel le choix fut recommandé au talent et à la discrétion du P. Valdivia. Le changement complet du système suivi jusqu'alors pour la conquête du pays fut la principale base que le missionnaire indiqua. Dans son opinion, il fallait remplacer quelques commandants espagnols, interdire toute espèce d'agression contre le territoire araucan, et enfin borner à la défense des contrées conquises toutes les opérations hostiles, qui tant de fois avaient inondé de flots de sang la plus belle partie de l'Etat chilien.

Le souverain approuva les idées du P. Valdivia, et voulut qu'il se chargeât lui-même du soin de les réaliser. C'est dans ce but qu'après l'avoir fait revêtir de la dignité épiscopale, il aurait voulu lui donner encore les titres de gouverneur et de capitaine-général du Chili. Mais quelque ardents que fussent les désirs et quelque pressantes que fussent les instances du monarque à cet égard, rien ne put ébranler la volonté du charitable prêtre; loin de consentir à la réalisation des desseins du roi qui voulait l'élever si haut, il protesta qu'il renoncerait à mener à son terme l'affaire dont on le chargeait, dans le cas où l'on voudrait le forcer à accepter des dignités, qui ne convenaient nullement ni à sa profession religieuse ni à son caractère. Toutefois, pour condescendre d'une certaine manière à la volonté de son maître, et prévoyant que des fonctions semblables pourraient servir à ses projets, il consentit à être nommé visiteur général du royaume. Philippe permit en outre, au P. Valdivia, de choisir un gouverneur à sa convenance. L'humble religieux jeta les yeux sur Alonso Rivera, dont il connaissait parfaitement le caractère plein de modération et de bienveillance pour les Indiens. Après avoir

[1] *Document n° 6.*

pris toutes ses mesures, Valdivia partit pour le Chili, accompagné de quelques religieux de son ordre, qui devaient le seconder dans la grande entreprise dont il se chargeait. C'est à la Conception que le visiteur commença à se mettre en rapport avec les Araucans. Ah! s'il avait prévu que dès ce moment commencerait aussi la série de ses douloureuses épreuves! Le P. Valdivia fit entendre aux Espagnols qu'ils devaient suspendre toute espèce d'hostilités, et que cette condition était l'élément essentiel du traité qu'il se proposait de conclure avec les ulmens ennemis. Une ouverture semblable alarma vivement des hommes, qui avaient le plus grand intérêt à prolonger la guerre, et devaient voir un danger de ruine personnelle dans tout ce qui pouvait tendre à la paix. Toute l'énergie qui caractérisait le P. Valdivia fut nécessaire pour réprimer les murmures d'une soldatesque indisciplinée, soutenue par des chefs sans honneur et sans principes. Il fit connaître aux ulmens les plus voisins, par l'intermédiaire des Indiens prisonniers, la mission que lui avait conférée le souverain, et quelques-uns d'entre eux vinrent discuter les conditions de la paix qu'il s'agissait de faire. Les Araucans signalaient deux articles à l'admission préalable desquels ils tenaient essentiellement; savoir : la liberté absolue et sans condition de tous les Indiens que les Européens retenaient à leur service, et la reconnaissance du Biobio, comme limite entre les états indépendants de l'Araucanie, et les colonies sujettes au roi d'Espagne. En conséquence, les Espagnols devaient rendre leurs captifs dans un bref délai, et évacuer les forts qu'ils avaient construits sur la rive méridionale du Biobio, aussitôt après la conclusion du traité. L'entrevue fut longue; mais les contractants ne prirent aucune décision, croyant plus convenable d'attendre la réunion d'un congrès d'ulmens plus nombreux, qui serait immédiatement convoqué, et auquel devait également assister le P. Valdivia. L'empressement avec lequel les

membres de cette première assemblée convoquèrent tous les chefs qui devaient composer la seconde, prouvait assez que les Araucans agissaient avec sincérité, et qu'ils travaillaient de bonne foi à l'établissement de la paix. Un grand mouvement se fit remarquer dans la province de Citirai, par suite des préparatifs que faisaient les ulmens de ces cantons qui se rendaient à Nancu, lieu désigné pour la réunion du congrès. Le 13 juin 1612, le P. Valdivia fut averti que le congrès l'attendait, et il s'y rendit immédiatement sous l'escorte de troupes araucanes. Huaiquinilla ouvrit la séance en se félicitant lui-même et ses pairs de la fin d'une guerre si désastreuse. Le Père donna lecture des lettres du roi, et expliqua les intentions avec lesquelles il les avait expédiées. Il parla longuement des bienfaits que la paix apporterait aux Etats, et de la fidélité scrupuleuse avec laquelle il faudrait observer les conditions qui seraient stipulées. Les chefs indiens signifièrent de nouveau qu'ils ne recevraient aucune proposition de paix, sans que d'abord ne fût aboli le service personnel que les Espagnols exigeaient de leurs compatriotes, et ne fût évacué le fort de Saint-Jérôme, qui, construit au milieu de leurs terres, causait de fréquentes disputes et inquiétudes. Le Père consentit franchement à ce qu'on lui demandait, et se hâta de retourner à la Conception, pour arrêter avec le gouverneur Rivera les mesures propres à consolider la paix conclue avec les ulmens de Catirai. Valdivia entra dans la ville, accompagné d'une suite nombreuse, dont ceux qui venaient de participer au traité formaient la majorité : ils voulaient se rendre compte des dispositions des Espagnols, en observant l'air avec lequel ils accepteraient les conditions stipulées. Rivera montra toute la joie que lui inspirait l'heureuse issue des efforts du généreux visiteur ; à l'instant même il ordonna la démolition du fort Saint-Jérôme et la mise en liberté de tous les Indiens qu'il retenait prisonniers.

Le P. Valdivia, après le succès de cette négociation, qu'on pouvait considérer comme l'essai de celles qu'il devait entamer à la suite, établit des missions dans les places d'Arauco et de Monterei. De fervents Jésuites, Horace Vechi et Vincent Mondolell, y furent envoyés avec quelques autres religieux de leur ordre. En fondant ces missions, Valdivia espérait que les Pères pourraient catéchiser les Indiens, obtenir leur bienveillance, et entretenir parmi eux le goût de la paix à laquelle ils venaient dc se rallier. Ce projet était magnifique sans doute, mais les moyens dont il pouvait disposer pour le réaliser étaient malheureusement insuffisants. Néanmoins, grâce à la fécondité et à l'activité de son génie, le visiteur sut suppléer à cette insuffisance, pour mettre la main à l'œuvre, et ses compagnons commencèrent à exercer les fonctions auxquelles il les avait destinés, peu de temps après y avoir été appelés. Les mœurs excessivement relâchées des soldats qui composaient les garnisons des forts, où venaient de s'établir les missionnaires, étaient comme toujours la pierre d'achoppement contre laquelle venaient heurter les infidèles, et les Jésuites, convaincus que la foi ferait peu de progrès parmi les étrangers, s'ils ne réformaient d'abord la vie dissolue de leurs compatriotes, entreprirent avec zèle cette nouvelle tâche. Hélas! le résultat de leurs efforts ne répondit pas à leurs espérances : le cœur humain est ainsi fait, qu'il renonce rarement aux habitudes au milieu desquelles il a long-temps croupi, et telle était précisément la situation des individus, dont les missionnaires de la Compagnie se proposaient de changer les mœurs. Pendant qu'ils travaillaient à écarter les obstacles qui s'opposaient à la foi, le P. Valdivia, de son côté, cherchait à pacifier les provinces de l'Araucanie, qui n'avaient pas encore voulu traiter. Ancanamon, ulmen de Puren, élu toqui par suite de la démission volontaire d'Aillavilu, jouissait d'une grande influence parmi les Indiens des provinces, et pourvu qu'on

parvint une fois à faire pencher son esprit en faveur de la paix, il était facile de pacifier tout le pays. Le P. Valdivia, d'accord avec le gouverneur Rivera, s'occupa de suite de l'adoption d'un moyen propre à atteindre ce but. Il envoya d'abord Pedro Melendez à la case d'Ancanamon, le chargeant de faire part au chef indien des lettres envoyées par le roi, et de le prier de lui accorder une conférence. Le toqui se prêta de bonne grace à ce qu'on lui demandait, et ne tarda pas à se rendre à Paicavi, sur l'invitation de Rivera et du visiteur. Dans la conférence, après que Valdivia eut donné communication des lettres royales dont il était porteur, Ancanamon annonça qu'il était animé en faveur de la paix des mêmes sentiments que le souverain; mais il demanda que, comme mesure préliminaire, les Espagnols évacuassent les forts de Paicavi et d'Arauco. Les articles qui se discutèrent relativement à la conclusion de la paix se réduisaient à respecter le Biobio, comme la barrière des deux nations que personne ne pourrait franchir avec des troupes; à se livrer réciproquement à l'avenir les déserteurs; enfin à permettre aux missionnaires l'entrée du territoire araucan, pour y prêcher la foi chrétienne. La ratification de ces articles appartenait aux chefs des quatre *utamapus* [1]; et le toqui voulut se charger de les voir lui-même [2], et à cet effet, il partit pour Puren, accompagné de Melendez. Ancanamon pria l'envoyé espagnol de l'attendre dans sa case, pendant qu'il se rendait dans les utamapus, et il

[1] Ce sont les quatre Etats qui forment la Confédération araucane. (*Note du traducteur.*)

[2] Dans le récit de ces faits, nous suivons presque littéralement la relation que nous en a laissée D. Francisco Nuñez Pineda y Bascuñan dans son *Heureuse Captivité*. Les conditions particulières de cet ouvrage, qui a été écrit par un homme également distingué par ses vertus et ses connaissances, peu de temps après l'accomplissement des faits, par un auteur qui lui-même a eu, durant sa captivité, des rapports avec les personnages qui y intervinrent, nous fait préférer son témoignage à celui des autres historiens, qui se taisent sur les évènements que raconte D. Francisco, et que nous reproduisons. (*Note de l'auteur.*)

recommanda à ses femmes de le servir avec les égards dûs à un hôte à ses yeux si magnifique. Melendez, trahissant la confiance dont on l'honorait, contracta des relations illicites avec Maria Jorquera, dame espagnole, et femme d'Ancanamon. Ses passions brutales n'étaient pas assouvies : sans craindre les conséquences qu'elles pouvaient entraîner, il s'unit par un semblable commerce à deux autres jeunes filles du sérail du chef indien. Une conduite si perfide, souillée de crimes si odieux, dans un espace de temps si court, poussa naturellement le coupable à machiner quelque nouvelle infamie, pour éviter le châtiment dont il était menacé avec ses complices. Melendez comprenait que de pareils exploits ne pouvaient rester cachés, et que par conséquent le toqui en serait promptement instruit. Il résolut donc de quitter la case d'Ancanamon, en enlevant ses maîtresses. La qualité de chrétienne de l'Espagnole et le désir que les deux autres femmes témoignaient de le devenir, lui parurent un prétexte suffisant pour justifier sa fuite, comme si la religion pouvait jamais servir d'excuse à des projets si criminels ! Les trois femmes se réfugièrent au fort de Paicavi avec deux petits garçons, implorant la protection du gouverneur Rivera, qui s'y trouvait à cause des négociations ouvertes pour la paix. Les raisons qu'elles alléguèrent pour expliquer un départ si scandaleux, furent celles que leurs passions et leurs craintes savaient convenir au perfide Melendez. Nous avouons que la conduite de Rivera, en cette occasion, nous paraît incompréhensible ; il ne pouvait ignorer la colère que l'admission des femmes dans le fort inspirerait au chef araucan, comme il savait de quelles forces imposantes le toqui pouvait disposer, pour venger l'outrage dont il était l'objet. D'un autre côté, il entrait bien peu dans les calculs d'une bonne politique d'irriter un homme qui se servait, au moment même, de son influence, pour arriver à la paix que sollicitaient les Espa-

gnols; malheureusement, les choses se passèrent ainsi. I semble qu'une main ennemie exerçât une action occult dans toutes les affaires qui intéressaient la prospérité d Chili, pour les empêcher d'entrer dans une phase si vérita blement favorable à l'avenir du pays. Cependant Ancana mon, visitant les utamapus, décida les chefs à souscrir les traités de paix dont les conditions avaient été débattue à Paicavi; c'est pourquoi ils convinrent de se rendre à l case du toqui, pour aller ensuite avec Melendez trouve Rivera. Ancanamon fut assez maître de lui-même pou contenir la fureur dont il se sentit transporté, en apprenan la trahison de son hôte et la fuite de ses femmes. Dissimu lant les tourments affreux auxquels son âme était en proie il fit croire aux ulmens que les principes dans lesquels ava été élevée la Jorquera, autorisaient sa fuite, et que pourvu qu'il se présentât lui-même au fort de Paicavi tout serait arrangé de manière à concilier les princip religieux de sa femme et l'honneur de sa personne. Mais le ulmens pénétrèrent la cause véritable du départ des femme du toqui, et dès lors doutèrent aussi qu'il parvînt à obteni la réparation d'un pareil affront. Sans relâche ils l'excitaie à la vengeance; mais Ancanamon, conséquent dans s conduite, se rendit au fort pour réclamer à l'amiable d gouverneur ses femmes et ses fils. Sa demande fut rejeté sous différents prétextes : on lui dit que, Maria Jorque étant espagnole, il n'avait aucun droit à la réclamer. Alo le toqui se borna à exiger la restitution des deux femme indiennes; et cette réclamation fut également rejetée parce qu'on supposait qu'elles s'étaient faites chrétiennes, qu'elles refusaient de rentrer sous son pouvoir. Il paraissa bien douteux au chef indien que ses femmes eussent ét baptisées dans un temps si court; mais voyant l'inutilité d tous ses efforts pour les recouvrer, il se retira couvar d'horribles projets de vengeance. Utaflame, archi-ulme

d'Elicura, joua, en ce moment, un rôle important dans les négociations entamées en vue de la paix. Jadis ennemi acharné du nom espagnol, il avait été séduit par la générosité avec laquelle le P. Valdivia lui avait fait rendre un fils captif, et la reconnaissance le portait à le seconder, comme l'agent le plus actif, pour que ses laborieux essais de pacification ne fussent pas infructueux. Utaflame s'entendit avec les autres chefs sur les conditions auxquelles la province d'Elicura accepterait la paix, et de concert avec eux il présenta au gouverneur, le 7 décembre 1612, les articles dont ils demandaient la sanction, comme devant servir de base aux traités; la destruction du fort de Paicavi, déjà sollicitée auparavant, était le premier de ces articles. Les Indiens regardaient toujours avec terreur ces établissements, non qu'ils vissent tant en eux le signe et l'appui de la domination exercée par l'ennemi sur leur pays, que le rempart derrière lequel s'abritaient des hommes qui, chaque jour, se livraient à leur égard à toute sorte de rapines. La prédication de l'Evangile par les Pères de la Compagnie, et le retour des fils d'Ancanamon près de leur père, furent les autres conditions proposées par Utaflame. Il paraît que le chef indien, d'accord avec Ancanamon, ne se préoccupait plus autant du retour des femmes séduites par Melendez; soit que la tendresse paternelle fît croire à Ancanamon le succès de cette demande plus facile, soit qu'il voulût simplement réserver pour une meilleure circonstance la réclamation relative aux femmes, il se borna à n'exiger alors que la restitution de ses fils, dont on ne pouvait lui disputer la possession. Les deux premières conditions furent admises par le gouverneur, mais il opposa encore des difficultés quant à la troisième, contre l'opinion du P. Valdivia. Cet homme éclairé éprouvait aussi la plus vive indignation contre les crimes qui avaient provoqué la colère du toqui indien. Il comprenait qu'il était juste de le traiter

avec bienveillance, et nécessaire de faire droit à sa demande, pour éviter une rupture dont sa sagacité lui faisait prévoir l'imminence.

L'archi-ulmen d'Elicura conclut la paix, et en conséquence il emmena avec lui trois Jésuites, dont les noms étaient Martin Aranda, chilien, Horace Vechi, natif de Sienne, et Diego Montalva, mexicain. Il parut imprudent à beaucoup de personnes d'envoyer des prêtres dans une contrée récemment pacifiée, où conservaient toute leur vivacité tant de souvenirs propres à exciter la haine contre la nation à laquelle appartenaient les missionnaires, où enfin jouissait d'un pouvoir considérable un homme qui venait d'être indignement outragé. Le zèle ardent du P. Valdivia peut seul servir d'excuse à une semblable imprudence [1]. Il était persuadé que les chefs d'Elicura agissaient avec sincérité; en cela il ne se trompait point; et bien qu'il ne se fît pas illusion sur le ressentiment du toqui, il put très-bien croire que les égards dus à l'archi-ulmen mettraient obstacle à ses projets de vengeance. Le 9 décembre, les Pères entrèrent sur le territoire d'Elicura, et reçurent le meilleur accueil des habitants, qui désiraient avec impatience de recueillir les fruits du ministère apostolique. Ancanamon fut immédiatement averti de ce qui se passait; il réunit deux cents cavaliers, et, protégé par les ténèbres et le silence de la nuit, il tomba à l'improviste, au point du jour du 14 décembre, sur la maison des Pères, au moment où

[1] J'avoue que je ne partage pas tout-à-fait l'opinion du respectable auteur. Le P. Valdivia pouvait très-bien donner, et les missionnaires pouvaient très-bien accepter une mission, dont les dangers étaient sans doute l'objet qui les préoccupait le moins. Mais les apôtres ont toujours commis de ces *imprudences-là*, et la religion est toujours prête à leur pardonner l'héroïsme de leur dévouement! Dans le cours même de son bel ouvrage, M. Eyzaguirre cite souvent avec admiration des exemples de ces généreuses *imprudences*. Aujourd'hui encore, que deviendraient tant de peuples plongés dans la corruption et dans l'ignorance de l'idolâtrie, si nos missionnaires n'étaient disposés à se montrer aussi téméraires que Martin Aranda, Horace Vechi et Diego Montalva, (*Note du traducteur.*)

ils se préparaient à dire la messe. Le frère Diego Montalva fut le premier qui reçut la mort. Martin Aranda alla à la rencontre du toqui irrité, cherchant à le calmer par des prières et des promesses; mais il alla bientôt rejoindre Diego Montalva : son corps était criblé des blessures que lui firent les coups de piques et de sabres levés contre lui [1]. Horace Vechi fut des trois missionnaires le dernier qui périt. Un ulmen, qui lui devait la liberté, essaya de le soustraire à la mort en fuyant avec lui; mais ses efforts furent vains : atteint par Ancanamon, il tomba sous ses coups avec son généreux protecteur. Molina affirme que l'archi-ulmen Utaflame fut aussi ce jour-là victime de la colère du toqui. Valdivia vit se réaliser, par la fin tragique de ses missionnaires, les tristes pressentiments qui le tourmentaient depuis que Melendez avait donné lieu au ressentiment du toqui, et que le gouverneur l'avait entretenu par une politique maladroite. Il vit en un instant tous ses plans renversés; toutes les espérances flatteuses des plus heureux résultats dont il se berçait, Valdivia les vit évanouies! L'armée espagnole cria vengeance, et Rivera trouva nécessaire de ne pas laisser impuni un attentat si horrible [2]. Le visiteur protesta en vain contre cette détermination; en vain il appuya sa protestation sur les ordres formels du souverain. Que pouvaient les représentations d'un prêtre contre les clameurs d'une multitude poussée par l'intérêt? La guerre recommença donc avec des symptômes aussi sinistres qu'auparavant. Valdivia fut en butte aux calomnies et aux diatribes de ses compatriotes; ses conseils prudents et ses propositions pacifiques étaient signalés comme la cause des excès commis en

[1] Les sabres des Indiens étaient faits d'un bois très-dur, garni de pierres tranchantes. (*Note du traducteur.*)

[2] Horrible sans doute; mais on ne saurait se dissimuler que dans toute cette histoire d'Ancanamon, les plus grand torts n'aient été du côté des Espagnols, et la conduite de Valdivia prouve que telle était aussi son opinion personnelle. (*Note du traducteur.*)

Elicura. On lui imputait des vues personnelles et perverses, et on le présentait comme intéressé à la paix pour affermir parmi les ulmens son influence, au point de pouvoir les réaliser dans un temps voulu. Le cœur du prêtre héroïque souffrit le déchaînement de la tempête avec un calme imperturbable. Sans se laisser impressionner par la conduite aussi perfide qu'audacieuse du toqui indien, il chargea le P. Gaspar Sobrino, son compagnon inséparable, de se rendre en Espagne pour informer le roi de tout ce qui était arrivé, et de la reprise des hostilités, contrairement aux ordres de Sa Majesté. Le gouverneur eut soin de prendre les mêmes précautions de son côté. Frai Pedro Sosa, Franciscain, et le colonel Pedro Cortes, suivirent de près Sobrino pour défendre la conduite de Rivera. D'après les instructions données par le gouverneur, ses envoyés devaient soutenir à la cour que les Chiliens étaient incapables d'apprécier les avantages de la paix; qu'ils n'observaient point la foi des traités, et que dans leur barbarie ils s'obstinaient à méconnaître le vrai Dieu et à lui refuser le culte qui lui était dû, malgré le zèle avec lequel la sainte parole leur avait été annoncée. Sans attendre, du reste, la décision du roi, il attaqua les Indiens, et ceux-ci, de leur côté, soutinrent bravement la lutte contre leurs prétendus maîtres. Loncothegua, qui succéda à Ancanamon, livra plusieurs combats acharnés à Rivera et à ses officiers, mais sans résultat décisif. Le gouverneur mourut à la Conception en mars 1617, nommant pour le remplacer, comme capitaine-général du royaume, l'auditeur (ou membre du tribunal royal) D. Fernando Talaverano.

Rivera avait à peine expiré, que le P. Sobrino arriva à la Conception, porteur des ordres du roi. La conduite du gouverneur lui avait attiré de vifs reproches de la part du souverain, qui recommanda de tenir aux points suivants, dans le traité à conclure avec les Araucans.[1] D'abord, de

[1] *Voir le document n° 7.*

continuer avec eux une guerre purement défensive, sans terme fixé d'avance, et par suite de s'abstenir, les chefs politiques eux-mêmes, d'entrer avec une troupe armée sur le territoire ennemi; en second lieu, le roi, manifestant son étonnement que les décisions qu'il avait transmises par le P. Valdivia n'eussent pas été respectées, chargeait le vice-roi du Pérou d'envoyer un visiteur qui les fît exécuter ponctuellement; en troisième lieu, la faculté de traiter avec les Indiens en guerre appartiendrait exclusivement au P. Valdivia; en quatrième lieu, les interprètes payés par le roi pour les communications avec les Indiens seraient nommés par le même P. Valdivia, dont ils dépendraient entièrement; en cinquième lieu, il faudrait observer scrupuleusement les traités conclus avec les ulmens de Catirai, Elicura, et les autres cantons qui avaient accepté la paix, et dans toutes les affaires relatives à cette partie du pays, le gouverneur devrait suivre les avis que le P. Valdivia jugerait à propos de lui donner; en sixième lieu, le P. Valdivia pourrait faire entrer des missionnaires dans le territoire ennemi, quand il le trouverait convenable, et les placer dans les postes les plus importants, et tout cela, sans la moindre intervention du gouverneur; en septième lieu, le fiscal [1] devrait déclarer libres tous les Indiens pris dans la guerre qu'avaient causée les évènements d'Elicura; en huitième lieu, il était prescrit de garder, jusqu'au moment où l'on pourrait les échanger contre des prisonniers espagnols, les ennemis dont on s'emparerait par la suite, s'ils venaient à envahir le territoire conquis; et enfin, le roi décidait que les habitants des cantons, qui avaient conclu la paix, ne seraient point tenus de le servir hors de leur pays.

Le vice-roi du Pérou assura encore l'efficacité de ces dispositions, en protestant qu'il priverait de leurs emplois

[1] Le fiscal était le magistrat chargé du ministère public. (*Note du traducteur.*)

les fonctionnaires qui oseraient les enfreindre. Le triomphe de Valdivia fut donc aussi éclatant que fut honteuse la déconvenue qu'essuyèrent les émissaires de son ingrat rival.

Le gouvernement de Talaverano dura à peine dix mois, mais il observa si scrupuleusement les ordres du souverain, qu'il ne permit jamais, sous aucun prétexte, la moindre excursion dans les terres ennemies. D. Lope d'Ulloa fut proposé par le vice-roi du Pérou comme chef suprême de l'Etat du Chili, et ce choix fut confirmé par le roi. Presqu'au même moment les Araucans élurent aussi un nouveau chef. Par suite de l'abdication de Loncothegua, la dignité de toqui fut décernée à Lientur, militaire de valeur et d'expérience, qui, doué d'une activité extraordinaire, passa et repassa plusieurs fois le Biobio, sans être entamé par les troupes espagnoles [1]. Ulloa reçut du roi carte blanche pour continuer ou non la guerre : peut-être commençait-on à douter à la cour que les moyens proposés par Louis Valdivia produisissent les résultats que promettait le conseiller; mais Ulloa ne put user long-temps du pouvoir, car il mourut le 8 décembre 1620.

Le P. Valdivia, le saint champion, le charitable, l'ardent défenseur des Indiens, s'était déjà mis en route pour l'Espagne. Jamais sa conduite apostolique, tant de fois attaquée par l'intérêt et par le faux zèle, ne fut ternie par la moindre tache qui pût justifier l'animosité de ses détracteurs. Il avait trouvé dans le roi un protecteur décidé de ses louables entreprises. Mais quel avantage pouvait retirer le généreux Valdivia de dispositions si bienveillantes, quand il fut lui-même la dupe de celui qu'il considérait comme le plus fidèle dépositaire de ses pensées et le plus sûr compagnon de ses

[1] Molina place à cette époque la bataille de Cangrejeras, et d'autres expéditions, qui n'arrivèrent que dix ans plus tard, comme le confirme, dans son *Heureuse captivité*, D. Francisco Bascuñan, qui en fut le témoin oculaire. Molina les attribue à Lientur, tandis que Putapichion fut le général sous lequel elles eurent lieu. (*Note de l'auteur.*)

travaux, et qui le trahit indignement, en cédant aux inspirations et aux suggestions perverses de l'intérêt personnel? Le bruit sourd des murmures publics troublait sans cesse cet homme éminent, soit qu'il remplît les fonctions du ministère évangélique dans les missions qu'il donnait aux indigènes convertis, soit qu'il absorbât toute son âme dans une intime conversation avec Dieu, caché au fond de la cellule qu'il avait au collège de la Conception. Là encore, les rumeurs du dehors poursuivaient ce noble et grand cœur, dont les déchirements satisfaisaient l'acharnement de ses ennemis. Cette lutte continuelle, à laquelle le soumettait la résistance obstinée des colons, rendait absolument inutiles la permanence du séjour de Valdivia dans le Chili, et les dangers qui l'entouraient firent naître en son âme la douloureuse conviction, qu'il ne pourrait atteindre le but constant de tous ses désirs et de tous ses efforts. De retour en Espagne, il fit part au souverain des résultats heureux qu'offraient les moyens pacifiques, toutes les fois qu'on les employait pour convertir les Indiens; il montra sur une carte les contours d'une Araucanie indépendante, et signala le Biobio, comme devant toujours former la frontière des deux nations.

Le gouvernement de ses successeurs, l'auditeur D. Cristoval Cerda, D. Pedro Sores d'Ulloa et D. Francisco d'Alava, fut de très-courte durée; ils furent néanmoins presque toujours aux prises avec l'intrépide Lientur, qui ne cessa d'inquiéter les colonies espagnoles. Mais le chef indien, devant lui-même céder enfin au poids des années, se déchargea des fonctions dont il s'était si glorieusement acquitté, sur le jeune Putapichion, que ses qualités, sa valeur et sa sagesse semblaient en rendre digne. Le nouveau toqui avait passé les premières années de sa jeunesse dans la servitude, près des Espagnols; mais cette condition humiliante n'avait point abattu la grandeur de son âme. Il était fier, intrépide,

capable de réaliser de vastes projets. Il signala son entrée au pouvoir par l'attaque des forts du Nacimiento et de Quinel ; mais ayant échoué dans ces deux entreprises, il se contenta de ravager la province de Chillan. D. Louis Fernandez de Cordoue, seigneur del Carpio, nommé président du Chili par le vice-roi du Pérou, reçut l'ordre exprès de reprendre l'offensive contre les Araucans. Nous ignorons les nouveaux motifs qui amenèrent cette résolution opposée aux instructions formelles du souverain. Cordoue rencontra un adversaire terrible, inaccessible au découragement. Entre autres actions par lesquelles Putapichion illustra son commandement, au grand déplaisir de son rival, le triomphe qu'il remporta dans les environs de Chillan mérite une mention particulière. Le corrégidor, ses fils et plusieurs membres de la municipalité de la ville avaient péri dans le combat : Putapichion put donc, sans rien craindre, la livrer au pillage de ses soldats. Peu de temps après cette victoire éclatante, eut lieu la bataille de Las Cangrejeras, le 15 mai 1629, où la garnison espagnole fut battue et défaite par l'armée araucane, et où resta prisonnier, entre autres, le célèbre capitaine D. Francisco Nuñez Pineda y Bascuñan, qui, dans son *Heureuse Captivité*, nous a laissé un tableau exact des mœurs et des évènements de cette époque. L'affaire de las Cangrejeras fut encore suivie d'une autre bataille générale que livra le toqui à l'armée espagnole.

D. Francisco Lazo de la Véga, successeur de Fernandez de Cordoue, s'était fait remarquer par la bravoure éprouvée qu'il avait plus d'une fois montrée dans les armées du roi d'Espagne, qui, à cette époque, firent les guerres de Flandre. Son habileté militaire lui ouvrit l'entrée du conseil de guerre de Sa Majesté Catholique, et son illustre naissance lui fit décerner la décoration de la croix de Saint-Jacques. Le gouvernement du Chili était alors considéré comme un poste important, auquel ne pouvaient aspirer

que des personnages distingués comme Lazo. Mais la fortune, ce génie capricieux qui se plaît à se jouer des pauvres mortels, souffla de sa bouche moqueuse sur la gloire du nouveau président, et flétrit bientôt dans l'Araucanie les lauriers qu'il avait si laborieusement cueillis en Flandre et en Espagne. Des rencontres et des actions particulières avaient fréquemment lieu entre les parties belligérantes; dans l'une d'elles, qui arriva près d'Alvarrada, le président Lazo eût essuyé la déroute la plus complète, si Putapichion n'avait été mortellement blessé au moment le plus critique du combat.

Le toqui Quepuantu, lieutenant et successeur de Putapichion, assailli traîtreusement par Loncomilla, périt de la manière la plus héroïque, criblé de vingt-trois blessures. Quenucalquin, Curanteo et Curimilla, qui obtinrent successivement le commandement suprême, après Putapichion, firent la guerre sans arriver à aucun résultat favorable à leur cause. Il faut avouer que leurs exploits prouvaient bien plus de témérité que de bravoure et de prudence. Lazo employa tous les moyens qu'il eut à sa disposition pour mettre fin à une semblable lutte. Il dévasta les provinces de l'Araucanie, ôtant la vie à tous les hommes capables de porter les armes qu'il rencontrait; il incendia leurs cases et leurs récoltes; il fit transporter dans le Pérou tous ceux qu'il épargnait.... et tout cela ne servit à rien! Plutôt que de renoncer à leur indépendance, les Araucans sacrifiaient avec enthousiasme leur liberté, leurs biens, leur vie! L'amour de la patrie qu'ils idolâtraient, portait les bannis à s'exposer à la fureur de la mer sur des barques fragiles, ou même à la nage, pour aller combattre de nouveau pour son indépendance. Combien de ces héros ne surprit-on pas, mourant de misère et d'inanition sur des plages lointaines, où les avait jetés la violence des vents:

Lazo demanda au roi de nouveaux renforts, promettant

de terminer la guerre dans le court espace de deux a nées. Le conseil et la bourgeoisie de Santiago appuyère sa pétition; mais le monarque, instruit des détails de guerre féroce qu'il avait faite à une nation digne d' meilleur sort, priva Lazo du gouvernement, et lui nomi pour successeur le marquis de Baides, comte de Pedros Francisco Lopez de Zuñiga. La cour confiante plaça l plus flatteuses espérances dans les talents politiques Zuñiga. Le nouveau capitaine arriva au Chili au comme cement de l'année 1640. Un de ses premiers soins fut s'aboucher avec Lincopinchon, qui, élu généralissime lieu de Curimilla, commandait les forces araucanes. I deux chefs se distinguaient également par leur caract pacifique : aussi parvinrent-ils facilement à s'entendre. l armistice général fut l'effet immédiat de cette entrev Pendant cet armistice, le toqui devait convoquer un co grès général où se seraient débattus les points pouvant ser de base au traité de paix. Le 6 janvier 1641, Lincopinch se présenta à Quillin avec une suite de dix mille homme parmi lesquels se trouvaient les archi-ulmens, les ulme et les autres personnages considérables de l'Etat. Le ma quis se rendit aussi à la réunion avec une escorte modest et après le cérémonial d'usage, la paix fut conclue a mêmes conditions qu'avait posées Ancanamon quelques a nées auparavant. Les chefs s'embrassèrent cordialemen se félicitant mutuellement de l'heureux résultat de leur e treprise. Ce traité rendit la liberté à tous les prisonni de guerre, et les Espagnols virent rentrer dans leurs foy quarante-deux hommes de ceux qu'avait pris Paillama Le commerce se rétablit entre les deux nations, et ces terr que le feu et le sang avaient rendues stériles, produisire de nouvelles récoltes. Le roi approuva les traités de Quilli et Zuñiga les fit observer rigoureusement durant les a années de son gouvernement.

Le marquis s'était concilié la faveur générale par l'amour de la justice qui éclatait dans tous les actes de son administration ; jamais un citoyen ne put lui reprocher une mesure quelconque qui tendît au favoritisme, qu'on avait vu régner auparavant dans le cabinet d'un grand nombre de gouverneurs du Chili. L'expiration de son mandat causa des regrets universels. Un nouveau président venait diriger les destinées du pays, et personne ne pouvait le garantir de la possibilité du retour d'une époque désastreuse. Zuñiga remit l'autorité entre les mains de son successeur à la Conception, et se retira ensuite à Santiago pour y faire les préparatifs de son départ pour l'Europe. Le voyage fut malheureux. A la hauteur de Cadix et à la vue du port même, le navire espagnol où se trouvait Zuñiga fut pris et brûlé par un bâtiment anglais. L'ex-président et sa femme furent au nombre des victimes que l'incendie dévora dans ce jour funeste, et ses deux fils au nombre des prisonniers transportés à Londres. Telle fut la fin tragique du marquis de Baides, comte de Pedroso, seigneur des états de Zuñiga et de Tobar, capitaine-général du royaume et président de l'Audience du Chili. Sous son gouvernement, la patrie avait été heureuse et tranquille, la religion florissante et prospère, la justice avait été administrée avec zèle et droiture, les citoyens avaient été respectés et protégés. La fortune, d'un air souriant, le rappelait dans la métropole pour y couronner les derniers jours de sa glorieuse carrière ; la renommée, de sa voix puissante, proclamait Zuñiga, digne des récompenses promises par le roi à celui qui serait parvenu à terminer honorablement la guerre désastreuse de l'Araucanie, et déjà d'avance le vœu de toute la cour lui décernait une brillante vice-royauté... En un instant, cette magnifique perspective disparut au vent de l'inconstante fortune, et les flots de l'immense océan couvrirent tout cet avenir.

Une piété solide, la soumission la plus profonde aux

ordres du souverain caractérisaient D. Martin de Mujica qui succéda au marquis de Baides : aussi chercha-t-il ave un soin particulier à éviter les écueils que des esprits in- quiets faisaient naître à chaque pas, pour s'y faire brise une paix acquise au prix d'énormes sacrifices.

Mais cette paix, que le président Mujica gardait si reli- gieusement avec les ennemis de l'Etat, se fût rompue sans sa présence entre l'évêque D. Diego Zambrano e les membres du conseil municipal de la Conception [1]. Le excès de tout genre auxquels se livraient impunément non seulement les gens du peuple, mais les personnages le plus marquants de la noblesse, portèrent l'évêque à fulmi- ner des peines canoniques contre ceux qui se rendaient cou- pables de scandales publics. Le conseil se plaignit, san doute parce que la houlette pastorale avait atteint quelques uns de ses membres. Il demanda une réparation qui ne pouvait lui être accordée, attendu qu'elle n'est jamais du au criminel, et se mit en complète opposition avec l'é- vêque. Les mauvaises dispositions du conseil à l'égard de l'évêque devinrent aussitôt un fait public, et l'objet de mille plaisanteries et de mille sarcasmes qui alimentaient la con- versation des cercles. C'est dans ces circonstances que le pieux président arriva à la Conception. Son premier soin fut de rétablir l'harmonie qui doit nécessairement régner entre les deux pouvoirs. Les magistrats de la ville regar- dèrent leur amour-propre comme satisfait, par l'explication que donna l'évêque des phrases du mandement qui les blessaient le plus, et le digne pasteur voulut bien se con- tenter de recevoir les marques de respect, que l'orgueilleux conseil commença dès lors à lui rendre.

La connaissance de la cause principale des maux infinis

[1] J'ose à peine aventurer ce mot qui paraîtra trop moderne. Il rend cependant de la manière la plus exacte le terme d'*ayuntamiento*, que j'ai le plus souvent traduit par *municipalité* ou *conseil*. (*Note du traducteur.*)

ouffrait le Chili mit Mujica à même d'y apporter un prompt et efficace. Cette cause consistait dans le t continuel et dans les qualités des gouverneurs. vernement précaire n'a souvent pas les moyens nécessaires pour faire le bonheur des administrés, et il n'entre guère dans les calculs de la politique de mettre la main à des entreprises qu'elle ne pourra achever. D'un côté, le vice-roi du Pérou avait gardé dans ses attributions la nomination des capitaines généraux du Chili, et il devait tenir à la garder. La place de capitaine général était un poste honorable, lucratif, qui pouvait satisfaire amplement l'ambition du parent ou du favori qu'on voulait protéger. D'un autre côté, les ordonnances royales appelaient au gouvernement, en cas de vacance, le membre le plus ancien de l'Audience. Tous les emplois de distinction que pouvait donner le nouveau chef, les places de corrégidors, les grades militaires et les plus gros bénéfices tombaient tous entre les mains des personnes qui formaient l'entourage de ce chef. L'arrivée d'un nouveau gouverneur causait dans le Chili un mouvement universel, mouvement dont se ressentait presque toujours la société entière, qui produisait des mécontentements, et malheureusement aussi, des exemples répréhensibles. Mujica ne pouvait pas mieux prouver son zèle pour l'Etat, qu'en travaillant à la guérison d'un mal si grave. Ne pouvant le déraciner, il tâcha du moins de l'éviter personnellement, autant qu'il était en son pouvoir, en priant le roi d'autoriser les présidents nommés par Sa Majesté à désigner des successeurs intérimaires. Ce n'était point là une innovation. Rivera, Garcia Ramon et d'autres avaient déjà reçu auparavant du roi cette marque absolue de confiance, qu'alors Mujica regardait comme de première nécessité. La demande de Mujica parut exorbitante à la plupart des hommes influents. Pour l'instant, le vice-roi du Pérou et les auditeurs du Chili ne pouvaient l'ap-

prouver, parce qu'elle contrariait leurs intérêts. Néanmoins la justice, le zèle, la véritable philanthropie qui respiraient dans le mémoire du président eurent plus de poids dans l'esprit de Philippe IV, que les objections de ses adversaires. Mujica fut investi du pouvoir qu'il sollicitait : il fut seulement prescrit que la nomination fût consignée sur une feuille de papier enfermée dans la salle des délibérations du gouvernement, laquelle feuille ne pourrait, en aucun cas, être ouverte qu'après la mort du président.

C'est pendant la durée de l'administration de Mujica qu'arriva l'affreux tremblement de terre du 13 mai 1647, qui détruisit les villes du Chili. Le président se trouvait en ce moment à la Conception, d'où il envoya à la capitale un secours de deux mille piastres (environ 12,000 francs), qu'il chargea le conseil de distribuer [1]. Cet homme, digne à tant de titres de la reconnaissance du Chili, vit s'approcher sa fin, lorsqu'il devait le moins l'attendre. Plein de projets grandioses et plein d'ardeur pour les réaliser, il fut assailli, dans le mois de mai 1649, d'une indisposition si violente, qu'il y succomba en quelques heures dans la ville de Santiago. Quelques personnes crurent qu'il mourut empoisonné par des membres de sa propre famille, intéressés à empêcher la constatation d'un crime qu'il avait découvert, et qu'il se proposait de punir sévèrement.

L'ouverture par l'Audience de la lettre provisionnelle qu'avait laissée le président, fit connaître la nomination au gouvernement, du maître de camp D. Alonso de Cordoue y Figueroa : ce choix parut rassurant à ceux qui ne considéraient en lui que le militaire aguerri par quarante-sept années de service non interrompu ; d'autres, qui connaissaient le caractère et les opinions du capitaine, concevaient quelque inquiétude. Alonso avait désapprouvé les traités de Quillin, et penché pour la continuation des hostilités, comme

[1] *Voir le document* n° 8.



le moyen le plus prompt de terminer la guerre. Parmi les derniers se trouvaient les ulmens qui, poussant les choses plus loin, allèrent jusqu'à exprimer leurs craintes au nouveau président ; mais celui-ci les tranquillisa, leur assurant que la paix subsisterait, tant que de leur côté il trouverait de la bonne foi et de la bienveillance. Cordoue tint un nouveau congrès avec les ulmens, dans la place de Nacimiento, en décembre 1649; on y renouvela les stipulations du traité de paix en vigueur, et il les fit exécuter avec la plus rigoureuse exactitude.

Son successeur D. Antonio d'Acuna, nommé gouverneur intérimaire du Chili, par le vice-roi du Pérou en 1650, ne suivit point le même système. La cupidité de ses collègues politiques D. Juan et D. José Salazar, qu'il plaça imprudemment aux premiers postes de l'armée, blessa tellement les Indiens, qu'ils se virent forcés à rompre la paix conclue à Quillin. Clentaru, élu toqui à l'unanimité des suffrages, se mit en campagne, et signala sa prise du commandement par la déroute complète de l'armée espagnole, et la mort de son chef, le sergent-major D. José Salazar. Ce succès du général araucan fut suivi d'autres succès non moins mémorables. Les forts d'Arauco, de Colcura, de San-Pedro, de Talcamavida et de San-Rosendo tombèrent entre les mains du vainqueur, et le président Acuña lui-même, qui chercha avec une puissante armée à l'arrêter dans les champs d'Yumbel, fut complètement battu. Clentaru s'empara de la ville de Chillan, et après l'avoir réduite en cendres, il retourna dans ses terres pour y jouir du fruit de ses éclatantes victoires. Les habitants de la Conception qui voyaient dans la protection criminelle qu'accordait Acuña aux siens l'origine de tous ces malheurs, lui refusèrent ouvertement l'obéissance, et tentèrent même de lui ôter la vie. Telle était la fureur de la multitude soulevée en masse, qu'elle se serait portée aux derniers excès,

sans l'intervention de deux citoyens, le doyen D. Rodrigo Arias d'Omaña et D. Alonso Puga y Novoa, qui, par les conseils de la sagesse, parvinrent à modérer la juste indignation de ce peuple irrité. Acuña comprit enfin tous les torts de sa conduite; il promit de les réparer; mais *il était trop tard!* Le peuple, attroupé aux portes du palais, demandait à grands cris sa déposition; il demandait plus encore... sa tête! L'agitation croissait d'instants en instants: la noblesse et l'armée paraissaient partager l'effervescence qui régnait dans la bourgeoisie, de manière que les rues de la Conception ne retentissaient que d'un seul cri : « Mort au tyran! vive le roi! » Acuña, effrayé du caractère sérieux de la manifestation qui mettait fin à son insupportable despotisme, put, grâce à la protection du trésorier D. Miguel Carcano de la Lastra, se réfugier au collège des Jésuites, et l'inspecteur général D. Francisco de la Fuente y Villalobos, proclamé gouverneur malgré son état maladif, dut condescendre au vœu du peuple et accepter le commandement [1]. Acuña resta caché dans son humiliante retraite, jusqu'à l'arrivée de l'amiral D. Pedro Portel Casanate, successeur que lui désigna le vice-roi du Pérou. Portel, après avoir donné des ordres pour l'instruction de la cause d'Acuña, s'occupa des préparatifs nécessaires pour la continuation de la guerre, et en effet, pendant les sept années que dura son gouvernement, elle se fit avec acharnement. A la mort de Portel, le maître de camp le plus ancien, D. Diego Gonzalez Montero, se chargea du poids de l'autorité, et mit le plus grand soin à maintenir l'éclat de ses armes. Son successeur, D. Angel Peredo, se rendit plus recommandable par une piété et une ferveur peu communes que par ses faits militaires. Il remporta sur les Indiens plusieurs

[1] Nous suivons dans le récit de ces faits Cordoba Figueroa, qui dit avoir eu sous les yeux des documents irrécusables. *Histoire du Chili*, livre IV, chap. XX. (*Note de l'auteur.*)

avantages particuliers, mais aucune victoire importante. La ville de Chillan, dont les ruines n'avaient pas été relevées depuis qu'elle avait été rasée par Clentaru, dut à Peredo une nouvelle existence; il la rebâtit sous le nom de son patron. Peredo, dépossédé du gouvernement du Chili, reçut du roi l'ordre de déposer le bâton de commandement entre les mains du R. évêque D. frai Denis Cimbron, à qui le pouvoir était dévolu, jusqu'à ce que le gouverneur d'Alcantara, D. Jérôme de Bulboa Mogrovejo, pût lui-même en aller prendre possession. Mais le prêtre illustre qui aurait joint à la coule modeste les insignes de capitaine général, était déjà mort. De même, Mogrovejo mourut avant de quitter l'Espagne pour se rendre au Chili, et par suite de ces circonstances accidentelles le gouvernement de Peredo se prorogea assez, pour qu'il eût le temps de prendre les mesures nécessaires afin de repeupler les campagnes fertiles de la nouvelle Chillan, qui se trouvaient alors désertes.

Le général D. Francisco de Meneses eut à peine reçu de Peredo les rênes du gouvernement, qu'il lui fit rendre compte de son administration [1]. Beaucoup de personnes blâmèrent cette conduite : Peredo avait des amis, et des amis assez influents et assez puissants, qui se dirent offensés, et cherchèrent à prévenir le public contre le nouveau pré-

[1] Claude Gay manifeste son hostilité contre Meneses dans le récit des faits qui le concernent. Nous préférons, quant à nous, pour cette narration, Cordoba Figueroa à tous les autres historiens, tant parce qu'il est le contemporain des faits qu'il raconte, qu'à cause du caractère de véracité qui éclate dans son ouvrage, et parce qu'il y a une si parfaite coïncidence entre son récit et celui des autres historiens pour tous les autres évènements, qu'il n'y a pas de motif de croire qu'il se soit éloigné de la vérité dans ce cas particulier. Nous ne voulons donc nullement nous servir des noires couleurs sous lesquelles Gay dépeint le président Meneses, et nous croyons que dans la relation de sa vie, il ne s'est pas conformé aux règles d'une bonne critique. Meneses ne fut pas un despote, il ne commit pas de détournements au préjudice du trésor royal; nous n'admettons pas davantage qu'il se soit échappé de prison; car nos documents nous indiquent le contraire, et son départ pour Mendoza eut un autre caractère. (*Note de l'auteur.*)

sident. Mais, homme d'une trempe peu commune, Meneses s'inquiétait peu de ce qu'on a coutume d'appeler l'opinion publique, aujourd'hui vain mot, qui, à force d'être si souvent invoqué pour ne représenter que les intérêts ou les opinions d'une coterie, a fait perdre à la chose tout le prestige qu'elle devrait avoir dans la société.

Meneses arrivait avec des antécédents auxquels aucun gouverneur du Chili n'avait jusque-là rien présenté de comparable. Proche parent de la famille royale du Portugal, il suivit, dès sa jeunesse, la carrière des armes dans les troupes espagnoles, et il ne tarda pas à obtenir le grade brillant de général d'artillerie. La hardiesse de son caractère le rendit redoutable, et pour le détacher honorablement du service, le roi lui conféra la Présidence du Chili, en lui décernant en outre beaucoup de décorations et des croix, qui, à cette époque, donnaient tant de relief aux personnes qui les portaient. On aurait pu croire que ce chef militaire, naturellement belliqueux, n'aurait pas tardé à tremper son épée dans le sang araucan; mais il n'en fut pas ainsi. Il s'attacha au contraire, d'une manière spéciale, à rétablir la paix qu'avaient rompue ses prédécesseurs. Son esprit vif et résolu, joint à l'importance de son personnage, lui donnait un ascendant, un prestige qu'il sut faire valoir en faveur de ses projets. Le roi, dans ses instructions relatives à la pacification du pays, défendait expressément, et sous des peines sévères, aux Espagnols de s'introduire, sous quelque prétexte que ce fût, dans les terres des Indiens. Meneses, après avoir repeuplé la place de Puren, de la plus haute importance pour les villes et les postes des Espagnols, fit exécuter ces ordres dans toute leur rigueur, sans acception de personnes. Cette conduite, jusque-là sans exemple chez les gouverneurs du Chili, blessa une foule d'individus qui trouvaient des avantages personnels dans les irruptions sur le territoire indien. Ces gens-là condamnaient à haute

voix le président, qui, habitué à commander pour être obéi, ne fit aucun cas de leurs vaines clameurs. Si le gouvernement de Meneses avait été durable, la paix se fût aussi consolidée d'une manière permanente; mais son système d'administration lui avait attiré un grand nombre d'envieux qui méditaient sans cesse sa ruine. Parmi eux se trouvaient l'évêque et les auditeurs de Santiago, avec d'autres personnages jouissant d'une aussi haute influence que ceux-là. Le président fut accusé devant le vice-roi du Pérou, qui envoya au Chili le licencié D. José-Antonio Munibe, et D. Diego Avila Coello, marquis de Nava Morquende, en les chargeant d'instruire son procès. Une mesure semblable, outre qu'elle sortait des attributions du vice-roi, était violente et impolitique; le mode suivi pour l'exécuter le fut bien plus encore.

Les commissaires confièrent aux principaux ennemis du président son arrestation, et avant de lui avoir fait rendre compte de sa gestion des affaires publiques, ils l'accablèrent du poids de l'arbitraire. Ne se croyant pas assez sûrs de l'illustre prisonnier à Santiago, dont la noblesse lui était extrêmement dévouée, ils l'envoyèrent à Mendoza, où il devait attendre l'issue de sa cause; mais, mis en liberté sous caution, il passa de là au Pérou. Cependant la cause instruite fut soumise par le vice-roi au conseil des Indes, qui proclama la légalité des actes de Meneses. Le conseil ordonna qu'il fût remis en possession du pouvoir dont il avait été dépouillé; mais l'exécution de cette sentence si honorable pour le président Meneses ne put avoir lieu, par suite de sa mort arrivée à Lima. Le gouvernement d'Avila Coello ne fut pas favorable aux Indiens comme celui de son prédécesseur; car il pénétra dans leur territoire avec un gros détachement, ravagea une grande partie de leurs campagnes et fit quelques prisonniers. La nouvelle de la nomination que la cour avait faite de D. Juan Enriquez pour

président, l'obligea à retourner précipitamment au Pérou en 1669, après s'être fait remplacer par D. Diego Gonzalez Montero, appartenant à la première noblesse de Santiago, et ayant déjà donné des preuves de sa capacité comme homme d'Etat. Enriquez, bien que peu favorable aux indigènes, travailla à restaurer la paix établie par Meneses, et, quoique ses efforts lui aient également attiré des ennemis, ils aboutirent à des résultats plus heureux. Enriquez avait rendu au roi des services fort importants dans les guerres de Flandre et de Naples, et à ces antécédents remarquables, comme homme de guerre, il joignait de brillantes connaissances littéraires, surtout en matière de jurisprudence. Son caractère plein de bonté le fit paraître faible dans plus d'une occasion : cette faiblesse produisit des murmures, et des reproches d'immoralité et d'hypocrisie furent hautement adressés au président. La conduite de certains fonctionnaires de l'Audience royale et de quelques parents du président lui-même n'était ni décente ni convenable; ils se livraient au concubinage, et pourtant Enriquez ferma les yeux. Il oubliait donc que la tolérance a rendu plus d'une fois criminels, les magistrats les plus intègres dans leurs actes personnels. D. José Garro, nommé pour lui succéder, quitta le gouvernement de Buenos-Ayres pour prendre celui du Chili, et dès son entrée au pouvoir, il s'appliqua avec un zèle infatigable à faire le bonheur de ses administrés. La cupidité de certains chefs était devenue proverbiale dans le Chili, et la fortune immense, qu'on leur voyait amasser en peu de temps, excitait parmi les habitants de vifs murmures et des haines nombreuses. Garro le savait, et pour y échapper, il fit passer sur la place de Santiago, le jour de son arrivée, quelques milliers de piastres qu'il possédait. Partisan de la paix, il tint un nouveau congrès avec les ulmens de l'Araucanie, sur le beau territoire de l'ancienne Impériale, au commencement de 1683, et il s'y rendit à la tête de deux

mille hommes, où il fut reçu par toute la noblesse du pays et un grand nombre de soldats. La paix y fut de nouveau ratifiée par les deux parties, à la mutuelle satisfaction. Garro signala son administration en revêtant tous ses actes du caractère éclatant de la plus haute vertu chrétienne. Compatissant et généreux, il secourait les pauvres par d'abondantes aumônes; doux et affable, il montra une bonté que personne ne s'avisa de taxer de faiblesse. Dévoué au progrès de la foi parmi les Araucans, il favorisa l'établissement des missions, en en plaçant plusieurs sous la direction de membres du clergé séculier. La réunion de tant de qualités remarquables lui valut le nom de *Garro le Saint*. Cet homme incomparable eut pour successeur D. Thomas Marin de Poveda, marquis de Cañada Hermosa, qui arriva au Chili par la voie de Buenos-Ayres, et prit possession du gouvernement. Poveda possédait toutes les données nécessaires sur l'état des choses au Chili, sur le caractère de ses habitants et des personnes appelées à figurer dans les affaires du pays. Ces connaissances préalables qu'il avait acquises près du président Enriquez, auquel il avait été attaché, lui furent de la plus grande utilité.

Les Araucans, qui depuis plusieurs années déjà se tenaient sur la défensive, ne paraissaient pas chercher à reprendre cette attitude imposante qui les rendait si redoutables à la guerre. A Clentaru, cet homme illustre, qui fit luire tant de jours glorieux sur sa patrie, en enrichissant ses fastes de brillantes victoires, succédèrent, dans la dignité de toqui, Alejos, soldat métis, déserteur de l'armée espagnole, Mizque, Colicheeque, Udalevi et Aillicurichu. Mais si la nomination de tous ces chefs, qui remplirent successivement la dignité suprême parmi les Araucans, nous prouve toujours bien le zèle avec lequel les Chiliens cherchaient à conserver intacte la liberté de leur patrie, nous ne pouvons néanmoins considérer leurs faits d'armes, que comme des

coups d'audace téméraire. Millalpal, élu par les ulmens comme successeur du dernier de ces toquis, réunit ses forces à Moquehua, pour s'opposer à la cruauté avec laquelle le commissaire D. Antonio Pedreros punissait en pleine paix, et contre les ordres de Poveda, les sorciers ou magiciens de l'Araucanie [1]. Pedreros tomba criblé de blessures au moment où il essayait de passer au gué le Quepe pour combattre le toqui; mais, incapable de résister aux bataillons réunis de deux divisions de l'armée espagnole, commandées par le maître de camp D. Alonso de Cordoba y Figueroa, et par le sergent-major du royaume D. Alonso Cobarrubias, Millalpal fut obligé de capituler [2]. Poveda, qui sentait peser sur son cœur la reprise des hostilités, ainsi que l'imprudence de Pedreros, leur unique cause, résolut d'inviter les Araucans à la réunion d'un congrès où, déposant les haines rallumées par la nouvelle conflagration, les esprits pussent se réconcilier, et où la paix pût solidement se rétablir. Le congrè eut effectivement lieu à la fin de l'année 1694; le président et les ulmens qui y assistèrent, y proclamèrent la paix avec un véritable enthousiasme. L'Audience royale, dont les membres, comme nous l'avons remarqué un peu plus haut, ne répondaient point par leur conduite à la haute confiance que le souverain leur témoignait, se livra, pendant le gouvernement de Poveda, à de nouvelles démonstrations tout-à-fait contraires à la réserve, à la décence, à la gravité qui conviennent à des magistrats. Le président, singulièrement opposé aux habitudes despotiques avec les-

[1] Loin de moi la pensée de justifier les rigueurs et les cruautés de certains chefs espagnols, quel que put être le but plus ou moins sincère de leurs expéditions! Mais je veux faire remarquer ici une contradiction frappante, que l'histoire de l'humanité présente presqu'à chaque page. Les Chiliens punissaient eux-mêmes la magie comme un crime comparable à l'homicide, à l'adultère..... et ils ne voulaient pas que les Espagnols poursuivissent les magiciens! (*Note du traducteur.*)

[2] L'historien Cordoba Figueroa rapporte longuement tous les faits d'armes particuliers qui ont eu lieu en ce temps-là. (*Note de l'auteur.*)

quelles les auditeurs traitaient les citoyens, crut pouvoir leur faire quelques observations dans un conseil secret : cette mesure était sociale, religieuse, digne d'éloges; car les agents du gouvernement exercent le pouvoir, non pour jouer au despotisme, mais pour rendre l'autorité aimable; non pour inspirer la terreur par les procédés brutaux de celui qui commande en s'appuyant sur la force, mais pour attirer à celui au nom duquel ils commandent, la confiance et les sympathies publiques, que tendent à lui concilier la loi et la conscience; et enfin les administrés ont le droit d'exiger de leurs gouvernants, de l'attention et de la sagesse dans la manière d'administrer la justice, comme les gouvernants ont le droit d'exiger des inférieurs, le respect envers l'autorité, et la soumission à ce qu'ils prescrivent au nom de la loi. Mais aucune de ces considérations n'influençait les membres du tribunal; ils suivirent les mêmes errements que par le passé, et le prudent Poveda, qui tâchait d'éviter les attaques journalières des habitants, vit sa personne et ses décisions ouvertement méconnues par les magistrats. Mais, il faut le dire en l'honneur du président, il ne se laissa pas intimider par ces auditeurs qui savaient cacher si adroitement sous leur toge des armes perfides, pour faire tomber les fonctionnaires qui ne leur accordaient pas tous les égards qu'ils exigeaient; il méprisa leurs menaces comme les rapports malveillants qu'ils adressèrent contre lui au monarque. Il s'appuyait sur la loi, barrière formidable qui défend les hommes publics des attaques de la médisance. Poveda quitta le commandement, mais après l'avoir exercé pendant l'espace de temps pour lequel il avait été nommé, et alors même le souverain l'honora des marques réitérées de sa bienveillance.

Un simple coup-d'œil sur l'esquisse que nous venons de tracer de la situation politique du Chili, suggère mille réflexions sérieuses, qui découlent naturellement des faits

qu'elle comprend. Aucun Etat de l'Amérique espagnole n'eut à sa tête des chefs aussi distingués que le Chili. La lutte avec les Araucans, dont le bruit retentissait jusqu'en Europe, attirait à la cour de Madrid les plus vaillants soldats, pour y briguer l'honneur d'être enrôlés dans les corps destinés à mesurer leurs forces dans l'Araucanie, avec des champions dont la bravoure était devenue de toutes parts proverbiale. Ercilla et Oña, célébrant dans leurs poëmes les exploits de Valdivia, de Villagran, de Hurtado de Mendoza, les avaient revêtus de couleurs si romanesques, qu'ils avaient enflammé l'esprit de la jeunesse, qu'ils la faisaient s'arracher à l'Europe civilisée, pour aller chercher, sur les rives pittoresques du Biobio et du Canten, les aventures par lesquelles ces héros espagnols s'étaient acquis un renom glorieux. De là vient que nous voyons courir à la conquête de l'Araucanie beaucoup de membres de l'ancienne noblesse, des hommes jouissant de mille distinctions honorables, des chevaliers qui portaient, dans les croix et dans les médailles des ordres militaires auxquels ils appartenaient, le témoignage authentique de leur mérite personnel. Les idées dominantes, au commencement de ce siècle, étaient encore excitées par l'exaltation fantasque qu'inspirent les récits de la vieille chevalerie, et nous devons regarder comme une conséquence naturelle de cette influence, les prouesses téméraires des soldats européens qui se signalaient tant dans cette guerre. Plusieurs de ces braves supposaient fabuleuse la valeur des Chiliens, avant d'en avoir expérimenté les preuves. Ceux qui, en Flandre ou en Italie, avaient mesuré leurs forces avec des vétérans aguerris, ne parvenaient pas à se persuader qu'une horde de sauvages, sans armes, sans chefs ni discipline, pût arrêter un instant, et même battre les vainqueurs de la Frise et de Naples; et pourtant il en fut souvent ainsi. Sotomayor, Alonso de Rivera, Garcia Ramon et Lazo de la Véga étaient des militaires éprouvés

dans la guerre que l'Espagne soutenait en Italie et dans les Pays-Bas; leurs brillants faits d'armes les avaient élevés aux premiers postes de la milice, et cependant toute leur bravoure, toute leur habileté échouèrent devant l'intrépidité araucane. Ils furent vaincus, et le triomphe de leurs ennemis est la preuve la plus concluante de ce que le patriotisme et l'union savent faire de prodiges en tous pays pour la défense de l'indépendance nationale.

Il importait au roi d'entretenir cette ardeur enthousiaste dans le cœur de la jeunesse espagnole. Le Chili n'était pas, il est vrai, estimé à cette époque comme un pays aussi riche que le Pérou; mais il avait néanmoins excité les espérances les plus flatteuses, depuis que Valdivia avait assuré au cabinet de Madrid « qu'il était plus fertile et plus délicieux que toutes les contrées d'Amérique jusqu'alors conquises. » Le Chili était en outre la clef des possessions situées dans l'étendue de la mer Pacifique, lesquelles se voyaient à chaque instant menacées d'invasions étrangères. De là vient que, loin d'opposer des difficultés aux individus de toute classe qui manifestaient l'envie de s'engager dans la guerre du Chili, le gouvernement espagnol leur accordait sa protection et souvent même des secours pour réaliser leurs projets.

La dignité de capitaine général du Chili était un poste de la plus haute importance, qu'on ne confiait point au premier officier venu, mais à ceux seulement qui présentaient des antécédents de valeur, de capacité et de fidélité à toute épreuve. Quand le roi pourvoyait lui-même à la nomination, on le voyait toujours choisir des hommes qui occupaient à la cour les plus hauts emplois, qui étaient gouverneurs, lieutenants généraux ou quelque chose de semblable. Quand elle était faite provisoirement par les vice-rois du Pérou, sans doute le favoritisme influait trop souvent sur le choix, et cette influence causa des maux énormes au Chili; mais alors même il tomba plus d'une fois sur des

officiers de mérite, sur des magistrats du premier rang, sur les citoyens les plus distingués et les plus honorés.

L'histoire des gouverneurs du Chili, que nous avons ébauchée, révèle, dans tout leur jour, le caractère et les tendances particulières de chacun d'eux. Les uns, enclins à la guerre, la firent d'une manière cruelle, et tout le résultat qu'ils en obtinrent fut d'inonder de sang le pays, et d'éloigner de plus en plus l'espoir d'arriver à la conversion et à la civilisation des Araucans; les autres, persuadés que la paix seule produirait ces biens, la cherchèrent sincèrement, mais en s'attirant plus d'une fois l'animadversion des Européens, que leur intérêt personnel portait à la guerre.



CHAPITRE II

SOMMAIRE. Situation politique des Indiens. — Ils sont declarés esclaves par Philippe III. — Raisons de cette disposition. — Ses terribles effets. — L'évêque de Santiago représente au roi les vexations auxquelles les naturels sont en butte. — Décision du roi. — Etablissement d'une junte à Santiago, pour délibérer sur la condition des indigènes. — Nouvelles réclamations de l'évêque de Santiago en leur faveur. — Circonstances qui les favorisent. — Les décisions royales ne sont pas respectées. — On prononce la peine capitale contre ceux qui attentent à la liberté des Indiens. — Leur situation religieuse. — Ceux qui avaient embrassé la foi, malgré la guerre, la conservent. — Négligence des *encommenderos*. — Curés payés sur le produit du *cens des Indiens*. — Le roi veut qu'on oblige les Indiens à vivre dans des centres d'agglomération. — Le vice-roi du Pérou paralyse les dispositions du souverain. — Le fiscal sollicite l'établissement d'une chaire de langue chilienne. — Récapitulation.

Les alternatives qu'essuya, dans le cours de ce siècle, la condition civile des indomptables habitants de l'Araucanie, nous présentent un tableau varié, que nous voyons plus d'une fois s'embellir des plus vives couleurs, grâce à l'influence salutaire de mesures sages et prudentes, et que d'autres fois nous voyons se rembrunir comme d'une teinte de sang, par suite des moyens terribles qui souvent provoquaient les révoltes qu'ils tendaient à étouffer. Le commencement de l'époque que nous décrivons fut comme marqué d'une tache honteuse, par la main de Philippe III, dont un bref royal (daté de Bentosilla le 26 mars 1608) déclara

esclaves tous les Indiens qui seraient pris dans la guerre. Cette disposition, que personne ne s'avisera de défendre comme juste, s'appuyait sur des motifs qui impliquaient la légitimité des prétentions des rois d'Espagne sur le territoire chilien. Les principaux étaient l'état de rébellion des Araucans et de leurs alliés, et le crime d'apostasie dont on les accusait de s'être rendus coupables, en refusant de respecter l'autorité de l'Eglise et en profanant de mille manières les objets qu'elle vénère comme sacrés. Il n'est pas nécessaire de faire de longs discours, pour prouver la fausseté de ces deux raisons sur lesquelles était fondée la décision du souverain. Même en faisant abstraction du manque de titres réels qu'auraient dû pouvoir invoquer les Espagnols, pour s'emparer d'un pays qui ne leur appartenait pas, nous trouvons que la révolte des Chiliens se justifie par les extorsions de tout genre qu'ils souffraient à cette époque. Le service personnel qu'ils étaient contraints de prêter à des étrangers, et dans des conditions si intolérables, aurait suffi pour les justifier, même en l'absence d'autres causes, telles que la spoliation de leurs propriétés, la violation de leurs droits, les vexations de toute nature auxquelles ils étaient en butte. Sans doute beaucoup d'infidèles avaient embrassé l'Evangile dans les provinces soumises à la domination des toquis ; mais leur conversion ne les empêchait pas de s'efforcer de secouer un joug tyrannique, et les démonstrations de la haine qui s'attachait au nom espagnol, ne s'appliquaient en aucune façon à la foi qu'on leur prêchait. Il est vrai que, dans le cours de la rébellion, les temples furent détruits, les saintes images déchirées, les ornements sacrés, employés à des usages profanes ; mais il est aussi certain que personne n'a pu prouver que les chrétiens se soient rendus complices de ces attentats impies ; il est certain que plus d'une fois les Espagnols les causèrent eux-mêmes, en convertissant les églises en forteresses, d'où ils

tiraient sur leurs ennemis. Les païens convertis au christianisme dans le Chili furent presque toujours fidèles à leur foi; dans leur conduite publique, ils montrèrent le plus grand respect pour les objets du culte, la plus sincère affection pour le clergé; comme preuve de ce fait, il suffit de rappeler les vifs désirs avec lesquels ils demandèrent des missionnaires, dans les traités de paix stipulés avec les présidents Zuñiga et Meneses.

Une semblable décision de la part du roi donna une nouvelle impulsion à la cupidité de ceux qui travaillaient à la destruction des Indiens. Bientôt on ne fit plus de distinction entre amis et ennemis : on vendait également tous les individus que les Espagnols prenaient dans leurs irruptions, et souvent l'on enlevait aux parents leurs jeunes enfants, sous prétexte de les instruire. Quelques Européens, naturellement enclins à la cruauté, se faisaient craindre par leur férocité, de ces hommes innocents, dont tout le crime était de défendre la liberté de leur patrie. Il n'était pas rare de voir s'associer un bon nombre d'aventuriers, qui se disaient chevaliers et chrétiens, pour aller mettre le feu aux cabanes des Indiens, et faire périr dans les flammes tous ceux qui ne parvenaient pas à s'échapper [1]! Les puissants prétendaient porter au bout de leur épée un titre suffisant pour traiter comme esclaves ceux qui vivaient dans leurs terres ou dans leurs domaines. La voix infatigable du célèbre Jésuite Valdivia s'éleva toujours avec force contre un système si barbare, si violent, si opposé aux lois du christianisme. Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, des travaux de cet homme apostolique, et nous avons indiqué la cause du résultat auquel ils aboutirent.

Malgré les dispositions bienveillantes manifestées plus tard par le même Philippe en faveur des Chiliens, et en

[1] *Voir le neuvième document, à la fin de l'ouvrage.*

[illegible] les ordres exprès qu'il intima aux gouverneurs, de ne [illegible] exercer d'hostilités contre les naturels, la distance affaiblissait l'effet des décisions royales lorsqu'elles n'étaient pas conformes aux intérêts de ceux qui devaient les respecter, et qui, loin de les exécuter, mettaient de l'ostentation à agir dans un sens contraire. Tant il est certain que le mouvement imprimé aux roues de la machine sociale est d'autant moins rapide, devient d'autant plus faible, que plus grande est la distance à laquelle elles se trouvent placées de l'agent qui les pousse! Les gouverneurs, tout comme les magistrats subalternes, faisaient la sourde oreille aux pitoyables plaintes des victimes, et allaient plus d'une fois jusqu'à ne témoigner que du mépris aux hommes généreux qui se chargeaient de la mission de les défendre. Des maux déjà si terribles prenaient une nouvelle gravité par la conduite de plus d'un *doctrinero*, qui, infecté de la cupidité des séculiers, tourmentait les néophytes, en les contraignant à payer des redevances illégitimes. Dans la situation déplorable où la réunion de tant de circonstances fatales plaçait les infortunés Indiens, les évêques montrèrent en leur faveur le plus constant intérêt, et ne cessaient d'adresser à la cour leurs réclamations. Néanmoins cet état de choses subsista, jusqu'à ce que la main de la Providence permît le concours de plusieurs causes qui devaient le renverser. Nous avons dit que les Européens prétendaient réduire les naturels en servitude, sans autre titre que leur arrogance, et le roi eut occasion de connaître, de manière à ne pouvoir craindre de se tromper, jusqu'à quel point allait cet abus, et quelle classe de personnes se trouvait comprise parmi les instruments qui y coopéraient. L'évêque de Santiago, D. frai Diego de Humanzoro, et le fiscal de l'Audience, D. Alonso de Zolorzano, lui avaient envoyé des rapports minutieux sur la triste condition des Indiens comme sur les causes qui la produisaient. L'absence d'ins-

truction religieuse, les injustices continuelles que leur faisaient éprouver les Européens, l'esclavage auquel ils avaient été réduits, telles étaient, d'après ces personnages, les sources des maux qui les accablaient. Ces faits, qui en eux-mêmes étaient assez significatifs pour dévoiler l'état des Indiens du Chili, firent réfléchir le souverain sur le moyen de déraciner de si profonds désordres. En conséquence, il commença par ordonner que tous ceux qui, dans l'étendue de ses domaines, étaient réduits en servitude, à quelque titre que leurs prétendus maîtres les possédassent, fussent libres de rentrer dans leur pays [1]. Bien que cette mesure laisse déjà comprendre l'opinion que se formait le roi d'Espagne de l'état des Indiens du Chili, il voulut encore s'éclairer des lumières des personnes qui portaient le plus vif intérêt au sort d'êtres trop à plaindre. C'est dans ce but qu'il créa une junte ou commission, dont les membres furent les évêques de Santiago et de la Conception, et les supérieurs des ordres de Saint-Dominique, de Saint-François et de la compagnie de Jésus. Les attributions accordées à cette commission se bornaient à apprécier les circonstances particulières où pouvaient se trouver les Indiens, et à décider en conséquence s'ils devaient rester libres ou rentrer sous le joug de l'esclavage. Le vote des commissaires fut unanime en faveur de la liberté, et il fut sanctionné à perpétuité par le souverain [2].

Eh bien, malgré cette décision si formelle, les Indiens restèrent encore esclaves plusieurs années! Les *encomenderos* et les chefs de l'armée tiraient de l'esclavage d'énormes avantages, et il n'était pas facile de les contraindre à y renoncer. L'évêque de Santiago fit de nouvelles représentations au roi sur la servitude à laquelle les Indiens étaient

[1] Ordonnance du 9 avril 1662. — Il a bien fallu que Paul III déclarât par une bulle spéciale que les Indiens étaient des hommes! (*Note du traducteur.*)

[2] Ordonnance datée à Aranjuez le 6 mai 1665.

toujours condamnés, par la violation des ordres qu'il avait donnés à cet égard. Le prélat avait été doué par la Providence d'un zèle extraordinaire pour reprendre les vices, et sa voix forte et éloquente ne cessait de tonner contre ceux qui attentaient à la liberté naturelle des Indiens. Un fait frappant en lui-même, et plus encore par ses conséquences, fait porté à propos à la connaissance de Philippe III, constate la justice des réclamations du charitable évêque. L'auditeur, D. Juan de la Peña y Salazar, faisait la visite du royaume, lorsqu'une Indienne, nommée Marguerite, se présenta devant lui, pour demander qu'il l'affranchît d'un Espagnol qui la retenait comme esclave, sans autre droit que la force. L'auditeur, après s'être convaincu de l'injustice dont la plaignante était l'objet, la mit en liberté, et menaça son oppresseur d'une forte amende, s'il essayait encore de lui causer la moindre vexation. La cause en cet état, l'Audience ordonna au visiteur de la lui renvoyer avec l'Indienne et son enfant; le tribunal revit les actes du procès, et les adressa au juge, en prescrivant la continuation de la procédure, et finalement la cause fut jugée en faveur de Marguerite. Cinq mois après que la sentence avait déjà la force de chose jugée, l'Audience chargea de nouveau le visiteur de lui envoyer les pièces, avec les personnes objet du procès. L'auditeur expédia les pièces; mais il n'envoya pas les personnes que l'on demandait, parce que la mère était malade, parce que la saison était la plus rude de l'hiver, et enfin surtout, parce que l'affaire était terminée. Aux yeux de l'Audience, toutes ces raisons n'eurent aucune valeur; on ne voulut pas s'apercevoir de la méchanceté avec laquelle on persécutait la liberté individuelle, et l'on ordonna positivement au visiteur d'envoyer à Santiago les victimes qu'il s'agissait de sacrifier, et le visiteur obéit. Mais sans perdre de temps, il fit aussi parvenir à la connaissance du roi ce qui se passait, joignant à ce récit une relation

détaillée des vexations de toute nature auxquelles les naturels du Chili étaient en butte. Le rapport de ce magistrat fit une grande impression sur l'esprit du souverain, et dès lors les mesures qu'il adopta furent aussi sérieuses qu'énergiques. Il confia la révision de l'affaire à l'évêque de Santiago, et lui indiqua la peine qu'il devait infliger aux juges qui auraient signé ces décisions impies[1]. Par suite de cette décision, le président et les autres furent condamnés par l'évêque à payer à l'Indienne Marguerite cinq cents piastres, en indemnité de tout ce qu'elle avait souffert, et ainsi la justice outragée par ses propres ministres, fut, grâce au zèle du monarque, vengée d'une manière éclatante.

L'évêque D. frai Bernard Carrasco, qui succéda au señor Humanzoro, crut que, pour éviter toutes ces persécutions, il serait utile de créer une place de protecteur général des Indiens, qui jouirait de toutes les prérogatives attachées aux membres de l'Audience; il en fit la proposition au monarque, et présenta pour remplir les nouvelles fonctions le licencié D. Juan de la Cerda, dont le zèle et l'intégrité le rassuraient pleinement. Le roi ne se rendit pas au vœu de l'évêque; il lui parut suffisant, pour empêcher le retour de ces désordres, de réprimander vertement les ministres de l'Audience[2]. Néanmoins cela ne suffit pas, et le souverain se vit obligé de prononcer la peine de mort contre tous ceux qui attenteraient d'une manière quelconque à la liberté des Indiens. Cette peine terrible fut la seule qui parût propre à assurer aux naturels la possession du droit imprescriptible à la liberté que Dieu a donné à tout homme[3]. On crut en outre convenable de leur faire entendre qu'ils étaient appelés à former un seul peuple avec les Européens; et dans ce dessein, le roi recommanda au capitaine général de faire pu-

[1] Bref royal daté de Madrid le 5 décembre 1671.

[2] Bref royal du 17 février 1680.

[3] Bref royal du 11 mai 1697.

blier avec le plus grand soin parmi les Indiens, la teneur de l'ordonnance royale qui déclarait les fils des caciques, nobles et grands seigneurs du pays. En conséquence, on les réputait habiles à être élevés au sacerdoce et à tous les emplois honorifiques du Chili[1].

Jusqu'ici nous avons envisagé la situation des Indiens seulement sous l'aspect que nous présente leur état politique, il est maintenant nécessaire que nous l'appréciions au point de vue religieux. Les missions établies dans les diocèses du Chili étaient la plupart restées debout au commencement de ce siècle, malgré les agitations auxquelles la guerre livrait la contrée. La ruine des villes du sud, que nous avons rapportée dans le chapitre précédent, amena naturellement la destruction des missions qui se trouvaient sur le territoire dépendant de l'Impériale; mais, malgré ce malheur, les Indiens convertis qui respectaient la foi, conservèrent le trésor de leurs croyances et le transmirent à leurs enfants. La rudesse de leur intelligence ne les empêchait pas de reconnaître les avantages du christianisme, et de désirer que tous les leurs en jouissent. De là venait l'empressement remarquable avec lequel ils amenaient au berceau des nouveaux-nés, comme au lit des moribonds, leurs prisonniers espagnols, pour qu'ils leur administrassent le baptême. Ils regardaient l'accomplissement de ce devoir comme d'autant plus essentiel, qu'ils savaient que le sacrement régénérateur faisait obtenir à la créature une félicité éternelle. Bascuñan, dans sa *Captivité heureuse*, nous assure que cet empressement pour le baptême était général chez tous les indigènes, lorsqu'on les laissait agir librement, et que lui-même l'administra, pendant qu'il était prisonnier, à un grand nombre de personnes. Nous croyons que si les missionnaires avaient pu pénétrer sans le bruit des armes, ils auraient en peu de temps obtenu la conver-

[1] Bref royal du 22 mars 1697.

sion de ces peuples. Mais une politique hypocrite prétendait, à cette époque, mêler à la voix pacifique de l'Evangile les grondements sourds du canon, et arroser de sang humain les racines d'un arbre dont les fruits sont paix, vie et charité !

La situation religieuse des indigènes qui habitaient le territoire conquis et soumis à la domination espagnole, n'était en général pas fort satisfaisante au commencement de ce siècle. A la vérité, les missionnaires montraient du zèle pour propager l'Evangile parmi les infidèles ; malheureusement, il y avait encore là des exceptions bien préjudiciables à la cause de la foi. Des prêtres négligents ne s'occupaient point de l'enseignement, et leur apathie contribuait autant à la barbarie des paroissiens, que l'ignorance de ceux-ci elle-même. Les évêques manquaient de moyens pour couper court à ce mal, parce que la plupart des *catéchistes* ou *curés de doctrines*, appartenant aux ordres réguliers, étaient soumis, comme la *réduction* elle-même, à l'autorité de l'abbé ou du supérieur de l'ordre dont ils étaient membres. Il fallait donc qu'ils demandassent le remède à celui qui seul pouvait l'apporter. Le roi avertit à différentes reprises ces *doctrineros* indolents, en leur recommandant le rigoureux accomplissement de leurs devoirs [1]. D'un autre côté, les *encomenderos* veillaient fort peu à l'instruction de leurs feudataires [2] ; ils avaient plus de deux cent mille piastres dans les caisses instituées sous le nom de *cens des Indiens*, et l'évêque de Santiago proposa au roi de les employer à fonder une rente au profit des *doctrineros*, et affranchir les Indiens de toute espèce de contribution parois-

[1] Quatre brefs royaux ont été expédiés à cet effet, au commencement du dix-septième siècle. (*Note de l'auteur.*)

[2] Le mot peut ne point paraitre tout-à-fait propre, mais l'auteur a cru pouvoir l'employer, et personne ne se trompera sur le sens qu'il faut lui donner ici. (*Note du traducteur.*)

siale. Ces sommes considérables étaient le produit du travail des naturels, et on les retenait sous prétexte qu'ils auraient pu les gaspiller. Suivant le rapport fait par l'évêque en 1660, elles se divisaient en trois parts : l'une appartenant aux Indiens qui avaient déjà quitté les colonies, l'autre dont on ne connaissait pas les ayant-droit, parce que les protecteurs, ayant oublié de dresser les états de ces fonds à temps opportun, avaient ainsi fait perdre la trace des légitimes possesseurs, et la dernière, qui revenait à des Indiens qui avaient péri comme leurs villages. De la première et de la troisième part de ces fonds on ne faisait alors aucun emploi; la seconde servait à payer quelques employés de l'Audience royale.

« La piété chrétienne ne doit jamais cesser, disait-on, de se préoccuper du sort des malheureux Indiens; ils auraient dû jouir de leurs capitaux, et si, comme on le voit, ils n'ont pu s'en servir, ni pour se nourrir ni pour se vêtir, qu'on destine au moins ces fonds à leur procurer la nourriture spirituelle de la doctrine chrétienne. Nous remarquons souvent qu'il ne se trouve pas un prêtre pour desservir les villages des Indiens. Ils sont si nombreux, si dépourvus des ressources indispensables pour subvenir aux besoins les plus urgents de la vie, que les ecclésiastiques chargés de leur direction spirituelle, se voient contraints, ou de les abandonner tout-à-fait, ou de chercher d'autres moyens de subsister. En outre, leur étendue immense rend nécessaire l'assistance de deux prêtres dans chaque *doctrine*. Un homme seul pourrait-il donner les secours spirituels à des fidèles qui vivent disséminés sur un territoire de cinquante lieues, souvent coupé, l'été par des rivières inguéables, l'hiver par de puissants torrents? Ou les infortunés Indiens qui ont passé leur vie dans l'ignorance et dans le vice, faute d'instruction, sont condamnés à y mourir, ou leurs *doctrineros* ne pourront vivre que martyrs de la misère et de la fatigue;

il n'y a pas de milieu [1]. » Le roi prescrivit au président et à l'Audience de distraire, du montant des capitaux qui formaient le *cens des Indiens*, une somme suffisante pour subvenir aux besoins des *doctrineros* qui n'avaient pas de portion congrue, et ces prescriptions furent suivies. Il commit les évêques de Santiago et de la Conception, ainsi que l'auditeur le plus ancien, de faire la liquidation de ces valeurs; et sous le titre de *juges du cens*, ils furent chargés de demander compte à ceux qui jusqu'à cette époque avaient administré ces produits, et d'exiger annuellement pareil compte à l'avenir [2]. Cette mesure fut ratifiée et complétée par une autre disposition, en vertu de laquelle, en cas d'empêchement, les évêques devaient être remplacés par les dignitaires du chapitre, et l'auditeur le plus ancien, par celui qui le suivait immédiatement.

L'attention de Philippe IV se porta aussi de préférence sur une autre mesure : ce fut de réunir dans des villages, pour faciliter leur instruction, les Indiens qui vivaient épars dans les campagnes. On croyait avec raison que, placés constamment sous les yeux du curé, ils s'instruiraient sans peine. Ces ordres furent transmis à D. Diego Benavides, comte de Santiesteban, vice-roi du Pérou. Ils portaient que tous les Indiens, retenus jusque-là sous un prétexte quelconque, devaient, rendus à la liberté, habiter les villages qu'on leur bâtirait, ou d'autres colonies à leur choix, et jouir de toutes les prérogatives qui appartenaient aux autres sujets de la couronne d'Espagne. Malheureusement, ce chef avait des idées peu favorables aux naturels d'Amérique, idées suggérées par l'ignorance des choses, protégées par la peur, fomentées par l'intérêt. Loin de seconder les vues du souverain, il suscita des obstacles, et

[1] Rapport fait à l'évêque de Santiago sur l'emploi du cens des Indiens, en 1660. L'original se trouve dans la collection de documents que possède l'auteur.

[2] Bref royal du 9 août 1676.

[illegible] de graves difficultés à leur accomplissement. Phi[illegible] V voulut les aplanir, et il pria le capitaine général du Chili et l'évêque de Santiago de les examiner et de lui indiquer le moyen de les surmonter. Mais au moment même où le second de ces personnages déployait un zèle ardent pour la liberté complète des Indiens, qu'il considérait comme obtenue dès l'instant où seraient formés les villages dont le souverain demandait l'établissement, le comte de Lemus, nouveau vice-roi du Pérou, travaillait encore en cette occasion au triomphe des idées anciennes. Il ne pouvait disconvenir des biens incalculables que produirait la liberté des Indiens, mais il désirait y arriver sans la formation de centres de population. Il reconnaissait que les *encomenderos* qui réduisaient les Indiens en servitude, commettaient un crime énorme, et cependant il se montrait enclin à le tolérer[1]. « Si l'instruction, disait-il à l'évêque de Santiago[2], si l'instruction, dont les naturels de ce royaume ont un si grand besoin, pouvait leur être donnée par la voie des curés et de quelques missionnaires de la compagnie de Jésus, le remède serait plus prompt; car nous ignorons les inconvénients que pourra présenter la création de villages pour une nation si belliqueuse, qui y tiendra plus facilement des assemblées, où pourront naître des conspirations.... Le service personnel des *encomenderos* a toujours été exigé avec une certaine rigueur, parce qu'il est au fond contraire à la liberté naturelle; à cet égard, ils sont soumis à la *bulle de la cène*, mais ce service n'a été toléré dans le pays que pour éviter de plus grands inconvénients, à cause de l'orgueil des Indiens et de leur penchant notoire

[1] En principe, les Indiens attachés à une [illegible] devaient bien servir leur maître, sa vie durant; mais, après sa [illegible] ils avaient droit à leur liberté, en payant un [illegible] tribut annuel au trésor. L'[illegible] qui les réduisait en [illegible] causait [illegible] au trésor, indépendamment de l'attentat dont [illegible] au point de vue [illegible] (N[illegible].)

[2] [illegible] 12 [illegible] Santiago.

à la trahison. » Les intentions bienveillantes du souverain restèrent donc stériles cette fois comme tant d'autres, et ceux qui, à tant de titres, méritaient d'en recueillir le fruit, restèrent encore assujettis aux maux qui depuis si long-temps les accablaient !

D. Alonso Zolorzano, des sentiments philanthropiques duquel nous avons déjà parlé, remplissait les fonctions de protecteur des Indiens, comme inhérentes à celles de fiscal de l'Audience. Croyant que rien ne pourrait contribuer à l'instruction religieuse de ses protégés, comme de posséder des prêtres versés dans la connaissance de leur idiome, pour leur prêcher et enseigner la doctrine chrétienne, il pria le roi de créer une chaire de langue chilienne, et de demander aux évêques de Santiago et de la Conception qu'ils voulussent bien préférer, pour la direction des paroisses, les ecclésiastiques qui auraient acquis la connaissance de l'idiome. Les évêques du Chili appuyèrent la pétition du fiscal, et un cours de langue araucane fut ouvert à Santiago, sous la direction des Jésuites. Les Pères s'étaient déjà livrés à cette étude, et plusieurs possédaient parfaitement la langue. Nous ne pourrons pas préciser, d'une manière certaine, quels furent les résultats de cette institution, mais nous savons que la connaissance du chilien fut un titre particulier pour faire ordonner plusieurs prêtres, qui furent placés dans les paroisses où le concours des naturels était plus grand, et qui y enseignèrent utilement les vérités de la religion dans leur propre langue.

Ce que nous avons dit dans le présent chapitre jette assez de jour sur la situation politique et religieuse des indigènes, à l'époque dont nous nous occupons, pour la faire connaître. Humiliés par les vicissitudes des temps et de la fortune, ils furent d'abord condamnés aux horreurs de l'esclavage ; même quand il fut aboli en principe, ils eurent encore à le supporter déguisé de mille manières par l'in-

Les bornes restreintes de notre ouvrage ne nous permettent pas de nous arrêter au récit détaillé de tous les projets que le zèle et la charité les plus ardents exécutèrent pour réaliser la conversion des Chiliens. La possession que conservèrent les Espagnols de la plus grande partie du territoire, permettait aux prêtres d'y exercer leur saint ministère sans opposition. On se réunissait surtout autour des grandes métairies pour entendre la prédication de la sainte parole; c'est pour cela que les membres des ordres réguliers parcouraient annuellement les provinces qui s'étendent entre la Conception et la Serena, aux habitants desquelles ils administraient les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. Nous voyons par un rapport que les évêques de Santiago et de la Conception envoyèrent à cette époque au roi d'Espagne, et par les décisions qu'il rendit sur ce rapport, nous voyons que ces diocèses avaient un nombre suffisant de prêtres, qui travaillaient avec succès dans les différentes branches de leur ministère. Un grand nombre possédait l'idiome des naturels, dans lequel ils enseignaient les principes de la foi à ceux qui, à cause de leur ignorance, ne parvenaient pas à les apprendre dans la langue de leurs maîtres. La chaire de langue chilienne qui s'établit plus tard à Santiago (en 1666) généralisa cette connaissance, et contribua, il n'y a pas de doute, à la propagation du christianisme chez les Indiens. Les tournées pastorales que les évêques firent fréquemment dans leurs diocèses contribuaient surtout à donner une grande impulsion au clergé. Il faut signaler d'une manière particulière celles de D. frai Diego Humanzoro et de D. frai Bernard Carrasco. Ces deux prélats, également infatigables dans la prédication, s'y livraient tous les jours durant leurs visites, et apportaient un soin spécial à constater scrupuleusement le degré d'instruction des Indiens de chaque *doctrine*. Carasco prit dans chacune des *doctrines* une note individuelle du nombre

CHAPITRE III

SOMMAIRE. Les prêtres prêchent sans contradiction dans le territoire conquis. — Les évêques Humanzoro et Carrasco montrent un grand zèle pour l'instruction des indigènes. — Le roi ordonne de respecter les dispositions de Carrasco sur ce point. — L'évêque fait des représentations et donne des ordres aux *encomenderos*.— Les Jésuites dans l'Araucanie. — Les habitants de l'île de Sainte-Marie reçoivent la foi. — Ils connaissent par expérience les vertus des Jésuites. — Travaux du P. Vechi. — Modolell à Monterei. — Entreprises apostoliques du P. Rosales et de ses compagnons. — Les chefs araucans bâtissent des temples. — Troubles que produit la tolérance criminelle du gouverneur Acuña. — Prêtres réduits en captivité. — Expédition de Valdivia. — Le P. Vargas travaille à rétablir la paix. — Le P. Rosales parmi les Boroans. — Mission de Peñuelas. — La foi pénètre jusqu'à l'Impériale. — Les magiciens persécutent les missionnaires. — Les PP. Pozo et Chacon sont pris. — Les religieux de la Merci prêchent les Chilotes. — Les Jésuites Ferrugino et Banegas parcourent la plus grande partie des archipels de Chiloé, des Chonos et des Guaitecas. — Zèle héroïque des PP. Vargas et Pozo. — Augustin Villasa parmi les Cuncos. — Il est arrêté ; il est condamné à mort. — Le général D. Ignace de la Carrera envahit le territoire des Cuncos, et délivre le Père.

Si le zèle, la piété, le désintéressement et les autres vertus que possèdent à un degré éminent quelques prêtres, pouvaient effacer le souvenir des vices des autres, sans doute celles dont furent ornés les hommes apostoliques, qui contribuèrent si puissamment dans ce siècle au progrès de la foi, ne laisseraient point subsister le moindre vestige du triste témoignage de la faiblesse humaine, qu'un historien a reprochée à certains missionnaires du diocèse de l'Impériale.

Les bornes restreintes de notre ouvrage ne nous permettent pas de nous arrêter au récit détaillé de tous les projets que le zèle et la charité les plus ardents exécutèrent pour réaliser la conversion des Chiliens. La possession que conservèrent les Espagnols de la plus grande partie du territoire, permettait aux prêtres d'y exercer leur saint ministère sans opposition. On se réunissait surtout autour des grandes métairies pour entendre la prédication de la sainte parole; c'est pour cela que les membres des ordres réguliers parcouraient annuellement les provinces qui s'étendent entre la Conception et la Serena, aux habitants desquelles ils administraient les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. Nous voyons par un rapport que les évêques de Santiago et de la Conception envoyèrent à cette époque au roi d'Espagne, et par les décisions qu'il rendit sur ce rapport, nous voyons que ces diocèses avaient un nombre suffisant de prêtres, qui travaillaient avec succès dans les différentes branches de leur ministère. Un grand nombre possédait l'idiome des naturels, dans lequel ils enseignaient les principes de la foi à ceux qui, à cause de leur ignorance, ne parvenaient pas à les apprendre dans la langue de leurs maîtres. La chaire de langue chilienne qui s'établit plus tard à Santiago (en 1666) généralisa cette connaissance, et contribua, il n'y a pas de doute, à la propagation du christianisme chez les Indiens. Les tournées pastorales que les évêques firent fréquemment dans leurs diocèses contribuaient surtout à donner une grande impulsion au clergé. Il faut signaler d'une manière particulière celles de D. frai Diego Humanzoro et de D. frai Bernard Carrasco. Ces deux prélats, également infatigables dans la prédication, s'y livraient tous les jours durant leurs visites, et apportaient un soin spécial à constater scrupuleusement le degré d'instruction des Indiens de chaque *doctrine*. Carasco prit dans chacune des *doctrines* une note individuelle du nombre

des Indiens qui manquaient d'instruction, avec indication des causes de leur ignorance. L'insouciance criminelle des gouverneurs était la première et la principale. Pour la combattre, il frappa les coupables des censures ecclésiastiques, il provoqua l'intervention de l'*Audience*, et adressa de nouvelles plaintes au souverain lui-même. Celui-ci, approuvant le zèle ardent de l'évêque, donna ordre au capitaine général de faire exécuter toutes les mesures qu'il prescrirait pour l'enseignement des Indiens. En outre, il pria le prélat de faire une nouvelle tournée, pour y recueillir les plaintes des Indiens, et porter à la connaissance de Sa Majesté celles à l'objet desquelles il ne pourrait pas remédier. Le digne pasteur, encouragé par ces dispositions du souverain, qui le mettaient à l'abri des vexations que sa charité pourrait lui attirer de la part des puissants, travailla avec une ardeur indicible au progrès de l'instruction des êtres auxquels il avait voué un si vif intérêt. Il écouta tous ceux qui voulurent lui raconter la triste histoire de leurs infortunes, et plein de sentiments humains et généreux, il défendit aux *encomenderos* de transférer les individus attachés à leurs *encomiendas* d'un lieu à un autre, de les faire travailler à des heures autres que celles qu'il détermina, de les empêcher de recevoir le sacrement de mariage quand ils le désiraient, et de retenir leur salaire sous aucun prétexte, fût-ce en vue d'une obligation, d'une dette ou d'un autre motif semblable. C'est à Carrasco qu'on dut l'abolition complète des *Mitas* [1], que le président Enriquez avait laissé s'introduire et que ses successeurs avaient tolérés au grand préjudice des na-

[1] Travail auquel concouraient forcément tous les habitants d'un village. (*Note de l'auteur.*)

Tous les Indiens mâles, depuis 18 jusqu'à 50 ans, y étaient requis. A cet effet, ils étaient inscrits sur des listes faites exprès, et répartis en sept divisions, dont chacune d'elles servait à tour de rôle l'espace de six mois. Alors le *métayer* devait quitter sa femme, sa maison, ses occupations, et se rendre à la mine, parfois distante de deux à trois cents lieues. (*Note du traducteur.*)

turels, et enfin le changement notable qu'ils commencèrent à éprouver dans leur condition.

Les Pères de la Compagnie de Jésus se distinguèrent par leur zèle et leur constance à propager la foi dans les provinces du sud, encore occupées en plus grande partie par les infidèles. Nous ne parlerons plus des travaux du P. Valdivia, dont nous avons présenté ailleurs le tableau, et dont il n'est pas facile d'oublier l'importance. Francisco Vazquez, recteur du collège de Santiago, accompagné des PP. Horace Vechi et Martin Aranda, prêcha la foi dans quatorze districts de l'Araucanie : leurs habitants firent d'abord une certaine opposition à la mission. « Nous craignons, disaient ces pauvres gens, que vous ne ressembliez à ces autres curés qui nous enlevaient nos fils pour leur servir de pages, et nos femmes, pour servir de servantes, sous le prétexte que nous en avions plusieurs [1]. » Mais ils

[1] Olivares, *Histoire*, § v. Il est vrai que cet historien ne néglige aucune occasion pour dénigrer le mérite des autres prédicateurs qui ont travaillé à la conversion des Chiliens, et relever celui des missionnaires de son ordre. (*Note de l'auteur.*)

Quelque partialité qu'on puisse peut-être reprocher au P. Olivares, on ne saurait malheureusement douter de l'exactitude de son récit sur une matière si grave.

On aura déjà pu remarquer plusieurs fois que l'abbé Eyzaguirre ne cherche jamais, par un zèle mal entendu des intérêts de la religion, à dissimuler ou à atténuer de semblables faits, quelque douloureux qu'ils soient. Et, en effet, l'Église est assez riche et assez sûre de sa gloire, pour que ses enfants ne prient pas l'histoire de mentir, en cachant la honte de quelques-uns de leurs frères, dont la première elle stigmatise et déplore la conduite. Le christianisme est assez sûr de sa vérité, pour que ses disciples n'aillent pas craindre les vains sophismes qu'une fausse philosophie étaie puérilement sur les torts ou les fautes de quelques prêtres. Est-ce que par hasard la félonie d'un lâche peut déshonorer une armée de héros? Et quels héros que presque tous ces missionnaires dont l'ouvrage de M. Eyzaguirre présente tant d'admirables exemples de dévouement et de charité!

Que les catholiques n'aient donc jamais peur de l'histoire, quoiqu'elle dise, elle ne peut révéler que les secrets de leur gloire, parce que, quoique fassent les hommes, ils ne peuvent travailler qu'à l'accomplissement des grands desseins de la Providence.

On l'a dit souvent : la plus grande preuve de la divinité du christianisme, c'est

connurent bientôt par une heureuse expérience le caractère de ces prêtres, qui commencèrent à voir leurs efforts récompensés par la conversion d'un grand nombre. Quelques évènements de la guerre firent suspendre la prédication sur ce point : Vazquez retourna à Santiago, et ses deux compagnons passèrent dans l'île de Sainte-Marie, située à quatre lieues du continent araucan, dont ils se proposaient d'évangéliser les habitants. Leur caractère pacifique était propre à leur faire concevoir de grandes espérances : quelques années auparavant, ils avaient déjà reçu les semences de la foi, des mains des religieux de Saint-Dominique ; mais abandonnés ensuite à eux-mêmes, ils avaient oublié les principes du christianisme pour reprendre les coutumes et les croyances qu'ils avaient abjurées. Le principal cacique de l'île, content de l'état actuel des choses, suscita des difficultés aux missionnaires dans l'exercice de leur ministère, mais touché par les discours apostoliques d'Aranda, il confessa hautement ses fautes, et devint par la suite l'instrument efficace de la conversion de ses compatriotes. Le nombre des néophytes dans cette île s'éleva à cinq cent quarante, en y comprenant outre ceux qui reçurent le baptême, encore tous ceux qui revinrent au christianisme auquel ils avaient renoncé par leurs usages idolâtriques. Les Araucans appelèrent de nouveau l'attention des Jésuites, qui, se retirant de l'île de Sainte-Marie, fixèrent leur résidence au village de Pejerehue. Les Araucans les regardaient toujours avec une certaine défiance, et ils voulurent s'assurer par eux-mêmes si la vertu et la conduite des Pères répondaient ou non à leurs paroles. Sachant qu'un des vices dominants des Espagnols était

le fait même de son établissement parmi les hommes, dont il est venu impitoyablement bouleverser toutes les idées, combattre toutes les passions, renouveler toute la nature ; cette preuve n'est-elle pas encore plus frappante chez les Américains que chez les Romains et les Grecs, que chez les Germains, les Bretons et les Francs? (*Note du traducteur.*)

l'amour désordonné des femmes, ils convinrent d'introduire dans la case des missionnaires deux jeunes filles d'une figure avantageuse, sous prétexte de les servir; quelques-uns des principaux caciques se chargèrent de les présenter, et en conséquence prièrent les Pères de les accepter pour leur service. Cette demande blessait la juste susceptibilité des missionnaires : elle fut accueillie par un refus modeste, mais énergique. Les femmes ne furent pas reçues, et les auteurs du complot, comme tous les autres, restèrent édifiés de la vertu des missionnaires. Avec les soupçons que nourrissaient les Indiens, s'évanouirent les difficultés qui en provenaient; aussi ces vaillants athlètes de la foi chrétienne comptèrent-ils, en peu de temps, parmi leurs disciples, un nombre considérable d'habitants de toutes les contrées limitrophes. Une lettre écrite par Horace Vechi au P. Vazquez, recteur de Santiago, nous fait connaître l'étendue de cet heureux changement.

« Il n'y a sous le ciel, dit-il, personne qui s'occupe de ces pauvres Indiens délaissés, sinon le P. Aranda et moi. *Sed quid inter tantos?* A deux, que pouvons-nous faire pour un si grand nombre? Je tiens pour certain que, dans toutes les Indes occidentales, la Compagnie ne peut travailler nulle part plus utilement et plus efficacement qu'ici. Toutes les peuplades sont à nous attendre, aspirant au moment où nous irons leur faire connaître notre sainte foi, et certainement, mon père, si Sa Révérence voyait la population qu'il y a dans cette contrée, elle ne laisserait pas de nous envoyer quelque secours, parce que c'est pitié que deux prêtres soignent quatorze districts, parmi lesquels celui de Peicoto compte quatre cents jeunes garçons. Pour obtenir leur affection, nous vivons au milieu d'eux, fabriquant pour notre habitation une cabane de branches et de rameaux. Oh! envoyez-nous du monde, parce que voici la meilleure moisson qu'il y ait dans tout le Pérou et dans le Tucuman. Pour

ne soyez pas sourd à nos prières! Le P. Aranda appelle à ses signes des compagnons qui viennent nous aider dans cette pêche des âmes : nos filets contiennent tant de poissons que nous ne pouvons, à deux seulement, les tirer de la mer de ce monde jusqu'à la plage du Ciel [1]. » Ainsi se termine la lettre du P. Vechi, qui, à elle seule, fait comprendre combien glorieuse était la mission à laquelle il se consacrait [2].

Presqu'à la même époque, le P. Vincent Modollell, compagnon et confident du célèbre Louis Valdivia, travaillait à l'introduction de l'Evangile parmi les villages de Monterei ; de ce lieu, il se mit en outre en rapport avec les peuplades de Catirai, d'Elicura, de Puren, de l'Impériale, de Boroa et de Tolten, et il se disposait à se rendre en personne à Catirai, quand il apprit la manière dont Horace Vechi et ses compagnons avaient péri en Elicura. La guerre l'empêcha de faire le voyage, mais ne ralentit pas son ardeur au travail. Les Indiens d'Arauco, où il fonda une mission, ceux d'Yumbel ou de l'*estancia*, ceux de Talcamavida comme ceux qui habitaient les autres réductions, situées dans le voisinage des forteresses, devinrent alors l'objet de son zèle. La paix conclue par le marquis de Bardes permit aux Pères de pénétrer sans danger dans ces cantons, et d'y recueillir les fruits les plus abondants.

Diego Rosales, prêtre de la compagnie de Jésus, dont le nom est assez connu dans l'histoire du Chili, remplaça le P. Modollell dans le ministère apostolique. Un de ses premiers soins fut de construire une belle église et un presbytère, sous le vocable de Bonne-Espérance, pour les missionnaires d'Yumbel. Les prêtres destinés à y résider s'employèrent aussi à la prédication. Rosales et le P. Francisco

[1] Ovalle, *Histoire du Chili.*

[2] Ne croirait-on pas lire une des plus belles lettres, un des plus pressants appels de nos missionnaires contemporains? (*Note du traducteur.*)

Vargas pénétrèrent à différentes reprises jusqu'à l'Impériale, après les conventions de Quillin, et s'y seraient établis d'une manière permanente, si le président Zuñiga le leur avait permis [1]; mais il le leur refusa, parce que la paix n'était pas encore faite avec quelques peuplades de la Cordillière.

Le P. Rosales, après avoir passé quelques années à la mission d'Arauco, traversa, accompagné de Juan Moscoso, le territoire compris entre la Conception et Valdivia, et de la Cordillière à la mer, se conciliant partout la bienveillance des Indiens qui le servaient et l'écoutaient avec des démonstrations de grande joie. Etablir la paix d'une manière stable et inspirer aux naturels un vif désir d'embrasser la foi chrétienne, tels furent les résultats de ses laborieux travaux. La construction d'églises au milieu des peuplades de l'Araucanie fut le grand objet dont s'occupa de préférence le P. Rosales, au retour de cette pénible expédition. C'était certes une grande entreprise d'amener les Indiens à construire des temples, quand leur foi était encore si vacillante, quand ils sentaient encore une si grande propension à y renoncer pour retourner à leurs anciennes habitudes. L'habile Jésuite sut néanmoins s'insinuer si adroitement dans leurs bonnes graces, qu'il parvint insensiblement à les décider à rendre au Seigneur cette preuve suprême de reconnaissance et d'hommage public. Rosales voyait avec douleur s'évanouir les impressions salutaires que la parole divine faisait sur le cœur des infidèles, qui ne duraient que pendant que le missionnaire restait au milieu d'eux, pour rappeler le souvenir des objets qui les produisaient; il comprenait

[1] Cette espèce de dépendance des missionnaires, en certains cas, du pouvoir temporel, ne doit pas surprendre. A cette époque, les missions ne jouissaient pas encore des bienfaits de cette œuvre admirable de la *Propagation de la Foi*, que notre siècle a eu l'honneur de voir éclore, et l'on a déjà vu que c'était le roi d'Espagne qui entretenait les missionnaires, qui bâtissait les églises, etc. Rosales et Vargas ne pouvaient pas méconnaître les droits d'une tutelle si généreuse. (*Note du traducteur.*)

que de là naissaient l'aversion avec laquelle ils considéraient le sacrement de pénitence, quand on les engageait à s'en approcher, leur résistance à entendre la prédication évangélique, quand une fois ils retombaient dans leurs vices, et enfin un certain éloignement pour tout ce qui leur rappelait les obligations imposées par leur nouvelle religion. La construction des églises devait modifier profondément cet état de choses. Les églises! élevées au milieu des populations, elles feraient ressouvenir les nouveaux chrétiens de leurs croyances, elles consoleraient les anciens, elles faciliteraient aux missionnaires l'exercice de leur ministère. Les caciques et autres principaux personnages de l'Etat firent une opposition tenace au projet de Rosales. Catumalo disait, au nom de tous : « Nos ancêtres n'ont jamais eu de temples, et nous devons respecter leur exemple. » Les politiques de la nation les considéraient comme une invention des Espagnols pour introduire dans son sein leurs croyances et leurs coutumes, et pour l'accoutumer à leur joug. Ceux qui avaient embrassé le christianisme avec ferveur, avec sincérité, n'osaient eux-mêmes pas contredire leurs compatriotes, et paraissaient se soumettre entièrement à leur opinion. Catumalo était le chef général des troupes de l'Araucanie, et son autorité donnait un grand poids à ses avis. Néanmoins le P. Gaspar Hernandez réussit à vaincre la résistance des Indiens de Lebupié, qui bâtirent deux chapelles dans leur canton. Le chef araucan leur reprocha sévèrement une conduite semblable, qui, selon lui, compromettait gravement les autres peuplades. Ceux de Lebupié, intimidés par le langage menaçant du redoutable chef, abandonnèrent les chapelles, et ne se hasardèrent même plus à s'en approcher, si profonde était la peur qui les dominait! Cela ne laissait pas d'inquiéter le P. Rosales, qui attendait une circonstance favorable pour parler à Catumalo. Elle s'offrit, et le Père parvint à si bien engager le chef indien à élever une église dans son propre canton,

qu'il ne put plus reculer. Catumalo comprenait bien l'importance et les résultats de son engagement; il voulut néanmoins le remplir, et son exemple eut d'excellents effets. Il dissipa les craintes de ceux de Lebupié et excita les autres à bâtir à leur tour les églises que demandait l'habile et insinuant missionnaire. La réalisation de ce projet produisit en faveur de la foi d'immenses avantages. Elle facilita la prédication de l'Evangile et l'administration des sacrements dans ces contrées, et les conversions se multiplièrent à un point tel que les missionnaires ne suffisaient point pour satisfaire à toutes les demandes. Les païens comme les néophytes déposèrent les soupçons qu'ils avaient conservés contre les Pères: ceux-ci purent se concilier leur confiance et leur affection, condition essentielle pour faire fructifier la semence du christianisme dans le cœur humain. Les belles provinces de Puren et de Tucapel reçurent de nouveau les missionnaires, et rebâtirent leurs églises détruites. Le P. Rosales visita les habitants de l'une et de l'autre, qui lui firent un accueil vraiment triomphal.

La conduite répréhensible du gouverneur Acuña interrompit cet ordre de choses si avantageux pour la foi. Bravant les ordres réitérés du roi, et enfreignant les conventions stipulées par le traité de Quillin, il essaya de soumettre de nouveau les Indiens au vasselage, et de transférer toute la *réduction* de Tomeco à la ville de Chillan, dont les campagnes étaient dépeuplées par suite de la guerre. En outre, il fermait les yeux sur les vexations que ses beaux-frères, officiers supérieurs, faisaient souffrir aux naturels; il leur permettait de faire des excursions sur leurs terres, et n'écoutait pas les plaintes des victimes. Une révolte éclata le 14 février 1555, et par suite les missionnaires de Bonne-Espérance dûrent se retirer à la Conception. Les Indiens mirent le feu à l'église et détruisirent tous les objets qu'ils y trouvèrent, pour saints et dignes de respect qu'ils fussent.

Olivares rapporte plusieurs faits merveilleux qui arrivèrent lors de la profanation de cette église. Nous ne les prendrons pas en considération, parce que leur authenticité ne nous paraît pas suffisamment prouvée. Les églises des forts de San Cristoval et de Puren eurent le même sort que celle de Bonne-Espérance.

Dans les Etats de l'Araucanie, le gouverneur avait permis aux Indiens de se retirer des bourgades, pour vivre au milieu des terrains accidentés des montagnes[1], et cette permission causa un préjudice incroyable à leur instruction. Le soulèvement dont nous venons de parler livra entre leurs mains les églises élevées avec de si grandes difficultés; les vases sacrés, les saintes images et tous les ornements devinrent la proie des flammes ou du brigandage. Le prêtre D. Juan Zaa, qui desservait la mission de Colcura, fut mené en captivité; le même sort fut réservé à frai Juan Panto, Franciscain, qui travaillait à la mission de Tucapel, et au vénérable ancien curé de Talcamavida, D. Francisco Giron, à trois Jésuites et à un autre membre du clergé séculier, dont nous ignorons les noms. Le P. Jérôme de la Barra, supérieur de la mission de l'Araucanie, qui s'était soustrait à la captivité, y retomba plus tard, trompé par les ruses des rebelles; mais il fut bientôt échangé contre l'ulmen Dané. Tous ces prêtres fidèles furent condamnés à supporter les horreurs du plus effroyable esclavage; leurs maîtres les occupaient à des travaux supérieurs à leurs forces; ils les frappaient à coups de fouet d'une manière cruelle, observaient leurs démarches avec la vigilance la plus rigoureuse. Des autres captifs, les hommes, pour la plupart, furent condamnés à mourir; les femmes, à embellir les sérails de leurs maîtres.

[1] Ou dans les *quebradas*, espèce de ravins ou de petites plaines que forment en Amérique les énormes fissures et les immenses fentes qui, partageant la masse des montagnes, produisent une solution de continuité dans la chaîne qu'elles coupent ou qu'elles traversent. (*Note du traducteur.*)

Pendant que le christianisme souffrait toutes ces altercations dans l'Araucanie et dans les provinces limitrophes, ses destinées n'étaient pas plus brillantes aux derniers confins du territoire du Chili. La ville de Valdivia resta ensevelie sous ses ruines, jusqu'à ce qu'en l'année 1543, le vice-roi du Pérou, D. Pedro de Tolède y Leiva, craignant que les Hollandais ne s'en emparassent, y envoya son fils D. Antonio avec dix vaisseaux de guerre et trois mille hommes pour repeupler la ville. Les PP. Dominique Lazare de las Casas, Pedro de la Concha, Antonio Muñoz et Francisco del Castillo, se joignirent à l'armée dans le dessein d'établir des missions aux alentours. Une horrible épidémie enleva la plus grande partie de ce monde, y compris le gouverneur. Ceux qui survécurent s'installèrent au milieu des ruines de l'ancienne Valdivia, et commencèrent à y élever leurs pauvres habitations dans les derniers jours de l'année 1647. Les PP. Francisco Vargas, Alonso del Pozo et Fernando Mendoza, partirent de la Conception pour remplacer les trois compagnons du P. Lazare, qui retournèrent au Pérou; et le premier d'entre eux, plus expérimenté dans le maniement des Indiens, combina aussitôt ses plans de conquête spirituelle. C'est dans ces conjonctures que le général D. Francisco de la Fuente y Villalobos, et le P. Juan Moscoso, chargés spécialement de la pacification du pays, arrivèrent à Valdivia, et eurent à la Mariquina une entrevue avec les principaux ulmens des peuplades voisines. Francisco Vargas entreprit de négocier la paix avec les ulmens des districts situés au midi de la belle rivière de Callacalla, qui ne s'étaient pas rendus à la Mariquina; et pour atteindre son but, il se rendit sans crainte, accompagné de quelques Indiens, à Osorno, pays avec l'ulmen duquel il s'entendit pour la réunion d'un congrès. Ce congrès se tint sur les bords du Riobueno; on y conclut la paix avec le roi d'Espagne, et l'on y stipula pour les missionnaires la liberté d'établir leurs missions et de prê-

cher l'Évangile dans toute cette contrée. Vargas prit la parole dans l'assemblée elle-même, et avec son éloquence ordinaire et naturelle, il inclina le cœur de ses auditeurs en faveur de la foi qu'il se proposait de leur enseigner. Beaucoup d'entre eux, qui étaient avancés en âge, avaient conservé dans leur mémoire de nombreux souvenirs des temples de la ville alors détruite d'Osorno, et plusieurs s'attendrirent et se prirent à regretter les pratiques religieuses dans lesquelles ils avaient été élevés. Le jésuite Moscoso signa le traité qu'il soumit plus tard à l'approbation du président, qui le confirma et le ratifia. Bien que l'inconstance du caractère indien ne pût donner une grande sécurité aux missionnaires, le P. Vargas, grâce au traité qui venait de se conclure, se mit à parcourir les villages voisins de la ville, y prêchant avec un grand zèle et y convertissant avec un grand succès. Sur le point de pénétrer dans les savanes d'Osorno, il renonça à son dessein en apprenant les pièges qu'on lui tendait pour le prendre, et tourna ses vues vers la conversion d'autres peuplades. La Mariquina, la province de Chauchan, les villages situés auprès du Choaque, les collines et les plaines voisines du Queuli, du Meguin et de Tolten, tous ces lieux furent le théâtre des courses du fervent apôtre, qui y fit connaître Dieu à plus de vingt mille infidèles.

L'ardeur des prêtres qui avaient entrepris la conversion des Boroans n'était pas moindre. Revenons au P. Rosales : il établit une mission au fort de Boroa en l'an 1646, et il la desservit lui-même avec Francisco Astorga, ecclésiastique de son ordre. La plupart des habitants de cet endroit descendaient des Espagnols, faits prisonniers par les naturels cinquante années auparavant, lors du soulèvement général. Les Espagnols leur avaient transmis les principes du christianisme, et les parents avaient un soin particulier de faire administrer le baptême à leurs enfants; mais leur foi était mêlée de mille croyances superstitieuses et de mille abus

contraires à la sainteté du christianisme. Les prêtres n'avaient pas ici à combattre seulement les erreurs du paganisme, mais encore les vices qu'entraîne la superstition, plus difficiles à guérir que les premières, lorsqu'ils ont jeté de profondes racines dans l'âme humaine.

Ceux de Boroa se montrèrent heureusement dociles à la voix de leurs prédicateurs, ils concoururent à la construction des temples avec les démonstrations d'une grande joie, et donnèrent des preuves d'une nouvelle adhésion à la religion qui leur était enseignée. Une foule de devins ou magiciens extrêmement considérés et honorés par les indigènes de ces contrées, tâchaient de décréditer la mission de Rosales. Non contents de le rabaisser, ils l'accablaient d'injures et le persécutaient d'une manière cruelle. Ni la persuasion ni le raisonnement n'étaient des armes qu'on pût employer avec succès pour vaincre des hommes ignorants et livrés aux vices ; la prière et la patience furent celles qui assurèrent la victoire aux missionnaires. Deux prêtres zélés de la Compagnie, Alonso del Pozo et Louis Chacon s'avancèrent, sur ces entrefaites, à quinze lieues au nord de Boroa, et établirent une mission dans l'endroit appelé Peñuelas : c'était la résidence la mieux choisie pour y développer une chrétienté florissante. La multitude de familles qui l'habitaient, leur caractère paisible, la distance qui les séparait des autres peuplades, tels étaient les avantages positifs dont les missionnaires espéraient tirer des résultats immenses. Dès les premières ouvertures que fit adroitement le P. Alonso pour l'érection d'une église, plus de six cents Indiens accoururent, à l'aide desquels s'éleva en peu de temps un joli édifice. Dieu couronna la prédication des Pères de bénédictions, telles que cette chrétienté devint la plus florissante de cette époque, parmi toutes celles que les missionnaires avaient fondées parmi les infidèles. Un ordre du capitaine général fit reculer jusqu'à Tucapel les forti-

fications qui avaient d'abord été construites à Peñuelas, et à l'ombre desquelles les Pères avaient établi leur mission; mais ils vivaient si heureux des bonnes dispositions et de l'affection de leurs néophytes, qu'ils n'hésitèrent pas un instant à se fixer parmi eux sans la moindre crainte. Ils le firent, et sans la protection des armes, la mission de Peñuelas alla faisant des progrès de plus en plus rapides. Mais l'horrible révolte qui arracha de leurs fondements toutes les missions existant au milieu des tribus soulevées, amena aussi la ruine de celle de Peñuelas. A l'époque où le mouvement eut lieu, le P. Chacon se trouvait à l'Impériale, où il fut saisi; le P. Pozo eut la douleur d'assister au pillage de son église, à la profanation des ornements sacrés et des objets qu'y vénérait la piété des chrétiens. Quoique ces saints prêtres fussent généralement aimés des Indiens, à cause de leur bonté et de leurs excellentes qualités, ils n'en eurent pas moins à souffrir, durant leur captivité, des dangers incroyables; les rebelles demandaient à chaque instant leurs têtes, et les ulmens qui les protégeaient devaient interposer toute leur autorité pour les soustraire à la mort. On permit à Chacon d'habiter une maison contiguë à l'église de l'Impériale, qui, comme par miracle, resta debout sans éprouver la ruine des autres, et le Père y exerça son ministère parmi les enfants et les captifs espagnols, les quelques mois qu'il tarda à recouvrer la liberté; il l'obtint enfin, en échange de deux ulmens retenus au fort de Cruces. Peu de temps après, son compagnon le P. Pozo eut la même fortune. Les missions restèrent abandonnées; les missionnaires perdirent de plus en plus l'espoir d'y retourner.

Dans l'archipel, dernier terme des conquêtes des Espagnols en Amérique, le christianisme n'essuya pas les mêmes alternatives qu'ailleurs. Ce fut aux religieux de la Merci qu'échut en partage le labeur apostolique dans ces contrées, depuis leur découverte jusqu'en l'an 1609, époque à laquelle

la Compagnie vint s'associer à leurs efforts pour la conversion de leurs habitants. Ils y fondèrent dans la ville de Castro, un couvent que visita et édifia de ses saints exemples le P. frai Antonio Correa. Le caractère doux et naturellement bienveillant des Chilotes fit concevoir aux premiers missionnaires de grandes espérances de la conversion de toutes ces îles, s'ils avaient pu procurer à toutes des prêtres pour les instruire; mais ce n'était pas possible pour lors, et ils dûrent restreindre leur prédication à la grande île de Castro. Le P. recteur Francisco Vazquez envoya à Chiloé les PP. Jean-Baptiste Ferrugino, Chacon et Vanegas, lesquels, sans prendre aucune résidence fixe, parcoururent presque tout l'archipel, convertissant et baptisant beaucoup de païens dans chacune de ces îles. Grandes étaient les difficultés que les missionnaires eurent à surmonter dans ce voyage. Les bourrasques de cette mer, où semblent semées les îles qui forment l'archipel, la faiblesse des embarcations dans lesquelles ils la traversaient, embarcations composées de cinq planches, reliées par des écorces d'arbres, la rigueur du climat, des pluies continuelles sans abri pour s'en garantir, et enfin l'extrême misère des insulaires, qui les mettait dans l'impossibilité d'offrir quelqu'adoucissement à leurs privations et à leurs souffrances, rien ne put décourager ces hommes dont la devise était : procurer à tout prix la plus grande gloire de Dieu!

Ils travaillèrent un an à la culture de ce champ immense, et se retirèrent ensuite, conformément aux instructions qu'ils avaient reçues. Le P. Louis Valdivia, de retour de son voyage en Espagne, envoya de nouveau le P. Vanegas et un autre religieux, pour prêcher aux Chilotes. Vanegas, originaire du Chili, s'était appliqué à l'étude de l'idiome des naturels qu'il connaissait parfaitement. Les Chilotes parlaient la même langue que les autres nations du Chili, mais c'était un dialecte qui en différait par un certain nombre de mots.

Vanegas leur enseigna la doctrine dans leur propre idiome, et leur en facilita ainsi singulièrement l'apprentissage. Quelques-unes des îles qui forment les archipels des Chonos et des Guaitecas servirent aussi de théâtre à son zèle apostolique. Les Chilotes étaient depuis longues années ennemis irréconciliables des Chonos; les uns et les autres s'attaquaient réciproquement dans des irruptions fréquentes, où les vainqueurs, après plus ou moins de carnage, emmenaient captifs les enfants et les femmes des vaincus. Le P. Vanegas se proposa de réconcilier les deux tribus, et, après de nombreuses démarches, il parvint à leur faire tenir un congrès, où ils conclurent une paix qui dura quelque temps. Personne jusque-là n'avait prêché le christianisme aux Chonos et aux Guaitecas : aussi n'avaient-ils aucune notion de la foi; au premier abord, tout ce qu'ils voyaient chez les Pères leur paraissait étrange et merveilleux, mais ils ne montrèrent ni ne firent aucune opposition pour embrasser la nouvelle religion. Ils offrirent leurs enfants au baptême; eux-mêmes manifestèrent le désir d'être baptisés, pourvu que les Pères voulussent séjourner quelque temps parmi eux ; mais cela n'était pas possible, attendu que leur principal dessein était d'évangéliser les îles de Chiloé. Le P. Vanegas, du reste, n'oublia pas ces pauvres âmes, et dans la trentième année de ce siècle, il alla les visiter avec Juan Pozo, prêtre de son institut. Pour éviter la traversée difficile de cette mer toujours irritée, les missionnaires firent la route par terre, avec d'incroyables fatigues, jusqu'à la dernière cime de la Cordillière, qui fait face aux îles des Chonos; et descendant jusqu'à la grève, ils préparèrent la pirogue sur laquelle ils devaient traverser les eaux qui les séparaient de l'archipel, et qu'à cet effet ils avaient apportée sur leurs épaules. Nous nous sommes arrêté à dessein sur les détails de cet itinéraire : car on peut dire que le courage dont ces intrépides missionnaires eurent besoin pour entreprendre

un pareil voyage, est comparable à celui qu'admire tant le monde dans l'apôtre de l'Orient, saint François Xavier. Les Chonos n'ont pas de domicile fixe : ils courent la côte, cherchant indistinctement des poissons et des coquillages pour se nourrir, et des loups, de la peau desquels ils se vêtent. L'huile qu'ils tirent de ces animaux et qu'ils boivent avec un singulier plaisir, donne à leur teint une lividité désagréable. C'est parmi ces hommes, oubliés du reste de l'univers, auxquels ne pensent seulement que ceux qui possèdent au plus haut degré la charité évangélique, c'est parmi ces hommes que vécurent Vazquez et Pozo, jusqu'à ce qu'ils les eussent instruits et baptisés. L'attachement sincère et candide qu'ils montraient à la religion qu'ils venaient à peine d'embrasser, faisait pleurer les Pères d'attendrissement. Parmi ces êtres infortunés, dans ces régions stériles, seuls, à la merci de sauvages, contre lesquels il n'y avait que la Providence qui pût les protéger, ils trouvèrent des consolations qu'ils avaient inutilement espérées au milieu des fertiles contrées de Boroa, des campagnes pittoresques de l'Impériale, ou sous la protection des puissantes armes et de la redoutable artillerie des Espagnols, dans l'Araucanie.

Pendant que la foi remportait dans l'archipel des Chonos des triomphes éclatants, qui l'indemnisaient des pertes qu'elle essuyait sur d'autres points, la peuplade entière manifestait le désir d'entendre l'Evangile. Les ulmens d'Osorno venus à Chiloé offrirent la paix au gouverneur, D. Martin d'Uribe, qui chargea D. Antonio Nuñez d'assister au congrès qui devait se réunir à Osorno, et après s'y être assuré de la sincérité des dispositions des ulmens, d'accorder la paix au nom du roi. Augustin Villaza, qui depuis seize ans travaillait à la mission du Chiloé, s'offrit à accompagner Nuñez, pour vaincre les obstacles qui s'opposeraient à la conclusion du traité. Sa généreuse proposition fut acceptée, et le 11 février

1650, Nuñez et le P. Villaza prirent la route d'Osorno. Au jour indiqué pour la réunion du congrès, le Père célébrait la messe de très-grand matin, lorsqu'à l'autel même il fut attaqué par des soldats cuncos que leur ulmen avait envoyés pour le prendre. La violence avec laquelle il fut assailli lui permit à peine de consommer la sainte hostie et une partie du sang divin, dont le surplus se répandit sur l'autel. Le Père, dépouillé des ornements sacerdotaux, fut traîné par terre et envoyé immédiatement, en compagnie de Nuñez, au village de Nancuchu, où il entendit la sentence de mort prononcée contre lui. Naucopillan, ulmen général d'Osorno, informé de la trahison dont avaient été victimes les ambassadeurs du gouverneur, en craignit les conséquences, et chercha à s'en garantir. Il se montra profondément irrité contre les Cuncos, et se rendant, escorté d'une bonne troupe, à la case de Nancuchu, il arracha de ses mains Villaza et ses compagnons; il aurait voulu les renvoyer promptement à Chiloé, mais les villages qui se trouvaient sur la route, peu sûrs pour les prisonniers, présentaient à chaque pas mille dangers. Ils demeurèrent six mois à Osorno, et pendant cet espace de temps, le Père ne cessa de travailler à l'établissement de la foi parmi les gens de l'ulmen Naucopillan. Le général D. Ignace de la Carrera, qui remplaça le gouverneur Uribe, voulut châtier les Cuncos, et, à la tête d'un détachement, il envahit leur territoire, déjouant les ruses par lesquelles ils cherchèrent plusieurs fois à le surprendre. Il arriva jusqu'à Osorno et reprit les prisonniers.

Telle fut la marche du christianisme au Chili, jusqu'au soulèvement général du pays en 1655.

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Vertus et science des évêques de Santiago. — Antécédents de D. frai Juan Perez d'Espinosa. — Il reçoit la mitre. — Il fonde le séminaire diocésain. — Il célèbre un synode à Santiago. — Il visite son diocèse. — Debats scandaleux entre l'évêque, le gouverneur et l'Audience royale. — Le prélat abandonne son siége épiscopal et lance un interdit sur Santiago. — La ville s'alarme. — Députation de l'Audience. — Retour de l'évêque. — Il part pour l'Espagne et meurt. — D. Francisco Salcedo. — Ses antécédents. — Il reçoit, à la Plata, la consécration épiscopale. — Il remplit saintement les fonctions de sa charge. — D. frai Gaspar de Villaroel, originaire de Quito, est élevé au siége de Santiago. — Ses qualités remarquables. — Il reçoit la consécration épiscopale. — Vertus héroïques de l'évêque Villaroel. — Il visite tout son diocèse, et à son retour arrive le tremblement de terre où il faut périr sous les débris de sa maison. — Sa conduite politique. — Sa promotion au siége d'Arequipa. — L'évêque Sambrano prend l'administration du diocèse, donne sa démission et meurt. — D. Fernando d'Avendaño et D. Diego d'Encinas meurent sans avoir été sacrés. — D. frai Diego de Humanzoro. — Sa biographie. — Il publie le jubilé d'Alexandre VII. — Il commence la visite de son diocèse et tient un synode diocésain. — Mandement rigoureux de l'évêque. — Dureté de son caractère. — Lutte avec l'Audience : résultats de cette lutte. — Sa démission et ses motifs. — Sa mort. — Antécédents de Carrasco. — Il est nommé évêque. — Il élève la cathédrale — Zèle apostolique de l'évêque dans sa tournée pastorale. — La Providence le sauve miraculeusement. — Réforme du clergé. — Réunion d'un synode. — Il soumet son Eglise aux règles ordinaires. — Piété édifiante de l'évêque dans les calamités que souffre son troupeau. — Il reconstruit le séminaire diocésain. — Il est promu au siége de la Paz. — D. Francisco de la Puebla est proposé pour la mitre. — Ses brillantes qualités. — Il est contraint d'accepter la dignité épiscopale. — Son extrême pauvreté. — Générosité de Charles II. — D. Pedro Pizarro Cajal prend en son nom le gouvernement du diocèse. — L'évêque arrive à Santiago et visite le diocèse. — Vertus héroïques du saint prélat. — Sa démission. — Sa sainte mort.

Parmi les évêques qui occupèrent le siége de Santiago, se présentent à nos regards des hommes, dont les vertus et la science honorent non-seulement l'église qu'ils gouver-

nèrent, mais encore toute la chrétienté, qu'ils enrichirent du fruit précieux de leurs écrits et de leurs exemples. Le premier qui apparaît est D. frai Juan Perez d'Espinosa, mis à la tête de l'église de Santiago, en 1600, par une bulle de Clément VIII. Il était né à Tolède, et religieux franciscain de la province de la Nouvelle-Castille. Revêtu du caractère sacerdotal, il fut envoyé comme missionnaire en Amérique, et il en exerça long-temps le ministère, jusqu'à ce que Philippe III le proposa pour l'évêché de Santiago. Le premier soin du nouveau pasteur fut de pourvoir son église d'un séminaire pour l'éducation de son clergé; il le fonda dans le courant de l'année 1607, et le dirigea lui-même jusqu'à son retour en Espagne. Les couvents des ordres réguliers avaient été jusqu'à cette époque l'unique asile qu'offrît Santiago aux jeunes gens qui se consacraient à l'étude des sciences, ornement du sacerdoce. Espinosa, en ouvrant son séminaire, leur en offrit un nouveau, et d'autant plus avantageux, qu'ils pouvaient s'y former et s'y préparer à leur carrière sous les yeux de leur évêque.

La célébration d'un nouveau synode était un moyen justement réclamé comme de la plus impérieuse nécessité, pour l'organisation de l'administration ecclésiastique. Espinosa le convoqua en 1612; mais les actes de ce synode ne nous sont point parvenus, et nous n'en possédons d'autres détails que ceux que nous a transmis le quatrième synode de Santiago, qui prescrivit l'observation des statuts du premier, dans tout ce qu'ils ne contenaient point de contraire à ses propres dispositions.

La visite de son vaste diocèse fut un autre objet important auquel se consacra l'évêque; et dans sa sollicitude, il put faire entendre la voix du Pasteur, et offrir lui-même les consolations de la religion à ses ouailles, éparses sur un territoire qui compte plus de trois cents lieues. Les habitants des provinces de Cuyo, soumises alors à la juridiction du

siège de Santiago, virent pour la première fois leur évêque au milieu d'eux, et reçurent de lui le sacrement de la confirmation.

Un zèle ardent pour tout ce qui concernait le maintien de son autorité caractérisait Espinosa, et c'est là ce qui excita contre sa personne des haines, qui éclatèrent à la première circonstance favorable. Un homme, que sa profession soustrayait à la justice civile, commit une faute qui le rendait passible de peines sévères; le corrégidor, informé fit arrêter le coupable et dresser procès-verbal. A l'instant, l'évêque réclama l'individu, comme soumis à sa juridiction, et demanda qu'on le lui remît avec les pièces de l'instruction. Nous ignorons les motifs qui portèrent le corrégidor à repousser comme il le fit, la demande du prélat : celui-ci le requit de nouveau de lui remettre la cause, et comme ses réclamations n'aboutirent à aucun résultat, il le menaça des censures ecclésiastiques. Le moment arriva de réaliser la menace, et l'évêque fulmina sa sentence sans se laisser arrêter par aucune considération. Dans cet état de rupture complète, un prêtre de grande réputation prit spontanément le rôle de médiateur entre les deux pouvoirs, et d'après son conseil, le chef politique remit le prisonnier à l'évêque, qui se déclara satisfait. Mais de nouvelles dificultés ne tardèrent pas à surgir et à rallumer le feu de la discorde. Le gouverneur voulut embarrasser l'évêque dans sa juridiction, lorsqu'il visita l'hôpital de Santiago; ses prétentions étaient contraires aux lois en vigueur dans ce temps-là, et c'est en s'en prévalant, que l'évêque demandait qu'on n'apportât aucune entrave à l'exercice de ses fonctions. Le chef politique sollicita sur la question l'avis de plusieurs personnages éclairés, dont les opinions différèrent entr'elles. En conséquence, les deux autorités convinrent que deux jésuites videraient le conflit, comme si la magistrature pouvait jamais soumettre ses attributions à un arbitrage! Mais la

querelle n'en resta pas là : l'Audience royale, aussi pointilleuse que susceptible toutes les fois qu'il s'agissait de pousser jusqu'au ridicule le respect fanatique que, de gré ou de force, elle exigeait envers chacun de ses membres, se prétendit humiliée de ce que l'évêque eût la préséance sur le tribunal suprême dans les assemblées publiques, et se fit accompagner en ces circonstances de plusieurs ecclésiastiques de son entourage. Elle s'en plaignit, et ses plaintes arrivèrent jusqu'au trône du monarque. La question prête à rire, comme presque toutes celles qui à cette époque occupaient de préférence l'attention de ces graves auditeurs. Ils s'empressèrent de profiter de l'occasion pour épancher dans leur plainte tous les sentiments qu'ils nourrissaient contre Espinosa depuis son avènement au siège de Santiago; mais il faut dire que tous leurs motifs de mécontentement étaient également frivoles et puérils : le plus grave consistait en ce que l'évêque faisait offrir de l'eau bénite aux chanoines avant l'Audience! Le roi dut rappeler ses ministres à l'ordre; il se borna à recommander à l'évêque de ne se faire accompagner que d'un page pour porter la queue de sa soutane, lorsqu'il se trouverait avec le tribunal, et quant à la question de l'eau bénite, il ordonna qu'elle ne fût donnée aux magistrats qu'après tout le clergé. Cette décision était humiliante pour l'Audience; elle le devenait plus encore, exécutée par Perez d'Espinosa, qui ne connaissait guère les ménagements de la politique. Les scandales les plus affligeants suivirent cette lutte et désolèrent la capitale du Chili : nous devons en parler. L'Audience, plutôt que de subir l'humiliation que lui infligeait, dans son opinion, l'ordonnance royale, résolut d'attendre hors de l'église que la cérémonie de l'aspersion fût achevée. L'eau bénite aurait perdu peut-être sa vertu salutaire, au jugement de ces grands seigneurs, si elle avait d'abord été touchée par des prêtres! L'évêque se prononça avec amertume contre une semblable résolu-

tion, il taxa d'impolitique indocilité, les auditeurs qui y avaient pris part, et ceux-ci, par représailles, firent arrêter l'évêque dans son palais par un simple alcade. L'agent de la justice s'agenouilla pour notifier à l'évêque l'ordre dont il était porteur, en lui déclarant qu'il ne l'exécuterait pas; mais Espinosa voulant soustraire l'alcade dévoué à l'embarras où l'aurait placé l'infraction de ses instructions, sortit sur-le-champ de la ville et se retira au lieu qui depuis lors fut appelé *retraite de l'évêque* [1].

Ce départ émut tous les habitants de Santiago avec la merveilleuse rapidité de l'étincelle électrique. Qu'on dise ce qu'on voudra, un peuple éminemment religieux pourra tout souffrir, pourvu qu'on ne touche pas à ce que sa foi vénère comme saint, et quand même, dans la circonstance, l'Audience eût eu pour elle le bon droit, l'arrestation de l'évêque l'eût toujours abaissé dans l'esprit des ouailles, qui n'envisageaient que la persécution de leur pasteur. L'agitation croissait à chaque instant et changea en véritable émeute, lorsque peu d'heures après la sortie d'Espinosa, le curé de la principale chapelle, au son lugubre des cloches de la cathédrale, annonça publiquement l'interdit jeté sur la ville par Sa Grandeur.

L'Audience craignant le dénouement que l'exaltation du peuple rendait de plus en plus imminent, et redoutant les suites de l'affaire pour elle-même, qu'on accusait d'impiété et d'injustice, se hâta d'envoyer une députation à l'évêque, pour le prier de retourner à son palais. Il y consentit, à la condition que les membres du tribunal allassent le recevoir à l'entrée de la ville et l'accompagnassent respectueusement jusqu'à la porte de sa demeure. Ils s'y résignèrent; l'interdit fut levé, et la cité encore consternée reçut dans son sein son pasteur naguère fugitif.

Toutes ces luttes et d'autres encore qui se succédèrent à

[1] Dans la chacra ou métairie dite *del Salto*. (*Note de l'auteur*.)

de courts intervalles, engagèrent l'évêque à entreprendre le voyage d'Espagne, pour défendre l'intégrité de sa juridiction attaquée à différentes reprises. Il réalisa son projet, mais sans demander la permission nécessaire en droit. Il avait sans doute des raisons suffisantes à ses yeux pour l'autoriser à agir ainsi. Prétextant une tournée pastorale, il partit pour Cuyo, et il s'embarqua à Buenos-Aires pour l'Espagne. La cour avait déjà connaissance de tous ces faits, qui, à vrai dire, ne prouvaient pas beaucoup en faveur de sa douceur ni de sa prudence. Le roi désapprouva sa conduite et lui intima l'ordre de rentrer promptement dans son diocèse. Les choses ne se passèrent pas ainsi : Perez préféra se retirer dans le couvent de son ordre, à Séville, où il resta quelques années, jusqu'à ce que la mort y vînt couper la trame fragile de ses jours [1]. L'ex-évêque, redevenu simple religieux de l'ordre de Saint-François, expira dans sa communauté, en 1622, après avoir demandé qu'on lui fît les mêmes funérailles qu'aux autres membres de sa profession. Avant de mourir, il avait fondé quelques anniversaires pieux à Tolède, à Séville et à Alcala. Le conseil des Indes annula ces fondations et ordonna que le capital de soixante mille piastres, qu'il leur avait consacrées, fût dévolu à l'église de Santiago.

L'état d'hostilité où ces conflits avaient placé les pouvoirs, exigeait qu'on remplaçât Perez Espinosa par un successeur pacifique, qui sût déjouer les complots ourdis contre son autorité, plus par la prudence et la mansuétude que par

[1] M. Gay se trompe en supposant que l'évêque Perez d'Espinosa se fit religieux franciscain en se retirant à Séville; cela n'a pu avoir lieu, et l'histoire ne le dit pas. Cela n'a pu avoir lieu, puisqu'il était déjà profès dans l'ordre de Saint-François, et depuis long-temps, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, comme nous l'avons dit, et la dignité épiscopale ne rompt pas les vœux religieux. D'un autre côté, nous n'avons vu aucun historien qui affirme ce fait. « Il mena dans sa retraite une vie religieuse, » voilà ce que disent unanimement les historiens. (*Note de l'auteur.*)

les menaces. D. Francisco Salcedo réunissait ces qualités, sans manquer pourtant de zèle ni de vigueur. Il était né d'une famille noble à Ciudad-Real (Manche). Il embrassa la carrière ecclésiastique, et s'y fit remarquer par sa charité envers les pauvres. Nommé chanoine de la cathédrale de Tucuman, il s'éleva ensuite à la dignité de trésorier de la même église, et se montra dans cette ville l'un des plus ardents bienfaiteurs de la Compagnie de Jésus. Sa capacité le fit nommer plus tard doyen de l'église métropolitaine de la Plata. La vacance du siège de Santiago offrit à Philippe IV, qui connaissait son mérite, l'occasion de le proposer comme évêque l'année même de la mort de son prédécesseur. Grégoire XV expédia ses bulles, et l'archevêque D. Alonso de Peralta procéda à son sacre. A peine en possession de son église (1624), il employa une grande partie de sa fortune à la distribution d'abondantes aumônes en faveur de malheureux, dont il découvrait ingénieusement les besoins. Mais, malgré son caractère pacifique, les incidents ne manquèrent pas, qui ramenèrent les deux pouvoirs à une attitude hostile. Le capitaine général prétendit qu'on lui apportât le livre de l'Evangile dans les messes solennelles : l'évêque ne voulut point y consentir, et de là résulta une grande querelle qui donna lieu à de nombreux scandales et à de nombreux mécontentements. Le roi décida la question dans le sens de la négative, comme nous le dirons plus amplement ailleurs.

Son prédécesseur avait dirigé personnellement le séminaire diocésain, mais Salcedo crut plus utile aux progrès de l'établissement d'en confier la direction aux Jésuites, comme il le fit. Pénétré de la plus tendre dévotion envers l'Eucharistie, il constitua une rente considérable pour la célébration à perpétuité d'une messe chantée dans la cathédrale, tous les jeudis, en l'honneur du Saint-Sacrement. C'est à son zèle qu'on dut l'érection de la paroisse de Sainte-

Anne, à Santiago, et celles d'autres églises à la campagne. Son administration dura jusqu'en l'an 1635, où il succomba sous le poids de l'âge ; il fut enterré dans sa cathédrale [1]. Après la mort de Salcedo, l'église de Santiago resta trois années veuve ; car, bien que D. frai Gaspar de Villaroel ait été appelé à lui succéder dès 1637, il ne prit possession de son siège qu'un an plus tard. Frai Gaspar était né dans la ville de Quito : ses parents, le licencié D. Gaspar de Villaroel et dona Ana d'Ordoñez, l'envoyèrent à Lima, pour qu'il pût y suivre la carrière des lettres, pour laquelle ils lui voyaient un penchant décidé. L'état religieux commença dès lors à devenir le but des aspirations du jeune Gaspar, et quand il fut résolu à l'embrasser, il choisit l'ordre des ermites de Saint-Augustin, qui le compta au nombre de ses novices, le 6 octobre 1608. Après qu'il eut terminé ses études avec éclat, ses supérieurs le nommèrent professeur de philosophie, puis de théologie, dans leur couvent de Lima, et en témoignage de la manière satisfaisante dont il s'était acquitté des obligations que lui imposaient ces fonctions, la célèbre université de Saint-Marc récompensa son mérite littéraire, en lui décernant le titre de docteur [2]. Tel était le début de la carrière brillante qu'avaient ouverte devant frai Gaspar ses talents et ses rares lumières. Après avoir rempli dans son ordre les

[1] M. Gay le fait jésuite, je ne sais sur quel fondement. Le fait est qu'il vint d'Espagne au Tucuman, pourvu d'un canonicat ; de là il passa, en qualité de doyen, non à Buenos-Ayres, comme le suppose cet écrivain, mais à l'église métropolitaine de la Plata, où il fut ensuite sacré évêque de Santiago. Nous avons eu sous les yeux le testament de Salcedo. (*Note de l'auteur.*)

Ne pourrait-on pas ajouter que les règles de la compagnie de Jésus ne permettent pas à ses membres d'accepter des dignités ecclésiastiques? Et si l'on a vu des jésuites sortir de la compagnie, ce n'a guère été pour arriver aux honneurs dont leur institut leur fermait l'entrée. (*Note du traducteur.*)

[2] L'original porte la *bordure* de docteur. C'était un chevron, un ornement que les docteurs avaient le droit de porter. Ils portaient en outre le *bonnet*, comme en France. (*Note du traducteur.*)

charges de secrétaire du visiteur général de la province, de définiteur, de prieur, et en dernier lieu de vicaire provincial, il passa en Europe, sans autre objet que d'y acquérir de nouvelles connaissances. Il commença à Lisbonne la publication de son *Carême sacré*, qu'il acheva ensuite à Madrid. Il publia aussi presqu'en même temps son *Commentaire sur le livre des Juges*, et d'autres ouvrages dont nous donnerons une idée en temps et lieu. Philippe IV, en présence duquel il avait prêché plusieurs fois, le proposa pour le siège de Santiago, et Sa Sainteté Urbain VIII lui expédia les bulles nécessaires l'an 1637. L'année suivante, il fut sacré dans l'église de son couvent, à Lima, par D. frai Francisco de la Zerna, évêque de Popayan, et il se dirigea vers le Chili, pour prendre possession de son église. La charité et le zèle pour le prochain, furent les vertus qui caractérisèrent Monseigneur Villaroel dans l'accomplissement de ses devoirs de pasteur. Il avait partagé l'emploi de tous les jours de la semaine entre différentes œuvres charitables : les lundis, il donnait à manger et fournissait d'autres secours aux détenus des prisons; les vendredis, il visitait l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, offrant lui-même aux malades, et quelquefois à genoux, les présents qu'il leur apportait; les samedis, il distribuait l'aumône à une multitude innombrable de pauvres femmes qui accouraient à ses portes, ouvertes, les autres jours, aux mendiants et autres nécessiteux. Il lui arriva plusieurs fois de se trouver entièrement dénué de ressources, et pour que le pauvre qui mendiait au seuil de son palais, ne dût pas se retirer sans soulagement, il engageait son anneau pastoral, afin de se procurer des fonds! Nous ne pouvons nous empêcher de citer au moins un fait qui montre jusqu'où le portait l'ardeur de sa charité. Un jour que son majordome était absent, deux pauvres allèrent lui demander l'aumône, deux pauvres presque nus et transis de froid : sans hésiter un

instant, l'évêque se dépouilla de son vêtement de dessous, et à l'un d'eux il donna ses culottes, à l'autre sa chemise. Le zèle avec lequel il veillait au salut des âmes qui lui étaient confiées n'était pas moindre; il prêchait et officiait toujours pontificalement. Il visita tout son diocèse et même les provinces de Cuyo, où les évêques ne se rendaient plus depuis trente ans. Au retour de ce pénible voyage, une tâche nouvelle l'attendait. Un tremblement de terre épouvantable, qui survint dans la nuit du 13 mai 1647, renversa presqu'entièrement la ville de Santiago, écrasant sous ses ruines une grande partie des habitants. L'évêque eût été du nombre des victimes, si Dieu ne lui eût miraculeusement sauvé la vie. Le toit de la maison qu'il habitait s'écroula sur lui, et l'eût couvert de ses débris, si une poutre n'avait garanti sa tête. L'évêque entouré de décombres invoqua saint François Xavier, et c'est par son intercession qu'il crut avoir conservé la vie. Ses gens le cherchaient pleins d'angoisse, et, guidés par le son d'une voix déjà affaiblie, ils firent creuser à l'endroit d'où elle partait, et en effet ils le trouvèrent grièvement blessé à la tête et criblé de contusions. Ils l'emmenaient pour le soigner; mais le bon pasteur, refusant de recevoir aucun soulagement tant que son troupeau courait des dangers, se fit élever sur une estrade, où se trouvait placée l'image de Jésus crucifié, et de là il répandait sur son peuple affligé les consolations de la parole divine. Il passa la nuit au milieu de la foule, confessant tous ceux qui réclamaient son ministère, et ils étaient nombreux.

Dès que les premiers jours de tumulte et de confusion furent passés, il se proposa de rebâtir provisoirement une église cathédrale, sans se laisser décourager ni par l'abattement des habitants ni par la grandeur de l'entreprise qu'il essayait de réaliser. Il porta sur ses épaules les premières briques qui furent posées, et, à son exemple, les bourgeois

poussèrent et aidèrent au travail avec une telle ardeur qu'en dix-huit mois l'église fut achevée.

Villaroel mit un soin particulier à éviter les querelles qu'avaient eues ses prédécesseurs; peut-être fit-il quelquefois au pouvoir civil des concessions excessives; mais cela valait mieux que de conserver absolument intacte l'autorité ecclésiastique, comme on l'avait fait, au prix de la paix et du bon exemple dû aux fidèles. Le roi le promut au siège d'Arequipa l'an 1651, et dans le courant de la même année, Villaroel quitta l'église de Santiago, en en laissant l'administration à l'évêque de la Conception, D. Diego Sambrano y Villalobos, appelé à le remplacer. L'âge extrêmement avancé de ce personnage ne lui permettait pas de remplir les fonctions de sa charge, et c'est pour cela qu'il crut convenable de donner sa démission. Mais Philippe IV voulut qu'il continuât à administrer le diocèse, comme il le fit, jusqu'à la cinquante-troisième année de ce siècle, où il mourut à Santiago, âgé de plus de quatre-vingt dix ans, et comme tel, le doyen des prélats des Indes. Il fut inhumé dans son église [1].

D. Fernando d'Avendaño fut proposé, après deux années de vacance, pour le siège de Santiago. Le passé le plus recommandable faisait espérer les plus avantageux résultats de son administration. Né et élevé dans la ville de Lima, au sein de son illustre famille, il embrassa la carrière ecclésiastique avec une ferveur exemplaire. L'université de Saint-Marc le compta parmi ses membres et lui décerna le grade de docteur en droit civil et en droit canon, et ses lumières comme ses vertus lui frayèrent dans sa carrière une voie glorieuse. Il occupa les postes honorables de vicaire général, de juge des idolâtres, de curé recteur de la cathédrale, de chanoine, de chantre et en dernier lieu d'archidiacre de la

[1] Nous avons sous les yeux les lettres royales qui refusent la démission de Mgr Sambrano Villalobos; il gouverna donc le diocèse de Santiago jusqu'à sa mort. (*Note de l'auteur.*)

sainte église métropolitaine de sa patrie. Lorsque le roi l'eut présenté pour le siège en question, Fernando se proposait d'attendre les bulles de sa nomination, et de ne se rendre dans son diocèse qu'après avoir reçu le caractère épiscopal; mais la mort arrêta ses projets. Le même sort échut au docteur D. Diego d'Encinas, archidiacre de Lima, sa ville natale, homme d'une sagesse et d'une vertu admirables, choisi pour lui succéder.

D. frai Diego de Humanzoro prit enfin possession du siège de Santiago l'an 1661. Natif du Quipuzcoa, il entra dans l'ordre des frères Mineurs, et aussitôt après sa profession, il passa au Pérou pour y travailler dans les missions des infidèles. Ses frères en religion, épris des qualités brillantes par lesquelles il se distinguait, l'élirent gardien de divers couvents, et enfin supérieur de la province de Cuzco. Frai Diego, dans l'accomplissement des devoirs de ces différentes fonctions, ne se proposa d'autre objet que sa sanctification et celle du prochain : la charité, l'humilité, l'obéissance constituaient le caractère et animaient toute la conduite de ce religieux. Lorsque la mort du señor Encinas rendit vacant le siège de Santiago, Philippe IV présenta frai Diego comme candidat au pape Alexandre VII, qui lui envoya les bulles de la nomination de l'évêque. On remit par erreur à celui-ci, avec la lettre d'avis du conseil royal, l'original des bulles papales, que le roi fit redemander immédiatement. Peu de temps après son entrée dans son diocèse, le nouvel évêque entreprit la visite des paroisses du nord, et poussa jusqu'à Copiapo même, à l'indicible consolation des habitants de cette colonie, alors privée de tous secours spirituels. Après avoir terminé la visite de toutes les parties de son diocèse, il publia le jubilé universel accordé par Alexandre VII à toute la chrétienté, dont il réclamait les prières, en faveur des armées catholiques réunies pour arrêter l'invasion des Turcs dans le royaume de Hongrie. Il désigna aux habitants

de Santiago les deuxième et troisième semaines de l'avent de l'année 1666 pour l'observation des pratiques requises par la bulle du jubilé, et indiqua en même temps les églises où les fidèles devaient se rendre pour les remplir.

Cette tournée pastorale lui avait fait connaître la nécessité de célébrer promptement un nouveau synode, et en conséquence, il convoqua les curés de son diocèse à une réunion générale dans Santiago.

Le zèle que déploya Humanzoro pour amener la réforme de quelques abus est sans doute fort louable; mais les moyens qu'il avait l'habitude d'employer pour l'obtenir nous paraissent trop sévères. Nous avons sous les yeux un mandement terrible, qu'il publia le 5 décembre 1669, et comme sa teneur nous fait parfaitement connaître le caractère de son auteur, nous avons voulu en faire une mention particulière. Il y avait à Santiago quelques monastères, dont les religieuses célébraient la fête de Noël par des danses et des représentations, où elles mêlaient les choses divines et les choses profanes; l'évêque trouva là un grand abus et voulut y remédier. Pour cela, il lança un mandement où il enjoignait aux religieuses de s'abstenir de ces danses et de ces représentations, « en vertu de la sainte obéissance, au nom du Saint-Esprit et sous peine d'excommunication majeure *latæ sententiæ* [1], dont il se réservait de relever, et sous peine de ne pouvoir plus assister aux offices divins. En outre, les religieuses auxquelles ces peines eussent été applicables, devaient être privées de toute participation directe ou indirecte aux élections de la communauté; celles qui déjà n'avaient point le droit de vote, étaient menacées de quatre années de réclusion, de longs jeûnes au pain et à l'eau, et d'une

[1] L'excommunication majeure *latæ sententiæ* diffère de l'excommunication *ferendæ sententiæ*, en ce qu'elle est encourue *ipso facto*. Le souverain pontife seul relève de l'excommunication majeure *latæ sententiæ*, à moins, bien entendu, d'une délégation spéciale. (*Note du traducteur.*)

correction disciplinaire trois fois par semaine. Quant aux novices, aux élèves et aux domestiques du couvent, elles devaient en être irrévocablement chassées, pour ne pouvoir plus y rentrer de leur vie. » Personne, il faut l'avouer, ne pourra dans cette occasion vanter la douceur de l'évêque; personne ne pourra s'empêcher de regarder comme tout-à-fait inutile l'emploi d'un langage si violent, à l'égard de personnes aussi timides que des religieuses et leurs élèves.

L'administration d'Humanzoro ne fut pas exempte de débats qui troublèrent la paix qui régnait entre les deux autorités. La querelle qui fit le plus de bruit prit origine à propos de la célébration de la Fête-Dieu. Le roi avait ordonné que les frais des solennités de l'octave de la Fête-Dieu fussent, dans toutes les cathédrales de ses domaines, soldés avec le produit des amendes appliquées aux dépenses de la chambre du conseil des Indes. Comme on ne profitait pas de ce subside à Santiago, pour se conformer aux instructions du monarque, l'Audience décida que chacun de ses membres paierait le coût des cérémonies d'un jour : ce qui eut lieu. L'évêque prétendit que les auditeurs l'invitassent en personne à la fête; mais ceux-ci trouvèrent cette prétention exagérée, et commirent l'huissier d'audience à l'effet d'inviter l'évêque au nom de tout le tribunal. Humanzoro, loin d'accueillir une semblable invitation, informé que les auditeurs n'étaient pas disposés à la réitérer personnellement, prescrivit aux prêtres chargés de prêcher l'octave, de s'abstenir. De tels ordres de la part de l'évêque étaient bien impolitiques : ils irritèrent l'Audience au plus haut degré. Néanmoins, elle ne fit pour lors aucun acte qui pût manifester son ressentiment. Le président D. Juan Henriquez, désireux d'éviter l'année suivante les murmures qu'avaient excités l'année précédente ces disputes entre l'évêque et l'Audience royale, prit le parti d'inviter lui-même l'évêque, à l'insu de ses collègues et au nom du

tribunal qu'il présidait; mais, malgré cette démarche qui témoignait des bonnes dispositions du président et du respect qu'il portait au premier pasteur, celui-ci insista sur la nécessité de l'invitation personnelle de chacun des auditeurs, et conclut en disant que « s'ils s'y refusaient, ils n'avaient qu'à ne pas aller à son église. » Une résolution si formelle ôta au président l'espoir de terminer pacifiquement une querelle qui s'échauffait de plus en plus. L'Audience décida que l'octave et les autres fêtes d'usage se célébreraient à l'église de Saint-Dominique : on voulait ainsi éviter la présence sans doute embarrassante de l'évêque. Mais Humanzoro, voyant avorter son projet d'humilier le tribunal, qui représentait le souverain, ne laissa pas que de tenter d'autres moyens pour arriver à son but. Il écrivit pour exhorter l'Audience à se rendre à la cathédrale; il menaça de censures et de peines pécuniaires la municipalité qui se disposait à suivre l'exemple du tribunal, et ces mesures répandirent une vive alarme parmi les habitants de Santiago. Dans cet état de choses, le fiscal D. Francisco Cardenas Zolorzano requit l'Audience d'envoyer à l'évêque, au nom du roi, une ordonnance portant qu'il eût à se renfermer dans les limites de sa juridiction. Il profita de l'occasion pour reprocher à l'évêque des actes antérieurs, dont il résultait qu'il s'était illégalement ingéré dans des choses qui relevaient uniquement de la juridiction royale, comme, par exemple, lorsqu'il avait fait emprisonner des personnes laïques, sans demander l'intervention de la puissance civile. Il lui reprochait encore de prendre des ecclésiastiques pour notaires [1], et enfin de s'adresser à l'Audience, par des formules d'exhortation et non de pétitionnement, quand il avait besoin de son secours.

[1] Nous parlons des fonctions et des attributions des notaires dont il s'agit, dans un article des documents qui se trouvent à la fin de l'ouvrage. (*Note du traducteur.*)

Le tribunal accueillit la demande du fiscal, et prit au nom du roi une ordonnance prescrivant à l'évêque : 1° de ne pas empiéter sur la juridiction royale, en se mêlant d'affaires qui en relevaient; 2° de ne pas prononcer d'excommunication pour des causes légères, et de ne pas condamner des séculiers à des amendes pécuniaires; 3° de nommer pour les affaires des notaires laïcs, en ne détachant de leurs attributions que celles qui concerneraient des matières purement spirituelles. Le 27 mai 1663, cette ordonnance fut expédiée par le Président et les auditeurs D. Juan de Henriquez, D. Juan de la Peña Salazar, D. José de Meneses, D. Manuel Léon d'Escobar et D. Diego Portales. L'évêque se soumit à la décision de l'Audience, et rien ne se passa dès lors qui pût renouveler l'irritation causée par tous ces évènements.

Nous avons nommé ailleurs Humanzoro, comme l'un des défenseurs les plus actifs de la liberté des Indiens, et il travailla vraiment avec un zèle extraordinaire à les affranchir du service personnel. La tristesse qu'il éprouvait de ne pouvoir réussir dans ses efforts, était si profonde, qu'il suppliait le souverain « de lui permettre son siège, puisqu'il ne pouvait remédier à ce mal si grave, qu'il voyait trop enraciné parmi ses fidèles. » Aussi, plein de sollicitude pour le sort des naturels et des Européens enrôlés dans les rangs de l'armée, dont un grand nombre restait prisonnier de l'ennemi, il pria le roi de charger les Pères de la Merci de s'occuper de leur rachat; mais cette proposition n'eut pas de suite pour le moment [1].

Les angoisses de son âme, la vieillesse et les infirmités qui l'accompagnent, engagèrent Humanzoro à offrir de nouveau sa démission; ce qu'il fit, en demandant au roi qu'en récompense de ses services, il voulût bien lui assigner une petite pension pour subvenir à ses besoins dans la

[1] Voir un décret rendu à Madrid le 21 juin 1669.

cellule solitaire, où il se proposait de finir ses jours. Le conseil des Indes, avant de prendre un parti, jugea convenable que l'évêque se fît représenter par un fondé de pouvoirs, régulièrement constitué, et le roi le décida ainsi par son ordonnance du 4 décembre 1673. Mais, quelque vif désir qu'éprouvât Humanzoro de se trouver déchargé de l'énorme fardeau de l'épiscopat qui l'accablait, il ne fut pas exaucé jusqu'à ce que Dieu l'appelât au repos éternel. Tendrement attaché à son ordre, il voulut être enterré dans l'église du couvent principal des Franciscains, et comme membre de la communauté. Sa mort arriva en 1676.

Le siège de Santiago resta vacant près de trois années, à la fin desquelles frai Bernard Carrasco fut désigné par Charles II à Sa Sainteté Innocent XI, qui lui fit expédier les bulles de sa nomination comme évêque de cette église. Bernard Carrasco était né au village de Zaña, du diocèse de Trujillo. Il embrassa l'état ecclésiastique à Lima et entra dans l'institut de Saint-Dominique, où ses grandes qualités lui firent obtenir les emplois les plus élevés. Il occupa d'abord une chaire de philosophie et fut ensuite successivement répétiteur de théologie, régent des études, maître des novices, et enfin supérieur de la province de Saint-Jean-Baptiste, au Pérou.

Nommé évêque de Santiago en 1679, il porta sa première attention sur la construction de la cathédrale, renversée par le tremblement de terre. La chapelle provisoire qu'avait fait bâtir Villaroel ne pouvait ni suffire ni convenir à une ville aussi populeuse et aussi brillante que Santiago. Carrasco pensa à ériger une nouvelle église : il obtint, pour l'aider à en payer les dépenses, que le roi lui abandonnât les deux neuvièmes qui lui revenaient dans la dîme, il y joignit les revenus de son siège, et il put ainsi donner en peu de temps à son entreprise la plus vive impulsion. Il eut ensuite la gloire de bénir ce temple au mois d'octobre 1687, sous

le vocable de l'Assomption de Marie dans les cieux.

Il n'avait point encore tout-à-fait assuré le succès de son œuvre, lorsqu'il commença la visite de son diocèse en 1680. Dans cette visite, il montra jusqu'à quel point il possédait toutes les vertus d'un bon pasteur. Il prêchait lui-même avec zèle, surtout lorsqu'il était nécessaire de stigmatiser les injustices qui se commettaient contre les indigènes. Autorisé par le roi à connaître de leurs griefs, dans le cours de sa tournée, il remplit cette mission de la manière la plus satisfaisante, comme nous l'avons dit ailleurs. L'instruction des enfants excita sa sollicitude toute particulière. On le voyait souvent entouré d'une foule de ces petits êtres intéressants, auxquels il enseignait de sa propre bouche la connaissance de Dieu et le chemin de la vie éternelle. Il commença sa tournée par la partie méridionale, et la continua jusqu'au fleuve de la Maule, dernière limite de son diocèse. Il parcourut également la partie du nord, malgré les périls auxquels l'exposaient les fréquentes descentes que faisaient les bandes du pirate anglais Bartolomé Charp sur les rivages de la province de Coquimbo. La Providence le préserva plusieurs fois, d'une manière miraculeuse, de tomber dans les mains de cet ennemi. Les brigands débarquèrent à la côte de Tongoi, à l'endroit même où l'évêque se trouvait campé avec sa suite, et ceux qui la formaient n'eurent d'autre moyen de se cacher, que d'éteindre les lumières et les feux du camp. La présence de l'évêque consola merveilleusement la population de la Serena, tourmentée par les attaques et les extorsions continuelles des pirates. Il secourut les nécessiteux, suivant que le lui permirent ses minces ressources, exhorta les faibles à persévérer dans la défense de la patrie, et donna à tous de grands exemples de patience et de résignation dans les tribulations. Il n'était parti de cette ville que depuis quelques jours pour Huasco et Copiapo, lorsque l'ennemi y entra le 13 décembre et la livra au pillage et à

l'incendie, laissant ses habitants dans l'épouvante. Après avoir parcouru les paroisses du nord, le saint prélat remonta la grande Cordillère des Andes et visita la province de Cuyo, exerçant son ministère pastoral dans des endroits où n'avait encore pénétré aucun de ses prédécesseurs. Cette tournée, qui procura de si grands avantages à la foi, ne fut pas moins utile à la réforme des chrétiens et à l'honneur du ministère ecclésiastique. Beaucoup d'âmes puisèrent pour la première fois, dans l'enseignement de l'évêque, une notion claire du vrai Dieu, et furent régénérées par les eaux vivifiantes du saint baptême. Vingt mille personnes reçurent le sacrement de la confirmation, et une multitude innombrable se purifia de ses péchés dans la piscine de la pénitence. Le roi, qui eut connaissance de ces résultats, adressa à Carrasco une lettre patente, par laquelle il louait son zèle et le remerciait, dans les termes les plus expressifs, des bienfaits dont il avait comblé un si grand nombre de ses sujets [1]. Carrasco passa près de cinq années dans sa visite diocésaine, après quoi il rentra à Santiago, pour s'occuper des préparatifs et fixer les travaux du synode qu'il se proposait de réunir.

En effet, l'évêque avait été, dans ses courses, mis à même d'apprécier de grands maux, qui exigeaient un prompt remède. Les vices invétérés au milieu desquels vivaient les séculiers, spécialement les magistrats chargés d'administrer la justice et les *encomenderos*, furent toujours l'objet qui provoqua de préférence le zèle de Carrasco ; mais jusqu'alors ses exhortations avaient produit peu d'effet. Il voulait, dans

[1] On ne saurait trop faire remarquer la sollicitude vraiment paternelle avec laquelle les rois catholiques se préoccupaient constamment des progrès du christianisme parmi les Indiens. Sans doute les conquérants de l'Amérique se sont laissés trop souvent guider par les conseils de l'intérêt et de l'ambition ; mais les souverains, qui ne parvenaient pas toujours à connaître ou à réprimer leurs excès, avaient bien compris et ont long-temps tâché de bien remplir le grand rôle que leur assignait la Providence, après la découverte du Nouveau-Monde. Pourquoi faut-il qu'ils se soient lassés de mériter un si glorieux éloge ? (*Note du traducteur.*)



le synode, avec le concours des curés, chercher pour chacun de ces vices le remède le plus convenable et le plus efficace. Les serviteurs de Dieu, les ministres du sanctuaire avaient aussi besoin de réforme. Le prêtre pourra difficilement sauver les âmes qui lui sont confiées, s'il ne travaille d'abord à se sauver lui-même; il ne pourra guérir les infirmités d'autrui, s'il ne s'applique à lui-même les remèdes qu'exigent ses propres maux! « Tant que chez les ecclésiastiques on ne verra pas la réforme des mœurs que réclame leur état, et l'ornement des vertus qui doivent rehausser leurs sublimes fonctions, ils ne pourront guère demander ouvertement aux laïques l'amélioration de leur vie [1]. » Le 18 janvier 1688, l'évêque de Santiago ouvrit le synode, dont il fit la clôture et publia les dispositions le 2 mai de la même année. Les statuts ordinaires pour l'organisation et l'administration de son église cathédrale sont également le fruit de son travail.

Dieu voulut bien visiter l'illustre prélat, en frappant son troupeau de malheurs successifs, qui affligeaient vivement ce cœur plein d'une tendresse pastorale. Nous avons déjà parlé des irruptions des pirates hollandais, qui tenaient dans une alarme continuelle les villages situés sur la côte de Coquimbo. Mais ce ne fut pas là tout : la petite vérole, avec tous les caractères de la plus effrayante épidémie, se propagea par les villes et par les campagnes, décimant sur son passage la population avec une rapidité incroyable; et un tremblement de terre épouvantable qui se fit sentir le 9 juillet, vers une heure après-midi, détruisit une partie de la ville de Santiago, et augmenta la consternation de ses malheureux habitants. Au milieu de ces calamités, Carrasco ne cessait d'exhorter son peuple à arrêter par la pénitence le bras du Seigneur, qui frappait de ses fléaux vengeurs l'infortunée Santiago. Il prescrivit des processions, des prières et des pénitences publiques, se montrant lui-même le premier,

[1] Lettre pastorale de l'illustrissime frai Bernard Carrasco.

malgré ses infirmités, à observer les pratiques qu'il recommandait à ses ouailles. Attribuant aux péchés de son peuple l'origine des malheurs qui l'accablaient, il lui adressa de fréquentes pastorales, surtout contre les fautes publiques, qui causaient de si grands scandales; il s'éleva contre la distribution partiale de la justice et menaça des peines ecclésiastiques ceux qui attenteraient à la liberté des naturels. Pour donner une plus grande publicité aux mandements qu'il publiait pour la réforme de ces déplorables abus et des autres vices, il pria la municipalité de Santiago d'assister à la lecture qui devait en être faite le mercredi des cendres et les dimanches du Carême; enfin, il n'y eut pas d'expédient auquel il ne recourût, pour changer les mœurs de son troupeau. Plusieurs de ses lettres pastorales qui ont été imprimées et qui nous sont parvenues, révèlent la dévotion ardente et la charité profonde qu'il déployait dans les malheurs publics : son zèle croissait à mesure que le fléau redoublait ses coups. Il s'occupait de la reconstruction de son séminaire diocésain, quand il reçut les lettres patentes par lesquelles le roi l'élevait au siége de la Paz. Il lui fut bien pénible, il faut le dire, de quitter une terre qu'il avait cultivée au prix de si grands sacrifices; mais faisant abnégation de lui-même et fermant l'oreille aux plaintes qui s'échappaient de son cœur, atteint dans ses plus profondes affections, il se soumit avec résignation aux ordres du souverain. Il préposa au gouvernement de l'église de Santiago l'archidiacre D. Pedro Pizarro Cajal, et quitta la ville dans les premiers jours d'octobre 1694.

En même temps qu'Innocent X, sur les instances de Charles II, élevait Mgr Carrasco au siége de la Paz, il nommait à celui de Santiago le docteur D. Francisco de la Puebla Gonzalez, homme d'une vertu éprouvée et d'une science reconnue. D. Francisco naquit à Pradena de Sepulveda. Ses illustres et vertueux parents l'envoyèrent à Sé-

govie, pour y suivre le cours des lettres, et ce fut le couvent de Saint-Dominique qui lui ouvrit ses portes, pour lui faire étudier dans ses cloîtres la littérature latine, la philosophie et la théologie. Ayant fait de rapides progrès dans cette science sublime, il fut trouvé capable de l'enseigner, et obtint sa chaire au concours dans l'université de Ségovie. Mais Dieu le destinait à une autre hiérarchie supérieure, et lui révélant sa volonté, il lui fit quitter le collège et solliciter son admission au sacerdoce, dont il reçut les ordres. L'archevêque de Tolède le nomma successivement curé de trois paroisses différentes, puis de celle de Saint-Jean de Madrid et examinateur synodal, charges qu'il remplit avec un zèle et un désintéressement tout-à-fait édifiants. Charles II, qui avait une haute opinion de sa personne, le nomma maître de ses pages, et le consultait fréquemment sur des cas de conscience. Lorsque l'Eglise de Santiago devint veuve par la promotion de Carrasco, le roi ne manqua pas de présenter Gonzalez, comme digne de lui succéder. Celui-ci, informé de sa nomination, supplia ardemment le souverain de lui permettre un refus, et pria l'archevêque de Tolède et le confesseur du prince d'intervenir en sa faveur. Mais, à leurs yeux, ces instances mêmes et les frayeurs qui les inspiraient étaient le témoignage irréfragable du mérite du candidat : il n'eut donc qu'à se résigner et à accepter une dignité qu'il envisageait avec terreur. Sa pauvreté devint un nouvel obstacle à son élévation. Bien qu'il eût rempli des charges lucratives, il n'avait aucun fonds dont il pût disposer, pour couvrir les frais qu'il était indispensablement tenu de faire dans ce cas, et encore moins pour payer la traversée. La générosité de Charles aplanit cette difficulté, et après avoir été sacré à Madrid, Gonzalez entreprit son voyage en se dirigeant sur Buenos-Ayres. Là, se trouvant dans l'impossibilité, à cause de sa mauvaise santé, de se rendre à son poste aussitôt qu'il eût

été désirable, il envoya au chanoine le plus ancien les pouvoirs nécessaires pour prendre, en son nom, possession de son siège, et pour administrer le diocèse jusqu'à son arrivée. Ces pouvoirs tombèrent entre les mains de l'archidiacre D. Pedro Pizarro Cajal, qui, conformément à leur teneur, prit les rênes de l'administration de l'Eglise, le 30 octobre 1698, et les conserva jusqu'au 1er mars de l'année suivante, où l'évêque se rendit à Santiago. Monté sur son siège, Gonzalez édifia son peuple par les exemples d'une éminente vertu. Plein de droiture, il ne s'écarta jamais d'une ligne du sentier tracé par la vertu. Admirable d'humilité, il ne proféra jamais une parole hautaine, et pour imiter de plus près le modèle offert par le divin Maître, il se plaisait à s'entourer de mendiants, qu'il servait et qu'il logeait dans son propre palais. Dans son inépuisable charité, il employait tous ses revenus en bonnes œuvres, en pourvoyant avec une sollicitude particulière aux besoins des églises de quelques monastères, qu'il soutenait presqu'entièrement à ses dépens. Mais où cette charité se développa dans toute son étendue, ce fut dans la visite qu'il fit de son diocèse, peu de temps après y être arrivé. Il distribua d'abondantes aumônes aux nécessiteux; il ouvrit le vestiaire qu'il avait amené à sa suite à ceux qui étaient nus; il répara plusieurs temples en ruine; il remit la quarte épiscopale au plus grand nombre des curés. Dans la mission qu'il faisait donner pendant la visite des paroisses, il entendait les confessions, administrait sans relâche le sacrement de la confirmation, et enfin se montrait la fidèle personnification du dévouement apostolique. Un trait de sa vie, qui arriva dans le cours de la visite diocésaine, met en relief les sentiments charitables dont il était animé à l'égard de son troupeau. Il traversait la vallée de Rancagua en se dirigeant vers la mer, et se proposait de passer par certaines montagnes, extrêmement dangereuses en cette saison. Le P. Michel

Vinas, qui l'accompagnait, l'avertit du danger qu'il courrait de périr dans les précipices; à quoi Gonzalez répondit : « Je ne suis point venu chercher les bons chemins, mais ceux qui me conduisent aux lieux où se trouvent mes brebis, et je dois les trouver, fût-ce au prix de ma vie. » Et s'il avait cédé aux instances de ceux qui voulaient le détourner alors de son projet, plus de six cents personnes eussent été privées de la confirmation.

Sa vie privée était en tout conforme à son extérieur. Il mettait toute son ambition à pratiquer ce qui était le plus parfait, à s'oublier lui-même et tout ce qui le regardait, à ne se permettre aucune aisance ni dans la table ni dans la mise, enfin à se regarder comme un objet digne de mépris. Il se levait tous les jours de très-bonne heure, et après avoir consacré plusieurs heures à l'oraison, il célébrait la messe avec les marques d'une ferveur extraordinaire. Il siégeait souvent au confessionnal, et aimait beaucoup à conférer sur des sujets de théologie mystique : aussi passait-il pour un des maîtres les plus habiles dans la direction des âmes. Tout en résolvant les questions qui lui étaient soumises, il ne perdait jamais de vue la piété et la simplicité propres à une âme qui vivait étroitement unie à Dieu.

Un an avant sa mort, il se démit de son évêché entre les mains du roi, et comme s'il avait voulu faire ses adieux à ses ouailles, il commença une seconde tournée pastorale. Les travaux du ministère épuisèrent complètement ses forces, de manière qu'il se vit forcé de retourner à Santiago. Il montra dans sa maladie une patience à toute épreuve. Son corps était abattu par l'excès de ses austérités, auxquelles se joignaient les caustiques douloureux qu'il fut nécessaire de lui appliquer continuellement; mais, loin de se plaindre, il rendait à Dieu de fréquentes actions de graces de ce qu'il voulût bien le faire souffrir sur la terre, pour lui faire mériter le ciel. Remis de ce dernier assaut, Gonzalez attendait avec

une vive impatience la nouvelle de l'acceptation de sa démission, pour aller finir ses jours dans les cloîtres de la Compagnie de Jésus, où, pendant qu'il était malade, il avait fait vœu d'entrer; mais Dieu voulut récompenser plus tôt ses mérites, et lui décerner la couronne que lui avaient préparée ses vertus pastorales. Dans le courant du mois de janvier 1704, il fut frappé d'une attaque si violente, qu'elle le conduisit en peu de jours au tombeau. Il fut trouvé par ses serviteurs étendu par terre, sans connaissance, une discipline à la main, les épaules nues et couvertes de cilices. Revenu à lui-même, il se félicita d'apprendre qu'il mourrait bientôt; il reçut les saints sacrements avec une piété édifiante; et, après avoir recommandé à ses exécuteurs testamentaires de l'enterrer à la porte de son église, il rendit son âme à Dieu dans la matinée du 20 janvier de la même année. Son corps fut inhumé dans les cryptes de la cathédrale; mais le renom de sa rare sainteté sera long-temps un des titres les plus glorieux que sera fière de présenter l'église de Santiago.



CHAPITRE V

SOMMAIRE. L'église paroissiale de Saint-Pierre de la Conception remplace celle de Saint-Michel de l'Impériale, comme cathédrale. — Antécédents de l'évêque D. frai Reginald Lizarraga. — Proposé comme évêque, il reçoit ses bulles et se fait sacrer. — Son zèle pastoral. — Il quitte l'Impériale et se rend à la Conception. — Ses vertus éminentes. — Envoyé au Paraguay, il meurt. — Détails sur l'évêque Corai. — Qualités remarquables du P. Oré. — Il prend possession du siège : voyage à Chiloé. — Le roi le consulte. — Sa mort. — Frai Marc Castro refuse la mitre. — D. Diego Sambrano y Villalobos l'accepte. — Ses antécédents. — Son sacre : il entreprend la visite de son diocèse. — Sa parfaite charité. — Motifs de difficulté avec le conseil de la Conception. — Il est promu au siège de Santiago et remplacé par D. frai Benito Cimbron. — Caractère du nouvel évêque. — Malheurs subits de l'Eglise de la Conception. — Vertus apostoliques dont l'évêque donne des preuves réitérées. — Affreux tremblement de terre. — L'évêque est nommé capitaine général. — Il meurt sans occuper ce nouveau poste. — L'archevêque de Lima annule l'élection d'un vicaire capitulaire choisi par le chapitre. — Son successeur meurt avant d'avoir été sacré. — Frai Francisco de Loyola met fin à la vacance. — Il visite son diocèse. — Son ardente charité. — L'évêque et les ulmens. — Concessions de l'évêque. — Sa mort. — Mort de ses deux successeurs. — Mgr Hijar prend l'administration et convoque un synode.

L'église de l'Impériale, qui, à la fin du dernier siècle, se montrait si pleine de vie, dans tout l'éclat et toute la fraîcheur de la jeunesse, qui semblait élever un front si radieux au-dessus des autres églises du Chili, se présente à l'époque actuelle couverte du deuil de l'infortune, vilipendée par ses propres enfants, persécutée et humiliée par la main des barbares, et enfin réduite à abandonner

son temple majestueux pour mendier l'asile d'une humble paroisse, autrefois sa tributaire. Terrible vicissitude sans doute, qui contient pourtant le germe d'une leçon salutaire! Cela nous apprend à ne pas nous reposer tranquilles sur les apparences fugitives des choses soumises à l'action des hommes, mais à élever nos vues et nos espérances jusqu'au trône de Celui qui regarde et dirige imperturbable les scènes de ce monde, sans qu'en son être s'opère le moindre changement ni la moindre réaction. Lizarraga, premier évêque qui l'administra dans ce siècle, fut aussi le premier qui eut à souffrir avec son église ces tristes alternatives, comme nous allons le voir.

Balthasar Lizarraga naquit en Biscaye, d'où il passa au Pérou avec ses parents, qui furent les premiers fondateurs de la ville de Quito. Enclin dès son enfance au recueillement et à l'étude, il sollicita de ses parents la permission de fréquenter le couvent de Saint-Dominique à Lima, où ils s'étaient ensuite établis. Trouvant la vie des moines tout-à-fait conforme à ses idées et à ses projets, il reçut en 1560 l'habit dominicain des mains du prieur frai Thomas Argomedo, personnage illustre par sa vertu et par sa littérature. Ayant échangé le nom qu'il portait dans le siècle pour celui de Reginald que lui donnèrent ses supérieurs, il apparut dans le cloître comme un modèle de perfection évangélique. Bien qu'il eût une véritable aversion pour les honneurs, il eut à remplir toute sa vie des charges importantes. Il fut prieur de différents couvents, définiteur et vicaire provincial de son ordre au Pérou, et provincial au Chili. Après s'être acquitté de ces fonctions, il retourna à Lima, où il fut nommé maître des novices au couvent du Rosaire. D. Garcia Hurtado de Mendoza, alors vice-roi du Pérou, connaissant à fond les qualités du P. Reginald, et les travaux apostoliques auxquels il s'était livré dans le Chili, le jugea digne de l'épiscopat, et fit remarquer son

mérite à Philippe II, qui le proposa pour évêque de l'Impériale. Lizarraga reçut ses bulles de Clément VIII, et en conséquence il se fit sacrer et se rendit à son église.

A peine en avait-il pris possession, lorsque Paillamacu, enorgueilli par les triomphes signalés qu'obtinrent ses armes sur les troupes espagnoles, mit le siège devant les villes les plus opulentes de la province, au nombre desquelles était l'Impériale, véritable métropole de toutes les colonies du Chili, par sa splendeur et son importance. Le prélat exhorta les habitants à souffrir avec patience les maux infinis que leur causait le blocus. Ayant perdu l'espoir de sauver la cité, une grande partie des habitants se retira à la Conception ; mais l'évêque refusa de les suivre, tant que la portion la plus sans défense de son troupeau (les religieuses du monastère) resterait exposée à la mort. Dieu, dont la providence voulait le délivrer, lui offrit une occasion favorable pour s'échapper avec elles. Un vaisseau parvint à s'approcher la nuit de l'embouchure du Cauten, et l'évêque prévenu de sa présence le rejoignit avec les religieuses et avec la plupart des habitants qui se trouvaient encore dans la ville, et se dirigea vers la Conception. L'Impériale fut détruite, et sa reconstruction étant considérée comme impossible, Lizarraga, d'accord avec le doyen et le chapitre, transféra la cathédrale à la Conception [1].

D. Reginald agit toujours sur son siège comme un homme qui tenait constamment son âme en présence de Dieu, et qui pour l'amour de Dieu secourait les pauvres et les nécessiteux, auxquels il distribuait chaque jour et à toute heure d'abondantes aumônes. Jamais il ne se servit de soutane de soie, de dais ou autres insignes propres à sa dignité, pratiquant en sa personne, dans son intérieur et à sa table, la même pauvreté que lorsqu'il était simple religieux. C'était vraiment un évêque de la primitive église : il se levait une

[1] *Voir le document n° 10, à la fin de l'ouvrage.*

heure ou deux avant le jour, récitait aussitôt ses matines, passait deux heures à genoux pour se préparer à célébrer la messe, après laquelle il restait en oraison jusqu'à neuf heures. Les affaires de son ministère expédiées, il consacrait le reste du temps à l'étude et à la prière. Il jeûnait trois fois par semaine, portait sur la peau un dur cilice, dormait sur la dure, sans autre couverture qu'une couverture d'étoupe; et comme un beau jour il l'avait donnée à un pauvre, il arriva que pendant plusieurs nuits il n'eut que son manteau pour se garantir du froid.

A la Conception, Lizarraga écrivit différents ouvrages dont nous parlerons en autre lieu. Ses sermons produisirent un grand effet pour la réforme des mœurs des Européens. Il poursuivait le vice avec un zèle pastoral, quelque part qu'il le vît, et ce zèle lui attira parfois de grandes tracasseries. Philippe III le proposa pour l'évêché du Paraguay, auquel il fut promu par le pape Paul V; il quitta en conséquence la Conception pour se rendre à sa nouvelle église. Là, il eut à soutenir des luttes continuelles pour la défense de sa juridiction. Consumé à la fin par les tribulations et les amertumes que lui offrait sa dignité, il pressentit et annonça aux siens le jour de sa mort. Elle répondit tout-à-fait aux éminentes vertus qu'il avait pratiquées toute sa vie. Revêtu de l'habit de son ordre, il reçut dans son oratoire le saint viatique, et après avoir récité avec son clergé les psaumes de la pénitence, il rendit son âme à Dieu, à l'âge de soixante-dix ans, en 1615.

D. Carlos Marcel Cornerino, que les historiens placent à cette époque, n'est pas nommé par le synode de la Conception; il reçut pourtant les bulles de sa nomination comme évêque. Il était natif de Trujillo, et fit ses études littéraires à Lima, avec un tel succès que l'université de Saint-Marc lui décerna le titre de docteur. De chanoine de la cathédrale de Lima, il devint l'évêque nommé de la Conception; et

avant de prendre possession de son siège, celui de son pays natal.

En 1619, Philippe III proposa pour le siége de la Conception frai Louis-Jérôme d'Oré, et il fallait réellement un homme de son mérite, pour succéder dignement aux personnages qui en avaient relevé l'éclat par tant de qualités aussi variées qu'éminentes. Jérôme d'Oré, né à Guamanga (Pérou), de parents riches et nobles, en 1554, embrassa la profession franciscaine au couvent des Douze-Apôtres à Lima. Il enseigna avec distinction la théologie, et remplit de même toutes les charges honorables de son ordre, même celle de provincial, sans pour cela laisser de prêcher avec ardeur les saintes vérités de l'Evangile. Il coopéra puissamment dans sa patrie à la fondation du monastère des Clarisses, dont l'honneur revient à son père, qui consacra à cette œuvre une partie de ses grandes richesses. Ayant rèçu du général des Franciscains la mission de visiter le gardiennat de la Floride, il alla s'en acquitter avec un zèle et une abnégation exemplaires. Cette tâche terminée, il se rendit à Rome, où, sur ses instances, on érigea en chapitre général la province de la Floride. Il y resta jusqu'au moment où Philippe III le présenta comme évêque de la Conception. Le saint religieux reçut ses bulles du pape Paul V, se fit sacrer en Espagne, et entreprit le long voyage qu'il avait à faire pour aller prendre possession de son lointain diocèse. Une vacance prolongée avait amené des maux graves, et faisait sentir des besoins urgents. Pour les mieux connaître et pouvoir leur appliquer le remède le plus convenable, le nouvel évêque commença sa tournée. L'archipel de Chiloé fut le premier objet sur lequel se porta son zèle pastoral. Aucun de ses prédécesseurs n'avait pénétré jusque-là, bien que les habitants de cet archipel eussent manifesté un vif désir de recevoir l'onction du saint chrême de la confirmation. Oré parcourut quelques-unes des principales îles,

dont il instruisit les habitants. Ayant visité Chiloé, il retourna à la Conception, d'où il alla voir les paroisses situées au nord de son diocèse. Philippe IV avait la plus grande idée du mérite de notre évêque, et il le consulta sur les moyens qu'il fallait adopter pour arriver à la pacification de l'Araucanie [1]. Oré opina qu'avant toute autre mesure, l'armée espagnole devait se retirer des environs du Biobio, pour que les soldats ne pussent plus exercer d'extorsions contre les naturels; qu'il fallait ensuite faire respecter les rives de ce fleuve comme les limites des deux Etats, ainsi que le prétendaient les naturels, et faciliter l'introduction de missionnaires qui procurassent aux habitants la connaissance de la foi. Plût à Dieu que ces conseils eussent été suivis! combien de sang eût été épargné!

Amant de l'étude, il lui semblait n'avoir pas vécu le jour où il n'aurait pas acquis quelque connaissance utile. Le grand nombre d'ouvrages qu'il écrivit fut le produit de ses veilles : plusieurs d'entre eux furent publiés en différentes circonstances. Il mourut à la Conception à l'âge avancé de soixante-quinze ans, et fut enterré dans son église. A sa mort, Philippe IV choisit pour le remplacer frai Marc Castro, de l'ordre des Augustins, lequel n'accepta point la dignité épiscopale, de sorte que Philippe proposa la nomination de D. Diego Sambrano y Villalobos.

Sambrano était originaire de Mérida, dans l'Estramadure. Destiné par ses parents à la carrière des lettres, il étudia la philosophie, la théologie et le droit canon à l'université de Salamanque, et parvint, par son application et ses progrès, au grade de docteur dans la dernière de ces facultés. Voulant se vouer au ministère actif, il obtint au concours la cure de Torremocha, dans le diocèse de Badajoz, et après l'avoir desservie avec le zèle le plus louable, il donna sa démission et passa au Pérou, où il remplit les fonctions

[1] Ordonnance royale rendue à Madrid le 27 mai 1623.

de curé et de vicaire forain [1] de la ville impériale de Ste-Barbe du Potosi, et successivement celle de vicaire général et de visiteur ecclésiastique du diocèse de la Paz, et commissaire général de la croisade [2]. Institué évêque de la Conception par une bulle d'Urbain VIII, il reçut à Lima la consécration épiscopale, et alla prendre possession de son siège. Durant le long espace de temps qu'il l'occupa, il donna des preuves multipliées de mansuétude, de prudence et de charité. Un de ses premiers soins fut de visiter son diocèse, et sa tournée fut si complète, qu'il n'y eut pas de *doctrine* où il ne se rendit personnellement pour donner la confirmation. Au fort d'Arauco, il fit la dédicace de la belle église que les Jésuites avaient construite pour le service de la mission qui y était établie. La terrible épidémie de la petite vérole qui fit en son temps les plus affreux ravages dans le Chili, mit à l'épreuve sa charité envers les pauvres. Des familles entières, attaquées par la maladie, se trouvaient délaissées, parce que la terreur que la contagion inspirait faisait fuir ceux qu'elle n'avait pas encore atteints. L'évêque, bien qu'il eût pu se prévaloir de l'épouvante générale, ne céda point à l'impulsion d'un froid égoïsme, mais s'abandonnant au contraire à tout l'élan de la plus ardente charité, il volait près du pauvre et du malade, prodiguant les consolations religieuses dans cet instant redoutable, où l'homme lutte entre la vie et la mort. Au milieu de la désolation que la propagation du terrible fléau jetait dans tous les cœurs, le dévouement du pasteur relevait le courage des moribonds. Il distribuait d'abondants secours aux pauvres, pansait et servait les malades de ses propres mains, et ne se lassait d'exhorter son troupeau à

[1] Vicaire dont la juridiction est le plus souvent indépendante de celle de l'ordinaire. (*Note du traducteur.*)

[2] C'était le commissaire général de la croisade qui réglait tout ce qui avait rapport à la bulle de la croisade. (*Note du traducteur.*)

se courber sous la main de ce Dieu qui vivifie quand il châtie, et qui console quand il frappe. Jamais la religion personnifiée dans ses ministres n'apparaît plus auguste et plus divine, que lorsqu'elle épanche les trésors de sa tendresse sur la couche du mourant!

La générosité de l'évêque n'était pas moindre, toutes les fois qu'il s'agissait de réaliser quelqu'œuvre pieuse; et parmi toutes les œuvres auxquelles il contribua, il faut citer en particulier l'érection de l'église et des cloîtres de Notre-Dame de la Merci, pour laquelle il donna, outre sa maison, des sommes considérables.

Avec toute la douceur de son caractère, il sentait vivement l'impudence avec laquelle se commettaient, même en sa présence, les fautes les plus abominables dans lesquelles puisse tomber l'homme oublieux de ses devoirs. Ni la prédication chaleureuse des prêtres, ni les mandements rigoureux qu'il publiait pour combattre le désordre, ne produisaient aucun effet : le mal était enraciné dans le cœur des grands, et de là il s'étendait, comme une lèpre hideuse, sur les petits. La municipalité de la Conception se montra blessée de plusieurs expressions employées par l'évêque dans quelques-uns de ses mandements, et s'en plaignit avec des paroles peu respectueuses pour la dignité épiscopale. Cette affaire et les vifs débats auxquels elle donna lieu, firent prendre au conseil de la ville la résolution de ne plus assister aux offices de la cathédrale. L'évêque menaça de ses censures chaque conseiller qui ne s'y rendrait pas, et il aurait réalisé sa menace, si, dans ces conjonctures, le président D. Martin Mujica n'était arrivé à la Conception, et n'avait réconcilié les esprits indisposés. Promu au siège de Santiago par une bulle d'Innocent X, Sambrano quitta la Conception en l'année 1651.

Frai Denis Cimbron, présenté par Philippe IV comme successeur de Sambrano, tarda long-temps à monter sur

son siège. Natif du village de Cintruénigo, au royaume de Navarre, il prit l'habit des Bernardins au monastère d'Espina. Sa piété et ses connaissances en littérature le firent parvenir à la dignité de prieur de sa communauté, et il en remplit successivement les fonctions dans les couvents de la Junquera et de Notre-Dame d'Osera. Le général de l'ordre le prit pour son secrétaire, et le nomma peu de temps après définiteur et commissaire général. Honoré de la mitre, il reçut d'Innocent X ses bulles, en vertu desquelles il fut sacré à Lima par l'archevêque D. Pedro Villagomes, qui dès lors lui accorda la plus intime amitié. Les évènements qui se passèrent autour de son Eglise, durant le temps qu'il l'administra, furent les plus funestes qu'on puisse imaginer.

Les Araucans, las de souffrir le gouvernement despotique et tyrannique du général Acuña, se soulevèrent contre les Espagnols, envahirent et détruisirent les colonies voisines de leur pays. La Conception aurait subi le même sort, si le général ne s'y était pas précisément trouvé avec une bonne garnison, qui parvint à les repousser. Ils ne cessèrent nonobstant d'infester le territoire et d'y commettre, à titre de représailles, tout le mal qu'ils purent. Cimbron représenta au général la véritable cause de la guerre, et le peuple, qui l'attribuait à la mauvaise administration de ce chef, se mutina et demanda sa tête. Le prélat dut employer toute son autorité pour contenir la sédition. Acuña, comme nous l'avons vu en son lieu, quitta le commandement, et les habitants de la Conception en investirent D. Francisco de la Fuente y Villalobos, qui l'exerça jusqu'à l'arrivée de D. Pedro Portel Casanate, son successeur. La douceur, les prières et la persuasion furent les moyens par lesquels Cimbron contribua très-efficacement au rétablissement de la tranquillité publique.

Après avoir terminé la visite de la partie de son diocèse, où les dangers de la guerre lui avaient permis de pénétrer,

rant les longues années qu'il en remplit les fonctions, construire son église cathédrale sur un plan simple, mais dans des conditions de solidité satisfaisante. Les faibles ressources de son siège semblaient se multiplier dans ses mains; elles lui suffirent pour contribuer à l'érection de son église, pour la pourvoir de riches ornements, de vases sacrés, de cloches et d'un somptueux tabernacle, sans laisser néanmoins de distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes. Oublieux de sa personne pour tout ce qui pouvait lui être commode, il ne s'en souvenait que lorsqu'il s'agissait de l'humilier. Dans la soixante-quatorzième année de ce siècle, il entreprit avec un grand zèle la visite de son diocèse. Les néophytes avaient alors l'habitude de conserver toutes les femmes qu'ils avaient avant leur conversion. Les missionnaires avaient essayé de déraciner cet abus, mais leurs efforts avaient toujours échoué contre une résistance opiniâtre. Une personne malintentionnée fit courir le bruit, parmi les indigènes, que l'évêque arrivait pour les séparer de leurs femmes par la force. Loyola s'aperçut à Yumbel des funestes effets de cette accusation, et pour les prévenir, il fit appeler les ulmens voisins; mais voyant n'accourir à sa voix que des jeunes gens, il demanda le motif de l'opposition que manifestaient les autres. Ayant appris quel il était, il tâcha d'effacer l'impression fâcheuse qu'avaient faite des bruits mensongers, et ses représentations opérèrent un excellent résultat. Les caciques et les chefs les plus puissants accoururent pour entendre les instructions de l'évêque, et convaincus par la force de ses raisonnements qu'ils devaient nécessairement renoncer à la pluralité des femmes, ils consentirent de plein gré à cohabiter avec une seule, pourvu qu'on leur permît de retenir les autres en qualité de domestiques. Loyola ne se dissimulait pas qu'il n'y avait dans une semblable proposition qu'une comédie ridicule; car les gens auxquels il

avait affaire n'étaient pas assez timorés, pour se faire scrupule de continuer leurs relations avec leurs autres femmes, parce qu'ils se seraient mariés à une seule. Ils n'étaient pas assez continents pour cesser de vivre comme auparavant, du moment où ils les conserveraient toutes sous leurs yeux et dans leur propre maison. Cependant il crut qu'il y avait là un mal moins grand que de perdre la paix, et avec elle les avantages infinis qui l'accompagnent, et il passa outre. Sans doute une pareille concession est, rigoureusement parlant, contraire aux lois de l'Eglise ; toutefois, cette considération qu'en agissant autrement, Loyola eût inévitablement causé une véritable révolte, a pu l'autoriser à la faire, tant il est certain que les lois les plus inflexibles doivent fréquemment plier sous l'empire des circonstances, et qu'en les voulant maintenir dans toute leur vigueur, avec une ténacité indiscrète, on amène souvent des maux plus grands que les biens qu'elles sont destinées à produire. L'évêque dut se rappeler que l'origine de la guerre, qui affligea le pays sous le gouvernement de Rivera, ne fut autre que la détention des femmes d'Ancanamon, opérée contre l'opinion de l'immortel Louis Valdivia. Oh ! si à cette époque ce chef avait agi avec la même prudence que notre évêque, combien de sang il eût épargné [1] !

[1] Quelque réserve que doivent m'imposer les lumières du docte et pieux auteur, dont un laïque a, moins que tout autre, le droit de décliner la compétence, je ne saurais, je l'avoue, admettre les principes sur lesquels semble s'appuyer M. Eyzaguirre, pour justifier la conduite de l'évêque de la Conception. Les âmes peuvent se perdre, le monde peut périr : c'est une conséquence inévitable de la liberté que Dieu a accordée à la plus noble de ses créatures, comme une arme à double tranchant, qui guérit ou qui tue. Mais la puissance de la liberté ne saurait reculer la circonférence du cercle immense dans lequel la Providence a circonscrit l'action de l'humanité ; les lois morales ne sauraient se modifier en raison des circonstances, et si Royer Royard a pu dire avec raison que rien n'est plus entêté qu'un fait, tout catholique doit dire que rien n'est plus inflexible que la vérité. L'utilité et la grandeur du but ne sauraient amnistier l'emploi de moyens répréhensibles. Du moment où l'illustre Loyola considérait la soumission apparente des Caciques, comme *une comédie ridicule*, il ne pouvait trouver dans ses ex-

Loyola, après une longue administration, mourut en 1682, pleuré de tous ceux qui le connaissaient, et surtout des pauvres, qui le regardaient comme leur refuge dans leurs besoins. A l'heure de sa mort, il ne laissa rien dont il pût disposer; car ses aumônes avaient épuisé tout son avoir; mais il mourut riche de mérites, de vertus et de bonnes œuvres. Son corps fut enterré dans la cathédrale.

Dans le courant de l'année qui suivit la mort de Loyola, Charles II présenta pour lui succéder frai Antonio de Morales, de l'ordre des Prêcheurs, originaire de Lima, homme d'une vaste littérature, et provincial de son ordre dans sa ville natale. Sacré par l'archevêque de Lima, il partit de Callao, à bord du navire *Saint-Jean-de-Dieu*, pour prendre possession de son siège; mais une violente tempête brisa le bâtiment contre la côte de Tucapel et ensevelit dans les flots l'évêque avec les autres passagers. A la nouvelle de ce malheur, Charles présenta un nouveau candidat dans la personne de son prédicateur, frai Louis Lemus y Usategui, ermite augustin [1], qui reçut à Madrid la consécration épiscopale, et mourut dans cette même ville peu après.

Les pertes successives qu'éprouvait l'église de la Con-

cellentes intentions l'excuse d'une concession évidemment excessive. Mais on peut appliquer aux évêques ce que l'immortel de Maistre a dit des papes : « On ne leur a jamais fait plaisir en exagérant leurs qualités; » j'ajoute : ni en dissimulant leurs fautes. — L'exemple de Valdivia, dans l'histoire d'Ancanamon, ne fournissait, d'ailleurs, aucun argument en faveur de Loyola. Il n'y a pas de pouvoir au monde qui eût le droit d'enlever de vive force à un chef idolâtre ses femmes idolâtres. (et dans quelles circonstances et pour quelle cause cet enlèvement avait-il eu lieu!) Valdivia, on le comprend, devait donc protester avec énergie contre la conduite des chefs espagnols dans cette déplorable affaire. Mais ici rien de semblable! Loyola s'adressait à des chrétiens, auxquels il ne s'agissait pas, bien entendu, d'enlever leurs femmes, mais d'interdire tout simplement la polygamie, c'est-à-dire d'imposer une des premières obligations morales de la loi chrétienne. — Et en fait, est-il bien sûr que la faiblesse de Loyola ait produit des résultats avantageux? (*Note du traducteur.*)

[1] Décret royal du 21 juin 1687. Il en résulte que le señor Morales avait déjà fait naufrage. (*Note de l'auteur.*)

ception prolongèrent la vacance du siège jusqu'en l'année 1695, où en prit possession D. frai Martin de Hijar y Mendoza, sur la présentation de Charles II, et en conséquence de la bulle du pape Innocent XII, qui le fit passer du siège de Quito à celui de la Conception.

Martin de Hijar était originaire du Pérou. Ayant pris à Lima l'habit des ermites de Saint-Augustin, il parvint par sa vertu et son instruction jusqu'à la dignité de provincial. Sacré évêque de Quito, il rétablit dans son église la paix qu'en avaient fait disparaître les scandaleuses divisions des habitants. Elevé de là au siège de la Conception, il travailla à la réunion d'un synode diocésain, idée importante que n'avaient pu jusqu'alors réaliser ses prédécesseurs. Dès 1702, il convoqua donc les curés de son diocèse au synode qu'il voulait tenir; mais à peine avait-il commencé ses travaux dans la ville de la Conception, que l'évêque, assailli d'une maladie grave, dut forcément les suspendre. Il mourut en 1704; sa fin appartient donc également à l'histoire du siècle suivant. Ses restes furent déposés dans la cathédrale.

Tels sont les prélats qui gouvernèrent, dans le cours du dix-septième siècle, la sainte Eglise de l'Impériale, transférée ensuite à la Conception.

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Troisième concile provincial de saint Turibe. — Son ouverture solennelle. — Les évêques du Chili excusent leur absence par de justes motifs. — Résumé des sessions. — D. frai Juan Perez d'Espinosa célèbre un synode à Santiago. — Salcedo en réunit un nouveau, et y donne des statuts pour son Eglise. — La municipalité de Santiago se plaint des statuts et en appelle au souverain. — Décision du roi. — D. fraï Diego de Humanzoro célèbre aussi un synode. — Constitutions du synode convoqué par Carrasco. — Elles sont approuvées et déclarées exécutoires. — Règles ordinaires.

Les Eglises d'Amérique, placées dans des circonstances exceptionnelles, entourées de nombreux obstacles qui empêchaient le développement naturel du germe divin qui constitue leur fondement et qui renferme en lui-même une force illimitée, ne pouvaient suivre dans leur marche les règles ordinaires de la constitution ecclésiastique : de là provenait pour elles la nécessité impérieuse de s'établir sur des bases particulières, toujours en rapport avec la situation anormale qu'elles subissaient. Aussi long-temps que le génie de la guerre fit de l'Amérique un immense champ de bataille, toute assemblée ecclésiastique était impossible, tant à cause du manque absolu de moyens de communication, qu'à cause de la nécessité indispensable de la présence du pasteur à côté des combattants, pour adoucir par son intervention la violence de leurs cruels excès; mais à mesure

que les colonies allèrent s'enracinant au sol américain et prenant de la stabilité, le premier soin des évêques fut de célébrer des synodes, pour y régler la marche de leur troupeau respectif. Ainsi voyons-nous avec bonheur dans le cours de ce siècle, que le père des conciles américains, saint Turibe, et les évêques chiliens Espinosa, Humanzoro, Carrasco, Hijar répondent avec une sollicitude empressée, à l'appel que paraissait leur faire leur époque, eux qui nous ont laissé consignées dans les synodes qu'ils ont réunis, tant de preuves éclatantes de leur savoir et de leur vigilance pour les intérêts de l'Eglise. Saint Turibe invita ses suffragants à se réunir à Lima le 15 mars 1598, pour tenir un concile provincial ; mais aucun d'eux n'ayant pu s'y rendre, soit à cause de la longueur et des difficultés du trajet, soit à cause des malheurs du temps, il les convoqua de nouveau pour l'année suivante. Le 11 avril 1601, il n'y avait encore que les évêques de Quito et de Panama qui fussent arrivés à Lima ; celui du Paraguay était mort en route ; celui du Tucuman se trouvait gravement malade ; le siège étroit que souffrait l'Impériale ne permettait pas à son évêque de sortir [1], et l'on ne peut douter qu'il ne dût être bien difficile de se séparer de son église à l'évêque de Santiago, qui avait tout récemment pris possession. Dans cet état de choses, il parut convenable aux prélats présents de ne pas ajourner davantage la célébration du concile, mais de procéder immédiatement à son ouverture, laquelle eut lieu en effet le même jour en l'église métropolitaine de Lima. Les Pères du concile tinrent deux sessions : la première, le jour de l'ouverture, où ils firent leur profession de foi, l'archevêque entre les mains de l'évêque de Quito, D. frai

[1] Melendez prétend que D. frai Reginald Lizarraga assista à ce concile. Sans doute, il n'aura pu consulter ses actes, où ne se trouve pas inscrit le nom de cet évêque. D'ailleurs, il n'a pu y assister, puisque l'Impériale se trouvait assiégée précisément à cette époque. (*Note de l'auteur.*)

Louis Lopez de Solis, et celui-ci, ainsi que l'évêque de Panama, D. Antonio Calderon, entre celles du métropolitain. On rendit dans cette session le décret nécessaire pour éviter toute difficulté quant à la place que devait occuper chacun des membres du concile, et l'on donna lecture des sacrés canons relatifs à la célébration des conciles provinciaux. Dans la deuxième et dernière session, qui eut lieu le 18 du même mois, on nomma les juges et les témoins synodaux, et l'on arrêta la forme de l'interrogatoire qui devrait être fait aux témoins présentés, lors des informations à prendre sur les évêques nommés. Le conseil se plaignit de ce qu'en certains diocèses ne fussent pas observés les décrets du troisième concile de Lima, tenu en 1583, surtout en la partie qui interdit au clergé le commerce et le jeu, et en celle qui traite de la répression des usages et des abus pernicieux, dont l'influence empêchait le fruit de la parole divine parmi les infidèles. Dans l'ardeur de son zèle, il ordonna une nouvelle publication des saints décrets de ce concile, et rendit les évêques responsables de leur observation.

Dans le cours de ce siècle, quatre synodes se réunirent à Santiago. D. frai Juan Perez d'Espinosa célébra le premier l'an 1612, D. Francisco Salcedo le second, peu de temps après, et D. frai Diego de Humanzoro le troisième en 1670. Mais il ne nous reste du premier autre chose que le souvenir; du second nous possédons le tarif dont Salcedo prescrivit l'observation aux curés et aux ministres ecclésiastiques. Cet évêque ayant arrêté et publié son tarif, la municipalité de Santiago le trouva trop élevé et alla demander que l'application en fût suspendue, attendu que loin de les exonérer, il imposait aux fidèles de nouveaux droits. L'Audience réclama les pièces, et, après les avoir vues, elle remit la cause au roi en son conseil des Indes. L'évêque pria sa majesté de vouloir déclarer en conseil que le diocèse de

Santiago devait observer ce qu'observait la ville de Lima, dont relevait Santiago. Le roi ordonna que l'archevêque de Lima, de concert avec le vice-roi, fixât pour l'église de Santiago un tarif en rapport avec les circonstances où elle se trouvait, et qu'après l'avoir terminé, ils en prescrivissent sans plus d'ambages l'exécution [1]. C'est ce que firent le comte de Chinchon et l'évêque élu de Popayan, proviseur de Lima, délégué à cet effet par l'archevêque. Le tarif arrêté par ces deux personnages, en vertu des ordres du souverain, bien qu'assez défectueux, est celui qui subsiste encore aujourd'hui. Du troisième synode nous restent les décrets reproduits dans le quatrième, que célébra D. frai Bernard Carrasco, et dont les statuts sont encore actuellement en vigueur. La visite de son diocèse fit connaître à Carrasco la nécessité de tenir un synode; c'est pourquoi il le convoqua pour le 18 janvier 1688.

Dès que ce jour-là furent réunis, en présence du gouverneur et de l'Audience de Santiago, le doyen, le chapitre et les consulteurs nommés pour le synode [2], trente-cinq curés du diocèse et les autres personnes qui avaient le droit d'y assister, l'évêque célébra pontificalement la sainte messe dans la cathédrale, et déclara le synode ouvert, en indiquant son palais épiscopal pour les sessions qui devaient avoir lieu le lundi de chaque semaine. Les résolutions de ce synode forment quatorze chapitres, dont chacun est divisé en différentes constitutions. Le premier tend à prescrire ce qu'exige la décence pour la célébration du saint sacrifice de la messe. Reconnaissant le respect qui lui est dû, il défend aux prêtres comme aux séculiers l'usage du tabac à fumer ou en poudre avant de recevoir l'eucharistie; il prescrit l'observation des règles établies relativement aux habits sacerdotaux et aux cérémonies, à l'ornement des sanctuaires, au respect dû aux

[1] Bref royal donné à Madrid le 5 mai 1622.

[2] *Voir le onzième document.*

temples, à la qualité des bougies et des lampes; et enfin il défend de célébrer le saint sacrifice dans des oratoires non suffisamment autorisés, et sous peine d'excommunication, de le célébrer dans les chambres des morts. Le second chapitre a pour but unique de recommander aux membres du clergé l'assistance aux offices de la cathédrale. Le troisième rappelle aux prêtres l'obligation que leur impose la sublimité de leur caractère, de vivre avec une pureté de mœurs telle, qu'ils soient des modèles vivants de vertu et de piété. Il leur défend d'entretenir des relations familières avec les femmes, comme de visiter les personnes du sexe dont la conduite serait suspecte. Il fulmine des peines terribles contre les clercs concubinaires; il veut que tous les ordonnés, même les minorés, s'abstiennent du jeu de cartes [1]. Il indique le genre d'habillement que doivent porter les ecclésiastiques, et la mise qu'ils doivent considérer comme profane. Il pourvoit à l'instruction des clercs ignorants, et procure à ceux dont les supérieurs reconnaîtraient l'aptitude spéciale, les moyens de s'exercer au ministère de la prédication. Il prescrit l'observation rigoureuse des dispositions du concile de Trente, quant à la résidence des ordonnés, et il prononce l'excommunication contre les étrangers qui n'auraient point par écrit la permission de rester hors de leur diocèse. Le quatrième chapitre se borne à inculquer leurs devoirs aux curés; il leur défend de garder des personnes du sexe chez eux, même sous prétexte de service; il leur recommande d'instruire les fidèles dans la foi, de les exhorter à combattre leurs vices, de les préparer à recevoir les sacrements, de leur dire la messe à une heure commode, de s'occuper avec un soin particulier de l'enseignement de l'enfance, de visiter fré-

[1] On sait que bon nombre de conciles et de synodes ont rigoureusement interdit ou instamment déconseillé les jeux de hasard aux ecclésiastiques, même les jeux où les combinaisons de l'expérience ont une assez large part. (*Note du traducteur.*)

quemment leur troupeau, de dresser annuellement la liste de ceux qui se conforment au précepte de la confession et de la communion pascale [1], de réprimander les fidèles avec charité, et de ne pas sortir de leur cure, sans la permission écrite du supérieur. Il les autorise à célébrer deux messes les jours de fête, pourvu qu'il y ait une distance de trois lieues entre les points où il s'agit de les dire, et qu'il n'y ait pas d'autre prêtre qui puisse les remplacer. Il menace de punir ceux qui marieraient sans avoir fait la triple publication que prescrivent les canons; il leur impose l'obligation de donner la bénédiction nuptiale aux fiancés dans les six jours qui suivent les fiançailles, et d'assister constamment les moribonds. Il leur interdit sévèrement de fulminer des censures, de porter les costumes des gens du siècle, d'administrer les sacrements autrement qu'en soutane, et d'exiger des honoraires illégitimes. Il leur recommande de tenir à la paroisse cinq livres, savoir : deux où doivent être enregistrés les noms des baptisés; dans le premier, ceux des Espagnols, dans le second, ceux des personnes appartenant à d'autres races; un troisième pour les confirmations, un quatrième pour les morts, et un cinquième pour les mariages. Il leur recommande également de ne pas se mêler des marchés relatifs aux dîmes, excepté dans le cas où il n'y aurait point un fermier des dîmes dans la *doctrine*, où ils devraient se rendre; il signale les moyens à prendre pour réparer les ornements des paroisses pauvres; il enjoint à

[1] Ceci rappelle les billets de confession, qu'on donnait encore, sous la Restauration, en certaines parties de la France, qu'on donne encore aujourd'hui en Belgique. Il y a peu d'usages qui aient fourni une aussi ample matière aux exercices déclamatoires des chauvins du libéralisme. Et pourtant, au fond, cette coutume n'était qu'une règle de discipline extérieure, qui n'attentait pas le moins du monde à la liberté de conscience. L'Eglise ne pouvait-elle pas faire le *recensement de ses enfants*? C'est au même point de vue, qu'elle faisait tenir par ses ministres des registres où s'inscrivaient, comme aujourd'hui, les baptêmes, les mariages, les enterrements, à une époque où le législateur n'avait pour ainsi dire pas encore compris la nécessité des registres de l'état civil. (*Note du traducteur.*)

tous les ecclésiastiques destinés au service spécial des Indiens, dès leur ordination même, de bien soigner leur cure; il ordonne enfin à tous les curés de protéger les prêtres occupés au ministère de la prédication évangélique, d'exhorter les fidèles à se pourvoir de la sainte bulle, et les *encomenderos* à la donner aux habitants des terres comprises dans leur *encomienda*. Dans le cinquième chapitre, on prescrit aux curés des villes de desservir personnellement leurs paroisses, de veiller à ne laisser porter le viatique aux infirmes qu'avec la décence convenable, et à leur faire faire leur profession de foi avant de le leur donner; de prêcher la doctrine chrétienne, surtout pendant l'Avent et le Carême, et de n'administrer que dans l'église le baptême solennel. Le sixième chapitre insiste sur l'observation de la règle dans les monastères; il défend aux religieuses de se rendre fréquemment au parloir et de se confesser à des prêtres, qui ne seraient pas expressément désignés pour confesser des religieuses; il enjoint aux supérieurs de ne pas accorder facilement la permission de pénétrer dans les cloîtres; il défend aux religieuses de servir de marraines, de jouer des pièces de théâtre, et il défend même aux jeunes personnes du siècle, élevées dans les monastères, de se vêtir avec trop de recherche. Il veut que toutes les religieuses portent l'habit de la communauté à laquelle elles appartiennent, que les novices fassent leurs vœux après avoir accompli leur année d'épreuve, qu'on ne permette pas de bals aux élèves, que les religieuses ne s'écartent point du vœu de pauvreté, dans les cérémonies qui ont lieu dans leurs chapelles, et que par conséquent, elles évitent le luxe d'un luminaire excessif et d'autres ornements superflus du temple. Il déclare excommuniés les séculiers qui, sous prétexte d'accompagner le saint Sacrement, entrent dans les cloîtres, quand on le porte aux religieuses malades, et enfin il prescrit d'autres dispositions pour le règlement de la discipline et l'adminis-

tration des revenus des couvents. Dans le septième chapitre, on soumet à de sages règles l'organisation des confréries. Dans le huitième, le synode tâche de pourvoir aux besoins de la direction des hôpitaux, et s'occupe du soulagement des malades qui y sont soignés; il recommande aux hospitaliers de s'affranchir de toute affaire étrangère à leur ministère, de ne permettre dans l'hôpital à aucun malade le refus de la confession, et de ne pas en laisser sortir ceux qui ne seraient pas parfaitement guéris. Dans le neuvième chapitre, on cherche avec zèle à réprimer les abus des *encomenderos* qui, d'un côté, se mêlaient avec une si grande apathie de l'instruction religieuse des Indiens, et d'un autre côté, les faisaient travailler au-delà de leurs forces et même les jours où le travail est prohibé. Le synode ordonna qu'aucun *encomendero* ne fît travailler les Indiens, sans leur avoir fait enseigner d'abord la doctrine chrétienne, et voulut que le salaire de leur travail leur fût régulièrement payé, suivant les décrets royaux. Comme le nombre des fêtes d'obligation était moindre pour les indigènes que pour les Européens, ceux-ci forçaient les premiers à travailler les jours fériés, de l'observation desquels ils étaient dispensés. Le synode défendit cet usage sous peine d'excommunication; il fulmina la même peine contre ceux qui ôtaient aux Indiens, nègres ou esclaves, la faculté de se marier [1]. Le chapitre dixième a pour objet de prévenir les fautes publiques, et pour cela il prescrit l'observation de quelques règles salutaires, au moyen desquelles le synode se proposait de les réprimer : telles sont la prohibition de vendre et de trafiquer les jours de fête, et pour les femmes, de porter des mises indécentes;

[1] Parce que, dit excellemment le concile, la loi humaine de servitude ne doit pas prévaloir contre la loi naturelle du mariage. — N'y a-t-il pas aujourd'hui des économistes qui voudraient interdire le mariage aux prolétaires pauvres? Et dans le cas où il serait possible d'oser essayer l'application de ces exécrables théories où les disciples de Malthus rencontreraient-ils une plus vive opposition, de la part des gouvernements ou de la part de l'Eglise? (*Note du traducteur.*)

et d'autres défenses semblables, prononcées contre d'autres abus. Le séminaire diocésain et les dîmes occupent l'attention du synode dans le chapitre onzième. Pour accoutumer les jeunes gens qu'on y doit élever aux pratiques de vertu que requiert l'état sacerdotal, il leur recommande la fréquente visite des églises, la fréquentation des sacrements, le mutuel bon exemple et l'étude assidue. Suivant l'esprit des dispositions arrêtées par les Pères du troisième concile de Lima, le synode prescrivit de percevoir trois pour cent sur le revenu de toutes les chapellenies ecclésiastiques, pour servir de rente au séminaire. Dans le douzième chapitre, on recommande aux juges ecclésiastiques de ne pas admettre de réclamations en nullité de profession religieuse, quand il y a plus de cinq ans qu'elle a été faite, comme il a été décidé par le concile de Trente et par Grégoire XIII; on dit aussi que les religieux qui feraient de semblables réclamations ne doivent pas, en attendant le résultat de leur demande, être déplacés dans un autre couvent que le leur propre, et l'on recommande à leurs supérieurs de ne pas les molester ni vexer. Dans le treizième chapitre, le synode spécifie les péchés dont l'absolution était dès lors réservée à l'évêque. Le nombre des cas réservés dans le synode antérieur allait jusqu'à dix-sept; mais il parut en ce moment plus utile de le diminuer et de le réduire à neuf cas, qui furent seulement réservés pour les Espagnols et leurs descendants, et non pour les Indiens, savoir : le vol d'une chose sainte ou dans un lieu saint, l'homicide volontaire, l'avortement volontaire d'un fœtus animé ou qui pourrait l'être, l'inceste avec une personne parente, jusqu'au quatrième degré inclusivement, et une personne alliée, jusqu'au second degré inclusivement; le refus de la dîme et des prémices, le blasphème contre Dieu et sa sainte Mère, le parjure au détriment d'autrui, en justice ou ailleurs; l'emploi des sortilèges ou des cérémonies superstitieuses des magiciens, dans le traite-



ment des maladies, enfin la violence à l'égard des esclaves indiens, pour les faire travailler les jours fériés, sans leur payer leur salaire. Dans le dernier chapitre, le synode ordonne de publier dans toutes les paroisses les propositions condamnées par le siège apostolique, pour que tous les fidèles les connaissent et en évitent le danger. Il conclut en soumettant ses délibérations au souverain pontife, qu'il reconnaît comme le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Toutes ces dispositions sont appuyées sur celles du concile de Trente et du troisième concile de Lima, dont les personnages qui composaient le synode ne perdirent pas de vue les décisions. Dès que les actes en eurent été signés par l'évêque et par les autres membres qui devaient apposer leur signature, ils furent remis à l'Audience, pour qu'elle vît en conseil royal si aucune de ses constitutions ne contenait rien de contraire aux prérogatives du patronage du souverain [1]. Examinés par les auditeurs, ils furent renvoyés à l'évêché pour leur publication, laquelle se fit avec une grande solennité le deux mai de l'année où le synode avait été ouvert; la publication en eut aussi lieu immédiatement dans les paroisses, et l'observation des statuts de la sainte assemblée remédia à de grands maux. Imprimés depuis en un volume, ils sont parvenus jusqu'à notre époque, produisant de constantes améliorations dans les mœurs des fidèles et pour la dignité du ministère ecclésiastique.

Les statuts ordinaires furent rédigés dans la congrégation

[1] On ne saurait se dissimuler que l'intervention du pouvoir temporel ne prenne ici un caractère compromettant pour l'indépendance du pouvoir spirituel. Les conséquences d'une semblable tendance, que devait inévitablement imprimer tout le système de gouvernement des rois d'Espagne, surtout dans la position particulière où se trouvait l'Amérique espagnole, ne se sont pas fait sentir d'une manière trop fâcheuse, aussi long-temps que les rois catholiques se sont laissés guider par leurs excellentes intentions.... Mais plus tard, d'autres princes ont montré d'autres dispositions; plus tard, la domination espagnole a disparu, et l'Eglise chilienne s'est trouvée pressée par des antécédents, auxquels elle n'a pu encore se soustraire, pour reconquérir toute sa liberté d'action. (*Note du traducteur.*)

que tinrent le 20 décembre 1689 l'évêque D. frai Bernard Carrasco et les membres du chapitre, le docteur D. Cristoval Sanchez d'Abarca, archidiacre, le docteur Pedro Pizarro Cajal, chantre, le docteur D. Manuel Antonio Gomez de Silva, écolâtre (depuis évêque de Popayan), D. Francisco Quevedo y Saldivar, trésorier, et D. Juan de Hermua y Contreras, chanoine; lesquels, discutant la matière, « et considérant attentivement les coutumes louables et les cérémonies qui s'observaient dans les autres cathédrales, » décidèrent, en conformité du décret du saint concile de Trente, et firent dix-huit statuts ou règles, qui fixent tout ce qui se rapporte à la bonne organisation des offices divins, aux honoraires de ceux qui y servent, à l'heure où ils doivent se célébrer, et à la manière de s'y rendre et d'y assister. Ces constitutions sont celles que jusqu'au temps présent l'on suit dans la cathédrale de Santiago.

La discipline ecclésiastique, qui vit et brille à l'ombre de règlements sages et prudents, commença, grâce aux dispositions que les synodes avaient sanctionnées, à répandre ses rayons sur l'Eglise de Santiago. Le culte de Dieu, la beauté des temples, l'observation des canons, tout, tout entra dans une situation florissante, à la grande consolation des pasteurs, à la grande édification des fidèles.

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès des ordres réguliers. — L'évêque D. frai Benito Cimbron recourt au roi pour qu'il fasse peupler les couvents de son diocèse. — Résultat de cet appel. — Etat florissant des communautés à Santiago et circonstances qui les favorisent. — Les Jésuites ont un visiteur. — Leurs collèges forment une province séparée du Pérou. — Changements qui suivent l'érection de la nouvelle province. — Frai Cristoval de la Mancha y Velazco visite et réforme les Dominicains. — Grand schisme parmi les Dominicains. — Deux provinçiaux élus en un même jour. — Tous deux s'adressent au général de l'ordre pour demander la confirmation de leur élection. — Raisons alléguées par chacun à l'appui de ses droits. — Décision du général. — Les Augustins prétendent se rendre indépendants des provinciaux du Pérou. — Ils obtiennent à différentes reprises des brefs favorables à leurs prétentions et soutiennent énergiquement la légalité de leur situation. — Querelles animées entre les Augustins du Pérou et ceux du Chili. — Ceux du Chili finissent par triompher, et restent indépendants. — Election scandaleuse d'un provincial, dont se mêlent des membres de l'Audience, et ses conséquences. — Les Franciscains fondent de nouvelles maisons à Santiago. — Le feu de la discorde s'y allume. — On veut annuler les délibérations d'une assemblée capitulaire tenue au couvent du Secours. — Le commissaire des Indes les déclare valables et ordonne de réintégrer les élus dans leurs fonctions. — Frai Thomas Moreno se conforme aux instructions du général. — Quelques indociles recourent à la justice séculière. — Schisme chez les Franciscains. — Mesures illégales de l'Audience. — Siège et violation de couvents. — Le P. Moreno et ses partisans sont bannis. — Ils se présentent au général et obtiennent complètement gain de cause. — Le roi ordonne de punir sévèrement les auditeurs. — Embarras pénibles de l'Audience. — Elle s'adresse au roi. — Les religieuses augustines sollicitent et obtiennent l'érection de leur ermitage. — Destruction des monastères d'Osorno et de l'Impériale. — Leurs religieuses fondent à Santiago le couvent de Sainte-Claire. — Il prétend se soustraire à la juridiction du provincial. — Evènements très-fâcheux. — Fuite et retour des religieuses. — Ce qui précède l'établissement du monastère de la Victoire. — Il finit par se fonder. — Les Pères de la Charité s'établissent à Santiago. — Difficulté entre le supérieur de cette communauté et l'évêque.

Les revers qu'essuyèrent, au commencement de ce siècle, les armes espagnoles dans les provinces de Valdivia, de

l'Impériale et de la Conception furent autant de coups qui arrêtèrent le rapide essor, que les ordres réguliers prenaient à la même époque. Emules se disputant les uns aux autres le pouvoir, l'influence, le nombre de leurs membres, ils ne négligèrent aucun sacrifice pour s'affermir dans les villes du Sud, alors les plus florissantes de l'état chilien. Leur puissance allait toujours en augmentant, grace aux prérogatives nouvelles que leur accordait une constante protection. Favorisés surtout par les rois, ils se partagèrent entr'eux le territoire occupé par les naturels, pour y établir leurs *doctrines* [1], et disputèrent plus d'une fois aux évêques l'exercice de leur juridiction.

L'ordre de Saint-Dominique, le plus nombreux dans le principe, puisqu'il embrassait dans son ressort les deux diocèses du Chili, le Tucuman, le Paraguai et la Plata, alla jusqu'à posséder huit couvents dans le diocèse de l'Impériale, desquels dépendaient plusieurs *doctrines* ou *maisons hospitalières*, où résidaient les prêtres qui soignaient les Indiens. Les Franciscains et les religieux de la Merci avaient un nombre égal de monastères avec leurs *doctrines* correspondantes. Lorsque tous les établissements des moines furent détruits dans le soulèvement qui eut lieu en 1598, les uns périrent entre les mains des naturels, et la plupart allèrent fonder de nouveaux couvents sur d'autres points du pays. A l'exception des couvents de Santiago, les provinciaux laissaient un très-petit nombre de frères dans tous les autres monastères, et c'est pour cela que l'évêque de la Conception, D. frai Benito Cimbron, pria le roi d'ordonner aux provinciaux de placer douze religieux dans chacune des maisons établies dans son diocèse. Cette demande se fondait sur le manque extrême de prêtres dont souffrait la Concep-

[1] Nous avons déjà dit que les *doctrines* étaient des villages chrétiens *indiens*, le plus souvent administrés par des moines. On réservait le nom de paroisses aux villages *espagnols*. (*Note du traducteur*.)

tion, attendu que beaucoup s'étaient retirés, dans la crainte des révoltes qu'excitait la guerre. Le roi pria l'évêque de Santiago de lui faire savoir, si les revenus des communautés suffisaient ou ne suffisaient pas pour entretenir dans les couvents du diocèse de la Conception douze religieux, comme le sollicitait Cimbron [1]. Mais la chute des *doctrines* des Indiens, à la suite de la rébellion, avait desséché la source des revenus des couvents, et il n'était par conséquent pas possible de maintenir le chiffre de religieux qu'on fixait; l'évêque de Santiago fit son rapport dans ce sens. Le roi voulut néanmoins pourvoir d'une manière quelconque au besoin pressant de prêtres qui se faisait sentir à la Conception, et exigea que les généraux respectifs envoyassent, au compte du trésor royal, une mission nombreuse de religieux dominicains, franciscains, augustins, de la Merci et jésuites, pour peupler les couvents des localités, où leur présence était le plus nécessaire. Quoique ces religieux ne soient pas arrivés au Chili au nombre de plus de vingt, ils contribuèrent grandement au progrès des ordres réguliers dans les provinces méridionales.

La situation des communautés était extrêmement florissante dans le diocèse de Santiago : les cloîtres pleins d'hommes qui, pour revêtir l'habit religieux, avaient quitté une position opulente ou une maison illustre, avaient inspiré une idée toute prestigieuse à toutes les classes de la société. On voyait souvent des jeunes gens, héritiers d'une grande fortune, qui pouvaient se bercer des espérances flatteuses d'un brillant avenir, se retirer dans les couvents, pour prononcer les vœux qui séparent pour toujours l'homme, du monde et du reste des hommes. C'est surtout dans la compagnie de Jésus que se reproduisaient ces exemples, et les professions qui, entr'autres, firent grand bruit à Santiago, furent celles d'Alonso d'Ovalle, héritier d'un riche majorat à Sala-

[1] Décret royal rendu à Madrid le 6 mai 1661.

manque, et de cent titres honorifiques dont jouissait son père, un des conquérants les plus célèbres du Chili, et de José Zuñiga, fils du marquis de Baides, comte Pedroso, capitaine général et président de l'Audience du Chili.

L'importance que donnaient aux ordres monastiques les vastes connaissances que possédait un grand nombre de leurs membres, n'était pas moindre. C'est à eux seuls, dépositaires à cette époque des lumières et du savoir, qu'était confiée l'éducation de la jeunesse, et nous serions injustes si nous méconnaissions les services signalés qu'ils rendirent au pays sous ce rapport. On voyait souvent sortir des couvents des évêques choisis parmi leurs religieux, et nous pourrons citer entr'autres D. frai Cristoval de la Mancha et D. frai Jacinto Jorquera, tous deux de l'ordre des Prêcheurs, le premier, évêque de Buenos-Ayres, et le second, désigné pour le Paraguai, ainsi que D. frai Alonso de Briseño, franciscain, évêque de Nicaragua. Les évêques de Santiago et de la Conception s'en servaient aussi pour la visite de leurs diocèses, non-seulement au commencement de ce siècle, où les églises pouvaient être considérées comme récemment établies, mais encore plus tard. Mgr Villaroel, évêque de Santiago, choisit le père frai Bartolomé Lopez pour son visiteur-général, et chargea d'autres religieux de visites particulières. Nous avons voulu extraire de son *Gouvernement ecclésiastique*, un passage qui nous donne à connaître la haute opinion que l'on avait avec raison des moines à cette époque. « Bien que j'aie, dit-il, dans le diocèse où je me trouve, des prêtres fort instruits, certaines considérations m'ont engagé à confier plusieurs tournées à des religieux. J'ai nommé pour mon visiteur général, le père frai Bartolomé Lopez, docteur de l'ordre de Saint-Dominique, provincial de ce royaume, homme d'une grande littérature, maître de tous ceux qui aujourd'hui professent les belles-lettres; j'ai remarqué qu'il visitait ses frères avec cet esprit

qui animait primitivement saint Dominique et son illustre successeur Jordan, lorsqu'ils visitaient leur glorieux institut, et j'ai voulu m'inspirer de son bon exemple, lorsque je parcourrais moi-même mon diocèse. Jamais il ne souffrit de complaisances personnelles, n'établit de contributions ni ne permit que ses moines en établissent. Dans son zèle, il se préoccupa toujours de l'honneur des ecclésiastiques, et réforma les vices sans bruit ni scandale.» De cette manière, les réguliers dans leurs cloîtres, adonnés à l'étude et à la méditation, faisaient autant de bien que lorsqu'à la même époque ils se trouvaient à la tête des *doctrines,* remplissant le ministère pastoral des paroisses. Toute institution dégénère, du moment où on la fait servir à un nouvel objet, étranger à celui pour lequel elle a été créée : les ordres réguliers n'ont pas été fondés pour le service des paroisses, et par conséquent, nous ne devons nullement nous étonner des fautes qui ont pu souiller quelques-uns de leurs membres, chargés d'occupations qui ne leur étaient pas propres. La vérité est que de ces religieux, un grand nombre se distingua dans le ministère paroissial, à cette même époque, par le zèle ardent avec lequel il cherchait le salut des âmes, par la charité généreuse avec laquelle il soulageait les misères du prochain, et enfin par les autres vertus que faisait ressortir l'exercice du saint ministère, dont les fonctions leur étaient confiées; mais il faut convenir aussi que, lorsque l'institut commença à perdre de sa première ferveur, plusieurs de ces religieux méritèrent de sévères reproches, soit par suite du contact si intime avec les séculiers, que réclame le service paroissial, soit à cause du maniement d'affaires temporelles, soit pour d'autres causes qu'il n'est pas très-difficile de connaître [1]. On les accusait principalement de devenir propriétaires, contrairement à la pauvreté évangé-

[1] Voir différents décrets royaux rendus vers le milieu de ce siècle. (*Note de l'auteur.*)

lique de leur institut, et nous croyons qu'une pareille imputation n'a pas toujours manqué de fondement.

Les généraux des ordres réguliers envoyèrent, dans le cours de ce siècle, des visiteurs dans leurs provinces du Chili, pour que, voyant leur situation, ils prissent les mesures les plus convenables quant à leur règle et quant à leurs moyens de subsistance. La compagnie investit de ce caractère le P. Estevan Paez, qui, après avoir parcouru les vastes empires du Mexique et du Pérou, arriva au Chili en 1602. Le Père visiteur ne trouva au collège de Santiago, le seul qui fût érigé dans le pays à cette date, rien qui appelât une réforme, et retourna au Pérou, après avoir rempli sa mission. Le collège de Santiago continua à faire partie intégrante de la province de Lima jusqu'en l'année 1608, où Claude Aquaviva institua la province du Chili, composée des collèges et des missions que possédait la compagnie dans le royaume, au Paraguai et dans le Tucuman, et nomma Diego de Torres pour la gouverner, en qualité de recteur provincial. Ce fut un grand honneur pour les Jésuites du Chili, de reconnaître pour supérieur, un homme aussi distingué que le P. Torres, qui, à la pratique héroïque des vertus de sa profession, joignait le rare mérite d'avoir déjà fondé dans l'Amérique une autre province pour son ordre. Le provincial indiqua le collège de Santiago comme le centre de la nouvelle province, et prit pour l'établissement de nouvelles maisons, des mesures qui amenèrent de son temps la fondation de collèges à Mendoza et à la Conception, et de missions ou résidences à Arauco et à Bonne-Espérance. Mais les collèges et les missions allèrent se multipliant au Chili et au Paraguai, d'une manière telle qu'il devint fort difficile de les visiter; c'est pourquoi le général fit un partage en 1627, et créa deux provinces, l'une du Tucuman, l'autre du Chili; celle-ci eut seulement le titre de vice-province, et resta de nouveau subordonnée à la province du Pérou. Cette orga-

nisation ne tint que fort peu de temps; car, comme le nombre des collèges et des résidences croissait de jour en jour, le général de la compagnie éleva la vice-province au titre de province indépendante, dont il nomma le P. Gaspar Sobrino supérieur. Entre les collèges fondés au Chili par les Jésuites en ce siècle, méritent une mention particulière celui de Bucalemu, institué pour les novices par Sébastien Carreto en 1627, et celui de Saint-François de Borgia, érigé peu de temps après à Santiago pour le même objet (1646).

L'ordre des Prêcheurs n'eut de visiteur qu'après la compagnie. Frai Cristoval de la Mancha y Velazco, envoyé de Rome en cette qualité par le général frai Nicolas Rodulfo, présenta ses lettres de créance à Santiago en 1641. Il commença sa visite en indiquant le 24 janvier pour la célébration des chapitres provinciaux, et déclara que, si par un évènement quelconque, l'élection n'avait pas lieu ce jour là, les fonctions de provincial seraient dévolues au prieur de la maison désignée pour la tenue du chapitre. Il prit d'autres mesures, très-propres à fortifier la vigueur de la discipline monastique dans les couvents de la province; mais il lui restait encore beaucoup à faire, quand il reçut les bulles de sa nomination comme évêque du Rio de la Plata. Après la visite dont nous avons parlé, l'ordre de Saint-Dominique ne nous offre plus aucun fait notable jusqu'à l'année 1666, où eut lieu le schisme qui éleva deux supérieurs dans la province et créa deux partis parmi les religieux. Comme les Pères possédaient des deux côtés de la grande Cordillère des Andes, et à d'immenses distances les uns des autres, des couvents dans chacun desquels résidaient des religieux qui avaient le droit de vote, l'élection du provincial avait coutume de se faire, quelquefois au couvent de Cordoue du Tucuman, et d'autres fois à celui de Santiago du Chili; mais comme le plus grand nombre des votants se trouvait plus à proximité de Santiago, c'est le point qui fut désigné pour la

prochaine assemblée, dans le chapitre célébré à Cor 1662. Malgré cette décision, en opposition avec laç provincial ne pouvait pas agir, frai Antonio Abreu, q çait ces fonctions, eut la pensée d'indiquer postérieı Cordoue comme maison capitulaire. Placer un de ses dans l'emploi qu'il devait quitter était le motif rée dirigeait, bien qu'il en alléguât d'autres qui suffisaie yeux pour autoriser ce changement. Pour mieux c son projet, lorsque le moment arrivait de l'exéc commença par Santiago la visite des couvents qui vent au côté opposé de la Cordillère. Sa pensée ne cachée avec tant de réserve, qu'elle ne pût être devi plusieurs vocaux, dont le vœu était contraire aux in du provincial. Ceux-ci, sans perdre de temps, s'adr à l'Audience, pour qu'elle lui prescrivît de s'abstenir la translation qu'il méditait. Le conseil royal déci fallait faire droit à la demande des Pères appelant commit en conséquence l'auditeur le plus ancien, D. Zolorzano, dont le nom est fameux dans les chapitres époque, à l'effet de se rapprocher du provincial et former que l'avis de l'Audience était que la maison laire ne devait pas être transférée de Santiago à C Zolorzano s'acquitta de la mission dont l'avait charg bunal; mais, en dépit de ces obstacles, le P. Abr peine arrivé à Cordoue, qu'il envoya des lettres de c tion pour la célébration du chapitre dans le cou cette ville. Les vocaux qui se trouvaient à Santiag une protestation en forme, aussitôt qu'ils connurent lution du provincial, et d'après l'avis de l'Audienc supérieurs réguliers, ils se mirent aussi à convoq chapitre dans le couvent de Santiago. Le provincial naça de ses censures, mais elles ne les empêchèren donner suite à leur résistance. Les vocaux assemblé tiago et ceux qui se réunirent avec le provincial à (

firent l'élection en un même jour et choisirent des provinciaux différents. Les votes de l'assemblée de Santiago se portèrent sur frai Valentin de Cordoba, et le parti du provincial Abreu élut frai Cristoval de Figueroa, son propre neveu. Chacun des élus déclara nul et sans valeur tout ce que ferait l'autre, dressa ses actes et en demanda l'approbation au général, près duquel des délégués furent envoyés à Rome à cet effet. Le fondé de pouvoir du provincial nommé dans le Chili s'arrêta à Lima, et fit parvenir de là au général les actes du chapitre et les autres documents qui militaient en faveur de son parti; mais celui qui représentait les Pères du couvent de Cordoue alla jusqu'à Rome, et travailla avec une grande ardeur au triomphe de sa cause. Le général frai Jean-Baptiste Marini soumit à son conseil les pièces qu'exhibèrent les deux partis. Il en résultait que le provincial du Chili faisait valoir en faveur de son élection : qu'en droit, le chapitre devait se réunir dans le couvent de Santiago, attendu que là se trouvait, et non ailleurs, la maison capitulaire; que là résidaient la plupart des vocaux; que le provincial manquait de pouvoirs pour désigner une autre maison capitulaire; que les religieux qui avaient formé le conseil où avait été décidée la translation, n'étaient pas de ceux qui, d'après leur constitution, pouvaient délibérer en semblable matière; que, quand même ils l'auraient pu, on n'avait pas recueilli leurs votes au scrutin secret, mais publiquement; et enfin, qu'on n'avait pas donné aux vocaux de Santiago le temps nécessaire pour se rendre au chapitre. Les partisans du P. Abreu fondaient la validité de leur élection, sur ce qu'il y avait eu des motifs graves pour la translation, tels que la mauvaise santé du provincial et les occupations des prieurs, qui ne pouvaient aller voter dans le Chili; qu'on avait informé à temps de la translation les membres du chapitre de Santiago; que des religieux, que le supérieur avait punis comme indociles, avaient contribué à l'élection du Chili. Les raisons alléguées par les moines de

Santiago tiraient une grande valeur, non-seulement du droit qui les appuyait, mais de la qualité des sujets qui les présentaient; parmi eux, plusieurs avaient été provinciaux, étaient alors professeurs et jouissaient encore dans l'ordre, de la considération due à leurs lumières et à leurs vertus. Dans ce nombre se trouvait frai Jacinto Jorquera, qui fut élu plus tard évêque du Paraguai et qui honora son institut par des exemples admirables de sagesse et de sainteté. Mais l'influence du représentant des capitulaires de Cordoue fut plus puissante que toutes les raisons; il triompha dans le conseil du général [1]. L'élection faite à Santiago fut déclarée nulle; et de ceux qui avaient pris part au vote, les uns furent punis sévèrement, les autres menacés de l'être par la suite. On prorogea d'une année le gouvernement du provincial élu à Cordoue, sans doute pour compenser en sa faveur le temps pendant lequel la question était restée indécise. La décision du général fut admise sans réplique dans le couvent de Santiago, et le P. Figueroa reconnu comme provincial légitime par toute la province. Ces évènements, qui ne sont pas très-propres sans doute à édifier les fidèles, ne furent pas si rares au Chili dans ce siècle, que nous n'ayons encore à en rapporter ci-après de semblables.

Les Pères Augustins, qui avaient passé sous la juridiction des provinciaux de Lima les seize premières années écoulées depuis leur fondation, prétendirent se rendre indépendants et se gouverner par eux-mêmes. Jusqu'alors on choisissait dans les chapitres tenus à Lima un vicaire provincial, les prieurs et les autres dignitaires nécessaires pour les couvents du Chili. Mais, l'an 1612, les religieux du Chili obtinrent du général frai Alexandre de Sienne un bref, par lequel il les autorisait à se constituer en province indépendante, pourvu qu'ils réalisassent par leur nombre le chiffre qu'il y déterminait. Frai Cristoval de Vera, désigné dans le bref comme

[1] *Voir le document n° 12, dans le troisième volume.*

provincial, refusa de se charger de ces fonctions auxquelles il ne se croyait pas valablement nommé, parce que le bref n'était pas revêtu de certains caractères qu'il croyait nécessaires, comme de n'avoir pas été agréé par le conseil des Indes, condition indispensable pour qu'il pût être exécuté en Amérique, d'après un décret rendu par Philippe III, le 8 janvier 1610. Mais l'opinion du P. Vera n'était pas généralement adoptée par les moines : le définiteur frai Bartolomé Montero, et avec lui la plupart d'entre eux, soutinrent que le bref du général était légal, que les circonstances dont il exigeait le concours existaient, et que par conséquent, il fallait procéder à l'élection d'un provincial. Ainsi pensé, ainsi fait, et en dépit des protestations du vicaire frai Francisco Mendez qui les gouvernait, ils se réunirent en assemblée capitulaire et le choisirent lui-même pour provincial. Mais lui, jugeant son élection illégitime, refusa le titre qu'on lui avait conféré et retourna au Pérou. On élut en sa place le P. Montoro, qui de fait gouverna avec une entière indépendance des supérieurs de Lima. Ceux-ci néanmoins s'adressèrent au général, en rendant compte de tout ce qui s'était passé, et le P. Arti, qui se trouvait à cette époque à la tête de l'ordre, déclara nul tout ce qui avait été fait dans le Chili, en vertu des lettres du révérendissime Alexandre, et rétablit la province dans son état primitif. Frai Pedro de Torres présenta à Santiago cette nouvelle décision du général; mais les Pères ne l'admirent point, parce qu'elle manquait de la condition essentielle, c'est-à-dire de l'approbation du conseil [1], et prièrent l'Audience de les maintenir en possession de leurs droits, par une décision qu'elle rendit. D'un autre côté, frai Nicolas de Sant'Angelo expédia une nouvelle lettre patente, par laquelle il déclara que tant que le nombre des religieux augustins ne serait pas plus considérable dans le Chili que jusqu'alors,

[1] C'est encore du conseil des Indes, dont les attributions, comme on le voit, sont bien étendues. (*Note du traducteur.*)

ils devaient obéir au supérieur du Pérou. En exécution de cette sentence, le provincial nomma vicaire et visiteur du Chili, le P. frai Pedro de la Torre. Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'année 1627, où le Père procureur des Augustins du Chili obtint à Rome une bulle d'Urbain VIII, qui permettait l'érection de sa province, pourvu qu'elle comptât sept couvents et quatre-vingts religieux. En vertu de cette bulle, un chapitre s'assembla l'année suivante à Santiago, et le P. frai Balthasar Espinosa fut élu provincial. Des religieux ne manquèrent pas encore, qui arguèrent de nullité une élection pareille, parce que manquait l'une des conditions que posait la bulle pontificale. La connaissance et la solution de cette nouvelle difficulté fut déférée à l'Audience royale, qui décida que l'élu n'avait point le droit de s'appeler provincial et de prétendre au gouvernement de ses frères. Le provincial du Pérou, maintenu dans l'exercice de sa juridiction par cette décision de l'Audience du Chili, prescrivit rigoureusement aux vocaux qui avaient fait partie du chapitre, dont les opérations étaient frappées de nullité, de rendre compte de leur conduite devant les définiteurs de la province. Les moines du Chili envoyèrent à cet effet à Lima le P. Montoro, déjà fort connu, lequel défendit habilement leur cause. L'avis du définitoire fut favorable aux accusés; il restitua à la province du Chili la jouissance du privilège que lui avait accordé le Pontife romain; mais il ne donna pas à ses membres la paix dont ils avaient un si grand besoin, pour s'occuper des progrès de leur ordre et de l'édification des fidèles. La célébration des chapitres provinciaux continua à être pour les moines la pomme de discorde, et pour le peuple la pierre de scandale. Les personnages les plus respectables de Santiago, unis aux religieux par des liens étroits de parenté ou d'amitié, ne négligeaient aucun moyen pour pousser les leurs aux postes les plus élevés en religion : il en résultait que dans les élections intervenait ordinairement la

faveur, et quelquefois même la coaction et la force. Le chapitre tenu l'an 1659 nous offre un exemple assez triste de cette vérité. L'auditeur le plus ancien prit un rôle fort actif pour faire élire provincial un religieux à sa dévotion; mais le fiscal D. Alonso Zolorzano lui opposa comme compétiteur le P. frai Pedro Flores Lisperguer, membre qui appartenait à une des familles les plus puissantes de Santiago à cette époque. Le fiscal, ne pouvant gagner les votes que l'auditeur s'était déjà assurés, mais bien le président du chapitre, s'en alla avec les religieux de son parti à l'assemblée, et imposa par la violence aux vocaux l'élection illégale d'un provincial, non plus de son candidat, mais d'un autre moine, qui n'était pas moins que lui à sa dévotion, se contentant de faire échoir le prieuré à son protégé le P. Flores. Les parties lésées recoururent au roi, auquel ils se plaignirent des moyens tyranniques du fiscal, et le souverain soumit la connaissance de l'affaire à l'évêque de Santiago, en le priant de l'informer du résultat de ses investigations [1]. Mais ce décret royal n'arriva au Chili que lorsque le nouvel élu avait déjà rempli le temps de son mandat, que Zolorzano, devenu auditeur, jouissait d'une influence beaucoup plus considérable qu'auparavant, et enfin qu'à l'exemple de ces illégalités, il s'en était commis un grand nombre d'autres.

Cet esprit de discorde ne prit que plus tard dans l'ordre de Saint-François. Après que le provincial frai Juan de Tobar eut péri à Curalava, à la fin du siècle passé, l'ordre fut gouverné au Chili par des vicaires jusqu'au 13 janvier 1610, où il fut procédé à la nomination d'un provincial. La province comptait cette année-là huit couvents; mais ses religieux se propagèrent si rapidement, qu'elle devint la plus nombreuse de l'Etat. Entre les couvents qui furent fondés, il faut signaler les deux, établis à Santiago: le premier, sous le nom de maison des Récollets de Sainte-Marie de la

[1] Décret royal rendu à Madrid le 18 octobre 1662. (*Note de l'auteur.*)

Récollets, et frai Thomas Moreno, représentant du général, qui dirigeait en la maison du Secours. Celui-ci se considérait, aux termes du titre exécutoire en vertu duquel il remplissait ses fonctions, comme absolument indépendant de toute autorité régulière, autre que celle du commissaire général des Indes, dont dépendait également le commissaire du Pérou, et les religieux qui lui obéissaient sincèrement se soumettaient à la puissance légitime qu'ils devaient reconnaître. Les hommes les plus respectables que possédât à cette époque dans son sein la province franciscaine se rangèrent du parti du P. Moreno, et prirent en sa faveur un rôle actif. Parmi eux est digne d'attention la conduite du vénérable Pedro Vardesi, conventuel de la maison des Récollets, lequel voyant sa communauté obéir à Guerrero, se rendit sans délai au couvent du Secours, protestant qu'il ne reconnaissait d'autre supérieur légitime que le P. Moreno qui y résidait. Ne se bornant pas à cette démarche, il reprocha fortement au président D. Thomas Marin de Poveda l'intérêt qu'il montrait à Guerrero. Celui-ci, cédant aux instigations de ses partisans, recourut à l'Audience, qui, par des sollicitations réitérées, essaya de détacher les supérieurs de l'autorité du commissaire général, pour les soumettre à celle du juge délégué; puis, voyant que tous ses efforts étaient inutiles, le tribunal fit garder par une troupe armée toutes les issues des convents du Secours et de Saint-Diègue, pour que leurs religieux restassent privés de toute communication extérieure et de tous aliments, jusqu'à ce qu'ils obéissent au délégué. Mais les habitants des couvents assiégés par l'Audience avaient des ressources suffisantes pour prolonger indéfiniment ce siège, et le tribunal, impatient de ces lenteurs, chargea un de ses membres de faire abattre les murailles, et d'arracher de leurs cloîtres le représentant du commissaire général, les supérieurs et les autres moines qui refusaient de se rendre à ses sollicitations. Et l'on

osa pousser les choses si loin : un magistrat de tribunal suprême, qui représentait le souverain, remplit point à point cette mission assurément honorable ! Le P. Moreno, le gardien de la maison du Secours, le recteur de Saint-Diègue et d'autres religieux notables de la communauté furent conduits prisonniers dans les bâtiments du conseil de la ville, où leur fut notifiée la sentence du tribunal qui les bannissait du pays. De Santiago ils furent transportés à Valparaiso, et de là à Lima, où ils furent remis à la disposition du commissaire du Pérou. Mais quelque compromis qu'il eût pu être par l'issue de l'affaire, le commissaire ne put se refuser à ouvrir la voie de l'appel, que les exilés interjetèrent devant le commissaire des Indes. Il le leur permit donc; et les prétendus coupables se rendirent en Espagne, où ils se présentèrent à frai Lucas Alvarez de Tolède, qui avait succédé dans ses fonctions à l'archevêque D. frai Antonio Cardona. Le commissaire, attendu la gravité de la cause, les scandales inouis qu'elle avait occasionnés, les violences et les autres excès qu'en avaient commis les auteurs, ne voulut point agir sans consulter des hommes doctes et expérimentés. Il appela près de lui plusieurs religieux graves, et après avoir entendu leur avis et les raisons des deux parties, il prononça une sentence définitive, déclarant : 1° nul, tout ce qu'avaient fait dans la cause les commissaires du Pérou et leurs délégués; valable, tout ce qu'avait fait, en vertu de la décision du commissaire des Indes, frai Thomas Moreno, chargé de l'exécuter; 2° violente et illégale la révocation dont on avait osé le frapper, lui, comme les définiteurs et les gardiens, dont il avait ordonné la réintégration. Il déclara, en troisième lieu, que tous les moines qui avaient désobéi à la sentence du commissaire général des Indes, avaient encouru les peines les plus graves; et enfin, il prescrivit que les mêmes sujets, dont l'élection avait déjà auparavant été déclarée légitime, reprissent leurs

fonctions[1]. Les membres atteints par cette décision, représentés par l'ex-gardien Cazo, en appelèrent au tribunal du ministre général de l'ordre, mais ils n'obtinrent là rien qui leur fût favorable. Telle fut la fin de cette affaire trop fameuse, qui commença en janvier 1697 et ne se termina qu'en 1700. Le P. Moreno, de retour de l'Espagne, mourut à Panama, et n'eut pas la consolation de fouler encore une terre, où il avait essuyé tant de tribulations pour la cause de la justice.

On peut facilement deviner les conséquences fatales de ces querelles capitulaires. Dans les communautés qui s'y trouvaient mêlées, s'affaiblissait la vigueur de la discipline monastique, se brisaient les liens de la charité, qui est l'âme des constitutions des ordres religieux, et naissaient des divisions scandaleuses, dont les effets bien préjudiciables se faisaient sentir jusqu'aux gens du monde. Les autres communautés recevaient des exemples pernicieux d'insubordination, qui plus tard imités, leur faisaient souffrir des maux d'une égale ou plus grande gravité. Les séculiers voyaient en outre pratiquement autorisés, les dérèglements que produisent l'effervescence des passions et l'esprit de parti; protégée ouvertement, l'usurpation artificieuse de l'autorité légitime par le pouvoir, chargé lui-même de forcer tout membre de la société sans exception à se soumettre aux lois, et enfin, obscurci pour long-temps, le droit imprescriptible de la justice; ce qui équivalait au triomphe mal dissimulé de l'arbitraire, de la cupidité et de la mauvaise foi. Nous pouvons donc affirmer, sans craindre de nous tromper, que de ces déplorables querelles des assemblées capitulaires, date le relâchement des communautés religieuses et le principe de tant d'autres maux, qu'elles ont causés au Chili par leur faute.

Le roi ne se montra pas indifférent, dans une matière

[1] *Document* n° 13.

nisation ne tint que fort peu de temps; car, comme le nombre des collèges et des résidences croissait de jour en jour, le général de la compagnie éleva la vice-province au titre de province indépendante, dont il nomma le P. Gaspar Sobrino supérieur. Entre les collèges fondés au Chili par les Jésuites en ce siècle, méritent une mention particulière celui de Bucalemu, institué pour les novices par Sébastien Carreto en 1627, et celui de Saint-François de Borgia, érigé peu de temps après à Santiago pour le même objet (1646).

L'ordre des Prêcheurs n'eut de visiteur qu'après la compagnie. Frai Cristoval de la Mancha y Velazco, envoyé de Rome en cette qualité par le général frai Nicolas Rodulfo, présenta ses lettres de créance à Santiago en 1641. Il commença sa visite en indiquant le 24 janvier pour la célébration des chapitres provinciaux, et déclara que, si par un évènement quelconque, l'élection n'avait pas lieu ce jour là, les fonctions de provincial seraient dévolues au prieur de la maison désignée pour la tenue du chapitre. Il prit d'autres mesures, très-propres à fortifier la vigueur de la discipline monastique dans les couvents de la province; mais il lui restait encore beaucoup à faire, quand il reçut les bulles de sa nomination comme évêque du Rio de la Plata. Après la visite dont nous avons parlé, l'ordre de Saint-Dominique ne nous offre plus aucun fait notable jusqu'à l'année 1666, où eut lieu le schisme qui éleva deux supérieurs dans la province et créa deux partis parmi les religieux. Comme les Pères possédaient des deux côtés de la grande Cordillère des Andes, et à d'immenses distances les uns des autres, des couvents dans chacun desquels résidaient des religieux qui avaient le droit de vote, l'élection du provincial avait coutume de se faire, quelquefois au couvent de Cordoue du Tucuman, et d'autres fois à celui de Santiago du Chili; mais comme le plus grand nombre des votants se trouvait plus à proximité de Santiago, c'est le point qui fut désigné pour la

Rejon et D. Gonzalo Ramirez Baquedano furent réprimandés dans la salle du conseil par le président, et condamnés à payer chacun une amende de mille piastres, qu'ils payèrent en effet. Mais leurs intérêts devaient les pousser à se venger d'une manière quelconque. La reproduction du décret dans toutes les pièces relatives à la matière et dans le livre des délibérations du conseil était une tache qui souillait leur nom et qu'il fallait enlever à tout prix. Ils recoururent au roi, pour le supplier de retirer ce décret terrible, qui imprimait une si grande flétrissure aux membres du tribunal; de le faire supprimer dans tous les lieux où il avait été écrit, et de leur faire restituer le montant de l'amende. On leur accorda le premier point, sans doute à cause du respect qui doit entourer les magistrats chargés de l'administration de la justice, mais point le second [1].

Les monastères de femmes, établis dans le siècle passé, nous offrent dans celui-ci des objets dignes d'attention. Les Augustines, instituées pour l'éducation de la jeunesse, acquirent dans tout le pays une réputation de sainteté. Quelques religieuses s'occupaient de l'instruction des jeunes personnes que leurs parents confiaient à leurs soins, pendant que les autres, adonnées à la méditation, édifiaient les élèves par des exemples merveilleux de vertu et de perfection. Les religieuses qui portaient le voile étaient des demoiselles, qui appartenaient à la classe la plus distinguée du pays, et cherchaient dans le cloître la solitude dont avait besoin leur âme entièrement livrée à Dieu. Parmi les converses et les simples sœurs se trouvaient plusieurs indigènes, qui, bien qu'elles fussent nées parmi les infidèles et n'eussent connu Dieu qu'après avoir perdu leur liberté, le servaient avec une ferveur telle, qu'elles pouvaient servir de modèle aux religieuses les plus avancées en vertu. Il faut accorder un souvenir particulier parmi elles à sœur Constance de Saint-

[1] Décret rendu au Buen-Retiro le 4 septembre 1708. (*Note de l'auteur.*)

Laurent, née dans l'Araucanie, et de laquelle nous aurons occasion de parler en autre lieu. Comme l'abstraction absolue de toutes les choses de la terre était le désir dominant de quelques membres de la communauté, elles conçurent le projet d'établir, dans l'enceinte même du monastère, un ermitage où douze religieuses pussent vivre en dehors du régime commun, privées de toute voix active et passive, et gouvernées par une prieure, sous l'entière dépendance de l'abbesse. Leur projet était nouveau; mais on disait que la maison de leur ordre à Lima possédait un ermitage semblable. Pour le réaliser, la prieure sœur Inès Moreno y Léon fit sa demande, au nom de toutes, à l'évêque de Santiago; mais quoique l'objet de la pétition ne tendît qu'à tâcher de perfectionner l'œuvre primitive, le prélat y vit une nouvelle fondation, et crut que par conséquent l'autorisation royale devait précéder sa permission. Sœur Inès recourut donc au souverain pour faire sa demande. Charles II pria l'évêque de Santiago de l'informer [1] des avantages et des inconvénients que pouvait présenter le dessein de la prieure, comme des dispositions des religieuses à consentir à l'établissement de l'ermitage projeté, dans l'enceinte du cloître. L'évêque D. frai Bernard Carrasco conféra avec les religieuses sur la proposition de la prieure, et répondit au souverain que, comme la retraite en question ne devait point être bâtie avec les fonds du monastère, il ne trouvait aucun inconvénient à ce qu'elle fût autorisée. Sœur Inès revint à la charge quelques années après, pour obtenir la permission qu'elle sollicitait. Le fiscal appuya la demande comme utile pour servir à l'entretien de l'esprit de piété, et le roi finit par l'accorder, à la condition que l'ermitage n'eût ni chapelle publique ni porte aucune sur la rue, et que les religieuses ne dépassassent jamais le nombre de douze [2]. L'ermitage fut établi

[1] Décret royal rendu à Madrid le 28 février 1679. (*Note de l'auteur.*)

[2] Décret du 23 septembre 1690. (*Note de l'auteur.*)

sous l'invocation du Bon-Pasteur, dans la partie la plus retirée du jardin du monastère. Là, dans des cellules séparées, dans toute la rigueur d'une vie commune, et sans la moindre communication avec le reste de la communauté, vécurent quelque temps plusieurs religieuses, qui n'étaient vues des autres qu'à l'heure de la messe et dans le chœur de l'église. Avec le temps on ferma cet asile d'âmes ferventes, soit à cause des inconvénients qu'entraînait pour le surplus de la communauté la séparation de quelques-uns de ses membres, soit pour d'autres motifs sur lesquels nous n'avons aucun renseignement.

Les monastères d'Osorno et de l'Impériale, qui rendirent de si grands services à la Religion et à l'État, par l'enseignement auquel s'étaient consacrées leurs religieuses, furent démolis lors de la destruction de ces deux villes par les Araucans. Les religieuses d'Osorno ne comptaient pas beaucoup d'années d'existence ; mais leur maison avait acquis un rapide développement, tant sous le rapport des édifices que sous celui des revenus qu'elle possédait. Lorsque les habitants de la ville, se voyant dans la cruelle alternative, soit d'abandonner leurs demeures, soit de tomber entre les mains du toqui victorieux qui l'assiégeait, préférèrent le premier parti et se réfugièrent dans le fort, les religieuses, averties du péril, les suivirent aussi et y vécurent plus de deux ans, participant aux fatigues et aux privations que souffrirent les assiégés durant le même espace de temps, mais sans perdre pour cela le recueillement propre à leur état. Dans un assaut, les assiégeants s'emparèrent de plusieurs religieuses [1], qui furent depuis rachetées par les Espagnols, quoiqu'à grand'peine, à l'exception de sœur Francisca Ramirez, une des premières qui eussent fait leur profession dans le monas-

[1] [illegible] dans la première partie ; mais [illegible] qu'il y en a eu plusieurs. [illegible]

tère [1]. Sœur Ramirez échut en partage à l'un des caciques les plus puissants du pays, qui, se déclarant aussitôt à sa captive subjugué par sa beauté et ses autres rares qualités, employa tous les moyens imaginables pour vaincre la résistance qu'elle opposait à ses desseins. L'audace de son maître remplit la religieuse d'une sainte indignation, et dans un langage énergique, elle lui reprocha l'attentat qu'il voulait commettre, lui représentant vivement la vengeance que prendrait de lui le Dieu, auquel elle était consacrée par son vœu de chasteté. L'infidèle, effrayé des menaces de sa prisonnière, changea son amour passionné en services respectueux qu'il commença à lui rendre; dans le désir de lui plaire, il alla chercher et lui apporta ses bréviaires pour qu'elle pût continuer ses prières, et il écouta avec attention les leçons qu'elle lui donnait sur le christianisme. Sur ces entrefaites, les autres religieuses, profitant de la première occasion favorable qui se présenta, sortirent à pied du fort, et s'aventurant à travers les forêts épaisses qui l'entouraient, se rendirent à Chiloé. Il n'y a qu'une protection particulière de la Providence qui ait pu les préserver dans une route si pleine de dangers, et dont les issues étaient occupées par les ennemis. Elles s'embarquèrent à Castro pour Valparaiso, et de là elles se dirigèrent sur Santiago, comptant sur la piété de ses habitants pour y fonder un monastère où elles pussent vivre.

[1] Le P. frai Pedro Gonzalez Agüero, dans son ouvrage l'*Histoire du Chiloé*, imprimé à Madrid en 1791, citant le P. frai Diego de Cordoba y Salinas (*Chronique de la province de Lima*), dit dans le chapitre v de la première partie, que cette religieuse était une clarisse qui s'appelait doña Gregoria Ramirez, et que saint François punit, à coups de corde, la lubricité de l'Indien qui voulait lui faire violence; il ajoute qu'informé de ce fait, le vice-roi du Pérou, D. Louis Velazco, fit venir cet Indien de Santiago à Lima, le combla de faveurs et le renvoya à Santiago, pour qu'il continuât ses services au monastère. Pour lui donner le nom de Francisca, nous avons sous les yeux une mention de l'acte de donation que fit cette religieuse, lors de sa profession, au profit de son couvent. (*Note de l'auteur.*)

Mais les habitants de la capitale ne se trouvaient pas dans une situation à penser à de nouveaux établissements. D'une part, le découragement mortel que leur avaient inspiré les revers de la guerre ; d'autre part, l'épuisement de leurs ressources, absorbées par la guerre elle-même, ne leur permettaient pas de seconder les pieuses intentions de ces pauvres religieuses. Elles se tinrent trois mois au couvent de Saint-François del Monte, attendant que Santiago leur offrît l'hospitalité ; mais ayant perdu tout espoir à cet égard, elles louèrent une maison où elles se réunirent pour vivre en communauté. Leur misère était telle, qu'elles se seraient trouvées sans habillements, si un religieux de leur ordre ne leur en eût fait venir du Pérou, en guise d'aumône. Philippe III, compatissant au sort de ces infortunées, dignes filles des braves guerriers qui lui avaient conquis par leur audace un riche et beau royaume, ordonna au capitaine général de leur fournir une fois, sur les fonds du trésor royal, huit mille piastres, destinées à la construction d'un monastère, outre un subside annuel de quatre cents piastres, pendant six ans, pour leur entretien [1]. Grâce à la protection du roi, les religieuses d'Osorno commencèrent la construction de leur monastère sur les hauteurs de Santiago. Dieu bénit leurs efforts : car les secours de la Providence leur permirent d'achever leur entreprise et de vivre retirées dans leurs cloîtres. Le maître de sœur Francisca Ramirez, touché d'un vif désir d'embrasser le christianisme, la conduisit à Santiago, où il reçut le baptême sous le nom de Rosauro et resta occupé au service du monastère tout le temps qu'il vécut. Ce couvent de clarisses, le premier de cet ordre que posséda Santiago, reçut également dans son enceinte les religieuses de l'Impériale, qui se rendirent à la Conception avec l'évêque D. frai Reginald Lizarraga, et continuèrent de là leur voyage jusqu'à Santiago, où elles furent affiliées aux autres religieuses du

[1] Décret rendu à Madrid le 1er février 1607. (*Note de l'auteur.*)

même institut et de la même profession [1]. D. frai Juan Perez d'Espinosa, en partant pour l'Espagne, se démit de la juridiction ordinaire qu'il exerçait sur cette communauté, et la délégua au provincial de Saint-François; et cet acte, peut-être léger et non suffisamment médité, produisit plus tard des conséquences bien sérieuses. Les religieuses voulurent se soustraire à l'autorité du supérieur régulier pour se soumettre à celle de l'ordinaire, et comme le premier refusa de se prêter à leurs désirs, la question fut soumise à l'arbitrage, et D. frai Denis Cimbron, qui se trouvait à cette époque à Santiago, fut nommé juge avec le prêtre D. Alonso de Cordoba. Les commissaires se prononcèrent en faveur des religieuses; mais le provincial en appela au tribunal ecclésiastique métropolitain, qui cassa la sentence des premiers juges, et déclara légitime et toujours subsistante la juridiction du provincial : le vice-roi du Pérou, D. Louis d'Enriquez, prescrivit en outre à l'Audience du Chili, de lui faire rendre le respect et l'obéissance. Nous ne savons pas quelles circonstances ont pu faire donner, à une difficulté soulevée par quelques religieuses, une importance telle que les premiers pouvoirs de l'Etat aient dû s'en mêler. Mais voyons le dénouement. A peine l'Audience eut-elle reçu la lettre du vice-roi, qu'elle en confia l'exécution à l'auditeur D. Pedro d'Azaña, et ce magistrat se rendit aussitôt au monastère, accompagné de trois compagnies de garde urbaine commandées par un chef militaire. Celles-ci, d'après les ordres de l'auditeur, entourèrent le monastère, pendant qu'Azaña pénétrait dans les cloîtres avec le provincial frai Alonso Cordero et toute la communauté de Saint-François. Les religieuses, qui virent l'auditeur et une armée de Franciscains

[1] La *Chronique impériale* nous fabrique mille contes faits à plaisir, quand elle parle de la destruction du monastère de l'Impériale. Son auteur, en les débitant, n'eut sans doute pas sous les yeux ce que nous rapportent de cet événement les historiens du Chili et le biographe de Lizarraga, le P. Aguiar, que nous suivons ici. (*Note de l'auteur.*)

envahir l'intérieur du couvent et s'approcher de la salle du chapitre, où elles s'étaient réunies au son de la cloche, et qui entendirent enfin lire la sentence formidable de l'archevêque de Lima, sortirent précipitamment, et comme des tourterelles qui entendent le bruit du fusil du chasseur, elles se répandirent par les cloîtres, courant jusqu'à la porte pour se sauver. Les plus hardies protestent hautement contre la violence qu'on leur fait, et invoquent en leur faveur, les unes le conseil des Indes, les autres le roi, celles-ci le pape, celles-là enfin le concile; mais l'auditeur ne tient pas le moindre compte de toute cette résistance, et d'une voix impérieuse ordonne à l'abbesse d'obéir : celle-ci refuse, au moment où ses religieuses, déjà sorties, se trouvent dans la rue occupée par la troupe. Les parents des religieuses et le peuple tout scandalisé courent à l'Audience, la municipalité s'assemble de son côté, et les deux corps se rendent au couvent des Clarisses, mais le docteur Azaña, et par son ordre la troupe, les empêche d'entrer. Les conseillers de la ville, irrités de la violence avec laquelle se conduit le magistrat, protestent à leur tour contre lui et contre l'Audience. Le peuple va plus loin, il veut forcer les rangs de la garde pour ouvrir un passage aux religieuses, mais la garde fait une décharge sur le peuple. Une confusion horrible s'ensuit et permet aux religieuses de s'échapper jusqu'au couvent des Augustines, où elles sont accueillies.

L'auditeur Azana, qui s'était rendu coupable d'une conduite aussi honteuse que tyrannique, accusa la municipalité d'être l'auteur de ces désordres, mais cette accusation n'obtint qu'une seule réponse, *le mépris* que véritablement elle méritait. Les religieuses s'adressèrent au souverain Pontife, qui leur fit justice, en déclarant que jamais elles n'avaient pu être légitimement soumises au provincial des Franciscains.

Au milieu de ce siècle mourut le capitaine D. Alonso del Campo Lantadilla, destinant les biens qu'il laissait et qui

valaient plus de six cent mille piastres, à la fondation d'un nouveau couvent de Clarisses, sous la protection royale. L'évêque D. frai Diego de Humanzoro pria le roi d'appliquer une partie de ce capital à l'établissement d'une maison de Recluses dont avait un si grand besoin la ville de Santiago; mais le souverain ordonna de travailler à l'exécution des dispositions du testateur. L'évêque, qui, dans l'espoir d'obtenir la réalisation d'un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, avait commencé la construction de la maison destinée aux recluses, fit de nouvelles instances en sa faveur près du souverain, proposant comme expédient propre à remplir les intentions de Campo Lantadilla, de consacrer au monastère des Clarisses, une partie de la succession qui servirait à en augmenter les revenus, et à payer l'importance des legs, que le défunt avait faits au profit de plusieurs de ses parents. Le capitaine général appuya les nouvelles réclamations de l'évêque, qui pouvaient paraître fondées sur des raisons prépondérantes. La ville de Santiago manquait d'une maison où pussent être reçues les femmes condamnées en justice à la peine de la réclusion, et qui, par des circonstances particulières, ne pouvaient ou ne devaient pas aller dans la prison publique. Un asile sûr était d'ailleurs nécessaire, où les personnes qui avaient mené une vie déréglée, revenues plus tard de leurs égarements, pussent se retirer et entreprendre une vie régulière et laborieuse, sans craindre de se voir assaillies par de nouveaux dangers. D'un autre côté, il existait déjà un couvent de Clarisses, dont la communauté comptait cent dix-sept religieuses, et dans une ville si peu peuplée que Santiago à cette époque, la fondation d'un autre couvent nouveau ne semblait ni nécessaire ni utile. La reine régente, à cause de la minorité de Charles II, parut un peu ébranlée par ces raisons, et chargea l'évêque de lui adresser le testament de Campo Lantadilla [1]. La pièce fut envoyée,

[1] Décret royal rendu à Madrid le 11 septembre 1670. (*Note de l'auteur.*)

mais après l'avoir vue, Charles II ordonna que sans plus de retard on bâtît le monastère [1]. Ces ordres du souverain, conçus dans des termes assez durs pour l'évêque, furent promptement exécutés, et en conséquence, le vicaire capitulaire du diocèse transféra, le 7 février 1678, sept religieuses de l'ancien couvent de Sainte-Claire dans l'édifice construit pour le nouveau, au coin de la grande-place. La sœur Ursule Araos fut nommée abbesse et placée à la tête de cette maison. Le grand-vicaire dut employer tout son zèle pour remplir les vues du souverain, dans les circonstances qui en contrariaient l'accomplissement.

L'Audience royale de Santiago avait reçu un décret qui lui enjoignait de surveiller la manière dont les décisions ci-dessus seraient exécutées, mais cette disposition fut précisément l'origine de nouvelles lenteurs. L'évêque fit déposer dans la caisse de la Compagnie de Jésus une grande somme d'argent provenant des fonds destinés au monastère. L'auditeur le plus ancien eut une clef, le doyen de la cathédrale une autre, et le supérieur de la maison la troisième. Prétextant les termes du décret, l'Audience voulut prendre une action directe dans l'administration des fonds déposés, et désirant que ses partisans pussent les employer à leur profit, elle ordonna de les retirer de la caisse et de les distribuer, moyennant intérêt, entre des personnes déterminées. L'évêque s'opposa à cette mesure et prescrivit au doyen de ne pas remettre la clef. L'opposition du prélat était juste : d'après les lois en vigueur, c'est à lui qu'appartenait la connaissance de tout ce qui concernait l'exécution des œuvres pies, et dans l'espèce, c'est à l'évêque et à aucun autre que le souverain avait confié la fondation du nouveau couvent, l'Audience ne devant faire autre chose que de surveiller l'accomplissement du mandat. En outre, ce tribunal, en plaçant à intérêt les capitaux de la fondation, empêchait en fait l'évêque de

[1] Décret rendu à Madrid le 26 août 1676. (*Note de l'auteur.*)

r à la volonté du souverain, en lui ôtant les moyens
ouvait disposer. Mais il s'agissait de procurer des
à des amis et à des parents, et l'Audience était
iée à surmonter tous les obstacles qui auraient pu
aux ordres impérieux que faisait entendre sa voix.
sa fort bien des clefs que l'on n'avait pas pour
caisse, en en faisant arracher les serrures, en dépit
s de l'évêque, pour lesquels on n'eut aucun égard.
mme énorme qui était déposée dans la caisse fut
en un moment, et dès lors la construction du mo-
it regardée comme irréalisable dans la pensée de
e elle-même. L'évêque fit part au roi de ce qui
ssé, et le roi rendit un décret par lequel il char-
êque de faire rentrer les fonds *que l'Audience avait*
mer, et prescrivait à ce tribunal de rendre compte
iduite [1]. Le roi prit ce monastère sous sa protec-
envoya son portrait pour qu'il fût placé dans le
s religieuses, et honora le couvent du titre de
royal de Notre-Dame de la Victoire.

e de la Charité que saint Jean de Dieu fonda à
en 1540, fut une des plus belles institutions dont
richie Santiago au dix-septième siècle : ses mem-
onsacraient, conformément à leurs règles, au soin
lagement des malades, objet le plus méritoire et
tile que puisse inspirer l'esprit généreux du chris-

pitaux fondés dans les villes du Chili étaient ad-
au compte des municipalités jusqu'à l'an 1610,
arcia Ramon pria le vice-roi du Pérou de lui en-
s religieux hospitaliers. On fit droit à cette de-
et huit de ces religieux arrivèrent en 1615 à San-
ù le capitaine général les mit en possession de
qu'avait érigé Pedro Valdivia, et des revenus dont

[1] oyal daté de Madrid, 5 octobre 1680. (*Note de l'auteur.*)

il jouissait. Le supérieur de ces religieux était frai Gabriel Molina, qui, après avoir établi son ordre à Santiago, se rendit à la Conception pour y créer un établissement pareil. Ces couvents étaient gouvernés, à cette époque, par des prieurs que désignait le provincial de Lima, au nom duquel un commissaire résidant à Santiago les visitait de temps en temps. Dès le principe de leur établissement, ces religieux soignèrent les malades avec une grande charité; mais elle parut se refroidir quelque peu, parce qu'à l'exemple des membres des autres ordres, ils commençèrent à se rendre aux actes publics littéraires, aux fêtes, aux processions et autres solemnités semblables. L'évêque de Santiago informa le roi des effets si préjudiciables que causaient pour les malades ces distractions des religieux chargés de les soigner; Sa Majesté Catholique leur enjoignit de s'en abstenir à l'avenir, et recommanda à l'évêque de veiller à l'accomplissement de ses ordres.

En 1667, une vive querelle éclata entre l'évêque de Santiago, D. frai Diego de Humanzoro, et le prieur de Saint-Jean de Dieu, frai Nicolas Salles. Celui-ci assistait avec sa communauté au service funèbre qui se célébrait à la cathédrale pour l'âme de Philippe IV. L'évêque fut choqué de voir le prieur, quoique convers, occuper le premier rang parmi ses religieux qui étaient prêtres. A l'instant même, il lui fit dire de quitter sa place pour la donner à l'un d'eux. Le prieur pourtant agissait conformément aux dispositions de sa règle. Blessé de l'affront que lui faisait si injustement l'évêque en présence d'une assistance nombreuse, il craignit de recevoir peut-être de nouveaux affronts dans d'autres occasions semblables, et pour les prévenir, il recourut au roi et le pria de prescrire à l'évêque de se conformer aux décrets royaux qui avaient réglé les rapports de l'ordinaire avec les membres de son ordre, et de lui interdire de prendre aucune mesure contraire aux dispositions qu'ils

contenaient. La pétition du frère Salles fut bien accueillie, et le roi, dans un décret rendu à Madrid le 20 juin 1671, adressa à l'évêque les ordres provoqués par le frère.

Tel est le triste aspect que présente communément l'ensemble des institutions monastiques établies au Chili, à l'époque qui nous occupe! Destruction des couvents au sud du pays, relâchement de la discipline dans ceux du centre, voilà les deux points culminants qui attirent le regard de l'observateur, en parcourant les fastes de la chronique monacale. Quels terribles exemples nous voyons des excès qu'engendre le défaut d'union et d'harmonie parmi ceux que l'uniformité de vues, de sentiments et d'intérêts appelle à réaliser l'idée de l'unité la plus parfaite! Plût à Dieu que cette leçon salutaire se gravât profondément dans le cœur de tous les religieux, et que tous les établissements monastiques y conformassent constamment leur conduite!



CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. Personnages illustres par leurs vertus. — Biographie du célèbre jésuite Louis Valdivia. — Parallèle entre Valdivia et Bartolomé de Las Casas. — Horace Vechi, Martin Aranda et Diego Montalva. — Biographie du P. Melchior Venegas. — Vertus éclatantes du missionnaire Paul Bustamante. — Quelques mots sur les compagnons de son martyre. — Frai Martin Salvatierra. — Frai Jacinthe de Jorquera. — Frai Juan del Castillo.— Autres hommes éminents par leur vertu dans l'ordre de Saint-Dominique. — Notice sur frai Thomas Toro Sambrano. — Juan de San-Buenaventura. — Andres Corzo, le frère lai Andres et Juan Moreno. — Biographie du vénérable serviteur de Dieu frai Pedro Bardesi. — Détails sur les augustins frai Francisco Mendez, Pedro Figueroa, Manuel Mendoza, Miguel Canovio, Juan Jefre, Diego Losie, Manuel Espinosa et Juan Ibañez. — Vertu extraordinaire de quelques religieux de la Merci, frai Juan Zamora, Bernavé Rodriguez et Diego Jaime. — Biographie de frai Pedro Migueles. — Autres hommes illustres : D. Juan Garcia Alvarano, D. Miguel Quiroz, D. Juan Oma de Zaa, D. Francisco Giron, D. Francisco Suarez de Tolède. — Sœur Constance de San-Lorenzo — Doña Mayor Paez de Castillejo.

Au milieu de la triste scène d'horreurs et de crimes qui se reproduisent sans cesse dans l'univers, à la honte de notre espèce, ce qui console, ce qui relève la dignité humaine, c'est de pouvoir présenter une phalange nombreuse d'hommes éminents que la supériorité d'intelligence et de caractère dont ils sont doués, parut destiner à ranimer par leur exemple l'enthousiasme des âmes vertueuses et à stigmatiser d'un indélébile anathème la corruption des âmes vicieuses. Il nous serait facile de faire dans le présent cha-

pitre un long martyrologe d'hommes de cette trempe ; mais nous circonscrirons notre cercle, en n'y faisant entrer, à quelques exceptions près, que ceux dont le mérite ne consistait pas seulement dans les austérités et les contemplations ascétiques, mais encore dans les travaux incessants de l'apostolat. Nous croirions commettre une injustice si, entre eux tous, nous ne nommions pas en premier lieu un des plus illustres personnages qui aient brillé non-seulement dans le Chili, mais dans le continent américain tout entier, un homme d'une si haute autorité, qu'il fut considéré à son époque comme un véritable oracle, un homme qui posséda au suprême degré le don de diriger les âmes dans le chemin du ciel, et qui affranchit des milliers d'individus d'une servitude ignominieuse sur la terre : nous voulons parler de Louis Valdivia, né à Valladolid, d'une famille noble, l'an 1562. Dès la plus tendre enfance, il montra une singulière inclination pour la vertu, de manière qu'il mettait tout son bonheur à la pratiquer. Ayant revêtu dans sa patrie l'uniforme des étudiants, il suivit les cours des sciences ecclésiastiques dans la fameuse université de Salamanque; il l'échangea contre la soutane des Jésuites et vola au Pérou, où il devint un des agents qui aient contribué de la manière la plus efficace au progrès de son ordre récemment établi à Lima. Ses talents et ses vertus excitaient l'admiration universelle ; aussi ses supérieurs mirent-ils les premiers à profit, en le chargeant d'enseigner la théologie au collège de cette ville, alors la métropole de l'Amérique du Sud, et les secondes furent présentées aux jeunes gens comme un miroir où ils devaient les étudier, lorsqu'il fut nommé maître des novices, dont il remplit trois années les fonctions, si importantes aux yeux de la compagnie. Sur ces entrefaites, le P. Balthasar Piñas, autorisé à cet effet par le supérieur de l'ordre, fit choix des sujets qui devaient l'accompagner au Chili,

et le P. Valdivia fut un des premiers que signala comme utiles à ses desseins ce personnage si habile dans le discernement des vertus religieuses. Ayant fondé le collège de Saint-Michel à Santiago, le P. Piñas chercha à placer Louis Valdivia à sa tête, et il le fit en effet nommer recteur.

Plein de zèle pour l'instruction des Chiliens, il s'appliqua à l'étude de leur langue avec une ardeur telle, que dans le court espace de quinze jours, il se mit en état de s'en servir pour la prédication de la doctrine aux indigènes. Santiago fut le premier sol qu'il féconda par ses travaux pour le divin Père de famille; mais ce champ, sans doute trop étroit, ne pouvait contenir dans ses limites le zèle ardent qui débordait son âme, pour aller répandre à flots les trésors de la foi chrétienne, sur les infortunés qui gisaient ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance et la nuit de l'erreur. Aux travaux quotidiens de la chaire et du confessionnal, il joignit la tâche laborieuse de confesseur des religieuses dans le monastère des Augustines, auxquelles il porta toujours une affection particulière et rendit des services importants. Au milieu de si grandes occupations, les provinces du Sud étaient le champ vaste et spacieux qu'il ne perdait jamais de vue, et dans lequel il se trouva enfin à l'œuvre, à l'ineffable consolation de son âme. Les premières entreprises du P. Valdivia furent tout-à-fait dignes de son zèle. Les annales de la Compagnie nous assurent que, lorsqu'il commença à administrer le baptême à ses néophytes, le nombre en était si grand, qu'à la fin il ne pouvait plus lever les bras de fatigue, et quelques-uns portent à dix mille le nombre des adultes baptisés dans cette expédition. Les besoins du collège le firent retourner à Santiago, où il reçut de son provincial, qui l'appelait à Lima, l'ordre de s'occuper de nouveau de l'enseignement de la théologie. L'humble prêtre obéit sans réplique aux instructions de son supérieur, dont la voix n'était en ces circonstances qu'un moyen qu'employait la

Providence, pour réaliser d'autres desseins sans doute plus grandioses. A Lima, le P. Valdivia fut appelé en présence du vice-roi, pour rendre compte de la situation du Chili. Le gouverneur reconnut, dans la conférence qu'il eut avec Valdivia, le grand fond de piété, de lumière et de philanthropie que renfermait le cœur du simple religieux, et il le pria de se rendre en Espagne, pour s'entendre avec le souverain lui-même, sur les moyens de pacifier le royaume du Chili. Nous avons déjà parlé ailleurs des voyages qu'il dut entreprendre pour remplir sa mission, des fatigues et des peines de tout genre qu'il eut à essuyer, comme administrateur du diocèse de l'Impériale et visiteur du Chili; nous avons parlé du zèle qu'il déploya dans les fonctions de son ministère, et de la magnanimité avec laquelle il brava les calomnies perfides et les noires accusations dont le poursuivirent ses ennemis. Retourné en Espagne, il eut l'occasion de donner de nouvelles preuves de la générosité et du désintéressement qu'il avait constamment montrés. Il refusa la dignité épiscopale, la place honorable de conseiller des Indes, une pension viagère et plusieurs emplois auxquels le roi, pénétré d'estime pour son mérite, voulait l'élever. Une chaire au collège de sa ville natale fut l'unique retraite qu'il sollicita, pour y reposer une vie usée par l'âge et plus encore par les travaux. C'est là que le visita le célèbre historien chilien Alonso d'Ovalle, que le saint vieillard laissa édifié par ses paroles et par ses exemples. « Toute sa conversation, dit cet écrivain, roulait sur la conformité à la volonté de Dieu, sur son abjection personnelle; il confessait qu'il avait été bien ingrat envers Dieu et bien oublieux de ses bienfaits. Sachant que j'avais l'intention de prendre son portrait pour la consolation de ceux qui l'avaient connu au Chili, il m'appela, me gronda et me prescrivit de n'en rien faire, attendu qu'il ne paraissait pas juste de laisser au monde le souvenir d'un si vil pécheur. Bien que ses infirmités l'eussent telle-

ment abattu dans les dernières années de sa vie, qu'il ne pouvait se mouvoir, le zèle du salut des âmes l'embrasait encore ; il désirait vivement et il avait fait vœu au Seigneur de retourner au Chili, s'il lui rendait assez de santé pour cela. » Il pria le P. Ovalle de l'emmener, et il résolvait les objections que celui-ci lui opposait, avec une telle vivacité, qu'il se croyait réellement capable de rentrer dans les églises de la Conception, pour y catéchiser les gentils comme à une autre époque. Il s'épanouissait en parlant des progrès des missions du Chili, et demandait des détails sur les nouveaux travaux entrepris pour les protéger. Il conservait la mémoire des lieux, des sites et des personnes qu'il avait visités dans ces contrées éloignées, et ce souvenir prouve d'une manière non équivoque la tendre et constante affection qu'il portait aux indigènes. A l'âge de quatre-vingts ans, il reçut avec allégresse la nouvelle de sa mort prochaine. Il comptait avec une telle confiance sur son salut, qu'il soupirait depuis longtemps après la mort, comme le plus grand bonheur qui pût lui arriver. Il succomba à Valladolid le 5 novembre 1642. Une patience inaltérable, une charité généreuse, unies à un zèle ardent et intrépide pour le salut du prochain, caractérisèrent toute sa vie. Ses contemporains nous ont transmis quelques traits éclatants de ces vertus ; nous ne voulons en citer ici que deux. Lorsque, remplissant ses fonctions à l'évêché de l'Impériale, il avait en main tout le pouvoir, jamais il ne pensa à se venger de ses persécuteurs, bien qu'ils eussent porté à sa réputation de si graves atteintes. Un personnage, surpris de sa conduite, lui demanda comment il ne les faisait pas punir, puisque cela était aussi juste que facile. Le P. Valdivia répondit : « Si je croyais que l'Evangile permette de semblables procédés, j'en userais ; mais, n'y trouvant que les exemples et les paroles du Christ qui m'enseignent le contraire, comment pourrais-je en user ? » Un vieux militaire était sur le point de mourir à

Lima ; mais la dissipation de sa vie et son ignorance complète des vérités religieuses le faisait désespérer de son salut. Les efforts que firent plusieurs prêtres zélés pour l'exciter au repentir et le ramener à d'autres sentiments furent inutiles ; il n'écoutait que les inspirations du désespoir. On en informa Valdivia, qui, sans perdre un moment, alla à la recherche du malade. A peine celui-ci sut-il qu'il avait à son chevet le P. Valdivia, qu'il s'écria : « Puisque Dieu a envoyé ici cet homme-là, c'est signe qu'il veut me sauver ! » La présence de ce prêtre, qu'il avait vu dans le Chili déployer un zèle prodigieux pour arracher ses frères à l'ignorance et au péché, fit luire sur l'impénitent un rayon d'espoir ; ses paroles le ranimèrent et lui touchèrent si profondément le cœur, que le pauvre moribond découvrit à Valdivia sa conscience avec les marques du plus sincère repentir.

Il nous semble qu'il existe une grande ressemblance entre Louis Valdivia et Bartolomé de Las Casas [1] : Tous deux travaillèrent en faveur de la même cause, entreprirent, pour la soutenir, de longs voyages, souffrirent les insultes et mille vexations de la même classe de personnes, et enfin descendirent dans la tombe avec l'ineffable consolation d'avoir consacré leur longue vie à ne s'occuper que du bonheur de leurs semblables, mais, hélas ! sans la satisfaction d'avoir réussi dans leurs efforts.

Après le P. Louis Valdivia, nous placerons ses trois compagnons Horace Vechi, Martin d'Aranda et Diego Montalva, qui fécondèrent de leur sang la semence évangélique dans l'état chilien. Martin d'Aranda naquit dans le Chili l'an 1560.

[1] Bartolomé de Las Casas naquit à Séville en 1474. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et fut, en Amérique, un des prédicateurs les plus zélés de l'Evangile. Nommé évêque de Chiapa, il se rendit célèbre par l'énergie et la constance avec lesquelles il défendit la liberté des Indiens, dont la cause lui fit entreprendre plusieurs voyages en Espagne, après sa promotion à l'épiscopat. Il écrivit un traité sur la *destruction de la race indienne*, et mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans. (*Note de l'auteur.*)

Ses parents, proches alliés du P. Valdivia, le destinèrent à la carrière militaire, où sa valeur et sa capacité lui assurèrent un avancement rapide. Recommandé plusieurs fois par le capitaine général au vice-roi du Pérou, il vit enfin son mérite récompensé par l'emploi de corrégidor de Riobamba, auquel il fut nommé. Là, comme dans toutes les autres fonctions qu'il remplit, il se montra toujours juste, prudent, désintéressé. Fatigué du monde, il résolut de le quitter, et demanda au collège des Jésuites, à Lima, son admission parmi les coadjuteurs spirituels [1]. Sa demande fut bien accueillie; le fervent novice revêtit la soutane des fils de saint Ignace, et s'appliqua à se perfectionner dans la connaissance de la langue latine. La réception des ordres sacrés le mit à même de donner des preuves réelles du zèle ardent qui consumait son âme. Le P. Miguel Urrea, qui catéchisait les Chunchos, peuplade féroce et indomptable, pria le provincial de lui envoyer un compagnon qui l'aidât dans les fonctions de son ministère. Le P. Aranda fut désigné à cet effet, et il partit sans délai pour se rendre à son poste. Il apprit dans le trajet que les infidèles avaient fait périr celui qui devait être son compagnon, et, comprenant l'inutilité de sa prédication pour lors, il retourna au Pérou. La connaissance parfaite qu'avait le P. Aranda de l'idiome chilien engagea le provincial à l'envoyer au collège de Santiago, pour qu'il s'y occupât de la conversion des païens. Il fit le voyage et arriva au Chili, au moment où une fièvre contagieuse faisait d'horribles ravages parmi les indigènes des provinces méridionales. Les plus proches parents des malades les abandonnaient pour échapper à l'épidémie; mais Aranda, plein de charité, visitait les cabanes, servait les

[1] Les coadjuteurs spirituels sont des membres de la compagnie de Jésus qui ne sont pas profès. Pour devenir profès, il faut réunir des conditions exceptionnelles de science et de doctrine. Saint François Régis lui-même ne fut jamais profès. (*Note du traducteur.*)

fiévreux, et le nombre en étant fort considérable, il courait à cheval pour qu'il n'y en eût pas un seul, qui ne jouît chaque jour de ses soins compatissants.

Le P. Martin était naturellement intrépide et résolu : aussi ne laissa-t-il jamais d'accourir au secours des Indiens, quelque grands et quelque nombreux que fussent les périls qui se présentassent. Sa patience ne lui permettait pas de s'apercevoir des infirmités que lui causaient ses voyages continuels, toujours entrepris pour la gloire de Dieu. Il lui arriva de traverser deux fois par jour, pendant l'espace d'un mois, une grande rivière, pour visiter un païen malade, et gagner enfin son âme à Dieu. Après tant de fatigues, qui produisirent la conversion d'une foule innombrable d'infidèles, l'obéissance le rappela à Santiago, où il se livra au ministère de la parole et de la direction des âmes, avec une constance extraordinaire. Louis Valdivia, ne trouvant aucun prêtre plus propre que Martin pour l'établissement des missions dans les états de l'Araucanie, pria le provincial de l'envoyer de nouveau à la Conception : ce qui eut lieu en effet. Le P. Aranda eut la consolation de trouver dans cette ville le P. Vechi, auquel l'unissaient les liens de l'amitié la plus étroite. Avec son ami, le P. Valdivia, et Diego Montalva, notre saint religieux pénétra dans le pays des Araucans : Valdivia s'arrêta à Paicavi, et ses trois compagnons allèrent jusqu'à Elicura, lieu indiqué pour leur résidence. A peine étaient-ils arrivés, que le P. Aranda, supérieur de la mission, commença à prêcher les mystères du christianisme à ceux qui attendaient les missionnaires, et envoya des exprès dans les districts voisins, pour annoncer leur arrivée. Croyant qu'il obtiendrait un plus grand nombre d'auditeurs en se rendant sur un point plus éloigné, il écrivit au P. Valdivia pour lui en demander humblement la permission. Pendant que cela se passait à Elicura, Ancanamon, ulmen de Puren, machinait en silence la mort d'Aranda et de ses

compagnons. Il ne pouvait se résigner à vivre séparé de ses femmes, et encore moins à pardonner l'outrage qu'il avait reçu de Melendez, comme nous l'avons vu ailleurs. L'arrivée des missionnaires dans un endroit aussi voisin de ses états lui parut être l'occasion la plus favorable qui pût se présenter pour la réalisation de ses projets de vengeance. Réunissant quelques soldats, il vola avec la rapidité de la foudre à la résidence des missionnaires, qu'il surprit à neuf heures du matin, le 14 décembre 1612. Aranda, qui se préparait à célébrer le sacrifice de la messe, se présenta au toqui, et tâcha de calmer, par le raisonnement, l'exaltation de ses passions; mais tous ses efforts furent inutiles. Considérant dès lors sa mort comme inévitable, il chercha à sauver au moins ses compagnons : il dépeignit à l'ulmen les conséquences terribles que produirait la mort des Pères; il lui représenta combien ils étaient loin d'être complices des torts dont il se plaignait, et surtout quelle grande responsabilité il assumerait en versant le sang innocent. Sans se laisser arrêter par ces considérations, Ancanamon ordonna positivement d'ôter la vie aux missionnaires, et un coup de pesante masse d'armes donné sur la tête du P. Martin fut le signal de la mort de ses collègues. La violence du coup fut telle, qu'il brisa la tête du saint prêtre; mais, comme l'immolation de la victime ne suffisait pas pour assouvir la vengeance du sauvage, après l'avoir achevée, il en fit percer le corps inanimé à coups de lance! Si épais est le voile que jette sur les yeux de l'âme une passion effrénée! Le P. Martin Aranda était à la cinquante-deuxième année de son âge et à la vingtième de sa profession.

Horace Vechi naquit à Sienne en Toscane d'une famille noble, l'an 1578. Attaché dès son enfance à la Compagnie de Jésus, il en prit l'habit à Rome à l'âge de dix-neuf ans, et y fit ses études avec succès. Son caractère doux, son esprit vif, mais plein de modération, ses manières affables et sa

conversation édifiante lui concilièrent l'estime et les égards de ses supérieurs. Dès son arrivée au Chili, en compagnie du P. Valdivia, il remplit les fonctions de ministre du collège de Santiago, mais quoiqu'il fût chargé des plus grands travaux dans la société, cette multiplicité d'occupations ne l'empêchait pas de s'asseoir tous les jours au tribunal de la pénitence avec un zèle admirable. Porté à une vie spirituelle et à une intime union avec Dieu, il consacrait chaque jour des heures entières à l'oraison, et c'est là sans doute qu'il apprenait la pratique parfaite de toutes les vertus. Fervent serviteur de la Vierge Marie, il chercha d'une manière toute spéciale à propager son culte et la dévotion de son rosaire. Il souffrit long-temps de la pierre, et malgré les indispositions continuelles que lui causait le mal, jamais il ne permit qu'on lui donnât des soins particuliers, ni même qu'on lui montrât ces attentions, que réclame cette infirmité aussi douloureuse que gênante. Lorsqu'il avait déjà travaillé avec fruit à la prédication de l'Evangile parmi les infidèles de l'Araucanie et d'autres cantons, le provincial Diego Torres voulut que de ministre il devînt principal du collège; mais Horace, averti de ces intentions assez tôt pour en arrêter l'effet, supplia avec instance ses supérieurs de l'envoyer de nouveau à la mission de l'Araucanie, pour accompagner le P. Valdivia. « J'ai donné à Valdivia, écrivait son supérieur, le compagnon le plus fidèle, l'ouvrier le plus zélé, qui l'aidera à établir la paix par son grand courage et par sa prudence. » Il aimait tendrement le P. Martin d'Aranda; il fut envoyé avec lui à Elicura, et c'est à sa suite que son âme s'envola de la terre au ciel. Sa mort fut encore plus douloureuse que celle de ses compagnons, quand on considère les détails de son martyre. On lui donna d'abord deux grands coups de sabre sur l'oreille droite, on lui fit ensuite une profonde blessure à l'épaule, et l'on finit par lui percer la poitrine d'un coup de lance. Louis Berdorio rapporte que, après avoir été

aussi cruellement blessé, le P. Vechi continua à prêcher plus d'un quart-d'heure [1].

Le frère coadjuteur Diego Montalva était natif de Mexico, et tailleur de son état. Il suivit l'armée au Chili jusqu'à ce que, obéissant à l'impulsion intérieure et secrète qu'il éprouvait sans cesse, il quitta le métier des armes et se mit au service des missionnaires de l'Araucanie, pour les travaux de sa profession et pour tous ceux auxquels il pouvait leur plaire de l'employer. Le désir de répondre dignement à la grâce divine, l'exemple de ses maîtres, les paroles pieuses et les sages leçons qui retentissaient constamment à ses oreilles, transformèrent l'ouvrier tailleur en un homme nouveau, ne vivant plus que d'une vie spirituelle, entièrement consacrée à Dieu et aux œuvres qu'il inspire. Il passa ainsi une année, à la fin de laquelle, au moment où le P. Valdivia voulut introduire les missionnaires dans le pays des infidèles, Diego Montalva demanda humblement qu'on lui permît de les accompagner en qualité de coadjuteur temporel. Sa demande fut bien accueillie; Valdivia lui donna l'habit et le chargea d'accompagner les PP. Aranda et Vechi dans la province d'Elicura, où, lors de l'attaque dont nous avons parlé, il expira le premier, transpercé de plusieurs coups de lance.

Les corps de ces trois hommes vénérables restèrent confondus parmi les cadavres des Indiens, que la colère d'Ancanamon sacrifia aussi ce jour-là dans Elicura, et y seraient probablement restés, si la piété de D. Juan Canimarino, noble chilien, n'eût pris soin de les recueillir. Canimarino arrivait à Elicura, porteur de lettres de Louis Valdivia pour les missionnaires; et voyant la campagne jonchée de cadavres, il soupçonna aussitôt qu'ils avaient été tués. Il se mit à chercher leurs corps; et quand il les eut trouvés, il les sépara des autres; après quoi il se rendit à Paicavi, où

[1] Lettre au P. Francisco Bosca, du 25 janvier 1615. (*Note de l'auteur.*)



il fit part de ce tragique évènement. On envoya chercher les restes des saints missionnaires pour les transporter à la Conception, où on les plaça en trois caveaux différents, dans la muraille du côté droit du maître-autel de l'église des Jésuites.

Dans le même temps que ces fervents héros du christianisme fertilisaient de leur sang le sol du Chili, pour lui faire produire des fruits mûrs de vertu et de sainteté, un autre homme apostolique édifiait ses habitants par des exemples admirables de perfection. C'était le P. Melchior Venegas, de la compagnie de Jésus. Il naquit à Santiago (Chili) le 8 décembre 1572 : ses parents étaient le capitaine D. Francisco Venegas et doña Maria Alvarez de Tolède, personnes distinguées dans la société par leur noblesse. Dès son enfance, il eut le vice en horreur, et se montra si enclin à la vertu, qu'il eût fallu lui faire violence pour le détourner de sa pratique. Pendant que les soucis de la guerre tenaient les habitants de Santiago dans une alarme continuelle, Melchior priait dans l'église avec une ferveur angélique ; il travaillait à la grande édification de tous ceux qui le connaissaient, à propager le culte du vrai Dieu, et mettait toutes ses délices à converser de choses spirituelles. L'évêque D. frai Diego Medellin l'appréciait singulièrement ; il l'appelait souvent pour se livrer avec lui à des entretiens de ce genre-là, et convaincu de sa vocation au sacerdoce, il lui conféra la tonsure et les quatre ordres mineurs. Revêtu de l'habit clérical, Melchior se mit, non sans succès, à apprendre l'orgue et le chant grégorien. Aspirant à une vie plus austère, il entra dans la compagnie de Jésus, lorsqu'elle venait de s'établir au Chili. Il fit ses humanités et sa philosophie sous la direction des professeurs Louis Santillan et Gabriel de Vega, et ayant terminé ses cours, il fut envoyé au collège de Lima, pour y faire son noviciat. On ne peut facilement comprendre quelle joie inonda le

cœur du jeune Venegas, quand il se vit dans la maison de Dieu, quand il put se livrer entièrement à son service, sentant qu'il était mort pour le monde, et qu'il n'avait plus à vivre que pour Jésus-Christ et pour se crucifier avec Jésus-Christ ! L'excellente direction de ses maîtres Juan Victoria et Gonzalo Tipo lui fit faire de grands progrès dans la perfection religieuse, et le rendit le modèle des novices les plus fervents. Avare de son temps et ami du recueillement, il gardait le silence et étudiait avec une ardeur infatigable. En 1607, il reçut l'ordre sacré de la prêtrise, et ayant terminé ses trois années de noviciat, il retourna au Chili, où il passa la plus grande partie de sa vie dans les missions de l'Araucanie, de Bonne-Espérance et de Chiloé, également utile aux chrétiens et aux infidèles. Nous avons déjà donné ailleurs une idée, bien que légère, des immenses fatigues qu'il eut à supporter pour évangéliser les habitants des archipels de Chiloé et des Chonos, et du dévouement qu'il déploya dans ces contrées, comme dans les autres où le porta un zèle comparable à celui des hommes apostoliques qui sont l'ornement le plus précieux de l'Eglise chrétienne. Chargé des premiers emplois par ses supérieurs, il administra trois ans le collège de la Conception, et dirigea six ans le noviciat de Bucamelu. Il traitait ses élèves avec une telle prudence, une telle bonté, une telle sagesse, qu'il gagnait sans peine leurs cœurs et disposait à son gré de leurs volontés. Il prêchait plus d'exemple que de parole, et l'on remarqua que jamais il ne fit exécuter par les autres ce qu'il n'eût pas fait lui-même le premier. Ses supérieurs, ayant égard à son grand âge et au besoin qu'il avait de repos, l'engagèrent à se retirer au collège de Santiago, où il vécut encore un peu plus d'un an, remplissant les fonctions de père spirituel des étudiants, et édifiant tout le monde par sa sainte vie. Parmi les vertus qui brillaient dans le P. Venegas, on distinguait la mortification, l'esprit

de pauvreté et l'humilité. Il fut toujours extrêmement sévère envers lui-même ; en toutes choses, il se refusait à suivre les désirs de sa volonté ; jamais il ne voulut accorder le moindre plaisir à ses sens, et il ne trouvait de joie et de satisfaction que dans les difficultés et dans les travaux. Il se donnait tous les jours durement la discipline ; et lorsqu'il tombait dans quelque légère imperfection, il revêtait son corps de rigoureux cilices. Fidèle observateur de la pauvreté de son institut, il n'avait ni livres, ni jolies images, ni aucun autre de ces objets qu'ont d'ordinaire tous les religieux. Eusèbe Nieremberg rapporte que lorsqu'il était maître des novices, Venegas se fit scrupule d'avoir une chaise dans sa chambre, et il attacha, en guise de siège, une double corde, qui, consommée par l'usage, finit par se casser, et lui causer une chute affreuse. Les vêtements les plus vils, les postes les moins honorables, les lieux les plus cachés étaient ceux qu'il choisissait dans son humilité. Dieu voulut enfin récompenser de si grandes vertus, en lui donnant la couronne immortelle. Une constipation, produite par l'émotion qu'il avait éprouvée en faisant un sermon, lui donna une fièvre maligne. Il apprit la nouvelle de sa mort prochaine d'un air tranquille et avec une paix profonde ; et c'est dans les mêmes dispositions qu'il reçut l'évêque D. frai Gaspar de Villaroel, quelques chanoines, membres de l'Audience, et autres personnages qui le visitèrent. Au milieu des douleurs aiguës qu'il souffrait, on l'entendait répéter à chaque instant : « Seigneur, que votre volonté soit faite ! » Et dans ces sentiments de résignation et de patience, il recueillit et rendit son âme au Seigneur, le 19 juin 1641. A sa mort, les habitants de Santiago s'émurent ; ils coururent à l'envi pour honorer ses restes ; les uns coupaient un morceau de ses vêtements, les autres prenaient de ses cheveux. Tous regardaient comme une relique inestimable le moindre objet qui lui eût appartenu, quelque mince et

quelqu'insignifiant qu'il parût. Son corps fut porté jusqu'à sa tombe sur les épaules de l'évêque et des supérieurs des ordres réguliers. L'évêque alla jusqu'à plier le genou devant le cadavre, dont il baisa le front; et comme il déplaisait à plusieurs qu'un prince de l'Eglise rendît un pareil honneur aux tristes restes d'un pauvre religieux : « Laissez-moi donc, dit à haute voix l'illustre Villaroel, laissez-moi honorer la virginité; j'agis de la sorte avec le P. Venegas, comme si c'était saint Nicolas de Tolentin. » On raconte du P. Melchior beaucoup de choses vraiment miraculeuses : nous n'en parlerons pas; mais ceux qui désirent les connaître pourront les lire dans Eusèbe Nieremberg, dans Jean-Baptiste Ferrugino et dans Alonso d'Ovalle, qui ont écrit sa vie.

L'ordre de Saint-Dominique produisit également dans ce siècle un grand nombre de personnages d'une vertu éminente, qui illustrèrent le Chili et l'Eglise entière. Dans les précédents chapitres, nous avons déjà fait mention de quelques membres de cet ordre qui périrent entre les mains des infidèles, après avoir prêché la foi sans trève ni repos, comme aussi de quelques autres qui, placés à la tête des églises, les administrèrent avec une prudence et une charité exemplaires, et qui firent la gloire de leur institut par leur admirable sagesse. Nous nous bornerons à présent à esquisser quelques traits de la précieuse vie des premiers, en y joignant aussi quelques traits de celle d'autres prêtres qui ne sont pas moins dignes d'éloges, bien qu'ils n'aient pas appartenu à la haute hiérarchie, ni obtenu la palme du martyre.

Frai Paul Bustamante, dont le nom rappelle aussitôt de nombreux souvenirs de zèle, de constance, de charité ardente, était un Dominicain de la province du Chili; il s'y fit remarquer par son recueillement, son silence et son application à l'enseignement de la doctrine chrétienne. Après

avoir prêché avec grand fruit aux infidèles des environs de la Conception, il fut envoyé par le provincial frai Acacio de Naveda à la Villarica, en qualité de sous-prieur et de compagnon de frai Dominique Marquete, homme célèbre à cette époque par sa rare sainteté. Marquete, qui connaissait le mérite de frai Paul, avait pour lui une estime singulière, et le gardait constamment près de sa personne comme un objet d'édification continuelle. En chaire, au tribunal sacré, dans toutes les occupations du ministère apostolique, frai Paul était infatigable. Le P. Marquete fut rappelé par l'obéissance à Santiago, et de cette ville envoyé au Tucuman, dont il fut un des apôtres les plus zélés. Les fonctions de prieur échurent alors à frai Bustamante, et elles lui offrirent de nouveaux moyens pour la conversion des païens. Il allait les trouver lui-même dans leurs cabanes, leur parlait de Dieu, et les disposait à recevoir le saint baptême. Avec un tel zèle pour le salut des âmes, il convertit beaucoup d'Indiens, et en même temps son exemple n'opérait pas moins de fruit parmi les chrétiens. Lorsque Villarica fut assiégée par l'armée victorieuse de Paillamacu, les habitants, incapables de résister, rendirent enfin la place. Frai Paul fut une des premières victimes qu'immola le toqui irrité. Après lui avoir fait souffrir une foule d'outrages, il le fit transpercer de sept lances. Avec le P. Bustamante périrent frai Fernand Obando, Espagnol, son compagnon dans le ministère évangélique, quatre prêtres et un novice laïc dont nous ignorons les noms.

Frai Martin de Salvatierra est le premier que nous devons, tant à cause de son mérite insigne qu'à cause de son âge vénérable, placer parmi ceux qui n'obtinrent pas l'honneur de sceller leur foi de leur sang. Il naquit à la Conception (Chili) en 1560, de parents nobles et vertueux. Dès l'âge le plus tendre, il montra une extrême candeur et innocence de mœurs. Les vicissitudes continuelles auxquelles

étaient exposés les habitants de la Conception, engagèrent ses parents à se transporter à Santiago, où le jeune Martin embrassa l'état monastique, dans le couvent du Rosaire, appartenant aux Dominicains. Pendant son noviciat, il se montra plein de ferveur dans la prière, dans la pratique de l'humilité et de l'obéissance, dans le goût de la retraite et dans toutes les vertus qui constituent l'esprit religieux, dont il donna toute sa vie des preuves si parfaites. Le caractère sacerdotal dont il fut revêtu, anima son zèle d'une nouvelle ardeur, et lui permit de courir par les bourgades prêchant la loi de Dieu. Il passa dans ces saintes fonctions une grande partie de sa vie; et sa sainteté, ses œuvres bienfaisantes, son sage enseignement lui firent souvent donner le nom d'*ami de Dieu et des hommes*. L'humilité, qui paraissait croître avec l'âge chez le P. Salvatierra, lui inspirait une véritable horreur pour les honneurs et les dignités; néanmoins l'obéissance le força à accepter, en 1603, le titre de prieur du couvent de sa profession. Ce couvent avait été presque entièrement détruit par un tremblement de terre arrivé quelques années auparavant. Le P. Salvatierra commença à en reconstruire les bâtiments, sans autres ressources que celles que lui faisait pressentir sa foi vive dans la Providence divine. Déchargé de son prieuré, il reprit ses anciennes occupations; il se remit à prêcher, à confesser, lorsque le général de son ordre l'éleva au professorat. De ce poste honorable, il fut appelé, en 1615, à la dignité de provincial, par l'acclamation unanime de ses frères en religion. Son premier soin dans le gouvernement fut de pourvoir à l'instruction de ses religieux, en nommant des professeurs pour les couvents de Cordoue et de Buenos-Ayres, et en sollicitant du souverain pontife l'institution d'une université dans celui de Santiago. Le couvent manquait même d'une église convenable, et ses modiques revenus ne lui permettaient pas de faire les dépenses indispensables qu'en aurait

exigé la construction; le provincial résolut de recourir à la piété du roi pour en obtenir quelque subside, et dans ce dessein il envoya en Espagne frai Balthasar Verdugo. Le résultat fut conforme aux intentions pieuses du provincial. Le roi accorda une allocation annuelle de mille piastres aux Dominicains, pendant l'espace de six années, pour la reconstruction de leurs églises ruinées; et les officiers du trésor royal de Santiago payèrent cette somme sans diffculté. Paul V permit également l'érection d'une université dans le couvent de Santiago, et agrégea à perpétuité la chapelle de Saint-Dominique, qui se trouvait dans l'église de ce couvent, à la basilique de Saint-Jean de Latran, accordant aux fidèles qui la visiteraient, les mêmes grâces que s'ils se rendaient pour les obtenir dans cette église si célèbre par toute la chrétienté. Mais ces brefs n'eurent pas leur effet pendant que le P. Salvatierra était provincial, par suite de l'arrivée à Santiago du P. Verdugo, peu de jours avant l'expiration de ses pouvoirs. Salvatierra fut encore nommé prieur en deux occasions, et une seconde fois provincial, le 6 janvier 1628. Mais à cette époque, ses forces étaient comme complètement épuisées par les grands travaux auxquels il les avait continuellement consacrées; et dans la deuxième année de son élection, il mourut comblé de vertus et de mérites. Le P. Salvatierra se distingua par son grand attachement à son institut, une dévotion insigne envers son saint patriarche, et surtout par un grand zèle pour la propagation des lumières. Toute sa vie est pleine de traits brillants de charité, d'humilité et de désintéressement. Sa province dominicaine le vénère comme un de ses plus illustres fondateurs.

Frai Jacinto Jorquera est un autre des hommes éminents qui se présentent à nous dans ce siècle. Il naquit à Santiago (Chili) en 1600; et, fort jeune encore, il demanda et obtint l'habit des frères Prêcheurs, dans le couvent de sa ville na-

tale. L'oraison était, dès le noviciat, l'objet de sa prédilection spéciale, et il lui arrivait d'y passer beaucoup d'heures, plongé dans l'oubli de toutes choses et comme transporté hors de lui-même. Il fit ses études avec un tel succès, qu'il obtint les grades universitaires de maître en philosophie, docteur en théologie et professeur dans son ordre, lorsqu'il était encore bien jeune par les années, mais mûr par la discrétion et la prudence. Nommé professeur au couvent du Rosaire, il enseigna successivement la philosophie et la théologie, et dans l'un et l'autre cours, il montra une vaste érudition et de profondes connaissances. La renommée de sa sagesse et de sa vertu le fit tellement estimer par les habitants de Santiago, qu'ils soumettaient d'ordinaire à sa décision les cas les plus difficiles : ce qui leur arrivait assez souvent. L'évêque don frai Gaspar de Villaroel le nomma examinateur synodal du diocèse, et donna des preuves réitérées du respect et des égards qu'il croyait devoir à sa personne. Un assemblage de qualités si excellentes engagea ses frères en religion, dans la séance du chapitre qui eut lieu au couvent de Santiago, le 6 janvier 1646, à le choisir par acclamation, provincial du Chili, du Tucuman, de Buenos-Ayres et du Paraguay. Cette élévation, à laquelle ne s'attendait pas son humilité, affligea extrêmement le P. Jorquera, et sa rare modestie le fit résister; mais il fut obligé de céder aux instances de ses frères et à la prière des habitants, qui se réunirent pour le supplier de ne pas refuser les fonctions qu'on lui décernait. Dans sa dignité nouvelle, le P. frai Jacinto fut le même religieux modeste, simple, humble et charitable qu'auparavant, si pauvre qu'il portait souvent un habit grossièrement rapiécé, et qu'il n'avait dans sa cellule d'autres meubles, que quelques vilaines chaises en bois à peine travaillé, et quelques images de papier. C'est dans la seconde année de son gouvernement qu'arriva l'affreux tremblement de terre du 3 mai, qui dévasta la ville de Santiago,

et inspira une si vive terreur à ses habitants. Les pères Dominicains perdirent leurs couvents et leurs églises, et il ne leur resta pas même une cellule pour se garantir de l'intempérie de la saison [1]. Le provincial, dans cette circonstance, parut s'oublier lui-même et ne veiller qu'à secourir les autres. Il fit construire quelques chétives baraques, où il se retira avec ses frères, vivant dans la pauvreté, en attendant que la Providence lui fournît des ressources pour construire le bâtiment et l'église dont ils avaient besoin. A peine ces travaux étaient-ils commencés, que Jorquera, en confiant la surveillance au prieur conventuel frai Juan del Castillo, partit pour visiter les couvents établis dans les diocèses du Tucuman, du Paraguay et de Buenos-Ayres, où il introduisit de salutaires réformes et releva l'étude des sciences. Lorsqu'il fut hors de fonction, il s'appliqua de nouveau au ministère apostolique, dans lequel il se montra toujours infatigable. L'Audience royale signala d'office son mérite au roi, croyant sans doute qu'un sujet doué de qualités si remarquables que celles que réunissait le P. Jorquera, était appelé à occuper de plus hauts emplois que ceux que pouvait offrir le cloître. Le grand schisme qui divisa en deux partis les Dominicains de la province du Chili, ne ternit en aucune façon le mérite de frai Jacinto; il soutint la cause qui lui paraissait juste; mais à peine connut-il la décision du supérieur, qu'il soumit avec empressement sa raison à celle de son chef, et qu'il en exécuta les ordres comme un enfant docile exécute ceux de son père. Le roi voulut le faire nommer évêque du Paraguay; mais bien que nous voyions plusieurs historiens le présenter constamment comme évêque, nous croyons qu'il n'a jamais été sacré : 1° parce que nous ne rencontrons pas son nom dans la série des évêques du Paraguay, 2° parce que dans la chronique de frai Antonio

[1] On doit se rappeler que l'hiver commence, pour le Chili, au mois de mai, et dure jusqu'à la fin de septembre. (*Note du traducteur.*)

Aguiar nous trouvons l'indication de sa mort, comme religieux conventuel du Rosaire, en 1675. Jorquera fut universellement regretté, non-seulement par ses frères en religion, mais aussi par les séculiers.

Frai Juan del Castillo est sans contredit un des autres hommes dont la vie mérite une mention spéciale. On vit réunies en sa personne, toutes les qualités éminentes dont l'humanité peut offrir l'assemblage, et qui sont d'ordinaire le résultat de la vertu, de la noblesse et de l'éducation. Juan del Castillo y Velasquez, petit-fils des conquérants Pedro Castillo, fondateur d'Osorno et gouverneur de la Conception, et Juan Velasquez de Covarrubias, personnage distingué qui remplit les plus hautes charges dans la société, connut à peine le monde, qu'il le méprisa. Ses parents, possesseurs à Santiago d'une fortune opulente, voyaient avec bonheur l'innocence de leur fils, qui semblait se fortifier au milieu des écueils que présentait à chaque pas une époque, à laquelle prévalaient de toutes parts les débordements les plus effrénés. A treize ans, Juan prit l'habit de Saint-Dominique, avec la résolution sérieuse de travailler exclusivement dans le cloître à son propre salut et à celui du prochain, et cette résolution, Juan ne l'oublia jamais tant qu'il vécut. On remarquait dans le jeune novice une modestie singulière, et ses manières extérieures révélaient bien la candeur et la simplicité religieuse qui embellissaient son âme. Strict observateur des règles et des constitutions, il n'usait envers lui-même d'aucune indulgence. Ennemi du repos, on eût dit qu'il avait fait vœu d'être continuellement occupé, et il avait tellement distribué l'emploi de ses heures, qu'il les passait toutes dans la prière, dans l'étude, au tribunal de la pénitence ou près des malades. Ce genre de vie, entièrement consacrée à Dieu et étrangère à ce monde, devait l'éloigner, semble-t-il, des dignités et des premières charges de sa communauté, et c'est précisément ce que désirait le

P. Jorquera ; mais il n'en fut pas ainsi. L'obéissance le contraignit à accepter l'office de prieur au couvent de la ville de Santa-Fé, au Rio de la Plata. Après avoir rempli ces fonctions, il retourna au Chili, où l'attendait un nouveau sacrifice à offrir au Seigneur, car on l'élut prieur du couvent de Santiago. Le provincial, frai Jacinto Jorquera, lui enjoignit d'accepter cette dignité, persuadé que la réputation de sa vertu et l'étendue de ses relations aideraient grandement à procurer au couvent les fonds nécessaires pour sa reconstruction. Et en effet, c'est au nouveau prieur qu'on dut l'église provinciale érigée pour la célébration des divins offices, les cellules destinées au logement des religieux, et enfin le nouveau couvent, bâti sur les ruines de celui que le tremblement de terre avait fait disparaître. Dans ces fonctions si laborieuses, il cherchait avec un soin particulier à sanctifier toutes ses actions par la pensée de la présence de Dieu et par de fréquentes méditations ; il excitait ses frères à la perfection, par la parole et par l'exemple, et il avait l'habitude de leur répéter à chaque instant ces mots de saint Bernard : « Mes frères, pourquoi êtes-vous venus au cloître? pourquoi avez-vous abandonné votre maison et vos parents? » Attentif à la discipline de son institut, il ne considérait comme religieux, que ceux qui tenaient plus à l'être par les œuvres que par l'habit ; il punissait les négligents d'abord avec prudence, puis avec sévérité ; il arrivait toujours le premier au chœur et à tous les exercices de la communauté, et il regardait comme perdu, le jour dont il ne pouvait employer une partie à consoler un malade ou à visiter un moribond.

Un sujet d'un mérite si extraordinaire était appelé à occuper les premiers emplois parmi ses frères. Aussi l'élirent-ils comme provincial, lorsqu'ils se réunirent en assemblée capitulaire en 1654. Cette dignité qui le plaçait à la tête de toute une province, dans laquelle étaient compris à cette

époque cinq diocèses extrêmement vastes, lui fournit par là même les moyens d'étendre ses réformes; il visita en personne tous ses couvents, prenant partout des mesures utiles pour resserrer la discipline. A son retour, il posa la première pierre d'une magnifique église qu'il se proposait d'élever à Santiago, sans avoir, pour la bâtir, plus de douze mille piastres. Déchargé de ses fonctions, il se livra à la méditation, sa vertu favorite, à un tel point qu'il semblait étranger à la terre, et paraissait vivre par anticipation dans la patrie des vivants. On crut qu'il connut d'avance en ce temps-là, par une révélation, le moment de sa mort; car, sans éprouver la moindre indisposition, il prit congé de ses frères, en leur disant qu'il allait mourir, et qu'ils devaient l'aider de leurs prières. Après quoi, il s'éteignit paisiblement dans le mois de janvier 1675.

L'ordre des Dominicains compta, dans ce siècle, un grand nombre d'autres membres d'une sainteté éminente; mais les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer, ne nous permettent pas de présenter à part le tableau de leurs vertus, dont Dieu se servit comme d'un instrument pour le salut d'un grand nombre : tels furent un Bartolomé de Lopez, Espagnol, de la sainteté duquel fait l'éloge l'évêque Villaroel; un frai Pedro Salvatierra, Chilien, surnommé le Saint, même de son vivant; et un frai Juan d'Armenta, célèbre dans toute l'étendue du Chili, par la sainteté prodigieuse de sa vie et le zèle ardent qui l'animait pour le service des âmes.

L'ordre de Saint-François peut se glorifier d'avoir produit dans le cours de ce siècle, comme un père fécond, bien de saints hommes au Chili. Le premier qui s'offre à nous est le vénérable frai Thomas Toro Sambrano, originaire de Jerez, qui, après avoir contribué à la conquête du Pérou, passa au Chili en qualité de capitaine, en 1595, suivi d'un grand train d'armes et de chevaux. La mort de sa femme,

doña Balthasara d'Astorga, le délivra des liens qui l'attachaient au monde; et n'y possédant plus aucun objet qui réclamât ses soins, il prit l'habit, comme frère laïc, au couvent de Notre-Dame du Secours, en la ville de Santiago. D. Thomas chercha à se cacher pour réaliser ce dessein; néanmoins ses parents le découvrirent dans le cloître et le supplièrent d'y renoncer. Mais la grâce de Celui qui le lui avait inspiré le soutint d'une manière telle, qu'il parut comme insensible aux prières et aux larmes de sa famille, et particulièrement de son fils, D. Alonso. Tranquille dès lors dans sa cellule, le frère Thomas s'appliqua à la pratique des vertus religieuses, et y fit des progrès si rapides, qu'il ne tarda pas à en recueillir des fruits mûrs et abondants de salut. On voyait surtout briller en lui l'esprit de pénitence, d'humilité, de pauvreté et d'obéissance. Pour éviter les tentations de l'amour-propre, jamais il ne prit en religion son nom de Toro; encore moins lui plaisait-il d'être traité avec quelque distinction, quelqu'insignifiante qu'elle eût pu être. Un seul habit, toujours le plus usé et le plus vil de la communauté, formait tout son trousseau. Afin de pouvoir toujours soumettre sa volonté à celle des autres, jamais il ne manifestait le moindre désir. Dans un esprit de pénitence, poussé jusqu'aux extrêmes limites, il ne se bornait pas à mortifier l'intérieur de son âme, mais il mâtait tous les appétits de son corps, dans lequel il voyait un ennemi constamment occupé à sa perte. Il persévéra dans ce genre de vie jusqu'à sa mort, qui arriva en 1631.

Frai Juan de San-Buenaventura illustra dans le même temps la province des Franciscains au Chili. Né en Espagne, fils de D. Pedro Sores d'Ulloa, chevalier décoré, et de doña Luisa Carvallo, il passa au Pérou dans sa jeunesse au service du roi, avec un frère du même nom que son père. Tous deux occupèrent des postes distingués dans l'armée, et lorsque D. Pedro devint, de gouverneur de Callao, pré-

sident du Chili, D. Juan le suivit dans ce royaume, parce qu'il l'aimait tendrement, et qu'ils avaient toujours vécu dans une union étroite. Le président mourut dès son arrivée au Chili, comme nous l'avons vu ailleurs, et D. Juan, pénétré de la fragilité de tout ce qu'offre le monde, fit vœu de consacrer à Dieu seul le reste de sa vie, et comme il l'avait proposé, il l'exécuta. Il demanda et obtint l'habit de frère laïc au couvent de Notre-Dame du Secours, et dans cette humble position, il eut la satisfaction de s'occuper aux emplois les plus méprisables aux yeux du monde qu'il venait de quitter. Ayant fait sa profession en 1627, il fut chargé par ses supérieurs de recueillir les aumônes pour l'entretien de la communauté. Une mission semblable était certes la plus convenable pour mortifier l'amour-propre d'un homme dont les habitants de Santiago avaient, à différentes reprises, admiré la générosité sans bornes. Mais l'humble religieux n'avait-il pas appris, dans son intime union avec Dieu, que rien ne nous rend plus agréables à ses yeux, que le triomphe que nous font remporter sur nous-mêmes les humiliations? Chargeant d'un sac ses épaules, frai Juan parcourait ces mêmes rues, ces mêmes lieux, où naguères on l'avait vu revêtu de riches habits et traité avec les distinctions auxquelles lui donnaient droit sa noblesse et sa position sociale. Il remplit également l'office de frère quêteur dans les campagnes, et mettant à profit les rapports directs que ces fonctions lui facilitaient avec les pauvres ignorants, il les instruisait dans les mystères de la foi, les exhortait à mener une vie régulière, et il mérita de voir son zèle, souvent couronné par d'admirables conversions. L'abbé Olivarès rapporte plusieurs prodiges qu'il obtint par ses prières, et entre autres le changement du cours du Cachapoal, du lieu qui s'appelle encore aujourd'hui Rio-Seco (rivière desséchée), au lit où ses eaux coulent actuellement. Exténué par les austérités auxquelles il se livrait, jusqu'à

ne paraître plus avoir que *la peau sur les os*, il mourut à Santiago douze ans après sa profession.

Dans le même temps que le saint religieux, dont nous enons de parler, servait de modèle aux habitants de Sanago, d'autres membres du même institut parcouraient les hamps et les fermes, prêchant le royaume de Jésus-Christ ır leurs paroles et par leurs exemples. Nous nous contenrons de citer les principaux par énumération, sans nous rêter à retracer leur biographie. Frai Pedro Ortega, orinaire de Santiago, type de sainteté, qui périt écrasé lors du emblement de terre du 3 mai 1647. Son corps fut retiré in et flexible, vingt jours après, du milieu des décombres a chœur, où il se trouvait en prière. Frai Andres Corzo, mpagnon inséparable de saint François Solano et son imiteur dans la rigueur de ses mortifications, qui, après avoir ndé au Pérou cinq maisons de Récollets, se rendit au Chili, t y établit la communauté de Saint-François del Monte, où termina le cours de sa fervente carrière; son corps fut ouvé quarante ans plus tard, absolument sans la moindre ération. Frai Juan Moreno, natif de Santiago (Chili), docte nciscain et rigide observateur de sa règle, qui gouverna ıx fois la province à laquelle il appartenait, et prêcha r ainsi dire toute sa vie la loi de Jésus-Christ avec un infatigable. Le frère lai Andres, que la divine Provie, par un effet de sa bonté, enleva du milieu de la arie, où il vivait sur les côtes de Guinée, pour le condans les bras de la religion chrétienne. Il se distingua mour le plus ardent envers la divine Eucharistie. Avant ı sa liberté, il se consacra à Dieu dans la maison frane de Santiago, dont il ne sortit jamais à partir du ı il y fut entré, vivant toujours comme un parfait x, et opérant plusieurs fois des merveilles avant sa ui arriva à la fin d'avril 1665. Mais quelqu'insignes été les vertus de ces saints personnages, il en est

un autre qui les surpassa tous sans doute, un autre dont la sainteté a rendu le nom le plus célèbre dans les fastes religieux du Chili, un autre qui mérite bien certainement d'être placé à la tête de tous ses illustres émules : c'est le vénérable serviteur de Dieu, frai Pedro Bardesi, dont l'innocente et angélique vie fut l'admiration et l'exemple de ses contemporains, et dont la réputation parviendra jusqu'aux générations les plus éloignées [1].

Il naquit en la ville d'Orduña, dans la seigneurie de Biscaye, le 6 avril 1641. Ses parents étaient D. Francisco Bardesi é Izarra, fiscal de la chancellerie royale de Valladolid et doña Catalina d'Aguinaco Vidaurre. Encore tout jeune, il fut envoyé par son père dans le Mexique avec ses deux frères aînés, D. José et D. Francisco, pour s'y livrer à des spéculations commerciales. Les affaires temporelles ne plurent jamais au jeune Bardesi ; aussi, ne leur donnant uniquement que le temps indispensable pour remplir son devoir, passait-il le reste du jour et même une partie de la nuit, en prière devant une image de la très-sainte Vierge, et pour cela il choisissait ordinairement une chapelle ou un lieu retiré. Il demandait constamment à Dieu qu'il lui fît connaître l'état dans lequel il voulait qu'il le servît ; car il ne désirait que de lui plaire en toutes choses, et d'obtenir ainsi son salut éternel, par la protection de Marie, à laquelle il s'était voué dès ses premières années. Ne trouvant pas au Mexique la tranquillité qu'il désirait, il se rendit au Pérou et il s'y occupa quelque temps de l'exploitation des mines, pour laquelle il possédait des connaissances peu communes, n'ayant toutefois d'autre but que de ne pas rester oisif, en attendant que Dieu lui manifestât sa volonté.

Un jour qu'il était, suivant sa coutume, en oraison dans

[1] Je dois cette curieuse biographie à mon honorable ami D. José Gandarillas. (*Note de l'auteur.*)

L'original appelle ce saint personnage, tantôt Vardesi, tantôt Bardesi. Le V et le B se suppléent souvent en espagnol. (*Note du traducteur.*)

une petite chapelle près des mines de Potosi, agenouillé devant un autel de la sainte Vierge, il entendit clairement, comme il le raconta lui-même à son confesseur, la voix de Marie qui lui parlait et lui disait : « Va, mon fils. au Chili, et entre comme religieux dans un couvent de Franciscains, de l'autre côté du Mapocho, où tu me trouveras sous le nom de Marie de la Cabeza (*de la Tête*), dont on y honore l'image. »

Ne doutant désormais plus de l'état qu'il devait embrasser, le jeune Bardesi régla ses affaires et prit le chemin de la ville de Santiago, où se trouvait déjà établi son frère D. Francisco. Dès qu'il fut arrivé, il distribua aux pauvres tout ce qu'il avait apporté, et ayant visité le couvent et l'église des Récollets franciscains, il demanda l'habit de religieux laïc, que lui donna avec le plus grand plaisir, à cause de la réputation de vertu dont il jouissait déjà, le P. frai José de Valenzuela, gardien du monastère.

Il prit l'habit le 8 septembre 1667, choisissant ce jour à cause de sa grande dévotion à la très-sainte Vierge, et il fit profession le même jour de l'année suivante, à l'âge de vingt-sept ans et cinq mois.

Tous les religieux qui se trouvaient dans le couvent restèrent édifiés de ses vertus monastiques. Dès le premier jour de son entrée, on l'eût pris, à son silence, à son recueillement, à sa mortification, et enfin à toutes les autres vertus chrétiennes et religieuses qui brillaient en sa vénérable personne, on l'eût pris pour un ancien moine, consommé dans la perfection, plutôt que pour un novice. Son obéissance n'avait pas de bornes. « Frai Juan de Santa Maria, son contemporain, a affirmé avec serment qu'il savait, tant par son expérience personnelle que par la voix publique et la commune renommée, que Bardesi était excessivement exact à l'obéissance, qu'il arrivait toujours le premier pour assister à tous les exercices de la communauté, sans que ni ses in-

firmités habituelles, ni l'excuse de l'âge même pussent le retenir; qu'il agissait de même par rapport aux mortifications et aux austérités, et qu'en toutes circonstances il était si ponctuel, qu'ayant à sa disposition beaucoup de choses pour le service des religieux, ayant d'ailleurs du supérieur la permission d'user de tout ce dont il pourrait avoir besoin, jamais il ne voulut se servir, fût-ce d'un bout de fil pour raccommoder son pauvre habit, sans aller demander une permission spéciale, plutôt que de faire usage de la permission générale qui lui avait été accordée [1]. »

Relativement à son humilité si profonde, frai José de Toro, son supérieur et confesseur, a déclaré « qu'il était réellement le plus humble des hommes, qu'il s'acquittait des plus bas offices de la maison avec une grande allégresse et une grande joie, et que ce qui flattait le plus son goût, c'était tout ce qui pouvait augmenter le mépris de sa personne. » On pourrait faire un pareil ou même un plus grand éloge des autres vertus de frai Pedro. Il remplit, dans l'espace de plus de trente années qu'il fut religieux, les charges de quêteur du couvent, de sacristain, de portier, d'infirmier, et d'autres encore que l'obéissance lui imposa, s'occupant en même temps de toutes les œuvres qui étaient à sa portée. Ainsi, quêteur, lorsque la nuit il retournait au couvent, fatigué d'avoir demandé l'aumône de porte en porte dans toute la ville, il ne trouvait pas de plus doux délassement que d'aller soigner les malades, ou bien il allait arranger dans la sacristie les ornements et les autres choses nécessaires au culte divin. Ainsi, portier, il secourait tous les pauvres qui se présentaient au seuil du couvent, il leur distribuait tous les jours les restes du repas de la communauté; et lorsque la desserte ne suffisait pas, à cause du grand nombre de nécessiteux, le bon frère courait se jeter aux genoux de l'abbé, le suppliant de lui permettre de préparer quelques aliments,

[1] Sommaire de ses vertus imprimé à Rome, *p.* 71. (*Note de l'auteur.*)

parce que des pauvres du Seigneur en manquaient. Il faut bien que les vertus éminentes de son serviteur aient été fort agréables à Dieu, puisqu'il le privilégia du don de prophétie et de miracles, comme on peut s'en convaincre par le sommaire du procès qui se fit après sa mort, pour arriver à sa canonisation. Les détails, si nous voulions les rapporter, en prendraient beaucoup de place dans notre récit. Nous dirons seulement ici qu'il n'y avait personne dans tout Santiago, qui ne considérât le frère Bardesi comme un saint, d'après les prodiges qu'on lui voyait opérer tous les jours. Il réforma les mœurs de la population par ses exhortations et ses exemples, et comme il connaissait l'intérieur de chaque personne, les méchants fuyaient quelquefois sa présence, pour qu'il ne pût pénétrer leurs pensées ; mais le vénérable religieux les cherchait et se faisait partout le solliciteur de Dieu. Il lut dans la conscience de plusieurs femmes, les tentations auxquelles elles avaient succombé, pressées par la nécessité de pourvoir à leur subsistance. L'une d'elles, nommée Candelaria Isbran, avait un jour besoin de quatre piastres pour payer le loyer de son habitation, et ne sachant où les trouver, elle se résigna à aller les chercher, fût-ce aux dépens de sa conscience et de son honneur. Elle roulait ces pensées en elle-même, lorsque le P. Bardesi, passant à sa porte, l'appela sans la connaître et lui dit : « Ma sœur, on vous envoie ces quatre piastres; n'offensez pas la majesté divine, et Dieu toujours vous secourra. Il me donna, dit-elle elle-même, quatre piastres en bel et bon argent, enveloppées dans du papier, et je lui demandai tout effrayée : Mon Père, qui est-ce qui me les envoie? Et le serviteur de Dieu me répondit : Souffrez, ma fille, votre misère, et soyez bien dévote envers la très-sainte Vierge; répondez à ses bontés par les sentiments de votre cœur...... Et il ajouta d'autres paroles encourageantes. »

Un chevalier allait pour en faire périr un autre ; il portait

dans ce dessein une boîte pleine de poudre empoisonné qu'il voulait mélanger à sa boisson. Le frère Bardesi le ren contre sur la petite place de Saint-Augustin, et lui dit « Señor, de la poussière, soit; mais qu'elle ne soit pas empoisonnée! » Surpris de se voir découvert, l'autre ne put quoiqu'il en eût, nier ses intentions perfides. Le serviteur d Dieu l'engagea alors à renoncer à son projet, et le chevalie retourna sur ses pas, plein de repentir et demandant pardo à Dieu.

Enfin, jamais Santiago n'oubliera les bienfaits incalculables qu'il reçut, à cette époque éloignée, du vénérabl Bardesi.

Cet homme admirable mourut dans le grand couvent d Saint-François, où il se rendit à cause des troubles qui agitèrent la maison des Récollets, lors de la réunion tumul tueuse du chapitre dont nous parlons ailleurs. Sa précieus mort arriva le 12 septembre 1700, à quatre heures du matin Il demanda pardon aux religieux du mauvais exemple qu'i leur avait donné, et au milieu des actes les plus fervent d'amour et de confiance en Dieu, tenant dans ses mains un image de la très-sainte Vierge Marie, avec laquelle il s'entretenait doucement pour lui recommander son âme, il ren dit cette âme si sainte, à cinquante-neuf ans et quelque mois. Sa mort fut signalée par des prodiges qui obligèren l'illustrissime D. Francisco Gonzalez de la Puebla, évêqu de Santiago, témoin oculaire de plusieurs, d'ordonner qu'o procédât à une information juridique et solennelle, qui eu lieu en effet. Le corps de Bardesi fut exposé trois jours à l vue du peuple, toujours flexible, conservant l'aspect d'un personne vivante et une singulière blancheur. On est arriv maintenant à la fin du procès de sa béatification.

Les Augustins aussi avaient des membres dignes de tou nos respects par leur vertu. Nous nommerons quelques-un de ceux que renfermaient leurs cloîtres. Frai Francisco Men

dez, natif de Salvatierra en Galice, appartenait à une famille de la classe moyenne. Ses parents l'envoyèrent à Santiago de Compostelle, pour qu'il s'y instruisît dans les premiers éléments des sciences, et il resta dans cette ville jusqu'au moment où, devant se mettre à l'étude de la jurisprudence, il passa à Salamanque, et de là à la fameuse université d'Alcala, où il obtint le grade de licencié. Philippe II le nomma premier magistrat des provinces d'Eldorado, où il épousa une femme de haut rang, dont il eut un fils. Ennuyé de la pauvreté du pays, il se transporta avec sa famille à la ville de Puebla, où il exerça la profession d'avocat. Dieu lui enleva en peu de temps sa femme et son fils, et fuyant des lieux si pleins de souvenirs douloureux, il se rendit au Pérou, et il pensa sérieusement à y commencer une vie fervente. Il fit profession dans l'ordre de Saint-Augustin l'an 1595.

Envoyé à Cuzco, il remplit les fonctions de professeur de latinité et de maître des novices, donnant des preuves constantes de son esprit religieux. En 1608, le provincial l'envoya au Chili, et il fut un modèle de perfection monastique dans le couvent de Notre-Dame de Grâce à Santiago, où il vécut. Non-seulement il désirait être méprisé de tous, mais il cherchait par tous les moyens à se faire adjuger les occupations les plus viles dans la communauté. Il se vêtissait des habillements les plus ordinaires, et dans ses manières comme dans sa conversation, il manifestait le grand fonds d'humilité que renfermait son âme. Il dormait sur un siège en bois, et à peine deux heures; il affligeait sa chair d'un rude cilice, et portait au cou une chaîne, à laquelle était suspendue une croix couverte de pointes aiguës qui blessaient ses épaules. Le provincial du Pérou le nomma son vicaire pour l'administration des couvents du Chili; et lorsqu'ils furent érigés en province, il fut lui-même élu provincial; mais il refusa ces fonctions, comme nous l'avons

dit ailleurs. L'abbé Olivarès, dans son *Histoire générale du royaume du Chili*, assure qu'il se retira à la campagne immédiatement après; mais la chronique des Augustins du Pérou nous dit qu'il retourna à Lima, pour aller ensuite remplir les fonctions de prieur du couvent d'Arequipa, auxquelles il avait été nommé. Il passa les trois dernières années de sa vie retiré dans une grange, où il se livra sans réserve[1] aux austérités, à l'oraison et aux autres pratiques de la perfection religieuse. Il soupirait incessamment après la céleste patrie, et le Seigneur l'y appela en janvier 1625, sans aucune maladie; aussi ses membres restèrent flexibles, sa physionomie sereine, comme celle de l'homme qui dort tranquillement le sommeil des justes.

Avec le P. Mendez passa au Chili frai Pedro Figueroa, prêtre de son ordre. Il était né à Lima de parents vertueux, et dès l'âge le plus tendre, il fut pieux, modeste, charitable. Il avait quinze ans seulement, lorsque le Seigneur l'appela d'une manière pressante dans l'institut des Augustins, et après les épreuves ordinaires, il fut reçu dans le cloître en 1595. Ses supérieurs, connaissant sa conduite irréprochable, l'envoyèrent au Chili : il obéit promptement, et arrivé qu'il fut à Santiago, il courut avec tout l'élan de son âme ardente, dans la carrière des vertus les plus parfaites, et ce sont elles qui lui gagnèrent l'estime des supérieurs et le respect des séculiers. Les premiers voulurent l'employer dans l'administration des couvents, mais ces projets rencontrèrent dans la grande humilité de Figueroa une résistance aussi ferme que respectueuse. Il désirait un seul emploi, et c'était celui de sacristain, parce qu'il lui permettait de soigner ce qui appartenait au culte du Dieu, qu'il aimait si tendrement. C'est ainsi que, pendant tout le temps qu'il resta à Santiago, il se dévoua presqu'exclusivement au soin de l'Eglise, édifiant ses frères par son zèle et sa dévotion. Pour

[1] *A bride abattue*, dit le texte. (*Note du traducteur*.)

enrichir, dans ses fonctions, les autels de statues, il apprit la sculpture, et entre autres ouvrages de sa main qui se conservent, il existe à Santiago le *Christ à l'agonie*, connu sous le nom de *Seigneur de mai*. Au pied de ce Christ, il passait en oraison plusieurs heures de la nuit, et il y recevait des grâces abondantes, qui échauffaient de plus en plus la piété de son âme. Il portait continuellement le cilice; il s'appliquait à la lecture spirituelle, pratiquait la douceur, la patience, le silence, le recueillement et fréquemment le jeûne. Cette vie sainte rendit son nom si vénérable dans le Chili, qu'on l'appelait vulgairement le *saint frère*. Comme tel l'honoraient l'évêque, les membres de l'Audience et les personnes les plus recommandables de Santiago, qui toutes trouvaient dans Figueroa des exemples à imiter ou du moins à admirer. Il resta dix ans dans le Chili, et dans ce laps de temps, il fut contraint par l'obéissance, indépendamment des fonctions de sacristain, à remplir celles de maître des novices au couvent de Santiago, de prieur de celui de la Serena, et de définiteur de la province. De retour dans sa patrie, il souffrit avec une patience angélique les calomnies les plus atroces. Dieu les fit tourner à sa gloire, en manifestant l'innocence du calomnié d'une manière extraordinaire. Il était supérieur au couvent d'Ica, lorsque le Créateur l'appela au repos éternel, l'an 1620.

Il en est d'autres encore, qui ne furent pas moins connus pour l'excellence de leurs vertus. Le P. frai Manuel Mendoza, originaire des îles Baléares, qui, s'étant rendu au Chili dans un but de spéculations commerciales, et ayant intérieurement ressenti l'impulsion puissante de la grâce, sollicita l'habit dans le couvent augustin de Santiago, et y commença une vie pénitente. Elevé à la dignité du sacerdoce, il prêcha avec zèle et avec fruit la réforme des mœurs; en outre, il faisait la quête pour l'entretien de sa communauté, et il en employait le produit, avec la permission de

son supérieur, à secourir beaucoup de personnes indigentes. — Frai Miguel Canovio, né à Santiago (Chili), qui, après avoir distribné aux pauvres son riche patrimoine, pour suivre J.-C. sous la bannière de saint Augustin, fit profession dans le couvent de la même ville. Pauvre, humble, mortifié, zélé pour le salut du prochain, il travailla avec une ardeur extraordinaire à la conversion des infidèles, et les poursuivait de sa sollicitude, dans les bourgades comme dans les campagnes. — Frai Juan Jufré, fils du général Francisco Jufré, qui se signala tant par sa valeur dans la conquête du Chili, suivit les pas du P. Canovio, dont il fut le compagnon inséparable. — Frai Diego de Lozié, chilien, qui à la prière et à la mortification joignit long-temps l'enseignement de diverses branches de littérature ecclésiastique, et mérita d'être le premier maître d'un grand nombre de religieux de sa province. Il ne cessa de se livrer à la prédication; il secourait avec une charité particulière les agonisants. Après avoir été supérieur d'un grand nombre de maisons de son ordre, il mourut provincial de Santiago. — Enfin les frères convers frai Manuel Espinosa et frai Juan Ibañez, tous deux chiliens; le premier, fameux par sa dévotion ardente envers saint Nicolas de Tolentin, désirait si vivement lire sa vie, que n'ayant pas d'argent pour l'acheter, il la paya deux mille coups de fouet : dans cette mortification, comme dans toutes les autres auxquelles il se livra, il se proposa pour modèle la vie de ce grand saint, et mérita en récompense de recevoir des marques signalées de sa protection; le second, attaché par ses supérieurs au moulin de la communauté, édifia toute la population de Santiago par sa vie exemplaire. Tendre amant de Jésus-Christ crucifié, il cherchait à participer au moins un peu à ses tourments, et montait chaque nuit, les épaules chargées d'une croix, de son moulin situé au pied de la colline de Sainte-Lucie, jusqu'à la cime, récitant avec ferveur les prières du *Chemin de la croix*.

Parmi les religieux de la Merci, fleurirent frai Juan Zamora, frai Bernavé Rodriguez et frai Diego Jaime, tous trois espagnols, qui, après s'être sanctifiés eux-mêmes par la pratique parfaite de toutes les vertus, travaillèrent, au moyen de la prédication évangélique, à procurer la sanctification de leur prochain. Ils se dévouèrent à cette mission, avec un zèle incroyable, dans les provinces de la Conception et de l'Impériale. Avant la destruction de cette dernière ville, et avant le mouvement qui l'amena, ils tombèrent, non loin d'elle, entre les mains des infidèles. Le premier fut laissé pour mort et sauvé ensuite miraculeusement; les deux derniers eurent la tête et les mains tranchées. Le P. Zamora, couvert de blessures, parvint à se réfugier dans la ville et y termina saintement sa vie, nous ne savons en quelle année. Nous regrettons extrêmement de n'avoir pu trouver aucun autre détail sur cet homme d'une vertu certainement éminente; car elle donna lieu à ce que le corrégidor de l'Impériale, D. Nicolas Garnica, fût chargé, en l'absence d'un juge ecclésiastique, de prendre, après la mort du P. Zamora, des informations sur son compte.

Les Pères de la Merci du Chili produisirent dans la personne de frai Pedro Migueles, un homme qu'on peut regarder avec raison comme leur gloire et leur couronne. Né en Espagne d'une famille honnête, il passa de sa patrie au royaume du Chili avec le capitaine Antonio Mosquera. Il servit dans l'armée, sous le commandement de ce chef, deux années, à la fin desquelles désirant pour son âme la paix que le monde ne pouvait lui donner, il se retira au couvent de la Merci à Santiago, où il demanda et reçut l'habit religieux en 1605. La dissipation, qui ordinairement accompagne ceux qui professent l'état militaire, ne fut nullement capable de faire trouver à frai Migueles des ennuis dans son nouveau genre de vie; l'application à l'étude, l'exactitude à l'obéissance, l'amour de la prière et des

autres exercices spirituels paraissaient au plus haut degré dans toute sa personne, comme ils ne se montrent en général que chez les moines vieillis dans la pratique des vertus. Bien qu'il fût entré dans le cloître à un âge avancé, son ardeur pour l'étude compensa les progrès qu'il n'avait pu faire dans ses premières années ; aussi non-seulement put-il achever ses cours; mais il remplit encore par obéissance la charge de lecteur de philosophie et de théologie. Lorsqu'il eut terminé ses études, il s'adonna au ministère de la prédication, et il y fit de merveilleuses conquêtes pour Dieu. Élu provincial dans le chapitre qui se tint en 1627, il refusa absolument cette dignité, et les religieux dûrent se résigner à ce refus. N'oubliant jamais son premier dessein de travailler sans relâche à la conversion des âmes, il parcourut la plus grande partie du territoire chilien, où se trouvaient des Espagnols, et partout ses paroles furent efficaces. Le général de son ordre lui décerna les titres de candidat[1] et de maître, et lui enjoignit d'accepter la charge de provincial, le menaçant de censure en cas de résistance. La crainte de l'encourir obligea le P. Migueles à se charger de l'administration de la province, en qualité de vicaire, et bientôt comme principal titulaire, l'an 1636. Dans cette position, il s'efforça de supprimer des abus qui déjà se glissaient contre la discipline monastique, au préjudice de la ferveur primitive. Il prenait toujours pour lui-même les vêtements les plus pauvres et les plus ordinaires, et veillait soigneusement à tous les besoins des religieux, pour qu'ils n'eussent à s'occuper que de la prédication. Père de tous, on l'aurait pris pour le dernier des frères, à son humilité profonde, à son silence inaltérable, à son parfait détachement de toutes choses. C'est dans ce genre de vie que le

[1] *Presentado* ou *candidat* était le titre que l'on donnait, dans quelques communautés, à un théologien qui, après avoir fini son cours d'études, attendait le grade de docteur. (*Note du traducteur.*)

surprit la mort, sans s'être annoncée par aucune indisposition grave Il avait récité ses heures au chœur avec la communauté, lorsqu'il dit qu'il mourrait bientôt, et sa prédiction se réalisa. Son corps fut porté au tombeau par les supérieurs des ordres réguliers, au milieu des démonstrations de douleur les plus vives, de la part des habitants de Santiago.

Outre tous les hommes éminents dont nous avons fait l'éloge, et que produisirent les ordres réguliers dans le Chili, d'autres vécurent dans le siècle, et furent, quelques-uns, l'honneur du sacerdoce, les autres, le modèle des gens du monde dans la société. Parmi les premiers, nous pouvons placer D. Juan Garcia Alvarado, né à l'Impériale, d'une famille illustre, lequel, élevé à la prêtrise par l'évêque D. frai Antonio de San-Miguel, passa sa jeunesse dans la prédication de l'Evangile. Son mérite signalé au roi fut récompensé par un canonicat dans l'église de sa ville natale. C'était un homme instruit, d'une vie irrépréhensible et d'une charité ardente. Avant de mourir, il se défit de tous ses biens, il en distribua une partie aux pauvres et donna le reste à la compagnie de Jésus, pour soutenir les missions de l'Araucanie. Il mourut à la Conception, pauvre, humble, mortifié, au commencement de ce siècle.

D. frai Miguel Quiroz, né à la Conception du Chili, fils de D. Miguel Quiroz, maître de camp du royaume, et de doña Catalina de la Vega, tous deux nobles asturiens, ne fut pas inférieur en mérite au sujet précédent. Dès son enfance, il aimait à rendre à Dieu l'hommage de son culte dans les temples ; mais le tumulte bruyant de la guerre refroidit sa dévotion, le porta à prendre les armes et à suivre comme son père la carrière militaire. Il y resta quelques années et obtint le grade de capitaine d'infanterie ; puis pénétré de plus en plus de ce qu'il y a de passager dans les choses humaines, il résolut d'y renoncer ; il reconnut que,

dans ses desseins particuliers, Dieu voulait qu'il embrassât l'état ecclésiastique, et il travailla à se préparer d'une manière convenable pour parvenir à une si auguste dignité. Ordonné par l'illustrissime Señor D. frai Reginald Lizarraga, évêque de l'Impériale, il commença avec un zèle apostolique à prêcher la réforme des mœurs aux chrétiens vicieux, si nombreux à cette époque. L'évêque, frappé de sa piété comme de l'austérité de sa conduite, essaya de l'employer dans le service des paroisses; mais D. Miguel refusa cette charge, à cause de la grande responsabilité à laquelle elle soumet ceux qui la remplissent. Pour que ses efforts pour extirper le vice fussent plus efficaces, l'évêque le nomma visiteur du diocèse, avec les pouvoirs les plus amples et qui lui permettaient de nommer et de révoquer les curés à son gré : tant il se fiait à la prudence et à la discrétion de l'humble prêtre ! Désirant qu'après sa mort les missions qu'il avait commencées pussent se maintenir, il pensa à fonder un collège de Jésuites à la Conception. Jusque-là, ils n'y avaient qu'une mission ou résidence. Quiroz donna ses biens pour que son projet pût se réaliser; et quoiqu'il n'ait pu le voir exécuter, il aura sans doute béni l'établissement du haut du ciel, où son ardente charité lui avait préparé une couronne éternelle. Il mourut dans sa ville natale, l'an 1655.

Il est juste que nous payions un tribut d'hommage et de respect aux prêtres illustres D. Juan Oma de Zaa, D. Francisco Giron et D. Francisco Suarez de Tolède. Le premier d'entre eux, dont les historiens Rosalès et Olivarès font un si grand éloge, était Chilien d'origine; il embrassa l'état ecclésiastique dans le diocèse de la Conception. Exact comme celui qui l'est le plus, dans l'accomplissement des devoirs de son ministère, il mérita d'être placé par son évêque à la tête de la cure de Colcura. Dans cet emploi, il soigna son troupeau avec toute la vigilance d'un pasteur, le nourrit du

pain de la doctrine et l'édifia par ses saints exemples. Le soulèvement des indigènes, qui eut lieu en 1655, le trouva au village de Llaghuapi, compris dans le ressort de sa paroisse. Les insurgés surprirent le fort voisin, ôtèrent la vie aux soldats de la garnison, et firent captifs les femmes et les enfants. Le curé Zaa tomba aussi entre leurs mains, et fut conduit avec les autres prisonniers aux terres de l'ulmen Hualquili, auquel le sort le donna comme esclave. Zaa souffrit ce malheur avec résignation, et remercia Dieu de lui offrir une occasion de mérite. Son sort, comparativement à celui d'autres prêtres captifs à la même époque, était supportable; son maître, chef animé de sentiments humains et généreux, le traitait avec distinction, et lui témoignait de la confiance; il s'affaiblissait néanmoins de jour en jour au milieu des dangers que courait sa vie. Les cruautés qui se commettaient à sa vue à l'égard de quelques prisonniers, l'impiété avec laquelle étaient foulés aux pieds les objets les plus vénérables du culte divin et les images saintes, affligeaient profondément le pauvre prêtre. Et cependant, sans se laisser troubler par cette foule de pensées pénibles, il allait tous les jours porter ses secours aux chrétiens dont la vie était en danger. Il sauva un grand nombre d'âmes dans ce ministère, et vit réussir tous ses efforts et tous ses travaux. Il sut tirer de grands avantages pour la foi, de l'ascendant qu'il prit sur son maître. Hualquili lui permit d'instruire les enfants, de leur administrer le baptême, et d'entendre la confession de tous ceux qui spontanément iraient la lui faire. Les parents de Zaa offrirent plusieurs fois sa rançon; mais ses maîtres la refusèrent; ils appréciaient tout le mérite de leur captif, et ils considéraient sa présence comme leur garantie la plus sûre, dans quelque malheur qui pût leur arriver par la suite. Le chef de la garnison d'Arauco sortit pour fourrager, et il tua dans une rencontre le cacique de Puren. Les amis du défunt demandèrent son

cadavre pour le transporter à sa demeure, mais il leur fut refusé. Ce déni les remplit de douleur, et ils songèrent à se servir de Zaa pour réitérer leur demande. Ils le firent donc monter sur la hauteur de Colocolo, et le forcèrent de réclamer de là le corps de l'ulmen. Le commandant espagnol l'accorda sur-le-champ, et Zaa, en récompense du service qu'il avait rendu, obtint de son maître la faculté de se confesser au P. Jérôme de la Barra, également captif à cette époque. Les deux prêtres puisèrent des consolations réciproques dans cette entrevue, et adoucirent leurs peines, au moins pour un instant. D. Juan, voyant sa délivrance s'éloigner de jour en jour, prit la résolution de fuir de la maison de son maître ; c'était là une entreprise extrêmement périlleuse, qui, après coup, lui paraissait à lui-même impossible, et à tous ceux qui la connurent, fort téméraire. Profitant de la liberté que lui laissait Hualquili pour se promener, il se dirigea vers les bords de la mer, et se jetant dans une barquette plus propre à faire périr un condamné qu'à sauver un fugitif, il se lança sur les flots de cette mer orageuse, sans autre provision que son bréviaire et quelques pains. Luttant contre les bourrasques et les vents, il toucha aux îles de Santa-Maria et arriva ensuite à l'embouchure du Biobio. Un fort vent du nord le chassa de là sur la côte de Chivilingo, et après avoir été ballotté sept jours dans une semblable traversée, et avoir été englouti deux fois par les eaux, réduit au dernier épuisement, il descendit sur un rivage ennemi, et y marcha l'espace de sept lieues, ne se nourrissant que d'herbes, jusqu'à ce qu'enfin il parvînt au fort de Chepe, où il fut recueilli. Nous avons voulu insérer dans nos documents ci-après [1] la relation de sa captivité, qu'écrivit Zaa lui-même au P. Rosalès, à cause des détails fort intéressants qu'elle contient. Nous ne savons pas combien d'années ce digne

[1] *Voir le document n° 14.*

prêtre vécut après avoir recouvré sa liberté en 1656.

Francisco Giron, le second des hommes illustres que nous avons nommés plus haut, desservait la cure de Talcamavida en 1655, époque à laquelle il avait soixante-dix ans. Ce fut un des prêtres qui souffrirent le plus durant la captivité; car, sans égard ni pour ses années, ni pour ses cheveux blancs, ni pour sa vieillesse, ni pour ses vertus, on le forçait à travailler au-delà de ses forces, et on le punissait de sanglants soufflets. On le frappa plusieurs fois jusqu'à le blesser, et ces blessures devinrent si graves qu'elles amenèrent la mort de la victime, avant qu'elle n'eût pu échapper à la captivité. D. Francisco fit preuve dans ses adversités d'une patience invincible et d'une résignation constante à la volonté de Dieu.

D. Francisco Suarez de Tolède, noble descendant du capitaine Vasco Suarez, embrassa l'état ecclésiastique à la Conception, et après avoir rendu des services importants à l'Eglise, il fut nommé curé de la frontière de la Conception. Lors de la révolte de 1655, il fut fait captif, et peu après condamné à mort. Victime choisie pour l'horrible sacrifice du *Proculon*, il subit le supplice avec un courage héroïque.

Les couvents de femmes montrèrent dans ce siècle que leurs cloîtres étaient regardés avec raison comme une école de perfection. Il faut sans doute que les vertus qui ont orné la vie de sœur Constance de San-Lorenzo aient répandu un bien vif éclat, puisqu'elles engagèrent l'illustrissime D. frai Gaspar de Villaroel à les prendre comme sujet d'un sermon qu'il prêcha, pour la proposer comme modèle à son troupeau. Cette illustre femme était née dans l'Araucanie; elle fut prise par les Espagnols, dans le cours de la guerre, et menée à Santiago. Le caractère sacré du baptême imprima dans son âme une horreur profonde pour le péché, et un désir ardent de suivre le divin Maître dans le sentier

étroit de la perfection chrétienne. Sa dévotion commença à se manifester, en la portant à se rendre fréquemment dans les temples et à y rester prosternée chaque jour des heures entières. L'évêque Medellin, ayant entendu parler de la ferveur de cette néophyte, désira la connaître, et allant un jour à sa rencontre dans la cathédrale, il lui demanda « ce qu'elle faisait là si tard, et pourquoi elle n'allait pas servir son maître. » A quoi Constance répondit en pleurant : « Comment laisserais-je mon Seigneur seul, lorsque pour mon amour il reste sur cet autel dans l'hostie consacrée? » Frai Diego, édifié de cette réponse, et plus encore de la piété et de la sainte tendresse avec laquelle elle fut faite, crut convenable de développer l'intelligence de la jeune fille ; il la racheta de son maître, et la plaça dans le monastère des Augustines, qui se distinguait à cette époque par la sainteté de ses religieuses. A cette école de vertu, Constance ne tarda pas à faire des progrès si rapides que, le 10 août 1601, elle fit ses vœux solennels, en qualité de sœur, se plaçant sous le patronage spécial de saint Laurent, que l'Eglise honore en ce jour. Grâce à la direction spirituelle du célèbre Louis Valdivia, elle avança merveilleusement dans les voies de la perfection monastique. Son humilité était surprenante. A chaque instant, elle se reconnaissait indigne de vivre dans le cloître, s'accusait de ses fautes à la supérieure et la priait de l'en punir. Elle vaquait aux occupations les plus viles de la communauté, servait les infirmes avec une joie extraordinaire ; et quand il s'agissait d'obéir non-seulement à la supérieure, mais encore aux sœurs subalternes, il n'y avait pas d'obstacle qui pût l'arrêter. A cette humilité si parfaite, elle joignait la pratique des mortifications les plus cruelles, pour réduire sa chair sous la servitude de l'esprit, et elle retraçait, copie fidèle, les exemples de Jésus-Christ. La tradition a perpétué jusqu'aujourd'hui dans sa communauté le souvenir de ses austérités,

et quelqu'excessives qu'elles puissent paraître, nous n'en croyons pas le récit exagéré, eu égard à la ferveur insigne qui distingua sœur Constance. Alonzo d'Ovalle, son contemporain, rapporte qu'elle dit un jour à son confesseur qu'elle se sentait fort triste de ne pas savoir lire et de se voir privée, pour cette raison, de la lecture spirituelle. Il lui répondit qu'elle devait apprendre à lire et prier la sainte Vierge d'être sa maîtresse. Elle le fit, et lorsqu'elle y pensait le moins, elle commença à comprendre les livres aussi parfaitement, que si elle s'était exercée à la lecture des années entières. Un évènement si frappant, joint aux caractères d'une éminente vertu qui brillaient en elle, lui attira une vénération profonde de la part de ses sœurs en religion. La confiance en Dieu éclâtait dans sa conduite d'une manière singulière, et fut plus d'une fois récompensée par des prodiges. Elle n'interrompait son silence que par obéissance. Jamais elle n'alla au parloir ni ne reçut de visites, et elle répétait souvent avec l'Apôtre : « Je suis morte au monde, et ma vie est cachée en Jésus-Christ. » Sœur Constance passa dans le monastère quarante années, à la fin desquelles elle mourut pleine de mérites en 1641. Villaroel, alors évêque de Santiago, fit son oraison funèbre, en prenant pour texte les paroles du cantique : « Je suis noire, mais je suis belle. » Il dépeignit la beauté rare et surprenante de cette âme ornée de tant de vertus et riche surtout d'humilité, vertu sur la pratique de laquelle il fit reposer tout le fondement de la perfection de la défunte.

Sœur Inès Moreno illustra le même monastère par sa vie sainte, peu de temps après la mort de sœur Constance. Fille de parents nobles, elle entra dans le couvent pour y faire son éducation, et touchée de la vie toute céleste qu'y menaient les religieuses, elle témoigna le désir de grossir leur nombre pour imiter leurs œuvres ferventes. Inès put réaliser son projet ; mais, avançant chaque jour davantage dans le

comme abbesse, elle mourut au commencement du
suivant.

La vie de doña Mayor Paez de Castillejo, dans la v
la Conception, fut aussi bien remarquable. Fille du m
de-camp D. Pedro Paez de Castillejo et de doña J
Altamirano, cette femme illustre vit le jour en 1594.
qui l'appelait sans doute à réformer par son exemple
en se sanctifiant dans le monde, les mœurs relâché
villes du Chili méridional, l'enrichit de grâces abond
dont elle chercha dès son enfance à profiter. Son père
pait dans l'armée à la Conception un des postes le
distingués, qu'il avait mérité en arrachant à la mo
foule de personnes à Angol, à Coya, à Arauco; m
honneurs ne l'éblouirent pas, et son premier soin
graver des sentiments religieux dans le cœur de sa
fille. A peine doña Mayor eut-elle l'usage de la r
qu'elle comprit qu'il n'y avait rien dans le monde
digne de son attention, et que dans le Créateur seul so
pouvait trouver le bonheur. Aussi son premier effort
connaître Dieu; son désir dominant fut de servir Die
perfection. Après avoir passé sa première enfance dan
nocence et dans le recueillement, elle prit pour m
l'âge de treize ans, D. Juan Ocampo y San Miguel, h
âgé déjà, possesseur de grandes richesses. La vieille
D. Juan abrégea la durée de cette union, et à sa m
laissa doña Mayor maîtresse d'une fortune opulente.
gnant les brillants partis qui briguaient encore sa mai
commença une vie où elle mettait en action les sent

éreux qui animaient son âme. Visiter les malades, sou-
er les nécessiteux, ramener les esprits égarés, instruire
enfants, étaient dès lors ses occupations favorites. Le
ris souverain de sa propre personne, l'abnégation de sa
nté et la mortification la plus complète de ses goûts la
aient apparaître comme la personnification de la péni-
e. Elle se distinguait par une ardente dévotion envers
Mère de Dieu; elle passait une grande partie de la nuit
prière devant son image, qu'elle vénérait dans son ora-
e sous le nom de Sainte-Marie-Majeure, et, satisfaite du
e de sa servante, la divine Reine, suivant ce qu'on rap-
e, lui accorda des faveurs signalées. L'abbé Olivarès en
un grand nombre, ainsi que plusieurs faits prodigieux,
lesquels Dieu fit éclater la sainteté de cette femme
mparable. Connue de toutes parts et de tous sous le nom
ervante de Dieu, elle mourut à la Conception à l'âge de
rante-sept ans. Une grande multitude de peuples accourut
s funérailles, et le président D. Francisco de Zuñiga,
quis de Baides, paya un tribut solennel d'hommage à
vertus, en portant lui-même son corps avec les premiers
sonnages de l'Etat. Quant aux pauvres, ils pleuraient
nme s'ils avaient perdu leur trésor.

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. Mœurs du siècle. — Injustice des gouvernants. — Conséquences de ce mal. — Empiètements sur les attributions de la magistrature. — Efforts de Meneses pour rétablir l'empire des lois. — Effets fâcheux qui s'en suivirent. — Mœurs des habitants des diverses colonies. — Résultats différents. — Effets que le soulèvement des indigènes produisit dans les villes espagnoles. — Usages des indigènes. — Le sacrifice du Proculon. — Faiblesse des néophytes. — Querelles scandaleuses. — Usages religieux. — Marche des églises. — Visites diocésaines. — Exigences des chefs politiques repoussées par les évêques. — Prétentions ridicules des femmes des auditeurs. — Trait intéressant du comte Pedroso. — Municipalités. — Réforme des chapitres diocésains. — Améliorations introduites dans le service paroissial. — Les réguliers détachés des paroisses. — Relâchement de la discipline monastique. — Divers changements dans l'administration des couvents. — Monastères de femmes.

L'aspect que présentaient dans le Chili les mœurs à la fin du siècle passé, alla changeant insensiblement, à mesure que les exigences de la guerre, devenant moins urgentes, donnèrent lieu à une plus exacte observance de la discipline militaire. L'injustice, l'inhumanité, la dissolution et cent autres vices affreux, qui avaient établi leur empire au milieu des Chiliens, devinrent moins fréquents et moins publics; et, en leur place, les vertus généreuses qui semblaient avoir été jusque-là proscrites, apparurent pour relever un peuple souillé par des excès de tout genre, et pour éclairer des hommes dont précédemment l'âme n'avait semblé res-

pirer que le crime. Tel fut l'aspect du siècle dont nous allons tracer le tableau moral.

Le peu de tact et le manque d'équité qu'apportèrent plusieurs chefs dans l'administration des affaires de l'Etat, causèrent mille maux, dont les conséquences retombaient directement sur les villes confiées à leurs soins. Plusieurs d'entre eux, qui étaient arrivés par les grades de la milice, du dernier au premier rang, conservèrent dans leur conduite certaines habitudes, qui ne convenaient en aucune façon à la dignité suprême dont ils se trouvaient investis. D'autres, chargés d'un commandement temporaire, prévoyant que la durée de leur administration ne serait pas fort longue, cherchaient à s'enrichir bien vite, sans examiner si les moyens employés pour atteindre leur but étaient ou n'étaient pas licites. Comme l'intégrité des subalternes aurait pu devenir un obstacle à leurs prétentions, ils évitaient fort soigneusement que les emplois de cette catégorie fussent confiés à les personnes d'une conscience délicate. Le capitaine général avait été autorisé par le roi à y nommer par intérim, et pouvait par conséquent en disposer à son gré. Il y avait là pour la cupidité une riche veine, qui fut exploitée avec succès. Peu soucieux du véritable mérite, certains présidents offraient les charges honorables et lucratives au candidat qui payait, pour les obtenir, la plus forte somme; et ce trafic honteux, loin de se faire secrètement, était divulgué par ceux-là mêmes que la simple décence aurait dû engager à le cacher : une conduite semblable fut le germe de maux infinis qui accablèrent le Chili. Les hommes de mérite exclus des postes importants, ils tombaient entre les mains de gens incapables de les remplir, qui ordinairement les faisaient servir à leur profit personnel plus qu'à l'utilité commune. Quand l'homme en vient à éteindre les sentiments de pudeur qui lui sont naturels, et qui l'empêchent, comme une barrière, de se précipiter dans le mal, il se livre aisément à toute espèce de

crimes. Le malheureux ne s'aperçoit même plus des turpitudes qui naguères lui faisaient horreur. Il sait bien que sa ligne de conduite n'est pas droite, mais cela ne le fait pas retourner en arrière.

On commença bientôt à sentir les effets de l'imprudente administration des gouverneurs. Les chefs subalternes, qui devaient leur position à la vénalité, tâchaient de rattraper les sommes qu'elle leur avait coûtées, soit en exigeant violemment des indigènes des redevances illégitimes, soit en privant artificieusement les soldats de leur paie. Les gouverneurs, entourés comme ils le sont partout, d'hommes dont la principale occupation est de couvrir d'un brillant vernis les vices des grands, ne parvenaient pas à connaître toute l'étendue du mal, parce que la vérité ne pénétrait jusqu'à leurs oreilles, qu'après avoir subi mille altérations différentes. Plus d'une fois l'expérience vint leur donner des leçons terribles; mais si elles profitèrent, ce ne fut pas à ceux à qui elles étaient nécessaires, car elles arrivaient trop tard pour eux! Nous avons raconté ailleurs les troubles politiques qu'attirèrent sur le pays les malversations du président Acuña dans son administration, et les excès que commettaient impunément en son nom ses parents et ses amis. Ces faits malheureusement ne furent pas les seuls dans leur genre, et cela même prouve que les causes qui les produisaient, se renouvelaient souvent. Les chefs calmaient le mécontentement de la troupe, en lui permettant le pillage dans le pays des ennemis, ce qui certes n'était ni juste ni conforme aux intérêts du Chili! Les ennemis, de leur côté, attaqués par des soldats à moitié nus, affamés et pressés par une foule de besoins impérieux, qu'ils espéraient satisfaire en s'emparant de biens qui ne leur appartenaient pas, les ennemis cherchaient à repousser la force par la force. Parfois ces extorsions furent la torche qui alluma le feu de la guerre entre les Espagnols et les Indiens; parfois elles constituèrent l'unique cause de

la discorde et des passions hostiles qui animaient les Européens les uns contre les autres, et qui placèrent, en plus d'une occasion, les colonies à deux doigts de leur perte. Où l'intérêt était le même, le butin de l'un ne devait-il pas exciter la convoitise de l'autre?

Les ministres du roi, qui veillaient aux intérêts du fisc sur les points où se trouvait l'armée et les tribunaux établis pour garantir les droits du citoyen pacifique, ne voulaient ou ne pouvaient mettre une borne à ces maux. Souvent la magistrature voyait l'usurpation envahir le sanctuaire de la justice; les juges supérieurs dépouillaient les inférieurs de la connaissance des causes soumises à leur juridiction, soit parce qu'il leur convenait de laisser certains délits impunis, soit pour complaire au pouvoir, lorsque lui-même usait de son influence dans ce sens. Quelquefois le cri des opprimés qui se débattaient sous ces vexations, parvenait jusqu'au seuil des juges; mais que pouvait faire le monarque, dans des contrées dont le séparaient des mers immenses, et dont le gouvernement était confié à des hommes qui étaient accoutumés à s'élever au-dessus des ordres du souverain, quand ils n'étaient pas tout-à-fait conformes à leurs intérêts? Il est vrai que parmi les capitaines généraux qui gouvernèrent le Chili dans le cours de ce siècle, nous en voyons plusieurs qu'on pourrait présenter à bon droit comme des modèles de magistrats zélés, justes, animés d'un seul désir, celui de faire le bonheur de leurs administrés; mais il est vrai aussi que pour suivre un système semblable, il leur fallait s'exposer à toute espèce d'inconvénients, braver une foule de périls, et risquer de clore leurs fonctions administratives d'une manière humiliante, après avoir tout simplement excité contre eux la haine générale! Nous en avons déjà dit quelque chose en traçant le tableau de la situation politique du pays au XVII[e] siècle : qu'il nous soit permis de préciser des faits qui feront mieux connaître le mal. L'administration de D. Francisco

Meneses est mémorable, tant à cause des réformes qu'elle vit établir, qu'à cause de l'énergie et du zèle du personnage qui les introduisit. Le caractère ferme et soutenu du président Meneses donnait à ses résolutions une force qui ne laissait à ceux qui devaient les exécuter, pas même l'espoir éloigné de les éluder. Cela était insupportable pour tous ceux qui jusqu'alors avaient profité du désordre, de l'arbitraire, d'un réel despotisme. C'est ainsi que pendant que Meneses, avec un zèle peu commun, mettait en mouvement tous les ressorts imaginables pour rendre aux lois leur influence, certaines gens creusaient sous ses pas l'abîme où ils méditaient de le précipiter. Des hommes qui occupaient les premiers postes de l'armée se trouvaient à la tête de la conjuration, dont le but était de sacrifier Meneses comme une victime à leur vengeance. L'inspecteur général de l'armée, D. Manuel Pacheco, conçut le projet de lui ôter traîtreusement la vie, et pour l'exécuter, il se rendit secrètement de la Conception à Santiago. Il épia une nuit le président à la porte du couvent et de l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, et lorsqu'il passa, il lui tira un coup de pistolet. Meneses eut assez de présence d'esprit pour dominer le danger. Sans hésiter un instant, il mit la main à l'épée, pour arrêter le traître qui se réfugia dans l'intérieur de l'église, d'où le président l'arracha de vive force. L'instruction du procès commença, le coupable fut envoyé en prison, où il fut trouvé mort quelques jours après; mais cela ne calma pas la tempête qui s'annonçait tout d'abord avec des symptômes si alarmants. L'évêque de Santiago, l'Audience royale et d'autres personnages se plaignaient hautement du président, et leur opposition animait ses véritables ennemis. Nous avons fait connaître ailleurs la raison des malheurs qui survinrent à cet homme, que les services les plus éminents rendaient sans doute digne de hautes récompenses. Telle est la triste perspective que nous présente la corruption qui gangrenait la partie la plus im-

portante du corps de l'Etat, celle qui était appelée par sa position à prêter une coopération efficace aux vues bienfaisantes de ses administrateurs.

Les mœurs des simples bourgeois offrent un aspect aussi varié que celui des villes du royaume. Les habitants du territoire qui s'étend au nord de la Maule, et en particulier ceux de la ville de Santiago conservèrent une certaine sévérité de mœurs qui les rendait recommandables. Malgré leurs relations fréquentes avec les habitants du midi, leurs manières, leurs usages et même leurs plaisirs étaient tout-à-fait différents. Après la destruction de l'Impériale, Santiago était devenu le centre des richesses et des lumières, et la résidence de la noblesse du Chili; et soit par suite de l'éducation soignée de ses citoyens, soit à cause de l'influence de la religion qui s'y faisait sentir puissamment, les égarements déplorables et les excès scandaleux qu'on remarquait sur d'autres points du pays, étaient comme entièrement inconnus dans le sein de cette cité. Les demoiselles des familles riches recevaient leur éducation dans les monastères, et ne les quittaient que lorsqu'il s'agissait de les établir, ou lorsque l'exigeaient d'autres raisons de convenance ou de nécessité. C'est à cette éducation dans les cloîtres qu'il faut attribuer la sévérité de mœurs, qui caractérisait à cette époque beaucoup de familles de Santiago, et le grand nombre de personnes de la classe la plus distinguée de la société, qui embrassaient la vie religieuse. Les enfants sucent ordinairement avec le lait les idées et les tendances de leurs parents, et si la jeunesse de Santiago était élevée sous un système d'extrême retenue, qu'entretenaient beaucoup de pratiques pieuses, il n'est pas étonnant que tant de jeunes gens et de jeunes personnes voulussent rendre permanent dans les monastères, un genre de vie auquel les habitudes et les sympathies de leur enfance les attachaient fortement. Les pères de familles, sauf de légères exceptions,

accueillaient avec transport l'expression du désir d'embrasser la vie religieuse que manifestaient leurs enfants, et il n'était pas rare de voir en un seul jour plusieurs individus de la même maison faire des vœux solennels. Parmi plusieurs cas semblables, nous voulons faire une mention particulière de trois filles du président Meneses, qui firent à la fois profession dans un couvent d'Augustines. Une dévotion mal entendue permettait aux filles qui se consacraient à Dieu dans la vie religieuse, de disposer de la succession future de leurs parents, en faveur de fondations pieuses ou de chapellenies, dont quelques membres de la famille recueillaient les bénéfices souvent au préjudice des autres. Souvent encore ces fonds étaient destinés à des objets étrangers à la famille qui fournissait la dot, comme à établir les solennités de la fête de quelque saint, à augmenter les revenus d'un couvent, ou à un autre objet semblable [1]. Comme vestige d'un usage si général à Santiago, on voit encore subsister aujourd'hui les nombreuses fondations, qui furent établies par les profès à l'époque dont nous nous occupons.

Nous avons dit que les mœurs des habitants du territoire situé au sud de la Maule étaient tout-à-fait opposées à celles qui caractérisaient en général les colons des autres provinces de l'Etat. Les villes du midi présentent, au commencement de ce siècle, l'image du désordre et de l'immoralité la plus excessive. Les habitants regardaient comme de vains songes les périls sérieux qui les menaçaient; et, possesseurs d'immenses richesses et de nombreuses *encomiendas*, ils se li-

[1] Il ne nous est pas du tout démontré, nous l'avouons, que les règles inventées par les légistes modernes, pour empêcher ou pour entraver les dispositions en faveur d'établissements religieux, d'œuvres charitables, etc., vaillent mieux, même au point de vue purement économique, que la liberté dont jouissaient anciennement à cet égard les moines et les religieuses comme les autres citoyens. Nous ne trouvons point que de permettre aux filles qui se consacraient à Dieu dans l'état monastique, de disposer en faveur d'œuvres pies d'une fortune, dont on ne leur contestait pas tout autre usage, ce fût le fait d'une dévotion mal entendue. (*Note du traducteur.*)

vraient à toutes les délices d'une vie oisive. De grands festins entretenaient les relations faciles, les habitudes d'ivresse et toute espèce de dissolution. La licence des jeunes gens alla, dans l'opulente Osorno, jusqu'au point de ne respecter pas même la sainteté des cloîtres, où ils osaient pénétrer pour observer la beauté des élèves. A la vue d'un pareil désordre, on ne s'étonnera pas de la cruauté avec laquelle les indigènes étaient traités par leurs maîtres. La prospérité, en enorgueillissant l'homme, lui fait oublier les devoirs qui l'attachent à ses semblables. S'accoutumant à regarder avec mépris ceux que le malheur soumet à son autorité, il croit ne leur devoir d'autres égards que ceux que le caractère ou l'éducation inspire ordinairement à l'homme raisonnable, même en faveur des êtres irraisonnables. Bascuñan, Ovalle et les autres historiens qui vécurent à l'époque de ces désordres, n'hésitèrent pas à attribuer la ruine de ces villes infortunées à la colère de Dieu, excitée par les abominations qui se passaient dans leur sein.

L'insurrection des indigènes, la perte de l'Impériale et des autres colonies australes amenèrent l'introduction de nouveaux usages, et aussi de mœurs nouvelles parmi les Espagnols. Un grand nombre d'entre eux, qui s'établirent parmi les Indiens, soit de leur plein gré, soit comme captifs, adoptèrent la manière de vivre de leurs maîtres. Bascuñan, qui resta quelque temps en captivité, nous raconte minutieusement les coutumes des Européens qui résidaient au milieu des naturels. Suivant son récit, les uns vivaient dans l'abandon total des obligations que le christianisme impose aux croyants, tandis que les autres se distinguaient dans leurs revers par la piété et par la dévotion, qui contribuaient grandement sans doute à alléger le poids de leurs chaînes. Les Indiens savaient apprécier la grande différence qui existait entre ceux-ci et ceux-là ; et pendant qu'ils se gardaient bien de s'adresser aux premiers, pour être instruits dans la

foi, ils entouraient souvent les habitations des seconds pour entendre de leur bouche les vérités qu'ils enseignaient, non-seulement par leurs paroles, mais aussi par leurs œuvres. Les plus riches cherchaient à les fixer dans leurs maisons et à les marier à leurs filles; la résistance équivalait alors au mépris dans l'opinion de ces maîtres, qui, ayant une fausse idée des lois, croyaient possible la réalisation de tous leurs caprices.

Les coutumes des indigènes subirent de notables altérations, sans doute par suite de leurs étroites relations avec les Européens. Les femmes qui, enlevées des côtés de leurs pères ou de leurs maris, allèrent embellir les sérails des vainqueurs, opérèrent en grande partie ce changement. Elles leur inspirèrent, avec quelques idées religieuses, des sentiments d'humanité et de compassion pour les captifs, et plus d'une fois elles arrêtèrent leur bras près de frapper pour satisfaire leur haine. Néanmoins l'histoire des mœurs des indomptables Araucans, au siècle dont nous nous occupons, est souillée du sang des victimes humaines qu'immola la barbarie, suivant les rites horribles du *Proculon*. L'humanité frémit au souvenir d'un nom dont elle doit rougir. Cette espèce de sacrifices, qui correspondent à ceux que les Mexicains offraient à leur Viztcilipugtli, était proscrite du territoire chilien, lorsque l'étendard de la conquête se déploya sur ses beaux rivages. Les armes araucanes, jusqu'alors regardées comme invincibles, subirent des revers; un guerrier eut la pensée de les offrir à la divinité, pour leur rendre leur antique splendeur. Le *Proculon* fut le moyen qu'on crut le plus propre à réaliser cette pensée. Le *Proculon!* A ce nom pour eux étaient attachés tant de souvenirs sacrés, sans que les cérémonies effrayantes du sacrifice leur inspirassent cette horreur, que la cruauté cause partout à l'homme civilisé! Bascuñan, qui y assista quelquefois et qui fut même destiné à servir de victime dans ce sacrifice affreux, nous fait connaître les cérémonies qui l'accompagnaient. L'infortuné destiné à être

mmolé, comparaissait nu et les mains liées devant les
uerriers qui devaient assister au sacrifice; chacun des
moins lui donnait un baiser au front, en murmurant cer-
ines paroles mystérieuses. Le chef suprême confiait au
us digne des assistants la mission barbare de briser d'un
up de masse d'armes la tête de la victime, de lui arracher
cœur et de l'offrir encore tout fumant, d'abord au soleil
ensuite à chacun des guerriers présents. Cette scène sau-
ge eut lieu en mai 1629, et elle a fait rejaillir sur Putapi-
ion, qui exerçait alors l'autorité souveraine dans l'Arau-
nie, une tache immonde qui ternit toute la gloire qu'il
ait acquise par ses exploits héroïques. Le rétablissement
u *Proculon* fut envisagé de mauvais œil par la majorité des
raucans; ces rites sanguinaires leur déplaisaient, et Mau-
can lui-même, chargé de manier l'instrument homicide,
otesta qu'il ne faisait qu'obéir aux ordres rigoureux de
n commandant.

Nous ne pouvons rappeler sans complaisance les sentiments
e généreux attachement, que portaient un grand nombre
'Indiens aux Européens. Ils les défendaient courageusement
ontre leurs ennemis, les protégeaient même au péril de
ur vie, et il arriva qu'une fois un indigène quitta ses foyers,
s parents et sa famille, pour délivrer un Espagnol, qu'il
ccompagna des environs de l'Impériale jusqu'à Santiago.
Les mœurs des néophytes occupèrent sérieusement l'atten-
on des évêques du Chili au commencement de ce siècle.
y en avait bien peu qui, en embrassant le christianisme,
nonçassent sincèrement aux habitudes de leur ancienne vie
our se conformer à la morale pure qu'enseigne l'Evangile;
u contraire, une conversion souvent apparente n'était suivie
ue d'une réforme momentanée, et les vices reparaissaient
ussitôt que s'effaçaient les impressions qui l'avaient pro-
uite.

Les conquérants accordaient le titre d'amis ou alliés aux

indigènes qui embrassaient la foi chrétienne, et comme tels, ils les recevaient autour de leurs forts, et les prenaient pour compagnons d'armes dans leurs campagnes. De ceux-là les uns préféraient habiter le voisinage des établissements européens, mais les autres n'abandonnaient pas leur ancien domicile. Les résultats du contact des premiers avec les Espagnols donnèrent lieu, en maintes circonstances, à de sérieuses discussions entre les missionnaires les plus instruits. Les indigènes renonçaient à la polygamie, dans l'unique but de recevoir le baptême, mais à peine l'avaient-ils reçu, qu'ils retournaient à leurs anciens usages. Les autorités fermaient les yeux sur ce désordre, pour des motifs d'une haute gravité ; on regardait comme tels, d'abord, la nécessité de conserver la paix avec ces hommes, pour les employer à la défense du territoire conquis, et ensuite la peine extrême qu'ils avaient à renoncer à la pluralité des femmes. L'usage était profondément enraciné dans des cœurs vicieux, et leur ignorance s'autorisait des exemples des ancêtres. Mais contre ces motifs et les autres excuses que les chefs européens alléguaient pour justifier leur tolérance, plusieurs missionnaires soutinrent que les gouverneurs, aussi bien que les magistrats, blessaient leur conscience, en permettant aux naturels convertis à la foi de retomber dans la polygamie, à la vue des autorités qui pouvaient la réprimer, et en outre, que les évêques pouvaient et devaient s'adresser aux tribunaux du roi, pour qu'ils empêchassent ce mal, même par la force. D'autres ecclésiastiques plus zélés, mais moins éclairés, en étendant la juridiction de l'Eglise sur des individus placés hors de son sein, voulaient même que les indigènes païens, *qui vivaient parmi les chrétiens*, fussent également contraints à répudier leurs femmes [1]. Ceux qui combattaient ces opinions se fon-

[1] La prétention de ces ecclésiastiques peut sans doute paraître excessive, surtout au point de vue des idées modernes ; mais les aventuriers européens avaient-ils plutôt le droit de conquérir l'Amérique, d'en enlever les trésors, d'en persécuter

aient, pour appuyer leurs arguments, sur la situation du ays; ils croyaient que, surtout après la destruction des villes u midi, on était exposé au péril imminent de le perdre our toujours. Les forces des Espagnols ne suffisaient pas our l'éviter, et par conséquent il était de la dernière importance de leur assurer le concours des Indiens amis. Du moment où la coaction serait employée à leur égard, nonseulement on ne pourrait plus compter sur leur alliance, mais il faudrait les regarder comme ennemis. Cette considération était en réalité d'autant plus puissante que la chose tait certaine, et dans le concours des maux qu'elle faisait avec raison prévoir, et de ceux qu'entraînait le désordre contre lequel on s'élevait, puisqu'il était inévitable de choisir; la prudence et la religion même conseillaient de préférer l'alternative la moins fâcheuse, et c'était sans doute de tolérer la polygamie des Indiens auxiliaires. Ce point une fois admis, il était facile de justifier la conduite des fonctionnaires, incriminée par le zèle peu discret des partisans de l'un des premiers systèmes. Il était néanmoins nécessaire de faire comprendre leur aveuglement à ceux qui vivaient dans cet état déplorable, surtout aux femmes, plus propres à éclairer. Dans ce but, les évêques chargèrent les curés, les missionnaires et même les séculiers, de remontrer aux femmes, qu'une seule était l'épouse légitime du mari, savoir, celle avec laquelle il avait contracté un premier mariage, et que les autres étaient réputées concubines; ce qui, en aucun cas, ne les autorisait à se croire en droit de jouir des privilèges de l'épouse. Le dernier système que nous avons cité était encore le plus choquant. L'Eglise manque d'autorité pour imposer des

s malheureux indigènes, que n'en aurait eu le gouvernement espagnol lui-même imposer l'observation de la loi naturelle à ces pauvres Indiens, dont, sous tant autres rapports, on respectait si peu la liberté? Quant aux *néophytes qui s'étaient soumis à la domination espagnole*, on ne trouve, ni dans la loi divine, dans la loi humaine, aucune raison sérieuse qui pût légitimer en leur faveur la lérance de la polygamie. (*Note du traducteur.*)

préceptes à ceux qui ne sont pas ses enfants, et par conséquent les évêques ne pouvaient prendre aucune mesure contre les Indiens qui n'avaient pas encore embrassé le christianisme. *Quid nobis de his qui foris sunt judicare?* a dit saint Paul.

Nous avons présenté l'esquisse des mœurs dominantes au Chili dans le cours du siècle qui nous occupe; nous allons maintenant tracer la marche des églises du pays, qui, malgré leur enfance, firent des progrès rapides.

Les évêques visitaient souvent leurs diocèses, faisant sentir en tous lieux, quelqu'éloignés qu'ils fussent, l'influence bienfaisante de la religion chrétienne. Le pays de Cuyo et la province de Copiapo, que séparaient de Santiago, l'un, les montagnes escarpées des Andes couvertes de neiges éternelles; l'autre, des vallées sans fin qui se succèdent les unes aux autres, ou désertes ou sablonneuses, reçurent les évêques, qui, surmontant des difficultés que le zèle apostolique seul pouvait vaincre, répandirent, au milieu de leurs populations, les consolations que seule possède la foi personnifiée dans ses saints pasteurs. L'Araucanie, presque toujours agitée par des troubles et des révoltes, souvent arrosée du sang des guerriers, l'Araucanie aussi fut visitée, et là les évêques, comme des anges de paix, apportèrent les effusions de la charité et de la concorde sur une terre que ravageait, comme un incendie dévorant, la guerre la plus atroce. Dans le cours de ces tournées, les évêques avaient coutume de remplir des fonctions qui dépendent de deux charges différentes.

D'abord celles qui se rattachaient au ministère pastoral dont ils étaient investis : la prédication de la parole divine, l'administration de la sainte confirmation, la visite des paroisses, le règlement de tout ce qui y concerne le décorum du culte et de ses ministres, et le bien spirituel des fidèles occupaient préférablement leur attention. Le zèle que déployèrent les évêques dans l'exercice de leurs augustes fonctions était certainement admirable. Non contents de prêcher

lans les grandes assemblées les jours de mission, ils enseignaient à tour de rôle, avec les autres prêtres, les premiers éléments de la doctrine chrétienne aux enfants et aux ignorants. La sainte hardiesse, avec laquelle ils reprenaient les vices dominants et stigmatisaient les scandales publics, n'est pas moins digne de remarque, surtout quand il s'agissait de s'élever contre le défaut d'intégrité des juges dans l'administration de la justice. Nous avons sous les yeux les réponses qui furent faites à l'évêque de Santiago, D. frai Bernard Carrasco, lorsqu'il eut fait son rapport au roi sur les scandales qu'il avait cherché à réprimer dans sa visite pastorale, et sur les moyens qu'il avait employés pour remédier au mal, et elles doivent nous faire concevoir une haute opinon du zèle et de la liberté apostolique de ce digne prélat. On voyait souvent, dans le cours de ces tournées, les évêques se frayer une route à travers les monts les plus ardus et des forêts impénétrables pour visiter, dans leurs misérables réduits, de malheureux Indiens récemment convertis. Ceux qui donnèrent entr'autres de beaux exemples de cette admirable charité, ce sont frai Diego de Humanzoro et D. Francisco de la Puebla, parmi les évêques de Santiago; D. Diego Sambrano et D. frai Ignace de Loyola, parmi ceux de la Conception.

Le roi avait coutume de nommer les évêques, inspecteurs royaux, en leur donnant le pouvoir, dans le cours de la visite diocésaine, d'entendre les plaintes de ses sujets contre les magistrats, et de leur rendre justice. Dans ce cas, aux fonctions propres à l'épiscopat, ils joignaient celles qui appartiennent à la magistrature suprême. Ils accueillaient les griefs des opprimés, en demandaient compte aux juges subalternes, et dénonçaient à l'Audience les abus qui se commettaient d'ordinaire impunément à l'ombre de l'autorité. Le monarque eut occasion de remarquer les avantages inestimables qui résultaient d'une semblable intervention,

et il recommanda constamment aux évêques la continuation de leurs visites [1].

Les évêques ne déployèrent pas moins de zèle pour s'opposer à certaines prérogatives, que les magistrats laïcs voulaient s'arroger dans leurs églises. Les discussions qui s'élevèrent plus d'une fois à Santiago, sur la question de savoir s'il fallait observer envers les capitaines généraux, le même cérémonial qu'envers les vice-rois, ont fait beaucoup de bruit. Plusieurs présidents, aussi vains et prétentieux que follement épris de leur propre jugement, paraissaient se complaire à mortifier les évêques, en exigeant qu'ils leur rendissent des honneurs auxquels ils n'avaient pas droit. Le président Laso de la Vega fut par hasard le premier de ces présidents-là, et celui qui laissa les plus tristes exemples à ses imitateurs. Il voulut que, lorsqu'il assistait à la messe, on lui apportât de l'autel le livre des évangiles à baiser. L'évêque Salcedo opposa à la prétention du président la lettre du rituel, qui défend expressément, lorsque l'évêque officie, de rendre cet hommage à aucun prince, à moins qu'il ne soit du plus haut rang, par exemple aux rois. Laso prit en mauvaise part le refus du prélat, et conçut dès lors le projet de ne plus fréquenter son église. La querelle alla prenant chaque jour un caractère plus alarmant; et, le moment arrivé où le gouverneur devait assister à la célébration de la fête de saint Jacques apôtre, il ordonna qu'elle eût lieu dans l'église des Pères de la Merci. L'affaire en était venue à ce point, lorsque parut une ordonnance royale, rendue pour résoudre un cas semblable, qui s'était présenté entre l'évêque et le président de Chuquisaca. Le roi y disait positivement : « Quant à la question de savoir si, après la lecture de l'évangile, on doit le présenter au président, je décide la négative, attendu que ce cérémonial ne doit

[1] Entre autres décrets, celui rendu à Madrid, le 6 août 1660, est extrêmement significatif. (*Note de l'auteur.*)

s'observer qu'avec les vice-rois [1]. » Une décision si claire assura le triomphe de la cause de l'évêque; mais elle n'éteignit pas, dans l'esprit du président, le désir ambitieux d'hommages toujours nouveaux. Se fondant sur le décret du roi qui l'ordonne ainsi [2], il demanda qu'on lui offrît l'encensoir dans les messes solennelles; mais l'évêque trouva le moyen d'éluder une semblable disposition, sans contrevenir à la loi qui l'établissait; elle recommandait, il est vrai, d'encenser les gouverneurs, mais seulement dans les cathédrales où l'usage consacrait ce cérémonial. L'évêque fit commencer une instruction pour constater quel avait été à cet égard l'usage de l'église de Santiago, et comme il se trouva que l'usage était contraire à l'honneur que le président exigeait qu'on lui rendît, l'évêque déclara que le décret n'était pas applicable dans son diocèse.

Les femmes de quelques auditeurs voulurent, elles aussi, exiger des prélats que des honneurs particuliers leur fussent rendus dans l'enceinte des temples. Atteintes du même mal que leurs maris, mais peut-être avec moins de prudence et de réflexion, elles élevèrent des prétentions qu'elles soutinrent avec chaleur, et poussèrent les choses à l'extrême. Elles réclamèrent dans l'église une place qui leur fût exclusivement réservée, et voulurent y arranger leurs tapis et leurs coussins. Elles citaient, à l'appui de leur prétention, diverses décisions royales, qui portaient qu'on devait rendre aux femmes des auditeurs, dans le temple, les mêmes honneurs qu'à leurs maris; mais l'évêque, inébranlable dans sa résolution de ne pas faire de concessions, d'une part funestes à son église, et, d'autre part, contraires au droit, rejeta avec hauteur la demande de cette nouvelle espèce de magistrats, protestant qu'il ne souffrirait pas qu'elles s'arrogeassent dans son église, des privilèges qui les distingueraient du reste des

[1] Balsain, 5 septembre 1609.

[2] Madrid, 11 octobre 1618.

fidèles. Ces grandes dames ne se soumirent pas à la décision de leur pasteur, et s'adressèrent au roi, se plaignant de ce que l'évêque, disaient-elles, les dépouillait de leurs honneurs et de leur prééminence. Philippe III trancha cette querelle féminine, en recommandant à l'évêque de ne rien changer à ce qui s'était observé jusque-là pour le cas particulier. Il n'y avait dans l'église de Santiago aucun usage qui pût servir de règle à cet égard ; ainsi, cette affaire que les matrones avait poussée avec tant d'ardeur tomba, et toutes leurs espérances s'évanouirent, au moment où elles s'y attendaient le moins.

Au milieu de toutes ces difficultés, le président, marquis de Baides et comte de Pedroso, signala sa conduite par une grande sagesse. D. frai Gaspar de Villaroel, qui succéda à D. Salcedo dans l'épiscopat, un jour qu'il officiait pontificalement, lui fit offrir à baiser le livre des Evangiles ; mais le président déclina l'honneur qu'on lui décernait, et résista avec une constance inébranlable aux instances réitérées de l'évêque, toujours fidèle à la politique habile qui le distinguait dans tous les actes de son administration. Le peuple de Santiago avait besoin de semblables exemples de piété de la part de ses chefs, et de prudence et discrétion de la part de ses pasteurs ; une hostilité manifeste entre les deux pouvoirs avait affaibli les sentiments de vénération qu'ils méritent, et pour en fortifier l'empire, l'un et l'autre devaient se respecter publiquement.

La municipalité de Santiago exigea aussi, à la fin de ce siècle, que les évêques lui accordassent quelques distinctions dans le temple. Elle prétendait que de présenter aux membres de ce corps la relique à baiser dans les messes solennelles, c'était un usage suivi dans les autres diocèses d'Amérique et autorisé par les dispositions royales. L'évêque de Santiago D. frai Bernard Carrasco s'opposa à cette prétention, qui, dans son opinion, tendait à introduire dans son église

un nouvel usage, contraire au droit. Le conseil en appela au roi, en développant les motifs de sa demande, et le roi expédia une lettre patente, par laquelle il pria l'évêque de Santiago de faire présenter la relique aux membres de la municipalité, pourvu qu'ils se présentassent à la cathédrale avec l'Audience, et non dans les autres cas.

Les évêques ne cessèrent d'exhorter les municipalités à l'observation fidèle des devoirs religieux. Ces corps représentaient dans leur institution l'ancienne noblesse, et leurs membres étaient spécialement chargés de faire valoir les droits de. cette classe de la société, qui comprenait, dans le Chili, les hommes doués de la plus haute valeur morale, et par cela même, ceux qui obtenaient la *baguette* de conseillers étaient réputés comme les premières notabilités du pays. Malheureusement, cette considération n'empêchait pas qu'on ne pût compter dans leur nombre plusieurs individus, dont la vie était loin d'être régulière. A certains jours de l'année, les évêques publiaient des mandements, dans lesquels ils reprenaient avec zèle et fermeté les vices dominants de leur troupeau. L'occasion ne manqua pas où, dans leurs expressions, ils parurent vouloir à dessein atteindre quelque membre du conseil; alors tous les autres, faisant cause commune, se dispensaient de se rendre à l'église, les jours où, d'après l'usage, devaient se lire ces mandements. Nous avons rapporté dans la biographie de Sambrano Villalobos, évêque de la Conception, une des querelles retentissantes auxquelles donna lieu, dans le cours de ce siècle, ce défaut d'harmonie entre les évêques et les municipalités. D'autres faits semblables se produisirent, sinon avec autant d'éclat, du moins avec assez d'animosité pour aigrir de plus en plus les esprits déjà mal disposés d'avance.

L'organisation des chapitres diocésains reçut de notables améliorations dans le cours de ce siècle. En dehors de la collation libre de plusieurs de leurs dignités, le concours que

les canons exigent pour la prébende dite magistrale, eut lieu pour la première fois à Santiago. Le roi ordonna, par des décrets rendus à Madrid le 26 août et le 21 décembre 1677, qu'il fût pourvu de même à la nomination du titulaire de la prébende dite doctorale; mais, comme il ne se présenta point pour cette place de candidat qui réunît les qualités nécessaires, l'évêque pria le royal patron d'y pourvoir aussi par une collation de faveur. Le roi ne le fit point ainsi; mais il décida qu'on ne devait point exiger des concurrents, des grades majeurs; cette décision fut rendue, eu égard sans doute à l'urgence toujours plus grande, que présentait chaque fois la collation de ce bénéfice.

L'assistance des prébendés aux offices de leur église appela l'attention des évêques. Plusieurs d'entr'eux la négligeaient, soit pour s'occuper de l'exploitation de leurs terres, soit pour vaquer, plus qu'ils ne l'auraient dû, à des affaires étrangères à leur ministère. Le mal était grave; il en résultait non-seulement l'oubli de leurs devoirs, de la part de ces ecclésiastiques, mais aussi moins de décence et de dignité dans les exercices du culte. Les évêques s'efforcèrent d'y remédier; mais ou leurs paroles n'eurent pas une efficacité suffisante, ou des circonstances particulières ne permirent pas que ces efforts aboutissent à un résultat favorable. Le roi, informé de l'état des choses, adressa en 1673 à l'évêque de Santiago l'ordre d'appliquer les peines canoniques aux prébendés négligents, dans le cas où ils ne s'amenderaient pas.

Le service des paroisses fit aussi des progrès remarquables, grâce au zèle des évêques. Le nombre en était diminué, au commencement de ce siècle, dans les deux diocèses de l'Etat, mais il s'accrut considérablement à la fin. On cessa d'y envoyer des religieux, et elles eurent à leur tête des prêtres exemplaires et instruits. Maintes fois le roi avait recommandé aux évêques de Santiago et de la Conception, de confier l'ad-

ministration des paroisses de leurs diocèses à des prêtres séculiers plutôt qu'à des réguliers; mais différents motifs les empêchaient de se conformer à ces dispositions. Cependant les raisons qui avaient déterminé le souverain à les prescrire devenaient de plus en plus pressantes, et faisaient vivement sentir la nécessité de les exécuter. De nouveaux rapports adressés au roi contenaient de nouvelles accusations contre les réguliers : on leur reprochait de perdre complètement de vue leurs obligations monastiques, pour s'occuper du service des paroisses, de se mêler d'entreprises profanes, de posséder des propriétés, et autres faits analogues. Suivant les dénonciateurs, les Indiens étaient scandalisés d'une semblable conduite, les Européens la déploraient, et tous désiraient qu'on apportât un prompt remède au mal. Philippe III s'adressa aux évêques du Chili, et leur recommanda de lui expliquer longuement les raisons qui pouvaient exister, pour conserver les réguliers dans l'administration des paroisses, de les comparer à ces inconvénients, et de le mettre ainsi à même de donner à la question une solution définitive. Mais il ne chargea pas seulement les évêques de cette mission ; il voulut, en matière si délicate, se procurer l'avis et l'expérience d'un plus grand nombre de personnes. C'est pourquoi à l'opinion de l'évêque diocésain il voulut joindre celle des membres du chapitre, et il ordonna que le sentiment de chacun d'eux fût soumis par écrit au conseil des Indes, pour que de ce conseil émanât la solution. Toutes ces mesures furent suivies avec une exactitude religieuse; dans l'un et l'autre diocèse, les opinions des commissaires furent partagées, mais en définitive, tous crurent qu'il était convenable de conserver les réguliers dans les paroisses qu'ils administraient déjà, sauf à ne pouvoir leur en confier d'autres à l'avenir. Les priver d'un seul coup de leurs cures, c'eût été une mesure violente envers les titulaires, et extrêmement préjudiciable aux communautés auxquelles ils appartenaient. Les religieux

destinés par leurs supérieurs au service des paroisses, aidaient annuellement leur couvent d'une quantité de sommes, que l'on consacrait à la construction des églises ou des monastères; les faibles revenus des communautés ne pouvaient suffire à payer les dépenses considérables, que réclamaient les réparations ou la réédification des bâtiments renversés par les tremblements de terre ; les offrandes pieuses des fidèles n'étaient et ne pouvaient pas être très-abondantes : il en résultait que la principale ressource, sur laquelle comptaient les communautés, consistait dans les bénéfices que procurait le service des paroisses, et les leur ôter, c'était en même temps leur ôter le moyen de subsister. D'un autre côté, la suspension subite des curés réguliers les eût frappés d'une espèce de déconsidération, dont se fussent trouvés froissés les citoyens des villes, qui favorisaient de toutes leurs sympathies les communautés religieuses. Chacun pourra facilement étendre ces considérations sur lesquelles s'appuyaient les ordres dans le Chili, comme sur une ancre, pour échapper au naufrage où le décret royal menaçait de les engloutir. Le monarque se conforma au vœu des évêques, et les communautés purent encore se conserver quelques années en possession des cures qu'administraient leurs membres.

Dès l'an 1686, toutes les cures du diocèse de Santiago étaient desservies par des prêtres du clergé séculier; mais il ne pouvait en être ainsi dans le diocèse de la Conception, où les paroisses indiennes restèrent encore sous la direction des réguliers, parce qu'il se présentait assez rarement des ecclésiastiques séculiers pour les soigner. Quant au surplus du diocèse, fertile, riche et bien peuplé dans ce siècle, malgré les calamités de la guerre, à laquelle son beau territoire servait de théâtre, il possédait un clergé assez nombreux, composé tant d'indigènes que d'Espagnols : aussi les paroisses érigées dans les forts ou dans les colonies étaient toujours desservies par des curés choisis dans son sein.

La discipline monastique et la ferveur religieuse se maintinrent dans les communautés, jusqu'à ce que vinrent les relâcher les troubles qui suivirent les assemblées capitulaires dont nous avons déjà parlé ailleurs, et dès lors les moines ne vécurent plus généralement suivant l'esprit de leur institut. Les évêques, au nom du roi, eurent soin de ne pas tolérer, dans leur diocèse respectif, la présence d'aucun moine qui ne reconnût l'autorité directe du supérieur de l'ordre auquel il appartenait. En dépit des défenses formelles du souverain, on voyait souvent passer aux Indes des réguliers, dont les mœurs ne pouvaient guères édifier les païens à la conversion desquels on travaillait. Quelques-uns se trouvaient, en outre, dans un cas qui les rendait encore moins propres à desservir les *doctrines* qu'ils sollicitaient avec empressement; c'était de n'appartenir, par leur profession, à aucun des ordres établis dans le pays. Il ne manqua pas d'arriver au Chili plusieurs moines de cette espèce; mais la vigilance des évêques prévenait d'avance le mal que leurs exemples auraient pu produire, et ne se bornant pas à leur interdire les fonctions saintes et redoutables du ministère sacerdotal, ils les faisaient promptement sortir de leur diocèse.

Les commissaires des ordres délivraient fréquemment à des religieux soumis à leur juridiction, des lettres patentes au moyen desquelles ils pussent se rendre dans les Indes, et solliciter quelque cure des évêques. Cette manière d'agir contrevenait directement aux prescriptions du roi d'Espagne, qui avait décidé qu'aucun prêtre ne pouvait se rendre dans la partie des Indes, soumise à la domination espagnole, dans le dessein de s'occuper du salut des âmes, sans une permission spéciale du conseil; malgré cela, ces moines trouvaient ordinairement un accueil favorable, et comme leur conduite dans leurs fonctions était garantie par les lettres de commissaires dignes de foi, les évêques n'hési-

taient pas, dans le principe, à les employer au ministère des paroisses. On donna connaissance au roi de cette conduite des évêques du Chili; il les pria de recueillir sans délai les lettres qu'auraient pu donner les commissaires, et de les envoyer au conseil des Indes [1].

En vertu d'un privilège accordé par Grégoire XV, les moines nommaient des juges *conservateurs* pour connaître de leurs demandes; mais le vicaire capitulaire qui gouverna le diocèse de Santiago, lors de la promotion de l'évêque D. frai Bernard Carrasco, douta si les religieux qui avaient choisi leurs *conservateurs*, dans les formes prescrites par la constitution du pontife dont nous avons déjà parlé devaient, en cas de prévention, être cités devant le *conservateur*, pour les causes purement civiles, et qui par leur nature exigent une sentence judiciaire, ou si peut-être cette citation devait se faire devant l'ordinaire du diocèse. On voulait soumettre la question au pape; mais le conseil des Indes arrêta l'affaire, l'appela à son tribunal et décida que la réponse au vicaire capitulaire porterait ce qui avait déjà auparavant été résolu dans une séance du conseil; à savoir, que les réguliers devaient, en cas de prévention, être cités devant l'ordinaire du diocèse, et non devant le conservateur, dans les causes qui, par leur nature, réclament une sentence judiciaire [2].

Les monastères de femmes, grâce au zèle des évêques, allèrent perfectionnant leur discipline. Ils s'appliquèrent à déraciner certains abus autorisés, soit par la pauvreté des couvents, soit par le pouvoir et l'influence des grands seigneurs, soit enfin par les mœurs mêmes de l'époque. Les faibles revenus dont jouissaient ces établissements, pour se

[1] Lettre datée à Madrid du 20 mars 1696. (*Note de l'auteur.*)

[2] Avis au vicaire capitulaire de Santiago, en date à Madrid du 23 septembre 1696, rappelant textuellement la décision rendue le 24 mars 1647. (*Note de l'auteur.*)

soutenir, amenèrent les religieuses à chercher quelques moyens de les augmenter et de subvenir ainsi à leurs besoins particuliers. Les personnages puissants, d'un autre côté, introduisirent la coutume de faire sortir leurs filles, qui allaient rester dans les couvents pour y faire leur éducation, de les emmener à la maison paternelle, et de les renvoyer ensuite aux couvents, suivant leur gré. Cet abus préjudiciable à la tranquillité des monastères et contraire aux statuts du droit ecclésiastique, alla si loin que certaines élèves sortaient et rentraient tous les jours. Le premier de ces maux alla en diminuant, à mesure que les besoins des communautés devinrent moins urgents, et pour remédier au second, les évêques firent respecter les lois ecclésiastiques [1]. Les usages religieux qui présentaient au Chili, dans ce siècle, un amalgame de choses profanes et de pratiques pieuses, envahirent aussi les monastères. Les religieuses solennisaient quelques-unes de leurs fêtes, spécialement celle de la Nativité de Notre-Seigneur et celle de la Fête-Dieu, par d'abondantes distributions de vivres, et par des illuminations et des feux d'artifice; mais ce qui excitait surtout le plus la curiosité des habitants de Santiago, c'étaient les réjouissances qui précédaient la fête de la Noël. Pendant les neuf jours qu'on appelle jours d'étrennes, les élèves se réunissaient dans le chœur du monastère à l'heure des vêpres, et dans la mise la plus magnifique, elles chantaient et dansaient sous les yeux de la foule, qui se pressait à la grille du chœur pour jouir d'un spectacle qui ne pouvait être désagréable. Les abus que devaient entraîner de semblables usages, ne sont pas très-difficiles à apercevoir. Les évêques élevèrent la voix, et en particulier Humanzoro, qui lança, pour les prohiber, un mandement terrible. Les synodes portèrent aussi leur attention sur ces abus, et les condamnèrent rigoureusement sous les peines les plus sévères.

[1] Edit du 13 janvier 1647. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE X

SOMMAIRE. Evènements mémorables. — Invention du crucifix de Limachi et notice sur le culte dont il devint l'objet. — Statue de Marie trouvée dans l'Araucanie. — Tremblement de terre du 13 mai. — Idem du 15 mars.

L'invention de l'image miraculeuse de Jésus-Christ crucifié, qu'on trouva dans les forêts de Limachi, fut le premier évènement qui appela avec raison dans ce siècle l'attention des habitants de Santiago. Peu disposé à rapporter légèrement aucun fait, et surtout de ceux qui pourraient présenter quelque chose d'extraordinaire ou de miraculeux, nous avons pris à tâche de nous livrer à toutes les recherches qui nous ont été possibles, pour constater la certitude historique du Christ de Limachi, dont la dévotion est si répandue non-seulement dans le Chili, mais dans les états voisins. La relation que nous allons faire de son invention et de son culte, est due à des témoins oculaires de ce qu'ils racontent, et repose sur des documents, dont l'authenticité ne pourra justement être mise en doute par personne.

En 1636, un Indien coupait du bois de construction dans la forêt de la vallée de Limachi, située dans l'étendue du département de Quillota. Parmi les arbres qu'il abattit, il y eut un beau laurier, dont il commença à façonner le tronc à coups de hache, sans y apporter aucune attention dans les

premiers moments. Mais l'aspect de la sainte Croix; que tout-à-coup il découvrit formée naturellement et avec la dernière perfection, vint le frapper, et fit tomber son instrument de ses mains. Son admiration s'accrut encore, quand sur la Croix il remarqua le corps du divin Crucifié, de grandeur et de grosseur naturelle, et détaché en relief du bois de l'arbre même. La face était défigurée par un coup de hache; les bras, la poitrine et le côté paraissaient ciselés par quelque sculpteur excellent; et de la ceinture aux pieds, on ne voyait que des membres enveloppés dont l'on ne pouvait suivre distinctement les contours. L'œuvre entière restait unie au tronc de l'arbre, dont elle formait une partie intégrante. La nouvelle de ce fait extraordinaire ne tarda pas à se répandre de toutes parts : une dame noble et distinguée de Santiago, qui possédait de grands domaines à Limachi, se disposa à acheter, sans perte de temps, l'image merveilleuse. Quand elle l'eut achetée, elle lui bâtit un temple au milieu de ses possessions, et lui dédia un autel, où elle fut exposée à la vénération de la foule innombrable qui accourait pour la contempler. L'évêque de Santiago, D. frai Gaspar de Villaroel, fut un des pèlerins, et il accorda des indulgences aux fidèles qui visiteraient l'église. Ce prélat éclairé regarda le prodige comme une preuve nouvelle que Dieu lui-même voulut donner aux habitants du Chili de la vérité de la foi, et non plus par des symboles d'une signification ambiguë, mais par la représentation réelle de la mort du Rédempteur, unique et salutaire moyen par lequel cette foi fut établie! L'historien Ovalle, qui alla honorer aussi l'image sainte, en parle avec une piété aussi tendre qu'édifiante. Nous voulons transcrire quelques-unes de ses impressions :

« Je l'avoue, dit-il (livre I, chap. XXIII), aussitôt que du seuil de l'église je vis cet arbre prodigieux, aussitôt que du premier coup-d'œil j'embrassai encore confusément ce

type céleste du Crucifié, je me sentis intérieurement remué et comme hors de moi-même, en voyant de mes propres yeux ce dont on peut à peine se faire une idée juste, sans le voir, et je n'avais pas pensé que l'objet fût aussi beau, bien que tout le monde me l'eût vanté autant que de raison. »

Le Christ miraculeux acquit une grande célébrité peu après son invention. Il était le but de fréquents pèlerinages, même des extrémités du pays. On en tira un grand nombre de copies, et l'on dédia plusieurs chapelles à son culte. Mais peu à peu cette première ferveur alla en se refroidissant; le temple où il était l'objet d'un culte spécial commença à se dégrader, et le curé intérimaire de Renca, de la juridiction duquel dépendait la vallée de Limachi, transféra la statue à l'église paroissiale, où elle resta jusqu'à ce qu'un furieux incendie réduisît de nos jours en cendres ce monument si vénéré, tant à cause de son antiquité qu'à cause des nombreux souvenirs, si glorieux pour la foi, si consolants pour la piété, qu'il devait naturellement rappeler.

Pendant que les habitants de Santiago voyaient une marque de faveur spéciale du Ciel, dans l'invention du Christ de Limachi, ceux de la Conception proclamaient à haute voix l'apparition d'une autre statue, découverte dans l'Araucanie, près des rivages de la mer qui baigne l'endroit qu'on appelle Tubul. Là se trouve une baie que couronne une montagne qui se lève formée de rochers hauts et escarpés, lesquels, à mesure qu'ils s'étendent et s'effacent graduellement en montées et en descentes successives, rendent plus facile l'arrivée au sommet. Cette montagne se termine par un doux plateau, qui sert de base à un rocher de la forme d'une niche, de deux vares et demie de hauteur[1], et dans cette niche, on voit une statue d'une beauté prodigieuse, qui représente, dit-on, la très-sainte Vierge Marie avec le divin Jésus dans ses bras.

[1] La vare espagnole répond à peu près au mètre. (*Note du traducteur.*)

Le cou et la figure (qui se voient de profil) et les mains de cette statue sont d'une pierre blanche, et sur le cou retombe, pour en rehausser singulièrement la blancheur éclatante, une chevelure en tresses massives. Le vêtement qui couvre le corps de la statue est d'une pierre de couleur rose, et celle qui lui sert de manteau est de couleur orange[1]. Il y avait longtemps que les habitants du mont voyaient cette statue, mais les barbares qu'ils étaient n'en faisaient aucun cas. Eclairés à la fin par la foi, quelques-uns d'entre eux devinèrent ce qu'elle pouvait représenter, et avertirent les Jésuites qui résidaient au fort d'Arauco. Ceux-ci, voulant s'assurer de la vérité, allèrent en personne pour voir ce qu'on leur présentait comme un prodige, et furent effectivement frappés d'admiration, quand ils virent la statue de leurs propres yeux. L'évêque de l'Impériale, informé de tous ces faits, chargea le supérieur de la mission d'en vérifier le caractère. Le supérieur se conforma à ces instructions, et par suite de son rapport, l'évêque ordonna de rendre à la statue un culte secret, jusqu'à ce que la conversion du territoire de Tubulia permît de lui décerner des honneurs solennels.

Mais l'évènement, sans aucun doute, le plus mémorable dont le Chili entier fut témoin dans le cours de ce siècle, c'est l'affreux tremblement de terre qui renversa ses belles colonies, remplissant ses habitants d'une indicible terreur. C'est à dix heures quarante-sept minutes et demie de la nuit, le lundi 13 mai 1647, que se fit sentir ce tremblement, d'une manière si subite, que d'éprouver la première secousse et de

[1] Dieu ne faisait pas seulement éclater ses desseins miséricordieux par de semblables prodiges : « Tous les Américains, dit M. l'abbé de Torrecilla, connaissent les fréquentes et miraculeuses apparitions survenues dans les pays nouvellement convertis. Dans le seul ancien royaume de Nueva-España, dont la capitale était Tenochtitlan ou México, il y eut plus de soixante apparitions miraculeuses de la très-sainte Vierge, Mère de Dieu, faites presque exclusivement à des Indiens.... » Nous entrerons à cet égard dans quelques détails à la fin de l'ouvrage. (*Note du traducteur.*)

voir tomber les édifices fut l'affaire d'un seul et même instant. Santiago, la Conception, la Serena et toutes les autres villes du royaume disparurent comme par enchantement, écrasant sous leurs ruines un grand nombre de personnes. Les temples, les couvents, les monastères, les hôpitaux, en un mot, tous les établissements de piété furent entièrement démolis. Le señor Villaroel, qui gouvernait à cette époque l'Eglise de Santiago, aurait péri sous les décombres des bâtiments de son palais, si au-dessus de sa tête ne s'était trouvée une poutre, qui empêcha un pan de mur de s'écrouler sur lui. Ce même prélat attribua le tremblement de terre aux excès auxquels se livraient, dans leur conduite, les habitants de Santiago; et à peine quelques ecclésiastiques l'avaient-ils retiré du milieu des ruines, que malgré ses blessures il commença, au milieu de la place, à prêcher à ses brebis pénitence et conversion. Le fléau laissa des impressions salutaires dans le cœur de tous ceux qui en furent les témoins, impressions dont sut profiter un zèle éclairé. A Santiago comme à la Conception, et dans les campagnes, on donna de ferventes missions, qui toutes produisirent de bons résultats. Comme à la fin de l'ouvrage (voir le quinzième document), nous allons donner textuellement la relation, que fit du tremblement de terre et de ses incidents l'évêque de Santiago au président du conseil des Indes, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

La Conception éprouva un nouveau tremblement de terre bien peu d'années après. Le 15 mars 1657, à huit heures du soir, plusieurs secousses se firent sentir avec une violence telle, qu'elles renversèrent presque tous les édifices de la ville. Mais les ravages du tremblement de terre ne furent pas le seul calice d'amertume qu'eurent à boire alors les infortunés habitants de la Conception. Après cet ébranlement du sol, la mer s'éloigna du rivage, à une distance de plusieurs lieues, et deux heures plus tard, elle reflua impétueusement

ur la plage, couvrant de ses vagues, édifices, hommes, nimaux, meubles, enfin tout ce qu'elle rencontra dans sa urse furieuse. Les habitants qui eurent le bonheur de pouir gagner le haut des collines, y restèrent jusqu'à ce que péril eût disparu, entendant les clameurs de ceux, que par entraînaient les eaux dans leur courant, ou que par là écraent les débris des bâtiments, dans les endroits où n'arriit pas l'inondation, et de beaucoup de malheureux enfin, i pleuraient la mort d'un père, d'un époux ou d'un frère. lumière du jour permit d'apercevoir dans toute leur étene les horreurs causées par le déchaînement de deux éléats si puissants: la terre et l'eau. Une douleur profonde abla le cœur de tant d'infortunés, mais la religion parvint es consoler. Le gouverneur, la municipalité, la ville enre s'obligèrent par un vœu perpétuel à célébrer tous les s l'anniversaire du 15 mars, à l'heure même où le tremement de terre arriva, par des prières publiques à Jésus ucifié [1].

[1] Les peuples connaissaient encore à cette époque l'efficacité de la prière ite avec les dispositions convenables. Aujourd'hui, que de fléaux ne doivent pas s accabler, avant qu'ils ne pensent à lever les mains et les yeux au ciel! — a ville de la Conception accomplit encore le vœu solennel qu'elle a fait, dans détresse, le 15 mars 1567. Le tremblement de terre de 1835 a encore ravivé douloureux souvenir et réveillé une foi endormie. (*Note du traducteur.*)



CHAPITRE XI

SOMMAIRE Temples somptueux. — Cathédrale. — Saint-Dominique. — Eglise des Jésuites. — Solennités religieuses. — Introduction de ridicules usages profanes dans la célébration des fêtes des Saints. — Processions. — Brefs du pape. — Doutes de l'évêque de Santiago sur le culte de sainte Rose de Lima. — Solution de ces doutes.

Pour donner une idée exacte de l'état où parvint au Chili le culte religieux dans le siècle qui nous occupe, nous parcourrons d'abord, dans le présent chapitre, les temples qui se construisirent à Santiago et dans les autres villes du pays, et nous pénétrerons immédiatement après dans leur intérieur, pour considérer la beauté et la splendeur de leurs cérémonies religieuses.

Santiago, capitale du royaume, surpassait les autres villes par la magnificence de ses édifices, comme elle les surpassait en étendue et en civilisation. La cathédrale, dont le général D. Garcia Hurtado de Mendoza posa les fondations en 1560[1], avec un zèle digne d'éloges, fut continuée jusqu'au commencement du siècle présent, où D. frai Diego de Medellin célébra sa dédicace. Ce somptueux édifice occupait le côté occidental de la *place du roi*. Son portique faisait face au nord; il avait trois nefs construites en pierres de taille,

[1] *Voir le document n°* 19.

et en outre plusieurs chapelles en briques crues, lesquelles communiquaient avec les nefs latérales, au moyen d'arcades. Les moines de Santiago semblaient chercher à surpasser la cathédrale, dans la construction de leurs églises. Le P. frai Pedro Salvatierra jeta, au commencement de l'an 1606, les fondements de celle des Dominicains, qui fut construite en briques cuites. Elle comptait cinq chapelles; et entre autres, celle qui était dédiée à la Vierge Marie, sous le vocable de son Rosaire, se faisait remarquer par la richesse de ses ornements; outre qu'elle était toute revêtue de peintures excellentes et des plus belles dorures, elle était fournie d'une grande quantité d'objets en or et en argent pour le service de son culte. Les églises des Pères Franciscains, de la Merci et des Augustins, bâties, les deux premières, en pierres, et la dernière, en briques, n'étaient point inférieures à celle des Dominicains. Pour les élever, on n'avait point épargné les sacrifices, et elles pouvaient rivaliser de magnificence avec les premiers et les plus fameux temples des autres villes d'Amérique. L'église des Jésuites, commencée en 1595, sous la direction de Miguel Teleña, religieux coadjuteur du même institut, fut aussi célèbre par la beauté et la splendeur de son édifice. On dépensa cent cinquante mille piastres, et l'on passa trente-six années entières à la construire. Les matériaux employés dans la bâtisse des trois nefs étaient des pierres blanches travaillées au pic et assises sur le plâtre; le frontispice se fit avec des pierres de même nature, mais taillées au ciseau. Le tabernacle, placé dans la nef principale de ce temple fut, à cause de la perfection de sa structure et l'éclat de ses ornements, estimé jusqu'à trente-deux mille piastres (près de cent quatre-vingt-dix mille francs), et réputé, sans contredit, comme le chef-d'œuvre que Santiago possédât dans ce genre.

Le culte religieux que l'on rendait à Dieu dans ces temples

correspondait à la grandeur et à la magnificence des édifices. « Si nous avions à juger, dit l'historien Ovalle, de ce qu'est Santiago, par tout ce qui la distingue dans le culte divin, nous la prendrions pour beaucoup plus importante qu'elle ne l'est, et peu de villes pourraient se comparer à lui ; car l'éclat, la propreté et le soin avec lesquels s'y célèbrent les cérémonies religieuses, et les dépenses qui s'y font en musique, encens et cire, sont incroyables. » En nous arrêtant à donner les détails de quelques-unes de ces fêtes, nous pourrons faire connaître plus facilement l'état du culte. Indépendamment des offices quotidiens, chaque église célébrait quelque fête particulière, et mettait tous les soins possibles à ce que le jour se passât avec toute la solennité convenable. Les membres des confréries et les personnes pieuses y accouraient d'abord pour s'approcher, des flambeaux à la main, de la sainte table, et assistaient également aux autres offices et aux processions qui en formaient ordinairement la clôture. La célébration de la Fête-Dieu était générale dans toutes les églises. A la cathédrale, elle durait pendant toute l'octave, et les frais en étaient supportés par l'évêque, par le capitaine général et par les membres de l'Audience, qui prenaient chacun leur jour par rang d'ancienneté. Aux processions se rendaient sans exception toutes les corporations, les communautés portant leurs croix et les statues de leurs patriarches, les confréries et leurs dignitaires, les compagnies des classes ouvrières, déployant chacune à leur front une bannière propre à l'art ou au métier qu'exerçaient leurs membres. Les Indiens qui habitaient les contrées voisines, étaient invités à ces processions, et, présidés par leurs caciques, ils dansaient, devant le saint Sacrement, au son de leurs fifres et de leurs tambours discordants. C'est de la même manière qu'étaient célébrées les fêtes et processions du Rosaire chez les Dominicains, de la Chandeleur chez les Augustins, de la Croix

et de saint Laurent chez les Pères de la Merci, et de la Conception chez les Franciscains. Les majordomes des confréries et les autres personnes investies de ces fonctions spéciales ornaient les autels, les murs et les toits des églises, de grandes figures en pâte composée de sucre et d'amidon, qu'après la fin de la solennité, on avait coutume de distribuer aux assistants. Il sera facile de se rendre compte des graves inconvénients qu'entraînaient de semblables cérémonies; les dépenses énormes auxquelles on se laissait aller pour y faire face, laissaient à sec les caisses des confréries, et par suite, leurs membres étaient placés dans l'impossibilité de continuer les pratiques de leur institution. Le roi rendit un décret, par lequel il chargeait les évêques de faire diminuer les frais des fêtes religieuses, spécialement de celles qui retombaient à la charge des confréries ou des couvents.

Plusieurs cérémonies du culte présentaient aussi à cette époque quelque chose de profane et de fort ridicule. Les habitants de Santiago et des autres principales villes de l'État avaient coutume, pour célébrer la fête de quelques saints, d'ajouter à l'observation des rites certains accessoires, de tout point contraires à la sainteté et à la pureté du culte catholique. Telles étaient par exemple les fêtes des jours de saint Jean-Baptiste, de saint Jacques apôtre, et de la Conception de Marie, dans lesquelles, à la solennité religieuse venaient se joindre des courses de cannes, des courses à cheval[1], des joûtes et des tournois militaires, des combats de taureaux et d'autres divertissements semblables, qui avaient lieu sur la place principale de la ville le jour de la fête et les jours suivants[2]. On représentait aussi des pièces

[1] Dans ces courses à cheval, dites *alcancias*, les cavaliers se lançaient mutuellement des boules de terre creuse, remplies de fleurs, de cendres, etc. (*Note du traducteur.*)

[2] On voit toujours que partout, en Amérique comme en Europe, ce sont les fêtes religieuses qui ont donné naissance aux foires, aux ducasses, aux karmesses, aux assemblées.... Aussi la plupart se tiennent-elles lors de la fête patronale du

sacramentales, dans lesquelles jouaient un rôle les étudiants les plus qualifiés. Une représentation fut fameuse entr'autres, c'est celle que les élèves des Jésuites donnèrent en 1663, à l'occasion de la déclaration faite par le pape Alexandre VII en faveur du mystère de la Conception Immaculée de Marie. Représentant sous différents costumes les souverains des différents empires du globe, ils se rendaient par leur ordre près du pape, qu'on voyait assis sur un grand char triomphal, et le suppliaient de favoriser le culte de ce mystère, le plus glorieux entre tous ceux qui honorent la Mère de Dieu. Les Indiens et les Espagnols de toutes les professions cherchaient aussi, avec la plus grande émulation, à se surpasser les uns les autres dans ces inventions, de manière que d'ordinaire ces fêtes duraient plusieurs jours.

Le goût dominant portait, dans l'organisation des processions, à représenter au naturel les faits ou les mystères qu'il s'agissait de célébrer; ainsi, dans le cours du Carême et de la semaine sainte, on voyait souvent pleurer les images des Saints et le personnage du Christ tomber en agonie; on voyait les Anges descendre du ciel, pour soutenir Marie défaillante sous l'excès de sa douleur. La plupart de ces représentations avaient lieu la nuit, et la réunion d'un nombre considérable de personnes de différent sexe, devait bien occasionner des rencontres dangereuses. Le moment arriva où l'autorité ecclésiastique fut obligée de s'opposer à des actes de dévotion qui, lors même qu'ils paraissaient simples et innocents, finissaient par dégénérer en scènes ridicules, à force de vouloir y rendre, d'une manière de plus en plus vive et frappante, les faits proposés à la piété. — Les Pères Dominicains prêchaient une mission dans leur église de Santiago, et pour y appeler le peuple, ils conduisaient

lieu. Les peuples modernes n'ont, pour ainsi dire, pas une institution ou un usage, pas une pensée ou un sentiment qui ne leur vienne du christianisme.. (*Note du traducteur.*)

processionnellement dans les rues de la ville, Jésus fuyant devant les Juifs qui voulaient le lapider. Dans cette cérémonie qui avait lieu le jeudi des Cendres, on voyait l'image sacrée du Sauveur enchaînée, puis enlevée précipitamment, poursuivie et même maltraitée à coups de pierres. Peut-être les gens pieux trouvaient-ils dans ces cérémonies un motif pour méditer sur les circonstances qu'elles figuraient; mais, pour les enfants et les gens du peuple, c'était simplement une occasion de passe-temps et de plaisanteries. L'évêque de Santiago interdit cette procession sous des peines sévères.

Le culte de la Vierge Marie et des autres Saints prirent, dans ce siècle, un grand accroissement, grâce aux circonstances particulières qui en favorisèrent le développement. Les évêques admirent les offices du *Doux-Nom* [1], des *Secondes douleurs* [2] et du *Rosaire* de Marie [3], l'office de saint Joseph, comme patron de la monarchie espagnole [4], celui de saint Turibe, archevêque de Lima, et celui de sainte Rose de Lima. La piété de doña Marie-Anne d'Autriche, régente pendant la minorité de Charles II, mérite que nous en fassions ici une mention particulière. Lorsque Clément XI eut béatifié Rose de Sainte-Marie, les prémices de sainteté que l'Amérique offrait à Dieu, cette pieuse reine envoya à tous les évêques, vice-rois et gouverneurs des Indes, un décret par lequel elle leur enjoignait de célébrer son culte avec la plus grande solennité possible, afin d'exciter les âmes à l'imitation de ses héroïques vertus. L'autorisation de célébrer la fête de sainte Rose souleva des questions que le roi résolut. L'évêque de Santiago prétendit que l'office de première classe avec octave était autorisé pour le diocèse de

[1] Bref du 26 janvier 1671, et décret du 15 juin de la même année.

[2] Bref du 29 avril 1771, et décret du 12 octobre de la même année.

[3] Bref du 26 septembre 1771, et décret du 2 juin 1772.

[4] Bref du 19 mars 1779, et décret du 3 juillet de la même année.

(*Notes de l'auteur.*)

Lima, et que, par conséquent, il ne devait être célébré dans les églises du Chili, que comme celui des fêtes d[u] double commun. Le souverain, ayant pris connaissance d[e] la question posée par l'évêque, déclara qu'aux termes de l[a] bulle du pape, sainte Rose devait être considérée comm[e] patronne de toute l'Amérique, et que, par conséquent, o[n] devait, dans tous les domaines de la couronne, lui rendr[e] les honneurs qui lui étaient dus en cette qualité [1].

[1] Décret rendu à Madrid le 21 octobre 1675. (*Note de l'auteur.*)



CHAPITRE XII

MMAIRE. Perspective que présentait la foi parmi les Chiliens à la fin du dix-ème siècle. — Obstacles qu'elle rencontrait. — Succès de la prédication dans ents cantons de la province de Valdivia. — Les devins et leurs contes. — ons de Puren, de Chiloé, des Guaitecas, des Chonos et des Poias. — Mascardi les Puelches. — Sa mort. — Travaux de D. José Moncada et de D. José Diaz. e président Marin de Poveda fait au roi un rapport défavorable sur les mis-. — On établit à Santiago une œuvre de propagande. — Ses attributions et ésultats. — Conclusion.

a religion chrétienne ne pouvait offrir aucun attrait aux gènes du Chili, qui erraient, dans leur corruption mo-, à une distance infinie de ses principes. Bien au con-re, ses maximes frappaient sévèrement leurs vices et ren-aient toutes ces habitudes, dont l'origine se perdait dans vieilles traditions de leurs aïeux.

n des principes dominants chez les Indiens, c'était de s'at-er peu à peu à ce qui concernait la religion, et cette in-rence fortifiait encore davantage les coutumes vicieuses, présentaient au christianisme une barrière en apparence rmontable. L'homme ne s'attache qu'aux objets qui ex-nt son intérêt, c'est là le ressort efficace qui anime toutes actions; et quand il n'agit pas, tout paraît inerte. La re-ion jusqu'alors intéressait peu les naturels du Chili; hors croyance à un Dieu, le surplus ne les occupait pas le

moins du monde, et dans leur opinion il revenait au même, de lui rendre ou de lui refuser un culte, de lui dédier des temples ou de l'adorer dans toute l'étendue de l'univers. Avant tout, il était donc nécessaire de convaincre profondément ces hommes singuliers, de l'intérêt qui devait les stimuler à s'enquérir des vérités religieuses, comme étant de la plus haute importance pour tout être doué de raison et d'immortalité. Dans tous les pays d'Amérique, les ministres de l'Evangile avaient rencontré des idées religieuses enracinées dans le cœur de leurs habitants, des croyances soutenues avec chaleur et défendues même avec obstination; et profitant de cette circonstance, ils discutaient ces croyances elles-mêmes, et se servaient avec succès des démonstrations évangéliques, dont la force procurait à la vérité du christianisme un triomphe aussi facile que sûr. D'autres missionnaires trouvaient dans les mœurs mêmes, douces et industrieuses des tribus, des moyens puissants d'introduire les principes de la foi, avec les principes de la mécanique, des arts, de la musique, et d'autres branches d'industrie dans lesquelles ils cherchaient à les instruire. Mais les mœurs des Chiliens ne présentaient aucune de ces conditions favorables : enclins par nature à la guerre, ils ne s'accommodaient que de ce qui avait trait à la guerre; jaloux de leur indépendance jusqu'au fanatisme, il leur semblait que toute religion nouvelle les menaçait d'un assujettissement qu'ils détestaient. La foi chrétienne paraissait encore de funeste augure à la plupart, en ce qu'elle subjuguait leur intelligence, tandis qu'ils se complaisaient dans des idées orgueilleuses, au moyen desquelles ils s'affranchissaient de toute croyance et de toute loi religieuse. Pour vaincre cette difficulté, il fallait prouver que la doctrine de l'Evangile garantit à l'homme sa liberté; mais comment le prouver, lorsque ceux qui l'avaient embrassée de gré ou de force, se trouvaient plongés dans la servitude? Il entrait dans les intérêts des conquérants, de

mêler la cause de la foi de Jésus-Christ avec les prétentions des rois d'Espagne, et tout en présentant aux Indiens l'Evangile, en demandant qu'ils inclinassent devant lui leur cœur, ils voulaient les obliger en outre à baisser la tête sous le joug pesant d'une domination étrangère. Quand les missionnaires, en vertu des décisions du souverain, parvinrent à pénétrer seuls dans les villages indiens, ces obstacles paraissaient tomber, et le fruit que recueillait leur intrépidité était abondant et durable; alors les gentils arrivaient à comprendre que le christianisme devrait être la base de leur indépendance, pour qu'elle pût subsister; que dans ses maximes se trouvent consignés les droits incontestables de la liberté, et enfin que les hostilités qu'ils souffraient, étaient condamnées dans le code sacré de l'Evangile qu'on leur prêchait. Des principes si conformes à leurs idées et à leurs mœurs touchaient leur volonté, captivaient leur intelligence, et la religion chrétienne, qui n'exige des hommes qui ne vivent pas dans son sein, aucune autre chose que de la bonne volonté pour se convaincre, et le désir de s'instruire, déployait en beaucoup de cœurs le triomphe de sa vérité. Une guerre destructive, soutenue avec ardeur, n'est pas, il est vrai, et ne peut être une situation convenable pour recevoir la foi de Jésus-Christ; jamais la foi ne peut s'associer à la coaction ni à la violence. L'Araucanie, et les autres états ses confédérés, presque toujours poursuivis par l'épée espagnole, manquaient du repos nécessaire pour s'occuper de la nouvelle croyance qu'on leur annonçait. On sait que les chefs européens faisaient souvent entendre au souverain que la guerre avec les infidèles était enfin terminée; mais on voit aussi, et jusqu'à l'évidence, qu'il y eut à peine quelques chefs qui aient cessé d'attaquer les peuplades indigènes par de fréquentes invasions, en les forçant à prendre les armes pour les repousser. Cet état de choses violent était un autre obstacle bien puissant, qui empêchait le progrès du christianisme

parmi les naturels du Chili. Nous en trouvons une bonne preuve dans les périodes administratives des gouverneurs Zuñiga, Mujica et Meneses, pendant lesquelles la foi remporta parmi les infidèles les plus brillants triomphes, grâce à la paix que maintenaient la prudence et la religieuse bonne foi des magistrats. « Que l'armée se retire, disait au roi Philippe II le Jésuite Valdivia, et alors nous civiliserons toute l'Araucanie. L'Evangile jettera de profondes racines dans le cœur de tous ses habitants, qui cesseront d'être ennemis du nom espagnol comme ils le sont jusqu'ici. » Cette vérité, que cet homme illustre répétait si souvent au commencement de ce siècle, devint chaque jour de plus en plus manifeste par une expérience constante. A la suite de la guerre venaient ses terribles conséquences : les scandales, les haines, les vexations, et mille autres maux qui en sont ordinairement le fruit. Quand nous l'avons signalée comme un des principaux obstacles qui s'opposaient au progrès du christianisme, nous considérions l'animosité que nourrissaient les indigènes contre les Européens ; la haine profonde qu'à leur tour les Européens avaient vouée aux indigènes, et les offenses qu'ils se faisaient mutuellement. Nous croyons inutile d'insister sur aucun de ces points, lorsque l'histoire que nous avons racontée des évènements politiques et des mœurs du pays, prouvent notre thèse d'une manière irréfragable. Nous pourrions bien encore indiquer d'autres écueils qui embarrassaient la marche de la foi, tels que l'inconstance qui caractérisait les Araucans, leur esprit changeant, qui maintenant aime ce que plus tard il aura en horreur, l'influence des magiciens ou devins, qui en plus d'une occasion mit en péril la vie des missionnaires les plus fervents, qui pénétrèrent dans l'état de l'Araucanie et dans les contrées limitrophes ; mais tout cela étant assez connu par soi-même, il suffira que nous l'énoncions en passant.

A la vue de si énormes difficultés qu'il fallait vaincre pour

planter sur le sol araucan cet arbre aux mille branches du christianisme, nous ne nous étonnerons plus des alternatives et des vicissitudes qu'il éprouva durant ce siècle, de voir les prêtres égorgés ou persécutés, les temples détruits, les rites les plus saints profanés, enfin, voué au mépris et à la haine la plus ardente, tout ce qui se rattachait à la foi. Dieu, dont les jugements sont insondables, voulut que l'arbre de l'Evangile planté sous les coups de la persécution, arrosé du sang de ses ministres, et mille fois mutilé par la main de l'homme, poussât chaque fois avec une nouvelle vigueur, pour prouver au monde qu'il ne puise pas sa force dans la terre, mais qu'elle lui descend du ciel, et que, quand même l'humanité tout entière réunirait ses efforts pour l'abattre, elle ne saurait ébranler une seule racine de l'arbre divin, si la vertu du Tout-Puissant le soutient de son bras.

La paix que donna aux Indiens le président Meneses, rendit les missionnaires à leurs *doctrines* et rouvrit les temples du Seigneur, profanés par la fureur de la guerre. L'Araucanie, où la religion était si florissante à une autre époque, ne présentait plus alors les mêmes circonstances qu'auparavant. Ses habitants, abandonnant les colonies, vivaient disséminés dans les campagnes et évitaient soigneusement tout contact direct avec les Européens. Les Pères de la Compagnie avaient beau exhorter les peuplades à se réunir pour construire des églises, et à se faciliter par ce moyen leur instruction religieuse, les plus nombreuses s'y refusèrent obstinément, et l'on ne parvint à l'obtenir dans les petites peuplades de Colcura et de Coronel, que comme un succès brillant, dû à la constance et au zèle de ses prédicateurs apostoliques. Les Jésuites, aux soins desquels fut toujours confiée la mission d'Araucanie, se chargèrent aussi de nouveau de donner des secours à l'île Sainte-Marie. Ses dociles habitants reconstruisirent l'église détruite, et reprirent la route que leur traçaient les missionnaires par leurs

instructions. Pour avoir à leur disposition des ressources plus abondantes dans leurs entreprises, les Pères établirent au fort d'Arauco, en 1686, un collége de leur ordre, où ils se proposaient de donner aux fils des caciques du pays une éducation plus complète. Cette maison subsista fort peu d'années; mais, pendant sa durée, elle prépara des triomphes signalés à la foi, par les lumières qu'elle répandit parmi les aveugles habitants de ces contrées.

Les Pères de la Compagnie remirent, en 1681, le soin de la place de Valdivia à un curé nommé par l'ordinaire de la Conception, avec l'incomparable gloire d'avoir fait connaître le christianisme aux indigènes de ses environs. Les religieux de la Merci qui s'étaient établis dans la ville secondèrent efficacement, par leurs travaux, le zèle pastoral que déploya le curé D. Jean de Dieu Lorca, à conserver sans tache la foi des nouveaux chrétiens, à la tête desquels on le plaçait. Les Jésuites transférèrent leur résidence à Cruces; de là, à San-José, jusqu'à ce qu'ils arrivassent à la Mariquina, où ils réunirent, à l'ombre d'un temple, leur troupeau dispersé. D. Martin Palanamun de las Cuevas, ulmen de Tolten, n'avait jamais oublié les principes religieux dans lesquels l'avait élevé son père D. Rodrigo de las Cuevas, employé public à Valdivia, aux jours de son opulence. Fait prisonnier lors de la destruction de cette place, il prit pour femme la fille unique du cacique de Tolten, et de leur union naquit D. Martin, qui succéda au poste de son aïeul. L'arrivée des Pères à la Mariquina le remplit de joie, et il alla les supplier en personne de se fixer dans ses terres. Cette invitation fut bien accueillie, et les Jésuites allèrent s'établir à Tolten. L'ulmen fut le premier qui renonça aux usages de la gentilité, qu'il suivait à la honte de sa foi; son exemple fut imité par la plupart, et la mission devint en peu de temps fort nombreuse. La côte de Rucacura, qui s'étend sur un espace de huit lieues, de Tolten jusqu'au fleuve

de l'Impériale (le Cauten), retentit aussi de la voix des missionnaires, et ses habitants eurent le bonheur d'entrer dans le bercail du Sauveur. Dans toutes ces excursions, les prêtres rencontrèrent une vive opposition, de la part de ceux qui vivaient adonnés aux rites superstitieux de la divination, si commune parmi ces nations. Sans doute le christianisme, lorsqu'il se révéla pour la première fois à elles, fit tomber dans le mépris des croyances semblables, comme filles des ténèbres qu'il venait combattre et dissiper; mais, pendant long-temps, ces mêmes nations ne profitèrent pas des lumières de la foi, et, par-là même ces erreurs superstitieuses recouvrèrent l'empire qu'elles avaient perdu. L'inclination qu'on trouvait chez les naturels à croire tout ce qui est extraordinaire et merveilleux, adoucissait la violence qui aurait suffi, en tout autre cas, pour empêcher que ces absurdités ne s'emparassent de leur âme. Ceux qui feignaient de posséder cette science occulte, se cachaient ordinairement de la multitude, et quand ils se montraient à quelqu'un, c'était avec un air taciturne et mystérieux. Ils faisaient le récit de révélations importantes, qu'ils avaient obtenues par les secrets de leur art, et dont l'objet devait s'accomplir d'une manière infaillible. Le ton assuré avec lequel ils parlaient, et les contes sur lesquels ils appuyaient leurs dires, les rendaient maîtres des intelligences. Les missionnaires, pour combattre cette superstition avec les armes mêmes dont se servaient ses coryphées pour la soutenir, découvrirent les misérables artifices qu'ils employaient pour séduire les tribus, et précisant un à un les faits que les charlatans présentaient comme les plus surprenants, ils expliquaient les causes naturelles qui les produisaient[1].

[1] Puisque les missionnaires parvenaient à expliquer par des causes naturelles les phénomènes merveilleux dont les devins et les sorciers indiens frappaient l'esprit des sauvages, nous admettons que, par la ruse seule, ils réussissent à leur donner un caractère extra-naturel; mais, en thèse générale, nous croyons que l'imposture n'était pas au fond de *tous* les mystères et de *tous* les prodiges du paganisme;

... belliqueux Purenes, généralement appelés *les libérateurs de la patrie*, soutinrent la guerre avec une constance invincible. Défendus par la nature du sol d'un pays boueux, entouré de hautes montagnes, ils vivaient dans une indépendance absolue des chefs espagnols. Ceux-ci tentèrent plusieurs fois de les surprendre jusque dans leurs retranchements, mais toutes leurs tentatives furent inutiles. Le P. Bernard de la Barra, de la Compagnie de Jésus, pénétra enfin, au risque de sa vie, dans cette *La Rochelle chilienne*, avec le but d'établir dans son sein la mission détruite de Penuelas. Il parvint à réaliser son projet, après avoir supporté de grands travaux, et, malgré les obstacles sans nombre qu'eut à surmonter sa patience, il eut le bonheur de convertir à Jésus-Christ un grand nombre de ces indomptables guerriers. La mission ne subsista que sept années; car les Purenes se soulevèrent contre le gouvernement espagnol en 1665, et au milieu des excès de leur fureur ils livrèrent au pillage tout ce qui appartenait à la mission. Le père Barra eut la vie sauve, parce qu'il se trouvait en ce moment à Boroa. Mais cet orage fut passager, l'emportement des rebelles se calma, et la mission se releva.

Les Jésuites s'occupaient ardemment à la même époque de la construction d'une église sur les ruines de l'ancienne ville de l'Impériale, mais ses habitants s'y opposèrent pour éviter des souvenirs douloureux. Les Pères dûrent donc se résigner à l'établir près de la ville et sur les bords du Cauten, le 23 février 1693. L'année suivante on rebâtit

nous croyons que la puissance diabolique y intervenait plus fréquemment qu'on ne pense. A cet égard, nous renvoyons le lecteur au livre si piquant que M. le marquis de Mireville a récemment publié sur les *Esprits et leurs manifestations fluidiques*. Mme la princesse de Belgiojoso raconte aussi des choses tout-à-fait curieuses sur les tours singuliers et inexplicables qu'opèrent encore aujourd'hui les jongleurs et les devins de l'Asie Mineure, dans un article que contient une livraison de la *Revue des Deux-Mondes*, de janvier ou février 1855. (*Note du traducteur.*)



alement l'église de Boroa, dont nous avons mentionné leurs la destruction.

Chiloé ouvrait un vaste champ à la ferveur des missionires. Ce pays, dont les dépendances s'étendent jusqu'au roit de Magellan, renferme dans son sein une foule d'îles plées par des nations nombreuses, dont les unes, sans ir de résidence fixe, parcourent la côte en pêchant, et autres habitent de grandes plaines situées au milieu des les[1]. Nous avons donné, dans un autre chapitre, la raison fruits abondants que le P. Vanegas et ses compagnons eillirent, au commencement de ce siècle, chez les Chonos s Guaitecas. Pour les rendre plus durables, le P. Mascardi la à Castro, en 1664, un collége, où ses fervents collès pussent eux-mêmes se préparer, avant de commencer mplir dans ces régions les pénibles fonctions de leur istère. Mascardi lui-même fut le premier qui sortit du lège de Castro, dont il était supérieur, pour évangéliser nouveau les Chonos et les Guaitecas. Quoique Vanegas déjà fait cette excursion, et eût laissé la porte ouverte ouvriers évangéliques qui marcheraient sur ses traces, peines et les difficultés de tout genre qu'il rencontra sur oute ne furent pas moindres. Il eut à la fin la consolation voir prosternés au pied de la Croix, beaucoup d'infidèles lles, et retrempés dans la ferveur de leurs premières lutions les anciens néophytes. Mais à cet apôtre zélé de l de contrées se présentait une autre moisson nouvelle, icile à récolter sans doute, mais précieuse et abondante. tait la tribu Puelche, qui occupait les vallées que forment immenses crevasses de la Cordilière, vallées remplies de ges perpétuelles. Elle se distinguait par son caractère fée et indomptable, et par d'étroites relations avec les Penches et les Pampas. Il semblait au P. Mascardi que toutes

[1] On voit que l'auteur comprend ici, sous le nom générique de Chiloé, une ie de la Patagonie. (*Note du traducteur.*)

ces peuplades seraient comme évangélisées, du moment où il parviendrait à planter la Croix du Sauveur parmi les Puelches. Pour obtenir un pareil résultat, il se fraya une route à travers la Cordilière, sans se laisser effrayer ni par ses énormes rochers, ni par ses incommensurables précipices, ni par ses glaces éternelles; mille fois il se vit perdu au milieu de gouffres sans fond, mille fois égaré au milieu de montagnes sans nombre qui semblent se multiplier les unes derriere les autres; mais il échappa à tous ces périls, grâce à la Providence qui le destinait à mériter de plus brillantes couronnes, grâce à son courage qui devait encore être éprouvé en des occasions non moins dures et difficiles. La nation, qu'allait chercher Mascardi, se montra d'abord portée à l'entendre; ses membres lui promirent de renoncer à leurs coutumes vicieuses et d'dopter les mœurs que prescrit le christianisme. Quelques-uns, en effet, après avoir été instruits, réalisèrent leur promesse, et parmi ceux-là il faut signaler Canicura, qui plus tard rendit des services importants aux missionnaires. Mais cette perspective, qui se montrait sous un jour si favorable aux intentions du fervent prêtre, changea chez les Poyas; il y essuya des contradictions, des persécutions, et enfin la mort, qu'il souffrit d'un cœur joyeux. Fatigués de la prédication, les cruels Poyas commencèrent par parer la victime de rubans, et la percèrent ensuite à coups de flèches, le 14 décembre 1673. C'était là le laurier qui devait couronner les triomphes insignes déjà remportés par un si intrépide champion, à Maule, à Bonne-Espérance et à Chillan. Nous regrettons de ne pouvoir donner des détails plus minutieux sur l'apostolat de l'illustre Mascardi; mais nous n'avons pu acquérir le précieux manuscrit qui contient sa vie écrite par Miguel Olivarès[1].

[1] On peut voir quelques détails intéressants sur cet illustre missionnaire, dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Crétineau Joly. (*Note du traducteur*.)

L'œuvre de la conversion des Puelches et des Poyas resta abandonnée après la mort de Mascardi ; pendant long-temps, il ne se présenta point d'autre missionnaire qui exposât, comme lui, généreusement sa vie, pour les racheter du véritable esclavage où ils vivaient plongés.

Quelques prêtres du clergé séculier contribuèrent avec un égal succès, et en même temps que les Jésuites, à la propagation de la foi ; tels furent entr'autres D. José Moncada et D. José Diaz. Il est bien digne d'être loué, bien digne d'être imité, le zèle avec lequel ces hommes, renonçant aux commodités d'une vie libre, se consacrèrent à la prédication de l'Évangile. Le premier était curé de Chillan ; et, désireux d'étendre le christianisme, il pénétra, avec le prêtre Diaz, dans les états de l'Araucanie. Leurs paroles produisirent une grande impression, tant parmi les infidèles, que parmi les chrétiens qui vivaient dans l'oubli de leurs devoirs. A l'Impériale, à Colue, à Repocura et en beaucoup d'autres endroits, ils baptisèrent et édifièrent, par les exemples de leur sainte vie, un grand nombre de personnes.

Le président D. Thomas Marin de Poveda ne se tint pas pour satisfait de ces efforts persévérants, que tant de prêtres si zélés faisaient pour propager la foi de Jésus-Christ. Voyant avec les plus vifs regrets se perdre l'excellente occasion de catéchiser les Indiens, que présentait la paix dont jouissait tout le royaume, il informa le souverain, le 26 novembre 1692, des minces résultats et toujours si tardifs que rapportaient ces expéditions. Ces renseignements et d'autres, qui furent fournis au monarque à propos, le mettaient à même de connaître l'état de la religion chrétienne dans les parties du Chili encore indépendantes, et animé par son zèle généreux, il décréta la formation d'une junte composée du président et du membre le plus ancien de l'Audience, de l'évêque et du doyen de la cathédrale de Santiago, des officiers royaux et des deux prêtres séculiers qui s'étaient

spontanément chargés de prêcher les Indiens. C'est à cette junte ou à ce conseil qu'il appartenait : 1° de partager le territoire des contrées infidèles entre les ordres mendiants chargés de leur conversion, en ayant soin d'empêcher que les missionnaires ne pénétrassent dans un district autre que celui qu'on leur eût assigné ; 2° de tâcher d'amener les Indiens à quitter les terrains accidentés et montueux où ils s'étaient réfugiés, à fuir les agitations qui accompagnent la guerre, et à venir vivre dans les villes qu'on devait fonder pour eux dans les vallées les plus fertiles ; 3° de veiller à la liberté des aborigènes et de les protéger contre les attaques de toute espèce de personnes, quelque honorable que fût leur rang ; 4° de prohiber l'établisssement des *encomiendas* dans le pays, et d'annuler celles qui avaient été établies ; 5° de maintenir les ulmens et les caciques, ainsi que leurs descendants, dans la possession de leurs gouvernements et de leurs domaines ; 6° d'ériger de nouveau la chaire de langue chilienne, jadis fondée à Santiago, laquelle se trouvait supprimée ; 7° d'établir un séminaire où les fils des naturels reçussent leur éducation, et enfin de rendre leur patrie aux habitants de la Mocha, que l'on avait enlevés de leur île pour peupler les environs de la Conception [1].

Conséquemment à ce décret, la propagande établie à Santiago s'occupa de l'organisation des missions qui lui étaient confiées. On compta, en l'année 1699, quarante Jésuites, douze Dominicains et dix Franciscains qui prêchaient l'Evangile aux infidèles. La ville de Chillan fut le lieu désigné par le conseil pour l'établissement du séminaire des naturels. Le zélé curé D. José Moncada lui céda la maison qu'il habitait ; mais les Pères chargés de sa direction ne purent commencer leur enseignement que dans la seconde année du siècle suivant.

Jusqu'ici nous avons suivi pas à pas le cours de la prédi-

[1] Décret rendu à Madrid le 11 mai 1697.

cation dans les états qui composaient l'Araucanie. Si maintenant nous avions à juger de ses fruits par le zèle des prédicateurs ou par les dispositions de la majorité des habitants de ces contrées, nous pourrions les croire abondants et merveilleux ; mais nous avons déjà signalé, bien qu'en passant, les pierres d'achoppement contre lesquelles venait à chaque pas heurter la foi, et qui l'empêchaient d'avancer dans sa marche. Le premier obstacle consistait sans doute dans les mœurs nationales et dans les préjugés vicieux si profondément enracinés dans le cœur de ceux qu'il s'agissait de convertir. Il est donc vrai que le christianime ne fit pas, durant ce siècle, de grands progrès en Araucanie ; mais il est vrai aussi qu'il se maintint, en dépit de ses persécuteurs. La persécution donna une nouvelle importance à ses vérités ; elle fit briller la constance de ses apôtres, elle prouva la divinité de ses dogmes.

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. Etat des lumières au Chili. — Maisons d'éducation à Sar
L'évêque Salcedo confie son séminaire aux Jésuites. — Pensionnat de Sain
Xavier. — Son établissement et ses professeurs les plus distingués. –
rapides du pensionnat — On détache le séminaire. — Les chaires d'ens
sont transférées de Santiago à la Conception. — On les rétablit à Sant
suite des démarches des habitants de cette ville. — L'évêque Carrasco
nouveau le séminaire diocésain. — Erection d'une université à Santiag
vocable de Saint-Thomas. — Ses constitutions. — Premiers grades qu'on
— Nouvelle université des Jésuites. — Emulation qui s'éveille entre les
des deux universités. — Solennités littéraires. — Conflit entre l'ancie
nouvelle université. — Décision qui le vide : motifs de la décision.

Les séminaires établis sur différents points du te
chilien sont ceux qui appellent d'abord notre att
en rendant compte des progrès des sciences à l'époq
nous nous occupons. Le zèle à jamais inappréciа
évêques qui administrèrent les églises de Santiago e
Conception, suivant une marche toujours progressive
profiter des obstacles eux-mêmes, pour mener à bo
les entreprises favorables à la foi, au triomphe de
ils consacraient leur vie. Les supérieurs des ordres r
aidaient de tout leur pouvoir les vues salutaires des é
en convertissant leurs couvents en autant d'autres
d'enseignement, où l'on acquérait à la fois les conna
scientifiques et la pratique des vertus ; tous travaill



, en vue de Dieu, du bien à ses semblables, alors
s'évanouir devant lui les obstacles, à mesure qu'ils
isent; alors il sent s'augmenter ses forces, au mo-
iême où il s'attaque aux difficultés, qu'il pourrait
apables de les épuiser.

avons dit ailleurs que le docteur D. frai Juan Perez
osa posa les fondements du séminaire de Santiago
', et qu'il le dirigea lui-même jusqu'à son retour en
e. Salcedo, son successeur dans l'épiscopat, confia la
n de cet établissement à la Compagnie de Jésus,
iserva cette organisation jusqu'à l'année 1635.

'ères de cet ordre avaient ouvert à Santiago, en 1611,
sionnat sous la protection de saint François Xavier.
qu'avait pour l'éducation de la jeunesse le P. Diego
es, l'engagea à s'aboucher avec les principaux habi-
Santiago, et à les convaincre des grands avantages
rouveraient dans l'établissement d'un collège, où
ls, séparés de toute communication propre à les
e, vivraient astreints à l'étude. Les ouvertures du
rent bien accueillies, et, dans un petit cloître arrangé
u couvent, l'on ouvrit avec une grande solennité le
nat de Saint-François Xavier, et l'on procéda à la
tion des *colons* des premiers pensionnaires, en pré-



n docteur D. Juan Andia Irrarazaval, chanoine et doyen
e Santiago du Chili ; enfin, nous pourrions présenter une
ngue série d'évêques et d'autres hommes éminents par leur
rtu, par leur littérature et par mille autres qualités, qui
rent élevés dans cette pension ; mais les limites dans les-
elles il est nécessaire que nous nous renfermions, ne nous
permettent pas. L'établissement continua à subsister dans
lieu où il avait d'abord été fondé, jusqu'à ce que le capi-
ine D. Francisco Fuenzalida lui donna les maisons qu'il
sédait vis-à-vis du grand collège des Jésuites. Ils y mon-
ent une nouvelle maison, assez vaste pour recevoir non-
lement les jeunes gens de Santiago, mais encore ceux
envoyaient continuellement les recteurs de Mendoza et
la Serena, pour qu'ils pussent y puiser l'instruction
re à l'état ecclésiastique auquel ils aspiraient.

ous avons dit plus haut que l'évêque Salcedo décida la
ion du séminaire diocésain au pensionnat de Saint-Fran-
Xavier, et nous avons annoncé en même temps qu'il
ta de cette manière jusqu'à la trente-cinquième année
siècle. Alors, en effet, Salcedo lui-même reconnut, pour
reux que fussent les avantages que les séminaristes
ient de la brillante éducation donnée par les Jésuites,
cessité de séparer des autres étudiants ceux qui se
aient directement au service de l'Église, et résolut de
er le séminaire diocésain du pensionnat de Saint-
ois Xavier. Le séminaire fut installé dans un local
n location, et la modicité de la dîme qui fut attribuée
blissement, ne permit pas d'entreprendre de grands
x en sa faveur.

remblement de terre qui renversa, vers le milieu de
cle, la majeure partie des édifices de Santiago, pa-
 durant quelques années, le développement de ces
. Les Jésuites transférèrent temporairement leurs
 à la Conception, et ce put bien être là une des

fût de famille noble et de conduite excellente. A l'intérieur du pensionnat, les jeunes gens étaient soumis à une discipline juste et rigoureuse, et comme moyens de la maintenir, on employait la confession hebdomadaire, la lecture spirituelle et la méditation quotidienne, l'assistance aux sermons les jours fériés, et d'autres pratiques pieuses du même genre. Les études que l'on y faisait se réduisaient à la langue latine, dont tous les secrets et toutes les richesses étaient explorés à fond; à la philosophie et à la théologie, dans leurs différentes branches. Parmi les professeurs qui se distinguèrent à cette époque dans l'enseignement, par une science et un talent remarquables, le Père recteur, Juan d'Umanes, Espagnol, répétiteur de grammaire latine, et le P. Jean-Baptiste Ferrugino, méritent que nous leur consacrions un souvenir particulier. Cette maison ne tarda pas à produire des résultats admirables. Un grand nombre de ses élèves l'honorèrent par des exemples extraordinaires de vertu et de savoir. Elle fournit, en outre, à l'Etat, des magistrats zélés et des citoyens intègres; à l'Eglise, des prêtres fervents et éclairés; et aux ordres religieux, de dignes membres. Entre tous ceux qui firent la gloire du pensionnat de Saint-François Xavier, figurent un Alonso del Pozo y Silva, premier évêque du Tucuman, puis successivement évêque de Santiago du Chili et archevêque de las Charcas; un Manuel Gomez de Silva, premier magistrat de la cathédrale de Santiago, plus tard doyen de celle de Lima, et en dernier lieu évêque de Popayan; un Pedro d'Azua Iturgollen, premier doctoral et écolâtre de Santiago, puis évêque de la Conception et archevêque de Santa-Fé de Bogota; un Diego Montero del Aguila, qui obtint par son talent les distinctions les plus honorables au sein de l'université de Lima, et mérita ensuite d'être élevé aux siéges de la Conception du Chili et de Trujillo; un José de Toro Sambrano, chanoine doctoral de Santiago, et ensuite évêque de la Conception;

conférer les grades littéraires à tous les étudiants du royaume. Philippe III appuya la pétition du procureur général, et Paul V en accorda l'objet par un bref expédié le 11 mars 1619. Le provincial s'occupa d'exécuter les lettres du pape, et entra en possession des priviléges qu'elles accordaient à son couvent le 19 août 1622. En présence du chapitre du diocèse, de l'Audience royale et d'une foule nombreuse, le premier vicaire capitulaire, D. Juan de la Fuente y Loarte, à qui, en qualité d'écolâtre de la cathédrale, était confiée la collation des grades universitaires, donna lecture de la bulle du pape, et déclara instituée l'université pontificale de Saint-Thomas. Les grades littéraires que pouvait conférer cette université étaient les mêmes qu'avaient coutume de donner les autres universités, savoir : ceux de bachelier, de licencié et de maître en philosophie, et de docteur en théologie et en droit canon. Pour y faire arriver, les Pères établirent leurs cours suivant le programme ci-après, auquel il fallait se conformer rigoureusement dans les examens. Etait considéré comme apte au grade de bachelier en philosophie, l'étudiant qui, ayant employé deux années à l'étude de la logique et de la métaphysique, aurait soutenu une thèse publique et subi un examen d'une heure, en présence de cinq gradués de l'université. Le grade de licencié en philosophie était réservé à ceux qui suivaient trois ans les cours de cette faculté, et celui de maître à ceux qui passaient un examen général sur toute la philosophie, en y comprenant la physique, telle qu'elle était étudiée à cette époque. Pour obtenir le *chevron* de docteur en théologie, il fallait suivre quatre ans les cours de cette science. On voyait, la première année, la première partie de Saint-Thomas ; la seconde année, la partie dite *prima secundæ;* dans la troisième, la *secunda secundæ*, et dans la quatrième année, la troisième partie. A la fin de chaque année, le candidat devait présenter un acte public, et au bout de quatre an-

mesures que leur propre avantage leur conseillait de prendre dans les circonstances. Les habitants de Santiago, plus riches, plus instruits et plus désireux de l'éducation de leurs fils que ceux de la Conception, en voyant le collège marcher sur un autre point éloigné, étaient forcés d'en faciliter la reconstruction dans leur ville, avec un bien plus généreux empressement que si les cours avaient continué chez eux, malgré l'insuffisance des bâtiments. Ainsi les choses se passèrent-elles; le pensionnat de Saint-François Xavier sortit de ses ruines, et les études dont le siège avait été un instant placé à la Conception, se fixèrent de nouveau au sein de la capitale.

Le señor Carrasco, évêque de Santiago, donna une forte impulsion au séminaire de son diocèse; il indiqua le local qu'il devait occuper, veilla avec le plus grand soin sur ses bâtiments, et prescrivit à ses élèves certaines règles, dont l'observance les acheminait à la réalisation de la fin religieuse et sociale de leur éducation ; il augmenta ses revenus avec des fonds qu'il lui donna sur son propre patrimoine, et le plaça sous la protection des Anges gardiens. C'est par tous ces motifs qu'il en fut toujours considéré comme le second fondateur, et que sa mémoire fut toujours vénérée de tous les élèves, à cause des nombreux souvenirs que son nom seul rappelle. Quelques ordres réguliers, voulant animer leurs élèves à l'étude des sciences par les ressorts de l'émulation, sollicitèrent et obtinrent l'autorisation d'instituer des corps universitaires dans le sein de leurs communautés. Les Dominicains furent les premiers qui s'empressèrent, formant comme l'avant-garde des autres moines, à demander un privilège qui devait leur procurer de si grands avantages à eux-mêmes, comme aux autres corporations religieuses établies dans le pays. A cet effet, le procureur général de la province, frai Balthasar Verdugo, sollicita à Rome la création de l'université thomiste, qui aurait le droit de

conférer les grades littéraires à tous les étudiants du royaume. Philippe III appuya la pétition du procureur général, et Paul V en accorda l'objet par un bref expédié le 11 mars 619. Le provincial s'occupa d'exécuter les lettres du pape, t entra en possession des priviléges qu'elles accordaient à on couvent le 19 août 1622. En présence du chapitre du iocèse, de l'Audience royale et d'une foule nombreuse, le remier vicaire capitulaire, D. Juan de la Fuente y Loarte, qui, en qualité d'écolâtre de la cathédrale, était confiée collation des grades universitaires, donna lecture de la lle du pape, et déclara instituée l'université pontificale de int-Thomas. Les grades littéraires que pouvait conférer tte université étaient les mêmes qu'avaient coutume de nner les autres universités, savoir : ceux de bachelier, licencié et de maître en philosophie, et de docteur en ologie et en droit canon. Pour y faire arriver, les Pères blirent leurs cours suivant le programme ci-après, au-l il fallait se conformer rigoureusement dans les exa-s. Etait considéré comme apte au grade de bachelier en osophie, l'étudiant qui, ayant employé deux années à de de la logique et de la métaphysique, aurait sou-une thèse publique et subi un examen d'une heure, en nce de cinq gradués de l'université. Le grade de licen- philosophie était réservé à ceux qui suivaient trois ans urs de cette faculté, et celui de maître à ceux qui pas-un examen général sur toute la philosophie, en y com-t la physique, telle qu'elle était étudiée à cette époque. btenir le *chevron* de docteur en théologie, il fallait quatre ans les cours de cette science. On voyait, ière année, la première partie de Saint-Thomas; de année, la partie dite *prima secundæ;* dans la e, la *secunda secundæ*, et dans la quatrième année, me partie. A la fin de chaque année, le candidat ésenter un acte public, et au bout de quatre an-

nées, il devait soutenir une thèse générale qui comprît toute la théologie. Comme c'était la seule université qui existât alors au Chili, beaucoup de religieux des autres communautés, qui aspiraient à obtenir les grades littéraires, remplirent aussitôt ses classes. Les Dominicains arrivèrent dans cette situation à exercer une certaine espèce d'empire sur les étudiants, qui les regardaient comme des arbitres souverains de la décision desquels dépendait leur avenir littéraire. Innocent XI renouvela la concession de Paul V, et honora cette université de nouveau priviléges.

Les Jésuites ne tardèrent pas à se présenter pour disputer aux Pères de Saint-Dominique la grande influence que leur assurait le privilége, de leur université. Le vice-provincial s'adressa au pape pour demander qu'il lui permît d'établir au collége de Saint-Michel une université semblable à celle qui avait été concédée aux Dominicains, et d'y conférer des grades. Philippe V recommanda la pétition du vice-provincial, et Grégoire XV fit encore une réponse favorable, mais pour un temps limité. Cet évènement heureux pour la Compagnie fut célébré avec pompe, et l'on s'occupa immédiatement de procurer à ceux qui avaient reçu la faveur, les avantages qu'elle devait produire. Le recteur du pensionnat fut nommé recteur perpétuel de l'université, et parmi les professeurs qui en faisaient les cours on choisit le secrétaire, le chancelier et les autres fonctionnaires qui devaient former le corps de la nouvelle université. A peine était-elle établie, qu'une noble émulation commença à se faire sentir parmi les membres qui composaient les deux corps; dans le sein de l'un et de l'autre, se trouvaient des hommes éminents par leur littérature, et qui jouissaient à bon droit d'une haute réputation, des hommes aux lumières et à l'expérience desquels on était accoutumé à confier les intérêts les plus importants de la chose publique, et dont la décision était respectée, comme

: celle d'un oracle dans un' autre temps, des
ofin attachés par des liens étroits à la classe
ı société, et partageant par là même ses sym-
es tendances : tels étaient un Castillo, un Jor-
Valenzuela parmi les Dominicains, et un Torres,
t un Moscoso parmi les Jésuites. Les professeurs
ants des deux universités avaient coutume de se
emps en temps, pour se livrer à des luttes litté-
quelles prenaient une part active tous les parents
 ceux qui avaient à disputer. Ces solennités
u dans les temples, tant était nombreuse l'af-
 personnes qui accouraient pour y assister. Les
avaient soutenu une thèse, étaient conduits en
ar les rues de Santiago, et recevaient des féli-
jui devaient sans doute leur être d'autant plus
suivant que la voix publique déclarait qu'ils les
Le cœur humain conçoit d'ordinaire facilement
tions; et lorsque ses mouvements sont animés
ition, le fait qui, en d'autres circonstances, se-
é comme indifférent, se montre sous des cou-
, qu'il provoque contre lui de fortes passions.
 arriva précisément aux personnages dont nous
ons, et ce que manifestent les faits que nous al-
er. Les Pères Jésuites avaient chassé plus d'une
rs classes divers élèves, qui se présentèrent aux
tres communautés pour continuer leurs études,
urent admis sans difficulté. Les Pères se plai-
itement du procédé des supérieurs réguliers qui
des jeunes gens qu'ils avaient renvoyés, et qu'ils
priver à jamais des moyens de suivre leur car-
aire. Ainsi, arguant de ce que le provincial des
is avait admis le prêtre D. Juan Corvalan, comme
 l'université dont il était recteur, le supérieur
pagnie lui fit parvenir sa protestation. Il allé-

guait qu'aux termes des privilèges dont jouissait son ordre aucun étudiant qu'il eût renvoyé ne pouvait être admis dans un autre établissement, fût-il fondé en vertu d'une concession du souverain pontife. Cette prétention du recteur jésuite parut tout-à-fait exorbitante, et comme d'ailleurs elle ne présentait aucun fondement raisonnable, elle fut repoussée par le recteur dominicain. Sans se rebuter d'un pareil refus, les Jésuites portèrent leur plainte au général de l'ordre de Saint-Dominique; ils se considéraient comme offensés par le provincial du Chili, coupable seulement d'admettre dans les cloîtres de l'université thomiste les élèves qu'ils avaient, eux, renvoyés de leurs cours, et de leur conférer des grades honorifiques. Ils disaient, pour justifier leurs réclamations, que l'expulsion prononcée contre ces élèves était une véritable peine, et qu'aussi long-temps que le délinquant y était soumis, il était inhabile à recevoir les honorables distinctions des grades universitaires. Ils tâchèrent aussi d'attirer l'attention du général sur le préjudice que souffrait, à leur avis, l'autorité des supérieurs, par l'admission dans l'université d'étudiants renvoyés. Le révérend Antonio Cloche, qui à cette époque se trouvait à la tête de l'ordre de Saint-Dominique, feignit d'être convaincu de la justice des réclamations des Jésuites et rendit sa décision, suivant laquelle les Dominicains ne pourraient à l'avenir, conférer des grades, dans leurs maisons, à ceux que la Compagnie aurait chassés. Nous avons dit qu'il feignit, parce que les termes de la décision laissent voir que le désir de concilier les intérêts des deux communautés, et de conserver à tout prix la paix entre des instituts qui tendent à une même fin, fut le principal mobile de la conduite du général.

CHAPITRE XIV

SOMMAIRE. Ecrits de l'évêque Lizarraga. — Quelques mots sur son *Exposition du Pentateuque*. — Mérite littéraire de ses *Sermons du temps*. — Analyse des autres œuvres du même auteur. — Ouvrages de l'évêque Oré : *Description du Nouveau-Monde*, *Symbole catholique*, *Histoire des Martyrs de la Floride*, etc. — Ecrits de Louis Valdivia. — Analyse de sa *Grammaire chilienne* et de sa *Défense de la liberté des indigènes*. — *Histoire spirituelle* du même Valdivia. — Caractère des œuvres de Villaroel. — Coup-d'œil sur ses *Commentaires* et ses *Discours*. — Analyse et objet de son *Gouvernement ecclésiastique pacifique*. — Editions des œuvres de Villaroel. — L'historien Ovalle. — Sa biographie. — Il écrit et publie à Rome son *Histoire du Chili*. — Analyse de cet ouvrage. — Lettres de Diego Rosales. — Notice sur son *Histoire du Chili*. — Notice sur les écrits de Jean-Baptiste Ferrugino, Gaspar Sobrino, Rodrigo Vazquez, Bartolomé Navarro et Balthasar Duarte. — Revue des œuvres de Jacinto de Jorquera. — Ouvrages de frai Alonso de Briceño. — L'*Araucanie domptée* de Pedro d'Oña. — Alonso Ercilla, poète et historien. — La *Captivité heureuse* de D. Francisco Pineda Bascuñan. — D. Jérôme de Quiroga. — D. José Basilio Rojas.

A la tête des écrivains ecclésiastiques qui ont illustré le Chili dans le siècle qui nous occupe, nous devons placer l'évêque de l'Impériale, D. frai Reginald Lizarraga ; car, bien qu'un grand nombre de ses ouvrages ne soit pas parvenu jusqu'à nous, tous ont joui d'une certaine réputation dans son temps. Nous avons fait ailleurs la biographie de ce sage et vénérable prélat ; nous nous bornerons donc ici à donner une notice, quoique succincte, de ses écrits. Le

premier fut une Exposition des cinq livres du Pentateuque, faite suivant l'esprit des Pères de l'Eglise; il y joignit la concordance des endroits de l'Ecriture qui paraissent opposés entr'eux, et l'explication des textes les plus communs de la sainte Bible. L'érudition sacrée et profane que possédait Lizarraga, ne nous permet pas de douter du mérite de ces ouvrages, qui formaient trois volumes in-folio.

Lizarraga forma aussi une collection des sermons de l'année et des fêtes qu'il avait prêchés, et cette collection comprit trois autres volumes in-folio. Le goût qui règne dans ces compositions est celui qui dominait généralement chez les écrivains de ce temps-là; on y voit que l'auteur avait de profondes connaissances en l'Ecriture sainte et en la Patrologie, et le zèle le plus pur pour la réforme des mœurs. Mais quand il s'élève contre le vice, au lieu d'expressions dures, il emploie plutôt de douces exhortations, pleines de candeur et de simplicité. C'est aussi le style de la *Description et colonisation des Indes*. Dans cet ouvrage, il rapporte avec le plus grand naturel tous les évènements qui intéressent son sujet, et bien que l'on observe beaucoup de redondance dans la narration, l'auteur conserve toujours dans sa manière cette qualité si estimable. Nous avons sous les yeux des fragments de cet ouvrage, et nous voulons en citer quelques passages, qui permettent de se former une opinion tant de l'ouvrage que du caractère de son auteur. Le vice-roi du Pérou, D. Francisco de Toledo cherchait à s'assurer s'il fallait considérer, comme vraie ou fausse, l'apparition d'un ange que les Chiriguanos [1] disaient leur avoir parlé et leur avoir donné des croix, qu'ils présentèrent au vice-roi à Chuquisaca. Il fit recevoir solennellement les croix à la cathédrale, et convoquer l'Audience royale, le Chapitre ecclésiastique, les supérieurs des Communautés, et enfin tous ceux qui pouvaient donner leur avis sur la question diffi-

[1] Nation barbare qui habitait les montagnes de Bolivie. (*Note de l'auteur.*)

ies, puis les auditeurs par rang d'ancienneté, du milieu jusqu'au bout, couraient les chaises pour les abbés lres, et je pris la place du mien, puis le père gardien ıt-François, le prieur de Saint-Augustin, et le supé- le Notre-Dame de la Merci. On lut le contenu de trois s de papier, et ceux qui vivent au plaisir de ceux qui ındent, se regardaient en faisant faire beaucoup de es à leur figure, et les autres, qui étaient les moins eux, se riaient de ce que l'on ajoutât foi au récit des s Chiriguanos, et finalement, le vice-roi parla en l, rapportant quelques-unes des choses énoncées dans ition; puis il commença à s'adresser aux religieux, emandant leur avis sur ce que les Indiens deman-, et insistant grandement sur le respect et la vénération montrèrent pour l'autel, quand ils entrèrent dans la et qu'ils avaient et témoignaient aussi pour la croix, ıtant comment, à la vue de l'autel, ils se proster-, sans prendre garde au vice-roi, ni aux autres per-ges qui se trouvaient là, et il demanda avis s'il serait 'envoyer quelques prêtres au pays des Chiriguanos, regardait le conte de ce peuple comme un miracle este; et de demander si c'était un conte ou non, cela ne sa seulement point dans l'esprit. Le vice-roi et ses



pensais, savais et avais entendu dire des habitudes et des tromperies de ces Chiriguanos et de leurs procédés; mais, gardant la réserve qui est convenable, aussitôt que le vice-roi demanda leur opinion aux religieux. moi, bien que je ne fusse pas abbé, je me levai comme représentant celui de notre ordre, et après avoir salué l'assemblée, je dis au vice-roi : Que Votre Excellence ne s'étonne pas que ces Indiens Chiriguanos témoignent un si grand respect pour la croix; car je me rappelle avoir lu les lettres que l'évêque D. frai Domingo de Santo-Thomas, de mon ordre, envoya au concile et qui étaient écrites par un religieux carme qui parcourait le pays des Chiriguanos. Le licencié Quiñones, président de l'Audience, sans me laisser aller plus avant. Ce carme-là n'a jamais existé, dit-il. Mais, comme j'étais certain du fait que je voulais citer, je lui répondis : Si fait, il a existé. Et le président me contredit par trois fois ou plus, et moi j'affirmai par autant de fois, toujours avec aussi peu de paroles. L'auditeur Réal prit mon parti, en disant : M. le président, le P. Reginald a raison ; il y a un carme qui alla quelque temps chez ces Indiens... C'est pourquoi il n'est pas surprenant (continuai-je) que ces Indiens, instruits par ce religieux, honorent tant la croix, et, en ce qui concerne le miracle par lequel ils disent que Dieu leur a envoyé un ange, qui les a prêchés et leur a ordonné de venir trouver Votre Excellence pour demander des prêtres, et tout le reste, je le tiens pour un mensonge; car, c'est un peuple qui n'a aucune notion de la loi naturelle, si profond est l'aveuglement de leur intelligence ! et c'est à ces gens-là que Dieu enverrait des anges? Je le tiens pour très-douteux, parce que la doctrine d'hommes fort instruits est que, si un gentil quelconque, à notre époque présente, ayant observé la loi naturelle, se tournait vers Dieu, la Majesté divine, dans sa miséricorde, lui enverrait un exprès pour lui faire connaître Jésus-Christ, parce que saint Pierre dit que l'âme ne peut

avoir ni ne trouver de salut dans un autre, comme il envoya saint Pierre lui-même à Cornelius, et le diacre Philippe à l'eunuque, et aux rois Mages un guide dans une étoile. Je ne nie pas que Notre-Seigneur, usant de sa miséricorde infinie, ne puisse faire envers les Chiriguanos ce qu'ils disent, puisque nous hommes, tous tant que nous sommes, nous lui avons également coûté sa vie et son sang; mais ce qu'ils sont venus dire maintenant, je le regarde comme faux et mensonger, et quant à aller les prêcher, si l'obéissance ne m'en fait pas un devoir, je ne me hasarderai pas à me mettre en avant; pourtant, si je suis envoyé, je marcherai à travers le danger. Ce qu'ils prétendent (si je ne me trompe, d'après la connaissance que j'ai de leur caractère), est que sachant que Votre Excellence a fait la guerre au nouvel inca, l'a arraché des montagnes où il se cachait, l'a amené à Cuzco, et en a fait bonne justice, ils craignent que Votre Excellence n'en agisse de même à leur égard, à cause des dommages qu'ils ont fait éprouver aux sujets de Sa Majesté, dans le passé comme dans le présent, et ils veulent amuser Votre Excellence, jusqu'à ce qu'ils aient amassé toutes leurs provisions et qu'ils se soient mis eux-mêmes en lieu de sûreté, et les Chiriguanos qui se sont rendus près de Votre Excellence, et qui se trouvent aujourd'hui dans cette ville, à la première nuit orageuse qui ne permettra pas de les poursuivre, prendront bonnement la fuite, et Votre Excellence restera jouée... Le vice-roi, ayant entendu tout cela, demanda son avis au P. frai Garcia de Tolède, religieux de notre ordre, homme d'un entendement très-sûr et très-net, qui avait son siège à quelque distance de nous; et lui, se tournant de mon côté, dit: Je veux avoir affaire avec mon confrère. Comment avez-vous pu soutenir vos assertions? ne savez-vous pas que Dieu a envoyé un ange à Cornélius? — Je répondis : je le sais très-bien, et je sais aussi qu'avant que l'ange ne lui fût envoyé, Cornélius (comme dit l'Ecriture), était un homme religieux

et craignant Dieu, et lorsque saint Pierre arriva près de l
il était à prier Dieu... Aussitôt ils nous coupèrent la paro
et je restai comme un grand imbécile, et je passai pour
homme qui avait dit mille sottises, sans avoir person
qui osât souffler un seul mot en ma faveur ou en faveur
la vérité. C'est d'un grand poids pour faire incliner l
hommes même contre leur opinion, que de voir les gran
pencher d'un côté, parce qu'il faut vraiment posséder u
poitrine d'acier pour leur dire la vérité. Je ne dis pas que
l'aie eue ni que je l'aie; mais Notre-Seigneur me don
alors cette liberté pour détromper le vice-roi. Toute l'affai
aboutit enfin à ce que par une nuit pluvieuse ces Indie
s'enfuirent, et le vice-roi prit la résolution d'aller les ch
tier. Il réunit donc une bonne armée; mais, après mi
mauvais succès, il s'en retourna tout désenchanté, sa
avoir fait autre chose... que d'avoir coûté beaucoup au tré
du roi et à ses sujets. » L'esprit plein de candeur et de sii
plicité, que révèle le passage que nous avons copié textuell
ment, est celui qui règne dans les œuvres de Lizarraga, do
nous avons pu prendre quelque connaissance par les fra
ments qui s'en conservent encore parmi nous. L'original
la *Description et colonisation des Indes* existe en la bibli
thèque royale de Madrid, où le vit le célèbre dominica
Melendez, historien de son ordre dans le Pérou.

D. frai Louis Jérôme d'Oré est un autre écrivain qui illu
tra le Chili dans ce siècle. Le premier de ses ouvrages
la *Description du Nouveau-Monde et de ses indigènes*. Il y d
peint avec vivacité et naturel la beauté, les richesses et
autres avantages des provinces américaines, que les Es
gnols avaient conquises jusqu'alors, et il y parle de la b
barie des Indiens, en termes que nous jugeons exagérés.
ouvrage a été publié à Lima en 1598, en un volume in-fo
qui est aujourd'hui devenu extrêmement rare. Presqu'à
même époque, Oré fit paraître le *Symbole catholique*, o



fit une courte explication des symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase. Nous ne pouvons donner une idée précise de cet ouvrage, parce que nous ne l'avons pas vu. L'*Histoire des Martyrs de la Floride* fut écrite par le P. Oré en 1604, et publiée par lui-même immédiatement. Deux ans après, il écrivit son *Traité dogmatique sur les indulgences*, et quelques sermons qui furent accueillis avec faveur. En l'année 1607, il publia, pour l'administration des sacrements, le *Manuel péruvien*, où il joignit au Rituel romain quelques explications sur les sacrements et sur leurs cérémonies, en langue péruvienne. Le dernier ouvrage qu'il mit au jour par son travail fut la *Couronne de la Vierge Marie*, qui contient quatre-vingts méditations sur les principaux mystères de notre sainte foi, et qui parut à Madrid, en langue espagnole, en 1619.

Louis Valdivia, qui joue un rôle si brillant dans l'histoire de ce siècle, prêtre, par son zèle, homme politique, par son habileté, ne se distingue pas moins, comme écrivain, par sa science et ses lumières. Le premier ouvrage qui parut comme le fruit de ses pénibles veilles littéraires, fut la grammaire et le vocabulaire de la langue chilienne. Cette langue, bien obscure en elle-même et difficile à comprendre, faute de règles élémentaires, fut l'objet de prédilection qui absorba l'attention du Jésuite Valdivia. Sans doute cet ouvrage fut imparfait, comme tous ceux qui s'entreprennent pour la première fois; mais, malgré ses imperfections, son utilité fut immense et immédiate. Il fournit aux missionnaires la clef, au moyen de laquelle ils pouvaient pénétrer chez les Indiens, et se mettre en contact direct avec eux. La méthode qu'y suit l'auteur est de présenter d'abord les règles générales de la langue, en descendant ensuite aux règles particulières des noms et des verbes. Avec sa grammaire, le P. Valdivia publia un vocabulaire des mots les plus usités de la même langue. Ce double travail a servi de base à tous les

autres qui ont été entrepris depuis pour le même objet. On ne pourra guères l'apprécier d'une manière convenable, sans connaître le génie de la langue chilienne. Cette langue a bien des radicaux, généralement employés par tous les anciens habitants du pays, mais ils engendrent, pour ainsi dire, un nombre infini de mots particuliers dont usent les divers cantons, et il en résulte une multitude de variantes, dans les termes qui s'appliquent aux mêmes objets. Valdivia fixa dans sa Grammaire le nombre de ces radicaux, et en rechercha les dérivés, et dans son Vocabulaire, il en fit un tableau qui embrasse les mots les plus usités chez toutes les peuplades.

Nous avons eu occasion de remarquer fréquemment que la liberté des Indiens fut comme une passion dominante dans l'âme de Valdivia; les attentats injustes dont il la voyait souvent l'objet, l'engageaient et même l'obligeaient à employer à sa défense d'autres moyens que la prédication et les conseils. Nous devons à la plume de cet homme ardent et intrépide plusieurs mémoires adressés au roi, dans le but de lui faire connaître les véritables causes des insurrections des Indiens. Le Père, stimulé par un saint zèle, y parle avec franchise et énergie, bien qu'il se mît par là en butte aux traits de l'intérêt et de la méchanceté d'audacieux aventuriers. Comme exemple de ce langage, nous citerons le passage suivant : « Votre Majesté cherche à justifier sa cause, en disant que ni Sa Majesté ni les rois ses ancêtres et ses prédécesseurs n'ont donné aux Indiens aucun motif de se révolter contre Sa Majesté. C'est vrai, elle ne leur en a pas donné, non plus que les anciens rois; mais ses sujets, les Espagnols, leur en ont bien donné, et aussi les Indiens ne font-ils pas la guerre à Sa Majesté, mais aux Espagnols. Sa volonté et celle des autres rois a toujours été que les Indiens fussent instruits et bien traités; cela est certain, et on doit le croire de monarques si catholiques; mais ses agents et les autres Espagnols ne les traitaient pas bien : ils leur faisaient au con-



traire des torts, et les magistrats ne punissaient pas ceux qui commettaient ces torts. » Nous ne savons pas si l'on a imprimé quelqu'un de ces mémoires.

Peu de temps avant sa mort, le P. Valdivia écrivit l'*Histoire des évènements les plus notables de sa vie et des faveurs particulières qu'il avait reçues de Dieu*. Il ne fit ce travail que par ordre de son supérieur, et pour rendre de l'état de sa conscience, le compte exact et rigoureux qui lui était demandé.

Les ouvrages de D. frai Gaspar de Villaroel, évêque de Santiago, firent du bruit en ce siècle, non-seulement au Chili, mais encore en Espagne. Ils consistent d'abord dans les *Commentaires sur les évangiles du carême et Réflexions mystiques sur les mêmes évangiles*. Dans cet ouvrage, l'auteur se propose surtout la paraphrase exégétique de l'Evangile; il commence par en commenter les passages les plus importants, et finit par proposer et résoudre les difficultés que peut faire naître le commentaire. Celles qu'il propose sont ordinairement les mêmes que présentèrent contre les vérités évangéliques les anciens hérésiarques; et pour y répondre, il se sert de la doctrine et des arguments des saints Pères qui les réfutèrent; il y mêle aussi quelques réflexions personnelles, faites avec plus d'érudition que de solidité. Ses instructions littérales et mystiques, qui viennent après la solution des difficultés, roulent sur les passages du même Evangile, qu'il essaie d'expliquer plus amplement. Il y règne le mauvais goût que revèlent la plupart des compositions oratoires de ce temps-là : l'auteur accumule des textes de toute espèce, qui alourdissent l'explication du point qu'il traite et fatiguent le lecteur. Souvent ses arguments dégénèrent en subtilités scholastiques, et parfois il s'occupe de questions sans aucune valeur et dont la solution paraît absolument indifférente. Quand il parvient à échapper à ce genre, on remarque dans son style un certain naturel agréable. En commençant

Notions diverses et curieuses sur le royaume du Chili. Né à Santiago, capitale du Chili, de l'union de D. Ignace Rodriguez del Manzano Ovalle, et de doña Maria Pastene, il fut destiné par ses parents à suivre les cours des Jésuites dans sa ville natale. Son père avait résolu de l'envoyer à Salamanque, pour lui faire profiter des bénéfices de son majorat; mais la Providence, qui le réservait à l'exécution de ses grands desseins, l'appela au cloître d'une manière aussi subite qu'inespérée. Alonso se promenait, le jour de la Nativité dans les rues, sur un cheval richement caparaçonné, lorsqu'en passant devant la porte de la Compagnie, il sentit une impulsion si violente pour se faire religieux, que sans pouvoir y résister, il entra sur-le-champ dans la maison, et demanda l'habit au recteur, qui le lui accorda sans délai. D. Francisco trouva très-mauvais que le recteur se fût rendu si facilement aux désirs de son fils, et attribuant sa résolution à un mouvement de ferveur passager, bien plus qu'à une inspiration du Ciel, il l'arracha violemment du collège, et le déposa dans le couvent des Franciscains, pour qu'il y examinât mûrement sa vocation. Le jeune Alonso souffrit cette épreuve, et d'autres encore, avec une patience inaltérable, et quand elles furent toutes passées, il retourna à la Compagnie, où, grâce à son caractère ardent et à son éminente vertu, il devait produire des fruits si salutaires. Maître d'un riche patrimoine par la mort de son père, il stipula dans l'acte de donation qu'il fit de ses biens, qu'une grande partie en serait consacrée à la fondation de missions annuelles, que devraient donner les religieux de son ordre, aux soins desquels il les confiait.

Ses études terminées avec succès, Alonso fut chargé d'enseigner la philosophie. Nommé ensuite recteur de la maison de Saint-François Xavier, il remplit honorablement ses fonctions; et comme si les occupations qu'elles entraînaient n'avaient été ni lourdes ni fatigantes par elles-mêmes, il se

dirigea vers les districts de l'Araucanie, où il prêcha la foi de l'Evangile avec un zèle exemplaire. Nommé procureur à Rome par le collège du Chili, et muni de recommandations de l'Audience et de l'évêque de Santiago pour le roi d'Espagne et pour le général de la Compagnie, il entreprit son voyage en décembre 1640.

Pressé à Rome par ses supérieurs de donner une notice sur le royaume du Chili, dont le nom même était généralement inconnu, il prit la détermination d'écrire l'ouvrage qu'il intitula : *Notions diverses et curieuses sur le royaume du Chili*. Il réunit dans ce travail tout ce qu'il savait, soit pour l'avoir lu dans les auteurs, soit pour avoir assisté lui-même aux évènements. Le P. Alonso d'Ovalle divisa son histoire en huit livres. Dans le premier comme dans le second, il s'occupe de la nature et des particularités du territoire chilien; dans le troisième, il décrit les mœurs de ses habitants; dans le quatrième et dans le cinquième, il rapporte l'entrée des Espagnols dans le pays, et les faits les plus importants de la conquête; et dans le sixième, quelques-uns des évènements mémorables qui se passèrent dans la lutte héroïque des Araucans; dans le septième, il parle des moyens pacifiques qu'employa le P. Louis Valdivia pour faciliter la prédication de l'Evangile; et dans le dernier, de l'introduction et des progrès de la foi. Le langage de l'auteur est entièrement dénué de tours éloquents et de figures vives et brillantes; sa narration est, au contraire, extrêmement simple; mais on doit considérer cette simplicité même comme la meilleure garantie de la bonne foi avec laquelle il cherche à respecter la vérité dans tous les faits. « Dans tout ce que j'écris, dit-il, je me suis conformé à la vérité, sans m'en éloigner d'un pas pour tout ce que je rapporte avoir vu; le surplus que j'ai entendu ou que j'ai lu dans les auteurs, je le rapporte de même comme je l'ai compris, sans rien ajouter et sans rien ôter à son exact récit. » Mais

malgré ces intentions si sincères, qui honorent tant le P. Ovalle, plusieurs l'ont cru enclin à se laisser séduire par ce qui présente quelque chose de merveilleux; aussi le voyons-nous raconter comme certains, des évènements de l'authenticité desquels la prudence aurait dû le porter à se défier.

Ovalle publia son livre à Rome à la fin de l'année 164[illegible]. L'année suivante, il entreprit son retour au Chili, emmenant avec lui trente religieux de son ordre pour peupler les missions; mais il ne put terminer son voyage. En passant à Lima, il fut assailli d'un mal aigu qui l'enleva brusquement; son tempérament, fort affaibli par le travail et par les mortifications, ne put résister à la violence de l'attaque, lorsqu'il était à peine âgé de trente-huit ans.

Diego Rosales, natif de Santiago, s'occupait d'écrire l'*Histoire et la conquête spirituelle du Chili*, en même temps que le P. Ovalle publiait la sienne. Un caractère courageux et intrépide, qui le distingua toujours, lui fit quitter sa ville natale pour aller chercher, parmi les gentils des provinces du sud, de nouveaux adorateurs du vrai Dieu. Presque toutes les missions lui dûrent leur fondation ou leur restauration. Il éleva des églises et des maisons pour les missionnaires dans l'Araucanie, et pénétra ensuite jusqu'à Boroa; de là il fut appelé à remplir la charge de recteur du collège de la Conception, tenu par son ordre, et il reconstruisit également le collège et l'église. Dans ces courses, il ne se contentait pas de prêcher ou de catéchiser, mais il mettait en jeu toutes les ressources que lui facilitaient sa voix insinuante, son élocution vive et son imagination féconde. C'est à tant de brillantes qualités, heureusement jointes à une vertu à toute épreuve, que l'Evangile dut les triomphes insignes que nous avons déjà rapportés. De la Conception, il retourna au sol natal, où l'attendait l'exercice des fonctions de vice-provincial, confiées à ses soins par ses supérieurs. C'est au milieu de si nombreuses et si importantes occupations, que

des moments destinés à la
s consacrer à la composition
, qu'il adressa de l'Araucanie au
.it entrevoir quelque chose de la
qui se serait révélé d'une manière
pages de son histoire. Le P. Miguel
ne une idée, au moins imparfaite, dans
ompagnie de Jésus, bien que cet écrivain
onheur de voir l'ouvrage entier, d'après ce
ous ignorons les causes qui ont pu contribuer
n de cet ouvrage, et nous la regrettons d'autant
us croyons qu'il aurait présenté, à un haut degré
ion, le travail que nous avons esquissé avec de
difficultés et d'une manière assez peu satisfaisante.
om du P. Jean-Baptiste Ferrugino, qui fut un des
aux ornements de la Compagnie de Jésus, tant par
inentes vertus, que par les services signalés et de tout
qu'il rendit à l'humanité dans le Chili, doit être ajouté
mbre des auteurs chiliens de ce siècle. Il publia la vie
érable P. Melchior Venegas. Le manuscrit de cet
e fut envoyé en Italie et déposé dans la bibliothèque
uites à Rome. Les PP. Gaspar Sobrino, Rodrigo
r, Bartolomé Navarro et Balthasar Duarte, tous
d'une vertu accomplie, rendirent un égal service au
à la littérature religieuse, en écrivant la vie de
yor Paez de Castillejo.

cinto de Jorquera, dont nous avons retracé ailleurs
, publia, vers le milieu du dix-septième siècle, la
l'illustrissime señor D. frai Bernardin de Cardenas,
ion du Paraguai. Echard, dans ses *Ecrivains*
de Saint-Dominique, fait une mention
age, qu'il présente comme ayant du
Voyant l'évêque persécuté et expulsé

la fin de l'ouvrage.

de son siège par les manœuvres d'hommes puissants et influents, Jorquera invoqua la protection de l'Audience du Chili, pour faire valoir les droits de son client. Nous avons vu les manuscrits d'autres ouvrages de cet auteur, savoir les mémoires adressés à la même Audience, à propos des chapitres provinciaux célébrés à la fois à Santiago et à Cordoba en 1616. Le P. Jorquera se distingue par un style clair et correct, par la manière magistrale avec laquelle il présente et résout les questions sujettes à discussion, et par l'étendue de ses connaissances en matières ecclésiastiques, qu'il accuse à chaque pas.

Nous ne saurions passer sous silence le mérite littéraire de D. frai Alonso de Briceño, originaire de Santiago (Chili) et profès de l'ordre de Saint-François. Il est vrai qu'il fit éclater ses talents hors de sa patrie; mais il ne l'honora pas moins en faisant rejaillir sur elle le lustre de ses fonctions et de sa science. Le P. Briceño fleurit au couvent de Lima, où il enseigna les deux cours complets de philosophie et de théologie. Il publia à Madrid en 1638 deux volumes qu'il intitula : *Controverses* sur la première partie de l'ouvrage du docteur subtil Scot, intitulé : *Reportata in Sententias.* Il commence le premier volume par une introduction historique sur la vie de Scot et les vies de ses plus célèbres disciples, et présente une apologie de sa doctrine; il continue ensuite l'exposition et la controverse des sentences, et dans ce travail, il montre une subtilité digne du docteur subtil lui-même. Dans le second volume il achève la discussion. Urbain VIII nomma ce docte écrivain, évêque de l'église de Nicaragua, dont il prit possession, après avoir reçu la consécration épiscopale à Panama, le 12 novembre 1645.[1]

En même temps que les Araucans, dont la valeur brillait dans les faits d'armes de leurs illustres guerriers, donnaient au Chili un renom glorieux, deux poètes insignes, témoins de ces faits, travaillaient à en revêtir le récit romanesque

de couleurs propres à capter l'admiration et la surprise des nations civilisées.

Le premier d'entr'eux fut Pedro d'Oña, natif d'Angol au Chili, fils du capitaine D. Grégoire d'Oña, qui fut mis en pièces par les Araucans, dans le cours de la guerre. Son amour pour l'étude lui fit quitter sa patrie et passer au Pérou, où sa capacité le fit remarquer avantageusement au collège de Saint-Philippe et à l'université de Saint-Marc de Lima. La jurisprudence occupa principalement son attention, et la profession d'avocat lui procura plus tard des moyens de subsistance honorable dans cette capitale de l'Amérique méridionale. Oña fut certainement le premier Chilien qui prit la plume pour poser les fondements de la littérature nationale; mais ses ouvrages, bien que variés, ne sont pas tous parvenus jusqu'à nous. De ceux que nous connaissons, aucun n'est fameux comme l'*Araucanie domptée*. Nous voulons insérer ici l'analyse qu'a faite de cette œuvre un littérateur chilien avec un jugement solide et une saine critique [1].

« Le poème du licencié Pedro d'Oña, qui porte le titre de l'*Araucanie domptée*, est un livre qui fait honneur à la littérature espagnole, non moins qu'à la littérature nationale. Doué d'un vaste talent, d'une imagination vive et sublime, et d'une singulière érudition mythologique, Pedro d'Oña produisit une épopée où brillent à la fois toutes les beautés et se font remarquer tous les défauts de la littérature de l'époque. Le caractère de poème épique, que nous attribuons à l'ouvrage d'Oña, pourrait peut-être être contesté par les partisans de l'école classique, qui croient indispensable l'observation rigoureuse des règles sanctionnées par l'exemple des premiers auteurs d'épopées ; pour qu'un poème puisse aspirer à ce titre. A leurs yeux, l'Espagne, la nation la plus féconde en épopées, n'en a produit aucune qui mérite ce nom. Mais

[1] Frai Vincent Chaparro, de l'ordre de Saint-Dominique, connu par différentes compositions poétiques qu'il a publiées.

nous, qui adoptons pour principe que, dans tous les genres, il est très-possible d'atteindre le but de toute composition poétique, plaire et émouvoir, sans suivre précisément la route tracée par les anciens, nous qui faisons consister la distinction des différents genres de composition, plutôt dans le sujet que dans la méthode et dans les formes, nous pensons que l'Espagne possède beaucoup de poèmes véritablement épiques. Ainsi donc, toutes les fois que l'on célèbre sérieusement un fait important et fameux, on crée, à notre avis, une épopée. Pedro d'Oña se proposa, dans son poème, un des sujets les plus grandioses et les plus éclatants qu'ait jamais pu chanter la trompette épique. En effet, la conquête des Araucans [1], c'est-à-dire du peuple le plus idolâtre de sa liberté, le plus belliqueux et le plus brave dont nous parle l'histoire, était une entreprise aussi ardue que glorieuse pour l'Espagne. Par conséquent, le sujet d'Oña est profondément épique. Néanmoins, si nous nous arrêtons à la manière dont il l'a traité, nous en conclurons qu'il ne s'est point proposé d'écrire une épopée, mais seulement l'histoire de la vie publique de D. Garcia Hurtado de Mendoza, père de son Mécène. Malgré cela, son ouvrage serait moins défectueux, considéré comme poème héroïque, s'il s'en était tenu à célébrer les exploits exacts ou exagérés de D. Garcia, qui eurent lieu dans le Chili, et s'il n'avait pas consacré six chants tout entiers, c'est-à-dire presque la troisième partie du poème, à raconter l'affaire de Quito et la victoire sur le corsaire Richard, évènements qui n'ont pas plus de rapport avec la guerre de l'Araucanie, que n'en a le fait, qu'ils aient été vus en songe par une Indienne, femme de l'un des guerriers, et que, dans ce songe, D. Garcia ait joué le rôle qui

[1] J'ai traduit littéralement l'expression du critique américain. La *Conquête des Araucans* m'a paru bien plus pittoresque et plus énergique que l'expression, plus correcte que l'usage m'indiquait, c'est-à-dire : la *Conquête de l'Araucanie*. Ce n'est rien de conquérir un pays, mais conquérir un peuple ! (*Note du traducteur.*)

lui appartenait comme vice-roi du Pérou, évènements dépourvus d'ailleurs de grandeur et d'intérêt poétique, et racontés avec une pesanteur et une prolixité qui font tomber le livre des mains. L'*Araucanie domptée* finit donc, à notre avis, avec le troisième chant. Il n'y a point de plan dans le poème, et l'action, qui se trouve tronquée dès le commencement, se déroule dans un ordre purement chronologique. Voici le canevas du poème : D. Garcia Hurtado de Mendoza part du Pérou avec son expédition, et ayant fait escale à Coquimbo, après une violente tempête, il débarque à Talcahuano. Il y construit provisoirement un fort où il se renferme avec sa petite armée, attendant l'attaque des ennemis. Ceux-ci ne se firent pas attendre long-temps, et attaquèrent la forteresse avec une hardiesse et un courage qui surprirent les Espagnols. Après une longue lutte, où l'on combattit de part et d'autre avec une fureur inconcevable, les Araucans furent mis en déroute. D. Garcia, animé par cette victoire et par un renfort considérable qui lui arriva des bords de la Maule, résolut de passer le Biobio, et il y réussit, en opérant le passage du fleuve sur un point autre que celui où il avait feint de vouloir l'effectuer, pendant que les ennemis, trompés pas son stratagème, l'attendaient sur l'autre rive. Alors eut lieu le combat que nous pourrions appeler *Combat du lac*, parce qu'il se livra près d'un lac boueux au-delà du Biobio. Les Indiens y furent défaits comme dans la première rencontre, après avoir résisté avec un héroïsme sans exemple. Ici finit, dans notre opinion, l'action principale du poème. Ces deux batailles, loin d'être décisives, n'eurent aucun résultat important. D. Garcia n'alla pas plus loin, et les Indiens, à l'instigation de Galvarino que les Espagnols avaient renvoyé parmi les siens, les mains coupées, afin de les intimider, se préparaient à une nouvelle attaque dont l'auteur ne parle pas, pour s'amuser aux songes de Quidora sur les détails insignifiants de l'affaire de Quito et sur la dé-

nous, qui adoptons pour principe que, dans tous les ge
il est très-possible d'atteindre le but de toute compo
poétique, plaire et émouvoir, sans suivre préciséme
route tracée par les anciens, nous qui faisons consist
distinction des différents genres de composition, plutôt
le sujet que dans la méthode et dans les formes, nous
sons que l'Espagne possède beaucoup de poèmes vérit
ment épiques. Ainsi donc, toutes les fois que l'on cél
sérieusement un fait important et fameux, on crée, à
avis, une épopée. Pedro d'Oña se proposa, dans son po
un des sujets les plus grandioses et les plus éclatants q
jamais pu chanter la trompette épique. En effet, la conq
des Araucans [1], c'est-a-dire du peuple le plus idolâtre d
liberté, le plus belliqueux et le plus brave dont nous p
l'histoire, était une entreprise aussi ardue que glori
pour l'Espagne. Par conséquent, le sujet d'Oña est pro
dément épique. Néanmoins, si nous nous arrêtons à la
nière dont il l'a traité, nous en conclurons qu'il ne
point proposé d'écrire une épopée, mais seulement l'his
de la vie publique de D. Garcia Hurtado de Mendoza,
de son Mécène. Malgré cela, son ouvrage serait moin
fectueux, considéré comme poème héroïque, s'il s'ét
tenu à célébrer les exploits exacts ou exagérés de D. G
qui eurent lieu dans le Chili, et s'il n'avait pas cons
chants tout entiers, c'est-à-dire presque la troisièm
du poème, à raconter l'affaire de Quito et la victoi
corsaire Richard, évènements qui n'ont pas plus d
avec la guerre de l'Araucanie, que n'en a le fait,
été vus en songe par une Indienne, femme de l'I
riers, et que, dans ce songe, D. Garcia ait jou

[1] J'ai traduit littéralement l'expression du critique américain.
Araucans m'a paru bien plus pittoresque et plus énergiq
correcte que l'usage m'indiquait, c'est-à-dire : la C
n'est rien de conquérir un pays, mais conquérir
teur.)

» Ce qui choque dans Oña, relativement aux femmes, c'est qu'il n'ait pas eu assez de tact philosophique ni d'adresse poétique, pour les rendre physiquement intéressantes dans leur physionomie propre, sans recourir aux types européens ou asiatiques. Est-ce que par hasard une Araucane, avec son teint cuivré et ses gros traits, ne possède pas de qualités qui méritent de toucher des hommes rudes, belliqueux et farouches, comme les amoureux d'Oña? Loin de là, nous savons par l'histoire qu'elles inspirèrent souvent de vives passions, même aux conquérants.

» Un autre défaut de l'*Araucanie domptée*, dans la peinture des caractères, consiste à rendre les Indiens trop éclairés et instruits; les héros et les héroïnes de l'Araucanie connaissent la mythologie, et ses augures figureraient parfaitement dans l'*Illiade* ou dans l'*Enéïde*.

Une chose à signaler encore, c'est que l'*Araucanie domptée* est un poème peu chrétien, non quant aux maximes et aux principes de morale, qui sont très-purs et évangéliques, et que l'auteur prodigue à pleines mains, surtout au commencement de ses chants, mais quant au coloris et quant aux machines poétiques. Les allusions à la mythologie sont extrêmement fréquentes, défaut assurément fort excusable, quand on réfléchit qu'Oña a écrit à une époque où l'érudition mythologique était une condition essentielle du talent poétique. Il n'en est pas de même de son *Enfer*, espèce d'expédient très-froid, qui n'a d'autre objet que de faire envoyer la furie Mégère pour empoisonner Caupolican et Frescia, sa femme, qui, soit dit en passant, se baignent dans un lac avec assez peu de décence. L'*Enfer* d'Oña est entièrement païen, et il aurait pu le baptiser, comme le Dante, sans blesser le goût de son époque.

» Beaucoup d'imitation, et peu ou point d'invention, tel était, au siècle d'Oña, le caractère de la poésie espagnole, qui n'admettait de l'originalité que dans les pièces de théâtre.

ɔtre poète fut trop fidèle à son siècle, et lorsqu'il eût été ıpable de créer, il ne fit qu'imiter et parfois copier. Er- illa, Virgile et aussi l'Arioste furent ses modèles.

» Ce en quoi Oña se rapproche de notre temps, c'est le côté philosophique qu'il révèle. Son ouvrage abonde en observations fines; mais où il se montre plus philosophe et plus profond observateur, c'est dans ses réflexions sur le cœur de la femme, dont il paraît avoir fait une étude sérieuse et consciencieuse.

» Le style de l'*Araucanie domptée* est généralement anim et vigoureux; mais il est plein de *concetti*, *lazzi* et jeux mots qui produisent le plus mauvais effet. Le chantre D. Garcia ne termine jamais un chant sans l'annoncer p quelque pointe épigrammatique. La versification est génér lement bonne, et devient moins lourde qu'elle ne l'est d'o dinaire dans les huitains, à cause du nouvel ordre de rime qu'il a introduit; l'ouvrage n'est pourtant pas exempt de vers durs, forcés, obscurs. Oña se montre pauvre dans les rimes : car souvent un mot rime avec lui-même, et cela lorsqu'il conserve une signification identique; mais on reconnaît parfois que le poète procède ainsi pour faire parade de finesse. En dépit de tous ces défauts, qu'il faut attribuer la plupart, à l'époque où parut l'*Araucanie domptée*, poème a des beautés qui doivent le faire signaler, surt pour le Chili, le seul peuple de l'Amérique, dont la litt ture naissante puisse offrir une épopée.

Les comparaisons d'Oña sont riches et originales. en prendrons quelques-unes au hasard, pour qu'on en juger. Parlant de la rencontre inespérée de Ta avec son épouse dans une cabane de pasteurs, et de l'embarras qu'il éprouvait à s'exprimer, à cause d même de sa joie, il se sert de cette comparaison : un vase plein d'une eau fraîche, dont le corps est l et le col étroit, n'en laisserait pas échapper une

l'on voulait l'épancher d'un seul coup — à moins qu'on ne le brisât....

» Peignant ailleurs la lutte de Gualeva avec une bête féroce qui allait la dévorer sous les yeux de Tucapel, son époux, mortellement blessé, perdant tout son sang par ses blessures et sur le point d'expirer, l'auteur dit que le guerrier se leva pour défendre sa femme, et il emploie cette comparaison aussi neuve qu'ingénieuse :

» Comme on voit d'ordinaire arriver à un malade, réduit à une telle faiblesse et à une telle extrémité, que déjà, pour se tourner d'un côté, il a besoin de la main d'un parent, lorsqu'une fièvre le prend tout-à-coup, vous le verriez bondir plein de vigueur et de force, et commander à tous ses membres, comme s'il jouissait d'une pleine santé.

» Dans le même chant, en parlant du sentiment de honte qu'éprouva Gualeva, parce qu'elle n'avait pu s'empêcher de montrer un peu de frayeur lors de sa lutte contre la bête féroce, et de la sueur qui ruisselait sur son visage, il la compare avec beaucoup de justesse à *une fraîche rose non cueillie et couronnée de la rosée matinale....*

» Un autre mérite de l'*Araucanie domptée* consiste dans la convenance et dans l'unité des caractères. Le principal personnage, D. Garcia, apparaît toujours comme un soldat invincible, non moins que comme un prudent et habile général. Tucapel est le plus audacieux, le plus terrible et le plus superbe des hommes. Rengo est le héros qui le suit en force et en valeur, mais il paraît un peu plus humain. Orompello est brave, est intrépide, mais déjà son front rayonne d'une lueur de civilisation, et il est assez généreux pour empêcher la mort d'un ennemi qui se défendait avec héroïsme. Galvarino est féroce, taciturne, implacable. Talgueño est vaillant et hardi, mais avec une certaine bassesse. Les femmes que le poète introduit dans ses épisodes, quoiqu'elles soient bien loin d'être araucanes, ne laissent

pas d'intéresser. Elles sont souverainement belles, pleines de tendresse, pleines de générosité. Gualeva surtout est un caractère magnifique, dans le genre des Amazones du Tasse. Délirante de douleur de ne pas rencontrer son mari, elle saisit le carquois et le coutelas d'un guerrier araucan, court jusqu'au fort, et se lamentant de n'avoir pas péri dans la lutte en combattant aux côtés de son Tucapel, elle défie sérieusement Rengo, et s'offre à remplacer son mari dans le duel dont il était convenu avec lui. »

Les autres ouvrages qui ont été reconnus comme étant d'Oña, sont un cantique à saint François Solano, un poème où il décrit le tremblement de terre qui ruina la ville de Lima en 1569, et quelques sonnets sur différents sujets. projeta une œuvre du genre pastoral, qui aurait pour objet les heureux succès de Hurtado de Mendoza à la cour. Lope de Vega, dans son *Laurier d'Apollon*, attribue à Oña un poème consacré à saint Ignace de Loyola, le même indubitablement que Gil de Zarate porte dans son catalogue de poèmes épiques, sous le nom d'Ignace de Cantabria. Oña mourut à Lima, nommé fiscal de l'Audience.

Alonso Ercilla y Zuñiga naquit à Madrid le 7 août 1533[1], d'une famille originaire de Bermeo en Biscaye. Appelé dans le palais de Charles-Quint en qualité de page de son fils le prince Philippe, il montra un génie vif, un jugement droit et un caractère naturellement belliqueux, qualités brillantes qui se développèrent ensuite par l'étude et par ses voyages en Europe et en Amérique. Ercilla se trouvait à Londres à la suite du prince Philippe, lorsque parvint à la cour la nouvelle de la mort de Pedro Valdivia et du soulèvement des Araucans. Le roi nomma aussitôt Jérôme d'Alderete, capitaine général du Chili, et Ercilla l'accompagna pour

[1] La *Biographie universelle*, publiée par MM. Michaud, dit qu'Ercilla est né en 1525, et ajoute qu'aucun biographe n'avait jusque-là fixé l'époque de la naissance de l'illustre poète. (*Note du traducteur.*)

prendre part à une guerre à laquelle le portait son cœur intrépide et son caractère belliqueux. A la mort d'Alderete, Ercilla continua son voyage jusqu'au Pérou ; là, il s'enrôla dans l'armée de D. Garcia Hurtado de Mendoza, sous le commandement duquel, non-seulement il se battit dans les campagnes d'Araucanie, mais il participa à la découverte de l'archipel de Chiloé, et fut peut-être celui qui pénétra le plus avant dans l'intérieur du pays [1].

Après avoir couru mille dangers, après avoir eu un pied sur l'échafaud et la tête sous la hache heureusement maniée par une main jeune, inexpérimentée et sans doute bien légère [2], il retourna au Pérou, et de là se dirigea vers l'Espagne. Ercilla écrivit son *Araucana*, poème composé de trois parties, composées, comme il le dit, en écrivant la nuit ce qu'il faisait le jour. Il imprima d'abord la première partie seulement ; il y joignit ensuite la seconde, et publia les deux en 1578. Ayant écrit la troisième, il publia les trois l'an 1590. Cette édition fut suivie de beaucoup d'autres. Les guerres que soutinrent les Araucans avec tant d'héroïsme, pour faire triompher leur révolte contre Philippe II, forment le sujet de l'œuvre. Bien que D. Alonso se soit proposé de suivre de plus près possible, dans la relation des évènements, la trace de la vérité, il est néanmoins inexact dans le récit de plusieurs faits, et il paraît en général enclin à croire légèrement ce qui tient du prodige et du surnaturel. L'auteur témoigne au surplus d'une imagination féconde pour embellir sa relation ; joignez-y l'agrément de son style et l'abondance admirable de ses pensées : « Tout cela fait

[1] C'est là qu'arriva, là où aucun autre n'avait pénétré, D. Alonso d'Ercilla, qui le premier passa le détroit avec dix hommes seulement dans une petite barque sans lest, en février 1558, et qui, le dernier jour du mois, retourna parmi les siens, à deux heures du soir. — Chant XXXVI. (*Note de l'auteur.*)

[2] Et je ne dis pas comment enfin, tombé entre les mains d'un jeune capitaine, je fus injustement traîné sur la place publique pour y être décapité. — Chant XXXII. (*Note de l'auteur.*)

d'Ercilla un second Lucain espagnol, d'autant plus digne d'admiration, que le poète de Cordoue trouvait une matière plus ample et plus riche dans la grandeur même des héros et dans l'importance des luttes, du résultat desquelles dépendait l'empire du monde, tandis que la lutte acharnée des Araucans n'avait d'autre objet, comme le dit le poète, que de défendre quelques terrains incultes et quelques rochers [1]. »

Toutes les pensées du poème d'Ercilla sont grandes, mais il y a des passages vraiment inimitables; entre autres, la harangue de Colocolo [2], si vantée par Voltaire, est supé-

[1] Antonio Sancha, dans le prologue de son *Araucana*.

[2] Voici l'élégante traduction que Voltaire a faite de cette harangue, dans son *Essai sur la poésie épique* (chap. VIII) :

« Caciques, illustres défenseurs de la patrie, le désir ambitieux de commander n'est point ce qui m'engage à vous parler. Je ne me plains pas que vous disputiez avec tant de chaleur un honneur qui peut-être serait dû à ma vieillesse, et qui ornerait mon déclin : c'est ma tendresse pour vous, c'est l'amour que je dois à ma patrie qui me sollicite à demander attention pour ma faible voix. Hélas! comment pouvons-nous avoir assez bonne opinion de nous-mêmes pour prétendre à quelque grandeur, et pour ambitionner des titres fastueux, nous qui avons été les malheureux sujets et les esclaves des Espagnols? Votre colère, caciques, votre fureur ne devraient-elles pas s'exercer plutôt contre nos tyrans? Pourquoi tournez-vous contre vous-mêmes les armes qui pourraient exterminer vos ennemis et venger notre patrie? Ah! si vous voulez périr, cherchez une mort qui vous procure de la gloire : d'une main brisez un joug honteux, et ne répandez pas dans une querelle stérile les précieux restes d'un sang que les dieux vous ont laissé pour vous venger. J'applaudis, je l'avoue, à la fière émulation de vos courages : ce même orgueil que je condamne augmente l'espoir que je conçois. Mais que votre valeur aveugle ne combatte pas contre elle-même, et ne se serve pas de ses propres forces pour détruire le pays qu'elle doit défendre. Si vous êtes résolus de ne point cesser vos querelles, trempez vos glaives dans mon sang glacé. J'ai vécu trop longtemps : heureux qui meurt sans voir ses compatriotes malheureux, et malheureux par leur faute! Ecoutez donc ce que j'ose vous proposer. Votre valeur, ô caciques, est égale; vous êtes tous également illustres par votre naissance, par votre pouvoir, par vos richesses, par vos exploits; vos âmes sont également dignes de commander, également capables de subjuguer l'univers; ce sont ces présents célestes qui causent vos querelles. Vous manquez de chef, et chacun de vous mérite de l'être; ainsi, puisqu'il n'y a aucune différence entre vos courages, que la force du corps décide ce que l'égalité de vos vertus n'aurait jamais pu décider.... » Le

rieure, au jugement de quelques critiques, au discours par lequel, au commencement de l'*Illiade*, Nestor cherche à unir les esprits des héros grecs, qui se disputaient la possession d'une captive [1]. On ignore en quelle année arriva la mort de cet illustre écrivain.

La *Captivité heureuse* de D. Francisco Bascuñan est, à notre avis, un des ouvrages de mérite qu'a produits le Chili et qui enrichissent sa littérature nationale. L'auteur, natif de la Conception, fils du maître de camp général D. Alvaro Nuñez Pineda y Bascuñan, fit, dès ses premières années, ses études latines et sa philosophie sous la direction des Jésuites, et il aurait probablement terminé tous les cours que suivaient à cette époque au Chili ceux qui se consacraient au culte de la science, si son père n'avait été atteint d'une maladie grave qui exigea le retour de D. Francisco au sein de sa famille. D. Alvaro, vieux militaire et défenseur enthousiaste de la cause du roi d'Espagne, engagea son fils d'entrer dans l'armée, comme une carrière où il pourrait gagner noblement sa subsistance et s'ouvrir dans l'avenir une route glorieuse. La volonté paternelle fut suivie sans résistance. D. Francisco avait dix-sept ans, lorsqu'il quitta les belles-lettres pour ceindre l'épée, qu'il reçut dans le corps des cadets. Une bonne conduite, jointe à une valeur à toute épreuve, le fit monter rapidement par tous les grades de la milice. Il était capitaine, lorsque Putapichion défit, près

vieillard propose alors un exercice digne d'une nation barbare, de porter une grosse poutre, et de déférer à qui en soutiendrait le poids plus long-temps l'honneur du commandement. »

C'est après avoir cité cet éloquent morceau, où Voltaire reconnait qu'Ercilla est supérieur à Homère, qu'il déclare le poète espagnol *au-dessous du moindre des poètes dans tout le reste! Le poème*, ajoute-t-il, *est plus sauvage que la nation qui en fait l'objet...*

Mais ici, comme souvent ailleurs, la passion a compromis le jugement de Voltaire, et nous désirons vivement qu'une bonne traduction fasse enfin connaître au public français les beautés de l'*Araucanie* (*Note du traducteur.*)

[1] *Ecole de littérature*, tome I. (*Note de l'auteur.*)

de las Cangrejeras, le 29 mai 1629, une division espagnole laissant beaucoup de morts et quelques prisonniers, parmi lesquels se trouvait Bascuñan. Le partage des prisonniers fait entre les chefs de l'armée victorieuse, Bascuñan échut par le sort à l'ulmen Maulican, au service duquel il passa immédiatement. Le captif rencontra dans son maître un protecteur aussi généreux que décidé, et il dut, en plusieurs circonstances, la conservation de sa vie à l'affection sincère que Maulican lui avait tout d'abord vouée [1].

Cet évènement forme le commencement de la *Captivité heureuse*, et le sujet de son premier livre. L'auteur y raconte comme dans les livres suivants, les dangers imminents qui courut sa vie pendant les mois qu'il resta prisonnier, les aventures fréquentes qui lui arrivèrent avec divers personnages de l'Araucanie, et les embûches dressées à chaque pas à sa vertu par des peuplades familiarisées avec les vices les plus honteux. Nous pouvons considérer la *Captivité heureuse* comme une nouvelle historique; mais, en lui rendait la justice qu'elle mérite, nous devons nous hâter de proclamer que, comme telle, elle se distingue par le plus haut mérite.

Dans la narration des faits, il se montre le défenseur

[1] Bascuñan a laissé, dans sa *Captivité heureuse*, un monument de sa reconnaissance envers son généreux protecteur, dans la romance suivante : « C'est toi, véritable Atlas, que ma reconnaissance offre ces strophes mal cadencées qui s'échappent d'un cœur brûlant. — Combattant dans la guerre, et grièvement blessé dans le combat, défaillant, évanoui, je l'avoue, je suis devenu ton captif. — La fortune m'a été contraire, et cependant je ne veux pas me plaindre, puisque je trouve en toi un puissant bouclier pour ma défense. — Tu as acquis dans la bataille le nom du brave Mars, et aujourd'hui, par tes procédés courtois, tu immortaliseras ta race ; — Car pour le héros qui joint la courtoisie à la valeur et au courage, il ne faut plus de creuset pour faire connaître ses carats. — C'est par ta valeur que tu m'as fait ton captif et ton prisonnier, il n'y a pas de doute; mais tu m'as captivé bien plus souvent par tes soins compatissants. — Mais je pourrai dire que j'ai été un heureux captif, en me trouvant subjugué par les nombreuses qualités qui enrichissent ta personne. — Vis, illustre maître, vis de longues années, en dépit des lâches dont la jalousie s'oppose à tes grandes actions. (*Note de l'auteur.*)

ide de la vérité; il la venge quand il la trouve méconnue; remet en lumière toutes les fois qu'il la voit obscurcie, proteste à chaque instant qu'il ne veut point s'en éloi- d'un point. Cette impartialité honore singulièrement ñan, surtout lorsque d'autres historiens de son époque ient certains exploits, qui ternissent la gloire des con- ants européens. L'auteur de la *Captivité heureuse* consi- les faits, en faisant abstraction totale des personnes. ainsi qu'il fait l'éloge de la noblesse de caractère, de leur, de la bonté et des autres vertus, quelque part les trouve, chez des amis ou des ennemis. Peu d'écri- s ont su refuser de prodiguer un encens immérité aux espagnols. Lors même que des actions blâmables, que istes exemples de cupidité et de despotisme devaient ler la honte sur la mémoire de quelques-uns d'entr'eux ; ien ! l'histoire tracée par des mains timides, ou inspi- par une conscience hypocrite, les présentait encore ne de véritables héros; mais Bascunan, leur arrachant masque, les laisse voir sous leur véritable physionomie uverts de cette lèpre qui répugne, sans doute, mais qu'il pas permis à l'historien de cacher. Les quatrième et ième discours nous découvrent dans tout son éclat qualité, qui relève tant le mérite de la *Captivité heu-*. L'auteur y raconte un entretien qu'il eut avec le vieux levo, ulmen du pays. Bascuñan tâchait de s'enquérir notifs de la guerre que soutenaient les Araucans avec reil acharnement, et bien qu'il ne pût ne pas les con- e, il voulait néanmoins rectifier ses idées, en enten- l'opinion d'un homme si plein de sens et d'expérience Quialevo. Voici comment Bascuñan rapporte cette inté- nte conversation [1] :

[1] ous avons cité d'une manière continue cette discussion; mais en rapprochant es phrases disséminées en divers chapitres des troisième et quatrième discours. nversation est très-longue et souvent interrompue. (*Note de l'auteur.*)

cère que Maulican lui avait tout d'abord vouée [1].

Cet évènement forme le commencement de la *C*
heureuse, et le sujet de son premier livre. L'auteur y r
comme dans les livres suivants, les dangers imminen
courut sa vie pendant les mois qu'il resta prisonni
aventures fréquentes qui lui arrivèrent avec divers p
nages de l'Araucanie, et les embûches dressées à
pas à sa vertu par des peuplades familiarisées a
vices les plus honteux. Nous pouvons considérer la *C*
heureuse comme une nouvelle historique; mais, en l
dait la justice qu'elle mérite, nous devons nous hé
proclamer que, comme telle, elle se distingue par l
haut mérite.

Dans la narration des faits, il se montre le défense

[1] Bascuñan a laissé, dans sa *Captivité heureuse*, un monument de
naissance envers son généreux protecteur, dans la romance suivante :
toi, véritable Atlas, que ma reconnaissance offre ces strophes mal cade
s'échappent d'un cœur brûlant. — Combattant dans la guerre, et grièvem
dans le combat, défaillant, évanoui, je l'avoue, je suis devenu ton capt
fortune m'a été contraire, et cependant je ne veux pas me plaindre, p
trouve en toi un puissant bouclier pour ma défense. — Tu as acquis da
taille le nom du brave Mars, et aujourd'hui, par tes procédés courtois

trépide de la vérité; il la venge quand il la trouve méconnue; il la remet en lumière toutes les fois qu'il la voit obscurcie, et il proteste à chaque instant qu'il ne veut point s'en éloigner d'un point. Cette impartialité honore singulièrement Bascuñan, surtout lorsque d'autres historiens de son époque oublient certains exploits, qui ternissent la gloire des conquérants européens. L'auteur de la *Captivité heureuse* considère les faits, en faisant abstraction totale des personnes. C'est ainsi qu'il fait l'éloge de la noblesse de caractère, de la valeur, de la bonté et des autres vertus, quelque part qu'il les trouve, chez des amis ou des ennemis. Peu d'écrivains ont su refuser de prodiguer un encens immérité aux chefs espagnols. Lors même que des actions blâmables, que de tristes exemples de cupidité et de despotisme devaient appeler la honte sur la mémoire de quelques-uns d'entr'eux; eh bien! l'histoire tracée par des mains timides, ou inspirée par une conscience hypocrite, les présentait encore comme de véritables héros; mais Bascunan, leur arrachant leur masque, les laisse voir sous leur véritable physionomie et couverts de cette lèpre qui répugne, sans doute, mais qu'il n'est pas permis à l'historien de cacher. Les quatrième et cinquième discours nous découvrent dans tout son éclat cette qualité, qui relève tant le mérite de la *Captivité heureuse*. L'auteur y raconte un entretien qu'il eut avec le vieux Quialevo, ulmen du pays. Bascuñan tâchait de s'enquérir des motifs de la guerre que soutenaient les Araucans avec un pareil acharnement, et bien qu'il ne pût ne pas les connaître, il voulait néanmoins rectifier ses idées, en entendant l'opinion d'un homme si plein de sens et d'expérience que Quialevo. Voici comment Bascuñan rapporte cette intéressante conversation [1]:

[1] Nous avons cité d'une manière continue cette discussion; mais en rapprochant quelques phrases disséminées en divers chapitres des troisième et quatrième discours. La conversation est très-longue et souvent interrompue. (*Note de l'auteur.*)

« Ecoutez-moi un instant pour toute votre vie, me d Quialevo, et après m'avoir entendu, concluez si notre ré volte est ou n'est pas juste. Quand vous vous êtes présent pour la première fois dans notre pays, en nous demandai obéissance au roi d'Espagne, nous nous décidâmes en gran assemblée à nous soumettre, pour pouvoir rester en paix ave nos enfants et nos femmes. Alors, vous avez exigé de nou des tributs énormes, et nous les avons payés. Bientôt vou vous avez condamnés à vous servir, et nous nous somm encore résignés à cette dure épreuve, parce qu'au moins n enfants et nos femmes pouvaient vivre tranquilles dans le cabanes... Mais votre cupidité ne tarda pas à tout fou aux pieds pour se satisfaire, et votre cruauté à dépas toutes les limites du possible, pour nous tourmenter et n pousser à bout. Vous nous avez fait travailler sans no donner des aliments; vous nous avez laissé mourir dans l mines sans les consolations des nôtres; vous avez pillé n villages, en nous enlevant nos femmes et nos enfants pou les vendre comme esclaves! Et qui vous a autorisés à nous marquer à la figure d'un fer ardent? Vos femmes n'ont-elles pas brûlé les nôtres vives dans leurs propres demeures, après que vous autres, vous les aviez violées sous nos yeux!...

» Si, par hasard, nous en avions agi de même à votre égard, il n'y aurait pas de quoi s'étonner, nous n'aurions fait qu'imiter vos exemples. Mais, bien qu'ils nous frappassent constamment la vue, bien que vous-même vous nous ayez toujours dressés à vos mauvais et maudits usages, nous n'avons pas voulu vous imiter en cela, parce que cela nous paraissait cruel, atroce, indigne de cœurs généreux et de guerriers vaillants. Et pourquoi les vôtres commettent-ils tous ces crimes? n'est-ce pas parce que naturellement ils nous veulent du mal? Pourquoi désirent-ils nous voir consumés par les flammes? Qu'est-ce que nous leur avons fait, nous



! Défendre notre territoire, notre liberté adorée, nos
et nos femmes. N'est-ce donc point pire, de nous
à souffrir les disgrâces, les vexations, les travaux et
onts que je vous ai dit que nous souffrions ? Ne vaut-
mieux, pour nous, combattre et périr à la tâche, que
ommencer à subir de nouveaux tourments et à sup-
de nouveaux travaux? Ceux, dont vos devanciers
nt laissé le souvenir, sont tels, que je regarde comme
ible que le pays se soumette encore aux Espagnols,
cesse de faire une guerre perpétuelle, interminable;
uand il ne resterait qu'un seul Indien, il doit marcher
es à la main, et périr les armes à la main, plutôt
vivre votre sujet [1]. »

ınñan se récrie contre ces horreurs ; il les jette à
pas à la face des Européens, et en déduit les consé-
s avec une grande force de logique :

omment, dit-il, comment ces naturels ont-ils pu re-
la connaissance d'un Dieu et d'une foi qu'on leur
it au milieu de tant d'horribles persécutions? Et après
entendu ce récit, y aura-t-il quelqu'un qui ose calom-
es Chiliens, en les vexant de mauvaise foi et de tra-
? Si la lumière, qui devait dissiper l'aveuglement de
pensées, s'obscurcissait à leurs yeux, de toute la noir-
éelle des crimes exécrables et de tout genre dont ils
t les témoins et les victimes, n'était-il pas inévitable
vécussent toujours dans les ténèbres, sans entrevoir
véritable de la foi catholique?... Je ne sus que ré-
e aux raisonnements si justes et si vrais que faisait ce
rd; je dis quelques mots pour tâcher de justifier notre
ite si criminelle; mais le cacique ne se donna point
satisfait : son canton avait été témoin de deux ou trois
dont je ne pouvais effacer les traces par mes paroles,

[1] discours de l'Indien n'est-il pas un véritable modèle d'éloquence antique ?
du traducteur.)

comme il ne pouvait cesser de les rappeler constamme
sa mémoire. »

Comme politique, Bascuñan découvre les causes ré de tous les maux qui, de son temps, affligeaient le p et parmi les différentes causes qu'il indique, il en sig trois principales : la première consistait dans les excè tout genre que les Européens commettaient contre les i gènes; la seconde, dans le changement continuel des c politiques qu'éprouvait le royaume : « Chacun d'eux, il, cherche à se faire valoir aux yeux du roi, et dans ce renouvelle les hostilités, afin de terminer la guerre et d' tenir ce que n'ont pu ses prédécesseurs. Quel gouver n'a pas écrit à Sa Majesté qu'enfin la guerre cessait, et la couronne avait conquis un pays qu'elle ne possédait auparavant? » La troisième cause se trouvait dans le man d'intégrité et de zèle qu'on remarquait chez beaucoup magistrats et de serviteurs du roi. « Ils cherchent à s' richir, et ne se soucient guères de savoir si les moy qu'ils emploient pour y parvenir sont légitimes ou non Pour appuyer ses assertions, il apporte des preuves vaincantes, il cite des faits contemporains et qui s la portée de tout le monde; en un mot, il laisse par ment démontré tout ce qu'il avance.

L'ouvrage de Bascuñan abonde en pensées qui ment une profonde philosophie, en maximes qui au cœur d'une manière pathétique, irrésistible. L' en même temps qu'il se montre bien au-dessus d jugés qu'auraient pu lui inspirer les idées arriérées quines de son époque, révèle partout des principes des sentiments éminemment religieux, de la d'âme, un culte ardent des vertus chrétiennes et et de très-vastes connaissances en tout genre de l' sacrée comme profane.

Les poésies dont se trouve parsemée la *Captivi*

sont, quelques-unes, des traductions des passages des livres poétiques de la Bible, ou des meilleurs poètes profanes, Virgile, Horace, Ovide, etc., et la plupart, des productions originales de Bascuñan lui-même. Celles-là même ont le mérite de la nouveauté; car le traducteur ne s'est pas rigoureusement assujetti aux règles grammaticales; mais cherchant l'élégance et la beauté du vers, il a traduit avec une entière liberté. La version du passage suivant de l'*Enéïde* nous offre une bonne preuve de ce que nous disons : (*Eripiunt subitò nubes, etc.,* liv. I.) : « Les nuées épaisses dérobaient tout-à-coup à notre vue le ciel, la lumière et le jour; une nuit profonde répandait ses vagues ténébreuses qui s'étendaient à l'envi; les divers éléments se déchaînaient; et du pôle antarctique, à travers ses extrémités neigeuses, s'échappaient des éclairs annonçant la mort ! »

Les compositions poétiques de Bascuñan se recommandent par la simplicité agréable qui y règne; il y en a qui renferment des pensées élevées et des conceptions sublimes, mais aucune presque ne se soutient à cette hauteur jusqu'à la fin. Le sonnet, par exemple, composé en l'honneur de Marie, au moment même où il fut affranchi de la servitude, est assez bon dans les deux premiers quatrains et dans le premier tercet, mais toute la beauté qui brille dans cette partie est ternie par le dernier tercet, qui ne répond pas au reste de la composition. Nous le citons ici : « Qui est-il, ô Reine, qui veuille se prévaloir de votre saint nom, et qui, vous priant avec larmes, n'obtienne pas du premier coup ce qu'il paraîtrait impossible d'obtenir avec le temps? Qui est-il, Vierge sainte, qui, après s'être remis entre vos mains dans un grand danger, ne parvienne pas au repos de ses plus grandes fatigues, et ses espérances sont couronnées d'un heureux succès? Cela éclate bien dans ma longue vie, puisqu'au milieu de tant de périls cruels, vous avez voulu me soustraire à la mort. Je vous en rends grâces, aujour-

comme il ne pouvait cesser de les rappeler constamment sa mémoire. »

Comme politique, Bascuñan découvre les causes réel de tous les maux qui, de son temps, affligeaient le pay et parmi les différentes causes qu'il indique, il en signa trois principales : la première consistait dans les excès d tout genre que les Européens commettaient contre les ind gènes; la seconde, dans le changement continuel des chef politiques qu'éprouvait le royaume : « Chacun d'eux, dit il, cherche à se faire valoir aux yeux du roi, et dans ce but renouvelle les hostilités, afin de terminer la guerre et d'ob tenir ce que n'ont pu ses prédécesseurs. Quel gouverneu n'a pas écrit à Sa Majesté qu'enfin la guerre cessait, et qu la couronne avait conquis un pays qu'elle ne possédait pa auparavant? » La troisième cause se trouvait dans le manque d'intégrité et de zèle qu'on remarquait chez beaucoup d magistrats et de serviteurs du roi. « Ils cherchent à s'en richir, et ne se soucient guères de savoir si les moyen qu'ils emploient pour y parvenir sont légitimes ou non. » Pour appuyer ses assertions, il apporte des preuves con vaincantes, il cite des faits contemporains et qui sont la portée de tout le monde; en un mot, il laisse parfaite ment démontré tout ce qu'il avance.

L'ouvrage de Bascuñan abonde en pensées qui renfer ment une profonde philosophie, en maximes qui parlen au cœur d'une manière pathétique, irrésistible. L'auteu en même temps qu'il se montre bien au-dessus des pré jugés qu'auraient pu lui inspirer les idées arriérées et mes quines de son époque, révèle partout des principes solide des sentiments éminemment religieux, de la grandeu d'âme, un culte ardent des vertus chrétiennes et morale et de très-vastes connaissances en tout genre de littératur sacrée comme profane.

Les poésies dont se trouve parsemée la *Captivité heureu*

sont, quelques-unes, des traductions des passages des livres poétiques de la Bible, ou des meilleurs poètes profanes, Virgile, Horace, Ovide, etc., et la plupart, des productions originales de Bascuñan lui-même. Celles-là même ont le mérite de la nouveauté ; car le traducteur ne s'est pas rigoureusement assujetti aux règles grammaticales; mais cherchant l'élégance et la beauté du vers, il a traduit avec une entière liberté. La version du passage suivant de l'*Enéïde* nous offre une bonne preuve de ce que nous disons : (*Eripiunt subitò nubes, etc.*, liv. I.) : « Les nuées épaisses dérobaient tout-à-coup à notre vue le ciel, la lumière et le jour; une nuit profonde répandait ses vagues ténébreuses qui s'étendaient à l'envi; les divers éléments se déchaînaient; et du pôle antarctique, à travers ses extrémités neigeuses, s'échappaient des éclairs annonçant la mort ! »

Les compositions poétiques de Bascuñan se recommandent par la simplicité agréable qui y règne; il y en a qui renferment des pensées élevées et des conceptions sublimes, mais aucune presque ne se soutient à cette hauteur jusqu'à la fin. Le sonnet, par exemple, composé en l'honneur de Marie, au moment même où il fut affranchi de la servitude, est assez bon dans les deux premiers quatrains et dans le premier tercet, mais toute la beauté qui brille dans cette partie est ternie par le dernier tercet, qui ne répond pas au reste de la composition. Nous le citons ici : « Qui est-il, ô Reine, qui veuille se prévaloir de votre saint nom, et qui, vous priant avec larmes, n'obtienne pas du premier coup ce qu'il paraîtrait impossible d'obtenir avec le temps? Qui est-il, Vierge sainte, qui, après s'être remis entre vos mains dans un grand danger, ne parvienne pas au repos de ses plus grandes fatigues, et ses espérances sont couronnées d'un heureux succès? Cela éclate bien dans ma longue vie, puisqu'au milieu de tant de périls cruels, vous avez voulu me soustraire à la mort. Je vous en rends grâces, aujour-

d'hui qu'à l'abri de toute mauvaise chance, j'apprécie faveur qui ne ressemble, si l'on y regarde bien, à auc rachat ordinaire. »

On reconnaît à première vue la différence notable q existe entre la dernière partie si commune et si vulgaire p la pensée, que désagréable par les consonnances, et le com mencement de la pièce certainement belle et pleine majesté. La même imperfection se fait sentir dans beauco d'autres poésies de l'auteur.

Bascuñan, comme poète, se rendit encore plus curie en faisant des vers dans le dialecte araucan, et bien qu annonce comme faites par les jeunes chanteuses de la r tion, les chansons qu'elles lui adressaient dans leurs div tissements, nous croyons devoir lui en attribuer exclu vement la composition, dont il puisait la matière dans sentiments de tristesse qu'elles exprimaient. Cela se montre surtout par la correction et l'élégance du vers. remarque, entre autres morceaux, la construction régu lière de la stance suivante, qu'elles chantaient à Bascuñan la nuit où déjà libre, il partait de l'Impériale pour la Conception :

Abcúduam in Ema
Amo tualú gatú *pichi Alvaro* [1] Emi
Chalitú á Emi á
Gui maya, guan maita pegue no el mi [2].

L'auteur de la *Captivité heureuse* consacra sa muse à chanter, plein de tendresse filiale, les vertus et les prouesses

[1] D. Alvaro Nuñez Pineda y Bascuñan s'était fait craindre des Araucans par sa grande valeur : on appelait son fils *pichi Alvaro*, c'est-à-dire *petit Alvaro*, sans doute au souvenir des exploits de son père. (*Note de l'auteur*.)

[2] « J'ai mon cœur déchiré parce que tu t'éloignes d'ici : je viens te faire mes adieux, Alvaro, puisque tu te dérobes à nos regards ; je viens te dire en chantant que ne te voyant plus, je ne cesserai de pleurer. » (*Traduction libre de l'auteur*.)

de son père, et bien que cette composition ne surpasse pas les autres en mérite, elle fait ressortir dans tout son éclat cette piété filiale, qualité qui honore tant ceux qui la possèdent. Bascuñan sortit de captivité le 27 novembre 1629. Il resta dans l'armée, et y obtint l'avancement auquel lui donnaient droit sa valeur et les autres qualités distinguées qu'il réunissait dans sa personne.

Nous devons en grande partie, aux soins du religieux franciscain frai Bonaventure Aranguiz [1], la conservation du précieux manuscrit de la *Captivité heureuse*. D'après son témoignage, tout-à-fait digne de foi, lè manuscrit fut envoyé au Pérou et retourné de là au Chili; il arriva dans ses mains considérablement endommagé. Le laborieux moine en entreprit la copie qu'il fit effectivement de sa propre main. L'original et la copie se conservent à la bibliothèque nationale de Santiago. Nous devons dire que le copiste s'est permis d'altérer plusieurs passages qui lui parurent peu moraux, comme il dit, et qu'on peut excuser dans l'auteur, à cause de son attachement sincèrement systématique à la vérité historique. Il paraît que Bascuñan écrivit sa *Captivité heureuse* en 1640.

D. Jérôme de Quiroga a écrit sur les principaux évènements de l'histoire politique du Chili, depuis le commencement de la conquête jusqu'à l'année 1656. Il en divise le récit, en suivant l'ordre chronologique des gouverneurs, à partir de D. Diego d'Almagro jusqu'à D. Antonio Acuña y Cabrera. Nous pouvons considérer cet ouvrage comme un relevé très-rapide des faits et gestes les plus notables de chacun des capitaines généraux. L'auteur était militaire, et

[1] Le R. P. frai Bonaventure Aranguiz, parent du capitaine D. Rodrigo d'Aranguiz, qui périt à la journée de las Cangrejeras, obtint, comme religieux dans sa communauté, un rang fort distingué par ses vertus; il gouverna la province de son ordre, et lui rendit des services éminents. Comme citoyen, ce fut un patriote éclairé, que ni la prison, ni l'exil qu'il souffrit, ne purent empêcher de travailler en faveur des idées républicaines. (*Note de l'auteur.*)

remplit la charge importante de maître de camp général d royaume.

D. José Basile Rojas rendit à l'histoire du Chili le mêm service que Quiroga, en faisant une relation succincte de principaux actes des gouverneurs du pays, depuis D. Dieg d'Almagro jusqu'à D. Juan Enriquez. Rojas prit part au campagnes contre les Araucans, devint leur prisonnier retrouva la liberté en payant sa rançon, peupla le fort c Tucapel, rebâtit celui d'Arauco, et y resta quelque tem comme gouverneur de la frontière. En 1672, il se ren en Espagne, où, sur la demande de D. Antonio Isa président nommé du Chili, il fit sa relation historique. L manuscrits de Quiroga et celui de Rojas se trouvent à l bibliothèque nationale de Santiago.

D. Pedro Ugarte de la Hermosa passa au Chili, en servant de secrétaire au président et capitaine général D. Lope d'Ulloa y Lémus. Grâce à son emploi, il eut à sa disposition les documents nécessaires pour écrire son *Histoire du Chili*, dont il entreprit le travail en 1620. Il la commence par une relation très-abrégée de la conquête, et la continue avec la même brièveté jusqu'à la mort d'Alonso de Rivera. Ugarte s'arrête à cet évènement, pour décrire la situation si malheureuse où se trouvait alors le royaume. Il continue ensuite la narration des faits culminants qui eurent lieu jusqu'à son temps. D. Pedro Ugarte fut aussi le secrétaire du successeur d'Ulloa dans le gouvernement.

trépide de la vérité; il la venge quand il la trouve méconnue; il la remet en lumière toutes les fois qu'il la voit obscurcie, et il proteste à chaque instant qu'il ne veut point s'en éloigner d'un point. Cette impartialité honore singulièrement Bascuñan, surtout lorsque d'autres historiens de son époque oublient certains exploits, qui ternissent la gloire des conquérants européens. L'auteur de la *Captivité heureuse* considère les faits, en faisant abstraction totale des personnes. C'est ainsi qu'il fait l'éloge de la noblesse de caractère, de la valeur, de la bonté et des autres vertus, quelque part qu'il les trouve, chez des amis ou des ennemis. Peu d'écrivains ont su refuser de prodiguer un encens immérité aux chefs espagnols. Lors même que des actions blâmables, que de tristes exemples de cupidité et de despotisme devaient appeler la honte sur la mémoire de quelques-uns d'entr'eux; eh bien! l'histoire tracée par des mains timides, ou inspirée par une conscience hypocrite, les présentait encore comme de véritables héros; mais Bascunan, leur arrachant leur masque, les laisse voir sous leur véritable physionomie et couverts de cette lèpre qui répugne, sans doute, mais qu'il n'est pas permis à l'historien de cacher. Les quatrième et cinquième discours nous découvrent dans tout son éclat cette qualité, qui relève tant le mérite de la *Captivité heureuse*. L'auteur y raconte un entretien qu'il eut avec le vieux Quialevo, ulmen du pays. Bascuñan tâchait de s'enquérir des motifs de la guerre que soutenaient les Araucans avec un pareil acharnement, et bien qu'il ne pût ne pas les connaître, il voulait néanmoins rectifier ses idées, en entendant l'opinion d'un homme si plein de sens et d'expérience que Quialevo. Voici comment Bascuñan rapporte cette intéressante conversation [1] :

[1] Nous avons cité d'une manière continue cette discussion; mais en rapprochant quelques phrases disséminées en divers chapitres des troisième et quatrième discours. La conversation est très-longue et souvent interrompue. (*Note de l'auteur.*)

mars 1612, et la continue jusqu'à sa mort, arrivée à la Conceptio le 9 ou 10 mars 1617.

D. Fernando Talaverano, auditeur le plus ancien, désigné pa Rivera, lui succède; il est reconnu à Santiago le 16 mars 1617 et gouverne dix mois.

D. Lope d'Ulloa y Lemus, élevé au gouvernement du Chili, rem plit ses fonctions depuis le 12 janvier 1618 jusqu'au 8 décembr 1620, où il meurt à la Conception.

D. Cristoval de la Cerda, doyen d'âge des auditeurs, remplac dans le gouvernement, le 13 décembre 1620, son prédécesseur qu l'avait nommé.

D. Pedro Sorres d'Ulloa, de l'ordre d'Alcantara, lui succède, gouverne depuis le 22 avril 1622, jour auquel il est reconnu Santiago, jusqu'au 17 septembre 1624, où, sur le point de mou à la Conception, il nomme son successeur.

D. Francisco d'Alava y Noruena lui succède à la Conception 19 septembre 1624, et ne reste au pouvoir que six mois.

D. Louis Fernandez de Cordoba y Arce, seigneur del Carpio, r çoit le commandement à la Conception le 29 mars 1625, et fait s entrée solennelle à Santiago le 21 décembre de la même année. gouverne jusqu'à la fin de 1629, où lui succède

D. Francisco Laso de la Véga, originaire des montagnes de Santander. Il reçoit sa nomination à la Conception en décembre 1629; il fait sa première entrée à Santiago le 23 juillet 1630: il meurt en avril 1639, laissant pour successeur

D. Francisco Zuñiga, marquis de Baides, qui gouverne six ans.

D. Martin de Mujica, chevalier de Saint-Jacques, succède au marquis de Baides dans l'administration du pays, qu'il dirige jusqu'au mois de mai 1649, où il meurt presque subitement.

D. Alonso de Cordoba y Figueroa vient lui succéder immédiatement, comme appelé au gouvernement par son prédécesseur, et remplit ses fonctions jusqu'à juin 1650, époque à laquelle son successeur prend le commandement.

D. Antonio d'Acuña y Cabrera, de l'ordre de Saint-Jacques, après un gouvernement agité de quatre années, est déposé à la Conception,

laisse le pouvoir entre les mains de son successeur, le 13 avril 3.

. Francisco de la Fuente Villalobos, choisi accidentellement par euple, gouverne jusqu'à l'arrivée de

'amiral D. Pedro Portel Casanate; il reçoit le commandement à Conception en janvier 1656, et le conserve jusqu'à sa mort, vée en février 1662, dans la même ville.

. Diego Gonzalez Montero gouverne sans titre pendant trois mois.

. Angel Peredo est nommé gouverneur intérimaire par le vice- de Lima, et le reste jusqu'à l'arrivée de

. Francisco Meneses, Portugais d'origine, qui prend le pouvoir s les provinces de Cuyo en 1663; il est suspendu en mars 1676.

. Diego Avila y Coello, marquis de Nava-Morquende, gouverne x ans par intérim.

. Diego Gonzalez Montero reparaît une seconde fois sans titre.

D. Juan Henriquez, originaire de Lima, se charge du gouvernement à la Conception le 30 octobre 1671; son gouvernement cesse le avril 1682.

D. José Garro, de la Cantabrie, reçoit le bâton de commandement mains d'Henriquez, à Santiago, et le quitte en 1691.

D. Thomas Marin de Poveda, marquis de Cañada Hermosa, né à enade, prend les rênes du pouvoir à Santiago le 6 janvier 1692, les tient jusqu'au 14 décembre 1700.

SÉRIE DES TOQUIS ARAUCANS

pendant le dix-septième siècle [1].

Paillamacu reste à la tête des Araucans jusqu'à la fin de l'an 04.

[1] Les lacunes qu'on remarquera à différentes époques, dans cette série, viennent ce que la dignité de toqui ou généralissime n'était décernée que durant la guerre. Note de l'auteur.)

Huenecura lui succède, et gouverne l'Etat jusqu'à 1610.

Aillavilu II, élu pour remplacer Huenecura, abdique la dignité d toqui; on élit pour lui succéder

Ancanamon, qui soutient la guerre jusqu'en 1613, année où li succède

Loncothegua, qui abdique peu de temps après son élection.

Lientur, élu pour successeur de Loncothegua, rehausse l'écla des armes de sa patrie par des triomphes signalés. Arrivé à u grand âge, il renonce au commandement.

Putapichion lui succède, et blessé à l'affaire d'Alvarrada, il s retire.

Son successeur Quepuantu, élevé des derniers rangs de la mili jusqu'au commandement suprême, est tué par Loncomilla dans combat singulier ou duel.

Putapichion reparaît, succède à Quepuantu, et périt dans combat.

Huenucalquin lui succède, lequel, après avoir défendu avec suc la cause de la patrie, perd la vie dans une rencontre en Elicu On choisit à l'instant pour le remplacer

Curanteo, qui défait l'armée espagnole, mais qui est tué peu temps après dans une autre action. Il a pour successeur

Curimilla, qui hasarde plusieurs entreprises peu importantes, sans issue favorable.

Lincopinchon succède à Curimilla, et conclut un traité de paix Quillin avec le marquis de Baides le 6 janvier 1641.

Clentaru, élu toqui en 1655, après avoir remporté sur ses enne mis des victoires éclatantes, abdique et meurt.

Aléjos, métis et déserteur de l'armée espagnole, est nomm successeur de Clentaru, et après plusieurs faits d'armes importants, il est assassiné par deux de ses femmes en 1661.

Mizque, successeur d'Aléjo, fait prisonnier, meurt.

Colicheuque lui succède, et meurt dans l'affaire du passage de Chivilingo en 1665.

Udalevi prend le commandement des Araucans à la mort de Co-

licheuque, et après l'avoir exercé avec valeur, il périt dans la journée des *Saules*.

Ayllicuriche lui succède, et après avoir fait et rompu la paix, il tombe entre les mains des Espagnols et perd la vie en 1673.

Millalpal, créé toqui général par les Butalmapus en 1694, conclut la paix rompue quelque temps auparavant.



TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES

**qui gouvernèrent l'Eglise épiscopale de Santiag
durant le
dix-septième siècle de l'ère chrétienne.**

D. frai Juan Perez d'Espinosa, natif de Tolède, religieux de Sain François, monte sur le siège de Santiago en 1600, et l'occu jusqu'à 1622.

D. Francisco Salcedo, natif de Ciudad-Reale, présenté par Phi lippe IV, comme évêque de Santiago, succède à d'Espinosa, et gou verne de 1624 à 1635.

D. frai Gaspar de Villaroel, Augustin, prend la mitre épiscopa de Santiago en 1637, et la porte jusqu'en 1651.

D. Diego Sambrano y Villalobos gouverne deux années et meu

D. Fernando d'Avendano, proposé pour évêque de Santiago, meu sans prendre possession de son Eglise en 1657.

D. Diego d'Encina jouit de la présentation royale, mais il me sans recevoir ses bulles.

D. frai Diego de Humanzoro, Franciscain, prend possession l'Eglise de Santiago en 1661, et l'administre jusqu'à 1679.

D. frai Bernard Carrasco, Dominicain, succède à Mgr Humanzor en 1679, sur le siège épiscopal qu'il occupe jusqu'à 1694.

D. Francisco de la Puebla Gonzalez prend possession de l'Egli de Santiago en 1698, et meurt la quatrième année du siècle suivan

—

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES

qui, dans le cours de ce siècle, gouvernèrent
la cathédrale de l'Impériale,
appelée depuis de la Conception du Chili.

D. frai Reginald Lizarraga, de l'ordre de Saint-Dominique, transfère le siège épiscopal à la Conception le 7 février 1603, et l'occupe jusqu'à sa promotion au siège du Paraguay en 1609.

Vacance. L'évêque de Santiago nomme un administrateur pour le diocèse de la Conception, parce que le chapitre n'a pas un nombre suffisant de chanoines. Un décret royal décerne cette dignité au P. Louis Valdivia en 1611.

D. Carlos Marcel Corni est sacré à Lima le 18 octobre 1618, et promu au siège de Trujillo, avant de se rendre à la Conception.

D. frai Jérôme Oré, Franciscain, présenté pour évêque de la Conception, prend le gouvernement le 7 avril 1620, et l'exerce jusqu'au commencement de 1630, année où il meurt.

D. Diego Sambrano y Villalobos succède à Mgr Oré dans l'administration de l'Eglise de la Conception en 1637; il est promu au siège de Santiago en 1651.

D. frai Denis Cimbron, de l'ordre de Saint-Bernard, prend possession du siège le 8 octobre 1656, et l'occupe jusqu'au 19 janvier 1671.

D. frai Andres Betancur, frère mineur, est élu évêque de la Conception en l'an 1674, et meurt sans prendre possession de son Eglise.



D. frai Francisco Vergara y Loyola, Augustin, est élevé à
copat en 1676; il administre jusqu'à 1685.

D. frai Antonio Morales, de l'ordre des Prêcheurs, sacré
devant remplacer Vergara y Loyola, périt sur les côtes de

D. frai Louis Lémus y Usategui, Augustin, est sacré à
comme évêque de la Conception, et meurt sans réaliser le

D. frai Martin Hijar y Mendoza, Augustin, reçoit le gouve
de l'Eglise de la Conception en 1695, et meurt la quatrième a
siècle suivant.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

Préface du traducteur. v

PRÉLIMINAIRES DE CET OUVRAGE. Rapport de la Commission universitaire. — Avis de la Faculté de théologie à l'auteur. — Discours préliminaire. — Deux mots de l'auteur 9

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Premières notions sur le Chili. — Avarice des Incas. — Conquêtes. — Yupanqui entreprend la conquête du Chili et confie le commandement de son armée au prince Sinquiruca. — Invasion des provinces de Copiapo, Coquimbo, Aconcagua et Mapocho. — Caractère des Promaucas. — Défaite de Sinquiruca. — Partage du Chili. — Législation, gouvernement et système pénal des Chiliens. — Variété dans leurs croyances. — Leurs mœurs relâchées. — Leurs vertus morales. — Réflexions générales. 33

CHAPITRE II

SOMMAIRE. Le Chili reste divisé. — Diégo d'Almagro entreprend la conquête du Chili. — Bataille du Cachapoal. — Almagro renonce à ses projets. — Sa fin tragique. — Pedro de Valdivia tente à son tour la conquête. — Qualités éminentes de Valdivia. — Fondation de Santiago. — Evènements du Pérou. — Fondation de la Conception. — Bataille d'Andalien. — Colocolo. — Caupolican, toqui. — Affaire de Tucapel. — Mort de Valdivia. — Eloge de ce chef. — Siège de plusieurs villes. — Déroute des Araucans à Mataquito. — Mort de Lautaro. — D. Garcia Hurtado de Mendoza. — Captivité et mort de Caupolican. — Ses successeurs. — Caractère de Francisco Villagran. — Qualités remarquables de Pedro Villagran. — Rodrigo de Quiroga. — Administration bienfaisante du président Bravo de



Sarabia. — Cruautés de Sotomayor. — Gouverneurs qui lui succédèrent. — Incen et destruction d'Angol. — Janaqueo. — Affreux désastre de Curalava. — Caract de Loyola. — Insurrection générale des provinces. — Antécédents de Quiñon — Sa conduite sanguinaire. — Siège et prise de Valdivia.

CHAPITRE III

SOMMAIRE. Apparition du christianisme dans le Chili. — D. Bartolomé I drigo Gonzalez Marmolejo et Fr. Antonio Rendon partent de Cuzco pour le Ch — Leur charité. — Mission sur les bords du Mapocho. — Erection à Santiago la première église. — Progrès de la prédication de l'Evangile. — Le P. Bui périt à Duno. — D. Cristoval d'Alegria prêche à Paucoa. — Fr. Juan Salgu parmi les Promaucas. — Fr. Pedro Hernandez et Fr. Francisco Solis prêchent la Conception et à l'Impériale. — Fr. Diego Pezoa est décapité à Valdivia. Motifs qui portèrent les païens à résister au christianisme. — Progrès de la à Coquimbo et à Santiago. — Magistrats zélés pour son enseignement.

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Santiago, église suffragante de Cuzco. — Philippe II prie le de l'ériger en évêché. — Pie IV élève à la dignité épiscopale D. Bartolomé Ro Gonzalez Marmolejo. — Biographie des évêques qui occupèrent, durant ce siè le siège de Santiago : Gonzalez Marmolejo, frai Fernando Barrionuevo, frai D. Medellin, frai Pedro Azuaga.

CHAPITRE V

SOMMAIRE. Développement de l'Impériale. — Pie IV y érige un évêché. — Pie confirme la décision de son prédécesseur. — Frai Antonio de San-Miguel, premi évêque de l'Impériale. — Sa biographie. — Question de la délimitation des di cèses de Santiago et de l'Impériale. — Décision de l'*Audience*. — Fondations. - Paroisse d'Osorno. — L'évêque de l'Impériale au concile du Pérou. — Traits d zèle ardent de ce prélat. — Son élévation au siège de Quito. — D. Augusti Cisneros. — Sa biographie. 8

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Le concile de Trente ordonne la célébration de synodes provinciaux. — Etendue immense de la juridiction du métropolitain de Lima. — Pie V, Grégoire XIII et Paul V fixent l'époque où doivent se tenir les conciles en Amé rique. — D. frai Jérôme de Loaiza convoque le premier concile provincial de Lima. — Il expédie des lettres de convocation pour un nouveau concile. — Evêques qui s'y rendirent : leurs décisions. — Premier concile de saint Turibe. — Son histoire. — Ses décrets. — Grande querelle entre le métropolitain et l'évêque Lartaun. — Conduite que tinrent, dans cette circonstance, les évêques du Chili. — Premier synode de Santiago. 94

CHAPITRE VII

ι. Besoins de la nouvelle chrétienté du Chili. — Les religieux cherchent iire. — Etablissement des Dominicains. — Frai Gilles Gonzalez parcourt : chilien, et y fonde des couvents de son ordre. — Erection de la pro-int-Laurent. — Les Franciscains s'établissent dans le Chili. — Querelle naire avec le visiteur ecclésiastique. — Erection de la province de la -Trinité. — Ferveur des premiers frères du couvent du Bon-Secours. — ı Merci. — Ses progrès. — Premiers pas de la Compagnie de Jésus. ıde son collège de Saint-Michel à Santiago. — Ses développements ra-Evènements fâcheux qui accompagnent l'établissement des Augustins, onement. — Erection du monastère des Augustines déclarée nulle par nis ratifiée. — Clarisses de l'Impériale. — Monastère de Sainte-Isabelle 109

CHAPITRE VIII

ι. Personnages célèbres. — Frai Gilles Gonzalez de Saint-Nicolas. — Bal-a. — Frai Francisco Turinjia. — Frai Juan Gallegos. — Augustin · Frai Paul Bustamante et ses compagnons. — Frai Antonio Correa. — Chaves. — Les PP. Francisco Frenegal, Juan de la Torre, Cristoval Juan de Tovar, Acacio de Naveda et Cristoval Valdespin. — Frai nzalez. — Doña Catalina Miranda. — Antonio del Campo. 129

CHAPITRE IX

ε. Propagation des idées de chevalerie. — Duels. — Empire et consé-mœurs licencieuses. — Protectorat des Indiens ; son origine. — Injus-ırd des indigènes. — Les évêques condamnent les coupables. — Institution res paroisses. — Des moines réguliers sont nommés curés. — Solution questions soulevées à cette occasion. — Le roi prie les évêques d'en-rêtres séculiers dans les paroisses. — Les supérieurs des ordres réguliers t de cette disposition. — Le provincial de Saint-Dominique présente au ition à l'effet de faire restreindre la juridiction de l'évêque de l'Impé-ltats de cette affaire. — Propension au vice des indigènes convertis : ıt à diverses ruses pour s'y livrer impunément. — Controverse à propos ıds indigènes : décision. 144

CHAPITRE X

ε. Les communautés religieuses organisent l'enseignement. — Frai Naveda et frai Cristoval Valdespin enseignent la philosophie et la théo-es Jésuites ouvrent leurs classes à Santiago. — Ils forment une congré-ıdiants. — Essais en faveur de l'enseignement primaire. — D. frai

Antonio de San-Miguel établit son séminaire à l'Impériale. — L'éducation femmes occupe l'attention de cet illustre évêque.

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. La prédication évangélique reste réduite aux villes, faute d'ouvri — Frai Antonio Quadramiro et frai Cristoval de Mérida prêchent à San-Felip dans ses environs. — Ils pénètrent jusqu'au pays des Huiliches et des Cuncos. Les Pères Dominicains établissent des missions à Angol, à Coya et dans d'au localités. — Louis Valdivia et ses compagnons dans l'Araucanie. — Leurs eff pour propager la foi; écueils contre lesquels échoue leur zèle. — La guerre co mence à s'allumer, et les missionnaires se retirent. — Frai Martin de los Sa et frai Cristoval Buiza percés à coups de flèches et de lances dans Angol. — F Pedro Zoza et frai Juan Vega périssent à Valdivia. — Destruction des missio — Travaux des Jésuites à Santiago en faveur de la foi. — Les provinces du n sont évangélisées. — Causes principales qui influèrent en faveur de l'expansion christianisme dans le Chili. 1

Série des chefs politiques qui gouvernèrent le Chili depuis sa conquête jusq la fin du seizième siècle. 1

Série des toquis qui gouvernèrent l'Araucanie durant le cours de ce siècle. 1

Tableau chronologique des évêques qui ont gouverné les Eglises du Chili dep leur établissement jusqu'à la fin du seizième siècle de l'ère chrétienne. 1

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Aspect politique du Chili au commencement de ce siècle. — Quiñone se démet du commandement. — Garcia Ramon retire ses troupes des possessions dans l'Araucanie. — Alonso de Rivera augmente ses forces pour continuer l guerre. — Paillamacu presse le siège des villes au midi du Biobio. — Reddition de Villarica. — Héroïsme de la señora Inès Aguilera. — Prise de l'Impériale et mal heureux sort des habitants. — Les religieuses sont préservées de la fureur de vainqueurs. — Mort de Paillamacu. — Huenecura toqui. — Talaverano succède à Rivera déposé par le roi. — Sotomayor et Garcia Ramon. — Antécédents de c chef. — Les Araucans détruisent le fort de Boroa. — Rétablissement à Santiago de l'*audience royale*. — Combat de Lumaco. — Mort de Ramon. — Ailavilla II. — Merlo de la Fuente et Jaraquemada. — Travaux du jésuite Valdivia : caractère e antécédents de ce personnage. — Il défend la cause des Indiens en présence du

souverain. — Il retourne au Chili. — Congrès de Catirai et de Nancu, et résultat de leurs séances. — Deux Jésuites entrent dans les terres ennemies. — Ancanamon ulmen général. — Perfidie de Melendez et ses conséquences terribles. — Utaflame. — Conclusion de la paix avec les ulmens. — Les Jésuites à Elicura : leur fin tragique. — L'armée espagnole demande vengeance, et Valdivia proteste contre ces colères. — Valdivia persécuté. — Gaspar Sobrino et Pedro Cortès à la cour de Madrid. — Le roi tranche les difficultés qu'ils soulèvent. — Mort de Rivera. — Faits de ses successeurs. — Valdivia retourne en Espagne. — Lazo et ses antécédents. — Bataille de la Cangrejeras. — Les horreurs de la guerre se font sentir plus vivement. — Le marquis de Baides conclut la paix à Quillin. — Piété édifiante du président Muzica. — Luttes fâcheuses dans le sein de la municipalité de la Conception. — Le général Acuña recommence la guerre. — Clentaru, toqui. — Défaite de l'armée espagnole. — Prise de Chillan. — Affreuse sédition à la Conception. — Successeurs d'Acuña. — Meneses fait la paix. — Caractère de ce chef ; sa conduite philanthropique. — Sa chute. — Il triomphe de ses ennemis. — Derniers chefs espagnols. 191

CHAPITRE II

SOMMAIRE. Situation politique des Indiens. — Ils sont déclarés esclaves par Philippe III. — Raisons de cette disposition. — Ses terribles effets. — L'évêque de Santiago représente au roi les vexations auxquelles les naturels sont en butte. — Décision du roi. — Etablissement d'une junte à Santiago, pour délibérer sur la condition des indigènes. — Nouvelles réclamations de l'évêque de Santiago en leur faveur. — Circonstances qui les favorisent. — Les décisions royales ne sont pas respectées. — On prononce la peine capitale contre ceux qui attentent à la liberté des Indiens. — Leur situation religieuse. — Ceux qui avaient embrassé la foi, malgré la guerre, la conservent. — Négligence des *encommenderos*. — Curés payés sur le produit du *cens des Indiens*. — Le roi veut qu'on oblige les Indiens à vivre dans des centres d'agglomération. — Le vice-roi du Pérou paralyse les dispositions du souverain. — Le fiscal sollicite l'établissement d'une chaire de langue chilienne. — Récapitulation. 231

CHAPITRE III

SOMMAIRE. Les prêtres prêchent sans contradiction dans le territoire conquis. — Les évêques Humanzoro et Carrasco montrent un grand zèle pour l'instruction des indigènes. — Le roi ordonne de respecter les dispositions de Carrasco sur ce point. — L'évêque fait des représentations et donne des ordres aux *encomenderos*. — Les Jésuites dans l'Araucanie. — Les habitants de l'île de Sainte-Marie reçoivent la foi. — Ils connaissent par expérience les vertus des Jésuites. — Travaux du P. Vechi. — Modollell à Monterei. — Entreprises apostoliques du P. Rosales et de ses compagnons. — Les chefs araucans bâtissent des temples. — Troubles que pro-

duit la tolérance criminelle du gouverneur Acuña. — Prêtres réduits en captivité — Expédition de Valdivia. — Le P. Vargas travaille à rétablir la paix. — L P. Rosales parmi les Boroans. — Mission de Peñuelas. — La foi pénètre jusqu' l'Impériale. — Les magiciens persécutent les missionnaires. — Les PP. Pozo e Chacon sont pris. — Les religieux de la Merci prêchent les Chilotes. — Les Jé suites Ferrugino et Banegas parcourent la plus grande partie des archipels de Chi loé, des Chonos et des Guaitecas. — Zèle héroïque des PP. Vargas et Pozo. — Augustin Villasa parmi les Cuncos. — Il est arrêté ; il est condamné à mort. — Le génér D. Ignace de la Carrera envahit le territoire des Cuncos, et délivre le Père. 24

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Vertus et science des évêques de Santiago. — Antécédents de D. fra Juan Perez d'Espinosa. — Il reçoit la mitre. — Il fonde le séminaire diocésain. — Il célèbre un synode à Santiago. — Il visite son diocèse. — Débats scandaleux entr l'évêque, le gouverneur et l'Audience royale. — Le prélat abandonne son siég épiscopal et lance un interdit sur Santiago. — La ville s'alarme. — Députation d l'Audience. — Retour de l'évêque. — Il part pour l'Espagne et meurt. — D. Fran cisco Salcedo. — Ses antécédents. — Il reçoit, à la Plata, la consécration épisco pale. — Il remplit saintement les fonctions de sa charge. — D. frai Gaspar Villaroel, originaire de Quito, est élevé au siège de Santiago. — Ses qualités re marquables. — Il reçoit la consécration épiscopale. — Vertus héroïques de l'évêq Villaroel. — Il visite tout son diocèse, et à son retour arrive le tremblement de te où il faut périr sous les débris de sa maison. — Sa conduite politique. — Sa p motion au siège d'Arequipa. — L'évêque Sambrano prend l'administration diocèse, donne sa démission et meurt. — D. Fernando d'Avendaño et D. D d'Encinas meurent sans avoir été sacrés. — D. frai Diego de Humanzoro. — biographie. — Il publie le jubilé d'Alexandre VII. — Il commence la visite de diocèse et tient un synode diocésain. — Mandement rigoureux de l'évêque. — reté de son caractère. — Lutte avec l'Audience : résultats de cette lutte. — démission et ses motifs. — Sa mort. — Antécédents de Carrasco. — Il est nom évêque. — Il élève la cathédrale — Zèle apostolique de l'évêque dans sa tour pastorale. — La Providence le sauve miraculeusement. — Réforme du clergé. — Réunion d'un synode. — Il soumet son Eglise aux règles ordinaires. — Piété é fiante de l'évêque dans les calamités que souffre son troupeau. — Il reconstruit l séminaire diocésain. — Il est promu au siège de la Paz. — D. Francisco de la Pueb est proposé pour la mitre. — Ses brillantes qualités. — Il est contraint d'accepter la dignité épiscopale. — Son extrême pauvreté. — Générosité de Charles II. — D. Pedro Pizarro Cajal prend en son nom le gouvernement du diocèse. — L'évêque arrive à Santiago et visite le diocèse. — Vertus héroïques du saint prélat. — Sa démission. — Sa sainte mort. 264

CHAPITRE V

SOMMAIRE. L'église paroissiale de Saint-Pierre de la Conception remplace celle de Saint-Michel de l'Impériale, comme cathédrale. — Antécédents de l'évêque D. frai Reginald Lizarraga. — Proposé comme évêque, il reçoit ses bulles et se fait sacrer. — Son zèle pastoral. — Il quitte l'Impériale et se rend à la Conception. — Ses vertus éminentes. — Envoyé au Paraguay, il meurt. — Détails sur l'évêque Corni. — Qualités remarquables du P. Oré. — Il prend possession du siége : voyage à Chiloé. — Le roi le consulte. — Sa mort. — Frai Marc Castro refuse la mitre. — D. Diego Sambrano y Villalobos l'accepte. — Ses antécédents. — Son sacre : il entreprend la visite de son diocèse. — Sa parfaite charité. — Motifs de difficulté avec le conseil de la Conception. — Il est promu au siége de Santiago et remplacé par D. frai Benito Cimbron. — Caractère du nouvel évêque. — Malheurs subis de l'Eglise de la Conception. — Vertus apostoliques dont l'évêque donne des preuves réitérées. — Affreux tremblement de terre. — L'évêque est nommé capitaine général. — Il meurt sans occuper ce nouveau poste. — L'archevêque de Lima annule l'élection d'un vicaire capitulaire choisi par le chapitre. — Son successeur meurt avant d'avoir été sacré. — Frai Francisco de Loyola met fin à la vacance. — Il visite son diocèse. — Son ardente charité. — L'évêque et les ulmens. — Concessions de l'évêque. — Sa mort. — Mort de ses deux successeurs. — Mgr Hijar prend l'administration et convoque un synode. 289

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Troisième concile provincial de saint Turibe. — Son ouverture solennelle. — Les évêques du Chili excusent leur absence par de justes motifs. — Résumé des sessions. — D. frai Juan Perez d'Espinosa célèbre un synode à Santiago. — Salcedo en réunit un nouveau, et y donne des statuts pour son Eglise. — La municipalité de Santiago se plaint des statuts et en appelle au souverain. — Décision du roi. — D. frai Diego de Humanzoro célèbre aussi un synode. — Constitutions du synode convoqué par Carrasco. — Elles sont approuvées et déclarées exécutoires. — Règles ordinaires. 304

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès des ordres réguliers. — L'évêque D. frai Benito Cimbron recourt au roi pour qu'il fasse peupler les couvents de son diocèse. — Résultat de cet appel. — Etat florissant des communautés à Santiago et circonstances qui les favorisent. — Les Jésuites ont un visiteur. — Leurs colléges forment une province séparée du Pérou. — Changements qui suivent l'érection de la nouvelle province. — Frai Cristoval de la Mancha y Velazco visite et réforme les Dominicains. — Grand schisme parmi les Dominicains. — Deux provinciaux élus en un même jour. — Tous deux s'adressent au général de l'ordre pour demander la confirmation de leur

duit la tolérance criminelle du gouverneur Acuña. — Prêtres réduits en captivité — Expédition de Valdivia. — Le P. Vargas travaille à rétablir la paix. — L P. Rosales parmi les Boroans. — Mission de Peñuelas. — La foi pénètre jusqu' l'Impériale. — Les magiciens persécutent les missionnaires. — Les PP. Pozo e Chacon sont pris. — Les religieux de la Merci prêchent les Chilotes. — Les Jé suites Ferrugino et Banegas parcourent la plus grande partie des archipels de Chi loé, des Chonos et des Guaitecas. — Zèle héroïque des PP. Vargas et Pozo. — Augustin Villasa parmi les Cuncos. — Il est arrêté ; il est condamné à mort. — Le généra D. Ignace de la Carrera envahit le territoire des Cuncos, et délivre le Père. 241

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Vertus et science des évêques de Santiago. — Antécédents de D. fra Juan Perez d'Espinosa. — Il reçoit la mitre. — Il fonde le séminaire diocésain. — Il célèbre un synode à Santiago. — Il visite son diocèse. — Débats scandaleux entr l'évêque, le gouverneur et l'Audience royale. — Le prélat abandonne son sièg épiscopal et lance un interdit sur Santiago. — La ville s'alarme. — Députation d l'Audience. — Retour de l'évêque. — Il part pour l'Espagne et meurt. — D. Fran cisco Salcedo. — Ses antécédents. — Il reçoit, à la Plata, la consécration épisco pale. — Il remplit saintement les fonctions de sa charge. — D. frai Gaspar d Villaroel, originaire de Quito, est élevé au siège de Santiago. — Ses qualités re marquables. — Il reçoit la consécration épiscopale. — Vertus héroïques de l'évêq Villaroel. — Il visite tout son diocèse, et à son retour arrive le tremblement de te où il faut périr sous les débris de sa maison. — Sa conduite politique. — Sa p motion au siège d'Arequipa. — L'évêque Sambrano prend l'administration diocèse, donne sa démission et meurt. — D. Fernando d'Avendaño et D. Di d'Encinas meurent sans avoir été sacrés. — D. frai Diego de Humanzoro. — biographie. — Il publie le jubilé d'Alexandre VII. — Il commence la visite de diocèse et tient un synode diocésain. — Mandement rigoureux de l'évêque. — reté de son caractère. — Lutte avec l'Audience : résultats de cette lutte. — démission et ses motifs. — Sa mort. — Antécédents de Carrasco. — Il est nom évêque. — Il élève la cathédrale — Zèle apostolique de l'évêque dans sa tou pastorale. — La Providence le sauve miraculeusement. — Réforme du clergé - Réunion d'un synode. — Il soumet son Eglise aux règles ordinaires. — Piété tiante de l'évêque dans les calamités que souffre son troupeau. — Il reconstru séminaire diocésain. — Il est promu au siège de la Paz. — D. Francisco de la Pu est proposé pour la mitre. — Ses brillantes qualités. — Il est contraint d'accepte dignité épiscopale. — Son extrême pauvreté. — Générosité de Charles II. — Pedro Pizarro Cajal prend en son nom le gouvernement du diocèse. — L'év arrive à Santiago et visite le diocèse. — Vertus héroïques du saint prélat. — démission. — Sa sainte mort. [illegible]6

CHAPITRE V

SOMMAIRE. L'église paroissiale de Saint-Pierre de la Conception remplace celle de Saint-Michel de l'Impériale, comme cathédrale. — Antécédents de l'évêque D. frai Reginald Lizarraga. — Proposé comme évêque, il reçoit ses bulles et se fait sacrer. — Son zèle pastoral. — Il quitte l'Impériale et se rend à la Conception. — Ses vertus éminentes. — Envoyé au Paraguay, il meurt. — Détails sur l'évêque Corni. — Qualités remarquables du P. Oré. — Il prend possession du siège : voyage à Chiloé. — Le roi le consulte. — Sa mort. — Frai Marc Castro refuse la mitre. — D. Diego Sambrano y Villalobos l'accepte. — Ses antécédents. — Son sacre : il entreprend la visite de son diocèse. — Sa parfaite charité. — Motifs de difficulté avec le conseil de la Conception. — Il est promu au siège de Santiago et remplacé par D. frai Benito Cimbron. — Caractère du nouvel évêque. — Malheurs subits de l'Eglise de la Conception. — Vertus apostoliques dont l'évêque donne des preuves réitérées. — Affreux tremblement de terre. — L'évêque est nommé capitaine général. — Il meurt sans occuper ce nouveau poste. — L'archevêque de Lima annule l'élection d'un vicaire capitulaire choisi par le chapitre. — Son successeur meurt avant d'avoir été sacré. — Frai Francisco de Loyola met fin à la vacance. — Il visite son diocèse. — Son ardente charité. — L'évêque et les ulmens. — Concessions de l'évêque. — Sa mort. — Mort de ses deux successeurs. — Mgr Hijar prend l'administration et convoque un synode. 289

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Troisième concile provincial de saint Turibe. — Son ouverture solennelle. — Les évêques du Chili excusent leur absence par de justes motifs. — Résumé des sessions. — D. frai Juan Perez d'Espinosa célèbre un synode à Santiago. — Salcedo en réunit un nouveau, et y donne des statuts pour son Eglise. — La municipalité de Santiago se plaint des statuts et en appelle au souverain. — Décision du roi. — D. frai Diego de Humanzoro célèbre aussi un synode. — Constitutions du synode convoqué par Carrasco. — Elles sont approuvées et déclarées exécutoires. — Règles ordinaires. 304

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès des ordres réguliers. — L'évêque D. frai Benito Cimbron recourt au roi pour qu'il fasse peupler les couvents de son diocèse. — Résultat de cet appel. — Etat florissant des communautés à Santiago et circonstances qui les favorisent. — Les Jésuites ont un visiteur. — Leurs collèges forment une province séparée du Pérou. — Changements qui suivent l'érection de la nouvelle province. — Frai Cristoval de la Mancha y Velazco visite et réforme les Dominicains. — Grand schisme parmi les Dominicains. — Deux provinciaux élus en un même jour. — Tous deux s'adressent au général de l'ordre pour demander la confirmation de leur

duit la tolérance criminelle du gouverneur Acuña. — Prêtres réduits en captivité. — Expédition de Valdivia. — Le P. Vargas travaille à rétablir la paix. — Le P. Rosales parmi les Boroans. — Mission de Peñuelas. — La foi pénètre jusqu'à l'Impériale. — Les magiciens persécutent les missionnaires. — Les PP. Poso et Chacon sont pris. — Les religieux de la Merci prêchent les Chilotes. — Les Jésuites Ferrugino et Banegas parcourent la plus grande partie des archipels de Chiloé, des Chonos et des Guaitecas. — Zèle héroïque des PP. Vargas et Poso. — Augustin Villasa parmi les Cuncos. — Il est arrêté ; il est condamné à mort. — Le général D. Ignace de la Carrera envahit le territoire des Cuncos, et délivre le Père. 245

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Vertus et science des évêques de Santiago. — Antécédents de D. frai Juan Perez d'Espinosa. — Il reçoit la mitre. — Il fonde le séminaire diocésain. — Il célèbre un synode à Santiago. — Il visite son diocèse. — Débats scandaleux entre l'évêque, le gouverneur et l'Audience royale. — Le prélat abandonne son siège épiscopal et lance un interdit sur Santiago. — La ville s'alarme. — Députation de l'Audience. — Retour de l'évêque. — Il part pour l'Espagne et meurt. — D. Francisco Salcedo. — Ses antécédents. — Il reçoit, à la Plata, la consécration épiscopale. — Il remplit saintement les fonctions de sa charge. — D. frai Gaspar de Villaroel, originaire de Quito, est élevé au siège de Santiago. — Ses qualités remarquables. — Il reçoit la consécration épiscopale. — Vertus héroïques de l'évêque Villaroel. — Il visite tout son diocèse, et à son retour arrive le tremblement de terre où il faut périr sous les débris de sa maison. — Sa conduite politique. — Sa promotion au siège d'Arequipa. — L'évêque Sambrano prend l'administration du diocèse, donne sa démission et meurt. — D. Fernando d'Avendaño et D. Diego d'Encinas meurent sans avoir été sacrés. — D. frai Diego de Humanzoro. — Sa biographie. — Il publie le jubilé d'Alexandre VII. — Il commence la visite de son diocèse et tient un synode diocésain. — Mandement rigoureux de l'évêque. — Dureté de son caractère. — Lutte avec l'Audience : résultats de cette lutte. — Sa démission et ses motifs. — Sa mort. — Antécédents de Carrasco. — Il est nommé évêque. — Il élève la cathédrale — Zèle apostolique de l'évêque dans sa tournée pastorale. — La Providence le sauve miraculeusement. — Réforme du clergé. — Réunion d'un synode. — Il soumet son Eglise aux règles ordinaires. — Piété édifiante de l'évêque dans les calamités que souffre son troupeau. — Il reconstruit le séminaire diocésain. — Il est promu au siège de la Paz. — D. Francisco de la Puebla est proposé pour la mitre. — Ses brillantes qualités. — Il est contraint d'accepter la dignité épiscopale. — Son extrême pauvreté. — Générosité de Charles II. — D. Pedro Pizarro Cajal prend en son nom le gouvernement du diocèse. — L'évêque arrive à Santiago et visite le diocèse. — Vertus héroïques du saint prélat. — Sa démission. — Sa sainte mort. 264

CHAPITRE V

SOMMAIRE. L'église paroissiale de Saint-Pierre de la Conception remplace celle ' Saint-Michel de l'Impériale, comme cathédrale. — Antécédents de l'évêque D. ti Reginald Lizarraga. — Proposé comme évêque, il reçoit ses bulles et se fait rer. — Son zèle pastoral. — Il quitte l'Impériale et se rend à la Conception. — s vertus éminentes. — Envoyé au Paraguay, il meurt. — Détails sur l'évêque rai. — Qualités remarquables du P. Oré. — Il prend possession du siège : voyage Chiloé. — Le roi le consulte. — Sa mort. — Frai Marc Castro refuse la mitre. D. Diego Sambrano y Villalobos l'accepte. — Ses antécédents. — Son sacre : ntreprend la visite de son diocèse. — Sa parfaite charité. — Motifs de difficulté c le conseil de la Conception. — Il est promu au siège de Santiago et remcé par D. frai Benito Cimbron. — Caractère du nouvel évêque. — Malheurs ils de l'Eglise de la Conception. — Vertus apostoliques dont l'évêque donne des uves réitérées. — Affreux tremblement de terre. — L'évêque est nommé caaine général. — Il meurt sans occuper ce nouveau poste. — L'archevêque de ma annule l'élection d'un vicaire capitulaire choisi par le chapitre. — Son sucseur meurt avant d'avoir été sacré. — Frai Francisco de Loyola met fin à la tance. — Il visite son diocèse. — Son ardente charité. — L'évêque et les ul- s. — Concessions de l'évêque. — Sa mort. — Mort de ses deux successeurs. — r Hijar prend l'administration et convoque un synode. 289

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Troisième concile provincial de saint Turibe. — Son ouverture solenlle. — Les évêques du Chili excusent leur absence par de justes motifs. — sumé des sessions. — D. frai Juan Perez d'Espinosa célèbre un synode à Sango. — Salcedo en réunit un nouveau, et y donne des statuts pour son Eglise. La municipalité de Santiago se plaint des statuts et en appelle au souverain. — cision du roi. — D. frai Diego de Humanzoro célèbre aussi un synode. — Constitions du synode convoqué par Carrasco. — Elles sont approuvées et déclarées icatoires. — Règles ordinaires. 304

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès des ordres réguliers. — L'évêque D. frai Benito Cimbron court au roi pour qu'il fasse peupler les couvents de son diocèse. — Résultat de appel. — Etat florissant des communautés à Santiago et circonstances qui les orisent. — Les Jésuites ont un visiteur. — Leurs collèges forment une province parée du Pérou. — Changements qui suivent l'érection de la nouvelle province. — ai Cristoval de la Mancha y Velazco visite et réforme les Dominicains. — Grand hisme parmi les Dominicains. — Deux provinciaux élus en un même jour. — ous deux s'adressent au général de l'ordre pour demander la confirmation de leur

élection. — Raisons alléguées par chacun à l'appui de ses droits. — Décision du général. — Les Augustins prétendent se rendre indépendants des provinciaux du Pérou. — Ils obtiennent à différentes reprises des brefs favorables à leurs prétentions et soutiennent énergiquement la légalité de leur situation. — Querelles animées entre les Augustins du Pérou et ceux du Chili. — Ceux du Chili finissent par triompher, et restent indépendants. — Election scandaleuse d'un provincial, dont se mêlent des membres de l'Audience, et ses conséquences. — Les Franciscains fondent de nouvelles maisons à Santiago. — Le feu de la discorde s'y allume. — On veut annuler les délibérations d'une assemblée capitulaire tenue au couvent du Secours. — Le commissaire des Indes les déclare valables et ordonne de réintégrer les élus dans leurs fonctions. — Frai Thomas Moreno se conforme aux instructions du général. — Quelques indociles recourent à la justice séculière. — Schisme chez les Franciscains. — Mesures illégales de l'Audience. — Siège et violation de couvents. — Le P. Moreno et ses partisans sont bannis. — Ils se présentent au général et obtiennent complètement gain de cause. — Le roi ordonne de punir sévèrement les auditeurs. — Embarras pénibles de l'Audience. — Elle s'adresse au roi. — Les religieuses augustines sollicitent et obtiennent l'érection de leur ermitage. — Destruction des monastères d'Osorno et de l'Impériale. — Leurs religieuses fondent à Santiago le couvent de Sainte-Claire. — Il prétend se soustraire à la juridiction du provincial. — Evènements très-fâcheux. — Fuite et retour des religieuses. — Ce qui précède l'établissement du monastère de la Victoire. — Il finit par se fonder. — Les Pères de la Charité s'établissent à Santiago. — Difficulté entre le supérieur de cette communauté et l'évêque. 315

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. Personnages illustres par leurs vertus. — Biographie du célèbre jésuite Louis Valdivia. — Parallèle entre Valdivia et Bartolomé de Las Casas. — Horace Vechi, Martin Aranda et Diego Montalva. — Biographie du P. Melchior Venegas. — Vertus éclatantes du missionnaire Paul Bustamante. — Quelques mots sur les compagnons de son martyre. — Frai Martin Salvatierra. — Frai Jacinthe de Jorquera. — Frai Juan del Castillo. — Autres hommes éminents par leur vertu dans l'ordre de Saint-Dominique. — Notice sur frai Thomas Toro Sambrano. — Juan de San-Buenaventura. — Andres Corzo, le frère lai Andres et Juan Moreno. — Biographie du vénerable serviteur de Dieu frai Pedro Bardesi. — Détails sur les augustins frai Francisco Mendez, Pedro Figueroa, Manuel Mendoza, Miguel Canovio, Juan Jefre, Diego Losie, Manuel Espinosa et Juan Ibañez. — Vertu extraordinaire de quelques religieux de la Merci, frai Juan Zamora, Bernavé Rodriguez et Diego Jaime. — Biographie de frai Pedro Migueles. — Autres hommes illustres : D. Juan Garcia Alvarano, D. Miguel Quiroz, D. Juan Oma de Zaa, D.

Francisco Giron, D. Francisco Suarez de Tolède. — Sœur Constance de San-Lorenzo. — Doña Mayor Paez de Castillejo. 346

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. Mœurs du siècle. — Injustice des gouvernants. — Conséquences de ce mal. — Empiètements sur les attributions de la magistrature. — Efforts de Meneses pour rétablir l'empire des lois. — Effets fâcheux qui s'en suivirent. — Mœurs des habitants des diverses colonies. — Résultats différents. — Effets que le soulèvement des indigènes produisit dans les villes espagnoles. — Usages des indigènes. — Le sacrifice du Proculon. — Faiblesse des néophytes. — Querelles scandaleuses. — Usages religieux. — Marche des églises. — Visites diocésaines. — Exigences des chefs politiques repoussées par les évêques. — Prétentions ridicules des femmes des auditeurs. — Trait intéressant du comte Pedroso. — Municipalités. — Réforme des chapitres diocésains. — Améliorations introduites dans le service paroissial. — Les réguliers détachés des paroisses. — Relâchement de la discipline monastique. — Divers changements dans l'administration des couvents. — Monastères de femmes. 392

CHAPITRE X

SOMMAIRE. Evènements mémorables. — Invention du crucifix de Limachi et notice sur le culte dont il devint l'objet. — Statue de Marie trouvée dans l'Araucanie. — Tremblement de terre du 13 mai. — Idem du 15 mars. 416

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. Temples somptueux. — Cathédrale. — Saint-Dominique. — Eglise des Jésuites. — Solennités religieuses. — Introduction de ridicules usages profanes dans la célébration des fêtes des Saints. — Processions. — Brefs du pape. — Doutes de l'évêque de Santiago sur le culte de sainte Rose de Lima. — Solution de ces doutes. 422

CHAPITRE XII

SOMMAIRE. Perspective que présentait la foi parmi les Chiliens à la fin du dix-septième siècle. — Obstacles qu'elle rencontrait. — Succès de la prédication dans différents cantons de la province de Valdivia. — Les devins et leurs contes. — Missions de Puren, de Chiloé, des Guaitecas, des Chonos et des Poias. — Mascardi chez les Puelches. — Sa mort. — Travaux de D. José Moncada et de D. José Diaz. — Le président Marin de Poveda fait au roi un rapport défavorable sur les missions. — On établit à Santiago une œuvre de propagande. — Ses attributions et ses résultats. — Conclusion. 429

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. Etat des lumières au Chili. — Maisons d'éducation à Santiago. — L'évêque Salcedo confie son séminaire aux Jésuites. — Pensionnat de Saint-François

élection. — Raisons alléguées par chacun à l'appui de ses droits. — Décision du général. — Les Augustins prétendent se rendre indépendants des provinciaux du Pérou. — Ils obtiennent à différentes reprises des brefs favorables à leurs prétentions et soutiennent énergiquement la légalité de leur situation. — Querelles animées entre les Augustins du Pérou et ceux du Chili. — Ceux du Chili finissent par triompher, et restent indépendants. — Election scandaleuse d'un provincial, dont se mêlent des membres de l'Audience, et ses conséquences. — Les Franciscains fondent de nouvelles maisons à Santiago. — Le feu de la discorde s'y allume. — On veut annuler les délibérations d'une assemblée capitulaire tenue au couvent du Secours. — Le commissaire des Indes les déclare valables et ordonne de réintégrer les élus dans leurs fonctions. — Frai Thomas Moreno se conforme aux instructions du général. — Quelques indociles recourent à la justice séculière. — Schisme chez les Franciscains. — Mesures illégales de l'Audience. — Siège et violation de couvents. — Le P. Moreno et ses partisans sont bannis. — Ils se présentent au général et obtiennent complètement gain de cause. — Le roi ordonne de punir sévèrement les auditeurs. — Embarras pénibles de l'Audience. — Elle s'adresse au roi. — Les religieuses augustines sollicitent et obtiennent l'érection de leur ermitage. — Destruction des monastères d'Osorno et de l'Impériale. — Leurs religieuses fondent à Santiago le couvent de Sainte-Claire. — Il prétend se soustraire à la juridiction du provincial. — Evènements très-fâcheux. — Fuite et retour des religieuses. — Ce qui précède l'établissement du monastère de la Victoire. — Il finit par se fonder. — Les Pères de la Charité s'établissent à Santiago. — Difficulté entre le supérieur de cette communauté et l'évêque. 315

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. Personnages illustres par leurs vertus. — Biographie du célèbre jésuite Louis Valdivia. — Parallèle entre Valdivia et Bartolomé de Las Casas. — Horace Vechi, Martin Aranda et Diego Montalva. — Biographie du P. Melchior Venegas. — Vertus éclatantes du missionnaire Paul Bustamante. — Quelques mots sur les compagnons de son martyre. — Frai Martin Salvatierra. — Frai Jacinthe de Jorquera. — Frai Juan del Castillo. — Autres hommes éminents par leur vertu dans l'ordre de Saint-Dominique. — Notice sur frai Thomas Toro Sambrano. — Juan de San-Buenaventura. — Andres Corzo, le frère lai Andres et Juan Moreno. — Biographie du vénérable serviteur de Dieu frai Pedro Bardesi. — Détails sur les augustins frai Francisco Mendez, Pedro Figueroa, Manuel Mendoza, Miguel Canovio, Juan Jefre, Diego Losie, Manuel Espinosa et Juan Ibañez. — Vertu extraordinaire de quelques religieux de la Merci, frai Juan Zamora, Bernavé Rodriguez et Diego Jaime. — Biographie de frai Pedro Migueles. — Autres hommes illustres : D. Juan Garcia Alvarano, D. Miguel Quiroz, D. Juan Oma de Zaa, D.

Francisco Giron, D. Francisco Suarez de Tolède. — Sœur Constance de San-Lorenzo. — Doña Mayor Paez de Castillejo. 346

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. Mœurs du siècle. — Injustice des gouvernants. — Conséquences de ce mal. — Empiètements sur les attributions de la magistrature. — Efforts de Meneses pour rétablir l'empire des lois. — Effets fâcheux qui s'en suivirent. — Mœurs des habitants des diverses colonies. — Résultats différents. — Effets que le soulèvement des indigènes produisit dans les villes espagnoles. — Usages des indigènes. — Le sacrifice du Proculon. — Faiblesse des néophytes. — Querelles scandaleuses. — Usages religieux. — Marche des églises. — Visites diocésaines. — Exigences des chefs politiques repoussées par les évêques. — Prétentions ridicules des femmes des auditeurs. — Trait intéressant du comte Pedroso. — Municipalités. — Réforme des chapitres diocésains. — Améliorations introduites dans le service paroissial. — Les réguliers détachés des paroisses. — Relâchement de la discipline monastique. — Divers changements dans l'administration des couvents. — Monastères de femmes. 392

CHAPITRE X

SOMMAIRE. Evènements mémorables. — Invention du crucifix de Limachi et notice sur le culte dont il devint l'objet. — Statue de Marie trouvée dans l'Araucanie. — Tremblement de terre du 13 mai. — Idem du 15 mars. 416

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. Temples somptueux. — Cathédrale. — Saint-Dominique. — Eglise des Jésuites. — Solennités religieuses. — Introduction de ridicules usages profanes dans la célébration des fêtes des Saints. — Processions. — Brefs du pape. — Doutes de l'évêque de Santiago sur le culte de sainte Rose de Lima. — Solution de ces doutes. 422

CHAPITRE XII

SOMMAIRE. Perspective que présentait la foi parmi les Chiliens à la fin du dix-septième siècle. — Obstacles qu'elle rencontrait. — Succès de la prédication dans différents cantons de la province de Valdivia. — Les devins et leurs contes. — Missions de Puren, de Chiloé, des Guaitecas, des Chonos et des Poias. — Mascardi chez les Puelches. — Sa mort. — Travaux de D. José Moncada et de D. José Diaz. — Le président Marin de Poveda fait au roi un rapport défavorable sur les missions. — On établit à Santiago une œuvre de propagande. — Ses attributions et ses résultats. — Conclusion. 429

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. Etat des lumières au Chili. — Maisons d'éducation à Santiago. — L'évêque Salcedo confie son séminaire aux Jésuites. — Pensionnat de Saint-François

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

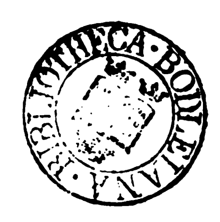
DU CHILI

PAR M. L'ABBÉ EYZAGUIRRE,

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE
ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU CHILI.

TRADUITE PAR L. POILLON.

TOME SECOND



LILLE
L. LEFORT, IMPRIMEUR - LIBRAIRE.
1855



OPINION DES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ,

l'Illustrissime D. Juste Donoso, évêque d'Ancud (ou San-Carlos), et frai Dominique Aracena, maître des frères Prêcheurs de la stricte Observance, formant la Commission nommée par la Faculté de théologie et des sciences sacrées de l'Université nationale, pour rendre compte de cette dernière partie de l'Histoire, que l'Université avait proposée pour thèse.

A M. le doyen de la Faculté de théologie.

Santiago, 5 septembre 1848.

La Commission que, par sa délibération du 27 août dernier, la Faculté a bien voulu nommer, pour examiner si le prix qu'offre l'Université, peut être justement décerné à un ouvrage qui a pour titre : *Histoire de l'Eglise du Chili*, et qui lui a été présenté sur le sujet mis au concours cette année par la même Faculté, en ces termes : *un travail sur l'histoire ecclésiastique du pays, qui aille du commencement du dix-huitième siècle, jusqu'à la mort de l'illustrissime Maran*, la Commission, disons-nous, s'est occupée sérieusement de l'examen de l'ouvrage ci-dessus indiqué, et voici quel en est le résultat.

Cet ouvrage contient la troisième partie de l'histoire présentée l'année dernière à la Faculté, qui lui décerna le prix

annoncé, attendu qu'elle remplissait parfaitement l'objet de l thèse mise au concours cette année-là. La Commission actuell qui a eu l'honneur de faire un rapport sur la première et la s conde partie de l'histoire dont il s'agit, a encore aujourd'hui l satisfaction d'affirmer que la troisième partie qui vient d'êt présentée, garde une harmonie parfaite avec les deux premièr Elle a été faite par le même auteur, et il y suit constamment plan qu'il a adopté dans les parties précédentes. Dans son rapp sur celles-là, votre Commission s'est exprimée de cette manièr « Le système que suit l'auteur dans la classification des faits en général celui de l'histoire de Ducreux. Les évènements p tiques étant presque toujours entremêlés aux évènements rel gieux, il trace succinctement l'histoire des uns pour la plus co plète intelligence des autres. Il suit pas à pas la marche l'établissement du christianisme dans le pays; il mentionne l succès, les vicissitudes, les revers des ministres évangéliq qui l'implantèrent et le propagèrent, et il en décrit longue la série, sans omettre ces détails qui intéressent l'histoir éveillent la reconnaissance des âges postérieurs et provoqu l'émulation.... Il s'étend surtout sur l'établissement des missi parmi les indigènes, et sur les diverses tentatives qui ont é faites à diverses époques pour parvenir à leur conversion.... raconte la biographie des évêques chiliens... Il présente le tabl des ordres religieux;... il esquisse leurs progrès, leurs vicis tudes, leurs services.... Enfin, il termine son travail par u collection de documents choisis et remarquables, qui serve de pièces justificatives à divers passages de son histoire. » C observations, que nous avons soumises en 1847 à la décisio de la Faculté, se reproduisent aujourd'hui par rapport à l'ou

vrage dont nous parlons : car elles lui sont toutes applicables. L'auteur, dépassant les limites posées par la thèse, continue sa narration à partir du commencement du dix-huitième siècle, et s'arrête à 1810.

Mais nous ne saurions passer sous silence une partie fort importante de ce travail, et qui se recommande par son originalité. C'est l'*Histoire littéraire du Chili*. Le Chili, comme tous les pays civilisés, possède ses sages qui l'ont illustré dans les diverses branches de la science. Outre les auteurs que nous connaissons, nos premiers évêques furent en général des savants illustres, et la tradition rapporte que plusieurs d'entre eux nous ont légué de précieux commentaires du dogme catholique. Nous avons des jurisconsultes éminents comme Villaroel et Aldai, des historiens minutieux et sévères comme Aguiar et Cordoba Figueroa, des théologiens profonds comme Fuenzalida, frai Sébastien Mas et l'immortel Lacunza, des poètes agréables comme Oña et Bascuñan, des auteurs ascétiques versés dans les matières spirituelles comme Garcia et Caldera, et enfin des lettrés riches en toute espèce de connaissances. Mais la plupart de tous ces précieux ouvrages nous sont absolument inconnus. Le Chili, privé, comme presque toutes les colonies espagnoles du Nouveau-Monde, de l'art de l'imprimerie, n'avait pas de moyens pour publier ses productions littéraires; aussi restaient-elles presque toujours inédites. L'auteur de l'*Histoire du Chili*, en exhumant de la poussière ces précieuses productions de la littérature chilienne, analyse leur contenu, indique leur mérite, publie parfois quelques-uns de leurs passages les plus intéressants, et les tire ainsi du profond oubli où les ont ensevelies le temps et la négligence. Pour préparer le champ qui produisit ces fruits

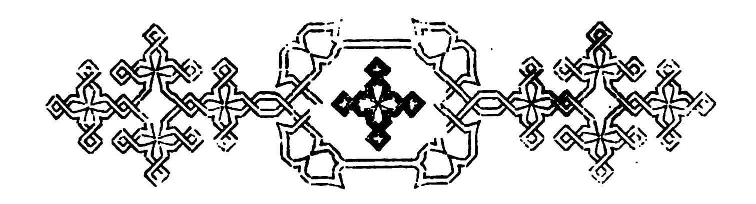
excellents, les leçons que donnèrent les premiers maîtres de l jeunesse du Chili furent nécessaires. L'ouvrage qui nous occu embrasse l'histoire complète des travaux qu'ils ont entrep d'abord dans les séminaires et dans les communautés régulière et plus tard dans les pensions et dans les académies. Sans perd de vue la trace lumineuse des sciences, il la suit sur tous l points jusqu'où s'étend le territoire chilien, pour nous fai immédiatement apprécier la tâche pénible des professeurs cha gés de les enseigner, et les progrès rapides de leurs élèves. Commission trouve là le résultat d'un travail aussi long q difficile de la part de l'auteur, et dont l'on ne peut suffisamme estimer le mérite qu'après avoir lu cette partie, une des plus i téressantes de l'ouvrage.

Nous avons donc enfin complète, une histoire ecclésiastiqu et littéraire du pays, qui n'existait pas; cette dernière parti couronne les deux premières, et l'ensemble constitue un servic éminent rendu à la patrie, à l'Eglise et aux lettres. Le laborieu et digne auteur qui, à force de fatigues et de veilles, est parven à mener à bonne fin cette importante entreprise, mérite, aux yeu de la Commission, le prix qu'assigne la loi, puisque le travai présenté remplit les conditions du sujet mis au concours.

Veuillez porter notre avis à la connaissance de la Faculté. Dieu vous garde!

JUSTE DONOSO, *évêque nommé d'Ancud.*

Frai DOMINGO ARACENA.



HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Perspective du pays. — Conduite administrative du président Ibañez. — Séditions étouffées dans l'armée espagnole. — Symptômes d'anarchie. — Nouveaux conflits. — Guerre de la succession. — Déposition et mort du président. — D. Andrés Ustariz. — Mécontentement général dans Santiago. — Révolte des Chilotes. — Conspiration des Araucans. — Mécontentement et désertion dans l'armée. — Ustariz, forcé de rendre compte de son administration, meurt de chagrin. — Gouvernement du président par intérim D. Martin de Santiago Concha. — D. Gabriel Cano d'Aponte prend le commandement. — Son brillant passé. — Sa conduite maladroite. — Les Araucans, molestés par les chefs des alliés, conspirent. — Vilumilla, toqui. — Rupture. — Siége de Puren. — Le président entre en campagne. — Congrès de Negrete. — Fin du gouvernement de Cano. — D. Manuel Salamanca prend le commandement par intérim. — Qualités éminentes du président Manso. — Ordonnance de Ferdinand VI. — Nouvelles colonies. — Promotion du président. — Le marquis d'Obando. — Administration bienfaisante d'Ortiz de Rosas. — Monnaie et autres établissements à Santiago. — Nouvelles villes. — Tremblement de terre et déplacement de la Conception. — Caractère du président Amat. — Appel au roi par l'illustre municipalité de Santiago. — Troubles. — Gouvernement de Gilles Gonzaga. — Insurrection des Araucans. — Mort de Gonzaga. — L'évêque de la Conception est chargé de négocier la paix. — Conduite honteuse du chef de la frontière — Faits d'armes. — Despotisme de Balmaceda —

Déportation de plusieurs ulmens — Présidence de Morales. — Continuation de la guerre. — Deuxième congrès de Negrete. — Belles qualités de Benavides. — Expédition à la *ville des Césars*. — Changements dans la forme du gouvernement politique du pays. — Mort de Benavides. — Antécédents de D. Ambrosio O'Higgins. — Inspection générale du royaume. — Troubles de Valdivia. — Entrevues. — Réformes. — Tribunal consulaire à Santiago. — Nouvelles colonies. — Reconstruction d'Osorno. — O'Higgins, vice-roi du Pérou. — Gouvernement d'Avilès. — Son éminente piété. — Il est nommé vice-roi de Buénos-Ayres. — D. Joachim del Pino.

A mesure qu'avec le cours des siècles s'éloignait davantage l'époque de l'établissement des colonies du Chili, elles voyaient s'accroître aussi leur population, leur industrie et leur importance, dans une proportion secondaire sans doute, mais en rapport avec les vicissitudes de la métropole elle-même, et avec le retard qui s'y faisait sentir dans toutes les branches de la civilisation moderne. Sans institutions libérales, l'Espagne voyait à l'intérieur languir l'industrie et les beaux-arts [1]; à l'extérieur, elle confiait son commerce à des spéculateurs anglais et hollandais, ne se réservant que celui des colonies. Par conséquent, elle manquait de ces véhicules précieux qui apportent au sein des nations l'abondance, le génie des entreprises et le goût du progrès, enfin le désir d'un développement continu sous l'empire de sages règlements. Ces causes si puissantes pour arriérer et pour empirer tout ce qu'elles pouvaient atteindre dans leur action, se trouvaient contre-balancées d'une manière assez heureuse, en ce qui concerne le Chili, par des circonstances particulières qui paralysèrent l'influence funeste, qu'elles auraient pu exercer sur les destinées du pays. Le Chili, gouverné par des chefs, la plupart intègres et zélés pour les progrès de leurs administrés, amis de la justice et de la tranquillité publique, trouvait tout établi en sa faveur, un protecteur

[1] L'industrie, soit... et les institutions libérales n'ont guère fait faire de progrès au génie espagnol dans cette direction; mais quant aux beaux-arts, on se souvient involontairement, en lisant ces lignes, de ces glorieuses et nombreuses races de peintres et de poëtes qu'a produits l'Espagne. (*Note du traducteur.*)

puissant qui veillait à son bien-être, et neutralisait par son intervention les résultats fâcheux qu'auraient produits, sans lui, les causes ci-dessus énoncées.

Bien que le Chili ait eu le bonheur d'être le plus souvent gouverné par des administrateurs vertueux, en somme, il en compta plusieurs, qui, se livrant sans frein à la satisfaction de passions ignobles, jetèrent une tache d'ignominie sur l'autorité qu'ils représentaient, et pesèrent comme une calamité, sur les villes qui furent le théâtre de leurs extorsions et de leurs méfaits. La conduite administrative du président D. Francisco Ibañez y Peralta nous fournit un triste exemple de cette vérité, au commencement de ce siècle. Ce personnage fatal au pays devait son élévation aux relations nombreuses qui l'unissaient aux familles les plus opulentes de Lima. A peine eut-il pris les rênes de l'Etat, que, voulant payer des dettes considérables qu'il avait contractées auparavant, il fit lever à son profit personnel un emprunt forcé à Santiago, à la Conception et à la Serena. Il introduisit des changements notables dans le régime des *encomiendas* des Indiens, et concéda, contre toutes les règles de la justice, des terres qui avaient déjà des propriétaires, extorquant en récompense de grandes sommes d'argent. De semblables procédés fixèrent vivement sur le gouverneur l'attention du public; en outre, l'armée supposait qu'il s'était approprié des fonds considérables, destinés à la paie des troupes. Le commissaire général, D. Fermin Montero, appelé en présence du président comme prévenu d'avoir répandu ces bruits, parvint à s'échapper, passa à Lima, et y fit connaître la conduite inique d'Ibañez. Mais comme, dans le Chili, le commissaire n'était pas le seul qui reprochât au président son administration basse et injuste, il fit faire de nombreuses arrestations, et excita par là une irritation telle parmi les soldats, que les garnisons d'Arauco, d'Yumbel et de Puren formèrent le projet de l'assassiner. Les conspirateurs avaient bien combiné leur

plan, et auraient probablement atteint le but qu'ils se proposaient, s'ils ne s'étaient pas trop hâtés, en devançant, sous la pression du despotisme de plus en plus insupportable d'Ibañez, le jour convenu pour le mouvement. Ceux d'Yumbel furent les premiers qui jetèrent le cri de la rébellion, et ils marchèrent sur la Conception, résolus à affranchir le pays du joug du tyran. Le gouverneur sortit de la Conception, à la tête de l'armée, pour repousser les rebelles. Les troupes d'Yumbel s'avancèrent à peine jusqu'aux abords de la ville, et reculèrent. Ibañez avait réussi, par sa diligence, à étouffer le mouvement. D. José Marin, leur commandant, fut pris, jugé et passé par les armes, et le lieutenant Juan de Contreras aurait subi le même sort, si ses amis ne l'en avaient préservé, en lui obtenant sa grâce. Ceux de Puren expulsèrent de la place le sergent-major Pedro Molina, et allèrent camper à trois lieues d'Yumbel, décidés à se mesurer avec les forces du gouverneur. Et la lutte se serait certainement engagée, sans la médiation du P. Georges Bulger, de la Compagnie de Jésus, qui, avec un saint zèle, calma les rebelles, et les fit rentrer dans le sentier du devoir, d'où ils étaient sortis. Bulger leur avait offert le pardon au nom du roi; mais cette offre n'empêchait pas la méfiance de prévaloir dans leur esprit : aussi se retirèrent-ils au fort avec précipitation, et cherchèrent-ils à gagner l'église, qu'ils regardaient comme un asile sacré et inviolable. Le gouverneur ne tint pas compte de la promesse d'amnistie faite au nom auguste de son souverain ; au contraire, il assiégea le temple, et se disposait à l'attaquer, pour en arracher de vive force les réfugiés. Le curé, D. Francisco Flores, s'opposa avec un zèle exemplaire à une semblable résolution. Il protesta contre la violence sacrilège dont le lieu saint allait être l'objet; il invoqua en sa faveur la justice du roi... Mais quand il fut convaincu que tout cela ne pouvait rien sur l'esprit d'hommes audacieux et avides de ven-

geance comme Ibañez, il lança un terrible anathème contre le gouverneur et ses complices, à raison de l'attentat qu'ils projetaient. L'excommunication fulminée par le curé obtint un meilleur résultat que tous les autres moyens précédemment employés. Les coupables sortirent de leur asile et se retirèrent dans un lieu sûr, en attendant que l'Audience déclarât si la grâce promise par le P. Bulger serait ou non maintenue. La décision fut affirmative, et en conséquence les prisonniers recouvrèrent leur liberté.

Pendant que la province de la Conception était témoin d'évènements aussi tristes que ceux que nous avons racontés, Santiago présentait l'aspect d'un véritable chaos; les citoyens divisés, les autorités aux prises entr'elles, les principes de gouvernement altérés conduisaient la capitale du royaume précipitamment à l'anarchie. Le président avait donné le premier exemple, en se dispensant de prêter serment de fidélité, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, et les autres faits n'en furent que la conséquence. En vain la municipalité de Santiago insista pour qu'il remplît cette obligation, imposée par les lois en vigueur; Ibañez s'y refusa avec obstination, sans alléguer aucune raison qui pût au moins expliquer l'entêtement de sa conduite. Bien plus, mettant de l'ostentation à ne pas se soumettre aux prescriptions de la loi, il affecta de méconnaître le droit en vertu duquel la municipalité le requérait de prêter ce serment, et protesta qu'il obéirait seulement au roi, dans le cas où il lui ordonnerait de le prêter. Il oubliait, sans doute, qu'on lui parlait au nom de la loi, en vertu d'une autorité légitimement établie, à laquelle il devait au moins exposer les raisons sur lesquelles il s'appuyait pour agir de cette manière. Malheureux les peuples, lorsque leurs gouverneurs arrivent à leur disputer le droit de demander compte de l'administration des chefs et de rechercher les motifs de leur système! Que deviendraient les lois,

si ceux qui sont chargés de les garder pouvaient les enfreindre impunément[1] ? Cette conduite illégale et impolitique aliénait au président l'affection d'une grande partie des citoyens, en même temps que ses extorsions révoltaient l'autre. Les membres de l'Audience et plusieurs conseillers de la ville soutenaient néanmoins ouvertement, par des vues particulières, les procédés d'Ibañez; mais les citoyens honorables les condamnaient aussi hautement. Et qu'auraient-ils pu faire, à la vue des empiètements d'un gouverneur, dont les violences brisaient toute hiérarchie dans les fonctions publiques, sans excepter les attributions inviolables de la sainte justice ! Cet état de choses ne pouvait durer long-temps, mais de nouveaux conflits survinrent, qui rendirent encore plus difficile la situation du pays, comme celle de son gouverneur.

La guerre de la succession qui embrasait à cette époque presque toute l'Europe, mit aussi en mouvement les nations américaines. Elles restèrent généralement fidèles à la maison de Bourbon. Les chefs, dociles aux ordres du souverain, réunirent des troupes, fortifièrent les ports, et prirent toute espèce de précautions pour empêcher l'incendie de s'étendre jusqu'au Nouveau-Monde. Le gouvernement du Chili fut spécialement prévenu de se tenir en garde contre certains espions, qu'on supposait avoir été envoyés par l'Angleterre pour semer la division dans le pays, et, dans le nombre de ces émissaires, on croyait devoir compter plusieurs membres du clergé régulier. Ibañez avait autant d'adversaires que de victimes de ses injustices, et, soit par suite de leurs accusations, soit à cause des probabilités du fait, la

[1] C'est surtout à propos des théories constitutionnelles et de certaines idées libérales, qu'il est difficile d'asseoir sur une base solide des propositions isolées, dont le développement n'est pas assez complet pour présenter la vérité tout entière. — Ne peut-on pas dire aussi avec raison : « Que deviendraient les lois, si les peuples qui doivent les observer, pouvaient à chaque instant discuter les actes de l'autorité dont elles émanent ? » (*Note du traducteur.*)

voix publique commença à dénoncer Ibañez et ses parents, comme opposés aux intérêts de Philippe V. Le roi crut nécessaire de le déposer, et après l'avoir déposé, il ordonna qu'on instruisît son procès et qu'on le conduisît à la *ville des Rois* (Lima [1]). Là, il se tint à l'écart de tout ce qui touche à la politique, jusqu'à ce qu'ayant perdu la marquise de Corpa, sa femme, il entra dans la Compagnie de Jésus, où il mourut.

D. Juan Andres Ustariz, bourgeois de Séville, appelé à lui succéder, était un personnage dont le mérite était peu connu. La perte de ses biens, causée par les vicissitudes du commerce, le fit décheoir de son opulence; il sut néanmoins conserver à l'extérieur les manières libres et généreuses d'un homme de rang. La ville de Santiago ne fit pas bon accueil à son nouveau gouverneur; les citoyens nobles, pleins des idées d'une aristocratie altière, regrettaient cette série de titres dont faisaient précéder leurs dispositions administratives les anciens gouverneurs, qui relevaient encore leurs fonctions par une naissance illustre, ou par une capacité hors ligne, ou par de brillants exploits militaires. On disait tout bas qu'Ustariz avait acheté récemment vingt-quatre mille piastres la croix de Saint-Jacques qu'il portait à son habit, ainsi que la dignité à laquelle il était parvenu. Où cette malveillance presque générale se montrait davantage, c'était parmi les fonctionnaires et surtout parmi les membres de l'Audience, qui ne perdaient pas une occasion d'humilier en public leur président, lequel, à son tour, usait de représailles en les payant de la même monnaie. Il est facile de deviner les maux qu'occasionnait cette lutte : entre personnes qui sont chargées d'un objet identique, la lutte c'est la ruine, et c'est à la ruine que marchait sans doute le Chili à l'époque

[1] Pizarre donna à la capitale du Pérou le nom de *ville des Rois*, parce qu'il en posa la première pierre le 6 *janvier* 1535. Ce nom s'est conservé dans les actes publics, tant que le Pérou a appartenu à l'Espagne. (*Note du traducteur.*)

qui nous occupe. Ce qui le montre d'une manière évidente, c'est le mépris envers l'autorité que les particuliers affichaient dans leur conduite ; c'est la corruption qui s'étendait rapidement à toutes les classes de la société, auxquelles l'autorité n'apparaissait plus revêtue de ce prestige et de cette force, propres à contenir les populations par le respect qu'ils inspirent.

Le sort de l'Eglise ne fut pas meilleur pendant l'administration d'Ustariz. Nous sommes loin de supposer que les évêques partageassent cette désaffection à l'égard du gouverneur, jusqu'au point d'oublier les devoirs qui leur incombent comme pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, et de se laisser aller aux manifestations par lesquelles les gens du monde, moins religieux, expriment les ressentiments de leur cœur[1]. Nous en sommes loin, et plus encore lorsque nous remarquons que les querelles fâcheuses, qui éclatèrent à cette époque, prirent leur source ordinairement dans les attaques du président, plutôt que dans les abus du pouvoir ecclésiastique. Nous nous occuperons, du reste, bientôt de ces faits.

Le soulèvement des Chilotes vint distraire l'attention d'Ustariz de ces difficultés, pour l'attirer sur des objets plus sérieux. Depuis long-temps Chiloé était considéré comme un des points les plus dignes d'une surveillance particulière, parce que les Créoles qui l'habitaient, se trouvant en rapport immédiat avec les Cuncos et les Guiliches, étaient toujours en état de lever l'étendard de la révolte et de causer une infinité de maux aux établissements européens. Malheureusement ces craintes, que la moindre prévoyance ne pouvait manquer d'inspirer, se réalisèrent sous le gouvernement d'Ustariz. Il avait élevé Alexandre Garzon, son domestique, jusqu'au grade de capitaine, et comme tel, il lui avait confié le fort de Calvuco. Ce brave Garzon abandonna son poste aussitôt qu'il commença à apercevoir quelques signes de

[1] D. Claude Gay le suppose dans son *Histoire*, tome III. (*Note de l'auteur.*)

mécontentement parmi les habitants des environs du fort, et se rendit avec ses troupes à la Conception. Les Chilotes, profitant d'une conjoncture si favorable à leurs desseins, se révoltèrent ouvertement, coururent aux armes, et menacèrent de détruire diverses colonies des îles. Le président, averti de la rébellion, ordonna que, sans perdre de temps, le maître de camp D. Pedro Molina se rendît de la Conception à Chiloé avec une forte armée, et en soumît de nouveau les habitants au joug qu'ils cherchaient à secouer. Molina atteignit tout le but de sa mission, mais bien plus par des promesses et des flatteries que par des extorsions et des violences. Les Chilotes rentrèrent sous la domination espagnole et renoncèrent au maniement des armes, si opposé à leur caractère doux et pacifique.

Il y avait plusieurs années que les Araucans vivaient en paix, mais cette paix n'était pas sincère et ne pouvait être durable ; ils manquaient de ressources pour combattre avec espoir de succès, et ils attendaient que la situation changeât, pour recommencer les anciennes hostilités. Le moment arriva enfin, et, se croyant assez forts pour attaquer l'ennemi, ils tinrent des réunions pour combiner leur plan de révolte ; mais la conspiration fut éventée à temps pour être étouffée, et le corrégidor de la Conception, D. Fermin Ustariz, fils du président, avec une habileté et une valeur peu communes, parvint à en découvrir les chefs. Quatre ulmens furent pendus, et quelques autres furent exilés. L'insurrection des Araucans, dans les circonstances où était alors le pays, eût été doublement désastreuse. Depuis l'entrée d'Ustariz au pouvoir, jamais les troupes n'avaient reçu leur paie, et les soldats se prévalaient d'une semblable injustice pour déserter leur corps. Aussi l'armée espagnole était-elle réduite à l'impuissance, et les forts se trouvaient-ils sans la garnison nécessaire pour résister en cas d'attaque. Les quelques hommes qui servaient encore le roi dans la

naux, excessivement dégoûtés, se plaignaient amèrement de la conduite du président. Le mécontentement était général, comme la défection, et les chefs pouvaient, à la vérité, attendre peu d'une troupe composée d'individus de cette espèce. Les dispositions des soldats allèrent se propageant, bien que lentement, dans toutes les autres classes de la société, et les effets de cette aversion se firent bientôt sentir. Le roi, informé de cet état de choses, nomma un successeur à Ustariz, tout en ordonnant au vice-roi du Pérou, le prince de San-Bono, d'envoyer immédiatement au Chili un visiteur et président intérimaire. Ces fonctions échurent au marquis de Casa-Concha, D. Martin de Santiago Concha [1], membre de l'Audience royale de Lima, qui arriva au Chili l'an 1717. A peine en possession du pouvoir, il fit rendre compte à Ustariz de son administration, en vertu des instructions dont il était muni, et le condamna à une amende de cinquante-quatre mille piastres, qu'il lui fit payer avec les intérêts et les frais de recouvrement. La conduite de Concha parut à plusieurs d'une rigueur excessive, et le chagrin qu'elle causa à l'inculpé fut assez profond pour amener sa mort. Concha continua la direction des affaires du royaume, sous le titre de président intérimaire, et le zèle qu'il déploya dans tous les actes de son gouvernement, est certainement digne des plus grands éloges. L'administration de la justice était devenue extrêmement lente, les procès s'éternisaient dans les tribunaux, au préjudice des parties, et les juges, plus d'une fois adonnés à des entreprises étrangères à leurs hautes fonctions, négligeaient les devoirs de la magistrature. Nous avons signalé les vices qui dégradaient quelques-uns des premiers dignitaires, et nous en pourrons conclure ceux qu'ils étaient forcés de tolérer

[1] D. Claude Gay l'appelle José Santiago ; mais c'est une erreur que lui-même redresse, en disant à la page 414 de son livre : « Il donna à Quillota le nom de San Martin de la Concha, qui était le sien. » (*Note de l'auteur.*)

dans leurs subalternes, pour que la censure de la conduite de ceux-ci ne retombât point de tout son poids sur leurs propres actions. Le président, pour corriger ces abus énormes, visita les tribunaux, écouta les plaintes des plaideurs, et imposa des amendes aux magistrats qu'il trouva négligents dans l'accomplissement de leurs obligations. La paix d'Utrecht, qui termina la guerre de la succession, source de si grandes agitations pour les souverains d'Europe, présenta au président Concha un nouveau champ, où il put déployer son zèle en faveur des intérêts de son roi. Les Français, par suite de cette guerre, s'étaient chargés du commerce extérieur du Chili, depuis l'année 1707. Les ports étaient pleins de leurs vaisseaux, qui importaient des étoffes et d'autres articles, pour prendre en échange de grandes quantités d'or et d'argent. Les conditions du traité d'Utrecht rendirent à l'Espagne ses anciens droits, et privèrent la France, du commerce du Chili, qu'elle s'était presque exclusivement approprié. L'amiral Martinet, chargé de repousser les bâtiments français des côtes de la mer Pacifique, reçut du président toute espèce de secours pour son expédition, et c'est à ses mesures, aussi actives qu'habiles, que le roi dut les grandes sommes qui furent réalisées par la vente des prises faites par la flotte espagnole. On ne doit pas moins louer le soin constant avec lequel le président chercha à rapprocher et réunir dans des centres d'agglomération les habitants disséminés dans les campagnes. Parmi les villes qu'il fonda, il donna son nom à celle de Quillota, en l'appelant San-Martin de la Concha.

D. Gabriel Cano d'Aponte, nommé par Philippe V gouverneur et capitaine général du Chili, se présenta à Santiago le 6 décembre 1717 [1], pour prêter serment de fidélité

[1] La nomination de Cano par Philippe V était antérieure au 22 décembre 1715, ainsi qu'il résulte d'un décret royal adressé à l'évêque de Santiago, que nous avons sous les yeux. (*Note de l'auteur.*)

au sein de la municipalité. Le choix d'un officier d'un si grand renom était la réparation la plus complète que pussent recevoir du souverain les nobles chiliens, qui s'étaient sentis blessés de la nomination d'Ustariz comme d'une insulte. Cano était un des capitaines les plus distingués qui eussent combattu sous les ordres du maréchal de Villars et du comte de Berwich à Namur, au Campo-Mayor, à Gand. Ses exploits l'avaient élevé au grade de lieutenant-général, lui avaient fait décerner la croix d'Alcantara et donner la commanderie de Majorque, et ce qui est plus encore, l'avaient entouré d'un prestige immense. Ce lustre, qu'avait jeté sur le gouvernement du Chili la série des hommes si importants qui en avaient été chargés, Cano venait le rendre avec usure, si c'était possible. L'Audience, la municipalité et les habitants de Santiago rivalisèrent d'ardeur dans les manifestations éclatantes de la joie profonde avec laquelle ils accueillaient le nouveau président. Mais il ne tarda lui-même pas à montrer qu'il appartenait à l'humanité, et qu'en conséquence il avait aussi ses défauts. Cano était encore jeune, et à une belle physionomie il joignait toutes les grâces que donnent une éducation soignée et une parfaite connaissance du grand monde. Il sut user de tels avantages pour séduire de jeunes personnes imprudentes, portant le déshonneur et la honte au sein de beaucoup de familles honorables, mais trop crédules. Quoiqu'en disent les panégyristes de Cano, pour le pays, ce n'était réellement pas là tomber dans une situation meilleure. Si nous considérons celle du Chili à ce point de vue, il se trouvait aussi mal de l'administration du vainqueur de Namur, qu'il ne s'était trouvé sous la pesante férule d'Ibañez y Peralta. L'impartialité consciencieuse de l'histoire oblige à dire que peu importent les lauriers cueillis dans cent batailles, lorsque le héros outrage tout aussi souvent la morale par les exploits d'une vie ignominieuse.

Cependant les Araucans se lassaient de la paix, dont le maintien leur paraissait honteux, parce qu'ils ne l'obtenaient qu'au prix des affronts que leur faisaient souffrir les Espagnols chargés de veiller à leur instruction religieuse, et appelés capitaines des alliés. Ces hommes-là, sous prétexte de remplir l'objet de leur mission, exerçaient une autorité despotique sur les naturels, qui, pour mettre un terme à une situation trop violente, résolurent de s'assemblée et d'élire un toqui dans les formes légales. Les votes se réunirent sur Vilumilla, officier d'un grade peu élevé, mais d'un mérite et d'une habileté tout-à-fait supérieurs. Depuis long-temps déjà, Vilumilla nourrissait constamment l'idée de chasser les Espagnols du territoire chilien, et bien qu'il comprît la grandeur d'une semblable entreprise, il ne désespérait pas d'y réussir. Elevé à la dignité suprême de l'Etat, il se crut à même de développer le plan qu'il avait conçu si long-temps d'avance. La mort donnée à quatre Espagnols et à un capitaine d'alliés, fut le premier acte hostile qui découvrit les intentions du nouveau toqui. Les doigts amputés des victimes furent envoyés à toutes les tribus du royaume, comme un appel aux armes. Suivant le plan de Vilumilla, tous les indigènes devaient se soulever le même jour, et le signal consister dans de grands feux allumés sur la cime des plus hautes montagnes. Le 9 mars 1723, un an après l'élection du toqui, les feux parurent sur les hauteurs de Copiapo, Coquimbo, Quillota, Rancagua, Maule et Itata; mais les naturels n'en restèrent pas moins tranquilles, sans doute parce qu'ils se sentaient trop faibles pour remuer. Vilumilla seul, à la tête de son armée, commença à faire des excursions dans la province de la Laja et dans les plaines d'Yumbel. Un butin considérable fut le fruit de cette expédition du chef indien, qui, tout fier de ses succès, s'avança avec ses troupes jusqu'aux collines de Duqueco, où il fut battu par le maître

de camp Salamanca. Le toqui, voyant ses espérances détruites de ce côté, dirigea ses forces sur Puren. Le commandant Urrea, brave militaire, repoussa vigoureusement les attaques de l'armée araucane, mais Vilumilla, au lieu d'engager de nouveaux combats décisifs, assiégea le fort, coupa l'aqueduc qui lui fournissait l'eau et empêcha l'introduction des vivres. Ces moyens réduisirent les assiégés à une extrémité telle, que pour ne pas périr de faim, ils furent forcés de faire une sortie. Urrea combattit vaillamment, jusqu'à ce qu'il succombât sur le champ de bataille avec plusieurs de ses soldats. Dans cet état de choses, Cano, après avoir inutilement attendu un renfort de troupes qu'il avait demandé au vice-roi du Pérou, résolut de marcher de Santiago sur la Conception, avec celles qu'il put simplement réunir dans les districts de la capitale, de Colchagua et de Maule. Vilumilla, sans se laisser intimider par la présence de forces, sans doute imposantes et redoutables, prépara son armée à la bataille et prit ses mesures pour engager l'action. Cano, maintes fois provoqué, préféra lever le camp et essayer des moyens de réconciliation. Il envoya des parlementaires au toqui, pour lui proposer l'adoption d'un nouveau traité qui évitât l'effusion du sang, et assurât en même temps la paix à l'avenir d'une manière solide. Le général araucan, après avoir tenté la fortune dans de légères escarmouches, adhéra aux propositions du président, et bien que ses premiers refus eussent pu irriter le chef espagnol, la médiation respectueuse de l'évêque aplanit cette difficulté, et le fort de Negrete fut indiqué pour y tenir les conférences qui devaient précéder le traité de paix. L'affaire se conclut, sans encombre, les 13, 14 et 15 février 1726. On vit s'y rendre, du côté des Espagnols, le capitaine général, l'évêque de la Conception, l'état-major et un détachement de deux mille hommes; et, du côté des Araucans, les archi-ulmens, un très-grand nombre d'ulmens et un détachement à peu près



égal à celui des Européens. Les articles sanctionnés à Quillin, tant d'années auparavant, restèrent en pleine vigueur, l'emploi des capitaines d'alliés fut supprimé, et l'on établit pour les indigènes quatre foires annuelles, où ils pourraient vendre leurs marchandises librement et exemptes de toute taxe. L'évêque de la Conception, remplissant pour le bien de son troupeau un rôle vraiment pastoral, contribua beaucoup à la conclusion de la paix. Le traité convenu, les Araucans déposèrent les armes, et rentrèrent dans leurs foyers. Le gouvernement de Cano dura près de seize ans, et bien qu'aussi long, il ne fut plus troublé par de nouvelles révoltes dans l'ordre politique. Ce chef sut apprécier les bienfaits de la paix à leur juste valeur, et faire, pour la conserver, tous les sacrifices qu'exigeait le caractère de ses ennemis. Il prit les moyens nécessaires pour éloigner les causes qui pouvaient l'altérer, et surtout il ne réclama jamais que par les voies légales ce que ses prédécesseurs avaient obtenu, en se prévalant de la force. De retour à Santiago, le président Cano travailla avec un zèle digne d'éloges à introduire les améliorations que le pays réclamait comme essentielles à ses progrès. Il régla l'exportation des fruits qui se faisait à Valparaiso pour les ports du Pérou, et qui occasionnait souvent d'énormes préjudices aux commerçants chiliens; il commença l'entreprise gigantesque du percement d'un canal, pour amener les eaux du Maipu, destinées à arroser les plaines voisines de la capitale, et à grossir celles du Mapocho, qui ne pouvaient suffire à ses besoins; il l'embellit aussi par des édifices publics dont la nécessité urgente se faisait sentir, et il se joignit à la municipalité de Santiago, pour solliciter du roi l'établissement d'une monnaie et d'une université, deux objets que le développement du pays réclamait impérieusement. Lors du tremblement de terre qui ravagea les villes du Chili, le 2 juillet 1730, Cano montra un cœur magnanime et généreux, en soulageant de ses propres deniers les besoins les

plus pressants, que le terrible fléau fit éprouver aux habitants de Santiago et de la Conception. Mais ce haut fonctionnaire, qui avait exécuté tant et de si glorieuses choses dans le cours de son administration, finit par rencontrer la mort, dans une de ces parenthèses que l'histoire de sa vie nous offre à chaque pas, pour nous y laisser voir mille puérilités de divers genres, propres, les unes à le ridiculiser, les autres à le déshonorer, et toutes, indignes de personnages de son rang. Dans un jeu public de cannes, où il faisait avec complaisance ressortir tous ses agréments, sur la place de Santiago, et en présence d'un concours immense de peuple, son cheval s'abattit sur lui. Les suites fâcheuses de cette chute le conduisirent au tombeau quatre mois après, le 11 novembre 1733. Triste chose, que la vie de cet homme ait tant de côtés défavorables, et pourquoi faut-il qu'au milieu de tant d'actions inspirées par la prudence, la valeur, la sagesse, d'autres viennent en ternir l'éclat ?

Après la mort de Cano, le maître de camp D. Manuel Salamanca présenta à l'Audience une pièce, d'où il résultait que le président défunt l'avait appelé à lui succéder dans le commandement suprême. L'Audience ne trouva point ce titre suffisant, et, en conséquence, le plus ancien membre du Tribunal, D. Francisco Sanchez de Barreda prit possession de l'administration, le 20 du même mois, conformément aux lois en vigueur. Le gouvernement de Barreda dura peu de temps, parce que le vice-roi du Pérou, D. José d'Armendariz nomma le maître de camp Salamanca, gouverneur intérimaire du Chili. Salamanca provoquait contre sa personne de fortes préventions dans le royaume, je ne recherche pas si elles étaient ou si elles n'étaient pas fondées ; il s'était réservé le commerce exclusif des ponchos[1] avec les indigènes ; il leur fixait le prix auquel ils devaient

[1] Partie du costume des Indiens, ressemblant à un manteau d'une forme particulière. (*Note du traducteur.*)



les lui vendre, et l'on prétendit quelquefois, et non sans une certaine apparence de vérité, qu'il fallait attribuer en partie à ses violences le soulèvement qu'apaisa Cano d'Aponte. L'administration de Salamanca dura un peu plus de trois années, pendant lesquelles eut lieu à la Conception un nouveau congrès, où furent de nouveau ratifiés et confirmés les articles du traité de Negrete. Les exemples de D. Gabriel Cano, son oncle et son prédécesseur, étaient encore trop récents pour que Salamanca pût les oublier. Son principal soin fut donc de conserver, comme lui, la paix. Cependant, le gouverneur titulaire du Chili, D. Bruno Maurice de Zavala, était mort en se rendant à Buénos-Ayres, et pour le remplacer, le roi nomma le lieutenant-général D. José de Manso. Un homme doué comme Manso était véritablement le gouverneur dont le Chili avait besoin; à des antécédents guerriers il joignait le plus beau caractère, une âme juste, une capacité rare. A chaque instant, ces qualités lui furent nécessaires dans les circonstances difficiles où se trouvait le gouvernement. Depuis que l'administration corruptrice de plusieurs chefs avait éveillé d'ardentes convoitises dans le cœur du peuple, et, en même temps, rendu la justice impuissante à les comprimer; depuis que les idées de morale de ce même peuple étaient profondément blessées par les exemples funestes des grands, il était bien important que la plus haute dignité fût remplie par des hommes que leur courage mît à même de braver toute espèce de périls, afin de réintégrer la justice dans ses droits, et de restituer son influence à la morale publique, affaiblie par ceux-là même qui auraient dû les premiers la respecter. Tel était Manso, et les travaux qu'il entreprit dès le commencement de son gouvernement le firent bien connaître.

Du moment où le nombre des colons s'était accru dans le Chili, le roi n'avait cessé de prescrire qu'ils vécussent réunis dans les centres de population, et non disséminés dans les

campagnes. Ferdinand VI donna les mêmes instructions au président Manso, qui s'y conforma religieusement. Exempt des soucis que causent des ennemis, il visita toutes les provinces du royaume, fondant dans les lieux qui lui parurent les plus convenables, les villes de San-Francisco de la Selva, dans la province de Copiapo, de San-Felipe, dans celle d'Aconcagua, de San-José de Logroño, dans la vallée de Melipilla, de Santa-Cruz de Triana, dans celle de Rancagua, de San-Fernando, dans celle de Curico, de San-Agustin de Talca, dans la province de Colchagua, et celle de Los Angeles, dans la province de la Conception. Il est certain que le général Manso rendit au pays un service immense, en lui donnant dans ces colonies un nouvel élément de progrès. Le roi, pour rendre hommage à son mérite, le fit vice-roi du Pérou, et comte de Superunda.

La promotion de Manso priva le Chili d'un des gouverneurs les plus zélés pour le bien du pays, qu'il eût eus depuis la conquête, sans les haines qu'excitèrent les autres, sans cette vanité du commandement, qui fait sentir le poids de l'autorité. Manso travailla efficacement au bonheur du Chili durant la longue période de son administration, qui dura huit ans. Il était généralement aimé, et, par suite, son départ fut regretté de tous. Un fonctionnaire juste fait mieux apprécier son mérite, quand il prend le pouvoir à l'une de ces époques, qui laissent des souvenirs amers aux peuples qui les ont traversées.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, Manso nomma gouverneur le maréchal D. Francisco d'Obando, marquis d'Obando, qui se trouvait par hasard à Santiago. Obando prit les rênes de l'administration, en annonçant hautement les grandes choses qu'il se proposait de réaliser, pour améliorer le sort des Chiliens; il ne put les exécuter, à cause de la courte durée de son mandat; mais, dans le peu de mois qu'il le remplit, il fit assez pour prouver que

ses promesses étaient sincères et naissaient d'une volonté disposée à les réaliser, plutôt que de ce système de leurres et d'artifices qu'emploient souvent ceux qui commandent, pour se capter la popularité. Obando remit ses fonctions, le 25 mars 1746, entre les mains du général D. Domingo Ortiz de Rosas, qui quitta le gouvernement de Buénos-Ayres, en qualité de capitaine général, pour celui du Chili. Rosas, plein de bienveillance, mais d'énergie et de noblesse dans sa conduite, continua avec sollicitude le cours des travaux qu'avaient commencés ses prédécesseurs. Le canal de Maipu, les édifices publics, la police de la ville obtinrent son attention la plus suivie, et, grâce à cette attention, la situation de Santiago s'améliora. Mais ce n'étaient là, en définitive, que des objets d'utilité locale; bientôt d'autres questions d'un intérêt immense pour le pays tout entier absorbèrent les pensées de l'actif gouverneur : ainsi, la conférence qui se tint avec les ulmens dans la plaine de Tapigue, frontière de la Conception, à la fin de la première année de son administration, l'établissement de l'université pour lequel montrait depuis long-temps tant de zèle la patriotique municipalité de Santiago, les sages mesures, au moyen desquelles il haussa le prix-courant du blé, principal produit de l'agriculture chilienne, et, en dernier lieu, l'ouverture de la Monnaie, due au zèle et au patriotisme de D. Francisco Garcia Huidobro. Ce digne citoyen poussa avec ardeur à Madrid le projet de faire battre monnaie au Chili. Il acheta de ses deniers les objets nécessaires, au remboursement desquels s'obligea Philippe V, et il hâta avec tant de succès les préparatifs qu'exigeait une telle entreprise, que, dès l'année 1749, il eut la satisfaction de voir circuler la monnaie sortie de son établissement.

Au milieu de tant de préoccupations, le président Rosas n'oublia point la nécessité de fonder des colonies, pour donner une plus vigoureuse impulsion au commerce et à

l'agriculture. C'est grâce à lui qu'on vit s'élever les localités nommées Huasco-Alto, Casablanca, Florida, Coelemu, Quirigue et Santa-Anna de Bribriesca, dans le nom de laquelle il voulut laisser un souvenir de sa femme, qui s'appelait ainsi : tous ces endroits méritèrent depuis le nom de villes.

Les îles de Juan Fernandez, bien qu'elles fussent un poste extrêmement important pour le Chili, demeuraient désertes, faute de mesures propres à les peupler. Rosas, appréciant les avantages que leur colonisation procurerait à son maître, y envoya des colons avec une garnison suffisante en 1750. Il parvint de cette manière à les empêcher de continuer à servir d'asile aux pirates, qui, à cette époque, infestaient la mer Pacifique, au préjudice du commerce. Le tremblement de terre, qui vint désoler le Chili le 25 mars 1751, porta un coup mortel à ce dessein si utile. Les secousses violentes du sol renversèrent le fort et tous les édifices récemment construits, et les flots, s'élevant à une grande hauteur sur les plages des îles, firent périr un nombre considérable de personnes, et entr'autres, le gouverneur D. Juan Navarro et sa famille. Mais ce ne fut point là le plus grand malheur que le tremblement de terre ait fait éprouver au digne gouverneur du Chili : ses effets s'étendirent plus loin. Comme la ville de la Conception avait été presqu'entièrement ruinée, Rosas crut qu'il serait convenable d'en transférer l'emplacement sur un autre point plus avantageux, et il communiqua dès lors ce projet aux habitants[1]. Presque tous étaient d'accord sur la question principale; mais les opinions divergeaient beaucoup quant au choix du lieu où devrait s'élever la ville nouvelle; et pour les concilier le plus possible, Rosas réunit l'évêque,

[1] C'est le 15 mars 1657, à peu près un siècle auparavant, qu'avait eu lieu le désastreux tremblement de terre, dont la ville de la Conception célébrait le douloureux anniversaire dans le deuil et la prière. (*Note du traducteur.*)

le conseil de la ville, le chapitre et les personnes les plus notables, pour examiner l'affaire. Après une longue discussion, les votes de la majorité indiquèrent la vallée de la Mocha, comme l'endroit le plus convenable pour reconstruire la ville. De son côté, le gouverneur approuva cette résolution, et chercha les fonds nécessaires pour l'exécuter. Mais lorsque les choses en furent là, l'évêque D. José de Toro Sambrano, non content de tâcher d'entraver le projet, recourut aux moyens extrêmes et usa des armes spirituelles pour paralyser les mesures du gouverneur, qui travaillait déjà à réaliser ce qui avait été convenu. Dans toutes les églises de la Conception, au moment de l'offertoire de la messe, on fulmina des censures contre ceux qui se transporteraient sur les bords de la Mocha, contre leur gré, et par simple soumission aux ordres du gouverneur. La conduite de l'évêque paraît ici bien choquante, et surtout d'un évêque aussi éclairé que Toro Sambrano. Les raisons qu'il eut pour agir ainsi furent, en résumé, celles qu'il exprimait en ces termes : « Les habitants, qui, appuyés par le gouverneur, désirent transférer le siège de la ville sur les bords de la Mocha, prétendent employer la force pour venir à bout de leur dessein : j'ai cru juste, dans ce cas, de les protéger contre toute violence que pourraient leur faire les puissants, et de leur assurer la protection de tout mon pouvoir. J'ai fait valoir mes raisons lors de la délibération sur la translation de la ville, les mêmes qu'allèguent et présentent la plupart des membres de mon troupeau ; et lorsque j'espérais qu'elles auraient quelque poids, qu'elles mériteraient quelqu'attention, j'ai vu qu'elles n'avaient pas été appréciées, et qu'elles n'avaient produit aucun effet.... Dans cette conjoncture, donc, j'ai jugé conforme aux lois divines et humaines de prendre la défense de mes ouailles, comme je l'ai fait [1]. » Cette expo-

[1] Lettre de l'évêque à l'Audience. (*Note de l'auteur.*)

sition pleine de candeur de l'évêque révèle la bonne foi avec laquelle il agissait dans une affaire qu'il regardait sans doute comme de sa compétence; il croyait opérer, suivant les règles de la justice, dans les limites que le droit assigne aux personnages revêtus du caractère épiscopal, et nullement sous l'impression de songes ridicules, comme ont voulu le supposer quelques écrivains.

Pendant que les habitants de la Conception disputaient entr'eux pour savoir s'il leur conviendrait ou non de changer l'emplacement de leur ville, un nouveau gouverneur prêtait serment à Santiago, le 8 décembre 1755, et allait présider aux destinées du Chili. Le vertueux Ortiz de Rozas, honoré par le roi du titre de comte de Poblaciones[1], retourna en Espagne, où ses services le rendaient digne de parvenir aux postes les plus brillants; mais la mort y mit obstacle, en enlevant ce grand citoyen à la hauteur du cap Horn.

Le nouveau chef avait tous les dehors d'un personnage d'importance : il était grand d'Espagne, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, avec droit d'entrée, chevalier de l'ordre militaire de saint Janvier, et pensionnaire de celui de saint Jean. Mais sous le masque éclatant de tous ces titres, il cachait un caractère vif et emporté, une vanité présomptueuse qui le portait à être toujours enchanté de lui-même et à exécuter ses desseins, dût-il, pour y arriver, sacrifier les intérêts du pays dont l'administration lui était confiée. Tel était D. Manuel d'Amat y Juniet. Ce qui se passait à la Conception appela naturellement son attention, et après avoir consulté à différentes reprises les Audiences de Lima et de Santiago, il décida que chacun resterait, jusqu'à nouvel ordre, sur le point où il aurait bâti sa propre demeure. Sous un autre rapport, Amat favorisa la ville et les environs de la Conception, en solli-

[1] A cause de toutes les colonies qu'il avait fondées. (*Note du traducteur.*)

citant une augmentation de solde pour les membres de la milice, ses principaux colons, dont la paie était en général si faible, qu'officiers et soldats y mouraient de misère.

La municipalité de Santiago, qui dès sa création fut comme la sentinelle de la liberté, du progrès et du bien-être des concitoyens, dont le patriotisme sauva si souvent le royaume de l'anarchie, en même temps qu'il mit un frein au despotisme des gouverneurs, et dont enfin les entreprises, toujours nobles et grandioses, ont ajouté tant et de si belles pages à l'histoire du Chili, était bien déchue depuis un demi-siècle, par suite de différentes circonstances nuisibles à son influence, parmi lesquelles n'était pas la moins importante l'absence d'échevins, dont on avait laissé tomber les fonctions en désuétude. Amat comprit la nécessité de donner une vie nouvelle à ce corps respectable, et en fixant à trois cents piastres la valeur de chaque *baguette* d'échevin à vie, il assura la dévolution exclusive du titre aux principaux habitants de la ville. Grâce à cette mesure, la municipalité vit se compléter le nombre de ses membres, qui tous se montrèrent disposés à travailler au bien public. Le roi l'approuva, et envoya des lettres patentes par lesquelles il nommait échevins à vie ceux à qui les *baguettes* avaient été adjugées. Les bons résultats qui s'en suivirent se feront bientôt sentir. Les nouveaux échevins, personnages de la première distinction, s'appliquèrent avec une ardeur infatigable à améliorer la situation matérielle et morale de la ville; mais ils rencontraient ordinairement, dans la résistance du corrégidor, un écueil contre lequel venaient échouer leurs projets les plus utiles. Le corrégidor, nommé par le capitaine général, agissait néanmoins avec une indépendance absolue; et comme il arrivait souvent que le conseil prenait des décisions qui ne convenaient pas aux intérêts de ce fonctionnaire, il trouvait alors dans son propre sein une opposition aussi tenace

que hardie. Le conseil, pour obvier à ce grave inconvénient, s'adressa au roi, et demanda la suppression de la place de corrégidor. Outre la raison que nous avons indiquée, il représenta qu'il n'y avait de corrégidor dans aucune autre ville de l'Amérique où résidait un capitaine général, et qu'il avait été même décidé, un siècle auparavant, de supprimer celui de Santiago comme tout-à-fait inutile. Le roi, après avoir entendu l'avis de l'évêque, qui fut tout-à-fait conforme aux idées du conseil, ordonna la suppression qu'on demandait, et dès lors les zélés conseillers se trouvèrent en pleine possession de leurs droits [1].

Amat fut le premier qui organisa une troupe permanente pour la garde de la capitale. Il est possible qu'une circonstance qui l'ait déterminé surtout à prendre ce parti, ce soit une révolte qui éclata parmi les prisonniers et qu'il étouffa, en se présentant en personne devant les mutins et en en faisant pendre dix à la potence.

Cependant les indigènes restaient dans une complète inaction. Bien que le président ne les eût pas traités, dans le congrès qui eut lieu au commencement de son administration [2], avec la douceur et la sagacité qu'avaient montrées ses prédécesseurs, il semble qu'ils commençassent à connaître et à apprécier les avantages de la paix, puisqu'ils préféraient oublier les injures qu'ils avaient reçues, plutôt que de la perdre. Un seul évènement interrompit cette paix profonde. Amat donna l'ordre à deux divisions de l'armée, de faire des excursions sur le territoire d'Osorno, dans le but de découvrir les ruines de cette ville jadis remarquable. La première division devait sortir de Chiloé, sous le commandement de son chef D. Antonio Narciso de Santa-Maria; et la seconde, de Valdivia, ayant à sa tête D. Antonio Gar-

[1] Décrets royaux du 9 octobre 1769 et du 3 mars 1773. (*Note de l'auteur.*)

[2] Au Salto de Lalaja, le 13 décembre 1756, d'après le señor Gay, à qui nous empruntons ce renseignement. (*Note de l'auteur.*)

reton. Le premier ne reçut pas à temps l'ordre du gouverneur, et, par là même, ne put l'exécuter; le second partit avec cent hommes de Valdivia pour Puracavi, où il devait attendre Santa-Maria. A peine y était-il arrivé, que Saidil et Catillanca, ulmens de ce district, profitant de l'obscurité du milieu de la nuit, l'assaillirent avec quatre mille hommes. L'action fut chaude, mais les ulmens, malgré la supériorité numérique de leurs forces, dûrent céder le champ de bataille. Catillanca et ses compagnons se proposaient d'empêcher la reconnaissance d'Osorno, dont ils craignaient sans doute le repeuplement. Garreton reçut l'ordre de retourner à Valdivia, et l'expédition projetée par Amat resta pour lors sans effet. Dans le courant de l'année 1761, Amat fut élevé à la vice-royauté du Pérou. Il partit sans délai, remettant les rênes de l'administration qu'il quittait au colonel D. Felix Berroeta, et laissant des traces nombreuses d'un passage souvent funeste. Le caractère d'arbitraire et de despotisme, dont furent marqués en tant d'occasions les actes de son gouvernement, restait profondément gravé dans le cœur des Chiliens [1].

Berroeta n'avait encore rien fait d'utile, lorsqu'il remit le pouvoir aux mains du maréchal D. Antonio Gilles Gonzaga, nommé par le roi pour succéder à Amat dans le gouvernement du Chili. Gonzaga se distinguait par un grand amour de la paix, des mœurs austères, une haute équité. Du moment même où il prit le timon des affaires, il pensa sérieusement à améliorer la condition des Araucans, et après en avoir longuement conféré à Santiago avec l'évêque D. Manuel d'Alday, son intime ami, il se convainquit que la vie sociale, jointe à la pratique du christianisme, serait

[1] C'est surtout d'après le témoignage des contemporains que le savant auteur prononce sur Amat un jugement si sévère : car la plupart des actes de son administration, rapportés dans cette histoire, sembleraient devoir le placer au-dessus d'un grand nombre de ses collègues. (*Note du traducteur.*)

l'unique moyen d'arriver à son but. Il voulut donc que les Araucans construisissent des villes et les habitassent, à la manière des Européens. Certes, l'entreprise était difficile; elle équivalait à les arracher à leurs habitudes les plus invétérées, à leur inoculer les mœurs de la civilisation, et ce qui est plus fort, à leur imposer par la ruse le joug qu'ils avaient jusqu'alors repoussé avec un véritable héroïsme. Les Araucans étaient trop soupçonneux pour ne pas deviner l'intention dans laquelle on voulait les obliger à se faire citadins. Pour conjurer le nouveau danger qui les menaçait, ils se réunirent et convinrent du parti qu'ils avaient à prendre. D'abord, ils devaient amuser les Européens de promesses équivoques; puis, lorsqu'ils seraient pressés, demander les auxiliaires nécessaires pour construire les édifices, et enfin courir aux armes, du moment où l'on prétendrait les obliger à travailler. Il était entendu que les provinces vexées par de semblables exigences feraient seules la guerre, pendant que les autres, en restant neutres, pourraient chercher par leur médiation à rétablir la paix. Mais, d'après le même plan, la lutte devait devenir générale, si la médiation des tribus neutres n'était pas acceptée. Dans ce cas, il était encore entendu que l'on n'inquièterait en aucune manière les missionnaires, et qu'on les laisserait, au contraire, partir librement, du moment où ils le demanderaient. L'élection d'un toqui général, chargé par la nation d'exécuter un plan si vaste et si compliqué, fut une des autres résolutions du congrès. Le vote unanime des ulmens réunis appela à cette dignité Antivillu, archi-ulmen de la province de Maquegua, personnage fort respecté de ses compatriotes; mais, comme son district était précisément un de ceux qui, d'après les conventions faites, devraient rester neutres, il crut devoir renoncer à ses fonctions, et elles furent confiées à Curiñancu, homme distingué, qui réunissait les qualités qu'on pouvait désirer.

Le nouveau toqui témoigna le désir de conférer avec le maître de camp D. Salvador Cabrito, sur la possibilité de réaliser le projet du président. Cabrito, qui, paraît-il, ne jouissait pas d'un grand crédit parmi les Araucans, se rendit à la proposition de Curiñancu, et se transporta sans perdre de temps au lieu indiqué pour la réunion. Là, les ulmens, agissant conformément à ce qui avait été concerté d'avance entr'eux, cédèrent quelques points, rejetèrent les autres, et opposèrent des difficultés infinies à l'exécution des ordres du gouverneur. Mais il fallait bien s'y soumettre de gré ou de force, et les Araucans, feignant de se montrer à la fin dociles, demandèrent qu'on leur indiquât l'endroit et qu'on leur donnât les instruments, qui devaient leur servir à la construction des bâtiments. Angol fut le lieu destiné à l'emplacement de la ville principale, et les plaines de Nininco et d'une autre vallée, située sur la rive méridionale du Biobio, devaient voir s'élever deux autres bourgades inférieures qui, comme la première, représentaient les prisons où l'on voulait étouffer l'indépendance de ce brave peuple. Cabrito établit son quartier général à Angol, pour exciter de là les travailleurs retardataires : il recommanda au sergent-major Rivera la construction de Nininco, et au capitaine Burgoa, celle de la localité près du Biobio. Ceux-ci essayèrent de suivre scrupuleusement les instructions précises qu'ils avaient reçues; mais l'emploi de la force fut pour les Araucans le signal de l'attaque. Ceux qui s'étaient montrés si indolents au travail, ne le furent pas au combat. Les surveillants établis pour diriger les ouvrages furent les premières victimes de la fureur des Araucans. Curiñancu, à la tête de cinq cents soldats, assiégea Cabrito dans sa propre maison, à la fin de décembre 1766. Le capitaine Burgoa tomba entre les mains des insurgés, et ne parvint à sauver sa vie et sa liberté, qu'après avoir couru mille périls. Comme les missionnaires étaient respectés et pouvaient pas-

ser librement partout avec leur suite, le sergent-major Rivera passa le Biobio, en compagnie de l'un d'eux, à la vue de ses ennemis qui le cherchaient pour lui donner la mort. Arrivé à la frontière, il réunit quelques troupes et favorisa la retraite de Cabrito, sous les yeux de Curiñancu.

Les Pehuenches, qui faisaient alors cause commune avec les Espagnols, résolurent d'envoyer une armée pour envahir le territoire araucan sur différents points. Leur intrépide chef Coliguro, à la tête d'une division, courut à travers les Cordillères à la piste du toqui; mais celui-ci, averti à temps du danger, occupa les hauteurs des défilés par lesquels cette division devait nécessairement passer; et en effet, il l'y surprit, fit Coliguro prisonnier avec son fils, et mit toute sa troupe en fuite. Les prisonniers furent passés par les armes, et cet exemple de sévérité servit grandement à faire rentrer plus tard dans le devoir cette tribu, qui désertait honteusement l'étendard national pour grossir les rangs ennemis. Gilles Gonzaga, qui se trouvait à Santiago, se mit en mesure, par son zèle et son activité, d'envoyer du renfort au maitre de camp, qui, grâce à ses habiles dispositions, se trouva en état de repousser les insurgés avec avantage, dans le cas où ils auraient voulu engager la lutte. Mais ce qui fait le mieux ressortir l'habileté de la conduite du gouverneur, c'est le rôle actif qu'il fit prendre à l'évêque de la Conception en faveur de la pacification. L'évêque D. frai Angel Espiñeira, par suite des missions de propagande auxquelles il s'était livré, jouissait parmi les Indiens d'une influence bien méritée. Le président crut que c'était le cas de mouvoir ce ressort pour réprimer le mouvement insurrectionnel. Le charitable pasteur se prêta, comme c'était naturel, à la demande de Gonzaga, et partit aussitôt pour la Nativité, d'où il noua des rapports avec les archi-ulmens et les ulmens les plus considérés de l'Araucanie. Aux uns il offrit le pardon, aux autres il fit des



représentations, à tous il conseilla la paix; malheureusement, ses efforts n'obtinrent pas alors tous les effets qu'on devait en attendre. Toutefois, si son intervention véritablement pastorale n'étouffa pas la rébellion, elle servit au moins à l'affaiblir, en lui ôtant beaucoup des éléments sur lesquels elle avait compté pour agir.

Le président Gonzaga, trompé par l'espoir chimérique qu'il avait conçu de civiliser les Araucans, en les accoutumant à la vie commune des colonies, et plus encore par la possibilité à laquelle il croyait de réaliser son dessein, par suite des dispositions qu'ils lui avaient d'abord manifestées, rendit compte à la cour de ce véritable triomphe, qu'il avait, disait-il, obtenu sur des tribus indomptables, qui, depuis plus de deux siècles, arrêtaient la marche de l'armée espagnole, toujours victorieuse dans le Nouveau-Monde. La relation du gouverneur fit sans doute une profonde impression sur l'esprit du roi : il y voyait une mesure de politique habile terminer cette guerre sanglante, qui tous les ans faisait perdre la vie à tant de braves Espagnols. Gonzaga, considéré à ce seul point de vue, devenait un personnage du plus haut mérite, digne de toute la reconnaissance du monarque. Il le remercia dans les termes les plus gracieux, et lui décerna un grade distingué dans l'ordre de Saint-Jacques, par une ordonnance du 13 janvier 1767. Mais autant le gouverneur se sentait flatté de ces démonstrations de son maître, autant il était à la fois affligé de voir le renversement subit de ses vastes plans. L'insurrection des Araucans, la destruction des colonies, la défaite des Pehuenches, enfin le mauvais succès de toute son entreprise, causèrent au malheureux Gonzaga un chagrin si vif, qu'il en devint malade. De nouvelles épreuves l'attendaient encore : il conservait des relations étroites avec les Pères de la Compagnie de Jésus, relations qui faisaient la principale satisfaction de sa vie privée. La bulle du pape, qui supprimait

cet ordre religieux, et le décret qui ordonnait d'en expulser les membres, des domaines du roi d'Espagne, lui arrivèrent pour remplir son âme d'amertume. Avant qu'aucune autre personne n'eût connaissance de ces décisions, il reçut l'ordre de les exécuter, et cette fois il eut besoin, pour obéir, de tous ses sentiments de fidélité. Il survécut peu de mois à ces évènements, et la mort, qui vint le frapper à Santiago, le 24 août 1768, mit un terme aux tribulations de sa vie. Le Chili perdit, en la personne de Gilles Gonzaga, un gouverneur éminemment vertueux, soit comme homme public, soit comme simple citoyen. Ses sentiments pleins d'humanité lui faisaient envisager avec horreur l'effusion du sang et les autres calamités qu'entraîne la guerre. Les principes religieux qui régnaient dans sa conscience, et que ses actions ne démentirent jamais, donnaient à sa vie extérieure ce caractère imposant de perfection qui relève les saints.

Le doyen d'âge de l'Audience, D. Juan de Balmaceda, prit le gouvernement de l'Etat, le lendemain du jour de la mort de Gonzaga, et son administration fut marquée par des évènements importants. Malgré le poids des années, il entreprit un voyage à la frontière, à la tête d'un fort détachement. La présence du président fut certainement fort utile dans les circonstances où se trouvait le pays. Nous venons de dire, il y a un instant, que les efforts de l'évêque de la Conception, pour pacifier l'Araucanie, n'avaient pas abouti au résultat qu'on pouvait en attendre; il nous reste à signaler les écueils contre lesquels échouèrent ses négociations. Le maître de camp D. Salvador Cabrito voyait l'évêque de mauvais œil, depuis que le gouvernement, plaçant dans ce personnage vénérable une confiance illimitée, lui confiait l'exécution des mesures les plus difficiles de la campagne. L'évêque, en qualité de président de la junte de guerre, enjoignit à Cabrito de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, son entrée avec

l'armée dans les provinces soulevées, et cet ordre, qu'il fallait attribuer à la prudence et à la réflexion, ne fit qu'augmenter le mécontentement du colonel. Cet esprit d'hostilité ne tarda point à gagner les autres chefs et officiers de l'armée, amis dévoués du maître de camp, qui s'entendit avec eux pour traverser toutes les dispositions que prendrait l'évêque. En effet, à partir de ce jour, il apparaissait fréquemment des partis d'Indiens, qui infestaient les chemins et enlevaient les troupeaux, principale richesse des habitants de la frontière. On parvint à remonter à la source de ces mouvements et de ces brigandages, et l'on crut y découvrir l'action des officiers européens, intéressés à la continuation de la guerre. Quoiqu'il en soit, il est certain que Cabrito et ses partisans s'évertuaient à persuader au gouvernement que le plan d'opérations formé par l'évêque, loin d'être habile, était préjudiciable à la cause du roi; il est aussi certain que les troupes européennes restèrent dans l'inaction, par l'ordre de leur chef, dans des moments où elles devaient agir avec énergie, dans le but unique de faire retomber un blâme odieux sur le président du conseil de guerre, c'est-à-dire sur l'évêque de la Conception. S'il n'avait pas su déployer, en différentes circonstances, une résolution et une énergie peu communes, pour lutter contre les procédés perfides du maître de camp et de ses complices, la Conception, les places de la frontière et tout le pays auraient eu à souffrir des calamités infinies.

Les Pehuenches cependant ne cessaient d'infester le territoire des Européens, avec qui ils rompirent leur alliance, pour s'unir aux Araucans. Ils passaient et repassaient la Cordillère des Andes avec une rapidité prodigieuse, et attaquèrent à différentes reprises la place de Santa-Barbara, celle de Puren et le fortin d'Antuco (en février 1770), et bien que ces tentatives n'aient pas eu tout le succès que se promettait Lebian, leur chef, elles procuraient néanmoins

à la tribu le bénéfice de riches butins en troupeaux, qu'elle enlevait des métairies espagnoles. Nous ne nous étendrons pas sur ces excursions, qui, en définitive, ne furent pas fort importantes. Le foyer de la guerre se trouvait dans l'Araucanie. Calicura, élu toqui, assiégeait la place d'Arauco avec une armée de deux mille hommes. Les Araucans, qui, après une lutte de deux cent cinquante ans, montraient encore tout l'héroïsme, tout le patriotisme des premiers jours, donnèrent inutilement des assauts successifs à la ville. Les formidables pièces de l'artillerie européenne, chargées à mitraille, balayaient des bataillons entiers dans l'armée araucane, qui, avec une intrépidité inouïe, cherchait à s'ouvrir une brèche dans les murailles, avec le fer de ses lances. L'évêque de la Conception, alors gouverneur de la frontière, secourut à point les assiégés, et Calicura, renonçant au siège d'Arauco, tourna ses forces contre le colonel D. Juan Antonio Santa-Maria, qui campait dans les environs de Carampangui, avec le gros de l'armée espagnole. Les forces du toqui étaient fort inférieures à celles de Santa-Maria, mais l'audacieux chef osa néanmoins essayer de le surprendre, et parvint en effet à lui enlever les chevaux et les troupeaux qui servaient à l'armée espagnole. Santa-Maria, peu satisfait de ces premiers résultats, détacha une division de ses troupes contre l'armée du toqui. Celui-ci, qui attendait avec impatience le moment où il pourrait prouver aux ennemis qu'il commandait des soldats braves et intrépides, alla à la rencontre de l'avant-garde espagnole, et lui présenta sur-le-champ bataille. Le 19 mars 1790 [1], les deux armées combattirent la journée entière à Quiapo; et lorsque l'obscurité de la nuit vint les séparer,

[1] Nous croyons qu'il doit y avoir ici une de ces nombreuses fautes typographiques dont fourmille l'ouvrage de M. Eyzaguirre; on doit lire sans doute 1770, bien que le texte porte en toutes lettres *noventa* (quatre-vingt-dix). *Note du traducteur.*)



toutes deux se retirèrent en bon ordre, bien que les Espagnols aient voulu s'attribuer les honneurs de la victoire. Cependant le général Curiñancu tenait aussi en échec la place de la Nativité, et malgré la valeur et l'habileté de D. Ambrosio O'Higgins et de D. Diego Freire, officiers spécialement chargés de la secourir, Curiñancu ne renonça pas à son entreprise : il continua au contraire le siège de la ville, jusqu'au moment où croyant plus facile de s'emparer de celle de Colcura, il dirigea ses efforts de ce côté, et se rendit en effet maître de cette place par surprise.

Lorsque se succédaient ces évènements, qui arrêtaient l'essor de la prospérité du pays, un nouveau président avait déjà pris les rênes de l'Etat. Balmaceda, qui eut le malheur d'entrer au pouvoir à une époque si agitée, souilla la fin de son administration par une tache horrible, que ne sauraient laver ni son âge avancé, ni l'ardent désir qu'il témoigna de pacifier le pays, ni l'apologie que voulurent faire de sa conduite les auditeurs ses collègues. Supposant que quelques grands coups suffiraient pour abattre l'orgueil des Araucans, il résolut de les porter, fût-ce contrairement aux ordres du roi. Le moyen de pacification qu'il imagina et qu'il appliqua, ce fut de déporter les ulmens les plus influents, et d'infliger aux autres des peines moins rigoureuses que celle-là, mais bien douloureuses. En conséquence de cette résolution, des familles entières furent envoyées au Pérou, à la Serena et à Santiago ; d'autres furent retenues à Chillan ; d'autres furent appelées à servir les chefs de l'armée et les principaux habitants de la frontière ; et d'autres encore, en plus grand nombre, pour échapper au même sort, passèrent les Andes, et abandonnèrent pour toujours les forêts d'une patrie adorée. On ne devait pas s'attendre à voir se renouveler, à l'époque dont nous écrivons l'histoire, les faits et gestes des Lazo et des Sotomayor, dont le Chili avait été témoin cent cinquante ans aupara-

vant. Le temps, les lumières, les idées dominantes même, élevaient assez haut la voix pour exécrer des attentats qui font rougir l'humanité, pour le siècle où ils se passèrent; mais il y avait dans le cœur du président du Chili assez de triste courage pour mépriser cette voix, qu'étouffait celle de conseillers, dans l'esprit desquels dominaient encore les vieux et barbares systèmes qui causèrent ces malheurs. Balmaceda, en se traçant un semblable plan de conduite, non-seulement méconnaissait les prescriptions de la conscience et de la loi, unique égide des magistrats, mais il enfreignait directement les ordonnances en vigueur, par lesquelles le souverain avait exprimé, de la manière la plus explicite, sa volonté à l'égard des nationaux de l'Araucanie, qui n'étaient nullement soumis à l'autorité espagnole. Il fermait l'oreille aux représentations et aux protestations de l'évèque de la Conception, et s'attirait les malédictions de mille victimes innocentes, sacrifiées au caprice téméraire d'un pouvoir despotique. Le vice-roi du Pérou, Amat y Juniet, aux pieds duquel se jetèrent plusieurs des déportés à Lima, blâma hautement la conduite du président. Un homme habile comme Amat, et qui avait des notions exactes sur le caractère araucan, reconnut au premier coup-d'œil combien elle était cruelle et impolitique. Par un de ces mouvements particuliers à son caractère fougueux, il envoya à Balmaceda un message par lequel il lui enjoignit, au nom du roi et dans les termes les plus vifs, de faire rentrer tous les proscrits dans leurs foyers, et de mettre en liberté les Indiens prisonniers, sous quelque prétexte qu'ils fussent retenus.

Les mesures elles-mêmes de Balmaceda firent apprécier au vice-roi la situation fâcheuse du pays, le danger imminent d'une conflagration générale, et par conséquent la nécessité d'adopter un parti qui prévînt les suites qu'il prévoyait. La précaution la plus importante qu'il prit, ce

fut de décider qu'en attendant que la cour eût donné un successeur au président défunt, le maréchal de camp, D. Francisco Xavier Morales, remplirait la charge vacante. Le vice-roi connaissait plus ou moins l'état de la guerre, et l'expérience qu'il avait acquise, pendant son séjour dans le Chili, lui faisait comprendre qu'il fallait un homme plein de valeur et d'habileté pour la terminer avantageusement. Ces hautes qualités se trouvaient réunies en la personne de Morales, qui, vieilli dans les guerres de la succession, avait donné des preuves non vulgaires de sa bravoure et de sa capacité. A peine le nouveau gouverneur eut-il pris le commandement, qu'il reconnut l'extrême gravité de la situation où se trouvait le pays (3 mars 1770).

Les provinces de la confédération araucane, qui étaient restées neutres au commencement de la guerre, s'étaient déjà prononcées en faveur de leurs compatriotes. Elles agissaient de concert avec eux, et donnaient à leurs opérations une impulsion merveilleuse. Curiñancu voyait son armée se grossir chaque jour par l'arrivée de nouveaux auxiliaires, et se trouvait à la tête d'une division destinée à centraliser la lutte dans les campagnes d'Angol, pendant que Calicura et Leviantu, avec le reste des troupes, infestaient les villes voisines et tenaient l'armée espagnole dans une alerte continuelle. Les Araucans obtinrent, comme nous l'avons vu, quelques avantages sur leurs ennemis dans des actions partielles, de sorte que la situation de ceux-ci devenait de plus en plus difficile. La distance dénaturait étrangement le récit des faits : on disait à Santiago que l'armée espagnole était détruite, que les forteresses voisines du Biobio étaient occupées par les troupes araucanes, et qu'un grand nombre d'habitants de leurs environs gémissaient dans une douloureuse captivité. On supposait même que l'armée du toqui s'avancerait jusqu'à la Conception, et que cette ville ne pourrait résister à l'attaque du vainqueur. Voulant effacer

ces funestes impressions, le président crut convenable de se transporter à la frontière, pour donner, par sa présence et par ses paroles, une nouvelle impulsion aux opérations de l'armée, pour ranimer en même temps le courage des habitants de ces provinces, et calmer les inquiétudes de ceux de Santiago. Le départ de Morales fut précédé d'un de ces évènements qui ont coutume d'influer d'une manière incroyable sur l'esprit de la multitude, parce que, sans s'arrêter à vérifier le plus ou moins de certitude qu'ils présentent, elle les admet de suite avec toute la foi dont elle est capable. On parlait beaucoup à cette époque de la sainteté extraordinaire de la sœur Guerrero, religieuse professe dans le couvent des Augustines à Santiago, et c'est à la puissance de sa vertu qu'on attribuait des choses qui tenaient du prodige, dans l'opinion de ceux qui les voyaient. Le président lui demanda le secours de ses prières, et d'après la rumeur publique elle lui avait promis la victoire [1]. Cette promesse, réelle ou non, remplissait de confiance les habitants crédules de la capitale. Morales arriva à la Conception, se mit à organiser l'armée sur un pied respectable, et quand il la crut en état de combattre, il détacha sans délai quelques détachements pour parcourir le pays ennemi, où il supposait que se trouvait Curiñancu, qu'il cherchait à surprendre. Le chef indien réunit ses forces, alla chercher les troupes espagnoles, et ne tarda pas à rencontrer une division commandée par D. Rafael Izquierdo, avec laquelle il engagea l'action, le 27 septembre 1770, dans la vallée de Colcura. Le choc fut terrible : les deux armées combattirent avec une égale valeur. Dans l'une, on voyait des soldats vieillis dans les guerres d'Europe, connaissant parfaitement la tactique militaire, munis d'ex-

[1] *Relation des vertus de la sœur Guerrero, religieuse-professe de l'Immaculée Conception de Santiago du Chili* : manuscrit anonyme contemporain. (*Note de l'auteur.*)

cellentes armes; dans l'autre, éclataient le courage, l'enthousiasme, l'amour de la patrie poussé jusqu'au fanatisme dans l'autre, le souvenir encore palpitant des exploits héroïques des ancêtres et le désir ardent de les imiter. Les chances de la bataille se balancèrent quelques heures; mais à la fin, la victoire se prononça en faveur des Araucans, qui restèrent maîtres du camp, et tuèrent ou prirent tous leurs ennemis, y compris leur chef. Curiñancu répandit de toutes parts la nouvelle de son triomphe, qui contribua grandement à grossir encore de nouveaux bataillons les rangs de son armée victorieuse. Dans ces conjonctures, Morales crut la paix convenir mieux aux intérêts du pays, que la guerre acharnée qui épuisait chaque jour ses forces; il la proposa aux ulmens, qui l'acceptèrent sans difficulté.

Le parti que prit Morales pourra paraître étrange, si l'on considère qu'il se trouvait à la tête d'une armée nombreuse, secondé par de bons officiers, entouré personnellement de prestige, comme militaire, et mis à même par la guerre de s'ouvrir une glorieuse carrière. Mais il avait les raisons les plus puissantes pour agir ainsi: les soldats étaient mécontents de subir constamment des arriérés dans leur paie, les bourgeois de la Conception se plaignaient de ce qu'on leur enlevât leurs chevaux pour remonter les soldats, et les miliciens désertaient, parce que la guerre traînait. La réunion de toutes ces circonstances décida le président à prendre une mesure parfaitement conforme à la justice, aux ordres du roi, et surtout aux intérêts de l'Etat. Le 25 février 1771, Morales et l'évêque Espiñeira se réunirent, dans le fort de Negrete, à un grand nombre d'ulmens, de caciques et de jeunes guerriers, qui arrêtèrent et confirmèrent les conditions d'un traité de paix, suivant les formes ordinaires. Mais les chefs espagnols de la frontière firent, peu de temps après, circuler des bruits sur la fidélité des ulmens, bruits que paraissait justifier l'agitation qu'on remarquait dans certains cantons.

Les Araucans vinrent à savoir que les Espagnols nourrissaient des soupçons, et, pour les dissiper, ils offrirent de se rendre à Santiago, et de renouveler, dans cette capitale du royaume, les traités de Negrete. Cette proposition accueillie, les ulmens se présentèrent à Santiago, où ils furent pompeusement reçus par le président et l'Audience royale, en présence de laquelle ils ratifièrent les traités et protestèrent de leur fidélité [1].

Morales, libre des préoccupations que lui causait la guerre, activait dans la capitale l'exécution de différents travaux d'utilité publique; mais il dut se démettre du pouvoir entre les mains du successeur que lui envoyait le roi: c'était D. Augustin Jauregui, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et conseiller de Sa Majesté, qui prit possession du gouvernement le 5 mars 1774. Porté à cimenter la paix à tout prix, il se proposa de faire aux Araucans toute espèce de concessions. Par ses ordres, le colonel D. Balthasar Semanat et le lieutenant-colonel D. Ambrosio O'Higgins se rapprochèrent des ulmens et leur persuadèrent qu'il serait très-utile qu'ils eussent à Santiago des représentants, soit pour terminer les différends qui pourraient se présenter, soit pour agir en leur nom, en cas de besoin. Les ulmens acceptèrent avec plaisir cette proposition et procédèrent à la nomination de leurs ambassadeurs; chaque Butalmapu [2] choisit le sien, et tous ces envoyés se rendirent dans la capitale et ratifièrent la paix conclue au fort de Negrete. Depuis lors (21 décembre 1774), les Araucans furent en possession du droit d'établir à Santiago leurs ministres plénipotentiaires. Cette mesure, il faut le dire, était extrêmement importante, parce qu'elle devait permettre de régler pacifiquement toutes

[1] Gay place ce fait au 13 février 1772, et Molina en 1773. (*Note de l'auteur.*)

[2] C'est-à-dire chaque district soumis à l'autorité d'un *archi-ulmen*; la juridiction des simples *ulmens* ne s'étendait que sur un *adamapu*. (*Renseignement fourni par l'auteur.*)



les difficultés qui pourraient naître à l'avenir. Jauregui tint un nouveau congrès avec les Araucans dans les champs de Tapigüe; il y fut stipulé, entr'autres choses, que les fils des caciques seraient élevés à Santiago aux frais du roi, et que les ambassadeurs araucans résideraient dans la capitale du royaume. Le roi ratifia ce traité dans tous ses points, par un décret rendu à Madrid le 24 novembre 1775.

Jauregui, débarrassé des Araucans, s'appliqua à d'autres travaux. Il réorganisa des régiments de miliciens à Santiago, à la Conception et en d'autres endroits, pourvoyant ainsi à la sécurité des localités et les mettant à même de se défendre en cas de besoin.

Le collège d'indigènes qu'il établit dans la capitale est le fait qui honore le plus la mémoire du président Jauregui. Nous avons vu ailleurs que le roi en avait prescrit l'érection par des ordres réitérés, et qu'il s'ouvrit en effet à Chillan, sous la direction des religieux de la Compagnie de Jésus. En le transférant à Santiago, Jauregui ne se proposa pas seulement de veiller à l'éducation des fils des maîtres du territoire, il voulait aussi les retenir en son pouvoir, comme des gages de la tranquillité publique. Il savait bien que l'ordre ne serait jamais aussi bien assuré dans l'Etat, que lorsque ceux qui pouvaient le troubler, laisseraient entre les mains du gouverneur des otages précieux comme leurs propres enfants. L'administration de Jauregui dura jusqu'à six années. Nommé vice-roi du Pérou, il remit, le 6 juillet 1780, les rênes du gouvernement entre les mains du régent de l'Audience, D. Thomas Alvarez d'Acevedo, qui les tint avec succès, pendant les quelques mois que tarda à arriver à Santiago l'ex-président de Charcas, D. Ambrosio Benavides, brigadier d'armée. Benavides se présenta tout-à-coup dans la capitale et prit le pouvoir au moment où les habitants l'espéraient le moins; mais ses antécédents étaient déjà fort connus de tout le monde. Les excellentes qualités que réu-

la condition de ses administrés, écartant tous les prétextes qui auraient pu allumer la guerre, surtout entre les indigènes. Le roi, informé du mérite d'O'Higgins, eut à peine appris la mort de Benavides, qu'il le nomma capitaine général et président du Chili, dont il commença à remplir les fonctions le 26 mai 1788. La visite générale qu'il fit de tout le royaume, lui en fit connaître les besoins les plus urgents, et il consacra immédiatement tous ses efforts à y remédier; et dans cette tâche pénible et progressive, il se livra à toute l'ardeur de son noble caractère, il fit éclater les belles qualités qui ornaient son esprit et son cœur. Il apporta ses principaux soins à l'administration exacte de la justice, calmant le mécontentement général qu'en excitaient les dénis; il était toujours prêt à écouter les plaintes des personnes lésées, qui trouvaient un accueil plein de bonté dans ses bras paternels; il soumit à des règlements publics le travail des mines, l'agriculture et le commerce; en somme, toutes les branches de l'administration reçurent une impulsion régulière de la main bienfaisante de ce magistrat éclairé. Comme preuves de son zèle pour le développement du pays, nous voyons encore aujourd'hui le village de Vallenar, dans le Huasco; ceux de Combarbala et de Cuzcuz, dans la province de Coquimbo; ceux de Santa-Rosa des Andes et de Santo-Domingo de la Ligua, dans celle d'Aconcagua. L'abolition des *encomiendas* fut une autre des mesures administratives qui honorent beaucoup O'Higgins. Depuis la conquête, les grands jouissaient du privilège de gouverner comme esclaves tous les naturels établis dans les limites de leurs propriétés, bien que protestassent également contre cet état de choses, dégradant pour l'humanité et contraire à la loi naturelle, la raison, le droit et la volonté du roi, qui s'était expressément prononcé à cet égard dans des ordonnances réitérées.

Les Huiliches interrompirent un instant la marche du



gouverneur. Trompés par les ruses de gens à qui la guerre convenait, ils excitèrent des troubles dans quelques villages de la province de Valdivia. Le premier acte des insurgés fut de piller les possessions des Espagnols riches, et pour cela, d'en massacrer les régisseurs, qui ne purent échapper à leurs mains. Entre les cruautés auxquelles ils se livrèrent, il faut sans doute signaler en première ligne l'incendie de la mission de Riobueno, et la mort atroce donnée au prêtre frai Antonio Cosca, que nous raconterons ailleurs. Le 3 octobre 1791, le gouverneur de Valdivia fit sortir un corps de troupes, sous les ordres du capitaine D. Thomas Figueroa, qui établit son camp à Dagllipulle. O'Higgins, sachant ce qui se passait, résolut de marcher à la frontière et de châtier d'une manière exemplaire les ulmens qui, manquant au pacte si souvent juré, avaient pris les armes. A la vérité, il n'attribuait point une grande importance au mouvement, et il regardait comme chose facile, non-seulement de l'arrêter, mais même de faire accepter la paix spontanément par tous les Indiens. De Santiago, il transmit à l'intendant de la Conception l'ordre de convoquer les caciques à une assemblée, et cet ordre fut exécuté.

O'Higgins n'omit rien de tout ce qui pouvait contribuer à donner de la solennité et un appareil imposant au congrès, et non-seulement il atteignit son but, mais il parvint à faire accepter par les ulmens les articles qu'il jugea nécessaires pour assurer à jamais la paix. Ceci se passa à Negrete, le 4 mars 1793. Mais O'Higgins, politique aussi profond qu'entreprenant, comprit très-bien que les scènes de Valdivia se reproduiraient encore, si l'on n'escamotait pas aux indigènes les éléments dont ils pouvaient disposer pour la guerre; nous disons, si l'on n'escamotait pas, car il était impossible de les leur enlever autrement. Une surprise, qu'ils n'auraient pas crainte et qu'ils n'auraient par conséquent pu prévoir, eût été facile à faire par tout gouverneur

un peu hardi ; mais une surprise approuvée par mêmes qu'il s'agissait de surprendre, devait être le méditations d'un politique aussi habile qu'O'Higgins. à coloniser les campagnes de Valdivia ; mais il co en même temps que le plus léger indice de ce viendrait le signal d'une nouvelle alarme ; circon ulmens isolément, et obtenir leur consentement, seul moyen de la prévenir. Occupé de ces idées, le neur se rendit à Valdivia, et réussit si bien dans ciations avec les caciques du pays, qu'il crut très désormais la reconstruction d'Osorno, et l'établ de forts qui en assurassent les communications a divia.

Depuis que Paillamacu avait détruit cette ville, plus populeuses du Chili, plusieurs présidents avaie la relever, mais la moindre tentative de ce genr sait extrêmement dangereuse. Les Européens sav expérience que le plus petit mouvement de leur p nait une grande agitation parmi les Araucans, agit presque toujours aboutissait à la guerre. O'Higgins quent avec ses premiers desseins, et voulant évite sultat semblable, proposa aux ulmens un plan qu'il sans doute rejeté, sans la merveilleuse habileté avec il sut le leur développer, et sans l'influence considér lui avaient acquise parmi les naturels sa générosité dence et sa circonspection. Les ulmens consentiren la reconstruction de la ville, et l'auteur du hardi après l'avoir fait publiquement annoncer le 13 janvi s'occupa de l'embellir par de nouveaux édifices [1].

O'Higgins, nommé vice-roi du Pérou, quitta le 16 mai 1796, au regret inexprimable de ses habit justice, la générosité, l'ardeur pour le bien de ses trés, et une activité incroyable pour le procurer, q

[1] Voir le document nº 21.

laient la grandeur et la bonté de son âme, lui avaient justement gagné l'affection des Chiliens.

Le régent de l'Audience, D. José Rezabal, remplit les fonctions de capitaine général du royaume, pendant que l'Audience elle-même retint l'administration civile et judiciaire; mais cet état de choses dura seulement quatre mois; car le marquis d'Avilez, D. Gabriel Avilez, appelé par le roi au gouvernement du Chili, se rendit à Santiago le 18 septembre de la même année. Avilez était un de ces hommes qu'on cite en tout temps comme modèle de perfection et de vertu, sans craindre qu'on puisse leur reprocher quelque tache. Aimé de tous, à cause de son caractère pacifique, jamais il n'eut d'ennemis, jamais même il n'excita de colères contre sa personne. Charitable envers les pauvres, il les appelait ses *créanciers* et leur donnait tout ce qu'il avait, ne se réservant que l'indispensable pour ses modiques dépenses. A peine arrivé à Santiago, il apporta son attention à améliorer la situation de l'hôpital de Saint-Jean de Dieu. Dans ce but, il fit construire trois grandes salles, en partie de ses deniers, et alla jusqu'à donner lui-même des soins aux malades. Ces sacrifices ne satisfaisaient pas encore l'ardeur de sa charité; chaque jour, il consacrait plusieurs heures à faire des ouvrages de menuiserie, dont il destinait le produit au soulagement des pauvres qu'il allait visiter sur leur lit de douleur, et à qui il portait des consolations spirituelles et des secours temporels. Son séjour dans le Chili ne fut que de trois années, à la fin desquelles il fut nommé vice-roi de Buénos-Ayres [1].

D. Joachim del Pino, maréchal des armées royales, prit le gouvernement de l'Etat comme successeur d'Avilez. Son

[1] Avilez nous a laissé des souvenirs nombreux de vertu, tant comme homme public que comme fervent chrétien. Nommé vice-roi du Pérou, il n'avait dans le mobilier de son palais que quelques chaises ordinaires. Comme on insistait pour qu'il fît mettre les armes de sa famille sur les portes de son salon de réception, il y fit peindre une épée et un fusil, avec cette inscription : *Voilà les armes*



administration ne nous offre rien qui soit digne d'une
tion particulière, sinon le zèle avec lequel il trav
l'exécution du canal projeté de Maipu, et à la réalisati
fonds nécessaires pour cette entreprise, dont la né
devenait chaque jour plus urgente. Lorsque Pino, occ
cette mesure excellente, comptait à peine deux années
sidence, il fut appelé à succéder, comme vice-roi de B
Ayres, au marquis d'Avilez, qui devait remplacer au
D. Ambrosio O'Higgins, décédé.

d'Avilez, et vis-à-vis il fit représenter Adam bêchant la terre, avec c
tence :

C'est de ce pauvre bêcheur,
Que descend tout grand seigneur.

Il mourut à Valparaiso, après avoir été vice-roi de Buénos-Ayres et d
il ordonna, par son testament, que son corps fût porté au cimetière
simple civière et inhumé parmi les pauvres. (*Note de l'auteur.*)



CHAPITRE II

SOMMAIRE. Etat de la religion parmi les infidèles au commencement de ce siècle. — Etablissement d'un séminaire d'indigènes à Chillan. — Trait de générosité du frère Moncada. — Conduite de Vilumilla. — Résultats peu favorables de l'établissement du séminaire. — Description de la province de Nahualhuapi. — Le P. Philippe Lagunas[1] entreprend la conversion de ses habitants. — Ses travaux apostoliques et sa mort. — Mission de son compagnon Juan José Guillermo. — Mission du P. Manuel Hoyos. — Mort du P. Guillermo. — Alarme des naturels. — Conduite imprudente du P. Francisco Elguea. — Emeute parmi les naturels, incendie de la mission, et mort d'Elguea. — Emigration des Chonos. — Leur conversion. — Prédication zélée de frai Augustin Guevara et ses heureux résultats. — Tolteu, Villarica et l'Impériale reçoivent des missionnaires. — Travaux des PP. Juan de Ranaval et Pedro Aguilera. — Conduite de l'ulmen Ignalican. — Erection d'une église à Tolten. — Sa destruction.

Les alternatives auxquelles était exposée la foi depuis environ deux siècles dans les Etats de l'Araucanie, firent penser sérieusement les évêques et les magistrats du Chili à l'adoption de nouveaux moyens, qui pussent l'enraciner plus profondément dans le cœur de ses habitants infidèles. Une constante expérience leur prouvait que les troubles de la guerre faisaient évanouir les impressions salutaires que produit la doctrine évangélique : sauf de rares exceptions, ceux

[1] On appelle souvent Wanden-Meren ce généreux Jésuite, et c'est là en effet le véritable nom, qu'Olivares traduit de l'allemand en espagnol par Lagunas. (Note de l'auteur.)

qui avaient abjuré les erreurs du paganisme s'y replongeaient, au grand préjudice de la religion, et alors, ce qu'ell[e] présente de plus vénérable devenait un objet de risée et d[e] mépris pour ces mécréants. Nous avons vu le sort que subi[rent] les temples, les images, les ornements sacrés et mêm[e] un grand nombre des prêtres qui tombèrent entre les main[s] des Araucans, aux autres époques dont nous nous somme[s] occupé, et il faut avouer qu'on ne saurait supposer, comm[e] suffisamment instruits dans les principes de la foi, de[s] hommes capables de s'oublier au point de commettre contr[e] elle-même de pareils excès. Qu'on dise que les égarement[s] de la raison, que le fanatisme de l'impiété et que la dissolution des mœurs [illegible] fréquemment les hommes à commettre des crimes semblables; mais les causes qui opèrent dans ces cas-là n'existaient point parmi les infidèles du Chili. Indifférents par caractère à tout ce qui tient à la foi, innocents d'ailleurs, pour la plupart, des abominations qui répugnent à la nature, ils devaient, dans leurs infidélités, être poussés par un autre mobile. Nous ne croyons pas nous tromper, en supposant qu'il se trouve dans la passion qui les [illegible] à la guerre, [illegible] l'instruction superficielle qu'ils recevaient des principes du christianisme [1]. Les maximes de l'Évangile ne s'emparent du cœur de l'homme, qu'autant qu'elles y pénètrent par la persuasion et la conviction; elles peuvent encore moins se développer au milieu du tumulte et de la dissipation qui étouffent d'ordinaire la grâce,

[1] La principale cause du peu de progrès que faisait la foi était probablement [illegible] que l'auteur a déjà indiquée en d'autres endroits, la contradiction que les [illegible] remarquaient entre la [illegible] et les principes des Espagnols. Nous lisons dans la lettre [illegible] du P. Jean-Pierre Fernandez, Jésuite, présenté au prince des Asturies, en 1726, par le P. Jérôme Herran, procureur de cette province (*Lettres édifiantes* [illegible]), nous lisons ces paroles que les Indiens [illegible] Vous nous traitez avec bien de la cruauté [illegible] à nous autres qui sommes nouvellement [illegible] de votre nation, qui sont nés et qui ont [illegible] dans le sein du [illegible] (*Note du traducteur*.)

destinée de Dieu à les féconder. Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de signaler l'imperfection du mode adopté pour l'instruction des Araucans, et nous ne devons par conséquent pas nous étonner de l'imperfection des résultats. Il parut donc nécessaire aux évêques d'adopter un nouveau système pour obtenir leur conversion, un système qui permît aux missionnaires de marcher, d'un pas ferme, des bords du Biobio jusqu'au centre même du pays des Cuncos. Le principal moyen ne pouvait être que l'éducation religieuse qu'on se proposait de donner aux fils des caciques et des autres personnages importants de l'Araucanie. Charles II, à la fin du siècle précédent, avait déjà ordonné d'établir un séminaire dans ce dessein ; mais lorsque le décret parvint au Chili, l'exécution offrit de grandes difficultés [1]. On ne voulait pas que le collège fût trop rapproché du territoire araucan, pour que les enfants qu'il s'agissait d'élever ne pussent pas être témoins des exemples pernicieux de leurs parents ou de leurs supérieurs ; on ne voulait pas non plus qu'il en fût trop éloigné, parce que, dans ce cas, les caciques ne pouvant se rendre compte du sort de leurs fils souffriraient l'amer chagrin d'une séparation doublée par la distance, et concevraient par suite toutes sortes d'inquiétudes pour leur santé et leur bien-être. A ce double point de vue, ni Santiago ni la Conception n'étaient convenables pour l'établissement en question. La junte supérieure des missions préféra Chillan, et y fit ouvrir la maison le 23 septembre 1700. D'après les instructions de la junte, le séminaire devait être dirigé par trois membres de la Compagnie de Jésus, appelés à ces fonctions par leur supérieur. Les élèves ne devaient pas être moins de seize, pour chacun desquels le roi devait garantir une pension annuelle

[1] *Document n°* 22

On aura déjà pu remarquer que nous avons cru pouvoir, comme l'auteur, employer presqu'indifféremment les noms de *séminaire* et de *collège*, en parlant des établissements d'éducation fondés au Chili. (*Note du traducteur*)

de cent vingt piastres. Le P. Nicolas Deodate fut le premier recteur mis à la tête du séminaire, qu'il fonda avec Xavier Hurtado, prêtre de son ordre. Nous serions injuste, si nous ne payions ici un tribut au désintéressement évangélique du prêtre D. José Moncada. Lors de l'arrivée du recteur à Chillan, il n'y avait point de local convenable pour ouvrir l'établissement, et cette circonstance tendait à en retarder considérablement la fondation; Moncada quitta immédiatement sa maison et la donna généreusement, pour qu'elle fût convertie en séminaire. Des traits semblables ne comptent pas beaucoup d'imitateurs, et c'est pour cela sans doute qu'ils frappent plus vivement nos yeux. Le collège disposé pour recevoir des élèves, le recteur envoya dans l'Araucanie D. Pedro Riquelme, pour prier les ulmens de lui confier leurs fils. Riquelme avait passé dans la captivité chez les Araucans la plus grande partie de sa vie; il connaissait par conséquent les ulmens et les caciques les plus considérables; il avait en outre étudié le caractère et les inclinations de chacun d'eux, et il se proposait de toucher les ressorts indiqués par la prudence, pour leur faire accueillir favorablement sa demande. Les ulmens de Boroa, de l'Impériale et de Tolten acceptèrent avec enthousiasme la proposition de Riquelme, appréciant comme ils le devaient l'intérêt que le souverain témoignait pour leur instruction, et remirent leurs fils entre les mains de l'envoyé du recteur, avec mille démonstrations de reconnaissance et de gratitude.

Mais Vilumilla, ulmen de Maquehua, n'agit pas de même. Ce personnage s'était signalé parmi ses compatriotes par son attachement aux usages transmis par les ancêtres, et il regardait comme un véritable outrage envers la patrie le moindre changement dans les coutumes et dans les croyances suivies par les aïeux. A peine eut-il entendu la proposition de Riquelme, qu'il répondit : « Est-ce que par hasard mes enfants, en sachant lire, perdront cette peau

basanée qui les distingue des Européens? Leurs pères ont-ils eu besoin de cette connaissance pour être illustres? Non; ils ont su, sans l'alphabet, défendre leur patrie et conserver leur indépendance. Eh bien, c'est aussi sans l'alphabet que mes enfants, marchant sur leurs traces glorieuses, doivent s'illustrer. » Conséquent avec ces idées, il ne voulut pas que ses fils allassent au séminaire. Quelques-uns des principaux qui habitaient les environs de Maquehua imitèrent la conduite de Vilumilla. Les refus qu'essuya l'émissaire du recteur furent fâcheux, mais ils n'empêchèrent pas le nombre de jeunes gens déterminé par le roi de se compléter promptement, et le collège commença à marcher. On y enseignait aux élèves les premiers éléments de la foi, et successivement de la lecture, de l'écriture et du latin. L'établissement fut ouvert environ vingt-deux ans, et dans cet espace de temps un nombre considérable d'élèves fréquentèrent ses salles; mais il y en eut bien peu néanmoins qui profitèrent de leur apprentissage. Des fils des caciques, les uns, renonçant à leurs cases et à leurs familles, continuaient de vivre parmi les Espagnols, et ne remplissaient certes pas l'objet de leur éducation; les autres retournaient, il est vrai, dans leurs foyers; mais ceux-ci, loin de convertir leurs parents et leurs alliés, les pervertissaient au contraire par leurs mauvais exemples. Nous pouvons citer comme une exception à ce que nous venons de dire, la vie chrétienne que menèrent plusieurs élèves à leur retour dans leur lieu natal; malheureusement ces exemples furent si rares, que leur influence fut impuissante à produire une réaction salutaire dans les mœurs. Les troubles politiques qui agitèrent l'Araucanie, au mois de mars 1723, amenèrent la ruine du séminaire de Chillan. Les élèves qui l'avaient fréquenté jusque-là cessèrent d'y aller à cause de la guerre, et il n'y eut guère d'espoir d'en voir arriver

qui avaient abjuré les erreurs du paganisme s'y
geaient, au grand préjudice de la religion, et alors,
présente de plus vénérable devenait un objet de ri
mépris pour ces mécréants. Nous avons vu le sort
rent les temples, les images, les ornements sacrés
un grand nombre des prêtres qui tombèrent entre[1]
des Araucans, aux autres époques dont nous nou
occupé, et il faut avouer qu'on ne saurait suppose
suffisamment instruits dans les principes de la
hommes capables de s'oublier au point de comm
elle-même de pareils excès. Qu'on dise que l
de la raison, que le fanatisme de l'impiété e
lution des mœurs entraînent fréquemment
commettre des crimes semblables; mais les
rent dans ces cas-là n'existaient point parmi
Chili. Indifférents par caractère à tout ce
innocents d'ailleurs, pour la plupart, des
répugnent à la nature, ils devaient, da
être poussés par un autre mobile. Nous
tromper, en supposant qu'il se trouve d
entraînait à la guerre, jointe à l'instruc
recevaient des principes du christia
de l'Evangile ne s'emparent du c
tant qu'elles y pénètrent par la per
elles peuvent encore moins se
tumulte et de la dissipation qui ét

[1] La principale cause du peu de prog
celle que l'auteur a déjà indiquée en
Indiens remarquaient entre la conduite
dans la lettre tirée d'un mémoire du
au prince des Asturies, en 1726,
province (*Lettres édifiantes et cu*
jetaient sans cesse à la face des
la dureté; pourquoi nous
ment chrétiens, ce qui se
vieilli dans le sein du chr

accordaient de l'empire ou de l'influence sur les des-
ées humaines. Ils se faisaient remarquer par leur grand
our de la justice, par leur sobriété, et par d'autres
ins morales qu'ils savaient apprécier. Ils regardaient le
conjugal comme nécessaire à la vie domestique, et ils
vaient le contracter avec leurs propres filles. La poly-
ie n'était pas inconnue parmi eux, non-seulement celle
'homme avec plusieurs femmes, mais celle de la femme
: plusieurs hommes. A cet égard, une loi inviolable
tituait dans le droit marital ceux qui prenaient soin de
mille, en allant pour son compte à la chasse. Leur gou-
ement était tout patriarchal. Le plus âgé était le chef
a famille; et le plus puissant, élu par les chefs de famille,
le magistrat de toute la tribu; c'est à lui qu'ils recou-
nt dans leurs différents, sans que ses décisions toutefois
ent un autre caractère que celui de simples conseils,
e singulier juge devait le plus souvent se contenter de
au plaignant qu'il pouvait ou qu'il ne pouvait pas
r, frapper, poursuivre ou tuer son ennemi, suivant la
re de l'injure qu'il avait reçue. En cas de guerre, le
vernement de la tribu revenait à ce chef. Les femmes
étaient pas exclues, et c'était l'une d'elles qui avait
ouvoir politique, lorsque les Espagnols entrèrent dans
pays pour la première fois. Quand le P. Mascardi alla
rcher les Poyas, parmi lesquels il reçut la couronne du
rtyre, il prêcha en passant aux Indiens du Nahuelhuapi
vérités évangéliques qu'ils n'avaient jamais entendues.
rès sa mort, d'autres hommes apostoliques voulurent
iter; mais aucun d'eux ne réussit à atteindre le but de
mission. José Zuñiga fut un de ceux qui allèrent le plus
, et il s'arrêta à douze lieues au couchant du Nahuel-
pi. C'est au P. Philippe Lagunas que la Providence
rvait, dans ses desseins secrets, de remplir le ministère
l'apostolat parmi ces tribus si séparées des autres. Ce

prêtre, allemand ou flamand d'origine, travaillait à la vigne de J.-C. à Calbuco, localité située dans la province de Chiloé, lorsqu'y arrivèrent quelques naturels du Nahuelhuapi, qui demandèrent aussitôt à être conduits en sa présence. Le missionnaire éprouva une joie profonde de trouver l'occasion d'apprendre à connaître une terre sanctifiée par les travaux du vénérable Mascardi, et plus encore d'entendre dire que le meilleur accueil attendait tout prêtre qui voudrait la visiter. Ces braves gens lui assurèrent que le principal objet de leur voyage avait été de le chercher, pour lui exprimer le vif désir qui animait toutes ces peuplades de recevoir le christianisme. Le fervent prêtre crut avoir découvert sa terre promise, dans le pays qu'il voyait s'ouvrir devant lui; il résolut donc d'y entrer sans délai, et pour aplanir les difficultés qu'on lui opposait, il se rendit à Santiago, où il fit des vœux pour obtenir l'autorisation d'entreprendre cette nouvelle et pénible mission [1]. Le capitaine général Ibañez et le provincial de la compagnie approuvèrent le projet du P. Lagunas, et le premier donna ordre de construire dans le Nahuelhuapi une église et une maison de mission. La résolution de Lagunas causa une impression profonde aux habitants de Santiago : les communautés religieuses et les particuliers lui offrirent des secours de tout genre pour subvenir aux besoins de son entreprise. Il partit enfin de Santiago pour sa mission le 23 août 1703. Les difficultés de son voyage, que rapporte en détails le P. Juan José Guillermo, son compagnon et son historiographe, furent immenses; mais pour s'en faire une idée, il suffit de considérer quelle espèce de route il fut forcé de suivre par terre, à partir de Valdivia, au milieu de montées, de descentes, de rochers, de profonds précipices et de montagnes inaccessibles. Il arriva à Nahuelhuapi au milieu de décembre, et

[1] Qu'on lise le document n° 23, pour voir comment un missionnaire catholique *sollicite la grâce* d'aller convertir de pauvres idolâtres. (*Note du traducteur.*)

il fixa sa résidence sur les bords du lac, qui lui parurent les plus propres à faciliter le succès de sa mission. C'est là que vint le rejoindre un mois plus tard le P. Guillermo, au moment où il catéchisait quarante personnes qui s'étaient réunies pour entendre sa prédication. Voulant se pourvoir de quelques outils nécessaires à la construction de son église, le P. Philippe dut se résoudre à un voyage à Chiloé, qu'il fit immédiatement après l'arrivée de son compagnon. Il nous a laissé, dans une lettre adressée à ses supérieurs, que nous transcrivons ici, le récit de ce voyage plein de fatigues, qui nous révèle sa grandeur d'âme [1] :

« Je partis le 22 janvier pour naviguer au milieu des lacs affreux qu'offre Chiloé, non sans péril de la vie, à cause de l'exiguité et du mauvais état des embarcations indiennes. Je traversai les deux montagnes à pied, parce que cela ne se peut d'une autre façon, et ce chemin est si mauvais que je ne trouve pas d'expressions pour le rendre. On passe aussi une grosse rivière, qu'ils appellent Puella, sur des pierres ou roches aigües et lisses, et c'est là le plus difficile, parce qu'on doit la traverser au gué plus de vingt fois, ayant en certains endroits de l'eau jusqu'à la ceinture, et cette rivière est en outre si rapide, que si quelqu'un tombe dans son courant, il court grand risque de périr.

» Je passai la première montagne nu-pieds, avec une croix et un petit sac où se trouvaient mon bréviaire et mes livres de piété. Quand nous arrivâmes au sommet, beaucoup de catéchumènes eurent compassion de ma faiblesse, et me voyant les pieds un peu blessés, ils me forcèrent à me chausser d'escarpins de cuir de vache cru qu'ils avaient fait faire pour eux. C'est une espèce de bottines, faible garantie où je trouvai un peu de repos et de soulagement, bien que

[1] Dans la traduction de ce morceau, comme dans celle d'extraits analogues que cite M. Eyzaguirre en différents endroits de son histoire, j'ai dû m'attacher surtout à conserver la simplicité et la naïveté du langage. (*Note du traducteur.*)

je pusse à peine me soutenir, me heurtant à chaque pas contre les arbres et les bois abattus au milieu du chemin, et traversant une foule de marais pleins de difficultés. Dans une petite île que forme le Puella, je rencontrai deux Espagnols de Chiloé, et c'étaient Miguel Velasquez et Lucas Almorase, avec six Indiens de Calbuco, et j'admirai la providence de Dieu envers cette mission et à l'égard de ma personne; car si ce secours n'était pas arrivé dans un moment si opportun, moi et mes six Puelches, nous serions morts de faim, ou nous aurions été réduits à quelque grande extrémité, parce que dans cette saison il ne devait point y avoir, comme d'habitude, d'embarcation en deçà du second lac qu'il fallait traverser, et ces braves gens nous amenèrent précisément celle qui se trouvait au-delà, et ainsi Dieu nous tira d'embarras; car sa sagesse infinie qui prévoit l'avenir comme elle considère le présent, pouvait seule faire tout cela si bien en temps et lieu, puisque nous trouvant déjà entre les deux lacs, qu'aurions-nous pu faire dans notre isolement, lorsqu'il était impossible d'avancer, et difficile de reculer avec des provisions si faibles et des moyens si insuffisants? Et quand j'aurais reculé, je ne pouvais rien faire dans Nahuelhuapi, tant que je n'aurais pas d'abord effectué mon voyage à Chiloé. La docilité avec laquelle ces Puelches se comportèrent dans le voyage me consola beaucoup : le matin et le soir, ils apprenaient le catéchisme, de manière qu'à la fin du voyage ils le savaient parfaitement. Mais comme ils étaient encore si ignorants et si novices dans la science divine, je m'aperçus qu'ils voulaient recourir aux superstitions du paganisme; car le vent étant tombé sur les côtes de Chiloé, ils commencèrent à l'appeler en allumant des feux et en sifflant, comme si par ces moyens ils avaient pu l'attirer. Je leur dis doucement que Dieu seul était le maître légitime de la mer et des vents, et que ce puissant Seigneur se laissait vaincre par les prières et les supplications, et voulait



bien accorder aux hommes ce qu'ils désiraient, et que s'il ne nous accordait pas ce que nous désirions, nous devions nous complaire dans l'accomplissement de sa volonté, sachant qu'il est notre tendre Père. Ils se rendirent si bien à ces quelques raisons, que non-seulement ils renoncèrent à leurs vaines pratiques, mais que le principal d'entr'eux me remit une bourse qu'il portait au cou avec des plumes et des cheveux que lui avait donnés un sorcier, en lui promettant qu'avec ce talisman il ne serait jamais malade, et réussirait dans son voyage. Au retour de Chiloé, j'essuyai les mêmes difficultés et de plus grandes fatigues encore; on m'avait bien donné une espèce de chaussure, mais au passage de la première rivière, elle se mouilla et je me blessai une jambe, de telle sorte que tout le reste de la route j'allai me traînant et éprouvant beaucoup de douleur et de mal. Mais la charité de Jésus-Christ et le désir de gagner des âmes vainc tout cela! J'arrivai sain et sauf à Nahuelhuapi, le 20 février, avec quelques charpentiers, et nous nous mîmes de suite à bâtir une petite maison qui fut achevée en trois semaines[1]. »

[1] Une relation de la mission et du voyage du P. Philippe Lagunas, qui se trouve dans la Collection des lettres édifiantes et curieuses (tome VIII, édition de Mérigot, Paris, 1781), donne quelques détails et contient quelques différences que nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur : « Je désirais, dit le P. Philippe dans cette relation, travailler à la conversion des Puelches et des Poyas, qui sont vis-à-vis de Chiloé et de l'autre côté des montagnes, aux environs de Nahuelhuapi, à cinquante lieues de la mer du Sud, à la hauteur d'environ 42° de latitude méridionale. Je promis de mettre la mission sous la protection de la sainte Vierge, et de dédier à cette Mère de miséricorde toutes les églises que j'élèverais au vrai Dieu, si j'obtenais ce que je demandais.... Je fis, en outre, vœu de dire trente messes, et de jeûner trente jours au pain et à l'eau ; je l'avais fait par écrit; mais ayant perdu ce papier, il tomba entre les mains d'une personne qui le porta, à mon insu, au gouverneur.... Quelques jours après, ayant recommandé cette affaire avec beaucoup de ferveur à Notre-Seigneur, je me sentis si plein de confiance de réussir dans cette entreprise, que je me déterminai à aller voir le gouverneur. Je dis même, en sortant de la maison, à un de mes amis, que j'allais au palais, et que je ne retournerais pas au collège sans avoir obtenu la permission que j'allais demander. En effet, m'étant présenté pour avoir audience, on m'introduisit dans la chambre de M. le gouverneur, qui lisait le papier de ma

Collihuanca, *réduction* que gouvernait à cette époque le cacique Gedihuen; c'est là qu'il commença à ressentir une légère indisposition, malgré laquelle il continua son voyage jusqu'à Rucachoroy, d'où son mal qui avait pris un caractère plus grave ne lui permit pas de partir. Il y célébra le sacrifice de la messe avec une piété extraordinaire, et couché sur un pauvre lit en plein air, il se prépara à la mort, sans autre compagnie qu'un crucifix et trois *peons* qui le servaient en route. Eux pleuraient en le voyant mourir dans un tel abandon, mais il les consolait en disant: « Ne pleurez pas pour cela, puisque je meurs content dans cet isolement; c'est ainsi que mourut saint François Xavier, dont j'ai tâché d'imiter la vie en ce qu'il m'a été possible; je me félicite de ce que Dieu me prive à cette heure de consolations humaines, pour me préparer mieux à celles qu'il me réserve dans la patrie où il m'attend. Dieu m'appelle à lui: que sa bonté soit bénie! » C'est dans ces fervents entretiens qu'il passa les trois jours à peu près que dura sa maladie, et le samedi 29 octobre, à trois heures du matin, il rendit son âme au Créateur. Le caractère du mal et quelques indices coïncidents firent supposer à beaucoup de monde que Philippe mourait empoisonné par les infidèles ennemis de la foi. Son corps fut inhumé au lieu même où il cessa de vivre.

Le P. Juan José Guillermo continua sa mission, après la perte de son compagnon, avec la même ferveur et le même zèle qu'auparavant. Nonobstant les vexations et les persécutions de tout genre qu'il essuyait sans cesse, il ne laissa pas de visiter de nouveau les tribus qu'il avait reconnues avec le P. Philippe, toujours dans l'espoir de les attirer à la connaissance de Dieu. Il donna une nouvelle impulsion aux travaux de la mission, agrandit la chapelle, construisit des cabanes pour les catéchumènes et pour les néophytes qui préféraient une vie à l'ombre du temple, à la liberté avec

laquelle, avant d'embrasser le christianisme, ils couraient les champs et les forêts pour chasser. Le P. Guillermo entreprit un autre travail bien important, qui devait contribuer non-seulement à la prospérité spirituelle de la mission, mais encore au développement matériel du pays : telle fut, en effet, la route de Buriloche, de l'existence de laquelle on conservait le souvenir. L'établissement de cette voie de communication procura l'immense avantage de pouvoir faire par terre le trajet de Ralum à Nahuelhuapi, sans avoir besoin de s'embarquer pour traverser les deux grands lacs qui se trouvent entre ces deux points. Mais une entreprise semblable, qui révélait les intentions de son auteur, excita le mécontentement des indigènes. Ils crurent que du moment où les Espagnols auraient un libre passage jusqu'à leur territoire, ils ne tarderaient guères à s'en emparer; ils crurent déjà dès lors que leur fortune, leur famille et leur liberté même étaient à la merci du conquérant, et ils ne virent plus dans le missionnaire que le précurseur de la servitude. Ceux qui étaient venus s'établir autour de la chapelle s'enfuirent dans les montagnes, et insensiblement la mission fut presqu'abandonnée. Un nouveau désastre la frappa encore : ce fut l'affreux incendie qui consuma l'église, les cabanes et tout ce qu'elles contenaient. Ce ne put être un accident fortuit qui le causa, car les flammes apparurent en trois endroits différents à la fois; aussi ce malheur, si grand en soi, et qui fut la cause de tant d'autres malheurs, fut-il attribué au mécontentement qu'excita l'ouverture du chemin. Le P. Manuel del Hoyo vint à Nahuelhuapi dans ces circonstances, et avec un secours en argent qui lui fut fourni par ordre du roi, il rebâtit les édifices incendiés : mais que le temps qu'ils devaient subsister était court!! Le P. del Hoyo resta deux ans à la tête de la mission de Nahuelhuapi, et ses travaux n'eurent pas, à la vérité, un meilleur succès que ceux de ses prédécesseurs : le sang de Mascardi, versé sur cette terre,

semblait y avoir attiré la malédiction du Ciel ! La parole de Dieu, qui donne la vie, n'était jusque-là pour ces infidèles qu'un objet de haine, et elle se manifestait chaque jour plus vivement contre les missionnaires. Hoyo, nommé recteur du collège de son ordre à Castro, remit la mission au P. Guillermo, qui connaissait déjà si bien ces tribus. Le caractère de cet apôtre le rendait le plus propre à instruire des peuplades aussi barbares que celle de Nahuelhuapi. Toujours en mouvement, il ne se reposait pas un instant des fatigues de son ministère ; politique habile, il étudiait les inclinations de chacun de ceux qu'il cherchait à convertir, et prenait à ses peines et à ses joies toute la part que comportait la dignité de son ministère ; affable et insinuant, il touchait par ses expressions le cœur de tous ceux qui l'entendaient ; il traitait enfin tout le monde avec la même bonté. Tel était le ministre de Dieu qui essaya une seconde fois de ramener ce pauvre peuple. Mais le moment arriva où il devait recevoir la couronne qui lui était destinée ; une mort rapide, en l'enlevant à l'Eglise, dont il tâchait d'étendre le règne, permit à son âme d'aller recueillir les récompenses que lui avaient fait mériter ses travaux. On prétendit que sa mort fut causée par un poison actif qu'on lui aurait administré dans sa boisson, et l'historien Olivarès se montre enclin à le croire. Il a pu en effet se faire que les gens de Nahuelhuapi, concevant de nouvelles craintes à la vue du mal que se donnait le P. Guillermo, pour rendre praticable cette route qui leur déplaisait si profondément, aient pris une résolution semblable. Le P. Francisco Elguea continua la prédication de la foi dans ces lieux, qui avaient été le théâtre du zèle d'apôtres tels que Mascardi, Lagunas et Guillermo ; mais les conjonctures au milieu desquelles il arriva, ne lui furent pas favorables Les habitants, qui s'étaient absentés pour aller à la chasse, rentrèrent tout mécontents par suite d'une querelle qu'ils avaient eue avec les

tribus voisines. Ils se présentèrent en tumulte au missionnaire, exigeant qu'il leur livrât les troupeaux qui paissaient dans les dépendances de la mission. Le P. Elguea ne se rendit pas à leurs instances, et ce refus accrut sans doute la fureur des mutins. Tous ensemble résolurent de détruire le temple, d'ôter la vie au missionnaire et pour ne pas différer l'exécution de leur projet, les cruels entrèrent dans sa maison et le percèrent de flèches jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué. Ils arrachèrent également la vie à des personnes qui servaient à la mission, et quelques autres ne furent épargnées qu'à la condition de rester esclaves. Les ornements et les vases sacrés, les meubles et les images furent la proie des brigands, comme l'église et les bâtiments de la mission furent la proie des flammes. Le corps du P. Elguea fut aussi dévoré par l'incendie, de manière qu'il en échappa à peine quelques restes, auxquels il put être reconnu par ceux qui le cherchèrent par la suite.

Tel fut l'évènement tragique qui mit fin à la mission du Nahuelhuapi, dont l'objet était la conversion de tant de tribus plongées dans les ténèbres honteuses de l'idolâtrie. Peut-être eût-on pu l'éviter, en se rendant prudemment à la demande des Indiens ; pourtant ce n'est là qu'une conjecture. Cependant les auteurs de ces sacrilèges attentats prirent la fuite, craignant que l'armée espagnole n'envahît le pays pour venger le sang si cruellement versé; mais le châtiment n'eut pas lieu.

Au moment où la semence évangélique jetée dans Nahuelhuapi par le zèle apostolique ne donnait pas les fruits que promettaient sa fécondité prodigieuse et la ferveur des dignes ouvriers qui cultivaient le champ du Seigneur, elle produisait dans Chiloé et dans Valdivia une récolte abondante, qui consolait l'Eglise de la douleur dont l'accablait l'infidélité de la première contrée. Les Chonos évangélisés dans le siècle précédent par l'apostolique P. Venegas, sentant le

besoin de se mettre à l'abri des invasions fréquentes que leur faisaient souffrir les Guaitecas et d'autres tribus qui habitaient les nombreuses îles du sud, se déterminèrent à changer de domicile et choisirent pour leur résidence l'île de Castro. Cette sage détermination des Chonos offrit aux prêtres de Castro un nouveau champ où ils pussent exercer leur zèle. Parmi eux se distingua le P. frai Augustin Guevara, religieux de la Merci, digne par sa charité d'être comparé aux plus illustres prédicateurs de l'Evangile. Toute la côte occidentale de Castro fut assignée aux Chonos, pour qu'ils pussent y bâtir leurs habitations et y faire leurs semençailles. Guevara s'y rendit aussitôt, et fixa sa résidence au milieu de ce peuple qu'il voulait convertir. Bien que, comme nous l'avons dit, les Chonos eussent reçu auparavant des notions de l'Evangile et la régénération spirituelle qu'opèrent les eaux du baptême, la plupart néanmoins avaient oublié bien vite les principes salutaires qui leur avaient été enseignés, pour retourner aux superstitions primitives qu'ils avaient naguère abjurées. Ces infortunés furent précisément l'objet auquel s'appliqua par préférence le zèle de Guevara. Non content de les instruire minutieusement des vérités de la religion, il se proposa comme moyen plus sûr d'assurer leur instruction, d'enseigner la lecture aux enfants dont les parents y consentiraient de bon gré. Il y avait à vaincre pour cela de grandes difficultés, et la moindre n'était pas l'aversion naturelle que les Indiens professaient pour cet art. Voir exprimer, au moyen de caractères, les pensées de l'homme, leur paraissait une chose surnaturelle. Ils résolurent donc de s'opposer de toutes leurs forces à l'enseignement de la lecture, et même de l'abolir, si c'était possible. Ils regardaient ceux qui s'y livraient comme des hommes à part et quelques-uns allaient jusqu'à soutenir qu'ils avaient certaines relations secrètes avec le méchant esprit, par la seule vertu duquel ils pouvaient pratiquer une

art semblable. Cette opposition ne découragea point Guevara ; il parvint au contraire peu à peu à introduire l'usage de ses leçons, et par là même à affermir dans leur conversion ses grossiers néophytes. Il eut la satisfaction de voir se réaliser ses espérances, au prix pourtant de peines énormes. Chargé à la fin d'années et de mérites, le saint apôtre se retira à la Conception, ayant d'abord dévolu au vicaire de Castro la juridiction qu'il avait exercée comme missionnaire des Chonos. Il faut avouer que les missions du Chili offrent peu de personnages dont les entreprises aient obtenu un succès aussi complet que le P. Guevara. Dieu, en travaillant à la gloire duquel il usa sa vie, et le prochain, objet d'amour pour celui qui sert sincèrement Dieu, furent exclusivement le but de ses sacrifices. Les biens de la terre n'entraient pas dans ses calculs, pas même sous le prétexte de les acquérir pour soutenir sa mission. Heureux le prédicateur qui, comme ce prêtre vénérable, remplit son ministère avec une si grande pureté de vues !

La prédication de la foi par les PP. Pedro Aguilera et Juan de Ranaval, tous deux de la Compagnie de Jésus, jetait presqu'en même temps le même éclat dans l'Araucanie. Ignalican, ulmen qui jouissait d'une grande influence dans les réductions de Tolten, de Villarica et de l'Impériale, avait été élevé dans le christianisme, pour lequel il conservait un certain attachement. En dépit de la forte opposition qu'il éprouva de la part de plusieurs de ses collègues, il se décida à demander des missionnaires pour ses domaines. Il se rendit donc à la Conception en 1714 et manifesta ses désirs au capitaine général du royaume, D. Juan Andrés Ustariz, qui s'y trouvait. La chose que demandait Ignalican avait bien ses dangers ; il s'agissait d'envoyer des prêtres et de fonder des missions dans des lieux habités en grande partie par un peuple non-seulement infidèle, mais hostile, qui haïssait le christianisme, à cause de l'identité qu'il sup-

posait entre sa cause et entre celle des Espagnols, et cette circonstance, à elle seule, était vraiment fort défavorable. On venait de verser le sang du P. Elguea, et la prudence conseillait d'éviter la répétition de semblables tragédies. La demande d'Ignalican trouva néanmoins un appui dans le cœur charitable de l'évêque D. Diego Montero del Aguila. Le prélat se chargea d'aplanir les difficultés qui se présentaient, et en effet ses raisons puissantes et fortes de la charité qui les animait, l'emportèrent dans l'esprit du gouverneur, qui permit l'entrée des missionnaires dans le canton d'Ignalican. Les PP. Juan de Ranaval et Pedro d'Aguilera furent choisis pour cette entreprise par le provincial de leur ordre, et accompagnés de l'ulmen Ignalican, ils partirent sans retard pour l'Impériale. L'église et les maisons des missionnaires qui devaient servir comme point central aux conquêtes évangéliques qu'ils se proposaient de faire, furent bâties à deux lieues à l'est des ruines de l'ancienne ville. Aguilera, sans perdre de temps, commença à parcourir les villages voisins de la mission et l'effet de sa parole se fit sentir de toutes parts. Les baptêmes d'adultes se répétèrent fréquemment et les conversions de chrétiens vieillis dans les vices les plus dégradants pour la nature ne furent pas moins nombreuses. Villarica et le haut Tolten surtout profitèrent des bienfaits inestimables de la parole divine. Dans la première de ces localités, le zèle d'Aguilera fut couronné par la conversion de l'ulmen Naguelguala, qui embrassa la foi de Jésus-Christ avec toute sa famille. Ranaval, indépendamment des soins qu'il donnait à la direction matérielle de la mission, évangélisa la réduction du bas Tolten et les habitants des rives du Cauten. Cette mission subsista jusqu'au soulèvement général, où il fut prescrit d'évacuer tous les établissements situés dans l'Araucanie.

La conduite des Araucans envers les missionnaires s'était améliorée d'une manière très-marquée et très-positive. Dans



le précédent chapitre, quand nous avons parlé des troubles politiques qui agitèrent l'Araucanie à l'époque qui nous occupe, nous avons eu occasion de faire observer, qu'à une exception près, on ne fit aucun mal aux missionnaires, mais qu'au contraire on les fit se retirer dans des lieux où ils pouvaient attendre librement les suites de la révolution. La connaissance plus parfaite que les habitants avaient déjà pu acquérir de l'excellence de la foi, put y contribuer sans doute, ainsi que l'attachement qu'ils professaient pour la personne des missionnaires; mais quoiqu'il en soit, ce qui est certain, c'est que la foi gagnait beaucoup à une semblable conduite.

CHAPITRE III

SOMMAIRE. Administration du diocèse de Santiago durant le dix-huitième siècle — Importance qu'acquit l'Eglise de Santiago. — D. Luis Francisco Romero es promu au siège de Santiago. — Sa biographie. — Il passe au siège de Quito. — D. Alejo Fernando de Rojas lui succède, et D. Jérôme Hurtado de Mendoza prend possession du siège en son nom. — Administration de Rojas. — Sa promotion au siège de la Paz. — Divisions du chapitre ecclésiastique qui voulait élire un vicaire capitulaire. — L'écolâtre D. José Toro prend possession du siège épiscopal au nom de l'évêque D. Alonso del Pozo y Silva. — Celui-ci se rend en personne à Santiago et gouverne sept années. — Il est élevé au siège métropolitain de la Plata. — Il est remplacé par D. Juan de Sarricolea, au nom de qui D. Pedro d'Azua prend possession du siège. — L'évêque Sarricolea arrive à Santiago. — Détails sur son administration. — Il est envoyé à Cuzco. — D. Juan Bravo del Rivero, évêque de Santiago. — Il fait de riches présents à son Eglise. — Sa biographie. — Il est chargé du diocèse d'Arequipa et y meurt. — D. Juan Gonzalez Melgarejo succède à Bravo del Rivero. — Travaux importants qu'il entreprend durant son administration. — Il réalise le projet de construire une nouvelle cathédrale. — Il meurt au moment où il était promu au siège d'Arequipa. — D. Manuel d'Alday reçoit copie des lettres qui le proposent comme évêque de Santiago et prend en conséquence l'administration du diocèse. — Il reçoit ses bulles et se rend à la Conception pour se faire sacrer. — Ses œuvres pastorales. — Il assiste au concile du Pérou. — Difficultés entre les Pères, que règle l'évêque de Santiago. — Son éloge. — Il retourne à son diocèse et s'occupe avec zèle de son gouvernement. — Sa mort. — D. Blas Sobrino y Minayo lui succède, mais pour bien peu de temps. — D. Francisco José Maran prend possession du siège épiscopal.

La biographie des évêques de Santiago, dont nous allons nous occuper, contient des choses si intéressantes, qu'elles éternisent la mémoire des personnages auxquels elles s'ap-

pliquent. Au dix-huitième siècle, Santiago a cessé d'être l'église pauvre et fort secondaire qu'elle était auparavant, pour prendre place parmi les principales métropoles de l'Amérique méridionale. Le nombre de ses ouailles s'accrut merveilleusement; son clergé s'éclaira par l'étude des sciences ecclésiastiques; l'empire de la discipline s'y établit au moyen de statuts salutaires dont les prélats prescrivirent l'observance dans les synodes diocésains, et elle mérita ainsi de compter à sa tête des pasteurs du premier mérite, qui, par la profondeur de leur doctrine, par l'éminence de leurs vertus et par le zèle qu'ils déployèrent pour la cause de la foi, peuvent être comparés aux premiers Pères de l'Eglise. On ne pourra pas prendre cette assertion pour exagérée, si l'on considère qu'ils ont été dans les synodes diocésains les législateurs dont le savoir a obtenu les éloges de la chaire de saint Pierre, et dans les conciles provinciaux, l'âme qui donna la vie et l'impulsion aux membres qui formèrent ces augustes assemblées. Le diocèse de Santiago peut être fier parmi tous les autres d'Amérique, sûr que peu d'entr'eux peuvent lui disputer la gloire d'avoir été administré par de si illustres prélats.

Le souvenir des vertus rares dont l'évêque Puebla y Gonzalez honora son ministère pastoral, se conservait encore tout frais dans la mémoire de tous ceux qui avaient eu l'occasion de les connaître; et lorsqu'ils faisaient des vœux pour que la mitre retombât sur un sujet qui lui donnât un nouvel éclat, la Providence la plaçait sur le front du docteur D. Louis Francisco de Romero. Né à Alcovendas, ville de la juridiction de l'archevêché de Tolède, il parut dès son enfance se porter au service de Dieu d'une manière plus parfaite que ne le comporte le bruit du monde. Tout jeune encore, il aimait la retraite, fréquentait les églises et pratiquait la charité envers les pauvres. Heureux celui que ces symptômes semblent consacrer à Dieu avant ses propres réflexions et

son entraînement intime ! Le jeune Louis comptait peu d'années, lorsque son père, pour arrondir sa fortune, entreprit le voyage de Lima et emmena son fils avec toute sa famille. Dans cette ville, alors la métropole de l'Amérique et l'entrepôt de ses richesses, le collège de Saint-Martin, soutenu par la munificence royale des souverains espagnols, procurait une éducation scientifique aux jeunes gens nobles. La réputation bien établie de savoir dont jouissaient ses professeurs, lui avait acquis un renom extraordinaire, non-seulement dans le Nouveau mais encore dans le Vieux-Monde. C'est dans cet établissement célèbre que Louis Francisco reçut les premières leçons pour entrer dans la carrière des sciences. Lorsqu'il y eut fait certains progrès, il retourna en Espagne et se livrant à l'inclination décidée qu'il avait pour la littérature, il entra au collège d'Alcala de Henares, aussi fameux à cette époque par les théologiens éminents dont les travaux enrichirent la république des lettres. Gradué docteur en théologie par l'université d'Alcala, il se prépara au sacerdoce auquel il fut élevé à sa grande joie. Il ne se passa point long-temps avant qu'il ne fût appelé à occuper un poste distingué dans le clergé, puisque Philippe V, informé de son mérite, le présenta comme candidat pour un canonicat dans la cathédrale de Cuzco, où il devint plus tard successivement écolâtre, chantre et doyen du chapitre. Il remplissait ces dernières fonctions, lorsque le même Philippe le proposa pour l'évêché de Santiago du Chili. Sa Sainteté Clément XI, acceptant la proposition du roi, expédia le 26 janvier 1705 les bulles en vertu desquelles Romero reçut à Lima le caractère épiscopal, à l'âge de quarante ans. Le nouvel évêque tarda à se mettre en route pour son siège, et par suite de son autorisation, le chapitre en prit possession le 28 août 1706.

Il y avait quatre ans déjà que Santiago était orphelin de son pasteur, quand Romero s'y rendit au mois de mars



1708 et prit avec zèle le gouvernement de son diocèse. Une de ses premières attentions fut de fortifier la discipline du clergé et d'augmenter l'éclat du culte divin, et il chercha à atteindre ce but, au moyen de règlements salutaires dont il prescrivit l'observation rigoureuse. Le plus célèbre fut celui qu'il publia d'accord avec son chapitre le 21 mars 1712. Il entreprit deux tournées pastorales en des années différentes. La première fois, il parcourut les paroisses situées au nord de Santiago; la seconde fois, celles situées au sud, et dans les deux visites il administra le sacrement de la Confirmation à un nombre incroyable de personnes. Entr'autres choses dignes d'éloges, une dévotion ardente aux saints martyrs Juste et Pasteur distinguait l'évêque. Il construisit à ses frais dans l'église cathédrale un autel, où leurs saintes images furent honorées d'un culte particulier, en vue duquel il alloua en outre une somme considérable dont les intérêts devaient servir à la célébration annuelle de leur fête. Les circonstances ne manquèrent pas pour remplir l'âme de Romero d'une cruelle amertume; mais si la puissance civile qui les causa, s'y montra aussi prétentieuse qu'obstinée, de son côté, l'évêque donna des preuves de rectitude, de prudence et de désintéressement peu communes comme nous le verrons ailleurs. Après avoir travaillé ainsi et autrement encore à la gloire de Dieu et au culte des Saints, il fut transféré par Clément XI, sur les instances de Philippe V, au siège de Quito, et l'acte de translation fut dressé le 7 décembre 1718 [1]. De Quito le même pape l'éleva au siège métropolitain de la Plata, sur lequel il mourut.

L'Eglise de Santiago ne resta pas long-temps veuve après la promotion de Romero. Le doyen D. Jérôme Hurtado de

[1] Nous avons fait quelques changements à la série des prélats telle qu'on la trouve dans le synode de Santiago, principalement pour la date et la durée de leur gouvernement, en ayant sous les yeux le registre des actes du chapitre ecclésiastique de Santiago. (*Note de l'auteur.*)

Mendoza présenta au chapitre une bulle par laquelle Clément XI nommait évêque de Santiago le prêtre D. Alejo Fernando de Rojas, avec les lettres patentes du roi qui ordonnait de le mettre en possession, et le pouvoir que lui donnait l'évêque institué, à l'effet de prendre possession et d'administrer le diocèse en son nom, de concert avec le chapitre. En conséquence, Hurtado, comme représentant Rojas, fut installé le 9 février 1719. L'évêque fit son entrée solennelle dans Santiago le 30 mars de l'année suivante, et reçut un accueil vraiment triomphal du président et de toutes les corporations de la capitale. Rojas était né à Lima d'une famille noble, et à l'époque de son élévation à l'épiscopat il passait dans sa patrie pour l'un des hommes doués du plus grand talent littéraire. Il avait fait ses études au collège royal de Saint-Philippe et l'université de Saint-Marc lui avait décerné le titre honorable de docteur en droit civil et en droit canon. Il remplissait les fonctions pastorales à la chapelle paroissiale de la métropole, lorsque Philippe V, informé de ses bonnes qualités, le proposa pour le siège de Santiago, vacant par la promotion de Romero à celui de Quito. Sa Sainteté Clément XI lui expédia ses bulles, de Sainte-Marie-Majeure, le 14 janvier 1718. Le señor Rojas gouverna cinq ans à peine le diocèse de Santiago, et c'est sans doute à ce peu de temps que nous devons attribuer les rares souvenirs qui nous sont restés de sa personne. Il le quitta le 23 avril 1724, pour aller prendre possession du siège de la Paz, auquel l'éleva Innocent XIII. Il faut certainement déplorer le rapide passage de ce prélat et de quelques autres, que la Providence semblait destiner, par la maturité de leur âge et la réputation de leur vertu, à faire le bonheur de leur troupeau, qu'ils auraient pu diriger de longues années.

Le départ de Rojas fut pour le chapitre ecclésiastique l'origine de dissensions scandaleuses, que plus d'une fois

les tribunaux laïques eurent à terminer. Il s'agissait d'élire un vicaire capitulaire, et les votes paraissaient se diviser entre plusieurs candidats. Le corps comptait dans son sein des membres respectables par leurs lumières, par leurs relations et par mille autres circonstances particulières. Le doyen D. Jérôme Hurtado de Mendoza avait gouverné le diocèse en d'autres occasions; il avait mérité la confiance de ses évêques, et beaucoup trouvaient que dans le cas qui se présentait, on devait de nouveau confier l'administration à ses soins. D'autre part, le public considérait l'écolâtre D. José de Toro Sambrano, comme un des premiers ecclésiastiques pour sa vaste littérature et ses éminentes vertus. Le doyen proposa au chapitre de différer l'élection jusqu'au dernier jour qu'accordent les canons, pour l'élection d'un vicaire capitulaire à la vacance d'un siège; il ne donnait à la vérité aucune raison valable en faveur de cet expédient, mais il supposait être en son droit, non-seulement en le proposant, mais en différant de fait l'élection. Les membres du chapitre rejetèrent unanimement la motion du doyen, qui protesta contre la violence qu'il prétendit que lui faisaient ses vénérables collègues par leur décision. D'un autre côté, le doctoral D. Pedro d'Azua manifesta de sérieuses inquiétudes sur le caractère de la présente élection, parce qu'à son avis le pouvoir du chapitre pour y procéder était déjà expiré. « En supputant le terme que le concile de Trente accorde aux chanoines des cathédrales, à partir du jour où l'évêque témoigne par des actes réitérés l'intention de se détacher de son diocèse, le délai, disait-il, est déjà passé et depuis long-temps dans le cas actuel. L'évêque a quitté Santiago et a entrepris son voyage, pour aller prendre possession de sa nouvelle église, le 6 avril; c'est donc à cette même date qu'il faut considérer le siège comme vacant et par conséquent, les pouvoirs du chapitre pour choisir un vicaire capitulaire sont déjà expirés. » En sou-

levant cette difficulté, le doctoral paraît s'être arrêté à l'usage qui subsista quelque temps dans les églises américaines, de considérer les sièges comme vacants, du moment où les évêques qui les occupaient, recevaient le décret de leur translation à un autre siège; mais il aurait dû remarquer que cet usage fut plus d'une fois désapprouvé, et jamais autorisé par le souverain pontife. L'opinion du chanoine Azua n'obtint pas l'appui de la majorité des membres du chapitre, qui croyaient pouvoir procéder à l'élection, d'abord, parce que le temps que donne le concile aux chapitres des cathédrales, pour nommer en cas de vacance le vicaire capitulaire, doit se compter seulement du jour où l'évêque qui sort du diocèse prend possession de celui auquel il est transféré; en second lieu, parce que l'évêque se croit en possession de son église, tant qu'il n'est pas sorti des limites de son diocèse, et Rojas n'avait reçu, dans le Chili, aucune lettre de créance pour entrer en possession de celle de la Paz et il n'avait quitté le territoire de son diocèse que le 23 avril, jour où il mit à la voile au port de Valparaiso. En outre, on n'eut point à Santiago une connaissance positive de son embarquement, avant le 26 du mois; par conséquent, c'est seulement à partir de ce jour qu'a commencé à courir, pour le chapitre, le temps que les canons accordent pour l'élection du vicaire capitulaire. Bien plus, le chapitre avait usé de ses pouvoirs en nommant par intérim un membre chargé de l'expédition des affaires journalières, et cet acte seul suffisait pour sauvegarder tous ses droits, dans le cas où il n'aurait point procédé à l'élection avant l'expiration du délai. Toutes ces raisons eurent plus de poids près du chapitre que tous les scrupules du chanoine Azua, et par suite ils choisirent pour vicaire capitulaire, ce jour-là même, l'écolâtre D. José Toro Sambrano. Cette fois la vacance ne fut pas fort longue; car, le 24 octobre de la même année, le capitulaire élu présenta le pouvoir qui

l'autorisait à prendre possession de l'évêché au nom de l'évêque désigné ; ce qui eut lieu immédiatement.

Le nouveau prélat, étant le premier Chilien qui montât sur le siège épiscopal de Santiago, obtenait par là même les sympathies de son troupeau. C'était le docteur D. Alonso del Pozo y Silva, originaire de la ville de la Conception, l'un des sujets de capacité extraordinaire que produisit, comme un fruit précoce, le pensionnat de Saint-François Xavier de Santiago. Promu au sacerdoce dans son diocèse natal, il finit ensuite par être nommé curé en titre : il en remplit les fonctions, à la satisfaction de ses supérieurs, dans la paroisse métropolitaine de la Conception. On voyait briller en ce jeune prêtre la modestie et la charité qui le rendaient à la fois aimable et respectable. Avec la première de ces vertus, il tâchait de cacher des connaissances qui auraient pu lui attirer des éloges qu'il abhorrait, et la seconde ouvrait ses mains à la distribution de fréquentes aumônes. C'est au concours, suivant les règles canoniques, qu'il obtint la dignité de magistral dans le chapitre métropolitain de sa ville natale, et immédiatement après il fut élevé aux fonctions d'abord d'archidiacre, puis de doyen du même corps. Philippe V le proposa en 1711 comme évêque du Tucuman, dont Sa Sainteté Clément XI lui adressa les bulles d'investiture, et Innocent XIII l'éleva au siège de Santiago, par une bulle expédiée de Rome le 7 janvier 1724. A peine le prélat s'était-il installé dans son diocèse, qu'il entreprit aussitôt des réformes importantes pour son troupeau. Entr'autres mesures, il prescrivit quelques règles propres à maintenir l'observation de la discipline monastique dans les couvents de religieuses, à améliorer ce qui concerne le culte divin dans les églises, et à faire célébrer les offices dans la cathédrale, avec plus de pompe et de solennité qu'on ne les avait célébrés jusqu'alors. Il donna des preuves de sa générosité, en contribuant de ses deniers personnels à la construction de plu-

sieurs églises de campagne, et au rétablissement d'autres, ou entièrement détruites ou à moitié ruinées. Il y avait à peine sept ans qu'il gouvernait son diocèse, lorsqu'il reçut la bulle par laquelle le pape Clément XII l'appelait au siége archiépiscopal de Charcas. En vertu de cette bulle, il partit de Valparaiso pour Cobija le 27 avril 1731. La situation violente où se trouvaient à cette époque les évêques d'Amérique, ne leur permettait pas d'exécuter de grands travaux dans leurs diocèses, comme nous aurons à chaque pas l'occasion de le remarquer. Par suite du relâchement qui s'était introduit, pour le malheur des églises, dans l'application des règles canoniques, suivies à d'autres époques d'une manière inexorable, les promotions étaient devenues trop fréquentes. D. Alonso del Pozo conserva dans son archevêché de précieux souvenirs de l'église de Santiago, et il désirait vivement y retourner. Sa santé succomba enfin sous de nombreuses et graves infirmités. Fatigué de l'administration et des honneurs qu'il n'ambitionnait point, il envoya au souverain Pontife sa démission formelle de l'épiscopat. Elle fut agréée et Santiago fut le lieu qu'il choisit pour sa résidence, et où la mort termina sa longue carrière.

D. Juan de Sarricolca y Olea, évêque de Tucuman, à l'époque de la promotion du docteur Pozo à l'archevêché de Charcas, fut nommé pour le remplacer au siége de Santiago [1], et D. Pedro d'Azua, chanoine doctoral, en prit possession en son nom le 11 mai, c'est-à-dire peu de jours après le départ de son prédécesseur. Nous avons pu recueillir fort peu d'autres données sur ce prélat, excepté sur sa vaste science, dont nous pouvons juger, sans craindre de nous tromper, au moyen des documents irrécusables que nous possédons à cet égard. Lima, lieu de sa naissance, le fut aussi de ses études; c'est là, au collége de Saint-Martin, pépinière féconde de grands hommes, qu'il parcourut le

[1] Décret royal daté de Castel-Blanco le 2 février 1730. (*Note de l'auteur.*)

cercle des humanités, de la philosophie, du droit civil, du droit canon et de la théologie, méritant d'obtenir le grade de docteur dans cette dernière faculté. Il concourut d'une manière brillante pour plusieurs chaires à l'université de Saint-Marc, et grâce à son mérite littéraire il fut chargé de professer les deux cours de théologie de la même université. Il consacrait toujours ses thèses à la recherche de la connaissance la plus parfaite du souverain bien, connaissance du plus ou moins de clarté de laquelle dépend aussi notre plus ou moins grande sagesse. La carrière sacerdotale qu'embrassa Sarricolea à Lima lui ouvrit le chemin des dignités par lesquelles l'Eglise récompense la vertu et la science. La charge de pénitencier au chapitre de Lima étant devenue vacante, il se mit sur les rangs, et quoique tout jeune encore, il l'emporta au concours, et par suite ce fut lui que le souverain présenta. Son zèle dans l'accomplissement des fonctions attachées à sa prébende, joint aux titres qu'il possédait déjà d'avance, lui aura sans doute valu le choix que par sa bulle Clément XII fit de sa personne, pour le siège de Tucuman, vacant par l'élévation de son évêque D. Alonso del Pozo à celui de Santiago. Sarricolea se rendit dans cette dernière ville, au milieu du mois de janvier 1732. Presque tous les monastères attendaient son arrivée pour célébrer leurs assemblées capitulaires, et l'évêque profita de cette occasion pour rendre quelques ordonnances prudentes et sages, tendant à y affermir l'observation des règles.

Plein de piété, il prescrivit des prières publiques solennelles pendant trois jours, en commémoration du tremblement de terre qu'avait souffert Santiago peu de temps auparavant, voulant en même temps rappeler au peuple qu'il devait éviter soigneusement les excès qui provoquent la colère du Dieu vivant. Usant des privilèges apostoliques qui lui étaient accordés, il publia un jubilé en faveur des

douleurs comme les grandes joies sont ordinairement équivoques et peu sûres. Toutefois il n'est pas rare de les voir se maintenir et faire, avec le secours du temps et de la raison, le bonheur de l'homme qui les a conçues. Celle de l'auditeur Bravo fut certainement de ce genre. Elle fit une profonde sensation parmi les habitants de la ville. Les uns la regardaient comme l'effet prématuré de sa douleur; les autres, rendant justice à son intelligence, à son expérience, croyaient qu'il agissait avec maturité; les réflexions des uns et des autres lui servirent à procéder avec une plus grande prudence. Il adressa au roi la démission de sa charge, lorsqu'il arriva au moment de recevoir les ordres mineurs, et le roi, en récompense de son mérite, le proposa pour la dignité de trésorier, vacante en l'église métropolitaine de la Plata. Philippe V, qui avait de nombreux renseignements sur le chanoine Bravo de Rivero, ne tarda pas à l'élever à l'épiscopat. Il voyait en lui un homme d'expérience formé sur le théâtre du grand monde, appréciateur de tout ce qu'il peut offrir de réel, un homme de conseil, accoutumé à traiter les affaires de la plus haute importance sous le dais de la magistrature, un homme de charité enfin, qui fidèle à ses maximes inviolables, avait toujours secouru les misères des pauvres. Le siége de Santiago était alors vacant, par la promotion du docteur Sarricolea à l'Eglise de Cuzco, et D. Juan Bravo del Rivero fut désigné pour occuper sa place. Il fit son entrée solennelle à Santiago le 4 avril 1736, et se consacra au gouvernement de son Eglise. La première marque d'attachement qu'il lui donna fut le magnifique cadeau qu'il fit à sa cathédrale de deux grands chandeliers d'argent, et d'un grand nombre de candelabres et autres objets du même métal et d'un travail exquis, qu'accompagnaient quelques riches ornements, destinés au service immédiat du culte divin.

Le tremblement de terre de 1730 abattit la tour de la



cathédrale et fendit les cloches ; l'évêque reconstruisit la première, et fit refondre les secondes à ses dépens. La réforme des mœurs corrompues de la classe pauvre de son troupeau le préoccupait d'une manière particulière. Pour l'obtenir, il faisait donner trois fois par an à ses frais les exercices de saint Ignace, au grand avantage de ceux qui les suivaient. Des missions réitérées avaient lieu, surtout pendant le carême et au moment de ses tournées pastorales, et quelquefois il prêchait lui-même, à la grande édification des fidèles, qui remarquaient le zèle et la ferveur avec lesquels il parlait. Ennemi du vice, il le poursuivait partout où il le voyait, sans acception des personnes, quelqu'élevé que fût leur rang ; mais il le reprenait et le punissait avec tant de douceur et de discrétion qu'en faisant connaître au coupable la gravité de sa faute, il lui facilitait en même temps les moyens qu'il devait prendre pour se corriger. Zélateur plus ardent de la conduite de son clergé, il surveillait lui-même les ecclésiastiques sur lesquels tombaient quelques soupçons. Néanmoins il ne se hâta jamais de croire légèrement ce qu'on pouvait parfois dire contre eux.

L'évêque de la Conception, le docteur D. Salvador Bermudez, agita à cette époque la question déjà soulevée auparavant par l'évêque Escandon, et prétendit, comme lui, exercer sa juridiction sur le territoire compris entre les rivières le Clarillo et la Maule. L'évêque de Santiago invita son chapitre à l'aider de ses lumières et de son active coopération pour la défense du territoire de son Eglise, et le chapitre chargea le chanoine D. Pedro d'Azua d'adresser un mémoire au conseil des Indes, devant lequel la cause était pendante.

Le prélat visita en personne son diocèse l'an 1738, et partout il fit sentir les effets de sa charité vraiment paternelle. C'est au milieu d'occupations semblables, dignes d'un véritable pasteur, que vint le surprendre le décret de

sa promotion au siège d'Arequipa. Au grand regret de son troupeau, qui l'aimait et le respectait à si juste titre, il mit à la voile pour Cobija, dans le port de Valparaiso, le 26 septembre 1743. Des hommes qui, sous leur robe de premiers magistrats, cachaient de honteux ressentiments, avaient transmis au roi des rapports extrêmement défavorables sur l'évêque : ils l'accusaient, entr'autres griefs, de cruauté dans le traitement qu'on faisait subir, d'après ses ordres, aux récluses dans la maison de correction. Le roi réprimanda Bravo del Rivero, dans une lettre fort dure et indigne d'être adressée à un prince de l'Eglise; les mêmes instructions furent renouvelées à son successeur, sans doute parce qu'elles contenaient des points importants pour la direction des récluses [1].

Philippe V présenta le docteur D. Juan Gonzalez Melgarejo, comme successeur, sur le siège de Santiago, de l'évêque Bravo, promu à celui d'Arequipa. Melgarejo est un des prélats américains les plus dignes de vénération, pour les nombreux services qu'il rendit à son Eglise. Il était natif de l'Assomption du Paraguay. Destiné à la carrière ecclésiastique dès ses premières années, il fit ses études sous la direction des Jésuites dans le séminaire de sa ville natale. Après de grands progrès dans les sciences, et de plus grands progrès dans la vertu, il fut élevé au sacerdoce, et pourvu ensuite d'un canonicat de faveur [2] dans le chœur de la cathédrale de l'Assomption. Toujours occupé à procurer le salut de son prochain, il était infatigable au ministère de la prédication et de la confession, généreux dans la distribution de ses aumônes, assidu à la visite des malades. Il arriva successivement à remplir les deux premières dignités de la métropole, en même temps que la charge

[1] Lettre datée de Saint-Ildephonse, 7 février 1743. (*Note de l'auteur.*)

[2] J'appelle ainsi le canonicat qui n'était pas l'objet d'un concours. (*Note du traducteur.*)

pénible de vicaire général du diocèse. Philippe V le proposa alors pour évêque de Santiago ; et muni des bulles de Benoît XIV, il reçut dans sa patrie la consécration épiscopale. Il se mit en marche pour le Chili par la voie de Buénos-Ayres, et de cette ville il envoya au doyen D. José de Toro Sambrano et à l'archidiacre D. José Antonio Astorga les pouvoirs nécessaires pour le représenter et pour prendre possession du siège. C'est ce qu'ils firent en conséquence le 2 décembre 1744. L'évêque arriva à Santiago dans le courant de janvier de l'année suivante, et sa première affaire fut de s'occuper de l'érection d'une nouvelle cathédrale. L'ancienne était trop petite et insuffisante pour la population de la capitale ; elle était d'ailleurs ruinée par les tremblements de terre, et surtout par celui arrivé dans la trentième année de ce siècle. De concert donc avec son chapitre, il résolut la construction d'une belle église. Il en posa sans retard les premiers fondements, et donna pour la bâtisse cinq mille piastres par an, outre beaucoup d'objets en argent qu'il avait donnés auparavant. La construction terminée, il entreprit la visite pastorale de son diocèse, en se dirigeant vers la province d'Aconcagua, au mois de mai 1747. De là il passa la Cordillère, aussitôt que la saison le permit, et parcourut les paroisses des provinces de Cuyo, laissant de toutes parts des preuves non équivoques de sa charité apostolique. Au retour de Cuyo, il continua la visite de la partie méridionale, la plus importante et la plus populeuse du diocèse. Le délabrement de sa santé le força de rentrer à Santiago, où il resta en repos pour la même cause. Ferdinand VI l'avait promu au siège d'Arequipa ; mais avant que la nouvelle de sa promotion ne lui arrivât, Dieu le fit entrer dans la maison de son éternité, pour lui décerner les récompenses dues aux pasteurs zélés. Melgarejo rendit son âme au Créateur le 8 mars 1754, après une maladie douloureuse, durant laquelle il ne dé-

mentit pas la patience invincible et la force d'âme dont il avait donné tant de preuves. Son Eglise fut jusqu'aux derniers moments le tendre objet de ses pensées : il l'institua légataire de tous ses biens qui montaient à plus de cent mille piastres. Sa mort causa aux habitants de Santiago une profonde tristesse. Toutes les autorités civiles allèrent honorer les restes de leur évêque : les chanoines vêtus de leur camail, les prêtres en ornements de chœur, les communautés régulières et les membres des corps de métiers eux-mêmes voulurent se procurer la consolation de baiser pour la dernière fois au défunt son anneau pastoral. Au mois de mai suivant, après la mort de Gonzalez Melgarejo, arrivèrent à Santiago deux lettres du roi Ferdinand VI, adressées, l'une à l'évêque qui venait de mourir, pour lui notifier sa translation à l'Eglise d'Arequipa, l'autre au chanoine doctoral D. Manuel d'Aldai, pour lui annoncer sa présentation comme évêque de Santiago [1].

Cette nouvelle était tout-à-fait inattendue. Le chanoine Aldai n'avait à cette époque que quarante-deux ans d'âge, et seize ans de prêtrise. Surtout, il était Chilien d'origine et il appartenait au clergé de l'Eglise même dont on le nommait évêque, et il n'y avait pas encore eu d'exemple de ce fait au Chili. Ce prélat, sans contredit le plus célèbre parmi tous ceux qui ont gouverné les Eglises du Chili, naquit à la Conception le 14 janvier 1712, de D. José d'Aldai et de doña Josefa d'Azpee, personnes qui, par leur noblesse et leur fortune, prenaient rang parmi les premières familles de la ville. Le jeune Manuel révéla dès ses premières années un talent si précoce, que ses parents et ses maîtres reconnurent en lui une capacité non commune, mais tout-

[1] Par respect pour la mémoire de l'illustrissime docteur D. Manuel Aldai, nous avons voulu insérer dans les documents qui se trouvent à la fin de cet ouvrage, sous les numéros 24 et 25, les bulles pontificales et les décrets royaux concernant sa nomination à l'épiscopat. (*Note de l'auteur.*)



à-fait exceptionnelle. Confié aux Jésuites qui dirigeaient à la Conception la pension de Saint-Joseph, il y fit, sous leur enseignement, l'étude des humanités, de la philosophie et de la théologie avec le succès que promettaient ses moyens et son application, et il se rendit digne de recevoir des mains de l'évêque D. Francisco Antonio Escandon, les grades de maître en philosophie et de docteur en théologie. Son père, qui le destinait à la profession d'avocat, l'envoya à Lima, pour qu'il y suivît les cours de droit, et il se consacra en effet à cette étude au collège royal de Saint-Martin, d'une manière si brillante, qu'il s'attira l'admiration et le respect de tous ceux qui le connaissaient et le fréquentaient. Gai de caractère, il ne s'amusait pas néanmoins aux légers plaisirs auxquels se livrent les jeunes gens, voulant employer le temps à des objets sérieux et utiles. L'université de Saint-Marc lui conféra le grade de docteur en droit civil et en droit canon, comme une distinction honorable due en justice à son mérite littéraire [1]. Sur ces entrefaites, la place de chanoine doctoral devint vacante à l'église métropolitaine de Lima, par suite de l'élévation du célèbre canoniste péruvien, D. Juan Jimenez Gutierrez, au siège épiscopal de Popayan. D. Manuel d'Aldai, déjà docteur et avocat à l'Audience royale, se présenta comme candidat au concours, et mérita de figurer le second entre cinq concurrents sur la liste du chapitre. De retour au Chili à cause du décès de son père, il recueillit soixante-dix mille piastres, formant la légitime qui lui revenait, et fixa sa résidence à Santiago. La promotion du licencié D. Pedro d'Azua à la dignité d'écolâtre, laissa vacante dans le chapitre la prébende de doctoral. Aldai concourut et l'emporta.

[1] Il est à peine nécessaire de faire remarquer que l'auteur, ici comme en beaucoup d'autres endroits, donne au mot *littéraire* un sens générique, beaucoup plus étendu que celui qu'on lui donne dans l'acception ordinaire. Long-temps du reste, *lettré* a été le parfait synonyme de *savant*. (*Noté du traducteur.*)

Ayant reçu les ordres sacrés, que lui conféra Bravo del Rivero en février 1740, il se dévoua exclusivement à l'accomplissement des obligations attachées au ministère sacerdotal. Il prêchait dans les missions et dans les confréries appelées *Ecoles du Christ*, dont il fut comme le fondateur au Chili. Il fut le premier membre du clergé séculier qui fit suivre les exercices de saint Ignace dans les monastères de religieuses. Enfin, assidu au tribunal sacré, il y eut à peine un jour où il n'ait passé plusieurs heures à cette fonction du ministère, aussi glorieuse pour Dieu, dont elle fait éclater les miséricordes, que pénible pour le prêtre qui s'y consacre. L'évêque Bravo del Rivero et son successeur, D. Juan Gonzalez Melgarejo, eurent toujours la plus haute estime pour le chanoine Aldai. A la mort du second, le chapitre le choisit, à l'unanimité des voix, pour vicaire capitulaire, mais il déclina cette charge. Lors de la vacance du siége de Santiago, par la promotion de son évêque Melgarejo à celui d'Arequipa, D. Manuel d'Aldai fut proposé pour le remplir, sans le prétendre ni l'attendre. Nous pouvons dire que sa nomination fut l'œuvre de Dieu, car elle eut lieu tout-à-fait indépendamment des moyens dont les hommes ont coutume de se servir pour obtenir de semblables dignités.

Deux mois après la mort de son prédécesseur, c'est-à-dire le 7 mai 1754, le señor Aldai vint lui succéder, au milieu des acclamations de la ville de Santiago, qui célébrait son élévation avec enthousiasme. Quoique Sa Sainteté Benoît XIV eût expédié ses bulles de Sainte-Marie-Majeure, dès le 26 novembre 1753, il ne reçut la consécration épiscopale, à la Conception, des mains de l'évêque D. José Toro Sambrano, que le 2 octobre 1755. Monté sur le siége épiscopal, Aldai ne changea point son ancienne manière de vivre. Il se levait de très-bonne heure, célébrait tous les jours le sacrifice de la messe, se rendait au confessionnal,

et expédiait les affaires de son diocèse avec exactitude et célérité. Son oraison était continuelle : il semblait, suivant le dire de son confesseur, le P. Ignace Garcia, « que les embarras, suite inévitable du poste qu'il occupait, n'eussent fait que graver plus profondément dans son esprit le souvenir de la présence de Dieu. » Vers le soir, il allait se promener le long de la rivière, sur les quais, où l'attendait une multitude d'enfants, auxquels il enseignait la doctrine et le catéchisme, et distribuait ensuite du pain ou des fruits, et même quelques pièces de monnaie, les jeudis et les jours de fête. Il ne négligeait jamais de se rendre aux églises où il y avait jubilé ou exposition du très-saint Sacrement, et il s'y rendait dans son costume ordinaire et avec une ferveur édifiante, restant agenouillé des heures entières devant Notre-Seigneur.

Une de ses premières attentions fut de procéder avec ordre à la visite de son diocèse. Il la commença par son église métropolitaine, au mois de mai 1757, et il la continua dans toutes les paroisses situées au nord de Santiago. Il faisait, jusqu'à deux fois en certains jours, le matin et le soir, les conférences doctrinales de la mission qui s'ouvrait dans chacune des églises qu'il visitait. Il était infatigable dans l'administration du sacrement de la confirmation, et il se traçait une règle si sage dans l'économie de son temps, qu'il lui en restait toujours un peu pour siéger au confessionnal. Il parcourut la partie la plus reculée de son diocèse jusqu'à un lieu situé aux bords du désert d'Acatama et appelé depuis lors *l'Evêque*, parce qu'il s'y arrêta. Il y fit venir les Indiens du Paposo, auxquels il distribua la sainte doctrine et administra les saints sacrements. D. Manuel avait à peine terminé cette besogne si pénible, qu'il en entreprit une autre non moins lourde; ce fut de visiter la partie méridionale de son diocèse, puis les provinces de Mendoza, San-Juan et San-Luis; et dans toutes ces courses, il n'y eut

pas une église, pas un oratoire qu'il ne visitât, quelqu'écarté qu'il se trouvât de sa route. Il traînait derrière lui une véritable cargaison d'habillements pour les pauvres, qu'il vêtit quelquefois de ses propres mains.

Cette visite aussi complète que longue lui fit connaître tous les besoins de son troupeau; c'est pourquoi il se hâta de célébrer un synode diocésain, dans lequel il serait pourvu à chacun d'eux. Il convoqua donc ses curés pour le mois de décembre 1762, et aussitôt qu'ils furent réunis, il fit, le 4 janvier de l'année suivante, l'ouverture du synode, qui continua ses séances jusqu'au 18 mars, jour où il fut clos. La sagesse que respirent les constitutions de ce synode révèlent la capacité de leur auteur : toutes sont appuyées sur des décisions de l'Eglise, et nous devons les considérer comme l'abrégé de sa doctrine. L'évêque fit publier les constitutions synodales le 22 avril de la même année; et plus tard, celles qui concernent le clergé et les communautés de femmes. Les heureux résultats de cette assemblée ne tardèrent pas à devenir sensibles, non-seulement par l'amélioration de la conduite du clergé, mais encore par la réforme de la population dans les points qu'avait voulu atteindre le zèle pastoral du synode.

Aldai fit aux provinces de son diocèse une nouvelle visite, qu'il commença par la partie méridionale, au mois d'octobre 1764, et qu'il termina au mois de mars de l'année suivante. Le 8 avril, c'est-à-dire un an après, il se mit en route pour visiter la partie septentrionale, et il consacra presqu'une année à cette nouvelle mission, dans laquelle il travailla constamment avec un zèle vraiment apostolique.

Il plut à Dieu de visiter ce prélat par diverses calamités qui affligèrent le troupeau et surtout le pasteur ; par exemple, l'expulsion des Jésuites, qui eut lieu à Santiago le 26 août 1767. Le président Gilles Gonzaga avertit l'évêque, ce jour-là même de très-bon matin ; il lui envoya une copie



du décret du souverain, qui portait que tous les religieux de la Compagnie devaient être chassés de ses domaines, et il le pria d'en faire part au chapitre de son Eglise, au clergé et aux communautés régulières, en recommandant à tous la soumission la plus profonde. La conduite observée par l'évêque dans cette circonstance, comme dans tous les autres évènements de son épiscopat, peut être proposée à l'imitation de ses collègues. Il professait une tendre affection pour l'institut; il était uni à plusieurs de ses membres par des liens nombreux et puissants; mais, malgré tout cela, on n'entendit sortir de sa bouche que ces paroles : « Prions Dieu de protéger cet ordre. » C'est dans le même sens qu'est conçue la circulaire qu'il adressa le même jour aux communautés de Santiago.

Pour ne pas laisser tomber en désuétude les exercices de saint Ignace, que dirigeaient les Jésuites dans plusieurs établissements du diocèse, il prit de sages mesures et procura des missionnaires fervents, appartenant soit au clergé séculier, soit aux ordres réguliers. Lui-même se mit de leur nombre : car, malgré ses fatigantes occupations, il prêcha à différentes reprises dans les exercices spirituels.

L'incendie affreux, qui réduisit en cendres en 1769 l'église cathédrale avec ses autels, ses images, ses objets précieux, ses ornements, et tout ce qu'elle contenait, à l'exception seulement d'une image de Notre-Dame des Douleurs, fut un des autres fléaux dont la main de la Providence frappa l'évêque de Santiago. Le vendredi 22 décembre 1769, vers les deux heures du matin, on aperçut le feu, et sa violence rendit inutiles toutes les mesures qui furent prises pour l'éteindre. L'évêque, après avoir adopté les précautions qu'il jugea opportunes, resta en prière jusqu'à ce que vînt l'heure de célébrer le sacrifice de la messe. L'ayant terminé, il porta processionnellement accompagné de son chapitre l'image de Notre-Dame des Douleurs, sauvée des flammes,

à l'église de la Compagnie de Jésus, qu'il désigna comme cathédrale, en attendant l'achèvement de celle dont Melgarejo avait commencé, et dont il continuait, lui, la construction.

L'archevêque de Lima, D. Diego Antonio de la Parada, envoya des lettres de convocation pour un concile provincial à tous les suffragants de sa métropole, et le señor Aldai, l'un d'eux, se disposa promptement à se rendre à l'appel. Il partit de Santiago pour Valparaiso le 22 septembre 1771, accompagné du chapitre des chanoines et du conseil de la ville, ainsi que de l'élite de la population, qui regrettait l'absence d'un pasteur aimé de tous avec une filiale tendresse. Au sein du concile, Aldai fut l'âme de toutes les décisions, et c'est à lui indubitablement que l'on dut tout ce qui se fit dans cette mémorable assemblée. Les dispositions des Pères étaient en effet les moins convenables pour la réunion d'un concile. Parmi ceux qui se trouvaient déjà à Lima, plusieurs soutenaient des prétentions exagérées relativement aux pouvoirs du synode, prétentions qui devaient nécessairement devenir l'écueil contre lequel seraient venues se briser les espérances qu'avait fait concevoir sa réunion. Dans la séance préparatoire secrète, les membres de la congrégation chargèrent d'un commun accord l'évêque de Santiago de résoudre les difficultés qu'eux-mêmes soulevaient. L'opinion qu'ils avaient de sa sagesse et de sa vertu était si haute, qu'ils préférèrent son vote à celui de toute l'assemblée. Mgr Aldai écrivit dans ce dessein sa savante dissertation sur les *attributions véritables et légitimes du concile provincial*, dans laquelle, en même temps qu'il se constitue le défenseur des sacrés canons et des règles apostoliques, il témoigne de vastes connaissances dans toutes les branches de la jurisprudence ecclésiastique: œuvre digne d'un Père de l'Eglise, qui valut à l'auteur les applaudissements les plus éclatants du concile, et qui porta



celui-ci à lui donner le surnom d'*Ambroise des Indes*. Cet orage calmé, ainsi que plusieurs autres qui s'élevèrent, le concile ouvrit enfin ses sessions publiques le 12 janvier 1772. L'évêque de Santiago prêcha dans cette première session. Dans son discours il promet l'assistance du Saint-Esprit à ses collègues, et les exhorte à la paix comme moyen de l'obtenir. « Au milieu des différentes sessions que tinrent les Pères, dit un écrivain contemporain, D. Aldai fut ce qu'avait été Osius de Cordoue au premier concile de Nicée : ses lumières dissipèrent l'obscurité sur les points difficiles ; sa sagesse concilia les opinions les plus contraires, et son autorité résolut les questions les plus ardues et les plus difficiles [1]. » De graves indispositions, qui commencèrent à altérer sa santé, forcèrent l'évêque de Santiago à quitter Lima, aussitôt que le concile eut terminé sa dernière session. Il se trouva de retour à Valparaiso le 12 octobre, ayant employé à son voyage deux ans et quelques jours.

Mais le zélé pasteur, qui ignorait le repos, ne fut pas plus tôt réinstallé à Santiago, qu'il entreprit une nouvelle visite pastorale aux paroisses du sud de son diocèse. Comme sa constitution robuste avait déjà perdu sa première vigueur, par suite des travaux multipliés auxquels il s'était livré, il prit avec lui deux religieux dominicains d'une grande vertu, qu'il employa à la prédication, et qui produisirent dans le troupeau des fruits de salut incroyables. Il possédait une connaissance si exacte de ses paroisses, qu'il pouvait à l'instant même indiquer l'étendue, la population et les besoins de chacune d'elles. Lorsque ses infirmités ne lui permirent plus de continuer en personne les tournées pastorales, on vit le vénérable prélat donner à chacun des visiteurs qu'il chargea de le substituer, dans ces fonctions

[1] Le docteur Verdugo, chanoine de Lima, dans son discours à l'université de Saint-Marc. (*Note de l'auteur.*)

délicates du ministère pastoral, des instructions si minutieuses, qu'il semblait qu'il eût pu étendre sous ses yeux le plan détaillé de chaque paroisse. Il retourna ensuite à Santiago, et prit lui-même à tâche de présider les conférences de morale qu'il avait établies dans le chœur de sa cathédrale, peu de temps après son intronisation, de visiter fréquemment les classes du séminaire diocésain, et d'assister aux examens des élèves. Son zèle enfin le faisait intervenir dans toutes les œuvres utiles à son troupeau.

Le saint prélat réalisa une foule d'autres entreprises dans le cours de sa longue administration. Il continua la construction de la cathédrale, à laquelle il consacra plus de cent soixante mille piastres; il fonda le monastère des Dames dominicaines de Santiago et le soutint presqu'à ses dépens un grand nombre d'années; il protégea la maison des Récollets qui s'établit en la ville de San-Bartolomé de Chillan, et c'est au milieu de ces œuvres, tendant toutes à procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain, que la mort le surprit le 19 février 1788, ayant, malgré ses infirmités et sa vieillesse, conféré les ordres et récité l'office divin jusqu'à trois jours avant son décès. Le célèbre littérateur péruvien Carvajal nomme cet évêque *le plus illustre des docteurs qu'ait produits l'université de Lima, digne par son éminente vertu et son remarquable savoir de gouverner non-seulement une métropole, mais l'Eglise universelle.*

D. Blas Sobrino y Minayo fut présenté par Charles III pour le siège de Santiago; et en vertu des bulles de Pie VI, publiées à Rome le 15 décembre 1788, il prit possession de l'administration le 12 décembre 1790, par son mandataire le docteur D. José Antonio Martinez d'Aldunate, grand-chantre du chapitre. D. Blas Sobrino, de la province d'Andalousie, en Espagne, commença sa carrière en travaillant long-temps dans le ministère paroissial. Nommé évêque de Carthagène, en Amérique, l'an 1774, par Sa Sainteté



Clément XIV, il alla en prendre le gouvernement; mais il en avait à peine joui le court espace de deux années, lorsque Pie VI, sur les instances de Charles III, le transféra au siège de Quito. Sobrino se fit remarquer dans ce poste par son désintéressement, sa charité, son amour pour les pauvres : il visitait fréquemment les hôpitaux et quelquefois aussi les prisons, et tout cela, sans le moindre bruit et comme le plus simple particulier. Le climat de Quito étant défavorable à sa santé, il sollicita sa translation à un autre siège, et l'obtint en effet du pontife Pie VI, à celui de Santiago, dix mois après la mort de Mgr Aldai. Il arriva dans la capitale en novembre 1791, et l'objet qui occupa de préférence son attention fut la construction de l'église qui avançait de plus en plus. Son caractère réservé et sérieux le fit vivre comme dans l'isolement les trois ans et quelques mois qu'il resta à Santiago. Durant tout ce temps, il observa le même genre de vie que dans les autres Eglises qu'il avait gouvernées. Découragé par quelques désagréments que lui causa l'Audience royale de Santiago, il supplia le roi de le présenter pour un autre siège [1]. Sa demande eut encore son effet; un décret de Charles IV et des bulles de Pie VII l'envoyèrent à Trujillo, où il se rendit, quittant Santiago en février 1795. Avant de partir de Santiago, il se montra triste de sa translation. Malgré les désagréments dont il se plaignait, il s'était déjà familiarisé avec les usages du Chili, et il désirait y terminer ses jours; aussi ne fit-il point fête et ne remercia-t-il pas le roi de la nouvelle faveur qu'il obtenait, et il retarda son départ autant qu'il fut possible. L'évêque de la Conception, D. Francisco José Maran, eut à peine reçu les bulles qui l'appelaient au siège de Santiago, qu'il quitta la Conception et

[1] Par une lettre particulière, il recommandait à son agent près de la cour de lui procurer un diocèse où il n'y eût pas d'auditeurs.... tant ceux-ci l'avaient fatigué. (*Note de l'auteur.*)

[illegible] apprit à Talca que Sobrino n'avait pas [illegible] administration de son diocèse et ne paraissait [illegible] se retirer sitôt. Maran alors lui envoya une [illegible] ales et lui fit savoir que par elles il était [illegible] au diocèse. Sobrino abandonna donc le gou- [illegible] et l'évêque Maran entra à Santiago au mois [illegible]

[illegible] nouveau prélat ne resta point long-temps en repos après son arrivée. Il entreprit au printemps la visite de son diocèse et confirma dans cette tournée un nombre considérable de personnes. Un caractère prompt et plein d'ardeur distinguait Maran ; mais avec sa vivacité il était charitable, sensible aux douleurs du prochain, zélé à les soulager. Aussi faut-il dire que si sa vivacité l'entraînait à commettre quelqu'imprudence, il savait aussitôt la réparer par des actions généreuses et louables. De retour à Santiago au commencement de l'année 1798, il s'occupa, dans l'intérêt de son troupeau, de quelques œuvres de bienfaisance. Il contribua à la construction de l'hôpital de Saint-Jean de Dieu par un don de douze mille piastres, et soutint encore l'établissement par d'autres offrandes en diverses occasions.

L'évêque professait une tendre dévotion à la Vierge Marie, sous le vocable du Carmel, et il attribuait à sa protection le prodige par lequel il avait échappé à la mort, lorsque les Araucans le surprirent au moment où il visitait [illegible] de la Conception. Pour honorer donc le nom de M[illegible] il entreprit la construction du beau temple du Carmen [illegible] une image que le [illegible] transportée miraculeusement de la place [illegible] Santiago [illegible] le souvenir de cet événement, qui eut lieu

[illegible] Santiago. La gravure [illegible]
[illegible] parut en [illegible]

par l'un des forts vents du printemps, si fréquents au Chili, se perpétue dans le nom de *la estampa* (l'image), que l'évêque donna à l'église, en l'élevant en outre au rang de paroisse.

Le señor Maran fonda une autre œuvre de bienfaisance; il assigna un capital considérable destiné à pourvoir, par ses revenus, aux besoins du culte divin dans l'église de la Compagnie de Jésus. Sa mort arriva à Santiago en 1807.

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Gouvernement du diocèse de la Conception durant le dix-l siècle. — Le señor Hijar continue son administration. — Il convoque un diocésain et meurt avant sa clôture. — Le docteur D. Diego Montero del A succède. — Sa biographie. — Il soumet à une règle les sœurs de Notre-l l'Ermitage. — Il est promu par Clément VIII au siège de Trujillo. — l Nicolalde prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Sa biogra Il fonde à ses dépens le séminaire diocésain. — Mouvement révolutionnair duite de l'évêque pendant les troubles. — Il est promu à l'archiépiscopa docteur D. Francisco Antonio d'Escandon lui succède, et soutient la ques s'élève à propos des limites du diocèse. — Solution de la question. — de l'évêque lors du grand tremblement de terre. — Il érige le béguinage e tère de Trinitaires. — Il visite son diocèse, et est promu à un siège métr — Il a pour successeur D. Salvador Bermudez Becerra. — Sa biograph entreprend la construction de la cathédrale. — Il demande et obtient un a — Il est élevé au siège de la Paz, et de là au siège archiépiscopal de la l L'évêque de Botrys, D. Pedro Philippe Azua : détails biographiques su sonne. — Ses services à Chiloé et à Valdivia. — Il célèbre un synode d Il reçoit les bulles qui le nomment archevêque de Santa-Fé de Bogota. — Toro Sambrano prend le gouvernement du diocèse. — Il entreprend une pastorale accompagné de deux religieux dominicains. Sa mort : il est rem D. frai Pedro d'Espiñeira. — Notice sur sa personne. — Services import rend au Chili. — Réforme du clergé. — Etablissement de conférences de — Il assiste au concile provincial, et y rend des services éminents. — Il c un synode diocésain. — Il visite pour la dernière fois son diocèse et m L'évêque D. Francisco José Maran lui succède. — Il entreprend par terre u à Valdivia et tombe entre les mains des infidèles. — Détails sur cet événe Rapports au roi. — Translation de Maran à Santiago. — D. José Thomas succède : sa vie exemplaire. — Il visite son diocèse jusqu'à Chiloé. — Ses en faveur du séminaire. — Sa mort.

Pendant que l'Eglise de Santiago se glorifiait, et juste raison, des vertus et du savoir de ses évêques,

de la Conception était aussi gouvernée par des pasteurs non moins zélés et éclairés que ceux-là; quelques-uns d'entr'eux, Chiliens de naissance, en connaissaient de plus près les besoins, et tâchaient d'y subvenir abondamment.

D. frai Martin de Hijar fut le premier des évêques qui gouvernèrent dans ce siècle l'Eglise de la Conception. Nous avons déjà dit ailleurs comment il fut élevé à l'épiscopat, et les mesures pleines de zèle par lesquelles il signala les commencements de son administration. La visite diocésaine qu'il fit, lui permit d'apprécier exactement les besoins nombreux de son troupeau, et pour y remédier, il arrêta la réunion d'un synode dans les premiers mois de l'année 1702. L'assemblée commença ses travaux dans les conditions avantageuses que lui ménageaient les lumières du prélat; mais la Providence l'appela au repos éternel en mars 1704, avant la fin de ses sessions. Hijar se fit remarquer par l'austérité de ses mœurs, non moins que par son amour de la pauvreté, vertu à laquelle il donna la préférence parmi toutes les autres qui constituent la perfection de l'homme dans l'état religieux. Pendant le temps qu'il gouverna l'Eglise de Quito et ensuite celle de la Conception, jamais il n'usa pour ses vêtements d'aucun tissu de soie; dans son service, d'aucune vaisselle d'argent ou d'autre métal précieux. Au moment de sa mort, il pratiquait cette pauvreté d'une manière si parfaite, qu'il ne possédait absolument rien, hormis les meubles indispensables pour le service immédiat de sa personne. Ce fut en cela, comme en beaucoup d'autres choses, le véritable portrait de saint Thomas de Villeneuve, qu'il prit pour modèle dès son entrée en religion.

Le décès de l'évêque Hijar fut suivi d'une vacance de sept années, pendant lesquelles l'église orpheline subissait toutes les privations qu'entraîne l'absence du pasteur. En 1711, Philippe V proposa enfin pour la mitre le docteur

...uilles de
...copale, e
...on, prit l

CHAPITRE

...ili, de pa
...Il fut envoy
... recevoir so
...ollège de Saint
... de la juris
...mination par
... ses efforts,
...cteur dans cette
... étant devenue
... une récom-
... de doña Lorenza
..., il embrassa l'état
... même rang distingué
... le siècle. Nommé
... de l'église métropoli-
...emps d'autres charges
... d'examinateur synodal
... Melchior Liñan de Cis-
... vicaire-général, confiant
... estimables les affaires
...ration diocésaine de ce
... Église péruvienne. Comme

SOMMAIRE. Gouvernement du diocèse de ... siècle. — Le señor Hijar continue son ad... diocésain et meurt avant sa clôture. — L... succède. — Sa biographie. — Il soumet ... l'Ermitage. — Il est promu par Clém... Nicolalde prend le gouvernement de l'E... Il fonde à ses dépens le séminaire dio... duite de l'évêque pendant les trouble... docteur D. Francisco Antonio d'Esca... s'élève à propos des limites du di... de l'évêque lors du grand tremblem... tère de Trinitaires. — Il visite son ... — Il a pour successeur D. Salv... entreprend la construction de la ... — Il est élevé au siège de la l... L'évêque de Botrys, D. Pedr... sonne. — Ses services à Chil... Il reçoit les bulles qui le no... Toro Sambrano prend le g... pastorale accompagné de ... D. frai Pedro d'Espiñeira. ... rend au Chili. — Réfor... — Il assiste au concile ... un synode diocésain. — ... L'évêque D. Francisco ... à Valdivia et tombe ... Rapports au roi. — ... succède : sa vie ex... en faveur du sémi...

Pend... juste ...

... dans les premières heures de

...expression de *mérite littéraire*, ... les différentes branches des con... à cause de ce qu'elle paraît présenter ... que la classification rigoureuse des ... les *lettres* ont long-temps embrass... nous l'avons déjà fait remarquer, (*Note du traducteur*.)

ıont les habitants, depuis longues
ntendu la voix de leur pasteur.
ption un ermitage dédié à Notre-
de sa nativité. Ce lieu était devenu
publique depuis la restauration de
nombreuses faveurs que les habitants
ues miraculeusement de la Mère de
nes pieuses se consacrèrent au culte de
apelle, et pour s'en occuper avec une
ude, cherchèrent à vivre dans le voisi-
ur nombre alla croissant : à l'aide de quel-
issantes, elles acquirent le terrain contigu
mèrent un cloître, et bâtirent des cellules
ation. Jusqu'à l'arrivée de l'évêque Montero,
ivaient indépendantes, et ne se conformaient
duite qu'aux principes généraux de piété qui
les chrétiens d'une vie régulière; mais il crut
de leur donner quelques règles de direction.
'il fit, en érigeant l'établissement en béguinage
ocable de la très-sainte Trinité. Cette mesure sage
ente procurait aux consœurs le double avantage de
pour la vie spirituelle une règle fixe, et de recon-
... l'autorité de l'ordinaire du

D. Diego Monte ... estion de
Clément XI, ... lequel il
qui, un peu
gouvernemen ... de la Con-
D. Diego ... prendre le
rents appar ... à la Paz,
dans ses ... Bolivienne,
éducation ... s études con-
Martin: ... Élevé au sa-
pruden ... nistère parois-
ticuliè ... Philippe V le
en lui ... az, et ensuite
facult ... 13. Avant de
vaca ... Sainteté Clé-
pens ... fit son en-
Zor ... , au mois de
ec
qu ... avel évêque,
au ... n du clergé.
ta ... tte ressource
n ... ndation du
d ... , ils n'avaient
n ... cause des troubles
a ... ale épiscopale une
si ... dignité des
p ... ses ... sonnels
... aire des
... la Comp ... Jésus.
nsionnat, ... donna le
... ion env ... nt, qu'il
... d y ... six sémina-



, en compensation de la donation qui leur était faite. .da également et imposa aux religieux qui le dirigeaient .ne mission annuelle, chargée de parcourir toutes les paroisses du diocèse. C'est lorsque ces œuvres et d'autres semblables de la plus haute importance pour le service de Dieu l'occupaient, qu'éclata le mouvement des Araucans. L'évêque, au milieu de si tristes circonstances, redoubla ses prières, et recommanda à tous les fidèles et spécialement aux prêtres d'en faire autant. Il ordonna des prières publiques, auxquelles il était le premier à assister avec une ferveur exemplaire. Il avait coutume de dire « que Dieu châtie sur le troupeau les péchés du pasteur, et que le pasteur devait satisfaire avec ses ouailles à la Majesté divine offensée. » De cette conviction naissait sans doute la piété avec laquelle il suivait tous les exercices religieux qui tendaient à apaiser la justice suprême irritée. Pendant qu'il se trouvait dans ces difficultés, il reçut la lettre par laquelle le roi Philippe V lui annonçait qu'il le présentait au souverain pontife pour le siège archiépiscopal de la Plata. En bon sujet, il se décida promptement à obéir aux ordres de son souverain, et se mit en route pour aller prendre possession de sa nouvelle église; mais il mourut, avant d'y arriver, à Tacua, au grand regret du troupeau qui perdait en lui l'excellent pasteur qu'il attendait.

D. Francisco Antonio Escandon, proposé par Philippe V et agréé par Innocent XIII, qui lui envoya ses bulles, vint gouverner le diocèse de la Conception, et c'est certainement un des prélats qui honorent le plus cette église. Né à Madrid, il prit l'habit religieux parmi les clercs réguliers de Saint-Cajetan dans sa ville natale. Appliqué à la chaire dès sa jeunesse, il acquit dans ce ministère la réputation d'orateur insigne, et mérita par son éloquence que Philippe V le mit au nombre de ses prédicateurs. Désireux de connaître la capitale du monde, il s'y rendit et parcourut aussi

peau; mais Sa Sainteté Clément XI, sur la proposition de Philippe V, l'éleva au siège de Trujillo, sur lequel il mourut.

Presque au moment même où Montero sortait de la Conception, D. Juan Nicolalde y entrait, pour prendre le gouvernement du diocèse [1]. Nicolalde naquit à la Paz, ville dépendant aujourd'hui de la république Bolivienne, et c'est dans son séminaire diocésain qu'il fit les études convenables pour embrasser l'état ecclésiastique. Elevé au sacerdoce en 1660, il remplit avec fruit le ministère paroissial dans différents endroits du même diocèse. Philippe V le présenta pour un canonicat de l'église de la Paz, et ensuite pour le siège épiscopal de la Conception en 1713. Ayant été sacré en vertu des bulles expédiées par Sa Sainteté Clément XI, il partit pour la Conception, où il fit son entrée solennelle deux ans après sa présentation, au mois de mars.

Le premier objet qui attira l'attention du nouvel évêque, fut l'établissement d'un séminaire pour l'éducation du clergé. Le diocèse de la Conception manquait de cette ressource de première nécessité, et malgré la recommandation du concile de Trente et le vif désir de ses évêques, ils n'avaient encore pu créer cet établissement, soit à cause des troubles continuels que faisait souffrir à la ville épiscopale une guerre presque incessante, soit à cause de l'exiguité des revenus du siège. L'évêque acheta de ses fonds personnels un beau terrain voisin de la cathédrale, y fit construire de[illegible] bâtiments et les livra aux pères de la Compagnie de Jésu[illegible] pour qu'ils y établissent un pensionnat, auquel il donna [illegible] nom de Saint-Joseph, par dévotion envers ce saint, [illegible] en choisit pour patron, et à charge d'y former six sém[illegible]

[1] Alcedo omet le nom de ce prélat dans sa liste des évêques de la Conc[illegible] mais Olivarès cite des faits particuliers de son [illegible] de la Compagnie au Chili. (*Note de l'auteur.*)

dans le même but les autres grandes villes de l'Italie. Le roi des Deux-Siciles tâcha de lui faire accepter un évêché dans ses domaines ; mais Escandon voulut retourner en Espagne, et rendre à ses compatriotes les services propres à son ministère.

Chargé de son église, il s'aperçut que deux cures, situées sur la rive méridionale de la rivière la Maule, dont les noms étaient Cauquenes et la Isla, étaient pourvues par l'ordinaire de Santiago, tandis que cette rivière était la limite fixée entre les deux diocèses depuis leur formation. Il s'adressa donc à l'évêque de Santiago, pour qu'il cessât d'exercer sa juridiction sur les deux paroisses mentionnées, qui étaient une partie intégrante du territoire de son évêché. D. Alonso del Pozo, qui gouvernait l'Eglise de Santiago, ne vit pas la question du même point de vue ; bien au contraire, croyant qu'Escandon avait le dessein d'empiéter sur le territoire soumis à son autorité, il demanda à l'Audience de le maintenir en la possession de ces deux paroisses dont son siège jouissait depuis si long-temps. L'Audience pria l'évêque Escandon d'accepter le *statu quo* en attendant la décision ; mais Escandon, croyant ses droits peu assurés, si l'Audience connaissait de la question, déclina sa compétence et pria le conseil des Indes d'évoquer la cause à son tribunal : les choses se passèrent effectivement ainsi, et les pièces furent remises au conseil.

Le tremblement de terre épouvantable qui arriva en 1730 fera époque à la Conception pendant bien des siècles, à cause des nombreuses impressions de terreur qu'il laissa chez les habitants. Après les bruits horribles qui précédèrent la catastrophe, elle éclata par des secousses si violentes, qu'elle renversa tous les édifices de la ville sans aucune exception. La mer vint aussitôt y mettre le comble, en couvrant ses rivages et en inondant le pays. L'évêque suivi de son troupeau courut chercher un asile sur les lieux les plus

élevés; et au milieu des lamentations pitoyables qui se faisaient entendre de toutes parts, il exhortait ses ouailles à la patience et à la conformité aux desseins de Dieu.

Bien que la calamité fût commune, et que le prélat y eût perdu tout ce qu'il possédait, il s'efforça néanmoins de se procurer quelques fonds pour secourir son troupeau; il lui distribua en effet quelques milliers de piastres, par lesquelles il sauva de la misère bien des gens qui sans lui en eussent été les victimes.

Le béguinage de l'ermitage de Notre-Dame mérita aussi d'occuper l'attention de l'évêque. Il obtint du pape un bref pour le convertir en monastère de religieuses trinitaires, faculté dont il usa sans retard, contribuant de ses faibles revenus à la fondation de l'établissement.

Après avoir visité son diocèse jusqu'à la province reculée de Valdivia, il passa, promu par Clément XII, à Cordoue du Tucuman, et de là à Lima, où il mourut riche de vertus l'an 1739.

En même temps que le souverain Pontife transférait au Tucuman l'évêque Escandon, il élevait au siège de la Conception le docteur D. Andrès de Paredes, originaire de Lima; mais avant de se résoudre à entreprendre le voyage, le nouvel élu reçut ses bulles comme évêque de Quito. D. Salvador Bermudez Becerra fut nommé en sa place, lequel arriva à la Conception l'an 1734. Il était natif de Santa-Fé de Bogota, où il fit ses études, et embrassa la carrière ecclésiastique dans le clergé séculier. Pourvu d'une prébende dans la cathédrale de Quito, sur la présentation de Philippe V, il la remplit avec une exactitude et un zèle religieux, et les excellents rapports qui parvenaient au roi sur son compte, l'engagèrent à le présenter à Sa Sainteté Clément XII, pour le siège de la Conception, vacant par la translation du docteur Escandon. Muni de ses bulles, il reçut la consécration épiscopale à Quito, des mains de son évêque D. Andrès Pa-

redes, et partit pour la Conception. Il mit à la voile à Callao sur le navire *le Caldas*, qui échoua sur les côtes de l'Araucanie, où l'évêque et les autres personnes qui l'accompagnaient faillirent évidemment périr. Echappé à ce danger, il prit le gouvernement de son Eglise, que son premier soin fut de visiter, en s'arrêtant dans la plupart de ses paroisses, pour y prêcher et y confirmer. Ne se hasardant pas à pousser jusqu'aux provinces éloignées de Valdivia et de Chiloé, il pria le souverain de demander au pape un coadjuteur qui se chargeât de cette portion difficile de son troupeau.

Il suivit la cause qui se discutait à Madrid sur les limites réelles de son diocèse, en nommant un agent qui fit valoir ses droits près du Conseil des Indes.

Le tremblement de terre de 1730 détruisit, comme nous l'avons dit plus haut, les édifices qui existaient dans la ville, et la cathédrale fut du nombre. Bermudez fit dresser un plan majestueux et posa les fondations du temple magnifique qu'il se proposait d'ériger. On continua ensuite la construction, et les murs avaient déjà atteint la hauteur de trois vares[1], lorsqu'il reçut les bulles qui le transféraient au siège de la Paz. Ainsi fut enlevé à l'église de la Conception un évêque qui commençait à travailler en faveur de son développement. Il faisait également bâtir à ses dépens l'église paroissiale de la ville de Los Angeles, et de sa nouvelle résidence il continua à envoyer des fonds pour les deux édifices. Ce prélat fut ensuite transféré du siège de la Paz au siège archiépiscopal de Charcas, où il mourut.

Les circonstances, au milieu desquelles Bermudez avait quitté la Conception, requéraient en celui qui lui succéderait des qualités aussi remarquables que celles qu'il avait lui-même révélées. Elles se trouvaient effectivement réunies dans le coadjuteur D. Pedro d'Azua é Iturgoyen, qui, en vertu des

[1] La vare espagnole équivaut à 2 mètres 84 cent. (*Note du traducteur.*)

bulles de l'immortel Benoît XIV, vint prendre possession du siège en 1743. D. Philippe Azua naquit à Santiago du Chili, de D. Thomas d'Azua et de Doña Catalina Iturgoyen y Amaza, personnes d'une distinction notoire. Il suivit les cours de grammaire, de philosophie et de théologie au collège des Jésuites, et dans le dessein d'étudier la jurisprudence civile et canonique, il se rendit à Lima, où l'université royale de Saint-Marc lui permit de remplir l'objet de son voyage, et d'obtenir le grade de docteur dans l'un et l'autre droit. De retour dans sa patrie, au moment où le canonicat doctoral de l'église de Santiago était mis au concours, D. Pedro Philippe, alors récemment ordonné prêtre, se mit sur les rangs, et fut nommé sur la présentation du roi.

Nous avons dit en passant que l'évêque D. Salvador Bermudez représenta au souverain l'impossibilité où se trouvaient les évêques de la Conception de visiter Valdivia et Chiloé, dont les territoires formaient partie intégrante de leur diocèse, en proposant, pour remédier à cette impossibilité, la permanence d'un évêque coadjuteur dans les provinces, aux besoins desquelles il serait ainsi pourvu. Le docteur Azua fut désigné comme évêque, de la manière que le sollicitait celui de la Conception. Clément XII lui expédia ses bulles *motu proprio*, en l'instituant évêque de Botrys *in partibus* et coadjuteur de la Conception, de résidence en Chiloé et Valdivia. Azua reçut la consécration épiscopale à Santiago le 28 mai 1738, se dirigea vers Chiloé en 1740, et l'année suivante commença sa visite par Valdivia. Les fruits que recueillit le zèle de l'évêque dans ces courses extrêmement pénibles furent vraiment abondants : on compta jusqu'à douze mille personnes, qu'il put oindre du chrême sacré de la Confirmation. Il bâtit à ses frais à Ancud (ou San-Carlos) l'église cathédrale, et lui donna les ornements et vases sacrés nécessaires pour le service du culte. Le prélat employa à sa tournée deux ans, au bout desquels arriva

dans ses mains la bulle qui le nommait évêque de la Conception. Là, sa première pensée fut également de visiter son diocèse, et après avoir terminé sa visite, de convoquer ses curés pour la célébration d'un synode qui eut lieu l'année qui suivit son entrée en possession du diocèse. Il fit exécuter ponctuellement les constitutions arrêtées dans le synode, ainsi que les statuts ordinaires qu'il rédigea avec le chapitre diocésain, pour la bonne organisation intérieure de la métropole. C'est à son zèle qu'on dut les progrès de la construction de la cathédrale, et malgré sa promotion à l'archevêché de Bogota, il n'alla en prendre possession qu'après l'avoir entièrement achevée en l'an 1745.

Le docteur Azua a bien mérité des belles-lettres au Chili, en étant l'un des promoteurs de l'université de Saint-Philippe, qui, une fois fondée, jeta un si grand lustre sur le pays, en produisant des hommes éminents par leur savoir.

Le nom de D. José de Toro Sambrano est aussi connu que celui du docteur Azua, son prédécesseur dans l'épiscopat. Nous avons déjà parlé de lui comme vicaire capitulaire de Santiago. Philippe V, en élevant Azua au siège de Bogota, présenta Sambrano pour celui de la Conception. Une suite continuelle de services importants rendus à l'Eglise et à sa patrie ouvrirent à D. José de Toro l'entrée de l'épiscopat. Né à Santiago d'une famille noble, il remplit avec honneur les fonctions d'avocat, puis la charge de rapporteur près de l'Audience royale, jusqu'à ce que, se sentant inspiré d'embrasser le sacerdoce, il entra dans le chœur de la cathédrale de sa ville natale, après avoir concouru pour le canonicat doctoral qu'avait laissé vacant D. Pedro Philippe d'Azua, en devenant *dignitaire* au même chœur. Sambrano fut trente-quatre ans chanoine, et dans ce long espace de temps, il occupa successivement tous les sièges de son chœur jusqu'à celui de doyen. La réputation dont le chanoine Toro jouit toujours à Santiago, se prouve par

les occupations continuelles qui l'accablaient. Il fut souvent chargé de présider les élections de supérieures des monastères; il fut membre de la junte directrice des missions des infidèles; enfin son caractère charitable et son esprit ami du progrès lui faisaient prendre une part active à la réalisation de tous les projets dont la fin était d'améliorer la condition religieuse et sociale de ses frères.

Ayant reçu les bulles épiscopales que lui adressa Benoît XIV, au moment où l'hiver allait commencer, il fut forcé d'ajourner quelques mois son départ. Il se rendit par terre de Santiago jusqu'à la Maule, par où il débuta dans sa visite pastorale. Aidé de deux religieux de Saint-Dominique, il donna une mission dans toutes les paroisses qu'il visita, administrant le sacrement de la confirmation à un nombre très-considérable de personnes. Après avoir séjourné quelque temps à la Conception, il résolut de passer à Valdivia pour continuer dans cette province éloignée sa tâche pastorale; mais il ne put réaliser ce beau projet par des circonstances particulières qui l'empêchèrent.

L'évêque passa les dernières années de sa vie, accablé d'infirmités fâcheuses, au milieu desquelles il montra une énergie supérieure à celle que pouvait promettre son âge avancé. Il mourut enfin de la mort des justes en 1760.

Le siège resta vacant jusqu'au mois de mars 1762, époque à laquelle en prit possession, sur la présentation de Charles III, D. frai Pedro d'Espiñeira. Frai Pedro d'Espiñeira fut un des récollets de Saint-François, qui partirent d'Espagne pour aller servir les missions du collège de Sainte-Rose d'Ocopa. Le roi ayant décidé que ces mêmes religieux se chargeraient des missions de l'Araucanie, que desservaient les Jésuites avant leur expulsion, le P. Espiñeira fut un des fondateurs du collège de Saint-Ildephonse du Chillan, où il remplit les fonctions aussi délicates qu'honorables de maître des novices. Fidèle observateur des règles

austères de son institut, il sut par son exemple inoculer dans le cœur de ses élèves l'esprit de leur saint état, avec un succès tel que par leur parfaite régularité ils procurèrent au collège des jours glorieux. Elu gardien de la maison, il appliqua constamment ses efforts à maintenir dans toute sa vigueur la discipline monastique. Il avait coutume de dire que les ordres réguliers avaient perdu une grande partie de leur splendeur par les concessions des supérieurs, et se conseillant de cette expérience, jamais il n'usait d'indulgence, quand il s'agissait de l'accomplissement d'un point quelconque de la règle. La préfecture générale des missions, dont il fut également chargé, absorba immédiatement son attention. Il visita la majeure partie de celles qui existaient, et en établit de nouvelles sur des points fort importants : telles furent celles de Cullinco et de Quinchilca, dans la province de Valdivia, et d'autres dont nous parlerons en temps et lieu. Le mérite qu'acquit ce bon religieux, par des œuvres si nombreuses et si importantes, fut recommandé au roi à diverses reprises par l'Audience, et très-particulièrement par les présidents.

Au milieu d'occupations si sérieuses, Espiñeira reçut l'avis de la lettre par laquelle le souverain le présentait comme évêque, et presqu'en même temps les bulles d'institution expédiées par le pape Pie VI. Loin qu'il s'attendît à une pareille élévation, son caractère humble et modeste lui fit penser aussitôt à refuser la mitre, et c'est seulement à la persuasion de ses amis qu'il l'accepta pour le bien du troupeau qu'on lui confiait. Il se mit en route pour Santiago, où il reçut la consécration épiscopale des mains du docteur D. Manuel d'Aldai. Accueilli triomphalement à la Conception, par suite de la grande réputation que ses vertus lui avaient acquise, il sut conserver l'humilité d'un religieux au milieu des acclamations et des honneurs dont il était l'objet. Dans la visite diocésaine qu'il fit, il renouvela les

x pécheurs prosternés à ses pieds pour confesser leurs
Il prit des mesures toutes particulières pour la ré-
e son clergé. Ses prédécesseurs avaient travaillé avec
digne d'éloges à chasser l'ignorance qui régnait chez
ıd nombre de ministres, destinés par leur profes-
leur caractère à donner au peuple de salutaires ins-
s; mais quoiqu'ils eussent fait beaucoup, ils n'avaient
ore fait assez pour extirper ce mal si grave. L'évêque
à la Conception les ecclésiastiques qui, sans être
vivaient disséminés dans les campagnes, soit pour
er de leurs intérêts personnels, soit pour servir de
ins dans les demeures des riches, soit enfin pour
motifs particuliers. Il leur prescrivit d'assister deux
que semaine à des conférences morales, et se cons-
ésident de ces réunions, dans l'espoir qu'elles produi-
es résultats plus favorables à ses vues, et il réussit
. Pendant qu'il était occupé à ces œuvres, fruit de
apostolique, il reçut de son métropolitain une lettre
ocation pour la célébration du Concile provincial. Il
ussitôt de Talcahuano pour Callao, et se trouva à
ure de cette assemblée si glorieuse pour l'église amé-
Il y fut un des prélats les plus distingués, et c'est
tel qu'il prêcha le sermon de la seconde session, en
e des Pères et de toute la population, le 8 novembre
sujet de son discours fait connaître la trempe de

Jésus-Christ les doctrines nouvelles et relâchées qui se propageaient au préjudice de ses dogmes vénérables. La manière dont il traita ce point si important est digne de ses talents et de son instruction.

Une autre occasion se présenta encore dans le concile où brillèrent les qualités qui relevaient tant l'évêque de la Conception : ce fut lorsqu'éclatèrent les disputes causées par l'interprétation que donnèrent quelques Pères à la septième clause du décret royal rendu par Charles III le 21 août 1769, qui, à cause de son étendue, est connu sous le nom de *Volume royal*. Le souverain y prescrivait de ne pas enseigner dans ses domaines la théologie des auteurs proscrits de la Compagnie de Jésus, et chargeait le concile et chaque évêque en particulier de veiller à l'observation de cette disposition[1]. En conséquence de cette proscription, Espiñeira fit une longue dissertation sur l'origine et les progrès du probabilisme, sur ses pernicieux effets et sur le zèle avec lequel les ordres réguliers l'avaient combattu, et il conclut en proposant au concile certaines précautions pour éviter l'enseignement des auteurs qu'aurait atteint la contagion de ces perverses doctrines. Comme nous ferons en un autre lieu l'analyse des écrits de l'évêque de la Conception, nous ne nous arrêterons pas ici davantage à ce travail intéressant.

Les sessions terminées et de retour dans son diocèse, Espiñeira s'occupa de la réunion d'un synode, pour mettre en vigueur les décrets du concile. A cet effet, il convoqua ses curés pour la fin de l'année 1774, et avec leur concours, il parvint à rédiger les constitutions adoptées dans ce

[1] On ne saurait se dissimuler que dans ce cas, comme en beaucoup d'autres, l'intervention du pouvoir civil dans les matières ecclésiastiques n'allât beaucoup trop loin. Le rôle que nous lui avions reconnu a complètement changé. Malheureusement, la révolution de l'indépendance n'a pas brisé tous les liens de l'Eglise, et la république a conservé, à cet égard, l'héritage de la monarchie. (*Note du traducteur.*)

synode, le second qui eut lieu dans le diocèse de la Conception. Après qu'il eût été approuvé, il entreprit, malgré son grand âge, une nouvelle visite diocésaine où il eut la consolation de trouver presque partout mûri, le fruit de sa constante sollicitude pour l'instruction du clergé, pour l'enseignement de l'enfance, pour la décence du culte, et enfin pour le salut de ses ouailles. Ce bon prélat, après avoir souffert tant de fatigues pour la gloire de Dieu, tomba dans une prostration complète de forces qui annonça sa mort, arrivée en février 1778.

D. Francisco José Maran, qui lui succéda l'année suivante, ne peut sous aucun rapport entrer en parallèle avec son prédécesseur. Dans le cours de son administration, il nous montre l'envie continuelle de changer de siège, et le spectacle de difficultés, qui semblent systématiques, avec le chef politique des provinces de son diocèse. D. Francisco José Maran, né dans la ville d'Arequipa, de parents nobles et riches, embrassa la carrière des études ecclésiastiques au collège de sa ville natale. Ordonné prêtre, il remplit le ministère paroissial dans différentes *doctrines*. Plus tard, il fut présenté par Charles III pour une prébende au chapitre de Cuzco, où de degré en degré il parvint successivement jusqu'à la dignité d'archidiacre, tout en remplissant les fonctions de proviseur de l'évêché.

Le siège de la Conception vacant par la mort du vénérable Espiñeira, Charles III le présenta comme candidat à Pie VI, qui lui expédia les bulles nécessaires en 1779, et l'année suivante, Maran, déjà sacré, alla en prendre possession. Son tempérament délicat et ses infirmités continuelles ne lui permirent de visiter immédiatement que les paroisses voisines; mais dès qu'il se trouva rétabli, il résolut d'étendre sa visite jusqu'à Valdivia et Chiloé. En effet, il partit de la Conception le 30 octobre 1787, et passant le célèbre Biobio, il parcourut les doctrines de San Pedro, de Colcura,

d'Arauco, et pénétra aussitôt dans les cantons qui forment la fameuse Araucanie. L'intendant de la Conception, D. Ambroise O'Higgins, avait donné des ordres d'avance aux ulmens et aux caciques de la contrée, pour qu'ils fissent le meilleur accueil possible à la personne sacrée de l'évêque. Ceux de Tucapel, d'Arauco, de Llanquilgüe et de Tirua s'y conformèrent effectivement, et accompagnèrent Maran à travers leurs terres avec une brillante escorte de troupes et de chevaux. Il s'avança ainsi jusqu'aux forêts de pins qui se trouvent entre les montagnes de Tirua et de Toquihue: là, il se vit, le 28 novembre, assailli à l'improviste d'une multitude immense d'hommes armés qui lui barrèrent le passage, et lui enlevèrent en même temps ses riches bagages. L'évêque et sa suite retournèrent précipitamment sur leurs pas; mais trouvant occupés tous les chemins par lesquels il aurait pu se sauver, il alla errant plusieurs jours au milieu des ravins de ces épaisses forêts.

Il paraît que l'équipage véritablement royal de l'évêque, puisqu'il était composé de cinquante-sept bêtes de somme, avait éveillé la cupidité des infidèles des réductions des savanes et les avait excités à commettre ce sacrilège attentat. Maîtres d'un butin si riche, tel qu'ils n'en avaient jamais fait, ils disputaient sur le sort du prélat, que quelques-uns jugeaient nécessaire de mettre à mort, pour mieux assurer la possession de leur prise; mais les autres, plus sages ou moins téméraires, combattaient cet avis. Comme quelques jours ne suffisaient pas pour résoudre définitivement laquelle de ces opinions il fallait suivre, l'ulmen D. Martin de Curimilla, qui s'intéressait à la liberté de l'évêque, proposa de faire dépendre la décision du gain d'une partie au jeu de crosse. La proposition acceptée, la partie fut jouée le 4 décembre au commencement du jour, et comme elle fut favorable au captif, il fut immédiatement mis en liberté. Avant de pouvoir revenir de la frayeur que lui avaient causée les dan-

gers imminents auxquels sa vie avait été exposée, l'évêque rentra à la Conception dépouillé et malade le 9 décembre [1].

Quand la pauvreté évangélique qui doit former comme l'apanage des fonctions épiscopales, n'aurait pas détourné Maran de marcher avec un train si nombreux et si magnifique, la prudence conseillait de ne pas provoquer ainsi la cupidité de tribus enclines au pillage. Nous ne disculpons pas l'insolence des coupables qui violèrent scandaleusement la personne vénérable d'un prince de l'Eglise, mais nous croyons aussi qu'il n'agissait point dans ce cas avec la discrétion convenable. Les habits pontificaux, les ornements et les vases sacrés furent employés par les brigands à leurs usages particuliers. L'intendant parvint à racheter une partie du butin, et l'Audience fit un rapport au souverain sur cet évènement, qui absorba long-temps l'attention des habitants du Chili.

La promotion du señor Sobrino au siège de Trujillo laissa vacant le siège de Santiago, et Charles IV, ayant égard aux recommandations faites par l'Audience en faveur de l'évêque Maran, le proposa pour cette Eglise. A peine eut-il reçu la lettre royale qu'il partit pour Santiago; et arrivé dans la ville de Talca, il commença à presser D. Blas Sobrino, tout repentant de son changement, de remettre le gouvernement du diocèse entre les mains du chapitre, comme il le fit.

La vacance du siège dura quatre ans cette fois; mais elle finit par la promotion du doyen de l'Eglise de la Conception elle-même, D. José Thomas de Roa y Alarcon. D. Pedro José de Carvajal, natif de la Conception, à qui était échu le duché de San-Carlos, jouissait à cette époque d'une grande influence à la cour de Madrid. D. Thomas de Roa était son frère utérin, et c'est à son influence qu'il dut son élévation à l'épiscopat. D. Thomas ne joignait pas au lustre de sa famille l'éclat de la science, mais il offrait, en revanche,

[1] *Voir le document n° 26.*

une âme candide, des mœurs simples et d'excellentes intentions. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique à la Conception, sa patrie, il mena une vie presque exclusivement consacrée à sa sanctification personnelle ; et proposé pour une prébende de son Eglise, il parvint à la dignité de doyen. Charles IV le présenta pour le siège vacant, et muni des bulles de Pie VI, il reçut à Santiago la consécration épiscopale des mains de l'évêque D. Francisco José Maran. Roa, élevé par son sacre au rang de pasteur d'un troupeau si nombreux que celui de la Conception, tâcha d'avoir toujours près de lui des personnes de sagesse et d'expérience qui pussent l'éclairer dans les cas obscurs et difficiles. Quoique d'une conscience délicate, il agissait avec résolution, parce que ses décisions étaient le produit de l'opinion qu'il parvenait à se former, après avoir écouté attentivement les avis des sages. Roa se rendit de Santiago à Valparaiso, où il mit à la voile dans la direction de Chiloé, pour commencer par là sa visite diocésaine. Dans les îles de l'archipel qu'il visita, comme dans la province de Valdivia, il laissa de nombreuses traces de la charité avec laquelle il distribuait généreusement des aumônes de toute espèce, de la patience avec laquelle il supportait la rigueur des saisons, et des autres vertus qui caractérisaient cette belle et noble âme. Il ouvrit à la Conception un concours pour la provision des postes qui manquaient de curés titulaires, et il travailla assidûment aux progrès du séminaire diocésain, où il assistait presque tous les jours aux conférences des élèves.

Malgré ses infirmités et ses quatre-vingts ans, il célébrait tous les jours de très-bon matin le saint sacrifice, et il garda cette pieuse habitude jusqu'aux jours qui précédèrent sa mort. Sa dernière maladie dura fort peu de temps, et son décès arriva en mai 1786.

CHAPITRE V

SOMMAIRE. Synode de l'évêque Azua. — Ses constitutions et leur publication. — Synode du señor Aldai. — Notice de ses constitutions. — Leur publication. — Décret de Charles III prescrivant la célébration d'un concile provincial à Lima. — *Volume royal.* — Lettre de convocation de l'archevêque D. Diego Antonio de la Parada. — Circulaire du vice-roi Amat y Juniet. — Conflit entre l'évêque de Santiago et le vice-roi. — Ouverture du concile. — Prétentions de quelques-uns de ses membres.— Décision de l'évêque Aldai. — Discours aux Pères du concile. — Projets. — Questions soulevées dans le concile. — Dissolution du concile. — Synode de l'évêque Espiñeira.

Le synode célébré par l'évêque D. Pedro Philippe d'Azua est le plus mémorable de ceux que compte l'Eglise de la Conception, celui qui à bon droit est ordinairement cité pour servir de témoignage irréfragable de la science et de la sainteté des pasteurs qu'eut à sa tête cette Eglise. Après avoir convoqué les curés, le gouverneur et le peuple de la Conception [1], l'évêque ouvrit son synode dans la cathédrale, le 11 octobre 1744, avec toute la pompe religieuse que l'Eglise a déterminée pour des solennités semblables [2]. On y vit assister dix-neuf curés, douze personnellement, et les autres représentés par des mandataires. Les trois curés que possédait à cette époque l'archipel de Chiloé ne purent s'y

[1] Lettre pastorale datée du 4 octobre 1744. (*Note de l'auteur.*)

[2] *Voir le document n° 27.*

rendre, dans l'impossibilité où les plaçait la distance d'effectuer le voyage. A partir du 13, le synode commença ses sessions dans le palais épiscopal : il y en eut jusqu'à seize, dont la dernière eut lieu le 3 décembre de la même année. Dans la première session, le synode, prenant en considération l'état de la foi parmi les Araucans, enjoignit l'observation de huit constitutions qui tendent à améliorer leur condition religieuse, en supprimant les causes principales de leur infidélité et de leurs vices. Le synode reconnaît comme préjudiciable la libre entrée des Espagnols dans les districts indiens, l'interdit, et prescrit l'observation scrupuleuse des points convenus au congrès du 13 février 1726. Il prohibe également l'abus qu'on remarquait dans le commerce d'armes, de chevaux, de vins et de vaches, entre les Européens et les indigènes, comme principe des maux les plus graves qui tournaient au préjudice des uns et des autres, à la suite des querelles qu'il faisait naître. Il charge les gouverneurs et les fonctionnaires subalternes de faire connaître aux curés les Indiens qui passeraient le Biobio, pour qu'ils puissent les catéchiser dans la foi. Il approuve l'administration du baptême aux enfants des infidèles, même contre la volonté de leurs parents, et il recommande aux chefs politiques de l'Etat la formation de colonies dans les terres des païens, comme le moyen le plus propre pour les amener à la vie sociale et à la religion.

Les résolutions de la seconde session ont pour but d'extirper les irrévérences par lesquelles le manque de dévotion trop souvent outrage la sainteté de nos mystères, surtout pendant la sainte messe. Le synode prescrit aux prêtres de la célébrer avec la préparation et la mise convenables. Il arrête, en outre, quelques autres dispositions relatives au même objet, à la décence des temples, au respect envers les images et les reliques des saints. Dans les deux sessions suivantes, entre autres résolutions que prend le synode touchant la discipline

cléricale, il rappelle aux ecclésiastiques le besoin qu'ils ont d'être instruits dans les matières théologiques, surtout dans celles qui concernent l'administration intègre du sacrement de la pénitence, et les peines sévères prononcées par l'Eglise contre les prêtres vicieux. Dans la cinquième et dans la sixième, il spécifie les obligations des curés, il inculque la sainteté de vie, le détachement du siècle et l'application presqu'exclusive aux choses de Dieu, qu'exige un si haut ministère. Il prescrit aux mêmes curés, dans les deux sessions suivantes, de veiller avec zèle sur les âmes qui leur sont confiées, et, pour cela, de résider dans leur paroisse, de savoir la langue de leurs paroissiens, de leur enseigner les éléments de la foi, de les traiter avec charité et de les connaître individuellement. Il leur prescrit encore de les exhorter en Notre-Seigneur à éviter le péché, et à observer ponctuellement les devoirs de la profession chrétienne.

Les confréries et les hôpitaux furent les objets que prit en considération le synode dans les septième et huitième sessions, où il statua qu'ils seraient visités chaque année par l'Ordinaire, et mit un terme aux divers abus qu'ont coutume de commettre en son nom les personnes chargées de les administrer. Il prit, quant aux hôpitaux, des mesures salutaires, qui devaient contribuer au bien spirituel des malades. Il décida que seraient également visités les lieux de piété, les chapellenies, les fondations particulières auxquelles seraient attachées des œuvres pies, ou tendant à faire célébrer des anniversaires pour des laïques, dont le testament aurait contenu des pensions en faveur de l'Eglise. Dans la neuvième, on exhorta les moines chargés d'exercer des fonctions paroissiales, comme les autres religieux, à rester soumis à l'Ordinaire du diocèse, en tout ce qui concerne l'administration des sacrements. Dans la dixième session, le synode exhorta les fidèles au paiement de la dîme, et résolut des questions agitées à propos de certains fruits, auxquels on

doutait que le principe de la dîme fût applicable. Le rétablissement du séminaire diocésain fut l'objet des délibérations de la session onzième : le synode regrettait, et avec une souveraine raison, cette maison précieuse destinée à pourvoir l'Eglise de ministres capables et proposait des moyens pour la relever. La douzième session spécifia les cas réservés par le synode. La treizième fixa le tarif des honoraires des curés; la quatorzième chargea tous les ecclésiastiques, et en particulier les curés, de protéger les indigènes et de défendre leurs privilèges. Il est infiniment honorable pour le synode d'avoir consigné dans ses actes, des dispositions qui révèlent les sentiments chrétiens et généreux que nourrissaient ses membres en faveur de ces êtres infortunés. Les Indiens attiraient l'attention des grands et des puissants sans doute, mais seulement pour leur faire chercher les moyens de les dompter, de les anéantir ! Le synode ordonna qu'ils fussent soigneusement instruits par leurs curés respectifs ; il exposa les principales obligations des *encomenderos ;* il fulmina des peines contre ceux qui frustreraient les naturels de leurs salaires, et enfin contre ceux qui les empêcheraient de se marier. La dernière session fut consacrée à différents points relatifs à la discipline ecclésiastique, à la sanctification des jours de fête, à la suppression de certains abus qui s'étaient introduits dans le diocèse, contrairement aux lois de l'Eglise. Toutes ces constitutions furent signées le 8 décembre 1744, et l'évêque les envoya aussitôt à l'Audience royale, pour en obtenir la publication, qui eut lieu en effet.

L'église de Santiago tint aussi son synode, présidé par l'évêque D. Manuel d'Aldai. Ayant invité par une lettre pastorale les curés du diocèse à se trouver dans la capitale les derniers jours de décembre 1762, l'évêque fixa le 4 janvier suivant, pour faire dans l'église cathédrale l'ouverture solennelle des sessions [1]. Le chapitre diocésain, le clergé et

[1] *Document* n° 28.

les communautés religieuses furent engagés à prendre part aux travaux de l'assemblée. Le capitaine général D. Antonio Gilles Gonzaga, l'Audience royale et le Conseil de Santiago se rendirent à la cathédrale au jour indiqué, pour solenniser la cérémonie auguste de l'ouverture qui se fit avec toute la splendeur du culte catholique. Trente-trois curés prêtèrent serment et firent leur profession de foi entre les mains de l'évêque, et l'évêque lui-même, en présence d'un peuple immense, prêcha un sermon digne des premiers Pères de l'Eglise. Il y prouva que le synode qui allait commencer était nécessaire, à raison des décrets qu'il devait sanctionner et que réclamait d'urgence la bonne direction des fidèles.

Parmi les membres du synode se distinguaient quelques hommes éminents par leur savoir et par leur vertu, et que, dans son sage discernement, l'évêque avait appelés pour qu'ils prissent part aux discussions, entr'autres, le docteur D. Pedro Tula Bazan, fameux dans le Chili pour ses vastes connaissances, et à cette époque archidiacre de la cathédrale et professeur de théologie à l'université de Santiago; — frai Antonio Rodriguez et Carlos Haimausen qui, durant de longues années, dirigèrent l'enseignement des études ecclésiastiques, le premier chez les Dominicains, et le second, dans la Compagnie de Jésus; — et enfin frai Diego Salinas, en un autre temps, général des Ermites de Saint-Augustin et évêque nommé de Panama, dont il refusa le siège. Tous paraissaient animés d'un même esprit et d'un même désir, savoir, la réforme des abus introduits par l'ignorance et par le relâchement des mœurs. Le synode indiqua comme salle de ses délibérations le secrétariat de l'évêché, et il y célébra vingt sessions, dont la dernière eut lieu le 18 mars 1763. Ayant égard à l'importance de la doctrine chrétienne, à la nécessité où sont les fidèles de la posséder, à la capacité bornée des enfants, à la grossièreté et à l'ignorance d'autres personnes, auxquelles il serait

presque impossible d'acquérir une connaissance plus étendue et plus complète des dogmes catholiques, sans être exposés par de trop longues explications à confondre les différents objets que ces dogmes concernent, le synode ordonna l'insertion dans ses constitutions d'un court catéchisme de questions et de réponses, prescrivant aux curés, maîtres d'école et pères de famille d'enseigner, conformément à sa teneur, les personnes placées sous leur surveillance.

Dans la seconde session, on enjoint à tous ceux qui dépendent du diocèse, de prêter obéissance aux décrets du concile de Lima, célébré par saint Turibe en 1583, et confirmé par le saint-père Grégoire XIII, à cause du respect et de l'autorité dont il jouit, comme de se conformer aux décisions du concile diocésain antérieur, tenu sous la présidence de l'illustrissime D. frai Bernard Carrasco en 1688, pour tout ce qui ne serait pas contraire aux décisions du concile actuel. On enjoint encore de publier les constitutions du synode dans l'église cathédrale, et à tous les curés de les publier dans leurs paroisses, en dedans les trois mois; d'enseigner aux fidèles, tous les ans, le premier dimanche de carême, les constitutions qu'il leur importe le plus de connaître; et si le jour indiqué ne suffisait pas, de continuer cet enseignement les dimanches suivants; et pour que toutes ces mesures atteignent leur but, on décide que dans les tournées diocésaines, l'évêque portera une attention particulière sur leur observation, et que les amendes imposées aux infracteurs des dispositions du synode seront appliquées par moitié à la sainte croisade et à la construction de l'église cathédrale.

Les décrets de la troisième session sont contenus dans huit constitutions. D'après le concile de Trente et le concile de Lima, le synode ordonne, comme de précepte grave, que toutes les paroisses aient des fonts baptismaux bénis le samedi saint et la veille de la Pentecôte, et que le baptême

soit administré qu'avec les cérémonies indiquées ... D'accord avec les sacrés canons, on décide que ... solennel doit toujours être administré dans l'é... ssiale, à la seule exception des enfants des ... que l'on permet par privilège de baptiser dans les ... ou dans les oratoires de leurs palais; on défend ... temps aux curés, sous menaces, de porter hors ... les vases dans lesquels on garde le saint chrême. ... re aussi qu'à la campagne les curés peuvent bap... nnellement dans les chapelles publiques et les ... sses, en bénissant de l'eau spéciale pour le sacre... cause du danger qu'il y aurait de porter les nou... s à la paroisse située à une grande distance; mais ... défend d'administrer le baptême solennel dans les ... particulières ou dans les oratoires privés; et dans ... l'excessif éloignement de quelque chapelle paraît ... xiger, on leur prescrit de consulter l'évêque, pour ... nne les instructions convenables. Le synode déclare ... e l'évêque est dans son diocèse le ministre propre du ... e, comme le curé, dans sa paroisse, en vertu de ... ge pastorale attachée à ses fonctions, et il défend, ... ine grave, à qui que ce soit, excepté le cas de néces... l'administrer privativement le baptême dans les villes ... ns les bourgs; quant aux curés de campagne, il leur ... it l'observation des règles suivantes, à savoir : lorsque ... ême est conféré en cas de nécessité, la personne qui l'a ... devra affirmer qu'elle l'a administré pour dissiper les ... études que l'état de l'enfant inspirait; si le cas arrivait ... les villes ou dans les bourgs, les personnes chargées ... enfants qui viennent d'être ondoyés devront les porter ... église paroissiale, pour qu'il soit suppléé aux cérémonies ... le mois; et s'il se présentait dans les *doctrines* de la ... pagne, dans les quatre mois; on ordonne également aux ... és d'interroger les femmes ou autres personnes qui pour-

raient administrer le baptême dans les campagnes, et de leur donner un témoignage de leur approbation, et l'on exhorte les tribunaux royaux à ne pas permettre l'exercice de ce ministère aux individus qui manquent de cette approbation. Enfin, on leur recommande, lorsqu'ils visitent leur *doctrine*, d'appeler ces personnes, pour leur faire rendre compte des baptêmes qu'ils auraient donnés ou qu'ils sauraient avoir été donnés par d'autres, afin qu'ils puissent en cas de doute, après examen, rebaptiser sous condition.

La quatrième session est divisée en huit constitutions destinées aux prêtres qui administrent le sacrement de la pénitence. Le Concile de Trente déclare que pour administrer ce sacrement, il est nécessaire que le confesseur ait une juridiction ordinaire ou déléguée. En vertu de cette décision, et considérant qu'il est fort nécessaire que l'évêque connaisse les ecclésiastiques qui remplissent ce ministère dans son diocèse, le synode veut que toutes les autorisations et pouvoirs pour confesser se donnent par écrit, et que dans les trois mois après la publication des sessions, les confesseurs qui n'ont qu'un pouvoir verbal se présentent pour l'obtenir par écrit, sous peine de révocation des pouvoirs qu'ils auraient pu invoquer; que dans le même délai, ils exhibent ceux qui n'auraient pas encore été communiqués, pour que mention en soit faite dans le registre à ce spécial, avec les indications utiles, sous peine de ne pouvoir en user. Il ordonne en outre que, conformément aux bulles *Suprema* et *Ubi primum*, dont Benoit XIV a prescrit l'observation par son bref *Ad eradicandum*, aucun confesseur ne demande au pénitent quel est le complice de sa faute, et encore moins ne l'oblige à le découvrir, et que celui qui ferait le contraire, soit suspendu *ipso facto* du pouvoir de confesser, et que si quelqu'un enseignait des doctrines opposées à ces décisions, il soit dénoncé à l'Ordinaire du diocèse.

Quant au respect et à la décence avec lesquels doit s'admi-

nistrer ce sacrement, il ordonne que les confessionnaux destinés à entendre les confessions des femmes soient munis de grilles convenables, et il ordonne et recommande à la fois de placer des cierges sur les autels de l'église, lorsque l'on confesse la nuit. Des décisions antérieures chargeaient déjà les médecins et les chirurgiens d'avertir les malades de se confesser dans les trois jours qui suivraient leur visite; le synode renouvelle ces prescriptions, en leur enjoignant d'indiquer aux malades la nécessité où ils sont de se confesser, quand ils croient que la maladie est grave. Comme le Concile de Trente recommande aux confesseurs d'avoir égard, pour infliger des pénitences, non-seulement à la gravité des fautes, mais aussi à la possibilité qu'ont les pénitents de les accomplir, le synode prescrit aux confesseurs de s'abstenir d'imposer des pénitences qui pourraient le faire soupçonner d'intérêt personnel; et lorsqu'il est nécessaire de les charger de faire dire quelques messes, de bien veiller à ce que les fidèles ne puissent pas soupçonner non plus, dans cette prescription, une recommandation directe ou indirecte, soit en leur propre faveur, soit en faveur de la communauté à laquelle ils appartiennent ou de l'église qu'ils desservent, et ce, sous peine de suspension.

Le prêtre revêtu des ornements sacrés pour célébrer le saint sacrifice de la messe est le médiateur entre Dieu et les hommes, et ce rôle ne convient ni à celui du confesseur, qui est un juge, ni à celui du pénitent, qui est un coupable; c'est pourquoi le synode défend qu'aucun prêtre puisse se confesser ou entendre les autres au tribunal de la pénitence, revêtu de ces mêmes ornements.

Le synode se conformant aux décrets du Concile de Trente réserve au prélat l'absolution des péchés suivants : 1° le vol de chose sainte ou déposée dans un lieu sacré; 2° l'homicide volontaire; 3° l'avortement volontaire d'un fœtus animé ou sur le point de l'être; 4° l'inceste avec un parent



jusqu'au quatrième degré inclusivement, et avec un allié, jusqu'au second degré inclusivement; 5° le refus de payer les dîmes ou les prémices; 6° le blasphème contre Dieu et sa très-sainte Mère; 7° le parjure avec préjudice du prochain, en justice ou ailleurs; 8° l'usage de traitements indiqués par les sorciers ou le recours aux cérémonies diaboliques qu'ils emploient; 9° la violence faite aux Indiens et aux Nègres pour les faire travailler les jours de fête, qu'ils doivent observer, sans leur payer de salaire.

La cinquième session se compose de neuf constitutions. On y prescrit d'abord que, dans les paroisses où doit être placé le très-saint Sacrement, il y ait une lampe ou un cierge allumé, que les curés auront soin de surveiller, pour qu'il ne s'éteigne point par négligence; que, vu le respect dû à l'Eucharistie, on doit observer que, lorsqu'elle est portée aux malades en forme de viatique, elle soit aussi accompagnée d'un cierge allumé. On ordonne que, par suite du même respect envers le sacrement, les curés ne laissent jamais la clef du tabernacle sur l'autel ou dans la sacristie, sous la surveillance de sacristains laïques, mais qu'ils la portent avec eux ou qu'ils la gardent dans quelque armoire fermée. Le synode considérant que l'Eglise ayant établi, pour recevoir le sacrement de l'Eucharistie, la nécessité, de la part du communiant, de savoir discerner avec intelligence la différence qui existe entre le pain divin et le pain ordinaire, et que les enfants qui ne la connaissent pas encore, ne sont pas capables de s'approcher de la table sainte, prescrit aux curés de s'assurer si les enfants qui vont communier pour la première fois sont suffisamment instruits, et de les examiner, à moins qu'ils ne soient munis d'un certificat de leur confesseur; il ordonne de même aux parents de les envoyer à cet effet aux curés le jour avant la communion, ou en autre temps convenable. Il prescrit aux curés de se servir des saintes huiles anciennes, tant qu'ils

n ont pas de nouvelles, dont ils doivent du reste se mir dans les deux mois qui en suivent la bénédiction, yennant le certificat qui leur sera remis lors de la visite césaine. Conformément au cérémonial, il prescrit encore, qu'on reçoit la communion de la main de l'évêque, de baiser la main, avant de la recevoir [1]. Il décide que, si ès l'administration du viatique, un malade survit quels jours, continue à se trouver dans le même danger, et nande à le recevoir de nouveau, les curés ne doivent pas refuser cette consolation, et il déclare en même temps après un intervalle de huit ou dix jours, le danger de rt subsistant toujours, aucun desservant ne doit laisser l'administrer, si on le demande. Urbain VIII, par un bref 1639, permet aux Indiens, aux nègres et aux métis de érer la communion pascale jusqu'à l'octave de la Fête-u. Le synode comprenant la difficulté que l'on éprouve onstater quelles personnes ont obéi à temps au commannent de l'Eglise, lorsqu'à cause du retard des autres on recueille pas les billets de communion, enjoint aux curés xhorter les Indiens, les nègres et les métis à commencer remplir le devoir pascal, dès le jour des Cendres, puisque bref ci-dessus cité accorde cette faculté, même avec une s grande anticipation, afin qu'ils aient terminé le dinche de Quasimodo. A cette époque, les billets seront neillis après que les curés en auront averti le public, ns l'explication qu'ils font de la doctrine chrétienne; mais il y a manque de confesseurs, on ne fera point cet aversement, et l'on ne recueillera pas les billets avant l'exration du délai accordé aux naturels.

La sixième session contient quinze constitutions relatives la célébration de la messe et des offices divins. Suivant l'esprit du concile de Trente, qui charge les évêques de prévenir toute irrévérence qui pourrait se commettre dans

[1] Nous baisons en Europe l'anneau pastoral. (*Note du traducteur*.)

la célébration du sacrifice non sanglant, par les mérites duquel le prêtre apaise la Majesté divine et l'incline à nous dispenser ses grâces et ses miséricordes, le synode ordonne que dans aucune église on ne chante deux messes en même temps, mais qu'elles soient successivement chantées l'une après l'autre; que dans les messes solennelles, les musiciens du chœur chantent entièrement le *Gloria* et le *Credo*, et que dans les enterrements et services funèbres on chante aussi, sans aucune suppression, les psaumes de la vigile. Pour éviter les inconvénients que pourrait entraîner le grand concours de personnes des deux sexes aux messes de Noël et des Rois, il prescrit de ne pas ouvrir les églises jusqu'à ce que le jour paraisse. Les décrets de l'Eglise, portant que les prêtres doivent, pour célébrer, sortir de la sacristie la tête couverte, le synode recommande l'observation de cette disposition, et veut que les sacristains ne donnent point d'ornements à celui qui ne voudrait pas sortir en bonnet carré. Le concile provincial de Lima, approuvé par le siège apostolique, avait défendu à tout prêtre de prendre du tabac en poudre ou à fumer avant de dire la messe, et le précédent synode avait étendu cette prohibition aux gens du monde comme aux religieux. Le synode actuel voulant éviter cet abus recommande aux ecclésiastiques de ne pas enfreindre cette règle, afin que leur exemple excite le reste des fidèles à l'observer à leur tour. Le synode, se conformant au concile de Trente, défend, sous peine d'excommunication majeure *ipso facto incurrenda*, de dire ou de chanter des messes dans les chambres des morts, les jours de leurs funérailles, attendu qu'il est indécent de célébrer l'auguste sacrifice dans les demeures des particuliers. Il décide de même que les oratoires privés doivent être des pièces destinées à cette fin spéciale, qui aient leurs murs et qui soient séparées des habitations, qui présentent une étendue suffisante pour recevoir dans leur enceinte l'autel, le mar-

che-pied, le prêtre et l'acolyte; et que l'évêque ou le vicaire général les fasse visiter, en défendant, sous peine grave, à tout prêtre séculier ou régulier de célébrer dans des oratoires qui n'auraient pas la décence et la grandeur exigées. Il ordonna également que huit jours après la publication des constitutions du synode, il fût nommé un visiteur pour tous les oratoires, et que les vicaires forains en nommassent un aussi dans leur ressort, de façon à former un catalogue général. Comme les tournées pastorales avaient fait connaître l'indécence d'un grand nombre d'oratoires, il prescrivit aux curés et vicaires de les visiter, de n'en autoriser aucun qui n'eût été visité, et de n'y célébrer, qu'autant que la visite fût constatée et que l'autorisation eût été délivrée. En conformité de ce que le décret de Clément XI révoque le privilège des autels portatifs autorisés par le droit commun, sauf l'exception accordée aux évêques, et par une concession particulière aux missionnaires des Indes, le synode défend à tout prêtre qui ne jouit pas de ces exemptions, de célébrer sur un autel portatif, et ordonne expressément à ceux qui en auraient, de faire connaître leur autel, pour qu'il soit visité par l'ordinaire. On recommande ensuite aux prêtres de se conformer à l'intention des fidèles, dont ils reçoivent un honoraire, pour que la messe leur soit appliquée, et d'offrir absolument le sacrifice suivant les vues de celui qui paie l'honoraire, fût-il moindre que de coutume, comme il résulte des décrets d'Urbain VIII qui indiquent cette obligation, et par la même raison, quand le fondateur d'une chapelle dispose que des messes devront être dites dans telle église, tel jour ou à tel autel, le chapelain est obligé d'accomplir ces conditions, et par la même raison encore, celui qui reçoit l'aumône [1] pour une messe, doit la dire au jour,

[1] L'*aumône*, en espagnol, signifie toute offrande faite en vue d'un acte religieux ou d'une œuvre soit pieuse, soit charitable. Je hasarde une fois le mot dans le texte, en le justifiant ou en l'expliquant par cette note. On doit se rappeler,

doutait que le principe de la dîme fût applicable. Le rétablissement du séminaire diocésain fut l'objet des délibérations de la session onzième : le synode regrettait, et avec une souveraine raison, cette maison précieuse destinée à pourvoir l'Eglise de ministres capables et proposait des moyens pour la relever. La douzième session spécifia les cas réservés par le synode. La treizième fixa le tarif des honoraires des curés; la quatorzième chargea tous les ecclésiastiques, et en particulier les curés, de protéger les indigènes et de défendre leurs privilèges. Il est infiniment honorable pour le synode d'avoir consigné dans ses actes, des dispositions qui révèlent les sentiments chrétiens et généreux que nourrissaient ses membres en faveur de ces êtres infortunés. Les Indiens attiraient l'attention des grands et des puissants sans doute, mais seulement pour leur faire chercher les moyens de les dompter, de les anéantir ! Le synode ordonna qu'ils fussent soigneusement instruits par leurs curés respectifs ; il exposa les principales obligations des *encomenderos ;* il fulmina des peines contre ceux qui frustreraient les naturels de leurs salaires, et enfin contre ceux qui les empêcheraient de se marier. La dernière session fut consacrée à différents points relatifs à la discipline ecclésiastique, à la sanctification des jours de fête, à la suppression de certains abus qui s'étaient introduits dans le diocèse, contrairement aux lois de l'Eglise. Toutes ces constitutions furent signées le 8 décembre 1744, et l'évêque les envoya aussitôt à l'Audience royale, pour en obtenir la publication, qui eut lieu en effet.

L'église de Santiago tint aussi son synode, présidé par l'évêque D. Manuel d'Aldai. Ayant invité par une lettre pastorale les curés du diocèse à se trouver dans la capitale les derniers jours de décembre 1762, l'évêque fixa le 4 janvier suivant, pour faire dans l'église cathédrale l'ouverture solennelle des sessions [1]. Le chapitre diocésain, le clergé et

[1] *Document n°* 28.

rendre compte à l'évêque ou à son vicaire général, et dans les endroits éloignés de plus de soixante lieues, au vicaire forain de la province. On déclare de même que, lorsqu'il n'y a pas de témoins qui connaissent au moins depuis dix ans les célibataires ou veufs étrangers, les curés ne doivent pas les marier, sans en avoir préalablement averti l'évêque, à moins qu'ils ne puissent présenter un acte authentique émanant de l'ordinaire de leur pays. Pour éviter tout vice qui pourrait atteindre les dispenses accordées pour les mariages, le synode prescrit de spécifier avec clarté les empêchements qui regardent soit le for intérieur soit le for extérieur, en expliquant les degrés et la nature de la parenté, ainsi que les particularités qui se présentent; mais en ce qui concerne le for intérieur, lorsqu'il y a des empêchements secrets, on devra faire ce rapport dans le même sens, en omettant les noms des intéressés. On déclare que la fin que s'est proposée le concile de Trente en ordonnant la publication des bans, étant de découvrir les empêchements, lorsque les époux sont de paroisses différentes, le curé auquel se présentent les parties doit donner un bulletin pour que son collègue fasse les publications et certifie s'il en est ou s'il n'en est pas résulté d'empêchement; on déclare en outre que ce dernier ne doit pas prendre d'informations et ne peut exiger aucun autre honoraire que celui de son certificat. Le synode défend aux hommes de faire sortir de la maison paternelle les femmes auxquelles ils doivent s'unir, soit pour les présenter au curé, soit pour les conduire à une autre paroisse, et charge les curés de réprimer cet abus et de punir les délinquants; il ordonne que le curé de l'endroit où les futurs se seraient rendus, dépose la femme dans un couvent et ajourne le futur, en attendant que toutes les diligences se fassent dans le lieu où doit se célébrer le mariage; après quoi, le pasteur né, sans préjudice de ses droits, autorisera celui de l'endroit où les futurs se sont réfugiés à les bénir

et à les marier, à charge par ceux-ci de payer les honoraires fixés pour les épousailles. On prescrit d'exhorter ceux qui doivent recevoir la bénédiction nuptiale à s'y disposer par la confession et la communion, comme l'ordonne le concile de Trente, surtout ceux qui ont noué des relations illicites; de ne pas procéder à l'administration du sacrement, si les contractants ne sont pas instruits dans la doctrine chrétienne, jusqu'à ce qu'ils aient appris pour le moins ce qui est de nécessité de salut. On approuve l'usage que le curé célébrant le mariage soit celui de l'épouse, pour éviter des difficultés, bien que pour sa validité la présence de l'un des curés soit seule exigée, quand les époux sont de paroisses différentes, comme l'a décidé le concile de Trente; on déclare également que si la femme se trouvait au domicile du futur, sans avoir été enlevée par la violence, le sacrement serait administré par le curé de celui-ci, après que les bans auraient été publiés dans les deux paroisses. Suivant l'esprit du concile de Trente, qui veut que les mariages se célèbrent *in facie ecclesiæ*, on ordonne aux curés de fiancer et marier en même temps, excepté lorsque l'Eglise le défend, et d'imposer aux fiancés l'obligation de se marier dans les trois mois, en autorisant les curés à menacer des censures ceux qui refuseraient de le faire. Le synode prescrit aux curés, lorsque des personnes suspectes paraissent dans leurs paroisses, disant être mariées, et ne l'étant peut-être pas en réalité, d'en exiger, afin de prévenir les concubinages, le rapport de leur acte de mariage, ou toute autre justification régulière; faute de quoi, il faudra déposer la femme dans un couvent, jusqu'à ce que l'homme ait fourni des preuves suffisantes. Il arrivait fréquemment dans le Chili que des maîtres vendissent en des lieux distincts leurs esclaves mariés, qui ne pouvaient, par suite de cette circonstance, user du mariage : les conciles de Lima et de Mexico avaient prohibé cet usage; le synode rappelle le

maintien de la prohibition. Il prescrit également aux curés de ne pas dispenser des publications exigées par les canons pour les mariages, parce que, suivant le concile de Trente, ce droit appartient à l'évêque ou à son vicaire général, si ce n'est en danger de mort, et à une distance telle qu'on ne puisse recourir à la cour épiscopale. Il prescrit encore dans les cas où des femmes forment une demande en divorce, à laquelle elles ne donnent pas suite, vivant dans l'intervalle séparées de leurs maris, de les faire déposer dans un couvent, pour qu'elles y restent tout le temps que la cause sera pendante. Remarquant que des hommes mariés se séparent de leurs femmes pour un grand nombre d'années et se rendent dans une autre paroisse, accaparant ainsi toutes les ressources du ménage, il ordonne qu'aucun curé ne permette de résider dans sa *doctrine* à tout individu marié qui est séparé de sa femme depuis deux ans, à moins qu'il ne justifie de son consentement par une pièce approuvée de l'ordinaire ecclésiastique; faute de quoi, les curés pourront le contraindre par des censures au retour près de son conjoint.

La neuvième session, qui parle de la vie et des mœurs des clercs, comprend quinze constitutions. Comme la fin principale à laquelle il faut tendre dans l'ordination des clercs, est de pourvoir l'Eglise de ministres utiles, le concile de Trente a décidé que tout clerc élevé aux ordres devait être attaché au service de quelque église, pour y exercer son ministère; dans le même esprit, le synode précédent a indiqué la cathédrale comme étant l'église à laquelle ils doivent se rendre, pour contribuer aux solennités du culte, aux jours qu'il détermine; et conformément à ces dispositions, le synode actuel ordonne que tous les ecclésiastiques résidants dans la ville, servent comme assistants dans l'église cathédrale les jours fixés. Il ordonne de même que tous ceux qui résident dans leurs terres, à la campagne, se ren-

dent à la ville tous les ans, pour suivre les offices de la cathédrale, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au mardi de Pâques, pendant l'octave de la Fête-Dieu, à la fête de la Conception de la Vierge Marie [1], à la fête de saint Pierre et de saint Paul; de même encore il prescrit aux ecclésiastiques qui demeurent dans les autres endroits, de se rendre à l'église paroissiale, la semaine sainte, le jour des cendres, la fête de saint Pierre et de saint Paul, celle du patron de la ville ou du lieu, les octaves de la Fête-Dieu et de la Conception, si elles sont célébrées solennellement. Le synode applaudit à l'usage de chanter tous les samedis le *Salve* dans l'église cathédrale, et prescrit de continuer, avec le concours non-seulement du chapitre, mais encore du clergé. Le dernier synode ayant prescrit à tous les prêtres confesseurs de se tenir dans la cathédrale depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à celui du Quasimodo inclusivement, pour entendre les personnes qui se présenteraient, et le concours des pénitents montrant l'utilité d'un usage si pieux et l'estime qu'il inspire aux fidèles pour le clergé, le synode actuel ordonne de maintenir cet usage, et veut que les curés l'introduisent dans les autres localités où il y a des prêtres confesseurs. La vocation spéciale qui attache les membres du clergé au service du Seigneur exige qu'ils ne se contentent pas de cultiver la vertu intérieure : il faut que leurs sentiments se révèlent à l'extérieur par la modestie de leur mise, par la réserve de leurs actions. En conséquence, le synode renouvelle ce qui a été déterminé par les canons sur la décence de leurs vêtements, et conformément à la coutume qui est observée, il veut que le costume du clergé

[1] C'est un roi de France, c'est Louis XIV qui obtint le premier du souverain pontife l'autorisation de célébrer par une octave la fête consacrée à la solennisation du plus glorieux privilège de la Mère de Dieu. Mais la dévotion à la Vierge Immaculée a surtout, à toutes les époques, été populaire en Espagne; et comme nous le verrons, ce culte particulier a passé dans l'Amérique méridionale. (*Note du traducteur.*)

soit de couleur noire; il défend aux ordonnés de porter des habillements séculiers, et blâme hautement le luxe par lequel certains prêtres démentent la modestie propre à leur état; il défend aux ecclésiastiques de s'amuser à des jeux de hasard; par suite, de jouer aux dés ou aux cartes, lorsqu'ils sont invités chez des particuliers, comme également de tenir des tables de jeu dans leurs maisons, ou d'entrer là où il y en a; et il leur recommande, lorsqu'ils prennent quelque divertissement de ceux qui sont permis, que ce soit avec des personnes honnêtes. Quant à l'obligation pour les clercs de porter en évidence la couronne cléricale, d'après les ordres qui leur ont été conférés, et d'entretenir leur tonsure qui consiste, suivant les dispositions du concile précédent, à se raser les cheveux au haut de la tête, le synode prescrit de l'accomplir conformément aux décrets du saint-siège. Il enjoint aussi à tous les curés et à tous les autres ecclésiastiques résidants dans la ville, d'assister aux conférences de morale qui doivent avoir lieu un jour de la semaine, et aux doyens des villes, où se trouve un clergé suffisant, de tenir avec ses membres des conférences semblables une fois chaque semaine; il veut enfin qu'au commencement de l'année on dresse la liste des ecclésiastiques qui doivent prêcher les sermons d'usage aux jours prévus d'avance.

Comme un des principaux moyens dont se sert l'Eglise pour inspirer aux fidèles l'amour de la vertu est la prédication de la parole divine, le synode exige que tous les prédicateurs expliquent dans leurs discours, même dans leurs panégyriques, quelque article de la doctrine chrétienne, ou quelque précepte de la loi divine, et qu'ils exhortent les auditeurs à la pratique des vertus et à l'horreur du péché, s'abstenant de sujets trop subtils ou de ces pensées qui torturent l'Ecriture sainte. Pensant que des exagérations peuvent se glisser dans les sermons qui se prêchent aux



obsèques de certaines personnes, surtout si elles ont joui de quelque réputation de vertu, le synode ordonne, pour qu'on n'y rapporte pas des choses extraordinaires contre les décrets du siège apostolique, que ces sermons, avant d'être débités, soient communiqués à l'évêque, et ne soient pas prêchés en l'absence de cette formalité.

Les sacrés canons interdisant aux membres du clergé de faire le commerce, le synode déclare que la ferme des dîmes et les marchés relatifs à leur administration sont des opérations interdites aux mêmes membres, ainsi que le travail des mines par eux-mêmes ou par des tiers et l'exploitation de moulins ou ateliers de métaux : cette prohibition s'applique spécialement aux curés, que Sa Sainteté Clément IX soumet à la peine d'excommunication majeure *latæ sententiæ*, dans une bulle adressée particulièrement aux Indes.

La dixième session, qui s'occupe des paroisses de campagnes, comprend dix-sept constitutions. Les curés préposés au soin de leurs paroissiens sont strictement tenus de leur annoncer la parole divine, surtout les jours de fête, comme le répète maintes fois le concile de Trente, et le pape Innocent XIII a déclaré qu'aucune coutume contraire ne pouvait les affranchir de cette obligation. C'est pourquoi le synode ordonne que tous les curés prêchent au peuple la parole de Dieu tous les jours fériés, et en cas d'omission, que l'évêque charge un autre prêtre de l'annoncer à leur place et à leurs frais ; il ordonne aussi que les dimanches et les jours de fête, au moment de l'évangile, ils expliquent alternativement les prières et la doctrine chrétienne ; et comme la distance où beaucoup d'enfants se trouvent de leur paroisse ne leur permet absolument pas d'assister à ces instructions, le synode charge les curés de tâcher de procurer à la paroisse des maîtres qui enseignent à lire et à écrire aux enfants, à la condition que l'enseignement des mystères de notre foi donné par ces maîtres soit approuvé par les curés : sans cette

approbation, personne ne peut tenir école. Il prescrit aux curés des villages indiens et des endroits où il y a des *encomiendas*, après qu'ils auront prêché et enseigné à la messe, de charger le fiscal de réciter aux portes de l'église, séparément avec les Indiens, les prières et le catéchisme, voulant que les Indiens libres s'y rendent également; il déclare encore que les curés peuvent frapper de censure les maîtres ou les intendants d'Indiens et de nègres esclaves qui les empêcheraient de se rendre à l'église pour réciter avec le fiscal nommé à cet effet les mystères de notre foi, soit le matin, avant, soit le soir, après le travail.

Le curé est le pasteur immédiat de son troupeau; c'est donc lui qui doit lui éviter les occasions de péché. C'est pourquoi le synode charge les curés d'user de tous les moyens au pouvoir de leur ministère pour empêcher les scandales publics, de recourir à la justice séculière pour arriver à ce but, et d'en faire part au prélat, pour qu'il y joigne, en cas de besoin, l'emploi des mesures appropriées à la circonstance. On charge les curés de faire tous les ans la liste des personnes adultes qu'oblige le précepte de la confession et de la communion; et pour connaître avec certitude toutes celles qui y sont soumises, ils feront tous les trois ans un recensement plus général des familles, en y comprenant les enfants. Une copie de ce tableau sera remise à l'évêque, et pour qu'ils sachent mieux quelles personnes communient, ils distribueront à ceux qui auront accompli le précepte, des billets qu'ils recueilleront au moment qui leur paraîtra le plus opportun, en ayant soin d'annoter sur le tableau le nom de la personne qui remet son billet : les curés pourront même presser par des censures l'accomplissement du précepte.

Les curés, pour remplir le devoir d'enseigner et de connaître les âmes qui leur sont confiées, sont tenus de résider au centre de leur paroisse; en conséquence, le synode leur

défend de sortir, ne fût-ce que pour un jour entier, sans se faire remplacer par un autre prêtre; et sortant pour plus de deux jours, sans en demander la permission par écrit à l'évêque ou à son vicaire général. Le synode rappelle aux curés l'obligation que leur impose le droit ecclésiastique d'appliquer à leur peuple l'intention de leur messe les jours fériés, mais il déclare que l'évêque peut les en dispenser sur juste motif. Il ordonne à tous les curés de tenir les registres suivants : deux pour les baptêmes; l'un, des Espagnols; l'autre, des Indiens, nègres ou individus d'autres races; un troisième, pour les confirmations qui s'administrent dans la paroisse; un quatrième, pour les actes de mariage; un cinquième, pour les actes d'inhumation; un sixième, pour mentionner les legs pieux faits par testament. Là où il n'y aurait point de marguillier, chargé de l'administration des biens de la paroisse, il y aura un registre de fabrique sur lequel seront portées les recettes faites pour honoraires de sépulture, ainsi que l'énumération des chapellenies dépendantes de la paroisse, avec le nombre de messes, leur dotation, les jours où elles doivent se dire, et les fonds sur lesquels sont hypothéqués les capitaux. Le synode veut également que les curés fassent placer dans leur église le tarif des droits paroissiaux, et qu'ils le représentent, lors des tournées pastorales. Il rappelle aussi l'obligation où ils sont de publier les jours de fête et de jeûne, en distinguant ceux auxquels sont tenus les Indiens et les Espagnols. Le synode, considérant la grande étendue du diocèse, accorde à tous les curés qui ont leur cure hors de la ville, les pouvoirs nécessaires pour se tirer d'embarras sans difficulté dans l'administration du sacrement de pénitence.

L'excommunication étant une des armes dont se sert l'Eglise elle-même dans des cas graves, le synode rappelle aux curés que les évêques seuls peuvent y recourir, et cela, dans les cas les plus graves.

La session onzième comprend cinq constitutions, où il est question des curés des villes. La même obligation qui astreint les curés de campagne à connaître leurs brebis et à les instruire dans les mystères de notre sainte foi, s'étend aux curés de ville, et suivant la bulle d'Innocent XIII, ils ne sont point dispensés de cette obligation par l'explication de la doctrine chrétienne qui se fait dans les églises par les réguliers. S'appuyant de cette décision, le synode enjoint à tous les curés de donner dans leurs églises, tous les dimanches de l'année, l'explication de la doctrine chrétienne. C'est pour tous les ministères dont on a déjà parlé, c'est pour l'administration des sacrements que les curés sont choisis : aussi sont-ils encore tenus de desservir leur cure eux-mêmes, sans se décharger sur leurs vicaires du poids de leurs fonctions. C'est pourquoi le synode ordonne que tous les titulaires, quand bien même ils habiteraient des colonies, passent la journée dans leurs paroisses, à moins de se trouver malades, et que la nuit seulement, et au milieu de la journée, ils se puissent faire remplacer pour l'administration des sacrements.

Porter le viatique aux malades est un acte si solennel, il est si essentiel qu'il s'accomplisse avec la plus grande décence et le plus grand cortège possibles, que le synode recommande aux curés de la cathédrale et des autres villes, s'il doit être porté le jour, d'en avertir d'abord les fidèles par trois coups de cloche, pour que les personnes dévotes puissent s'y rendre ; il recommande également de faire une exposition solennelle du Saint-Sacrement, au moins une fois le mois. Il prescrit enfin à tous les curés tant de ville que de campagne d'observer scrupuleusement les préceptes que contiennent les dixième et onzième sessions, sous la même obligation et sous les peines qu'indique chacune d'elles.

La douzième session comprend neuf constitutions qui traitent des jours fériés et de l'observation des fêtes. Le synode

défend aux voituriers de conduire du bagage, et aux propriétaires de se rendre aux marchés de vaches ou d'autres bestiaux les jours de précepte. Il prohibe les réunions vulgairement appelées *Mingacos*, qui ont coutume de se tenir pour les semailles, en accordant, il est vrai, au curé la faculté de les autoriser, en cas de nécessité urgente, mais à la condition pour le même curé d'interdire les excès de boissons qui se commettent ordinairement en semblable circonstance. Il défend aussi, aux jours de fête, le travail des moulins ou des pilons qui servent à broyer les métaux; mais en cas de nécessité, il autorise le curé à le permettre, en exigeant en compensation quelque aumône pour la fabrique de l'église; et enfin il défend aux marchands de vendre ces jours-là dans leurs boutiques. Il prescrit aux magistrats, particulièrement dans les villages de la campagne, de ne pas accueillir, les jours de fête, les demandes en recouvrement, parce qu'elles empêchent les fidèles d'aller à l'église, et pour la même raison, de ne pas faire de réunions pour des formalités de procédure judiciaire, si ce n'est dans les cas qui ne souffrent point de retard. En ce qui concerne les actes de piété qui se pratiquent les jours fériés, le synode prohibe ces cérémonies qui, sous un prétexte de dévotion, servent communément d'aliment à des vices scandaleux: le synode regarde comme telles, les représentations de la naissance de Notre-Seigneur, à la Noël, l'érection des autels qui, aux fêtes de Notre-Dame ou à d'autres fêtes semblables, sont arrangés dans des maisons particulières, ouverts ou éclairés la nuit, et près desquels le concours des deux sexes cause des désordres; mais il déclare en même temps qu'il ne défend pas ces scènes et ces autels, pourvu qu'on les joue ou qu'on les élève dans des appartements fermés, où il n'y a pas de concours. Le synode proteste énergiquement contre certaines coutumes immorales qui s'étaient depuis long-temps introduites dans le Chili, au détriment de la re-

ligion, telles que les veillées dans des cabanes faites de branches, où passaient la nuit des personnes des deux sexes qui célébraient plusieurs jours de suite la fête des saints. Il prescrit de finir toutes les solennités dans la matinée, sans que dans la soirée il y ait ni autels, ni processions, ni courses de taureaux données par les syndics des confréries; il charge la conscience des curés de l'observation de ce précepte ; il impose des peines aux infracteurs, et il exhorte les supérieurs des ordres réguliers de faire suivre les mêmes règles dans leurs couvents à la campagne.

La treizième session, qui traite de l'observance du jeûne, comprend sept constitutions. L'Eglise a considéré le jeûne du carême comme nécessaire pour la mortification de la chair et utile pour le perfectionnement de l'âme; mais la pratique du jeûne s'étant relâchée, Benoit XIV, pour la raffermir, expédia cinq brefs qu'il chargea les évêques de publier, et c'est conformément aux dispositions qu'ils contiennent, que le synode déclare que pour dispenser de l'abstinence, pendant un carême, toute une localité ou toute une paroisse, il faut qu'il y ait une raison très-grave et urgente qui s'applique à tous les habitants de la même localité; que les Indiens sont seulement tenus de jeûner les vendredis du carême, le samedi saint et la veille de la Noël, et enfin que les curés doivent expliquer à leurs paroissiens les lois et les règles observées par l'Eglise, relativement au précepte du jeûne.

Dans la quatorzième session, on traite des confréries et des processions; on soumet l'organisation des confréries à des règles pleines de prudence qui coupent court en même temps aux abus qui s'introduisent si facilement dans de semblables institutions.

Dans la quinzième session, le synode proclame l'immunité des Eglises, soutenue en tout temps avec énergie par les conciles généraux; il défend aux tribunaux séculiers

d'exercer sur elles des actes de juridiction, et il sanctionne certaines règles de discipline nécessaires pour leur décence et leur splendeur.

Dans la seizième session, le synode charge les supérieurs des monastères de veiller soigneusement à leur clôture et indique des mesures pleines de sagesse pour leur bonne direction, pour l'observance de leurs règles, et pour l'administration de leurs revenus.

Les testaments et legs pieux furent les objets qui occupèrent l'attention du synode dans la dix-septième session. Il enjoint rigoureusement aux exécuteurs testamentaires et aux héritiers d'exécuter au plus vite les volontés des testateurs, et indique différents moyens d'atteindre cette fin.

Dans la dix-huitième session, le synode impose aux curés les obligations qu'ils ont à remplir pour l'enterrement de leurs paroissiens, et permet à ceux-ci de choisir l'endroit où ils veulent être enterrés. Les prétentions de quelques curés, qui soutenaient qu'il leur appartenait exclusivement d'inhumer les morts, donnèrent lieu à ces décisions du concile.

Les résolutions prises dans la dix-neuvième session sont un titre qui honore hautement les membres qui composèrent le synode; on y prescrit aux curés de se charger de la défense des Indiens et de dénoncer les vexations que leurs maîtres leur feraient souffrir; on enjoint, avec menace, aux possesseurs d'*encomiendas* de veiller à l'instruction de leurs gens, et l'on rappelle aussi cette obligation aux curés, pour qu'ils fassent en sorte de la remplir scrupuleusement.

Dans la session vingtième, le synode se borna à indiquer des mesures pour des cas particuliers, qui se trouvent résolus par des décisions de l'Eglise, qu'il voulut mettre en vigueur.

L'évêque porta les constitutions du synode à la connais-

sance de l'Audience, qui en ordonna la publication, pour qu'elles pussent être observées. « La combinaison, dit le fiscal, de ces nouvelles lois avec les décisions des conciles antérieurs qu'on doit suivre, est un travail qu'exigeait l'état présent de ce diocèse, et pour lui donner la perfection qu'il présente, il fallait toute la science et toute la capacité du législateur qui s'en est chargé. Il y prodigue toute sa piété, toute sa prudence, toute sa doctrine, celles mêmes qu'on devait attendre de la vaste connaissance qu'il possède de l'exposition des dogmes sacrés, des préceptes ecclésiastiques et des dispositions du droit. » Tel fut le jugement formé par l'Audience, relativement au synode de l'évêque Aldai.

C'est à dessein que nous avons voulu parcourir assez minutieusement ces précieux statuts. Ils présentent l'abrégé de la doctrine catholique et de la discipline canonique, et « le beau monument élevé pour nous rappeler les temps les plus heureux de l'Eglise, par un pasteur que ses vertus et sa sagesse pourraient faire placer à côté des Borromée, des Gotti et des Lambertini. » Mais ces constitutions des synodes que nous avons étudiées, et le zèle des pasteurs qui les présidèrent, indiquaient la nécessité d'un concile provincial où les abus fussent frappés de coups plus décisifs, et où la ferveur de la discipline, relâchée au sein des Eglises américaines, pût recouvrer sa splendeur primitive, par l'influence de constitutions sages et prudentes. Dominés par cette pensée, quelques évêques zélés d'Amérique représentèrent à Charles III combien, dans la décadence de la discipline canonique qui affaiblissait graduellement les Eglises du Nouveau-Monde, les conciles provinciaux étaient nécessaires pour en ramener les différences à une règle unique et commune. Aux représentations des évêques se joignirent celles d'autres personnes qui, animées d'un zèle sans doute éclairé, désiraient voir adopter des réformes importantes

pour la dignité du ministère sacerdotal. Toutes ces réclamations accusaient des abus qui demandaient un remède prompt et efficace, un relâchement dans la discipline dont il fallait radicalement détruire les causes ; toutes enfin prouvaient le besoin d'améliorations dont l'introduction donnerait une nouvelle splendeur à l'Eglise et à la Foi. Le roi soumit au conseil des Indes toutes ces observations, et le fruit des travaux de ses membres, ce fut le *Volume royal* que Charles eut soin d'envoyer en forme de décret (le 18 octobre 1768) à tous les évêques des Indes. Le *Volume* indiquait en outre les formalités à suivre pour la réunion du concile, et auxquelles les Pères devaient se soumettre.

Nous pouvons considérer le *Volume royal* comme la récapitulation des décrets envoyés par le roi en diverses occasions, pour faire aux évêques ses observations et ses recommandations en matière de discipline, ou comme le recueil des réclamations adressées au même roi par quelques prélats et par d'autres personnes intéressées à couper court à certains abus, ou enfin comme le résumé de questions dont la solution, dans un sens déterminé, importait au roi d'Espagne, pour mieux cimenter son pouvoir dans les Etats d'Amérique. La nature des matériaux qui le compose nous autorise à juger l'ouvrage ainsi. En matière de discipline, on y voit la puissance royale étendre des prétentions démesurées, au préjudice de la juridiction ecclésiastique. On y donne aux évêques des avis tout-à-fait inutiles et sur des objets que le roi ne pouvait rappeler sans faire injure au zèle et aux lumières par lesquels se distinguaient tant de pasteurs éminents qui gouvernaient à cette époque les Eglises américaines. Les œuvres de certains théologiens qui traitaient les questions épineuses du régicide et du tyrannicide avaient envahi les pays de l'Amérique espagnole, et les opinions les plus aventureuses et les plus dangereuses qu'on y lisait ne laissaient pas que de compter de nombreux prosélytes ;

et c'est là un autre point auquel le *Volume royal* s'attache avec une attention particulière.

Les instructions contenues dans le *Volume royal* et dans la cédule qu'il expédia pour prier les évêques de se réunir en conciles provinciaux [1], ne parurent toutefois pas encore suffisantes à Charles; il y ajouta en outre les vingt articles suivants, qu'ils devaient prendre en considération.

I. Que s'il y avait quelque motif pour retarder la célébration du synode, il serait examiné par le vice-roi ou par le président de l'Audience royale compétent, et qu'en pareil cas il ne serait pas convoqué, tant que ne seraient pas résolues, d'accord avec le métropolitain, toutes les difficultés proposées, qui ne seraient ni affectées ni inventées pour ajourner une mesure si sainte; ce qui n'est pas croyable, attendu que cela ferait supposer ce qu'on ne saurait admettre, à savoir que des troubles puissent naître de ce que le gouvernement imagine, pour répandre une plus parfaite harmonie et concorde dans toutes les classes du clergé entre elles, et pour stimuler son zèle dans l'accomplissement légitime de ses fonctions édifiantes, pour le profit des fidèles et de notre sainte religion catholique.

II. Que dans les lettres de convocation que le métropolitain adressera à chacun de ses suffragants, il insère la cédule ou le *Volume royal*, pour que le suffragant puisse se rendre compte de l'objet de la convocation et se présenter muni de tous les faits particuliers à son diocèse.

III. Que le concile provincial examine les excès que commettent, dans la perception des droits, les subalternes de ses tribunaux ecclésiastiques, et qu'il y apporte le remède convenable, en s'en référant au tarif royal et en exemptant du paiement de droits, dans les cas et pour les choses que le saint concile de Trente en affranchit et veut que les ministres du culte fassent gratuitement.

[1] Décret rendu à Saint-Ildephonse le 21 août 1769. (*Note de l'auteur.*)

IV. Que les curés n'exigent pas non plus de leurs paroissiens des redevances illégitimes, et que partout où il existe, l'on corrige l'abus par suite duquel les curés réclament un subside sur les fonds de patrimoine royal, dans des paroisses qui donnent des émoluments ou possèdent des revenus suffisants, attendu qu'il n'est pas juste de grever indûment le Trésor royal, accablé déjà sous tant de charges nécessaires pour l'administration de la justice et pour la défense de ces provinces éloignées.

V. Qu'il soit rédigé, en ayant sous les yeux le catéchisme romain, appelé *du concile*, un catéchisme abrégé, scrupuleusement extrait du romain, afin que les fidèles reçoivent la pure et saine doctrine de l'Eglise, d'une manière uniforme, et sous l'autorité compétente du concile provincial; qu'à cet effet le concile charge des théologiens instruits et timorés de faire ce catéchisme et le revoie lui-même avec soin, pour que de la sorte ne circulent pas, en matière si grave et si importante, des ouvrages individuels, dépourvus d'une autorité légitime et d'un examen préalable.

VI. Que l'on apporte la même diligence à réviser les catéchismes traduits dans les idiomes naturels des indigènes, pour les faire examiner et éclaircir, et pour éviter toute équivoque en ce qui intéresse si pleinement le salut spirituel des fidèles et des néophytes de ces contrées.

VII. Que l'obligation pour les curés d'expliquer l'Evangile et d'instruire les fidèles dans les rudiments de la doctrine chrétienne étant si étroite, le concile détermine, avec connaissance des négligences qui se commettent à cet égard, le temps et la forme précise dans lesquels cette obligation doit être remplie au moins les jours de fête.

VIII. Que conformément à la teneur du décret royal du 12 août de l'année précédente (1768), communiqué par mon suprême conseil des Indes le 18 octobre de la même année,

concile, et chaque évêque dans son diocèse, veille à ce on ne suive pas dans les chaires l'enseignement des aurs proscrits de la Compagnie de Jésus, à ce qu'on rétasse l'enseignement des saintes Ecritures, des saints Pères les conciles, à ce qu'on bannisse les doctrines relâchées peu sûres, à ce qu'on inspire l'amour et le respect du et des supérieurs, comme un devoir si souvent rappelé les livres saints.

X. Qu'on établisse aussi l'assistance du clergé de que paroisse aux offices divins, les jours de fête, avec igation pour tous ses membres d'aider à leur célébra-1, soit à l'autel, soit au chœur, de la même manière doit être imposé, comme on l'a vu ci-dessus, l'enseiment de la doctrine. En effet, puisque l'établissement la hiérarchie et l'institution des ecclésiastiques tendent à mer des ministres utiles à l'Eglise, aucun d'eux ne peut plaindre de ce que le concile provincial lui rappelle l'obliion où se trouve tout prêtre, ne pouvant y avoir de chose s édifiante pour les fidèles ni plus utile au prochain que complissement de pareils devoirs : c'est aux vénérables ques dans leurs diocèses qu'il appartient de faire contre aux ecclésiastiques, par des lettres pastorales ou synoes, l'importance de remplir dignement ces fonctions nme inhérentes à leur ministère et à leur vocation au erdoce; cette assistance aux offices devant d'ailleurs enr en ligne de compte, pour la promotion aux postes auxels ils peuvent avoir droit.

X. Qu'on pose une limite aux fondations de chapellenies qu'on ne permette pas d'en grever à perpétuité les biens famille, puisque ceux qui sont ordonnés comme chalains pour une cause utile et nécessaire à l'Eglise, du ment où ils assurent une congrue pour la durée de leur , se sont conformés à ce que les dispositions canoniques igent, sans qu'il y ait nécessité d'enlever aux familles



ces immeubles ni d'en frustrer le patrimoine des séculiers.

XI. Qu'on divise les paroisses, quand leur distance ou leur nombre le demande, de manière à ce que les fidèles puissent mieux se rendre à l'église et recevoir les sacrements. Le concile arrêtera les moyens d'exécuter cette circonscription, avec l'intervention du vice-roi et sans préjudice du patronage royal ni des droits du trésor, préférant dans cette division et dans cette délimitation nouvelle et plus commode des paroisses, le bien spirituel des habitants à l'intérêt des curés actuels; et en attendant que cela se régularise, les évêques les obligeront à y placer et à y entretenir des vicaires.

XII. Que l'on recommande et que l'on établisse les règles nécessaires pour la conduite du clergé, en le détournant de toutes opérations et spéculations commerciales et de gains honteux, attendu qu'il ne doit se consacrer qu'à des choses spirituelles et propres à conduire les fidèles dans le chemin de la vertu, et en renouvelant l'application des peines canoniques contre les infracteurs.

XIII. Que, relativement à ces peines, on fasse en sorte, après avoir constaté l'exactitude et la réalité du fait, d'agir correctionnellement, soit par des réprimandes pastorales, soit, à défaut d'amendement, par la réclusion dans quelque communauté, pour le temps et dans les formes qui seront fixés, afin que ces funestes habitudes de commerce et d'occupations séculières étant détruites, les objets propres à la vocation cléricale reprennent toute leur place.

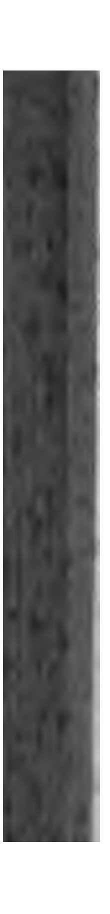
XIV. Qu'on détermine le nombre des prêtres pour chaque diocèse, pour qu'on n'ordonne pas ceux qui ne seraient ni nécessaires ni convenables, attendu qu'une abondance excessive les rend moins appréciables [1].

[1] C'est une des plus ridicules phrases d'un factum que le savant auteur ne me paraît pas couvrir d'un assez souverain mépris. Du reste, toutes les pièces qui émanent de la chancellerie espagnole, à cette époque, sont empreintes du même

XV. Qu'on établisse dans tous les diocèses l'usage d'un séminaire où les ordinands résident l'espace de six mois ou tel espace qu'il paraîtra bon au concile, parce qu'ils s'accoutument ainsi à la vie de communauté; que les directeurs et les maîtres de la maison les avertissent de leurs défauts particuliers, parce qu'ainsi contenus dès la jeunesse, ils sont par la suite plus utiles à l'Eglise. Les ordinaires pourront, pour le moment, établir ces séminaires dans les maisons vacantes par suite du bannissement perpétuel des religieux de la Compagnie, en dotant de leurs revenus les professeurs de théologie morale, de liturgie ou des rites, et de discipline ecclésiastique, qui sont les études dans lesquelles les élèves doivent se perfectionner durant leur séjour. Les ordinands se défraieront de leur entretien journalier avec cette frugalité que demande l'état et garderont la même modestie dans leur mise : ils seront ainsi moins onéreux à leurs familles. A cet égard, le concile provincial devra apporter toute l'attention possible pour taxer au juste ces dépenses, et rendre profitable aux jeunes lévites leur séjour au séminaire, enfin pour poser des règles opportunes et prendre les moyens d'en assurer l'exécution, sauf aux suffragants à s'entendre avec leur métropolitain, dans les cas où cela serait nécessaire.

XVI. Que dans ces séminaires on admette un tiers ou un quart d'Indiens ou de métis, quand même d'autres fondations particulières seraient attachées à l'établissement, pour

esprit. On pourra s'en convaincre en en lisant quelques-unes parmi les pièces justificatives et les documents que renferme le troisième volume. Ce n'est plus ce dévouement sincère au bien-être des populations, cette sollicitude paternelle des progrès de la religion parmi les Indiens, ce n'est plus ce respect pour l'autorité spirituelle qui respiraient dans tous les actes et dans toutes les paroles des rois d'Espagne, à l'époque de Louis Valdivia. C'est je ne sais quel fatras machiavélique qui recouvre un système, lourd dans sa forme, tortueux dans sa marche, ambigu dans ses termes, tour à tour odieux ou ridicule dans ses moyens, que l'on peut vraiment citer comme le plus beau modèle du genre. (*Note du traducteur.*)



que pour la soumission due aux évêques diocésains,
ce qui concerne l'administration des sacrements ou
vaux dans les missions qui relèvent de leur autori
adopte aussi un moyen de veiller à ce que le non
moines n'excède pas celui déterminé par les réforn
d'accord avec les vice-rois et les métropolitains. I
vinciaux ou supérieurs réguliers respectifs devront
au concile, pour qu'on puisse traiter avec eux,
avoir entendus, les points touchants à la discipline
tique, sauf à eux à en prévenir leurs généraux.

XVIII. Qu'on doit soumettre, suivant la teneur
civiles, et dans l'intérêt d'une bonne discipline, l
à des règles, en ne les permettant pas, comme de
sans une autorisation préalable des magistrats roya
ordinaires diocésains, et qu'en pareil cas chaque
nauté mendiante ne quête que dans son district.

XIX. Le concile devra, en ce qui le concerne, a
règlements nécessaires pour interdire aux ermites et à
individus, n'appartenant à aucun ordre approuvé, d
des costumes arbitraires, au moyen desquels la pl
soustraient à la justice ordinaire, afin qu'ils doiven
former à la mise commune de chaque pays.

XX. Finalement, il faudra prendre toutes les

condamneront et proscriront toute erreur de ce genre, recommanderont l'instruction solide des fidèles dans les mystères de notre sainte religion, la pratique des vertus, la fréquentation des temples et l'assistance aux offices divins, suivant les dispositions de l'Eglise, éviteront, autant que possible, tout traitement dur envers les néophytes, en les édifiant surtout par l'exemple et de constantes leçons, et indiqueront les moyens pratiques pour que les curés et les autres membres du clergé séculier et régulier remplissent des devoirs dont l'exécution est si nécessaire.

Ces instructions, destinées par le roi à chaque évêque, parvinrent avec la lettre où il demandait la célébration d'un concile provincial à l'évêque de Lima, D. Diego Antonio de la Parada, qui, en conséquence, envoya des lettres de convocation à ses suffragants, pour qu'ils se rendissent à Lima, les derniers jours de décembre 1771. Les évêques du Chili reçurent les lettres du métropolitain avec un avis du vice-roi, qui y joignant les pièces émanées du souverain, leur ordonnait d'y obéir. La circulaire du vice-roi peint au naturel le caractère d'Amat y Juniet, homme pétulant qui désirait tout soumettre à l'empire de sa volonté. « Je vous ordonne, disait-il aux évêques, de vous rendre au concile. » Celui de Santiago, comparant ce langage avec celui de la cédule de Charles, ne fut pas embarrassé pour répondre : « Nous avons reçu en même temps l'avis par lequel Votre Excellence *nous ordonne de nous rendre au concile*, et la lettre de Sa Majesté le roi notre maître, où il se contente de *nous prier et de nous recommander* de prendre le même soin. » Cette manière piquante de faire un reproche aussi juste que mérité au despote qui avait l'habitude de sortir de ses attributions, fixa l'attention d'Amat, et lui qui avait coutume de regarder tous les autres comme des inférieurs, paya cette fois un tribut à la vertu et au talent. « L'évêque a raison, dit-il, mais c'est la faute de mon secrétaire. » Excuse

ordinaire des grands qui rejettent sur les autres les torts qui leur sont exclusivement propres.

Les évêques se trouvèrent réunis à Lima à la fin de décembre, et le dimanche 12 janvier 1772, ils procédèrent à l'ouverture solennelle du concile dans l'église métropolitaine, sous la présidence de l'archevêque Parada. On vit figurer à l'ouverture les évêques suffragants D. Augustin Gorrichategui, de Cuzco, D. Manuel d'Aldai, de Santiago, D. Manuel Abad y Llama, coadjuteur d'Arequipa, D. frai Angel Espiñeira, de la Conception, et les représentants de D. Miguel Moreno, de Guamanga et de D. Francisco Xavier Luna Victoria, de Trujillo. Le vice-roi, l'Audience royale et toutes les autorités de Lima se firent un devoir d'assister à l'ouverture du concile que le roi réclamait de toutes ses forces. L'évêque de Santiago fit le discours, et il y démontra les raisons qui déterminaient la réunion du concile, son importance, le besoin que ceux qui le composaient avaient de marcher unis, et la certitude d'obtenir les lumières du Ciel pour résoudre avec succès toutes les difficultés qui pourraient s'élever dans le cours de la discussion. L'archevêque fit sa profession de foi entre les mains de l'évêque de Santiago, comme celui-ci et les autres Pères entre celles du métropolitain.

Les discussions secrètes qui eurent lieu entre les Pères, dans l'espace qui sépara la première de la seconde session, furent vives, et les points les plus importants de la discipline ecclésiastique y furent débattus. Quand nous écrivons ces lignes, nous avons heureusement sous les yeux le précis minutieux de ces discussions, rédigé par l'évêque D. Manuel d'Aldai, les projets de décisions soumis aux Pères, les questions posées à l'assemblée par l'autorité civile au nom du roi, les dissertations et les votes des assistants, et enfin les délibérations et les résolutions du concile.

Une des matières épineuses offertes aux méditations des

Pères fut celle que recommandait l'article huitième du *Volume royal*, qui portait : « Que le concile, et chaque évêque dans son diocèse, veille à ce qu'on ne suive pas dans les chaires l'enseignement des auteurs proscrits de la Compagnie de Jésus, à ce qu'on rétablisse l'enseignement des saintes Ecritures, des saints Pères et des conciles, à ce qu'on bannisse les doctrines relâchées et peu sûres, à ce qu'on inspire l'attachement au roi et aux supérieurs, comme un devoir si souvent rappelé par les livres saints. » Quelques-uns pensaient que le roi, par cette disposition, supprimait absolument l'enseignement par des textes dont les auteurs appartiendraient à la Compagnie de Jésus, et il leur semblait trouver un fondement à leur opinion dans différents décrets du roi qui le décidaient ainsi d'une manière formelle. Lorsque Charles III expulsa les Jésuites, il voulait que leur mémoire même fût effacée à jamais, et parmi les moyens qu'il imagina, l'un fut d'arracher leurs ouvrages aux mains des étudiants qui y auraient puisé leur esprit et leurs tendances. Les Pères savaient bien cela ; mais une décision semblable, outre qu'elle était souverainement injuste, était également préjudiciable aux lumières : c'est pourquoi les autres, loin de se conformer à une pareille règle, soutinrent que le concile devait se borner uniquement à prohiber les doctrines des probabilistes comme opposées à la morale évangélique et dangereuses pour l'ordre social.

Le probabilisme répandu en Europe à cette époque avait aussi de nombreux partisans dans les Eglises d'Amérique, et ses faux principes étaient ouvertement soutenus en public. Les évêques pleins de zèle et d'attachement pour les anciennes doctrines avaient formellement protesté contre de telles attaques de l'erreur, et leurs protestations portées à la connaissance du pape et du roi pouvaient être considérées comme une condamnation explicite du probabilisme. Ceux

qui, resserrant le sens de l'article, voulaient en frapper seulement le probabilisme, sans atteindre les auteurs de la Compagnie, après avoir dépeint sous de vives couleurs les faux principes qui servent de base à cette doctrine, les sentences des souverains pontifes et les opinions des auteurs qui les condamnent, s'attachaient à faire ressortir l'ardeur avec laquelle la Compagnie de Jésus poursuivait le probabilisme. Mais un des expédients auxquels recourt cet ennemi pour se montrer sans produire d'alarme chez les âmes timorées, est de se déguiser de mille manières, d'apparaître sous des formes diverses et de s'insinuer avec une telle subtilité, que parfois il ferait passer pour rigoureux ses principes relâchés. La Compagnie, comme tous les autres ordres, a donné des défenseurs au probabilisme, et le célèbre Suarez lui-même fut plus d'une fois taxé de probabilisme.

L'évêque de la Conception voulut éclaircir la question, et à cet effet il écrivit un traité sur le vrai sens de la disposition royale qui, selon lui, ne pouvait et ne devait être autre que de chasser les erreurs du probabilisme. Le concile parvint enfin à faire connaître le résultat de ses délibérations qui fut publié dans la seconde session. Les Pères s'y bornent à déplorer les maux que les doctrines du probabilisme causent à l'Eglise de Jésus-Christ; à exhorter les professeurs de théologie à éloigner des mains de leurs élèves les auteurs qui les contiennent, comme les prédicateurs à s'efforcer de les combattre avec les armes que l'Eglise met à leur disposition.

Tous les statuts de la seconde session se rapportent : 1° à la conservation et à la propagation de la foi orthodoxe, pour l'enseignement de laquelle on indique des moyens efficaces ; on cherche avec un zèle ardent à l'étendre parmi les petits enfants, les esclaves, les Indiens et toute espèce de personnes, par le moyen des confréries, dont le concile recommande l'établissement dans les paroisses, et engage

ne sollicitude particulière de
clarer en vigueur les statuts
ribe en 1583, dans les points
cisions du présent concile,
expressément dérogé; 3° le
nportantes sur des points de
écialement sur ceux relatifs à
ts. En parlant de la confir-
s la congrégation du 28 mars
strer qu'aux adultes, sauf les
pour les enfants, disait-il,
ne seconde fois, parce qu'ils
rue. Benoît XIV, étant arche-
positivement que, pour cette
ne voulait pas administrer ce
ent pas l'âge de sept ans. » La
fut pas acceptée par les Pères,
a pratique constante de l'Eglise

ds, le concile inculqua vivement
tion où ils sont d'examiner d'a-
et leurs qualités. Comme moyen
, il exige qu'aucun clerc ne soit
avoir auparavant vécu deux ans
u dans un autre lieu équivalent,
ans que son nom ait été proclamé
fête par son curé, et enfin sans
ses mœurs sont aussi régulières qu'il
s des ministres de Dieu, pour les-
parfaits.

ge d'âmes tinrent une très-grande
tions du concile. Depuis long-temps
ion de savoir si les évêques d'Amé-
ent pas le droit de visiter les curés

appartenant aux ordres réguliers. Ils avaient constamment repoussé ces visites, en excipant de certains décrets de Ferdinand VI qui les en affranchissaient, conformément à la bulle *Firmandis* qui déclare que la visite des évêques aux curés réguliers ne pouvait avoir d'autre objet que l'accomplissement des fonctions paroissiales. Les Pères ne se dissimulaient pas les maux très-graves que cause à l'Eglise et aux fidèles cette espèce d'indépendance, dans laquelle s'étaient depuis long-temps constitués les curés réguliers d'Amérique : ils les touchaient du doigt, et par là même ils connaissaient la nécessité urgente de leur appliquer un prompt remède ; mais on ne s'entendait pas sur le choix de ce remède. L'évêque de la Conception écrivit une très-longue dissertation pour prouver que les privilèges accordés par Pie V aux moines qui administrent des paroisses, subsistaient toujours, et que les brefs de Benoît XIV n'avaient pu y déroger; d'abord, parce que ces brefs étaient opposés à la doctrine du concile de Trente ; puis, parce que le conseil des Indes en avait suspendu l'exécution, et enfin, parce qu'il existait un bref postérieur dans un sens opposé à ceux de ce pape. En vertu de tout cela, il demanda qu'aucune innovation ne fût apportée dans le cas particulier. Ces arguments ne manquaient certainement pas de force, et le concile dut se contenter d'exhorter les évêques à confier leurs paroisses à des membres du clergé séculier, comme moyen d'écarter définitivement ces difficultés.

La résidence des curés dans leurs paroisses recevait, dans les diocèses des Indes, diverses interprétations, fondées bien plus sur les doctrines des probabilistes que sur les lois ecclésiastiques. Le concile lui-même nous donne une idée du degré où était arrivé le relâchement de ce point substantiel de la discipline de l'Eglise. « Malgré le zèle des évêques, dit-il, malgré les instructions royales, on ne voit rien plus communément que des curés qui passent une année, plu-

ıées même, en courses perpétuelles, de la ville à *ine* et de leur *doctrine* à la ville, résidant la plus artie du temps dans des lieux où ils ne peuvent ; les yeux le troupeau dont ils ont pris la charge responsabilité immédiate. » Les Pères, après avoir e mal si énorme, fulminèrent des peines sévères ıx qui y retomberaient de nouveau.

ıdamment du devoir de la résidence, le concile ; curés à prêcher au peuple, à administrer les :s sans excuse ni délai, à se montrer désintéressés ›erception de leurs honoraires, et à ne jamais de moyens violents pour se faire offrir les pré·tout par les Indiens récemment convertis au chris-

ques animés de ce zèle ardent et infatigable pour ion des infidèles qui distingua tant de pasteurs de 'Amérique, à la gloire infinie de la foi, consians leurs actes les privilèges dont ils jouissent, de tout genre que leur témoigne l'Eglise, les prolouceur avec lesquels on doit les traiter « comme s plantes de la vigne du Seigneur, qu'il convient r par l'arrosement suave de la bénignité et de la le, bien plus qu'avec la rigueur de préceptes qui ur paraître formidables. »

ıe de Santiago solennisa la seconde session, en ›ontificalement, et celui de la Conception prêcha nt sermon, dont le thême fut « que l'introduction nes relâchées et nouvelles dans la morale chréıçait l'Eglise dans la nécessité de travailler à les »

ıième et dernière session publique du concile eut août 1773, et c'est dans celle-là que se publièrent ns rendues par les Pères sur les qualités et les deévêques, des vicaires forains, des juges ecclésias-

texte que c'était là une question qu'on pouvait s
aux conciles nationaux, qui seraient à même de la r
en plus parfaite connaissance de cause, d'après la
et les besoins du pays. Charles III demanda un rappo
les évêques des Indes sur la coutume qui existait d
diocèse respectif, par rapport à l'usage de ces alim
rapports rédigés, une copie en fut envoyée par l
aux vice-rois, pour que, communiqués à propos
ciles qui allaient se célébrer, ils pussent faciliter la
de la question. Le métropolitain de Lima reçut,
lettre d'avis du 6 octobre, un exemplaire de ces r
qu'il s'empressa de transmettre aux Pères. Ceux-ci,
avoir examinés avec attention, déclarèrent unanimem
« tous les illustrissimes seigneurs archevêques et
des Indes occidentales, comme ceux des Philippine
sent dans leurs rapports que l'usage permet de pr
laitage dans le carême; que cet usage est fort an
paraît remonter à la conquête; qu'ils le jugent rai
et légitime, à l'exception seulement de l'illustrissim
de Caracas, qui assure que le précepte qui prohibe l
en carême conserve toute sa vigueur, et que l'usage
n'a pas prévalu dans son diocèse, et de l'illustrissim
vêque de l'île de Saint-Domingue, qui dit que la
la plus commune ou la règle parmi les ecclési
comme parmi les séculiers, quant à l'usage du lai
de prendre des dispenses particulières. L'illustris
que de Quito va encore plus loin dans le même sen

qu'il déclare que des ecclésiastiques, les uns profitent de l'autorisation d'user de laitage, les autres pas; mais l'enquête à laquelle il s'est livré pour faire son rapport, prouve que l'usage de ne pas en profiter est plus général; à l'exception enfin de l'illustrissime seigneur évêque de Puerto-Rico, qui dit que les personnes timorées sollicitent la dispense dont elles ont besoin, et que celles qui n'en usent pas, savent qu'il n'est pas permis d'user de laitage, si ce n'est par suite de la rareté des aliments qu'on peut prendre en carême.

» Quant à l'usage du beurre au repas, l'évêque de Quito seul n'en parla point, n'ayant fait porter son rapport que sur le laitage; les trois autres prélats sus-nommés le reconnaissent et l'approuvent, et tous les autres attestent cet usage, ajoutant qu'il est nécessaire de le conserver, parce qu'en beaucoup d'endroits on tire l'huile de l'Espagne, que ce qu'on en récolte en d'autres endroits est peu de chose, et que partout elle est chère, de manière qu'après ce qu'on en consomme pour les lampes des églises, on ne s'en sert que pour assaisonner les salades et quelques mets, attendu que l'usage que l'on en ferait pour les autres serait beaucoup trop coûteux, même pour les personnes de condition, et absolument impraticable pour les personnes peu aisées.

» Ces deux coutumes étant si générales et si anciennes, il paraît aux illustrissimes archevêques, évêques et aux respectables fondés de pouvoir qu'on doit les observer dans cette province, et qu'il ne convient point de prendre aucune mesure à leur encontre, mais qu'il faut tout au plus exhorter avec douceur à s'abstenir du laitage [1] ceux qui ne demandent pas une dispense spéciale, attendu que si la dispense

[1] Nous avons dû nous contenter de traduire par le mot le plus générique de notre langue celui de *lactinicios*, qui exprime toute espèce d'aliments faits avec le lait: le fromage, la crême, etc., aussi bien que le lait proprement dit. (*Note du traducteur.*)



Celui de prendre du laitage pendant le carême
non-seulement aux Indes, mais encore, et sans l
scrupule, dans plusieurs diocèses du Portugal
d'autres contrées catholiques du nord de l'Europ
le témoignage de plusieurs docteurs. L'usage de
de beurre pour l'assaisonnement, aux jours que
la viande est défendu, lui paraît moins contrair
de l'abstinence, que celui de manger les samedi
des animaux, comme cela s'est pratiqué dans l
et dans d'autres provinces de l'Espagne.... Les P
concile décident donc qu'on ne doit rien change
tume de prendre du laitage pendant le carême,
son ancienneté, et bien moins encore à celle d'a
les mets avec du beurre, à cause de sa nécessité,
séquence ils ordonnent qu'il soit dressé acte de ce
pour que l'illustrissime señor archevêque le fasse
Son Excellence dans les formes accoutumées. »

Il restait encore beaucoup de questions à résou
fois la position particulière de quelques-uns des Pè
le concile à clore ses sessions. Après la clôture
furent soumis à l'approbation de Pie VI; mais
des Indes les retint pour les soumettre à son exa

Nous devons considérer les décisions du synode tenu par l'évêque de la Conception, après son retour du concile, comme une ampliation de celles qu'a rendues celui présidé par Azua, et que nous avons parcourues dans un autre moment; mais ces décisions, comme toutes celles prises antérieurement par les synodes qui se sont réunis dans les Eglises du Chili, sont un magnifique monument du zèle ardent et éclairé qui caractérisa les évêques, pour maintenir intacte la discipline de l'Eglise, au milieu de tant d'obstacles qui embarrassaient sa marche à chaque pas, dans ces parties éloignées du Nouveau-Monde.

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Idées de la municipalité de Santiago relativement aux nouvelles fondations de monastères. — Les religieuses de la réforme de Sainte-Thérèse s'établissent à Santiago. — Recours au roi pour solliciter l'érection d'un nouveau monastère du même institut. — Opposition du conseil. — L'autorisation est refusée. — Maison de Capucines. — Difficultés fâcheuses entre l'évêque de Santiago et le provincial des Dominicains. — Leur issue. — Sécularisation des Béguines de Ste-Rose. — On recourt au roi, et le béguinage est érigé en monastère. — Le P. Acuña se rend à Rome. — Récollets de Saint-Dominique. — Leurs progrès rapides. — Nouvelle maison de religieuses carmélites. — Etat des communautés régulières. — Causes de relâchement. — Elections orageuses avec intervention des magistrats. — Monastère de Trinitaires à la Conception.

Le dix-huitième siècle fut pour le Chili fécond en nouvelles institutions d'ordres monastiques. Avec quelque résolution que la municipalité s'inspirant d'idées nobles et patriotiques, certainement fort avancées à cette époque[1], s'opposât à la fondation de monastères du genre ascétique, demandant qu'ils fussent remplacés plutôt par des établissements d'éducation pour les jeunes orphelines, quoique l'Audience plus d'une fois lui prêtât son appui et que les évêques se montrassent toujours prêts à seconder ses vues,

[1] C'est à ces dispositions que l'abbé Molina doit faire allusion quand il assure que « d'autres réguliers ont essayé de former des établissements ; mais les Chiliens se sont toujours opposés à l'introduction de nouveaux ordres religieux. » *Histoire civile*, chap. XI. (*Note de l'auteur*.)

capitale du Chili, qui comptait déjà trois couvents de igieuses dans son sein, en reçut néanmoins quatre aveaux [1].

D. Francisco Vardeci s'adressa au roi pour demander utorisation de fonder à Santiago un monastère de la réme de Sainte-Thérèse. Sa demande était accompagnée rapports favorables de son évêque et de l'Audience; il sait valoir en outre l'existence de plusieurs donations tes à cette fin, et les sympathies décidées de la population, qui désirait posséder dans son sein l'ordre qui porte nom si populaire de la Vierge du Carmel. Le roi accorda utorisation, en chargeant l'Audience de la vérification s ressources sur lesquelles on comptait pour la fondation [2]. n conséquence, et après la réception du bref à ce nécesire d'Alexandre VIII, le capitaine D. Gaspar d'Ahumada it chargé par l'évêque d'amener de Chuquisaca les fonatrices, qui au nombre de trois arrivèrent à Santiago le 8 écembre 1689. Elles s'appelaient Francisca-Teresa de Enfant-Jésus, prieure; Maria-Catalina de San-Miguel, ous-prieure, et Maria-Violante de la Mère de Dieu, maîtesse des novices.

Nous ignorons le motif qui empêcha l'Audience de remplir immédiatement la commission du roi; mais ce qui

[1] Les monastères dont les membres se consacraient à la vie ascétique pouaient, à certains points de vue, rendre à la société moins de services extérieurs, pparents, visibles, que les communautés vouées à l'éducation. Mais pourquoi enraver la liberté des citoyens, en leur refusant l'autorisation de se réunir pour rier? Un célèbre protestant anglais, Durke, dit dans ses *Réflexions sur la révolution française :* « Les moines sont paresseux, soit. Supposer qu'ils ne fassent que chanter au chœur; ils sont aussi utilement employés que ceux qui jamais ne chantent ni ne parlent, aussi utilement même que ceux qui chantent au théâtre... ls sont employés tout aussi utilement que s'ils travaillaient, du matin au soir, aux innombrables occupations serviles, dégradantes, indignes de l'homme, qu'on ne peut justifier que par la nécessité de faire porter le joug du luxe. » (*Note du traducteur.*)

[2] Décret rendu à Madrid le 19 juillet 1684. (*Note de l'auteur.*)

maison quelques dévotes, auxquelles elle s'associait pour la pratique de ses exercices pieux. La réalisation de la somme de vingt-cinq mille piastres (environ cent cinquante mille francs) qu'elle parvint à tenir à sa disposition, lui fit concevoir l'espérance de fonder une communauté, et enthousiasmée par cette idée, qu'elle trouvait très-possible de mettre à exécution, elle s'adressa au roi pour demander l'autorisation nécessaire. Mais la municipalité de Santiago opinait tout autrement que doña Margarita : elle voyait établis déjà dans la capitale quatre monastères et un béguinage, et rien n'était fait encore en faveur de l'éducation des femmes; aussi arriva-t-il que son rapport au roi contint des conclusions contraires aux projets de la pétitionnaire. Philippe V, en cet état de choses, chargea le capitaine général et l'évêque de Santiago de tâcher d'engager doña Briones à renoncer à son dessein, et de consacrer le capital à l'institution d'un collège où l'on donnerait l'éducation aux jeunes orphelines [1]. Mais la Briones était si attachée à son entreprise, que rien ne put l'en faire se désister : les réflexions que lui suggéra l'évêque furent vaines, les représentations du président infructueuses, et les différents moyens que firent valoir ces deux zélés fonctionnaires, convaincus des avantages que rapporterait au pays l'établissement que le roi proposait, furent absolument inutiles. Le roi apprit avec déplaisir le refus de la Briones; et comme en lui en rendant compte, ses commissaires lui déclarèrent que la première difficulté opposée par cette dame consistait en ce que les capitaux qu'elle possédait, avaient été donnés pour le monastère, et non pour un autre objet, il prescrivit au président d'appeler de nouveau la Béguine, et de lui dire en son nom royal, *qu'il n'autoriserait jamais la nouvelle maison de Carmélites;* qu'il paraissait en conséquence prudent qu'elle se

[1] Décret rendu à Barcelone le 7 avril 1702. (*Note de l'auteur.*)

est certain, c'est que jusqu'au mois de janvier 1703, elle ne déclara point que les revenus assurés au nouveau monastère étaient suffisants, et que, par suite, le révérend évêque pouvait procéder aux formalités de son érection. Il y avait treize ans que les religieuses habitaient le cloître que leur avait donné leur fondateur, et en possession duquel les avait mis D. frai Bernard Carrasco le 6 janvier 1690. Nous croyons voir dans l'écoulement de tant d'années passées, sans exécuter les ordres du souverain, une preuve que les revenus que le monastère possédait à cette époque n'étaient pas encore suffisants, et que c'est pour cette raison que l'Audience ajourna sa déclaration jusqu'à ce qu'on fût parvenu à les augmenter jusqu'à concurrence du chiffre tout-à-fait indispensable. Une grande partie des nouvelles ressources fut due à doña Ana de Florès, qui, devenue successivement veuve de l'auditeur D. Manuel Cuello, de D. Antonio Calero, et en dernier lieu du trésorier royal D. José Gandara y Zorrilla, se défit de ses biens et les donna aux Jésuites pour la fondation du collège de Saint-Paul, qu'on établit dans sa propre maison. Elle se retira ensuite elle-même avec de grosses sommes d'argent au couvent du Carmel, où elle professa la vie monastique et finit ses jours. Comme nous ne regardons le monastère comme fondé qu'à partir du moment où il put l'être d'une manière légale, nous n'en faisons remonter la fondation qu'à cette époque, bien qu'il ait ouvert ses portes et reçu des novices dès l'an 1690[1], en se plaçant sous le patronage de Saint-Joseph.

On fondait ce monastère de Carmélites, lorsque déjà partait pour l'Espagne une autre demande d'autorisation pour un nouveau couvent de la même profession, que se proposait d'établir à Santiago doña Margarita Briones. Cette dame, adonnée à l'ascétisme, avait réuni dans sa

[1] Et non pas 1790, comme le porte le texte. (*Note du traducteur.*)

maison quelques dévotes, auxquelles elle s'associait pour la pratique de ses exercices pieux. La réalisation de la somme de vingt-cinq mille piastres (environ cent cinquante mille francs) qu'elle parvint à tenir à sa disposition, lui fit concevoir l'espérance de fonder une communauté, et enthousiasmée par cette idée, qu'elle trouvait très-possible de mettre à exécution, elle s'adressa au roi pour demander l'autorisation nécessaire. Mais la municipalité de Santiago opinait tout autrement que doña Margarita : elle voyait établis déjà dans la capitale quatre monastères et un béguinage, et rien n'était fait encore en faveur de l'éducation des femmes; aussi arriva-t-il que son rapport au roi contint des conclusions contraires aux projets de la pétitionnaire. Philippe V, en cet état de choses, chargea le capitaine général et l'évêque de Santiago de tâcher d'engager doña Briones à renoncer à son dessein, et de consacrer le capital à l'institution d'un collège où l'on donnerait l'éducation aux jeunes orphelines [1]. Mais la Briones était si attachée à son entreprise, que rien ne put l'en faire se désister : les réflexions que lui suggéra l'évêque furent vaines, les représentations du président infructueuses, et les différents moyens que firent valoir ces deux zélés fonctionnaires, convaincus des avantages que rapporterait au pays l'établissement que le roi proposait, furent absolument inutiles. Le roi apprit avec déplaisir le refus de la Briones; et comme en lui en rendant compte, ses commissaires lui déclarèrent que la première difficulté opposée par cette dame consistait en ce que les capitaux qu'elle possédait, avaient été donnés pour le monastère, et non pour un autre objet, il prescrivit au président d'appeler de nouveau la Béguine, et de lui dire en son nom royal, *qu'il n'autoriserait jamais la nouvelle maison de Carmélites;* qu'il paraissait en conséquence prudent qu'elle se

[1] Décret rendu à Barcelone le 7 avril 1702. (*Note de l'auteur.*)

rendît à la volonté du souverain, et que si elle ne s'y rendait pas, elle remît au conseil des copies des donations faites en faveur de la nouvelle fondation, afin que, sur leur vu, il pût être décidé ce que de raison [1]. La Briones resta cette fois inébranlable dans son propos, comme auparavant; le président ne put envoyer aucune copie au roi, attendu qu'elle déclara en sa présence, que toutes les donations qui lui avaient été faites, ne consistaient jusqu'alors qu'en promesses.

Comme Philippe V avait dit positivement qu'il n'autoriserait pas à Santiago un nouvel établissement de Carmélites, et comme d'ailleurs l'Audience et la municipalité s'y montraient hostiles, quelques personnes qui désiraient le nouveau monastère, conseillèrent à la fondatrice, après avoir laissé écouler quelque temps, de substituer les Capucines aux Carmélites, et d'adresser sa demande au roi dans ce sens. La Briones suivit cet avis, et quelques années après elle s'occupa de son projet de fondation de Capucines. Le capitaine général D. Juan Andrès Ustariz se déclara cette fois protecteur de l'œuvre, et la municipalité, moins opposée qu'auparavant, non-seulement consentit à la fondation, mais offrit de contribuer aux frais jusqu'à concurrence d'une somme de mille piastres. L'Audience, dans ces conditions, prépara les pièces de manière que Philippe V autorisa, en janvier 1721, l'établissement des Capucines à Santiago. Le rescrit du pape Benoît XIII étant obtenu, la mère Bernarde ne tarda pas à partir de Lima, accompagnée de quatre religieuses, qui devaient coopérer à l'établissement du nouveau monastère. La mère Bernarde était une de ces femmes extraordinaires qui au talent et à la vertu joignent de ces charmes, dont l'influence les rend supérieures à toutes les personnes qui les fréquentent et les connaissent. Née à la cour de Madrid, de la

[1] Décret rendu à Madrid le 10 janvier 1708. (*Note de l'auteur.*)

famille illustre de Callejo, elle suivit quelque temps sa mère dans le monde, puis reçut le voile religieux parmi les Déchaussées royales de Madrid. Sœur Bernarde se fit distinguer, dès son entrée en religion, par l'abnégation constante d'elle-même, base sur laquelle s'appuie tout l'édifice de la perfection évangélique. Le patriarche des Indes, grand-vicaire de Madrid, la chargea en 1712 de fonder le monastère de Jesus-Maria de Lima; et quand elle eut mis la dernière main à son œuvre, elle entreprit, en 1726, le voyage du Chili, accompagnée de quatre religieuses, qui se nommaient Francisca Rojas, Gregoria de la très-sainte Trinité, Jacinta Toro Sambrano et Rosalia Bustamante. Les Clarisses de la Victoire reçurent les Capucines dans leurs cloîtres le 8 novembre 1726 : celles-ci y restèrent jusqu'au 22 janvier, où elles les quittèrent pour aller occuper leurs propres bâtiments, que leur livra le révérend évêque D. Alonzo del Pozo y Silva. Sœur Bernarde resta à la tête de sa communauté jusqu'au 3 novembre 1740, où elle mourut, la laissant dans un état prospère. Le plus bel ensemble de vertus fut jusqu'à ses derniers jours le mérite qui distingua cette femme admirable. En terminant la carrière des soixante-sept années de sa vie (elle en avait passé cinquante en religion), toute reconnaissante des bienfaits dont la Providence l'avait comblée dans ses deux fondations, elle récita à haute voix le *Nunc dimittis*. C'est qu'elle avait l'espoir de s'unir pour toujours à l'objet pour l'amour duquel elle avait entrepris tant et de si grandes œuvres.

L'existence des ordres réguliers est marquée au commencement de ce siècle par les bruyants conflits de juridiction qui s'élevèrent entre l'évêque Romero et le vicaire provincial de Saint-Dominique frai Vincent Prado. A la fin du siècle précédent, quelques femmes dévotes, réunies dans un des faubourgs de Santiago, firent des quêtes, construisirent une église publique et bâtirent des habitations en

forme de monastère. Ayant pris l'habit dominicain, elles se placèrent sous la direction des abbés de cet institut, faisant tout cela sans les formalités indiquées par les canons. Les Pères de Saint-Dominique les soumirent à l'observation de la règle qu'impose leur institut, et les déclarèrent obligées de faire des vœux simples, comme les tierçaires des Pénitents. Le nombre des consœurs alla en augmentant avec le temps, et elles prenaient l'habit et faisaient profession sous les yeux des autorités, sans que des procédés si irréguliers parussent étranges à personne.

L'évêque D. Louis Romero eut occasion de fixer son attention là-dessus, lorsque par suite de querelles intestines, quelques membres de la communauté recoururent à lui et l'instruisirent de la véritable situation du béguinage. Les plaintes se réduisaient aux points suivants : 1° que les Pères ne leur permettaient pas de se confesser à des prêtres qui n'appartenaient pas à leur ordre ; 2° qu'ils prétendaient donner aux vœux purement simples qu'elles faisaient, la valeur des vœux solennels. Les deux griefs d'accusation atteignaient directement le provincial ; aussi est-ce contre lui personnellement qu'on devait les regarder comme articulés. Le supérieur des Dominicains, informé du fait, prit ses précautions pour qu'il ne se renouvelât plus, et punit en outre les dénonciatrices. Mais l'évêque avait déjà évoqué la cause à son tribunal ; il avait commencé une enquête pour mettre dans tout son jour l'origine de ce béguinage, et il n'était pas disposé à céder un pouce de la juridiction qui lui appartenait. Il continua donc ses investigations ; et lorsqu'il se fut assuré que le provincial n'avait aucun droit à la direction des sœurs, il le requit d'exhiber les titres sur lesquels il l'appuyait. Le provincial répondit à la demande de l'évêque, en lui représentant que les sœurs, comme membres du tiers-ordre de Saint-Dominique, étaient des personnes soumises de droit à son autorité. Cet argument ne put ni

ne dut faire la moindre impression sur l'esprit de l'évêque : il était trop faible et fut rejeté. L'évêque s'adressa à l'Audience le 18 janvier 1711, dénonçant comme un abus intolérable le maintien du béguinage de Sainte-Rose et les pratiques qui y étaient suivies sous l'obéissance des Dominicains. Le président D. Juan Andrès Ustariz parut pencher du côté des Pères : nous croyons qu'il se laissait fort influencer par l'ardent dévouement qu'il professait pour cet ordre, et par les nombreuses relations d'amitié étroite qui l'unissaient à un grand nombre de ses membres. Il essaya donc de rapprocher l'évêque du supérieur régulier, en usant de différents expédients; mais tous ses soins furent infructueux. Le fiscal demanda que le provincial eût à montrer les brefs du pape et les décrets du roi qui autorisaient l'établissement, et le tribunal exigea en effet cette justification. En conséquence, le prieur frai Miguel Antonio Ovalle écrivit un opuscule canonique pour défendre sa juridiction, qu'il croyait menacée par l'évêque; nous en rendrons compte dans un autre endroit. L'Audience, après avoir ajourné la solution de la question, finit par déclarer que la direction du béguinage appartenait à l'évêque, et qu'en ce qui concernait le monastère, il fallait consulter le souverain pour savoir s'il pouvait ou non subsister, en supposant qu'il eût été fondé sans sa permission. L'évêque, sans perdre de temps, déclara que les vœux des Béguines étaient purement simples, et que par conséquent elles pouvaient contracter mariage. Beaucoup d'entr'elles profitèrent de cette déclaration, au scandale des Pères de Saint-Dominique, qui se plaignaient hautement de la conduite de l'évêque; quelques-unes s'alarmèrent de ces mesures, et sortant précipitamment du béguinage, se réfugièrent dans l'église de Saint-Dominique, comme si réellement elles s'étaient vues persécutées. Les Pères les accueillirent, mais là les atteignit l'excommunication que l'évêque fulmina contre elles, si elles n'abandon-

naient pas leur asile, et contre le provincial, s'il continuait à les protéger. Elles quittèrent leur asile; mais elles ne trouvèrent plus leurs cellules, car l'évêque les avait fait fermer.

Sur ces entrefaites, Romero avait porté toute l'affaire à la connaissance du roi; il en écrivit aussi au général des Dominicains, espérant que tous deux lui répondraient d'une manière favorable. Il ne se trompa point en effet; le roi condamna [1] la conduite de l'abbé des Dominicains, et chargea l'évêque d'empêcher, de concert avec le capitaine général, l'admission de nouvelles Béguines, et aussitôt après la mort des anciennes, de démolir l'église et le monastère construit par elles [2]. Le béguinage resta donc soumis à l'ordinaire du diocèse, à la condition formelle que de nouveaux membres n'y seraient plus reçus. Les choses allèrent ainsi jusqu'à l'an 1748, où la Béguine sœur Josèphe de San-Miguel recourut au roi, en lui adressant un rapport de l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo, et en sollicitant l'autorisation d'ériger l'établissement en monastère de religieuses. Le roi Ferdinand VI demanda au président et à l'évêque de nouvelles informations sur la totalité des revenus dont jouissait le béguinage, et les trouvant suffisants, il autorisa la fondation. Dès que l'autorisation fut arrivée au Chili, l'illustrissime Aldai qui gouvernait le diocèse, désigna comme proviseur du nouveau monastère, le chanoine magistral D. Stanislas Andia Irarrazaval, et comme directeur spirituel des religieuses, le P. Ignace Garcia, de la Compagnie de Jésus, tous deux sujets qui à leur capacité remarquable joignaient les sympathies les plus prononcées en faveur du nouvel établissement. Le chanoine Irarrazaval se rendit aussitôt de Santiago à Lima, pour en amener les fondatrices, et l'ar-

[1] Décret rendu à Madrid le 15 mai 1714. (*Note de l'auteur.*)

[2] « S'il fallait choisir, on pourrait croire que l'enthousiasme qui bâtit vaut mieux que celui qui démolit, dit Burcke. » (*Note du traducteur.*)

chevêque D. Pedro Antonio Barroeta chargea de cette mission Laure-Rose Florez de l'Oliva, proche parente de sainte Rose de Lima, et qui en religion, quittant ses noms du siècle, s'appela de saint Joachim, par dévotion envers ce saint, Maria-Antonia Vandin et Rose de Santa-Maria Escobar. Ces trois religieuses quittèrent Lima le 16 août 1754, et inaugurèrent leur fondation à Santiago le 9 novembre de la même année. La prieure sœur Laure mourut six mois après son arrivée au Chili, et la sœur Maria Antonia fut nommée par le diocésain pour la remplacer. Dieu répandit sur la maison des bénédictions si abondantes, qu'au bout de trois ans la communauté se trouvait dans un état florissant. Benoit XIV comme Ferdinand VI, en permettant l'établissement de cette communauté, avaient ordonné que le nombre de ses membres ne dépassât jamais celui de vingt et un. Mais c'était vraiment bien peu pour satisfaire les désirs d'une multitude de jeunes personnes qui voulaient échanger la fortune opulente qu'elles possédaient dans le siècle, pour l'humble voile religieux de Saint-Dominique. Il parut donc nécessaire à Mgr Aldai d'adresser une nouvelle demande au pape, pour qu'il permît de porter le nombre des religieuses jusqu'au chiffre de trente-trois, et cette démarche en effet fut couronnée de succès.

Aldai rendit à ce monastère les services d'une sollicitude vraiment paternelle. Après avoir donné des sommes d'argent considérables pour sa fondation, il souscrivit, pour ses besoins alimentaires, une contribution hebdomadaire qu'il paya jusqu'à sa mort.

L'Institut des Dominicains s'enrichit d'un autre établissement à Santiago, presqu'en même temps qu'il acquérait le précédent. Ce fut la maison de Récollets, fondée par frai Manuel Acuña, sous le vocable de Notre-Dame de Bethléem. Frai José Carvajal, étant provincial des Dominicains en 1725, employa la succession que lui laissèrent ses parents

arrivée en 1734, ceux qui lui succédèrent imméd
(d'abord frai. Juan Gonzalez, puis frai Francisco
n'avancèrent pas plus que lui. Le P. frai Manu
vint développer l'œuvre, restée à l'état de germe.
en 1750, prieur de la maison par le provincial
Godoi, il se rendit en Espagne, porteur de renseig
favorables, donnés par l'Audience, la municipalité
et le chapitre de l'Eglise. Il les présenta à Ferdi
et en obtint un décret[1] pour élever la maison à
supérieur à celui qu'avait eu en vue son premier f
D'Espagne il passa en Italie, et convint à Rome
Antonio Bremond, général de son ordre, de
règles particulières ou municipales qu'il crut indis
pour assurer dans sa communauté l'observance
ses constitutions. Le fondateur rentra en 1754, de
et pénible voyage, et il se mit avec un zèle inf
bâtir le monastère de Notre-Dame de Bethléem s
de Saint-Christophe. Il le gouverna jusqu'à sa mo
pour compagnon l'écrivain chilien frai Antonio Ag
Gregorio Santelices et frai José Herrera.

Santiago eut en 1770, sous le vocable de Saint-
un nouveau couvent de religieuses carmélites,
frais du corrégidor D. Manuel Louis Zañartu,
femme doña Maria del Carmen Errazuriz. Il nous p

sept couvents de religieuses appartenant à des ordres ascétiques, et pas une seule maison d'éducation, ni d'orphelins, ni d'asile pour les repenties. Et qu'on ne croie pas que cette observation ait échappé aux hommes éclairés de cette époque. Quelque grande que fût l'influence du corrégidor Zañartu, pour extorquer à la municipalité un avis conforme à ses vues, elle ne suffit pas pour empêcher la réclamation secrète que firent au roi deux de ses membres, en lui représentant combien le nouveau monastère était inutile. Mais on voit encore ici que les promoteurs de fondations semblables au Chili étaient en général des personnes qui agissaient sous l'empire d'une piété ardente, dont ils écoutaient les inspirations, sans se mettre en peine de faire des comparaisons entre les différentes manières de réaliser leurs projets, avec plus ou moins d'utilité pour le public; on voit en outre qu'elles considéraient ce genre d'établissements comme l'œuvre la plus importante qu'elles pussent entreprendre pour la gloire de Dieu, et que consacrer à leur création leur propre demeure, c'était comme élever à leur mémoire un monument éternel. Derniers vestiges sans doute du moyen-âge, durant lequel *il n'y avait pas de grand d'Espagne vraiment digne de ce nom qui ne dût pouvoir désigner un monastère et une communauté qui l'honorassent comme leur patron et leur fondateur* [1].

D. Louis Zañartu offrait au roi d'ériger le nouveau monastère à ses frais, sans ne demander pour cela de secours d'aucun genre ni au Trésor royal ni aux particuliers, et sans n'exiger pour lui-même d'autre avantage que le patronage du même monastère, et deux caveaux à perpétuité pour

[1] Saavedra, dans son *Moro Esposito*. (*Note de l'auteur.*)

C'est cette tendance des grands seigneurs qui, en Espagne comme dans le reste de l'Europe, a sauvé la société au moyen-âge. Ne sont-ce pas les moines qui ont développé les germes de civilisation semés par le christianisme dans un sol inculte et rebelle? Où en serions-nous aujourd'hui, si le moyen-âge n'avait pas eu ses couvents? (*Note du traducteur.*)

l'inhumation des personnes de sa famille. Ferdinand VI accorda l'objet de la pétition de Zañartu [1], qui se mit immédiatement à l'œuvre.

D. Louis était un de ces hommes qui, par leur rare génie et leur caractère remarquable, arrivent d'ordinaire à se faire une réputation durable. Veuf de doña Carmen Errazuriz, et possesseur d'une grande fortune, il vivait en compagnie de ses deux jeunes et uniques filles Teresa Rafaella et Maria de los Dolores [2], qu'il gardait, malgré leur âge encore si peu avancé, dans une retraite absolue.

A peine eut-il construit le monastère sur la rive septentrionale du Mapocho, et à l'ombre, pour ainsi dire, du palais du fondateur, que l'évêque de Santiago désigna les sœurs Josefa Larrain, Conception Elzo, Mercedes Cañas et Dolores Jimenez, pour poser les fondements de la nouvelle communauté ; la première, en qualité de prieure, et la seconde, comme sous-prieure. Elles prirent possession de leur clôture le 23 octobre 1770, et la dédicace complète du monastère se fit avec une grande pompe le jour suivant.

Les ressources du fondateur furent sans doute parfois insuffisantes pour remplir les engagements qu'il avait contractés avec la communauté qu'il patronait : car le roi eut avis de Santiago que des aumônes étaient recueillies pour ses besoins ; et Charles III pria l'évêque de Santiago de l'informer si Zañartu avait ou non exécuté scrupuleusement ses promesses [3]. La réponse contenait quelques lacunes ; mais le monastère continua néanmoins à subsister, et quelques donations gratuites qui lui furent faites, accrurent ses revenus.

[1] Décret rendu à San-Lorenzo le 23 juillet 1766. (*Note de l'auteur.*)

[2] Les Espagnols donnaient souvent comme prénoms les mots exprimant les différents mystères de la vie de la Mère de Dieu. Un des plus communs était *Dolores* (*douleurs*) ; c'était l'abréviatif de *Notre-Dame des Douleurs* ou de *Marie des Douleurs*. (*Note du traducteur.*)

[3] Décret rendu à San-Lorenzo le 21 octobre 1772. (*Note de l'auteur.*)

ordres réguliers, établis dès auparavant au Chili,
rent à cette époque de nouveaux établissements, tant
lans qu'au dehors de Santiago. Le président Ustariz
our les religieux de la Merci un nouveau monastère,
ppela de Saint-Michel. A côté de ce monastère, les
tins eurent leur collège du Carmel; les Franciscains
leur petit couvent : en un mot, chaque institut re-
un développement proportionnel au zèle de ses pro-
urs. Mais, bien qu'il nous soit pénible de le dire, cet
le propagande monastique était loin de s'appuyer sur
e de la parfaite observance des règles des instituts
ifs. Sans doute l'époque la plus féconde pour le Chili
blissements monastiques est celle qui nous occupe, et
n même temps celle où commença le relâchement des
nautés. A notre avis, deux causes principales entre
y contribuèrent surtout. D'abord, les monastères ac-
rent dans leur enceinte un nombre de moines supé-
à celui que leurs revenus suffisaient pour entretenir
eine, et alors, pour subvenir aux besoins pressants
commencèrent à éprouver, ils furent réduits à recourir
expédients peu en harmonie avec leurs constitutions :
insi qu'ils permirent à des membres de l'ordre d'ha-
ors des cloîtres pour chercher de quoi vivre par des
es particuliers; qu'ils en désignèrent d'autres pour
d'auxiliaires aux curés dans l'accomplissement de
onctions; et enfin qu'ils autorisèrent même ceux qui
ent dans l'intérieur des maisons à posséder un pé-
et à acquérir quelque chose pour leur propre compte.
onde cause consistait dans l'érection irrégulière des
aux couvents qui manquaient du nombre convenable
mbres, pour maintenir rigoureusement la discipline
tique dans les cloîtres : de là venait l'affaiblissement
ferveur de quelques-uns, dont l'exemple entraînait
ôt le relâchement des autres. Pour arrêter les progrès

du mal, on appliqua des remèdes qui n'eurent malheureusement pas l'efficacité nécessaire. Le roi résolut d'en employer un nouveau : ce fut d'envoyer dans chaque province religieuse, des visiteurs chargés de la réformer, et de faire observer par ses membres les règles de son ordre. Ces réformateurs devaient être aidés par des dispositions salutaires, de la part des conciles provinciaux, et travailler à faire revivre dans les communautés leur ferveur primitive. Mais quelque opportunes que fussent ces deux mesures, elles ne réussirent à produire dans le Chili aucun résultat[1].

Nous avons vu le succès du concile auquel Charles II avait recommandé si instamment la réforme des réguliers; ce fut à peu près celui qu'obtinrent les visiteurs que les généraux respectifs envoyèrent effectivement aux communautés.

Les élections des supérieurs étaient une autre cause ordinaire de relâchement pour les religieux : disputes vives, débats bruyants, querelles soutenues avec chaleur par les deux partis, ne sont certes pas des moyens propres à maintenir la discipline monastique, que produit et qu'entretient la charité. Les troubles qui, comme nous l'avons vu ailleurs, faillirent précipiter plusieurs communautés à leur ruine, surgirent de nouveau, et avec des symptômes encore plus alarmants. Ceux qui eurent le plus de retentissement, sont ceux qui éclatèrent parmi les Augustins. Il s'agissait de choisir un successeur au P. frai Diego de Salinas dans l'office de provincial, et l'Audience s'était prononcée en faveur d'un personnage en qui n'existaient pas ou l'on ne voulait pas reconnaître les qualités nécessaires pour remplir cette charge. Le jour de l'élection, l'Audience enjoignit à Salinas d'attendre le tribunal qui avait résolu d'y assister; mais Salinas, sans faire cas de la lettre écrite à ce sujet, procéda à la réception des suffrages accordés par les votants, et proclama le candidat élu canoniquement. Quels qu'aient été les motifs

[1] *Document n° 29.*

qu'eut le provincial pour agir de cette manière, nous croyons qu'il aurait dû attendre l'Audience; mais nous sommes bien loin d'approuver la conduite de l'Audience elle-même, quand nous la voyons quitter le siège de la magistrature suprême pour envahir le cloître et prendre parti dans les affaires intérieures des religieux. L'Audience, se croyant outragée par l'ex-provincial, lui intenta un procès et le condamna à un bannissement temporaire : le coupable se soumit scrupuleusement à la sentence [1].

Ces évènements se répétèrent souvent, même dans les couvents de religieuses. Il n'y avait point d'élection d'abbesse où Ibañez et Ustariz ne prissent une part active, servant d'instrument à des personnes intéressées au résultat des élections dans des vues particulières. Le roi, aux oreilles duquel arrivait, quoique tard, le bruit de ces scandales, ne négligea point d'y remédier. Nous avons sous les yeux des ordonnances royales qui contiennent des défenses réitérées aux présidents et auditeurs de s'ingérer d'une manière quelconque dans les élections; mais, hélas! tout cela n'importait guères, lorsque ceux qui devaient obéir à ces ordres étaient précisément ceux qui devaient veiller à leur accomplissement. Les présidents et l'Audience continuèrent à intervenir dans les réunions capitulaires, à placer dans les plus hautes fonctions des personnes moins capables, à altérer la discipline monastique, et à trahir par leur conduite inconvenante la confiance dont le souverain avait honoré les membres du tribunal.

Nous ne voulons point étendre ces réflexions, malgré

[1] C'est précisément parce que l'Audience s'immisçait dans des affaires spirituelles qui ne la regardaient pas, que les religieux, semble-t-il, devaient résister à des prétentions toujours de plus en plus exorbitantes. Certes, la part du pouvoir temporel était large au Chili : toute cette histoire le témoigne. Il n'y aurait donc ni témérité ni injustice à flétrir hautement la conduite de magistrats qui se montrent aussi ignorants de leurs droits réels, que peu soucieux de leurs véritables devoirs. (*Note du traducteur.*)

l'ample matière qui s'offre à nous dans mille faits authe
tiques que nous pourrions citer : nous aimons mieux pay
par notre silence, un tribut de respect à la magistratur
que nous voyons ainsi exposer son honneur et sa dign
au mépris public.

Tandis que la capitale du Chili se remplissait de mon
tères si nombreux, qu'ils paraissaient transplanter dans s
sein la république monacale de l'Orient, la Conception re
vait dans le sien l'ordre de Saint-Jean de Matha. Nous avo
indiqué ailleurs l'origine des Béguines de Notre-Dame
l'Ermitage ; nous avons dit comment l'évêque D. Die
Montero del Aguila avait régularisé leur existence, en l
soumettant à l'observation de certaines règles, qui, sans l
lier par des vœux, leur fournissaient des moyens abonda
d'atteindre à la perfection que comporte l'état religie
L'évêque D. Francisco Antonio Escandon se proposa
perfectionner cette même œuvre, en convertissant le l
guinage en couvent de religieuses. Ayant obtenu l'a
favorable de l'Audience du royaume et de la municipal
de la Conception, il s'adressa au roi, pour en sollici
l'autorisation d'ériger une maison de Trinitaires. La Co
ception n'avait jusqu'alors aucun établissement de ce genr
et cette circonstance eut un grand poids sur l'esprit de P
lippe V, pour lui faire accorder sans difficulté la grâce qu'
lui demandait. Benoît XIII expédia aussi le bref nécessai
et en vertu de ces deux rescrits, l'évêque fonda l'établiss
ment en janvier 1729. Trois fondatrices venues de Lim
religieuses du couvent royal des Déchaussées, se charg
rent de former cette communauté. C'étaient Margarita
Saint-Joachim, Francisca de Saint-Gabriel, et Mariana
la Très-Sainte-Trinité. D. Dominique Sarmiento, doyen
la cathédrale, fut le véritable protecteur de ce couvent, a
quel il donna tous ses biens pour subvenir à ses besoi
Les archives et tous les documents relatifs à la fondati

périrent dans les vicissitudes fréquentes qu'il souffrit, ce qui nous met dans l'impossibilité d'en donner un récit plus circonstancié [1].

Comme moyen d'introduire une réforme dans les monastères de femmes, le roi prescrivit à l'évêque de Santiago, à la fin de ce siècle, de fixer un nombre déterminé de religieuses chez les Clarisses et les Augustines: l'évêque transmit le décret du roi pour constater si ces monastères étaient ou n'étaient pas soumis au patronage royal; la vérification faite de concert avec les commissaires délégués par le fiscal, il se trouva que les dispositions du décret n'étaient pas applicables, attendu que les monastères pour lesquels elles avaient été prises étaient indépendants [2].

[1] *Document n°* 30.

[2] Décret du 15 janvier 1760. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès étonnant de la Compagnie de Jésus. — Ministères auxquels elle s'adonnait. — Décret de suppression. — On ordonne leur expulsion du Chili. — Préparatifs pour y arriver. — Circulaire de l'évêque. — Bannissement. — Départ. — Quelques réflexions.

C'est à dessein que nous avons consacré un chapitre spécial à la Compagnie de Jésus, dont les annales, à l'époque qui nous occupe, présentent des évènements qui tiennent aussi une grande place dans l'histoire politique et religieuse de tout le monde civilisé. S'il y a un exemple qui manifeste avec évidence la condition précaire des choses humaines, c'est sans doute le sort que subit cet ordre régulier, si enraciné, si opulent et si universellement estimé. Nous l'avons vu se développer au Chili avec une rapidité incroyable, et se répandre également dans les villes comme dans les campagnes, au milieu des possessions des chrétiens comme au milieu des terres des infidèles. Si les résultats n'ont pas été les mêmes dans celles-ci que dans celles-là, il n'en est pas moins certain que l'Araucanie fut visitée par les Jésuites jusqu'en ses derniers recoins, et qu'au milieu des révoltes continuelles de ce pays stérile pour la foi, ils dominaient tellement les circonstances que, malgré les brusques vicissitudes des évènements, ils parvenaient à se maintenir

foyer même de la guerre avec leurs églises et leurs éta-
sements. Les Jésuites du Chili, indépendants de ceux du
ou et du Paraguay, avaient fait des progrès prodigieux.
comptaient treize collèges établis : deux à Santiago,
s les noms de Grand-Collège et de collège de Saint-Paul,
autres à la Serena, Quillota, Bucalemu, Colchagua,
llan, la Conception, Rere, Castro, et trois dans les pro-
ces de Cuyo, savoir : à Mendoza, à San-Juan, à San-
s; un noviciat à Santiago, sous l'invocation de Saint-
nçois de Borgia, deux pensionnats, celui de Saint-Xavier,
s la capitale, et celui de Saint-Joseph, dans la ville de
onception; un séminaire d'indigènes à Chillan; six mai-
de retraite ou d'exercices à Copiapo, Coquimbo, Quil-
, Valparaiso, Santiago, la Conception, et huit collèges
mencés ou résidences à Copiapo, San-Felipe d'Aconca-
, Valparaiso, Melipilla, San-Fernando, Talca, Arauco et
livia. Ils avaient en outre des maisons pour les mission-
es à San-José de la Mocha, Santa-Fé, San-Cristoval,
-Juan Nepomuceno et Santa-Juana, sur la frontière de
onception, la maison de Saint-Joseph de la Mariquina,
frontière de Valdivia, et celles d'Achao et de Chonchi,
s l'archipel de Chiloé. Ils soignaient encore sept mis-
s dans l'Araucanie; et le nombre de leurs possessions et
leurs domaines dans tout l'Etat était très-considérable.
gros revenus que leur rapportaient leurs immeubles
auraient fourni à eux seuls des moyens suffisants pour
érir une influence énorme, quand ils n'en auraient pas
l'autres, plus efficaces encore que l'argent. Tel était la
ination sur les consciences; tel était l'empire du cœur.
a Compagnie était chargée de l'enseignement et de la
lication sous toutes leurs formes. Elle donnait l'enseigne-
t dans les pensions et dans les collèges, et elle avait
mé leur poste à tous ceux de ses membres qu'elle
ptait d'aptes à la prédication. De ceux-ci, les uns prê-

chaient au peuple dans les églises des collèges à certains jours de chaque semaine ; les autres dirigeaient des exercices spirituels dans les maisons érigées pour cet objet ; d'autres enfin, se répandant deux à deux dans les districts, parcouraient et évangélisaient les campagnes. La direction des couvents de femmes, des confréries et des associations pieuses, l'enseignement de la doctrine et du catéchisme, la visite des prisons et des maisons de correction étaient aussi confiés à leurs soins. Ces ministères exercés avec zèle donnaient aux Jésuites du Chili une importance inappréciable ; ils les rendaient, sauf de légères exceptions, maîtres de la volonté de tous ; ils les entouraient du prestige nécessaire pour dominer sur le pays sans contradiction aucune. Mais la Compagnie ne se reposait pas tranquille sur l'appui de l'opinion : elle voyait de loin s'élever mille tempêtes, qui, œuvre humaine, eussent dû la faire périr.

En remontant rapidement jusqu'à l'origine de cet ordre, et en considérant sa marche à travers plus de deux siècles, nous pourrons facilement signaler les écueils contre lesquels il venait se briser. La Compagnie élevée sur des fondements solides, et avec le désir le plus ardent du salut des âmes par saint Ignace de Loyola, en 1534, et approuvée six ans après par Paul III, resta florissante tout le temps qu'elle eut à sa tête le saint fondateur ; mais, après sa mort, Diego de Lainès, son successeur, fit des changements dans la règle qu'il avait donnée, changements qui modifièrent jusqu'à un certain point la fin de l'institut, en le faisant sortir de ses limites. « Le fondateur, dit Ducreux, dans son *Histoire ecclésiastique générale*[1], le fondateur élevé dans les opinions de l'époque, jugea, avec des fins pures et bonnes, qu'il était nécessaire de constituer la Compagnie en monarchie ;

[1] L'ouvrage de l'abbé Ducreux a paru en France, à la fin du dernier siècle, sous le titre de *Siècles chrétiens depuis l'apparition du christianisme jusqu'à nos jours*. (*Note du traducteur.*)

mais telles ne parurent pas les vues de Lainès. Sa première diligence fut de faire déclarer le généralat perpétuel, bien que Paul IV n'ait pas laissé que de connaître les conséquences préjudiciables d'une semblable perpétuité [1]. Il travailla ensuite à faire donner au général le droit de contracter toute espèce d'engagements sans délibération commune, à faire considérer comme exécutoires et authentiques les commentaires et les déclarations que le général ferait sur les constitutions, à lui faire accorder la faculté de les refondre elles-mêmes, en altérant et en interprétant les anciennes...; et enfin à lui faire reconnaître le droit d'ouvrir une prison, la chose la plus importante qu'il obtint dans la congrégation qui se tint peu après la mort de saint Ignace. C'est ainsi qu'à la droiture et à la simplicité évangéliques fut substituée une politique en apparence humaine, de façon que saint Pie V rendit un décret pour réformer la Compagnie, Sixte V pour la supprimer, Grégoire XV pour corriger l'abus des juges conservateurs, que Paul V révoqua le privilège accordé par Grégoire XIII pour les missions du Japon, qu'Urbain VIII attribua aux Jésuites les erreurs qui amenèrent leur suppression, que Clément VIII leur interdit l'entrée des palais du pape et des cardinaux, et Léon X les réduisit au droit commun pour la perception des dîmes dans leurs nouvelles acquisitions : par où l'on voit combien est ancien le principe du désordre qui, comme c'était inévitable, devait entraîner la ruine de cet institut [2]. »

Cette catastrophe n'avait pas échappé à l'œil prévoyant d'hommes éminents de la Compagnie elle-même qui l'avaient annoncée. Le célèbre P. Juan Mariana, entr'autres,

[1] Paul IV *lui-même* avait *d'abord* témoigné le désir que le généralat fût perpétuel.... Tous les membres de la Compagnie qui contribuèrent à l'élection de Lainès voulaient aussi la perpétuité. (*Note du traducteur.*)

[2] Nous engageons le lecteur à se reporter ici à l'opinion personnelle que l'auteur exprime d'une manière peut-être plus impartiale au chap. VII de la première partie du 1er volume. (*Note du traducteur.*)

personnage dont personne ne méconnaissait l'autorité, voulant appliquer à ces maux le remède convenable, écrivit son *Discours sur les infirmités de la Compagnie*[1]. Et ce ne fut pas seulement le docte Mariana qui en aperçut les parties malades; bien auparavant, saint François de Borgia, écrivant aux religieux d'Aquitaine, et Pedro Ribadeneira au général Claude Aquaviva, parlaient dans le même sens que Mariana. La France et la république de Venise expulsèrent les Jésuites de leur territoire avant tout autre gouvernement, mais elles ne tardèrent pas à les rappeler. L'Espagne et le Portugal finirent par entrer dans les idées des autres cabinets, et dès lors l'existence des Jésuites en Europe devint fort précaire. Nous sommes bien loin de souscrire aux procédures iniques intentées en Espagne et en Portugal contre les membres de la Compagnie, et nous ne donnons point la même créance que certaines gens aux accusations élevées contre eux, au Mexique et au Paraguay : nous croyons bien que tout cela présageait la chute de l'ordre ; mais nous en voyons naître la cause première et principale dans son propre sein, et se développer inoculée dans ses constitutions elles-mêmes, comme disait le célèbre Mariana. La dernière heure sonna donc pour la Compagnie, et en un même jour et au même moment, elle fut expulsée de l'Espagne, de la France, du Portugal, de Venise, de Naples et de Malte. Ce fait mémorable dans l'histoire de l'Eglise et des nations arriva le 1er avril 1767.

Un capitaine de dragons arriva de Buénos-Ayres à Santiago le 7 août, apportant au président le décret d'expulsion signé par Charles III, et les instructions que le comte

[1] Il n'est pas inutile de faire observer que cet ouvrage a été trouvé dans les papiers de Mariana, pendant sa détention, et l'on a prétendu qu'il était tout-à-fait étranger à la rédaction du traité. Le P. Alegambe, dans sa *Bibliothèque des écrivains jésuites*, se borne cependant à accuser les ennemis de la Compagnie d'y avoir fait de nombreuses interpolations. (*Note du traducteur.*)

d'Aranda donnait au même président pour l'exécuter avec le moins d'éclat possible. Il paraît que le provincial du Chili avait déjà entendu le bruit du coup qui venait de frapper son ordre en Europe, et qui allait aussi l'atteindre en Amérique et dans tous les Etats dépendant des rois européens. Gilles Gonzaga ne craignit pas de montrer le décret à son confesseur Xavier Cevallos, qui, comme il était naturel, en transmit la teneur à ses supérieurs, le provincial Balthasar Huever, et le recteur du grand collège, Francisco Madariaga. Le provincial, sans perdre un moment, expédia un exprès à tous les collèges, résidences, établissements et missions, pour prévenir les Pères de se tenir prêts à partir. Cependant le président ordonna de faire une levée de soldats dans les chefs-lieux de province, et prenait toutes les mesures nécessaires pour donner le coup fatal qui blessait vivement ses sympathies et devait lui-même le conduire au tombeau.

L'Audience de son côté avait visé le décret royal, ainsi que la lettre secrète contenant, sous pli cacheté, les instructions écrites par le comte d'Aranda, pour régler la manière de mettre à exécution les dispositions du décret. Le roi s'exprimait en ces termes au comte d'Aranda, qui transmettait les ordres royaux au président: « M'étant conformé à l'avis délibéré le 29 janvier dernier par les membres de mon conseil royal, qui s'est réuni en séance extraordinaire à propos des circonstances passées, et à ce que m'ont exposé à cet égard des personnes du caractère le plus élevé, stimulé par les raisons les plus graves, relatives à l'obligation où je me trouve placé de maintenir mes peuples dans la subordination, la tranquillité et la justice, et par d'autres raisons urgentes, équitables et nécessaires, que je renferme en mon âme royale, usant de l'autorité suprême gouvernementale que le Tout-Puissant a déposée dans mes mains, pour la protection de mes sujets et le respect dû à ma couronne, je me suis

premier mars dernier, par laquelle il me recommande de faire passer à Votre Illustrissime Seigneurie cet avis que je lui transmets, afin qu'elle sache bien que cette disposition n'est exclusivement applicable qu'aux religieux jésuites. Et comme il est tout-à-fait digne du zèle pastoral de Votre Illustrissime Seigneurie et de son amour pour Sa Majesté, d'éviter tout motif de trouble, j'espère qu'elle fera comprendre les choses ainsi à tous les membres de l'état ecclésiastique, séculier et régulier, en les convainquant du respect et de l'obéissance qui sont dûs aux décrets de Sa Majesté, que l'on doit toujours supposer fondés sur de justes et graves raisons, afin d'éviter la force des armes, qui sera indispensable dans le cas d'une résistance, que Sa Majesté déclare qu'on devrait réputer comme rébellion, et afin d'éviter également le préjudice que souffrirait l'Etat [1]. »

Le vénérable prélat, frappé par ce coup dans la partie la plus sensible de son âme, se conforma néanmoins scrupuleusement à ces instructions : il réunit son chapitre et le clergé, et leur communiqua la volonté du souverain relativement à la Compagnie de Jésus, les exhortant à s'y soumettre. Il chercha à inspirer les mêmes sentiments aux communautés religieuses, en leur adressant la circulaire suivante :

« Par un avis que m'a transmis aujourd'hui, à sept heures du matin, le très-illustre président de notre Audience royale, gouverneur et capitaine général du royaume, il m'informe comment le roi a résolu de bannir de ses domaines l'ordre de la Compagnie de Jésus; par cet avis, il me charge uniquement de vous en faire part, très-révérend Père, pour que vous ne vous mépreniez pas sur la portée de la mesure, et de vous recommander d'en prévenir d'une

[1] Il faut avouer que Thomas Morus aurait mieux et autrement parlé. (*Note du traducteur.*)

manière particulière vos inférieurs, qui, dans cette occasion, doivent manifester leur obéissance et leur respect au souverain, pour donner l'exemple aux séculiers, comme aussi de prier Dieu, dans les messes et dans les exercices de votre sainte communauté, et des autres maisons soumises à votre autorité, d'accorder aux religieux de la Compagnie la résignation si nécessaire dans le cas actuel, et sa haute protection à cet ordre sacré. »

Les Jésuites, arrêtés au nombre de quatre cent onze [1], déposés d'abord à Valparaiso et Talcahuano, furent embarqués en destination de Callao, d'où ils partirent pour Genève. Tout cela s'effectua avec une rigueur telle qu'on ne permit de rester quelque temps dans le Chili qu'à ceux qui étaient gravement malades : encore furent-ils gardés avec la même vigilance que le serait un coupable de lèse-patrie. Des religieux embarqués à Valparaiso, soixante périrent dans le naufrage du navire *Notre-Dame de l'Ermitage*, qui chavira et périt avec tous ses passagers [2].

Par l'expulsion de la Compagnie, le Chili perdit des hommes de la première valeur par leur capacité, par leur vertu et par les services de tout genre qu'ils avaient rendus. Parmi les premiers on comptait des écrivains distingués, dont les productions enrichissent aujourd'hui encore la république littéraire; tels étaient Lacunza, Ceballos, Fuenzalida, et les historiens du Chili Olivarès, Vidaurre et Molina; à la seconde catégorie appartiennent, au milieu d'une foule d'autres, les PP. Antomas, Walther, Salinas et Alcalde, que l'on considérait comme des exemples vivants de vertu; la troisième se composait de ces courageux apôtres qui parcouraient, à tour de rôle, tous les districts de l'Araucanie, et répandaient parmi leurs habitants, avec la semence évan-

[1] Nous en avons la liste nominative dans notre collection de documents. (*Note de l'auteur.*)

[2] *Voir le document* n° 32.

adieux qu'adressaient les Pères au peuple circulèrei
tiago et à la Conception, et chacun à l'envi cherchi
procurer une copie [1].

Ces regrets, qui, en se généralisant, produisi
vive irritation dans les esprits, pouvaient finir par
des conséquences funestes à l'ordre et à la tranq
pays, beaucoup plus encore, par suite de l'exalta

[1] Ces regrets ne se dissipèrent pas.... « Lorsque l'Amérique du su
son indépendance, parmi les reproches que ces colonies adressent à l
pagne, elles l'accusent *de nous avoir arbitrairement* — c'est le tex
leurs griefs que l'histoire va citer — *privés des Jésuites, à qui nous*
état social, la civilisation, toute notre instruction, et des servi
nous ne pouvons nous passer. Ainsi, à cinquante ans de distance, l'.
sud ne pardonnait pas encore à l'Espagne de lui avoir ravi ses missio
avaient formé les générations mortes; elle se faisait un titre de l'inj
les Jésuites, pour briser le lien unissant la métropole à la colonie. » –
Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus.*

Aussi l'Amérique espagnole, devenue indépendante, rappela-t-elle le
Mais de nouveaux orages s'élevèrent. Les vents de l'Europe impie e
naire jetèrent dans le Nouveau-Monde des semences qui produisirent l
Le Chili aussi chassa de nouveau les Jésuites, bien que leur expuls
de satisfaire toute la nation. On a pu lire dans les journaux du mois
1854 :

« Le Sénat de la république du Chili, sur l'initiative de l'un de s
avait approuvé un projet de loi autorisant le gouvernement à rouvri
la république aux Pères de la Compagnie de Jésus, et à leur céder l

causaient les prédictions de certains visionnaires qui propageaient le récit de leurs révélations, et assuraient le prompt rétablissement de la Compagnie et la ruine de ses persécuteurs. Les uns déclamaient publiquement contre le gouvernement, les autres faisaient des vœux pour le retour des Pères, et il n'en manqua point qui répandirent des pasquinades contre les fonctionnaires qui montrèrent le plus de zèle dans l'exécution du décret contre les Jésuites. Le président ne négligea point de porter le tout à la connaissance du roi, qui, comprenant jusqu'où pourrait mener ce mécontentement, s'il pouvait être fomenté par la présence de l'un des bannis, qui eût eu de l'audace et de la capacité, fulmina des peines sévères contre ceux qui rentreraient dans ses domaines [1], ordonna qu'on les traitât comme séditieux et perturbateurs de l'ordre, et qu'on leur appliquât *la peine de mort* s'ils étaient laïques, de la réclusion perpétuelle dans le cas où ils seraient promus aux ordres sacrés [2]. Il défendit avec une égale rigueur qu'on parlât de révélations dans les monastères [3]; qu'on déclamât contre le gouvernement, et qu'on enseignât en public ou en particulier les doctrines du tyrannicide ou du régicide, qui étaient, à cette époque, attribuées aux Jésuites, et condamnées, disait-on, dans la quinzième session du concile général de Constance [4].

Tant de décrets donnèrent sans doute beaucoup à faire aux évêques, et beaucoup plus encore depuis que, dans l'un d'eux, le roi, faisant allusion aux révélations et aux déclamations, leur dit : « Personne ne pourrait se persuader, si cela n'était évidemment démontré, que certains ministres de l'Evangile propagent la sédition parmi leurs pénitents, sous prétexte de diriger leur conscience. On ne saurait

[1] Décret rendu à San-Lorenzo le 18 novembre 1767.

[2] Madrid, le 19 décembre 1769.

[3] Au Pardo, le 19 mars 1768.

[4] Au Pardo, le 13 mars 1768. (*Notes de l'auteur.*)

mes royaumes des manœuvres si criminelles, j'ai pı
le même jour une circulaire soit adressée à tous l
diocésains et aux supérieurs réguliers des ordres
pour qu'ils veillent exactement à ce que ces pe
doctrines du fanatisme ne continuent pas à se pro
les cloîtres... Etant bien entendu que je ferai su
qui se passera, et que je ne pourrai envisager av
rence aucune négligence pour ce qui intéresse la I
l'Etat... J'attends donc que chacun de son côté s
mera à de si justes avis, m'en accusera réceptio
mière occasion qui se présentera, et me transn
copie en forme de l'ordre, édit ou pastorale qui
voyé aux couvents de religieuses de son distri
autres personnes qu'il conviendra, sans la moindı
temps, pour être ainsi ma volonté. »

Mais toutes ces mesures prouvaient que la vi
cousse qu'éprouvait l'Etat ébranlait le trône d
préparait leur chute. Pourquoi montrer tant d
Pourquoi faire tant de recommandations réitér
quel but prononcer la peine de mort contre de
inoffensifs par vœu et par caractère? L'évêque
son chapitre et son clergé le 4 décembre 1768
avoir donné lecture des ordres du roi, les exh

fesseurs du séminaire diocésain, le serment de ne pas enseigner les doctrines du tyrannicide et du régicide, et de recommander au clergé l'étude du théologien Louis Vincent Marie de Casavalls [1]. Pour cet objet, il y avait déjà un ordre exprès du souverain; l'évêque satisfit au premier point, en recevant le serment dont nous avons parlé, le 23 décembre de la même année, des prêtres D. Juan Alexis Rodriguez et D. Ambrosio Ochoa; et au second, en publiant un édit à ce sujet, le 29 du même mois.

Tels furent les derniers incidents que provoqua le décret de bannissement des Jésuites; tel fut le dernier cordage que l'on rattacha dans ce temps-là au Chili, pour assurer le trône ébranlé de toutes parts, et telle fut la conclusion du long procès intenté contre les Pères de la Compagnie et leurs partisans. Les biens de l'ordre furent incorporés à la couronne, et le roi en fixa la destination par l'intermédiaire de juntes qu'il nomma à cet effet dans chaque province. Quelques objets seulement consistant en meubles, ornements et vases sacrés allèrent servir à leur usage naturel dans les cathédrales de Santiago et de la Conception.

[1] Louis Vincent Marie de Casavalls naquit en Espagne, et se fit admirer par ses vastes connaissances théologiques, dans l'ordre de Saint-Dominique. Etant professeur de théologie à l'université de Valence, il publia son livre *Incommoda probabilismi*, où il combat la doctrine du tyrannicide et du régicide. Aussitôt que cet ouvrage parut en Espagne, le conseil des Indes le fit saisir pour l'examiner; mais trouvant que sa lecture serait utile et même nécessaire, à cause des matières qu'il embrasse, le roi le recommanda dans une circulaire adressée aux évêques de ses domaines le 18 mars 1768. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. Etat de la foi dans l'Araucanie au temps de l'expulsion de
— On appelle indistinctement des membres des autres ordres pour les
— Collège de propagande. — Entreprises des Récollets en Chiloé. —
établissements dans l'Araucanie. — Un souvenir. — D. Raphael Guerrero

Si nous devions conformer notre opinion sur l'ét
foi dans l'Araucanie à celle de la cour de Madrid, e
comme elle jugeait du travail des ouvriers apostol
nous dirions aussitôt que l'état de la foi était lame
et sans doute par la faute des ouvriers mêmes cha
la propager. Nous croirions qu'après la ruine génér
subirent les missions lors du soulèvement des Arau
1723, il ne s'en maintenait plus qu'à l'abri des
sous la protection des canons, « telles que les missi
la Mocha, à trois lieues de la Conception et vis-à-vis
de San-Pedro ; celles de Talcamavida et Santa-Ju
l'abri de deux forts du même nom, qui sont placés
deux rives opposées du fleuve ; celle de Santa-Fé,
lieue de distance du fort de *la Nativité ;* celle de Sa
toval, près du fort d'Yumbel, celle d'Arauco qui se
établie dans la forteresse de ce nom, et se compte
les missions, comme encore celle de Valdivia, érigé
lace elle-même, lesquelles devaient s'appeler *rédu*

attendu qu'elles ne consistaient que dans la réunion d'un très-petit nombre d'Indiens qui ne dépassaient pas le chiffre de quarante à cinquante ; ces Indiens, dont les parents et aïeux se sont convertis, comme ceux de la Mocha, au temps du président D. José Garro, se sont maintenus dans la foi, en se laissant instruire par les religieux jésuites, mais ils sont toujours disposés à s'enfuir : c'est pourquoi leur nombre a été et va toujours en décroissant, soit qu'ils s'incorporent aux tribus de l'intérieur des terres, soit qu'ils se dispersent dans d'autres colonies espagnoles. Outre ces missions-là, les établissements auxquels on peut encore donner ce nom, sont ceux situés dans l'ancien Tucapel, à vingt lieues au-dessus d'Arauco, du côté des terres des Indiens, là où en réside le supérieur, et celui qui existe à Tolten, aux bords de la rivière de ce nom, à une distance de quarante lieues de Valdivia. Mais dans aucune de ces missions on n'obtient d'autre résultat que le baptême d'un petit nombre d'enfants : car on ne se souvient pas que jusqu'ici aucun adulte ait été converti, et il n'y a pas d'espoir d'en amener par la conversion à la vie civile et chrétienne, parce que ni les Indiens ne renonceront par eux-mêmes à l'indépendance dont ils jouissent, ni encore moins des hommes se trouveront-ils qui se fatiguent à les convaincre de leurs erreurs : depuis l'an 1723, il n'y a pas un individu qui ait pénétré dans la partie centrale et la plus reculée des terres des Indiens, par le chemin qu'ils appellent les savanes, avec le dessein d'y prêcher, enseigner et baptiser, et ces malheureux se trouvent donc, en fait de religion, dans un état pire qu'ils n'étaient au milieu de leur idolâtrie primitive, attendu que d'infidèles qu'ils étaient, beaucoup d'entr'eux ayant reçu le baptême sont devenus hérétiques, les autres schismatiques, d'autres encore idolâtres, et tous vivent dans une espèce de religion mêlée de mille rites superstitieux. »

Voilà l'opinion que Ferdinand VI déclarait s'être formée

de l'état des missions du Chili; mais quels qu'aient été les rapports sur lesquels s'appuyât une semblable opinion, nous ne saurions, nous, l'admettre comme exacte, encore moins comme impartiale. Le roi parlait sous des impressions défavorables, sous des impressions produites par des personnes passionnées, lesquelles n'étaient mues dans leurs actes que par l'intérêt personnel. Les missions auxquelles on travaillait à cette époque pour la conversion des infidèles étaient aussi actives que laborieux étaient les hommes qui les dirigeaient. Pour connaître cette vérité, il suffit de lire les relations qui se sont conservées jusqu'à nos jours des travaux de chaque missionnaire, de ses voyages, de ses fatigues, des périls où il s'exposait à chaque pas, sans autre objet que d'inoculer la foi à des cœurs rebelles par nature, et souvent pervertis par les vices. Nous ne sommes pas aujourd'hui et nous n'avons jamais été le défenseur d'office des missionnaires qui prêchèrent la foi sur notre sol : plus d'une fois nous avons déploré les fautes dans lesquelles tombèrent plusieurs ; encore moins le sommes-nous des instituts auxquels ils appartinrent. Nous protestons que la justice seule nous anime en traçant ces lignes, la justice qui bien évidemment est toute favorable aux missionnaires. Que l'on n'en conclue pas que nous méconnaissions le peu de progrès que faisait et que fait encore aujourd'hui la foi de l'Evangile dans les districts araucans; mais pourra-t-on jamais reprocher aux prédicateurs évangéliques ce qui dépend de circonstances particulières? Et qui ignore celles qui se sont présentées relativement aux Araucans, toujours en mouvement, toujours enclins à la guerre? Quand a-t-on pu obtenir qu'ils restassent tranquilles, pour être instruits dans la foi [1]?

[1] Nous devons avouer que la lecture des accusations du roi Ferdinand VI nous paraît faite pour inspirer à l'histoire ces paroles de réprobation suprême, disons plus, d'indignation vengeresse, auxquelles il lui est parfois permis de donner

Presque tous enrôlés dans la milice, les hommes laissaient les femmes et les enfants à la disposition des prêtres, qui devaient se contenter d'instruire ceux-ci, quand même ceux-là auraient persisté dans l'ignorance et dans la barbarie. Indifférents par caractère à tout ce qui était religieux, ils ne s'accommodaient guère du zèle des missionnaires et ne pouvaient apprécier le mérite de leurs efforts. Nous pouvons dire que les Araucans forment une exception entre tous les naturels primitifs d'Amérique. Chez toutes les peuplades du Nouveau-Monde, le zèle apostolique a trouvé des moyens de faire naître dans les cœurs des impressions durables : le caractère, les tendances mêmes des sauvages leur ont facilité le succès; mais il n'en fut pas ainsi dans l'Araucanie. La guerre, voilà la passion dominante des habitants; les armes pour la faire avec avantage, voilà leur pensée favorite! point de religion, point de piété! Néanmoins, malgré les obstacles si grands, malgré les vicissitudes nombreuses dont nous avons tracé le tableau, à l'époque de l'expulsion de la Compagnie, les missions s'étaient multipliées, et l'Evangile gagnait dans le pays un terrain que ses ministres défendaient pouce par pouce, une fois qu'ils l'avaient conquis. Des missions existaient dans les lieux les plus enfoncés à l'intérieur, comme Tolten, l'Impériale, Boroa et Tucapel; des missions existaient dans les endroits les plus périlleux, où le prêtre se mettait volontairement à la merci des hommes les plus belliqueux et les moins disposés à recevoir des impressions religieuses.

Les Jésuites avaient établi des doctrines à Rere, où résidaient quelques religieux dont le secours venait souvent à propos aux missions qui avaient besoin de nouveaux auxi-

cours. C'est vrai, si l'ingratitude pouvait un jour être bannie de la terre, elle trouverait encore un refuge quelque part.... Elle s'étale ici dans toute sa magnificence royale : mais les détails qui suivent justifient assez les missionnaires. (*Note du traducteur.*)

liaires, au fort d'Arauco, où restaient trois missionnaires; deux se trouvaient à Tucapel, qui avaient à leur charge quatre-vingts villages, tous pleins de dangers, malgré lesquels ils les parcouraient annuellement, obtenant certaines années comme fruits de leurs travaux, plus de quatorze cents conversions; deux à Santa-Juana, qui soignaient soixante-sept villages, dans lesquels on comptait, en 1762, plus de vingt mille chrétiens; deux à Santa-Fé, qui exerçaient leur ministère en quatre-vingt-trois villages; deux à Valdivia, qui donnaient leurs soins à quatre-vingt-un villages; deux à Tolten, qui en desservaient soixante-quatre; deux enfin à San-Cristoval, et un à la Mocha, qui avaient un nombre considérable de chrétiens. Le passage suivant que nous copions de l'historien D. Claude Gay va parfaitement à notre sujet. Rapportant les travaux des missionnaires de la Compagnie : « En dépit, dit-il, d'une si grande disette d'ouvriers apostoliques, la mission de Santa-Juana avait fait, à partir de l'année 1734, époque à laquelle les Indiens reçurent les missionnaires dans leurs terres, du côté des savanes, jusqu'à l'année 1762, un total de vingt-deux mille six cent quarante-cinq baptêmes; la mission de Tucapel, à partir de 1739, dix-neuf mille cinq cent seize; celle d'Arauco, à partir de 1723, treize mille cent cinquante-huit; celle de Santa-Fé, à partir de 1725, vingt-trois mille cinq cent vingt; celle de Valdivia, à partir de 1735, quatorze mille trois cent quarante-cinq; celle de Marquina, à partir de la même année, dix-sept mille quatre cent cinquante-trois. Total des Indiens baptisés dans ces missions, en moins de vingt ans, cent vingt mille sept cent trente-sept!

» A ce chiffre, il faut ajouter le nombre des baptêmes donnés par les missions de San-Cristoval et de la Mocha, savoir : pour la première, mille cent trente-cinq, et pour la seconde, quinze cent vingt-quatre.

» Dans la ville de Castro, province de Chiloé, la Com-

pagnie de Jésus avait un collège avec dix ouvriers répartis de la manière suivante : deux résidaient dans l'île de Quinchao ; ils avaient à leur charge les Indiens appelés Chonos, habitants de l'île Chaulinec qui en était voisine, et dans laquelle les Pères se rendaient pour remplir leurs fonctions ; souvent les naturels eux-mêmes passaient à l'île de Quinchao [1] pour demander les Pères, quand ils avaient besoin de leurs secours, et quand le vent permettait la traversée, car les deux îles sont séparées par un bras de mer dont les courants sont fort dangereux. L'île elle-même de Quinchao, qui, après la grande île, était la plus peuplée et se composait des villages Achao, Huyan, Palqui, Voichaquinchas, Matao et Curacao, habités par beaucoup d'Espagnols et de Métis, était desservie par les deux mêmes Pères, qui devaient encore affronter les plus grands dangers pour prêter le secours de leur ministère aux habitants des îles circonvoisines Quenac, Meulin, Caguach, Llingnua et Linlin, parce que le curé de la ville dont ils étaient les paroissiens ne pouvait pas les assister, et qu'ils ne pensaient d'ailleurs même pas à l'appeler, à cause de la grande distance que la mer mettait entr'eux et lui. Ces deux prêtres étaient ceux qui, à raison du travail excessif de leur mission, recevaient un subside de quatre cents piastres, pension réduite ensuite par le règlement du gouverneur Manso à trois cents piastres, somme avec laquelle il leur eût été impossible de subsister, parce que toutes les dépenses du culte étaient à leur charge, si ces pauvres gens ne les avaient nourris eux-mêmes, quand ils possédaient les missionnaires dans leurs îles. On peut conjecturer par là quelle misérable vie ils menaient.

» Les Indiens Caucahues ou Huayhuenecches, qui rési-

[1] Nous avons pris la liberté de rectifier quelques noms propres, en en laissant beaucoup d'autres tels qu'ils se trouvent dans l'ouvrage de D. Claude Gay. (*Note de l'auteur.*)

daient dans l'île de Queyleu, la plus voisine des îles peuplées du côté du détroit, n'avaient qu'un seul Père, lequel, de Chonchi où il vivait, allait leur faire des missions et les secourir dans leurs besoins. Ces Indiens avaient été attirés là, à grand'peine, de Guayaneco; ils étaient récemment convertis et très-dociles aux leçons de leur apôtre, au point d'avoir renoncé à l'ivrognerie et à la polygamie ; mais ils étaient si pauvres qu'ils étaient condamnés à passer leur vie à chercher des coquillages et des loups qu'ils mangeaient ou qu'ils échangeaient contre d'autres aliments ; et telle était la pauvreté du missionnaire lui-même, qui ne touchait aucun subside du gouvernement, que, malgré les excellentes dispositions d'autres tribus habitant des îles plus voisines du détroit, comme l'étaient Taxatao et Calauche, il ne se hasardait pas, faute de ressources, à les faire transporter dans l'île de Queyleu ou dans une autre île, située à une distance convenable.

» C'est encore à la charge du même Père que se trouvaient des villages jusqu'alors abandonnés comme l'avaient été Notuco, Huillinco, Vilupulli, Cucao, Terau, Aoni et l'île de Lemui, qui comprenait ceux de Puquelon, Ichoac, Alachilu et Datif, où demeuraient beaucoup d'Espagnols, dont le nombre avec celui des naturels s'élevait à deux mille âmes, sans compter les habitants de Quinchao, de Trapel et d'autres. De manière que ce missionnaire seul avait à veiller à un troupeau de cinq mille âmes : aussi arrivait-il qu'il pouvait résister peu d'années à tant de fatigues et qu'il succombait à ses innombrables travaux.

» En outre, il y avait pour tout l'archipel une mission annuelle faite par deux autres religieux qui, dès le mois de septembre, allaient de chapelle en chapelle et d'île en île, jusqu'au mois de décembre, époque à laquelle ils retournaient au collège pour se pourvoir de ce qui leur manquait. Au bout de huit jours, ils repartaient pour leur mission

loit
ie–
n.
é-

Maien.
uels
liens

vigation périlleuse. Dans le même abandon se trouvaient enfin les Indiens de Los Payos, c'est-à-dire Queyleu, Paylad Compu, Chadmo, Huilad et Tauqui, lesquels ne pouvaient recevoir de secours que du missionnaire unique de Chonchi, moyennant une traversée d'un jour par le beau temps [1].

» Par ces détails intéressants, il est facile de se faire une idée des travaux innombrables et des maux que supportaient les Pères Jésuites dans ces missions lointaines. Mais nous ne pouvons ni ne devons terminer ce chapitre, quelque long qu'il soit, sans donner une idée de la méthode avec laquelle ils procédaient dans celles de Chiloé.

» Au milieu de septembre, ils partaient pour leur mission; et à cette époque, il y avait déjà dans le port de la ville de Castro quelques fidèles de la principale chapelle, vers laquelle ils se dirigeaient avec deux ou trois pirogues. On y embarquait les images de Jésus-Christ, de saint Isidore, laboureur, et de sainte Notburge, portées religieusement en procession de l'église à la plage. Arrivées à destination, elles étaient reçues par le catéchiste du lieu (nom du fiscal dont nous avons déjà parlé), et un grand nombre d'habitants; puis, dans les mêmes formes solennelles et religieuses, elles étaient portées à l'oratoire où elles étaient placées, et la mission commençait immédiatement par un discours de convocation.

» A la fin du sermon étaient appelées sur une liste les personnes qui appartenaient à la chapelle, et étaient convoqués les pères de famille, pour qu'ils présentassent leurs femmes et leurs enfants. Les oratoires ou chapelles étaient

[1] Le récit de ces labeurs, de ces fatigues, rappelle les pages dans lesquelles nos missionnaires modernes dépeignent leurs courses et leurs aventures. Il faut plaindre ceux qui peuvent lire sans émotion les lettres où ces ouvriers de l'Évangile et de la civilisation nous racontent, avec la simplicité divine qui appartient aux héros de la foi, leurs travaux, leurs sueurs, leurs mécomptes, leurs succès, leurs espérances. (*Note du traducteur.*)

vastes, construits en planches solides, et couverts d'un toit de chaume, assez propres et ornés, et chacun de ces sanctuaires était sous la direction d'un catéchiste et d'un patron. Le dernier se chargeait de la partie matérielle, et le catéchiste de la partie spirituelle.

» Durant la mission, les fidèles de chaque chapelle campaient sous des tentes de campagne dans les environs. A l'entrée de la nuit, ils récitaient le rosaire, les enfants chantaient d'autres prières pour terminer le premier jour de la mission, et quelques hommes veillaient toute la nuit devant les autels.

» A l'aurore, les enfants répétaient à Dieu des cantiques de louanges, les femmes nettoyaient la chapelle et le porche, et immédiatement les offices et les confessions commençaient.

» Au milieu du jour, on chantait une messe solennelle avec instruction; puis venait l'explication du catéchisme. Après le repas, tous reprenaient les mêmes exercices.

» Le soir du second jour, il y avait sermon, puis procession avec des flambeaux allumés dans les champs voisins.

» Dès l'aube du troisième jour, les exercices s'ouvraient par les mêmes prières et instructions; on administrait le baptême et l'on examinait le catéchiste et le patron sur l'accomplissement de leurs devoirs respectifs.

» A midi, se disait une messe chantée, avec une nouvelle instruction; puis l'on expliquait le catéchisme. Après le repas, les Pères renfermaient les images dans leurs caisses respectives et les portaient processionnellement au rivage, se préparant, durant le trajet, à parler de nouveau à leurs auditeurs, à l'occasion de leur départ pour se rendre à une autre chapelle. Il y avait des missions qui duraient deux jours et demi et d'autres trois jours entiers, et elles se terminaient toujours par le sacrement de l'Eucharistie. »

Nous avons voulu transcrire intégralement ce long pas-

sage de l'historien qui l'a puisé presque mot à mot dans l'abbé Olivarès.

Lorsqu'arriva l'expulsion des Jésuites, ils venaient précisément de demander au roi trente membres de l'ordre pour donner une nouvelle impulsion aux missions, et pour établir également de nouvelles résidences de missionnaires. La Compagnie expulsée, le roi pria les évêques de pourvoir par intérim les missions de prêtres qui seraient volontairement disposés à rendre ce service si propre à leur caractère, et de l'informer en même temps du nombre de missionnaires qu'il serait nécessaire d'envoyer pour les remplir d'une manière stable [1]; mais cela ne devait pas empêcher la maison de Récollets établie au Chili, de s'acquitter, autant que possible, des ministères qui jusqu'à cette époque avaient été confiés à la Compagnie.

Des religieux de cet institut étaient venus en 1743 d'Ocopa à Chillan, au nombre de vingt, qui, sous la direction du préfet commissaire frai Angel Espiñeira, posèrent les fondements de leur maison sous le patronage de saint Ildephonse. Dès lors, comme nous l'avons indiqué en faisant la biographie de l'un des évêques de la Conception, ils commencèrent à jouer un rôle actif dans la prédication évangélique. Après l'expulsion des Jésuites, les Récollets eurent besoin d'un plus grand nombre de sujets, et effectivement le roi leur envoya d'Espagne un renfort considérable.

Le soin du territoire jusqu'alors occupé par les infidèles fut partagé entre le nouveau collège de Saint-Ildephonse, qui prit à sa charge les missions de la Conception, de l'Araucanie et de Valdivia, et le collège de Sainte-Rose d'Ocopa, qui reçut celles de l'archipel de Chiloé. Les travaux entrepris par les Récollets dans les îles de Chiloé, égalèrent au moins, s'ils ne les surpassèrent, ceux opérés par les

[1] A Saint-Ildephonse, le 18 août 1775.

Jésuites. En 1787, ils avaient parcouru les îles comme le continent, et sans s'épargner aucune fatigue, ils catéchisèrent de nombreux infidèles et administrèrent les sacrements à vingt-six mille six cent quatre-vingt-cinq chrétiens, qu'ils y rencontrèrent disséminés. L'intendant D. Francisco Garos informa le vice-roi du Pérou de l'importance de ces travaux et de la nécessité urgente d'augmenter le nombre de ces fervents ouvriers, pour que les fruits qu'ils produisaient fussent plus abondants et plus durables [1].

Parmi les entreprises apostoliques des missionnaires de Chiloé, celle du P. frai Francisco Menendez mérite une mention toute spéciale. Il se proposa de parcourir toutes les îles de l'archipel, et il partit en effet de Castro pour ce voyage le 18 novembre 1786, accompagné de quelques Indiens.

Dirigeant sa course à l'est de l'île Buthachauqui, la dernière qui se trouve du côté de la Cordillère, il pénétra dans la lagune de Marillmo, et suivant le cours du Boddahue jusqu'au confluent du Reremo, où il s'assura de quelques vivres pour le retour, il continua immédiatement son voyage par terre, parvint à traverser la grande Cordillère des Andes, descendit dans une grande plaine où il trouva différents lacs qu'il passa, reconnut trois collines vis-à vis de deux autres montagnes rouges, du haut desquelles, regardant à l'est, il remarqua divers chemins battus par des traces récentes. On ne saurait redire les peines qu'il endura dans le cours de ses pérégrinations; mais il obtint, en récompense, de se mettre en communication avec des tribus qui n'avaient même jamais entendu parler du christianisme.

Qu'il nous soit permis maintenant de retourner sur nos pas, et de jeter un nouveau coup-d'œil sur l'Araucanie, où, comme nous l'avons dit un peu plus haut, les Jésuites avaient beaucoup travaillé pour la propagation de la foi. Après leur expulsion, les missions de la Mocha, de Repo-

[1] Décembre 1789.

cura et d'Angol restèrent perdues, et celles de San-Cristoval, de Santa-Juana et de Santa-Fé furent confiées aux soins de membres du clergé séculier. L'évêque de la Conception insista près du collège de propagande de Chillan pour qu'il prît l'administration de toutes les missions, mais sous la dépendance immédiate de l'ordinaire diocésain. En adoptant cette mesure, le prélat se proposa peut-être de réduire les missions à la condition de simples cures; mais s'il en fut ainsi, nous sommes loin d'approuver un pareil moyen, que nous regardons comme inopportun et tout-à-fait inefficace pour l'amélioration religieuse des naturels. L'existence régulière des missions exige la visite fréquente du préfet, pour surveiller les travaux du missionnaire et les progrès de ceux qui sont confiés à sa sollicitude. Les Pères refusèrent l'offre de l'évêque, et celui-ci, attendu la difficulté de trouver des prêtres séculiers pour le service de toutes les missions, les remit au même collège sans condition aucune. En conséquence, ils occupèrent celles de Sainte-Barbe et d'Arauco en septembre 1768, et celles de Valdivia et de Cruces au mois de février de l'année suivante.

Les Franciscains avaient établi auparavant une mission à Rarinlembu, territoire dépendant de l'Araucanie qui s'étend du côté de la Cordillère [1], et à Culaco, lieu voisin du premier. Dans les deux établissements ils travaillaient avec ardeur à la conversion des tribus Pehuenches, depuis l'année 1758, époque à laquelle les avait fondés le missionnaire frai Angel Espiñeira. Frai Francisco Ramirez en érigea un nouveau à Lolco, huit ans après, comme nouvel auxiliaire de ces deux missions. Les dernières comme les premières de ces missions, à l'exception de celles de Valdivia et Chiloé, restèrent abandonnées à la suite des troubles de la guerre en 1768; mais dès qu'ils furent passés, celles qui étaient tombées se relevèrent, et de nouvelles

[1] Situé à quatre-vingt lieues environ du fort de Ste-Barbe. (*Note de l'auteur.*)

s'établirent à Arique (lieu voisin de Valdivia), en 1772; à Tollen, quatre ans plus tard; à Guanehue et Niebla, de la juridiction de Valdivīa, en 1777; à Quinchilca et Riobueno, l'année suivante; à Daghllipulle et Cudico, en 1787, et enfin à Quilacahuin et Coyunco, juridiction d'Osorno, en 1794.

Les missions de Valdivia eurent leurs revers en 1791; mais comme les troubles qui agitèrent alors cette province furent passagers, l'interruption que dans leurs doctrines respectives, essuyèrent les prêtres pour l'exercice de leurs fonctions, fut également passagère. Celle de Riobueno fut la seule dont il y ait eu lieu de déplorer le sort [1]. Un parti de Huiliches assaillit à l'improviste, au milieu de la nuit, la maison de la mission; il y mit le feu, et donna la mort au missionnaire frai Antonio Cuscoa et à deux jeunes domestiques qui le servaient et qui n'eurent pas le temps de fuir. Des ornements, vases sacrés et images, les Indiens emportèrent pour leur usage ce qui ne périt pas dans les flammes. Cet évènement tragique détermina le gouverneur de Valdivia à ordonner l'abandon momentané des missions de Dahgllipulle et Cudico, qui furent rétablies peu de temps après.

Tant de fondations réalisées en si peu d'années sont une preuve certes concluante du zèle apostolique des Pères de propagande. Ces hommes, sans le bruit de certains autres, avec des ressources suffisantes à peine aux besoins les plus indispensables de la vie, firent autant de conquêtes que d'autres dont les œuvres appelaient, à force de publicité, l'attention de tout le monde, et obtenaient, pour leur entretien, de grandes sommes du trésor royal. Pour nous, en voyant au centre des montagnes de Valdivia une de ces missions, et en lisant cette simple inscription gravée à

[1] Nous empruntons ce récit à une lettre de frai Francisco Hernandez à frai Benito Delgado. (*Note de l'auteur.*)

l'entrée du portique : *Fratris Francisci Fernandez zelo, labore et constantiâ erecta est anno* 1788[1], nous nous sommes senti pénétré d'une vénération profonde envers ces prêtres courageux[2].

Pendant que l'Eglise chrétienne recevait dans son sein des milliers de personnes en Araucanie, et dans les autres régions méridionales, ses ministres ne travaillaient pas, dans le nord du Chili, avec moins de constance et d'ardeur. A cent cinquante lieues au nord de Copiapo existe un territoire appelé Paposo, où habitent des familles qui descendent de tribus jadis nombreuses. Le territoire de Paposo présente, à partir de la côte, une largeur de quarante à cinquante lieues, ayant pour limites, au midi, la pointe de *Hueso parado,* et au nord celle de *Miguel Diaz.* Ses rivages sont rocheux, et par-là même pleins de difficultés pour les embarcations qui voudraient les aborder. Ses montagnes sont élevées, couvertes d'une végétation abondante, mais triste et flétrie. Les troupeaux y paissent la mauve, le senevé, d'autres plantes parmi lesquelles il en est qui, une fois bien enracinées, peuvent rester vertes dix années sans pluie, et le genêt sauvage[3]. On y rencontre de nombreuses bandes de guanacos[4], à la suite desquelles viennent aussi les lions qui les chassent. Le climat est doux; il y pleut fréquemment, et la nuit il y a ordinairement des

[1] Elle a été élevée grâce au zèle, au travail et à la persévérance du frère François Fernandez, l'an 1788.

[2] En 1836, les missions de Valdivia furent visitées par les señores D. Ramon Cisternas et D. Pedro Bourquez, prêtres, frai Francisco Alvarez et frai Augustin Ferreira, Dominicains, frai José Contreras et frai Juan Antonio Heros, de l'ordre de la Merci, et par celui qui écrit ces lignes, alors minoré : j'offre ce souvenir à mes compagnons dans cette expédition évangélique. (*Note de l'auteur.*)

[3] Le texte cite encore plusieurs plantes, dont il nous a été impossible de traduire le nom : *alfilerillo, canayuyo, nudillo, pajonal,* mots que nos dictionnaires ne donnent pas. (*Note du traducteur.*)

[4] Espèce de lamas. (*Note du traducteur.*)

brouillards qui humectent la terre. Le nombre de ses habitants était à l'époque qui nous occupe d'un peu plus de quatre cents, disséminés sur toute l'étendue de la côte [1].

Le curé de Copiapo, qui était chargé du soin de cette portion de population, envoyait, en temps de carême, un prêtre pour la confesser et l'instruire; mais ce prêtre, dans les quelques jours qu'il pouvait passer au Paposo, avait à peine le temps de baptiser les enfants qui lui étaient présentés, et de confesser ceux qu'il trouvait préparés. L'Audience et l'évêque de Santiago convinrent de la nécessité d'établir au Paposo un prêtre qui y remplît les fonctions de curé; la principale difficulté était de rencontrer une personne qui voulût spontanément aller s'enterrer vivant parmi ces êtres infortunés. Une pensée si généreuse s'éveilla dans le cœur du prêtre D. Rafael Andreu y Guerrero : il s'offrit à faire le voyage, et partit pour son poste à la fin de l'année 1797, muni des pouvoirs et de la juridiction dont l'investit l'évêque de Santiago.

D. Rafael Andreu y Guerrero, Andalous d'origine, passa la première partie de sa vie dans l'état de commerçant, qu'il exerça peu de temps à la Conception et à Santiago, où il le quitta pour embrasser la carrière ecclésiastique. Ordonné sans dimissoire de son évêque, parce qu'il avait un temps de résidence au Chili plus long que celui requis par les canons, il reçut de l'évêque Maran l'imposition des mains, aussi riche en bons désirs que pauvre en connaissances. Au Paposo, la solitude du pays et la pauvreté de ses malheureux habitants ne gênèrent pas tant Guerrero que le manque de ressources pour vivre; mais il conçut, en ce temps même, l'idée de fonder quelque village dans la plaine d'Estancia-Vieja, à trois lieues au sud de la rade de Junquillar. Nous y avons vu les vestiges qui subsistent

[1] Cela résulte du rapport que fit à l'ordinaire de Santiago le curé de Copiapo, D. Ignace Infante. (*Note de l'auteur.*)

l'entrée du portique : *Fratris Francisci Fernandez* ... *bore et constantiâ erecta est anno* 1788[1], nous nous ... senti pénétré d'une vénération profonde envers ces ... courageux[2].

Pendant que l'Eglise chrétienne recevait dans s... des milliers de personnes en Araucanie, et dans le... régions méridionales, ses ministres ne travaillaie... dans le nord du Chili, avec moins de constance e... deur. A cent cinquante lieues au nord de Copiapo... un territoire appelé Paposo, où habitent des famil... descendent de tribus jadis nombreuses. Le territ... Paposo présente, à partir de la côte, une largeur d... rante à cinquante lieues, ayant pour limites, au n... pointe de *Hueso parado*, et au nord celle de *Migu*... Ses rivages sont rocheux, et par-là même pleins d... cultés pour les embarcations qui voudraient les a... Ses montagnes sont élevées, couvertes d'une vég... abondante, mais triste et flétrie. Les troupeaux y p... la mauve, le senevé, d'autres plantes parmi lesqu... en est qui, une fois bien enracinées, peuvent rester... dix années sans pluie, et le genêt sauvage[3]. On y ren... de nombreuses bandes de guanacos[4], à la suite des... viennent aussi les lions qui les chassent. Le climat est... il y pleut fréquemment, et la nuit il y a ordinaireme...

[1] Elle a été élevée grâce au zèle, au travail et à la persévérance ... François Fernandez, l'an 1788.

[2] En 1836, les missions de Valdivia furent visitées par les señores D. Cisternas et D. Pedro Bourquez, prêtres, frai Francisco Alvarez et frai ... Ferreira, Dominicains, frai José Contreras et frai Juan Antonio Heros, de ... de la Merci, et par celui qui écrit ces lignes, alors minoré : j'offre ce ... à mes compagnons dans cette expédition évangélique. (*Note de l'auteur.*)

[3] Le texte cite encore plusieurs plantes, dont il nous a été impossible ... duire le nom : *alfilerillo, canayuyo, nudillo, pajonal*, mots que nos d... naires ne donnent pas. (*Note du traducteur.*)

[4] Espèce de lamas. (*Note du traducteur.*)

brouillards qui humectent la terre. Le nombre de ses habitants était à l'époque qui nous occupe d'un peu plus de quatre cents, disséminés sur toute l'étendue de la côte [1].

Le curé de Copiapo, qui était chargé du soin de cette portion de population, envoyait, en temps de carême, un prêtre pour la confesser et l'instruire; mais ce prêtre, dans les quelques jours qu'il pouvait passer au Paposo, avait à peine le temps de baptiser les enfants qui lui étaient présentés, et de confesser ceux qu'il trouvait préparés. L'Audience et l'évêque de Santiago convinrent de la nécessité d'établir au Paposo un prêtre qui y remplît les fonctions de curé; la principale difficulté était de rencontrer une personne qui voulût spontanément aller s'enterrer vivant parmi ces êtres infortunés. Une pensée si généreuse s'éveilla dans le cœur du prêtre D. Rafael Andreu y Guerrero : il s'offrit à faire le voyage, et partit pour son poste à la fin de l'année 1797, muni des pouvoirs et de la juridiction dont l'investit l'évêque de Santiago.

D. Rafael Andreu y Guerrero, Andalous d'origine, passa la première partie de sa vie dans l'état de commerçant, qu'il exerça peu de temps à la Conception et à Santiago, où il le quitta pour embrasser la carrière ecclésiastique. Ordonné sans dimissoire de son évêque, parce qu'il avait un temps de résidence au Chili plus long que celui requis par les canons, il reçut de l'évêque Maran l'imposition des mains, aussi riche en bons désirs que pauvre en connaissances. Au Paposo, la solitude du pays et la pauvreté de ses malheureux habitants ne gênèrent pas tant Guerrero que le manque de ressources pour vivre; mais il conçut en ce temps même, l'idée de fonder quelque village dans la plaine d'Estancia-Vieja, à trois lieues au [illegible] de Junquillar. Nous y avons vu les vestiges qu [illegible]

[1] Cela résulte du rapport que fit à l'ordinaire [illegible] D. Ignace Infante. (*Note de l'auteur.*)



encore de ses constructions et des tentes qu'on parvin
établir. Guerrero trouva chez les Paposins des gens barl
sans doute, mais dociles et intelligents. Il commença
sitôt l'enseignement de la doctrine et ouvrit une
qu'il dirigeait lui-même, pour apprendre à lire aux enf
Le président Avilez ne tarda pas à aider cette missic
subsides pour la construction d'une église, où le prêtre
remplir les fonctions de son ministère. Guerrero fut é
ment nommé, par l'Audience, juge civil de Paposo
cette façon, il unit l'exercice des deux pouvoirs que
tard il sut aussi faire servir à son intérêt personnel.

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. Mœurs dominantes. — Piété mal entendue. — Prétentions des chefs politiques et ecclésiastiques. — Mésintelligence entr'eux. — Motifs qui influèrent pour l'aggraver : ses pernicieuses conséquences. — Plaintes adressées au roi. — Décision. — Nouveaux recours. — L'auditeur Medina et l'évêque Aldai. — Usages chevaleresques. — Galanterie. — Luxe. — Querelles bruyantes à propos de certaines modes. — Introduction du théâtre. — La municipalité et l'évêque de Santiago. — Entreprise d'une salle de spectacle. — Discipline des Eglises. — Jugement de l'évêque Aldai. — Lettres du pape. — Question des indulgences.

Maintes fois nous avons laissé courir notre plume pour retracer les abus que produisait dans le Chili une fausse piété, assise, avec les vices qui l'accompagnent, sur le siège de la magistrature, et investie du pouvoir suprême. Mais qu'on ne croie pas pour cela que nous nous soyons un seul instant laissé aller à l'exagération dans notre récit, en trahissant la vérité : jamais ! Nous aurions jeté notre plume au moment même où nous aurions senti bouillonner dans notre âme des passions quelconques, qui auraient pu nous entraîner à dénigrer injustement des hommes appelés à occuper les postes les plus importants du pays. Les couleurs sous lesquelles nous avons dépeint les mœurs de chaque époque et chacun de ses personnages sont celles-là mêmes dont les revêtent, celle-là son esprit dominant, ceux-ci leurs propres actions. Nous avons fidèlement rap-

porté chaque chose, nous en avons fidèlement apprécié les effets : nous resterons fidèles à ce rôle dans le présent chapitre, quelque répugnance que nous inspire le récit de plusieurs des faits qu'il comprend.

Les tristes exemples que donnèrent au peuple chilien quelques-uns de ses administrateurs, lui inoculèrent des idées fâcheuses de la justice et de l'équité, principaux éléments de l'ordre social. Ainsi voyons-nous souvent, au commencement de ce siècle, le vol et l'usurpation, protégés par la justice elle-même, qui devait réprimer et punir leurs tentatives. Après Ibañez, dont nous avons raconté ailleurs les procédés iniques, vint Ustariz, qu'on vit employer des revenus qui ne lui appartenaient pas, à bâtir des couvents et à fonder des chapelles, et peu après, Salamanca qui, escroquant de grosses sommes d'argent aux Espagnols et aux naturels, parvint à amasser une fortune considérable, dont il consacra une grande partie à pourvoir d'une manière abondante aux besoins de la mission d'Angol. Ces hommes stupides croyaient sans doute, en instituant ces œuvres pies, réparer les torts graves qu'ils avaient faits aux autres par leur conduite inique, comme si elles pouvaient servir à acheter carte blanche pour retenir le bien d'autrui ! Les larmes que le gouvernement de ces chefs fit verser aux uns, les malédictions qu'elle arracha aux autres étaient plus efficaces pour demander vengeance contre les usurpateurs, que pour attirer des bénédictions quelconques. A l'exemple et sous le patronage immédiat de ces personnages, s'établit, surtout à Santiago et à la Conception, au préjudice public, le monopole de différentes branches. Et cependant, à juger ces négociants d'après leurs dehors, chacun les aurait réputés intègres, irréprochables dans leurs opérations; car une piété mal entendue leur faisait y joindre les pratiques extérieures du chrétien fervent : fréquentation des sacrements, assistance quotidienne à la

messe, exercices du tiers-ordre, rosaire, etc., ils amalgamaient tout cela avec leurs fraudes, leurs usurpations, leurs traités illicites, et tous leurs vices honteux, comme s'ils s'étaient proposé de couvrir par tant de pratiques dévotes leurs manœuvres coupables. C'est ainsi que l'on trafiquait, pour ainsi dire, de la dévotion ; c'est ainsi que l'on mettait en jeu des ressorts que touchait chez quelques-uns l'ignorance, chez la plupart l'hypocrisie. Mais quel que fût le mobile qui fît agir, la morale se corrompait, et la pureté des mœurs publiques perdait le terrain que gagnait le vice, d'autant plus redoutable qu'il était couvert du voile bien difficile à percer de vertus apparentes.

Ceux qui étaient loin de se souiller de crimes semblables, conservaient ce bon ton et ces manières franches par lesquels se distingua, au grand honneur de ses membres, la vieille aristocratie du Chili ; mais nous devons confesser que parmi ces personnes, il n'était pas rare, par suite des idées dominantes à cette époque, d'en voir tomber dans des torts d'un autre genre, comme d'engager les enfants à embrasser un état déterminé, spécialement l'état religieux, en leur inspirant des idées exagérées sur les dangers du monde et sur les rapports avec la société. Cette candeur virginale qui brillait chez la plupart des femmes, était la suite immédiate de la vertu et de la pureté de cœur qu'elles conservaient sous la surveillance rigoureuse de leurs parents.

De bruyants débats entre les présidents et les évêques venaient troubler de temps en temps le calme profond où vivaient les habitants de Santiago. Ces conflits entre les deux principales autorités étaient malheureusement trop fréquents. Le plus léger accident involontaire les provoquait maintes fois sans remède. L'évêque de Santiago, après avoir compulsé les griefs qu'il avait à faire valoir contre les dépositaires du pouvoir civil, les réduisait à sept articles qui avaient été l'objet d'autant de querelles soutenues chaleu-

grâces, même en dépit des lois : — « Votre Majesté a prescrit aux évêques, à la date du 10 juillet 1671, de ne pas admettre parmi les candidats aux concours ouverts pour des cures, les sujets chassés d'un ordre religieux. En mars 1696, elle a réitéré les mêmes ordres par un nouveau décret, en désignant nommément les sujets chassés de la Compagnie de Jésus; mais à présent Votre Majesté elle-même les présente pour une prébende de cette église, sachant cependant que le candidat présenté est frappé de cet empêchement. Que Votre Majesté daigne me dire à quoi je dois m'en tenir; si c'est aux premières instructions que j'ai d'abord reçues, ou à ces dernières volontés de Votre Majesté que l'on vient de me communiquer. »

Nous avons dit que la question des Jésuites renvoyés renfermait pour l'évêque de sérieuses difficultés. Il y en avait au Chili un nombre considérable, et du moment où la Compagnie comptait parmi ses innombrables privilèges celui d'expulser ses membres, tant qu'ils n'auraient pas fait leur quatrième vœu [1], ce nombre devait aller en augmentant, comme cela était arrivé dans les provinces du Pérou. En se mettant sur les rangs pour obtenir des bénéfices et des dignités, ils contredisaient à la lettre de leurs vœux primitifs et nuisaient au clergé séculier, appelé à les occuper; et si en même temps ils réussissaient à les obtenir, ils avaient tout l'air d'être récompensés, quoique marqués d'une note qui ne passait point pour honorable. Lastra, par exemple, après avoir resté vingt ans dans la compagnie, après y avoir rempli des emplois importants, en sortait avec cette espèce de flétrissure et venait occuper une prébende, que laissait

[1] Outre les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté communs à tous les ordres religieux, les Jésuites font quelquefois un *quatrième vœu*, celui de se rendre sur tous les points où il plairait au souverain Pontife de les envoyer en mission. Les Minimes faisaient aussi un *quatrième vœu*, par lequel ils s'engageaient à observer un carême perpétuel, et s'interdisaient l'usage de la viande, des œufs, du lait, du fromage et du beurre. (*Note du traducteur.*)

vacante un autre membre expulsé du même ordre [1]. Le roi trancha cette question en décidant, d'une manière générale, que toutes les lettres de provision envoyées par la suite aux sujets nommés à des prébendes et à des dignités contiendraient une clause spéciale par laquelle il serait recommandé de ne pas les mettre en possession, s'il était constant qu'ils fussent atteints de cet empêchement d'expulsion [2].

Cette mésintelligence entre le président et l'évêque, marquée par des actes si manifestes, finit par retentir jusqu'au trône du monarque, de ce monarque lui-même qui aurait pu la faire cesser dès le principe, et qui ne la fit pas cesser. L'évêque fut accusé de regarder avec indifférence ce qui concernait la famille royale et de se refuser à paraître en personne dans les circonstances qui pouvaient honorer le souverain. Comme preuve de ces assertions, on citait qu'il s'était refusé, en différentes occasions, à se rendre aux services funèbres célébrés pour des personnes de la maison royale, ainsi qu'aux messes d'actions de grâces dites pour leur santé. La conduite de l'évêque n'avait en tout cela rien de criminel ; le roi lui adressa néanmoins une lettre pleine d'amers reproches, très-propres à satisfaire les exigences et le mauvais vouloir que le chef politique et les magistrats montraient envers le savant Romero, pasteur de l'Eglise de Santiago.

Après tous ces incidents, nous n'en rencontrons plus d'autres semblables, jusqu'en l'année 1787, époque à laquelle l'imprudence et les prétentions exagérées du vice-doyen de l'Audience D. Manuel Medina, vinrent provoquer de nouveaux orages. Il osa violer le droit d'asile, en arrachant par la force, du temple de sainte Anne, un avocat qui, après avoir outragé les auditeurs par un mémoire, alla

[1] D. Nicolas Iparaguirre. (*Note de l'auteur.*)

[2] Décret rendu au Buen-Retiro le 23 août 1716. (*Note de l'auteur.*)

se réfugier dans son enceinte. Le prévenu fut effectivement enlevé, mais l'évêque Aldai le réclama jusqu'à ce qu'il eût obtenu sa réintégration dans le lieu saint, *pour les fins qu'indique le droit* (1786). L'attitude énergique que prit le prélat pour exercer cette réclamation, en allant jusqu'à menacer des peines ecclésiastiques le tribunal qui se montra rebelle à ses premiers avertissements, indisposa l'esprit de Medina, homme ardent, orgueilleux, de manière qu'il épiait l'occasion favorable de le tourmenter. Il crut la trouver dans le refus qu'essuya l'Audience, qu'il présidait par hasard, des honneurs dus au président dans les solennités de l'Ascension de Notre-Seigneur. Médina interpella donc l'évêque (mai 1787), qui lui donna les raisons sur lesquelles il appuyait son refus; elles ne satisfirent pas le vice-doyen, et aucune raison ne l'aurait satisfait du moment où il montrait la volonté arrêtée de mortifier l'évêque, qui ne connaissait pas le langage de l'adulation. Le roi trancha cette question honorifique, dans un sens opposé à l'opinion du vice-doyen [1].

L'aigreur que ces difficultés débattues entre les grands inspirait aux esprits, n'eut pas toujours une influence telle qu'elle empêchât le cours des divertissements et des galanteries auxquels se livraient avec ardeur, à cette époque, les villes populeuses de la Conception et de Santiago. Il est vrai de dire que des hommes puissants prétendaient se modeler absolument sur l'exemple des grands d'Espagne et évitaient de se populariser, au point extrême de limiter leurs relations à leurs égaux, et de se soustraire à celles que leur orgueil regardait comme au-dessous d'eux. Le président Ibañez introduisit ces mœurs dans le Chili, en travaillant à donner à Santiago toute l'apparence d'une cour, et à faire attribuer à sa personne des honneurs royaux, et aux riches, les prééminences des grands : il appelait les naturels et les

[1] 15 juillet 1788. (*Note de l'auteur.*)

hommes du peuple *mes vassaux*, les hommes de l'armée *mes soldats*, les districts et jusqu'aux terrains vagues, *mes domaines*.

Cette manière d'agir, aussi ridicule que vaine, ne laissa pas de trouver des imitateurs parmi ceux qui *jouaient* la grandeur à la cour du président, de manière que beaucoup arrivèrent à être de véritables despotes pour le peuple, et spécialement pour les esclaves et pour les naturels, dont ils se disaient légitimes maîtres et seigneurs. Nous avons sous les yeux un mandement publié le 19 août 1744, par l'évêque de la Conception, dans le but de réprimer les maux intolérables que causait une conduite semblable. A en juger d'après cette pièce, ces personnages-là faisaient sentir fréquemment et d'une manière cruelle le poids de leurs volontés arbitraires aux infortunés qui leur étaient soumis. L'évêque exhorte ses diocésains à déposer les idées de supériorité exagérées qu'inspire l'orgueil et une fausse estime de soi-même, à se pénétrer de sentiments humains et charitables pour tous, et à regarder avec une affection particulière les malheureux que leur triste destinée a fait naître dans la misérable condition d'esclaves.

Durant le gouvernement de Cano, cette aristocratie fut obligée de prendre quelques biais dans la voie de ses anciennes habitudes. Cano, vif, familier, ami des plaisirs et des réunions, ne pouvait maintenir le ton grave d'Ibañez et d'Ustariz. Cano visitait les maisons des particuliers, assistait aux assemblées, prenait part aux bals : c'était, dans toute l'extension du mot, un président populaire. De son temps, on donnait souvent à Santiago des jeux publics de cannes, de lance et de course [1], dont il était grandement amateur. Les jeunes nobles et élégants, qui dans le président

[1] Les Espagnols appellent *alcancia* la course dont il s'agit ici : c'est un jeu où l'on se lançait mutuellement, en courant à cheval, des boules de terre creuse, remplies de cendres, de fleurs, etc. (*Note du traducteur.*)

voyaient leur type, se préparaient avec toute l'ardeur de leur âge, pour y figurer avec éclat aux fêtes du roi, du président et de saint Jacques. La capitale du Chili était une Babel pour le mouvement, l'agitation, le tumulte que causaient les multitudes qui venaient de loin assister à tant de spectacles que Santiago leur offrait ces jours-là. C'est sur la place du Roi (aujourd'hui de l'Indépendance) qu'avaient lieu ces fêtes devant une foule immense. Le vainqueur recevait de ses parents et amis des guirlandes et des bouquets de fleurs, des épées dorées et mille autres prix, sur le théâtre même de sa victoire.

Au moyen-âge et au siècle de Louis XI, le vainqueur aurait couru déposer tous ces trophées aux pieds de sa dame, et Cano voulut introduire cet usage dans le Chili, en donnant l'exemple; mais les nobles Chiliens rejetèrent une démonstration qui, sans doute, ne convenait pas à leurs habitudes de réserve. Cano, allant offrir ses guirlandes à une belle jeune personne, éveilla des susceptibilités qui auraient pu lui devenir plus tard funestes, s'il ne les avait pas calmées par mille satisfactions et en renonçant tout-à-fait au plaisir qu'il éprouvait à manifester publiquement ses sympathies.

L'époque de Cano fut aussi celle du luxe : les rivalités ont coutume d'être le motif spécial qui lui sert de prétexte, et le furent effectivement au Chili. Les personnes qui avaient été favorisées par la fortune se procurèrent une mise opulente pour faire montre de leurs richesses, et celles qui en manquaient adoptèrent l'expédient de se couvrir la figure, en ne découvrant qu'un seul œil. L'autorité fut bientôt obligée d'intervenir près des unes et des autres. Le luxe des premières menaçait de faire crouler la fortune de certaines maisons : du moins quelques pères de familles le craignirent ainsi, puisqu'ils engagèrent l'évêque de Santiago à publier une pastorale par laquelle il condamnait l'excès

dans les habits et les ornements, et recommandait à tout le monde d'éviter ce qui paraîtrait superflu. Nous croyons qu'en cette occasion l'évêque n'éleva la voix, que harcelé sans doute par les plaintes de quelques habitants, qui virent le désir de paraître s'éveiller chez leurs femmes et menacer par suite leur caisse d'un préjudice considérable. Les termes ambigus dans lesquels est conçue cette pastorale nous autorise à en juger ainsi.

Les masques furent frappés, et avec beaucoup de raison, par la houlette pastorale. Les désordres auxquels ils donnaient lieu étaient évidents, dans les temples comme dans les rues, la nuit comme le jour. Cette question des modes vint de nouveau appeler et très-sérieusement l'attention de l'évêque de Santiago en 1754. En voici le motif. L'usage des robes à queue s'était introduit parmi les dames du grand ton : la coupe de ces robes était disposée de manière à ce que la robe, soulevée, laissait voir une partie des jambes à découvert. La queue, aussi riche que la robe, était portée par des pages magnifiquement vêtus, qui suivaient les pas de leur maîtresse. La vue de pareils costumes, à n'en consulter que la richesse, devait être aussi imposante que nouvelle pour les Chiliens : mais cela n'empêcha pas que, du haut de la chaire sacrée, de terribles anathèmes ne fussent lancés contre les femmes qui en usaient. Les Pères de Saint-François surtout leur déclarèrent une guerre à outrance, non-seulement par la prédication, mais encore dans un opuscule que composa frai Manuel Becerril, pour prouver que l'usage des robes à queue constituait un péché mortel. Cette opinion parut téméraire à d'autres prédicateurs, qui la rejetèrent ouvertement : elle avait néanmoins ses partisans et trouvait de l'écho dans l'esprit d'un grand nombre. L'évêque nomma, pour prononcer entre les deux sentiments, une commission composée de l'archidiacre de sa cathédrale, frai Manuel Rodriguez, de l'ordre des Prédicateurs, et

Charles Haimahusen, théologien de la Compagnie, qui, après avoir examiné les raisons alléguées de part et d'autre, résolurent la question *en faveur des queues*[1]. Pour développer l'avis de la commission sur cette matière, l'archidiacre D. Pedro Tula Baran écrivit l'ouvrage dont nous rendrons compte dans un autre endroit.

Les habitants de Santiago, outre les autres jouissances du luxe, désirèrent, comme c'était inévitable, se procurer encore les plaisirs dont l'on peut user dans les villes d'un ordre supérieur: ils voulurent un théâtre permanent. Jusqu'en 1778, on n'y avait représenté de temps en temps que des pièces comiques, mais en ayant un soin scrupuleux de ne pas mélanger les deux sexes sur la scène : ainsi les rôles des actrices étaient remplis par des jeunes gens. Un spéculateur offrit au gouvernement de bâtir un théâtre et de faire venir à son compte une troupe dramatique, pourvu qu'on n'apportât à son entreprise aucune entrave. L'évêque, informé de cette démarche, fit savoir au président Jauregui qu'il s'opposait à l'autorisation demandée, et fit valoir à l'appui des raisons à ses yeux puissantes. Il insiste beaucoup, entre autres choses, sur la décadence des fortunes que l'on déplorait et que l'on devait attribuer, suivant lui, aux dépenses énormes qui se faisaient[2]. Nous citons quelques-unes de ses idées : « Le commerce intérieur du royaume est très-borné, parce que les mêmes produits se récoltent dans presque toutes ses parties : il consiste principalement dans le blé que l'on expédie sur Lima, mais à un prix si bas, à cause de son abondance, que les laboureurs en retirent à peine leurs frais. La branche des suifs, des cuirs et des chaussures n'est exploitée que par les propriétaires des domaines, et d'après ce qu'ils disent, elle ne leur rapporte pas non plus beaucoup de bénéfice. Ceux qui trafiquent des denrées de Castille

[1] 13 septembre 1754 (*Note de l'auteur.*)

[2] Lettre du 20 mars 1778. (*Note de l'auteur.*)

se plaignent du peu de résultats que leur offre la vente au comptant, et des risques énormes qu'ils courent dans la vente au crédit. Et cependant le luxe croît chaque jour; le mobilier des maisons, le coût des habillements, la variété des livrées, surtout pour les domestiques du sexe, et toutes les autres dépenses dépassent maintenant environ d'un quart celles qui se faisaient trente ans plus tôt. Aussi tous les pères de famille doivent travailler beaucoup pour se maintenir, et parfois entament leur capital. Si Votre Seigneurie s'informe près des principaux habitants et propriétaires, je réponds qu'ils lui diront la même chose, à savoir que la ville a besoin d'un règlement somptuaire, qui diminue les dépenses, et qu'une nouvelle occasion de les augmenter, comme l'ouverture d'un théâtre, est inutile; que c'est là sans doute une dépense volontaire, mais qu'elle est en réalité superflue; qu'on doit par conséquent l'éviter, parce qu'ainsi l'exige l'intérêt de la chose publique, qui consiste à ce que les citoyens soient à l'aise; car s'ils s'appauvrissent, soit par des malheurs, soit par le luxe ou des dépenses volontaires, les filles ne se marient que difficilement; les fils restent sans patrimoine; les familles déchoient de leur considération; le commerce souffre des faillites; les terres, moins cultivées, présentent moins de ressources pour payer les droits dus au souverain et pour supporter les autres charges de la cité. On éprouve déjà en partie tous ces effets, a cause de l'excès du luxe, et on les éprouvera encore davantage à l'avenir, si l'on introduit les représentations théâtrales. »

L'entrepreneur, averti de cette résistance que rencontrait son projet, en pressentit l'insuccès et s'en désista. Mais plus tard la municipalité le prit sous sa protection et pria le gouvernement d'autoriser la construction d'un théâtre. Cette idée était populaire parmi les jeunes gens; ils firent jouer tous les ressorts imaginables pour qu'elle prévalût dans

l'esprit d'O'Higgins ; ce profond politique ne trouva point alors, dans la situation particulière de Santiago, la question de convenance si claire, qu'il pût hasarder une décision avec la certitude de ne pas démériter dans l'opinion du plus grand nombre. Il permit l'établissement du théâtre dans une maison particulière, et la représentation des pièces à certains jours de fête, en obligeant les acteurs à les soumettre, avant de les jouer, au grand-vicaire diocésain. Cette décision, il est vrai, était en partie contraire aux sentiments de D. Gaspar Sobrino, qui s'opposait à la demande de la municipalité, mais elle donnait en même temps une satisfaction partielle aux désirs des conseillers et des habitants qui les poussaient.

Nous avons jeté un coup-d'œil rapide sur les mœurs dominantes au Chili ; il nous reste maintenant à en jeter un sur la discipline de ses Eglises.

Le rapport que l'évêque D. Manuel Aldai adressa le 6 septembre 1762 au pape Clément XIII, sur l'état du diocèse de Santiago, nous donne une idée exacte et précise de sa discipline, la même à peu près qu'observait le diocèse de la Conception. Nous en prenons donc les passages les plus intéressants et qui vont le mieux à notre sujet, en nous servant de la traduction qu'en a faite son neveu D. José Ignace Eyzaguirre, avocat à l'Audience royale du Chili [1].

« Ce diocèse qui se trouve situé vers le pôle Antarctique, pour ainsi dire à l'extrémité de l'Amérique méridionale, fut

[1] D. José Ignace Eyzaguirre naquit à Santiago du Chili, le 31 juillet 1779, de D. Dominique Eyzaguirre et de doña Maria Rosa Arrechavala y Aldai. Il fut, comme tous ses frères, l'un des pères de la patrie, qu'il servit comme député ou sénateur dans presque tous ses congrès, comme ministre d'Etat aux départements de l'agriculture et de la marine et dans plusieurs emplois financiers, comme essayeur principal de la monnaie, administrateur général des douanes, inspecteur fiscal et facteur général des marchés. Il occupa jusqu'à sa mort, un siège au Conseil d'Etat, dès la création de ce corps par la constitution de 1833. Sa piété fut éminente, son intégrité à toute épreuve, et sa charité envers les pauvres, incomparable. Il mourut à Santiago le 11 juin 1848. (*Note de l'auteur.*)

érigé comme suffragant de l'église métropolitaine de Lima. Il est borné, en s'étendant vers le nord, par l'archevêché de la Plata, autrement, de las Charcas dans le Pérou; vers le midi, il s'étend à près de trois cents lieues et finit au diocèse de la Conception, dans ce royaume du Chili. A l'occident, il est baigné par la mer Pacifique ou du Sud, et s'étendant à près de deux cents lieues vers l'orient, il aboutit aux limites du diocèse de Tucuman. Outre cette ville de Santiago du Chili, qui est la capitale du diocèse et de tout le royaume, il s'y trouve quatre autres villes avec neuf bourgades, qui sont peuplées d'un petit nombre d'habitants. Dans chacune de ces villes et bourgades existe seulement une église paroissiale, desservie par un seul curé, à l'exception de cette capitale, qui, étant fort populeuse, possède, indépendamment de deux curés recteurs, chargés du saint ministère dans l'église cathédrale, deux autres curés de la même classe; ceux-ci, dans deux autres églises paroissiales de cette ville, veillent sans cesse au salut des fidèles, en leur dispensant les secours spirituels.

» L'église cathédrale dont nous nous servons pour offrir le redoutable sacrifice et pour célébrer les divins mystères, a été la première de toutes les églises qui aient été érigées dans le diocèse. Elle n'a pas la grandeur qu'exigerait le nombre des fidèles, ni la solidité nécessaire pour résister aux fréquents tremblements de terre qui nous affligent dans ce pays; car, surplombant déjà par suite des nombreuses et violentes secousses qu'elle a essuyées, elle nous menace d'une prochaine ruine. Ces déplorables circonstances obligèrent notre digne prédécesseur D. Juan Gonzalez Melgarejo à en construire une autre; mais la Parque inexorable l'enleva au milieu de ses pieux travaux, et ne lui permit de nous la laisser absolument que commencée. Je continue cette grande entreprise avec une telle ardeur et un tel succès que, moyennant l'aide divine, je crois qu'elle pourra servir,

avant quatre ans, à payer au Tout-Puissant le tribut de nos hommages religieux. Si je parviens à la terminer pour cette époque, je m'occuperai immédiatement à démolir l'ancien temple, afin de ménager une plus grande étendue au nouveau, qui doit avoir cent cinquante-deux vares de longueur[1]. Le plan du temple qui s'élève est si grandiose et si imposant, que l'on pourra difficilement en rencontrer un semblable dans l'Amérique méridionale, et certainement aucun qui le surpasse : il est entièrement construit en pierres travaillées au ciseau, dont un grand nombre sont enrichies d'élégantes sculptures. L'excellence de son architecture se devine quand on sait qu'on a fait venir pour sa construction de fameux architectes de l'Europe. La portion des dîmes de ce diocèse qu'on a coutume d'appliquer annuellement à l'église est si minime, qu'en déduisant les frais d'ornements, de cire et autres objets nécessaires au culte divin, il ne reste presque rien pour la construction matérielle de l'édifice.

» Le chapitre de cette église compte, outre quatre chanoines, cinq dignitaires : ce sont le doyen, l'archidiacre, le chantre, l'écolâtre et le trésorier ; tous sont canoniquement institués sur la présentation du roi catholique, qui jouit du privilège de patronage dans les cathédrales des Indes. On observe néanmoins les prescriptions des canons pour les deux prébendes magistrale et doctorale, c'est-à-dire que le roi choisit le candidat qu'il présente parmi les trois prêtres qui lui sont proposés, après un concours préalable de théologie pour la première prébende, et de droit canonique pour la seconde, après l'épreuve de la thèse improvisée et de la défense de la question que chacun tire au sort, comme encore après le relevé d'un scrutin où ne votent que l'évêque et les membres du chapitre, de sorte que c'est celui de ces trois qui est désigné par le roi, qui reçoit l'institution et la collation canonique, à laquelle doit procéder l'évêque ou

[1] C'est-à-dire 120 mètres 20 centimètres. (*Note du traducteur.*)

l'ordinaire. La cathédrale est encore desservie par six prêtres avec le titre de chapelains, dont deux remplissent ordinairement les fonctions de diacre et de sous-diacre à la messe solennelle, et tous assistent au chœur les jours de fête et aux offices de la rubrique. Cette église possède en outre un prêtre maître de cérémonies, un autre, grand-sacristain, et un autre, maître de chapelle avec un nombre suffisant de musiciens.

» Les ordres religieux qui se sont établis dans cette capitale et en différents endroits du diocèse sont les suivants : l'ordre des Prêcheurs de Saint-Dominique, qui a un monastère dans cette capitale ; l'ordre des Mineurs Observantins de Saint-François, qui a deux couvents, outre un troisième dans les faubourgs de cette ville, connu sous le nom de couvent des Récollets ; une maison d'Ermites de Saint-Augustin ; deux de religieux de la Merci. L'ordre des prêtres de la Compagnie de Jésus possède trois collèges, et celui des frères de Saint-Jean de Dieu a une maison avec un hôpital contigu, le seul qu'il y ait dans cette capitale.

» Les couvents de femmes sont au nombre de six, tous soumis à la juridiction de l'ordinaire. Le premier est celui des religieuses de Saint-Augustin, sous le titre de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie ; — il y en a deux de la seconde règle de Sainte-Claire, et un autre de la première, suivie par les Capucines ; le cinquième est celui des Carmélites déchaussées de Sainte-Thérèse, et le sixième celui des religieuses de Sainte-Rose de Lima, qui observent la règle de mon Père saint Dominique. Cette ville compte, en outre, deux séminaires destinés à l'instruction scientifique et morale de la jeunesse ; un prêtre séculier, avec le titre de recteur, dirige le premier qui est soumis à l'ordinaire, et il est secondé par deux autres ecclésiastiques, qui s'occupent de l'éducation des jeunes gens ; l'établissement nourrit et entretient seize élèves ; et pour y

subvenir ainsi qu'au traitement des directeurs, on prélève trois pour cent sur les dîmes et fruits de tous les bénéfices ecclésiastiques du diocèse. L'autre séminaire est confié aux Pères de la Compagnie de Jésus, qui élèvent avec soin environ quarante jeunes gens des plus nobles du royaume. Les élèves des deux séminaires fréquentent les classes du grand collège de la même Compagnie, où ils apprennent les humanités, la philosophie, la théologie et les bonnes mœurs. Enfin cette ville possède une maison pénitentiaire, dans laquelle les juges renferment les femmes perdues : le trésor public pourvoit à leurs besoins corporels, et à leurs besoins spirituels un prêtre d'une intégrité notoire, qui est nommé par l'autorité ecclésiastique avec le titre de chapelain.

» Mais je crois qu'il est surtout de mon ressort d'expliquer dans tous ses détails l'organisation administrative de ce diocèse, et devant surtout indiquer longuement ce que font les ministres du Seigneur pour remplir leurs obligations particulières, je commence par moi-même. Je remplissais les fonctions de chanoine doctoral de cette Eglise, lorsque j'en fus nommé évêque et fus confirmé dans cette lourde charge par Sa Sainteté Benoît XIV d'heureuse mémoire. En vertu du privilège que m'accordait le même très-saint Père, je reçus la consécration des mains de l'évêque de la Conception, le seul voisin, et rentrai sans retard dans mon diocèse. Je mis en mouvement tous les ressorts possibles pour lui imprimer une bonne direction, et employai tous les moyens d'accomplir les devoirs de ma charge. Je m'attachai d'abord à me conformer au précepte de la résidence, à laquelle m'obligent si étroitement les sacrés canons, de sorte que depuis mon arrivée de la Conception, et durant une période de six années, je ne me suis pas absenté un seul jour. La première année, je me suis occupé de l'église cathédrale et de son chapitre, de l'Audience épisco-

pale (l'*officialité*), des paroisses de cette ville, du séminaire et des couvents de femmes; j'ai consacré ensuite plus de quatre années à la visite du diocèse, de manière qu'à l'exception des courts intervalles pendant lesquels les rigueurs du climat me forçaient à attendre la saison favorable, je pouvais assister fréquemment aux élections qui avaient lieu dans les monastères de religieuses et je parcourais par la pensée toutes les distances de ce vaste diocèse, pour apporter à ses besoins le remède opportun. Quant à la visite générale dont j'ai fait mention, je l'ai pratiquée avec une sollicitude telle, que non-seulement je visitai les églises paroissiales, les vice-paroisses et les chapelles des différentes localités qui dépendent de chacune des paroisses; mais j'eus un soin spécial d'étendre mes secours de pasteur à chacun des fidèles qui demeurent dans les campagnes, en leur recommandant de se réunir sur des points déterminés. Pour rendre ma visite plus fructueuse, je m'associai constamment deux missionnaires de la Compagnie de Jésus, avec l'aide desquels je me livrai tantôt à de ferventes missions et à l'explication du catéchisme, tantôt aux exercices spirituels de saint Ignace, faisant entrer un nombre immense d'âmes dans le bercail de Jésus-Christ; car une foule innombrable de pécheurs obstinés, revenus à une vie salutaire, et une grande multitude de petits enfants et d'ignorants, instruits dans les éléments de la doctrine chrétienne, tous devenus fidèles à la vertu, se sont appliqués à mener une vie sainte. J'ai confirmé avec le chrême sacré de quatre cent quarante-six à quatre cent quarante-huit mille fidèles.

» J'exerce souvent la prédication de la parole divine, dans laquelle j'étais versé, à cause des occasions innombrables où j'ai prêché à la cathédrale. Pour en faire retirer de plus grands fruits par l'auditoire, j'ai établi sous le nom d'*Ecole de Jésus-Christ* une confrérie qui se réunit seulement tous les jeudis de l'année. On y lit un livre ascétique

pendant un quart-d'heure; une instruction dont l'objet est d'admonester paternellement le peuple contre les plus fréquents abus, de l'exhorter à la pratique de la vertu, de lui inspirer l'horreur du vice et de lui inculquer, dans le cœur, la sainte crainte de Dieu, dure une demi-heure; après quoi, pendant une autre demi-heure a lieu la méditation, avec exposition du très-saint Sacrement, que je suis le premier à aller adorer, afin de donner l'exemple à mon troupeau. Je ne manque jamais à cette pratique personnelle, quand je reste dans la ville; quand je vais en tournée, je la recommande en partant aux curés de la cathédrale. J'ai l'habitude de conférer les ordres à ceux que j'en juge dignes, aux époques fixées par les canons, et aussi en d'autres temps, lorsque la nécessité l'exige. J'ai réglé la taxe des droits qu'on permet aux officiaux de la cour ecclésiastique de ce diocèse d'exiger ou de percevoir, suivant ce qui a été arrêté au concile provincial de Lima. Comme j'ai terminé ma visite pastorale dans le cours de l'année qui vient d'expirer, je n'ai pas encore pu célébrer mon synode, mais je l'ai déjà fixé au mois de décembre et j'ai à cet effet convoqué tous les curés.

» Pour ce qui concerne la distribution des aumônes, je connais l'obligation qui m'incombe à raison de mon ministère, et je me suis en conséquence assujetti au règlement suivant. J'ai donné vingt-cinq mille piastres de mes revenus pour la construction de l'église, et j'ai promis d'en donner mille chaque année, tant que dureraient les travaux. On mène l'entreprise à fin avec ce petit secours et surtout avec le subside que fournit la munificence du roi catholique, en abandonnant la part des dîmes qui lui est réservée dans cette partie des Indes, de manière que j'ai l'espoir de voir bientôt la bâtisse entièrement achevée. Je suis accoutumé, en outre, à donner annuellement cinq cents piastres pour les frais de nourriture de cent cinquante hommes pauvres,

ənt trois fois l'an les exercices de saint Ignace, dans
n qu'ont destinée à cet effet les Pères de la Compa-
Jésus; et lorsqu'arrive le temps désigné pour ces
, le concours de ces fidèles est si grand, et les
ions de chacun d'eux pour être admis sont si per-
és, que j'ai le bonheur de me voir forcé de faire de
en sorte qu'on puisse répéter les mêmes exercices
soit pour tous, soit au moins pour quelques-uns.
'hui, quelques hommes vertueux de cette capitale
;u la grande pensée d'élever une maison où l'on
écueillir les femmes qui ont pris la résolution de
ne vie exemplaire; excellente œuvre sans doute,
i'ai pas seulement permis d'entreprendre, mais que
mmandée à la piété des fidèles, et encouragée d'un
trois cents piastres, somme que je continuerai à
ous les ans, jusqu'à ce que j'aie la gloire de voir
marcher et produire quelques-uns des résultats que
ndons avec une si vive impatience. A ces aumônes
es je me suis astreint d'une manière invariable,
nent d'autres mensuelles, non moins permanentes,
n desquelles je soulage les besoins de ces personnes
tiennent par pudeur de mendier leur pain; et pour
en un mot, j'ai l'habitude de distribuer annuel-
nviron les deux tiers de mes revenus annuels, pour
le culte divin, procurer le salut des âmes et adoucir
des pauvres.

chanoines et les dignitaires composant le chœur
tu peuple d'exemple et d'édification, tant par l'hon-
ɔnable de leurs mœurs, que par leur assistance
l'église cathédrale, où ils récitent tous les jours
ent les heures canoniales. Ce sont eux qui célèbrent
lement la messe conventuelle, dont l'intention s'ap-
suivant l'institution de l'Eglise, à ceux qui paient
s. On célèbre aussi dans cette cathédrale d'autres

messes solennelles, dont la célébration a été imposée par divers bienfaiteurs, ou par les fondateurs de bénéfices ecclésiastiques, mais elles sont restreintes à des jours déterminés. Enfin, tous les dignitaires et chanoines remplissent dûment leurs obligations, non moins que le magistral et le doctoral, qui s'acquittent avec le plus grand zèle des fonctions inhérentes à leur charge. Tous reçoivent leur traitement annuel par distributions quotidiennes, et observent strictement les constitutions émanées du dernier synode de cette Eglise. Les curés de ce diocèse se conforment exactement aux mêmes règles et satisfont à leurs autres devoirs ; car tous résident dans leur paroisse respective, pleins de sollicitude et de soin pour le troupeau qui leur est confié; et pour s'acquitter plus parfaitement de leur mission, ils tiennent ordinairement un substitut ou vicaire approuvé par notre autorité et chargé de les aider dans la distribution de la nourriture spirituelle. Les paroisses rurales sont excessivement étendues et coupées par de grandes rivières et de hautes montagnes extrêmement dangereuses; elles se trouvent habitées par un mélange de fidèles espagnols, indiens, nègres, et d'autres individus de toute espèce de races, qui vivent dispersés à travers les campagnes, où le curé, seul, et souvent sans aucun aide, leur administre les sacrements avec d'énormes difficultés et de la manière que les circonstances le lui permettent. Ces curés, comme les autres, gardent avec soin leurs livres respectifs, comme l'ordonne le rituel romain, et je les ai vérifiés minutieusement, afin que tout y soit annoté de la meilleure manière. J'ai tracé par écrit une nouvelle méthode que j'ai jointe à une instruction pratique, et distribuée à tous les recteurs des paroisses. Je leur ai enjoint sérieusement à tous de recourir fréquemment au sublime ministère de la prédication pour instruire le peuple et corriger ses mauvaises habitudes; d'expliquer, tous les dimanches et jours de fête, les rudiments de la doc-

trine chrétienne et les mystères de notre sainte religion dans leurs propres églises, et d'annoncer avec zèle la parole divine. Ceux que j'ai trouvés négligents dans l'accomplissement de leur ministère, je les ai repris fortement et obligés à plus d'exactitude. Je leur ai rappelé et leur ai fait savoir combien ils sont tenus d'appliquer au peuple les mérites du redoutable sacrifice, tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année, suivant le décret de notre très-saint père Benoit XIV d'heureuse mémoire. Voilà tout ce que j'ai à dire sur les curés, dont le nombre est considérable dans le diocèse, et j'ajoute qu'en sus des paroisses des quatre villes et des neuf bourgades que j'ai mentionnées, il s'y trouve trente-trois autres paroisses rurales, séparées les unes des autres par de vastes espaces, où les fidèles vivent en petit nombre, et disséminés à de grandes distances.

» Non-seulement le clergé, en général, est honnête dans sa mise extérieure, mais il mène une vie conforme à la dignité de son état et édifie le peuple par la pratique des vertus chrétiennes. Il se réunit une fois chaque semaine pour discuter sur la théologie morale. Je n'admets aucun ecclésiastique séculier ou régulier aux ordres sacrés, à moins qu'il ne se soit assuré de sa vocation, en suivant pendant huit jours les exercices de saint Ignace, ce qu'il doit faire avec le zèle le plus religieux. J'ai déjà indiqué plus haut le nombre des moines qui, par leurs travaux infatigables, m'aident à cultiver cette vigne du Seigneur. Ceux qui ont fixé leur résidence dans cette capitale, ont aussi des maisons dans les villes moindres et dans les autres bourgades, et même dans les métairies, de manière qu'il n'y a pas une ville ou une localité qui ne reçoive ces secours spirituels, bien qu'aucun prêtre régulier n'administre une paroisse ; car tous mènent une vie commune dans leurs monastères, à l'exception de ceux qui, autorisés par leurs propres supérieurs, parcourent les campagnes et les mines d'or et d'argent,

afin d'exciter la piété des fidèles et de recueillir quelques aumônes pour subvenir aux maisons de leurs couvents respectifs. Les autres restent en communauté dans l'intérieur de leurs cloîtres, et aucun jusqu'à présent ne m'a obligé de faire usage de la juridiction que le concile de Trente et la bulle de Clément X accordent aux évêques sur les religieux ; car, si quelques-uns d'entre eux se sont montrés peu convenables et peu observateurs de leurs devoirs, j'en ai averti privativement leurs supérieurs respectifs, qui se sont toujours empressés de ramener leurs frères égarés, en assurant ainsi une bonne marche à leur ordre.

» Il y a différents exercices de dévotion chrétienne dans toutes les églises des monastères, principalement dans celles qui existent en cette capitale, où l'on prêche fréquemment au peuple la parole divine. Chaque ordre a un jour désigné dans la semaine, afin que les personnes pieuses puissent se réunir pour pratiquer les exercices de l'*Ecole de Jésus-Christ*. On y fait d'abord une lecture spirituelle, puis vient l'exhortation, et en dernier lieu la méditation qui termine cet acte religieux, de la même manière que j'ai dit que j'étais accoutumé à le faire moi-même dans la cathédrale. La Compagnie de Jésus consacre à cet exercice trois jours par semaine, et se voue fréquemment à entendre les confessions des fidèles et à leur distribuer la sainte communion ; elle m'aide ainsi dans l'accomplissement de mes obligations pastorales. Mais loin de pouvoir passer sous silence, je dois au contraire mentionner spécialement ce que fait la Compagnie de Jésus en faveur des âmes. Ce saint ordre enseigne à la jeunesse, dans tous les couvents du diocèse, l'écriture et la lecture, et à tout le monde, la doctrine chrétienne. Dans ses collèges, il enseigne aussi la grammaire, et dans cette capitale, outre tout ce que j'ai spécifié, il enseigne la philosophie et la théologie, avec un succès tel que la plupart des ecclésiastiques confessent ingénument qu'ils doivent

outes leurs connaissances aux infatigables ouvriers de ette société. Il a coutume de promouvoir, dans des congrégations spéciales à l'honneur de Marie, le culte de la Vierge rès-pure. Dans toutes ses chapelles on admire le grand ombre des confesseurs, et par conséquent la fréquentation on interrompue des saints sacrements. Les Jésuites sont la nain[1] qui sèche les larmes des malades, car en tout temps, toute heure, en dépit des rigueurs de la saison, on les rouve disposés à braver la neige, la chaleur, la pluie, les ents, afin de prêter un secours utile à l'âme délaissée. Ils olent avec la rapidité de l'éclair au chevet des moribonds lont ils entendent les confessions et dont ils purifient les imes, pour le passage de cette vie à l'éternité. Ils destinent particulièrement chacun des jours de la semaine à confesser t diriger les différents couvents de femmes : ce sont eux les confesseurs ordinaires des religieuses de Sainte-Rose et le Sainte-Thérèse, à la consolation spirituelle desquelles ils consacrent les mardis et les samedis. Ils ont l'habitude le donner les exercices de saint Ignace, une fois l'an, dans chacun des monastères de religieuses, et dans la maison pénitentiaire où sont renfermées les femmes perdues. Pour les exercices spirituels des séculiers, ils ont deux nouvelles naisons avec une belle chapelle, l'une pour les hommes, 'autre pour les personnes du sexe. Ces actes religieux se pratiquent six fois par an : trois fois pour les personnes de listinction, et trois fois pour les pauvres, le nombre de eux qui se réunissent chaque fois étant au moins de trois ents hommes ; la même chose a lieu dans la maison destinée aux femmes. Je fais parcourir annuellement tout le liocèse par huit missionnaires qui, deux à deux, vont donner une mission dans les parties les plus éloignées du diocèse et se dévouent au salut des âmes, tantôt expliquant la loctrine chrétienne, tantôt adressant à l'auditoire des exhor-

[1] Le *mouchoir*, dit le texte. (*Note du traducteur*.

tations vives et ferventes et des sermons, ou donnant au tribunal sacré de sages leçons aux fidèles, qui vont en foule implorer les consolations de la religion. Ces ouvriers évangéliques, après avoir employé plusieurs mois à un travail incessant et avoir ramené un nombre immense d'âmes dans le bercail du Seigneur, rentrent dans leurs maisons, chargés de mérites spirituels, pour y vivre dans l'observance exacte de leur institut. J'omets une foule d'autres travaux extrêmement utiles, auxquels se livre la Compagnie de Jésus dans ce diocèse, parce que je ne me propose ici que de rappeler les œuvres déjà établies, publiques, les œuvres que l'on pourrait appeler le ministère commun de l'ordre. Je ne dirai rien non plus des nombreuses missions fixes et permanentes qu'elle compte au Chili, dans les terres des Indiens et des infidèles qui s'étendent jusqu'aux extrémités du pôle antarctique, parce qu'elles ne dépendent pas de mon diocèse, mais de celui de la Conception. Enfin, très-saint Père, la douleur qui agite mon âme et qui afflige profondément tous les pasteurs de l'Eglise, en voyant impunément déchiré par des langues de vipères et par les écrits empoisonnés d'hommes impies, l'honneur de cet ordre saint, si digne de tous les égards de l'Eglise par l'activité infatigable avec laquelle il travaille nuit et jour à la culture de la vigne du Dieu de Sabaoth, est si véhémente, que je ne puis m'empêcher d'implorer la pitié suprême et la clémence de Votre Sainteté, et de vous supplier, comme Père universel de l'Eglise, de le protéger et de le défendre; et cet appui est si nécessaire, que s'il manque, il sera impossible de recueillir des travaux de l'ordre pour le salut des âmes, les fruits désirables[1].

» Les monastères des femmes sont soumis à une clôture très-rigoureuse : ils ont un administrateur de tous leurs

[1] Le vénérable et illustre évêque voyait déjà paraître l'orage à l'horizon. (*Note du traducteur.*)

revenus, qui est connu sous le nom de syndic, et qui doit me rendre un compte annuel de l'accomplissement de sa mission. On n'admet non plus aucune femme à la profession religieuse, qu'elle ne présente, suivant l'usage des lieux, le montant de la dot fixée par la règle. Dès le principe de leur existence, ces couvents eurent beaucoup de confesseurs ordinaires, dont j'ai limité en partie le nombre, préférant des prêtres d'une vertu notoire, qui puissent imprimer une direction à l'abri de tout danger d'erreur, et cette mesure a produit des résultats abondants, depuis que nous avons pu l'appliquer, moi et mon prédécesseur d'heureuse mémoire, dont j'ai suivi les traces avec plaisir. Si outre les confesseurs désignés les religieuses en demandent quelqu'autre extraordinaire, je le leur accorde volontiers. Dans tous ces monastères fleurit l'observance régulière et la pratique des vertus, sans abus général ou public, contraire à leur institution ; car elles ne s'occupent que de tendre à la perfection, et aspirent sans cesse à en atteindre le plus haut degré possible. Si par hasard quelques légers abus se rencontrent sur les choses de conseil de leurs règles, on y remédie facilement lors de la visite pastorale, par les mesures dont je juge l'application la plus opportune.

» En ce qui concerne le séminaire, j'ai déjà indiqué le nombre de ses élèves; j'ai parlé des cours d'humanités, de philosophie et de théologie qu'ils suivent dans les collèges de la Compagnie de Jésus; ils sont aussi obligés de rendre des services dans l'église cathédrale, et c'est pourquoi on leur donne des leçons fréquentes de doctrine et de discipline ecclésiastique. Quand je l'ai visité, accompagné de deux chanoines, j'ai amélioré son organisation, en lui donnant de nouveaux statuts, par lesquels j'ai prescrit qu'on fasse annuellement pendant huit jours les exercices de saint Ignace, et j'ai établi un agent particulier pour le recouvrement de ses droits d'entrée ou revenus propres.

» Dans cette ville comme dans presque toutes les paroisses existent différentes confréries, qui se soutiennent par les offrandes des confrères eux-mêmes, à l'exception de quelques-unes seulement qui jouissent de revenus permanents. Je demande les comptes de toutes ces confréries, surtout relativement aux messes qui doivent être dites à des intentions particulières, et qui sont fixées à certains jours de fête et au jour où l'un des confrères vient à mourir. J'ai examiné et approuvé les constitutions qui leur servent de règle, et qui ont toujours été approuvées par l'ordinaire. Le peuple de cette ville est en général très-pieux, fort enclin à la fréquentation des églises et des sacrements, qu'entretient la répétition continuelle des exercices de saint Ignace; et en vérité, je me félicite et je sens mon âme se dilater, en voyant le nombre considérable de fidèles qui accourent à l'envi me supplier avec instance de leur accorder une place dans ces exercices qui se donnent à mes dépens. Je me réjouis aussi grandement au spectacle de la dévotion avec laquelle tous assistent aux exercices quotidiens de l'*Ecole de Jésus-Christ*, qui sont répartis entre la cathédrale et les églises des réguliers, de façon qu'ils correspondent à chacun des jours de l'année. Mais tout cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelques vices dans le peuple, bien que très-rarement scandaleux ou publics, attendu que ceux-là sont presque toujours évités, grâce à la vigilance active soit des juges ecclésiastiques, soit des juges séculiers.

» Avant de terminer ce rapport, qu'il me soit permis, très-saint Père, de consulter Votre Sainteté sur une question qui s'est élevée depuis peu à propos de ce qui va suivre. Certain religieux, de l'observance régulière de Saint-François, prêchant au peuple dans cette mienne cathédrale, accorda, à la fin de son discours, à son auditoire, dix-huit ans d'indulgence au nom de l'autorité apostolique. Emu de la nouveauté d'un fait si extraordinaire, j'interpellai l'ora-

teur, et lui demandai des explications sur la concession qu'il venait de faire. Il cita Casanubius, dans son *Résumé des privilèges*, au mot *indulgence*, relativement aux séculiers, où il s'appuie sur des bulles peu authentiques et sur des privilèges accordés de vive voix, s'en référant au témoignage de l'ouvrage intitulé *Monuments des Ordres*. Il cita encore d'autres écrivains réguliers qui se conformant à l'autorité et à la doctrine de Casanubius, soutiennent qu'il n'est point dérogé à ces privilèges par la bulle *Romanus* de Paul V, d'heureuse mémoire; et cependant, lorsqu'on ne peut représenter aucune bulle authentique, laquelle doit, suivant le concile de Trente, constater la concession du privilège, il y a beaucoup d'écrivains réguliers qui affirment que le privilège n'existe pas, ne sert pas. C'est pourquoi je n'ai pu consentir à la concession ci-dessus; j'ai au contraire défendu qu'on accorde à l'avenir de pareilles indulgences, et malgré cette défense, je suis sûr que les religieux susdits ont publié ces mêmes privilèges dans leurs églises respectives. Je voudrais donc savoir de Votre Sainteté si ce privilège est encore en vigueur, dans le cas où il ait été accordé; sinon, je désirerais aussi savoir si l'ordinaire peut empêcher par des censures, ceux qui accordent les indulgences sus-mentionnées, d'user de leur prétendue prérogative. »

La réponse que fit à cette occasion le souverain Pontife à l'évêque de Santiago nous rappelle celle que méritèrent de recevoir du siège de Saint-Pierre, les célèbres prélats de l'Eglise espagnole, Léandre et Isidore. En voici quelques fragments, et la solution de la question soumise par l'évêque à la décision du Pape s'y trouve consignée :

« Les choses que contient la lettre que vous avez humblement adressée au Saint-Père, pour décrire l'état de cette Eglise et de ce diocèse, sont si nombreuses, si admirables et si grandes, que c'est un problème de savoir laquelle de toutes est la plus digne des justes éloges dont on doit leur

payer le tribut. La distance et l'immensité des espaces sont incapables d'effrayer votre zèle ardent pour la religion, non plus que les plus énormes difficultés : aussi cette vigne du Seigneur bourgeonne-t-elle d'une manière merveilleuse et s'orne-t-elle des fleurs de toutes les vertus. Mais à qui sont dûs ces triomphes, sinon à la ferveur de votre foi et à l'exact accomplissement de votre ministère pastoral? Il n'y a pas de doute que vous n'ayez reçu le champ de ce diocèse, déjà cultivé et enrichi de tous les éléments nécessaires pour lui faire produire les fruits de la plus féconde sainteté; mais vous l'administrez et le dirigez avec une activité, une diligence et une sollicitude telles, que non-seulement vous remplissez convenablement toutes les obligations du ministère apostolique, mais encore vous êtes l'exemple de toutes les vertus et un modèle de perfection pour tous ceux qui vous observent. Quel zèle, quelle charité, quelle religion se révèlent dans votre vaste et magnifique tableau! De quel éclat brille cette piété qui ne se borne pas à entretenir et à propager le culte divin par la construction de cette grandiose et royale cathédrale, mais qui va jusqu'à conserver aux nécessiteux la vie et le bien-être, et à leur procurer de fréquentes occasions de vaquer à de saintes méditations, de travailler à l'expiation de leurs fautes et en même temps à l'édification de leurs âmes! Quelle mansuétude vous témoignez dans la direction de vos ouailles, et quelle prudence dans l'acheminement vers la bienheureuse éternité, des âmes qui vous ont été confiées! Avec quelle ardeur ne cherchez-vous pas leur avancement! Combien sublime est l'habileté et la sagesse avec laquelle vous réglez les affaires de votre charge! En un mot, combien grands sont vos soins! quelle immense ardeur vous déployez dans vos salutaires conseils et exemples, ardeur que n'ont jamais pu éteindre ni les travaux ni les misères qui vous accablent, ni surtout les fatigues que vous avez voulu supporter dans cette

tournée étendue et prolongée que vous avez effectuée avec tant de fruit dans tout le diocèse, et qui a été efficace et complète sous tous les rapports, puisque rien n'a pu échapper à votre pénétration, et que tout mal a trouvé un prompt remède! Etant vous-même le miroir de votre clergé, il s'anime plus de votre vie et de vos exemples, que des douces exhortations que vous savez employer dans toutes les occasions qui s'offrent à votre zèle. Quel vivant et fervent modèle de toutes les vertus il possède en vous et il tâche d'imiter, soit par l'honnêteté et la dignité de vie, soit par l'intégrité de mœurs, la doctrine, la piété et la charité dont il se trouve orné! Il n'y a rien dans ce clergé qui ne soit digne de respect : tout en lui est conforme aux lois saintes; toutes les parties en sont agencées avec ordre et saintement dirigées. Généralement, les réguliers qui demeurent dans ce diocèse travaillent au triomphe de la vérité, font briller de toutes parts la sainteté de leur institut, et partagent avec vous les fatigues et les peines qu'on rencontre dans la culture de la vigne du Seigneur, à laquelle ils portent le plus tendre intérêt. Parmi eux, quoique tous s'occupent exclusivement de la pratique des vertus, resplendit pourtant cette société que vous recommandez et que vous louez d'une manière particulière, qui, bravant les rigueurs des saisons, se lance toujours en avant, ne recule devant aucun obstacle et tâche de maintenir, au moyen de ses doctrines, l'ordre et l'harmonie parmi les peuples, auxquels elle enseigne la science des saints dans les temples et dans les universités; cette société qui fréquente les cités et les villages, parcourt les métairies, traverse les montagnes, explore les forêts, pour chercher des âmes à introduire dans le bercail du Seigneur, et qui, dans ce but, annonce et propage le nom du Crucifié jusqu'au fond des lieux les plus sauvages et les plus inhabitables. La même intégrité et la même pureté de mœurs se manifestent dans les monastères



respond à la vigilance scrupuleuse avec laquelle
occupez de son salut. Il n'est par là même pas s
qu'avec le secours de la Providence, vous recu
fruits abondants des travaux et des veilles contin
quels vous vous êtes livré, puisque vous vous ête
acquitté des devoirs d'un pasteur dévoué à son
Tel est le jugement que, dans sa pénétration, p
très-saint Père sur vos vertus et sur les services
rendez à l'Eglise, lui qui, du moment où il re
zèle des pasteurs pour leurs ouailles, se complait
ment à leur accorder toute espèce de faveurs, s
avec pleine sécurité sur la sollicitude avec laquelle
chent le bonheur des brebis qui leur ont été co
caractère qui vous distingue vous a rendu dign
haut degré du paternel amour du saint Père. Grand
tipliés sont les éloges et les louanges qu'il fait
personne bénie; et aux autres témoignages hono
lesquels il exalte votre mérite, il ajoute le prix d
veillance particulière et profondément affectueuse
quelle il vous suit dans toutes vos fatigues, t
veilles, tous vos soins, tous vos conseils et tous
C'est pourquoi il vous accorde avec joie sa bénédic
tolique, comme également au peuple dont vous êt

preuve, que de pouvoir à l'avenir continuer à remplir les devoirs de votre saint ministère, avec l'exactitude que vous avez montrée jusqu'ici, et à marcher constamment dans le sentier de la vertu où vous êtes entré. Enfin, quant aux indulgences que vous trouverez incluses dans cette lettre, recevez-les aussi en témoignage du tendre attachement qu'il vous porte et qui lui fait désirer ardemment que vous soyez satisfait en tout. Vous y trouverez encore joints des exemplaires des lettres apostoliques, par lesquelles vous connaîtrez non-seulement le jugement qu'on doit former relativement aux indulgences qui ont été publiées par certains prédicateurs, mais encore les dispositions que nous avons prises pour les arrêter et les soumettre à votre autorité [1]. Cette sacrée congrégation, interprète des décrets du concile de Trente, veut que ceci soit une preuve de l'estime et de l'affection qu'elle vous porte, elle qui a encore fait votre éloge dans un long rapport particulier; et revêtue d'un pouvoir suffisant pour vous expédier cette pièce, elle voudrait vous manifester par là ses sentiments à l'égard de Votre Grandeur, de manière que vous ne négligiez aucune occasion d'en faire l'épreuve, et de la mettre à même, par ses sympathies et ses bons offices envers vous, de les faire en même temps plus généralement connaître. — Rome, 1er octobre 1763. »

[1] *Voir le document* n° 33.

CHAPITRE X

SOMMAIRE. Etat de l'enseignement en général. — Bibliothèques publiques. — Pétitions au roi pour solliciter l'érection de l'université. — Fondation de celle de Saint-Philippe. — Nomination de ses premiers membres. — Bienfaits qu'elle répand sur le pays. — Séminaire d'indigènes à Chillan. — Création d'un nouveau collége pour les naturels à Santiago. — Collége royal de Charles. — Son programme. — Idées propagées à Santiago sur l'instruction. — Introduction de l'étude de la physique et des mathématiques au Chili. — Académie de Saint-Louis. — Son organisation. — Conclusion.

Le programme du présent chapitre contient des choses mémorables pour le Chili. L'instruction en général, commençant à se répandre jusque dans la classe moyenne, formait des hommes capables, destinés à rendre plus tard des services importants à la patrie.

Les communautés régulières et les séminaires furent, comme ils l'avaient été auparavant, les seuls établissements que possédât le pays pour l'éducation de la jeunesse, et, il faut le dire, ils remplirent leur mission de la manière la plus avantageuse qu'on pût attendre des circonstances particulières où se trouvait le siècle. Les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François établirent à Santiago de nouvelles maisons d'enseignement, où leurs élèves faisaient leurs humanités et la théologie, seules branches qui fussent alors enseignées. Les Dominicains ouvrirent la leur au com-

vent des Récollets de Belen, en 1784, sous la direction de frai Antonio Molina, homme d'une vaste littérature, et les Franciscains, au collège de Saint-Bonaventure, en 1796, sous la direction de frai Blas Alonso, qui laissa suivre les cours par des personnes de toutes les classes. L'importance du service que les réguliers rendaient dans ce ministère ne pourra être appréciée à sa juste valeur que par ceux qui connaissent les avantages des lumières, et à cette époque elles ne pouvaient se répandre dans le Chili par un autre canal.

Les pensionnats tenus par la Compagnie de Jésus à Santiago et à la Conception continuèrent à subsister, et le séminaire diocésain de la première de ces villes, quoique dirigé par des membres du clergé séculier, assistait aux conférences publiques que les Jésuites avaient établies pour leurs élèves.

Les bibliothèques ouvertes dans le cours de ce siècle offrirent d'immenses ressources aux étudiants. Le prix extrêmement élevé des livres ne permettait pas à un grand nombre de jeunes gens de se consacrer à l'étude, malgré leurs bonnes dispositions. Un individu pauvre, pour commencer les études latines, première branche que l'on enseignait alors dans la carrière scientifique, devait acheter son *Nebrixa* [1], qui, avec les autres livres nécessaires, lui absorbait une forte somme d'argent. Les bibliothèques publiques écartaient en partie ces obstacles et contribuaient au développement de ces intelligences.

La valeur des bibliothèques établies à Santiago a dû être fort élevée, attendu le prix des livres à cette époque et la nécessité de les tirer directement d'Espagne [2]. Celle des Do-

[1] C'est le nom de l'auteur de la grammaire latine qui était suivie à cette époque. (*Renseignement fourni par l'auteur.*

[2] Aujourd'hui même, le prix des livres est fort élevé au Chili, et cependant le goût et l'habitude de la lecture se généralisent. Les productions littéraires locales

minicains parvint à compter environ cinq mille volumes, dont la plupart furent dus au zèle de frai José Godoi, qui les recueillit en Italie et en Espagne, et les transporta au Chili. Celle des Augustins en eut près de trois mille, et son généreux fondateur fut frai Diego de Salinas y Cabrera. Le principal promoteur de celle des Franciscains fut frai Bonaventure Zarate, au commencement de ce siècle, et le nombre de ses ouvrages fut considérablement augmenté en 1797 par frai Blas Alonso et frai Lorenzo Nuñez. Le couvent de la Merci dut sa bibliothèque à frai Manuel Toro Mazote et à frai Juan Barrenechea. La Compagnie de Jésus établit ses bibliothèques de Santiago et de la Conception en 1751, et la première était sans contredit une des plus riches en ouvrages précieux. Ces dépôts des lumières de tous les siècles étaient ouverts tous les jours à ceux qui voulaient les visiter. L'évêque D. Manuel d'Aldai fit fonder celle de sa cathédrale avec sa magnifique collection de livres, en créant en outre sur son propre capital une pension pour un bibliothécaire perpétuel.

L'érection d'une université publique était nécessaire pour assurer davantage le résultat de tant d'efforts faits pour le développement des sciences sur le territoire du Chili. La municipalité et l'Audience le comprirent bien, et s'adressèrent au roi pour le demander. Jusqu'à cette époque, les universités pontificales des Dominicains et des Jésuites avaient exercé la surintendance de leurs cours et appelé les étudiants aux différents grades que conférait l'écolâtre de la cathédrale; mais ces universités étaient absolument étrangères à l'étude de la jurisprudence, de la médecine et des

d'ailleurs sont rares.... Aussi des spéculateurs européens ont-ils compris les bénéfices que promettait ce nouveau marché, et il y a à Paris des officines qui manipulent en gros, pour l'Amérique espagnole, les traductions de nos... romans illustrés! Hélas! les éditeurs catholiques se laissent presque toujours devancer. (*Note du traducteur.*)

sciences exactes, et l'enseignement était par conséquent réduit aux branches de la théologie. Pour suivre les cours de droit, il fallait entreprendre le voyage du Pérou, et s'inscrire parmi les étudiants de Saint-Marc. L'Université allait affranchir les jeunes Chiliens de cette nécessité et reculer par suite les bornes qui jusqu'alors limitaient leur noble essor. Ferdinand VI se rendit aux prières des interprètes du vœu de la nation, en nommant, comme son fondateur, D. Thomas Azua Iturgoyen, qui s'était montré le promoteur si zélé de ce projet tant au sein de l'Audience et du conseil de Santiago, qu'en Espagne, près du trône du monarque. Le conseil ayant reçu le décret du roi [1], chargea le licencié D. Alonso de Lecaros, de la construction des bâtiments de l'Université, dont l'achèvement procura aux habitants de Santiago la satisfaction de voir s'installer le corps honorable que depuis long-temps il désirait si ardemment posséder. Toutes les autorités civiles et ecclésiastiques et les personnes les plus notables de la ville se rendirent à l'Université le 10 janvier 1747; et en présence de toutes, le président fit lire à haute voix le décret du roi qui permettait l'érection de l'Université, et la bulle expédiée pour le même objet par le souverain Pontife.

Après la lecture des deux pièces, le président donna à l'Université le nom de Saint-Philippe. Peut-être les égards dûs à l'évêque D. Pedro Philippe d'Azua, qui avait été auparavant l'un des plus zélés promoteurs de son établissement, purent-ils influer sur le choix de ce nom, peut-être aussi d'autres motifs : nous ne le savons pas positivement. Il nomma pour premier recteur D. Thomas Azua, et pour professeur de droit civil, D. Santiago Tordecillas; de droit canon, D. Alonso de Guzman y Peralta; du décret de Gratien, D. Manuel d'Aldai y Azpé; de théologie, D. Pedro Tula Bazan; de mathématiques, frai Francisco Garavito,

[1] Rendu à Saint-Ildephonse le 28 juillet 1738. (*Note de l'auteur.*)

de l'ordre des Prêcheurs; de médecine, D. Dominique Lavin; de la scholastique de Saint-Thomas, frai José Rodriguez, du même institut que Garavito; et de la doctrine de maître Scot, frai Jacinto Fuenzalida.

Les professeurs pensionnés par le trésor public ne tardèrent pas à ouvrir leurs cours et à établir les conférences qui duraient quatre mois de l'année. On y voyait accourir tous les étudiants des cours supérieurs, qui s'égaraient en disputant dans le dédale de syllogismes interminables, et consumaient ainsi des heures entières sans avoir rencontré la solution vraie de la question qu'ils s'évertuaient à débattre. Le nombre des gradués arriva bientôt à être considérable, malgré le difficile examen qu'on leur faisait subir. La collation de ces grades était une cause de grande agitation dans le pacifique Santiago; elle comprend des détails assez curieux pour que nous les parcourions, au moins à la légère.

Le candidat, portant à la main le chapeau et le bonnet, insignes du doctorat, allait rendre visite aux docteurs, accompagné d'un parrain appartenant à la faculté dans laquelle il devait entrer. Cette visite avait un double objet : de leur demander leur concours et de leur remettre le montant de la taxe que leur allouait le tarif universitaire. Les preuves de capacité données, le recteur fixait jour pour la réception du nouveau docteur. Au jour indiqué, le candidat, accompagné de ses parents et amis, conduisait le recteur de sa maison à l'Université, et de là, accompagné de tous les docteurs, se rendait à la cathédrale, où le chanoine-écolâtre lui conférait le grade, en le coiffant du chapeau et du bonnet qu'il lui prenait des mains.

Quelqu'arriéré que fût le programme de l'Université de Saint-Philippe, elle éveilla néanmoins dans la jeunesse chilienne une noble émulation qui anima l'enseignement et l'étude des sciences. Les jeunes gens qui s'appliquaient aux travaux de l'esprit voyaient un but à leur carrière : il s'agis-

sait de conquérir, pour les uns les honneurs du grade, pour les autres les avantages pécuniaires qu'offraient les chaires de l'Université qui se donnaient au concours.

Le collège royal de Charles vint remplir le vide que laissa la suppression du pensionnat de Saint-François Xavier, dirigé par les Jésuites. La ville représenta au roi la nécessité de l'établissement d'un collège qui servît à l'éducation des nobles et dont les élèves payassent les frais de leur instruction scientifique, bien qu'il dépendît du roi qui le fonderait. Le roi accepta cette idée et chargea le capitaine général d'ériger la maison que l'on demandait [1], en formulant d'avance le règlement auquel elle devrait être soumise. En conséquence, D. Francisco Xavier Morales procéda à l'organisation du collège, qu'il appela de Saint-Charles.

Les étudiants des pensionnats du Chili usaient jusqu'alors, comme les collégiens d'Espagne, d'un costume particulier. Celui des séminaristes de Santiago était bleu; et pour distinguer de ceux-ci les élèves de la nouvelle maison, Morales leur donna un uniforme rouge. Le nouveau collège ouvrit des classes pour l'enseignement du latin, de la philosophie, de la théologie et de la jurisprudence. Son recteur et ses professeurs, nommés par le capitaine général, étaient ordinairement ecclésiastiques, et pas toujours très-versés dans la connaissance de la branche qu'ils enseignaient.

Les ressources dont le collège carolin disposait pour subsister consistaient dans la pension que payait annuellement chaque élève, trois mille piastres que fournissait le trésor royal et dans le montant des bourses perpétuelles que quelques familles puissantes achetèrent du gouvernement.

Pendant qu'on travaillait de cette manière à procurer l'instruction aux riches, on ne cherchait pas avec moins de soin à la propager parmi les indigènes. Nous avons rap-

[1] Décret rendu à Madrid le 4 septembre 1769. (*Note de l'auteur.*)

porté ailleurs l'établissement du séminaire de naturels à Chillan. Il tomba en 1767, et resta fermé jusqu'au 14 mai 1792, où il fut ouvert de nouveau sous la direction des religieux de la propagande. Son premier recteur fut l'écrivain du Chili frai Francisco Xavier Ramirez, qui, de concert avec frai Isidore Lopez Calzada, rédigea aussi le règlement pour l'administration intérieure des élèves. Les progrès de cet établissement furent toujours peu satisfaisants : le nombre de ses élèves arriva à peine à seize, choisis parmi les fils des caciques et des principaux personnages de l'Araucanie, qui voulaient bien se prêter librement à les remettre.

Peu auparavant, le 5 mai 1775, le président Jauregui avait ouvert un séminaire de naturels à Santiago, au collège de Saint-Paul, dans le double but de travailler à les instruire et à les soumettre. Pour l'un, on employait l'enseignement, et en faveur du second, militait efficacement le séjour à Santiago des élèves, qui servaient comme d'ôtages, assurant la fidélité de leurs parents à un roi éloigné et inconnu d'eux. Le prêtre D. Augustin Escandon fut désigné pour diriger ce séminaire, qui s'ouvrit enfin avec dix-sept élèves recueillis dans les districts de l'Araucanie. Parmi eux, quatre commencèrent l'étude du latin ; les autres consacrèrent leurs efforts à s'instruire dans la lecture et dans l'écriture. Escandon fit le règlement que le gouvernement approuva, et resta à la tête de l'établissement avec le prêtre Ortega, sujet recommandable par ses vertus et par son savoir.

Bien que nous ne puissions pas appeler abondants les résultats que produisit cet établissement, ils ne furent pourtant pas non plus à dédaigner. Quelques jeunes gens y terminèrent leur carrière et parvinrent à recevoir le sacerdoce, entre autres, les prêtres D. Pascal Raucante et D. Martin Milacollau, qui rendirent de bons services à l'Eglise

de Santiago, et travaillèrent avec succès au développement de la civilisation parmi leurs compatriotes.

Mais rien de tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici ne satisfaisait pleinement les exigences du pays relativement à son instruction. Il fallait vulgariser les connaissances qui facilitent la culture des productions indigènes, connaissances qui méritèrent justement le nom de *connaissances utiles*. « Rien ne peut mieux servir, disait-on, de point de ralliement pour toutes les opinions, et de symbole à toutes les classes qui cherchent la vérité, que l'évidence même de la méthode qui la fait trouver d'une manière certaine. Puisque ce résultat n'a pas été obtenu par les moyens employés jusqu'ici, il convient de le chercher dans une autre voie qui a pour elle le consentement général. Les sciences spéculatives ne peuvent pas l'ouvrir à tous, et ne satisfont pas à toutes les nécessités. Une agriculture sans débouchés et sans principes, un simulacre d'industrie sans enseignement ni émulation, un commerce ou pour mieux dire un mercantilisme de routine, sans calculs, combinaisons ni éléments, ont besoin, pour sortir de l'enfance, des secours que donnent la géométrie et l'arithmétique, et faute desquels on ne voit pas dans le Chili ces professions s'élever au-dessus de la médiocrité, comme cela arrive à chaque instant dans toutes les parties du monde, et ainsi la prospérité publique, qui naît de celle des individus, n'avance pas d'une ligne.

» Les sciences abstraites, qui exigent d'abord l'arrangement méthodique du discours, se perfectionneront par l'étude des sciences d'expérience et de démonstration, lorsque celles-ci auront appris à chercher dans un ordre pratique et progressif, les connaissances utiles et solides dont le génie de l'homme est capable; car il se rectifiera par là, en s'accoutumant à l'exactitude dans le raisonnement; et les esprits s'affranchiront, de cette manière, de l'abus de la

scholastique et de l'esprit de parti, qui, après avoir faussé le jugement, inspirent une opiniâtreté qui passe dans la société et dans les mœurs; comment pourraient-elles ne pas se ressentir toujours de cette futilité et de cette suffisance qui accompagnent les études de mémoire, bien différentes de la sincérité et de la modestie inséparables des études qui ne recherchent que la vérité, qui s'habituent à elle, à force de la poursuivre, et qui fondent leurs discours les plus relevés sur des principes simples et certains. »

» Surtout, et ceci nous touche de plus près, c'est surtout le travail méprisé, ruineux, désespéré des mines, qui doit être le plus apprécié, le plus productif, le plus encouragé, et qui ne produira jamais les résultats dont il est susceptible, si l'art ne supplée pas aux avantages qu'elles présentaient, lorsqu'on pouvait y travailler à la superficie avec une multitude d'ouvriers, et si l'on ne substitue l'emploi de l'intelligence à la force physique. Jamais les trésors que couvrent les montagnes pour les dérober aux recherches de l'ignorance et de l'avarice, et les offrir à celles de l'industrie et du travail, ne nous feront connaître, au milieu des apparences de toutes les richesses, celle dont la Providence nous a doués avec prédilection. En vain nous foulons aux pieds les précieuses productions du règne minéral; les plus magnifiques ne s'obtiennent avec incertitude qu'au prix de fatigues opiniâtres; la plupart se cachent à notre vue bornée; la perte totale des premières et le manque de connaissance d'innombrables fossiles utiles aux arts, à la pharmacie et aux fabriques, nous privent d'objets qui suffiraient à constituer le bien-être de nations entières; il n'y a rien de plus clair. Nous le savons tous, et les voyageurs, les écrivains, tous les gens qui ont le sens commun nous le rappellent.

» Les personnes qui, à raison d'un caractère quelconque, exercent une autorité sur les autres, auront cette supériorité

que donne le savoir, et la rendront plus douce, en cherchant les moyens d'augmenter l'aisance matérielle et morale des peuples. Ceux-ci reconnaîtront dans ces efforts les véritables intentions du souverain et se mettront en état de lui payer des impôts qu'il leur rend ensuite en protection et en sécurité. Après cela on verra naître nécessairement les idées inséparables de la reconnaissance, et ces vertus auxquelles contribuent des sciences qui rendent l'homme modéré, véridique, exact, bon citoyen et bon sujet. »

C'étaient là quelques-unes des vues que soumettait au capitaine général, et par son intermédiaire au souverain, le citoyen éminemment philanthrope D. Manuel Salas Corvalan [1]. L'érection de l'académie royale de Saint-Louis, en 1796, fut due au zèle du patriotisme avec lequel cet homme remarquable s'appliqua à réaliser ses idées. L'académie ne se borna point à remplir le programme dont s'étaient jusqu'alors occupés les autres établissements d'éducation; elle ouvrit des cours de mathématiques, enseignées par le lieutenant des ingénieurs, D. José Ignace Santa Maria; de physique, professé par frai Francisco Puente; de dessin, de langues; et le nombre des élèves qui les fréquentaient s'éleva jusqu'à quarante.

De tout ce que nous avons rapporté, il résulte que l'instruction marchait graduellement dans le Chili, et que ses pas étaient bien plus soutenus par le zèle patriotique des citoyens, que par les efforts généreux de l'autorité chargée de travailler à son développement.

[1] *Voir le document n° 34.*

scholastique et de l'esprit de parti, qui, après
le jugement, inspirent une opiniâtreté qui pa
société et dans les mœurs; comment pourraient
se ressentir toujours de cette futilité et de cett
qui accompagnent les études de mémoire, bien
de la sincérité et de la modestie inséparable
qui ne recherchent que la vérité, qui s'habitue
force de la poursuivre, et qui fondent leurs
plus relevés sur des principes simples et certa

» Surtout, et ceci nous touche de plus prè
tout le travail méprisé, ruineux, désespéré des
doit être le plus apprécié, le plus productif, le
ragé, et qui ne produira jamais les résultats don
ceptible, si l'art ne supplée pas aux avantages
sentaient, lorsqu'on pouvait y travailler à la su
une multitude d'ouvriers, et si l'on ne substit
de l'intelligence à la force physique. Jamais les
couvrent les montagnes pour les dérober aux
de l'ignorance et de l'avarice, et les offrir à cel
dustrie et du travail, ne nous feront connaître
des apparences de toutes les richesses, celle don
dence nous a doués avec prédilection. En vain
aux pieds les précieuses productions du règne
plus magnifiques ne s'obtiennent avec incert
prix de fatigues opiniâtres; la plupart se cachent
bornée; la perte totale des premières et le man
naissance d'innombrables fossiles utiles aux arts
macie et aux fabriques, nous privent d'objets qu
à constituer le bien-être de nations entières;
de plus clair. Nous le savons tous, et les vo
écrivains, tous les gens qui ont le sens comm
rappellent.

» Les personnes qui, à raison d'un caractère q
exercent une autorité sur les autres, auront cette

gro jusqu'à la mort de D. Gabriel Cano d'Aponte, en 1733. Il la divise en six livres, et chaque livre en chapitres. L'auteur s'attache spécialement au récit des évènements politiques ; il ne fait que toucher en passant quelques faits qui concernent le gouvernement ecclésiastique, et garde un profond silence sur ce qui regarde l'histoire littéraire.

La vaste érudition que Figueroa déploie dans son histoire, entremêlant la narration des évènements accomplis dans le Chili avec des passages des auteurs de l'antiquité, des textes de l'Ecriture, des citations des Pères et des vers des classiques, en rendent la lecture lourde et extrêmement ennuyeuse. Toutefois cela ne diminue pas le moindrement le mérite réel de l'auteur : c'est certainement un des historiens les plus graves qui aient compulsé les annales du Chili, et nous avons plus d'une fois préféré son témoignage à celui des autres.

Cet ouvrage existe manuscrit : l'original appartient à notre bibliothèque, mais il est incomplet, car il y manque la préface de l'auteur et les chapitres qui traitent du gouvernement d'Aponte. Les copies que nous avons vues présentent les mêmes lacunes.

D. Pedro Cordoba Figueroa mourut subitement dans sa ville natale, en 1740, après avoir parcouru, comme son père et son aïeul, tous les grades de la milice jusqu'à celui de sergent-major du royaume, auquel l'éleva le capitaine général D. Manuel Salamanca.

Sœur Ursule Suarez, religieuse du couvent de Sainte-Claire de la Victoire, écrivit sa vie par ordre de son confesseur dans un ouvrage qui a pour titre : *Relation des miséricordes singulières dont le Seigneur a usé envers une religieuse, son indigne épouse*, etc. Le style de cet écrit est naturel, et le langage sans prétentions. L'auteur raconte, avec une candeur enfantine, les divers évènements qui forment la trame de sa vie jusqu'à l'époque où elle s'arrête.

Elle y montre de la simplicité, de la pureté, et dans plusieurs passages de la sensibilité; mais il règne, en général, un certain désordre dans le récit, qui le rend pesant et fatigant. Quelquefois elle s'élève avec un pieux enthousiasme dans l'explication de ses entretiens avec Dieu, quand son âme, s'élançant au-delà des espaces, reconnaissant le néant de son propre être, allait se prosterner devant l'Infini; et d'autres fois, à côté d'un passage sublime par sa divine naïveté, on la voit décrire, avec une scrupuleuse minutie, soit un rêve, soit une conversation insignifiante. Ce qu'il y a de plus saillant dans tout l'ouvrage, c'est un certain caractère visionnaire, qui porte l'auteur à tout attribuer à une voix intérieure, flambeau lumineux, colonne de feu comme celle des Israélites, qui toujours la dirigeait sur la mer orageuse de ce monde. On ne trouvera presque pas un passage qui ne serve à prouver notre assertion. Mais cette *parole*, comme sœur Ursule appelle cette voix, n'était autre chose, à notre avis, que le produit du sens intime, le résultat de ses propres réflexions, quelquefois même une illusion, à laquelle donnait naissance une imagination égarée par les exagérations de l'ascétisme. Il ne saurait, du reste, en être autrement, et à ce propos nous citerons un trait qui a contribué à former notre opinion. Une nuit qu'elle était en prière dans sa chambre, un spectacle grandiose s'offrit tout-à-coup à son imagination. Il lui sembla qu'elle se trouvait dans une région où la nature déployait les dons si riches qu'au printemps elle prépare pour nous en faire jouir plus tard, pendant qu'à Santiago l'hiver faisait sentir ses cruelles rigueurs. C'étaient de vastes campagnes, tapissées de verdure, des bosquets touffus aux sentiers mystérieux et bordés d'une excessive quantité de fruits, à travers lesquels elle entrevoyait défiler une troupe d'hommes à la figure agréable, à la peau blanche, avec les cheveux tout poudrés. La vue de toutes ces choses la jetait dans une espèce de stupeur.

Quand elle raconta ce fait à son confesseur, il lui dit de s'enquérir dans quelle partie du monde était situé ce merveilleux pays; et au bout de quelque temps, elle lui apprit que ce pays aux beaux hommes était.... la Chine! Nous pourrions citer d'autres bévues semblables, comme de transporter l'Arabie en Afrique, une fois qu'elle s'imagina qu'elle prêchait aux nègres, comme de croire voir apparaître le diable, la nuit, dans le miroir, à la lueur d'une bougie, etc. Nous ne pouvons résister au désir de copier la description qu'elle en fait, pour mieux faire connaître le caractère de l'ouvrage que nous analysons; c'est comme le moule sur lequel tout le reste aurait été formé. La sœur Ursule s'exprime ainsi : « Je vis dans le miroir un nègre, il me parut l'être à sa mise; non que je visse sa figure ou une autre partie de son corps pour le reconnaître, car il était tout enveloppé; mais je crus que c'était un nègre à cause de son extrême saleté. Il avait un manteau tout déchiré jusqu'en bas, d'une couleur plus noire que grise, et traînant jusqu'à terre. On ne lui voyait pas les pattes; il tenait la tête basse et la figure couverte par les pans de son manteau. . . . . Je le regardais de tous côtés pour découvrir sa figure... Je tournai tout-à-coup la figure pour regarder dans la chambre ce que je voyais dans le miroir; et il n'y avait ni escarpolette (car le nègre était se balançant sur une escarpolette), ni nègre, ni personne d'autre en toute la chambre.... Je regardai de nouveau dans le miroir, et je trouvai l'être noir tout découvert et si horriblement laid, qu'il faisait peur à voir. Il avait la figure extrêmement large et aplatie, le front brisé, les narines immobiles, les yeux étincelants et le blanc des yeux couleur d'orange; des glandes lacrymales lui sortait du feu, et il paraissait plus ardent que celui que nous voyons.... Il essaya de m'effrayer davantage, en me lançant son haleine.... et cela m'épouvanta; car je n'avais pas encore bien regardé sa bouche, parce qu'il tenait les

lèvres serrées, et elle allait d'une oreille à l'autre, et les dents étaient petites et séparées comme une scie, et dans une si grande bouche il y en avait beaucoup, beaucoup, et de toutes il lança du feu qui donna des étincelles sur le miroir; toute sa langue était du feu, etc.... » Comme on le voit par ce fragment où l'on respire cet air imprégné de préjugés et de fantômes qui entoure notre atmosphère dans l'enfance, l'écrivain peu s'inquiète de la correction de la phrase et de la netteté de la diction et du style; son œuvre abonde en défauts de tout genre qui la rendent obscure et indigeste. Mais il y a une considération qui doit nous rendre indulgents : c'était une femme, et elle vivait à une époque où l'on refusait au sexe l'éducation scientifique, et où l'on bornait son instruction à un cercle étroit, qui comprenait les leçons strictement nécessaires pour se faire comprendre, et quelquefois moins encore.

L'écueil contre lequel donne tout homme qui écrit sa vie, principalement s'il a été mêlé aux affaires publiques, c'est une espèce de dédain affecté pour l'opinion qui s'est formée sur sa conduite. Il se met, sans s'occuper de ce qu'on a pu lui dire, à développer les motifs de ses actions, voulant toujours y trouver la justification de sa manière d'agir. De prétextes le plus souvent frivoles, il se bâtit un bastion d'où il défie les traits de l'opinion, et du haut de sa forteresse en apparence impénétrable, il la surprend par de brusques attaques, au moyen desquelles il tâche de balayer tout ce qui pourrait l'exposer à quelqu'embarras. Jamais un pardon, point de déférence! Combien grand est le contraste que présente une semblable méthode avec celle de l'homme du cloître, lorsqu'il lui arrive de prendre la plume pour raconter sa propre vie! La timidité préside à ses actes. S'il en a fait quelqu'un qui puisse avoir causé quelque chagrin à autrui, il s'accable lui-même de reproches; il s'accuse comme s'il avait toujours été coupable; profondément humble, il ne

trace l'histoire de sa vie en quelques lignes que forcé par l'obéissance, et alors même il supplie qu'on ne lui donne aucune publicité, parce qu'il craint de voir ressortir aux yeux du monde les vertus qui ornent son âme, du monde dont il lui semble d'avance entendre tomber sur lui les plaisanteries sans fin ; car il ne se croit jamais ni parfait, ni même sur le premier échelon de l'échelle des vertus spirituelles. Cela s'applique tout-à-fait à l'ouvrage de sœur Ursule, qui se distingue par les caractères que nous venons d'indiquer. Nous allons exposer, dans un cadre rétréci, sa vie, telle qu'elle résulte de son propre récit. — Elle naquit l'an 1668, de l'union de D. Martin Suarez et de doña Maria d'Escobar. D'une complexion délicate et maladive, sa santé leur causa des inquiétudes sérieuses, et plus d'une fois ils la virent aux portes du tombeau. La nature finit par triompher de toutes ces infirmités, mais elles n'abandonnèrent pas leur proie sans vengeance. Elles lui laissèrent en partage une faiblesse et un épuisement qui empêchèrent tout d'abord son tempérament de se développer dans sa vigueur et sa force. Son enfance s'écoula sans aucun évènement digne d'appeler l'attention, si ce n'est le développement subit de ses qualités physiques et morales qui promirent à ses parents un avenir plein de bonheur et de gloire. Elle en passa la plus grande partie dans la maison de ses aïeuls paternels, où tout le monde l'aimait, en raison de sa vivacité et de son affabilité. La tendresse que ces bonnes vieilles gens portaient à leur petite-fille, les engageait envers elle à des condescendances que n'approuvait pas la mère d'Ursule : de là une foule de reproches de la part de celle-ci, et en même temps de nouveaux témoignages d'affection de la part des aïeuls, et la pauvre petite en concluait qu'elle n'était pas aimée de sa mère. Mais l'expérience lui donna bientôt des preuves évidentes du contraire. La mort enleva les vieux parents d'Ursule, lorsqu'elle comptait à peine six ans,

un peu plus, un peu moins, et cet évènement, en apparence peu important, contribua peut-être plus que tout autre à fixer le sort futur de la jeune fille. Cette circonstance la fit séparer de sa mère, qu'elle ne pouvait voir sans trembler, et placer pour long-temps dans une autre maison. Comme Ursule ne voyait sa mère que fort rarement, la tendresse que nous avons naturellement pour les auteurs de nos jours commença à s'affaiblir dans son cœur. C'est à cette époque que se manifesta dans le caractère d'Ursule un fonds de vivacité qui ne se démentit jamais, pas même dans le cloître. Beaucoup de personnes furent victimes de ses malignes espiègleries; aussi ne prévoyait-on jamais qu'elle pût devenir ce qu'elle a été. Elle avait une imagination impressionnable, toujours pleine de visions qui exerçaient sur son physique une influence telle, qu'elles lui occasionnaient des infirmités. A mesure qu'elle croissait, on voyait s'éveiller en elle le goût du luxe, le désir de briller, ce qui ne déplaisait pas à sa mère, attendu qu'elle la destinait déjà dans son esprit à perpétuer sa race. Mais la main invisible de la Providence accumulait un grand nombre d'obstacles qui empêchaient la réalisation de ces désirs. Une répugnance invincible au mariage en même temps qu'une grande ferveur au service de Dieu présageaient déjà la lutte qui devait s'engager entre la jeune fille timide et docile et la mère impérieuse. Celle-ci ne négligeait aucun moyen d'augmenter chez Ursule cette inclination au faste qui s'était prononcée de si bonne heure dans son caractère. Mais certaines paroles imprudentes mirent la jeune fille soupçonneuse en garde contre les desseins de sa mère. Cédant déjà dès lors à l'impulsion secrète qui la dominait, elle commença à prier doña Maria de la faire entrer au monastère des Clarisses. Mais celle-ci, loin d'écouter sa demande, devenait furieuse chaque fois qu'on lui parlait de religieuses, et ne renonçait pas un instant à ses projets

d'établissement. Cette situation désolait Ursule, à qui son désespoir conseillait jusqu'à des moyens illicites, indignes d'une jeune personne élevée dans les principes sévères de la vertu.

C'est à cette époque que fut fondé le monastère de la Victoire, sous le patronage d'un grand oncle paternel d'Ursule. Ce chevalier fut son ange protecteur : ce fut lui qui, à force de sollicitations, parvint à vaincre l'obstination de la mère, laquelle consentit enfin à ce que sa fille entrât au monastère de la Victoire, d'où elle éprouva ensuite le désir de sortir. Elle y fit son entrée à l'âge d'onze ans, au milieu des larmes de sa mère et des gémissements de ses domestiques qui la pleuraient comme s'ils avaient perdu l'objet qu'ils aimaient le plus. Le cœur de la pauvre enfant ne souffrait pas moins; et au milieu du chemin les forces faillirent lui manquer, pour mener à fin sa résolution. Mais sa volonté calma sa douleur, et elle alla sereine s'enfermer dans cette enceinte sacrée, dont l'entrée est défendue à ceux que n'y appelle pas une vocation divine. Le changement de vie qu'elle trouva ne laissa pas que de la choquer, car elle ne jouissait plus des mêmes commodités que dans la maison maternelle; mais elle se résigna à tont. On lui donna l'habit de novice le 11 avril 1678, et dès lors s'ouvrit pour elle une ère nouvelle, où elle souffrit une série non interrompue de travaux et de peines, occasionnés tant par le noviciat que par l'inconsidération des supérieures, que la constitution délicate d'Ursule n'empêchait pas de la soumettre à des épreuves d'une rigueur extraordinaire. Plus d'une fois le désespoir vint teindre de brillantes couleurs l'horizon de sa vie passée, comme pour la faire presque repentir de sa résolution. Les tentations ne lui manquaient pas : sa mère l'invita plus d'une fois à quitter la retraite, et finit par passer des paroles aux actes; car informée des afflictions de sa fille, elle ne put, dans son amour, souf-

n
se
s,
ele
int
eure
ie du
ez de
s fonc-
à con-
de son
eure et lui
long-temps
ancue par les
n'eurent jamais
une femme si ac-
ministration comme
ent des réformes im-
orts par l'évêque de ce
s'écoula depuis son entrée
eme ou cinquantième année,
sa biographie, est un tissu d'a-
d'apparitions divines. Son amu-
elle le raconte, était de tromper les
sait croire qu'elle n'était pas religieuse

uniquement pour se moquer d'eux et pour faire profiter ses compagnes des présents qu'ils lui envoyaient. Cette conduite donnait lieu à de graves reproches de la part de la *parole* qu'elle croyait entendre continuellement résonner à ses oreilles, et qui l'accusait d'une impardonnable légèreté, puisqu'elle était allée chercher Dieu au monastère, et qu'elle l'abandonnait sitôt pour des objets mondains. Mais qui ne reconnaît là l'avertissement d'une conscience timide qui nous reproche la moindre faute dans l'accomplissement de nos devoirs? On ne pourrait alléguer qu'un seul fait en preuve du contraire : c'est qu'elle vit, un jour qu'elle traversait le chœur pour se diriger vers la porte où elle voulait causer avec quelques hommes, une grande lumière jaillir du tabernacle et éclairer toute l'église. Elle fut tout éblouie de ces clartés soudaines, et cependant il n'y avait pas un rayon de soleil qui donnât sur aucune partie de l'édifice. Au même moment, une voix lui cria: « Ame, où vas-tu? » Frappée d'épouvante, elle se mit à fuir au-dehors, ne s'arrêtant point avant d'arriver à sa cellule. Mais ce fait a bien pu n'être qu'une illusion d'optique, et d'ailleurs, Dieu ne fait pas de miracles sans nécessité. La vertu d'Ursule ne pouvait courir aucun danger qui exigeât cette intervention providentielle, puisque, comme elle le dit, elle le *faisait seulement pour se jouer des hommes*[1]. Quelle personne timorée aurait osé continuer ces jeux, après un pareil avertissement? Elle continua pourtant, et cela prouve qu'il n'y a eu qu'une pure illusion dans le fait que nous avons cité; car, dans le cours de sa vie, elle donne de fréquents témoignages de soumission à cette *parole*. Elle fut ainsi toujours favorisée de visions rares et merveilleuses, dont les objets

[1] Nous croyons comme M. Eyzaguirre que cette bonne sœur Ursule était souvent et habituellement le jouet de son imagination ; mais nous professons que Dieu fait ses miracles quand il lui plaît, et surtout que Dieu seul peut connaître les cas où les miracles sont plus ou moins nécessaires. (*Note du traducteur.*)

étaient aperçus d'elle seule, et elle ne faisait part qu'à son confesseur de tout ce qui arrivait. Parmi ses confesseurs, on doit remarquer le Jésuite Viñas, qui était son conseiller; il lui montra toujours de la compassion, et ne chercha jamais à contredire et à réfuter son idée favorite, à savoir que c'était la voix de Dieu qu'elle entendait. Mais elle fut à différentes reprises trompée par cette *parole*, ainsi qu'elle l'avoue avec une candeur naïve : cette circonstance seule suffirait pour ne pas ajouter foi au surplus, quelque vraisemblable qu'il pût paraître. Nous sommes loin toutefois de mettre en doute la vertu éminente, la parfaite obéissance, la charité envers le prochain, la rigoureuse régularité de sœur Ursule, en dépit de toutes ses infirmités. On la vit souvent assister aux offices du chœur, malgré la faiblesse de sa santé et ses grandes douleurs de poitrine et de poumon. Elle était fort adonnée à l'oraison, et il lui arrivait d'y passer des heures entières, dans de tendres entretiens avec son Dieu, où elle puisait une force nouvelle pour supporter les peines de la vie. Pendant qu'elle priait, on aurait dit à ses battements que son cœur allait sortir de sa poitrine, son visage s'enflammait, la respiration s'ouvrait un passage difficile à travers les organes, son âme voulait, pour s'unir à son Dieu, briser les chaînes qui la retenaient malgré elle. Plus d'une fois l'innocente Ursule fut en butte aux traits de la médisance, mais elle triompha de ses ennemis par la patience. Elle fut enfin un modèle de vertu que devraient imiter dans leur conduite toutes les personnes qui aspirent à la perfection. Sa mort arriva le 5 octobre 1749, et la veille, elle l'avait elle-même annoncée aux autres religieuses qui la voyaient en apparence bien portante. L'original de l'œuvre de sœur Ursule se conserve dans les archives de son monastère, et nous en avons une copie en notre possession.

Le P. Miguel Viñas naquit en Catalogne, province d'Espagne. Porté à embrasser la carrière ecclésiastique, il

prit l'habit chez les Jésuites, au collège de sa ville natale. Par ordre de ses supérieurs, il passa au Pérou, et de là au royaume du Chili, l'an 1680. Les directeurs du grand collège de Saint-Michel de Santiago le destinèrent à enseigner la théologie dans le pensionnat de Saint-François Xavier, de la même ville, et il s'acquitta de cet emploi à la satisfaction générale. Après avoir fait les trois années de son cours, il fut élu recteur du collège d'où les religieux de sa province le tirèrent pour l'envoyer à Rome, en qualité de procureur général. Dans ce poste, il montra sa rare prudence, et dirigea habilement les affaires confiées à ses soins, et dont quelques-unes étaient fort graves et fort compliquées. De retour au Chili, il fut réélu deux fois recteur, et il remplit en même temps les fonctions importantes d'examinateur synodal du diocèse et de professeur de théologie à l'université de son ordre. Indépendamment de tout cela, le P. Viñas se livrait constamment à la prédication, et toujours avec ce vif accent, ces expressions éloquentes qui touchaient et persuadaient son auditoire. L'évêque de Santiago, D. Francisco de la Puebla Gonzales, appréciant à leur juste valeur les vertus du Père Viñas, le désigna pour l'accompagner dans ses tournées pastorales; et le Père remplit effectivement, près de Sa Grandeur illustrissime, les fonctions fatigantes de visiteur. Il le choisit également pour son confesseur, et se dirigea par ses conseils, jusqu'à ce qu'il mourut entre ses bras. Pendant qu'il était recteur, il établit la congrégation appelée *École de Jésus-Christ*, qu'il dirigea de longues années, au grand profit des fidèles.

Le P. Michel Viñas écrivit en latin sa *Philosophie scholastique;* elle comprend la logique, la métaphysique et les principes de physique. Chacune de ces branches est divisée en traités, auxquels l'auteur donne le nom de *controverses.* Chacune de ces controverses est elle-même subdivisée en

questions, qu'il appelle *examens*, auxquels il applique une nouvelle subdivision en *points*. Dans les *examens*, le Père présente d'une manière générale le problème qu'il se propose de résoudre, et il descend immédiatement aux *points*, afin de bien séparer les démonstrations qu'il offre pour prouver sa proposition. Ce cours est conçu suivant la méthode des péripatéticiens; il a tous les défauts et tous les vices de la méthode elle-même. Néanmoins, plusieurs matières métaphysiques sont traitées avec solidité et jugement.

De cet ouvrage on a publié une édition à Genève, en 1709, aux frais de la Compagnie de Jésus, en trois volumes in-folio, desquels chacun comprend une partie de la philosophie.

Le P. Viñas écrivit aussi plusieurs sermons qui ont été livrés à l'impression. Le goût qu'y montre l'auteur est celui qui règne dans les sermons que prêchaient à cette époque les orateurs espagnols les plus célèbres. Beaucoup d'érudition sacrée et profane, mais entassée d'une manière indigeste, peu de précision dans le discours, aucune imagination, aucun emploi des figures de la rhétorique. L'oraison funèbre qu'il fit aux funérailles de l'évêque Puebla Gonzalez fut imprimée à Lima, aux frais de D. Jérôme Hurtado de Mendoza, et fit beaucoup de bruit parmi les lettrés de cette époque.

Le P. Juan José Guillermo, de la Compagnie de Jésus, sarde d'origine, rendit des services importants à la religion et aux lettres dans le Chili, au même temps que le personnage dont nous venons de parler. Nous avons eu occasion plus haut de parler du P. Guillermo, comme missionnaire en Nahuelhuapi et en d'autres contrées qu'il parcourut, prêchant la foi chrétienne aux gentils; mais ce ne furent pas seulement des services de ce genre qu'il rendit : la littérature lui doit deux œuvres qui honorent singulièrement le Chili.

!ia son
guide.
sies la-
pièces
eve, en
maître
poésies
facilité
t penta-
it pas de
agination
urel dans
de la pro-
ıé ailleurs,

oche parent
Santiago du
nicains de la
fit avec éclat
les grades de
gie dans l'uni-
niné toutes les
institut, il fut
théologie, dans
ulière, son appli-
on cœur compatis-
es et le respect gé-
encore bien jeune,
ppartenait s'en saisit,
tantes. L'ordre de Saint-
ue, dans le Chili, un grand
it par leur vertu que par leur
est facile de présumer que le
etre bien grand, pour qu'il fût

Le P. Juan Guillermo naquit de parents honorables à Templi, petite ville de Sardaigne. Le voyant enclin à embrasser la carrière ecclésiastique, son frère aîné voulut l'engager à entrer dans une communauté où lui-même était déjà prêtre profès; mais le jeune Juan résista, en manifestant le désir d'appartenir à l'ordre de Saint-Ignace. Dans le dessein donc de le réaliser, il se rendit à la capitale du royaume, prit la soutane, et fit ses vœux de religion dans le collège des Jésuites de cette ville. Il n'y avait pas encore passé beaucoup de temps depuis, lorsque le P. Michel Viñas, procureur des Jésuites du Chili, arriva à Rome, cherchant à réunir quelques confrères propres à pourvoir les collèges et les missions de sa province. Le P. Guillermo fut un de ceux que désigna à cet effet le général de l'ordre, et ses ordres furent exécutés à l'instant. Le jeune religieux arriva au collège de Saint-Michel de Santiago en l'an 1700, comme pour servir de modèle à ses frères : obéissant, modeste, silencieux, avancé enfin dans la pratique des vertus propres à l'état religieux. Là, après une troisième épreuve, il reçut le caractère sacré du sacerdoce, et soutint une thèse publique de théologie, qu'il dédia à l'évêque D. Francisco de la Puebla Gonzalez. Nommé professeur de philosophie, il quitta ces occupations pour d'autres plus conformes à la ferveur de son âme, et commença à travailler à la conversion des infidèles. De retour à Santiago, après avoir passé plusieurs années en Nabuelhuapi et en d'autres localités, il se mit à coordonner son *Art nautique moral*, qu'il avait écrit durant son séjour dans les missions. Dans cet ouvrage, il s'est proposé de résoudre, par la doctrine du docteur angélique saint Thomas, envers lequel il professait une dévotion ardente et profonde, les cas les plus fréquents dans l'administration des sacrements. La mémoire du P. Guillermo était si prodigieuse, qu'il possédait quasi toute la somme théologique de saint Thomas, et qu'il pou-

vait facilement ...
livre au ...

Le P. G...
tines, ...
furent ...
1709. Il ...
Michel V...
du P. G...
pour ...
mètres ...
quel ...
...
l'exp...

F...

...
le couvent ...
cation constante ...
sant, lui attirèrent ...
éral de la société. Le ...
sque la province ...
r le charger de ...
inique compter ...
re de sujets ...
, et par ...
du P. ...

it
sa
rès
la
du
dont
e re-
inistre
eurs ne
n de la
es de son
maison de
rt préma-
e Porras,
Santiago,
le désigner

choisi définiteur de la province, et en dernier lieu prieur du couvent de Santiago, en 1709. Il occupait ce poste, quand survint la fameuse dispute entre les Dominicains et l'évêque D. Louis Francisco de Romero, sur la question de savoir à quelle juridiction devait être soumis le béguinage de Sainte-Rose. Lorsque l'évêque souleva la question et la déféra aux magistrats civils, le provincial, qui devait agir dans la cause, était à visiter ses couvents de Buénos-Ayres et du Paraguay, et frai Manuel Ovalle dut se charger de défendre le droit de l'ordre à une juridiction qu'il croyait de bonne foi lui appartenir. Dans le dessein d'éclaircir la matière, il écrivit plusieurs opuscules, où il affirme : 1° que les associées du béguinage sont du tiers-ordre de Saint-Dominique ; 2° que comme telles, elles vivent soumises à la juridiction du provincial ; 3° que vu le long espace de temps qui s'est écoulé depuis leur fondation, elles ont droit de continuer à vivre sous leur ancienne règle, sans qu'aucune autorité puisse les troubler. Il appuie ces considérations de nombreuses citations puisées dans les bulles pontificales et dans les livres des jurisconsultes. Il montre assez de connaissance du droit canon ; mais son style est en général lâche et sans beauté. C'est en 1711 qu'il composa ces opuscules. Le P. Ovalle entreprit un voyage en Espagne, à bord d'un navire hollandais, dans le dessein de soutenir devant le souverain les droits de son ordre sur le béguinage ; mais les matelots, cédant aux suggestions de la cupidité, l'assassinèrent durant le trajet.

Le P. Ignace Garcia écrivit la *Culture des vertus dans le paradis de l'âme*. Cet ouvrage, d'une si grande portée, même pour les maîtres les plus consommés dans les subtilités de la théologie mystique, est divisé en trois livres. L'auteur, avant d'y parler du caractère de chaque vertu en particulier, prépare adroitement l'âme chrétienne en lui faisant connaître l'excellence commune à toutes les vertus. Il les

considère « comme les ornements précieux qui font mériter à l'âme de se présenter dignement aux yeux de Dieu et de toute la Jérusalem céleste. Lorsqu'elle en est revêtue, elle est semblable à cette femme si glorieuse que saint Jean vit, dans l'Apocalypse, entourée des splendeurs du soleil, avec la lune sous les pieds et une couronne de douze étoiles brillantes sur le front. » Le moyen de les acquérir est pour chacun de les cultiver dans son âme par de bons désirs et de bonnes œuvres. Les sentiments affectifs y aident aussi d'une manière merveilleuse. Dans le premier livre, l'auteur explique les vertus théologales ou divines, qui distinguent le chrétien de l'homme, et en outre, celles qui en naissent ou en dérivent directement. Dans le second, il traite des vertus chrétiennes et religieuses que pratique l'homme, avec le secours de la grâce divine, et qui ont pour objet sa sanctification. Dans le dernier, il prend pour matière les vertus naturelles ou morales que peut pratiquer l'homme, même hors du christianisme. Garcia divise les trois livres en chapitres, et après avoir parlé dans chacun d'eux de la vertu à laquelle il exhorte, il conclut en en proposant l'exemple dans la vie d'un saint. Le style du Père est simple ; il est onctueux, quelquefois tendre, toujours plein de sensibilité. On a publié à Barcelone, en 1759, cet ouvrage, dédié d'avance par le provincial Francisco Xavier Cevallos à D. Manuel d'Aldai, illustrissime évêque de Santiago.

Le P. Garcia écrivit encore un autre ouvrage qu'il intitula *Conseils du désenchantement*. Supposant l'âme au fond de la solitude, l'auteur, grand-maître de la vie spirituelle, lui rappelle le but de la retraite, en lui adressant les paroles que prononçait David dans des circonstances semblables : « Je méditai la nuit dans mon cœur, et mon esprit m'exerçait et m'agitait. » L'expérience constante qu'il avait acquise dans les trente années qu'il avait présidé les exercices pieux, lui avait démontré que bien des âmes n'en tiraient pas

tout le fruit qu'elles auraient pu, parce qu'elles ne s'adonnaient pas assez aux aspirations affectives, les unes par négligence, le plus grand nombre par ignorance. Dans le *Conseils du désenchantement*, il cherche à guérir les unes et les autres; il convainc les premières de la nécessité de oraisons jaculatoires, par la citation de nombreux exemple tirés des saintes Ecritures, et il en enseigne pratiquement la méthode salutaire aux secondes, par l'expression d'une foule de sentiments que lui suggérait la grande ferveur intérieure qu'il révèle dans son livre. Il varie tous ces sentiments dans chacun des dix exercices qu'il propose comme objets de méditation durant la retraite. Comme conclusion, il trace le plan de quelques méditations sur la situation du chrétien, considéré, soit dans le siècle, soit dans la vie religieuse, soit dans la dignité sacerdotale. Ce livre, utile à tous les états, et dans lequel le P. Garcia nous a laissé comme l'image de son âme si tendrement affectueuse dans ses rapports avec Dieu, a été publié à Lima en 1754.

Ignace Garcia naquit à San-Vericimo d'Osa, petite bourgade du royaume de Galice, dans les premiers jours du mois de janvier 1696, ayant pour parents Dominique Garcia et Isabelle Gomez, personnes de condition. Il passa ses premières années sans s'arrêter aux amusements propres à l'enfance, et quand il atteignit l'âge convenable, il fut envoyé par ses père et mère à la Corogne, pour y commencer ses études. Sous la direction de D. Ignace Pereira, homme vertueux, il fit des progrès non-seulement dans les connaissances humaines, mais plus encore dans la perfection évangélique, à laquelle il aspirait ardemment Evidemment pressé par sa conscience d'embrasser la vie religieuse et de s'y consacrer au salut des âmes par la prédication de l'Evangile, il choisit la Compagnie de Jésus, où il crut pouvoir satisfaire ses désirs; et ayant pris l'habit à Villagarcia, il entreprit son noviciat avec une ferveur

incroyable, jusqu'au moment où il fit ses vœux religieux. Ignace, consacré désormais à Dieu par les engagements qu'il venait de contracter, mit un soin particulier à se soumettre aveuglément à la volonté de ses supérieurs. Ceux-ci, connaissant ses belles dispositions pour les sciences, l'envoyèrent à Salamanque, pour que, dans ce centre des études ecclésiastiques, il suivît le cours de théologie. Après l'avoir terminé avec succès, il reçut le caractère sacré du sacerdoce, et fort peu de temps après, sa feuille de route pour les Indes, que le général de la Compagnie lui délivra, à sa demande.

Il était à peine entré dans la troisième année de son noviciat, lorsque, sans faire d'adieux ni à ses parents ni à ses amis, il partit plein de joie pour Cadix, où il devait mettre à la voile, à la recherche des plages incultes de l'Amérique. Il descendit à Buénos-Ayres, après une navigation pleine de hasards, traversa les hautes cimes des Andes, et arriva enfin à Santiago. Le provincial Manuel Sancho Granado le plaça dans le collège de la Serena, et là, le P. Ignace vécut si étranger à tout ce qui ne pouvait pas contribuer à sa sanctification personnelle et à celle du prochain, qu'après y avoir résidé six mois, il ignorait l'emplacement de la nouvelle église que l'on bâtissait dans l'enceinte même du collège, et sur laquelle il devait terminer un rapport dont le chargeait le supérieur. De Coquimbo, le P. Ignace retourna à Santiago, pour remplir les fonctions de *ministre* au pensionnat de Saint-François Xavier. Ses supérieurs ne tardèrent pas long-temps à l'employer à l'instruction de la jeunesse, et il arriva ainsi, malgré les résistances de son humilité, à enseigner la philosophie dans la maison de Saint-Joseph de la ville de la Conception. La mort prématurée d'un jeune Chilien de mérite, D. José de Porras, professeur de philosophie au grand collège de Santiago, fournit l'occasion aux supérieurs du P. Ignace de le désigner

comme son successeur ; l'humilité dut le céder à l'obéissance, et Santiago reçut de nouveau dans son sein le prêtre que la Providence destinait à en être l'apôtre. Il enseigna successivement la philosophie, la théologie et la rhétorique, et lorsqu'il eut terminé les cours compris dans son enseignement, il se livra à tout l'élan de sa ferveur et s'adonna sans réserve à la pratique des vertus les plus héroïques de l'état religieux. La Compagnie l'admit au quatrième vœu et lui confia l'emploi d'ouvrier apostolique dans le même collège.

Cet emploi lui offrait des moyens abondants de donner plus ample carrière au zèle divin dont il était embrasé : la confession, la prédication, la visite des mourants étaient son occupation continuelle ; et dans l'ordre de sa propre sanctification, la retraite, le silence, la prière, l'oraison et les plus dures macérations étaient sa vie. C'est lui qui était chargé de présider les exercices de saint Ignace dans la maison de l'*Olleria* ou *la Poterie*, et de diriger spirituellement les Carmélites de Saint-Joseph et les femmes repenties. La fondation du monastère de Sainte-Rose, dont nous avons parlé ailleurs, fut également due au zèle du P. Garcia : unissant ses efforts à ceux des Béguines et les dirigeant par ses conseils sages et prudents, il réussit enfin à réaliser leur projet [1], et à présenter à l'Epoux des vierges un nouveau jardin mystique de vertus et d'admirable sainteté. Une ardente dévotion envers sainte Rose de Lima distinguait le P. Garcia, et pour étendre son culte, il eut le courage de quêter par les rues et par les maisons de quoi lui construire une église. Ses efforts furent couronnés de succès, et le vénérable religieux eut la satisfaction d'en faire la dédicace avec toute la pompe que put imaginer et déployer sa profonde piété [2]. Mais nonobstant toutes ces occupations si sé-

[1] *Voir le document n° 35, dans le troisième volume.*

[2] Au document n° 36, nous avons copié le chapitre XVII de la Vie du P. Garcia.

rieuses par elles-mêmes, il s'adonna de préférence aux missions rurales; les doctrines de Curimon, Aconcagua, Ligua, Petorca, Illapel, Mincha, Choapa, Purutun, Quillota, Melipilla, San-Pedro, Colchagua et Malloa furent le théâtre de mille conquêtes spirituelles que sa fervente prédication lui fit faire pour Dieu. A Colchagua, il fonda un collège pour son institut, avec le secours d'un vertueux citoyen, D. Manuel Zavalla, qui enrichit l'établissement, en le faisant légataire de son immense fortune. Mais à ce cadre de la vie si active du P. Garcia, il manquait encore une chose pour le compléter : le gouvernement, ce poste le plus difficile de tous à remplir. La Providence l'y appela par suite de ce fait extraordinaire que la mort avait frappé tous ceux que le rescrit du général avait désignés au rectorat de Bucalemu, séminaire destiné à cette époque à l'instruction des jeunes religieux qui devaient faire leur troisième année de noviciat.

La retraite absolue dans laquelle avait presque toujours vécu le P. Garcia, le rendit austère et rigide au début de son administration. En demandant que les inférieurs marchassent précisément par les mêmes voies que le supérieur, il désirait une chose, à son avis toute naturelle, mais en réalité impraticable. Il dut finir par renoncer à son système, et se souvenir qu'il gouvernait des hommes fragiles qui tâchaient de se sanctifier, au lieu de saints consommés dans toute espèce de vertus. L'expérience que lui donna l'administration elle-même, lui fit surtout connaître cette vérité, et le rendit tout prudent, au point de le faire paraître quelquefois relâché avec ses inférieurs. Débarrassé du gouvernement, il fut renvoyé à son grand collège de Santiago, qui le réclamait, et nommé successivement consulteur de

écrite par Xavier Zevallos; on y rapporte cette cérémonie, dont les détails nous révèlent parfaitement les coutumes religieuses de Santiago à cette époque. (*Note de l'auteur.*)

la province, préfet spirituel des coadjuteurs, et enfin recteur dudit collège; c'est dans ces dernières fonctions que le trouva la mort. Attaqué d'une fièvre typhoïde, il demanda à recevoir les sacrements, même avant que les médecins ne l'ordonnassent. Lorsque la maladie empirant avait déjà fait perdre tout espoir de lui sauver la vie, on lui annonça l'arrivée de son disciple chéri, le chanoine D. Stanislas Irarrazaval, qui amenait les saintes filles destinées à fonder le monastère dont il avait tant désiré l'établissement. Sans se préoccuper de cette nouvelle, il leva les yeux au ciel et recommanda vivement cette œuvre aux religieux qui se trouvaient présents; il demanda même au provincial qu'il fît déposer son cœur dans le même monastère, près du chœur des religieuses. Il reçut quelques moments après, avec la même sérénité, le chanoine annoncé, qui venait le visiter et lui apporter l'image de sainte Rose, la sainte de ses affections. Cette image, il la tint long-temps embrassée avec tendresse, épanchant son âme en amoureux colloques, et répétant, dans l'intervalle, d'une voix bien intelligible : « Ma sainte, obtenez qu'en moi s'accomplisse en tout et pour tout la volonté de Dieu. » La présence de sa patronne aimée le ranima quelque peu, de sorte qu'il put dicter une lettre pleine d'onction et de piété pour les fondatrices [1]. Le P. Ignace mourut un peu après dix heures du soir, le 2 octobre 1754, à l'âge de cinquante-sept ans et dix mois, dont il avait passé quarante ans en religion, et là-dessus, vingt-quatre ans comme profès du quatrième vœu.

A la nouvelle de la mort du P. Ignace, les habitants de Santiago, par un mouvement spontané, coururent honorer les restes de leur apôtre. La maison de la Compagnie s'emplit d'une multitude qui faisait retentir de ses gémissements les voûtes du temple et des cloîtres; la municipalité lui vota des funérailles au compte du trésor public, en témoignage

[1] *Document* n° 37.

de son respect et de son estime pour un personnage qui avait répandu tant de bienfaits sur la ville ; le président, l'Audience, l'évêque élu, le clergé régulier et le clergé séculier y assistèrent avec une foule immense. Les uns faisaient toucher leurs chapelets à son corps, les autres lui baisaient les mains ou les pieds, les plus hardis coupaient des cheveux de sa tête, pour les conserver comme une précieuse relique d'un si saint homme. Xavier Zevallos, religieux du même ordre, débita en son honneur un éloquent discours, pour le texte duquel il avait pris ces paroles d'Ezéchias : « Il a coupé la chaîne de mes jours, pendant que je l'ourdissais encore. » Avant de mourir, le P. Garcia avait prié son supérieur de lui faire enlever le cœur et de le déposer près de l'image de sainte Rose, dans le monastère qui lui avait coûté tant de peines. Cela se fit effectivement, et le précieux trésor se conserve encore aujourd'hui dans le même endroit [1].

Le P. frai Antonio Aguiar naquit à la Serena, de parents nobles, dans le courant de l'année 1701. L'ordre de Saint-Dominique brillait alors au Chili par le nombre de ses membres, dont les vertus et le savoir leur avaient concilié l'estime générale ; le jeune Aguiar, porté à embrasser la carrière ecclésiastique, n'hésita pas à y entrer, en même temps que dans l'institut des frères Prêcheurs, comme celui qui répondait le mieux à ses nobles aspirations. Encore appliqué à l'étude des sciences ecclésiastiques parmi les élèves, il sortit de leurs rangs pour prendre place parmi les professeurs du couvent principal de son ordre, dans la ville de Santiago, en juillet 1725, et il sut dans cet emploi honorable garder une position très-distinguée. Après avoir pris les grades littéraires que son ordre décerne à ceux de ses membres qui se font remarquer par leurs vertus et leurs connaissances, il fut, en janvier 1746, élevé à

[1] *Document* n° 38.

l'administration de sa province dominicaine. L'observance des saintes règles de son institut fut toujours l'âme de toutes les dispositions de son gouvernement, parce qu'il ne perdait pas de vue même un seul instant qu'elles étaient calculées pour servir de moyens de sanctification à ceux qui les suivent. Il était si exact sous ce rapport que, lorsqu'il s'agit d'élire un prieur pour la maison de l'Observance des Dominicains, fondée à Santiago par le vénérable frai Manuel d'Acuña, le général de l'ordre l'appela à succéder immédiatement au fondateur. Le P. Aguiar rendit à son ordre un service immense, en écrivant la chronique de sa province depuis son établissement jusqu'à l'année 1742 inclusivement. Quand le P. Aguiar forma le dessein de commencer une œuvre si intéressante, on ne conservait même plus le souvenir de beaucoup d'hommes distingués qui l'avaient gouvernée ou qui l'avaient honorée par leurs vertus et leur littérature. Pour acquérir quelques renseignements sur leur compte, il fut donc obligé d'entreprendre le travail ingrat de consulter tous les actes capitulaires et les autres documents qui se conservaient aux archives de son couvent; mais, malgré cela, l'auteur se plaint à chaque pas de n'avoir pu se procurer toutes les données qui lui étaient nécessaires pour assurer à son ouvrage l'importance qu'il méritait par sa nature et par son objet.

Il commence par exposer la situation de son ordre au Pérou; lorsqu'il s'agit de l'établir au Chili, il donne une notice sur les supérieurs qui le gouvernaient et sur les sujets les plus éminents par leurs vertus et par leurs lumières, qui contribuèrent tant à son éclat et à sa grandeur. Après quoi, il suit pas à pas les religieux qui se fixèrent dans le Chili, et rapporte une à une les fondations des couvents de son ordre. Le P. Aguiar tomba dans des erreurs assez lourdes, en racontant quelques faits appartenant à l'histoire politique du pays; mais cela ne doit pas nous

eut pour but de satisfaire, en composant l'ouvrage que nous venons de citer. Il devait se diviser en deux parties; car bien que l'auteur ne soit arrivé qu'à publier la première, il pensait néanmoins à publier aussi la seconde, comme on peut le voir par ces paroles de la préface : « Si le public fait bon accueil à cette première partie, et si Dieu n'en décide autrement, tout l'ouvrage paraîtra bientôt embelli de gravures analogues aux sujets, et jointes aux chapitres ou aux traités, et avec des réflexions chrétiennes spéciales, au bas de chacune de ces gravures. »

La première partie traite exclusivement de toutes les choses célestes (car l'auteur avait réservé la seconde partie pour expliquer tout ce qui est relatif aux choses terrestres), et elle est divisée en trois leçons. La première leçon renferme les traités suivants : de Dieu, de sa nature, de ses rapports avec les hommes; — des anges, de leurs propriétés, de leur origine, de leur nature et de leur hiérarchie; du châtiment que souffrirent Lucifer et ses sectateurs pour leur rébellion contre Dieu; — de la vision béatifique; comment elle s'opère; des créatures qui peuvent voir Dieu. La seconde leçon donne une explication assez étendue des étoiles, des planètes et des comètes, de leur nombre, de leur nature, de leurs mouvements et de leur aspect; — des systèmes de Ptolémée, de Tycho-Brahé et de Copernic; — du soleil, de la lune et de leurs éclipses; — de la sphère et des cercles qui la partagent; — de la latitude, de la longitude, des degrés et des climats; — du calendrier : l'auteur explique en cet endroit quelques principes fondamentaux de la chronologie. La troisième leçon comprend les articles suivants : du feu, de sa nature, de ses propriétés et de ses phénomènes; — de l'air, de sa nature et de la configuration de ses particules; — de l'atmosphère et des vents; — des météores de vapeur, des météores d'exhalation, des météores apparents et du vol des oiseaux.

gnées dans l'ouvrage sont toutes au niveau du siècle dernier, comme pouvaient l'être aient alors tous les hommes instruits du que le P. Diaz, dans son *Tableau général*, ne fit qu'exposer les connaissances de manière absolument conforme aux idées a Péninsule qu'il avait consultés, et les tomber entre les mains des Chiliens qui truits. Dans tous les écrits du P. Diaz, possédait un talent hardi qui lui faisait tés immenses que devait lui présenter la livre traitant surtout de matières alors , et l'on devine par conséquent quelles fforts auront été nécessaires de la part de ouvoir éclaircir, par la lecture et la réfle- les doutes que devaient soulever dans son ions obscures par elles-mêmes, doutes que peu de savants du Chili à cette époque au- ndre.

cet ouvrage, quoique clair, a néanmoins de pesant et d'incorrect; la construction des sez peu soignée et les périodes presque tou- essivement prolixes; ce qui en rend la lecture ; car à la fin de la période on en a déjà ou- nencement, et l'extrême longueur des phrases eine de respirer. Ces défauts sont évidemment à cette facilité et à cette souplesse de langage ent tant, surtout dans les ouvrages destinés à l'ins- parce qu'ici l'aridité de la matière doit disparaître harmes du style.

t encore d'autres ouvrages à l'activité studieuse ébastien Diaz : 1° le *Traité contre la fausse piété*, la les plus grands éloges de la part des sages. l'envoya en Espagne, où il devait être imprimé



aux frais d'un homme riche; mais la révolution qui survint dans la Péninsule à cette époque, fit perdre à la littérature ecclésiastique cette importante acquisition; 2° le *Manuel dogmatique*, traité où Diaz se proposa de réfuter les objections que l'impiété moderne ou le philosophisme élève contre les dogmes catholiques. Cet ouvrage, s'il ne témoigne pas en faveur du bon goût de l'auteur, quant au style et quant au choix des pensées, révèle la plus vaste érudition dans la littérature sacrée et profane. Il forme un volume in-folio, et se conserve manuscrit dans la bibliothèque des Récollets dominicains de Santiago; 3° la *Vie du vénérable P. maître frai Manuel Acuña, fondateur des Récollets dominicains;* 4° la *Vie de la vénérable mère sœur Marie de la Purification Valdès, religieuse dominicaine à Santiago.* Nous possédons des copies de ces deux derniers ouvrages.

Le plus célèbre de tous les écrits qui nous occupent, fut sans doute celui du P. Manuel Lacunza, de la Compagnie de Jésus. Lacunza naquit à Santiago, le 17 mai 1747. D. Manuel Lacunza, son père, et doña Juana Diaz, sa mère, étaient des personnes nobles et vertueuses. La Compagnie de Jésus le reçut parmi ses novices, lorsqu'il achevait à peine sa seizième année; et c'est dans son sein qu'il fit son quatrième vœu, en 1766. Un an plus tard, le P. Lacunza, expulsé de son pays natal, comme tous les autres membres de son ordre, fixa sa résidence à Imola, petite ville d'Italie, où il passa quelques années dans une certaine inaction, à laquelle le condamnaient l'ignorance de la langue du pays, le manque de ressources pour se procurer des livres, et l'encyclique de Clément XIV, qui interdisait à tous les Jésuites expatriés le ministère de la prédication et de la direction des âmes au tribunal de la pénitence. Il vécut dans ce genre de vie cinq années, à la fin desquelles il se sépara volontairement de toute société, et se retira quelque temps dans un faubourg, puis dans l'en-

ceinte même et tout près des fortifications de la ville. Deux pièces du rez-de-chaussée d'une maison lui ménagèrent une solitude qu'il habita plus de vingt ans, comme un véritable anachorète. Un fonds sombre et taciturne avait toujours formé le caractère de Lacunza, et pour rester fidèle à ses tendances, il se fit un règlement de vie qu'il se promit d'observer rigoureusement. Il n'admettait personne dans sa demeure : il satisfaisait lui-même à tous ses besoins personnels et avait l'habitude excentrique de se coucher à la pointe du jour, réservant sans doute la nuit à l'étude de l'astronomie, pour laquelle, dès sa jeunesse, il avait le goût le plus passionné. A dix heures du matin, il se levait, célébrait le sacrifice de la messe, allait ensuite acheter ses provisions, les portait chez lui, se renfermait et préparait lui-même son repas. Vers le soir, il faisait toujours seul une promenade à la campagne. Après son souper, il allait, comme à la dérobée, passer quelques instants chez un ami, et de retour dans son logement, il étudiait, méditait et écrivait jusqu'à l'aurore. Tel fut son régime invariable jusqu'au 17 juin 1801, date de sa mort. Son corps fut trouvé le matin de ce jour dans une mare d'eau, près des bords du fleuve qui baigne les murs de la ville : on présuma qu'il y était tombé la veille, lors de sa promenade habituelle.

Lacunza possédait des connaissances remarquables dans la poésie et dans l'éloquence sacrée, et il existe de lui plusieurs compositions en ce genre, qui honorent certainement leur auteur. Mais la *Venue du Messie dans sa majesté et sa gloire* n'est pas seulement un titre d'honneur pour l'auteur, elle est encore le plus bel ornement de la littérature chilienne. « Dans cet ouvrage, dit un savant écrivain, Lacunza s'est proposé de prouver que la seconde descente de Jésus-Christ, que nous attendons et qu'un article de notre foi nous prescrit d'attendre, n'aura pas lieu, comme on le croit communément, le dernier jour du monde, mais beaucoup de

temps auparavant, qu'elle sera suivie de la conversion de tous les peuples de la terre, et d'une longue paix que l'Apocalypse annonce par le nombre déterminé de mille années; qu'après cela, Satan à qui Dieu *lâchera la bride*, recommençant le cours de ses séductions, arrivera enfin à corrompre de nouveau toutes les nations, moins une, et qu'alors Jésus-Christ, qui n'aura point quitté la terre, montant sur son trône, jugera tous les hommes. L'ouvrage est divisé en trois parties : la première est destinée à écarter de l'auteur l'accusation de millénarisme, qu'on peut élever contre tous ceux qui, interprétant l'Ecriture dans son sens naturel, croient qu'après la seconde venue de Jésus-Christ il y aura réellement sur la terre une paix de mille ans. Lacunza fait voir qu'il est nécessaire de distinguer beaucoup entre les différents millénaires : les uns condamnés par les Pères, les autres qui n'ont jamais été inquiétés et qui représentaient même l'opinion commune des fidèles dans les premiers siècles de l'Eglise. Lacunza prouve que son système, conforme à ce dernier millénarisme, diffère entièrement des systèmes des autres millénaires. Dans la seconde partie, il détaille ses preuves, qu'il puise principalement dans les deux fameuses prophéties de Daniel, relatives à la statue de quatre métaux et aux quatre bêtes, dans ce que dit l'Apocalypse de l'Antechrist et de sa fin, et dans ce que contiennent Amos et beaucoup d'autres passages de l'Ecriture, sur le rétablissement de la maison de David. Il fait observer qu'à ces preuves il pourrait en ajouter beaucoup d'autres, puisque les livres saints les présentent partout en grand nombre, mais qu'il se borne à celles-là, qui lui paraissent suffisantes, pour ne pas être interminable. Il discute les textes avec une supériorité étonnante; et dans l'explication des deux prophéties de Daniel surtout, son livre est vraiment un chef-d'œuvre. Lacunza développe dans la troisième partie les conséquences de la seconde descente de Jésus-



Christ; et cette dernière partie, pleine de jets lumineux sur une foule de points des plus intéressants, n'est pas moins instructive que la précédente. Admirez surtout ce qui concerne le nouveau temple annoncé par Ezéchiel, et sa destruction. Lacunza trouve là des choses qui avaient échappé à presque tous les commentateurs, et donne l'intelligence de neuf chapitres entiers de ce prophète, auxquels on convenait généralement que l'on n'entendait rien. » Nous avons voulu citer à dessein cette analyse de l'ouvrage de Lacunza par un littérateur européen, pour que l'on ne nous suppose pas entraîné par un esprit de nationalité, lorsque nous rendons au mérite de l'auteur l'hommage qui lui est si légitimement dû.

On a publié différentes éditions de l'œuvre de Lacunza, la plupart défectueuses et pleines d'erreurs. La première fut imprimée à Londres, avec des altérations très-substantielles du texte original. Une autre parut à Mexico, en 1825, avec suppression de nombreux passages du même texte; on en publia aussi aux Etats-Unis une nouvelle édition qui n'est pas correcte. Nous tenons pour la meilleure celle que fit paraître à Londres, en 1826, D. Ramon Ackerman, qui l'enrichit du portrait de l'auteur.

Plusieurs écrivains aussi malintentionnés qu'ignorants et inhabiles ont voulu réfuter la doctrine de Lacunza; mais leurs ouvrages ne méritent guère de considération, parce qu'ils sont conçus sans cette dose de lumières que leurs auteurs auraient dû être bien sûrs de posséder avant d'entreprendre une tâche semblable.

Le docteur D. Miguel Eyzaguirre, fiscal de l'Audience de Lima, fit un abrégé de l'ouvrage de Lacunza, et nous avons entre les mains le travail de ce célèbre jurisconsulte et docte écrivain chilien.

Les Jésuites Miguel Olivarès, Juan Ignace Molina et Philippe Vidaurre enrichirent d'ouvrages précieux la littérature

chilienne. Olivarès, originaire de la ville de Chillan, écrivit le premier l'*Histoire politique, militaire et religieuse du royaume du Chili*, depuis sa découverte jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Cet ouvrage fut envoyé deux fois en Espagne pour être livré à l'impression, sans que, pour des motifs que nous ignorons, il ait pu l'être.

Il écrivit en outre l'*Histoire de la Compagnie de Jésus au Chili*, qui se conserve manuscrite. Le style du P. Olivarès est ennuyeux, sec, dépouillé de tout ornement. Quant au fonds de son ouvrage, il se montre crédule, dépourvu de critique et de discernement, amateur du merveilleux, et surtout partial pour tout ce qui concerne son institut.

Nous devons au P. Molina *El Jovenado* (*le Noviciat*), composition latine en vers pentamètres, qu'il dédia à son maître le P. Miguel Olivarès. Cet ouvrage abonde en beaux passages et en pensées élevées. L'auteur y raconte les événements de l'enfance, l'entrée dans la Compagnie de Jésus et la carrière professorale de son maître : il célèbre ses vertus et l'anime par l'espoir de la couronne qu'il a méritée. Nous possédons seulement une partie considérable de cet ouvrage précieux, et nous croyons que le reste aura déjà péri. L'abbé Molina a écrit aussi l'*Histoire naturelle et civile du Chili*. Elle pèche par plusieurs inexactitudes dans l'ordre chronologique des faits, mais elle est bien écrite : son style est naturel, élégant, et il règne dans l'ouvrage une critique judicieuse. L'original a été écrit en italien, et nous en devons la traduction à D. Dominique d'Arquellada. L'*Histoire* a été imprimée pour la première fois à Naples en 1780, et la traduction a paru à Madrid en 1788.

D. Juan Ignace Molina naquit à Talca en 1731, et dès sa plus tendre enfance il donna des preuves de ses excellentes dispositions et de sa passion pour l'étude. Elève du pensionnat de Saint-François Xavier de Santiago, il eut occasion d'admirer la riche bibliothèque que possédait ce collège;

...ances qu'il pourrait puiser dans la lec-
... de repos qu'il n'eût obtenu du recteur la
... visiter tous les jours. Cette circonstance
... de Molina. Il trouvait dans la Compagnie
... ire à sa vie, à savoir des livres pour étu-
... ut d'embrasser sa règle. Il avait fait son
... et s'était enrôlé dans *la classe des étudiants*,
... pulsé avec les autres Jésuites et mis aux bords
... le conduisit aux rivages de l'Italie. Bologne
... 'il choisit pour sa résidence, et une petite
... rès de l'église de Saint-Sigismond lui offrait
... indispensable pour subsister. Le manque de
... ur acheter des livres fut d'abord un obstacle
... monter Molina dans la carrière de la science;
... es élèves auxquels il se chargea d'enseigner les
... turelles se munirent d'ouvrages, de façon qu'il
... en avoir lui-même un grand nombre à sa dis-
... Cependant, au milieu de ses travaux assidus, il
... er le régime le plus constant, auquel il dut pro-
... t en partie sa longue vie, rarement troublée par
... positions corporelles. Il se levait de bonne heure,
... la messe sans jamais y manquer, et était fort sobre
... manger et dans le boire. Il étudiait douze heures par
... ses études portaient sur les langues étrangères, de la
... desquelles il parvint à acquérir une connaissance par-
... lais la physique et les sciences naturelles absorbaient
... férence toute son attention; une pierre, une plante
... nque suffisait pour l'arrêter et pour lui faire tenir des
... s animés. Molina finit par se rendre si célèbre par ses
...ances, comme naturaliste, que le nombre de ses
devint considérable. Il resta dans cette position jus-
...803, où les troupes victorieuses de Napoléon s'étaient
... maîtresses du gouvernement de Bologne. Molina
... appelé à l'Institut par le premier consul, pour y

faire les cours d'histoire naturelle et de botanique, et obtint en même temps une pension viagère de dix-huit écus par mois. C'était un véritable privilège que l'on accordait au talent et aux services éminents que Molina avait rendus aux sciences. Malgré sa qualité d'étranger, il était élevé au rang de professeur de l'Université et doté d'une pension. Mgr Spinelli conservait les originaux des brillants discours que prononça Molina, son intime ami, durant ses fonctions, et nous ne sachons pas qu'aucun d'eux ait vu la lumière de la publicité. Durant ce temps, Molina se ménagea par l'enseignement, de bons revenus, dont il se servait non-seulement pour étendre ses recherches scientifiques, mais encore pour protéger quelques-uns des rares compagnons d'infortune qui vivaient encore. Parmi eux il favorisa d'une manière toute particulière le prêtre chilien D. Augustin Sambrano, avec lequel il se trouvait fréquemment. Mais la chute de l'Empire fit disparaître ce temps si heureux pour Molina, et en amena un autre bien différent. On l'accusait de n'être pas attaché au gouvernement temporel des papes, mais plutôt au libéralisme républicain, et cette accusation lui fit perdre la plus grande partie de ses disciples. Le chevalier Casa-Lechio, qui noua avec lui à cette époque une amitié étroite, se déclara son protecteur, et agit réellement comme tel. Bien que Molina ne fît plus ses cours, il conserva la pension dont il jouissait, et cette ressource jointe aux secours de son bienfaiteur, lui permit de pourvoir à ses besoins. Célèbre comme naturaliste non-seulement en Italie, mais dans toute l'Europe, il recevait les visites des voyageurs qui désiraient le connaître, et l'immortel Humbolt, qui se rendit à Bologne tout exprès pour voir Molina de près, fut du nombre.

Son ouvrage intitulé *Analogie des trois règnes de la nature*, qu'il écrivit en italien, lui causa une nouvelle persécution. Il fut dénoncé au gouverneur de Bologne

comme contenant des propositions suspectes, et soumis à l'examen de Mgr José Mezzofanti [1]. Le livre fut censuré, mais on en permit néanmoins l'impression en 1820, avec l'addition de certaines notes dont on le fit accompagner.

Molina se distinguait par un caractère vif, doux et plein de franchise. Il conservait de profonds souvenirs du Chili, sa patrie bien-aimée, et la nouvelle de son indépendance le combla de joie. Décidé à y mourir, depuis qu'il la voyait libre du joug des rois qu'il détestait, il attendait une circonstance favorable pour réaliser son voyage. Il la trouva enfin dans la présence à Rome du docteur D. José Ignace Cienfuegos, doyen de la cathédrale de Santiago, nommé ambassadeur de la république du Chili près du Saint-Siège en 1821 [2]. Cet illustre patriote se rendit à Bologne pour voir Molina, que son extrême vieillesse empêchait déjà de voyager. Il mourut en effet à Bologne, peu de temps après cette entrevue, le 23 octobre 1824. Le gouvernement du Chili honora sa mémoire en donnant son nom à la ville qu'on érigea dans la province de Talca.

Le P. Philippe Vidaurre consacra surtout son ouvrage à faire connaître les productions et les usages des indigènes du Chili : deux objets qu'au jugement de l'abbé Molina, il remplit avec une intelligence supérieure et avec succès. L'original de l'ouvrage de Vidaurre se conservait encore à Londres, en 1827, dans la bibliothèque de lord Wilson.

Le prêtre D. Diego José Fuenzalida est un de ces Chiliens dignes d'estime, qui, après avoir illustré le pays qui les a vus naître, sont malheureusement fort peu connus. Il est donc juste que nous fassions de lui ici au moins une courte mention.

Il naquit dans la ville de Santiago le 12 novembre 1744.

[1] Le fameux polyglotte qui fut fait le 12 février 1838 cardinal sous le titre de Saint-Onuphre, et que l'Eglise a perdu depuis peu. (*Note de l'auteur.*)

[2] Depuis évêque de la Conception, comme on le verra dans mon Appendice, à la fin du troisième volume. (*Note du traducteur.*)

Après avoir pris l'habit chez les Jésuites dans la même ville le 20 juin 1759, il vit arriver la fameuse suppression de la Compagnie et la relégation générale des Jésuites en Italie. Atteint par cette mesure, il fut obligé de quitter sa chère patrie et de se fixer à Imola, refuge commun que la piété du Souverain-Pontife ouvrit à ces pauvres religieux. Là, à peine eut-il terminé ses études, qu'il fut nommé professeur de morale chez les mêmes Jésuites. Le séminaire d'Imola, dont les progrès rapides étaient dûs à la capacité et à la vigilance de Fuenzalida, lui décerna le grade de maître en théologie morale, l'an 1783.

Lorsque, le 14 février 1785, le cardinal Chiaramonti fut transféré par Pie VI du siége de Tivoli à celui d'Imola, ce prince de l'Eglise conçut une idée si favorable de Fuenzalida, qu'il le nomma son théologien consultant et son examinateur synodal. Notre concitoyen remplit ces fonctions à la si grande satisfaction du cardinal, que, lorsqu'il fut élevé au siége apostolique le 14 mars 1800, et qu'il prit le nom de Pie VII, il pria Fuenzalida, avec des instances réitérées, d'accepter le titre de théologien pontifical qu'il voulait lui déférer; mais le digne prêtre refusa cet honneur avec une exemplaire et constante modestie.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue les suivants :

Lettre d'un ecclésiastique de Turin à un ecclésiastique de Bologne. Cet opuscule parut au jour à Assise en juillet 1781. Son principal objet est de venger de certaines critiques l'ouvrage de l'abbé Iturriaga, intitulé *De la manière de passer les jours de fêtes*.

L'*Analyse du livre de Tertullien sur les prescriptions* qu'avait faite Tamburin, fidèle disciple de Jansénius, d'une manière peu ou point conforme à la doctrine de l'Eglise, engagea Fuenzalida à réfuter les erreurs qu'elle contenait, dans les observations qu'il écrivit en 1788, sous le pseudo-

nyme de Cajetan de Brescia. Ces observations furent si bien accueillies des savants catholiques, qu'elles furent réimprimées l'année suivante avec de nombreuses additions et cette indication : édition corrigée et augmentée par l'auteur, avec des notes nouvelles et une lettre préliminaire adressée au même professeur (Tamburin).

Sous le pseudonyme de D. Antonio Boneli, Fuenzalida écrivit aussi son *Mémoire théologique sur la clôture des monastères,* contre Pie Cortesi, auteur de l'ouvrage intitulé *la Religieuse éclairée.* Cet opuscule parut à Assise en 1784.

L'ouvrage intitulé *les Fraudes du jansénisme employées en France par les Quesnelistes et renouvelées de nos jours en Italie par leurs partisans,* ou *Réponse à diverses objections adressées à l'auteur par l'illustrissime Lafitau, évêque de Sisteron,* est encore un de ceux que Fuenzalida composa et publia à Assise, en 1788, sous le nom de Cajetan de Brescia.

Enfin, dans l'ouvrage paru sous le titre d'*Analyse du concile diocésain de Pistoie,* tenu en septembre 1786 sous la présidence de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et de Prato, ou *Compendium des nombreuses erreurs contre la foi commises par le même concile,* notre auteur, qui prend le nom de José Antonio Rascier, démontre jusqu'à l'évidence et combat victorieusement les erreurs contre la foi du fameux concile de Pistoie. L'orthodoxie de sa doctrine fut confirmée par les écrits du cardinal Ferdil, qui traita les mêmes matières, et en dernier lieu par la constitution de Pie VI, *Auctorem fidei,* promulguée le 28 août 1794 pour condamner les mêmes erreurs.

Ce célèbre et digne prêtre chilien mourut subitement à Imola le 1er octobre 1803.

Nous avons déjà mentionné en divers endroits plusieurs des écrits de D. Manuel d'Aldai, évêque de Santiago, et nous ne ferons plus ici que redire quelques mots du mérite de chacun d'eux.

Ses sermons révèlent chez l'auteur une grande vivacité d'esprit et un fonds naturel d'éloquence aussi abondante que peu commune. Il y en eut un très-grand nombre, mais on n'en a publié que deux.

Ses homélies morales sur les évangiles des dimanches forment un gros volume, dont nous avons le manuscrit original fait par l'auteur lui-même. La méthode qu'il observe constamment, c'est de prendre le texte de l'évangile qu'il choisit pour sujet de son discours, et d'arriver immédiatement à la fixation des points sur lesquels il se propose de parler à son auditoire. Son style est clair, simple et plein de douceur; ce caractère de douceur se retrouve jusque dans les matières qu'il traite avec le zèle le plus ardent et le plus énergique. Ce sont, par exemple, les mascarades et les autres divertissements pernicieux du carnaval. Il en recherche l'origine dans les excès du paganisme; la tolérance, dans la faiblesse et dans la condescendance de l'autorité qui doit les réprimer, et enfin les progrès, malgré les lois de l'Eglise qui les condamnent, dans le déguisement même sous lequel les chrétiens cachent leur honte, lorsqu'ils s'y livrent. « Et que demanderai-je, dit-il, pour les chrétiens qui, connaissant les abus abominables qu'engendrent les mascarades du carnaval, se couvrent néanmoins le visage de masques, pour abuser à leur gré de la tolérance qui souffre ces déplorables excès? Elie appelait un feu vengeur sur les ennemis du Seigneur; Jean-Baptiste élevait la voix pour exhorter à la pénitence : je veux imiter l'un et l'autre. Je hausse la voix, comme le premier, pour appeler le feu du ciel, non un feu qui dévore les brebis du troupeau, mais qui embrase les cœurs de charité et qui les purifie des souillures qu'ils ont contractées dans les divertissements d'un monde corrompu; et comme le saint précurseur, j'exhorte les chrétiens à quitter les sentiers tortueux du vice et à suivre les voies droites de la pénitence. »

es sermons aux religieuses se réduisent à leur tracer des
es sûres pour marcher à la perfection propre à leur état.
s l'un d'eux, adressé aux Carmélites, il semble avoir
imé les sentiments de son âme douce, bénigne et pleine
mansuétude. « La mansuétude, dit-il, doit avoir son
e dans le cœur des supérieurs ; c'est elle qui les rend
tres des cœurs de leurs subordonnés, ou pour mieux
, qui leur en acquiert et assure la possession, de manière
lle les dirige sans devoir employer la coaction... La man-
ude a gagné à Jésus-Christ une multitude de disciples,
lle porte doucement les inférieurs vers les supérieurs. »
e traité sur *les attributions véritables et légitimes du con-*
provincial est un véritable chef-d'œuvre d'érudition ca-
ique. Il marque les justes limites de la juridiction du
ile, et indique les cas dans lesquels il peut agir contre
membres, en même temps qu'il combat avec vigueur
empiètements de l'autorité civile. Ce traité a été publié
ma, aux frais de D. Sébastien Gallegos, chanoine de la
édrale de la même ville.
a *Visite aux tombeaux des apôtres* par l'évêque Aldai est
norceau composé avec tout l'art de l'éloquence. L'auteur
nd au pape Clément XIII un compte détaillé de l'état
on diocèse, et soumet à sa décision plusieurs questions
discipline. Cet ouvrage fut imprimé à Lima en 1773.
imprima en même temps deux sermons du digne prélat,
hés à l'ouverture, l'un, du synode, et l'autre, du con-
provincial de Lima.
es écrits que nous connaissons de l'évêque D. frai Angel
iñeira se bornent à deux. Dans l'*Avis* qu'il donna au
cile provincial de Lima *sur le huitième article du Volume*
il, l'auteur montre que tous les auteurs de la Compagnie
pouvaient pas être considérés comme proscrits, quant à
seignement, mais seulement ceux qui étaient entachés
probabilisme. Cet ouvrage contient une grande partie de

l'histoire littéraire du probabilisme et de ses luttes. Il est bien écrit, et plusieurs de ses tirades contre le probabilisme sont belles et énergiques. Il a été imprimé à Lima en 1772, en même temps que le discours prononcé par son auteur dans la deuxième session du même concile.

Frai Augustin Caldera, dominicain, écrivit son *Memento pour rester fidèle à Dieu.* Cet opuscule renferme la moëlle de la théologie mystique : le style en est clair, concis, mais sentencieux. Il révèle en son auteur un esprit fort avancé dans les voies de la perfection.

Le P. Caldera naquit d'une famille illustre à Santiago du Chili, et très-jeune encore, fit profession dans l'ordre de Saint-Dominique. Un talent remarquable et bien cultivé explique les progrès qu'il fit dans les sciences ecclésiastiques. Il les enseigna dans son propre couvent, et reçut, en récompense de ses travaux, le titre de docteur dans l'université royale de Saint-Philippe.

Ses efforts tendaient surtout à conserver la pureté de l'âme et l'austérité sévère de la vie religieuse. On le voyait assidu à l'oraison, zélé en chaire, infatigable au confessionnal. Mais au milieu de ces occupations sérieuses, ses manières étaient douces, son air souriant et tout son extérieur extrêmement agréable. Il mourut à Santiago, d'un violent mal de gorge, le 13 octobre 1794.

Outre son traité de haute perfection, le P. Caldera écrivit un court abrégé de la vie de sœur Ignacia, religieuse dominicaine, qu'il laissa incomplet, sans doute à cause de sa mort, arrivée peu de temps après le décès de sœur Ignacia. Ces deux œuvres se trouvent parmi les manuscrits que nous possédons [1].

[1] Nous citons l'épitaphe consacrée au P. Caldera, sans doute par l'un de ses amis, l'année même de sa mort :

> Obiit frater Augustinus Caldera die XIII octobris anni MDCCXCIV
> Vir fuit litteris et morum honestate clarus.

José Rodriguez naquit à Santiago du Chili, et y reçut, très-jeune encore, l'habit de la Compagnie de Jésus en 1730. Il fit les classes de rhétorique et de philosophie, et remplit la charge de recteur, au pensionnat de Saint-François Xavier de la même ville.

Son *Jardin de Minerve* est une collection de compositions académiques conçues dans le goût de ce temps-là. Le style de l'auteur ne manque pas de traits brillants; mais ils perdent leur éclat sous la multitude de passages des classiques qu'il cite à chaque pas. L'objet de ces discours consiste dans l'éloge soit d'un saint, soit d'une vertu, soit d'un personnage.

Rodriguez fut nommé à la chaire de philosophie du collège impérial de son ordre à Lima, où il écrivit la seconde partie ou les dernières auréoles de son *Jardin de Minerve*, qu'il appela *Nuncupationes Virginis;* l'auteur s'y est proposé de célébrer la Mère de Jésus-Christ, sous tous les symboles sous lesquels elle est invoquée. Le P. Rodriguez ne manque pas de mérite comme poète latin, et l'on pourrait avec justice lui donner une des premières places sur le Parnasse américain. D. Miguel Eyzaguirre, son compatriote et fiscal de l'Audience, recueillit à Lima les écrits de ce Chilien distingué, et ils se conservent aujourd'hui dans notre bibliothèque. L'auteur est mort à Lima en 1761, ou peu auparavant, d'après nos calculs.

Le docteur D. Pedro Tula Basan a été réputé de son temps comme une des notabilités littéraires dont se glorifiait Santiago. Né à la Conception du Chili, il fit ses pre-

Prædicationi verbi Dei et sacris confessionibus audiendis
Maximè addictus.
Doctor in regali universitate Sancti Philippi et lector jubilatus.
Staturâ, vultu, styloque jucundus.
Vixit annos quadraginta vel alios amphùs paucos.
Memoria ejus in benedictione sit.

(*Note de l'auteur.*)

mières études au pensionnat de Saint-Joseph, d'où il fut transféré à l'Université de Saint-Marc de Lima, pour s'y appliquer, comme il le fit en effet, à la théologie et au droit. De retour dans sa patrie, il fut proposé pour la prébende doctorale de Santiago, qu'il obtint au concours, ainsi que successivement toutes les dignités du chœur, jusqu'à celle de doyen.

Aussi ardent que qui que ce soit à l'étude, il sut amasser de vastes et rares connaissances, surtout dans la jurisprudence canonique, pour les matières de laquelle il montrait un goût prononcé. Ce titre et sa vertu notoire engagèrent l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo à le nommer examinateur synodal et à le recommander de la manière la plus efficace à la considération du roi. Plus tard, D. Manuel d'Aldai l'institua son proviseur, son vicaire-général et son consulteur près du synode, confiant à sa prudence et à sa sagesse la solution de différents cas et recueillant son opinion sur les autres. L'un d'eux donna naissance à l'ouvrage dont nous allons faire mention.

Nous avons dit ailleurs que l'usage des robes à queue fut condamné durement par certains prédicateurs de Santiago qui, pour soutenir leur sentiment, employèrent non seulement le ministère de la prédication, mais encore une plume maniée vigoureusement. D. Pedro Tula fut un des théologiens nommés pour faire un rapport sur ce point. C'est en cette qualité qu'il écrivit sa dissertation sur les vêtements alors d'usage au Chili, sujet dont il remplit un gros volume, dont l'original se trouve dans notre collection de manuscrits. Le travail du docteur Tula a son mérite particulier, considéré comme répertoire des mœurs de la société chilienne en ce temps-là. Pour établir sa conclusion, l'écrivain examine l'état de civilisation auquel étaient arrivées les mœurs à Santiago chez les différentes classes de personnes qu'il renfermait, le rôle que chacune

de ces classes devait jouer; et après ces préliminaires, il tire une conclusion favorable à la mode qui était attaquée comme indécente. Montrant qu'il possédait un très-riche fonds de littérature sacrée et profane, il appuie son opinion de citations fort érudites. Mais comme la question était en elle-même si stérile et prêtait au ridicule sous tant de rapports, l'œuvre elle-même s'en ressent, quelque grand qu'ait été le talent et le soin avec lesquels l'auteur a traité la matière.

Xavier Zevallos écrivit la vie du P. Ignace Garcia de la Compagnie de Jésus, en un volume assez compacte. L'auteur, montagnard de naissance[1], prit l'habit chez les Jésuites, au collège de Santander, et se rendit au Chili, où il fit son quatrième vœu et remplit dans sa religion les fonctions de recteur du pensionnat de Saint-François Xavier et du grand collège. Cet ouvrage contient beaucoup de détails importants sur l'histoire du Chili, à l'époque dont le P. Garcia était contemporain. Zevallos, qui avait un grand zèle et une grande vogue comme confesseur, compta parmi ses pénitents le président Gilles Gonzaga, tout le temps qu'il resta dans le Chili jusqu'à l'expulsion de la Compagnie : Zevallos partit sur le navire l'*Ermitage*.

Le manuscrit original du P. Zevallos se conserve au monastère de Sainte-Rose, et nous en avons une copie dans notre collection.

Le nom de Dominique Anthomas est fort célèbre dans l'histoire du Chili, par les souvenirs vénérables qu'il rappelle de vertus précieuses et d'une très-vaste érudition dans la science spirituelle.

Dominique Anthomas naquit dans la vieille Castille, province d'Espagne, de parents nobles, et après avoir terminé ses cours d'humanités, il prit l'habit chez les Jésuites.

[1] Les Espagnols appellent simplement *montagnards* leurs compatriotes nés dans les montagnes septentrionales de l'Espagne. (*Note du traducteur*)

mières études au pensionnat de Saint-Jo· ·eignement dans
transféré à l'Université de Saint-Marc ·ogie au grand col-
appliquer, comme il le fit en effet · ordres sacrés, jusqu'à
droit. De retour dans sa patrie, i' ·. Juan Bravo del Rivero,
bende doctorale de Santiago. ..tigues et les travaux qui
ainsi que successivement tr ; l'enseignement, n'empê-
jusqu'à celle de doyen. ..is de s'exercer au ministère de

Aussi ardent que qui ..d moyen de la prédication et de la
de vastes et rares co · Juan-Fernandez fut un des grands
dence canonique. postolique. Ses habitants n'avaient ja-
trait un goût r ..r la parole divine ; et cette circonstance
gèrent l'évê· ..ent D. Antonio Gilles Gonzaga à chercher
examinateu· ..posés à aller l'annoncer. Le P. Anthomas
la plus ef· ..ment et s'occupa environ une année de l'ac-
nuel d' ..ent de cette mission lointaine et pénible. C'est
et son ..'il composa, en 1763, son précieux opuscule qu'il
à sa ..titula *l'Art de persévérer dans la grâce*. Dans cet ouvrage,
opi petit par son volume, mais grand par son objet, et beau-
v' coup agrandi encore par la simplicité et le naturel charmant
du style, l'auteur a eu pour but de donner à toute espèce de personnes des règles sûres pour persévérer dans le bien. Habile dans l'art de diriger les âmes et profondément versé dans les matières de théologie morale, il réduisit à quelques pages l'explication de préceptes et de doctrines d'une immense étendue, voulant en peu faire beaucoup. L'opuscule est divisé en trois parties : la première explique et analyse la dignité de la persévérance ; la seconde décrit les moyens de l'obtenir, et la troisième enseigne la pratique de ces mêmes moyens. Nous en connaissons deux éditions, la première publiée à Lima en 1766, et la seconde, à Madrid, en 1807.

De retour de Juan-Fernandez, Anthomas fut chargé de la direction spirituelle des religieuses Carmélites et de la maison de Sainte-Rose, fonctions où le trouva le décret d'expulsion. Transporté à Imola, il mourut à une époque

nous ignorons. La mémoire de ses vertus
jusqu'à nos jours; et nous avons
enthousiasme des leçons de piété
les avaient reçues de lui-même.

el Oteiza, natif de Santiago du Chili,
re des Augustins en 1757. Un talent précoce
rapidement dans la carrière des sciences, jusnir le diplôme de professeur de philosophie, qu'il
gna pourtant point. Des motifs qu'il est inutile de
tionner lui firent passer les Cordillères des Andes, pour rester comme conventuel dans le monastère de son ordre à San-Juan de la Frontera. Echappé comme par miracle à une bête féroce qui l'attaqua dans une de ces rencontres si fréquentes aux provinces du Tucuman, il commença une vie plus sévère, et s'appliqua, avec une constance exemplaire, à l'accomplissement de ses obligations religieuses. De retour dans sa patrie, il écrivit sa paraphrase poétique des sept Psaumes de la pénitence, où il dépeint en très-beaux vers la douleur et l'angoisse d'une âme qui pleure ses égarements, lorsqu'elle sort à peine de l'ivresse dans laquelle l'ont plongée les désordres de ses passions. Peut-être a-t-il pu retracer dans cet ouvrage les mouvements de son propre cœur, qui gémit si profondément sur les chutes qui avaient signalé des années d'exaltation et de vertige.

Le P. Oteiza a encore composé différents sermons fort éloquents, parmi lesquels on remarque l'oraison funèbre qu'il prononça aux obsèques que la ville de San-Juan célébra pour l'évêque Aldai: aucun de ces écrits n'a été publié.

Le P. Oteiza remplissait dans le couvent de son ordre les fonctions de prieur, lorsqu'il mourut à St-Augustin de Talca, le 31 janvier 1798. Il donna, au moment de sa mort, des preuves de grandeur d'âme et de résignation parfaite : il se fit placer sur le pavé de l'église pour recevoir les sacrements, et aussitôt après dans le cercueil où il devait être enseveli.

D. José Carvallo, natif de la Conception, écrivit son histoire, qui comprend le récit des principaux évènements du Chili, depuis sa découverte jusqu'à un peu plus de la moitié du dix-huitième siècle. L'auteur étend sa relation sur les faits politiques et s'occupe fort peu de la partie ecclésiastique. Son style est simple et sévère en même temps; mais comme l'écrivain manquait de plusieurs documents très-essentiels pour la composition de son ouvrage, il ne faut pas s'étonner qu'on y remarque l'omission de quelques faits intéressants. Carvallo habita son pays natal jusqu'au moment où, découragé par des malheurs perpétuels, il émigra au Rio de la Plata, où il mourut à Buénos-Ayres, si pauvre, qu'il fit sa dernière maladie dans un hôpital. L'histoire manuscrite de Carvallo, qui existe en la bibliothèque nationale de Santiago, a été copiée à Buénos-Ayres sur l'original que conserve en son pouvoir D. Pedro Angeliz.

D. José Perez Garcia écrivit à la fin de ce siècle son histoire du Chili. La plupart des historiens du Chili ont manqué de la critique nécessaire pour apprécier les évènements et pour les exposer sous leur véritable physionomie : de là vient la discordance qui règne entre eux. Perez Garcia est un de ceux qui se montrent si enclins à la crédulité : on est surpris de la candeur avec laquelle il rapporte ce qu'il a vu, ou parfois ce qu'il a entendu des personnes qui le lui ont conté; et presque toujours il se montre dépourvu de logique pour admettre ce qu'il croit. Nous pouvons considérer l'histoire de Perez Garcia comme un abrégé de celle qu'écrivit l'abbé Olivarès, et que sans doute l'auteur eut toujours sous les yeux. D. José Perez Garcia acquit néanmoins un mérite tout particulier dans la composition de son histoire. Sans motif d'aucun genre qui l'engageât à écrire, il se résigna à supporter tous les ennuis qui suivent l'entreprise d'un travail semblable. Il dut se représenter en outre que ces écrivains étaient forcés de renoncer jusqu'à

la renommée littéraire qu'ils auraient pu obtenir par leurs ouvrages, attendu que privés à cette époque de tout moyen de publication, ils restaient ensevelis dans l'oubli, comme le sont jusqu'à présent presque toutes les œuvres littéraires des Chiliens. Après avoir occupé à Santiago les charges de regidor, de juge-consul, et autres charges importantes, Perez Garcia mourut à Santiago, en novembre 1814, à l'âge de quatre-vingt-treize à quatre-vingt-quatorze ans.



CHAPITRE XII

SOMMAIRE. Personnages vénérables par leurs vertus. — Frai Bonaventure Ortiz de Zarate. — Sœur Ignacia de la Très-Sainte-Trinité. — Sœur Dolores Peña y Lillo. — D. Francisco Arechavala. — Frai Diego de Salinas y Cabrera. — Sœur Maria Josefa Guerrero. — Maria Vadlovinos. — Beatrix Rosa Villavicencio et frai Ignace Léon de Garavito. — Pedro Sanchez. — Le doyen D. Juan de Guzman y Peralta. — Sœur Madeleine de la Croix. — Sœur Mercedes de la Purification Valdès y Carrera. — Sœur Francisca Rojas d'Argandoña.

Nous avons eu occasion de nommer ailleurs frai Bonaventure Ortiz de Zarate, et à ce que nous avons dit alors, nous n'ajouterons maintenant que les détails que nous avons pu nous procurer sur la vie de cet homme éminent. Né à Santiago de parents illustres, il entra dans l'ordre des Franciscains et y fit profession le 13 décembre 1656. Sa capacité, son application et sa vertu à toute épreuve le firent parvenir aux fonctions de lecteur dans sa communauté, qu'il remplit l'espace de seize années. Déchargé de cet emploi, il dut accepter par obéissance le gardiennat du couvent du Secours, dont les occupations n'empêchaient pas les évêques du diocèse de lui confier encore d'autre besogne, comme celle d'examinateur synodal et de visiteur particulier de certaines paroisses. Très-attaché à l'observation de la règle, il travailla avec le plus grand zèle à la faire respecter pendant le temps qu'il fut supérieur

local à Santiago, et plus encore, lorsqu'en 1696 il fut nommé provincial. Nous avons déjà vu quelle part lui échut dans les querelles qui vinrent diviser l'ordre des Franciscains, à la fin du siècle précédent et au commencement du dix-huitième siècle. Le P. Zarate, défenseur énergique de la justice, prit avec zèle et chaleur le parti de celui dont il crut l'élection légitime, bien que ce rôle l'ait exposé à une persécution atroce de la part de ses rivaux. Le P. Zarate triompha au conseil du général de l'ordre; mais la charité avait triomphé auparavant dans son cœur pur, qui ne connaissait ni la colère ni la rancune. Son oraison presque continuelle, sa prudence, sa douceur, son zèle pour le prochain lui valurent le renom de *saint*. Après sa mort, on lui attribua plusieurs miracles, qui portèrent l'évêque D. Louis F. Romero à en faire l'enquête juridique; nous l'avons vu clore au secrétariat de l'archevêché, lorsque nous nous y trouvions en 1844.

Si la noblesse et les richesses humaines entraient dans les calculs de la Providence, lorsqu'elle veut faire briller les trésors de sa grâce dans les âmes qu'elle choisit à cet effet, la sœur Ignacia fut restée tout-à-fait inconnue, car elle n'eut rien de ce que le monde appelle fortune et avantages extérieurs. Née à Santiago du Chili, de parents obscurs, elle fut chargée de soigner une dame, qui l'employa immédiatement à son service, où elle resta jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa seizième année. Le P. Ignace Garcia, touché des souffrances continuelles que supportait la pauvre enfant, la fit sortir de la maison dans laquelle elle servait, et prit des mesures pour la faire entrer au béguinage de Sainte-Rose. Elle y entra effectivement, et demeura chez les Béguines, sous la direction du P. Garcia, jusqu'à la mort du saint religieux. Quand l'établissement fut érigé en communauté, elle y reçut solennellement l'habit de Saint-Dominique le 18 décembre 1757, et continua à être, comme elle

l'avait été jusque-là, le miroir où pouvaient se regarder les religieuses les plus parfaites. Toute sa vie était une continuelle aspiration à la perfection : c'est vers ce but qu'elle dirigeait ses plus ardents efforts. Elle appuyait tout son édifice spirituel sur la connaissance d'elle-même ; et convaincue de sa bassesse, elle embrassait avec joie les mépris, les injures et les outrages dont elle fut plusieurs fois persécutée avec autant de cruauté que d'injustice. Ses actions révélaient une innocence et une candeur célestes, qui étaient les meilleurs pronostics de la beauté de son âme. Ses mortifications étaient sans nombre ni mesure : dès son enfance, elle jeûna d'une manière rigoureuse trois fois chaque semaine ; elle dormait fort peu de temps sur un monceau de fragments de tuiles, et elle finit par garder un silence absolu, qui n'était interrompu qu'en cas de nécessité ou en vertu de l'obéissance. Une vertu aussi rare excita l'admiration de tous ceux qui la connaissaient, et sa réputation, sortant du monastère, se répandit dans tout Santiago, de façon que ses habitants accouraient dans leurs peines pour lui demander ses prières.

Les manuscrits contemporains dont nous nous servons pour tracer ces lignes, les documents qui existent et la tradition qui se conserve encore dans toute sa fraîcheur, rapportent qu'*on la vit souvent ravie en extase dans le chœur de son monastère, suspendue en l'air un long espace de temps, et favorisée d'autres grâces qui paraissent surnaturelles et merveilleuses, comme de prophéties, de visites ou apparitions de saints, et autres grâces semblables.*

Après les souffrances d'une longue maladie, où Dieu voulut faire briller dans tout son éclat son admirable patience, elle succomba le 3 janvier 1794.

En même temps que sœur Ignacia, la sœur Dolores, membre de la même communauté, édifiait également par ses vertus la ville de Santiago, lieu de sa naissance. Elle

naquit le 25 mars 1739. Ses parents, D. Alonzo de Peña y Lillo, et doña Ignacia Barbosa, la firent entrer à l'âge de sept ans au béguinage de Sainte-Rose, pour qu'elle y apprît la musique. Mais comme la jeune fille aimait la retraite, soit par inclination naturelle, soit par conviction des besoins de son âme, elle ne voulut plus, après avoir pris ses leçons, échanger le silence du cloître contre le bruit du monde; et malgré l'opposition de ses parents, elle prit l'habit de Béguine le 18 décembre 1751. Elle fit ses vœux de religion le 15 octobre 1756, entre les mains de la fondatrice sœur Maria Antonia Wandin, et dès lors commença pour elle une nouvelle ère de grâces et de faveurs spéciales, dont Dieu voulut la privilégier.

Elle faisait ordinairement six heures d'oraison mentale, et sept heures les jours de fête. Quant au nombre de ses prières vocales, il était incalculable. A ces dévotions elle joignait des pénitences cruelles qu'elle décrit elle-même au P. Manuel Alvarez, son confesseur, de la manière suivante :

« Elle se plaçait sur le front une couronne de fer pendant trois quarts-d'heure aux fêtes de Notre-Seigneur, de Notre-Dame et de quelques autres saints; car on ne lui permettait pas toujours ces pratiques. Cette couronne avait trois rangées de pointes, qui étaient au nombre total de deux cent vingt-cinq. La veille de ces fêtes, elle se plaçait sur la poitrine une croix avec soixante-deux pointes en fer, et elle portait sept cilices réunis par des cordes nouées, dont elle se couvrait le corps des pieds à la tête. Aux plantes de ses pieds elle adaptait des semelles de cilices, qu'elle ne pouvait endurer plus de trois heures sans qu'on ne s'en aperçût. Elle se donnait la discipline cinq fois par jour, et chaque fois pendant le temps nécessaire pour réciter trois *Miserere*. Elle prenait trois fois le jour quelqu'herbe amère, ou même sept fois, suivant l'étendue de la permission qu'on lui ac-

cordait. De jour à autre elle se donnait la discipline jusqu'au sang. Elle se reposait sur un lit formé de deux planches assemblées au moyen de douze morceaux de bois que fixaient trois pointes rivées et quelques clous qui traversaient le meuble de part en part : une autre pièce de bois lui servait d'oreiller. On ne lui permettait de s'étendre sur cette couche qu'avec une courte-pointe ou une couverture sous le corps, et seulement pendant cinq quarts-d'heure. Elle faisait l'oraison chargée d'une lourde croix pendant trois quarts-d'heure, et prosternée en terre les bras étendus pendant trois autres quarts-d'heure. Une fois elle se jeta de la cire fondue sur une partie du corps extrêmement sensible, mais on ne lui permit plus de le faire. Une autre fois elle se piqua les veines pour écrire de son sang une lettre de soumission absolue à Notre-Seigneur. Une autre fois encore elle se fit fouetter et souffleter par une main étrangère, et elle se livra dans le réfectoire à d'autres mortifications que lui défendit l'abbesse. Elle se frottait aussi le corps d'orties, en guise de discipline. Dans la journée elle se mettait cinq cilices, qu'elle tenait trois heures le matin, trois heures le soir, et trois heures la nuit. Quelquefois on lui permettait de se pincer le corps; et alors elle se pinçait trois cents fois, ou bien elle s'appliquait trente-trois soufflets à la figure : elle demanda la permission de se frotter avec des orties et même de se carder la peau!.... On lui octroya seulement l'usage des orties.

» Dans une occasion où son confesseur lui avait défendu l'emploi de la discipline et l'usage des cilices, voici ce qu'elle imagina. Elle se fit donner la discipline sur les épaules par une main étrangère, elle se ceignit tout le corps de cordons pleins de nœuds, depuis les pieds jusqu'aux bras, et elle se coucha sur un lit extrêmement incommode. Toutes les fois qu'elle le put, sans être remarquée, elle se frictionna tout le corps avec des orties et se pinça fréquemment; elle baisa

la terre; elle se prosterna aux pieds d'une servante, la priant de les lui mettre à la bouche pendant la durée de trois psaumes pénitentiaux, et de lui donner des soufflets : ce que la brave fille fit à ses instances. Souvent elle se traîna dans le réfectoire les genoux nus en terre. »

Outre la pénitence elle pratiquait, avec le zèle le plus ardent, toutes les vertus et en particulier l'humilité. Elle s'était formé la plus basse idée d'elle-même et se regardait comme la plus vile pécheresse. Jamais elle ne faisait rien que par obéissance, même dans les choses les plus saintes. Sa pauvreté était extrême, non-seulement par le manque des différentes petites choses dont la règle permet de disposer avec l'agrément des supérieures, mais encore par le détachement et par le désir de manquer même du nécessaire à la vie. Elle conserva et pratiqua toujours la chasteté avec la plus sainte délicatesse. L'amour de Dieu et la charité envers le prochain étaient, paraît-il, ses vertus favorites, et la portaient surtout à travailler pour faire éviter aux autres les fautes et les offenses qu'ils pouvaient être exposés à commettre. Il n'y avait point un instant, même dans le sommeil, qu'elle ne se tînt en la présence de Dieu, et pour s'y maintenir, elle gardait tous ses sens et toutes ses facultés dans un recueillement absolu. Son ardeur de souffrir pour satisfaire à la justice divine était insatiable : aussi, outre ce qu'elle faisait tous les jours, allait-elle sans cesse solliciter de son directeur ou de la supérieure, pour les mortifications les plus ingénieuses, des permissions qui souvent lui étaient refusées à cause du mauvais état de sa santé. En diverses occasions elle eut à souffrir des reproches injustes et les plaisanteries les plus humiliantes, sans qu'elle essayât de dissiper les idées inexactes que certaines gens se formaient de sa conduite. Elle se réjouissait au contraire en elle-même de ce que Dieu la favorisât ainsi dans la pratique des vertus, et elle s'animait constamment par le souvenir

de la passion du Sauveur. « Quelques-uns de ces désagréments et de ces humiliations résultaient des persécutions du démon, qui, prenant sa figure, faisait paraître ce qui n'était pas, ou qui l'entravait dans l'accomplissement de ses devoirs [1]. »

» Elle souffrit les douleurs les plus aiguës dans tout un côté du corps, à la guérison duquel les médecins ne travaillèrent jamais. Tremblement de tout le corps où les os souvent s'entrechoquaient, contraction des nerfs, mal à la tête et aux tempes, douleur au cerveau et même dans tout le crâne, qui augmentait encore les jeudis et vendredis de chaque semaine, douleurs au cœur et oppression telle qu'elle lui permettait à peine de respirer; et de là, souffrances atroces dans la poitrine et dans les épaules qui duraient ordinairement plusieurs jours de suite, accès de sciatique et de rhumatisme dans toutes les parties du corps, rétentions d'urines, crampes, maux d'yeux qui l'empêchaient même de les mouvoir, maux d'oreilles qui s'étendaient aux mâchoires, aux dents et à la gorge, et qui ne permettaient l'introduction d'aucun aliment, pas même d'un peu d'eau, et de là une espèce de paralysie! Les pieds et les mains n'étaient pas non plus exempts des douleurs les plus cuisantes. On remarquait cette particularité que le mal de poitrine et d'épaules était si horriblement aigu, que la pauvre malade ne pouvait même pas faire le mouvement nécessaire pour manger, et que cependant ce mal cessait lorsqu'elle écrivait à son confesseur, ce qu'elle faisait assez fréquemment et assez longuement. Avec tout cela, sœur Dolores était fort habile dans les ouvrages de main, et c'est à elle qu'on doit l'ornement d'une beauté exquise qui sert aujourd'hui encore à la fête de Sainte-Rose. »

Elle fut agitée très-souvent de tentations très-violentes de

[1] *Relation de quelques-unes des vertus de sœur Dolores*, écrite par une religieuse du même monastère; manuscrit contemporain. (*Note de l'auteur.*)



haine contre le prochain, de désespoir de la miséricorde divine, d'orgueil et de dégoûts de la vie religieuse. A tout cela elle joignait une conscience extrêmement délicate et scrupuleuse et une imagination très-vive, qui lui faisaient voir et découvrir partout des fautes, dont le sentiment la réduisait aux plus douloureuses angoisses et à la plus profonde tristesse intérieure. Avant presque toutes ses actions, même les plus saintes, elle hésitait dans une alternative de raisons pour et contre qui paralysait sa volonté, sans savoir que faire, toujours dans la crainte d'offenser Dieu. Au milieu de ce labyrinthe, elle avait pour unique consolation d'écrire à son confesseur et d'attendre ses conseils, et cela l'agitait aussi excessivement; car elle craignait que ses lettres ne pussent tomber en des mains étrangères. Elle mourut le 29 août 1823.

D. Francisco Arrechavala naquit à la Conception du Chili de D. Francisco Arrechavala, et de doña Agueda de Paul, originaires de la seigneurie de Biscaye. Son père, livré aux occupations commerciales, ne négligea néanmoins pas l'éducation de son fils, et pour qu'il la reçût la plus complète possible, il lui fit faire ses études dans la pension de Saint-Joseph, dirigée par les Jésuites de la même ville. Ayant terminé avec succès les cours de philosophie et de théologie, le jeune Arrechavala alla suivre le cours de droit à Lima, où il mérita d'obtenir le titre honorable d'avocat, que lui décerna l'Audience royale de cette ville. De retour à la Conception, sa patrie, et fortement poussé par la grâce à embrasser l'état ecclésiastique, il reçut l'imposition sacrée des mains de l'évêque D. José Toro Sambrano, dans le courant de l'année 1759. Appelé par ce prélat à remplir le ministère paroissial, il s'en acquitta avec un zèle exemplaire dans la ville de Chillan, mais très-peu de temps, car il fut presqu'aussitôt nommé recteur de la chapelle paroissiale de la cathédrale.

Dans l'accomplissement des devoirs de cette charge, Arrechavala se montra si zélé, qu'il ne donna jamais lieu à ce que sa conscience l'accusât de la moindre négligence, quelque légère qu'elle fût. Il visitait lui-même les pauvres dans leurs cabanes, les consolait dans leurs disgrâces et les secourait dans leurs besoins, autant que le lui permettaient ses modiques ressources.

Lors de l'expulsion des Jésuites, il se chargea presque exclusivement de la direction spirituelle des religieuses du monastère des Trinitaires, et de la prédication dans les confréries, dites *Ecoles du Christ*, qu'ils avaient établies. C'est au milieu de ces saints travaux que Charles III le présenta, en 1773, comme candidat à un canonicat de son église. Le nouveau chanoine ne profita du loisir que lui offrait sa dignité, que pour agrandir le cercle des œuvres de bienfaisance par lesquelles il cherchait le bien du prochain et son propre avancement spirituel. Il soutint à ses frais une école pendant cinq ans; il prêchait très-fréquemment; il étudiait opiniâtrément. Proposé pour le siége de la Paz, il mourut à la Conception en avril 1780. Deux de ses nièces, filles de son frère D. Julien, moururent à Santiago en odeur de sainteté : sœur Francisca, religieuse du Carmel de Saint-Joseph, et sœur Josepha, religieuse de Sainte-Rose.

Diego de Salinas y Cabrera est certainement un des personnages les plus illustres qui honorent les annales de l'histoire du Chili. Distingué par des vertus éminentes et par de hautes dignités, il mérite que nous lui consacrions une biographie complète, qui aurait trouvé ici sa place, si nous avions pu nous procurer les données nécessaires; mais elles nous manquent absolument, et nous ne savons d'une manière positive que ce que nous allons dire à la suite.

Il naquit à San-Juan de la Frontera, de parents nobles et riches, originaires du Paraguay. Il entra, à San-Juan

même, dans l'ordre de Saint-Augustin, où il se fit admirer non moins par ses vertus religieuses que par son immense érudition. Après avoir été professeur dans la maison de son ordre, à Santiago, et avoir obtenu le grade de docteur à l'université royale de Saint-Philippe, il fut, du consentement unanime de ses frères, élevé à la dignité de provincial. La fin de son administration fut le commencement de la scandaleuse querelle qui divisa les Augustins, auxquels l'élection donna deux supérieurs provinciaux à la fois. Salinas se rangea du parti de celui dont il crut la cause légitime, et pour défendre la validité de son élection au tribunal du général de son ordre, il partit pour l'Espagne, et de là pour Rome. Sa province le nomma comme assistant au chapitre que célébrait l'ordre en 1755, et c'est dans cette assemblée qu'il fut élu général, par un choix que confirma Benoît XIV. Le mérite du P. Salinas était sans doute bien éminent, puisqu'Américain, et manquant de ces relations qui donnent du prestige aux personnes et qui les signalent d'avance, il est parvenu à une si haute dignité. Mais pendant le temps où il dut, pour traiter des affaires de sa province, avoir de fréquentes conférences avec le général, celui-ci conçut une opinion si favorable de la sagesse et de la prudence du P. Salinas, qu'il ne douta pas un instant que l'élection future ne fût excellente, si les voix se portaient sur lui. Il ne se trompa point; en effet, occupant le premier poste de son ordre, Salinas travailla à répandre l'esprit de régularité parmi les religieux. Philippe V le proposa pour le siège de Panama, qu'il refusa d'accepter. Débarrassé du poids du gouvernement, il retourna au Chili, désireux de s'appliquer, au fond de sa cellule, aux pratiques les plus rigoureuses que prescrit son institut, et malgré son âge avancé, il entreprit le voyage qui le rendit à sa province chilienne. Salinas mourut à Santiago le 18 août 1764, à soixante-treize ans trois mois et trois jours.

On dit qu'il a écrit de doctes commentaires sur le bullaire de son ordre, mais nous n'avons pu acquérir là-dessus aucune indication positive; ce qui est certain, c'est qu'il enrichit la bibliothèque de son couvent de Santiago d'ouvrages précieux, et son église de beaux tableaux et d'ornements exquis.

Nous avons déjà parlé ailleurs en quelques mots de la réputation de sainteté que firent ses vertus à sœur Maria Josefa Guerrero, religieuse augustine du monastère de l'Immaculée-Conception de Santiago. Née à Santiago, elle fut placée toute jeune dans ce monastère, pour y apprendre la musique qu'elle aimait beaucoup. Quelques difficultés entravèrent le projet de la jeune fille; et la principale, c'était le vœu que ce cœur virginal avait déjà fait d'embrasser l'état religieux. L'indigence de ses parents ne lui permit pas de présenter la dot nécessaire, et elle dut se contenter de l'humble voile de religieuse converse, qu'elle prit avec la plus grande joie. Nous manquerions à notre devoir d'historien, si nous ne rapportions simplement ce que la renommée divulguait de la sœur Guerrero à cette époque, comme nous contreviendrions aux lois de l'Eglise, si nous assurions la réalité de ces miracles, qui ne sont point juridiquement prouvés. On disait donc dans le peuple « qu'elle avait reçu les cinq plaies de Jésus aux mains, aux pieds et au côté, que toutes les religieuses les avaient vues toutes saignantes; que sachant que la foudre devait tomber et occasionner de grands malheurs, elle se rendit de sa cellule dans le cloître, qu'elle s'y jeta à genoux, et qu'elle reçut dans sa mante la foudre, laquelle en tombant lui effleura et blessa la figure, et y laissa une cicatrice que la sœur porta jusqu'à la mort [1]. » En rapportant au pied de la lettre ce que nous avons dit, nous n'y donnons pas plus

[1] *Relation de quelques-unes des vertus de sœur Josefa Guerrero*: manuscrit anonyme. (*Note de l'auteur.*)

de valeur que n'en mérite le récit de celui qui écrit ce qu'il a entendu, mais nous ne nous écartons pas des règles que prescrit une bonne critique. Cette religieuse mourut le 28 février 1783.

D'autres personnages se rendirent encore célèbres dans ce même siècle par leurs vertus éminentes : Charles Haimausben, parent des ducs de Saxe, qui conduisit au Chili des jeunes gens remarquables par leur instruction dans les beaux-arts, et qui fonda à San-Fernando, en 1755, une maison de Jésuites, qu'il dirigea saintement plusieurs années; — Maria Valdovinos, religieuse de Sainte-Claire, qui mourut le 30 septembre 1755, après cinquante-un ans de profession; son corps fut trouvé frais et flexible vingt-six ans plus tard, et cette circonstance porta l'évêque de Santiago à le faire déposer dans une grande châsse avec une inscription qui fait connaître son nom; — Béatrix Rose Villa Vicencio, que saint François-Xavier guérit, croit-on, lorsqu'il la visita dans son monastère de Carmélites [1], en récompense de son ardente dévotion et de sa vie sainte; — frai Ignace Léon de Garavito, promoteur infatigable des études et en particulier des mathématiques, mais plus encore de l'observance régulière et de la discipline monastique, qu'il rétablit avec un zèle incomparable dans son couvent du Rosaire à Santiago, dont il était prieur, en 1760; — le doyen D. Juan de Guzman y Peralta, père des pauvres et bienfaiteur insigne des Trinitaires de la Conception, auxquelles il donna tous ses biens; — sœur Madeleine-de-la-Croix, dont la sainteté merveilleuse fit l'admiration de la ville de la Conception, sa patrie; — frai Pedro Sanchez, moine franciscain, qui, considéré comme un exemple de pénitence et de mortification, mourut à Valparaiso le 13 juin 1805; — enfin beaucoup d'autres dignes personnages, dont le souvenir est encore vivant. Mais les limites étroites

[1] *Document n° 40.*

dans lesquelles nous sommes forcé de nous renfermer, ne nous permettent pas d'en donner une juste idée. Nous terminerons donc le présent chapitre par une courte notice sur deux femmes remarquables par leur piété. La première est Mercedes Valdès, née à Santiago du Chili, de parents nobles, D. Dominique Valdès et D. Francisca de Borgia Carrera. A l'âge de seize ans accomplis, elle embrassa la règle de saint Dominique dans le couvent de Sainte-Rose. Sa carrière monastique fut une suite de faits surprenants, sur lesquels contient un rapport succinct la lettre écrite après sa mort par la prieure du monastère à la fondatrice, alors de retour à Lima [1]. Sa patience éprouvée par vingt-six années d'infirmités, pendant lesquelles se succédaient les unes aux autres, sans interruption, les douleurs les plus aiguës, le vif désir d'aimer Dieu, de s'unir à Dieu, qui dévorait son âme et lui faisait souffrir un martyre encore plus douloureux que toutes les souffrances de son corps, son humilité si profonde qu'elle ne voulut jamais, malgré le mauvais état de sa santé, être l'objet d'aucune distinction, s'y montrent sous des couleurs non moins éclatantes que naturelles. Cette religieuse succomba le 5 janvier 1794.

L'autre femme à qui nous avons fait allusion, est Francisca Rojas, née à la Serena, de D. Francisco Rojas et de doña Bartola Argandoña, personnages nobles. Mue, comme elle l'assure elle-même, d'un désir irrésistible d'être religieuse, elle força ses parents, par ses larmes, à l'envoyer à Santiago, où elle embrassa la vie monastique, dans le couvent de Sainte-Rose, le 12 mai 1765. Sans autre pensée dès lors que sa propre sanctification, elle s'appliqua à se tracer le genre de vie qu'elle se proposait de mener, depuis qu'elle s'était sentie inspirée d'entrer dans l'état religieux. Une obéissance aveugle, une humilité profonde, une patience inaltérable furent les bases sur lesquelles elle fonda

[1] *Document* n° 41.

l'édifice de sa perfection chrétienne et religieuse. Douée d'une imagination vive et féconde, tous les objets extérieurs servaient à l'élever dans la région spirituelle, et lui faisaient chercher par la pensée d'autres objets dont elle trouvait, elle, le symbole dans ceux qu'elle voyait des yeux corporels. Les divers manuscrits qu'elle a laissés contiennent des opuscules sur la vie spirituelle, qui révèlent, chez leur auteur, de vastes connaissances, spécialement en matière de contemplation et de communication étroite avec Dieu. « Elle écrivait souvent dans les ténèbres, ce qu'on regardait comme un véritable prodige. » Elle mourut le 28 août 1798, à l'âge de quarante-neuf ans, après avoir écrit les lettres les plus tendres à ses frères D. Pedro Miguel Rojas d'Argandoña, archevêque de Charcas, et D. Manuel Nicolas, évêque de Santa-Cruz de la Sierra [1]. Aussitôt que le bruit de sa mort se répandit, la population accourut en foule à la porte du monastère, pour demander des reliques de la défunte, à cause de sa grande réputation de sainteté, qui porta aussi le provincial des Dominicains, frai Francisco Cano, à faire l'histoire de sa vie, dans un excellent sermon dont nous conservons le manuscrit.

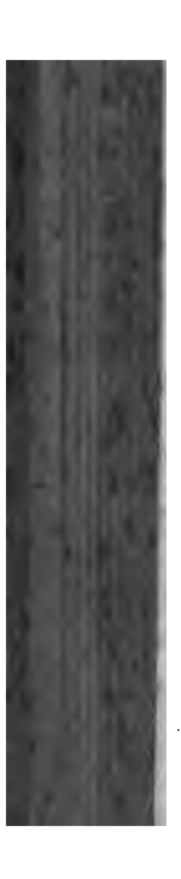
[1] *Document n° 42.*

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. Evènements mémorables. — Affreux tremblement de terre qui détruit de nouveau la ville de la Conception. — Incendie de la cathédrale de Santiago: remarquables coïncidences. — Etablissement des milices. — Réforme de l'Audience et ses causes. — Inondation du Mapocho.

Les provinces méridionales du Chili furent, dès la conquête, un vaste théâtre où la guerre se montra avec toutes les horreurs qui la suivent. La Conception, une des villes les plus anciennes et les plus populeuses, fut aussi une de celles qu'accabla le plus lourdement le poids de la guerre: assiégée et prise différentes fois par les Araucans, livrée aux flammes et réduite en cendres, elle offrit au milieu de ses ruines et avec ses habitants morts ou fugitifs, l'image vivante de la désolation. Mais une autre calamité venait de temps en temps aggraver des maux déjà trop réels : c'étaient les tremblements de terre. Celui que nous allons décrire comme un des évènements les plus mémorables qui soient arrivés dans le cours du dix-huitième siècle, est épouvantable. Le 8 juillet 1730, vers les huit heures du soir, on entendit, dans toute la province de la Conception, des bruits horribles qui en alarmèrent les habitants; l'expérience leur y fit pressentir le précurseur de quelque tremblement de terre, et les engagea à chercher le salut dans la fuite.

En effet, la première secousse fut si violente, qu'aucun édifice ne resta debout. Les temples, les édifices publics et les maisons des particuliers furent démolis en un instant. Quelques minutes s'étaient écoulées, et les habitants commençaient à peine à revenir de la frayeur que leur avait inspirée une catastrophe si inattendue, lorsque la mer, dont les flots avaient reflué de plusieurs quarts de lieue en arrière, se rejeta avec fureur sur le rivage, en franchit les bords et s'élança impétueusement sur la ville. L'évêque entouré de son cher troupeau s'était réfugié sur les hauteurs du Colocolo, et sa voix pastorale interrompait parfois les gémissements et les lamentations, pour faire entendre des paroles qui exhortaient à la patience et à la résignation. Ce redoutable fléau, dont Dieu se servit pour frapper la Conception, produisit, comme il arrive toujours, des effets de diverse nature. La réforme des mœurs fut un des premiers. La Conception avait vu s'enraciner de ces vices énormes en eux-mêmes, et qui compromettent le plus directement la paix des familles. D'une part, la passion du jeu, qui, à la mode parmi les riches, comptait parmi ses victimes des hommes qui exposaient tout aux hasards de la fortune, et qui, attendant d'elle seule leur bien-être à venir, passaient leur vie dans une complète oisiveté; les plaisirs honteux, qui, inspirant l'oubli complet de leurs devoirs religieux et moraux à une foule d'individus, les entraînaient à une vie licencieuse; et d'autre part, la calomnie, le vol et l'ivrognerie qui venaient aggraver encore les maux que produisaient les premiers excès. La terreur qu'imprima naturellement le tremblement de terre, prépara les esprits endormis dans la volupté à entendre les représentations énergiques que la religion adresse aux gens vicieux; cette même terreur les rendit dociles pour leur faire exécuter ses prescriptions et pour amener dans leur conduite une réforme salutaire. La Conception se transforma



par les rues et les places publiques. Plus de cei
périrent victimes du désastre; les unes écrasées
combres, les autres étouffées dans les eaux,
par suite des blessures qu'elles avaient reçues c
férentes scènes de ce grand drame de la justice
vulgaire, comme c'était naturel, fut occupé lc
rapporter des anecdotes ou, si l'on veut, des
prouvaient au moins que la population avait co
sa culpabilité, et comprenait que le tremblem
était la conséquence inévitable de ses excès.

Une catastrophe tout aussi épouvantable frapp
ce fut l'incendie qui dévora et réduisit en cend
drale, avec tous ses autels, son mobilier et ses or
22 décembre 1769, à deux heures du matin, on
l'intérieur de l'église; et lorsqu'on en ouvrit
toute l'enceinte apparut complètement livrée à l'i
tocsin réveilla la ville; mais les efforts des bou
s'unirent pour contenir la voracité des flammes,
lors inutiles. On remarquait que le feu avait pı
sieurs points du temple à la fois, et avait tellen
qu'il était impossible de l'éteindre. A l'excep
statue de Notre-Dame des sept Douleurs qu'u

ement. L'autorité prit toutes les mesures nécessaires pour onstater l'origine de l'incendie qui, suivant toutes les apparences, ne pouvait être attribué à un accident; mais ucune recherche n'aboutit, et bien que les habitants fussent tous parfaitement convaincus que l'incendie était 'œuvre du crime, le criminel parvint pour lors à se cacher. ·'évêque transféra le siège de son chapitre au couvent de a Compagnie, où il fit porter, en procession solennelle, a sainte statue sauvée des flammes, et il y officia jusqu'à ce qu'il pût occuper la nouvelle cathédrale. Quelques coïncidences donnèrent à la destruction de l'église métropolitaine par le feu, un caractère encore plus saisissant que la violence de l'incendie. L'expulsion des Jésuites était encore récente, et les terribles prophéties qui annonçaient les châtiments qu'elle attirerait sur le pays, circulaient dans les cercles. Les moyens que le gouvernement avait employés pour étouffer de pareilles rumeurs, leur avaient donné plus de consistance qu'elles n'en avaient d'abord, et si bien préparé les esprits à interpréter d'une manière fâcheuse tout évènement quelconque, qu'ils signalaient hautement, dans celui dont nous parlons, la main de Dieu frappant la population d'un châtiment précurseur d'autres bien plus sévères. Les préjugés nés de l'ignorance dans laquelle on maintenait systématiquement les Chiliens, comme tous les Américains, faisaient encore rattacher à cette expulsion la guerre, qui à cette époque levait son étendard sanglant sur le territoire araucan, et dont la malice des chefs espagnols exagérait tant l'importance, pour la faire servir à leur propre avantage. Voilà quelle était la source de tant de bruits qui se répandirent les jours qui suivirent l'incendie, et qui inquiétaient les simples habitants de la capitale. Le sermon prêché par l'évêque D. Manuel d'Aldai, lors des prières publiques qu'il ordonna de faire à propos de l'incendie, tend expressément à dissiper ces préoccupations populaires. L'o-

rateur y démontra que l'incendie était un fait isolé, dont Dieu s'était servi pour rendre son peuple plus exact à ses devoirs, pour réprimer les vices et punir les vicieux. « C'est pour cela aussi, dit-il, qu'il permit que le saint temple dans lequel son nom était adoré à Jérusalem, devînt la proie des flammes et du fer ennemi. Pourquoi permit-il alors que son nom fût déshonoré? Pourquoi ses vases furent-ils profanés, le lieu saint violé, les sacrifices, les cérémonies augustes et les ministres du culte honnis? Parce qu'il était nécessaire d'ouvrir les yeux à ceux qui étaient aveugles, de réveiller ceux qui dormaient, d'abattre l'orgueil de ceux qui méprisaient.... Cet aveuglement était absolu, ce sommeil profond, ce mépris insultant : il a donc fallu un remède aussi terrible que l'incendie de la maison de Dieu, du lieu saint qui était regardé comme l'asile du peuple aux jours de son affliction.... Dieu le détruit, disant au peuple d'une voix muette, mais formidable : Où chercheras-tu maintenant ton salut, si ton cœur ne se convertit pas à moi[1]. » Des pièces de ce genre font beaucoup d'honneur au clergé chilien, car elles prouvent jusqu'à l'évidence qu'il ne favorisait pas les craintes superstitieuses.

L'établissement des milices, dont le capitaine général D. Augustin Jauregui forma et développa le plan, aurait été fécond pour les Chiliens en excellents résultats, si elles avaient été immédiatement soumises à l'organisation qu'elles reçoivent dans les pays les plus civilisés. Les corps civiques, à proprement parler, ne représentent que les citoyens unis et armés pour défendre leurs lois, leurs propriétés et leurs personnes. Cette réunion exige une organisation immédiate, et c'est celle qu'on adopte qui décide de la plus ou moins grande influence de l'institution, pour la civilisation du pays. Lorsqu'un bon système prévaut, les citoyens resserrent leurs relations, s'instruisent des véritables intérêts qu'il

[1] *Sermon au peuple de Santiago*; manuscrit. (*Note de l'auteur.*)

leur incombe de défendre, connaissent leurs droits et la manière de les faire valoir, respectent la loi et se convainquent de la nécessité de la faire respecter. Mais les milices du Chili n'étaient pas montées sur ce pied-là : Jauregui donna ordre à tous les corrégidors et à tous les subdélégués de procéder au dénombrement de tous les hommes qui, dans leurs départements respectifs, étaient en état de porter les armes. On les réunit aussitôt, et dans chaque district on leur fit reconnaître un lieutenant-colonel pour commandant, en leur enjoignant d'obéir à sa voix. Ces corps de miliciens étaient organisés depuis long-temps dans la province de la Conception, et souvent ils alternaient avec les vétérans, pour défendre la frontière contre les invasions des Araucans. Il existait aussi à Santiago un corps semblable, qui servait parfois à garder la prison et à poursuivre les malfaiteurs; mais du moment où le décret de Jauregui réglait la formation de ces corps dans tous les départements de l'Etat, il eût été convenable d'éclairer les quinze mille hommes qui allèrent se faire porter sur les rôles, en leur faisant connaître leurs obligations religieuses et sociales, et en leur facilitant les moyens de les remplir. Mais il n'en était pas ainsi : les miliciens se réunissaient une fois par mois pour recevoir d'un sergent quelques légères notions de tactique militaire; les gardes civiques n'avaient pas d'autre réunion ni de motif pour se réunir, de sorte que, loin de leur être utiles, ces exercices leur étaient onéreux et sans aucun avantage. Les exemples ne manquèrent pas de commandants qui cherchèrent à faire servir l'influence que leur donnait leur poste, pour exercer un véritable despotisme sur leurs hommes, en les employant à leur service personnel; mais ces cas ne furent pas fréquents. Le nombre des miliciens dans tout le royaume s'éleva à quinze mille huit cent cinquante-six hommes d'élite.

A peu près en même temps que le président Benavides,

successeur de Jauregui, prit possession de l'administration, eut lieu en 1781 le renouvellement des membres de l'Audience, qui occupa si fortement l'attention publique. Ce fut là une mesure générale que le cabinet de Madrid adopta pour l'Amérique. L'Audience de Santiago se composait de cinq membres, dont quatre juges et le fiscal. Le premier de ces juges, qualifié de régent[1], fut maintenu à son poste, parce que sa nomination à sa charge était postérieure au décret d'élimination qui s'exécutait : deux obtinrent leur retraite et restèrent à Santiago avec leurs appointements et leur titre[2]; les autres se rendirent en Espagne. La fin que se proposa le ministre des Indes, D. José de Galves, en adoptant cette mesure, fut d'arriver à une meilleure administration de la justice. Les Audiences furent, en différentes occasions, accusées de partialité, et le roi recourut à divers moyens pour arrêter le mal; mais aucun d'eux n'aboutit au résultat qu'il devait atteindre, parce qu'ils étaient facilement éludés. Ce renouvellement complet du tribunal suprême, composé de juges nouveaux dans le pays, sans relation d'aucun genre, décidés à administrer la justice suivant leur conscience, était la mesure la plus efficace qu'il parût possible de prendre alors dans l'intérêt public; mais, à notre avis, elle ressemblait à toutes les autres, et le remède perdit bientôt sa vertu; car ces juges eux-mêmes, en faisant de nouvelles relations, se trouvaient exposés aux mêmes embarras dont le roi voulait éviter le retour.

Le 16 juillet 1783, une violente tempête fit sortir le Mapocho de son lit, et causa de tristes ravages, surtout au monastère des Carmélites de Saint-Raphaël. La crue énorme du fleuve, amenée par une pluie abondante, fit, dès le principe, craindre les religieuses pour leur sécurité. Cette crainte s'accrut beaucoup encore, lorsque deux reli-

[1] D. Thomas Alvarez d'Acevedo l'était alors. (*Note de l'auteur.*)

[2] D. José Clément Traslaviña et D. Manuel Blanco Laycequilla. (*Note de l'auteur.*)

gieuses, étant montées à la tour vers une heure et demie après midi, s'aperçurent des progrès du fleuve, dont les eaux avaient franchi les quais et battaient déjà les murs du couvent. Elles se hâtèrent de faire part à la communauté du péril pressant qui la menaçait. Le désordre et la désolation s'emparent des pauvres religieuses; elles recourent aux prières et appellent les habitants à leur secours; mais nul n'ose, parmi plus de cinq mille personnes qui se trouvent sur la rive opposée, nul n'ose les secourir. A cette vue, un chevalier ému de compassion, D. Pedro Garcia Rosales, sans se préoccuper du danger auquel il exposait sa vie, se jeta dans les flots, traversa le fleuve, fit abattre quelques pans de murs sur les côtés du couvent et parvint ainsi à donner une issue aux eaux. Cependant les religieuses priaient dans le chœur avec larmes et gémissements, demandant au Seigneur l'accomplissement de sa volonté. Les sœurs qui se trouvaient malades au lit, puisant des forces dans leur terreur, s'habillèrent et allèrent également au chœur joindre leurs prières à celles de leurs consœurs. Mais le péril croissait de moment en moment, et déjà les religieuses désespéraient de leur salut. Dans cette extrémité, des hommes payés et envoyés par l'illustrissime Aldai, leur évêque, fendirent les eaux, arrivèrent presque épuisés au couvent, et s'introduisirent dans l'enceinte, où les eaux avaient monté déjà de près de deux vares. Ils brisent la porte de la tourière et pénètrent par-là dans les cloîtres, proclamant les ordres par lesquels l'évêque enjoignait absolument aux religieuses d'abandonner le couvent.

Sur ces ordres, les religieuses sortirent du chœur et trouvèrent les cours déjà inondées par les pluies qui tombaient du ciel sans interruption. Décidées à quitter le monastère, elles durent percer les murailles pour se frayer un passage, avant se résigner à ne prendre avec elles qu'un crucifix, et laisser à l'abandon tout le reste qui devint à l'instant la

proie du pillage. Le P. frai Manuel de la Puente, récollet franciscain, eut le bonheur d'enlever le tabernacle du milieu des eaux et le déposa dans son couvent.

Les religieuses furent portées à bras d'hommes jusqu'à une maison de campagne voisine; mais menacées là des mêmes dangers, par suite des progrès de l'inondation, elles durent aussitôt quitter ce refuge. Le prieur des Récollets dominicains, frai Sébastien Diaz, leur offrit un asile plus sûr et il alla les chercher lui-même, avec les voitures qu'il put se procurer dans des moments si difficiles. Quelques-unes des religieuses se servirent de ces moyens de transport; les autres durent prendre des bêtes de somme; et si celles-ci purent se plaindre des désagréments de l'inondation, celles-là ne souffrirent pas moins, soit parce que l'eau pénétrait jusque dans les voitures, soit parce que plusieurs voitures elles-mêmes se brisèrent en route. C'est à travers tant de peines que les pauvres religieuses arrivèrent à la résidence qui leur était offerte, c'est-à-dire à l'un des cloîtres du couvent des Dominicains, appelé la maison de Belen. Il s'y trouvait treize cellules, et après qu'on eut pris celles nécessaires pour l'usage général de la communauté, il en resta neuf pour le logement des religieuses qui étaient au nombre de vingt-huit, y compris les servantes.

Là, elles se livrèrent à leurs exercices habituels, conformément à leurs règles et cloîtrées; mais bien qu'elles eussent un oratoire où se célébrait le sacrifice de la messe, on n'y adorait pas le très-saint Sacrement; et les jours de communion, le prieur consacrait les hosties nécessaires.

Les Carmélites demeurèrent trois mois dans la maison de Belen, pendant qu'on en arrangeait une autre à usage de monastère, où le même prieur les transporta aussitôt que les travaux furent terminés. Elles s'y trouvèrent plus grandement et plus commodément, car elles y avaient un chœur et une chapelle, où reposait le Saint-Sacrement.

Néanmoins elle n'oublièrent pas leur ancien couvent, et entreprirent la réparation des parties qu'avait détruites l'inondation. Sœur Thadée de Saint-Joachim Garcia de la Huerta, religieuse du monastère, écrivit en vers de huit syllabes une relation de cet évènement, qui fut imprimée à Lima.

CHAPITRE XIV

SOMMAIRE. Édifices publics. — Santiago commence à s'embellir. — Pont magnifique sur le Mapocho. — Patriotisme de la municipalité de Santiago. — Hôtel-de-ville. — Monnaie. — Douane et Consulat. — Edifices religieux. — La cathédrale. — Saint-Dominique.

Le caractère pacifique de plusieurs des présidents que le roi nommait au Chili, les portait à s'occuper du bon ordre et de l'embellissement des villes, plutôt que d'une guerre d'extermination aux Araucans. Lorsque la guerre déployait son étendard sanglant, tous les travaux qui auraient pu contribuer à l'agrandissement et à l'ornement des localités étaient suspendus, et les préparatifs militaires absorbaient l'attention des gouverneurs. A la première époque de la conquête, lorsque tout le royaume constamment ébranlé et agité par les vicissitudes d'une lutte acharnée, les colons du Chili, incertains de leur avenir, se préoccupaient, en bâtissant leurs villes, de la force de la position et de la solidité des édifices, bien plus que de leur beauté et de leur magnificence. Mais à mesure que s'apaisèrent les tempêtes qui tourmentaient les colonies, véritables monuments de la domination espagnole, les chefs européens commencèrent peu à peu à s'occuper de l'embellissement des villes. Au dix-huitième siècle, tous les motifs qui avaient plus d'une fois fait [illegible] la ruine de la capitale du Chili, avaient disparu; et

c'est alors que le pacifique président Jauregui immortalisa son nom par la construction du pont superbe que le corrégidor D. Manuel Louis de Zañartu éleva, par son ordre, sur le Mapocho. Ce travail véritablement royal relia les deux parties de la ville de Santiago, coupée par les eaux de ce fleuve, qu'il est impossible de traverser à gué, au moment des crues. Après le pont vinrent les quais. L'inondation de 1783 avait détruit, jusque dans leurs fondements, les anciens ouvrages qui mettaient la ville à l'abri des débordements, et il était à craindre, qu'en cas de nouvelle inondation, la capitale du royaume ne fût convertie en un véritable lac. Mais le manque de fonds était tout d'abord un obstacle qui empêchait la municipalité de s'arrêter à la pensée d'une entreprise non moins dispendieuse qu'urgente. Les ressources de la ville, extrêmement restreintes, se trouvaient engagées par les travaux antérieurs, et le projet en question, outre qu'il dépassait démesurément le montant de ces mêmes ressources, ôtait pour long-temps tout espoir d'amortir les anciennes dettes. L'ardent patriotisme des membres de la municipalité aplanit cet obstacle. Chacun d'eux s'engagea à recueillir une certaine somme pour entreprendre les travaux, en se mettant soi-même le premier sur la liste des souscripteurs. C'est ainsi qu'on put commencer, en 1789, ce bel ouvrage du quai du Mapocho, qui sauva si souvent Santiago de sa ruine. Plus tard le roi y contribua avec des fonds de son trésor, qui permirent de l'achever. Benavides, successeur de Jauregui, profita également de la paix pour mettre ses soins à la construction de l'Hôtel-de-ville élevé sur la place principale de Santiago. C'est au célèbre architecte D. Joachim Toesca qu'on doit les plans et les dessins adoptés pour ce vaste édifice, dont on jeta les fondations sous la direction du même Toesca. Le magnifique palais de la Monnaie, que l'on évalue avoir coûté environ un million de piastres, et qui est sans con-

trędit un des plus beaux et des plus somptueux édifices d'Amérique, fut aussi commencé sous l'administration de Benavides, et seul il suffirait à perpétuer la mémoire de son fondateur. La Douane et le Consulat, deux monuments superbes qui embellissent la capitale, sont dus au président D. Ambrosio O'Higgins, et les plans en ont été tracés par l'ingénieur D. Augustin Caballero.

Les temples furent aussi l'objet d'améliorations immenses; les communautés de la Merci, de la Compagnie de Jésus et de Saint-Augustin, érigèrent les églises les plus remarquables : celle de la Merci dut en partie sa construction à la générosité du citoyen D. Dominique Valdès y Carrera. Mais deux édifices religieux l'emportent sur tous les autres; d'abord, la cathédrale, dont l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo posa la première pierre, comme nous l'avons dit ailleurs. L'évêque D. Manuel d'Alday consacra deux cent cinquante mille piastres à la continuation des travaux, et procéda à la bénédiction de l'église avant qu'elle ne fût achevée. A l'exception du frontispice, elle fut terminée en 1830, grâce aux efforts du chapitre ecclésiastique du diocèse, et l'on a calculé qu'à cette époque elle avait coûté huit cent mille piastres. Puis, le magnifique temple de Saint-Dominique, dont frai Manuel Rodriguez del Manzano Ovalle posa les fondations en 1747. Frai Clément Venegas fut chargé de diriger les travaux et de recueillir les fonds nécessaires à leur achèvement : il s'acquitta de sa difficile mission avec un zèle et une activité incroyables. Elevé successivement à la dignité de prieur du couvent et à celle de provincial, il ne la négligea point pour cela un seul instant. La dédicace de cette église eut lieu le 13 octobre 1771, en présence du président D. François Xavier Morales et de toutes les autorités [1]. Ce somptueux édifice ne fut entièrement terminé qu'en 1788.

[1] *Voir le document n° 43.*

CHAPITRE XV

SOMMAIRE. D. Louis Muñoz de Guzman prend le gouvernement de l'Etat. — Effets que produisent les manières de ce fonctionnaire. — Il commence des entreprises importantes. — Patriotisme du citoyen D. Louis de la Cruz. — Récit de son voyage, de la Conception jusqu'à Buénos-Ayres, à travers la Cordillère des Andes. — Résultats de ce voyage. — Mort du président Muñoz. — Le brigadier D. Francisco Antonio Carrasco prend les rênes de l'administration à la Conception. — Caractère de ce nouveau gouverneur. — Luttes avec l'Audience et la municipalité de Santiago. — Violence commise contre trois citoyens respectables. — Fin du gouvernement de Carrasco.

Les derniers fonctionnaires auxquels la cour de Madrid avait confié les destinées du Chili étaient des hommes pacifiques par caractère, capables d'assurer l'avenir des entreprises grandioses qu'avaient dû laisser inachevées des gouverneurs actifs comme O'Higgins, plutôt que d'en commencer de nouvelles. Tels furent le marquis d'Avilès et le maréchal Pino, prédécesseurs de D. Louis Muñoz de Guzman. Cet ancien marin se présenta à Santiago, le 21 janvier 1802, pour prendre le gouvernement de l'Etat que lui confiait Charles IV, en récompense d'une longue suite de services rendus à la couronne dans sa carrière militaire. Sa croix de Commandeur de l'ordre de Saint-Jacques et son grade de chef d'escadre étaient des titres suffisants pour faire juger de sa valeur comme soldat; mais son caractère plein

de douceur, ses manières délicates et souverainement aimables, ses procédés prévenants et bienveillants envers toute espèce de personnes, étaient des qualités bien plus propres encore à le faire aimer de tous ceux qui le connaîtraient. Courbé sous le poids de son grand âge, il laissait encore percer une vivacité toute juvénile et une intelligence assez active pour manier habilement les rênes de l'administration. La plupart des anciens présidents avaient conservé un ton grave et sévère, au moyen duquel ils prétendaient se concilier les respects dûs à la haute magistrature dont ils étaient investis. Muñoz avait des idées autres et vraiment plus philosophiques. L'autorité impose par elle-même aux citoyens le respect qu'elle mérite, et c'est dans leur conscience que doit résider l'obligation de l'honorer. La loi et la morale cesseraient d'exister chez un peuple, du moment où, pour faire respecter ceux qui gouvernent en leur nom, il serait absolument nécessaire de les entourer d'un apparat extérieur, le plus souvent ridicule, et toujours fastidieux et blessant. Muñoz leva le rideau mystérieux qui dérobait le gouverneur à ses administrés, et se montra partout comme le plus simple citoyen. Amateur de la musique et des autres divertissements qu'elle entraîne, il se rendait avec plaisir aux assemblées auxquelles il était invité, et les animait même par la gaieté de son caractère, sans sortir toutefois des bornes de la modération dont il ne s'écartait jamais. Cette conduite franche de Muñoz le fit beaucoup aimer des Chiliens, surtout des grands qui le voyaient de plus près. Doña Louise D'Asterripa, sa femme, qui avait été dame d'honneur de la reine Louise, contribuait de son côté à augmenter la popularité de son mari. Son palais présentait une réunion continuelle de dames; et ses salons, ornés dans le goût européen, s'ouvraient fréquemment pour recevoir les familles auxquelles elle offrait des bals. On pourrait trouver ces détails prolixes et même puérils; mais nous avons cru



devoir les relever avec soin, parce qu'en définitive ce sont là des faits qui exercèrent dans le pays une influence salutaire. Voici les résultats qu'ils produisirent, à notre avis : 1° Ils firent respecter l'autorité pour elle-même et non pour les signes extérieurs qui d'ordinaire l'accompagnent, en enseignant pratiquement que celui qui gouverne est semblable aux autres hommes, attendu que le pouvoir temporel qu'il exerce ne change pas sa commune condition; 2° ils assurèrent au président la popularité nécessaire pour rendre agréables les actes de son administration; 3° ils ramenèrent l'union des esprits chez les habitants de la capitale auparavant divisés; 4° ils introduisirent les idées d'association, destinées à opérer plus tard dans tout l'Etat comme élément de civilisation et de liberté. Enfin, ils procurèrent d'autres avantages, que les évènements postérieurs feront eux-mêmes connaître.

Il y avait long-temps que les habitants de Santiago réclamaient vivement l'exécution d'un grand canal qui devait détourner les eaux du Maipo pour les attirer dans le Mapocho, après avoir arrosé les vastes plaines qui s'étendent entre les deux rivières. D'autres gouverneurs, d'accord avec la municipalité, avaient donné au projet l'attention qu'il méritait; mais les différents moyens qu'ils avaient imaginés, avaient toujours échoué, sans produire aucun résultat favorable à l'entreprise. Muñoz en appréciait l'immense portée; il comprenait que ce canal deviendrait pour Santiago une source intarissable de richesses. Il chargea l'ingénieur D. Olaguer Feliu de reconnaître les travaux déjà commencés pour le même objet, et de calculer quels seraient les fonds nécessaires pour les terminer s'ils pouvaient servir, ou pour les reprendre à nouveau s'ils devaient être inutiles. C'est le second cas qui se présenta : les déblais effectués pour dériver les eaux n'avaient pas le niveau nécessaire, et la direction de la ligne des travaux était d'ailleurs fausse. Le devis de l'ingénieur

s'éleva à cent mille piastres pour le nouveau travail, et le président nomma une commission chargée de le diriger jusqu'à son achèvement. On se mit donc à l'œuvre avec ardeur à la fin de 1802; mais les difficultés immenses qui arrêtaient à chaque pas l'entreprise, refroidirent peu à peu le zèle de la commission et firent en même temps croire à l'impossibilité du succès.

Tandis que la pensée d'une entreprise si utile agitait Santiago, la Conception commençait à s'occuper d'un projet bien autrement important, dont les résultats devaient être incalculables pour la grandeur future et la prospérité du pays. Il s'agissait de découvrir un chemin facile et battu qui mettrait en communication directe avec Buénos-Ayres les provinces du Chili, et particulièrement celles de la Conception, de Valdivia et de Chiloé. Cette idée que suggéra D. Justo Molina, qui affirmait non-seulement que ce chemin existait, mais que lui-même l'avait parcouru à une époque fort éloignée, enthousiasmait les bons citoyens, dévoués à leur patrie, et surtout à la Conception, dont les habitants devaient profiter plus amplement des avantages qui en proviendraient. La municipalité pria le président de vouloir bien favoriser cette recherche, et Muñoz, sans opposer la moindre difficulté, donna l'ordre à l'intendant de la Conception, le colonel D. Louis d'Alava, de fournir à l'entreprise des secours nécessaires [1].

Un patriote, dont le cœur désirait le plus vivement le développement de son pays, s'offrit spontanément à entreprendre le voyage, qui, par sa nature même, devait être fatigant et pénible. C'était D. Louis de la Cruz, alcade de la municipalité de la Conception. Il n'ignorait pas les dangers auxquels il s'exposait en traversant, comme c'était nécessaire, des terres, les unes habitées par des tribus ennemies, les autres presque inconnues; mais cette considération ne le

[1] *Document n° 44.*

retint pas, et dès qu'il eut reçu les instructions du gouverneur, et que son escorte, composée de l'ingénieur D. Thomas Quesada, du lieutenant de dragons D. Nicolas Toledo, des lieutenants de milice D. Joachim et D. Angel Prieto et de quelques soldats, eut fait ses préparatifs, il partit de la Conception le 29 mars 1806, dans la direction du fort d'Antuco, dont il gravit la cime pour explorer le fameux volcan de ce nom. Le voyageur raconte, de la manière suivante, cette exploration si intéressante pour les sciences naturelles : « Du moment où je pensai à rechercher ce chemin, je résolus de m'élever jusqu'au haut de la montagne, pour reconnaître la grandeur du cratère et les matières qui se trouvent à son orifice. Le commandant du fort et les autres personnages que je prévins que cette excursion m'empêcherait de retourner pour l'heure du dîner, et qu'ils ne devraient par conséquent pas m'attendre, cherchèrent à me détourner d'une tentative qui me coûterait la vie, m'assurant que le terrain était plein de fondrières s'ouvrant sous le moindre poids; que de grandes pluies et de forts orages régnaient autour du volcan; qu'en outre la tradition rapportait que, victimes d'une semblable audace, plusieurs hommes y avaient péri, sans qu'on eût su leur fin. Je cherchai de mon côté à les dissuader de ces idées, d'autant plus que j'avais déjà fait l'expérience d'une montée et d'une descente. Je leur représentai qu'à la saison des chaleurs le feu du volcan se tient tranquille, et que c'est au mois de mai, à l'époque où les eaux grossissent, qu'il s'échappe avec une telle violence qu'on peut apercevoir les jets de flammes, de la plus grande partie du diocèse. Il est peut-être certain que des Indiens ont péri dans la tentative, pour s'être approchés imprudemment d'une issue ou ouverture quelconque par où les feux du volcan peuvent venir à jaillir dans les parties les plus élevées de la montagne, comme à sa base. Bien plus, du point où je suis allé, on découvre plusieurs cratères d'où

j'ai supposé que s'écoulaient les laves lancées du foyer que l'on voyait incandescent. L'ardeur du feu intérieur produit un bruit continuel qu'on entend plus ou moins, suivant le temps, et qui parfois augmente jusqu'au point de faire un fracas aussi fort que celui d'un coup de canon.

» Je ne pus réussir dans mon projet, à cause des obstacles que me présentèrent les scories; je ne pus non plus faire croire à ces naturels qu'il était possible de monter au volcan et d'en descendre : car, comme toute cette matinée avait été sereine et belle, à peine nous trouvâmes-nous au milieu des scories, que souffla un petit vent du nord, lequel suffit pour amasser tant de nuages, que dès quatre heures du soir tomba sur nous une forte pluie; elle ne cessa point jusqu'au jour suivant, et elle fut suivie d'une grosse neige qui couvrit les sommets de la *Sierra Velluda* et du volcan, des Cordillères du Taureau, lesquelles se trouvent de l'autre côté du fleuve, et de la chaîne desquelles dépend la vallée de Tupan, ainsi que les sommets de Malacura, que nous avons au sud de notre fort. Pour ces gens ignorants, la pluie et la neige arrivèrent uniquement, parce que nous avions gravi la montagne de feu, dans le dessein de l'explorer, et il n'y eut pas moyen de les tirer de là, quelques raisonnements que je fisse. »

Cruz parvint au terme de son long voyage le 25 juillet, et se présenta, à Cordoue du Tucuman, au vice-roi et capitaine général des provinces du Rio de la Plata, qui se trouvait dans cette ville pour le moment, par suite de la prise de Buénos-Ayres, que les Anglais venaient d'emporter. Suivant les données minutieuses qu'il transmit, il était non-seulement possible, mais très-facile d'exécuter le chemin de communication projeté, moyennant une dépense dont le devis s'élevait à un peu plus de quarante-six mille piastres.

Il ne nous est pas possible d'analyser le récit de ce voyage, écrit en forme de journal, sans autre ordre que celui des

évènements qui se succédaient dans la marche, et des lieux par où se dirigeait la petite troupe. Mais il annonce partout un observateur attentif et infatigable. La candeur et la simplicité de sa narration, la minutie des descriptions, les scènes dramatiques qu'amenèrent différentes rencontres avec les Indiens, ses dialogues, et jusqu'à la relation des préparatifs du voyage, et des incommodités et des dangers qui l'accompagnèrent, donnent à cette partie de l'ouvrage un intérêt que présentent rarement les écrits des voyageurs, lesquels, soit souverainement occupés d'eux-mêmes, soit exclusivement voués à l'objet scientifique ou au but commercial de leur expédition, négligent la couleur locale que notre auteur emploie avec un si grand succès. Son recueil est divisé en journées, dont chacune contient l'histoire des évènements et du voyage du jour, avec la description plus ou moins étendue des objets qui, dans l'intervalle, appelèrent son attention, et finit par le récit de l'arrivée de Cruz au fort de Melicué.

Cette partie de l'ouvrage est suivie de la *Description de la nature des terrains que comprennent les Andes occupées par les Pehuenches, et les autres contrées jusqu'au fleuve du Chadileubu*. L'introduction que nous allons transcrire donnera une idée de l'importance de cette description :

« Bien que la fécondité et la richesse du territoire du Chili paraissent avoir été exagérées par quelques-uns des écrivains qui l'ont connu, et par quelques autres qui ont donné des détails sur ses abondantes productions et sur ses ressources, je ne crains pas de dire qu'aucun d'eux n'a pu jusqu'ici présenter un tableau complet de ces contrées, à cause du petit nombre de colonies espagnoles qui s'y trouvaient, et du triste état de l'agriculture, sans les travaux de laquelle on ne peut, en général, rien dire d'un terrain. Je suis né dans ce pays, et quoique je n'aie pas encore quarante ans, et que j'aie passé la plus grande partie de ma

vie au collége, sans notions sur la campagne, j'y connais depuis seize ans tant de terrains des plus fertiles, tant de mines récemment découvertes, tant de forêts, tant d'eaux thermales, tant de fruits, enfin tant de nouvelles colonies, qu'il serait nécessaire d'écrire des volumes entiers pour les décrire. Il ne serait pas hors de propos d'entrer à cet égard dans quelques détails, à cause de l'importance qu'ils auraient pour faire connaître les avantages que retirerait Buénos-Ayres de la route en question ; mais mes travaux continuels m'en empêchent, et je me contente de faire observer qu'à cette époque il y avait à peine deux vaisseaux qui transportassent des blés et des vins de la Conception à Lima, et qu'aujourd'hui il y en a treize, et qu'on voit d'ailleurs ces produits en bien plus grande abondance qu'alors. Le montant des dîmes s'est accru, par une proportion excessive, de plus des deux tiers.... Les chaînes de montagnes voisines de la mer qui ont, en certains endroits, jusqu'à vingt lieues de large, et en d'autres, moins que dix, on les a connues de mon temps même, désertes et sans autre destination que l'exploitation des bois et le parcours de rares [illegible], et aujourd'hui les voilà pleines de bourgades, [illegible], de récoltes, de cabanes et de mines d'or, et de [illegible] le versant occidental des Andes, dont les vallées [illegible] occupées par les Indiens Pehuenches et dont on ignorait [illegible], est maintenant couvert de nos familles, de [illegible] de notre agriculture, qui produit cent pour un [illegible] on ne regardait même pas les ports ni les [illegible] plus propres à y établir des chantiers, nous avons [illegible], outre celui de Talcahuano, d'où l'on a lancé [illegible] deux frégates, dans le courant de la seule année [illegible], celui de Saint-Vincent, celui de Manzano, celui du [illegible], celui de l'embouchure d'Andalien et celui du Tomé, [illegible] on a construit diverses embarcations grandes [illegible]. Les bois connus dans le pays sous le nom

local de *lingues*, de *litres*, de *pellines*, les cyprès et différents autres qui abondent dans les forêts voisines de la côte, et surtout les cyprès propres à la mâture des navires de haut-bord, qui se trouvent dans les forêts de la partie occidentale des Andes, se transportent avec la plus grande facilité; les premiers par les eaux de l'Andalien, qui traverse les montagnes de la côte et se jette dans la mer entre le château de Penco-el-Viejo et le port de Talcahuano, et les seconds par le cours du Biobio, qui descend, à partir des Cordillères, à travers les districts de Los Angeles, de Rere et de Puchacai, pour longer ensuite les pentes de la Conception et tomber dans la mer Pacifique, près de Saint-Vincent. Ces bois sont si estimés, qu'indépendamment des bâtiments qu'ils servent à construire sur les lieux, on les expédie en radeaux et autres pièces à Callao, pour le radoub des bâtiments qui retournent à d'autres rivages.

» L'augmentation de population qu'on remarque dans le diocèse de la Conception développe naturellement l'exploitation des mines déjà connues, comme celle des mines nouvelles et abondantes que l'on découvre souvent, et dont l'or a ordinairement plus de vingt-deux carats. On exploite depuis peu à Puchacai, une mine d'or de lavoir, d'où l'on a tiré des pépites valant de trois à cinq cents piastres, qui ont été échangées à la Conception, et l'on a extrait d'une autre mine à Itata, des morceaux non moins volumineux, qui ont enrichi plusieurs personnes. »

Après quelques détails intéressants sur la température et sur les produits agricoles du sud, comparés avec ceux des environs de Santiago, nous trouvons quelques renseignements topographiques. « La chaîne des Andes, comme le disent tous les géographes, devient beaucoup plus basse, à mesure qu'elle s'étend vers le midi. Tous les Indiens Pehuenches et Guilliches qui habitent la contrée, conviennent de ce point, et ajoutent même que plus elle avance vers le

nord, plus tôt elle se couvre de neiges, et plus tard elle permet le passage. Je me mis à causer là-dessus avec les vieillards de ces réductions, et ils appuyèrent leur dire sur leur propre expérience. Manquel m'assura que, de l'autre côté de Limayleubu, on peut traverser les Andes, du levant au couchant, en passant sur des collines peu élevées et dépourvues de neige. Carrilon m'affirma que les Guilliches, au fort de l'hiver, communiquaient aux Indiens de la savane le résultat de leurs entreprises, et leur demandaient même des secours, s'ils en avaient besoin. On doit trouver en d'autres endroits l'ancien chemin que la tradition nous atteste avoir relié les villes de l'Impériale, d'Osorno, de Valdivia, de Villarica, etc., à celle de Buénos-Ayres. On trouve une certaine mention de cette communication dans la lettre du P. Jésuite Imonsff, laquelle existe à Valdivia, et dont j'ai reçu une copie conçue en ces termes : — Ancienne ville de Villarica, 4 mars 1716. — Il y a aujourd'hui quarante jours que je m'occupe de l'étude de ces terrains, à laquelle j'ai été poussé par les notions que je me suis procurées près de différentes personnes et dans différents écrits sur la richesse des mines, sur la beauté et sur les autres ressources du pays pour l'existence humaine; et vraiment, après avoir reconnu la grande vraisemblance de ces relations (qui jamais dans mon opinion n'avaient mérité une sérieuse attention), je n'hésite pas un instant à dire que mon travail a bien mérité d'être taxé d'insignifiance, quand je me suis chargé, moyennant quelques données de cosmographie, de décrire les particularités de cette cité détruite. Mais bien que ces relations n'aient pas eu l'avantage d'être[1] faites avec les soins qu'elles réclamaient et qu'elles réclament, on ne doit pas moins les estimer, parce qu'elles serviront de guide à l'intelligence de l'homme qui voudra les examiner, pour faire connaître au public, que cette ville disparue constitue

[1] Assaisonnées à l'huile, dit le texte. (*Note du traducteur.*)

le plus riche trésor de ce royaume, puisque tout son district possède des mines très-abondantes d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, d'étain et, bien mieux, de diamants. Villarica se trouve au 38e degré environ de latitude, au midi et sur les bords d'un très-grand lac, à trois lieues de distance d'un volcan. Pour le peu que j'ai pénétré dans les domaines du cacique Pucon, à une distance, ce me semble, de quatre lieues, j'ai vu, dans une crevasse de montagne[1], une mine de cuivre si abondante que beaucoup de grands rochers tout entiers sont composés, pour moitié, de ce métal, et que d'autres en laissent apercevoir des filons gros comme des bras d'hommes, de sorte que l'industrie n'aurait, pour en profiter, que la dépense de l'outil. Dans le voisinage se trouve, au pied d'une roche, une mine très-abondante, aux bords de laquelle je prends des pépites, qui, quoique petites, doivent contenir un peu plus d'une once d'or, si pur et si net, que je crois qu'il l'emporterait sur les minérais les plus riches que l'on connaisse. A une petite distance de là j'ai vu différentes ouvertures de mines et différents placers. Je n'ai examiné les métaux que d'une seule mine, et je comprends que la Providence n'a pas voulu que je m'attachasse à l'exploration de toutes ces richesses, à cause des progrès que fait la cupidité par la possession d'une fortune si inconstante. A six lieues de cette colonie, j'ai vu quelques collines appelées Uhcipise, toutes de silex et pleines de placers, dans lesquels on s'aperçoit qu'on a pénétré pour en arracher des diamants; et quoiqu'ils ne soient pas visibles, je ne doute pas, par suite de mon expérience, que ces collines n'abondent en diamants. Désireux de reconnaître une partie quelconque du chemin qui court de l'autre côté de la Cordillère, considéré comme si bon par ces Indiens et exécuté par les anciens colons, j'allais en remarquant, pour le peu que j'ai pu pénétrer, qu'on avançait dans la plus

[1] Ou *quebrada*.

grande partie de la cordillère, sans montée, et qu'après le lac seulement on gravit un plateau quelque peu montueux pour arriver à des champs, où l'on entre à peine qu'on rencontre un beau lac, et au bout du lac un volcan nommé Rico-Leufu. Je ne sais comment on pourrait se faire une idée de la beauté de ce lac et de son volcan, situés au milieu d'une plaine si curieuse, et si c'est là que se trouve le chemin de Buénos-Ayres, que les Indiens m'assurent être proche, et comme mes observations me le font connaître, ce volcan peut servir de guide à quiconque a l'intention de se diriger vers cette ville. Enfin, mon Père, le journal et le plan que je suis parvenu à dresser vous permettront, mieux que toutes mes paroles, d'apprécier à votre aise tout ce qu'il y a là d'admirable, et que je ne saurais vous décrire si à la hâte en quelques lignes. — P. Imonsff.

» Les Pehuenches, continue le voyageur, ne firent aucune mention, en me parlant, des lieux que cite cette lettre, ni du volcan qu'elle place dans les savanes de l'est. Il est possible qu'il se soit éteint, comme celui de Payen, et d'autres volcans sans nom dont on ne connaît l'existence qu'aux scories, et comme ces contrées sont au pouvoir des Guiliches, il est encore possible que les tribus qui n'y passent pas, à cause de leur hostilité, n'en aient aucune notion. Ce qui est certain, c'est que le nom seul de cette ville fait comprendre de quelles richesses elle devait abonder. »

L'auteur entre dans l'énumération des chutes d'eau qu'il rencontra dans sa marche.

Elles sont en grand nombre, et leur eau est de si excellente qualité qu'il en compare la plus mauvaise à celle de la meilleure des sources connues dans le reste du Chili. « Elles coulent toutes sur un lit de céleri, et telle est l'abondance de cette herbe salutaire, qu'en beaucoup d'endroits elle en empêche le libre cours. » Le lac le plus con-

sidérable qui se trouve dans cette partie de la Cordillère est celui de la Laja, auquel Cruz donne dix à douze lieues de circonférence. Les bords en sont montueux et escarpés.

La composition et la forme géologique de cette partie des Andes attirèrent spécialement l'attention de notre voyageur. « On dit que la chaîne des Andes est composée de trois plans; mais je l'ai vue avec la plus grande attention, et je sais qu'elle se compose de plans innombrables, et il y a là des séries de montagnes incalculables pour l'homme. Je puis seulement dire que c'est une chaîne de collines telle, que l'on aperçoit tout d'abord une cordillère du nord au sud, et qu'en marchant un peu plus loin, on en voit une autre allant de l'est à l'ouest. Enfin, je ne traversai pas d'autre cordillère que celle de Pichachen et celle de Colcholmaguida; et de l'un et de l'autre côté du chemin, je vins laissant des monts de hauteur et de direction tout-à-fait différentes, tantôt se rattachant les uns aux autres, tantôt isolés. Et dans le nombre infini de ces montagnes il est certain qu'on en trouverait à peine, qui ne cachent de délicieuses vallées, de l'eau et des minéraux. »

L'énumération que fait le voyageur des productions des trois règnes qu'il a observés lui-même, doit appeler l'attention des naturalistes. La saline souterraine d'Anquico, qui a peut-être une lieue d'étendue, et la saline superficielle de Pichi-Nenquen, dont l'abondance, suivant Cruz, est inépuisable, deviendront avec le temps des objets importants de spéculation scientifique et commerciale. On peut en dire autant du mont de Polcura, situé dans les environs de la Capilla. La description que fait l'auteur de la roche dont cette montagne est formée, pourrait bien s'appliquer au cyanite des chimistes modernes, dans l'opinion de José Joachim de Mora.

L'effet de ce voyage fut de nous procurer immédiatement une connaissance plus détaillée de la partie méridionale de

la grande cordillère des Andes. « Ce grand côté de la physionomie géologique du Nouveau-Monde, comme l'appelle un écrivain contemporain, est encore un secret aux yeux de la science. La région septentrionale a été explorée en partie par quelques voyageurs instruits; le développement de ses principales ramifications est connu; on possède des données sur ses principales richesses minérales et botaniques, sur la position de ses volcans et de ses pics de neige; mais la partie méridionale, celle qui limite à l'orient le territoire du Chili et finit au cap Horn, est encore enveloppée dans l'obscurité. Malte-Brun, qui a consulté, pour rédiger son *Précis de Géographie*, les relations de tous les voyageurs, se borne à une rapide description, que nous copions, à cause de sa brièveté, et parce qu'elle fait voir le vide que laisse dans la science cette intéressante partie du globe. »

« Les Andes du Chili ne *paraissent* pas le céder en hauteur à celles du Pérou, mais leur nature est *moins connue*... Les volcans y sont *probablement* plus rares.... Les chaînes latérales disparaissent, et la Cordillère elle-même ne paraît offrir qu'une seule crête. Plus au sud, dans le nouveau Chili, la Cordillère se rapproche si fort de l'Océan, que les ilots escarpés de l'archipel des Huaytecas *peuvent être regardés* comme un fragment détaché de la chaîne des Andes. Ce sont autant de Chimborazo et de Cotopaxi, mais noyés aux deux tiers dans les abîmes de l'Océan. Sur ce continent, le cône neigé de Cuptana s'y élève environ à deux mille neuf cents mètres; mais au sud, vers le cap Pilar, les montagnes granitiques s'abaissent jusqu'à quatre cents mètres et même jusqu'à de moindres hauteurs. D'après les récits des navigateurs, *on est tenté de regarder* la plupart des extrémités méridionales des Andes, sur le détroit de Magellan, comme des masses de basalte qui s'élèvent en colonnes[1].

[1] Malte-Brun. *Géographie universelle*, livre 189.

Le voyage entrepris par Cruz peut grandement contribuer à donner des idées plus exactes sur cette partie de la charpente du globe [1]. Nous avons lu son ouvrage avec attention, et nous croyons qu'en le publiant on rendrait un service réel au public éclairé, et surtout à ceux qui s'intéressent à la prospérité de ces pays. L'excursion de D. Louis Cruz, considérée à ce seul point de vue, fut donc un service de la plus haute importance rendu aux sciences naturelles. Elle montre en outre avec quelle facilité on pourrait établir une route directe et une communication rapide pour les relations commerciales entre les provinces Argentines et les provinces méridionales du Chili, et les avantages immenses qu'en retireraient les deux pays. Il est bien regrettable que ce projet d'une importance capitale pour les deux Etats soit alors resté sans effet [2].

Le président Muñoz mourut tout-à-coup à Santiago le 10 mars 1808, et sa mort causa de profondes impressions de douleur aux habitants du royaume qui l'aimaient sincèrement. Le roi avait prescrit qu'en cas de décès ou d'absence du président, le gouvernement par intérim fût remis non plus à l'Audience, comme auparavant, mais à l'officier de l'armée du grade le plus élevé qui se trouverait dans le pays. C'était en ce moment, au Chili, le brigadier du génie

[1] Littéralement : de l'*épine dorsale* du globe. (*Note du traducteur.*

[2] Ces idées n'ont pas été oubliées, car les journaux du mois de décembre 1854 contenaient l'article suivant :

« MM. Allan, Campbell et Buschental sont de retour de leur excursion entreprise entre Valparaiso et Rosario, dans le but de chercher un passage pour l'établissement d'un chemin de fer à la base des Andes et à travers les Pampas, jusqu'à Buénos-Ayres, et les renseignements qu'ils ont rapportés sont très-favorables à l'entreprise, dont la dépense est, quant à présent, évaluée à vingt-six millions de piastres. »

On ajoutait :

« Des gisements aurifères ont été découverts dans les rues de Santiago, au cœur même de la ville, et aussitôt des dispositions ont été prises pour les mettre en exploitation. » (*Note du traducteur.*)

D. Francisco Antonio Carrasco, qui se fit en effet reconnaître à la Conception le 1er avril, c'est-à-dire peu de jours après la mort de son prédécesseur. Il se rendit le 22 du même mois à Santiago, où l'Audience et la municipalité le reconnurent à leur tour dans les formes accoutumées. Carrasco formait avec Muñoz un contraste tout à son désavantage personnel. Carrasco, tout-à-fait impropre au gouvernement par son incapacité, ne l'était pas moins par ses manières brusques, par son attachement excessif à ses opinions dans lesquelles il s'obstinait opiniâtrément, et surtout par le grand despotisme et par l'arbitraire qui régnaient dans toutes ses mesures.... « Occupé de ses nègres et de ses chevaux, il négligeait l'administration des affaires publiques à laquelle il n'entendait rien [1], laissant chacun agir à son gré pour tout ce qui ne touchait pas à sa personne ou ce qu'il ne plaisait pas à son caprice de régler. » Il est facile de prévoir quelles conséquences devait amener une conduite semblable. Si à une autre époque les Chiliens avaient pu supporter les vexations d'Ibañez et les procédés d'Ustariz et d'autres gouverneurs comme ceux-là, maintenant leurs idées étaient bien différentes, les lumières s'étaient considérablement répandues, et les citoyens savaient fixer les bornes de l'obéissance due aux chefs de l'Etat. Carrasco, peu de temps après son entrée au pouvoir, se trouvait déjà en lutte ouverte avec l'Audience royale et avec la municipalité de Santiago. Le principal grief était pour lors la révocation injuste de l'assesseur du gouvernement, D. Pedro Diaz Valdès, et du greffier de l'Audience, prononcée par Carrasco, pour pouvoir placer D. Juan José Campos et D. Juan Francisco Meneses, tous deux, ses partisans et ses affidés. Mais ce qui porta au comble l'irritation des habitants de Santiago, ce fut l'emprisonnement de

[1] *Mémoire sur la révolution du Chili*, par D. Bernard O'Higgins. (*Note de l'auteur.*)

D. Juan Antonio Ovalle, de D. José Antonio Rojas, et de D. Bernard Vera. Le président s'était formé un cercle de gens, qui s'ingéniaient à soupçonner le crime dans les actions des citoyens les plus innocentes, et ces trois hommes respectables étaient victimes des délations et des machinations de cette coterie. Au milieu de la nuit du 25 mai 1810, ils furent surpris dans leur lit et conduits au quartier des dragons, d'où vers deux heures on les fit partir précipitamment pour Valparaiso, sur les ordres exprès du gouverneur. Les prisonniers furent placés à bord de la frégate l'*Astrée*, laquelle se tint aussitôt prête à mettre à la voile au premier avis.

Ce coup d'éclat du despotisme émut tout Santiago; l'auditeur D. Félix Baso, qui se transporta à Valpar iso, pour recevoir les aveux des prisonniers, ne les trouva coupables d'aucun délit, et il ordonna en conséquence qu'ils pussent communiquer entr'eux, et retourner à terre. D. José Grégoire Argomedo, qui venait de remplacer Rojas dans la charge de procureur de ville, fit au gouverneur des représentations respectueuses, et demanda, au nom du corps dont il était membre, le retour des trois prévenus. Le président fit entendre à D. José, comme à tous ceux au nom desquels il parlait, que les prisonniers ne sortiraient pas du pays, mais qu'au contraire ils seraient immédiatement mis en liberté et réintégrés au sein de leurs familles. La ruse et la perfidie sont toujours entrées dans le système gouvernemental de tous les tyrans, et en cette occasion elles remplirent un rôle fort important dans le cabinet de Carrasco. Au moment où il faisait ces promesses et en amusait la municipalité et les principaux habitants de Santiago, l'officier chargé de garder les prisonniers présentait au gouverneur de Valparaiso un ordre signé du président, pour conduire Rojas, Ovalle et Vera, à bord de la corvette marchande *Miantina*, qui devait les transporter sur les côtes du Pérou (10 juillet

1810). Cette nouvelle fournit encore un aliment à l'indignation publique, déjà soulevée par les allures du gouverneur. Plus de trois cents citoyens se joignirent au conseil de la ville pour protester contre un attentat si odieux; et une députation, composée du premier alcalde D. Augustin Eyzaguirre et du procureur D. José Grégoire Argomedo, demanda la comparution du président dans la salle municipale, pour répondre aux justes griefs qui résultaient de son hypocrite conduite (11 juillet). Carrasco dédaigna de comparaître, sur la démarche de cette députation populaire. En apprenant ce refus, les citoyens réunis se rendirent en masse à l'Audience. La voix énergique des représentants du peuple accusa alors le président Carrasco, en présence des auditeurs, de repousser la demande toute juste, qui réclamait sa comparution. L'Audience députa un de ses membres, D. Manuel Irigoyen, pour représenter au président l'énergie des exigences de la population, auxquelles Carrasco finit par céder, en se rendant au tribunal. Argomedo commença alors sa harangue, au nom du conseil et du peuple amassé au nombre de plus de dix mille hommes. Il reprocha d'abord au gouverneur la perfidie de sa conduite, les mauvaises dispositions qu'il avait manifestées aux habitants de Santiago, et le mépris qu'il avait montré envers leur conseil. Il conclut en demandant d'abord le retour immédiat des prisonniers, puis la déposition du secrétaire du gouvernement, D. Judas Thadée Reyes, de l'assesseur intérimaire D. Juan José Campos et du nouveau greffier D. Juan Francisco Meneses. Carrasco, pressé par l'Audience, apostilla la pétition de l'*accordé* sacramentel. Mais quelqu'empressement que missent les citoyens pour devancer le départ des prisonniers, la *Miantina* avait déjà mis à la voile, quand la nouvelle de la décision parvint à Valparaiso. D'ailleurs ces concessions arrachées, pour ainsi dire, de vive force au président, ne donnaient au peuple aucune garantie qui assurât



pour l'avenir une marche plus légale de la part de l'administration; au contraire, on disait publiquement dans les cercles que les alcaldes D. Augustin Eyzaguirre, D. José Nicolas de la Cerda et le procureur de ville D. José Grégoire Argomedo, qui s'étaient distingués par l'énergie avec laquelle ils avaient défendu les intérêts du peuple dans la réunion du 11 juillet, seraient enlevés et punis du dernier supplice par le président. Que cela fût ou ne fût pas certain, Santiago s'agita pour garder les personnes qui paraissaient menacées. Des groupes d'hommes armés parcouraient les rues; des piquets de cavalerie arrivaient sans cesse de la campagne, pour occuper indistinctement différents postes en ville; il y avait un mouvement général, et l'Audience elle-même crut imminemment compromise la tranquillité de l'Etat. Les alcaldes et le procureur général furent convoqués par le régent de l'Audience à une séance du conseil royal, pour délibérer sur les moyens qu'il faudrait employer pour rétablir la paix du royaume. Les membres de l'assemblée indiquèrent un seul moyen : la déposition du président Carrasco, *comme unique remède des grands maux dont le pays était menacé.* Après avoir employé en vain différents moyens pour arracher à Carrasco sa démission, l'Audience alla en corps la lui demander au nom du roi. Il en coûta pour le réduire; il éludait les réflexions les plus concluantes sous des prétextes frivoles; mais à la fin, intimidé à l'aspect imposant du peuple ému qui lui intimait sa volonté souveraine, Carrasco fut obligé de la signer le 16 juillet.

CHAPITRE XVI

SOMMAIRE. Coup-d'œil sur la situation des Eglises du Chili au commencement du dix-neuvième siècle. — D. José Antonio Martinez d'Aldunate, nommé successeur de l'évêque Maran à Santiago. — Antécédents du nouveau prélat. — D. Diego Antonio Villodres prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Il développe les missions de l'Araucanie. — Visite des PP. frai Lorenzo Nuñez et Melchior Martinez. — Son résultat.

Le docteur D. José Antonio Martinez d'Aldunate fut présenté par la cour pour remplir le siège de Santiago, que la mort de l'évêque Maran laissait vacant. Aldunate, issu d'une famille noble et jouissant de nombreuses relations, avait en outre un mérite personnel, bien remarquable, dont il avait déjà donné des preuves. Il fit ses premières études dans la ville de Santiago, sa patrie, sous la direction des Jésuites, et dès le moment où il appartint au clergé par la collation des ordres mineurs, il commença à rendre à l'Eglise des services signalés. Lorsque l'évêque D. Juan Gonzalez Melgarejo lui imposa les mains, il assura que *le jeune Aldunate était un sujet accompli*. Pourvu d'un canonicat à la cathédrale, après avoir desservi plusieurs paroisses, et entre autres, celle de Valparaiso, il joignit à l'exercice des fonctions canoniales, la charge de proviseur ou de grand vicaire du diocèse, que lui confia l'évêque D. Manuel d'Aldai Le docteur Aldunate montra une patience admi-

rable dans l'accomplissement des devoirs de cette charge si lourde; il la trouvait telle lui-même, et il offrit plusieurs fois sa démission à l'évêque qui ne voulut jamais la recevoir. Il dut la porter pendant quarante ans, sous les prélats Aldai, Sobrino et Maran, jusqu'au moment où, ayant reçu les bulles qui l'appelaient au siège de Huamanga (aujourd'hui Ayacucho), il quitta sa patrie pour aller prendre possession de l'église dont on venait de lui confier l'administration. Aldunate était bien âgé pour gouverner un diocèse aussi vaste et aussi fatigant que celui de Huamanga; il y prouva néanmoins qu'il était un excellent pasteur.

Aussitôt qu'il eut reçu sa nomination au siège de Santiago, il donna les pouvoirs nécessaires pour administrer le diocèse en son nom, à son neveu le chanoine D. José Antonio Errazuriz, en attendant qu'il pût se rendre en personne à Santiago, où arrivé il présenta ses lettres de créance au chapitre.

Tandis que cela se passait à Santiago, la Conception recevait également un nouvel évêque, que la renommée présentait comme un des hommes les plus instruits venus en Amérique, et lui-même, de son côté, se faisait annoncer comme un personnage important par son influence à la cour de Madrid. C'était D. Diego Antonio Martin de Villodres, originaire de l'Andalousie, auquel une longue série de titres littéraires et de services ecclésiastiques avait valu la mitre. Villodres avait fait ses études à l'université de Salamanque, où il obtint le grade de docteur en théologie et en droit canon, puis en celle d'Alcala de Henares, où il s'appliqua à la jurisprudence civile. Devenu grand vicaire du diocèse de Cadix, il en fut tiré par Charles IV, pour être envoyé à la Conception en qualité d'évêque, et il alla aussitôt prendre possession de son siège au mois de décembre 1807. Le premier soin de Villodres fut de visiter son diocèse : il fit sa tournée un an après son arrivée à la Conception, laissant

l'administration de son église entre les mains de son vicaire général. Le chapitre s'opposa à la détermination de l'évêque, en se fondant sur l'incapacité du vicaire général. C'était un très-proche parent de Villodres, mais attaché au clergé seulement encore par la tonsure. Le chapitre comptait alors dans son sein des hommes fort respectables et tout-à-fait dignes de considération : l'Audience royale soutint néanmoins la décision prise par l'évêque.

Les missions de l'Araucanie furent l'objet de la sollicitude toute spéciale de Villodres : il voulut prendre une connaissance spéciale de l'état de chacune d'elles, pour y adopter les mesures qu'il jugerait convenables. Frai Lorenzo Nuñez, préfet général, les avait visitées toutes, non-seulement celles de la Conception, de l'Araucanie et de Valdivia, qui dépendaient de la maison de Chillan, mais encore et en vertu de la délégation de leur préfet, celles de Chiloé, qui dépendaient du collége d'Ocopa. Le P. Nuñez avait fait un rapport au président; et d'après ses conclusions, toute l'Araucanie serait devenue chrétienne, pourvu qu'on développât, tant au midi qu'au nord, les opérations des missions déjà établies. L'évêque, en vertu d'une commission expresse du gouverneur, s'occupa d'un nouveau plan pour toutes ces missions, en ayant sous les yeux celui de Nuñez; mais pour se procurer les renseignements encore plus minutieux dont il avait besoin, il résolut de consulter frai Melchior Martinez, qui avait acquis sur les missions les connaissances les plus étendues, en y travaillant. Ce prêtre laborieux écrivit à cet effet un mémoire très-détaillé, que l'évêque adressa au capitaine général [1].

[1] Nous ferons le récit complet de tous les faits relatifs à l'année 1810 dans l'*Histoire de la révolution*, que nous avons achevée, et que nous publierons prochainement. (*Note de l'auteur.*)



LISTE DES PRINCIPAUX ÉCRIVAINS

consultés pour écrire
l'Histoire ecclésiastique, politique et littéraire
du Chili.

De la Bibliothèque nationale de Santiago.

Barrenechea (frai Juan), ***Histoire du Chili.***
Bascuñan (D. Francisco), ***La Captivité heureuse.***
Perez Garcia (D. José), ***Histoire du Chili.***
Carvallo (D. José), ***Histoire du Chili.***
Ramirez (frai Francisco Xavier), ***Chronique de l'Impériale.***
Quiroga (D. Jérôme), ***Faits et gestes de D. Rodrigo de Quiroga.***
Ugarte de la Hermosa (D. Pedro), ***Histoire du Chili.***
Rojas (D. Basilio), ***Principaux Faits des gouverneurs du Chili.***

De la Collection de l'auteur.

Valdivia (le P. Louis), ***Raisons qui démontrent l'illégitimité du décret royal qui déclare esclaves les Indiens du Chili.***
Ovalle (le P. Alonzo), ***Histoire du Chili;*** **imprimée.**
Cordova Figueroa (D. Pedro), ***Histoire du Chili.***
Aguiar (frai Antonio), ***Histoire de l'établissement des Dominicains au Chili.***

Olivarès (le P. Miguel), *Histoire du Chili.*

Olivarès (le P. Miguel), *Histoire de la Compagnie de Jésus au Chili.*

Anonyme, *Extrait de l'Histoire du P. Olivarès, continuée jusqu'à l'année* 1804.

Rosalès (le P. Diego), *Vie du P. Nicolas Mascardi*, et *Notice sur le royaume enchanté des Césars.*

Instructions royales adressées aux évêques de Santiago ; collection en 8 volumes in-folio.

Remarques sur un grand nombre de décrets du roi, par l'illustrissime docteur Louis Francisco Romero.

Relation de l'établissement des missions au Chili, depuis la conquête et plus tard ; anonyme.

Fondation des missions de l'Araucanie et de Valdivia par les religieux de Saint-François ; anonyme.

Pogg (le P. Romulo), *Mémoire sur les missions du Chili.*

Cevallos (le P. Xavier), *Vie du P. Ignace Garcia.*

Suares (sœur Ursule), *sa propre vie.*

Histoire des conciles du Pérou ; imprimée.

Conciles de Lima de saint Turibe ; imprimés.

Synodes de Santiago et de la Conception ; imprimés.

Murich, *Fastes du Nouveau-Monde ;* imprimés.

Villaroel (D. frai Gaspar), *Gouvernement ecclésiastique pacifique.*

Diverses oraisons funèbres d'évêques de Santiago et de la Conception.

Perfectionnement religieux dans la biographie de Melchior Venegas; imprimé.

De la Vega (inca D. Garcilaso), *Commentaires, etc.;* imp.

Herrera, *Décades indiennes ;* imp.

Sarmiento (D. Pedro), *Voyage au détroit de Magellan ;* imp.

Drevous (le P. Jean), *Fastes de la Compagnie de Jésus ; — Biographie de Balthazar Piña ;* imp.

La Compagnie imitatrice des Apôtres dans la biographie de Martin d'Aranda et de ses compagnons ; imp.

Molina (D. Juan Ignace), *Histoire civile du Chili ;* imp.

Guzman (frai Xavier), *Histoire du Chili ;* imp.

Gay (D. Claude), *Histoire du Chili;* imprimée.

Melendez (frai Juan), *Trésor des Indes;* imp.

Salinas (frai José), *Chronique des Franciscains du Pérou et du Chili;* imprimée.

Calancha (frai Antonio), *Chronique des Augustins du Pérou et du Chili;* imp.

Torres (frai Bernard), *Continuation de la même chronique;* imp.

Herrera, *Continuation de la même chronique;* imp.

Divers appels faits au pape et au roi à propos d'assemblées capitulaires.

Divers mémoires consultatifs sur diverses difficultés survenues entre les évêques et les capitaines généraux.

Ercilla (D. Alonso), *L'Araucanie;* imp.

Oña (D. Pedro), *L'Araucanie domptée;* imp.

Notes prises pour écrire la vie de l'évêque Aldai et l'histoire de son temps; anonyme.

Biographie de la religieuse Guerrero; anonyme et incomplet.

Collection des pièces relatives au conflit de compétence entre l'évêque Romero et le provincial de Saint-Dominique, se disputant la juridiction sur le béguinage de Sainte-Rose.

Journal de ce qui se passe à Santiago lors de l'expulsion de la Compagnie.

Constitutions et registres matricules de l'Université pontificale de Saint-Thomas à Santiago du Chili.

Biographie du P. frai Augustin Caldera; anonyme.

Biographie de sœur Ignace de la Très-Sainte-Trinité, religieuse de Sainte-Rose; anonyme.

Diaz (frai Sébastien), *Vie de sœur Mercedes Valdès.*

Presque tous les ouvrages dont il est fait mention dans l'ouvrage.

Une foule de pièces et de documents détachés.

D'autres endroits.

Archives des couvents de Santiago.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

des Présidents et Capitaines généraux du royaume du Chili, depuis 1700 jusqu'à 1810.

D. Francisco Ibañez y Peralta, sergent-major de bataille et commandeur de Saint-Jean, remet le commandement le 26 février 1700 à son successeur

D. Juan Andrès Ustariz, de l'ordre de Saint-Jacques, gouverne jusqu'au 19 mars 1717. Après lui, vient comme intérimaire

D. Martin de Santiago Concha, auditeur de Lima, chevalier de Calatrava et marquis de Casa-Concha ; il remplit ses fonctions par intérim jusqu'à l'arrivée du titulaire

D. Gabriel Cano d'Aponte, de l'ordre de Calatrava, lieutenant général des armées d'Espagne et commandeur de Majorque, prend le gouvernement le 16 décembre 1717 et le conserve jusqu'au 11 novembre 1733, où il meurt à Santiago.

D. Francisco Sanchez de Barreda, doyen de l'Audience de Santiago, succède à Cano, en vertu de dispositions législatives ; il prend possession de l'autorité le 20 novembre 1733, et l'exerce jusqu'à l'installation de son successeur, le 5 mai 1734.

D. Manuel Salamanca, colonel d'armée et chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, lui succède par intérim, et reste au pouvoir jusqu'au 15 novembre 1737, où son successeur commence à gouverner.

Le lieutenant général D. José Manso est nommé par le roi au gouvernement de l'Etat du Chili. Elevé à la vice-royauté du Pérou,

ndement le 30 juin 1745 ; il passe à son successeur

rancisco d'Obando, marquis d'Obando, et com-
es royales de la mer du Sud, qui l'exerce jusqu'au

nt général D Dominique Ortiz de Rosas, comte des Co-
succède et gouverne jusqu'au 28 décembre 1755, jour où
le bâton du commandement à

Manuel d'Amat y Juniet, gentilhomme de la chambre de Sa
ajesté, chevalier des ordres de Saint-Janvier et de Saint-Jean, qui
conserve jusqu'au 21 octobre 1761. A cette date lui succède par
intérim

D. Félix Berroeta, lieutenant-colonel d'armée, nommé gouverneur de la place de Valdivia; il gouverne le Chili jusqu'au 4 octobre 1762, où le pouvoir est remis entre les mains de

D Antonio Guil-Gonzaga, maréchal des armées royales, chevalier de Saint-Jacques. Celui-ci l'exerce jusqu'à sa mort, arrivée le 24 août 1768.

Le doyen des membres de l'Audience, D. Juan de Balmaceda, appelé par la loi à gouverner, prend les rênes de l'administration le lendemain du décès de Gonzaga, et les tient jusqu'au 3 mars 1770.

D. Francisco Xavier Morales, maréchal de camp des armées du roi d'Espagne et commandant général de ses troupes au Pérou, lui succède par intérim, et à ce dernier

D. Augustin Jauregui, de l'ordre de Saint-Jacques et conseiller d'Etat, qui prend le commandement à Santiago le 13 mars 1774, et gouverne six ans Il le remet à un gouverneur intérimaire

D. Thomas Alvarez d'Acevedo, conseiller des Indes et régent de l'Audience royale de Santiago, qui entre en possession le 6 juillet 1780, et cesse ses fonctions le 20 décembre de la même année.

D. Ambrosio Benavides, brigadier d'armée, reçoit le commandement le 12 décembre 1780, et le conserve jusqu'à sa mort, arrivée la nuit du 27 avril 1787.

D. Thomas Alvarez d'Acevedo lui succède pour la seconde fois par

intérim, et gouverne jusqu'au 26 mai 1788, où il remet le pouvoir entre les mains de

D. Ambrosio O'Higgins, marquis d'Osorno, baron de Ballenar, lieutenant général des armées du roi d'Espagne ; il est nommé vice-roi du Pérou, et laisse le gouvernement du Chili à

L'Audience royale, qui administre pendant quatre mois, à partir du 16 mai 1796.

D. Gabriel d'Avilez. marquis d'Avilez et lieutenant général des armées de Sa Majesté, prend le commandement le 18 septembre 1796, et l'exerce jusqu'au 21 janvier 1799, où il le remet à l'Audience, et celle-ci à

D. Joachim del Pino, ex-président de Charcas, maréchal d'armée; celui-ci prend possession du pouvoir le 31 du même mois, et le quitte deux ans après.

D. Louis Muñoz de Guzman, commandeur de Saint-Jacques et chef d'escadre, succède à Pino le 21 janvier 1802, et gouverne jusqu'au moment où il meurt tout-à-coup le 10 mars 1808.

D. Francisco Antonio Carrasco, brigadier d'armée, lui succède en vertu du règlement d'Etat : c'est le dernier des présidents de la monarchie.

SÉRIE DES TOQUIS DE L'ARAUCANIE.

Vilumila élu toqui en 1722 retient le commandement suprême de l'Etat, chez les Araucans, jusqu'à sa mort.

Antivillu, élu, n'accepte pas la dignité, qui est immédiatement déférée à

Curiñanco, qui figure comme toqui à la tête des affaires de la république araucane en 1766, et se retire peu après.

Calicura est nommé toqui des Araucans en janvier 1770.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES.

SANTIAGO.

D. Francisco Gonzalez.

D. Louis Francisco de Romero charge son chapitre de prendre en son nom possession de son siège le 28 août 1706 [1]; il gouverne jusqu'au 7 décembre 1718.

D. Alexis Fernando de Rojas lui succède le 9 février 1719, et administre le diocèse jusqu'au 23 avril 1724.

D. Alonso del Pozo y Silva en prend le gouvernement le 21 octobre 1724, et le quitte le 27 avril 1731, pour passer au siège de Charças; on nomme en même temps pour le remplacer

D. Juan Sarricolea y Olea, qui entre en possession le 11 mai de la même année, jusqu'en octobre 1735.

D. Juan Bravo del Rivero commence à gouverner à la même époque, et occupe le siège jusqu'au 27 septembre 1743.

D. Juan Gonzalez Melgarejo vient succéder à Rivero le 2 décembre 1744, et remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mars 1754.

D. Manuel d'Aldai prend en personne le gouvernement de l'Eglise

[1] Presque tous les évêques suivants ont pris possession de leurs Eglises respectives par l'intermédiaire de représentants ou fondés de pouvoir. (*Note de l'auteur.*)

de Santiago le 7 mai 1754, et l'exerce jusqu'au 19 février 1788, où il meurt.

D. Blas Sobrino y Minayo commence à gouverner le 12 décembre 1790, et cesse en février 1795, laissant le siège à son successeur

D. Francisco José de Maran, qui l'occupe jusqu'au mois de mars 1807.

LA CONCEPTION.

D. frai Martin de Hijar, de l'ordre de Saint-Augustin, meurt en mars 1704.

Vacance de sept ans.

D. Diego Montero del Aguila prend le gouvernement de l'Eglise en 1712, et le quitte deux ans après.

D. Juan Nicolalde le remplace sur le siège épiscopal, qu'il occupe jusqu'à son élévation au siège métropolitain de la Plata; en 1727 lui succède[1]

D. Francisco Antonio Escandon, qui administre jusqu'en 1731.

D. Andrès Paredes, nommé évêque de la Conception, refuse la mitre.

Vacance de trois ans.

D. Salvador Bermudes Becerra se met en possession du siège de la Conception en 1734, et l'occupe neuf ans.

D. Pedro Philippe Azua lui succède en 1743, et gouverne le diocèse jusqu'en 1745, époque où le remplace

D. José de Toro Sambrano, qui remplit les fonctions de l'épiscopat jusqu'à l'an 1760.

Vacance de deux années.

D. frai Pedro Angel Espiñeira, Franciscain, monte sur le siège de la Conception en 1762, et y reste jusqu'en 1778.

[1] Nous pouvons assurer que la chronologie des évêques de la Conception au dix-huitième siècle est un des points de l'histoire qu'il nous a été le plus difficile d'éclaircir; le synode, Alcedo et presque tous les écrivains qui en ont parlé, laissent de grandes lacunes. (*Note de l'auteur.*)

D. Francisco José Maran lui succède l'année suivante, et occupe le siège épiscopal jusqu'au mois de janvier 1795.

Vacance de quatre années.

D. José Thomas de Roa y Alarcon gouverne l'Eglise de la Conception jusqu'à 1806.

D. Diego Antonio Martin de Villodres prend possession de l'administration en décembre 1807.

APPENDICE

AU

COMPTE-RENDU DES OUVRAGES DE DIEGO ROSALES

DANS LA SECONDE PARTIE DE CETTE HISTOIRE.

Quand nous avons écrit la biographie du P. Rosales, nous n'avions pas encore l'ouvrage précieux que nous avons mentionné et que nous avons acquis depuis. La vie du P. Mascardi, écrite par le P. Diego Rosales, contient une notice particulière sur chacune des tribus qui forment l'Araucanie, ainsi que de celles qui habitent l'archipel de Chiloé et le continent voisin. Dans la relation qu'il fait de l'origine de la ville des Césars et des diverses tentatives qui ont eu lieu pour la découvrir, l'auteur se montre crédule et extrêmement dépourvu de critique; peut-être a-t-il subi l'influence du préjugé général qui dominait à cette époque et qui présentait comme certaine l'existence d'une cité fabuleuse; mais quoi qu'il en soit, Rosales a le mérite spécial d'avoir écrit sur une matière qui appelait alors non-seulement l'attention de tous au Chili, mais encore celle de beaucoup de personnages à la cour de Madrid : ainsi l'on vit l'évêque de Plaisance ordonner une expédition à ses frais pour la découvrir, cette ville fameuse. En ce qui concerne les détails

de la vie du P. Mascardi, Rosales se montre sévère, impartial, éclairé. Cet ouvrage comprend un volume in-quarto manuscrit, qui paraît être une copie tirée de l'original, dans la ville de la Conception, en 1662.

Pour mieux faire connaître l'esprit et les tendances de cet écrit du P. Rosales, nous citons le passage suivant du chapitre xv, où il rend compte de l'origine de la ville des Césars, à laquelle, comme on le voit, lui aussi, croyait.

« On appelle communément les habitants de cette ville les Césars, tant dans le royaume du Chili que dans les autres endroits où elle est connue, parce qu'elle a été fondée du temps de l'invincible César, Charles-Quint, par suite d'une circonstance que je raconterai brièvement, et dont j'ai parlé plus au long dans l'histoire générale de ce royaume, à la fin du premier livre; et la voici. L'évêque de Plaisance avait envoyé à ses frais, du temps de l'empereur Charles-Quint, deux navires, à la découverte du détroit de Magellan, et à la reconnaissance des royaumes du Chili et du Pérou; car la jonction des deux mers, de l'Océan et du Sud, que l'on peut apercevoir, sans qu'il soit besoin de naviguer ou de cheminer par terre, comme de Porto-Bello à Panama, dont le trajet par terre, pour aller d'une mer à l'autre, est de dix-huit lieues qui séparent les deux mers, permet de passer d'une mer à l'autre par le détroit, de longer toute la côte du Chili et du Pérou, et de faire le tour du monde comme l'ont fait Magellan, les frères Nodal, Drach et d'autres. C'est cela même que voulurent tenter ces deux navires. L'un réussit dans son entreprise; arriva aux côtes du Chili, passa au Pérou, jeta l'ancre dans le port de Callao et retourna en Espagne, après avoir fait le tour du monde. L'autre, par un virement du sort, fut plus malheureux, puisqu'il périt dans le détroit même de Magellan, où les deux mers se réunissent. Leurs flots écumants, en se rencontrant et en se réunissant, s'opposent les uns aux autres comme

cadeaux brisent les rochers, ils amollirent en effet par des cadeaux la dureté de ces sauvages, et se concilièrent tellement leur amitié que les deux peuples s'allièrent et que des Espagnols épousèrent des Indiennes; et pour l'exemple de tous, le capitaine Sébastien d'Argüello fut le premier qui se maria à la fille d'un cacique. Les Espagnols allèrent se multipliant et se développèrent au point de former une cité populeuse, et pour plus de sécurité, ils la bâtirent dans une île spacieuse qu'avait le lac; ils en sortaient avec des barques et des canots pour faire leur commerce et leurs marchés avec les Indiens voisins; et comme ils s'étaient établis à l'entrée du détroit de Magellan, où ils avaient échoué, environ au 48e degré de latitude, là aussi ils se fixèrent parmi les Indiens sauvages; mais formant un état indépendant et conservant leur gouvernement monarchique, dont le chef commun était le capitaine Sébastien d'Argüello. Et par la grande distance et difficulté des chemins, comme dans l'ignorance de l'existence d'autres villes dans le Chili, et de beaucoup de peuplades barbares et d'Indiens idolâtres au centre du pays, aucun de ces Espagnols n'est encore jusqu'ici venu dans le Chili et n'a communiqué avec ses compatriotes qui sont établis dans ce royaume. Aucun des conquérants du Chili non plus n'est allé à cette ville des Césars, tant à cause des mêmes difficultés que présentaient les chemins et les sauvages qui habitent le centre, que parce qu'ils avaient assez à faire à combattre les Indiens du Chili et à dompter les Araucans, tribu si féroce et si vaillante, qui depuis la conquête jusqu'à ce jour a donné aux Espagnols une besogne suffisante. — Et il n'est pas surprenant que ces Césars n'aient rien su des colonies que les Espagnols ont fondées dans le Chili, quoique les uns et les autres se trouvent dans le même royaume; car de la principale ville du Chili, qui est celle de Santiago, [illegible] à celle des Césars, il y a cinq cents lieues et plus

de distance, il y a un chaos intermédiaire de hautes chaînes de montagnes neigeuses. Et comme les Césars se sont établis les premiers, ils n'eurent de notions sur aucune colonie ni sur aucune des villes qui furent fondées par la suite. D'autant plus que les Césars entrèrent dans le Chili par l'Océan, et se fixèrent dans le voisinage de la mer du Sud, limite du territoire chilien, tandis que les premiers conquérants pénétrèrent par terre, du côté opposé, subjuguant d'abord les tribus de Coquimbo et de Mapocho, qui s'appelle aujourd'hui Santiago. En passant par Osorno et Carelmapu, qui sont encore, à proprement parler, du Chili, l'on arrive au point où la mer coupe le continent du Chili et embrasse l'archipel de Chiloé, et de là s'étend jusqu'au détroit de Magellan un espace de deux cents lieues; puis viennent les cent lieues de largeur que présente le détroit. Et cette ville des Césars n'est pas dans la direction de Chiloé, en suivant les côtes maritimes, mais de l'autre côté de la Cordillère neigeuse, lequel regarde Buénos-Ayres et le Tucuman.

» Les notions les plus précises qu'il y ait sur cette ville des Césars, sont celles qu'en ont données deux Espagnols qui s'appelaient, l'un Pedro d'Obando, et l'autre Antonio de Cobos. Ces deux hommes, ayant commis dans la ville des Césars un meurtre que Sébastien d'Argüello, leur gouverneur et leur capitaine, voulait venger par leur exécution, s'enfuirent; ils passèrent chez diverses tribus indiennes, qui habitent l'autre versant de la Cordillère, et arrivèrent, en cheminant au pied de la chaîne, à une ville péruvienne fort populeuse. Il y a une tradition qui rapporte que lors de la mort que les Espagnols firent subir à l'Inca régnant, plus de trente mille Indiens fuirent à travers la Cordillère, avec un parent de ce prince, et s'établirent dans cette ville. Elle avait, d'après ce que dirent les fugitifs, une journée de marche d'étendue, et il s'y trouvait beaucoup d'orfèvres et

intérim, et gouverne jusqu'au 26 mai 1788, où il remet le pouvoir entre les mains de

D. Ambrosio O'Higgins, marquis d'Osorno, baron de Ballenar, lieutenant général des armées du roi d'Espagne ; il est nommé vice-roi du Pérou, et laisse le gouvernement du Chili à

L'Audience royale, qui administre pendant quatre mois, à partir du 16 mai 1796.

D. Gabriel d'Avilez, marquis d'Avilez et lieutenant général des armées de Sa Majesté, prend le commandement le 18 septembre 1796, et l'exerce jusqu'au 21 janvier 1799, où il le remet à l'Audience, et celle-ci à

D. Joachim del Pino, ex-président de Charcas, maréchal d'armée; celui-ci prend possession du pouvoir le 31 du même mois, et le quitte deux ans après.

D. Louis Muñoz de Guzman, commandeur de Saint-Jacques et chef d'escadre, succède à Pino le 21 janvier 1802, et gouverne jusqu'au moment où il meurt tout-à-coup le 10 mars 1808.

D. Francisco Antonio Carrasco, brigadier d'armée, lui succède en vertu du règlement d'Etat : c'est le dernier des présidents de la monarchie.

SÉRIE DES TOQUIS DE L'ARAUCANIE.

Vilumila élu toqui en 1722 retient le commandement suprême de l'Etat, chez les Araucans, jusqu'à sa mort.

Antivillu, élu, n'accepte pas la dignité, qui est immédiatement déférée à

Curiñanco, qui figure comme toqui à la tête des affaires de la république araucane en 1766, et se retire peu après.

Calicura est nommé toqui des Araucans en janvier 1770.

ıvées, où l'on rencontre des lacs très-profonds formés par ı neiges, que l'on ne pourrait traverser qu'au moyen ımbarcations que l'on n'a pas et que l'on ne peut facileınt construire, les forces manquent, le courage fait déıt, les vivres se consomment, et l'on perd patience, en ne yant pas le fruit de ses fatigues [1].

[1] On trouvera au petit dictionnaire géographique, que contient le tome troiıe, une note tirée de Malte-Brun sur cette ville des Césars. (*Note du trateur.*)

FIN DU TOME SECOND.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

Opinion des membres de l'Université, l'illustrissime D. Juste Donoso, évêque d'Ancud (ou San-Carlos), et frai Dominique Aracena, maître des frères Prêcheurs de la stricte Observance, formant la Commission nommée par la Faculté de théologie et des sciences sacrées de l'Université nationale, pour rendre compte de cette dernière partie de l'Histoire, que l'Université avait proposée pour thèse. — A M. le doyen de la Faculté de théologie. v

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE. Perspective du pays. — Conduite administrative du président Ibañez. — Séditions étouffées dans l'armée espagnole. — Symptômes d'anarchie. — Nouveaux conflits. — Guerre de la succession. — Déposition et mort du président. — D. Andrés Ustariz. — Mécontentement général dans Santiago. — Révolte des Chilotes. — Conspiration des Araucans. — Mécontentement et désertion dans l'armée. — Ustariz, forcé de rendre compte de son administration, meurt de chagrin. — Gouvernement du président par intérim D. Martin de Santiago Concha. — D. Gabriel Cano d'Aponte prend le commandement. — Son brillant passé. — Sa conduite maladroite. — Les Araucans, molestés par les chefs des alliés, conspirent. — Vilumilla, toqui. — Rupture. — Siège de Puren. — Le président entre en campagne. — Congrès de Negrete. — Fin du gouvernement de Cano. — D. Manuel Salamanca prend le commandement par intérim. — Qualités éminentes du

président Manso. — Ordonnance de Ferdinand VI. — Nouvelles colonies. — Promotion du président. — Le marquis d'Obando. — Administration bienfaisante d'Ortiz de Rosas. — Monnaie et autres établissements à Santiago. — Nouvelles villes. — Tremblement de terre et déplacement de la Conception. — Caractère du président Amat. — Appel au roi par l'illustre municipalité de Santiago. — Troubles. — Gouvernement de Gilles Gonzaga. — Insurrection des Araucans. — Mort de Gonzaga. — L'évêque de la Conception est chargé de négocier la paix. — Conduite honteuse du chef de la frontière — Faits d'armes. — Despotisme de Balmaceda. — Déportation de plusieurs ulmens. — Présidence de Morales. — Continuation de la guerre. — Deuxième congrès de Negrete. — Belles qualités de Benavides. — Expédition à la *ville des Césars*. — Changements dans la forme du gouvernement politique du pays. — Mort de Benavides. — Antécédents de D. Ambrosio O'Higgins. — Inspection générale du royaume. — Troubles de Valdivia. — Entrevues. — Réformes. — Tribunal consulaire à Santiago. — Nouvelles colonies. — Reconstruction d'Osorno. — O'Higgins, vice-roi du Pérou. — Gouvernement d'Avilès. — Son éminente piété. — Il est nommé vice-roi de Buénos-Ayres. — D. Joachim del Pino. 9

CHAPITRE II

SOMMAIRE. Etat de la religion parmi les infidèles au commencement de ce siècle. — Etablissement d'un séminaire d'indigènes à Chillan. — Trait de générosité du prêtre Moncada. — Conduite de Vilumilla. — Résultats peu favorables de l'établissement du séminaire. — Description de la province de Nahualhuapi. — Le P. Philippe Lagunas entreprend la conversion de ses habitants. — Ses travaux apostoliques et sa mort. — Mission de son compagnon Juan José Guillermo. — Mission du P. Manuel Hoyos. — Mort du P. Guillermo. — Alarme des naturels. — Conduite imprudente du P. Francisco Elguea. — Emeute parmi les naturels, incendie de la mission, et mort d'Elguea. — Emigration des Chonos. — Leur conversion. — Prédication zélée de frai Augustin Guevara et ses heureux résultats. — Tolteu, Villarica et l'Impériale reçoivent des missionnaires. — Travaux des PP. Juan de Ranaval et Pedro Aguilera. — Conduite de Pulmen Ignalican. — Erection d'une église à Tolten. — Sa destruction. 55

CHAPITRE III

SOMMAIRE. Administration du diocèse de Santiago durant le dix-huitième siècle. — Importance qu'acquit l'Eglise de Santiago. — D. Luis Francisco Romero est promu au siège de Santiago. — Sa biographie. — Il passe au siège de Quito. — D. Alejo Fernando de Rojas lui succède, et D. Jérôme Hurtado de Mendoza prend possession du siège en son nom. — Administration de Rojas. — Sa promotion au

siège de la Paz. — Divisions du chapitre ecclésiastique qui voulait élire un vicaire capitulaire. — L'écolâtre D. José Toro prend possession du siège épiscopal au nom de l'évêque D. Alonso del Poso y Silva. — Celui-ci se rend en personne à Santiago et gouverne sept années. — Il est élevé au siège métropolitain de la Plata. — Il est remplacé par D. Juan de Sarricolea, au nom de qui D. Pedro d'Azua prend possession du siège. — L'évêque Sarricolea arrive à Santiago. — Détails sur son administration. — Il est envoyé à Cuzco. — D. Juan Bravo del Rivero, évêque de Santiago. — Il fait de riches présents à son Eglise. — Sa biographie. — Il est chargé du diocèse d'Arequipa et y meurt. — D. Juan Gonzalez Melgarejo succède à Bravo del Rivero. — Travaux importants qu'il entreprend durant son administration. — Il réalise le projet de construire une nouvelle cathédrale. — Il meurt au moment où il était promu au siège d'Arequipa. — D. Manuel d'Alday reçoit copie des lettres qui le proposent comme évêque de Santiago et prend en conséquence l'administration du diocèse. — Il reçoit ses bulles et se rend à la Conception pour se faire sacrer. — Ses œuvres pastorales. — Il assiste au concile du Pérou. — Difficultés entre les Pères, que règle l'évêque de Santiago. — Son éloge. — Il retourne à son diocèse et s'occupe avec zèle de son gouvernement. — Sa mort. — D. Blas Sobrino y Minayo lui succède, mais pour bien peu de temps. — D. Francisco José Maran prend possession du siège épiscopal. 76

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. Gouvernement du diocèse de la Conception durant le dix-huitième siècle. — Le señor Hijar continue son administration. — Il convoque un synode diocésain et meurt avant sa clôture. — Le docteur D. Diego Montero del Aguila lui succède. — Sa biographie. — Il soumet à une règle les sœurs de Notre-Dame de l'Ermitage. — Il est promu par Clément VIII au siège de Trujillo. — D. Juan Nicolalde prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Sa biographie. — Il fonde à ses dépens le séminaire diocésain. — Mouvement révolutionnaire : conduite de l'évêque pendant les troubles. — Il est promu à l'archiépiscopat. — Le docteur D. Francisco Antonio d'Escandon lui succède, et soutient la question qui s'élève à propos des limites du diocèse. — Solution de la question. — Conduite de l'évêque lors du grand tremblement de terre. — Il érige le béguinage en monastère de Trinitaires. — Il visite son diocèse, et est promu à un siège métropolitain. — Il a pour successeur D. Salvador Bermudez Becerra. — Sa biographie. — Il entreprend la construction de la cathédrale. — Il demande et obtient un auxiliaire. — Il est élevé au siège de la Paz, et de là au siège archiépiscopal de la Plata. — L'évêque de Botrys, D. Pedro Philippe Azua : détails biographiques sur sa personne. — Ses services à Chiloé et à Valdivia. — Il célèbre un synode diocésain.

Il reçoit les bulles qui le nomment archevêque de Santa-Fé de Bogota. — D. José Toro Sambrano prend le gouvernement du diocèse. — Il entreprend une tournée pastorale accompagné de deux religieux dominicains. Sa mort : il est remplacé par D. frai Pedro d'Espiñeira. — Notice sur sa personne. — Services importants qu'il rend au Chili. — Réforme du clergé. — Etablissement de conférences de morale. — Il assiste au concile provincial, et y rend des services éminents. — Il convoque un synode diocésain. — Il visite pour la dernière fois son diocèse et meurt. — L'évêque D. Francisco José Maran lui succède. — Il entreprend par terre un voyage à Valdivia et tombe entre les mains des infidèles. — Détails sur cet évènement. — Rapports au roi. — Translation de Maran à Santiago. — D. José Thomas Roa lui succède : sa vie exemplaire. — Il visite son diocèse jusqu'à Chiloé. — Ses travaux en faveur du séminaire. — Sa mort. 104

CHAPITRE V

SOMMAIRE. Synode de l'évêque Azua. — Ses constitutions et leur publication. — Synode du señor Aldai. — Notice de ses constitutions. — Leur publication. — Décret de Charles III prescrivant la célébration d'un concile provincial à Lima. — *Volume royal.* — Lettre de convocation de l'archevêque D. Diego Antonio de la Parada. — Circulaire du vice-roi Amat y Juniet. — Conflit entre l'évêque de Santiago et le vice-roi. — Ouverture du concile. — Prétentions de quelques-uns de ses membres.— Décision de l'évêque Aldai. — Discours aux Pères du concile. — Projets. — Questions soulevées dans le concile. — Dissolution du concile. — Synode de l'évêque Espiñeira. 123

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. Idées de la municipalité de Santiago relativement aux nouvelles fondations de monastères. — Les religieuses de la réforme de Sainte-Thérèse s'établissent à Santiago. — Recours au roi pour solliciter l'érection d'un nouveau monastère du même institut. — Opposition du conseil. — L'autorisation est refusée. — Maison de Capucines. — Difficultés fâcheuses entre l'évêque de Santiago et le provincial des Dominicains. — Leur issue. — Sécularisation des Béguines de Ste-Rose. — On recourt au roi, et le béguinage est érigé en monastère. — Le P. Acuña se rend à Rome. — Récollets de Saint-Dominique. — Leurs progrès rapides. — Nouvelle maison de religieuses carmélites. — Etat des communautés régulières. — Causes de relâchement. — Elections orageuses avec intervention des magistrats. — Monastère de Trinitaires à la Conception. 170

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. Progrès étonnant de la Compagnie de Jésus. — Ministères auxquels

elle s'[illegible]. — [illegible] — [illegible] Chili. — [illegible] pour [illegible]. — [illegible] — [illegible] — [illegible]. — [illegible] [illegible]

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. [illegible] — [illegible] — Collège [illegible]. — [illegible] — [illegible] établissements [illegible]. — [illegible] — [illegible] pose. [illegible]

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. [illegible] — [illegible] — [illegible] poétiques et [illegible]. — [illegible] — [illegible] pour l'aggraver : [illegible]. — [illegible] — Décision. — Nouveaux [illegible]. — [illegible] et l'évêque [illegible]. — [illegible] chevaleresques. — [illegible] — [illegible] — [illegible] à propos de [illegible] — [illegible] au théâtre. — La [illegible] et l'évêque de Santiago. — Entreprise d'une salle de spectacle. — [illegible] des Églises. — Jugement de l'évêque [illegible]. — Lettres du pape. — [illegible]. [illegible]

CHAPITRE X

SOMMAIRE. État de l'enseignement en général. — Bibliothèques publiques. — Pétitions au roi pour solliciter l'érection de l'université. — Fondation de celle de Saint-Philippe. — Nomination de ses premiers membres. — Bienfaits qu'elle répand sur le pays. — Séminaire d'indigènes à Chillan. — Création d'un nouveau collège pour les naturels à Santiago. — Collège royal de Charles. — Son programme. — Idées propagées à Santiago sur l'instruction. — Introduction de l'étude de la physique et des mathématiques au Chili. — Académie de Saint-Louis. — Son organisation. — Conclusion. 253

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. Ouvrages d'écrivains chiliens peu connus. — Frai Juan Barrenechea, historien. — D. Pedro Cordoba Figueroa, historien. — Sœur Ursule Suarez. — Analyse de son *Histoire des Révélations*. — Miguel Viñas : sa biographie. — Résumé de sa philosophie péripatéticienne. — Ses sermons. — Biographie du P. Guillermo. — Notice sur son *Art nautique moral*. — Analyse de ses poésies. — Frai Antonio Miguel Ovalle écrit une défense de sa juridiction. — Raison de la

publication de cet ouvrage. — Analyse des œuvres spirituelles du P. Ignace Garcia. — Notice sur la vie de ce célèbre écrivain. — Biographie de maître frai Antonio Aguiar. — Notice sur sa *Chronique religieuse*. — Frai Sébastien Diaz. — Jugement sur ses œuvres. — Le P. Manuel Lacunza. — Analyse de sa *Venue du Messie dans sa majesté et sa gloire*. — L'abbé Miguel Olivarès. — Jugement sur ses œuvres. — Quelques mots sur les écrits de Juan Ignace Molina, Philippe Vidaurre, Diego Fuenzalida, José Rodriguez, Xavier Zevallos et Domingo Anthomas. — Œuvres de l'évêque Aldai. — Analyse de ses sermons et de ses homélies. — Ecrits d'Espiñeira. — Œuvres de frai Augustin Caldera. — D. Pedro Tula-Bazan. — Le P. Oteisa. 262

CHAPITRE XII

SOMMAIRE. Personnages vénérables par leurs vertus. — Frai Bonaventure Ortiz de Zarate. — Sœur Ignacia de la Très-Sainte-Trinité. — Sœur Dolores Peña y Lillo. — D. Francisco Arechavala. — Frai Diego de Salinas y Cabrera. — Sœur Maria Josefa Guerrero. — Maria Valdovinos. — Beatrix Rosa Villavicencio et frai Ignace Léon de Garavito. — Pedro Sanchez. — Le doyen D. Juan de Guzman y Peralta. — Sœur Madeleine de la Croix. — Sœur Mercedes de la Purification Valdès y Carrera. — Sœur Francisca Rojas d'Argandoña. 310

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. Evènements mémorables. — Affreux tremblement de terre qui détruit de nouveau la ville de la Conception. — Incendie de la cathédrale de Santiago: remarquables coïncidences. — Etablissement des milices. — Réforme de l'Audience et ses causes. — Inondation du Mapocho. 324

CHAPITRE XIV

SOMMAIRE. Edifices publics. — Santiago commence à s'embellir. — Pont magnifique sur le Mapocho. — Patriotisme de la municipalité de Santiago. — Hôtel-de-ville. — Monnaie. — Douane et Consulat. — Edifices religieux. — La cathédrale. — Saint-Dominique. 334

CHAPITRE XV

SOMMAIRE. D. Louis Muñoz de Guzman prend le gouvernement de l'Etat. — Effets que produisent les manières de ce fonctionnaire. — Il commence des entreprises importantes. — Patriotisme du citoyen D. Louis de la Cruz. — Récit de son voyage, de la Conception jusqu'à Buénos-Ayres, à travers la Cordillère des Andes. — Résultats de ce voyage. — Mort du président Muñoz. — Le brigadier D. Francisco Antonio Carrasco prend les rênes de l'administration à la Conception.

— Caractère de ce nouveau gouverneur. — Luttes avec l'Audience et la municipalité de Santiago. — Violence commise contre trois citoyens respectables. — Fin du gouvernement de Carrasco. 337

CHAPITRE XVI

SOMMAIRE. Coup-d'œil sur la situation des Eglises du Chili au commencement du dix-neuvième siècle. — D. José Antonio Martinez d'Aldunate, nommé successeur de l'évêque Maran à Santiago. — Antécédents du nouveau prélat. — D. Diego Antonio Villodres prend le gouvernement de l'Eglise de la Conception. — Il développe les missions de l'Araucanie. — Visite des PP. frai Lorenzo Nuñez et Melchior Martinez. — Son résultat. 356

Liste des principaux écrivains consultés pour écrire l'*Histoire ecclésiastique, politique et littéraire du Chili.* 359

Tableau chronologique des présidents et capitaines généraux du royaume du Chili, depuis 1700 jusqu'à 1810. 362

Série des toquis de l'Araucanie 364

Tableau chronologique des évêques 365

Appendice au compte-rendu des ouvrages de Diego Rosales dans la seconde partie de cette histoire. 368







— LILLE. TYP. L. LEFORT. 1857. —

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

III



HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU CHILI

PAR M. L'ABBÉ EYZAGUIRRE,

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE
ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU CHILI.

TRADUITE PAR L. POILLON.

TOME TROISIÈME



LILLE
L. LEFORT, IMPRIMEUR - LIBRAIRE.
1855

dans les provinces du Pérou pour Sa Majesté, a fondé cette ville, et lui a donné le nom de ville de Santiago (Saint-Jacques) du Nouveau-Pays[1], de cette province et dépendances, et de cette contrée que Sa Majesté désire être gouvernementalement appelée province de la nouvelle Estramadure. — Le lundi septième jour du mois de mars de ladite année, elle a nommé mon dit señor Pedro de Valdivia lieutenant du gouverneur et capitaine général, ainsi que les alcaldes, échevins, majordome et procureur de la ville, afin que les alcaldes administrent la justice au nom de Sa Majesté, conformément aux us et coutumes; que les échevins pourvoient à tout ce qui regarde la régence, que le majordome et le procureur travaillent pour l'intérêt et l'avantage de la cité; elle a désigné en même temps comme notaire public et greffier du conseil Louis de Cartagena, pour qu'il veille à la régularité des séances, qu'il assiste aux délibérations du conseil et qu'il conserve le dépôt du livre où elles sont consignées, et en général qu'il s'occupe de tout ce qui regarde cet office; il faut savoir les magnifiques et très-nobles señores Francisco d'Aguirre et Juan Davalos Juffré pour alcaldes ordinaires, Juan Fernandez Alderete, Juan Bohon, Francisco de Villagra, D. Martin de Solier, Gaspar de Villaroel et Jérôme d'Alderete pour échevins, et pour majordome, Antonio Zapata, et pour procureur, Antonio de Pastrana.

[1] *Nuevo-Estremo* ou *Nouveau-Pays du bout, de l'extrémité*, c'est le nom que la situation du Chili par rapport aux autres colonies lui fit donner par les Espagnols, immédiatement après sa découverte. Santiago fut souvent aussi nommé Mapocho, surtout par les indigènes. (*Note du traducteur.*)

Document n° 2.

Passage de la lettre par laquelle le Conseil de Santiago notifie à l'Audience royale de Lima, la mort de D. Pedro Valdivia.

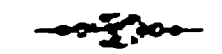
Très-puissants seigneurs [1],

Pour nous conformer à l'obligation qu'en qualité de féaux sujets et vassaux de Sa Majesté, nous avons de rendre compte à Vos Altesses, de tout ce qui arrive dans ce pays, nous venons en conséquence vous faire part de ce qui s'y est passé jusqu'ici, afin que Vos Altesses prennent les mesures convenables ; c'est qu'à la fin du mois de décembre de l'année dernière (1553), le gouverneur Pedro de Valdivia, à qui Vos Altesses avaient confié l'administration et le gouvernement de ce pays, ayant appris que les naturels des provinces d'Arauco et de Tucapel avaient massacré trois capitaines et s'étaient soulevés, sortit de la ville de la Conception avec une troupe de trente hommes à cheval, pour aller châtier et soumettre cette contrée, et de nouveaux soldats le joignirent dans le trajet, de manière qu'ils étaient en tout environ cinquante hommes, tous à cheval, avec lesquels il se rendit où se trouvaient les naturels soulevés, et il arriva au lieu où ils étaient réunis et commença à se battre avec eux, et il y eut une grande bataille. Le gouverneur et ceux qui l'accompagnaient combattirent vaillamment; mais leur force et leur courage ne leur suffirent pas, ni l'ardeur de leurs chevaux, pour échapper aux ennemis, qui les chargèrent en si grand nombre et en si bon

[1] Je dois avertir immédiatement le lecteur que je n'ai pas traduit toujours de la même manière le mot señor, qui n'a pas son analogue propre dans notre langue. (*Note du traducteur.*)

ordre, qu'ils tuèrent là le gouverneur, et tous ceux qui marchaient avec lui, sans en manquer aucun qui pût apporter la nouvelle de l'événement, jusqu'à ce que, trois ou quatre jours après, vinrent quelques Indiens Yanaconas, qui s'étaient trouvés là, et qui racontèrent comment le tout s'était passé. Ils n'achevèrent pas l'exécution immédiate de plusieurs chrétiens, entre autres, du gouverneur, qu'ils laissèrent vivre trois jours et mangèrent vivant par morceaux, ainsi que les autres qu'ils n'avaient pas sur-le-champ blessés à mort [1].

Santiago, 26 janvier 1554. *Conseil de Santiago*, livre 1er.



Document n° 8.

Etablissement de registres publics.

Le manque de renseignements sur cette première époque du christianisme n'est pas étonnant. Le document que nous citons à la suite est une bonne preuve de l'impossibilité qu'il y eut quelquefois de conserver le souvenir même des faits les plus intéressants.

Très-magnifique seigneur, magnifiques et très-nobles seigneurs, moi Louis de Cartagena, notaire public et greffier du Conseil, je parais devant Votre Altesse et devant vos magnifiques personnes, et je dis : Vous savez déjà et il est notoire et constant que, comme le jour où les Indiens de ce pays se révoltèrent et vinrent à main armée atta-

[1] Le genre de mort que le Conseil rapporte avoir été donnée par les Araucans à Valdivia, paraît démenti par tous les historiens. Le Conseil a pu l'écrire sous l'influence des détails qu'auront donnés les Yanaconas, et qui auront été ensuite rejetés comme faux. (*Note de l'auteur.*)

quer cette ville, ils l'incendièrent et nous mirent à deux doigts de notre perte, nous tous chrétiens qui nous y trouvions et qui la défendions, ils me brûlèrent aussi le registre où je tenais procès-verbal des séances et des délibérations que vous aviez eues, tant lors de la fondation de la ville qu'aux époques qui ont été déterminées, pour le partage des terres et des métairies, pour le bornage auquel elles doivent être soumises, pour la nomination des agents publics, et pour les autres choses relatives et propres aux services de Sa Majesté et à la conservation de la ville, de ses habitants et des naturels qui y résident; vous savez de même que, jusqu'à ce que le capitaine Alonso Monroy, lieutenant général de Votre Seigneurie soit venu avec des secours des provinces du Pérou, les séances et délibérations qui eurent lieu, et toutes les choses concernant l'administration de la dite ville, qui devaient être enregistrées sur un livre pareil à celui que l'on m'a brûlé, je n'ai pu les relever, faute de ce livre et faute de papier pour en faire un, que sur des registres et de vieilles lettres de messagers, et sur le cuir des brebis que l'on tuait; vous savez enfin que les vieux papiers se déchiraient de vétusté et que beaucoup de peaux ou parchemins ont été mangés par les chiens, parce que je n'avais pas d'endroit où les enfermer. C'est pourquoi, comme avec ledit capitaine est venu du papier sur le navire qui a amené les secours destinés à cette terre, je vous prie, seigneurs, puisque j'ai et ai fait un registre où je puisse noter en entier ce qui s'est fait dans cette ville depuis sa fondation, et la reconstruction dont les Conseils ont commencé à s'occuper, je vous prie d'indiquer une ou deux personnes de celles qu'il vous plaira, chargées de voir copier et relever par ordre et par année à part, tout ce qui s'est fait jusqu'au commencement de la présente année 1544, par Vos Seigneuries; et quand vous aurez reconnu que le tout se trouve en belle et bonne

forme, de vouloir bien en assurer l'authenticité et l'exécution, en signant à la fin de chaque année, les procès-verbaux des séances et délibérations que j'aurai rédigés d'une manière exacte, et pour ce où j'aurais pu me tromper, de l'examiner de nouveau et de le décider, pour que je le relève sur ledit registre, et puisse du tout faire foi certaine; et je supplie Vos Seigneuries d'ordonner que cette pétition et la réponse qu'il vous agréera d'y faire, soient placées en tête de ce registre, afin que je puisse, par la suite des temps, donner les renseignements qu'il serait nécessaire d'y puiser. — *Louis de Cartagena.* — *Arrêté.* — La dite pétition présentée et lue par moi greffier, ledit señor gouverneur et lesdits magistrats et échevins dirent : puisqu'il est notoire que je dis la vérité dans tout le contenu de ma pétition, je déclare et je jure qu'ils ont nommé Juan de Cardenas, secrétaire desdits administrateurs et greffier en chef du Tribunal de cette province, pour que conjointement avec moi, il soit présent à la lecture et à la copie desdites séances et délibérations, et des procès-verbaux d'icelles sur ce registre, et qu'ainsi ils l'ont décidé, arrêté et signé. Francisco d'Aguirre; — Juan Davalos Juffré; — Juan Fernandez d'Alderete; — Juan Bohon; — Francisco Villagra; — Martin de Solier; — Gaspar de Villaroel; — Jérôme d'Alderete; — Devant moi, Louis de Cartagena.

Document n° 4.

Statuts de la cathédrale de Santiago, lors de l'érection du siège.

L'illustrissime docteur D. Rodrigo Gonzalez Marmolejo, évêque nommé de Santiago, chargé de procéder à l'érection de la cathédrale,



a suivi les statuts de celle de Cuzco, dressés par l'illustrissime señor D. frai Vincent de Valverde. Ils comprennent les quarante-trois articles suivants :

1° Les fonctions de *doyen* constituent la première dignité après celle de l'évêque. Celui qui en sera revêtu devra veiller et pourvoir à ce que l'office divin et tout ce qui concerne, en général, le culte de Dieu, se fasse bien et régulièrement, avec le silence, la décence et la modestie convenables, au chœur comme à l'autel, et dans les processions au-dedans et au-dehors de l'église, au chapitre et dans tous les lieux où se tiendra une réunion ecclésiastique; il lui appartiendra également de donner permission à ceux qui désireront sortir du chœur, pour des motifs qu'ils articuleront, et non autrement.

2° Les fonctions d'*archidiacre* comprendront l'examen des clercs qu'il s'agira d'ordonner, l'assistance aux messes solennelles célébrées par le prélat, la visite de la ville et du diocèse, si le prélat le prescrit, et les autres choses que droit commun en fait dépendre. Le titulaire doit avoir été gradué dans l'un des deux droits par une université quelconque, ou du moins être bachelier en théologie.

3° Les fonctions de *chantre*, pour lesquelles personne ne pourra être présenté, s'il n'est savant et habile dans le plain-chant; l'office du chantre sera de chanter au lutrin et d'enseigner le chant à ceux qui sont employés dans l'église, de corriger et améliorer au chœur, et partout ailleurs, tout ce qui touche et regarde le chant, par lui-même et non par un intermédiaire.

4° Les fonctions d'*écolâtre*, pour lesquelles aucun candidat ne pourra être proposé, sans être gradué en droit civil ou en droit canon, ou bachelier ès-arts, dans une université générale, imposeront au titulaire l'obligation d'enseigner la grammaire par lui-même ou par un tiers, aux clercs

et aux employés de l'église, et à tous les diocésains qui voudront profiter des leçons.

5° Les fonctions de *trésorier* consisteront à fermer et à ouvrir l'église, à sonner les cloches et à préparer les choses nécessaires à l'usage de l'église, à garder les lampes et à soigner les lumières, à procurer l'encens, les bougies, le pain et le vin, et toutes les autres choses nécessaires pour la célébration du sacrifice, qui doivent être payées au moyen des revenus de la fabrique de l'église, suivant les dispositions du chapitre.

6° Nous instituons encore dix *canonicats et prébendes*, que nous voulons être entièrement séparés des dites *dignités*, et nous ordonnons qu'on ne puisse jamais cumuler l'un et l'autre, ni proposer un sujet quelconque pour lesdits canonicats et prébendes, s'il n'est élevé à l'ordre sacré de la prêtrise : les chanoines auront à dire la messe tous les jours, excepté aux fêtes de première et de seconde classe, auxquelles le prélat célébrera lui-même, ou, en cas d'empêchement, l'un des *dignitaires* ci-dessus désignés.

7° En outre, nous instituons six *prébendes* et autant de *demi-prébendes;* et ceux qui seront proposés pour lesdites prébendes devront être ordonnés diacres, et en cette qualité, ils seront tenus d'assister tous les jours à l'autel, comme aussi de chanter la passion ; et ceux qui seront proposés pour les *demi-prébendes* devront être ordonnés sous-diacres, et en cette qualité, ils seront tenus de chanter les épîtres à l'autel, et dans le chœur, les prophéties, les lamentations et les leçons.

8° En outre, c'est notre volonté et notre décision que celui qui serait affranchi de notre juridiction ordinaire, comme appartenant à un ordre, jouissant d'un privilège ou remplissant un emploi quelconque, ne puisse être présenté pour lesdites dignités, prébendes et demi-prébendes, ou pour tout autre bénéfice ecclésiastique de notre diocèse; et que si par

hasard il arrivait qu'un sujet dans ce cas fût présenté ou institué, sa présentation ou sa nomination soit nulle de droit.

9° Puis viendront les *recteurs*, dont la nomination n'est pas peu importante, au nombre nécessaire pour le service de notre église cathédrale, lesquels peuvent être placés et révoqués, s'il y a lieu, suivant notre volonté et celle de nos successeurs; ils auront à s'acquitter bien et régulièrement de leurs fonctions dans notre dite église cathédrale, y diront leurs messes, ouïront les confessions et administreront les autres sacrements avec sollicitude et prudence.

10° Puis encore six *acolytes*, qui rempliront et exerceront chaque jour successivement leurs fonctions.

11° Nous instituons aussi six *chapelains*, pour que l'un d'eux, aux heures nocturnes comme aux diurnes, soit obligé d'assister processionnellement au lutrin du chœur, et aux messes solennelles, et que dans chaque mois il célèbre vingt messes, à moins qu'il ne soit empêché par quelque infirmité ou quelque obstacle légitime.

12° Toutefois, nous réservons aux rois catholiques d'Espagne et à leurs successeurs, ainsi qu'il leur revient en droit et par l'autorité apostolique, la présentation des sujets pour les dignités, les canonicats, les prébendes entières ou demi-prébendes, ci-dessus énoncés, et pour les dignités, canonicats et prébendes semblables qu'il y aura lieu de créer d'ici à l'avenir dans notre dite église.

13° Nous décidons que le choix et la nomination desdits acolytes et chapelains nous appartient, à Nous et à nos successeurs, de concert avec le chapitre; et notre volonté est que lesdits chapelains, qui auront à être désignés par la suite, ne soient pas attachés à l'évêque, ni pris en vacance d'emploi.

14° Les fonctions du *sacristain* l'obligeront à se charger des fonctions du trésorier, en vertu de sa délégation, s'il est

présent, ou bien au gré et sur l'avis du chapitre, s'il est absent.

15° Les fonctions de l'*organiste* consistent à toucher l'orgue aux jours de fête et en d'autres temps, suivant la volonté de l'évêque ou du chapitre.

16° Les fonctions du *bedeau* seront de régler, dans les processions, le rang et la marche de l'évêque, du prêtre officiant, du diacre, du sous-diacre et des autres ministres de l'autel, et de même de précéder ceux qui se rendent du chœur à la sacristie ou à l'autel, ou ceux qui retournent de l'autel à la sacristie ou au chœur.

17° Les fonctions de *majordome ou procureur de la fabrique et des hôpitaux* consisteront à surveiller les architectes, les maçons, charpentiers et autres artisans qui travaillent à l'édifice de l'église; il sera encore tenu de recouvrer et dépenser par lui-même, ou par des tiers, les rentes et revenus annuels, et toute espèce d'émoluments et de profits, qui, d'une manière quelconque, reviennent à ladite fabrique et auxdits hôpitaux, en rendant chaque année compte de ce qu'il aura reçu et payé, à l'évêque et au chapitre, etc., ou aux personnes par eux spécialement déléguées, et ledit majordome devra être nommé et écarté à la volonté desdits évêque et chapitre, et offrir d'abord les garanties convenables, avant d'être admis à remplir cet emploi.

18° Après cela, que les fonctions *du notaire de l'église et du chapitre* soient de placer, dans ses archives et dans ses pièces, tous contrats quelconques entre l'église et l'évêque et le chapitre et tous autres, d'écrire les actes capitulaires, et de déposer dans ses archives et dans ses papiers, les donations, possessions, rentes, fondations et legs, à charge de prières, qui ont été faits ou qui se feront dorénavant, au profit de l'église, ou de l'évêque ou du chapitre, de les relever, les rédiger, et de garder les actes, de faire aux bénéficiers les distributions qui leur reviennent en vertu desdits actes, enfin de donner et prendre raison de tout.

19° Après cela, les fonctions du *suisse*[1] seront de chasser les chiens de l'église, et de la nettoyer tous les samedis et vigiles des fêtes, ainsi que les autres jours, où et quand le prescrira le trésorier.

20° De toutes lesquelles fonctions, savoir : cinq dignités, dix canonicats, six prébendes et autant de demi-prébendes, six emplois de chapelains et six d'acolytes, et des autres fonctions susdites, attendu que pour le moment les fruits, revenus et produits des dîmes ne sont pas suffisants, notre volonté est de suspendre quant à présent l'effet de la création des dignités ci-dessus, pour la trésorerie, cinq canonicats et toutes les prébendes et demi-prébendes; et si (ce que nous ne croyons pas) le montant du quart disponible des ressources n'était pas assez élevé pour payer les quatre dignitaires et les cinq chanoines, on répartira entre eux la perte de la différence, suivant la valeur des prébendes et non suivant le nombre des personnes, jusqu'à ce que, les produits s'élevant à un plus haut chiffre, nous puissions, Nous et nos successeurs, restituer aux prébendiers l'allocation primitive, dans l'ordre que nous jugerons convenable pour la plus grande utilité de notre église. De sorte que, si avec la grâce de Dieu, les produits et revenus de notre dite église dépassaient ce chiffre-là, du moment où l'augmentation des produits qui surviendrait, suffirait à payer la charge de trésorier qui reste vacante, nous décidons que ladite charge, qui se trouve dès à présent érigée et créée, sera donnée, sans autre institution nouvelle, à la personne qui sera nommée par Sa Majesté Catholique; puis, à mesure que les produits, revenus et profits recevront une plus grande augmentation, il sera pourvu à la nomination de trois prébendiers, et suivant que les produits s'accroîtront successivement, le nombre des chanoines sera aussi successivement augmenté jusqu'au nombre de dix. Ce

[1] Littéralement : *perrero*, *chasseur de chiens*. (*Note du traducteur.*)

nombre atteint, il sera pourvu à la collation de trois autres prébendes et demi-prébendes successivement par ordre, et finalement, au moyen des nouveaux revenus qui surviendront, il sera nommé aux fonctions d'acolyte six jeunes clercs, ayant déjà reçu les quatre ordres mineurs et exercé l'office d'acolyte au ministère de l'autel, et de même six chapelains simples; en outre, on complétera sans interruption l'organisation fixée par les présentes, en nommant successivement aux fonctions d'organiste, de bedeau, de majordome, de notaire et de suisse, comme on l'a dit plus haut.

21° Et comme, suivant l'Apôtre, celui qui sert l'autel doit vivre de l'autel, nous attribuons et nous assignons aux personnes de tous ces dignitaires et fonctionnaires, aux chanoines, prébendiers de première et de seconde classe, demi-prébendiers, chapelains, petits clercs ou acolytes, et aux autres emplois et employés sus-désignés, dans l'ordre indiqué, tous les produits, revenus et émoluments généralement quelconques qui leur appartiennent, tant en vertu des décrets royaux que par le droit des dîmes ou de toute autre manière, présentement et à l'avenir, bien entendu, dans l'ordre ci-dessus fixé, c'est-à-dire au doyen, à l'archidiacre, au chantre, à l'écolâtre, au trésorier, aux prébendiers et demi-prébendiers, et à tous les autres ci-dessus nommés, dans les proportions suivantes :

22° Faut savoir, au doyen, cent cinquante livres, appelées vulgairement *pesos* dans ce pays, desquelles livres chacune vaut un *peso* d'or *castellano*, qui fait quatre cent quatre-vingt-cinq maravédis de monnaie usitée en Espagne[1] : à l'archidiacre, cent trente *pesos castellanos* de la même valeur, et à chacun des autres dignitaires, autant; à chacun des chanoines, cent; à chacun des prébendés,

[1] Le *castellano* valait 9 fr. 60 cent. de notre monnaie; le *peso* d'or fin valait 25 fr. Quant au maravédis, la valeur en a varié très-souvent. (*Note du traducteur.*)

soixante-dix ; aux demi-prébendés, trente ; aux chapelains, vingt ; à chaque acolyte, douze ; à l'organiste, au notaire, au bedeau, chacun seize ; au suisse, douze livres d'or, qui font aussi autant de *pesos castellanos* et de maravédis ; cet ordre devant, dès à présent et à toujours, être littéralement suivi, lorsque les produits, revenus et émoluments auront augmenté.

23° Et parce que, comme il est dit, le bénéfice n'est accordé qu'à raison de l'office, notre volonté est, et en vertu de la sainte obéissance, nous ordonnons rigoureusement que lesdits honoraires soient payés, en même temps que les distributions qui sont faites chaque jour, à ceux qui assistent à chacune des Heures, soit diurnes, soit nocturnes, et aux différents exercices dudit office, de sorte que depuis le doyen jusqu'à l'acolyte inclusivement, celui qui s'absentera du chœur, à une Heure quelconque, sera privé de l'honoraire ou distribution fixée pour cette Heure, et le dignitaire qui manquera à l'exercice ou à l'exécution de son office, sera même chaque fois puni d'une amende, en proportion de ses honoraires, et ces distributions, dont sont privés les absents, profiteront aux autres qui auront été présents.

24° Nous ordonnons également, et en vertu de la même autorité, nous voulons que tous les hauts dignitaires, chanoines et prébendés de notre dite église cathédrale soient obligés à résider et à officier dans notre métropole pendant huit mois de l'année, avec ou sans interruption ; sinon, Nous, ou nos successeurs à venir, ou le chapitre, en la vacance du siège, serons tenus de prononcer la vacance de la dignité, du canonicat ou du bénéfice (à moins que le coupable, d'abord appelé et entendu, n'allègue un motif juste et raisonnable de son absence), et de pourvoir à ces fonctions, en présentant à Sa Majesté Catholique et à ses successeurs sur le trône d'Espagne, des sujets idoines ;

et nous déclarons en ce lieu, comme absent pour un juste motif, le bénéficier malade en ville ou dans des endroits voisins de la ville, ou tombé malade hors de la ville, lorsqu'il y retournait ou se disposait à y retourner, à la condition que cela résulte de témoignages légitimes, ou encore le bénéficier sorti par ordre de l'évêque ou du chapitre, pour une affaire et dans l'intérêt de l'église, à la condition que ces trois caractères se rencontrent dans la cause de son absence.

26° En outre, notre volonté est, et du consentement et bon plaisir de Sa Sérénissime Majesté, comme en vertu de la même autorité apostolique, nous statuons, arrêtons et ordonnons : que tous les produits, revenus et émoluments de toutes les dîmes, tant de la cathédrale que des autres églises de ladite ville, soient partagés en quatre parts égales, dont Nous et nos successeurs tenons la première, dès maintenant et à perpétuité, pour soutenir la charge de la dignité pontificale, et pour nous mettre à même de soutenir notre rang, avec plus de décence, comme l'exige notre caractère, sans aucune diminution de notre mense épiscopale. Après quoi, le doyen, le chapitre et tous les autres ministres de l'église, que nous désignons ci-dessus, auront un autre quart, qui devra être réparti entre eux, dans les proportions par nous fixées; et bien que Sa Majesté Catholique, en vertu de l'attribution apostolique, d'un ancien usage et d'une vieille coutume approuvée, garde et reçoive d'ordinaire entièrement la troisième part, qu'en Espagne on appelle vulgairement *tercias* [1], voulant étendre jusqu'à nous la main de sa libéralité, comme elle l'étend jusqu'à d'autres pays, et sous les conditions ci-après stipulées, elle a décidé que doréna-

[1] En Espagne, on appelait ordinairement *tercias*, les deux neuvièmes de toutes les dîmes ecclésiastiques prélevés pour le roi. Ce n'était donc pas le nom rigoureusement applicable, semble-t-il, au quart dont parlent les statuts. (*Note du traducteur.*)

vant, Nous, nos successeurs et ledit chapitre, nous serons exempts et affranchis du paiement de son quart des dîmes, pour nous rendre doublement débiteurs d'un si grand bienfait, pour nous faire prier, et nous faire recommander à Dieu Sa Majesté et ses successeurs.

26° Quant aux deux autres quarts, nous décidons qu'ils seront à leur tour divisés en neuf parts, dont nous appliquons deux, dès à présent et à toujours, à Sa Sérénissime Majesté, en témoignage de son autorité et de son droit de patronage, et à raison de la conquête de ladite contrée [1].

27° Notre volonté est que l'on subdivise pour deux destinations les sept parts restant. Nous en appliquons quatre (à prendre sur toutes les dîmes de notre église paroissiale) à la mense capitulaire, pour que l'église puisse être mieux desservie; de ces quatre parts, Nous et nos successeurs assignons soixante [2] à chaque recteur, qui jouira également de toutes les prémices, sauf un huitième que nous allouons au sacristain. Les recteurs seront tenus d'assister chaque jour aux offices du chœur, à la grand'messe et aux vêpres, revêtus de leurs surplis, pour qu'ils puissent y assister plus commodément, comme aussi de veiller, pour le salut des âmes, à l'administration des sacrements, afin qu'aucun fidèle ne meure sans les sacrements de l'Eglise, par suite de l'absence ou de la négligence desdits recteurs. Mais lorsque les produits se seront accrus, on donnera, sur lesdites quatre parts, ce qui a été déterminé plus haut, aux acolytes, organiste et bedeau, et l'église capitulaire gardera le surplus.

28° Dans chaque église paroissiale, tant de ladite ville que de tout notre diocèse, nous assignons sur lesdites sept parts, quatre parts, conjointement avec les prémices, aux titulaires des bénéfices qui seraient érigés et créés dans l'une

[1] Ceci rappelle mieux les *tercias*. (*Note du traducteur*.)

[2] Il doit y avoir ici une lacune, à laquelle nous n'avons pu suppléer. (*Note du traducteur*.)

de ces églises quelconque, déclarant qu'il faudra également remettre au sacristain de toute église paroissiale de la ville ou de notre diocèse, le huitième desdites quatre parts et prémices allouées aux bénéficiers.

29° En outre, notre volonté est, et nous ordonnons que dans toutes les églises paroissiales de ladite ville et de notre diocèse, à l'exception de notre église cathédrale, il soit créé et institué autant de bénéfices simples, que le montant des revenus desdites quatre parts ainsi assignées aux titulaires des bénéfices, en permettra la création et l'institution, en ayant soin d'assurer aux clercs qui en seront pourvus la congrue nécessaire à une honnête existence; de manière que le nombre de ces bénéfices ne soit point limité, mais qu'avec l'augmentation des produits, augmente également le nombre des ministres dans lesdites églises. Et lorsque parmi ces bénéfices simples, dont la suite des temps pourra, comme on l'a dit, amener l'érection dans lesdites églises, il arrivera quelque vacance, de quelque manière que ce soit, nous voulons et nous décidons que la collation n'en soit accordée qu'aux enfants descendants, par leur père, des colons qui se sont rendus d'Espagne en ladite province, ou qui viendraient l'habiter à l'avenir, jusqu'à ce que plus tard, si Nous et nos successeurs voyons et reconnaissons chez les Indiens assez d'esprit de christianisme et de capacité, il soit décidé qu'à la demande et aux sollicitations du susdit patron actuel ou futur, qu'on peut aussi pourvoir les naturels Indiens desdits bénéfices, après examen et concours préalables, dans les formes et suivant la louable coutume suivie dans le diocèse de Palencia, même pour les Espagnols, à la condition que les sujets qui seront pourvus desdits bénéfices soient tenus, dans les dix-huit mois de leur nomination, de présenter et communiquer aux juges spéciaux de ladite province, ou du gouverneur en fonctions, les confirmation, collation et provision faites par Sa Majesté

Catholique ou ses successeurs, dans la forme prescrite ; autrement, lesdits bénéfices seront réputés vacants, et les rois catholiques ou leurs successeurs pourront présenter pour lesdits bénéfices d'autres personnes qui réunissent les qualités ci-dessus requises.

30° Notre volonté est encore que, jusqu'à ce que lesdits descendants espagnols soient assez nombreux pour pouvoir être pourvus desdits bénéfices, suivant la forme du diocèse de Palencia, le pourvoi desdits bénéfices ait lieu sur la présentation faite par Leurs Majestés Catholiques, en vertu de leur droit de patronage, et non autrement.

31° Mais attendu que le soin des âmes nous appartient d'abord et principalement à Nous et à nos successeurs, comme obligés, suivant l'Apôtre, à en rendre compte au jour du jugement, conformément d'ailleurs au consentement et à la volonté de Leurs Majestés Catholiques, qui patronnent cette église, et d'après leur demande et leurs instructions formelles, nous voulons et entendons nous réserver le droit, dans notre église cathédrale comme dans toutes les églises paroissiales de ladite ville et de notre diocèse, à Nous et aux évêques qui nous succèderont dans la suite des temps, de recommander et confier le soin des âmes, à notre libre gré, au bénéficier ou aux bénéficiers desdites églises que nous choisirons, ou à tout autre prêtre, non pourvu de bénéfice, pour le temps et sous la forme qu'il nous paraîtra convenir au salut desdites âmes. A cet égard, nous exhortons vivement nos successeurs à venir, en leur mettant sous les yeux les châtiments de la justice divine, à ne pas faire acception des personnes dans l'accomplissement de ce devoir, mais à penser uniquement à l'avancement et au salut des brebis qui leur auront été confiées, et pour que ceux que Nous et nos successeurs commettrons au salut des âmes, puissent s'entretenir plus aisément et reçoivent une indemnité temporelle à raison de leur ministère, nous allouons

à chacun d'eux les prémices de la paroisse où ils rempliront les fonctions de curés, sous la réserve de la part ci-dessus attribuée au sacristain.

32° En outre, nous voulons et ordonnons que la nomination et la révocation des sacristains, dans toutes les églises de notre diocèse, ait toujours lieu à la volonté et à la disposition de Nous et de nos successeurs, avec réduction du traitement, si par hasard le huitième qui leur revient, d'après ce qui a été réglé plus haut, s'élevait à un chiffre trop élevé, de sorte que si Nous ou nos successeurs retranchions une partie de ce huitième, elle soit affectée à la fabrique de église ou au développement du culte divin dans la même église, et non à d'autres usages.

33° De même, les autres parts restant des sept parts susdites se subdiviseront de nouveau en deux portions, dont l'une, c'est-à-dire la moitié des trois parts encore disponibles, est par Nous librement attribuée à la fabrique de toute église desdites localités, et dont l'autre, c'est-à-dire la seconde moitié de ces trois parts, est par Nous allouée aux hôpitaux de chaque bourgade, à charge par ces hôpitaux d'en remettre le dixième au principal hôpital, dans les endroits qui posséderaient une église cathédrale.

34° Nous appliquons encore à perpétuité, en vertu de la même autorité, à la fabrique de notre église de la très-sainte Vierge Marie, toutes et chacune des dîmes d'un paroissien de la même église et de toutes les autres églises de toute la ville et de tout le diocèse, à la condition que ce paroissien ne soit pas le premier, le principal et le plus riche de notre église paroissiale et des autres églises de notre diocèse, mais le second après le premier.

35° L'office divin diurne et nocturne, pour les messes comme pour les heures, se fera et se dira toujours, en attendant la célébration d'un concile, d'après l'usage de l'église de Séville.

36° En outre, nous voulons et ordonnons, sur les instances et sur la demande de Sa Majesté, que les prébendés et les évêques aient voix au chapitre, conjointement avec les dignitaires et les chanoines, tant pour les questions spirituelles que pour les affaires temporelles, excepté dans les élections et autres matières qui, d'après les prohibitions contenues dans les sacrés canons, concernent seulement les dignitaires et les chanoines.

37° Et en outre, nous voulons et ordonnons, sur les instances et sur la demande de Sa Majesté, que dans notre église cathédrale on dise chaque jour deux messes à l'heure de tierce (neuf heures) excepté les jours de fête auxquels se célèbre une seule messe; de ces deux messes, la première se dira les premiers vendredis de chaque mois, comme anniversaire, pour les rois d'Espagne passés, présents et futurs, et les samedis, en l'honneur de la glorieuse Vierge, pour la prospérité et la santé desdits rois; mais le premier jour de chaque mois, la même messe sera dite solennellement pour les âmes qui sont dans le purgatoire. Quant aux autres jours, ladite messe de prime pourra être célébrée suivant l'intention et la disposition de quiconque voudra en payer l'honoraire. Les évêques et les membres du chapitre peuvent recevoir tout honoraire qu'alloueraient les fidèles pour la célébration de cette messe; mais la seconde messe se dira de la fête ou de la férie du jour, suivant le rite de l'église de Séville, ou d'une autre manière, à l'heure de tierce. Et quiconque célèbrera la grand'messe touchera, indépendamment de la distribution commune ou des honoraires alloués à tous ceux qui y assistent, trois fois de plus que celui qui assiste à une heure quelconque du jour, le diacre deux fois, le sous-diacre une fois; et quiconque n'assistera pas à la grand'messe ne touchera pas les honoraires de tierce et de sexte, à moins qu'il ne se trouve absent pour une cause juste et raisonnable, et avec la per-

mission du doyen ou du dignitaire qui présidera pour lors au chœur; et à cet égard, nous chargeons la conscience de celui qui demande comme de celui qui accorde la permission. De même, quiconque assistera à matines et à laudes touchera trois fois de plus que celui qui assistera à une heure quelconque du jour, et encore en sus, les honoraires de l'office de prime, quand même il n'y assisterait pas.

38°. Nous voulons encore en outre, sur la demande et les instances de Sa Majesté, que toutes les semaines le chapitre s'assemble, savoir le mardi et le vendredi; que le mardi il traite des affaires courantes, mais que le vendredi il s'occupe exclusivement de la réformation et de l'amélioration des mœurs, et de choses qui ont trait à la célébration convenable du culte divin et au maintien de la discipline cléricale, en tout et par tout, dans et hors l'église : le chapitre ne pourra se réunir en aucun autre jour, à moins qu'un cas nouveau se présente qui en fasse décider autrement. Néanmoins notre volonté n'est pas de déroger en aucune manière à la juridiction de notre chapitre ou de nos successeurs, relativement au droit de réprimander et de punir les membres de notre chapitre, faisant à cet égard toutes réserves pour Nous et nos successeurs, à la demande et sur les instances du roi, notre patron, et de son consentement.

39° De même, en vertu de la même autorité, et sous le bon plaisir de Sa Majesté Catholique, nous statuons et ordonnons que tout clerc de première tonsure de notre église et de notre diocèse devra, pour pouvoir jouir des privilèges du clergé, porter sa couronne de la grandeur d'un patagon de monnaie, ayant cours en Espagne, et tondre sa chevelure, en la coupant par-derrière, deux doigts au-dessous des oreilles; il devra également se vêtir d'habillements décents, c'est-à-dire de l'espèce de soutane fermée ou ouverte, que l'on appelle vulgairement *loba* (soutane sans manches), et d'un manteau descendant jusqu'à terre, qui

ne soient pas de couleur jaune ou rouge, mais d'une autre couleur sévère, le tout pour les vêtements de dessus comme pour ceux de dessous.

40° Item, en vertu de la même autorité apostolique et du consentement exprès de Son Altesse (le vice-roi) et de Sa Majesté Catholique, comme nous avons, dans la province appelée vulgairement le Pérou et dans la ville de Cuzco, érigé à perpétuité, par l'autorité apostolique, l'église cathédrale, sous le vocable de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'honneur de l'Assomption de la même Vierge, nous indiquons et désignons comme paroissiens de ladite église de l'Assomption de la Vierge Marie, les maisons, les habitants, les résidents et les voisins qui habitent et résident présentement, tant à l'intérieur de la ville que dans les environs de ladite ville, jusqu'à ce que Nous ou nos successeurs y établissions une division commode de paroisses; c'est à cette église que les fidèles seront tenus de payer les droits d'église paroissiale et de présenter les dîmes, prémices et offrandes; c'est de ses recteurs qu'ils devront recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie et les autres sacrements. Et en conséquence nous accordons aux mêmes recteurs les pouvoirs et les facultés nécessaires pour qu'ils donnent et administrent lesdits sacrements, ainsi que nous autorisons les paroissiens à les recevoir.

41° Item, nous voulons et nous décidons que les recteurs puissent librement modifier et transplanter les usages, constitutions, rites et coutumes légitimes et approuvés, soit pour les offices et les messes, soit pour les autres pratiques et exercices approuvés, de l'église de Séville, aussi bien que pour les autres choses approuvées de toutes les églises quelconques, du moment où elles conviendraient mieux à la beauté et au développement du culte dans notre église.

42° Et attendu que les choses nouvelles ont besoin de nouvelles mesures, en conséquence, et en vertu des lettres susdites, nous réservons pour Nous et pour nos successeurs la faculté la plus entière de modifier, étendre, statuer et ordonner à l'avenir les choses qui conviendront, et de pouvoir le faire du consentement ou sur la demande et les instances de la Majesté royale, tant relativement à l'importance et à l'assiette perpétuelle ou temporaire des droits perçus dans notre diocèse, et aux limites de notre diocèse et de tous les bénéfices, que touchant la disposition ou le partage des dîmes, suivant la teneur de la bulle du pape Alexandre, qui a attribué les dîmes aux rois d'Espagne, bien que présentement la Majesté royale nous les ait abandonnées pour notre subsistance, aux conditions stipulées. — Toutes lesquelles choses et chacune d'elles, sur les instances et sur la demande de mesdits maîtres, la reine, le roi et le vice-roi, en vertu de ladite autorité apostolique, dons nous usons à cette fin, et par les meilleurs moyen, voie et forme que nous pouvons et qu'en droit nous devons, nous instituons, statuons, établissons, faisons, disposons et ordonnons, avec toutes et chacune des choses à ce nécessaires, nonobstant toute cause contraire quelconque, et principalement les causes que notre très-saint Père a voulu, par ses lettres apostoliques, ne pas avoir d'effet.

Document n° 5.

Bulle d'érection de l'église de l'Impériale.

Le pape Pie, serviteur des serviteurs de Dieu,

En témoignage perpétuel du fait, et voulant, dans notre prévoyance, que chacun puisse faire valoir respectivement les droits qu'il lui donne, nous avons cru convenable d'avertir

Qu'ayant trouvé une bulle de notre prédécesseur Pie IV, d'heureuse mémoire, nous avons reconnu, après l'avoir vérifiée sur les instances de notre bien-aimé fils en J.-C. Philippe, roi des Espagnes, qu'il était nécessaire d'en publier le véritable texte, et en conséquence, nous en avons fait transcrire littéralement la teneur, qui est conçue en ces termes :

« Le pape Pie, serviteur des serviteurs de Dieu,

» Pour perpétuer le souvenir des présentes — ayant été placé dans le poste le plus éminent pour gouverner l'Eglise militante, sans aucun mérite de notre part, mais seulement par une faveur de la divine toute-puissance et miséricorde, nous n'avons cessé un instant de méditer sur les moyens les plus propres à consolider le christianisme dans les lieux où il est déjà établi, comme à le propager chez les nations barbares qui n'en jouissaient pas, en instituant des prélats qui plantent la foi par leurs lumières et leur zèle apostolique, et qui la soutiennent par l'appui de leur autorité et de leurs vertus; et comme les princes cherchent à affermir leur pouvoir et à procurer à leurs sujets

les avantages temporels, nous devons, Nous, veiller en même temps à la propagation et à l'affermissement de la foi, et tâcher de leur procurer toute espèce de secours spirituels. Notre siècle ayant fait, sous les auspices de Charles-Quint, d'illustre mémoire, empereur des Romains et toujours auguste, la découverte d'îles et de régions lointaines, au nombre desquelles se trouve celle qui est appelée le Chili, dont lès habitants, ignorants jadis de la véritable foi, se convertissent aujourd'hui en grand nombre à la religion chrétienne et manquent néanmoins d'une église cathédrale, Philippe, roi catholique des Espagnes, notre bien-aimé fils en J.-C., nous a, dans sa tendre sollicitude, supplié d'ériger une église cathédrale dans ladite province, soumise aux armes et aux lois de Castille, en choisissant pour siège de ladite église cathédrale la ville de l'Impériale, comme le lieu le plus convenable pour répandre de là les lumières de la véritable foi parmi les nations infidèles établies dans ses environs. Après avoir examiné cette demande, de concert avec nos frères les cardinaux, nous avons tenu à bien accueillir les instances de Philippe, notre bien-aimé en J.-C. et nous avons ordonné que l'on érige et que l'on construise dans la ville de l'Impériale, une église cathédrale sous le vocable de Saint-Michel-Archange, suppliant la très-sainte Vierge Marie et toute la glorieuse cour céleste, d'interposer leur médiation près du Père des lumières, pour que la fondation de cette église tourne à l'honneur de Dieu et à l'exaltation de la foi catholique ; nous ordonnons également que l'évêque de cette église prenne le nom d'évêque de l'Impériale, lequel fera construire l'église, et là, comme dans la ville et dans tout le diocèse, procurera la gloire de Dieu, prêchera sa sainte parole, convertira les infidèles à la foi, instruira et confirmera les fidèles dans la même foi, administrera la grâce du baptême aux uns et aux autres, tant au-dedans

qu'au dehors des villes, dans les limites de son diocèse, et soit qu'ils jouissent d'une bonne santé, soit qu'ils se voient atteints de maladies graves, l'évêque devra veiller à ce qu'ils reçoivent les sacrements et les autres secours spirituels, en les administrant lui-même, ou en déléguant d'autres prêtres pour le seconder dans l'accomplissement de son ministère. Sa juridiction et son autorité épiscopale ne se borneront point là; mais il pourra encore librement ériger et instituer des canonicats, des dignités, des prébendes et autres bénéfices ecclésiastiques, tant à charge d'âmes que sans obligation de résidence, et surtout il devra chercher à distribuer tous les secours spirituels qu'il croira opportuns, pour l'entretien du culte divin et le salut spirituel de ses ouailles. Nous ordonnons aussi qu'il se soumette à la juridiction de l'archevêque de la ville des rois[1], pendant tout le temps que son diocèse dépendra de cette métropole, qu'il se garde de percevoir aucun droit sur les quantités d'or, d'argent, et de toute autre espèce de métaux et de pierres précieuses, que les rois de Castille et de Léon se sont réservées, respectant cette réserve tout le temps qu'elle subsistera, mais qu'il puisse librement et licitement fixer les dîmes, prémices et autres droits épiscopaux que la loi ou l'usage permettent aux autres évêques d'Espagne d'exiger; qu'il puisse se servir du siège, du prie-Dieu et des autres insignes de l'autorité épiscopale, comme jouir des privilèges, exemptions et faveurs dont usent et jouissent les autres cathédrales d'Espagne et leurs évêques, que ces prérogatives résultent de la coutume ou du droit, avec transmission de cette jouissance à tous ses successeurs légitimes dans l'épiscopat, attendu que nous avons créé à perpétuité ce diocèse, dont le centre est la ville précédemment désignée, et dont les limites dépendent de la détermination

[1] Lima, ainsi appelée parce qu'elle fut fondée le 6 janvier, fête des Rois mages. (*Note du traducteur.*)

qu'en fera le roi Philippe, auquel nous donnons les autorisations nécessaires pour qu'il puisse licitement et librement reculer, étendre et changer les limites de ce diocèse, en quelque temps qu'il le juge utile. Quant aux droits que doit percevoir l'évêque, nous en fixons le montant à la mense épiscopale, pour laquelle le roi Philippe paiera annuellement la somme entière de deux cents ducats d'or (4,374 francs), pris sur les contributions de la même province, jusqu'à ce que les droits épiscopaux atteignent ce chiffre, et si par la suite il arrivait quelque malheur qui diminuât les revenus publics, ladite somme devra être complétée par le trésor royal : ainsi nous l'ordonnons pour l'avenir. En outre, en vertu du droit de patronage dont jouissent les monarques espagnols, ils pourront présenter, excepté dans cette première nomination, des sujets habiles et propres aux fonctions du ministère épiscopal; cette présentation sera faite dans le délai d'un an, que nous accordons à raison de la distance, et les candidats qui auront été présentés dans l'espace dudit terme, offrant toutes les qualités requises, seront confirmés par le pontife qui règnera pour le moment. Mais relativement aux dignités, canonicats, prébendes et autres bénéfices à instituer dans et hors le chœur, maintenant ou à l'avenir, non-seulement quant à la première nomination, mais encore quant aux collations futures, la confirmation en sera faite par l'évêque actuel de la ville de l'Impériale, ou par celui qui le sera à l'avenir, par l'acceptation du sujet apte présenté par le susdit roi Philippe, ou par celui qui portera les couronnes de Castille et de Léon, dont tous les successeurs jouiront à perpétuité dudit privilège. — C'est pourquoi soit défendu à tout mortel d'altérer, violer ou enfreindre la présente lettre de notre décret d'érection, institution, concession, attribution, investissement, organisation et réserves, et si aucun était assez téméraire pour oser s'élever contre elle, qu'il réfléchisse qu'il attirera

sur lui-même l'indignation du Dieu tout-puissant, et celle des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le onzième jour des calendes d'avril de l'année 1563 de la naissance de Jésus-Christ, et dans la cinquième année de notre pontificat. »

En outre, nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, que la présente copie de la bulle de notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, fasse foi en justice et ailleurs, ayant la même autorité et la même force que l'original, sur lequel elle a été fidèlement transcrite, sans y rien ajouter, ni en rien supprimer, et sans attribuer aucun droit à qui que ce soit.

C'est pourquoi, il ne soit permis à personne d'enfreindre ou d'attaquer la présente bulle où se trouve consigné notre décret et notre volonté, et si aucun voulait s'élever contre elle, il s'attirera la colère du Dieu tout-puissant et celle des saints apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le troisième jour des calendes de janvier de l'an du Seigneur 1567, et dans la troisième année de notre pontificat.

En vertu de l'autorisation que l'évêque de l'Impériale reçut par la précédente bulle pour ériger son Eglise, il en dressa les statuts en 1574 ; ils comprennent les articles suivants :

1° La dignité de doyen, qui devra être la première après celle de l'évêque, imposera l'obligation de veiller et pourvoir à ce que l'office divin et tout ce qui concerne le culte de Dieu se fasse bien et régulièrement, avec le silence, la décence et la modestie convenables, aussi bien au chœur qu'à l'autel, et dans les processions au dedans et au dehors de l'église, au chapitre et dans tous les lieux où se tiendra une réunion ecclésiastique ; c'est encore au doyen qu'il appartiendra de permettre de sortir du chœur, pour

des motifs expressément indiqués, et non autrement, à ceux qui désireront se retirer.

2° Les fonctions d'archidiacre comprendront l'examen des clercs sur le point d'être ordonnés, l'assistance aux messes solennelles célébrées par le prélat, la visite de la ville et du diocèse, si le prélat le prescrit, et les autres choses que le droit commun leur rattache : le titulaire doit avoir été gradué dans l'un des deux droits par une université quelconque, ou du moins être bachelier en théologie.

3° Les fonctions de chantre, pour lesquelles personne ne pourra être présenté s'il n'est savant et habile dans le plain-chant ; l'office du chantre sera de chanter au lutrin et d'enseigner le chant à ceux qui sont employés dans l'église, de diriger, corriger et améliorer au chœur, et partout ailleurs, tout ce qui touche et regarde le chant, par lui-même et non par un intermédiaire.

4° Les fonctions d'écolâtre, pour lesquelles personne ne peut se présenter, s'il n'a été gradué en droit ou en théologie sacrée par une université publique quelconque, imposeront au titulaire l'obligation d'instruire par lui-même les clercs et ministres de l'Eglise, et tous les autres diocésains qui voudront l'entendre ; il éclaircira aussi toutes les questions sur lesquelles il plaira à l'évêque de le consulter.

5° Vient ensuite le trésorier, auquel il appartient d'ouvrir et de fermer l'église, de sonner les cloches, d'alimenter les lampes, de veiller à l'entretien des lumières, de procurer l'encens employé au service du Seigneur, le pain et le vin et toutes les choses nécessaires pour célébrer, et de satisfaire aux demandes du chapitre, lorsque l'évêque est absent, au moyen des revenus de la fabrique de l'église.

6° Nous décidons également que les dix canonicats et prébendes seront entièrement indépendants desdites dignités, de telle façon qu'il ne puisse jamais être accordé une dignité cumulativement avec une prébende, et réciproque-

ment. Auxquels canonicats, prébendes et dignités aucun sujet ne pourra être élevé, s'il n'a été d'abord promu à l'ordre sacré de la prêtrise. Les dits chanoines auront à célébrer tous les jours la messe (*dans la cathédrale*), mais aux fêtes de première et de seconde classe, le prélat célèbrera lui-même, et en cas d'empêchement de sa part, quelqu'un des dignitaires.

7° Nous instituons, en outre, six prébendes entières et autant de demi-prébendes, et il faut que ceux qui seront pourvus des prébendes entières aient déjà reçu auparavant l'ordre sacré du diaconat, qui les oblige à servir tous les jours à l'autel, et aussi à chanter la passion. Ceux qui se présenteront pour les demi-prébendes devront être déjà promus à l'ordre sacré du sous-diaconat, et tenus en conséquence de chanter les épîtres à l'autel, et également, dans le chœur, les prophéties, les lamentations et les leçons. Nous voulons, en outre, et nous statuons que, pour ce qui concerne les dignités du chapitre et les bénéfices, les prébendes et demi-prébendes, et tout autre bénéfice quelconque de notre diocèse, ne puisse se présenter aucun sujet qui ait été affranchi de notre juridiction, comme appartenant à un ordre jouissant d'un privilège ou remplissant un office, afin que s'il arrivait, par hasard, qu'un sujet dans ce cas fût présenté ou institué, cette présentation ou institution fût nulle de plein droit : le présenté, après la présentation, sera considéré comme en étant relevé, et si elle avait été suivie de la collation, celle-ci sera de plein droit nulle et de nul effet. Nous ordonnons que la même règle s'observe dans les autres bénéfices et églises de tout le diocèse.

8° Nous instituons encore deux lecteurs, qui célèbrent le saint office dans notre église cathédrale avec exactitude et suivant le rite de l'Eglise, célébrant la messe et administrant les autres sacrements avec sollicitude et prudence : ils peuvent être nommés et révoqués à notre arbitre et volonté,

durant la vie de l'évêque, et si cela devient nécessaire, leur nombre pourra être augmenté, et cela doit s'observer pour toutes les autres églises de notre diocèse.

9° Nous nommons aussi et nous instituons six acolytes, qui rempliront chaque jour, à tour de rôle, les fonctions d'acolytes au service de l'autel. En outre, nous statuons et ordonnons que, parmi les sept chanoines qui seront nommés dans cette église, il soit choisi un prêtre théologien ou gradué dans quelque université, qui puisse, aux jours qui lui seront indiqués, enseigner et exposer avec science et honneur la parole de Dieu dans ladite église; le titulaire de cette prébende ou de ce canonicat sera appelé magistral, nom qu'il porte dans les cathédrales des Eglises d'Espagne.

10° Nous nommons et instituons, en outre, six chapelains, qui devront être présents en personne au lutrin dans le chœur, non-seulement aux heures nocturnes, mais encore aux diurnes et aux messes solennelles; ils seront tenus de célébrer chaque mois vingt messes, à moins d'en être absolument empêchés par quelque infirmité ou par un autre juste motif. Nous réservons aussi la présentation des sujets aptes auxdites dignités, auxdits canonicats et bénéfices, prébendes et demi-prébendes dans notre église cathédrale, aux rois catholiques et à leurs successeurs; sinon, elle appartient à la vigilance et à l'autorité apostolique. Nous décrétons que l'élection, la nomination ou provision des acolytes, chapelains et prédicateurs appartiendra exclusivement à Nous et à nos successeurs conjointement avec notre chapitre; nous voulons aussi que lesdits chapelains qui seraient nommés pour un certain temps, ne soient point parents de l'évêque, non plus que d'un autre membre du chapitre, ni choisis dans un moment de vacance.

L'office de sacristain consistera dans l'obligation de faire les choses qui dépendent des fonctions du trésorier, par son ordre, ou par l'ordre de l'évêque, si le trésorier est absent.

11° Le bedeau sera choisi par l'évêque et le chapitre : il lui appartiendra de précéder le chapitre dans les processions et les messes, dans les heures et autres offices solennels, et en général le clergé, de conduire les célébrants et les ministres de la sacristie à l'autel, et de les ramener de l'autel à la sacristie, enfin de faire tout ce que les bedeaux ont accoutumé de faire dans les églises cathédrales des royaumes d'Espagne.

12° L'organiste, qui sera tenu de toucher l'orgue aux jours de fête et à certaines époques de l'année, sera choisi par le vote du prélat et du chapitre.

13° Nous instituons l'office d'économe ou procureur de la fabrique et des hôpitaux : il sera chargé de faire bâtir les églises par des architectes, des maçons et tous ouvriers employés à la construction ; il devra aussi recueillir et vendre lui-même certaines rentrées et produits annuels, et tous autres émoluments et profits appartenant d'une manière quelconque à la fabrique et à l'hôpital, et il aura à rendre un compte annuel à l'évêque des recettes et des dépenses, et à donner d'abord une caution suffisante, avant d'être admis auxdites fonctions : quant audit compte ou état, il sera toujours rendu en présence du chapitre.

14° Ensuite, nous instituons l'office de chancelier de l'église et du chapitre, pour enregistrer et écrire tous les traités quelconques entre l'église, l'évêque, le chapitre et tous autres, relever les votes sur le protocole, rédiger les actes capitulaires, les donations, possessions, rentes constituées ou à constituer au profit de l'église, de l'évêque ou du chapitre et soumises à leur administration, garder les pièces, et distribuer entre les bénéficiers les parts qui leur reviennent sur les recettes. Ce chancelier sera désigné par l'évêque et le chapitre.

15° Le suisse, qui devra chasser les chiens de l'église, la balayer et la nettoyer tous les samedis, la veille des fêtes



à vigile, et les autres jours où il en recevrait l'ordre du trésorier, sera choisi et nommé par l'évêque et le chapitre. Et attendu que, comme le dit l'Apôtre, celui qui sert l'autel doit vivre de l'autel, tous et chacun des dignitaires, chanoines, prébendés et demi-prébendés, les chapelains, les acolytes et tous les autres officiers, au nombre ci-dessus indiqué, toucheront et percevront, suivant l'ordre où ils viennent, leurs parts, non-seulement des produits ordinaires, mais encore des donations royales et des dîmes, ou de toute autre chose quelconque, qui appartiennent actuellement ou appartiendront par la suite à la mense du chapitre, savoir : le doyen, l'archidiacre, le chantre, l'écolâtre, le trésorier et tous les chanoines, puis les prébendés, les demi-prébendés, les recteurs, les acolytes, et tous les autres fonctionnaires ci-dessus nommés, qui devront être appelés à la distribution dans les proportions suivantes : le doyen touchera cent cinquante livres, connues dans ce pays sous le nom de *pesos*, dont quarante devront valoir quatre-vingt-cinq maravédis de monnaie espagnole; l'archidiacre, cent trente *pesos* ou *castellanos* de la même valeur, et autant chacun desdits dignitaires. Quant aux chanoines, ils toucheront chacun cent *pesos* ou *castellanos* de la même valeur et quantité. Il sera payé aux prébendés soixante livres ou *castellanos* de la même valeur, et aux demi-prébendés, trente-cinq. Chacun des six chapelains recevra une allocation de trente livres, les acolytes huit, l'organiste douze, le bedeau douze, l'économe douze, et le suisse huit. L'ordre qui devra être suivi pour la répartition et l'adjudication des dîmes entre le doyen et les dignitaires, entre les chanoines et les prébendés, entre ceux-ci et les demi-prébendés, les chapelains et acolytes, l'organiste, le bedeau, le chancelier, l'économe et le suisse, sera le suivant : la prébende entière dépassera la demi-prébende de la moitié, les canonicats devront surpasser les

prébendes d'un tiers, les dignitaires recevront un tiers en plus que les chanoines, et le doyen, à son tour, un tiers de plus que les dignitaires. Cette proportion dans la division ou répartition sera seulement observée pour la distribution des dîmes revenant à la mense du chapitre; mais elle n'aura aucun effet pour la distribution des autres produits, profits ou émoluments qui appartiennent au même chapitre, ou au doyen, et aux dignitaires, chanoines, prébendés ou demi-prébendés, lesquels devront néanmoins les partager entre eux avec équité et dans une juste mesure.

16° Et attendu que le bénéfice se donne à raison de l'office, nous voulons et ordonnons, sous stricte obligation, que tous ces honoraires soient payés jour par jour, et que leur portion quotidienne soit remise à ceux qui assistent aux heures diurnes et nocturnes, à la grand'messe et aux offices correspondant à leurs fonctions respectives. En conséquence, celui qui manquera à l'une des heures susdites, depuis le doyen jusqu'à l'acolyte inclusivement, perdra l'honoraire et la redevance alloués à cette heure; on observera la même règle à l'égard des autres fonctionnaires qui manqueraient dans l'exercice de leur charge, et leurs honoraires seront proportionnellement réduits pour chaque manquement. Les sommes qui ne seront pas distribuées, par suite de l'absence de ceux auxquels elles revenaient, profiteront aux présents, parce que, dès à présent, nous ordonnons positivement, en vertu de notre autorité, que tous et chacun des dignitaires, chanoines, prébendés, demi-prébendés, ainsi que le doyen de notre sainte église cathédrale, y résident et la desservent pendant l'espace de onze mois continus, avec faculté de prendre un mois de vacance à toute époque de l'année. Autrement, Nous et nos successeurs, même intérimaires, ou le chapitre, en vacance du siége, devrons, après avoir d'abord appelé l'absent et entendu les motifs qu'il a eus pour s'absenter, déclarer vacant le bénéfice du

dignitaire, chanoine, prébendé ou demi-prébendé, s'il arrivait que la cause de l'absence ne fût pas légitime, et en référer le plus tôt possible, pour la présentation d'un nouveau titulaire, au roi catholique des Espagnes, ou à celui qui le représentera momentanément. On n'admettra comme juste cause d'absence qu'une maladie grave; auquel cas le bénéficier malade devra résider dans la ville ou ses faubourgs, à moins qu'il ne fût tombé malade hors de son enceinte, à la condition qu'à son retour il se présente pour justifier son absence par des preuves dignes de foi. Ce sera encore un motif légitime d'absence, que d'avoir quitté la ville, par l'ordre exprès de l'évêque, et en même temps pour une affaire intéressant l'église ou utile à la même église.

17° Nous voulons en outre, et en vertu de la même autorité apostolique, nous statuons, ordonnons, décrétons et mandons que les produits, revenus et profits de toutes les dîmes, tant de l'église cathédrale que des autres églises de cette ville et de ce diocèse soient divisés en quatre parts égales. L'une servira pour nous entretenir, Nous et nos successeurs sur le siége épiscopal, dans les temps futurs, et pour maintenir avec honneur et décence la dignité pontificale, et aussi pour remplir les exigences de notre ministère et combler le déficit que pourrait présenter notre mense épiscopale. Le doyen, les dignitaires, chanoines, prébendés et demi-prébendés, et tous les fonctionnaires que nous avons ci-dessus nommés et institués, toucheront intégralement la deuxième part, laquelle devra être divisée entr'eux de la manière qui précède. Des deux autres parts susdites, Sa Majesté Catholique vient d'ordinaire toucher et percevoir la troisième partie, appelée vulgairement en Espagne *tercias*, et qui lui appartient suivant les usages, mode et coutume autorisés par les délégations apostoliques et par l'antiquité des temps; néanmoins, Sa Majesté voulant étendre sa libéralité jusqu'à nous, comme elle l'étend à d'autres

églises de ces pays, a voulu que Nous et les évêques nos successeurs et le susdit chapitre, pour nous faire apprécier un si grand bienfait et pour nous imposer l'obligation de prier dans ladite église pour le même roi et pour ses successeurs, a voulu, dis-je, que Nous et notre chapitre demeurions à l'avenir entièrement exempts et affranchis du paiement de cette part.

18° Mais nous ordonnons que les deux quarts restant des dîmes soient partagés en neuf parts, sur lesquelles nous en attribuons deux à Sa Majesté le roi d'Espagne, en témoignage de son autorité et de son droit de patronage, et à raison de la conquête dudit pays ou province. Quant aux sept autres parts, nous déclarons qu'il faut les diviser en deux. Nous assignons quatre parts de toutes les dîmes de la paroisse de notre église cathédrale aux deux recteurs qui se trouvent dans ladite église, et qui, comme on l'a dit, reçoivent toutes les prémices de la même paroisse; mais les deux recteurs seront tenus de donner le huitième des quatre parts qui leur reviennent au sacristain de notre église cathédrale, qui, de son côté, devra y remplir ses fonctions, suivant les usages et coutumes. Nous voulons de plus que si, par le cours du temps, la somme allouée auxdits recteurs excédait le chiffre de cent quarante *castellanos* d'or[1], vulgairement appelés *pesos*, de la valeur sus-indiquée, toute la différence profite aux autres titulaires des personnats, canonicats, prébendes et demi-prébendes, et à tous les autres officiers de notre église cathédrale. Mais dans chacune des paroisses, tant de cette ville que de toutes les autres de notre diocèse, déjà érigées ou à ériger par la suite, nous attribuons aux prêtres qui les desserviront quatre des sept parts desdits bénéfices, déclarant, en outre, dès à présent, que le huitième de ces quatre parts doit être par eux abandonné au sacristain de toute église, tant de cette

[1] Environ 3,500 francs. (*Note du traducteur.*)

ville que de toutes les autres comprises dans notre diocèse.

19° Nous ordonnons également que dans toutes les églises paroissiales, tant de cette ville que de tout le diocèse, à l'exception de la seule église cathédrale, il soit fondé et institué autant de bénéfices simples que l'on pourra entretenir de titulaires au moyen des revenus des quatre parts déjà mentionnées, de manière qu'ils soient tous appliqués auxdits bénéfices, en ayant soin d'assurer aux ecclésiastiques qui en seront pourvus, un traitement tel qu'il puisse suffire à une existence honnête et décente. Le nombre de ces bénéfices sera déterminé par l'importance des revenus, de manière qu'il croîtra à proportion que ceux-ci augmenteront, afin qu'il y ait dans les églises un bon nombre de prêtres. De même, nous ordonnons et mandons que ces bénéfices simples, qui, suivant les circonstances, devront être institués dans les églises en quelque temps et de quelque manière qu'ils viennent à vaquer, soient seulement conférés aux enfants légitimes de pères originaires d'Espagne, qui aient transféré ou établi leur domicile dans cette province, jusqu'à ce que plus tard Nous et nos successeurs, connaissant la capacité et l'aptitude des Indiens convertis au christianisme, et sur les instances et la demande du patron actuel ou futur, nous puissions juger s'il convient ou non de pourvoir les Indiens de ces bénéfices; dans tous les cas, la provision sera précédée d'un examen accompagné de l'approbation compétente, suivant l'excellent et célèbre usage observé jusqu'ici dans le diocèse de Palencia, pour les fils des esclaves.

20° En outre, les sujets qui seront pourvus de ces bénéfices simples, seront tenus de présenter leurs lettres de provision dans le délai de deux années, à compter du jour où elle aura été accordée par les membres du conseil royal, et obtenir la confirmation dudit tribunal royal, ou de ses successeurs dans le royaume d'Espagne; sinon, lesdits bénéfices simples devront être réputés vacants, et en consé-

quence, la Majesté royale ou ses successeurs pourront présenter, pour lesdits bénéfices, des sujets qui soient aptes, d'après les conditions antérieurement prescrites.

Nous voulons aussi et nous décrétons qu'en ce qui concerne les fils des esclaves, qui, suivant l'usage déjà mentionné du diocèse de Palencia, peuvent être choisis, la présentation des sujets appartienne au roi catholique ou à ses successeurs, en vertu de son droit de patronage, et c'est seulement ainsi qu'ils pourront obtenir lesdits bénéfices simples.

21° Et attendu que le soin des âmes, dans cette ville comme dans tout le diocèse, nous est, suivant les paroles de l'Apôtre, recommandé à Nous et à nos successeurs, qui devrons rendre également compte à Dieu des Indiens, il est nécessaire, et cela est tout à fait conforme aux intentions et à la demande pressante de la Majesté royale, comme patronne desdits bénéfices, que dans toutes les églises paroissiales de notre diocèse nous placions à notre gré, pour le soin des âmes, les prêtres que nous reconnaîtrons comme plus aptes par leur doctrine et leurs mœurs à remplir ces fonctions. Nous les adjurons de ne faire, dans le soin des âmes, aucune acception de personnes, et de ne pas s'acquitter de leur ministère par des considérations humaines, mais de rechercher seulement la plus grande gloire de Dieu, en veillant avec une sollicitude paternelle au bien du troupeau qui leur est confié. Et pour qu'ils puissent remplir les obligations de leur ministère avec plus de facilité et de sollicitude, nous allouons à chaque curé cent trente *castellanos* d'or, du poids et de la valeur ci-dessus indiqués [1], et cette somme sera prélevée, par préférence à toutes les autres, sur les quatre parts destinées aux bénéficiers, et nous leur attribuons également les prémices des paroisses où ils exercent leurs fonctions, sous la déduction préalable de la part abandonnée au sacristain.

[1] Le *castellano* d'or valait à cette époque environ 25 fr. (*Note du traducteur.*)

22° Nous voulons aussi et nous statuons que l'institution et la destitution du sacristain, pour notre église cathédrale comme pour celles de notre diocèse, aient toujours lieu à notre gré et consentement, ou à celui des évêques qui nous remplaceront. Notre intervention et notre décision seront également nécessaires pour réduire son traitement; car s'il arrivait que le huitième qui est attribué aux sacristains s'élevât à un chiffre trop considérable, il conviendra de le diminuer proportionnellement, et nous ordonnons que ce qui sera défalqué de cette manière sur leurs appointements, en vertu de notre décision ou de celle de nos successeurs, soit appliqué à la fabrique de la même église, pour le développement du culte divin, ou pour un exercice de piété quelconque, suivant notre arbitre et volonté.

23° De même, les trois septièmes de surplus que nous avons mentionnés se diviseront en deux portions égales, dont nous assignons l'une à la fabrique de l'église de chacune des villes, et l'autre aux hôpitaux de ladite ville, à charge par ceux-ci de payer annuellement la dîme à l'hôpital principal qui existerait dans la ville où se trouve l'église cathédrale.

24° Nous attribuons aussi à perpétuité, en vertu de notre autorité, à la fabrique de notre église cathédrale le montant des dîmes d'un paroissien comme d'un fidèle de toute autre paroisse de notre diocèse. La désignation de cette personne sera faite annuellement par l'économe, à la condition qu'il ne choisisse pas le principal ou plus riche fidèle de notre église cathédrale ou de toute autre paroisse; il ne pourra pas non plus exercer ce droit dans les villes des Indiens, mais seulement dans celles des Espagnols.

25° Nous ordonnons que l'office diurne ou nocturne, tant à la messe qu'aux heures canoniales, soit célébré avec le missel et le bréviaire composés et publiés par Sa Sainteté, conformément au décret du saint Concile de Trente,

sauf à suivre, en attendant qu'ils nous parviennent, le rite admis dans les églises d'Espagne.

26° Nous ordonnons encore et nous statuons que les prébendés aient voix au chapitre, conjointement avec les dignitaires et les chanoines, tant pour les choses spirituelles que pour les choses temporelles, sinon dans les élections et dans les autres matières dont ils sont exclus par le droit, et qui sont de la compétence exclusive des chanoines.

27° Nous statuons aussi et nous ordonnons que dans notre église cathédrale on dise tous les jours deux messes, à l'exception des jours de fête, auxquels il ne sera célébré qu'une messe solennelle à l'heure de tierce : de ces deux messes, la première sera dite le second jour de chaque mois pour le repos des âmes des rois d'Espagne, et le samedi de chaque semaine, en l'honneur de la sainte Vierge, en la priant pour la santé desdits rois. Quant aux autres jours, cette messe pourra être célébrée suivant les désirs et à l'intention de la personne qui voudra en payer volontairement les honoraires. L'évêque et le chapitre pourront recevoir, pour la célébration de cette messe, quelque honoraire qui soit offert. La seconde messe, qui sera de la fête ou de la férie, se dira toujours à l'heure de tierce. Le prêtre qui célèbrera la grand'messe indépendamment de la distribution commune assignée à tous ceux qui y assistent, touchera le triple. Celui qui ne sera point présent à la célébration de la grand'messe, perdra la portion fixée pour l'assistance aux heures de tierce et de sexte du jour, à moins que son absence ne fût motivée pour cause de maladie ou une autre raison légitime, et autorisée en même temps par le doyen ou tout autre dignitaire présent au chœur; et à l'égard de cette autorisation, nous chargeons la conscience de celui qui la demandera comme de celui qui l'accordera. De même celui qui assistera à matines et à laudes touchera le triple de

ce qui est alloué pour toute autre heure, et en sus l'honoraire de prime, même quand il n'y assisterait pas.

28° Nous voulons aussi et nous statuons que le chapitre s'assemble deux fois chaque semaine, savoir la troisième et la sixième férie; et lorsque dans la troisième férie on se sera occupé d'intérêts temporels, on ne pourra s'occuper dans la sixième férie que de la réformation des mœurs, de ce qui concerne la célébration régulière du culte divin, et de l'honnêteté que doivent observer les clercs dans leurs actes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. Tous les autres jours seront interdits pour la célébration du chapitre, à moins que de nouvelles circonstances urgentes n'exigent le contraire. Néanmoins, nous voulons que notre juridiction épiscopale ou celle de nos successeurs ne souffre aucune dérogation quant à la réprimande et à la punition des dignitaires, chanoines et tous autres fonctionnaires de notre cathédrale et de notre diocèse; nous nous réservons au contraire une juridiction absolue relativement à la connaissance, à la correction et au châtiment des délits des personnes ci-dessus désignées, juridiction qui nous appartient en droit, suivant les décisions du saint Concile de Trente.

29° En outre, attendu qu'en vertu de l'autorité apostolique, et à la requête royale, une église cathédrale a été érigée à la gloire du Seigneur notre Dieu, sous le vocable de Saint-Michel, dans la ville de l'Impériale, au royaume du Chili, nous ordonnons, qu'en attendant une circonscription paroissiale convenable, tous les habitants, résidents, voisins de la ville, dans et hors l'enceinte, reconnaissent comme leur paroisse notre cathédrale de Saint-Michel, et y paient en conséquence les dîmes, prémices et autres droits paroissiaux, et y déposent les offrandes qu'ils seraient disposés à faire : ils devront également s'adresser au recteur de ladite église pour confesser leurs

péchés, recevoir l'Eucharistie et les autres sacrements; pourquoi, nous conférons aux recteurs-curés les pouvoirs nécessaires pour les administrer, et nous autorisons les fidèles à les recevoir desdits recteurs.

30° Nous voulons et ordonnons que les usages, institutions et rites, légitimes et approuvés, tant pour la célébration des offices que pour l'emploi des insignes, l'ordre des anniversaires et des messes, et suivis dans les églises d'Espagne et dans la capitale, comme aussi dans les autres églises, soient transférés et adoptés dans notre église cathédrale, afin d'y bien organiser le service et d'y contribuer à la beauté du culte.

31° Et attendu qu'en vertu des amples pouvoirs qui nous sont conférés dans la bulle d'érection, nous avons la faculté de pouvoir modifier, étendre et faire tout ce qui sera convenable, nous réservons pour l'avenir le droit d'amender et corriger ce que nous avons présentement établi, du moment où nous le croirons opportun; mais dans tous les cas, sur les observations et sur la demande préalables de la Majesté royale, tant en ce qui concerne la constitution et l'augmentation perpétuelle ou temporaire de la dotation du siège que relativement à la retenue et au partage des dîmes; car, bien que la bulle du pontife romain Alexandre VI en accorde la perception aux rois d'Espagne, néanmoins Sa Majesté royale nous a temporairement octroyé la faculté de les recevoir pour le soutien de cette église et les autres dépenses résultant de l'érection de ce siège.

32° En conséquence, en vertu de cette autorité apostolique, que sur les instances de notre souverain, nous a déléguée notre très-saint Père, le pape actuel, nous instituons, nous établissons, créons et disposons, dans la meilleure voie et forme de droit, toutes et chacune des choses contenues dans le présent acte d'érection, ainsi que toutes les conséquences utiles et nécessaires à l'exécution de l'affaire.

Nonobstant tous empêchements, nous voulons que tant la bulle de notre très-saint Père insérée en tête du présent acte, que toutes et chacune des dispositions qu'il contient, parviennent à la connaissance de tous présents et à venir, de quelque état, ordre, rang, prééminence et condition qu'ils soient. Et par les présentes nous ordonnons et mandons, en vertu de la sainte obéissance, et par notre autorité, que l'on observe et fasse observer toutes et chacune de nos dispositions contenues au présent acte, et arrêtées conformément aux sacrés canons et décrets du concile de Trente. Et pour que les présentes lettres fassent foi entière, nous ordonnons que notre notaire apostolique en dresse un acte public, par lui publié, et en outre revêtu de notre sceau et de notre seing.

Donné au palais de notre résidence de la ville de l'Impériale, le 18 du mois de mai de l'année de Jésus-Christ 1571, en présence de notre vénérable frère, le licencié D. Augustin Cisneros, doyen de notre église cathédrale, et des vénérables señores D. Jérôme Vazquez et D. Andres Martin de Santa-Ana, clercs et prêtres, et D. Diego de Valdenebro et Fernando Ortiz de Carabantes, sous-diacres, tous témoins, expressément appelés à cet effet. *Scellé:* Frère Antonio, évêque de l'Impériale, — Francisco Medina, notaire apostolique.



Document n° 6.

Lettre de Philippe III aux chefs indiens, sur la mission du P. Valdivia.

LE ROI.

Caciques et chefs, toquis, principaux Indiens des provinces du Chili, et particulièrement ceux d'Arauco, Tuca-

pel, Catiray, Guadaba, Puren, Quechereguas, Angol, l'Impériale, Villarica, Valdivia et Osorno, et de toute autre partie des côtes de la mer ou de la grande Cordillère, à vous qui êtes présentement en guerre, comme à vous qui vous y êtes trouvés jadis, et qui êtes maintenant en paix. — Depuis que le P. Louis de Valdivia, de la Compagnie de Jésus, s'est rendu de ce royaume dans les états espagnols, par ordre de mon vice-roi du Pérou, pour proposer quelques mesures qui pouvaient contribuer à la pacification et au repos de votre pays, j'ai appris que l'occasion et les motifs que vous avez eus pour vous révolter et pour persister tant d'années dans la guerre, ont été quelques vexations et mauvais traitements que vous avez essuyés, en temps de paix, de la part des Espagnols, et en particulier l'obligation de les servir de vos personnes, tandis que l'un et l'autre sont contraires à ma volonté. Car ce que nous avons cherché et voulu avec le plus de sollicitude, moi et les rois catholiques, mes prédécesseurs, ç'a été que vous soyez à l'abri de toute vexation et de toute injure, et traités comme des hommes libres, puisque vous ne l'êtes pas moins que les autres vassaux espagnols et indiens de ma Couronne, et ce qui a empêché mes gouverneurs d'exécuter ponctuellement et rigoureusement les décrets rendus à différentes époques, ce sont les embarras et les occupations de la guerre où ils se sont trouvés engagés : c'est sur les troubles qu'elle a amenés, qu'ils se sont excusés de ne pas en avoir rempli les dispositions. Désolé des maux que vous avez soufferts par suite de la guerre continuelle qui vous a été faite jusqu'ici, qui vous traîne au milieu des monts et des rochers, chargés de vos femmes et de vos enfants, sans avoir de demeure ni de cabane sûre où vivre, et sans jouir de vos propres terres, huttes et troupeaux, exposés à la captivité et à des morts violentes, et désirant principalement le salut de vos âmes, que vous obtiendriez en vivant dans la con-

Document n° 7.

Lettre de Philippe III au P. Valdivia.

LE ROI.

Père Louis de Valdivia de la Compagnie de Jésus,

Mon conseil de guerre et des Indes a vu les lettres que vous m'avez écrites, pour me rendre compte de l'état de ce royaume, et pour m'indiquer ce qu'il conviendra de décider relativement à la guerre défensive et à la mise en liberté des Indiens pris à Malocas, après avoir contrevenu à mes ordres, et concernant les réductions des Indiens voisins des Indiens en guerre, les dommages qu'ils en éprouvent, et tout le reste que vous signalez. Il est pourvu à tout cela par les dépêches dont est porteur le P. Gaspar Sobrino, que vous avez envoyé dans mes états pour appeler mon attention sur tous ces points. Et je vous charge et vous recommande de faciliter de votre côté l'exécution de mes instructions, en vous entendant et vous concertant bien avec mon gouverneur, à qui je recommande et ordonne de s'entendre et se concerter avec vous, ainsi qu'à mon vice-roi du Pérou et à l'Audience de ce royaume, pour qu'ils vous favorisent en ce qui concerne votre mission, afin que vous puissiez prêter un concours plus utile aux choses de mon service, comme je l'attends de vous.

Fait à Madrid le 3 janvier 1616. — Moi le roi.

Par ordre du roi notre maître. — Pedro de Ledesma.

ronne et protection, comme les indiens du Pérou et d'autres contrées. Et je vous pardonne toutes les fautes et tous les crimes que vous avez commis, en persistant un si grand nombre d'années dans votre rébellion, à vous, comme aux métis, noirs, soldats espagnols et fugitifs, et toutes autres personnes qui se sont retirées parmi ceux d'entre vous qui étiez en guerre; et pour mieux assurer le succès de nos desseins, nous avons prescrit au P. Louis de Valdivia, de rester au milieu de vous dans ce royaume, et de donner ses soins spirituels à vos âmes, favorisant et protégeant tous ceux d'entre vous qui reviendront à des sentiments pacifiques et rentreront dans le repos. C'est pourquoi, et afin d'arriver à la situation satisfaisante où je désire voir ce royaume, je lui ai assuré le concours et l'autorité nécessaire, pour que vous puissiez vous adresser à lui avec toute confiance; je l'ai également chargé de m'aviser de tout ce qu'il vous trouvera avantageux. J'envoie encore à mes frais, de ces royaumes, avec le Père Valdivia, d'autres Pères de la Compagnie de Jésus, pour qu'ils vous rendent chrétiens et vous instruisent dans les choses de la sainte foi catholique; vous ne les entendrez que de votre plein gré, car je leur ai fortement recommandé de vous traiter avec l'affection de pères spirituels et de vous protéger et de vous favoriser. Et j'espère que notre Seigneur éclairera vos intelligences pour que vous appréciiez combien tout cela vous sera utile, pour que vous jouissiez de vos terres, de vos femmes, de vos enfants et de vos troupeaux, tout en sauvant ainsi vos âmes; ce qui est tout ce que l'on prétend de vous.

Donné à Madrid le 8 décembre 1610. — Moi le roi. — Par ordre du roi notre maître. — Pedro Ledesma.

—

périls de la liberté ne les exposent à des chutes qui ne poussent de nouveau la justice divine à notre complète destruction. Je recommande aussi à Vos Seigneuries de secourir les pauvres malades de l'hôpital et autres : car ne pouvant, à cause de leurs infirmités, chercher des remèdes et des aliments, ils souffriront de grands maux et toutes les misères que je laisse pressentir à Vos Seigneuries, si l'on ne prend un soin spécial de les en garantir. Pour l'amour de la très-sainte Vierge, que les religieux ne soient pas oubliés ! Car nous sommes rigoureusement obligés à les protéger et à les secourir dans une nécessité si urgente. Quant à tous les autres, qu'il soit bien entendu que je ne négligerai rien de tout ce qui sera en mon pouvoir pour les aider et les relever, plus par la réalité des faits que par l'exagération des promesses. Et si je puis arranger les affaires de la province où j'ai contracté alliance avec de nouveaux amis et châtié les rebelles, que Vos Seigneuries en soient certaines, je descendrai, je l'espère de la miséricorde de Dieu, je descendrai dans cette ville, pour m'affliger encore de ses maux et pour les adoucir par ma présence, autant qu'il sera possible, sans m'épargner aucune peine. La frégate *Vergara*, qui porte les dépêches en Espagne, partira demain, avec la grâce de Dieu, et en écrivant à Sa Majesté, j'insiste sur les représentations et les prières que je lui ai déjà adressées, pour qu'il daigne affranchir ce royaume de toute espèce d'impositions ; qu'il y a pour cela tant de motifs, aujourd'hui surtout que la ruine et les malheurs de la plus grande partie du royaume le mettent dans l'impossibilité de porter des charges si lourdes. Au milieu de ces calamités, il me reste l'espoir, la certitude que, dans l'extrême sollicitude de son zèle religieux, Sa Majesté, que Dieu garde, nous accordera une faveur si juste, à laquelle j'attache le plus grand prix, comme désirant si sincèrement le bien-être de Vos Seigneuries, que Notre-Seigneur garde

d'heureuses années. — La Conception, 26 mai 1647. — D. Martin de Mujica.

Au conseil de la ville de Santiago.

Conseil de Santiago, livre XII.

Document n° 9.

Conduite des Espagnols envers les Indiens.

Dès le principe de la découverte de ce royaume, les Indiens eurent des motifs légitimes et parfaitement justes de ne pas se soumettre aux Espagnols ni au Roi, à cause des nombreuses offenses et cruautés qui furent commises à leur égard. Sans parler de beaucoup d'autres, je raconterai un des traits les plus cruels qu'ait ouïs le monde, et qu'a cité le P. Louis de Valdivia, religieux de la Compagnie de Jésus. Un homme vint le trouver dans ce royaume du Chili, et lui demander s'il pouvait se sauver : « Car, lui dit-il, lors de la conquête de ce royaume, je me suis trouvé avec d'autres, à brûler vifs, dans une grande tente, quatre cents individus ; et cela est arrivé à l'Impériale, sans qu'ils nous eussent donné le moindre prétexte pour les brûler, et nous n'avons commis cette cruauté que pour nous faire craindre. » Voilà ce que cet homme conta au P. Louis de Valdivia. Et pour qu'on voie mieux si les Espagnols se sont rendus coupables d'injustices envers les Indiens lors de leur conquête, qu'on lise une lettre qui existe aux livres du conseil de Santiago du Chili : ils écrivent en Espagne au Roi notre maître, pour prier Sa Majesté de demander en leur nom, au Saint-Père, le pardon de tous les maux qu'ils ont

causés aux Indiens. Qu'on voie s'il est vrai que les conquérants ont fait beaucoup de mal aux Indiens, lorsque eux-mêmes l'avouent. Et s'ils n'ont soumis les Indiens que par la destruction et la force des armes aux Espagnols et au roi, donc cette soumission n'a pas été volontaire, mais imposée par la violence et faute de pouvoir résister.

Traité sur l'illégalité du décret royal qui déclare esclaves les Indiens du Chili. — Anonyme.

C'est ici le lieu de dire quelques mots des *notaires*, dont il est parlé dans la note de la page 278 du 1er volume :

L'Audience ne paraît pas avoir outrepassé ses pouvoirs, en recommandant à l'évêque de ne point nommer des ecclésiastiques, comme notaires pour les conventions civiles. Près de cinq siècles avant cette époque, Innocent III avait décidé : *fraternitati tuæ mandamus, quatenus clericis in sacris ordinibus constitutis tabellionatûs officium, per beneficiorum substractionem appellatione postposita interdicas....* Et cela avait été entendu même des *notaires apostoliques, et pour les matières ecclésiastiques.*

Innocent III avait dû prononcer cette interdiction, à cause des inconvénients que présentait la multiplication des notaires ecclésiastiques. On sait qu'on distinguait des notaires royaux, seigneuriaux, épiscopaux, apostoliques, suivant l'origine, l'étendue et le caractère de leurs attributions respectives. Les notaires épiscopaux avaient même quelques fonctions qui les rattachaient au clergé, du moins à une certaine époque : car on voit dans la Vie de saint Césaire d'Arles (livre II, chapitre XII) que dans les cérémonies publiques, ils portaient le bâton pastoral de l'évêque, bien que leurs principales et vraies fonctions fussent d'écrire les homélies des évêques, les actes des affaires ecclésiastiques, les procès-verbaux des élections, des conférences, des sessions de conciles, etc. Leur rôle s'agrandit et leurs attributions s'étendirent, à mesure que l'ignorance universelle gagna toutes les parties de la société civile, pour ne s'arrêter que devant la société religieuse, où le foyer des lumières ne s'éteignit jamais, même aux époques les plus ténébreuses du moyen-âge. Lorsque les clercs seuls savaient lire et écrire, il fallait bien qu'ils tinssent et qu'ils rédigeassent les *notes* des parties qui comparaissaient devant eux. Ils jouissaient d'ailleurs d'une plus grande confiance près des gens du peuple, et l'excommunication de *nisi*, toujours sous-entendue dans leurs actes, en rendait l'exécution plus assurée. Mais encore une fois le pape Innocent avait pris une sage mesure en rappelant aux ecclésiastiques, en ce point, comme en tant d'autres, leur véritable mission; et les circonstances où se trouvait Humanzoro ne paraissent pas pouvoir justifier le choix de clercs comme notaires dans les affaires même civiles. (*Note du traducteur.*)

Document n° 10.

Translation du siège épiscopal de l'Impériale à la Conception.

Dans la ville de la Conception, le mercredi des Cendres, douzième jour du mois de février 1603, le peuple étant assemblé à la grand'messe et aux offices divins dans la sainte église cathédrale, métropole des églises de cette ville, avant le sermon qu'a prêché Sa Seigneurie Illustrissime le révérend docteur D. frai Reginald de Lisarraga, mon maître, et en sa présence, il a été donné lecture de l'ordonnance rendue par Sa Seigneurie Illustrissime et le doyen et le chapitre, en date du 7 de ce même mois, aux termes de laquelle la cathédrale de la ville détruite de l'Impériale doit être transférée à la Conception.

Etaient présents à cette publication et à cette rédaction de procès-verbal : Francisco Espinosa Caracol, curé et vicaire; frai Andres de Saint-Vincent, gardien de Saint-François; frai Juan de Tovar, supérieur de l'ordre de la Merci, et les alcaldes et corrégidor. Ce dont je fais foi. — Pedro de Guevara, notaire public.

Document n° 11.

Ouverture du synode tenu à Santiago par D. frai Bernard Carrasco.

Ont été consulteurs du synode : les très-révérends pères maîtres frai Pedro de Bustamante, provincial de l'ordre des

Prêcheurs et qualificateur du Saint-Office, et frai Gabriel d'Ojeda, de la même religion ; et de l'ordre de Saint-François : les très-révérends Pères lecteurs émérites frai José Cueros, gardien actuel de ce couvent, et frai Thomas Moreno, Père de cette province ; de celui de Saint-Augustin : les très-révérends Pères maîtres frai Diego d'Arcaya, provincial, et frai Isidore d'Hermua ; de celui de Notre-Dame de la Merci : les très-révérends Pères, candidats docteurs, frai Diego Maturano, supérieur et maître, et frai Ramon de Cordoba, Père de cette province ; de la Compagnie de Jésus : les très-révérends Pères maîtres Miguel de Viñas, recteur de ce collège, et Nicolas de Lillo.

En la ville de Santiago du Chili, le dix-huitième jour du mois de janvier 1688, l'illustrissime et révérendissime señor docteur D. frai Bernard Carrasco de Saavedra, mon maître, évêque de ladite ville, conseiller du roi notre maître, etc.,

Désirant, dans son zèle ardent, le plus grand bien et avantage de ses ouailles, et ayant remarqué dans les visites réitérées de son diocèse, les choses qu'il était nécessaire d'établir pour atteindre le but auquel il aspire, a convoqué toutes les villes et toutes les bourgades au synode diocésain, dans les formes voulues ; ce soin pris, et le dimanche 18 janvier ci-dessus cité, fixé pour la réunion, Sa Seigneurie Illustrissime est sortie de son palais épiscopal, en chape et avec la crosse, accompagné du vénérable doyen et chapitre de cette sainte église cathédrale, de tout le clergé en surplis, et des supérieurs et religieux des divers ordres, ainsi que du corrégidor et du lieutenant du capitaine général de cette ville, avec la plus grande partie du peuple, et précédé de la croix et de ses acolytes. Ils marchèrent processionnellement, chantant les litanies jusqu'à l'église cathédrale où la réception eut lieu au son des cloches, à la clarté d'un brillant luminaire et avec le plus de pompe possible. Et après que

ceux qui devaient jurer leur profession de foi l'eurent fait, et eurent baisé la main de Sa Seigneurie Illustrissime, tous prirent les sièges qui leur étaient assignés. Puis aussitôt l'on continua le cérémonial et la publication dudit synode, en présence de l'Audience royale et du conseil; l'illustrissime prélat chanta pontificalement la messe, et prêcha un sermon fait exprès pour faire comprendre le but de ce synode, avec succès, à la satisfaction et au profit de ceux qui l'entendirent, résultat qu'atteignent toujours son zèle ardent et sa haute doctrine; puis il donna la sainte communion de sa propre main à tout le clergé. La messe dite et les autres cérémonies terminées, il leur donna à tous sa bénédiction pastorale. Et ledit synode ayant continué les jours suivants, dans les bâtiments du palais et de la résidence de Son Illustrissime Seigneurie, lesquels avaient été désignés à cet effet, fut enfin clos et remis à l'Audience royale, pour qu'en conseil royal on examinât si quelqu'une des constitutions avait quelque chose de contraire au patronage royal. Et les pièces ayant été vues par les membres de l'Audience, furent renvoyées à Son Illustrissime Seigneurie, qui indiqua le dimanche 2 mai pour les communiquer au peuple, comme cela eut lieu, Son Illustrissime Seigneurie sortant de son palais épiscopal avec la même suite et le même cérémonial que le 18 janvier; et étant arrivée à l'église cathédrale, Sa Seigneurie Illustrissime célébra une messe basse, à cause des embarras du jour, et le très-révérend Père maître frai Gabriel d'Ojeda, de l'ordre des Prêcheurs, fit le sermon. Après quoi l'on publia toutes les constitutions faites dans ledit synode, et cela en présence de l'Audience royale, du chapitre et de tout le peuple. De quoi je fais foi. — Frai Denis Negron de Luna, maître et secrétaire.

Document n° 12.

Circulaire du général des Dominicains aux religieux de la province de St-Laurent au Chili.

Frai Juan-Batista de Marinis, professeur de théologie sacrée, indigne général de l'ordre des Prêcheurs, et serviteur, etc.,

A tous les fils aimés dans le Seigneur et à tous les pères et frères de notre province de Saint-Laurent, martyr, du Chili, salut et unité de l'esprit dans le lien de la paix.

« Ce n'est pas sans fondement, comme dit Job, au chapitre x [1], que Béhémoth se repose en des lieux secrets, parmi les joncs fleuris, et qu'il se cache dans l'intérieur des roseaux, et au contraire la Sagesse éternelle et incréée, aussitôt qu'elle s'incarna, choisit pour sa demeure et le lieu de son repos, une grotte à Bethléem pour y prendre le repos et appuyer la tête. Béhémoth se plaît singulièrement au milieu des divisions et des querelles; c'est là qu'il fixe sa demeure; il fait consister son repos et sa tranquillité à voir les esprits irrités, les membres désunis. Mais tout au contraire la Sagesse éternelle se réjouit et se complaît dans l'union solide et durable des membres, union que montrèrent les pierres unies de la grotte ou de l'entrée de sa demeure, ce qu'admirait le docteur à la bouche de miel, quand il dit : « Comme le lieu propre de Bethléem a été établi dans la paix, ainsi la demeure du démon a été construite dans la discorde. »

[1] La citation n'est pas exacte dans les termes, mais j'ai suivi l'original. Elle n'est pas non plus exacte quant à l'indication du chapitre : les versets en question se trouvent au chapitre XL et non au chapitre X. (*Note du traducteur.*)

Fils et frères bien-aimés, l'éternelle Sagesse a long-temps possédé parmi vous un tranquille reposoir de paix et de tranquillité, lorsque le doux lien de la paix s'étendait sur toute la province, lorsque l'on n'entendait des paroles de division ni dans les esprits ni dans les écrits, lorsqu'au contraire tout marchait sans difficultés ni discussions; mais déjà Béhémoth vous a séduits, défaisant et détruisant la paisible habitation de la Sagesse éternelle et incréée. Le bruit et le retentissant écho de vos querelles sont parvenus à nos oreilles ; toute la province s'est divisée pour l'autorité et la possession d'une seule charge : un chapitre contre un chapitre, une élection contre une élection, une assemblée en combat une autre ; l'obéissance hésite, la discipline religieuse se brise ; et mettre le trouble dans la demeure de la paix, c'était nécessairement le mettre dans la demeure de la Sagesse éternelle, c'était aussi offrir une maison assurée à Béhémoth, le démon, car il est clair que la discorde ouvre toujours la place au démon.

Il est certain qu'autant toutes ces choses ont pu réjouir Béhémoth, autant elles ont contristé notre cœur, lorsque nous avons reçu les nouvelles de la province, et que nous avons vu deux chapitres provinciaux, non moins séparés par la distance des lieux que par l'éloignement des cœurs; nous avons vu deux scrutins différents, non-seulement par le nombre, mais par les dispositions des vocaux ; nous avons vu les rapports des deux partis, les répliques et les arguments qui annonçaient l'odeur non des parfums de la charité, mais des fruits de la division; ce qui ne blessa et ne désola point peu notre affection paternelle.

Le 12 juin 1668, nous avons réuni en conseil les Pères les plus graves; là, il fut donné lecture des écrits et des rapports de l'un et de l'autre parti, et en résumé, il se trouva allégué de la part du R. P. frai Valentin de Cordoba, que le chapitre provincial de l'année 1666 devait, de droit, être

célébré au couvent de Notre-Dame du Rosaire, dans la ville de Santiago du Chili, — attendu que ce couvent, et non point aucun autre, avait été désigné comme maison capitulaire par le définitoire du chapitre célébré en 1662, parce qu'en effet ce couvent offre le point de réunion le meilleur, le plus convenable et le plus vaste; que c'est là que se tenaient régulièrement les chapitres provinciaux; que réside ordinairement la plus grande et la plus saine partie des vocaux, lesquels ne peuvent assister au chapitre, s'il est célébré de l'autre côté de la Cordillère ou dans une autre ville éloignée; car le jour fixé pour la réunion du chapitre est le 24 janvier; et ce qui arrive d'ordinaire, c'est que la Cordillère ne commence à devenir praticable qu'au mois de décembre, et il n'y a point de chemin, pour la traverser, de Santiago à l'autre versant, jusqu'aux premiers jours de janvier; et comme le couvent de Cordoue où le siége du chapitre a été transféré, se trouve à une distance de cent cinquante lieues de Santiago du Chili, il n'est pas possible aux vocaux de se rendre en vingt jours à la réunion capitulaire: cela n'arrive pas, quand le chapitre a lieu dans la ville de Santiago, puisque du dernier couvent qu'il y a de l'autre côté de la Cordillère, c'est-à-dire de Mendoza, il y a seulement cinquante lieues, et elles peuvent être en peu de jours franchies avec la plus grande facilité, de sorte que les vocaux peuvent assister au chapitre, lorsqu'il se tient et se célèbre à Santiago du Chili.

A l'égard du P. maître frai Antonio d'Abreu, qui était alors provincial, qui, nonobstant ces raisons, transféra le chapitre, on dit qu'il n'eut aucun motif que les définiteurs du chapitre précédent n'aient connu; de plus, que pour décider cette translation, le Père provincial ne réunit pas un conseil régulier des Pères de la province, mais que les dédaignant, il avait fait choisir par les Pères maîtres, cinq jeunes religieux qui, en droit, ne pouvaient faire partie du

conseil, et qu'avec eux il résolut la question; indépendamment de cela, le provincial n'a eu en vue, dans cette translation du chapitre, que l'opposition qu'il prévoyait de la part des Pères graves et pieux du Chili, parce qu'ils connaissaient l'intention dans laquelle cette mesure était prise (comme cela arriva), qui était de faire nommer provincial son neveu le P. prêcheur frai Cristoval Figueroa.

Par ces motifs, il ne se trouva que huit vocaux au couvent de Notre-Dame du Rosaire du Chili, lesquels firent les protestations qu'ils reconnurent être nécessaires pour l'élection du nouveau provincial, protestant qu'ils usaient seulement du droit naturel, quand les autres vocaux procédaient contrairement aux dispositions des lois et des constitutions, hors du lieu désigné par le définitoire du chapitre de l'année 1662, qui a désigné et déterminé ce couvent, comme légitime maison capitulaire. Là, les vocaux, hommes très-savants, prouvèrent aux autres religieux le droit qu'ils avaient d'y célébrer le chapitre provincial, et ayant passé au scrutin, les sept vocaux nommèrent pour provincial le R. P. frai Valentin de Cordoba, qui, dans cette partie du Chili, fut reconnu, tenu, obéi, comme véritable provincial, et dont, comme de droit, on nous demande la confirmation.

Et le parti contraire, qui est celui du R. P. maître frai Antonio Abreu, ex-provincial, allègue que la cause pour laquelle la maison capitulaire a été changée, a été légitime, véritable et grave: car les couvents, qui sont voisins de la ville de Cordoue, couraient risque de voir interrompre la construction des bâtiments que les prieurs avaient entrepris, pendant tout le temps qui eût été nécessaire pour se rendre au Chili, et cette interruption leur eût été fort préjudiciable: c'est pourquoi il a été décidé que le chapitre serait célébré dans un lieu plus proche; et pour cette raison, le Père provincial qui se trouvait malade dans le même cou-

vent, réunit un conseil de Pères graves; et c'est d'après leur opinion et leur vote que ce couvent de Cordoue a été désigné comme maison capitulaire; et cette translation fut annoncée à temps à toute la province, et de même au Chili; elle fut respectée un grand nombre de mois; puis on commença à murmurer et à s'agiter contre la translation; ce qu'ayant su, le provincial menaça les récalcitrants de ses censures, pour qu'ils se soumissent à ladite translation de maison capitulaire; et il y eut là-dessus procès et jugement, et la sentence fut rendue, comme contre des rebelles. L'empêchement de la Cordillère est frivole et ne mérite aucune considération, comme le montre le cas lui-même; car, puisque les autres vocaux qui ont obéi au décret de translation ont bien pu la traverser, pourquoi les sept vocaux qui ont résisté n'auraient-ils point pu la traverser? Aussi moins du quart des vocaux manqua à l'assemblée, attendu que ceux qui restèrent dans le Chili furent seulement au nombre de huit. Quant à l'autre grief qu'ils allèguent dans leur rapport, savoir que le provincial aurait à dessein assemblé le chapitre à Cordoue, pour faciliter l'élection de son parent, on répond qu'ils ne peuvent pas prouver que le provincial ou l'élu aient fait la moindre démarche, mais que les vocaux ont fait librement leur choix, suivant nos lois et le droit canonique, sans qu'aucune preuve du contraire soit apportée, ainsi qu'il résulte de l'enquête; c'est pourquoi on demande avec justice non-seulement la confirmation de l'élection, mais encore une punition exemplaire pour ceux qui, convoquant un conciliabule ridicule, ont méprisé l'ordre d'un supérieur, qui ont rompu le frein de l'obéissance et détourné les jeunes religieux de se soumettre à leurs prélats, par des démonstrations de rébellion publiques et scandaleuses : car s'ils se trouvaient lésés, ils devaient s'adresser à notre Père général, sans donner lieu à ce que les inférieurs entrent en discussion

avec leur supérieur légitime, au grave scandale de la cité.

Telles sont les raisons alléguées de part et d'autre, d'après les pièces originales qui ont été déposées, pour que les Pères de notre conseil les vissent avec la plus grande attention; et après les avoir vues et examinées, il passa au vote secret et public, dont le résultat fut également que 1° la translation du chapitre, dont il eût mieux valu et dont il eût été plus prudent que le provincial se fût abstenu, avait été bien et valablement faite, et comme telle, on devait s'y conformer; 2° il fallait, d'après le décret du chapitre de Rome de 1650, appliquer un châtiment sévère aux moines indociles du Chili qui s'étaient réunis, chose inouïe et à jamais digne d'abomination, sous la présidence du maître des novices; 3° l'élection faite en la personne du P. frai Valentin de Cordoba devait être cassée, annulée et déclarée d'aucune valeur; 4° l'élection faite au couvent de Cordoue en la personne du P. frai Cristoval Figueroa devait, au contraire, être déclarée canonique et substantiellement valide, attendu que si elle présentait quelques vices de forme, elle devait être néanmoins approuvée, et par suite l'élu être confirmé.

Nous, le Saint-Esprit invoqué, et après mûre délibération, en vertu de nos lettres et par l'autorité de notre charge, nous déclarons 1° que l'élection de frai Valentin de Cordoba, comme supérieur de notre province de Saint-Laurent, martyr, du Chili, a été nulle et de nulle valeur, et en conséquence, nous la cassons et annulons; 2° que ledit frai Valentin de Cordoba n'a été qu'un intrus dans les fonctions de provincial, et qu'il en a pris possession sans droit ni raison, et nous le privons de voix active et passive[1] pendant cinq années, à partir du jour où nos présentes lettres lui seront notifiées. Nous déclarons nuls et de nulle

[1] La voix active, c'est le droit d'élire; la voix passive, c'est le droit d'être élu. (*Note du traducteur.*)

valeur les actes et les délibérations dudit chapitre, excepté les confirmations ou institutions de prieurs de couvents qui auraient pu y être faites, lesquelles seront considérées comme valides, à partir de la notification des présentes; nous exceptons aussi les professions reçues par ledit chapitre, que nous ratifions et déclarons légitimes, en couvrant les irrégularités; 3° nous condamnons le P. frai Diego d'Urbina, sous-prieur de notre couvent du Chili, qui, sans qualité et sous un titre frivole, a présidé le chapitre des huit vocaux, aux peines prononcées dans son troisième décret, par le chapitre romain, en 1610, savoir, à la privation de voix active et passive pendant cinq années, à compter de la notification de nos présentes lettres; 4° nous nous réservons d'appliquer, en temps et lieu, et dans toute leur rigueur, les peines qu'ont encourues tous les religieux qui ont assisté à ce chapitre schismatique, comme nous suspendons toutes les pénitences et peines que leur a imposées le R. P. maître frai Antonio Abreu, ex-provincial, le 8 juillet 1665.

Passant à ce qui a été fait dans l'autre chapitre célébré par la partie la plus saine et la plus nombreuse des vocaux, en notre couvent de Cordoue, nous commençons par couvrir et suppléer tous les vices de forme qui ont pu y être commis, surtout dans les élections, et en conséquence nous approuvons et confirmons l'élection faite en la personne du R. P. prédicateur frai Cristoval Figueroa, qui, pour les motifs que nous avons appréciés, indépendamment des quatre années de son provincialat, remplira ses fonctions une cinquième année tout entière, à commencer de la notification des présentes; et s'il arrive qu'il meure dans les quatre années, ou dans la cinquième année supplémentaire, nous instituons par les mêmes présentes, en qualité de vicaire général, le R. P. maître frai Pedro Bustamante, pour qu'avec ce titre de vicaire général, il puisse adminis-

trer toute la province jusqu'à la nomination du nouveau provincial, laquelle aura lieu le 24 janvier 1671, de telle sorte que les pouvoirs du vicaire général expirent la veille de l'élection. En second lieu, nous enjoignons au nouveau provincial par nous confirmé, de diriger, d'après nos règles, les élections des prieurs de l'autre partie du Chili, en tâchant de faire porter les choix sur des prêtres propres au gouvernement des couvents, et d'appliquer sévèrement les peines correspondantes à la nature de leurs fautes, après les avoir toutefois entendus, à ceux qu'il trouverait rebelles et opiniâtres.

Nous approuvons les délibérations du même chapitre célébré dans notre couvent de Cordoue, excepté les postulations de grades et les institutions de prédicateur général, dont nous approuverons les titres après plus ample examen. Quant à la demande tendant à autoriser frai Juan d'Erazo, simple frère lai, à porter la couronne [1], nous l'accordons, mais à l'avenir qu'on ne fasse plus de demande semblable. De même, nous rejetons différentes pétitions présentées contrairement aux décisions prises par des chapitres généraux, les jugeant plus dignes de blâme que d'attention. Nous aimons aussi peu les propositions que contiennent les actes du chapitre, pour faire accorder des emplois qui n'étaient pas vacants, et que cela n'arrive jamais plus à l'avenir. Nous désignons comme maison capitulaire, où devra se tenir le premier chapitre provincial à venir, notre couvent de Notre-Dame du Rosaire du Chili, et nous prescrivons au Père provincial, quel que soit celui qui y sera élu, d'assembler au définitoire, après le chapitre, les Pères de la province les plus anciens, et de concert avec eux de déterminer ou indiquer trois ou quatre couvents, les meilleurs et les plus convenables, comme les seuls où pourront doré-

[1] C'est le cercle que les *religieux de chœur*, dans l'ordre de Saint-Dominique, portent autour de la tête. (*Note du traducteur.*)

navant se célébrer les chapitres provinciaux, à peine de nullité, à moins que le général n'ait accordé une permission expresse *toties quoties*. Et dorénavant, ceux qui auront rempli les fonctions de maître des novices ne pourront plus voter dans les chapitres provinciaux, pour ce qui concerne les actes des chapitres, attendu que ce titre ne doit leur conférer aucun privilège, et nous ordonnons que dans les actes on énumère fidèlement et distinctement les qualités des sujets, et qu'aucun religieux ne puisse voter ou jouir d'un privilège quelconque aux assemblées capitulaires, sans l'approbation du général.

Item, nous ordonnons que les chaires d'arts libéraux se donnent seulement *à petitione*, et que pour ces nominations votent le provincial ou chef de la province, le prieur, le premier régent, les maîtres et Pères de province et les lecteurs en exercice que nous obligeons en conscience, de choisir les plus dignes. Les religieux qui se trouvent sous la direction du maître des novices ne pourront être promus à aucun des ordres sacrés, avant d'achever leurs études, trois années pour les belles-lettres, et quatre pour la théologie : ceux qui ne sont pas destinés à l'enseignement, trois années seulement; et ceux qui doivent enseigner, quatre années. Nous prévenons toute la province que le collège de Saint-Thomas de Lima lui réserve à perpétuité le droit d'y envoyer, comme au centre de la science, un religieux pour y étudier. A cet effet, la province de Saint-Laurent, martyr, du Chili, devra successivement désigner le sujet le plus capable, et bien se garder d'oublier la faveur qui lui est faite par le collège de Saint-Thomas.

Et afin que les présentes cassation et confirmation, et simultanément l'institution d'un vicaire général soient sûrement respectées, nous vous enjoignons à tous et à chacun de vous, au nom du Saint-Esprit, et en vertu de la sainte obéissance, de précepte formel et sous peine d'excommunication

majeure, encourue *ipso facto*, comme sous peine de privation de voix au chapitre et d'inhabilité perpétuelle *ipso facto*, de ne point obéir à celui dont nous cassons et annullons l'élection, mais d'obéir tous au provincial confirmé, ou, en cas de mort, au vicaire général par nous institué; et sous les mêmes peines et censures nous ordonnons au P. frai Valentin de Cordoba de ne point prendre et de ne point se laisser donner le nom de supérieur de la province ou d'ex-provincial, et de ne s'opposer, à aucun titre ni sous aucun prétexte, à l'exécution de nos présentes lettres patentes.

Enfin, nous vous recommandons à tous, avec une sollicitude paternelle et avec les entrailles de la charité, de ne chercher que le bien commun de la religion. Qu'il n'y ait point parmi vous de schismes! Ne laissez pas Béhémoth, l'ami de la discorde, placer au milieu de vous le lieu de son repos, mais préparez celui de la Sagesse éternelle et incréée, vous souvenant qu'elle n'habite que dans la paix; et si vous la demandez et la respectez avec tous les soins convenables, la bénédiction de notre Père saint Dominique descendra sur vous; et pour votre consolation, nous vous donnons également notre bénédiction au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il! En foi de quoi, et rien de contraire ne s'y opposant, nous avons signé les présentes de notre main, et les avons scellées à Rome, en notre couvent de Sainte-Marie *supra Minervam*, le 12 juin 1668. — Frai Jean-Baptiste de Marinis, général de l'ordre, R. fol. 171. — Frai Antonio Gonzalez.

(Aguiar, *Histoire des Dominicains du Chili*.)

Document n° 12.

Sentence du commissaire général des Indes occidentales.

Nous frai Lucas Alvarez de Toledo, de l'observance régulière de notre Père saint François, lecteur émérite du conseil secret de l'Inquisition générale et suprême, docteur en théologie de l'Université royale de l'Immaculée Conception, ex-définiteur général et Père de l'ordre, provincial actuel de cette province de Castille, et commissaire général de toutes les Indes occidentales avec pleins-pouvoirs, juge ordinaire, et serviteur, etc.,

Ayant vu et examiné mûrement les pièces du procès instruit par le R. P. frai José d'Almonacid, lecteur émérite, et ex-ministre provincial de notre province de Tucuman, en vertu de la commission spéciale qu'il a obtenue du R. P. frai Gabriel d'Arriegui, commissaire général du Pérou, ainsi que la sentence que ledit R. P. commissaire général a rendue en conséquence le 10 janvier 1697, au couvent de Notre-Dame du Secours de la ville de Santiago (Chili), sentence par laquelle il a déclaré nulles les élections de custode, définiteurs et gardiens, faites dans le chapitre provincial qu'a présidé, le 12 mai de l'année précédente (1696), le R. P. frai Mathieu Arias, lecteur émérite, définiteur actuel de notre province des Douze-Apôtres de Lima, et visiteur de celle de la Très-Sainte-Trinité du Chili, en se fondant sur ce que dans lesdites élections de custode et de définiteurs, on a contrevenu à l'article *Quia propter de electionibus*, puisque les scrutateurs n'ont pas vu *séparément* les billets des élus, mais qu'ils ont calculé le nombre des votes d'après l'indication que ledit Révérend Père en faisait à haute voix, et nulles également les élections subséquentes, ainsi qu'il appert

amplement desdites pièces, auxquelles nous nous référons;

Ayant de même examiné avec le plus grand soin et la plus grande exactitude les lettres patentes et les sentences prononçant la nullité de tout ce qu'avait fait ledit R. P. commissaire-général frai Gabriel d'Arriegui, en notre dite province de la Très-Sainte-Trinité du Chili, et de tout ce qu'aurait fait le futur chapitre (dans le cas où il se serait assemblé), ainsi que la réintégration dans leurs emplois, grades, honneurs et prérogatives, des Pères custode, définiteurs et gardiens, révoqués et dépouillés de leurs fonctions par la sentence dudit R. P. commissaire général frai Gabriel d'Arriegui, lesquelles lettres et sentences expédia et prononça le 30 octobre de l'année dernière (1690)[1], en ce tribunal de notre commissariat général (où s'adressèrent les parties intéressées par voie d'appel), l'illustrissime et révérendissime señor archevêque de Valence, D. frai Antonio de Cardona, commissaire général des Indes, notre prédécesseur, sur le vu desdites pièces remises à Sa Révérendissime Seigneurie, au susdit tribunal, par le R. P. commissaire général frai Gabriel d'Arriegui, juge dans ladite cause;

Ayant également examiné les lettres de commission que, pour l'exact accomplissement et la prompte exécution de ladite sentence d'annulation et de réintégration, il envoya à notre province du Chili, et par lesquelles il nomma pour juge délégué, exécuteur et président du chapitre réuni, le R. P. frai Thomas Moreno, lecteur émérite et ex-ministre provincial de notre dite province, en soumettant tout à sa propre autorité, que de fait il délégua audit P. Moreno, en annihilant expressément le rôle du R. P. commissaire général du Pérou, supérieur général de ces royaumes, vassal et sujet de Sa Majesté Royale, comme en mena-

[1] Il doit y avoir dans l'énonciation de cette date, une de ces erreurs typographiques dont fourmille malheureusement l'ouvrage de M. Eyzaguirre. (*Note du traducteur.*)

çant ceux qui ne lui obéiraient pas, de la peine d'excommunication majeure, *latæ sententiæ ipso facto incurrendæ*, et de la privation de voix active et passive, pendant dix années, ainsi qu'il est détaillé plus longuement dans lesdites lettres originales, auxquelles nous nous en rapportons;

Item, ayant vu les pièces du procès formulées en l'Audience royale du Chili, desquelles il résulte que ledit R. P. juge exécuteur frai Thomas Moreno, se trouvant en tranquille et paisible possession de ses fonctions de commissaire délégué, lesquelles avaient été dûment publiées et notifiées, et la communauté de notre couvent de Notre-Dame du Secours ayant mis à exécution la réintégration des officiers révoqués (pour ceux qui étaient présents), comme la révocation des officiers dont l'élection était nulle, le P. frai Sébastien de Casso, prétextant qu'il avait obéi *pro bono pacis*, et qu'il en avait appelé et appelait du R. P. commissaire général des Indes mal informé audit Révérend Père mieux informé, adressa diverses pétitions à ladite Audience royale, à l'effet d'empêcher l'exécution desdites lettres et de la sentence du juge exécuteur, dont il contestait le droit et la possession, reprit ses prétendues fonctions de gardien dont il avait été dépossédé, puis ne craignit pas de se soustraire à l'obéissance promise audit R. P. juge exécuteur, avec le P. frai Augustin Briseño, ancien provincial, et d'autres religieux de différentes classes, qui opposèrent auxdites lettres patentes et audit juge exécuteur diverses demandes et allégations d'obreption, subreption, et autres exceptions, les présentèrent à l'Audience et divisèrent notre dite province, en nommant comme nouveau supérieur ledit P. frai Augustin Briseño, ancien provincial, et parvinrent à suspendre l'exécution des ordres et prescriptions dudit R. P. commissaire général des Indes, notre prédécesseur D. frai Antonio Cardona, en faisant renvoyer par ladite Audience royale la connaissance de la cause au R. P. frai Miguel de Mora, notre com-

missaire général du Pérou, ainsi que le tout est plus amplement expliqué dans les pièces auxquelles nous nousréférons;

Ayant également examiné d'autres pièces du procès, minutées par ladite Audience royale, desquelles il conste que le R. P. frai Pedro Guerrero, membre de notre province des Douze-Apôtres de Lima, commissaire provincial délégué par notre commissaire général du Pérou, frai Miguel de Mora, étant arrivé à notre couvent de Notre-Dame du Secours, dans la ville de Santiago du Chili, et ayant engagé à diverses reprises le R P. juge exécuteur, frai Thomas Moreno, et le R. P. commissaire frai José de Cuero, à lui prêter obéissance et à le reconnaître comme supérieur, délégué par le R. P. commissaire général du Pérou, par suite, à suspendre l'exécution des ordres et prescriptions du R. P. commissaire général des Indes, jusqu'à ce que ledit R. P. juge exécuteur eût comparu en personne ou par mandataire dans la ville de Lima (distante de cinq cents lieues de Santiago), en présence dudit R. P. commissaire général, frai Miguel de Mora, ledit R. P. juge exécuteur, frai Thomas Moreno ne se rendit pas à ces invitations, attendu, disait-il, qu'il était le délégué du R. P. commissaire général des Indes, qui, en qualité de prélat général, et sans contredit de supérieur du R. P. commissaire général du Pérou, l'avait expressément affranchi de la juridiction de ce dernier, par ses lettres de délégation; et ledit P. frai Pedro Guerrero s'adressa à ladite Audience royale par différents mémoires et requêtes dans la forme juridique, demandant qu'elle contraignît les RR. PP. frai Thomas Moreno, juge exécuteur, frai José de Cuero, commissaire provincial, frai Fernando Alvarez, gardien du couvent de Notre-Dame du Secours, frai Vincent de Cuero, recteur du collège de Saint-Dominique, à lui prêter obéissance, et au cas de résistance, qu'elle les privât de leurs quêtes et même des aliments nécessaires à la vie, en plaçant aux portes du couvent une troupe

armée pour empêcher l'introduction des vivres. Tout cela s'exécuta dans les termes de la demande dudit P. frai Pedro Guerrero ; un agent de l'Audience royale alla même jusqu'à pénétrer avec des gens en armes dans le couvent de Notre-Dame du Secours, après en avoir presque démoli les murs, jusqu'à mener prisonniers les quatre Pères sus-nommés : frai Thomas Moreno, frai José de Cuero, frai Fernando Alvarez et frai Vincent de Cuero, dans les bâtiments du conseil de ladite ville de Santiago d'où ils furent transportés, sous escorte armée, au port de Valparaiso, et embarqués pour la ville de Lima. De cette dernière ville, ils furent envoyés en Espagne, en conséquence de la sentence par laquelle l'Audience royale les condamna à être bannis de ces royaumes, pour ne pas avoir obéi audit R. P. frai Pedro Guerrero ; le tout, outre d'autres faits scandaleux qui se trouvent énoncés dans lesdites pièces du procès instruit par ladite Audience royale, lesquelles ont été vues dans le conseil royal et suprême des Indes, comparées, rapportées et examinées avec la plus sérieuse attention ;

Les membres du conseil ont prononcé une sentence décisoire et définitive par laquelle ils ont déclaré nul et attentatoire tout ce qui s'est fait, à partir du jour où les PP. frai Sébastien de Casso et frai Augustin Briseño ont adressé leurs réclamations à l'Audience royale du Chili, et injustement et violemment bannis, les Pères envoyés en Espagne ; et cette décision du conseil royal et suprême nous a été communiquée, comme ministre dudit conseil ;

Ayant également examiné avec tout le soin possible les pièces, requêtes, mémoires et moyens qu'ont produits devant nous, en ce tribunal de notre commissariat général, le P. frai Sébastien de Casso, d'une part, et frai José de Cuero, d'autre part, afin que nous prononcions sur les exceptions d'obreption, de subreption, et autres qui ont été opposées aux lettres patentes, et sur l'effet de la sentence

rendue par notre prédécesseur D. frai Antonio Cardona, puisque le P. frai Sébastien de Casso en a appelé de cette sentence à nous-même mieux informé (et que non-seulement nous avons reçu cet appel), mais que pour donner plus ample satisfaction aux parties, nous entendons même, hors le tribunal et officieusement, tout ce qu'elles veulent nous communiquer en faveur de leurs droits et de la justice), et ayant immédiatement comparé tous les actes et pièces mentionnés, avec des personnes religieuses, consciencieuses, connaissant et comprenant le droit commun et particulier de notre ordre, *et consideratis omnibus considerandis, sedentes pro tribunali, prævio peritorum doctissimorum consilio, consensu et voto*, nous disons que nous devons déclarer, nous déclarons et nous prononçons :

1° Que la sentence rendue par le R. P. commissaire du Pérou frai Gabriel d'Arriegui, avec toutes ses élections et opérations subséquentes, est attentatoire et nulle ; que les RR. PP. custode, définiteurs et gardiens ont été injustement et violemment dépossédés ; que la décision et les lettres patentes expédiées par notre prédécesseur D. frai Antonio Cordona, n'ont pas paru et ne paraissent pas entachées d'obreption ni de subreption ni des autres nullités prétendues, qu'elles étaient exécutoires, qu'elles ont dû et doivent être observées et exécutées. Les Pères custode et définiteurs dépossédés par ladite sentence du R. P. commissaire général du Pérou, frai Gabriel d'Arriegui, doivent jouir de tous les honneurs et privilèges que nos constitutions générales accordent aux définiteurs des provinces, élus dans les formes et suivant les règles canoniques, et doivent être réintégrés (comme de fait nous les réintégrons) dans les fonctions de custode et de définiteurs ; comme également nous réintégrons le R. P. frai Bonaventure de Zarate dans la charge et dans les fonctions de commissaire provincial de notre dite province du Chili, puisqu'elles lui reviennent de droit, suivant la règle

posée en 1658, par nos constitutions générales de Tolède; de même nous rétablissons les Pères gardiens destitués, dans leurs droit et titre, — pour tous les susnommés rester en exercice jusqu'au jour de la célébration du premier chapitre provincial à venir. De même, nous déclarons et nous prononçons que les Pères nommés custodes et définiteurs par le R. P. commissaire général frai Gabriel d'Arriegui, ne peuvent ni ne doivent jouir d'aucun honneur ni privilège, leur nomination ayant été nulle. Item, nous déclarons que tout ce qu'a fait le R. P. frai Thomas Moreno, en vertu de la commission de D. frai Antonio Cardona, notre prédécesseur, a été légitime et valable, qu'il n'a fait qu'exercer une autorité régulière et légitime, et en conséquence nous déclarons attentatoires, sans force et sans effet, tous les actes et sentences faits et rendus contre l'administration du P. Moreno, tant par le R. P. commissaire général du Pérou, frai Miguel de Moraque, par le P. subdélégué, frai Pedro Guerrero, ou tout autre de nos inférieurs, à partir du jour où les PP. frai Sébastien de Casso et frai Augustin Briseño s'adressèrent à notre tribunal, conservant (comme nous conservons) toute leur valeur auxdites lettres et sentences;

Ayant examiné avec toute réflexion, maturité et attention, toutes les pièces mentionnées, pesé les délits et les attentats qui ont été commis, ayant vu et considéré tout ce qu'on doit considérer, reconnaissant par lesdites pièces que lesdits attentats sont notoires, *notorietate juris et facti, quia nullà tergiversatione possunt celari*, et après avoir consulté et entendu des religieux graves, doctes et timorés, nous le décidons ainsi; et ayant vu également les statuts généraux, les bulles apostoliques, les décrets, les canons, et les peines y portées, nous trouvons d'abord que nous pourions en toute justice et équité prononcer et juger que [illegible]astien de Casso, frai Augustin Briseño, frai Pedro

Valles, frai Juan Fuica, frai Miguel d'Avaitua, frai Andrès de Casso, frai José Camilo, frai Jérôme Briseño, frai Francisco Urive, frai José Munis, frai Juan Carredo, frai Pedro de Mesa, frai Bonaventure Varas, frai Rodrigo Verdugo, frai Bartolomé Delgado, et les autres qui les ont suivis, ont encouru la censure et les peines portées dans la sentence et dans les lettres de D. frai Antonio Cardona, notre prédécesseur, et pour avoir appelé illégitimement et sans cause de ladite sentence droite et juste, qu'ils ont encouru doublement lesdites peines, ainsi que le décident les statuts généraux de Bars, revus dans l'assemblée générale de Lugo, chapitre VI, titre III de l'appel, en 1621. Nous aurions même pu prononcer contre lesdits la privation d'assister aux actes légitimes de la communauté, comme ayant conseillé ou excité des personnes étrangères à l'ordre, à user de leur influence, pour paralyser l'empire de la règle et troubler l'administration et la bonne harmonie, ainsi que le portent les statuts Salmanti, chapitre VII, Tolet 1183, et les articles que cite notre Amero, *tit. applicatio pœnarum*, § 48; item, avec la même équité et par des motifs aussi justes, il nous est permis de déclarer que frai Pedro Guerrero et frai Sébastien de Casso ont encouru la privation perpétuelle du droit de prendre part aux actes légitimes de la communauté, et l'excommunication réservée au supérieur général, conformément au statut ci-dessus cité et à ce que rapporte notre Amero, § 14, pour avoir, à différentes reprises, révélé à tort des secrets de l'ordre, peu édifiants, en souillant ainsi au dehors la pureté et la réputation; et que ledit frai Sébastien de Casso, pour avoir imprimé de longs mémoires sous prétexte d'éclairer la question et de venger son honneur personnel, au détriment de la paix, sans une permission expresse du supérieur, a encouru également la privation d'assister aux actes de la communauté, aux termes du statut général arrêté en 1648, et encore,

que ledit frai Sébastien de Casso, frai Pedro Guerrero, frai Jérôme Briseño, frai Pedro Valles, frai Juan Fuica, frai Miguel d'Avaitua, frai Andrès de Casso, frai José Camilo, frai Alonso Briseño, frai Francisco d'Urive, frai José Munis, frai Juan Caisedo, frai Pedro de Mesa, frai Bonaventure Varas, frai Rodrigo Verdugo, frai Bartolomé Delgado et tous tant qui les imitèrent, ont encouru la privation de voix active et passive dans les élections pour les fonctions de l'ordre, incapacité par eux contractée à perpétuité, et la censure contenue en la constitution apostolique de Grégoire XIII *Quoniam nostram*, comme ayant résisté ouvertement et avec rébellion aux lettres patentes et aux ordres du R. P. commissaire général des Indes, et s'étant opposés à la mission de son commissaire délégué, juge exécuteur et visiteur; item, que tous les religieux susnommés ont encouru les excommunications fulminées dans le premier canon *de statu monachorum quia abero*, contre les religieux qui, sans la permission des supérieurs, recourent aux tribunaux séculiers, dans l'intention de causer quelque dommage, offense ou préjudice aux prélats ecclésiastiques et aux monastères, ainsi que celles fulminées dans le chapitre *Si quis suadente diabolo*, glose IV°, contre ceux qui, par eux-mêmes ou par d'autres, sollicitent et approuvent des actes de violence et des injures graves commis contre des prêtres et des religieux, comme le furent d'arrêter les offrandes, le pain, l'eau et les autres aliments, de cerner et d'envahir le couvent avec une troupe armée, d'en arracher par la force le Père commissaire délégué et les trois autres Pères sus-nommés, de les faire conduire, comme des criminels et des malfaiteurs, par des soldats et un agent séculiers, aux bâtiments du conseil de la ville, et de les y retenir enfermés comme des prisonniers, jusqu'à ce qu'ils furent expédiés sur le port de Valparaiso; enfin, nous aurions pu déclarer ledit frai Sébastien de Casso, frai Pedro

V [illegible]
de [illegible]
[illegible]
de M [illegible]
frai [illegible]
ont [illegible]
tence [illegible]
prédécess [illegible]
cause [illegible]
doublement [illegible]
tuts généraux [illegible]
Lugo, chapitre [illegible]
même pa [illegible]
aux actes légitimes de [illegible] et
seillé ou excité les pers [illegible] ou
de leur influence, [illegible] les
troubler l'administ [illegible] en
le portent les statuts [illegible] t si
et les articles [illegible] sus-
§ 48; item, avec [illegible] quer
justes, il nous est [illegible] s pré-
rero et frai Sébas [illegible] ovince
perpétuelle du droit [illegible] fs et par
communauté, et l' [illegible] large in-
général, conform [illegible] du pouvoir
rapporte notre An [illegible] r, pour une
prises, révélé [illegible] igieux graves,
en souillant [illegible] x coupables par
que ledit frai Séb [illegible] *m præ oculis ha-*
longs mémoires [illegible] que frai Sébastien
venger son [illegible] lro Valles, frai Juan
sans une perm [illegible] Andrès de Casso, frai
lement la [illegible] frai Francisco Urive,
aux termes [illegible] edo, frai Pedro de Mesa,

frai Bonaventure Varas, frai Rodrigo Verdugo, frai Bartolomé Delgado, et ses autres adhérents, subiront en punition une réclusion de quatre mois dans les couvents où ils se trouveront résider; ce temps de réclusion expiré, ledit frai Sébastien de Casso sera relevé des censures, dans ce couvent de Madrid, par nous ou par la personne à laquelle nous déléguerons notre autorité; quant aux autres religieux, absents, notre présente sentence leur sera notifiée, et les supérieurs, que nous commettrons à cet effet, la feront exécuter et obéir, d'après les instructions que nous leur enverrons. Nous nous réservons d'adoucir lesdites peines, suivant que nous serons satisfaits de la soumission avec laquelle elles seront acceptées, et quand nous aurons reconnu de l'amendement, nous étendrons le bras de l'indulgence et de la miséricorde, comme il nous paraîtra convenable. Item, considérant les attentats et les fautes du P. Guerrero, membre de notre province des Douze-Apôtres de Lima, commissaire envoyé pour gouverner notre province du Chili, par le R. P. frai Miguel de Mora, lesquels, comme nous l'avons dit, sont notoires, *notorietate juris et facti, quia nullâ tergiversatione celari possunt*, nous jugeons ledit P. frai Pedro Guerrero, et nous déclarons qu'il a encouru les censures et les peines contenues dans les lettres patentes de D. frai Antonio Cardona, notre prédécesseur, et dans la constitution apostolique de Grégoire XIII *Quoniam nostram*, c'est-à-dire l'excommunication majeure (dont il sera publiquement relevé par la personne à laquelle nous déléguerons notre juridiction et notre autorité); de même nous le condamnons à la privation de voix active et passive et de toute participation aux actes légitimes de la communauté, pendant dix ans, et à perpétuité, de tous les honneurs obtenus par les fonctions de l'ordre, et finalement, nous condamnons ledit P. frai Pedro Guerrero à la peine de l'emprisonnement réel pendant quatre mois, dans le couvent que nous lui

ntrer
ial et
ons et
pour
nous
harge
mmons
x reli-
ouvent
ne acte
le avec
. Item .
issance
ce et au
tion ma-
au R. P.
I, et au
lorsqu'ils
secrétaire
de les faire
couvent de
de la cloche.
adit P. C. J.
rovince de la
le faire notifier
a notre couvent
de Saint Diegue
ation et exécution
un de ces couvents,
pies les patentes des
, de l'acte constatant
upérieur et delégué que
is fasse part de la manière

Prompte et juste décision rendue en ce couvent de notre P. San Francisco de Madrid, au tribunal de notre commissariat général, le vingt-deuxième jour du mois de mars 1703.

Document n° 14.

Lettre du curé Joan de Saa.

Révérend Père Rosales,

Je voudrais vous écrire la présente avec les larmes de mes yeux, au lieu d'encre, pour exprimer la douleur que mon âme a éprouvée, dans l'année et demie que j'ai été captif chez ces barbares, voyant leurs sacrilèges, essuyant leurs cruels traitements, et entendant leurs blasphèmes, désolé des rigueurs qu'ils déployaient envers leurs prisonniers chrétiens, et désolé surtout de mes fautes, qui sans doute auront été la cause de tant de maux. Vous aurez déjà appris les outrages et les sacrilèges dont les saintes images ont été l'objet, les blasphèmes horribles qu'ils vociféraient à chaque pas à mes oreilles et à celles des autres captifs, chantant victoire, et ayant l'air de croire qu'ils avaient triomphé de notre Dieu, en jetant le Christ à terre et en lui coupant la tête; ils ont composé une pièce qu'ils chantaient dans leurs orgies : ils y disaient qu'ils avaient blessé le Dieu des chrétiens, blessé jusqu'au sang; et les Indiens me blessaient le cœur par ces blasphèmes et me faisaient monter le rouge au front. Pendant les premiers jours, on ne voyait que spectacles déchirants et morts atroces des pauvres chrétiens captifs; car la haine que ces barbares portent à la race espagnole, est très-grande; et les plus cruels, ceux qui attisent davantage le

sont les Indiens Yanaconas et les domestiques des Es-
nols qui se sont révoltés et retirés parmi ces barbares,
ce que tout étant nés parmi les Espagnols et dans la foi
holique, ils ne montrent point qu'ils sont chrétiens ni
tisés, et se montrent au contraire les ennemis cruels
christianisme. J'ai tâché de préparer beaucoup de chré-
ns qui étaient exposés à la mort et de les confesser,
j'ai considéré comme bien employés mes travaux et ma
ptivité, à aider ces pauvres gens, qui, souffrant avec pa-
nce les traitements si cruels qu'ils avaient à endurer, ont
rmis à Dieu, je n'en doute pas, de cueillir parmi ces Es-
gnols des fleurs très-odorantes de sainteté, teintes dans
ur propre sang. Car à tous les festins, et ils étaient conti-
nuels, ceux des frontières d'Arauco et ceux des deux autres
frontières tuaient trois chrétiens; ils les plaçaient au milieu d'eux, et après leur avoir assené un coup de *macana* [1] sur la tête, ils arrachaient à leurs victimes, encore à demi vivantes, leur cœur tout palpitant, qu'ils se partageaient par petits morceaux entre tous; ils leur coupaient les jambes et les bras, et en ôtaient la chair pour en faire des flûtes; ils dépouillaient également la tête pour boire dans le crâne leurs immondes boissons, et leurs tables étaient couvertes de ces flûtes et de ces vases, et c'est ainsi qu'ils célèbrent leurs fêtes et qu'ils chantent leur triomphe [2].

Parce qu'ils ont détruit le fort du Quartier-Royal, les forts de San-Rosendo et de San-Cristoval, le fort de Talcamavida,

[1] Sorte de sabre en bois très-dur, garni de pierres aigües et tranchantes. (*Note du traducteur.*)

[2] Ce n'est pas sans une certaine répugnance que j'ai cru pouvoir mettre sous les yeux du lecteur français ces horribles détails. Mais c'est malheureusement de l'histoire, et l'histoire est inexorable. Ces êtres, qui se livrent à ces excès monstrueux et à ces jeux sanguinaires, sont aussi des hommes! Et voilà jusqu'où peut descendre l'humanité! — Heureux, heureux ceux qui naissent au milieu des pays éclairés des lumières du christianisme, et mille fois bénis, ces héros de la charité qui vont chercher et embrasser les sauvages, pour les convier à entrer dans la grande famille! (*Note du traducteur.*)

celui de San-Pedro, de Colcura, le château d'Arauco, la ville de Chillan, parce qu'ils ont massacré le sergent-major et toute son armée avec beaucoup d'autres soldats, parce qu'ils prennent pour femmes les espagnoles captives, il leur semble qu'ils pourront en finir avec les chrétiens qui restent. Mais Dieu, notre maître, doit prendre en main sa cause, il doit venger ses injures et celles que ces païens ont faites aux chrétiens et aux prêtres; car voici comment ils agirent envers les trois prêtres qui nous vîmes captifs, les trois Pères de la Compagnie de Jésus et le religieux de Saint-François. Ce dernier, qui est un serviteur de Dieu, les instruisait avec la plus tendre charité : ils l'ont criblé de coups de bâton et de fouet, puis traîné demi-nu à travers toutes les épreuves d'une vie de martyr. Ils souffletaient le licencié Francisco Guirau, curé et vicaire de Talcamavida, déjà sexagénaire, sans respecter ses vénérables cheveux blancs, et ils le blessèrent plusieurs fois, et ils lui disaient : « Dis-leur maintenant de venir bientôt à la messe, de se rendre à la prière. » Les gens de la frontière massacrèrent inhumainement le licencié D. Francisco Suarez de Toledo; ils voulurent faire subir le même sort aux Pères de la Compagnie et à moi-même; et malgré toutes les diligences et démarches qui ont été faites pour mon rachat, ils n'ont pas voulu me délivrer, disant que plutôt ils me tueraient.

Moi, voyant ma délivrance fort désespérée, je me recommandai à Notre-Seigneur, et je me déterminai à prendre un parti qui, après coup même, paraissait impossible, et qui à tous ceux qui l'ont vu parut téméraire. Mais quand Dieu meut le cœur, il donne son aide, et il n'y a rien d'impossible. Je résolus de m'enfuir par la mer, jugeant plus difficile de pouvoir le faire par terre. Je pris seulement mon bréviaire, qui m'a toujours accompagné et a été toute ma consolation dans une si pénible captivité; car bien que barbares, ils ne m'empêchèrent pas de prier en public, ni de

ɿnfesser les chrétiens, ni même d'apprendre à prier aux ɿfants. Ayant demandé à mon maître la permission d'aller ɿe promener, je m'en fus à la mer, et je me mis sur un ɿdeau fait de magueys, sans rien prendre à manger ; seul, ɿmant et luttant contre les flots, j'arrivai aux îles de Santa-laria ; de là, je me rendis à l'embouchure du fleuve du Biobio, et un fort vent du nord qui s'éleva me jeta à Chivingo; je passai sept jours dans ces courses en mer ; je me vis sous l'eau et finis par perdre mes habits; lors, je gagnai la terre, et bien que nu, je cheminai, mangeant des herbes, sept lieues à travers les terres des ennemis jusqu'au Biobio; de là j'appelai pour que les Espagnols du fort de Chepe me fissent traverser le fleuve.

Ils ne purent venir me chercher ce soir-là. Deux Indiens qui avaient quitté nos terres pour fuir à l'ennemi me rencontrent, et (quel amer contretemps!) veulent me ramener et me conduire à mon maître. Il fallut, pour qu'ils ne le fissent pas, que Dieu, par une des plus grandes miséricordes que je reconnais avoir reçues de sa main puissante, touchât le cœur de ces barbares et les portât à la compassion. Je leur représentai tout le mal que j'avais eu pour arriver jusque-là, et il était excessif; que mon maître allait me tuer; que j'étais prêtre, et qu'un jour ils pourraient se trouver dans des circonstances semblables, et moi, les aider, et leur rendre le bien qu'ils me feraient en ne me faisant pas retomber dans la servitude ; sur quoi, il plut à Dieu qu'ils me laissassent, et que leur ayant dit que j'avais faim, ils me donnassent une poignée de farine d'orge. Je me tins cette nuit sur les bords du fleuve, et comme j'étais nu et si épuisé, le froid me saisit et me transit tellement que je restai là sans sentiment, et c'est dans cet état qu'ils me trouvèrent le matin et qu'ils me transportèrent au fort de Chepe, où je fus deux jours sans revenir à moi-même. C'est parce que je n'ai pas de vêtements décents, et que je

suis si faible et si blessé aux pieds, que je ne vais pas, mon Père, me jeter à vos genoux et à ceux de tous les Pères que je désire ardemment voir et mettre au courant de ce qui se passe chez les Indiens. Ils sont méchants, mais ce sont vos enfants, et vos entrailles paternelles ont trop de tendresse pour ne pas s'émouvoir à la pensée de leur perdition, et pour ne pas gémir de l'inutilité de tant de travaux entrepris pour leur instruction. Mais Dieu a permis cela à cause de nos péchés, et il aura pitié de nous et de ceux qui lui ont coûté son sang et ont agi dans l'aveuglement de l'ignorance, et il paraît que le Ciel a voulu nous faire connaître que le christianisme doit encore refleurir dans ces contrées, par un fait miraculeux qui est arrivé, et qu'elles doivent être de nouveau soumises à nos armes, par des signes prodigieux qui ont été vus dans les airs, et par des indices remarquables qui ont causé une grande terreur et épouvante chez les Indiens.

Le fait miraculeux fut que deux jeunes demoiselles ayant fait enterrer deux prisonniers espagnols, leurs pères, que les fatigues et les maux de la captivité avaient fait périr, et ayant placé sur le lieu de leur sépulture, une croix qu'elles firent de deux bâtons, les pousses les plus vigoureuses jaillirent, quelques jours après, des trois extrémités de la sainte croix, et formèrent bientôt un arbre à feuillage touffu, que l'on montre encore aujourd'hui comme une merveille. Dieu veuille que la foi de ce saint mystère reverdisse aussi dans les cœurs de ces barbares! De la croix de Colcura, il y a eu des témoins qui ont dit qu'ils l'avaient vue s'élever dans les airs resplendissante; je n'ai pu vérifier absolument le fait, mais j'ai vu de mes propres yeux cette autre croix.

Voici maintenant pour les prodiges qu'on a entendus et vus. Mon maître Guaiquili fit, la veille de saint Jacques, grand étalage de ses richesses et de ses ornements, et suspendant deux pièces de fer à la porte de sa cabane, en guise de cloches, il les fit carillonner par les enfants, puis lui-même

se mit à danser, se préparant ainsi aux accès de frayeur où le saint le jeta, lui et tous les autres habitants de ces réductions : car, à minuit, ils entendirent tous tirer un grand nombre d'arquebuses et de mousquets, et moi-même je les entendis si distinctement, que nous crûmes tous que les Espagnols étaient venus parcourir toute la côte de la mer et enlever les rebelles, et les Indiens furent saisis d'une si grande peur et d'un si grand trouble, en entendant ces décharges si multipliées, que tous coururent à la forêt, et cachèrent leurs troupeaux, leurs femmes et leurs enfants; s'animant les uns les autres à aller combattre les Espagnols, ils coururent à la côte et ne trouvèrent rien, plus stupéfaits qu'auparavant, et ne sachant quelle artillerie et quelle mousqueterie pouvaient être celles dont ils avaient entendu dans leurs terres le bruit si prolongé. Beaucoup disaient que cela indiquait que les Espagnols viendraient bientôt les exterminer.

Ce qui arriva le 8 août dernier ne fut pas moins extraordinaire. J'étais allé d'Arauco à Lepubié, où je vivais avec huit prisonniers espagnols et un grand nombre de caciques, et voyant le cloître que vous trouviez si beau, mon Père, et la maison et l'église gisant par terre, je commençai à m'affliger du spectacle de ces ruines, et à tenir divers propos sur l'instabilité des choses de ce monde; tout-à-coup nous avons entendu la même artillerie et les mêmes décharges de mousqueterie, du même côté de la côte, ce qui nous consolait grandement, nous captifs, et nous faisait espérer que c'étaient nos compatriotes qui étaient descendus à terre et attaquaient les sauvages, pour venir nous arracher à la captivité; ce qui en même temps tourmentait et inquiétait vivement les ulmens et les caciques, à cause du châtiment qu'ils redoutaient. Cela arriva entre les onze et douze heures du jour, et au même moment nous vîmes tous une comète éclatante avec une longue queue, laquelle accourait

lançant du feu à travers la terre des chrétiens jusqu'à celle de ces barbares, et laissa des traces dans le ciel pendant plus d'une heure Lorsqu'ils surent que les Espagnols n'avaient opéré de descente sur aucun point de la côte, cela leur causa encore une plus grande frayeur, et ils dirent que c'était un signe que le Dieu des Espagnols était irrité contre eux et allait les punir.

A cette occasion je leur dis librement ce qui était arrivé à Ternate; je leur racontai que, comme un bruit semblable avait été entendu, les nôtres, croyant que ce devaient être les pirates qui couraient la mer et infestaient ces côtes, trouvèrent que le Dieu notre maître avait livré au feu les Indiens de cette terre, à cause de leur infidélité, et détruit toutes leurs villes et tous leurs villages, parce qu'ils n'avaient pas voulu recevoir les saintes inspirations ou les leçons des religieux qui leur prêchaient la foi de Jésus-Christ, et qu'eux pouvaient craindre le même sort, à cause de leurs crimes et de leur infidélité: à quoi tous dirent que j'avais raison [1]. Et les Indiens de l'intérieur du territoire rapportent avec la même admiration qu'ils ont vu des comètes qui, d'après leurs propres idées, leur ont inspiré une grande frayeur, parce qu'ils jugeaient qu'elles leur annonçaient des malheurs; et qu'ils ont encore vu, à l'orient, du côté de la Cordillère, des hommes armés en l'air et des villes toutes bâties, et ils disent qu'on peut seulement en conclure que les Espagnols doivent revenir pour les soumettre et conquérir le pays. Et des prisonniers espagnols m'ont assuré, comme des Indiens, avoir maintes fois ouï l'*Angelus*, à l'approche de la nuit, sonner à cette maison de la Compagnie de Jésus d'Arauco, lorsque ces sauvages n'y ont laissé aucun vestige de sa destination primitive; ils disaient

[1] Le texte porte : *que tenian razon*, qu'ils avaient raison. J'ai cru qu'il y avait là une de ces fautes typographiques si nombreuses dans l'original. (*Note du traducteur.*)

que sans doute les anges qui la gardaient n'ont pas abandonné le séjour qui était si agréable à Notre-Seigneur, et où, mon Père, vous opériez tant de fruits dans les âmes ; et ils conservent l'espoir que vous en opérerez encore, en remplissant le même ministère apostolique pour le salut de créatures rachetées par le sang du Seigneur, que je prie de vous garder, mon Père.

De ce fort de Chepe, le 2 novembre 1656. — Le fils, le serviteur et le chapelain de Votre Paternité.

Juan de Saa.

Document n° 15.

Relation du tremblement de terre qui détruisit la ville de Santiago du Chili (royaume du Pérou), adressée par le docteur D. frai Gaspar de Villaroel, évêque de la même ville, dans une lettre à Son Excellence D. Garcia Haro y Avellaneda, comte de Castrillo, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, membre de ses Conseils d'Etat, de la Chambre et du Tribunal de Castille, et président du Conseil suprême des Indes.

Excellence,

Dieu a distribué entre les plus illustres de ses anges la tutelle de ses provinces, et à l'exemple de Dieu, notre catholique souverain charge du gouvernement et de la protection de ses royaumes, des hommes qu'il considère comme des anges : aucun n'est aussi utile ni aussi dévoué au service de son maître que ceux qui se trouvent dans ces contrées si éloignées de tout l'univers, qu'à raison de la distance et de l'étendue, on appelle le Nouveau-Monde. Votre Excellence est heureusement l'ange tutélaire qui nous est échu : nos succès et nos revers la touchent également. C'est le désastre

l'em-
·, en
neur,
·ment
hétie :
it des
ancées
er une
xtraor-
scurcit,
pables,
. et qui
, que les
ambules

que le P.
d'Aconca-
ns la Cor-
a Nevada,
it que ce ne
it avec évi-
'écroulait. Et
cellence de la
té si générale,
l'obligation de
nettre, je vais les
e, lorsqu'il plaira
uve aussi des points

ent si magnifique et de si
y en ait d'autres plus somp-
ns les Indes qu'on puisse lui

de Santiago et de ses environs, causé par un tremblement de terre épouvantable, que je vais raconter à Votre Excellence. Je suivrai la marche des évènements, m'attachant plus à la vérité qu'à l'élégance; car le tableau d'une catastrophe si lamentable doit se passer de l'artifice des couleurs et de la composition. Que les éloquents cherchent des paroles afin d'émouvoir des cœurs de bronze ; quant à vous, Excellence, qui êtes seigneur et père, nous devrions plutôt amortir le coup, pour ne pas vous briser l'âme. Que Votre Excellence écoute, avec la bonté qui lui est ordinaire, ce récit qu'a écrit un infortuné prélat, qu'elle a si souvent entendu avec bienveillance du haut de la chaire, et puisqu'elle m'a élevé à l'épiscopat, qu'elle m'accueille encore dans ma détresse.

Le 13 mai 1647, veille de saint Boniface (car ce jour de lundi n'eut pas de saint dans le calendrier qui se chargeât de notre défense, puisque menacés d'un châtiment si manifeste, il ne détourna pas de nous le fléau), à dix heures et demie, sept à huit minutes de la nuit, commença un tremblement de terre si imprévu, si peu attendu, qu'en un moment tous les édifices furent renversés, sans qu'il y eût plus d'un instant qui séparât la secousse de la chute. On n'a pu s'assurer jusqu'ici d'où est venu le tremblement: on a conclu de certains effets, qu'il est venu de la ville de Valdivia, en passant par la Conception; et bien que le bruit ait été le même dans ces localités, le désastre fut bien inégal. Les anciens de la Conception jugèrent unanimement que, comme l'élément qui meut une si grande machine ne peut manquer d'acquérir une nouvelle force en marchant, ses ravages iraient aussi en augmentant, et considérèrent aussitôt Santiago comme renversé. Il en fut ainsi, car nous vîmes la désolation de Jérusalem ; et, bien que la prophétie, qu'il ne resterait pas pierre sur pierre, faite par la bouche de Jésus-Christ Notre-Sei-

gneur, ne se soit point accomplie avant le temps de l'empereur Julien, qui voulut faire rebâtir la ville sainte, en haine du christianisme et de Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous reconnûmes clairement, distinctement et parfaitement dans la ville de Santiago un exemple de cette prophétie : car après la chute des maisons et des temples, on vit des maisons, du fond des fondations desquelles furent lancées les pierres elles-mêmes, comme si l'on avait fait sauter une mine. Le terrible fléau se fit sentir, avec un bruit extraordinaire, environ un demi-quart d'heure : le ciel s'obscurcit, bien que la lune fût bien haute, de ténèbres palpables, qu'occasionnèrent la poussière et d'épais nuages, et qui jetèrent les hommes dans une si grande frayeur, que les plus courageux eux-mêmes crurent assister aux préambules du jugement.

Le bruit de la chute de la ville fut si grand, que le P. Pedro Moyano, visiteur de ce diocèse et curé d'Aconcagua, affirme avec serment qu'il l'a entendu dans la Cordillère. C'est la Cordillère qu'on appelle Sierra Nevada, distante de quinze lieues de cette ville, et il dit que ce ne fut point un bruit vague, mais qu'il reconnut avec évidence que c'était la ville de Santiago qui s'écroulait. Et parce que je ne veux pas fatiguer Votre Excellence de la description des cas particuliers d'une calamité si générale, et que je ne puis d'ailleurs me dérober à l'obligation de vous citer ceux qu'il est impossible d'omettre, je vais les consigner en différents articles, afin que, lorsqu'il plaira à Votre Excellence de les lire, elle trouve aussi des points d'arrêt dans sa lecture.

TEMPLES.

La cathédrale est un monument si magnifique et de si excellent style, que, quoiqu'il y en ait d'autres plus somptueux, il n'y en a pas dans les Indes qu'on puisse lui

comparer, en nous bornant au point de vue de l'architecture. Elle a trois nefs en pierres, et la nef du milieu a des arcades dont la forme leur a permis de résister seules à une secousse aussi affreuse : les piliers sur lesquels elles portent, restèrent tous debout, et comme ils ne bougèrent pas d'un pouce, ils soutinrent toute la charpente ; les deux nefs latérales tombèrent, parce que la pauvreté du pays força de les achever en briques. Six arcs-boutants ou pièces de soutènement, en maçonnerie rapportée, s'écroulèrent ; les pierres se brisèrent, et comme le tremblement de terre ne put les désassembler, il eut à en rompre le faisceau ; beaucoup de ces pierres éclatèrent comme le boulet lancé par un gros canon de galère ; l'une d'elles, pesant jusqu'à mille livres, tomba au milieu de la cour de l'évêché, comme si elle avait été jetée à la main, car elle épargna un mur en torchis, sans en égratigner la moindre partie. Un riche ostensoir vola en mille pièces et fut enfoui avec le très-saint Sacrement, et c'est à grand'peine et à grand péril que parvint à le débarrasser le docteur D. Juan Ordoñez de Cardenas, curé-recteur de la cathédrale, frère (en religion) de l'évêque et visiteur général du diocèse. Un précieux tabernacle tomba de l'autel de Saint-Joseph, qui est érigé dans la nef latérale du côté de l'Evangile, le rétable fut réduit en menues pièces, et parmi les débris se trouva entière et sans le moindre dommage, la statue du glorieux saint Joseph avec l'Enfant-Jésus, et nous ne vîmes même aucune trace de poussière, ni au rabat, ni au manteau. L'autel du côté gauche était dédié à saint Antoine, patron de cette ville pour les inondations du fleuve : l'autel entier se montra non brisé, mais broyé ; et lors de l'ébranlement, il reçut une secousse si violente, qu'il fut jeté à près de vingt pas de l'emplacement qu'il occupait ; nous en recueillîmes les restes en si mauvais état, qu'il n'y aurait pas de menuisier qui pût le réparer. Une statue de l'Espérance

couronnait cet autel, et malgré la hauteur de sa chute et le grand amas de terre, de pierres et de bois qui la recouvraient, elle en fut retirée non-seulement intacte, mais si belle, que ceux qui l'avaient vue auparavant ne la reconnaissaient plus. Toutes les chapelles de l'église souffrirent le même désastre, entre autres, celle où D. Francisco d'Ovalle a placé un Christ crucifié, travaillé en rond de bosse et de grandeur naturelle, qu'il a fait venir de Lima à grand'peine et à grands frais : on le dégagea en cent pièces le huitième jour. Les stalles du chœur restèrent détachées les unes des autres ; le siège épiscopal se trouve seul debout avec son estrade et son prie-Dieu, sans avoir été endommagé. La sacristie, que j'ai construite de fond en comble, ne fut bientôt plus, après que toute la toiture et une grande partie de la charpente eurent été enlevées, qu'un amas de décombres ; plusieurs tableaux que j'ai fait venir de Lima tombèrent, et quelques-uns d'entre eux, déchirés par le choc de pièces de bois, ne nous laissèrent plus que des débris. En résumé, la perte de ce temple doit être évaluée plus de trente mille ducats, et ce qui reste debout devrait en coûter plus de quarante mille. Le tremblement de terre a détruit l'orgue, dont il entraîna également la tribune, et le tout est couvert d'un tel monceau de ruines que depuis près d'un mois l'on n'y a pas encore découvert un tuyau. Il valait trois mille ducats ; car c'était le meilleur orgue de la ville. On a retiré intactes la sainte statue de Notre-Dame de la Victoire, et celle du prince des Apôtres, qui était au maître-autel ; celle de saint Jacques, patron de cette ville, a perdu sa main droite, qu'on n'a pu retrouver jusqu'ici, comme pour nous faire entendre que tout étant notre protecteur, il n'a pu nous défendre de son bras, parce que les saints ne sont pas toujours assez puissants pour arrêter les fléaux.

Le temple de Sainte-Anne, principale paroisse de cette

ville, édifice nouveau, bien bâti, avec un riche tabernacle, s'est écroulé tout entier, sans que des images et de l'autel rien puisse encore servir.

Saint Saturnin, que cette ville a choisi pour patron contre les tremblements de terre, a une église fort ancienne et de pauvre architecture. Elle resta debout, pour prouver ce que ferait le saint, si nous méritions en faveur de nos maisons la protection qu'il a accordée à la sienne propre. J'ai fait venir de Lima la statue du saint, traitée en rond de bosse, et je l'ai déposée dans ma sacristie, en attendant l'achèvement d'un autel que j'ai ordonné de lui élever avec le produit de mes offrandes et de celles des fidèles. Une grande muraille croula, celle qui formait la façade principale, et tandis que deux images de Jésus-Christ Notre-Seigneur furent bri[illegible] celle du saint resta intacte... et cependant elle fut at[illegible] de deux poutres de bois, dont l'une toucha même la [illegible] de la statue, sans le briser : miracle par lequel nous [illegible] compris que pour le peu qui reste debout, et pour [illegible] nous avons à construire, le saint ne nous ôtera p[illegible] faveur. La maison du doreur qui travaillait à son [illegible] croula sur cet autel; tout s'emplit de terre et fut [illegible] par une pluie subite; et cependant l'or fut retiré [illegible] et si brillant que s'il n'avait été touché ni par la [illegible] par l'eau; d'où nous concluons que le saint ne re[illegible] cette terre, puisque lorsque les habitants s'enfuient [illegible] maisons, il ne quitte pas la sienne.

Les autres paroisses de la ville et les demi-p[illegible] nombreuses de tout le district de Santiago, fu[illegible] tues, et le séminaire [illegible] cette église subit le mêm[illegible]

[illegible]ASTÈRES.

Celui de [illegible]nique était terminé [illegible] église et [illegible]eau; il fut entièremen[illegible]

point de n'avoir plus une seule cellule à offrir à ses religieux. L'église avait quinze chapelles, aujourd'hui toutes détruites, ainsi qu'un escalier qui ne déparerait pas ceux de l'Escurial. La perte totale montera à deux cent mille ducats.

Le couvent de Saint-François était beaucoup plus grand, avec une église admirable, et deux cloîtres superbes, de nombreuses et commodes cellules, un grand nombre de pièces et une tour. Le tremblement de terre a détruit un chœur magnifique, orné de stalles qui avaient coûté beaucoup d'argent. Un religieux laïque y était à l'heure même en oraison, il fut écrasé sous les ruines; et quand on l'en retira vingt jours après, on le trouva les membres souples, le sang frais, sans trace de corruption, exhalant au contraire une douce odeur. Sa bonne vie, le saint exercice auquel il vaquait, et un dur cilice dont on trouva son corps revêtu, indiquent clairement qu'il fut transporté du chœur au ciel. On évalue la perte du monastère à trente mille ducats.

Il y a soixante ans que les moines de Saint-Augustin travaillent à un temple somptueux tout à chaux et à ciment; la construction de la nef principale était achevée (car il y avait trois nefs), deux voûtes étaient fermées, et pour couronner l'œuvre on commençait à couvrir le tout. On célébrait déjà l'office divin dans la nef de l'Evangile, dont le gros de la toiture était déjà exécuté. Tout s'est écroulé, et ce qui n'est pas tombé est beaucoup plus triste que ce qui est resté; car un si vaste bâtiment, ouvert de toutes parts, ne présente aux religieux qu'un objet d'horreur et d'épouvante. Ces Pères ont un crucifix fort vénéré, travaillé miraculeusement, car un très-saint religieux l'a fait, sans être sculpteur, il y aura quarante ans. Il était attaché à un mur de cloison qui terminait une arcade, et pouvait tomber si facilement que le tremblement de terre n'avait pas à s'en mêler; et lorsque toute la nef était écroulée, ce Christ resta

fixé sur sa croix, sans que cette partie du mur fût entamée. On lui trouva la couronne d'épines au cou, comme donnant à entendre qu'une sentence si sévère l'affligeait, et cela nous fit espérer que sa grande miséricorde nous restait. Le peuple sentit son ancienne dévotion se ranimer par ce nouveau miracle. Nous portâmes la divine image processionnellement à la place publique, l'évêque et les religieux marchant pieds nus au milieu de grandes clameurs, beaucoup de larmes et de gémissements universels. Les cellules ne furent pas toutes détruites, mais toutes menacent ruine. Tous les religieux se sont abrités sous une tente en grosse toile qui les préserve de la pluie... et leur permet, en sortant, de se chauffer au soleil. On peut estimer la perte à cent mille ducats.

Les religieux de Notre-Dame de la Merci avaient une église superbe et richement ornée ; elle est entièrement détruite, à l'exception de la grande chapelle, qu'ils supposent avoir été garantie par son nouveau toit. Saint Pierre Nolasque sortit de lui-même d'un beau sanctuaire neuf, et comme si la statue avait pu complètement se mouvoir, on la trouva, dans la niche du saint, tournée du côté de Notre-Dame, comme s'il avait sollicité sa protection pour ses enfants. Le principal cloître n'était pas couvert ; deux arcades s'écroulèrent, et avec elles le reste du couvent, qui ne pourra être rétabli avec cent mille ducats dans l'état où il se trouvait.

Le collège de la Compagnie de Jésus a été complètement abattu. Le P. José de Cordoba, très-humble et très-zélé missionnaire, a péri. Saint François Xavier a opéré un miracle insigne en faveur du P. Antonio Feliz, lecteur de théologie et prédicateur très-éclairé : on le tira de dessous les débris de toute sa cellule, et la manière de le délivrer fut vraiment prodigieuse. Mais puisque les Pères vous feront, pour l'honneur de Dieu et la gloire de son saint, un récit détaillé de



l'évènement, je ne veux pas surcharger l'attention de Votre Excellence, en vous en rapportant toutes les circonstances. L'église des Pères avait coûté cent mille ducats; la grande chapelle avait une coupole d'une construction si remarquable, que dans cet ébranlement si général des édifices, elle resta subsister sur ses arcades. Ils avaient bâti à grands frais une pharmacie qui fournissait des secours aux pauvres et des médicaments à la maison : ils y perdirent trois mille ducats en vases et en drogues. Je fais mention de cette perte en particulier, quoique les autres pertes des Jésuites aient été si considérables, parce que les pauvres restent ainsi tous sans ressource et sans consolation.

L'hôpital du bienheureux Jean de Dieu reconnut sa protection sur son infirmerie, car elle resta seule debout, et tous les malades, quoique effrayés, échappèrent au péril dans leurs lits.

L'illustre monastère de la Conception, occupé par des religieuses de mon Père saint Augustin, qui par leur sainteté et par leur nombre pourraient rivaliser avec toutes les maisons d'Europe, renferme en servantes et en religieuses quatre cents âmes. Il possédait une magnifique église, très-richement ornée, de nombreuses et commodes cellules, des appartements très-beaux et très-coûteux; on le regardait dans tout le royaume comme le jardin de Dieu, mais il n'obtint pas grâce dans ce désastre. Le couvent s'écroula, et ce fut un bonheur qu'il s'écroulât tout entier, car comme les membres de la maison étaient nombreux, et le local restreint, elles n'auraient pu s'échapper sans danger, et il est vraiment prodigieux que sur une pareille multitude, il ne se soit trouvé en péril qu'une petite esclave, qui périt étouffée par la poussière : elle avait cinq ans, et je l'avais donnée deux mois auparavant à une mienne nièce. Ce fut un bonheur pour ces Dames de s'embarrasser dans leur trouble, et de ne pouvoir ouvrir assez tôt leurs dortoirs; car les dortoirs

des étages supérieurs s'écroulèrent, et les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, poussées par le poids des débris, et elles sortirent toutes par-dessus les ruines, qui sans doute les auraient écrasées, si elles avaient pu sortir quand elles le désiraient. Comme on devra démolir les dortoirs, on sera forcé de reconstruire tout le couvent, et pour le remettre dans l'état primitif, il faudra deux cent mille ducats. Nous trouvant à l'entrée de l'hiver, j'ai donné une permission générale de pénétrer dans l'enceinte à tous ceux qui voudraient y entrer pour bâtir des cabanes aux religieuses; elles y sont aujourd'hui, et nous commençons à élever la clôture. C'est l'opinion constante des confesseurs que chez les négresses, les Indiennes, les religieuses que renfermait la maison, il était difficile de trouver dans aucune de leurs confessions un seul péché véniel, de sorte qu'il n'y a parfois dans tout le monastère rien qui présente matière à confession. Je ne dirais pas cela à Votre Excellence, quand même ce récit resterait enseveli dans le secret de sa mémoire, si la chose n'était notoire dans tout le royaume, et si ce n'était nécessaire pour ce que je vais ajouter. Une religieuse, qui se distingue entre toutes par sa vertu, dit à l'abbesse, quand commença le tremblement de terre: « Ne voyez-vous pas, Madame, dans le ciel, cette épée et un fouet à trois branches? » Je suppose, très-excellent seigneur, que l'épée a atteint ceux qui ont péri, et le fouet nous frappe encore nous tous qui survivons, livrés à d'incroyables besoins.

Le monastère de Sainte-Claire, soumis à l'obédience des Pères de Saint-François, a tant et de si humbles religieuses, que pour représenter au vif celles du monastère impérial de Madrid, il ne leur manque que d'être déchaussées. Elles étaient beaucoup plus pauvres que les Augustines, mais bien qu'elles n'aient pas perdu autant que celles-ci, celui qui perd tout perd toujours beaucoup; leur

église et leur maison furent entièrement renversées. Elles vivent comme dans un lac, car il y pleut de toutes parts. Les religieux qui les dirigent les ont secourues, s'attachant plus à les aider, qu'à réparer leur propre maison. Il a été fort heureux que les unes et les autres aient pu garder leur clôture; car bien des personnes nous engageaient à les répartir entre les maisons de leurs Pères. Les religieux me consultèrent sur le cas, et trouvant qu'il n'était pas prévu par les canons, nous décidâmes, tout-à-fait suivant l'opinion et la demande de toutes les religieuses, que même dans une extrémité si terrible, elles conserveraient leur clôture, se résignant à une épreuve aussi intolérable; mais la vertu qu'elles ont leur rend tolérables les peines qu'elles endurent. Pour procurer aux religieuses de Sainte-Claire seulement ce qui est nécessaire à la vie, il y a une dépense forcée de cinquante mille ducats, et il reste peu d'espoir qu'elles puissent trouver quelque aide dans leurs propres ressources, dans celles des religieux, à la mendicité desquels l'évêque est lui-même réduit. Les arrhes que Dieu donne à ses épouses, ce sont les difficultés et la croix, dont il se chargea lui-même au moment de son incarnation.

LES RÉSULTATS DU TREMBLEMENT DE TERRE.

Le premier, c'est le grand nombre d'enfants que Dieu a envoyés dans son royaume, et après cela, il faut tenir compte de ce qu'il n'ait péri aucune personne de marque qui ne fût d'une vertu notoire. Par où se fait voir la miséricorde infinie de Dieu, qui pour nous ramener, nous qui l'avons offensé, a ôté la vie à un si grand nombre de ses amis. Les plus sages eux-mêmes se confessaient à haute voix. Jusqu'ici plus de deux cents personnes du petit peuple ont légitimé leur union, tous les ennemis se réconcilient, et la componction a été si universelle, les démonstrations extérieures

de repentir ont été telles, que je ne sais si celles de Ninive ont été plus grandes. Nous avons exposé le très-saint Sacrement sur la place, sans autre abri qu'un pavillon de soie qui resta suspendu au-dessus de mon lit, et je crois que ce fut le seul qu'ait épargné le désastre dans toute la contrée. Les Pères de Saint-François portèrent l'image de Notre-Dame du Secours, qui a fait dans cette ville beaucoup de miracles. Les religieux marchaient en se flagellant, et parmi eux un frère lai formait des actes de contrition si parfaite que moi, semblable à un élève des confréries pieuses, j'allais répétant ce qu'il disait. Ce spectacle émut grandement le peuple. Mais la peur ne pouvait pas décroître, à mesure que croissaient les sentiments de pénitence ; car la terre s'agitait à chaque instant, et bien que nous ne craignissions pas qu'elle s'écroulât sous nos pieds, nous craignions qu'elle ne nous engloutît. De nombreuses crevasses s'ouvrirent au milieu de la place et dans les chemins, si profondes, que, comme si les abîmes avaient été remués, les sentines de la terre débordèrent, lançant des eaux fétides et une grande quantité de sable, à dix et douze lieues de distance de la mer. Le très-saint Sacrement fut apporté dans un ostensoir d'argent du couvent de la Merci, parce que celui de la cathédrale était enfoui; c'est quelques jours plus tard que, comme je l'ai dit, mon frère parvint à le dégager, et le docteur D. Pedro Lillo de la Barrera, qui est aussi curé, retira également depuis, l'ostensoir qui se trouvait dans la chapelle particulière des curés. Je frayai moi-même la route à l'un et à l'autre. Un monceau de décombres se trouvait à la porte ; pour pouvoir passer et pour nous assurer le moyen de fuir si un nouveau tremblement de terre se faisait sentir (car en vingt-trois jours il y a eu soixante-dix oscillations), je quittai la chape et la mitre, et je commençai à écarter bois et pierres. Le capitaine D. Antonio Chacon de Quiroga, alcalde ordi-

naire, en fit autant, et à notre exemple, tous tant qu'ils se trouvèrent sur la place. J'y plaçai, la nuit dont je parle, quarante ou cinquante confesseurs tant séculiers que religieux ; nous en répartîmes aussi par les rues pour les malades et les blessés. Je donnai les pouvoirs nécessaires aux simples prêtres, et si nombreux que nous fûmes les uns et les autres, les confessions furent si nombreuses et si répétées que nous passâmes la nuit à les entendre. Moi-même blessé à la tête comme je l'étais, sans étancher le sang ni avoir de quoi la couvrir, je ne laissai pas de confesser, en simple pourpoint comme j'étais sorti. Plus tard le maître de camp D. Juan Rodulpho me donna un petit morceau de toile, et je n'eus pas d'autre pansement à ma plaie. Je découvris le très-saint Sacrement et je le portai au milieu de la foule, et à sa vue les gémissements et les larmes redoublaient, et à la présence de ce grand Roi, à qui les vents et les mers obéissent, se dissipèrent les nuages dont l'obscurité augmentait l'effroi d'un peuple infortuné. Les premières lueurs du jour le trouvèrent encore pleurant et jetant des cris lamentables; et enveloppé de la couverture d'un de nos domestiques, nous passâmes le reste de la nuit près de feux entretenus au moyen de bois provenant des ruines, pour tempérer les rigueurs du froid et du vent de la Cordillère, le licencié D. Antonio Fernandez d'Heredia, membre de cette Audience royale, et moi, pendant que les autres auditeurs s'étaient dispersés pour secourir les malheureuses victimes de la catastrophe. Puis D. Antonio veilla à ce que les compagnies se réunissent et prissent les armes pour que les ennemis domestiques ne pêchassent point dans l'eau trouble, et l'on reconnut l'importance de cette mesure de précaution, aux soupçons fondés que l'on eut bientôt lieu de concevoir.

Le jour du 14 mai arrivé, beaucoup de messes furent dites, et une grande partie du peuple communia ; mais

l'épouvante reprit à l'entrée de la nuit; une grande multitude s'assembla; le tumulte et l'agitation furent si grands qu'ils me firent sortir d'une tente que mes gens m'ont élevée sur le cimetière. Je sortis dans l'intention de prier tous ces gens de se retirer, mais les malheureux n'auraient su où se réfugier. Je me fis monter à épaules sur un bureau, au haut duquel se trouvait le saint crucifix des Augustins, car je ne pouvais me mouvoir par moi-même, à cause des blessures que je me fis au moment où je fus couvert par les ruines, comme je le raconterai plus tard à Votre Excellence, bien que mon mal soit celui qui importe le moins. Dieu m'anima, et je commençai à prêcher : mon sermon a pu durer environ une heure et demie. Et Dieu me donna une vigueur, et à ma faible voix une portée si prodigieuse, que je me fis entendre de toutes parts. Le P. maître frai Bartolomé Lopez, de l'ordre de Saint-Dominique, ex-provincial, affirme avec serment qu'il m'a entendu de son cloître, qui est à environ quatre cent cinquante mètres de l'endroit où je prêchai. La maison du maître de camp D. Nicolas Florès de Lisperguer se trouve à une distance de sept cent cinquante mètres de la place, et il affirme aussi par serment qu'un de ses esclaves lui dit que l'évêque prêchait. Il sortit d'une cabane qu'il construisait, entendit distinctement ma voix, s'approcha pour m'écouter, et recueillit les deux tiers du sermon. A une distance un peu moindre se trouvaient D. Francisco Cortès, D. Josef de Guzman et un gentilhomme qui se nommait Cabieses : ils entendirent ma voix si distinctement, ainsi que les trois absolutions que je donnai aux absents et présents, pour quelques cas d'excommunication que je croyais que la ville avait encourus, qu'ils affirment que mes paroles parvenaient à leurs oreilles d'une manière si claire, qu'à chaque absolution ils fléchissaient le genou. Chose assez mémorable ! je gardais par moments le silence, pour les laisser gémir; et dès que je faisais de

la main un signal, tous se taisaient; tout un peuple réprimait sa douleur, à un seul signe de son pasteur, dans un si grand trouble et une si affreuse désolation. Ce qui est encore plus frappant, tous se retirèrent au moment que je leur assignai, moins ceux qui retardèrent leur départ pour me demander ma main et ma bénédiction. Et la bonté de notre Dieu est si grande, que pour la consolation de ces malheureux, que l'image de la dignité épiscopale portait à la dévotion, moi, pauvre infirme, dont la tête ne trouvait pas un abri suffisant contre le moindre souffle d'air entre toutes les couvertures du monde, après la sueur abondante que m'avait causée le sermon et la fatigue, je passai deux heures exposé à un vent violent de la Cordillère, sans que, ni alors ni depuis, j'aie éprouvé un instant mes anciens maux de tête, et je me porte aussi bien que dans la plus grande vigueur de l'âge, me levant à la pointe du jour, avec une vieille capote grise, un bien mauvais chapeau, les pieds dans la boue, courant à mes religieuses, à mon église, à mon séminaire, et portant moi-même les aumônes dont je puis disposer aux faubourgs de la ville où se font sentir les besoins les plus pressants.

Le tremblement de terre a aussi opéré ses effets dans l'Audience royale, dont elle a réveillé l'ancienne piété; car ses membres ont nommé entre eux un auditeur de beaucoup de zèle et d'activité, qui est le docteur D. Nicolas Polanco de Santillana, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, en le chargeant de surveiller et d'activer la construction d'une église en bois pour y transférer provisoirement la cathédrale; et avant de s'occuper de la bâtisse des édifices destinés à l'Audience royale, ils nous ont abandonné les pièces de charpente et les poutres du palais écroulé, pour déposer dans ce triste temple le très-saint Sacrement, tandis qu'eux-mêmes habitent ce que les Espagnols appellent *chozas* et les Indiens *ranchos* (huttes).

Aujourd'hui 5 juin, après nous avoir écrit une lettre pleine de consolations, le gouverneur D. Martin de Mujica nous a envoyé un de ses adjudants avec deux mille piastres de sa caisse à distribuer en aumônes aux pauvres. Nous attendons aussi six tentes, pour y recueillir les religieuses les plus nécessiteuses; et le messager dit que nous recevrons une bonne somme d'argent fournie par la cassette de Sa Majesté, et que le gouverneur a apportée avec lui pour que cette ville ait au moins quelque secours, que D. Martin attache la plus grande importance à la mission dont il est chargé, et qu'il viendra en personne adoucir et réparer les suites d'une catastrophe si générale. La destruction des greniers ayant été suivie de grandes pluies, et le même malheur étant arrivé sur une étendue d'environ cent lieues qu'a parcourues le tremblement de terre, depuis Cauquenes jusqu'à Limari, le blé est resté perdu, et pour le peu qu'on a pu sauver, il n'y a plus ni fours ni moulins. C'est pourquoi cette aumône devient si importante ; car il est inévitable que les quelques vivres qui sont restés se vendent fort cher.

PRODIGES PENDANT LE TREMBLEMENT DE TERRE.

La plupart sont faux, les autres imaginaires; car on pourrait dire aussi que le tremblement de terre est un prodige, et que chaque vie est un miracle. On a dit qu'une Indienne avait, peu de temps auparavant, mis au monde trois enfants, et que l'un d'eux avait prédit le désastre ; qu'un crucifix avait parlé sévèrement à un majordome ; que le Christ des Augustins avait détourné trois fois la face ; qu'une Indienne avait vu un globe de feu entrer dans le palais de l'Audience, sortir par les appartements des conseillers, et donner, en s'éclipsant, le signal de la première secousse; qu'on avait entendu dans la Cordillère des voix infernales,

des bruits de caisses et de trompettes, des décharges d'arquebuses, et comme le choc de deux armées; que j'avais su moi-même par une révélation que Dieu était irrité, et que déjà il levait la main pour nous frapper. Ce conte commença à circuler dans le peuple, parce que j'ai dit dans mon sermon que déjà Dieu était apaisé par son profond repentir, et que je le savais, parce que, comparé à nos péchés, le châtiment était fort léger; comparé à la conduite ordinaire de la Providence, il avait été sévère; et que Dieu avait déjà opéré l'œuvre qu'il prétendait, l'œuvre de sa conversion et de son repentir. Tous les prodiges rapportés là n'ont point de fondement, car je me suis attaché à les constater un à un, et j'ai trouvé que tous étaient faux. J'ai voulu néanmoins les raconter à Votre Excellence, afin que si d'autres relations de ces faits lui arrivaient là-bas, elle sache d'avance que toutes sont fabuleuses.

Je dirai quand même à Votre Excellence un prodige qui est arrivé dans mon palais. J'ai fait venir d'Espagne une image de Notre-Dame *del Populo*, qu'on appelait à Madrid Notre-Dame du Miracle, parce que la foudre étant un jour tombée dans la cellule du P. frai Martin Cornejo, prieur du couvent des Augustins, à Madrid, fit le tour des moulures de la statue qui se trouvèrent brunies par la fumée, sans ombre d'aucun autre dommage quelconque. Je l'avais dans mon oratoire, seulement à deux doigts au-dessus de l'autel; près d'elle étaient trois petits médaillons en cristal où se trouvaient saint François, saint Jean et la Madeleine, et sur l'autel, une croix si haute et portée sur un pied si faible, qu'elle tombait à chaque instant d'elle-même sur l'autel, le calice et la patène. Eh bien! à la vue de deux de mes domestiques, l'image tomba du clou qui l'attachait, comme je l'ai dit, à une distance de deux doigts de l'autel; et tandis qu'il était naturel qu'elle tombât perpendiculairement, elle fit un saut, et épargnant tous les objets que j'ai nommés,

et dont aucun ne tomba, elle alla tomber à terre, intacte et la tête du côté de l'autel. Nous voulûmes la replacer où elle était et sans toucher au calice, aux médaillons et à la croix, et à trois personnes debout, dont deux sur l'autel, nous ne pûmes la rattacher au clou sans grande difficulté. Mes gens, mon compagnon et mon frère, tenant la chose pour un prodige, l'interprétèrent suivant leurs désirs; ils en conclurent donc que Votre Excellence, prenant en considération mes dix années de service, sans plainte, sans mauvais exemple, les infirmités que j'ai contractées dans ce pays, et surtout son extrême bonté, me tirait de ce royaume (car, comme je l'ai dit à Sa Majesté dans ma lettre que Votre Excellence lira, un évêque condamné à survivre à ses diocésains a droit à la retraite), et que le fait nous apprenait que nous étions en voie de réussite.... Mais moi, qui apprécie mes faibles qualités, et qui ai distribué aux pauvres ce que je devais dépenser avec mes gens, j'ai cru que Votre Excellence pouvait avoir des motifs de ne pas exaucer mes désirs, et je leur ai demandé si tout cela ne voulait pas dire qu'elle allait nous charger de rebâtir cet oratoire? J'avais l'habitude à cette heure-là de dire mes prières et de réciter le chapelet de la très-sainte Vierge; mais par suite de mes infirmités j'avais fait un oratoire d'hiver dans un lieu plus retiré: c'est ainsi que je ne me trouvai pas dans mon oratoire d'été quand le tremblement de terre commença, et de tous les bâtiments de mon palais, ce fut cet oratoire qui s'écroula le premier. L'image de Notre-Dame se trouva intacte, à l'exception des moulures. Ceci n'est point une parabole, très-excellent seigneur, ni une manière de me recommander à votre souvenir (car pour un cœur comme le vôtre, les tribulations que je souffre suffisent); et en conséquence je jure, par mon sacré caractère, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas miracle, que la substance de mon récit est vraie et certaine.

Je veux raconter à Votre Excellence l'étrange aventure

d'un chevalier. D. Lorenzo de Moraga était un homme d'un grand mérite, et comme militaire, personne ne l'a surpassé dans ce royaume; c'était, de plus, un très-bon chrétien. Un mulâtre lui donna des motifs de mécontentement, et Moraga le fit fouetter; ce mulâtre avait coûté cher au chevalier, il aurait pu se faire craindre et ne manquait pas de fierté: il sentit vivemement l'affront d'un pareil traitement, et mourut trois jours avant le tremblement de terre. Le capitaine D. Lorenzo dit au P. frai Louis de Lapo, candidat docteur, mon compagnon, au capitaine D. Louis de Las Cuevas, et au capitaine Valentino de Cordoba, corrégidor de Colchagua, père de mes pages, le jour même du tremblement de terre: « On me dit que Mateo (c'était le nom du mulâtre) m'a cité au tribunal de Dieu, et bien que je me confesse et que je communie très-souvent, je me suis confessé et j'ai communié aujourd'hui, pour le cas où la citation serait certaine. » Il eut peur à l'approche de la nuit, et se retira dans une tourelle du capitaine Andrés de Neira. Voyant le bâtiment s'écrouler, il sauta par une fenêtre, mais une poutre l'atteignit et lui brisa la tête, sans que dans toute cette ville ait coulé une seule autre goutte de sang! Peut-être pour nous dire que Dieu se charge de la tutelle des petits; que le Rédempteur ne nous a pas annoncé en vain que les anges-gardiens des pauvres voient toujours la face de son Père; peut-être pour nous faire entendre combien il fallait craindre de vexer les pauvres, lorsqu'ils ont à la cour de Dieu de pareils représentants!

NOMBRE DES MORTS DANS LE TREMBLEMENT DE TERRE.

Le nombre des morts fut grand; mais le chiffre positif et certain n'en est pas encore constaté. On les transporta par charrettes de six cadavres: il y eut une maison où périrent trois victimes. Je fis curés tous les religieux, car les

curés ne suffisaient pas à tant de sépultures. Il y eut un jour où dix morts furent trouvés dans les ruines de la cathédrale. Je recommandai aux curés de ne pas réclamer d'honoraires dans un malheur si extrême ; ils payaient au contraire de leur bourse l'ouverture des fosses, pour que tant de cadavres n'infestassent point les vivants. J'ai une tente de branchages sur quatorze de ces tombes, craignant assez que, comme on n'a pas eu le temps de les creuser profondément, elles ne m'empestent ou ne me forcent à déguerpir par la mauvaise odeur, sans que je sache où aller ni que j'aie de quoi bâtir, bien que nos édifices soient en bois et en chaume. On dit que dans les divers incidents de la catastrophe ont péri six cents personnes ; quelques-uns grossissent le chiffre. L'Audience royale a donné l'ordre d'en dresser la liste ; il est certain qu'elle la fera parvenir à Votre Excellence.

Je pourrais rapporter mille prodiges relativement à tous ceux qui ont échappé, car il ne survit pas une personne, à l'égard de laquelle Dieu n'ait fait éclater sa miséricorde. Mais ce serait fatiguer beaucoup Votre Excellence, et l'on ne m'a donné que deux jours de temps pour cette dépêche, que je n'ai pas eu le courage de rédiger, bien que je l'aie écrite ; mais aujourd'hui que je me suis remis un peu, je n'ai pas voulu laisser Votre Excellence sans ces détails. Je terminerai ma relation, en vous racontant ce qui est arrivé à deux personnes. Le licencié D. Antonio d'Heredia est un chevalier de la Manche (je vous nomme son pays pour vous faire comprendre sa force) ; il a un oranger dans la cour de sa maison ; il s'y accrocha parce que le mouvement du sol était tel qu'il ne pouvait se tenir sur pied, et l'oranger le repoussa trois fois avec une si étrange violence, qu'il l'écarta à une distance de trois vares.

Je rapporte à Votre Excellence le fait qui m'est personnel comme miraculeux, pour que saint François Xavier ait une

meilleure place dans votre cœur si pieux et si fervent; pensant que je ne fais que payer ce que je dois à un si dévot personnage. Je venais de terminer mes *Ave Maria*, et j'avais avancé cet exercice d'une demi-heure : en quoi Dieu a montré sa providence. Ma maison comprend trente personnes, parmi lesquelles des pages et de jeunes domestiques, qui s'assoupissent souvent dans les coins et que nous avons du mal à éveiller pour le souper. Comme on devançait l'heure accoutumée, force fut de les éveiller plus tôt; que si le tremblement de terre les eût surpris dans le sommeil, tous eussent péri. Je m'asseyais pour souper, quand la première secousse se fit sentir; tous sortirent en courant. Je fus le dernier et mon compagnon l'avant-dernier; il me poussa, au passage d'un couloir, non-seulement avec vivacité, mais avec violence, et cette violence fut si heureuse, que je lui dus la vie; car Léonard de Molina, un mien page, sortit le dernier, et le couloir est si étroit que si mon compagnon ne m'eût entraîné, je n'eus pu sortir qu'après mon pauvre page. Entre l'étroit passage et la salle il y a une petite cour dans laquelle il arriva à peine qu'une pièce de bois l'atteignit à la tête, et bien qu'elle ne l'ait pas renversé, elle lui fit une grande blessure. Tous mes gens se réunirent dans la cour; les corridors s'écroulèrent ainsi que le clocher; et comme il faisait si obscur, ils se sauvèrent, sans savoir où ils étaient, dans un si petit espace qu'ils ne pouvaient après coup y tenir en plein jour. Une grande partie de l'édifice tomba sur moi et sur mon compagnon. Aux premières briques que nous reçûmes, nous tombâmes tous deux par terre, moi la tête dans un trou libre que sembla lui réserver le linteau de la porte d'entrée, trou assez grand non pour se remuer, mais pour ne pas se briser. Les briques de la muraille de face se détachaient comme si elles avaient été lancées par une bombarde; avec celles du couloir, elles nous couvrirent bientôt mon compa-

gnon et moi, sans qu'on ait entendu sortir de ma bouche d'autre parole que : « Xavier, où est notre amitié? » Le jeune page dont j'ai parlé, appelant tous les autres, et arrachant la lanterne de mon vestibule, vint me chercher, lorsque déjà mon compagnon et moi nous pouvions à peine respirer. Le plus empressé se mit à retirer le linteau; et si je ne l'avais averti, il m'eût ôté la vie, en m'ôtant ce rempart. Ils me débarrassèrent la tête, et me voyant dégagé des décombres jusqu'à l'épaule, je leur dis de me laisser et de s'occuper de mon compagnon, craignant, ce qui arriva depuis, que ce que le tremblement de terre avait laissé debout n'achevât de s'écrouler. Ils nous emmenèrent à moitié morts dans la cour, et nous transportèrent sur la place, pendant que les secousses se répétaient avec plus de violence, et là je commençai à faire ce que je vous ai rapporté, et sans me soumettre à aucun traitement ni m'être fait saigner. Je suis, quoique couvert de meurtrissures, déjà bien portant. Je pénétrai le jour suivant dans ma sacristie, en invoquant saint François Xavier; la moitié du bâtiment tombée, l'autre menaçant ruine, j'enlevai de mon église toute l'argenterie, les ornements, les tableaux, les châsses et autres objets, valant ensemble douze mille ducats. Voilà, très-excellent seigneur, une partie de ce qui est arrivé et de ce qui a été fait jusqu'ici. Je place aux pieds de Votre Excellence cette ville infortunée, la suppliant de se rappeler ce qui a été fait pour Trujillo; et puisque Votre Excellence ne gouvernait pas alors ces royaumes, qu'elle ne permette pas que, puisque personne ne la surpasse en humanité, Santiago se sente aujourd'hui moins favorisée. Que Notre-Seigneur garde Votre Excellence dans la mesure de sa puissance et de ma prière, à Santiago du Chili, ce 9 juin 1647.

Très-excellent seigneur,

Baise la main à Votre Excellence, son chapelain frai Gaspar, évêque de Santiago du Chili.

Document n° 16.

Tremblement de terre et débordement de la mer, qui détruisent la ville de la Conception.

Les maux ne seraient pas si insupportables, s'ils venaient seuls; mais quand des accidents différents se réunissent sur un malade pour l'affliger et le tourmenter chacun de leur côté, il se trouve embarrassé, sans savoir auquel il doit appliquer le remède, surtout lorsqu'ils se présentent avec une complication telle, que même la plus grande expérience et la plus grande science médicale ne réussissent pas à appliquer le remède convenable. Telle nous pouvons considérer la ville de Penco en cette occasion, tant elle se trouvait affligée et réduite à la dernière misère, souffrant à l'extérieur et au dehors les rigueurs de la guerre, et à l'intérieur, la crainte d'être assaillie, comme nous l'avons vu dans ce qui a été rapporté. Toutefois les Espagnols se remirent de cette première attaque impétueuse des Indiens, et parvinrent à défendre un peu tant leurs personnes que les intérêts communs de la ville, surtout avec le secours que le P. Montemayor sollicita du roi pour les habitants.

Dieu, s'apercevant que les fléaux et les châtiments au moyen desquels sa majesté avait voulu les corriger et les amender, comme la peste et une guerre si cruelle, n'avaient pas produit les effets que sa divine providence en attendait, puisque ce qui devait servir à leur correction et à leur amendement était devenu la cause d'une plus grande licence et d'une plus grande dissolution, chargea sa justice éternelle de leur donner, le 15 mars 1657, deux ans après le soulèvement, à huit heures du soir, un nouvel avertissement, dans

le fléau et le châtiment plus terribles qu'il fit tomber sur la ville de la Conception. Ce fut une secousse et un tremblement de terre si affreux, qu'aux premières oscillations, toutes les églises de la ville, et presque toutes les maisons des habitants furent renversées, et celles qui restèrent debout furent si maltraitées, qu'on ne pouvait les rouvrir sans réparations. L'église de la Compagnie seule, parce qu'elle était petite ou plus solide, ou parce que surtout Dieu voulut qu'elle restât debout pour la consolation et le refuge du peuple consterné, comme aussi notre petit collège, ne souffrit aucun dommage grave.... *Olivares*.

Document n° 17.

Même évènement. — Vœu de la ville.

Deux heures après (le tremblement de terre), à dix heures de la nuit, la mer, qui s'était retirée, revint sur ses pas avec une telle fureur et une telle impétuosité, qu'elle franchit, en mugissant, ses rivages, inondant et détruisant tout ce qui était resté debout, tout ce qu'atteignit sa fureur. Elle couvrit jusqu'à la place elle-même; et les bâtiments qui se trouvaient sur les terrains les plus élevés, purent seuls échapper aux vagues; c'est ainsi qu'elles ne détruisirent pas notre collège, parce qu'il est sur une hauteur. L'inondation fit périr beaucoup de personnes, que leur diligence ne put empêcher d'être englouties dans les flots irrités. Tous les meubles des maisons allaient nageant dans cette mer sans limites: les tables, les chaises, les lits, les tapis, les habillements, les coffres, tout fut la proie des eaux,

sans que personne cherchât à sauver plus que la vie, s'enfuyant, celui qui le pouvait, vers les montagnes où les habitants se réfugièrent, non sans crainte des ennemis qui se trouvaient au dehors.

Combien triste, terrible et pleine d'horreurs fut cette nuit-là pour Penco! Que de larmes, de cris et de lamentations faisaient entendre ceux que noyaient les vagues ou qu'ensevelissaient les ruines, et ceux qui, voulant fuir, étaient atteints par la mer qui devançait, dans sa course, leurs pas embarrassés par la frayeur! Enfin, ce fut la nuit du plus affreux malheur qu'ait jamais essuyé ce peuple affligé. Deux éléments aussi puissants que le sont la terre et l'eau, s'étaient ligués pour l'attaquer par terre et par mer, afin de voir s'ils pourraient le soumettre à l'autorité véritable de son Maître légitime, des voies duquel il paraît qu'il marchait fort éloigné, négligeant de reconnaître son droit de suzeraineté, et pour employer des batteries telles que le cœur humain dût se rendre, s'il n'était plus dur que celui de Pharaon. Car, comme Dieu notre Seigneur, par tous ces avertissements qu'il donne, ne prétend que la conversion des pécheurs, les habitants de la Conception, après en avoir déjà tant reçus, comprirent si bien ce dernier, que parmi ceux qui conservèrent la vie, il n'y en eut pas qui ne pleurât ses péchés et n'en fît pénitence; en quoi, nos Pères trouvèrent bien à exercer leur charité, tant dans les sermons par lesquels ils exhortèrent la foule à demander pardon de ses fautes, que dans les confessions qu'ils entendaient jour et nuit. Je ne possède pas de détails particuliers sur ce que les nôtres et les habitants firent pour apaiser la colère de Dieu qui se montrait si justement irrité. On sait seulement en général que tous firent pénitence, pleurèrent et confessèrent leurs péchés; mais comme le fléau dont Dieu déchargea les coups sur la ville de la Conception, a été tellement plus rigoureux et plus terrible que celui qui frappa

Santiago, et que dans cette dernière ville, les nôtres comme les séculiers firent tout ce que nous avons vu, nous croyons que la Conception se sera livrée à des manifestations de douleur extraordinaires. Ce que nous savons encore, c'est que pour perpétuer le souvenir d'une si funeste catastrophe, la ville s'engagea par un vœu à faire tous les ans, à la date du 15 mars, des prières publiques à Jésus crucifié, et à le porter en procession solennelle, aux heures où arrivèrent cet horrible tremblement de terre et cette lamentable inondation, vœu que jusqu'au temps présent on observe religieusement et pieusement.

Histoire de la Compagnie de Jésus au Chili, § 13.

Document n° 18.

Formule du vœu fait par la ville de la Conception.

Dans la ville de la Conception, le huitième jour du mois de juin 1570[1], le señor corrégidor de cette ville, et les illustres señores échevins et alcaldes de cette illustre municipalité, assemblés, ainsi que la bourgeoisie, ont fait vœu perpétuel au Seigneur Jésus-Christ de se rendre annuellement en pèlerinage, au milieu de prières publiques, à la chapelle de Notre-Dame de l'Ermitage, qu'on devra reconstruire, afin qu'il prenne pitié de ses habitants, et qu'il détourne par sa miséricorde le glaive de sa justice, qui s'est montrée irritée contre eux, à cause de leurs fautes, dans les tremblements de terre conti-

[1] Il y a encore là une grosse faute : au lieu de 1570, il faut lire probablement 1657. (*Note du traducteur.*)

nuels qu'ils éprouvent, surtout dans le dernier qu'ils ont essuyé le 15 mars 1657. Ils décident en outre que les frais de la neuvaine et de la procession qui devra sortir tous les ans dudit ermitage, seront supportés par la municipalité elle-même et la ville. Le señor corrégidor et les señores échevins et alcaldes ont signé cette délibération par-devant moi — Antonio Lozano, notaire public.

Document n° 19.

Pose de la première pierre de la cathédrale de Santiago.

Le général D. Garcia Hurtado de Mendoza, se trouvant en la ville de Santiago, capitale du royaume du Chili, a posé la première pierre de la cathédrale, attestant et signant le procès-verbal de la cérémonie, Sa Seigneurie elle-même et les membres du conseil, et en présence du P. frai Diego de Chaves, de l'ordre Séraphique, de frai Antonio Correa, de l'ordre de la Merci, du licencié Valderrama, chanoine-trésorier de Quito, du licencié Vallejo, écolâtre de las Charcas, de frai Pedro d'Alderete, dominicain, et de beaucoup d'autres personnes notables de la ville. — *Olivares.*

Document n° 90.

Lettre du P. Rosales. — Récit de la conversion de Huenchuguala.

L'extrait que nous transcrivons d'une lettre du P. Rosales nous révèle les beaux sentiments qui ornaient son âme, et le style si agréable par sa simplicité, que nous avons remarqué dans sa correspondance :

« Révérend Père provincial, je suis resté, à ma grande consolation, pour la conversion d'un Indien de grande marque, appelé Huenchuguala, qui, Dieu me le fait espérer, est allé au ciel, après avoir reçu le baptême. Nos Indiens l'ont tué d'une manière si cruelle que, pour que Votre Révérence voie combien ils sont féroces, je raconterai les cérémonies qu'ils firent pour le tuer, telles que je les ai vues de mes propres yeux. Dans cette dernière irruption que firent les soldats de ce régiment et les Indiens alliés, ils exercèrent de grands ravages sur le territoire ennemi, et au nombre des prisonniers qu'ils enlevèrent, se trouva ce Huenchuguala, qui était un Indien d'une grande valeur et d'un grand nom. Au moment même où ils le prirent, il se défendait seul avec sa lance, contre trente Indiens, jusqu'à ce que si nombreux, ils parvinrent à s'en saisir. Aussitôt arrivés au quartier, les Indiens alliés le réclamèrent du maître de camp, pour l'immoler suivant leurs usages, comme étant un Indien d'une si haute bravoure, et pour se divertir avec sa tête. Il leur fut livré, et ils s'empressèrent de l'emmener secrètement, prenant bien garde à ce que nous ne le sussions, pour que nous ne pussions pas intercéder en faveur de la victime. Un soldat me prévint

comme ils entraînaient cet Indien pour le tuer; je sortis avec la hâte que demandait un cas si pressant pour les rejoindre, et je les atteignis près de l'endroit où devait avoir lieu la boucherie. Je les priai de me laisser au moins lui parler un instant, pour le convertir à notre sainte foi et pour qu'il mourût chrétien. Ils me l'accordèrent, et je lui parlai; mais il était si opiniâtre, voyant qu'il devait mourir, qu'il n'y avait pas moyen de le ramener. Ce que voyant les Indiens, qui étaient déjà à attendre avec tous leurs instruments, ils insistaient pour qu'on le leur abandonnât; mais je les priais d'attendre un peu et je m'obstinais à obtenir de l'Indien qu'il se fît chrétien, jusqu'à ce qu'enfin la divine Majesté voulut bien l'éclairer et lui faire comprendre ses intérêts, et après l'avoir instruit du mieux que cela se put avec tant de précipitation, je le baptisai. On l'emmena au lieu où tous les Indiens du district l'attendaient, formant un cercle, avec leurs lances et leurs flèches. Au milieu se trouvaient les *toquis* des caciques, qui sont une espèce de haches, insignes des principaux chefs. Ils le firent asseoir près des *toquis*, la face tournée vers la terre, et lui donnèrent une grande poignée de petits bâtons, pour qu'il pût compter les héros de sa terre, et un autre bâton plus grand, pour qu'il pût creuser les trous où il devait enterrer les petits bâtons. Car la première cérémonie qu'ils ont en usage consiste en ceci : le prisonnier nomme tous les plus braves guerriers de sa terre, et à chacun de ceux qu'il nomme, il jette un de ces petits bâtons dans le trou, donnant à entendre que leurs ennemis auront à les vaincre et à les enterrer tous, et il finit par se nommer lui-même, pour montrer que lui aussi fait partie du nombre des héros. Au moment où il se nomme, les vainqueurs font pleuvoir sur lui leurs lances, au moyen desquelles ils le soulèvent du sol, ou bien ils lui fendent la tête d'un grand coup de massue,

et en une pensée ils la lui coupent, la clouent à une pique et chantent victoire autour de ce trophée. Ainsi firent-ils à l'égard du pauvre Huenchuguala, chantant des chansons lugubres, qu'ils ont pour une circonstance semblable. Aussitôt qu'ils lui eurent assené le coup de massue, Votre Révérence aurait pu voir une boucherie horrible. Les uns couraient pour lui couper la tête, les autres pour lui arracher le cœur; d'autres encore pour lui couper une jambe, et faire du tibia une flûte, en ôtant les chairs et y pratiquant des trous en un moment. D'autres tournaient autour du cercle, nus jusqu'à la ceinture, branlant leurs lances d'un air furieux et provoquant hautement leurs ennemis. De temps en temps, tous ceux qui formaient la ronde jetaient à la fois un cri et agitaient leurs lances, les entre-choquant les unes contre les autres, et des pieds frappaient ensemble vigoureusement la terre, qu'ils faisaient trembler. (Et cela, ils le font toujours, quand ils veulent combattre, pour chasser la peur de leurs esprits.) Ils partagent le cœur entre tous les caciques et les capitaines; et les uns le dévorent tout sanglant et tout palpitant; les autres frottent leurs flèches du sang qui en découle, ainsi que les *toquis* qui sont fixés au sol. Les caciques font la ronde, ils trempent leurs *toquis* dans le sang, et soufflent du côté de la terre de l'ennemi; puis ils attachent leurs flèches dans les morceaux du cœur, et recommencent leurs chants, jouant de la flûte sur le tibia de la victime, et promenant sa tête sur un pieu au milieu des chanteurs. Après cela, ils ramassent le corps, et le traînant par un pied, ils le jettent hors du cercle, du côté de la terre de l'ennemi, laissant ouvert un passage par lequel vont et viennent les Indiens armés, agitant leurs lances, faisant comme s'ils attaquaient l'ennemi; les autres chassant la peur du cercle, et ébranlant la terre sous leurs pas, comme pour se préparer à

la lutte. Comme dernière cérémonie, ils amenèrent un bélier noir, lui coupèrent la tête et la mirent au corps du mort, en place de la sienne, et là-dessus ils se retirèrent, après avoir ajourné à un mois plus tard la fête principale, qui consiste en un festin, où tous s'assemblent pour boire de la *chica* (boisson de maïs) et danser. Celui qui donne le festin, fait de la tête du mort, dont il dépouille le crâne, un vase où boivent les principaux, en s'invitant et se portant des santés les uns aux autres. Ils fabriquent également, avec les mâchoires cousues dans une peau de renard, un bandeau ou une espèce de coiffure pour la tête, qui forme un grand ornement, et ils jouent de la flûte sur le tibia pour danser, et ils conservent ces trois pièces, la flûte, les mâchoires et le crâne converti en coupe, pour toutes les fêtes; et ils se les font porter dans leur cabane, comme choses de grande valeur : aussi ce butin-là est-il partagé entre les principaux !

Ce qui eut pour moi beaucoup plus de valeur, c'est que, lorsqu'ils eurent terminé cette cruelle exécution, ils m'aient laissé enlever le cadavre pour l'enterrer dans l'église, tant parce que je voulais donner la sépulture et rendre l'honneur dus à ce corps, dont l'âme, comme on doit le croire, jouissait déjà de Dieu, que parce que le supplicié me l'avait demandé, au moment où je finissais de le baptiser, lorsque déjà ils le traînaient au sacrifice, et qu'il se souvint de me prier d'enterrer son corps. Car au moment où il rejetait le baptême avec le plus d'obstination, ce par quoi je le touchai davantage, aidé de la grâce divine, ce fut de lui dire que s'il ne se faisait pas chrétien en mourant, on jetterait son corps dans un charnier, pour le faire manger par les oiseaux et par les chiens ; mais que s'il embrassait notre sainte foi, je l'enterrerais dans l'église; et cette promesse faite aux Indiens, pour le cas où ils recevraient le baptême, jointe à la perspective d'être jetés aux chiens pour le cas

contraire, agit sur eux avec tant de force, que ce que ne peuvent pas les autres motifs divins, Dieu l'opère par ce motif humain. La même chose est arrivée au P. Pedro Forellas, qui, catéchisant, il n'y a pas long-temps, un Indien qu'on devait exécuter comme transfuge, trouva toujours, malgré tous les motifs surnaturels qu'il fit valoir, les issues fermées à la lumière divine. Il chercha divers expédients; il lui fit parler par d'autres personnes, pour voir si elles pourraient le convaincre, afin d'empêcher la perte de cette âme, et rien ne fit. Alors il envoya à la prison une femme qui savait très-bien la langue, pour qu'elle le décidât à se faire baptiser, et ce fut là l'agent efficace que Dieu avait choisi pour le persuader. Car seulement en lui disant que s'il ne se faisait pas baptiser, son corps serait jeté aux chiens, et que s'il recevait le baptême, il serait enterré, elle le convainquit tellement qu'il sollicita sur-le-champ l'eau du saint baptême; et après l'avoir bien instruit, le Père baptisa l'Indien, qui mourut d'une mort qui laissa pleins de joie ceux qui avaient été les instruments de son salut. Quant à son corps, on lui accorda tous les honneurs de la sépulture, pour remplir la promesse qui lui avait été faite, et pour l'édification des autres Indiens; car bien que barbares, la piété chrétienne ne laisse pas de les édifier.



Document n° 21.

Lettre d'O'Higgins. — Réédification d'Osorno.

Très-excellent seigneur,

Dans ma lettre du 17 octobre 1795, n° 391, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de mon prochain départ

pour Valdivia, à bord de la frégate de Sa Majesté l'*Astrée*, pour me transporter de là à Osorno et repeupler cette ancienne ville, ainsi que Sa Majesté me l'avait ordonné. Maintenant j'ai la satisfaction de rendre compte à Votre Excellence de la manière dont, ces deux voyages de mer et de terre terminés, se trouve exécutée, depuis le 13 du présent mois, la volonté souveraine du roi, par l'installation de quatre cent trente individus, tirés des provinces de Santiago, la Conception et Chiloé, lesquels avec les pionniers et les soldats formaient un effectif total de plus de six cents personnes, ce dont je joins la preuve dans le procès-verbal de recolonisation.

On ne peut voir sans complaisance une nouvelle colonie, formée presque subitement de gens venus de distances énormes, dans des lieux déserts et encore inconnus il y a peu de temps, mais qui par leur fertilité, leur position, leur situation et leur climat plaisent infiniment à la vue et promettent une population bientôt nombreuse, si, comme je n'en doute pas, de nouveaux colons arrivent successivement, attirés par les facilités de vivre que je leur procure.

Je ne puis rien dire à Votre Excellence sur l'ancienne ville, parce que je n'en ai plus trouvé qu'un monceau de ruines d'édifices, qui en accusent assez par elles-mêmes l'élévation et la grandeur, et permettent de distinguer sans peine la place, les rues, les maisons et les couvents des communautés dont proviennent ces décombres. Tout était couvert d'un taillis extrêmement épais, dont le défrichement a coûté des travaux immenses, pour rendre les lieux propres à recevoir des constructions. L'élévation du terrain procurait une vue délicieuse : peut-être l'avait-on conservée, à cause de la difficulté de le niveler.

Pour le surplus, la campagne est très-belle. Indépendamment du terrain que les Indiens ont livré, à l'époque de la découverte de la ville, et qui était compris entre les

rivières las Canoas et las Damas, ils viennent de me céder, du côté opposé à celui qu'ils s'étaient réservé, un territoire de dix à douze lieues de circonférence: plaines immenses coupées de monticules et de côteaux parsemés de bosquets qui couvrent les bords des lacs et des sources dont elles sont arrosées, et qui, dans leur ensemble, font le pays le plus agréable, et présentent aux yeux les éléments du bonheur et de la prospérité de cette colonie. Malgré le peu de soin que les Indiens apportent à leurs travaux pour la culture du froment, du maïs, des haricots, des fèves, des patates et des vesces, ils obtiennent des récoltes abondantes et considérables, et d'une excellente qualité. Plus d'industrie, de connaissances et d'aptitude chez nos colons doit nous faire espérer de riches moissons, suffisantes pour assurer immédiatement leur subsistance, et bientôt pour procurer un excédant à Chiloé et à Valdivia.

Le pays est frais et boisé comme la Flandre. Dans le courant d'un mois environ que j'y ai demeuré, je n'ai pas remarqué un jour, même de moyenne chaleur, juste au moment où, en d'autres parties du royaume, situées à une latitude moindre de trois à quatre degrés, la chaleur est fort intense. Même dans cette saison présente d'été, il y a des ondées ou des pluies plus abondantes que durables. Tout me fait croire que le climat, pendant la plus grande partie de l'année, est froid, mais extrêmement sain, et qu'il produira des hommes robustes et propres à l'agriculture comme à la guerre. Si la colonie est protégée par la suite avec le même zèle que je l'ai fondée, je ne puis douter qu'il n'y ait ici, en peu de temps, une population et des forces capables de défendre à elles seules les établissements importants de Chiloé et de Valdivia.

J'ai ouvert et rendu praticable la communication d'Osorno avec Valdivia par un chemin de seize vares de largeur, que j'ai fait percer sur une longueur de huit à neuf lieues, à

travers une montagne excessivement massive et d'une hauteur effrayante. Les habitants de Valdivia, qui étaient évidemment intéressés à ce travail, l'ont exécuté, et par conséquent il s'est fait sans frais pour le trésor royal. Restent, pour le terminer, quelques endroits qui seront bientôt nivelés, et plût à Dieu que j'eusse pu en faire autant de l'autre côté, qui regarde Chiloé : là je ne vois plus que des explorations, des sentiers, des projets, qui ont coûté proportionnellement beaucoup d'argent, sans que l'on trouve jusqu'ici les traces d'une route fixée. Je donnerai à cet égard des instructions pour faire surmonter les difficultés, au moins jusqu'au fort et jusqu'à la rivière Maypue, frontière de cette province et de celle de Chiloé.

Osorno repeuplé et les terres partagées, il restait un espace considérable entre ce district et celui de Valdivia ; et pour le remplir de manière à garantir la sécurité du trajet, je crus nécessaire de former un district intermédiaire, dont serait le chef-lieu une ville contiguë au fort d'Alcudia. Le cours naturel du Rio-Bueno, aux eaux si abondantes, et l'extrême fertilité du sol de ses bords, à égale distance des forts de Pilmayquen et de Llolleüche, offrit une limite naturelle, comme les abords du moulin situé à la vue du fort d'Alcudia offraient un lieu opportun pour la fondation d'une bourgade du même nom, lequel deviendra commun à tout le district. Je l'ai décidé ainsi par un arrêté, dont j'adresse également copie à Votre Excellence, afin qu'elle sache comment, au moyen de cette mesure, la première idée de la recolonisation d'Osorno s'est agrandie, et comment une organisation meilleure rapproche, unit les colonies pour leur aide et secours mutuels, ainsi que Sa Majesté l'a sagement recommandé dans son ordonnance royale du 20 février 1795, qui m'a été communiquée par le ministère de Votre Excellence.

Le roi ne sera point obligé de faire pour le district et

la bourgade d'Acudia les dépenses qui ont été indispensables dans Osorno. A l'exception de l'église paroissiale, tout le surplus se fait par les Espagnols, qui, peu de temps après la construction du fort, avaient déjà commencé à se barraquer dans le voisinage et à l'abri du fort lui-même, pour faire paître avec sécurité leurs troupeaux dans leurs champs. Comme le territoire de l'un et de l'autre district est extrêmement étendu, et en outre peu ou point connu jusqu'ici, je suis occupé à faire prendre les renseignements convenables sur le cours de leurs rivières, sur leurs vastes montagnes, sur leurs sources et sur leurs forêts, pour lever tous les plans propres à donner une idée de cet immense et superbe territoire; et j'espère pouvoir les envoyer à Votre Excellence de Santiago, où m'a promis de me les faire parvenir l'ingénieur de Valdivia, D. Manuel Olaguer, qui est chargé de recueillir les renseignements et les indications que lui fournissent les gens les plus habiles et les plus intelligents.

Toutes ces nouveautés n'ont pas excité d'agitation parmi les naturels. Deux siècles écoulés leur avaient fait oublier la présence des Espagnols dans leurs terres, et ils n'ont pas vu sans surprise notre résolution de repeupler aujourd'hui Osorno. Les forts construits auparavant dans leur voisinage ont empêché jusqu'à l'idée la plus éloignée de la résistance. L'expérience de nos bons procédés, l'estime et la bonne opinion qu'ils avaient de moi par avance, les ont au contraire engagés à me rendre toute espèce d'hommages et à me faire toute espèce de compliments. A mon arrivée dans le pays, ils montraient le chemin, ils accouraient de toutes parts et de toutes distances pour m'accompagner, et ils consentirent immédiatement, sans la moindre difficulté, à se rendre à Osorno pour nous entendre sur la fixation de nos frontières. Dieu garde Votre Excellence!

Ambrosio O'Higgins.

Document n° 22.

Instruction royale à l'Audience de Santiago. — Fondation de l'établissement de Chillan.

LE ROI.

Président et membres de mon Audience de Santiago, ville de la province du Chili, par votre lettre du 12 au 26 septembre 1692, vous m'avez rapporté, vous, président, qu'à peine entré dans l'exercice des charges de gouverneur et de capitaine général de ce royaume, vous vous êtes rendu aussitôt dans la ville de la Conception, principale place de guerre du pays, et que vous étant informé de l'état où se trouvaient les réductions des Indiens soumis, qui habitent sur l'autre rive du Biobio, et des moyens qui avaient été mis en usage pour les maintenir dans la sainte foi ou les y convertir, vous avez trouvé que, malgré la paix, lesdits Indiens n'avaient pas changé, dans l'espace de plus de dix-sept années, et en ce qui concerne la religion, qu'ils avaient gagné bien peu, quoique les Pères de la Compagnie s'occupassent de ces missions; qu'il était, par conséquent, bien regrettable qu'on ne profitât point de leurs bonnes dispositions pour arriver au but désiré, celui d'introduire parmi eux la religion chrétienne, comme on avait commencé en envoyant deux missionnaires, qui allaient répandre la prédication du saint Evangile avec grand fruit, ainsi qu'on peut le reconnaître par la lettre que l'un d'eux a écrite. Il est certain que si l'on envoie à ces peuplades un nombre suffisant d'ecclésiastiques, on obtiendra les conversions les plus nombreuses, et je vous ai accordé un bien grand avan-

tage, en allouant à chaque missionnaire de la Compagnie un subside de sept cent trente-deux piastres; car s'il devait rester si élevé, le revenu que produit le pays ne suffirait pas pour les entretenir à si grands frais. D'ailleurs, les deux religieux franciscains qui travaillent également à la conversion de ces Indiens ne reçoivent ensemble que cinq cents piastres.... D'où vous concluiez qu'il faudrait aussi consacrer à ces missions des religieux des autres ordres, aussi bien que des membres du clergé séculier, quoique la suppression de fait de la chaire de langue indienne au collège des Jésuites dans cette ville de Santiago ait été pour eux un grand inconvénient, ainsi que cela a été expressément signalé dans diverses lettres et dans divers rapports relativement à la conversion, à l'enseignement et à l'éducation des Indiens de ce royaume : sur tout quoi le Conseil m'ayant consulté, j'ai résolu de prendre les dispositions suivantes :

Qu'il se forme une junte composée du président, du membre le plus ancien de cette Audience, de l'évêque et du doyen de l'église cathédrale de cette ville de Santiago, de ses officiers royaux et des deux prêtres qui se sont consacrés volontairement aux missions (s'ils persistent dans les mêmes intentions); que dans cette junte on traite, on discute, on décide ce qu'il paraîtra le plus convenable de faire faire par les quarante religieux de la Compagnie de Jésus, destinés à pénétrer sur le territoire araucan, et par les dix moines de l'ordre de Saint-François, en assignant à ceux-ci la pension ordinaire, et aux membres de la Compagnie la somme qui paraîtra suffisante, pourvu qu'elle n'excède pas les six cents piastres que je donne, et que le montant de l'une et de l'autre soit remis et payé exactement des fonds qui seront envoyés au compte de mon trésor, pour la paie des troupes du royaume. Ladite junte se rappellera qu'elle devra donner les ordres nécessaires pour

faire assigner la partie de province ou de territoire qu'il semblera opportun aux ordres nommés ci-dessus, et aux autres ordres qu'elle jugera à propos d'employer aux missions, par un juste partage, calculé d'après le nombre des religieux missionnaires, mais à la condition expresse qu'ils ne s'occuperont de la conversion des Indiens que dans les limites du pays qui est déjà soumis, jusqu'à ce qu'il conste que, dans toute l'étendue du territoire compris dans ces limites, on a réussi à prêcher le saint Evangile avec succès et avec fruit. Les missionnaires de chaque ordre, fixés dans le district qui leur sera assigné, ne pourront pénétrer plus avant; il en sera de même pour tous les territoires qui pourraient être découverts; et ils ne pourront exiger ni fonder des collèges en titre, devant au contraire se considérer comme simples missionnaires. Et vous, président, vous aurez à me rendre compte, ainsi que l'évêque et les officiers royaux, avec tout le soin et toute l'exactitude possible, de ce qui sera fait et des résultats qui seront obtenus.

Que vous recommandiez, en mon nom, aux missionnaires qui travaillent à la conversion des Indiens idolâtres, la vive sollicitude, la vigilance et le zèle avec lesquels ils doivent s'appliquer, dans l'accomplissement de leur tâche, à les convertir et amener à notre sainte religion, les y portant avec cet amour, cette charité et cette affection qui facilitent et adoucissent aux Indiens la véritable intelligence de vérités si importantes, engageant en même temps ceux qui vivent dispersés dans les cavernes et dans les montagnes, à se grouper par villages dans les sites les plus fertiles et les plus abondants pour l'élève de leurs troupeaux et l'augmentation de leurs produits, sans toutefois essayer de les attirer comme colons hors de leurs districts et de leurs ressorts. Il faudra leur laisser, pendant leur vie, les biens et les terres qu'ils possèdent, et se conformer, après leur mort, aux titres et aux usages

qui réglaient et qui règlent la transmission des biens. Je vous recommande de vous informer avec beaucoup de soin de la manière dont agissent ces missionnaires et de leur réitérer les instructions convenables, relativement à l'accomplissement de leurs obligations, en les prévenant en même temps que, conformément aux dispositions des lois, ils ne peuvent posséder aucun bien, ce sur quoi vous veillerez aussi très-attentivement, pour empêcher toute contravention.

Que vous ne permettiez pas (ainsi que je l'ai recommandé de même.... à l'évêque de cette ville, par ma lettre de ce jour) qu'on n'enlève leurs enfants aux Indiens sous aucun prétexte, fût-ce pour les faire élever par les évêques, les gouverneurs, mes ministres, ou par toute autre personne, et que vous leur fassiez rendre ceux qu'on leur aura enlevés, dans quelque motif que ce soit, en ayant soin de faire publier l'un et l'autre avis, avec menace de la peine de mort contre celui qui n'y aura pas égard.

Que sous aucun prétexte on ne prive les Indiens convertis de leurs biens, ni on n'en maltraite aucun dans l'étendue de leurs districts, et qu'à partir du Biobio on leur abandonne les territoires que leur a laissés le gouvernement.

Que vous fassiez en sorte que les caciques araucans et voisins, qui sont et ont toujours été les maîtres naturels de leurs districts et de leurs domaines, y conservent le pouvoir dans les formes observées jusqu'ici, laissant à chacun d'eux le gouvernement de leur district, pendant sa vie, et faisant observer ensuite les règles et les usages qui, parmi eux, ont été et sont suivis quant au mode de transmission des biens, en agissant de même à l'égard des caciques et des principaux chefs qui se soumettraient parmi les autres tribus, pour suivre envers tous le même

plan de conduite ; que ces caciques et leurs fils mâles ne paient jamais aucun tribut, et que quant aux Indiens communs que les Espagnols appellent *masagales* (c'est-à-dire laboureurs et gens du petit peuple) les missionnaires cherchent, avec toute l'adresse et toute la douceur possibles, à leur faire payer un très-léger tribut, en s'entendant là-dessus avec ladite junte, à laquelle ils indiqueront ce qui leur paraîtra convenable.

Que tous les Indiens qui se sont récemment convertis, ou qui se convertiraient à la foi, ne puissent être attachés à un fief, attendu qu'ils dépendent de ma couronne royale; et en exécution des décrets qui ont été rendus, ils n'ont à payer aucun tribut pendant les vingt premières années de leur conversion : ce temps passé, j'ordonnerai ce que les missionnaires devront leur apprendre à exécuter; et jamais on ne doit les obliger à travailler dans les terres des Espagnols, à moins qu'ils ne veulent le faire de leur plein gré, en recevant exactement un salaire dont vous fixerez, vous, le taux par jour.

Que l'on fonde pour l'éducation des enfants des caciques indiens, voisins de l'Araucanie, un collège-séminaire, dirigé par les religieux de la Compagnie de Jésus, qui leur enseigneront la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire et la morale. Ce collège sera soumis aux constitutions et aux règles que fixera ladite junte de concert avec vous, président, et l'Audience, ainsi que tout ce qui paraîtra utile, après s'en être entendu avec la Compagnie; le nombre des élèves sera limité à vingt, en ayant soin de ne pas y admettre deux frères. Quant aux trois religieux qui serviront de maîtres et aux autres personnes qui seront nécessaires pour leur service et celui des collégiens, et quant à l'entretien de chacun d'eux, que la junte indique la somme qui lui paraîtra suffisante, en la doublant pour les trois religieux chargés de l'enseignement, à la condi-

tion que le montant total de l'un et de l'autre n'excède pas quatre mille piastres par an.

Que pour l'établissement de ce collège on ne bâtisse pas maintenant de maison, mais que la junte choisisse celle qu'elle trouvera la plus propre à cette destination, et que l'on en paie le juste prix du loyer, suivant les usages de la ville, jusqu'à ce qu'on ait reconnu si le collège a produit, par son enseignement, les avantages désirés pour les Indiens, et s'il a servi à en attirer et à en convertir d'autres à notre sainte foi, et qu'on puisse examiner et résoudre l'affaire en mon conseil, après un informé préalable sur ce qui devra ête exécuté pour le développement et la conservation de ce collège.

Que sur les quatre mille piastres qui se donnaient aux Indiens, à titre de gratification, sur les revenus de l'armée de ce royaume, on en déduise et retranche deux mille cinq cents, et que les quinze cents qui restent, continuent à être employés de la manière que la junte avisera, mais à la condition expresse que les officiers royaux envoient à mon susdit conseil la relation de la distribution de cette somme et des dépenses auxquelles elle aura servi, en spécifiant le tout très-distinctement et très-clairement, le surplus de ces quatre mille piastres profitant à mon trésor royal.

Que vous fassiez en sorte de rendre à leur pays les six cent cinquante Indiens que D. José de Garro, lorsqu'il était gouverneur de ce royaume, tira de l'île de la Mocha, et établit à deux lieues de la ville de la Conception, dans l'endroit qu'il nomma ville de San José de la Mocha, en lui donnant des règles de gouvernement, et ce, quand même l'évêque, les ecclésiastiques, vous, président, des fonctionnaires et toutes autres personnes quelconques, en auriez pris quelques-uns, même de leur consentement; que, quant à présent, on suive les règles données par ledit D. José de Garro, tant qu'il ne sera pas autrement pourvu, ainsi que

je l'ai prescrit par ma dépêche du 15 octobre de l'année dernière (1696), adressée à vous président, et ma volonté est que dans les vingt premières années suivantes, ces Indiens de la Mocha ne paient aucun tribut, et qu'ils soient ensuite incorporés dans les domaines de ma couronne royale, sans que jamais ils puissent être attachés à des *encomiendas*, et que la junte indique l'impôt que chacun d'eux aura à payer par la suite, en ayant soin de le proportionner à ses ressources, et que jamais on ne puisse les forcer de travailler dans les terres des Espagnols, à moins qu'ils ne soient disposés à le faire volontairement : de tout quoi vous surveillerez l'exécution, et vous me ferez connaître le nombre d'Indiens qui se trouve actuellement dans cette ville.

Que ladite junte s'informe si la chaire de langue indienne est dotée sur les fonds de mon trésor, et s'il est payé pour cet objet quelque traitement; dans ce cas, et s'il n'est pas donné de leçons, qu'elle prescrive aux officiers royaux d'en retenir le montant. Dans le cas où la chaire ne serait pas pourvue d'une dot, que la junte lui en fasse assigner une convenable sur les fonds de mon trésor royal, et la fasse donner au concours au sujet le plus digne : car c'est là le moyen rigoureusement nécessaire pour arriver à la conversion des Indiens.

Le tout quoi devra s'observer, s'accomplir et s'exécuter rigoureusement et ponctuellement, dans et suivant la forme qu'indique ma présente ordonnance, sans y apporter le moindre changement, attendu que telle est ma volonté; et vous en accuserez réception, comme vous rendrez compte des résultats qu'en auront produits les dispositions y contenues, à mon dit conseil dans les occasions qui se présenteront, pour qu'il en ait connaissance.

Daté à Madrid le 11 mai 1697. — Moi le roi. — Par ordre du roi notre maître, Antonio Obilla y Medina.

Document n° 23.

Vœu de Philippe de Las Lagunas.

Moi, Philippe de Las Lagunas, de la Compagnie de Jésus, je promets à la très-sainte Trinité, devant la très-sainte Vierge Marie, et toute la cour céleste, que je dirai trente messes et que je jeûnerai trente jours au pain et à l'eau, pour le bonheur éternel et temporel du seigneur gouverneur et président D. Francisco Ibañez de Peralta, dans le cas où j'obtiendrais aujourd'hui ce que je viens lui demander en faveur des Indiens Puelches et Poyas. — Vive l'amour de Dieu! — Philippe.



Document n° 24.

Nomination d'Aldai à l'évêché de Santiago.

Dans la ville de Santiago du Chili, le septième jour du mois de mai 1754, le doyen D. Francisco Andia y Irarrazaval, de concert avec les autres membres de son chapitre, a remis le gouvernement du diocèse à l'illustrissime señor docteur D. Manuel d'Aldai, évêque élu de ce diocèse de Santiago du Chili, conformément à une ordonnance par laquelle Sa Majesté (que Dieu garde!) prie et charge ces vénérables doyen et chapitre de faire cette remise, qu'ils ont ponctuellement exécutée, et qu'ils ont ordonné de transcrire sur ce livre, dans la teneur suivante :

LE ROI.

Vénérables doyen et chapitre de l'église cathédrale de Santiago du royaume de Chili, sachez que par suite des bons renseignements que j'ai sur la personne, la science et la vertu du docteur D. Manuel d'Aldai, chanoine doctoral de ladite église, j'ai jugé à propos de le présenter à Sa Sainteté pour le siège d'icelle, qui demeure vacant par la promotion du docteur D. Juan Gonzalez Melgarejo à celui de l'église d'Arequipa, dans les provinces du Pérou; et bien que les bulles doivent être expédiées et envoyées dans le plus bref délai possible, pour qu'il puisse exercer son ministère pastoral, néanmoins, considérant combien il est utile au service de Dieu et au mien, qu'en attendant qu'elles arrivent, il y ait une personne qui s'occupe de son gouvernement et puisse y vaquer avec la facilité et la sollicitude requises, je vous recommande, dans le cas où le docteur D. Manuel d'Aldai, que j'ai désigné plus haut, consente à se charger du gouvernement, de le lui remettre et de lui abandonner la direction de l'administration, en lui donnant tous pouvoirs pour qu'il fasse, dans l'intérim sus-mentionné, tout ce que vous pouviez faire vous-même pendant la vacance du siège.

Donné au Buen-Retiro, le 8 septembre 1753. — Moi le roi. — Par ordre du roi notre maître, D. Joachim José Vazquez y Morales.

Document n° 25.

Installation du señor Aldai. — Bulles du pape. — Décret du roi.

Dans la ville de Santiago du Chili, le vingt-quatrième jour du mois d'août de l'an 1755, l'illustrissime señor docteur D. Manuel d'Aldai, évêque de cette sainte Eglise de Santiago, du consentement de Sa Majesté mon maître, et les vénérables doyen et membres du chapitre soussignés, se sont réunis dans la salle capitulaire, après avoir psalmodié les heures canoniales, suivant leur usage et coutume, et le secrétaire de Son Illustrissime Seigneurie, a, par ses ordres, représenté les bulles de notre très-saint Père Benoît XIV, et une ordonnance exécutoire de notre catholique monarque D. Ferdinand VI, roi des Espagnes, desquelles ledit secrétaire de Son Illustrissime Seigneurie a donné lecture publique, dans les termes suivants :

Benedictus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Emanueli de Aldai, electo sancti Jacobi de Chile, salutem et apostolicam benedictionem.

Apostolatûs officium meritis licet imparibus nobis ex alto commissum, quo ecclesiarum omnium regimini divinâ dispositione præsidemus, utiliter corde reddimus et solertes, ut, cum de ecclesiarum ipsarum regiminibus agitur committendis, tales in eis Pastores præficere studeamus, qui populum suæ curæ creditum sciant non solùm doctrinâ

[1] J'ai consulté plusieurs bullaires, afin de pouvoir y reconnaître le texte de ces trois bulles, que l'éditeur de l'ouvrage de M. Eyzaguirre a singulièrement altéré et défiguré. Mais je ne les ai trouvées dans aucun des recueils que j'ai pu compulser. J'ai donc tâché de reconstruire un texte que je crois exact et conforme au texte primitif. (*Note du traducteur.*)

verbi, sed etiam exemplo boni operis informare, commissasque sibi ecclesias in statu pacifico et tranquillo velint et valeant auctoritate Domini salubriter regere et feliciter gubernare. Sanè ecclesia sancti Jacobi de Chile in Indiis occidentalibus, quæ de jure patronatûs carissimi in Christo filii nostri Ferdinandi Hispaniarum regis catholici, ex privilegio apostolico cui non est hactenùs derogatum, in aliquo fore dignoscitur, ex eo quòd nos hodiè venerabilem fratrem Joannem Gonzalez Melgarejo, episcopum de Arequipa, nuper sancti Jacobi de Chile à vinculo, quo ecclesiæ sancti Jacobi de Chile cui tunc præerat tenebatur, de venerabilium fratrum sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium consilio et apostolicæ potestatis plenitudine absolventes, eum ad ecclesiam de Arequipa certo tunc expresso modo vacantem, de simili consilio, apostolicâ auctoritate transtulimus, præficiendo ipsum in episcopum solatio destitutæ. Nos ad provisionem ejusdem ecclesiæ sancti Jacobi de Chile celerem et felicem, ne illa longæ vacationis exponatur incommodis, paternis et sollicitis studiis intendentes, post deliberationem quam de præficiendo eidem ecclesiæ sancti Jacobi de Chile personam utilem ac etiam fructuosam, cum eisdem fratribus nostris habuimus diligentem, demùm ad jure canonicum doctoralem sancti Jacobi de Chile theologiæ doctorem, ex legitimo matrimonio ac honestis et catholicis parentibus in civitate Conceptionis de Chile ortum, in quadragesimo septimo suæ ætatis anno, et à pluribus annis in sacro presbyteratûs ordine constitutum, quemque pius Ferdinandus rex nobis ad hoc per suas litteras præsentavit, et de cujus vitæ munditiâ, morum honestate, spiritualium providiâ et temporalium circumspectione, aliisque multiplicium virtutum donis, fide digna apud nos testimonia perhibentur, direximus oculos nostræ mentis. Quibus omnibus debitâ meditatione præfatis, propriæ ecclesiæ sancti Jacobi de Chile de personâ tuâ nobis

et eisdem fratribus nostris ob tuorum exigentiam merit rum acceptâ, de fratrum eorumdem consilio, apostolic auctoritate providemus, jureque illi in episcopum præfi cimus, et pastoralem curam et administrationem ipsius ec clesiæ sancti Jacobi tibi in spiritualibus et temporalibu plenariè committendo, in illo qui dat gratias et largit præmia confidentes, quòd, dirigente Domino actus tuos propria ecclesia sancti Jacobi de Chile sub tuo felice regi mine regetur utiliter, et prosperè dirigetur, et grata i eisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet increment Jugum igitur Domini tuis impositum humeris promptâ de votione suscipiens, curam et administrationem sic exercei studeas solliciter, fideliter et prudenter, quòd ecclesia ip sancti Jacobi de Chile gubernatori provido et fructuo administratori gaudeat se commissam, quique præbe æternæ retributionis præmium, nostram et sedis apostolic benedictionem et gratiam exindè uberiùs consequi mere ris. Volumus autem ut, antequàm regimini et adminis trationi dictæ ecclesiæ sancti Jacobi de Chile te in aliqu immisceas, in manibus dilectorum filiorum decani et ar chidiaconi propriæ ecclesiæ sancti Jacobi de Chile seu a terius eorum, fidei catholicæ professionem juxtà forman quam sub bullâ nostrâ mittimus introclausam emittere, et a jure emissæ professionis formam ad sedem apostolica intra legitima tempora transmittere tenearis. Quibus eorum cuilibet per alias nostras litteras mandamus, ut ip vel eorum alter à te professionem fidei recipiant, vel rec piant antedictam. Præthereà etiam volumus ut in eccles theologalem et pœnitentiarum præbendas instituas in civ tate sancti Jacobi de Chile, montem pietatis erigi cures conscientiam tuam super his onerantes; per solas ve provisionem et præfectionem canonicatum tamen doctor lem nunciatam præbendam ecclesiæ sancti Jacobi de Chil quam obtines eo ipso vacare decernimus.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, anno incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo quinquagesimo tertio, sexto calend. decembris, nostri anno quartodecimo.

TRADUCTION.

Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au cher fils Emmanuel d'Aldai, évêque nommé de Santiago du Chili, salut et bénédiction apostolique.

Nous cherchons dans notre cœur à remplir avec vigilance et d'une manière utile le ministère apostolique, qui, malgré notre indignité, nous a été confié d'en haut, et en vertu duquel, par une disposition divine, nous présidons à la direction de toutes les églises, et lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'administration de ces églises elles-mêmes, nous nous étudions à mettre à leur tête des pasteurs qui sachent former le peuple commis à leurs soins, non-seulement par la science de la parole, mais encore par l'exemple de leurs bonnes œuvres, des pasteurs qui veulent et puissent par leur autorité divine faire jouir les églises confiées à leur sollicitude, d'une administration salutaire et d'un heureux gouvernement, et leur procurer la paix et la tranquillité. Et certes aujourd'hui nous pouvons augurer un bel avenir pour l'église de Santiago du Chili, dans les Indes occidentales, laquelle, par suite d'un privilège apostolique auquel il n'a pas été jusqu'ici dérogé, est soumise au droit de patronage de notre bien-aimé fils en J.-C. Ferdinand, le roi catholique des Espagnes; car, après avoir, suivant le conseil de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, et dans la plénitude de notre puissance apostolique, rompu les liens qui attachaient notre vénérable frère, Jean Gonzalez Melgarejo, évêque d'Arequipa, et naguère de Santiago du Chili, à cette église de Santiago dont il était alors le chef, après l'avoir de même,

d'après le conseil de nos cardinaux et en vertu de l'auto rité apostolique, transféré au siège d'Arequipa, dont l vacance était bien connue, le donnant pour évêque à cett église privée de consolations, nous avons pourvu promp tement et heureusement à la même église de Santiago d Chili, afin qu'elle ne fût pas exposée aux inconvénient d'une longue vacance; et cédant aux inspirations de notr sollicitude paternelle, en conséquence des mûres délibé rations que nous avons tenues avec nos mêmes frères, l'effet de préposer à cette même église de Santiago du Chil un sujet dont l'action soit non-seulement utile, mais fé conde, nous avons fini par jeter les regards de notre intel ligence sur le chanoine investi de la dignité dite doctoral dans l'église de Santiago du Chili, docteur en théologie né dans la ville de la Conception du Chili, de parent honnêtes et catholiques, unis en légitime mariage, parvenu à l'âge de quarante-sept ans et élevé depuis plusieurs années à l'ordre sacré de la prêtrise; le pieux roi Ferdinand nous l'a présenté dans ses lettres, et nous avons recueill des témoignages dignes de foi sur la pureté de sa vie, l'intégrité de ses mœurs, sa science des choses spirituelles, sa circonspection dans les affaires temporelles, et enfin sur les nombreuses vertus dont il est doué. D'après toutes ces considérations sur lesquelles nous avons sérieusement médité, avec le conseil de nos susdits frères, et en vertu de notre autorité apostolique, nous pourvoyons en votre personne, dont le choix nous agrée, ainsi qu'à nos frères, à cause de l'exigence de vos mérites, à l'église particulière de Santiago du Chili; nous vous préposons à cette église, comme évêque légitime; et en vous confiant pleinement la tutelle pastorale et l'administration de l'église même de Santiago tant pour le temporel que pour le spirituel, nous espérons, en celui qui dispense les grâces et distribue les récompenses, que le Seigneur dirigeant tous vos actes,

l'église particulière de Santiago du Chili, sous votre gouvernement propice, sera sagement conduite, heureusement dirigée, et qu'elle recevra un développement prospère au point de vue moral et au point de vue matériel. Acceptant donc avec un prompt dévouement le joug que le Seigneur impose à vos épaules, travaillez à porter votre charge et à remplir votre ministère avec une sollicitude, une fidélité et une prudence telles, que l'église de Santiago elle-même se félicite d'être confiée à un chef habile et à un administrateur bienfaisant, et que vous rendant digne de remporter le prix des récompenses éternelles, vous méritiez d'obtenir plus amplement par la suite notre bénédiction et nos faveurs, et celles du siège apostolique. Nous voulons toutefois qu'avant de vous immiscer en aucune manière dans le gouvernement et l'administration de ladite église de Santiago du Chili, vous soyez tenu de faire, entre les mains de nos chers fils le doyen et l'archidiacre de l'église particulière de Santiago du Chili, ou du moins de l'un d'eux, profession de foi catholique, suivant la formule que nous envoyons incluse dans notre bulle; ce qui n'empêche pas que vous soyez également tenu en droit de transmettre au siège apostolique, dans les délais fixés, la formule de votre profession. C'est pourquoi nous leur enjoignons et à chacun d'eux, par une autre lettre spéciale, de recevoir eux-mêmes, ou du moins l'un d'eux, votre profession de foi, et de la recevoir prononcée par vous en leur présence. En outre, nous voulons aussi que vous instituiez dans l'église de la ville de Santiago les prébendes de théologal et de pénitencier, que vous vous occupiez de l'établissement d'un mont-de-piété [1], et nous

[1] Nous regrettons que M. Eyzaguirre ne dise rien, dans son ouvrage, de la suite qu'Aldai aura dû donner ou essayer de donner à cette prescription si remarquable. On sait, du reste, que c'est à la papauté que nous devons cette institution économique des monts-de-piété, dont l'utilité sociale est devenue sans

chargeons à cet égard votre conscience. Quant à votre canonicat ou à votre prébende dite doctorale dans l'église de Santiago que vous allez gouverner, nous déclarons qu'il devient vacant par votre seule nomination et institution.

Donné à Rome en Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1753, le sixième jour des calendes de décembre, la quatorzième année de notre pontificat.

Benedictus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis capituli ecclesiæ sancti Jacobi de Chile, salutem et benedictionem apostolicam.

Hodiè ecclesiæ vestræ sancti Jacobi de Chile ex eo quòd nos etiam hodiè venerabilem fratrem nostrum Joannem Gonzalez Melgarejo, à vinculo quo ecclesiæ sancti Jacobi de Chile cui tunc præerat tenebatur, de fratrum nostrorum consilio et apostolicæ potestatis plenitudine absolventes, eum ad ecclesiam de Arequipa certo tunc expresso modo vacantem, de simili concilio, apostolicâ auctoritate transtulimus, præficiendo ipsum illi in episcopum et pastorem, per translationem promptam pastoris solatio destitutæ, de personâ dilecti filii Emanuelis electi sancti Jacobi de Chile nobis et eisdem fratribus nostris ob suorum exigentiam

doute bien problématique de nos jours, à cause de leurs conditions actuelles d'existence, mais dont il faut pourtant reconnaître les excellents résultats à certaines époques du passé.

Nous regrettons d'autant plus le silence de M. Eyzaguirre, que l'Espagne s'est depuis long-temps occupée des questions économiques, quoiqu'en pensent nos savants et nos faiseurs. Dès l'an 1598, le docteur Cristoval Perez de Herrera, premier médecin des galères d'Espagne, publiait un ouvrage intitulé : *Discursos del amparo de los legitimos pobres, y reduccion de los fingidos, y de la fundacion y principio de los albergues de estos reynos, y amparo de la milicia de ellos* (*Discours sur les moyens de secourir les pauvres véritables et de diminuer le nombre des faux pauvres, de la fondation et de l'origine des asiles ouverts dans ces royaumes, des moyens d'en protéger les troupes*).

Cette curieuse indication se trouve à la page 170 du vingt-unième volume des Œuvres de Lope de Véga ; édition de Madrid en 21 vol. in-4°. 1770. (*Note du traducteur.*)

meritorum acceptâ, de pari consilio, dictâ auctoritate providemus, ipsumque illi in episcopum præticimus, et pastorum curam et administrationem ipsius ecclesiæ sancti Jacobi de Chile ei in spiritualibus et temporalibus plenariè committendo, prout in nostris indè confectis litteris pleniùs continetur. Quocirca discretioni vestræ apostolica scripta mandamus, quibus eidem Emanueli electo tanquam patri et pastori animarum vestrarum humiliter intendentes, et exhibentes sibi obedientiam et reverentiam debitas et devotas, ejus salubria monita et mandata suscipiatis humiliter et efficaciter adimplere curetis. Alioquin sententiam quam idem Emanuel electus restè tulerit in rebelles ratam habebimus et faciemus, auctore Domino, eis quæ ad sanctificationem condignam inviolabiliter observari.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominicæ 1753, sexto calend. decembris, pontificatûs nostri anno quartodecimo.

TRADUCTION.

Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils les membres du chapitre de l'église de Santiago du Chili, salut et bénédiction apostolique.

Après avoir aujourd'hui même, d'après le conseil de nos frères et dans la plénitude de notre puissance apostolique, rompu les liens qui attachaient notre vénérable frère Jean Gonzalez Melgarejo à l'église de Santiago du Chili, dont il était le chef, et l'avoir, aussi suivant l'avis de nos frères et dans l'exercice de la puissance apostolique, transféré au siège d'Arequipa, dont la vacance était certaine, en le nommant évêque et pasteur de cette église, que cette prompte translation doit consoler de son veuvage, nous avons également aujourd'hui pourvu à votre église de Santiago du Chili, sur l'avis de nos frères et en vertu de notre

susdite autorité, en la personne de notre cher fils Emma nuel, nommé évêque de Santiago du Chili, lequel nou agrée ainsi qu'à nos mêmes frères, à cause de l'excellenc de ses mérites; et nous le préposons comme évêque à cett église, et nous lui confions pleinement la charge et l'admi nistration pastorale dans l'église de Santiago du Chili, a spirituel et au temporel, ainsi qu'il est plus amplemen expliqué dans notre lettre spéciale à cet effet. C'est pour quoi nous appelons votre attention sur nos exhortations apos toliques, conformément auxquelles vous écouterez humble ment le même Emmanuel, choisi pour le gouvernement d votre église, comme le père et le pasteur de vos âmes; vou lui témoignerez l'obéissance, le respect et le dévonemen qu'il a le droit d'attendre de vous; vous recevrez hum blement ses avis salutaires et ses ordres, et vous aurez soi de vous y conformer efficacement. Sinon, nous approuveron et confirmerons la sentence que ledit Emmanuel, évêqu nommé, aura portée contre les rebelles, et avec l'aid divine, nous en assurerons inviolablement l'observation

Donné à Rome, en Sainte-Marie-Majeure, l'an 1753 d l'Incarnation du Seigneur, le 6 des calendes de décembre la quatorzième année de notre pontificat.

Benedictus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filii decano et archidiacono ecclesiæ sancti Jacobi de Chile, sa lutem et benedictionem apostolicam.

Cum nos hodiè ecclesiæ sancti Jacobi de Chile ad præsen certo modo pastoris solatio destitutæ de personâ dilecti fili Emanuelis, electi sancti Jacobi de Chile, nobis et fratribu nostris ob suorum exigentiam meritorum acceptâ, de fra trum eorumdem consilio, apostolicâ auctoritate provideri mus, volentes ut, antequàm regimini et administration dictæ ecclesiæ se in aliquo immisceat, fidei catholicæ pro fessionem, juxta formam, quam sub bullâ nostrâ mittimu

introclausam, in vestris seu alterius vestrum manibus emittere, et professionis sic per eum emissæ formam ad sedem apostolicam intra legitima tempora transmittere teneatur, prout in nostris indè confectis litteris pleniùs continetur, quocirca discretiones vestras per apostolica scripta mandamus, et requirimus vos, vel alter vestrûm ab eodem Emanuele electo fidei catholicæ professionem, juxta formam hanc, recipere curetis seu curet.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominicæ 1750, sexto calend. decembris, pontificatûs nostri anno quartodecimo.

TRADUCTION.

Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils le doyen et l'archidiacre de l'église de Santiago du Chili, salut et bénédiction apostolique.

Ayant aujourd'hui pourvu à l'église de Santiago du Chili, actuellement privée à certain point de vue de la présence consolante d'un pasteur, en la personne de notre cher fils Emmanuel, choisi évêque de Santiago du Chili, lequel nous agrée, à Nous et à nos frères, à cause de la considération de ses mérites, et ce, sur l'avis de ces mêmes frères, et en vertu de notre puissance apostolique, mais voulant qu'avant de s'immiscer en aucune façon dans le gouvernement et dans l'administration de ladite église, il soit tenu de faire, entre vos mains ou entre celles de l'un de vous, profession de foi catholique, suivant la formule que nous envoyons incluse dans notre bulle, et de transmettre au siège apostolique, dans les délais fixés, la formule de la profession de foi ainsi faite, ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans notre lettre spéciale pour cet objet, Nous venons, en conséquence, commettre à vos soins l'exécution de nos intentions apostoliques, et nous vous requérons de ne pas manquer

de recevoir ensemble, ou du moins l'un de vous, d'après formule susdite, la profession de foi catholique que dev faire l'évêque nommé Emmanuel.

Donné à Rome, en Sainte-Marie-Majeure, l'année 17 de l'Incarnation du Seigneur, le sixième jour des calend de décembre, la quatorzième année de notre pontificat.

On lut ensuite le décret de Sa Majesté, dont la tene suit :

D. Ferdinand, par la grâce de Dieu, roi de Castille, Léon, d'Aragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de N varre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Gallice, Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Cors de Murcie, de Jaën, des Algarves, d'Algesiras, de Gibra tar, des Canaries, des Indes, îles et terre ferme de l'Océa archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, Milan, comte d'Habsbourg, de Flandre, du Tyrol et Barcelone, seigneur de Biscaye et de Molina, etc.

Président et membres de ma royale Audience de la vil de Santiago, du royaume du Chili, et tous autres juges tribunaux d'icelui, sachez que j'ai présenté à Sa Sainte pour le siège de l'église cathédrale de cette ville, vacant p l'élévation du docteur D. Juan Gonzalez Melgarejo à cel d'Arequipa, dans les provinces du Pérou, le docteur Manuel d'Aldai, chanoine doctoral de ladite église, et s ma présentation, elle lui a donné les lettres et les bull nécessaires, lesquelles ont été communiquées à mon co seil des Indes, afin qu'il les revêtit de l'approbation vo lue, pour que l'évêque nommé puisse prendre possessi dudit siège, et afin que ledit conseil lui assignât les produi et revenus attachés au siège, pour qu'il puisse nommer s

[1] Quel contraste entre ce vain étalage de titres qui n'ajoutent rien à la pu sance de celui qui les prend, et cette simple formule du père commun des ch tiens : le serviteur des serviteurs de Dieu ! (*Note du traducteur.*)

proviseurs, vicaires et autres dignitaires; et examen des pièces fait par mon conseil des Indes, j'ai trouvé à propos de les faire exécuter suivant leur teneur. En conséquence, je vous ordonne à tous, et à chacun de vous, de prendre connaissance de l'original ou de la copie certifiée desdites bulles, et conformément à leur teneur, de mettre et faire mettre le docteur D. Manuel d'Aldai en possession du siège de ladite ville, et de le considérer comme son évêque et prélat, et de le laisser librement exercer son ministère pastoral par lui-même et par ses délégués, dans les cas et dans les choses qu'en droit comme au terme desdites bulles et des lois de mon royaume, il peut et doit exécuter, en veillant à ce qu'il jouisse des produits, revenus, dîmes et autres choses, qui lui appartiennent en qualité d'évêque dudit siège, conformément à ses statuts d'érection et aux règles en vigueur; mais en observant que, suivant les dispositions de la première loi, livre VII, titre I du *Recueil des lois des Indes*, le nouvel évêque doit préalablement faire, devant le notaire public, le serment accoutumé qu'il maintiendra et respectera les droits de mon royal patronage, qu'il ne laissera parler et n'agira en rien contre ce qu'il implique, qu'il ne troublera ni empêchera le recouvrement de mes droits royaux, ni celui des deux neuvièmes qui me reviennent sur les dîmes de ce diocèse, mais qu'il les laissera percevoir et réclamer franchement et sans opposition par les personnes qui seront chargées de cette mission, et à défaut de cette prestation de serment par le nouvel évêque, vous ne le mettrez pas en possession, et de celui qu'il fera, comme il y est tenu, vous m'enverrez à la première occasion qui s'offrira, une copie authentique par l'intermédiaire de mon secrétaire ci-après nommé, le tout conformément à mes derniers ordres, car telle est ma volonté; et les présentes seront enregistrées au bureau général des dépenses de mon trésor royal, où se trouve aussi le livre des

faveurs, dans les deux mois de leur date; faute de quoi, cette grâce demeurera nulle; elles seront également portées sur les registres de mon conseil des Indes.

Donné au Buen-Retiro, le 19 janvier 1754. — Moi le roi. — Moi D. Joachim José Vazquez, secrétaire du roi, notre maître, je l'ai fait écrire par son ordre. — José Carvajal y Laucasten. — Le marquis de la Regalia. — Sébastien José Maria Amat.— Et aussitôt après la lecture des bulles de Sa Sainteté ci-dessus rapportées, et de l'ordonnance de Sa Majesté, les vénérables doyen et membres du chapitre se levèrent de leur siége, et allèrent, par rang d'âge, embrasser Son Illustrissime Seigneurie, leur offrant le précieux hommage de leur soumission, à la joie et à la satisfaction de tous, puis le menèrent processionnellement au chœur avec tout le clergé, en chantant un *Te Deum* solennel; après quoi, une messe fut chantée en action de grâces, et célébrée par le docteur D. Pedro de Tuba Bazan, archidiacre de cette sainte église et son proviseur et vicaire général, et c'est par là que se termina la cérémonie.

Document n° 26.

Relation de l'attentat commis par les Indiens contre l'évêque Maran

Très-puissant seigneur,

Epuisé, malade et devenu un homme de douleurs, je viens d'arriver à mon palais par un des grands effets de la divine Providence, qui s'est manifestée d'une manière sensible en diverses occasions, depuis l'abominable attaque dont les Indiens se sont rendus coupables, le 28 du mois passé, à mon

égard et à celui de toute ma suite, et durant les neuf jours où, bravant la mort à chaque pas, fugitif, traversant à pied les précipices, passant la nuit dans les parties les plus abruptes des montagnes, le hasard d'un sort, à toutes les chances duquel je fus exposé, décida en faveur de ma liberté et de la faible vie qui me reste. J'adore la main puissante qui a permis que je moissonne des épines si dures et si piquantes, là où je semais à pleines mains des bienfaits qui se répandaient jusque sur les âmes; et bien que je reconnaisse qu'en exposant ma vie pour mes brebis, comme un véritable pasteur, j'aie goûté les premiers fruits du ministère apostolique, qui, recueillis en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, produisent la paix et la joie intérieure du cœur, et raniment, comme ils l'ont ranimé en moi, le feu de la charité pour pardonner aux agresseurs, il me paraît néanmoins tout-à-fait de mon devoir d'appeler la haute attention de Votre Altesse, non sur ma personne, insultée, dépouillée violemment de tout l'attirail pontifical et des vases consacrés au service de l'autel, fuyant à travers les rochers, les précipices et les montagnes, en proie aux besoins, aux craintes et aux terreurs qui devaient nécessairement accompagner ma fuite au milieu d'ennemis barbares, inhumains, irréconciliables, coupant de toutes parts les chemins et les communications par lesquels la liberté pouvait se ménager une issue, mais sur la dignité épiscopale outragée dans le cours d'une visite diocésaine, sur les ornements et les vases sacrés profanés, parfois souillés par l'ivresse, sur les saintes huiles et le saint chrême foulés aux pieds, sur le mépris et la violation du sauf-conduit qui avait été donné d'avance, en sa qualité d'évêque, à un prêtre, dont le sort est ensuite décidé par les chances du jeu de crosse, sans qu'il ait pu, après tout, exercer aucune fonction de son ministère! le tout, afin que Votre Altesse, après avoir réfléchi avec l'attention sérieuse qu'exigent l'attentat en lui-même, les cir-

constances et les conséquences funestes qu'on doit, à juste titre, soupçonner et craindre d'ennemis si perfides, capables de tant de ruses, de trahison et d'acharnement, si unis et si puissants, veuille bien transmettre les faits à la royale connaissance de Sa Majesté (que Dieu garde!) pour qu'elle daigne prendre les mesures qui lui paraîtront convenables, et pourront mettre ce royaume à couvert d'un ennemi qui médite sa ruine, qui chaque jour développe ses forces et sa population, et redouble d'insolence, et qui, par les effrayants exemples qu'il donne tous les jours de sa haine, de sa mauvaise foi et de sa cruauté, effraie, consterne et affaiblit les forces et les esprits de ceux de notre nation.

Je parle à Votre Altesse, à la décharge de ma conscience, et d'après les lumières que m'a fournies ma propre expérience, expérience qui m'a fait reconnaître avec douleur, et voir de mes propres yeux, combien sont frustrées les royales intentions pieuses de notre souverain, sont rendues inutiles ses sages mesures, sont perdus les immenses fonds de son trésor, sans autre résultat au plus que d'arracher un païen à son infidélité, pour lui faire abjurer la religion, et le rendre apostat, félon, traître et ouvertement contraire à la subordination, à la soumission, à la nation et au roi. Le fait arrivé donnera à Votre Altesse une preuve évidente de cette vérité.

Après avoir obtenu de Votre Altesse et de l'administration supérieure, la permission d'aller faire ma tournée à Valdivia, consoler mes brebis bien-aimées, les instruire et les fortifier par le saint sacrement de la confirmation, je quittai cette ville le 30 octobre, pour me rendre à San Pedro, et après avoir visité cette *doctrine*, à Colcura et à Arauco: cela m'occupa jusqu'au 18 novembre. Le 19, je repris mon itinéraire, en passant par les gouvernements et districts d'Arauco, Tucapel, Ranilhue, Cura, Quirico, Tirua, accompagné et conduit le long de toute la côte, par

les gouverneurs et les principaux caciques, qui me portaient comme en triomphe, me rendaient mille hommages et paraissaient écouter les paroles de vie éternelle que je leur annonçais, et les conseils utiles et politiques que je leur donnais, comme devant procurer leur plus grand bien, ainsi que le service de l'Etat et de Sa Majesté. Nous cheminions ainsi sous des auspices qui promettaient les succès les plus avantageux pour la Religion et pour l'Etat; mais le 28 du même mois, vers le milieu du jour, dans les forêts de pins qui s'étendent entre les fameuses montagnes de Tirua et de Toquihua, les Indiens, armés de lances, et couverts de pourpoints de peaux de buffles, nous assaillirent tout-à-coup en si grand nombre, que même en recourant à la fuite la plus précipitée, on peut dire que nous ne sauvâmes notre vie que par miracle, plusieurs personnes de ma suite tombant percées de coups, et les autres faites prisonnières, sans que l'on en ait eu de nouvelles. Ce soir-là, je retournai trente lieues sur mes pas jusqu'au Tirua, au milieu des craintes, des fatigues, des frayeurs et des douleurs que devaient entraîner une si longue route, mon grand âge et ma complexion si faible et si délicate; et lorsqu'après une nuit mortelle, réfugié chez un cacique, j'attendais le jour avec impatience pour continuer ma fuite, nous nous trouvâmes cernés le matin du 29; le passage nous était coupé pour le retour, et nous n'avions plus qu'à prendre la route de la côte et des montagnes si escarpées d'Yupehue, pour me ramener à Valdivia, en évitant de nouvelles attaques et de nouveaux outrages à ma dignité et à ma personne, après ceux qu'avait soufferts ma suite. Mais l'exécution de ce projet lui-même ne devait nous ouvrir les portes du salut; car après avoir traversé à pied ces formidables précipices, après avoir franchi au milieu de mille périls ces âpres montagnes, nous trouvâmes le passage barré du côté de l'Impériale, les ennemis devenus plus insolents, détruisant les missions, se livrant

de toutes parts au pillage, vociférant des menaces, ne me laissant de ressources que dans le secours du Ciel. Je fus sept jours sur ces hauteurs, m'exposant à tous les périls pour recouvrer ma liberté, et je parvenais seulement à subir à chaque instant mille morts, par les nouvelles funestes qui nous arrivaient sans cesse, jusqu'à ce qu'enfin le cacique Martin de Curimilla, intéressé à notre liberté, proposa, sans révéler comment, ni à quelle fin ni pourquoi, le 4 décembre au matin, une partie de jeu de crosse, qui, se prononçant par hasard ou par une providence supérieure en notre faveur, décida de notre liberté. Nous partîmes le même jour pour Arauco, où nous arrivâmes le 6, non sans beaucoup d'alarmes, par suite des circonstances et des aventures de la route. Mais enfin nous arrivâmes à bon port, et le 9 du même mois j'entrai dans mon palais, au milieu des larmes et sur les bras de mon peuple bien-aimé, pour rendre au Seigneur autant d'actions de grâces qu'il m'est possible, pour sa miséricorde et sa bonté. D'après ce fait, que Votre Altesse daigne considérer, fût-ce légèrement, ce que l'on peut attendre de cette nation barbare, et elle comprendra que c'est seulement la ruine totale du royaume. Si, lorsque j'avais pris du chevalier intendant et des capitaines respectifs, un permis et un sauf-conduit pour mon voyage, que j'étais conduit et remis de main en main et de gouvernement à gouvernement, ce qui est chez eux comme une garantie de sécurité; si en leur donnant toutes les preuves de mon amour et de ma bonté à leur égard, par la douceur et l'extrême bienveillance de mes procédés, en faisant asseoir les gouverneurs et les caciques à ma table, en les comblant de gratifications et de présents, ils rompent le pacte de congrès généraux, ils manquent à la foi du sauf-conduit, ils en foulent aux pieds jusqu'aux privilèges les plus inviolables; s'ils pillent, outragent et persécutent celui qui les comble de présents; s'ils attaquent et dévastent les missions et jettent

en dispersion les missionnaires qui se dévouent à leur salut, que doit-on attendre ? Ils disent que ce sont quelques rebelles des savanes qui ont commis l'attentat, à l'insu des habitants de la côte. Mais s'il en est ainsi, pourquoi permettent-ils que quelques rebelles armés envahissent leurs terres, tandis que chez eux elles forment comme un lieu sacré que l'on ne foule pas sans leur permission ? Pourquoi ne se réunissent-ils pas pour venger l'injure, lorsqu'ils ont des forces suffisantes, et pour éviter les conséquences terribles qu'ils doivent craindre? Pourquoi se donner avis du fait, en allumant des feux sur les cimes de toutes les montagnes où ils avaient des guetteurs? Pourquoi chasser violemment les missionnaires de Tucapel qui se trouvaient à une distance considérable du lieu de l'action? Pourquoi permettre qu'on nous coupe le chemin et le passage? Et enfin, pourquoi faire résoudre par les chances d'un jeu de hasard la question de notre liberté et de notre vie? Votre Altesse, avec sa grande pénétration, pourra en deviner la raison. Les uns et les autres étaient d'un commun accord : tous connaissaient l'attaque tramée par des traîtres ; tous coopérèrent en leur manière à ces excès, et tous étaient disposés à pousser leur révolte jusqu'aux dernières extrémités, si la Providence ne les avait arrêtés dans leur marche ; et en définitive, nous en ignorons l'issue, puisque nous ne savons rien des hauts districts. Que Votre Altesse daigne prendre à cœur les intérêts d'un royaume confié à sa sollicitude et exposé aux plus horribles désastres, et en faire connaître la déplorable situation à Sa Majesté, afin que, suivant les inspirations du vif amour qu'elle porte à ses sujets, elle daigne pourvoir à leur sécurité, à leur utilité et à leur bien-être.

Dieu garde de longues années Votre Altesse dans sa plus grande gloire !

La Conception du Chili, 22 décembre 1787. — Très-puissant seigneur, — Francisco Josef, évêque de la Con-

ception, — aux señores président, régent et ministres de l'Audience royale.

Rapport du commandant de la place de los Angelos, à l'Audience, sur le même fait.

Très-puissant seigneur,

Le révérend évêque de ce diocèse ayant résolu de faire sa tournée dans la ville de Valdivia et dans son ressort, le capitaine général du royaume m'a prescrit par une lettre du 18 septembre dernier (1787), de lui fournir l'escorte armée qu'il exigerait et qu'il jugerait convenable pour la sûreté de sa personne, dans le transit qu'il devait effectuer à travers la terre des infidèles, pour arriver au lieu de sa destination. En conséquence, j'ai donné ordre au commandant de la place d'Arauco de mettre à sa disposition la troupe qu'il réclamerait, et de communiquer au gouverneur de la côte, D. Francisco Neculgud, aux caciques et aux autres chefs de la contrée, la résolution que votre illustrissime évêque a prise de traverser le pays ci-dessus indiqué, pour l'exercice de ses fonctions spirituelles, afin que leur consentement obtenu, il ne rencontre point le moindre embarras ni la moindre difficulté sur sa route; et pour surcroît de sécurité, je l'ai prévenu d'appeler en présence dudit illustrissime, le gouverneur de la côte, ainsi que les principaux chefs, capitaines d'alliés et personnes connaissant les lieux, pour qu'ils s'entendissent sur le moyen de conduire la suite de l'évêque, et fixassent les stations du voyage, en l'instruisant de ce qu'il demanderait et désirerait savoir dans ce cas particulier. Et, en effet, les choses se passèrent ponctuellement ainsi, et pour plus ample garantie, je recommandai aux caciques la personne, la di-

le haut caractère du prélat, avec toute la force ions qui me parut convenable pour obtenir le uit qu'on sollicitait. Le gouverneur, ses caciques tres Indiens de la côte d'Arauco acquiescèrent vo- la demande du passage de votre évêque par leurs et l'accueillirent par un consentement exprès et s'offrant à le conduire, à l'escorter et à lui procurer qu'il pourrait désirer pour sa commodité, avec une de protestations qui faisaient connaître leurs bonnes tions et leur volonté de le servir et de le respecter. ttai, à cette époque, la ville de la Conception pour les districts de la province de mon commandement, vers les bords de la Maule, et l'évêque entreprit en- sa tournée, en visitant les places de San-Pedro et de ira, après avoir passé le Biobio le 30 du mois d'oc- e.

ussitôt que j'eus connaissance de son arrivée au fort rauco, je réitérai mes recommandations à son com- dant D. Alphonse de Luna, et je lui donnai ordre de nir le gouverneur et les Araucans, et de les prévenir, en on nom, que tous les caciques eussent à accompagner le rélat dans leurs territoires respectifs, jusqu'à ce qu'il fût arvenu à Valdivia, puis à le ramener avec les mêmes précautions, à son retour, sans apporter le moindre chan- gement aux conditions de l'itinéraire. Le commandant Luna exécuta ponctuellement ce qui lui était prescrit, et l'illus- trissime évêque put s'expliquer et conférer avec les Arau- cans sur les motifs de son voyage, en les instruisant de ce qui leur était utile pour le bien de leurs âmes et de leur nation en général. Il arrêta son itinéraire, fixa les points d'arrêt et choisit les logements les plus commodes, enant l'escorte qu'il réclama, il commença son voyage mpagnie de l'interprète général des tribus, des ca- s alliés des districts qu'il devait traverser, et de quel-

ques autres personnes qui connaissaient le pays, les habitudes et la langue des naturels.

Les choses en cet état, je me trouvais dans le district de Cauquenes, et j'étais forcé de rétrograder jusqu'à la frontière pour affaires du service, lorsque je reçus en route un exprès du commandant de la Conception, D. Pedro Quijada, qui me communiquait la funeste nouvelle de l'attaque du révérend personnage, au moment où il traversait les forêts de sapins, non éloignées de l'Impériale, par deux bandes d'Indiens armés. Il m'apprenait qu'ils s'étaient jetés sur ses riches bagages, s'en étaient emparés, et avaient enlevé les cinquante-quatre chariots dont se composait l'équipage avec les mules et les chevaux qui les traînaient, qu'ils avaient tué sur place un dragon de l'escorte, et qu'ils en avaient fait un autre prisonnier, outre deux Indiens de la suite; que l'illustrissime évêque et les personnes qui l'accompagnaient, étaient immédiatement retournés sur leurs pas, et étaient parvenus, sous la conduite de quelques caciques et capitaines alliés, à se réfugier dans la cabane du cacique Curimilla, où il se trouvait sans avoir pris de parti quant à son départ. Ces tristes détails me firent accélérer ma marche vers cette frontière, et j'envoyai par des exprès et des messagers les instructions les plus réitérées et les plus sérieuses, pour que les caciques de Tucapel et les autres amis de la côte travaillassent à le tirer de ce péril, les rendant responsables devant le roi et devant le gouvernement, des résultats de cette audacieuse attaque. Ils s'y conformèrent ponctuellement et allèrent prendre son illustrissime personne et tout son cortège, qu'ils conduisirent, avec une escorte de plus de quinze cents Indiens, jusqu'à la place d'Arauco, où ils arrivèrent heureusement le 6 décembre, et de là à la Conception le 9 du même mois. J'ai rendu compte de tout ce funeste évènement à votre capitaine général, par une lettre du 17 décembre dernier,

en y joignant les dépêches originales, les documents et les lettres que j'ai reçus des commandants de la Conception, d'Arauco et de la Nativité, et de celui de cette place, le capitaine de dragons D. Pedro Nolasco del Rio. Et pensant que ces pièces auront été transmises au conseil royal, j'évite de fatiguer la haute attention de Votre Altesse, en vous répétant le récit qu'elles contiennent sur le fait en question.

Quelque pénible que me fût cette nouvelle, aussitôt que je la reçus, j'eus l'opinion qu'un mouvement quelconque de nos troupes, ou des dispositions pour venger l'insulte, seraient une mesure dangereuse pour la vie de l'illustrissime évêque, pour la tranquillité de la province, et pour la pacification de ces naturels qu'a tant recommandée la piété du souverain. Aussi ai-je pris le parti d'employer les moyens les plus doux pour le rendre à son palais, et de ne négliger aucun expédient pour replacer le pays dans son ancien état de paix et de subordination. Dans ce but, j'ai fait toutes les diligences que permettaient les circonstances, et j'ai réussi à obtenir successivement, depuis mon arrivée dans cette ville, les preuves les plus sûres d'amitié, de soumission et de fidélité au roi, de la part des caciques voisins de la côte et des plaines, ainsi que de ceux de Colgüe, Regnayco, Tultuf, et des autres chefs du Bultalmapu d'Angol, que gouverne en ce moment le cacique Marilevi, fils du fameux Curiñancu, déjà décédé.

Entre toutes s'est distinguée la tribu des Pegüenches, qui est descendue par bandes de ses montagnes, s'offrant à m'accompagner contre les rebelles pour réprimer leur hardiesse et leur insolence; mais j'ai cherché à les contenir sans repousser leurs offres, afin d'obtenir le rétablissement de la paix à laquelle j'aspire, jusqu'à ce qu'on détermine le parti à prendre pour le châtiment des coupables.

Les réductions intérieures de Maquegua, Boroa, Repo-

cura et Haute-Impériale, qui se sont montrées dans l'affaire, persistent seules dans l'insubordination, et conservent quelque insolence. Et bien que je ne renonce pas au système de pacification que j'ai adopté, prévoyant le cas où par hasard ils se remueraient encore, et réussiraient à séduire les Indiens des frontières, qui manqueraient par suite à leurs promesses et à leurs protestations d'amitié et de soumission au souverain, j'ai pris toutes les mesures que j'ai cru nécessaires pour couvrir et mettre en meilleur état de défense toutes les places situées sur les bords du Biobio, de la Cordillière à la mer, en y faisant transporter, par surcroît de précaution, l'artillerie et les munitions de guerre destinées à cette province par Sa Majesté, et j'ai fait en sorte que les troupes d'infanterie, les dragons et les miliciens se trouvent prêts devant une attaque imprévue. Avec ces dispositions, le bon état des places que les séditieux n'ignorent pas, l'exacte discipline des troupes et l'organisation des milices qu'ils connaissent aussi, avec l'appui que nous assurent aujourd'hui notre alliance avec les Pehuenches et nos bons rapports avec les habitants des réductions des frontières, je suis persuadé que les bandes insurgées des plaines n'oseront pas s'engager dans de plus sérieuses entreprises ni envahir nos frontières, comme le feraient supposer quelques renseignements, qui n'ayant que le caractère de simples bruits, ne sont ni sûrs, ni d'une origine assez certaine pour qu'ils puissent mériter créance.

Les rebelles ont fait un butin considérable, tel qu'ils n'en avaient jamais vu passer dans leurs terres, et ç'a été là l'objet et l'unique cause des troubles. Néanmoins, grâce à l'intervention des caciques et au succès de la mission dont furent chargés le capitaine D. Balthasar Gomez et le commissaire des tribus D. Juan Rey, de pénétrer avec les capitaines des alliés dans les réductions susnommées, et de demander et solliciter en mon nom la restitution des bagages, je

suis parvenu à leur faire rendre beaucoup de pièces d'argenterie ouvrée, et quelques-unes servant à des usages sacrés, qu'ils ont remises les jours passés. J'ai eu hier la satisfaction de recevoir une riche croix pectorale de brillants et d'améthystes, une bague de topaze entourée de diamants, et Raimond Zabala, barbier de l'illustrissime prélat, qui était resté prisonnier entre les mains des barbares qui ont commis le pillage. Quoique je considère comme en grande partie détruites et perdues les autres valeurs de l'équipage, je continue à faire toutes diligences pour les recouvrer. C'est pour cela que j'ai réuni à différentes reprises les chefs des frontières, et provoqué dernièrement une junte à laquelle assistaient les caciques Neculgüeque, Mariluan, Catrirupay et Traypi, gouverneur du Butalmapu de Quechereguas; tous protestent de leur amitié, de leur soumission au roi, tous se sont engagés à faire de leur côté ce qui peut servir à la fin proposée. J'ai pris les mêmes soins à l'égard des caciques de la côte, et il y a peu de jours qu'Udalevi, Millagnir, Yaupi et le gouverneur D. Francisco Neculgud ont quitté cette ville. Je les ai fait venir dans le dessein de leur parler aussi personnellement de la même affaire, et ils sont partis après s'être également engagés à convoquer dans les environs de Tirua une assemblée générale, pour contraindre les Boroans à livrer les valeurs qu'ils détiennent, et je suis à attendre la nouvelle du résultat que produiront ces démarches.

Par suite de ce funeste évènement, les missions de l'Impériale, de Tolten et de Tucapel restèrent abandonnées de leurs religieux; et bien que l'on tienne pour certain que les agresseurs ont volé tout ce qui se trouvait dans les deux premières, on a su toutefois récemment qu'ils n'en ont ni incendié ni détruit les bâtiments; les moines de la dernière mission y sont rentrés, et poursuivent sans changement le cours de leur ministère. On s'occupe des diligences néces-

saires pour les relever toutes, et d'après la tournure que prennent les choses, je crois qu'avec un peu de peine on en viendra à bout.

Le chemin de la côte à la place de Valdivia a été aussi intercepté, et les Indiens du lieu refusent de laisser passer qui que ce soit, par peur de ceux de Repocura, qu'ils disent leur avoir défendu avec menaces de le laisser franchir. La disparition de cet obstacle dépend du rétablissement de la paix ancienne; et celle-ci reconquise, je ne doute pas que les communications ne soient aussi faciles que par le passé. Néanmoins, à tout évènement, j'ai obtenu que le gouverneur de la côte et les caciques voisins ouvrent un nouveau chemin dans les parties basses de la Cordillère. Et comme pour l'établir il faut le consentement des Indiens qui habitent l'intérieur du pays, les mêmes caciques travaillent en ce moment à l'obtenir, et j'attends les résultats de leur négociation. Quoique ce chemin soit plus uni et beaucoup plus court, l'aspect que prendront les affaires décidera de l'utilité de cette mesure de précaution.

D'après les renseignements successifs qui me parviennent, il paraît qu'il sera tel qu'on le désire et tel que l'exige le bien commun du royaume. Le cacique D. Pedro Llanquenagüel, dont le territoire se trouve situé entre Repocura et Boroa, et qui m'a ramené le barbier dont j'ai parlé, a pris avec lui plusieurs caciques de sa tribu et d'autres de ces districts, qui viennent me voir en qualité de députés, et s'occupent du rétablissement de la paix publique; tous affirment qu'ils ont calmé la fermentation et l'agitation dans leurs terres et dans les terres voisines; qu'ils se sont mis en route pour donner des preuves de leur amitié et de leur bonne conduite, et qu'à l'exception des parties intéressées dans le vol, tous les caciques désapprouvent cette insulte et cherchent à la réparer.

Avant son arrivée dans cette ville, il a tenu une réunion

nombreuse au milieu des plaines, avec le Cacique Traugobab de Canglo, et beaucoup d'autres des réductions intérieures, et même de ceux qui avaient coopéré à l'enlèvement des bagages; et se conformant à mes instructions et à ce que je leur avais mandé par l'intermédiaire des capitaines amis, ils se sont occupés des mesures à prendre pour la restitution des objets et la pacification de leurs territoires.

Dans la première conférence que j'ai eue, il m'a promis et assuré qu'il fera certainement en sorte que toutes les choses et toutes les valeurs appartenant à son illustrissime personne soient rendues; que pour cela, de concert avec les caciques amis, avec ceux qui n'ont pas pris part à l'attaque et avec tous ceux qui pensent bien (et il dit qu'ils forment la majorité), il traitera, il négociera, ou obligera ceux qui les retiennent à les restituer et à les remettre; que s'ils ne se soumettent pas à ce que demandent la raison et l'intérêt commun, il les contraindra par la force des armes, et surtout que, ce point terminé, il obtiendra que les coupables viennent me demander pardon, fléchir les genoux en ma présence et donner la satisfaction due à l'illustrissime évêque, pour que tous restent en amitié; quant aux chemins de Valdivia, ils seront, dit-il, en peu de temps ouverts à une libre circulation.

Comme cet honorable et prudent cacique est au premier rang des principaux et des plus respectés de ces territoires, j'ai des motifs d'espérer que, par son intervention, je parviendrai à tout ce qu'on désire, avec l'avantage de voir les complices de l'attentat solliciter le pardon de leurs crimes, et les chefs échapper aux désagréments que, d'une autre manière, ils n'auraient pu éviter. C'est ce que je désire avec ardeur, en priant Votre Altesse de me communiquer les ordres qu'elle jugera convenables dans sa haute sagesse.

Dieu garde Votre Altesse les années que le royaume le désire pour son bon gouvernement.

Place de los Angeles, 26 janvier 1788. — Ambrosio O'Higgins de Ballenar — aux señores président, régent et membres de l'Audience royale de Santiago.

Document n° 27.

Ouverture du synode de la Conception.

Nous avons ouvert ce saint synode le 12 octobre 1744, sous la présidence de l'illustrissime señor docteur D. Pedro Philippe d'Azua è Yturgoyen, membre né du conseil de Sa Majesté, évêque de cette sainte Eglise de la Conception, après que, le 11 du courant, Son Illustrissime Grandeur eut préalablement célébré la messe et prononcé un discours, et rempli les autres cérémonies prescrites par les sacrés canons, les conciles et le pontifical romain, ainsi que le tout est constaté par les actes du synode, relatés dans les procès-verbaux rédigés en conséquence.—Furent présents, de la part des vénérables doyen et chapitre ecclésiastique : le docteur D. Juan de Guzman y Peralta, doyen de cette sainte Eglise, commissaire subdélégué de la Sainte-Croisade et du Saint-Office, et D. Philippe Olavarrieta, archidiacre; pour consulteurs : les RR. PP. candidats frai Juan de Barbosa, de l'ordre des Prêcheurs, lecteur émérite, frai Dominique Sarricueta, de l'ordre Séraphique, le R. P. maître frai Joseph de Soto, des Ermites du glorieux P. saint Augustin, le R. P. candidat [1] frai Joseph Garmendia, supérieur du cou-

[1] On aura déjà remarqué bien souvent ce mot *candidat*, par lequel, faute de mieux, nous avons traduit le mot espagnol *presentado*. Le *presentado*, c'était, dans quelques communautés, le théologien qui, après avoir fini son cours d'études, attendait le grade de docteur. (*Note du traducteur.*)

vent de Notre-Dame de la Merci, le R. P. recteur Pedro de Toro, de la Compagnie de Jésus, et encore de la même Compagnie : les RR. PP. Eugène Valencia, Manuel Alvarez, recteur du pensionnat, et Ignace Ahumada ; enfin, comme consulteur des différentes Missions, se présentèrent les RR. PP. Francisco Kuen, Francisco Xavier Bolfesen, Juan Evangéliste Ferrel et Juan Lazo, de la même Compagnie de Jésus

Le palais épiscopal fut désigné comme lieu de réunion dudit synode, et quatre heures du soir comme moment auquel commenceraient chaque jour les séances jusqu'à la fin des opérations de l'assemblée, sur laquelle on a appelé les bénédictions du Ciel par des prières et des exercices publics. On nomma comme notaire du saint synode D. Juan Theran de Los Rios, secrétaire du conseil de l'illustrissime évêque; comme promoteur fiscal, chargé de faire les demandes et les propositions nécessaires, le licencié D. Pedro de La Barra, prêtre; comme juges chargés d'entendre les causes des ecclésiastiques et d'en faire le rapport au synode : maître D. Grégoire Arauciaga, chanoine de cette sainte Eglise, et le docteur Thomas de La Barra, chanoine magistral; et l'on désigna comme salle d'audience la pièce qui sert aux assemblées capitulaires ; comme secrétaire, le licencié D. Joachim d'Acosta, prêtre; comme juges synodaux, conformément au chapitre x de la vingt-cinquième session du Concile de Trente, les docteurs D. Joseph d'Arce, curé recteur titulaire de cette cathédrale, et D. Francisco de Roa, recteur intérimaire ; comme commis à l'examen des causes renvoyées par l'ordinaire, les docteurs D. Francisco Moraga, curé et vicaire forain du cabinet du roi, et le docteur D. Fernando de Mora; et conformément aux dispositions du droit canon, dans les articles que cite le second Concile provincial de Lima (en 1591), chapitre XVIII, comme témoins et dénonciateurs synodaux, dont les fonctions sont

définies par le saint Concile de Trente et par le Concile provincial de Lima, tenu en 1583, on nomma maîtres D. Francisco Gasco, curé de Conuco, et D. Bernard de Soto, curé de Ñinhue, docteur, et maître D. Joseph Belmar, curé de Perquilauquen, que l'on chargea de l'accomplissement de leur mission, sous peine de conscience.

Et en conformité du chapitre XVIII de la vingt-quatrième session du Concile de Trente, relativement à la provision des bénéfices ecclésiastiques, on désigna comme examinateurs synodaux, les quatre prébendés que possède aujourd'hui cette sainte Église cathédrale ; le docteur D. Francisco Maraga ; les RR. PP. candidats frai Juan de Barbosa, de l'ordre des Prêcheurs, frai Dominique Sarricueta, lecteur émérite, de l'ordre de Saint-François, maître frai Joseph de Soto, de l'ordre des Ermites de saint Augustin, le R. P. candidat frai Joseph Garmendia, commandeur (ou supérieur) du couvent de Notre-Dame de la Merci, le R. P. maître frai Joseph de Hermosilla, du même ordre, et de la Compagnie de Jésus, le R. P. Pedro de Toro, recteur du collège de cette ville, les RR. PP. Manuel Alvarez, recteur du pensionnat, Eugène Valencia et Ignace Ahumada, à la charge par tous de jurer qu'ils s'acquitteraient fidèlement de leurs fonctions.

Document n° 28.

Célébration du synode.

Considérant Sa Seigneurie Illustrissime que le moyen le plus efficace pour rendre aux églises particulières cette splendeur divine que la malignité de l'ennemi des âmes et

la perversité des passions humaines ont coutume d'obscurcir, dans le cours des âges, est celui des synodes diocésains, qui étant inspiré par l'Esprit-Saint à l'Eglise universelle, sa sainte épouse, pour la conserver pure et sans tache aux yeux de son divin Epoux, a produit au sein du catholicisme les effets efficaces dont la vue a frappé les zélés pasteurs qui ont eu recours à ce moyen, et excité les pieux désirs du saint Concile de Trente, lorsqu'il en a prescrit l'emploi aux évêques; considérant, dis-je, toutes ces choses, Sa Seigneurie Illustrissime a conclu que, le long espace de soixante-treize années s'étant écoulé depuis la célébration du dernier synode de ce diocèse, non-seulement il était temps d'en célébrer un nouveau, mais que le moment actuel était le plus opportun, où venant de terminer la visite générale du diocèse, il se trouvait avoir une parfaite connaissance des besoins spirituels dont il souffre.

En conséquence de cette résolution, Sa Seigneurie a prescrit, par une ordonnance rendue le 18 mai 1762, que conformément aux règles du droit, il fût procédé à la célébration d'un nouveau synode, et qu'à cette fin il fût envoyé des lettres de convocation à tous les curés de ce diocèse, les sommant de se trouver présents, pour le mois de décembre de l'année dernière, dans cette ville où une dernière convocation les avertirait du jour fixe désigné pour l'ouverture du synode; elle leur a prescrit en même temps de tâcher, tout en implorant le secours de l'Esprit-Saint, pour le succès du synode, par l'oraison de ce divin Esprit qu'ils ont dû, à partir dudit mois de décembre, ajouter à la messe paroissiale célébrée tous les jeudis, de tâcher par leurs soins de contribuer à ce succès, chacun en renseignant sur les points qu'il jugerait dignes d'être proposés au synode. Ces lettres de convocation furent en effet expédiées au nombre de huit, une pour chacune des provinces que comprend l'évêché; et la signature de tous les curés, que l'on

voit à la suite, constate à la fois respectivement le fait et la connaissance de la convocation faite à tous les curés par Sa Seigneurie Illustrissime, dans les jours du mois de mai qui ont suivi celui auquel ladite ordonnance a été rendue, et qui ont marqué respectivement la date de ces différentes lettres de convocation.

Après cela, une nouvelle ordonnance a été rendue à la date du 2 décembre de la même année, à l'effet de convoquer les vénérables doyens et chapitre, les curés, bénéficiers, le clergé et les autres personnes qui de droit doivent assister au synode, pour que le 4 janvier de cette année 1763 ils se rendissent dans l'église cathédrale, afin de l'ouvrir ce jour-là, en recommandant d'ajouter, indépendamment des prières publiques qui ont été demandées, dans l'église cathédrale, dans les paroisses de la ville, dans les chapelles des monastères de religieuses, et dans les chapelles respectives des différents ordres monastiques, suivant l'exhortation adressée aux révérends supérieurs réguliers, ladite oraison de l'Esprit-Saint. Cette ordonnance, après avoir été communiquée aux personnes qu'elle concernait, a ensuite été affichée dans la cathédrale.

Quant à la constitutiou du synode, Son Illustrissime Seigneurie a été assistée, du côté des vénérables doyen et chapitre, des docteurs D. Grégoire de Tapia y Zegarra, écolâtre de cette sainte église cathédrale, et D. Stanislas Andia Irarrazaval, chanoine magistral de cette même église, tous deux délégués à cet effet par leurs collègues. Son Illustrissime Seigneurie a nommé pour consulteurs le docteur D. Pedro de Tula Bazan, archidiacre, commissaire du saint-office et professeur de *prima* [1] de théologie sacrée dans cette Université royale, proviseur et vicaire général de l'évêché; dans l'ordre des Prêcheurs, le très-révérend Père

[1] Le professeur de *prima* était celui qui donnait sa leçon dans les premières heures de la matinée. (*Note du traducteur.*)

maître frai Rodriguez, ancien supérieur de la province, et professeur du livre du Maître des sentences[1] de la même Université royale, et le R. P. candidat frai Antonio Molina; dans l'ordre de Saint-François, les très-révérends PP. émérites frai Antonio Riveros et frai Jacinto Fuenzalida, Pères de leur province; dans la maison des Ermites de Saint-Augustin, le très-révérend P. maître frai José Quiroga y Salinas, ex-provincial et professeur ès-arts en ladite Université, et le R. P. maître frai Miguel Chacon; dans le couvent de Notre-Dame de la Merci, le R. P. maître frai José Aragon et le R. P. candidat frai Francisco Xavier de Soto; et dans la Compagnie de Jésus, les RR. PP. Carlos Haimhausen, recteur du collège de Saint-Paul, et Louis Diaz. Comme notaire du synode, Sa Seigneurie désigna D. Blas de Vera, secrétaire du conseil de l'évêque; comme promoteur fiscal, le docteur D. Miguel de Jauregui, qui l'est déjà de l'évêché; comme fondé de pouvoir du clergé, le docteur D. José Tamayo, chapelain du monastère des Capucines; et comme maître des cérémonies, D. Juan Foucart, qui exerce cet emploi dans la cathédrale. Toutes lesquelles fonctions furent acceptées par les personnes désignées.

Sa Seigneurie Illustrissime convoqua pour le 3 janvier l'assemblée, qui se composa des vénérables doyen et chapitre et des curés du diocèse qui étaient arrivés, au nombre de trente-trois; ceux qui manquaient avaient remis leur pouvoir, et quelques autres, qui furent autorisés à retourner dans leurs paroisses avant la fin du synode, laissèrent également le leur. Dans cette assemblée, elle proposa les examinateurs synodaux qu'il y avait à nommer, et demanda le maintien de ceux qui auparavant exerçaient ce ministère. Et le choix des uns et des autres ayant été approuvé par l'assemblée synodale, tous les candidats restèrent examinateurs, suivant leur nomination.

[1] Le célèbre Pierre Lombard, évêque de Paris. (*Note du traducteur.*)

Le quatrième jour du même mois, et le premier du synode, Son Illustrissime Seigneurie sortit de son palais épiscopal revêtue de la chape, avec la mitre et la crosse, accompagnée du prêtre assistant, en grémial, du diacre, du sous-diacre et des autres prébendés, des vénérables doyen et chapitre, des curés et du clergé du diocèse, tous en surplis, marchant processionnellement et chantant les litanies jusqu'à l'église cathédrale. Arrivé à l'église, l'évêque célébra pontificalement la messe, pendant laquelle il donna de sa main la communion au clergé. La messe finie, et les prières que prescrit le pontifical romain dites, Son Illustrissime Seigneurie prêcha sur la nécessité et sur le but du synode. Après le sermon de Son Illustrissime Seigneurie, l'archidiacre lut le premier chapitre : *Cum præcepto divino*, session vingt-troisième du concile de Trente, et le chapitre second : *Cogit temporum calamitas*, session vingt-cinquième. Puis, le notaire du synode récita, du haut de la chaire, la formule de la profession de foi indiquée par le même pontifical ; et lorsqu'il eut terminé, Son Illustrissime Seigneurie prêta serment, en plaçant la main sur le livre des évangiles qui était sur l'autel, et le reçut ensuite de tous ceux dont se composait le synode.

On donna ensuite lecture du chapitre x de la session xxve, et en conséquence Son Illustrissime Seigneurie, après avoir consulté le synode, nomma comme juges synodaux et juges des causes déléguées par le siège apostolique, D. Francisco Andia Irarrazaval, doyen, et les docteurs D. Pedro de Tula Bazan, archidiacre, D. Valentin d'Albornoz, chantre, D. Grégoire de Tapia y Zegarra, écolâtre de cette sainte église ; et comme juges des différends qui pourraient s'élever dans le synode, les docteurs D. Joachim Gaete, D. José Cabrera, curé et vicaire de l'église de Saint-Jean, et D. Juan Francisco Bravo del Rivero. curé de la paroisse de Sainte-Anne, pour que, de concert avec le pro-

r et vicaire général, ils exerçassent leur ministère; eur assigna pour lieu d'audience la salle capitulaire, signa, comme secrétaire, D. Juan José Tobilla, qui les vénérables doyen et chapitre. Pour témoins syno-, conformément aux dispositions du concile de Latran, nomma tous les curés du diocèse, chacun pour sa pa-

nalement, il fut donné lecture du chapitre XVIII, ses-XIV° du concile de Trente; et suivant les règles qui nt établies, Son Illustrissime Seigneurie nomma exa-ateurs synodaux les mêmes ecclésiastiques qui l'étaient qu'alors : ce sont les prébendés qui composent actuelle-t les vénérables doyen et chapitre, et les RR. PP. Charles mhausen, Eugène Valencia, José de Vera et José Sali-, tous de la Compagnie de Jésus; et en dernier lieu, du rgé séculier, les docteurs D. José del Pozo y Silva, curé icaire du port de Valparaiso; et des ordres religieux, mêmes sujets qu'elle avait nommés consulteurs du node, et qui ont été désignés précédemment, en ajoutant ce nombre, aussi pour les fonctions d'examinateurs syno-aux, le très-révérend Père maître frai Diego Salinas y abrera, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, qui été assistant pour les provinces des royaumes d'Espagne t général de son saint ordre, et le R. P. François Xavier de Cevallos, de la Compagnie de Jésus, le tout à charge par tous ces titulaires de faire l'acceptation et le serment accou-tumés.

Puis, Son Illustrissime Seigneurie ayant fixé aux mardi et vendredi de chaque semaine, la continuation des ses-sions du synode, et indiqué son palais épiscopal comme siège de ses réunions, termina la première session et tout le ... l de la constitution du synode dudit jour ... nnant sa bénédiction au peuple. Les sessions ... ontinuèrent dans la forme prescrite jusqu'au

18 mars de la présente année 1763, étant écrit ce qui se passait dans chacune d'elles, et étant rédigées les constitutions dont il était donné lecture dans la session suivante, et dont il fut fait un registre séparé, ainsi que le tout résulte des actes du synode, auxquels je me réfère. En foi de quoi je dresse les présentes, à Santiago, le 21 mars 1663. — Blas de Vera, secrétaire et notaire du synode.

Document n° 70.

Décret royal. — Nomination de visiteurs religieux.

Comme toutes les choses humaines sont par elles-mêmes sujettes à souffrir des altérations, et comme, d'un autre côté, les réguliers constituent une partie importante du clergé, j'ai reçu des Indes et des îles Philippines, de la part de prélats et d'autres ministres royaux, zélés pour le service de Dieu et le nôtre, divers avis qui m'obligent, en conséquence de la royale protection que je dois à la discipline monastique, à travailler à son rétablissement, sans ajouter de nouvelles austérités ni faire aucun changement substantiel, en réduisant toute la réforme à ce même que les religieux doivent observer, d'après les règles de leur institut.

Dans ce dessein, j'ai fait examiner la matière et préparer l'instruction convenable pour arriver à une fin si salutaire, et ayant daigné approuver les moyens qui m'ont été proposés, j'ai trouvé bon de décider, par mon décret royal du 27 juillet de cette année, l'observation des règles suivantes:

Pour chacun des ordres établis dans les Indes et dans les

îles Philippines, leurs supérieurs généraux créeront des visiteurs généraux ou réformateurs à notre choix, investis des pouvoirs nécessaires, lesquels se rendront dans ces domaines avec le salutaire dessein de rétablir, dans ces provinces éloignées, l'observance de la discipline régulière et monastique, et afin que je choisisse les sujets convenables, les supérieurs généraux de ces ordres me proposeront directement, par l'intermédiaire du bailli frai D. Julien d'Arriaga, mon secrétaire d'état et du bureau central des Indes et de la marine, sans perte de temps, et avec la réserve que demande une affaire de cette importance, pour chacun des pays qui seront indiqués, trois religieux graves, de leur ordre respectif, présentant les qualités désirables, tels en un mot qu'ils déchargent ma conscience royale par leur vertu, leur désintéressement, leur prudence, leur savoir et leur expérience, afin que ces visiteurs puissent aller sans retard remplir leurs fonctions, attendu l'urgence qu'il y a de rétablir l'observance monastique dans ces pays d'outre-mer, et de réprimer l'opposition qui s'élève contre le gouvernement dans les Indes, à cause des impressions qu'ont laissées les expulsés [1], et qui, si on ne les étouffait pas, ne cesseraient de produire dans le corps social des éléments mauvais, dont le développement aboutirait, dans un temps donné, à la plus funeste fermentation.

Chaque ordre aura quatre visiteurs, dont l'un résidera dans la capitale de chaque vice-royaume, Mexico, Santa-Fé et Lima, et le quatrième à Manille, capitale des îles Philippines; tous seront espagnols, nés dans ces royaumes, et d'une probité et désintéressement notoires.

Si l'ordre n'avait pas de couvent dans l'un de ces quatre départements, on se dispensera de créer un visiteur, sur l'avis qui sera donné au supérieur général.

Au moment où les supérieurs généraux remettront entre

[1] Il s'agit des Jésuites. (*Note du traducteur.*)

s
te
tes
ré-
t les
vents

..n nom-
nunauté,
: doctrines
rêtres sécu-
tion de leurs
.samment mo-

faire refleurir la
es opinions relâ-
! généralement re-

mes royales mains les lettres patentes qu'ils devront délivrer à ceux que je nommerai visiteurs, avec copie des instructions que je leur adresserai à cet effet, ils m'enverront aussi les listes des couvents de leur ordre qui existeraient dans mes domaines d'outre-mer, pour qu'il soit procédé en parfaite connaissance de cause et après les avertissements préalables, et que l'on voie si à cet égard il y a quelque chose à remarquer.

Comme quelques ordres et en particulier ceux de Saint-François, de la Merci et de Saint-Jean de Dieu ont déjà dans les Indes des commissaires ou vicaires généraux, ceux-ci devront nécessairement se retirer en Espagne, à l'arrivée des visiteurs, envoyés comme réformateurs, qui absorberont toute la juridiction et tous les pouvoirs dont les premiers jouissent actuellement, afin d'éviter les conflits que leur présence ne saurait manquer de faire naître; en conséquence, mes vice-rois, présidents d'Audiences, gouverneurs et autres magistrats viendront en aide aux nouveaux visiteurs, pour qu'ils soient reconnus et obéis.

Il sera absolument interdit aux mêmes visiteurs réformateurs de percevoir des droits en argent, denrées ou autrement, soit sur les couvents ou sur les corps de province, soit des religieux en particulier, attendu qu'ils doivent se contenter des frais de route ou de la redevance proportionnelle que doivent leur assurer leurs supérieurs, redevance qui sera payée d'après une répartition juste ou égale, entre toutes les provinces ou tous les couvents du district, sauf aux agents de mes caisses royales à avancer, en attendant le recouvrement de ces fonds, le nécessaire pour leur entretien et leur voyage.

Les objets de la réforme se borneront à rétablir la vie commune à l'intérieur des cloîtres et l'accomplissement des pratiques pieuses des instituts, sans en augmenter en rien l'austérité.

...nées, à la gloire du [illegible]
nous voulons rester dignes
...ues.
...x différentes fonctions. [illegible]
, et toutes manœuvres [illegible]
...ront les abus qui en sont [illegible]
...yens de les détruire radica-
...e que découlent ces [illegible]
...i troublent la paix [illegible]

...le convenable avec ses [illegible]
... réforme. [illegible]
...ux évêques [illegible]
...tration des sacrements [illegible]
..., et la [illegible]
...sions et dans les [illegible]
Les supérieurs [illegible]
...urs de se soustraire à cette
...si conforme aux canons [illegible]
...ions contenues dans la bulle
promulguée le 8 novembre
bien-aimé frère Ferdinand
...el, ni de recourir, pour
...x juges conservateurs, ou à
...rver la discipline, qui ont
...s ces pays les scandales les

...s couvents de religieuses se
...estiques et de séculiers, de
...s des villages désordonnés
...vouées à la solitude : c'est
...nande à être réformé.
...ticles qui n'ajoutent rien de
...t à la loi de leur institut res-

çus, en recommandant beaucoup la lecture de l'Écriture sainte, des saints Pères et des conciles, comme les sources pures de la vérité et de la tradition constante de la foi, en écartant toute haine, tout esprit de scandale du milieu de ceux qui doivent vivre unis dans la paix et dans la charité chrétienne, pour se recommander aux fidèles par leur douceur évangélique, en lisant dans les réfectoires la sainte Bible, pour que de cette façon la parole divine devienne familière à tous les religieux, et qu'ils arrivent à la savoir presque par cœur.

Conséquemment à ce solide enseignement, les visiteurs réformateurs introduiront l'étude de l'éloquence et de la prédication chrétienne. Les sermons se borneront donc à la morale chrétienne, pour reprendre les vices; au dogme, pour enseigner la doctrine et les principes de notre sainte religion et l'imitation des saints; et les prédicateurs en banniront les allégories et les détestables comparaisons qui ne sont point fondées sur la vérité, et enfin, tous ces vains ornements accessoires, qui se réduisent souvent à des jeux de mots vides de sens.

Les religieux se conformant à la doctrine évangélique et apostolique, non-seulement dans les chaires et dans les confessionnaux, mais encore dans leurs conversations et dans leurs discours familiers, inspireront à mes très-fidèles sujets, comme une maxime fondamentale de christianisme, le respect et l'attachement au souverain, et l'obéissance aux ministres qui en mon nom royal régissent et gouvernent ces provinces, afin de mettre un terme aux murmures et aux déclamations par lesquels les réguliers expulsés de la Compagnie cherchaient à indisposer les esprits, et il y a dans cette mission pour les religieux une obligation de conscience, non-seulement comme prêtres, mais encore comme sujets, puisque c'est par moi et par mes glorieux prédécesseurs, que la véritable croyance a été encouragée

et établie dans ces régions éloignées, à la gloire du nom espagnol, et pour montrer que nous voulons rester dignes de porter le nom de rois catholiques.

Relativement aux élections aux différentes fonctions, il faut écarter tout esprit de parti, et toutes manœuvres corruptrices ; les visiteurs examineront les abus qui existent à cet égard, pour proposer les moyens de les détruire radicalement : car c'est de leur existence que découlent ordinairement les principales divisions qui troublent la paix intérieure des cloîtres.

L'établissement de l'harmonie convenable avec les curés doit encore être un objet de la réforme, ainsi que ce qui regarde la subordination due aux évêques diocésains, en tout ce qui concerne l'administration des sacrements, la prédication de la parole divine, et la reconnaissance des statuts diocésains dans les missions et dans les doctrines dont les évêques sont chargés. Les supérieurs réguliers ne permettront pas à leurs inférieurs de se soustraire à cette reconnaissance indispensable, si conforme aux canons, à mes lois royales et aux prescriptions contenues dans la bulle *Cum nuper,* que Benoît XIV a promulguée le 8 novembre 1751, sur les instances de mon bien-aimé frère Ferdinand VI (qu'il repose dans la gloire !), ni de recourir, pour échapper à cette juridiction, aux juges conservateurs, ou à d'autres moyens propres à énerver la discipline, qui ont causé à différentes époques dans ces pays les scandales les plus graves.

Quant à la vie commune, les couvents de religieuses se remplissent également de domestiques et de séculiers, de sorte qu'ils paraissent bien plus des villages désordonnés que des cloîtres de religieuses vouées à la solitude : c'est donc là encore un point qui demande à être réformé.

Tels sont les principaux articles qui n'ajoutent rien de neuf à ce que, conformément à la loi de leur institut res-

pectif, doivent observer généralement tous les religieux sans distinction; et c'est pour cela même que leurs supérieurs généraux peuvent et doivent, usant de leur autorité, obliger et contraindre leurs moines respectifs à l'observance, au moyen de règles pratiques accommodées aux temps et à l'état des choses, qui n'altèrent en rien le caractère de leur profession, mais qui au contraire en soient comme la conséquence naturelle.

Les visiteurs réformateurs devront demander aux provinciaux, supérieurs locaux et autres personnes à leur choix attachées au service de Dieu et au mien, tous les renseignements nécessaires sur l'observance monastique, pour se trouver bien instruits des faits, et régler les choses avec ordre et connaissance : il est toujours entendu qu'ils ne feront aucun changement dans les principes, pour ne pas provoquer d'inquiétudes, et qu'ils se conformeront à leurs instructions. Qu'ils s'abstiennent aussi de faire par eux-mêmes le procès à des religieux en particulier; car tout cela, n'apportant aucun obstacle à leur visite, leur prendrait beaucoup de temps, leur attirerait des haines et les mettrait dans l'impossibilité de remplir leur mission; ils devront donc renvoyer les causes aux supérieurs respectifs.

Dans toute l'affaire de la réforme, ils doivent suivre les conseils respectifs des vice-rois et gouverneurs des Philippines, qui se trouveront munis des présentes instructions, et des métropolitains respectifs des capitales, qui seront renseignés par leurs suffragants; quant aux autres métropolitains, ils devront correspondre directement avec le vice-roi, relativement à l'objet propre de mon présent décret.

Les supérieurs généraux devront particulièrement avertir ces visiteurs réformateurs de tous les objets relatifs à la discipline intérieure, auxquels ils croiront qu'il faut porter remède, par suite des appels qui auraient été faits à leur tribunal, et ils leur recommanderont de procéder en tout de

il ne sera point douteux que ce soit par son divin plaisir et volonté.

Je répète, Monsieur, que je regrette extrêmement de ne pouvoir vous rendre le service que vous demandez; mais si je ne puis vous être utile cette fois, parce que cela ne dépend pas de moi, dans toute autre chose que vous désirerez de moi comme de la communauté, vous pouvez disposer de nous comme de vos inférieurs; car outre que nous savons que vous ne vous proposez ici autre chose que de rendre service au pays, nous avons d'avance des motifs d'attachement à votre personne, et nous voulons toujours être vos servantes.

Dieu vous garde de longues années, comme le lui demande votre servante qui s'offre à votre disposition. — Sœur Manuela de San-Francisco, ministre (ou supérieure).

Document n° 31.

Instruction du ministre comte d'Aranda pour l'expulsion des Jésuites.

Après avoir ouvert, la veille du jour fixé pour l'exécution, cette instruction jusque-là cachetée et secrète, le fonctionnaire, chargé d'exécuter nos ordres, se pénétrera bien par la réflexion des différents points qu'elle contient. Il appellera secrètement les troupes de la localité ou du voisinage, ou à leur défaut d'autres secours à son choix, procédant avec présence d'esprit, hardiesse et précaution, s'emparant, dès avant le jour, des avenues du collège ou des collèges, et à cet effet il tâchera de s'assurer lui-même, le

Document n° 30.

Lettre de la supérieure des Trinitaires à l'auteur.

Vive Jésus !

Señor Dr D. José-Ignace-Victor Eyzaguirre.

Monastère des Trinitaires, à la Conception, 15 juin 1850.

Monsieur.

Je n'ai pas répondu à votre estimable lettre du 24 avril, par D. Manuel, votre frère, parce que Monsieur me l'a seulement remise au moment de son départ, peut-être pour avoir oublié de me la remettre plus tôt. Je le fais maintenant; mais, quoique avec la satisfaction de remplir ce devoir, c'est en même temps avec le regret de ne pouvoir vous être utile en ce que vous me demandez; car, Monsieur, avec les malheurs que nous avons soufferts par-ci, et surtout avec l'émigration dans la terre des Araucans, nous avons perdu nos principaux manuscrits. J'ignore même ce qu'est devenu la Vie qu'a écrite la Mère Madeleine de la Croix, qui, j crois, sera celle à laquelle vous faites allusion dans vot lettre.

Les religieuses ne laissent pas de conserver le souve de toutes les choses remarquables qui se sont passées ch nos prédécesseurs; mais toutes éprouvent cette impressi que de pareilles choses ne doivent pas être publiées, ce qu'il plaise à Dieu de les faire connaître par l qu'il a employés en tout temps, parce que de

il ne sera point douteux que ce soit par son divin plaisir et volonté.

Je répète, Monsieur, que je regrette extrêmement de ne pouvoir vous rendre le service que vous demandez; mais si je ne puis vous être utile cette fois, parce que cela ne dépend pas de moi, dans toute autre chose que vous désirerez de moi comme de la communauté, vous pouvez disposer de nous comme de vos inférieurs; car outre que nous savons que vous ne vous proposez ici autre chose que de rendre service au pays, nous avons d'avance des motifs d'attachement à votre personne, et nous voulons toujours être vos servantes.

Dieu vous garde de longues années, comme le lui demande votre servante qui s'offre à votre disposition. — Sœur Manuela de San-Francisco, ministre (ou supérieure).



Document n° 31.

Instruction du ministre comte d'Aranda pour l'expulsion des Jésuites.

Après avoir ouvert, la veille du jour fixé pour l'exécution, cette instruction jusque-là cachetée et secrète, le fonctionnaire, chargé d'exécuter nos ordres, se pénétrera bien par la réflexion des différents points qu'elle contient. Il appellera secrètement les troupes de la localité ou du voisinage, ou à leur défaut d'autres secours à son choix, procédant avec présence d'esprit, hardiesse et précaution, s'emparant, dès avant le jour, des avenues du collége ou des colléges, et à cet effet il tâchera de s'assurer lui-même, le

jour précédent, de leur situation intérieure et extérieure, parce que cette connaissance pratique lui facilitera le moyen d'empêcher que personne entre et sorte sans son consentement et à son insu.

2° Il ne révèlera ses desseins à qui que ce soit, jusqu'à ce que le matin de bonne heure, avant l'ouverture de la porte du collège à l'heure ordinaire, il prenne les devants sous un prétexte quelconque, distribuant ses ordres pour que ses soldats ou auxiliaires s'emparent des issues à l'intérieur; car il ne permettra pas que l'on ouvre les portes de l'église, attendu qu'elle doit rester fermée tout le jour et les jours suivants, aussi long-temps que les Jésuites se trouveront à l'intérieur du collège.

3° Son premier soin sera de faire réunir tous les membres de la communauté, sans en excepter le frère cuisinier, après en avoir requis d'abord le supérieur au nom de Sa Majesté, au son de la cloche particulière servant pour les exercices intérieurs de la maison, et alors le greffier instrumentant, assisté de témoins séculiers irréprochables, lira le décret royal de bannissement et de confiscation des biens, en mentionnant expressément dans l'acte les noms et les classes de tous les Jésuites présents.

4° Il leur enjoindra de se tenir dans la salle capitulaire; il s'informera quels sont les religieux résidants dans la maison, ou passagers qui pourraient s'y trouver, et à quels collèges ces derniers appartiennent; il annotera les noms et professions des séculiers de service, qui l'habitent ou qui vont seulement y travailler dans la journée, afin de ne pas laisser sortir ceux-ci, sans une cause très-grave, tant que les autres seront dans le collège.

5° S'il y avait quelque Jésuite hors du collège, dans une autre ville ou localité non éloignée, il requerra le supérieur de lui envoyer dire de rentrer, sans autre explication, et de remettre une lettre ouverte au magistrat qui la fera parvenir

sans perte de temps, par une personne sûre, incapable de révéler ce qui se passe.

6° Il procédera successivement, après réquisition, en présence des Pères supérieur et procureur du couvent, à la saisie judiciaire des archives, papiers de toute espèce, bibliothèque commune, livres et bureaux des chambres particulières, en distinguant ceux qui appartiennent à chacun des Jésuites, et en réunissant le tout dans un ou plusieurs appartements, dont le commissaire prendra les clefs.

7° Il procédera ensuite au séquestre avec une vigilance particulière, et après avoir pris la précaution de s'assurer des clefs : il s'emparera de toutes les valeurs et de tous les objets d'importance qui pourraient s'y trouver, soit comme dépendant des rentes de l'établissement, soit à titre de dépôt.

8° Il suffira de renfermer tous les objets se trouvant dans la sacristie et dans l'église, pour que l'inventaire en soit dressé au temps voulu en présence du procureur de la maison ; car ils ne doivent pas être compris dans la remise qui, à l'intervention du procureur, du vicaire ecclésiastique ou du curé de la ville, à défaut du juge ecclésiastique, doit se faire, avec le respect et la décence requis, spécialement des vases sacrés, de manière qu'il ne se commette aucune irrévérence ni le moindre acte irreligieux ; cette remise sera constatée par un acte que signeront l'ecclésiastique et le procureur avec le magistrat délégué.

9° Il faudra apporter un soin tout particulier à ce que, nonobstant la précipitation et le nombre de tant de grandes et efficaces mesures judiciaires en un moment donné, les religieux ne manquent en aucune manière des secours les plus exacts, pour leur assurer une vie même plus commode qu'à l'ordinaire, si c'est possible ; ainsi, ils se retireront pour se reposer aux heures fixées par la règle, après que leurs lits auront été réunis dans les appartements convenables, pour que les religieux ne soient pas fort dispersés.

10° Dans les noviciats ou dans les maisons où se trouverait par hasard quelque novice, il faudra séparer immédiatement ceux qui n'auront pas encore fait leurs vœux religieux, pour que dès cet instant ils ne communiquent plus avec les autres, et les transporter dans des maisons particulières, où dans la plénitude de leur liberté et connaissant le bannissement perpétuel, prononcé contre les membres de l'ordre, ils puissent prendre le parti auquel les portera leur inclination. Le trésor royal subviendra aux besoins de ces novices, en attendant qu'ils se décident, et qu'ils fassent une déclaration qu'ils signeront de leur nom et de leur main, pour être soit réunis aux Jésuites, s'ils veulent les suivre, soit remis en liberté, au moment voulu, avec leur costume de séculiers, s'ils embrassent ce dernier parti. Le commissaire ne permettra pas qu'on les engage à prendre soit l'un soit l'autre de ces partis, pour que la décision reste uniquement et entièrement au libre choix de l'intéressé; bien entendu qu'on ne lui assignera pas de pension viagère, du moment où, connaissant la sentence du bannissement perpétuel, il trouvera à propos de rentrer dans le monde ou de se rendre dans un autre ordre religieux.

11° Dans les vingt-quatre heures, à compter de la signification du bannissement, ou encore plus tôt, on mènera directement les Jésuites du collège aux lieux de dépôt provisoires, ou aux voitures qui seront indiquées et qu'on cherchera dans la ville ou ses environs.

12° Dans cette prévision, nous signalons les transports généraux ou lieux de réunion suivants: Palma, dans l'île de Majorque, — Tarragone en Catalogne, — Teruel en Aragon, Segorbe dans le royaume de Valence, — Saint-Sébastien pour la Navarre et le Guipuscoa, — Bilbao pour la Biscaye et le Rioxa, — Burgos dans la Vieille-Castille, — Gijon dans les Asturies, — la Corogne dans la Galice, — Frejenal dans l'Estramadure, sur la frontière de l'Andalousie, —

ables, revenus et régime intérieur de la maison; cela fait, sera envoyé au point d'embarquement qui sera désigné, ur être seul, ou avec d'autres, conduit au lieu de destion de ses frères.

3° On devra retenir également les procureurs généraux rovinces d'Espagne et des Indes, pour le même terme, le même objet, et à la condition de suivre les autres.

Il peut y avoir des vieillards d'un âge très-avancé malades qu'il ne soit pas possible d'éloigner pour le nt : à leur égard, sans admettre ni fraude ni connion attendra un temps plus propice ou la fin de leur

peut aussi se trouver l'un ou l'autre que par mon ticulier on fasse retenir pour une mission quel- pour une déclaration en justice, et si pareil fait, le commissaire le respectera; mais on ne la sortie d'aucun Jésuite, en vertu d'aucun autre qu'il soit, attendu que Sa Majesté m'a personhargé de l'exécution du décret, et instruit de oyale.

t observer, en règle générale, que les procumalades ou retenus conformément aux dispositicles précédents, devront être transférés dans l'ordres qui ne suivent pas l'enseignement de et soient les moins éloignés, en les tenant communication extérieure à la disposition du pour les fins ci-dessus indiquées. Le juge era à cela d'une manière toute particulière, ra au supérieur respectif des couvents d'y son côté, afin que ses religieux n'aient pas tion avec les Jésuites détenus, mais de les le la charité religieuse, dans la certitude que

ent on a observé ces recommandations hypocrites. (*Note*

18° Ceux qui seront réunis à Bonne-Espérance devront être transportés au port de Santander, ville où il y a un collège, pour être renfermés avec les autres de la Castille.

19° Ceux de l'Estramadure seront conduits de Frejenal à Xerès de la frontière et seront dirigés, avec les autres de l'Andalousie qui se rendront dans leur propre province, au port de Santa-Maria, lieu propre à l'embarquement.

20° Chaque compartiment de voiture devra être sous la surveillance d'un commissaire spécial qui observera les religieux jusqu'à leur sortie du royaume, et les maintenir sans communication extérieure par écrit ou verbalement, dont ils seront privés du moment où commencera la mise à exécution des premières mesures, et le commissaire respectif de chaque collège leur intimera la volonté du roi à cet égard; car la moindre contravention à ce secret absolu, ce qui n'est pas croyable, sera punie d'une manière exemplaire.

21° Des navires en nombre suffisant se rendront aux ports respectifs désignés comme points d'embarquement, par suite d'ordres ultérieurs, et le commissaire spécial prendra des patrons des récépissés individuels, avec la liste nominative de tous les Jésuites embarqués, leurs noms, leur patrie, leurs classes de profession (première et seconde) et de quatrième vœu, ainsi que des frères laïques qui les accompagnent.

22° Il est observé que le procureur de tout collège doit rester, pendant le terme de deux mois, dans sa résidence respective, logé dans le couvent d'un autre ordre ou, à défaut, dans la maison d'un séculier de la confiance de l'exécuteur, pour faire des réponses exactes et donner des renseignements positifs sur toutes les questions qui lui seront présentées relativement aux biens, papiers, pièces comp-

dition, qui ne savaient pas apostasier... Beaucoup d'entre eux périrent (*Note du traducteur.*)

tables, revenus et régime intérieur de la maison; cela fait, il sera envoyé au point d'embarquement qui sera désigné, pour être seul, ou avec d'autres, conduit au lieu de destination de ses frères.

23° On devra retenir également les procureurs généraux des provinces d'Espagne et des Indes, pour le même terme, avec le même objet, et à la condition de suivre les autres.

24° Il peut y avoir des vieillards d'un âge très-avancé ou des malades qu'il ne soit pas possible d'éloigner pour le moment : à leur égard, sans admettre ni fraude ni connivence, on attendra un temps plus propice ou la fin de leur maladie [1].

25° Il peut aussi se trouver l'un ou l'autre que par mon ordre particulier on fasse retenir pour une mission quelconque ou pour une déclaration en justice, et si pareil ordre existait, le commissaire le respectera; mais on ne suspendra la sortie d'aucun Jésuite, en vertu d'aucun autre ordre, quel qu'il soit, attendu que Sa Majesté m'a personnellement chargé de l'exécution du décret, et instruit de sa volonté royale.

26° Il faut observer, en règle générale, que les procureurs âgés, malades ou retenus conformément aux dispositions des articles précédents, devront être transférés dans des couvents d'ordres qui ne suivent pas l'enseignement de la Compagnie et soient les moins éloignés, en les tenant toujours sans communication extérieure à la disposition du gouvernement pour les fins ci-dessus indiquées. Le juge exécuteur veillera à cela d'une manière toute particulière, et recommandera au supérieur respectif des couvents d'y veiller aussi de son côté, afin que ses religieux n'aient pas la moindre relation avec les Jésuites détenus, mais de les traiter avec toute la charité religieuse, dans la certitude que

[1] L'histoire dit comment on a observé ces recommandations hypocrites. (*Note du traducteur.*)

5° Dans toutes les missions que dirige la Compagnie en Amérique et aux Philippines, il sera placé provisoirement par province, au nom de Sa Majesté, un gouverneur qui soit une personne d'une probité notoire, réside au chef-lieu des missions, et veille au gouvernement des localités conformément aux lois des Indes; il sera bon d'y établir quelques espagnols, pour y amener et faciliter les échanges du commerce, en ayant soin, dans ce cas, de bien observer le mérite de chacun, suivant qu'il se distinguera.

6° Pour remplacer les Jésuites, on établira, d'une manière provisoire ou durable, des prêtres séculiers ou des religieux auxquels il sera payé un subside par Sa Majesté, pour qu'ils puissent s'installer commodément, sauf au diocésain à veiller à ce qui concerne son administration, auquel effet les vice-rois, présidents et gouverneurs transmettront les ordres convenables aux révérends archevêques et évêques.

7° Celui qui sera nommé gouverneur ou corrégidor dans une mission quelconque, sera chargé d'en tirer les Jésuites et de les diriger sur leur maison respective, en leur faisant donner l'escorte nécessaire.

8° Afin de faciliter le retour des Jésuites missionnaires qui se trouvent détachés sur des points fort éloignés, il conviendra que le provincial ou le Père qui exerce ses fonctions envoie à cet égard des ordres formels, après que l'on aura opéré l'arrestation des religieux se trouvant dans leurs collèges, tant pour que le provincial n'imagine pas de vains motifs de retard, que pour que les missionnaires eux-mêmes, se voyant privés de leur principal appui, se rendent plus exactement à l'appel; ces ordres des provinciaux ou des supérieurs immédiats devront être ouverts, et n'énoncer rien de plus que le rappel du sujet, sans mention de la mesure générale.

9° De toutes les écritures et de tous les inventaires que les circonstances exigeront, on m'enverra l'original et l'on

ne conservera qu'une copie certifiée, pour que dans les doutes et les réclamations qui pourront se présenter, il puisse en être décidé dans la forme que Sa Majesté a déterminée.

10° Lors même que des présidents ou gouverneurs subalternes seraient chargés de l'exécution de ces ordres et instructions, pour les avoir reçus soit directement, soit par l'intermédiaire du vice-roi respectif, ils devront, sans ajourner ladite exécution, rendre immédiatement compte à leur supérieur de ce qu'ils feront, pour maintenir l'harmonie et une juste subordination.

11° Comme cette mesure est générale et uniforme dans tous les domaines de Sa Majesté, et qu'elle a été prise après une mûre et sérieuse délibération, il serait inutile qu'aucun des délégués cherchât un prétexte pour ne pas exécuter l'ordre du roi; une semblable conduite serait considérée comme répréhensible, et celui qui exposerait par une semblable négligence la volonté royale à un échec, serait responsable de toutes les suites. Tout l'effort et toute l'application des fonctionnaires doivent donc tendre à ce seul but, de travailler avec vigueur, prudence et discrétion, d'assurer leur effet légitime aux ordres de Sa Majesté, de ne confier l'affaire qu'aux personnes les plus indispensables, et de faire en sorte qu'en un même jour ou à peu près, suivant les distances, ils soient remplis dans tous les colléges et maisons de la Compagnie de leur district, en ayant soin d'envoyer des ordres cachetés, avec une lettre d'avis qui recommande de ne les ouvrir que la veille du jour fixé pour l'exécution.

12° La distance ne permet pas de consulter sur la pratique : en conséquence, les vice-rois, présidents ou gouverneurs respectifs, sans s'écarter de l'esprit du décret, pourront en déterminer l'exécution dans toute l'étendue de leur ressort, par des moyens équivalents, ou ajouter les précautions qu'ils jugeront convenables, en se conduisant avec résolu-

tion et intégrité, attendu qu'il s'agit du service royal, dans une affaire où les négligences seraient graves.

13° De l'instruction que je joins aux présentes explications, et qui a été rédigée pour l'Espagne, chaque exécuteur tirera ce qui sera applicable au pays où il remplira sa mission, de manière qu'au moyen des deux pièces, et des idées qu'un même esprit inspirera à tous, on arrive à réaliser complètement l'expulsion, en conciliant les mesures de précaution à prendre et les règles à suivre, avec les procédés décents et les bons traitements dont on usera envers les membres qui se soumettront naturellement et avec résignation, sans donner motif à ce que le mécontentement du roi se manifeste d'une autre manière, ou à ce que les vice-rois, présidents, gouverneurs et corrégidors emploient la force qui serait inévitable, en cas de résistance, attendu que l'exécution de la mesure ne peut être empêchée ni retardée sous aucun prétexte. Sur tout quoi chacun, dans son commandement, avisera suivant ce qu'il trouvera opportun, sans en référer à l'Espagne, où il se contentera de faire part, après coup, de ce qu'il aura décidé.

Madrid, 1er mars 1767. — Comte d'Aranda.

Nous croyons utile de mettre sous les yeux du lecteur quelques passages de l'*Histoire des Jésuites*, par M. Crétineau Joly :

« On persuada, dit-il, d'après Léopold Ranke, on persuada à Charles III d'Espagne que les Jésuites avaient conçu le plan de mettre sur le trône, à sa place, son frère D. Louis.... On mit sous ses yeux une prétendue lettre du P. Ricci, général des Jésuites, que le duc de Choiseul est accusé d'avoir fait fabriquer, lettre par laquelle le général aurait annoncé à son correspondant qu'il avait réussi à rassembler des documents qui prouvaient incontestablement que Charles III était un enfant de l'adultère. Cette absurde invention fit une telle impression sur le roi, qu'il se laissa arracher l'ordre d'expulser les Jésuites.... De ténébreuses enquêtes furent ordonnées pour épier les démarches des Jésuites et pour encourager les délations. On prit des mesures que la discrétion espagnole pouvait seule couvrir des ombres du mystère. De tous ces dires, salariés par D'Aranda, on forma un faisceau d'accusations sans unité, et on présenta l'affaire au conseil extraordinaire assemblé. Le 29 janvier 1767, le fiscal de Castille, D. Roys de Campomanès, plaida contre eux, raconte le protestant Jean de Muller. — *Il leur fit*

un crime de l'humilité de leur extérieur, des aumônes qu'ils répandaient, des soins qu'ils donnaient aux malades et aux prisonniers; il les accusa de se servir de ces moyens pour séduire le peuple et le mettre dans leurs intérêts. La sentence du tribunal commence ainsi :

« Supposé ce qui a été dit, le Conseil extraordinaire passe à exposer son sentiment sur l'exécution du bannissement des Jésuites et sur les autres mesures qui en sont la conséquence, afin qu'il obtienne, dans l'ordre convenable, son entier et plein accomplissement.

» Si ce premier considérant a quelque chose d'étrange, les autres ne paraissent pas moins insolites. On ne touche à aucun point de l'Institut, on n'incriminé jamais la conduite ou les mœurs des Jésuites. Il est dit *qu'il sera également très-propre de faire entendre aux évêques, aux municipalités, aux chapitres et aux autres assemblées ou corps politiques du royaume, que Sa Majesté se réserve, à elle seule, la connaissance des graves motifs qui ont déterminé sa royale volonté à adopter cette juste mesure administrative, en usant de l'autorité tutélaire qui lui appartient....*

» La sentence prononce donc la peine sans énoncer le délit. Dans les habitudes de la vie, l'assertion qui cache la preuve affirme au moins le fait; ici, preuve et fait, tout est enseveli dans l'ombre. Les suppositions qui décident le Conseil extraordinaire ne sont pas justifiées, elles ne sont même pas énoncées. L'ambassadeur qui doit communiquer cette sentence au pape *a ordre très-exprès de se refuser à toute explication...* C'est seulement depuis, que le gouvernement de Ferdinand VII avoua que la Société de Jésus fut chassée à perpétuité, en vertu d'une mesure arrachée par surprise et par les menées les plus artificieuses et les plus iniques à son magnanime et pieux aïeul le roi Charles III.

D'Aranda n'admit à ses confidences que Manuel de Roda, Monino et Campomanès. Ils travaillaient, ils conféraient entre eux avec tant de mystère que les plus jeunes pages, que des enfants leur servaient de copistes, incapables qu'ils étaient de comprendre ce qu'on leur faisait transcrire. De semblables précautions furent prises afin de se disposer au coup tragique. On minuta dans le cabinet du roi les ordres adressés aux autorités espagnoles dans les deux mondes. Les ordres, signés par Charles III, contre-signés par D'Aranda, étaient munis de trois sceaux. A la seconde enveloppe on lisait : *Sous peine de mort, vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril 1767, au déclin du jour....* Le mandement du roi était impitoyable : les autorités militaires et civiles s'y conformèrent sans le comprendre. Il y eut à cette heure-là d'indicibles souffrances, d'amers regrets et de cruels outrages à l'humanité.... Mais sous les menaces et les affronts, pas un seul Jésuite ne fit entendre une plainte.

» Dans l'Amérique méridionale, les Jésuites jouissent d'une liberté illimitée sur l'esprit des peuples.... Ils pouvaient les soulever d'un mot : ce mot ne fut pas prononcé. Les Pères prévoyaient la chute du monument de civilisation qu'ils avaient élevé au Paraguay; ils avaient la force en main, cependant ils se soumirent sans exception, sans résistance, sans murmure. (*Note du traducteur.*)



Mathieu Olivera, Chilien.
Alonso Sumaeta, id.
Pedro Zaralegui, id.
Jean Nepomucène Walter, Allemand
Xavier Cevallos, montagnard [1].
Xavier Tapia, de Valence.
Xavier Lorenzo, Castillan.
Pedro Weinganter, Allemand.

DE PREMIÈRE PROFESSION.

Les PP. José Luna, Chilien.
Pedro Luis Cortès, Andalous.
José Loaisa, Chilien.
Pedro Loaisa, id.
Julien Barberan, Aragonais.
Antonio Campo, Chilien.
Juan Manuel Valentin, id.
Augustin Alava, Andalous.
Antonio Lazo, montagnard.
José Dupré, Chilien.
Guillermo Mendes, Chilien.

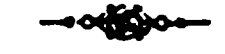
FRÈRES COADJUTEURS.

Les FF. José Torres, Chilien.
José Reyes, Allemand.
Juan Ayen, id.
Georges Heindel, id.
P. Ausmandi, Biscayen.
Manuel Naxera, Navarrois.
Juan Regle, Allemand.
Pedro Rucès, id.
José Calx, id.
Ignace Allende, Chilien.
José Vicencio, id.
Juan J. Urrusola, Biscayen.
Miguel Lisarralde, id.
Philippe Costermayer, Allemand.
Antonio Olaguer, Catalan.
Bartolomé Sanchez, Chilien.
Juan Antonio Fueros, montagnard.
Pedro Castañino, Andalous.
José Pusch, Allemand.
Georges Trans, id.
Juan Soriano, Andalous.
Juan Frigola, Catalan.
Juan Luque, Andalous.
Joachim Valdivieso, Chilien.
Augustin Ulloa, id.
Ramon Rodriguez, Castillan.
Rexis Alcalde, Chilien.
Manuel Vazquez, Castillan.
José Figueroa, Chilien.
Juan Corvalan, id.
Francisco Gallardo, Chilien.

FRÈRES NOVICES.

Les FF. Grégoire Jara, Chilien.

Les FF. Julien Valdivieso, Chilien.
Pedro Ignace Carvallo, id.
José Francisco de la Rosa, id.
José Ignace Maradona, id.
André Guzman, Allemand.
Francisco Jardin, Chilien.



Document n° 22.

Question des Indulgences accordées par des religieux.

Révérend Père provincial de la province de la Très-Sainte-Trinité du Chili,

L'illustrissime et révérendissime évêque du Chili, pays situé dans les Indes occidentales des Espagnes, a humblement exposé à notre illustrissime Père le pape Clément XIII, qu'un certain Frère mineur de la régulière Observance, ayant prêché dans son église cathédrale, a accordé une indulgence de dix-huit ans à chacun de ses auditeurs, en s'appuyant sur l'assertion erronée de Casanubius et d'autres auteurs trop faciles, qui annoncent ces indulgences apocryphes, accordées de vive voix par le Saint-Siège et révoquées maintes fois, ainsi qu'il conste amplement; mais le susdit orateur, prudemment averti par l'illustrissime évêque de la nullité de ces indulgences, ne voulut pas rétracter sa fausse concession, ni démentir l'autorité sur laquelle il s'était appuyé; et au contraire, d'autres prédicateurs, à son exemple, accordèrent dans les églises de leur ordre de pareilles indulgences de dix-huit ans. Maintenant, pour remédier à ces abus, en vertu de la commission de notre illustrissime

Père le pape Clément XIII, je vous charge, Révérend Père, d'avertir tous les religieux de cette province, et chacun d'eux en particulier, pour qu'ils ne recommencent plus à accorder ces indulgences qui sont certainement nulles, et qu'ils donnent une complète satisfaction à l'illustrissime révérendissime évêque sous ce rapport; que s'ils ne se conforment pas à ce qui est ici prescrit, ils encourront les peines que Sa Sainteté jugera à propos de leur imposer. J'ai cru de mon devoir de vous communiquer, Révérend Père, ces décisions supérieures, et de vous en recommander instamment l'exécution rigoureuse. Je suis, Révérend Père, votre très-humble serviteur. — Frai Juan Alfaro, procureur-général de l'ordre. (Suit le paraphe.)

Donné à Rome, le 24 août 1763.

Dans la ville de Santiago du Chili, le vingt-neuvième jour du mois d'août de l'an 1765, l'illustrissime señor Dr D. Manuel d'Aldai, évêque de cette sainte Eglise cathédrale, membre du conseil de Sa Majesté, mon maître, etc., a dit qu'un religieux de l'ordre Séraphique ayant, dans un sermon qu'il prêchait dans cette église cathédrale, promulgué plusieurs années d'indulgence, en vertu d'un privilège qu'il prétendait avoir été accordé à son ordre, il a lui-même rendu compte du fait à Sa Sainteté, en même temps que de la situation de cette Eglise, et par suite de la décision de notre très-saint Père Clément XIII, le très-révérend P. procureur-général de ce saint ordre a adressé une lettre au ministre R. P. provincial de ce pays, pour le prévenir de ne pas permettre que ses religieux publient de pareilles indulgences, soit dans les églises de l'ordre, soit dans les églises étrangères, attendu qu'elles sont nulles; et pour ce, a prié Son Illustrissime Seigneurie de faire remettre ladite lettre; en conséquence, elle ordonnait et a ordonné que le notaire en chef soussigné se rende au grand couvent de l'ordre Séraphique de cette ville, et remette aux

propres mains du R. P. provincial la lettre sus-mentionnée, pour qu'il la fasse observer, qu'il fasse foi de la remise et de la réponse qui sera faite, pour être du tout, en présence des témoins dont il se sera fait assister, dressé acte dans les registres des délibérations de cette audience épiscopale. Ainsi l'a réglé, mandé et signé Sa Seigneurie; ce dont je fais foi.

Document n° 84.

Rapport de Manuel de Salas. — Académie de Saint-Louis.

La connaissance des ressources qu'offrent à ce pays ses rares avantages pour faire le bonheur des habitants, et même pour contribuer, d'une manière grande et efficace, à l'opulence de la métropole, à laquelle il est onéreux, m'a toujours suggéré diverses pensées pour son bien. J'ai renoncé aux unes, parce que la raison et l'expérience m'ont prouvé qu'elles n'étaient pas opportunes; les circonstances ont dissipé les autres; plusieurs encore luttent contre les difficultés inséparables de la nouveauté. Ce en quoi je n'ai jamais trouvé de raison de douter, dont l'examen ne servit à me confirmer dans ma première opinion, c'est que le remède radical aux maux de la situation consiste dans l'enseignement des sciences naturelles. La vue de l'Europe m'affermit encore; de l'Europe qui les a embrassées avec ardeur, depuis qu'elle a reconnu que les mots valent moins que les choses, et que les choses mêmes n'ont ni durée ni grandeur, lorsqu'elles ne sont pas faites scientifiquement ou ne sont pas fondées sur la connaissance de leurs éléments; de même, l'exemple de l'Espagne, où les meilleurs écono-

mistes ne se sont livrés qu'à des travaux stériles, en mesurant les progrès de la nation sur la production de quelques articles, jusqu'à ce qu'avec l'avènement de la Maison régnante on découvrît la véritable route, et que les établissements qui rendront éternellement glorieux les noms de Philippe V et de Charles III, manifestassent la mine immense des ressources et des richesses que renfermait le royaume, tandis qu'auparavant tout était en proie aux empiriques et aux incapables. En étudiant la nature, en connaissant les choses par leurs causes et leurs principes, on a trouvé l'unique et plus court chemin de rendre les peuples heureux, en leur donnant les lumières et l'activité dont l'absence les ruinait.

Convaincu de l'insuffisance de tous les moyens employés jusqu'ici pour développer la prospérité de ce royaume, convaincu de la diminution sensible de ses premières richesses, et surtout de la population, source de toutes les autres, j'ai cru qu'il ne serait possible de lui donner cette énergie que désire la cour, que par les moyens lents, mais sûrs, qui ont conduit les autres Etats à la prospérité; j'ai cru qu'on pourrait reconquérir cette prospérité que nous rappellent la tradition, l'histoire et les monuments, en suivant les traces de ceux qui, avec moins de facilités, l'ont pourtant obtenue.

Le secret étant, et il n'y en a point d'autre, de vulgariser les connaissances qui facilitent la culture des productions propres au pays, et qui à cause de cela ont justement mérité le nom de sciences utiles, je l'ai constamment cherché. En réalité, rien ne peut mieux servir de point de ralliement pour toutes les opinions et de symbole à toutes les classes qui cherchent la vérité et le bien-être, que l'évidence même de l'une et la manière certaine d'arriver à l'autre. Puisque ce secret ne se trouve pas dans les moyens employés jusqu'ici, il convient de le chercher par d'autres méthodes qui ont

pour elles le consentement général. Les sciences spéculatives, très-nécessaires pour la conduite de l'homme, ne peuvent pas occuper tous les esprits et ne satisfont pas à toutes les nécessités. Une agriculture sans débouchés et sans principes, un simulacre d'industrie sans enseignement ni émulation, un commerce, ou pour mieux dire un mercantilisme de routine, sans calculs, combinaisons ni éléments, ont besoin, pour sortir de l'enfance et de l'ignorance, ont besoin des secours que donnent la géométrie et l'arithmétique, et faute desquels on ne voit pas, dans le Chili, ces professions s'élever au-dessus de la médiocrité, comme cela arrive à chaque pas dans toutes les parties du monde; et ainsi la prospérité publique, qui naît de celle des individus, n'avance pas d'une ligne.

Les sciences abstraites, qui exigent d'abord l'arrangement méthodique du discours, se perfectionneront par l'étude des sciences de démonstration, lorsque celles-ci auront appris à chercher dans un ordre pratique et progressif les connaissances utiles et solides dont le génie de l'homme est capable; s'il se rectifie par-là en s'accoutumant à l'exactitude dans le raisonnement; si, de cette manière, les esprits s'affranchissent de l'abus de la scholastique et de l'esprit de parti, qui, après avoir faussé le jugement, inspirent une opiniâtreté qui passe dans la société et dans les mœurs : car elles se ressentent toujours de cette futilité et de cette suffisance qui accompagnent les études de mémoire, bien différentes de la sincérité et de la modestie inséparables des hommes qui, dans leurs études, ne recherchent que la vérité, qui s'habituent à elle à force de la poursuivre, et qui fondent leurs discours les plus relevés sur des principes simples et certains. Surtout, et ceci nous touche de plus près, c'est surtout le travail méprisé, ruineux, désespéré des mines, qui doit être le plus apprécié, le plus productif, le plus encouragé, et qui ne produira jamais les résultats dont il est

susceptible, si l'art ne supplée aux avantages qu'elles présentaient lorsqu'on pouvait les exploiter à la superficie avec une multitude d'ouvriers, et si l'on ne substitue l'emploi de l'intelligence à celui de la force. Jamais les trésors que couvrent les montagnes pour les dérober à la main de l'ignorance et de l'avarice, et pour les réserver à la main de l'intelligence et du travail, ne nous donneront, malgré les nombreux indices de toutes les richesses, une juste idée de celles dont la Providence nous a doués avec prédilection. En vain nous foulons aux pieds les précieuses productions du règne minéral; les plus magnifiques ne s'obtiennent avec incertitude qu'après des fatigues opiniâtres; la plupart se cachent à notre vue bornée; la perte totale des premières et le manque de connaissances, quant à d'innombrables fossiles utiles aux arts, à la pharmacie et aux fabriques, nous privent d'objets qui suffiraient à constituer le bien-être de nations entières : il n'y a rien de plus clair; nous le savons tous, et les voyageurs, les écrivains, tous les gens qui ont le sens commun nous le rappellent.

Des régnicoles dévoués ont indiqué le remède, ont écrit, ont fait des représentations : la cour l'a voulu, vos prédécesseurs l'ont tenté, mais le tout sans résultat. La pratique aveugle, la paresse habituelle et les préjugés finissent par l'emporter, de manière que l'on peut dire de ce peuple ce que le comte Guibert disait des Allemands : « Les uns restent dans les ténèbres par cette ignorance absolue qui les prive des principes de toutes les vérités, et les autres résistent à la lumière par l'influence de leurs préjugés et l'orgueil de leurs fausses connaissances. » Au Chili, rien n'est faisable : tel est le langage de la paresse; les ordonnances, les règlements et les mesures qui nous révèlent tous les jours les sages et paternelles intentions du souverain ne suffisent pas pour dissiper les injustes défiances qui attestent notre obstination dans l'ignorance autant que notre in-

gratitude. Lorsque Vergara fonde une école de jeunes gens instruits pour améliorer le travail des mines de fer; lorsqu'à Gijon on établit un institut pour arriver à l'extraction de la houille, d'après des règles scientifiques, les mines du Chili, qui renferment les métaux les plus estimés, ne sont exploitées que par l'instinct[1]. Lorsqu'en France, suivant les dernières nouvelles publiées, on extrait le charbon des plus grandes profondeurs au moyen de la vapeur, et qu'un vil combustible mérite les études des savants, l'or n'obtient pas ici les efforts de la réflexion. Là on regarde comme une heureuse invention celle qui diminue la besogne des chevaux, et ici l'on ne pense même pas à l'adoucir pour les hommes condamnés au plus dur, au plus mortel et au plus violent travail. Cela ne doit pas étonner : ces résultats et d'autres semblables sont dus aux sciences pratiques, aussi cultivées ailleurs que négligées ici. Néanmoins, leurs avantages ont été appréciés par un grand nombre, désirés par quelques-uns, poursuivis par très-peu de personnes; et moi, par ma persévérance, mon zèle et ma hardiesse, je suis parvenu à en réaliser l'enseignement.

La publicité, qui doit être le caractère de ces établissements, est leur principal appui et la manière la plus généreuse de leur concilier l'opinion commune. Faire connaître les motifs d'agir, ce n'est pas seulement rassurer la pensée générale, c'est encore indiquer les variations qui pourront se produire, quand les motifs cesseront. Je dirai tout ce que j'ai fait, comptant sur l'indulgence que méritent les erreurs

[1] Les moulins que les Espagnols employaient pour séparer l'or et l'argent du minerai, après l'avoir tiré de la mine, et qu'ils appelaient *trapiches*, étaient à peu près faits comme ceux dont on se sert en France pour écraser des pommes. Ils étaient composés d'une auge et d'une grande pierre ronde de cinq à six pieds de diamètre creusée d'un canal circulaire et profond de dix-huit pouces. Cette pierre était percée dans le milieu pour y passer l'axe prolongé d'une roue horizontale, posée au-dessous et bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau venait frapper pour la faire tourner. Les *ingenios* étaient composés de pilons comme nos moulins à plâtre. (*Note du traducteur.*)

mêmes qui ont une bonne origine, sur les égards auxquels a droit le citoyen qui se dévoue à ces objets, et qui, connaissant les risques auxquels exposent toujours de semblables tentatives, ne craint pas de braver ces périls, en vue du bien qu'elles doivent produire. J'exposerai les moyens que j'ai pris pour organiser l'établissement et pour y exciter l'application, et de même les mesures que je médite; je dirai aussi jusqu'où vont mes espérances, et les secours qui peuvent contribuer à affermir l'établissement, ainsi que l'influence qu'il exercera sur le bonheur du pays. Tout cela est nécessaire pour montrer l'importance des nouvelles études, pour justifier mon importunité, pour servir de plan à celui qui me succèdera, et de commencement peut-être aux actes d'une Académie qui, vue dans son enfance, est petite, mais qui, si elle est entretenue, deviendra grande, et produira une foule de sujets utiles à l'Etat et à la postérité. A elle, à vous et au roi je dois l'exposé de mes idées, de ma conduite et de mes ressources; je le ferai avec simplicité et vérité.

Lorsqu'un consulat fut établi dans ce royaume, Sa Majesté me nomma syndic; et comme le soin du développement des objets de cette institution était naturellement attaché à l'emploi, je m'occupai de ce qui doit nécessairement précéder et assurer le bon succès de tous, et en rendre les effets solides, étendus et permanents, c'est-à-dire de la propagation des éléments des sciences naturelles. Je proposai les mesures que permettaient les circonstances le 1er décembre 1795. J'offris même gratuitement les modèles, les livres et les instruments que j'avais fait venir auparavant dans cette intention; et bien que j'eusse avancé les fonds, en attendant l'approbation du roi, il s'est réservé de réaliser l'idée en un temps donné. Mon ardeur ne se refroidit pas, et je ne pus me résoudre à attendre une époque qui peut-être n'arriverait pas, si l'on ne hâtait le cours ordinaire des choses. J'adressai donc, le 12 novembre 1796,

une supplique au ministère, laquelle, accueillie avec bienveillance, provoqua une ordonnance royale rendue le 24 juillet de la même année; manifestation naturelle de ces grands princes, qui, pour mettre le comble à leur gloire, ont protégé les lettres. Cette ordonnance prescrit au consulat d'établir une école d'arithmétique, de géographie et de dessin. L'administration de l'établissement me chargea de dresser le projet d'organisation, non dans le sens de ma première proposition, mais eu égard à ses ressources actuelles et à l'état de la population. On indiqua comme nécessaires mille cinq cents piastres une fois payées, et deux mille trois cent soixante-quinze piastres pour les frais annuels; le commerce ne pouvant fournir ces sommes, je conclus à exciter le corps des mineurs et la municipalité à contribuer aux frais d'un enseignement, qui est expressément recommandé au premier, dans ses règlements, et est honorable pour la seconde. Le tout fut adressé à l'administration supérieure par le consulat, qui offrit mille piastres par an. La ville promit quatre cents piastres, pour qu'il y eût des cours de langues; et le tribunal des mineurs allégua, pour ne pas concourir à l'œuvre, des raisons qui ne furent pas suffisantes dans la pensée de l'excellentissime señor marquis d'Avilès. Celui-ci admit les offres, assura, au nom du roi, sa protection à l'entreprise, et érigea l'école le 6 mars 1797, sous la dénomination d'Académie royale de Saint-Louis, en mémoire de la reine notre maîtresse. Il m'en confia la direction, avec la faculté de promouvoir et de proposer tout ce que je croirais convenable pour ses progrès, de former le règlement et le programme provisoire des études, sauf à rendre compte de tout à Sa Majesté. Permettez-moi de jeter un voile sur différents incidents (ainsi que sur leur cause) qui faillirent faire crouler tout l'édifice, qui ont éprouvé ma constance, et contribué peut-être à la fortifier, des incidents dont je ressens encore les effets.

Je représentai que si l'on attendait jusqu'à ce que l'on eût complété les fonds suffisants, et réuni toutes les conditions nécessaires pour inaugurer l'enseignement, on serait trompé dans ses espérances, comme c'est arrivé dans les différents essais qui ont été faits; que si l'on faisait verser la somme offerte par la ville, comme signe de la protection et de la volonté du gouvernement, tout le reste s'aplanirait, que je me chargerais moi-même de payer les meubles, la maison et le professeur, jusqu'à ce que Sa Majesté, comme je n'en doutais pas, ordonnât de réaliser les fonds nécessaires. Les choses furent décidées dans ce sens le 17 juin; et le 18 septembre on ouvrit une salle au public, avec cent modèles qu'on put y placer, sous la direction d'un excellent professeur italien, qui arriva à cette époque, au milieu d'une affluence inespérée de jeunes gens, dont la présence dissipa de funestes pronostics. Tout se fit sans cet apparat et cette ostentation, sûrs précurseurs d'une prochaine décadence, qui annoncent ce qui n'est pas, ou bien suppléent à la réalité.

En même temps on établit un professeur de langues qui, commençant par enseigner les grammaires latine et espagnole, préparât les auditeurs à en apprendre d'autres, aussitôt que ce serait possible, comme la chose a commencé à s'effectuer, et un professeur des premiers éléments des lettres, qui enseigne suivant la méthode adoptée à la cour et dans les résidences royales. Le manque de maîtres capables de démontrer l'arithmétique et la géométrie, m'en fit alors restreindre l'enseignement, et quoique ces branches soient l'objet principal de la nouvelle académie, je ne devais pas espérer d'en trouver pour les professer, dès l'ouverture de l'école, persuadé que le point le plus important dans ces sortes de cas, c'est de commencer, parce qu'il est difficile ou impossible de le faire, quand rien ne manque, et qu'il n'y a pas de chose complète dès son origine. On

s'installa dans une maison située vis-à-vis la mienne, parce que, parmi les rares maisons à louer qui se présentent, elle est la plus convenable, et qu'elle trouve un grand avantage dans mon intervention immédiate et fréquente. Quand ma présence deviendra moins nécessaire, on cherchera un emplacement plus au centre de la population.

L'école se maintint seize mois sur ce pied, jusqu'à ce que le maître de dessin, séduit par de vaines espérances, passa au Pérou. On lui en substitua, pendant l'espace d'un an, un autre, que des occupations incompatibles avec son cours forcèrent à se retirer. J'ai l'espoir fondé qu'il sera bien et prochainement remplacé ; en attendant, quelques amis, qu'assemblent les ressources propres à satisfaire leur inclination, continuent leurs études.

On reçut en septembre 1798 l'ordonnance royale du 31 janvier, approuvant tout ce qui avait été fait, et imposant à la corporation des mineurs la contribution annuelle de 1,000 piastres. On réunit en même temps le montant de la contribution payée par la municipalité, par le consulat, par moi. Les fonds réalisés, il ne s'agit plus que de perfectionner l'institut ; mais le manque d'un professeur de mathématiques nous força de penser seulement à disposer les choses pour l'époque où il y en aurait un, et la guerre qui rendit nécessaire dans les ports de mer la présence des trois ingénieurs que possédait le royaume, semblait dérober cette époque à nos espérances.

Une affaire plus importante attira dans cette capitale l'ingénieur ordinaire D. Augustin Marc Caballero. L'amitié que m'accorde cet officier recommandable, son amour pour les sciences, la légère gratification que j'ai pu lui assurer, celle que j'eus occasion de lui allouer encore pour la direction des travaux publics qui ressortissaient de mes fonctions (direction vacante par le décès de l'architecte D. Joachim Toesca), tout cela réuni l'engagea à se charger de

la besogne longue et ennuyeuse de l'enseignement, à partir du 1er octobre 1799. Cette circonstance me paraît un singulier bonheur, et du meilleur augure. L'exactitude et l'application extraordinaire de ce professeur, dont je suis continuellement témoin, a vaincu toutes les difficultés ; car je vois avec une joie inexprimable les enfants traiter familièrement des matières sur lesquelles nous avions à peine des notions, qui toutes imparfaites et superficielles semblaient le privilège de mystérieux charlatans, dont le caractère les a décréditées, et rendra plus difficile le rétablissement au degré d'honneur qu'elles méritent, de sciences capables d'améliorer les autres et d'enrichir le pays.

Afin d'encourager davantage ces études, je hâtai la nomination du professeur auxiliaire qui doit faire le second cours. A partir du 1er septembre 1800, ces fonctions furent remplies par le lieutenant de la milice D. José Ignace Santa-Maria. Diverses raisons me poussèrent à cette nomination. Autant il était important d'établir des conférences avec la dernière exactitude, autant il était nécessaire de les faire présider par un sujet qui joignît la capacité à la considération. Comme les occupations de l'ingénieur peuvent l'obliger à certaines absences, il faut avoir quelqu'un qui puisse alors le suppléer. Comme il peut même manquer absolument, il faut s'assurer un professeur qui puisse occuper sa place. Aux études particulières qu'il a faites, ce professeur doit joindre la méthode d'enseigner, que l'on ne peut acquérir que dans les cours publics, et pour cela il doit assister d'avance aux exercices de l'académie. Surtout, il importe de convaincre les élèves des avantages que leur procurera leur application aux sciences exactes ; et comment les apprécieront-ils, en voyant sans récompense le seul qui les a cultivées avec constance et succès?

Grâce à son aide et à mes conseils, l'enseignement se perfectionne progressivement dans toutes ses branches ; car

les autres professeurs, stimulés par le point d'honneur et par ma continuelle surveillance, font tout ce qu'ils peuvent. Déjà leurs soins s'étendent et embrassent presque tout le cercle de l'institution, de manière que non-seulement je me flatte de voir mon plan bientôt se réaliser, mais encore se développer. Les prochains examens achèveront de fixer l'opinion publique, que l'on gagne en proportion des égards et du respect qu'on lui accorde.

Il paraît bien naturel de dire que le règlement dont j'étais chargé eût dû précéder tout cela; mais ce fut impossible, et m'attacher à le faire eût entraîné de fâcheuses conséquences. L'incertitude des revenus me priva tout d'abord d'une donnée nécessaire; mon ignorance (il faut dire la vérité) dans une matière que je n'eus jamais occasion d'étudier, me réduisit à y suppléer par les conseils, la réflexion et l'expérience. La diversité d'opinions inconciliables des personnes auxquelles je m'adressai, et la difficulté de se procurer, au milieu de la guerre, des copies de statuts semblables que j'ai demandées, me condamnèrent à attendre du temps et de la pratique les lumières qui me manquaient. Je me décidai enfin à proposer quelques constitutions qui représentaient bien plus mes observations que des prescriptions réglementaires. Je m'apercevais bien que ce parti n'était pas exempt d'inconvénients; mais il était nécessaire d'intervertir l'ordre commun; et assumant la responsabilité des résultats, je cours les risques de mon essai, par dévouement à mon œuvre et encouragé par la droiture de mes intentions. En effet, faire converger vers un seul point des lignes si nombreuses et si éloignées les unes des autres, concilier des intérêts si variés, unir les esprits, dissiper les préventions, assembler tous les matériaux de ce merveilleux édifice avant de l'entreprendre, c'était la même chose qu'y renoncer. N'y ayant pas de plus grand ennemi du bien que le mieux, aspirer dès le principe à la

perfection, serait se mettre dans l'impossibilité de l'atteindre jamais. Il ne suffit pas de dicter des lois à un corps littéraire nouveau, il est indispensable de l'organiser, de lui imprimer le mouvement, de le plier aux circonstances. Rien ne pouvait se faire par les moyens ordinaires : on devait seulement parvenir à lier la pratique et la théorie, à combiner les idées nouvelles avec celles qu'il s'agit de combattre, et pour cela, on devait s'assurer l'appui des citoyens qui, à l'honneur des vérités nouvelles et des anciennes erreurs, travaillent au triomphe des unes sur les autres. On ne pourra réussir dans cette scabreuse entreprise, qu'en pratiquant avec sagacité des essais, en réitérant des tentatives qui puissent démontrer la convenance et la possibilité des mesures, avant d'imposer des règles inflexibles, dont l'application se heurterait contre des embarras que n'aurait pu prévoir la plus judicieuse théorie.

En cinq années de méditation profonde, je puis affirmer que j'ai poussé cette entreprise sur tous ses points. L'expérience que j'ai acquise et mes méditations m'encouragent à vous présenter le règlement provisoire qui me paraît convenable, et qui peut être considéré comme une preuve de ma soumission et de l'opinion où je suis, que lorsqu'il s'agit du bien public, les suggestions de l'amour-propre doivent être sacrifiées. J'y motive les principaux articles, qui, les raisons sur lesquelles ils sont fondés étant connues, pourront être modifiés, si les circonstances elles-mêmes changent. Et aussi, pour qu'on ne les regarde pas comme des conceptions arbitraires, et pour qu'en en consultant l'esprit et le but, les personnes chargées de les exécuter cherchent, en complétant les moyens indiqués, ceux que leur inspireront l'examen des choses et leur bonne volonté. J'ai rejeté ces formules sèches et hautaines, propres à une autorité qui se dispense d'égards, et si peu faites pour attirer la confiance et pour assurer la condescendance, préférant le ton per-

suasif, qui appuie tout sur la raison, et qui paraît le langage dont il faut user envers des hommes qu'il s'agit d'instruire, plutôt que les prétentions absolues d'un seul individu qui peut très-bien se tromper. Ce règlement recevra dans les mains de Votre Seigneurie la perfection qui lui manque.

J'exposerai les causes qui m'ont engagé à établir l'enseignement primaire et des cours de grammaire, sur lesquels l'amère censure s'est aussi exercée. 1° Ces rudiments étant utiles et même nécessaires, on ne doit négliger aucun moyen de multiplier et d'étendre les occasions de les acquérir. 2° C'est dans ce but que la ville supporte sa part de frais; et quoiqu'elle maintienne d'autres écoles, elle veut que celle-ci existe en sus, par la même raison qu'elle exige l'ouverture des cours d'arithmétique et de géométrie, lorsqu'il y a déjà une chaire de mathématiques. 3° Ces cours-là sont les auxiliaires du principal; sans écrire correctement, on ne pourra que mal copier les leçons; et sans la connaissance des langues, jamais on ne lira dans l'original les ouvrages de Newton, Descartes, Belidor, Schlutter, Henchel, Daubenton, Fourcroy, Linnée et Buffon. 4° Ils servent à attirer la jeunesse. Les parents et les tuteurs qui connaissent si peu les sciences naturelles, comme les avantages qu'il faut en attendre (et qui jusqu'ici n'ont vu avancer que ceux qui ont fait les études communes et ont commencé leur carrière littéraire par ces principes), permettront difficilement à leurs pupilles de mettre le pied dans un autre sentier que le sentier battu ou voisin de celui-là; il est nécessaire de faire connaître les choses, pour qu'elles puissent être désirées. 5° Le temps destiné à cet enseignement sert à l'examen du génie et de l'aptitude des enfants, pour pouvoir choisir les mieux disposés à entrer dans les cours suivants, où ils arriveront avec des notions utiles qu'ils auront déjà puisées, et avec un goût pour la science que leur inspireront la fréquentation même de la maison et la

présence des maîtres, de manière que ces premières classes seront proprement une pépinière pour les suivantes 6° C'est ainsi seulement que pourront se présenter aux nouvelles facultés, des jeunes gens exempts d'impressions ineffaçables, pernicieuses, absolument incompatibles avec celles qu'on veut et qu'on doit leur inculquer. 7° Comme toutes les heures disponibles ne peuvent être remplies, sans le risque de les fatiguer à une seule espèce d'études, il convient de les varier, sans nécessité de distraire l'attention des élèves en leur faisant chercher d'autres cours au dehors, et de leur procurer l'amusement le plus utile dans ces branches d'éducation et d'autres du même genre. 8° Une belle écriture est maintes fois le principe de la fortune de plusieurs individus qui, plus tard, font honneur aux provinces où la calligraphie est enseignée avec zèle : elle doit donc être cultivée dans un institut formé pour le bien de tous les habitants du pays, et servant non-seulement à ses élèves, mais à ceux des autres écoles, dont il excitera l'émulation, et auxquelles il offrira parfois des modèles. 9° L'exemple d'autres établissements identiques, comme ceux de Madrid, Séville, Malaga, Vergara, Ségovie et Gijon, où l'on a adopté une méthode égale pour les mêmes fins, en prouve l'utilité. 10° L'expérience m'a confirmé dans mon opinion ; car par ce moyen j'ai vu accourir à l'Académie tous ceux qu'il y a été possible d'admettre, et j'ai observé que, parmi les élèves du cours de mathématiques, les plus assidus et les plus dociles sont ceux qui ont fréquenté l'établissement à sa naissance, attirés par l'enseignement primaire. 11° Surtout, parce qu'au moment où rien de tout cela ne sera plus nécessaire, et où d'autres objets exigeront tous les fonds et tous les soins, on pourra les leur donner.

Quelques absences forcées du professeur de mathématiques ont fait durer les premiers cours, plus de temps que celui qu'on emploie dans les Académies d'Europe. Ce qui

a aussi contribué à les prolonger, c'est la persuasion où je suis que, pour maintenant, ils ne doivent pas être limités par des périodes fixes, mais réglés d'après les progrès des auditeurs, dont il convient à tout prix de faire des maîtres, que c'est leur force et non le nombre de jours d'étude qui doit déterminer l'époque des examens. Je n'ai pas adopté non plus la division des matières que comportent ailleurs ces exercices publics; si les examens roulaient sur l'arithmétique seulement, le vulgaire croirait que rien de neuf n'a été enseigné; et le premier casuiste de chiffres venu, de ceux qui résolvent machinalement quelque problème qu'ils ont trouvé dans El Dorado ou dans Corachan, s'estimerait tout aussi ou même plus instruit. C'est la conséquence du demi-savoir, et les hommes se figurent qu'ils comprennent ce qui leur est familier à la superficie, et qu'ils pénètrent tout ce qu'ils voient. On passe donc souvent à la fois des examens d'arithmétique et de géométrie, pour que les élèves aient plus de temps pour s'exercer; et parce que cette seconde branche montrera aux uns et convaincra les autres qu'il a été réellement question de nouvelles études.

Comme rien ne détourne plus de l'application que le défaut de récompenses, et comme les stimulants qui peuvent exciter l'émulation ne frappent pas immédiatement la vue, on échouait contre le même écueil qui a partout arrêté les progrès de ces sciences. Pour pousser la jeunesse, je regarde donc comme absolument nécessaires les prix qu'indique le règlement; et je ne fais que me conformer à ce qui se pratique généralement, même à Barcelone, où les concurrents sont des officiers et des cadets qui ont une solde et pour lesquels c'est un titre de recommandation que d'y avoir étudié : là, en outre, ceux qui sont agréés reçoivent des gratifications pécuniaires.

En suivant ce système, j'ai fait la pétition dont je présente l'original, pour demander qu'il soit déclaré que les progrès

dans les études et la bonne conduite sont une condition essentielle pour obtenir les emplois à vie, dont disposent les corps qui contribuent aux frais de l'établissement; par où l'on s'assure un double avantage, celui des élèves et celui des fonctions, pour lesquelles leurs lumières et leurs talents seront aussi utiles qu'ils sont nécessaires. Ma demande ne fut d'abord pas écoutée; mais aujourd'hui qu'elle est parvenue aux pieds du souverain, nous devons espérer une faveur, qui consolidera l'ouvrage qu'a commencé son esprit de bienfaisance.

Pour influer d'une manière plus immédiate et plus prompte sur l'exploitation des mines, j'ai envoyé aux différentes sociétés territoriales, la carte dont je vous présente copie, en les engageant à entretenir dans l'établissement quelques élèves, qui, en rentrant dans leurs familles, y portent des connaissances si importantes pour ces travaux, et une éducation conforme à leurs intérêts et à des occupations dont les résultats, faute de direction habile, ne compensent pas les fatigues qu'elles exigent. D'après les réponses, je ne vois pas bien éloigné le moment de réussir.

Je médite constamment sur les autres moyens de fortifier et de développer l'institut; j'en rendrai successivement compte, parce qu'il ne servirait à rien d'en parler d'avance. Il ne sera pas très-difficile d'obtenir que quelques bourses soient fondées pour des fins analogues, quand on verra que ces fins y sont mieux réalisées que dans les établissements auxquels elles sont attachées. Lorsque l'opinion publique plus prononcée pourra en apprécier l'utilité d'une manière sensible, je solliciterai quelques faveurs ou plutôt quelques dispositions pour l'Académie, non ces exemptions et ces privilèges odieux, qui n'ont servi qu'à fomenter l'indolence, mais des déclarations officielles qui contribuent à propager la lumière de toutes parts. C'est ainsi que l'Institut de Vergara a demandé que les professeurs de médecine dans

les Universités pussent faire valoir le temps qu'ils auraient passé à l'étude des mathématiques, de la physique et de la chimie, au lieu de celui qu'ils consacraient à la philosophie d'Aristote, en se fondant sur la connexion qu'ont ces sciences avec la médecine elle-même, pour les progrès directs de laquelle on a érigé des chaires spéciales de mathématiques, de physique et de chimie en France, en Angleterre, en Allemagne et en Russie. Il a demandé aussi que les études métallurgiques pussent servir aux grades en philosophie, ainsi que le conseil royal l'a décidé par son ordonnance du 15 octobre 1782; et en outre, que les mêmes grades conférés dans le séminaire, pussent également servir, à l'exemple de la faveur accordée au séminaire diocésain de Saint-Fulgence de Murcie, par l'ordonnance du 22 juillet 1783. Déjà cette ville a sollicité pour son établissement l'application de la même règle, et demandé que l'on ne reçoive pas, sans un examen préalable sur le dessin, de maîtres ès-arts qui en exigent la connaissance, excepté ceux qui ont fait leurs cours jusqu'ici, sans avoir pu l'acquérir.

Avec quelques épargnes prises sur les appointements, on a commencé à former une petite bibliothèque; nous ne sommes pas non plus dépourvus de quelques instruments et de cartes géographiques, qui serviront de noyau à un cabinet. La liste ci-jointe en fait connaître les détails. C'est encore fort minime, mais tels sont les commencements de toutes choses, et c'est sur des fondements semblables que se sont élevés les meilleurs édifices, avec de la patience et de la constance. La générosité sur laquelle je puis compter de la part des corps protecteurs achèvera de le compléter. La noblesse et les principaux habitants favoriseront de leurs libéralités un établissement auquel ils devront les résultats les plus utiles et les plus avantageux de l'éducation de leurs enfants. Ceux qui conservent de l'attachement à leur patrie et qui se trouvent établis hors d'elle, profite-

ront de l'occasion de montrer qu'ils désirent ses progrès.

Ces progrès se réaliseront certainement, si l'on enseigne la chimie et la métallurgie. Elles nous permettront non-seulement d'épurer les productions métalliques connues, et que l'on ne fait valoir qu'à tâtons, mais en les traitant d'après des procédés scientifiques, de faire entrer dans le commerce des objets qui gisent enfouis sous notre ignorance. Naples, Pugol, le Cumberland, Lemnos, l'Arabie et beaucoup d'autres pays doivent leur richesse à des semences, à des gommes, à des résines, à des terres, à des sels que nous regardons avec une indolente indifférence. Nous avons déjà pris des mesures pour faire venir des laboratoires de Madrid ou de Vergara, un professeur qui, à son arrivée, puisse trouver des élèves disposés à l'entendre une partie de l'année, et pendant l'autre partie, ils iront avec lui explorer les trésors de toute espèce que la nature a semés dans la vaste étendue d'un royaume si varié. Une seule découverte ne compenserait-elle pas toutes les fatigues et toutes les dépenses ? L'espoir qu'il lui sera permis de concevoir, dépendra de la protection du ministère. Cette persuasion nous a porté à faire donner par anticipation des notions et des leçons pour que les élèves aient déjà une idée quelconque de toutes les connaissances qui se rapportent à ces objets, de façon que l'arrivée du professeur soit plus promptement profitable. Je ne regarde pas comme très-éloigné le temps où il y aura des élèves favorisés d'une dot. Tout le monde convient de l'utilité de cette manière d'instruire la jeunesse et de la garantir des séductions qui la dissipent et la corrompent ; il ne reste plus qu'à persuader et à convaincre de l'importance de cet enseignement les personnes desquelles dépend la décision.

Il rapprochera l'établissement des conditions d'existence d'un collège, ce qui forme ma principale espérance. Les nouvelles sciences et leurs auxiliaires, bien que dirigées

vers des objets déterminés, renferment des principes qui atteignant toutes les branches d'une éducation utile, formeront de bons commerçants, d'habiles agriculteurs et de véritables mineurs (toutes professions intimement liées au bien de l'Etat), de ces hommes qui embrassent un état sans connaissances, comme de ceux qui cherchent à en acquérir plus tard, après avoir passé leur jeunesse dans des études dont ils ne tirent aucun profit par la suite, et qui, à cause de leur position et de leurs convenances, ont bien plus besoin d'une légère teinture de ces sciences-là que de la notion qui leur est restée de celles qu'ils ont cultivées, simplement parce qu'il n'y en avait pas eu d'autres auxquelles ils eussent pu s'appliquer dans leurs premières années. D'un autre côté, les jeunes gens nobles qui se destinent aux armes, y puiseront les éléments de leur profession; les propriétaires auront, pour faire valoir leurs domaines, des idées que ne fournit pas une funeste philosophie; ceux qui aimeront mieux s'appliquer aux arts libéraux ou se vouer à la marine, préféreront sans doute faire leur éducation dans une maison, où ils pourront s'instruire des objets propres à leur vocation. Ces connaissances se répandront ainsi dans toutes les professions, sans excepter celles des artisans, aussi importantes qu'arriérées.

Je ne doute pas que si l'Académie parvient par ces moyens à obtenir la considération qu'elle mérite à tous égards, on ne verra pas dédaigner d'y venir les fils des chevaliers, qui, pour surveiller leurs terres et leurs mines, ou remplir leurs fonctions hors de la capitale, se trouvent dans l'alternative soit de les garder près d'eux sans instruction, soit d'abandonner leurs affaires pour la leur procurer. Je ne serais pas étonné que le nombre de nos élèves s'accrût de jeunes gens appartenant à d'autres provinces, puisqu'avec moins de motifs, le Chili en recevait auparavant de Lima et de Buénos-Ayres. La salubrité du climat, le bon marché de

la vie, moins de luxe, les mœurs, peu d'objets de dissipation, toutes ces causes qui faisaient préférer ce pays au pays natal, subsistent comme alors et se fortifient par une éducation plus avantageuse.

Elle le deviendra bien plus encore, si, comme la chose est vraisemblable, elle permet à nos jeunes gens d'aller servir dans la péninsule. Pour aplanir cette voie, la cour les appelle aux emplois civils, elle les excite à entrer dans les escadres, elle s'est occupée avec ardeur d'établir des colléges et à former des corps militaires à cette seule fin. Comme pour profiter de ces dispositions paternelles, il est nécessaire de se présenter à un âge qui exige des soins, des dépenses, et expose à des chances auxquelles le petit nombre seul peut se soumettre, elles sont restées sans effet; mais cet effet sera obtenu par un moyen plus simple. En étudiant les mathématiques à l'Académie, et en joignant à la capacité les conditions que requiert l'organisation des ingénieurs, nos élèves pourront se présenter à l'examen, et se destiner, à leur choix, aux différentes branches de cette honorable carrière, à l'abri des dangers d'une jeunesse passée en pays étranger, loin de leurs parents. Ils pourront peut-être même remplir ces fonctions, sans s'éloigner, si l'on remet en vigueur l'article 7, 1er traité, titre IX, en faisant constater qu'au Chili ne subsistent pas les motifs qui ont obligé à suspendre l'exécution du règlement des ingénieurs. Ce corps présente encore d'autres attraits pour notre jeunesse. Tout en y restant attachés, les élèves peuvent rentrer dans leur famille, si le sort leur assigne une mission dans leur lieu natal, et d'un autre côté, ils rencontreront peu de concurrents dans leur carrière, attendu que ceux qui jouissent des moyens d'arriver à un emploi sans les labeurs de l'étude, n'y aspirent guères. Du moment où l'on aura rigoureusement égard au mérite et à l'application, ils n'auront pas besoin de ces protections, de ces relations si grandement

utiles pour faire fortune, et dont sont privés ceux qui, sortis des rangs inférieurs, n'ont point en haut des personnes qui s'intéressent à leur sort.

Ce qui concourt à nourrir en moi ces espérances, c'est celle que j'ai également de pouvoir procurer aux plus avancés les dernières leçons d'une éducation complète, c'est-à-dire de les faire voyager pour qu'ils rapportent dans leur patrie, les découvertes et les expériences que d'autres ont conquises à force de temps, de dépenses et de pénibles travaux. La multiplicité des occupations qu'entraînera la variété des études, produira infailliblement un bien considérable, en établissant ce juste équilibre, entre les classes utiles, nécessaire pour constituer une société régulière, qui ne saurait s'organiser là où, faute de débouchés, tous ceux qui se sentent quelque activité ou quelque talent, se précipitent vers la même profession, et qui, convenablement placés, ne porteraient pas le trouble dans la société. L'intelligence en désaccord avec des destinées qu'ils ont embrassées au hasard, ou au-dessous de la profession qu'ils ont choisie malgré leur incapacité, ils se découragent, et portent partout avec eux les sentiments d'un transfuge qui décrédite le parti dont il s'est séparé.

Les personnes qui, à raison d'un caractère quelconque, exercent une autorité sur les autres, auront cette supériorité que donne le savoir, et la rendront plus douce, en cherchant les moyens d'augmenter l'aisance matérielle et morale des peuples. Ceux-ci reconnaîtront dans ces efforts les véritables intentions du souverain, et se mettront en état de lui payer des impôts qu'il leur rend ensuite en protection et en sécurité. Après cela, on verra naître nécessairement les idées inséparables de la reconnaissance, et ces vertus auxquelles contribuent des sciences qui rendent l'homme modéré, véridique, exact, bon citoyen et bon sujet.

Les notions qui serviront à donner une direction avanta-

geuse aux occupations, seront plus utiles que les éléments des sciences abstraites, qui ne peuvent s'appliquer à rien et qui parfois nuiront. Quelques idées d'arpentage conviendront mieux à beaucoup de gens pour connaître les préjudices dont ils seraient victimes, qu'une légère teinture de jurisprudence, insuffisante pour défendre leurs propres droits, et seulement bonne à leur permettre d'empiéter sur ceux d'autrui.

La grandeur de ces vues et les progrès de l'Institut auquel elles s'appliquent, exigent une protection spéciale. J'espère que Votre Seigneurie et ses successeurs l'accorderont au nom de Sa Majesté, en y apportant l'attention que l'affaire réclame et mérite. Pour cela même, il convient que le directeur soit un sujet tel que le dépeint le règlement; qu'étant l'âme et le moteur de l'entreprise, il exerce une autorité vigoureuse et soutenue sur les professeurs et les autres membres, et qu'il la fasse servir à les favoriser et à mettre en toutes circonstaces leur mérite en relief. Le choix de ce fonctionnaire sera toujours le plus difficile et le plus digne de réflexion. Je suis parfaitement convaincu que l'issue de toutes les affaires et le maintien des établissements les mieux organisés, et généralement de toutes choses, dépend bien plus de la capacité de la personne qui se trouve à leur tête, que des règles les plus justes et les mieux combinées. Comme l'autorité persuade mieux la majorité des hommes que la raison, et qu'ils prennent toujours plus d'attention à ce qui est dit qu'à ce qui est prouvé, il sera toujours opportun que cette mission soit confiée à un personnage marquant, au moins en attendant l'érection de l'école des mines, qui, d'après le règlement, doit être confiée au directeur général de l'Institut.

« C'est pour cela que j'ai tâché de faire en sorte que tous les maîtres employés dans la maison réunissent en eux des qualités qui les recommandent et les fassent écou-

ter avec attention; car l'on ne respecte jamais entièrement celui que l'on regarde comme son inférieur, sous un rapport quelconque, et chez lequel l'orgueil trouve une brèche pour pénétrer. J'ai cherché surtout à ennoblir le ministère de l'enseignement, qui mérite d'obtenir la plus grande considération et doit tenir le premier rang dans l'estime publique : la décadence de ce ministère lui-même influe tant sur celle des sciences ! Ceux qui en les propageant sont les instruments du bien-être des peuples, du développement de leur richesse et de leur population, et servent ainsi l'Etat, dont les forces reposent sur ces bases, et l'excitent à donner à la science l'illustration qu'il accorde à la vertu, à la valeur et au pouvoir, sont certainement dignes de plus d'estime qu'on ne leur en accorde d'ordinaire. Toute la politique des nations qui prétendent nous dépasser, a été celle-ci : honorer les sciences, particulièrement celles qui améliorent les professions lucratives, dans la conviction que celui-là mérite le nom de sage, qui se consacre au bien et au soulagement des hommes.

Telles sont les idées, telles sont les combinaisons que je me suis proposées. Tout n'est pas exécutable d'un coup, mais tout se fera successivement. L'ensemble forme un plan dont on ira réalisant les parties, à mesure que se présenteront ces heureuses circonstances, qui ne manquent jamais, si l'on sait les attendre avec zèle et bonne volonté; ce plan pourra se modifier dans quelques détails; il ne sera peut-être pas embrassé dans toute la plénitude désirable, mais au moins le but sera atteint, et les choses sont déjà assez avancées, pour que l'on n'ait pas à regretter ses peines.

Je confesse ingénument que les soucis que me coûte l'entreprise me l'aurait fait abandonner, si je n'avais présents à la vue les exemples de difficultés égales, qu'a surmontées la constance de génies supérieurs sans doute, et assez puissamment soutenus pour pouvoir résister aux Aris-

tarques qui, non contents de leur ignorance, prêchent la paresse; mais la perspective des résultats utiles qu'elle doit nécessairement amener m'a encouragé.

Ce n'est pas l'espoir de la récompense qui me soutient; car je suis certain que celle que l'on donne à ce genre de travaux, est sûre mais tardive, et elle ne peut être immédiate que par la satisfaction de se sentir l'auteur d'un grand bien. D'autre part, l'intérêt d'une classe quelconque rabaissera toujours le service que je veux rendre, et les résultats seront certainement inférieurs à ceux que produiront les mêmes efforts appliqués à d'autres objets. J'aspire uniquement à ce que l'on me permette d'achever un ouvrage dont l'importance est incalculable. Sans doute le roi continuera à accorder sa protection, jamais aussi nécessaire et aussi utilement employée, si Votre Seigneurie, qui le représente dignement, patronne les sciences qui peuvent influer le plus sur les progrès du pays qu'elle gouverne, en enracinant ainsi dans ses habitants la reconnaissance et la gratitude envers le souverain.

Que Notre-Seigneur garde Votre Seigneurie un grand nombre d'années.

Santiago du Chili, 10 avril 1801. — Manuel de Salas. — A l'illustrissime seigneur président D. José de Santiago Concha.



Document n° 85.

Lettre du P. Garcia à la Mère prieure Josefa de Saint-Ignace.

Madame, je me réjouis des progrès de votre maison comme établissement religieux et de la nomination d'une

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] des anges [illegible] vous ren[illegible]

Document n° 86.

Dédicace de l'église du béguinage de Sainte-Rose, par le P. Ignace Garcia.

Toute la ville s'émut dans l'attente d'un pareil jour de fête, à la célébration duquel tous prenaient part; le petit nombre par la seule admiration, mais presque tout le monde par la contribution à la dépense. Les uns se réunissaient pour orner les saints qui devaient figurer dans la procession, les autres pour revêtir les anges qui devaient y faire descendre le ciel; ceux-ci pour tapisser les rues que devait parcourir le cortège, ceux-là pour arranger l'église qu'il s'agissait de dédier, et presque tous concouraient par leurs offrandes à couvrir les frais nécessaires pour une si magnifique solennité. Tous manifestaient de cette sorte l'amour et la vénération que leur inspirait la vertu du P. Ignace; et si l'héroïsme de ses exemples produisait sur ceux qui n'assistaient qu'au spectacle de sa vie extérieure, un effet tel qu'ils offraient à sa voix sans difficulté leurs objets les plus précieux et les plus riches, dès qu'ils étaient nécessaires à la solennité, les témoignages que ceux qui pouvaient l'observer de plus près, donnèrent en ce jour, de la profonde et respectueuse estime dont ils entouraient sa vertu, furent encore plus éclatants. Ses confrères les Jésuites mirent à la disposition du Père Ignace, le beau temple du grand collège de Saint-Michel, comme point de départ de la procession; ils offrirent tous les membres de la communauté, pour y assister, et tous les objets qui embellissent leur église, pour rendre le culte de ce jour plus riche et plus pompeux.

Le jour arrivé, et tous les saints placés dans le temple à

leur endroit respectif, on donna le signal qui annonçait le commencement de la fête : ce fut le coup de midi que sonna la grosse cloche de notre église ; et comme si la joie avait attendu ce signal pour prendre son vif et bruyant essor, l'écho en retentit à travers les airs sur une foule de sonneries qui battirent à toute volée sur la petite place de la Compagnie; le bronze à son tour fit entendre sa voix, accompagnée des sons de toutes les cloches de la ville, et le bruit s'accrut sans cesse pour réveiller la dévotion. A tous ces pieux accents d'allégresse se joignit le retentissement des caisses et des clairons, dont le concert allait jeter l'alarme dans les enfers, pour en augmenter les tourments, et exciter les transports du peuple. Le tumulte de l'air s'apaisa pour laisser la terre exhaler à son tour sa joie. Elle lança une infinité de pétards, qui, l'ébranlant jusque dans ses entrailles, plongèrent l'abîme infernal dans une plus sombre inquiétude, et annoncèrent à l'empyrée qu'elle avait rempli son devoir. On en vit s'échapper aussi une quantité innombrable de feux légers, qui s'élevèrent dans les régions aériennes, y répandirent, à la face du soleil, de brillantes étoiles, et réunirent ainsi, pour la célébration de la fête, les merveilles du jour et de la nuit. Puis le branlement général des cloches recommença avec une ardeur propre sans doute à manifester une si grande joie, mais inutile pour l'appel des fidèles, qui déjà depuis des heures remplissaient notre église; aussi lorsqu'il fallut ordonner la marche de la procession, chaque pas fut un triomphe que la politesse dut remporter sur la dévotion. Les magistrats et les membres de la noblesse s'assemblèrent pour relever l'appareil du cortége, qui se dirigea et se développa dans le même désordre, à travers les rues qui aboutissaient au béguinage de la glorieuse sainte Rose. Elles étaient élégamment ornées de tapis et de pièces de toile, suivant les facultés des habitants; le sol avait l'air d'un jardin, où,

sans le travail de la culture, abondaient les produits aux plus délicieuses odeurs ; car, par une ingénieuse combinaison, les fleurs les plus odoriférantes prirent part à la fête des Roses. Tout étant ainsi disposé, la procession commença à marcher. On voyait en avant la principale noblesse de cette ville, suivant son propre attrait, mais aussi se rendant à l'aimable invitation que lui avait adressée l'habile señor D. Antonio Andia Irarrazaval, marquis de La Pica et seigneur d'Almenar. Tous portaient à la main des cierges allumés, très-propres à faire éclater leur dévotion, mais inutiles pour rehausser leur éclat ; car la richesse de leur toilette ne pouvait, paraît-il, offrir plus de magnificence. Cette partie du cortége était fermée par le seigneur marquis, portant à la main un étendard en riche brocard, suspendu à une belle croix d'argent massif, et avec infiniment de raison, car il portait dans son propre cœur le *non plus ultra* d'amour et de vénération pour les Filles de la glorieuse sainte Rose.

Suivait ensuite le pensionnat de Saint-Xavier, dont les élèves, formant toute la gloire de l'établissement, que le P. Ignace avait dirigé à une autre époque, montrèrent par leur concours leur reconnaissance de son enseignement. Ils marchaient, montrant tous dans leur tenue une singulière modestie, d'autant plus admirable, qu'à leur âge ce n'eût pas été un grand défaut. que de s'écarter un peu de la modération. Ils étaient conduits par leur recteur seul, qui était alors le P. Miguel d'Ureta, sujet de ceux que le monde produit à de longs intervalles, et dont la vie brille comme un rayon à l'horizon de l'histoire, car à peine sont-ils nés qu'ils disparaissent. Il allait plein d'un recueillement modeste, mais non austère, profond, mais doux; et c'est ainsi qu'à son exemple ces jeunes gens, présentant une réunion d'élégants cavaliers, auraient pu passer pour un cortége de fervents novices.

Après cette brillante jeunesse venait l'apôtre des Indes, François Xavier, patron de ce collège, et comme le dernier de cette colonne, il en était le plus grand personnage[1]. Il était vêtu en pélerin, d'une soutane de fin velours noir, qui, bordée d'un parement d'or, permit à la piété d'en embellir les contours, comme d'une plate-bande de belles fleurs d'or et d'argent. Une ceinture de fine broderie en or la serrait. Elle devait être couverte de riches pierreries, mais l'ordre du P. Ignace restreignit ces témoignages de dévotion; il avait insisté pour qu'on n'enrichît pas davantage le costume du saint. A la ceinture pendait un chapelet à grains d'or massif, dont relevait encore la valeur inappréciable une croix en cristal qui renfermait l'instrument de notre rédemption; quoiqu'elle fût toute parsemée de beaux brillants, le bois qui lui servait de matière était encore infiniment plus coûteux que les pierres qui en formaient l'ornement. Il portait sur la poitrine une esclavine de brocard de mousse, et des deux côtés ces coquillages qui, indices de leur pauvreté chez les pélerins, étaient, sur la statue du saint, une preuve de richesse par leur matière et leur travail. La tête était couverte d'un chapeau si richement brodé, que c'eût plutôt été un poids qu'un objet utile, si son possesseur avait été ce jour-là capable de sentiment. Il avait à la main un bourdon d'argent précieusement ouvré, au bout duquel était attachée une calebasse en cristal; c'est l'espèce de gourde dans laquelle les pélerins portent de quoi étancher leur soif; mais notre saint la portait pleine de riches parfums, dont l'odeur se répandait, par suite du mouvement qu'imprimait à la statue la marche des porteurs. Les brancards, quoique en bois, étaient embellis par un travail considérable; et, pour l'effet, s'ils n'étaient pas fabriqués en riches métaux, ils présentaient des détails, des sculptures,

[1] Littéralement : « Et comme le dernier de cette colonne, *c'était aussi pour le goût le meilleur dessert*... » (*Note du traducteur*.)

des fleurs, qui dans la réalité formaient au patron vénéré un ornement non moins riche qu'agréable.

Venait ensuite l'ordre illustre de la Compagnie de Jésus, dont les religieux, avec leurs cierges à la main, bien que pénétrés de leur recueillement naturel, formaient deux longues files de lumière et de splendeur. Ils allaient vêtus de blancs surplis qui figuraient la neige dont la société, pareille à l'Etna, cachait le feu qui animait tous ses membres, fils du grand Ignace; néanmoins le feu de ce volcan s'échappait par ces pâles lumières, de sorte que tout ce que ne laissait qu'entrevoir l'éclat de leurs yeux, révélait au peuple le caractère de leur modestie. Parmi eux tenait sa place le Père Ignace, une place distinguée à cause de l'empressement avec lequel les autres religieux rendaient hommage à l'âge et au mérite; il marchait tout absorbé, offrant à Dieu tout ce culte, à la vierge de Pastoriza ces solennités, et à sa chère et glorieuse sainte Rose la célébration de cette fête.

La statue de saint Ignace, notre père, fermait cette partie du cortège. Revêtu de l'habit sacerdotal, il était porté sur des brancards d'argent, aussi coûteux par les centaines de marcs qui en composaient la matière, que par la délicatesse du travail qui en rehaussait le prix. Des ornements sacrés (ceci paraît une exagération) dont la valeur devait se compter par milliers de marcs, la chasuble seule portait une grande partie des trésors de l'Orient, mais si bien disposés, que s'ils étaient dignes du saint par le prix, ils l'étaient certainement aussi par l'art. Elle était d'un brocard très-fin, que le goût avait choisi de couleur de nacre, pour faire mieux ressortir la blancheur des perles et l'or des pierres précieuses. On en voyait le devant tout brodé de diamants et de perles, dessinant un jardin où tant de fleurs magnifiques ne manquaient que du parfum, pour se faire reconnaître pour des lis. Dans la partie supérieure de ce jardin, le doux et toujours riche nom de Jésus était brodé

en perles et en diamants choisis entre mille, pour lui faire rendre ainsi hommage même par la cupidité de l'avare. Enfin la poitrine d'Ignace était si richement émaillée, que l'image pouvait se vanter d'imiter le soin avec lequel le modèle vivant a toujours cultivé dans son âme un jardin où pût se complaire Jésus. La partie qui tombait sur l'épaule figurait un beau palmier, dont le tronc, les feuilles et le fruit étaient également en pierres fines et en riches perles; mais, par une pieuse industrie, la tendre dévotion de celui qui a conçu l'ornement, a placé sur l'épaule cet emblême du palmier, parce que l'humilité d'Ignace secouait toujours de ses épaules les insignes du triomphe. A l'une de ses mains, il portait le nom de Jésus brodé de la même manière, donnant ainsi à connaître que, chez lui, toutes ses affections et toutes ses opérations n'avaient point d'autre but que la gloire de Jésus; et dans l'autre flottait un drapeau d'argent avec bannière d'étoffe glacée, qui servait dans cette circonstance, comme toujours, de guidon aux dévots qui voulaient honorer le saint.

Suivait ensuite le clergé, dans les rangs duquel occupait beaucoup de place la noblesse de cette capitale et la sagesse qui s'acquiert dans les labeurs de la tâche monastique. Ils allaient tous portant à la main des flambeaux, graves, modestes et magnifiques; car la neige de leurs riches surplis, dont ils s'étaient revêtus pour relever leur participation à la cérémonie, se mariait avec les bords élégants de leurs robes noires. Tous accompagnaient l'admirable statue de Notre-Dame de Pastoriza, qui, placée sur des brancards d'argent éclatant, couronnait un si brillant cortège. Ces brancards étaient dus à un effort de la richesse; car la valeur du travail rehaussait le prix de la matière. Les vêtements de la statue étaient une image des ornements qui embellissent cette Reine dans le ciel. Sa richesse démentait le nom de bergère[1], parce

[1] *Pastoriza*, diminutif de *pastora*, bergère. (*Note du traducteur.*)

que l'amour du troupeau a abandonné ses trésors les plus précieux pour mieux l'orner. L'ensemble du costume qui la couvrait étincelait de ces fleurs qui se cueillent dans les champs de Neptune et dans les prés de l'Orient. Leur rareté attirait sans doute la plus grande admiration, mais l'esprit avait encore grand'affaire à observer l'art avec lequel elles avaient été travaillées, à l'imitation d'une toile naturelle, ôtée du métier avec une chaîne de perles et une trame de diamants.

A la suite de cette Reine s'avançait le chapitre ecclésiastique avec tous ses prébendés et ses chanoines éclairant le Saint-Sacrement, et bien que leur nombre, matériellement non excessif, ne fût pas tel qu'il devait être pour le cortège d'un si grand Roi, il acquérait moralement une haute valeur par la gravité, la modestie, le recueillement de si illustres personnages, et réunis, ils représentaient dignement comme une constellation d'astres précurseurs de l'apparition du divin Soleil. Mais pour donner un juste et dernier complément à cette cour composée de vieillards et de jeunes gens, ces hommes vénérables reçurent au milieu d'eux, douze enfants vêtus en anges avec une telle richesse et une telle industrie, que si on ne les avait connus comme fils de la cité, on les aurait regardés comme descendus du ciel, aux prières du P. Ignace, pour la célébration de sa fête. Toute amplification sur leur grâce ne serait qu'une faible description de leur beauté ; car la nature et l'art y avaient également contribué, d'après le choix des personnes qui avaient déterminé leur mise. C'étaient les principales dames de cette ville, qui poussées par quelques préjugés propres au pays, et excitées par les encouragements du P. Ignace, conçurent une sainte émulation, dont le résultat fut une merveille de richesse et un prodige de beauté.

Elles choisirent pour la circonstance des enfants, dont la figure ne démentant pas le type angélique, pût être l'ex-

pression vivante de la beauté d'un pur esprit, pour que le sujet lui-même coopérât à la splendeur que leur zèle voulait assurer au costume. Il fut fait de ce que l'art travaille de plus riche et de plus exquis; car si tout ce qu'il y a de plus fin, en fait de dentelles, de toiles chères, de riches parements et de galons, était la partie la moins importante, l'éclat des bijoux et la valeur des perles n'en constituaient pas non plus la partie la plus précieuse, en comparaison de l'art avec lequel le goût les avait placés et la dévotion les avait disposés. Enfin, ces enfants paraissaient des anges du ciel; et s'ils ne volaient pas, ce n'était pas faute d'ailes, mais parce qu'ils étaient accablés sous le poids de tant de richesses, dont il est nécessaire même aux plus spirituels d'abandonner l'embarras, pour s'élever dans le monde des intelligences. L'un d'eux donna le signal de la marche, en récitant un passage poétique, où il saluait la Reine des anges, en lui faisant connaître le nouvel établissement que la dévotion lui avait érigé, et ce nouveau temple destiné à être un jardin mystique, mais aussi une campagne où dans sa tendre sollicitude, elle pourrait exercer son office de soigneuse bergère.

Après cette pieuse petite harangue, les douze enfants prirent dans leurs mains de riches corbeilles d'argent, où se trouvait un mobile parterre de fleurs dorées. Ils les jetaient par le chemin que parcourait le Saint-Sacrement, et par ces offrandes fleuries de leur dévouement, ils traçaient à leur Maître une route convenable pour le mener aux roses. Il y avançait, reposant comme en son centre dans un superbe ostensoir que portait le señor docteur D. José Pizarro, trésorier de cette sainte église cathédrale. Il se trouvait sous un dais de riche brocard, dont les colonnes en argent étaient soutenues par des chevaliers distingués de la ville, invités par son illustre municipalité; derrière marchaient les membres du conseil, qui, bien que toujours dis-

posés aux cérémonies religieuses, se considérèrent cette fois comme obligés à prendre part à la célébration de la fête, parce que le P. Ignace l'avait créée. La procession était fermée par l'Audience royale, accompagnée de l'excellentissime président, le señor D. José Manso de Velazco, aujourd'hui très-digne vice-roi du Pérou ; et sa présence doit bien faire comprendre la force de l'impulsion que lui avait communiquée l'invitation du respectable P. Ignace; car ce haut tribunal ressemble à cette déesse qui rarement accepte des hommages et en rend plus rarement encore.

C'est ainsi que chemina ce magnifique et pieux cortège, par les rues qui de notre église se dirigent au béguinage de la glorieuse sainte Rose, sous les arcs-de-triomphe innombrables que la piété avait élevés sur le parcours. Du béguinage sortit une autre procession pour recevoir celle qui s'y rendait. Elle se composait de l'ordre illustre des Dominicains, dont la prudence en ce jour unit sa dévotion à celle de la Compagnie, pour que le monde achève de se convaincre que la diversité d'opinions n'amène point chez leurs membres une divergence de volontés, surtout lorsqu'une des filles chéries du glorieux saint Dominique de Guzman avait eu une si grande part à l'établissement du culte de la sainte : c'est pourquoi l'abstention des Prêcheurs eût été la preuve d'un dédain aussi singulier, que leur concours fut apprécié par notre reconnaissance.

Ils venaient tous, un beau cierge allumé en main, lumière inutile! car chacun d'eux, comme enfant d'un tel père, paraissait une étoile brillant au ciel formé autour de la glorieuse sainte Rose. Cette patronne du monde américain était portée sur des brancards en or fin, dont la valeur ne se décrit pas, attendu que lors même qu'on pourrait l'élever très-haut, son prix serait toujours un faible tribut à celle qui est la maîtresse et la reine du Pérou. Son manteau resplendissait, au milieu de l'éclat des bijoux dont

à était ornée, comme un soleil dont les feux sen
produire les perles en abondance, en guise de
lumière. Sa couronne ressemblait à une constellation
ante, dont les lueurs, ainsi que les étoiles du ma
noncaient l'aurore prochaine dans le voisinage de
radieuse. Ainsi s'avança la glorieuse sainte Rose
pieuse escorte jusqu'à un bout de rue, où devait a
cortège qui accompagnait Notre-Dame de Pastora
divin Sacrement. Elle s'y arrêta ; mais la musi
Dominicains, composée sinon de notes harmonieu
pussent flatter l'oreille, du moins d'accords qui
exciter la dévotion, n'interrompit pas ses accents, e
tonnèrent le *Te Deum laudamus.*

Ils restèrent là jusqu'à ce qu'arrivât notre pro
dont le génie fit passer en avant les hommes. Le
passa ensuite avec son patron, l'apôtre des Indes ;
des Jésuites passa aussi avec son fondateur, saint Ig
Loyola, qui semble sans doute qu'en qualité d'hôte
de cette maison, dont la glorieuse sainte Rose était
[illegible] [illegible] occuper un rang plus distingué dans
[illegible] mais comme cavalier, [illegible] la courtoisie fut
[illegible] avec la sainteté, il savait l'honneur qu
[illegible] à une dame, et en conséquence il précéda l
pour se mêler au cortège de l'illustre vierge. Ell
ensuite avec sa pieuse escorte, qui, unissant sa vo
musique de la cathédrale, poursuivit le même hym
tonnant les louanges de Dieu, pour la terreur de l'e
dévotion de la terre et la joie des cieux. Ainsi con
tous arrivèrent à l'église de destination, en avant de
s'élevait une haute porte triomphale carrée, sinon
[illegible] par l'art, au moins digne d'admiration pa
richesse, car elle se composait de toiles fines, de gal
[illegible], de belles lames et de magnifiques objets en
La procession passa sous cette porte, ne présentant d

l'ordre dans lequel elle s'était maintenue jusqu'à ce moment, parce que la dévotion d'une multitude confuse ne lui permettait pas de témoigner aux personnes, le respect auquel leur donnait droit leur caractère. La confusion augmenta avec le bruit que fit naître le tumulte, lorsque de quelques nuages qui embellissaient la porte, s'échappèrent une multitude d'oiseaux qui prirent leur libre essor, pour fêter l'arrivée de celle qui est la reine des oiseaux et la maîtresse des vents; mais, dans ce trouble et cette presse, il n'arriva que le malheur ordinaire en pareils cas; car la vivacité conserva de la modération, et l'empressement conserva de la politesse, dans ces mouvements tumultueux qui résultaient de la piété plus que du désordre.

Les saints entrèrent dans l'église; et lorsqu'ils furent placés dans leur endroit respectif, le Saint-Sacrement prit aussi sa place. C'était le riche tabernacle du maître-autel, tout couvert et resplendissant de lumières, qui, en se reflétant, semblaient multiplier la magnificence du tabernacle, dont l'éclat semblait encore rehaussé par les ornements des saints qui visitèrent cette église dans cette journée. Les magistrats et les communautés occupèrent aussi respectivement leurs siéges, et le chant des vêpres commença par une psalmodie régulière, que continua confusément la multitude qui se trouvait si pressée dans l'église, qu'elle finit par ne plus penser qu'à se soustraire aux dangers qu'entraînent de semblables cohues. Après quoi, le soir se passa en cantiques et en transports, par lesquels le peuple bénissait Dieu des faveurs dont il honorait sa ville. La nuit s'écoula dans le même enthousiasme, au milieu du bruit des cloches qui faisaient entendre leurs voix, et à la lueur de feux de joie allumés de toutes parts; et le jour suivant, le temple vit se dire à son autel la première messe, à laquelle assistèrent les mêmes magistrats, les religieux et les nobles de la ville.

Le P. Ignace y prêcha avec son éloquence naturelle; et

si en toutes circonstances il exhalait le feu de son zèle, ce jour-là il épuisa tous les trésors de sa ferveur. Il exhort aussi vivement que possible à la dévotion envers Notre-Dame de Pastoriza, dont l'amour devait amener l'affluenc des fidèles à ce sanctuaire, où tous ceux qui se mettraien avec confiance sous son patronage pouvaient se promettr sûrement le secours de sa protection. C'est à la fin de l messe que prêcha le P. Ignace; et si son discours ne diverti pas les curieux, il toucha, par l'ardeur de sa charité, a moins les dévots et même les curieux. Ainsi se termina cett fête, dans la célébration de laquelle le pieux respect, don tous entouraient le P. Ignace, trouva le moyen de satisfaire l'inclination de leur cœur; et lui, de son côté, connaissant la sincérité de cette bienveillance, y répondit pa tous les moyens que put imaginer la grandeur de sa reconnaissance : non-seulement il alla remercier en personne tou ceux qui avaient coopéré à la solennité, en leur réitéran l'expression de sa gratitude pour leur aimable concours mais ne se contentant pas de cette politesse (récompens suffisante dans la pensée de ceux à qui elle était faite), il implorait continuellement la bonté divine, pour qu'elle répandît les trésors infinis de sa providence sur ces âmes qui avaient ainsi concouru aux pompes du culte de Sa Majesté. On voit dans ses notes, où il inscrivait les noms des personnes qui contribuèrent aux entreprises de son zèle en cette circonstance comme en d'autres, qu'il offrait pour elles soit des prières, soit des sacrifices, soit des mortifications et des pénitences, au moyen desquelles il rendait pour ainsi dire garante de sa reconnaissance, une Providence qui venait toujours à son secours, et dont le crédit devait rassurer le bienfaiteur bien plus que tous les sentiments de gratitude de l'humble prêtre.

Document n° 37.

Lettre du P. Garcia aux religieuses de Sainte-Rose. — Lettre du P. Zevallos aux mêmes.

Mères fondatrices très-estimées en Jésus-Christ,

J'ai vu, j'ai invoqué de toute mon âme, de toute ma tendresse, de tout mon cœur, la magnifique image de ma si chère sainte Rose. Je sais bien qu'elle a le pouvoir de me soulager en cette pénible agonie où je me trouve; mais je ne veux demander et vous laisser demander pour moi que ce qui sera de la volonté de mon adorable et adoré Seigneur Jésus. Où que je me trouve, je ferai tout ce que je pourrai pour vous, Révérendes Mères, comme je l'ai fait jusqu'ici dans le temps de ma vie mortelle. Je vous prie en charité de supplier sainte Rose qu'elle m'aide à aller voir bientôt le souverain Bien, vers lequel soupire mon âme altérée. Adieu, Mères!

Santiago, septembre, sept heures et demie du soir. Et ne pouvant signer, je prie le P. Xavier Zevallos de signer pour moi. — Ignace Garcia.

Très-révérende Mère fondatrice,

Profitant de l'occasion que m'offre l'ordre de mon vénéré P. Ignace Garcia, je prends la liberté de me mettre ici à la disposition de Votre Révérence, en faisant remettre entre vos mains la lettre ci-jointe, qu'à genoux et appuyé sur le bord de son pauvre lit, j'ai écrite sous la dictée du révérend Père, sur le premier papier que j'ai ramassé à la hâte sur la table; et pour me conformer plus scrupuleuse-

ment à l'obéissance que je dois au révérend Père, je l'inclus dans la présente, sans vouloir rien changer, fût-ce un iota, aux phrases que j'ai écrites en sa présence. Les révérendes Mères y reconnaîtront la véritable affection que ce saint homme leur portait en Jésus-Christ, avec la haute perfection de cette âme fervente qui se révèle au moins quelque peu dans la répétition de ces expressions ardentes, qui s'échappent à son insu d'un cœur embrasé de l'amour du divin Maître.

Ce fut un spectacle digne d'être vu et d'être admiré, que la tendre dévotion avec laquelle il tint embrassée la sainte image que vous avez bien voulu lui faire parvenir, et après s'être entretenu plus d'un quart-d'heure, au fond de son âme, dans un colloque silencieux avec la sainte, il s'écria tout-à-coup : « Où ai-je mérité une si haute visite? Qu'on place la sainte image avec le plus grand respect. » Mais notre douleur est qu'il ne veut ni demander, ni laisser demander par les autres sa guérison à Notre-Seigneur, et je crains que les désirs ardents avec lesquels il a toujours vécu, et qui ces jours derniers ont pris une force extraordinaire, de se réunir au centre de ses affections, ne rendent nos prières inutiles. Néanmoins, je n'ai pas l'intention de cesser les miennes; je me propose au contraire de porter demain la sainte image à l'autel où je dois célébrer et dire une messe votive en l'honneur de la sainte, dont la puissante intercession procurera, s'il plaît à Dieu, le puissant remède que nous devons attendre de sa compassion, surtout, par le concours des ferventes prières de Vos Révérences, dont je demande à Notre-Seigneur qu'il garde long-temps les jours dans le bonheur et dans sa grâce.

Santiago, 30 septembre 1754. — Très-révérendes Mères, je baise les mains de Vos Révérences. — Votre très-obéissant serviteur et chapelain. — Xavier De Zevallos.

Document n° 38.

Dépôt du cœur du P. Ignace Garcia dans l'église du couvent de Sainte-Rose.

Nous, docteur D. Manuel d'Aldai, doyen doctoral de cette sainte Eglise cathédrale, évêque nommé d'icelle et administrateur de son diocèse, membre du conseil de Sa Majesté, etc.

Attendu que le révérend Père maître Ignace Garcia, de la Compagnie de Jésus, au moment de sa mort, a demandé au révérend Père provincial que, s'il était possible, on lui ôtât le cœur pour le déposer dans le monastère de la glorieuse sainte Rose, à cause de la dévotion qu'il professait envers cette sainte et envers Notre-Dame de Pastoriza, que l'on vénère dans son monastère; attendu qu'en conséquence le R. P. provincial de ladite Compagnie de Jésus a consenti à ce qu'on renferme le cœur dans une boîte confiée à ses soins, et qu'il convient d'y garder renfermé, sans qu'on puisse l'ouvrir; puis, en considération de la vertu notoire qui rend vénérable la mémoire du P. Ignace, au point que, lorsque nous avons procédé à ses funérailles, nous avons vu non-seulement une grande partie de la ville en mouvement pour y assister, mais une foule si nombreuse se jeter sur son corps pour lui baiser les pieds et les mains, ou pour lui enlever quelques morceaux de vêtement, pendant qu'on célébrait l'office des morts : par ces motifs, nous avons ordonné que de la grande chapelle où se trouvait le corps, il fût transporté dans le sanctuaire, pour qu'en fermant la grille et en contenant le peuple, on remédiât aux inconvénients qui commençaient à se manifester; comme ainsi l'on doit

craindre que, si l'on permettait d'ouvrir la cassette où le cœur est déposé, on ne pût en enlever quelque partie ou que dans le désir de le voir, les fidèles n'outrepassassent les bornes posées par le siège apostolique : à ces causes, nous ordonnons, sous peine d'excommunication majeure *ferendæ sententiæ, unâ pro trinâ canonicâ monitione præmissâ*, que ladite cassette, dans laquelle le cœur sera transporté audit monastère, reste fermée et scellée du même sceau qui y sera apposé, ainsi qu'il sera constaté, et qu'elle soit déposée dans un lieu secret et sûr dudit monastère, ainsi qu'il sera également constaté, pour que l'endroit où elle sera enterrée ou déposée, soit toujours connu, par l'un de nos notaires ou tout autre officier public; mandons en outre que notre présent mandement, avec les instructions qui seront données, soient, après avoir été communiqués à la communauté, conservés dans les archives dudit monastère.

Fait en cette ville de Santiago le quatrième jour du mois d'octobre de l'an 1754. Manuel, évêque nommé de Santiago. — Par mandement de Son Illustrissime Seigneurie l'évêque mon maître, — Joseph Cabrera, secrétaire.

Je présent notaire, en exécution de ce qui est ordonné par la pièce ci-dessus, certifie et fais telle foi que de droit, qu'aujourd'hui 9 octobre 1754, le señor docteur D. Stanislas d'Irrarazaval y Andia, chanoine magistral de cette sainte église cathédrale, proviseur du monastère de l'église de Sainte-Rose, en vertu de la nomination de Son Illustrissime Seigneurie l'évêque mon maître, a enterré une cassette d'un tiers de vare de hauteur, et de moins d'un quart de largeur, très-bien garantie par une pierre posée au-dessus; et il a dit qu'au dedans se trouvait le cœur du R. P. maître Ignace Garcia, de la Compagnie de Jésus, qui en mourut recteur le mercredi du présent mois et de la présente année, à un peu plus de neuf heures du soir. L'enterrement du cœur a eu lieu un peu après cinq heures du soir, secrète-

ment, mais avec les cérémonies nécessaires, au côté droit du maître-autel dudit monastère, au côté où se trouve placée Notre-Dame de Pastoriza, entre le marche-pied de l'autel et le mur extérieur de l'église; m'y étant trouvé présent, et pour qu'il en conste, j'ai dressé les présentes lesdits mois et an. — Joseph Rodriguez, notaire public.

Document n° 39.

Lettre de l'évêque Cienfuegos sur l'abbé Molina.

Le très-savant et respectable abbé Molina, que j'ai connu et fréquenté familièrement dans le premier voyage que j'ai fait à Rome, fut un des religieux de la Compagnie de Jésus, qui par l'ordre souverain du roi d'Espagne furent transportés en Italie la soixante-septième année du dernier siècle. Le lieu de sa naissance fut la ville de Tulca, où, dès sa tendre jeunesse, il montra un talent élevé, une vertu, un caractère et une bonté admirables.

Arrivé en Italie, il fixa aussitôt sa résidence dans la ville de Bologne, où il resta la plus grande partie du temps qu'il habita ces provinces. Il s'y concilia, par son caractère aimable et par sa sagesse, le respect et l'affection de la population, de manière que les étrangers eux-mêmes se rendaient à Bologne pour le connaître. Les habitants de ces villes et de ces provinces lui achetèrent une maison, où il vivait avec ses disciples qui l'entretenaient dans l'abondance, de telle façon qu'il secourait beaucoup de Jésuites qui le regardaient comme un père.

Il comprenait beaucoup de langues européennes, et sur-

tout la langue castillane et la langue latine, qu'il apprit dans sa patrie; il étudia également la langue indienne et écrivit un traité pour l'enseignement de cet idiome.

C'était un grand philosophe et un grand naturaliste, et il composa l'histoire civile et naturelle de ces contrées du Chili; il était mathématicien et fort adonné à l'astrologie, de sorte qu'il avait un observatoire à Bologne.

Il était versé dans la poésie, et il le montrait, quand il improvisait; et sa réputation finit par s'étendre non-seulement en Italie, mais encore en France et en Angleterre.

J'ai eu le plaisir de le connaître, d'admirer sa science et la douceur de ses rapports.

Il voulait venir avec moi pour jouir du bonheur de revoir sa patrie aimée, à l'indépendance de laquelle il avait tant applaudi, et il désirait vivement venir embrasser ses compatriotes; ce qu'il ne put faire à cause de son âge avancé, car il mourut à plus de quatre-vingt-dix ans.

Document n° 40.

Relation de la guérison miraculeuse d'une religieuse par la protection de saint François Xavier.

C'est le 7 décembre 1608, à quatre heures du matin, qu'arriva l'étonnant miracle que saint François Xavier opéra au Carmel de Saint-Joseph de la Cañada, à l'égard de sa dévote la religieuse sœur Béatrix Rose de Saint-François-Xavier (dans le siècle, Villavicencio, fille légitime du señor D. Juan Vinegrete). Elle se trouvait étendue sur son lit, traitée par cinq médecins, et réduite à la dernière ex-

trémité, avec une pneumonie, un flux de sang continu par la bouche depuis quatre ans, des douleurs atroces dans les épaules et dans les autres membres, les poumons pleins d'ulcères et d'apostêmes, d'où s'échappait un pus insupportable, cette fièvre violente qui accompagne la phtisie, et une tumeur dans le ventre, de la grosseur de la tête d'un enfant ou d'un grand coing, laquelle lui montait d'ordinaire jusqu'à l'étouffer et lui ôter la respiration. Cette religieuse était en oraison à quatre heures du matin, au pied de son lit, avec une relique de son bien-aimé saint Xavier, qu'elle commença à prier pour sa guérison, au milieu de tant de maux inexprimables. Elle n'y avait point passé beaucoup de temps, lorsqu'elle vit sa cellule éclairée, comme si le soleil s'y établissait; c'était l'effet de la présence de saint François Xavier, qui, en surplis et une branche de lis beaux de blancheur à la main, se montrait à elle debout sur l'escabeau du lit. Sa figure resplendissait comme un soleil, et ses yeux comme deux étoiles. Elle, toute troublée en elle-même, se couvrit la figure de la main et de la robe et ferma les yeux; mais les yeux fermés et couverts, elle voyait encore mieux le saint. Quelques moments s'écoulèrent dans ce trouble jusqu'à ce que remise de sa frayeur, elle entendit Xavier lui dire d'une voix claire et très-douce : « Déjà vous êtes guérie; suivez les exercices de votre communauté; car je vous promets que, comme vous exécutez vos résolutions, je vous assisterai de ma grâce et je vous tiendrai la main, comme le maître tient la plume du disciple auquel il enseigne à écrire. » A l'instant elle sentit avec une grande douleur se faire une révolution dans l'intérieur du ventre et des entrailles, comme si l'on avait enlevé la tumeur avec une roue ou des instruments; et à partir de ce moment, elle ne la sentit plus, et continua à ne plus éprouver aucun des accidents passés. Saint Xavier disparut; elle se précipita néanmoins à l'endroit où il avait apparu, et resta prosternée

pleine d'admiration et d'humble reconnaissance jusqu'à ce qu'il fît jour, et elle éprouva en sortant et en marchant la santé dont elle jouissait, et dont elle révéla le secret à sa supérieure. Celle-ci en donna avis à son confesseur, le P. Andrès d'Alciato, recteur de la Compagnie de Jésus, qui donna de la publicité à ce miracle, en se présentant à l'illustre chapitre ecclésiastique, en vacance de siége, et en soumettant le prodige à l'examen et à l'avis de théologiens. Après plusieurs discussions, il fut reconnu que la guérison subite de sœur Béatrix Rose de Saint-Xavier par l'intercession de l'apôtre de l'Orient, était un véritable miracle, ainsi qu'il résulte de la sentence rendue par le chapitre ecclésiastique de cette capitale, laquelle fut imprimée à Lima le 5 mai 1698. On imprima en même temps le sermon que fit la reconnaissance, en l'honneur du saint, dans cette cathédrale, en présence de toutes les corporations et d'un immense concours de peuple, par la bouche du savant Jésuite maître Nicolas de Lillo y la Barrera, qui rapporte, dans ce sermon, un autre miracle de saint Xavier. Une religieuse, du monastère des Augustines, alitée depuis plus de cinquante ans, avait été entièrement guérie par le seul contact de l'image du saint, appelée *du miracle du P. Marcel Mastrillo ;* et le monastère, en action de grâces d'un si grand prodige, célébra, en l'honneur du saint, une grande fête avec procession, fête dans laquelle prêcha l'illustrissime seigneur évêque le docteur D. Gaspar de Villaroel.

Certificat de la sentence par laquelle le chapitre ecclésiastique de cette ville de Santiago du Chili a déclaré que la guérison subite de sœur Béatrix Rose de Saint-François-Xavier, Carmélite déchaussée, a été un miracle de saint François Xavier.

Je, François-Xavier Rodriguez, notaire public ecclésiastique en cette ville de Santiago et son district, certifie

et témoigne en vérité comment devant moi s'est formulée, près de ce tribunal ecclésiastique, la cause entre le P. Andrès Alciato, recteur du collège de Saint-Michel de la Compagnie de Jésus, de cette ville, et le licencié Francisco Rutal, promoteur fiscal de cette église, devant le très-illustre doyen et les membres de son chapitre, le docteur D. Pedro Pizarro Gazal, archidiacre, proviseur et vicaire général de ce diocèse, le licencié D. Francisco Saldivar, chantre, le docteur D. Bartolomé Hidalgo y Escobar, trésorier, et le docteur D. Jérôme Hurtado de Mendoza, chanoine, à l'effet de déclarer miraculeuse et surnaturelle, la guérison subite de beaucoup de maux incurables, opérée par l'intercession de l'apôtre de l'Orient, le glorieux saint François Xavier, en la personne de sœur Béatrix Rose de Saint-François-Xavier, professe déchaussée du Carmel, au couvent de Saint-Joseph de cette ville. L'affaire ayant été suivie de part et d'autre, et chacune des parties ayant fait valoir ses moyens de droit, il a été procédé, les parties appelées, à la sentence définitive, qui a été rendue dans la teneur suivante :

« Quant au procès porté devant nous et à la cause pendante entre les parties ; l'une, le collège de la Compagnie de Jésus de cette ville, et en son nom, le P. Andrés Alciato, recteur dudit collège, demandeurs ; l'autre, le licencié Francisco Rutal, prêtre et promoteur fiscal de ce diocèse, sur la question de savoir s'il faut regarder comme miraculeuse, la guérison subite que, par l'intercession du glorieux saint François Xavier, la sœur Béatrix Rose de Saint-François-Xavier, religieuse carmélite déchaussée, de cette ville, a obtenue de la maladie de poumon dont elle souffrait, et qui lui faisait cracher le sang, ainsi que d'une phtisie avancée, et d'un squirrhe dans le ventre, de la grosseur de deux mains jointes, qui lui ôtait la respiration, de manière que la susdite, traitée par cinq médecins, se trouvait à la dernière extrémité ; après avoir examiné les dé-

tails et les preuves de l'affaire,
sérieuse attention le caractère d
que les demandeurs, ledit collèg
P. Andrès d'Alciato, son recteu
prouvé leur cause et leurs préten
les prouver, nous donnons et d
prouvée, et d'autant que ledit
procureur fiscal de ce diocèse,
tous comme il convenait de le fa
sont fondées. Pour tout quoi, no
les faveurs miraculeux et surnatur
Dieu a daigné, dans sa miséri
faveur sœur Béatrix Rose de S
l'intercession du glorieux apôtr
royaume de Navarre, saint Fran
susdite rapporte avoir vu de ses
heures du matin, brillant de lu
plis, avec une branche de lis
[illegible], lorsque vaquant au servic
son, aux genoux du saint, vers
des nombreux rayons qui s'écha
elle se couvrit fortement les yeu
core l'apparition comme si elle l
dant ce temps, qui dura environ
saint lui parla avec une voix extrê
bien distincte aux oreilles humai
suivantes :

« Déjà vous êtes guérie; sui
communauté; je vous promets
vos résolutions, je vous aiderai d
drai la main, comme le maître ti
Et elle sentit une révolution fo
vers le ventre; elle y appliqua
elle, et tout-à-coup se tr

qu'elle portait dans le ventre; mais immédiatement le saint disparut. De tout cela il résulte que la sœur Béatrix a été, comme on l'a dit, guérie de sa maladie de poumons, de la phtisie, de la fièvre, et qu'elle a été débarrassée d'un squirrhe qu'elle avait au ventre, et qu'après ce miracle, on a vu ladite sœur bien portante, et ne conservant aucun vestige de tous ses maux, assister à tous les exercices de sa communauté, prier, jeûner et remplir les autres pratiques de sa règle et de ses constitutions avec les autres religieuses ses sœurs. Et les témoins qui ont déposé dans ladite cause, au nombre de quatorze, déposeront de nouveau en cour plénière, et nous réservons audit collège de Saint-Michel le droit de faire paraître, s'il le veut, un plus grand nombre de témoins en cour plénière; et nous permettons d'imprimer et de publier le récit de ce miracle avec la solennité que ledit collège de Saint-Michel et son révérend Père recteur jugeront convenable, pour le plus grand honneur et gloire de Dieu Notre-Seigneur et de son béni et glorieux saint François Xavier. Nous permettons également de délivrer audit collège et au révérend Père recteur, suivant leur demande, des copies de notre présente sentence, légalisées de manière à faire foi. Et par notre présente sentence définitive, nous la prononçons ainsi que nous jugeons, et nous arrêtons le présent mandement, après avoir pris l'avis des quatre juges que nous avons nommés, conformément aux dispositions du saint concile de Trente: — le docteur D. Pedro Pizarro, licencié; D. Francisco de Quevedo y Saldivar; le docteur D. Bartolomé Hidalgo y Escobar; le docteur D. Jérôme Hurtado de Mendoza y Saravia; frai Francisco d'Astorga, candidat docteur et prieur des Prêcheurs; frai Alonso Briseño, de l'ordre de Saint-François; frai Antonio Turises, de l'ordre de Saint-Augustin, et frai Ramon de Cordoba, de l'ordre de Notre-Dame de la Merci. — Ont rendu et prononcé la sentence ci-dessus les véné-

rables doyen et membres du chapitre, administrateurs du diocèse pendant la vacance du siège, lesquels l'ont signée de leurs noms en audience publique dans la salle capitulaire de cette sainte église cathédrale, avec l'assistance des juges adjoints ci-dessus nommés, c'est-à-dire : le docteur D. Pedro Pizarro, archidiacre; le licencié D. Francisco de Quevedo y Saldivar, chantre; le docteur D. Bartolomé Hidalgo y Escobar, trésorier; et le docteur D. Jérôme Hurtado de Mendoza y Saravia, chanoine; et comme co-adjuteurs : les RR. PP. maîtres frai Francisco d'Astorga, prieur du couvent de Saint-Dominique de cette ville; frai Alonso de Briseño, de l'ordre de Saint-François, qualificateur du saint-office (ce frai Alonso Briseño, Chilien, fut ensuite évêque de Léon de Nicaragua, et évêque de Caracas, où il mourut); frai Antonio de Turises, de l'ordre des Ermites du señor saint Augustin; frai Ramon de Cordoba, de l'ordre de Notre-Dame de la Merci, en la ville de Santiago du Chili, le premier jour du mois de décembre de l'an 1696 étaient présents au prononcé de la sentence : le R. P. Nicolas de Lillo; le R. P. Antonio de Covarrubias, et le R. P. recteur de la Compagnie de Jésus, Andrès d'Alciato; Cristoval Lopez de Quintanilla; D. Pedro d'Aguilar, prêtre, et beaucoup d'autres personnes, ce dont je fais foi. Devant moi, François-Xavier Rodriguez, notaire public. — Cette copie est conforme à l'original, qui se trouve dans les pièces de la cause en ma possession, et auquel je me réfère; elle est certaine et véritable, corrigée et collationnée avec l'original, afin qu'elle fasse foi, à la demande du R. P. Andrès d'Alciato, recteur du collège de Saint-Michel, de la Compagnie de Jésus de cette ville de Santiago du Chili, le 25 mai 1697.

En témoignage de la vérité, — Francisco Rodriguez, notaire public.

Document n° 41.

Relation de la mort de sœur Mercedes de la Purification Valdès.

Ma mère Antonia, le Seigneur à rappelé à lui, la veille des Rois, notre sœur Mercedes de la Purification Valdes. Nous avons éprouvé et su à son égard des choses fort particulières après sa mort, qui a suivi une maladie de vingt-six ans; car, quant à sa conduite, elle n'a jamais rien changé à la manière d'être et d'agir dans laquelle Votre Révérence l'a laissée. Toujours très-exacte, très-patiente, charitable, humble, toujours gaie, même au milieu de ses plus grandes souffrances, très-généreuse, très-résignée, et enfin riche de toutes ces vertus, telle seulement on avait remarqué la sœur de la Purification; mais le Seigneur avait déposé dans son âme des trésors infinis de grâces, que connaissaient seulement ses confesseurs, et dont nous pûmes deviner une partie à l'époque de sa mort, qu'elle s'entretint quelquefois avec moi et avec les infirmières, qui furent les témoins de différentes choses.

Votre Révérence sait déjà que depuis son entrée en religion, la sœur Valdes fut toujours délicate et maladive, et qu'à cause de sa faible santé, on ne lui donnait qu'une besogne légère. Il y a long-temps qu'elle remplissait seulement les fonctions de *dépositaire*, parce qu'elle était si accablée par ses souffrances, qu'elle ne pouvait aller que de son lit à sa chaise; et elle demandait toujours à être la dernière dans les réunions de la communauté, à laquelle elle se considérait comme inutile. Elle passa quinze jours ou plus dans un tel accablement, que le médecin l'attribuait à la fièvre; mais elle restait jour et nuit assise, sans se repo-

ser. Comme elle ne pouvait ni s'habiller ni se déshabiller par elle-même, l'infirmière le faisait, et toujours assise, comme je dis, jusqu'au moment de sa mort, où, se trouvant dans la même position, elle se prosterna les bras en croix et expira ainsi, vendredi, à minuit et demi de cette année.

Lors des derniers exercices que donnèrent les Jésuites, sœur Mercedes éprouva un désir excessif de souffrir, et pria ardemment le Seigneur de lui faire sentir les douleurs de sa passion et tous les tourments que les tyrans avaient fait subir aux martyrs ; et le Seigneur lui apparut et lui dit que *si notre mère sainte Rose avait été une rose de pénitence, il ferait d'elle une rose de patience, et qu'il lui donnerait un feu qui lui causerait une souffrance continuelle* ; et à partir de ce jour, tous ses maux augmentèrent, et elle ressentit de la tête à l'estomac, une chaleur telle que rien ne pouvait la tempérer, comme de la taille aux pieds, un froid excessif. C'est ainsi qu'elle passa les seize années de son agonie, sans qu'elle pût adoucir ou diminuer la douleur, par le manger, le boire, l'application de compresses de vinaigre et l'emploi des remèdes les plus rafraîchissants que fournit la médecine, de sorte que les médecins, qui ignoraient la cause du mal, étaient émerveillés de voir vivre la malade.

Quand ils la saignaient, ce qui arrivait fort souvent, le sang sortait corrompu. Ce qu'elle buvait, se réduisait à de l'essence de nitre et de vinaigre, sa nourriture à un quart de petit poulet, qu'elle n'achevait pas, bouilli dans plus de vinaigre que d'eau. Elle a passé ainsi, par miracle, comme disent les médecins, cinq années.

Après que le Seigneur eut accepté son offrande, il la frappa au cœur d'un dard de feu si violent, qu'elle pensa mourir du coup, et que la blessure resta de longues années extérieure. Elle pria ensuite la Majesté divine de l'en débarrasser et de la rendre seulement intérieure; et l'on assure qu'elle sentait comme une plaie vive, et cela dura jusqu'à

sa mort, et cette faveur lui fut maintes fois renouvelée. Les effets que lui causait cette blessure devinrent manifestes pour beaucoup de monde, les derniers jours de sa vie, et après que nous eûmes toutes remarqué que la chaleur et les palpitations du cœur étaient si fortes, que l'on en apercevait le contre-coup dans la laine de l'oreiller, comme si on l'avait frappé avec la main. La sœur dit elle-même qu'elle en avait toujours senti les battements, comme le pendule d'une horloge. L'épine dorsale s'enfonçait parfois si profondément entre les épaules, qu'on aurait pu mettre un bras dans le creux du dos; d'autres fois on la voyait se déformer et se rejeter tout au-dehors : il en était de même des côtes de la poitrine. Il y avait dans tout cela du plus ou du moins, suivant la violence des transports de l'amour divin. Je dis que nous avons vu les côtes de la poitrine se soulever et rester quelque temps dans cet état; après quoi, tout se remit en place.

Quelque souffrante qu'elle fût, jamais elle ne demanda qu'une religieuse lui appliquât les défensifs. Personne ne savait qu'ils fussent destinés au cœur. Elle les avait à peine mis, qu'ils étaient desséchés : elle a dit que l'on ne connaît qu'au purgatoire la chaleur et le froid qu'elle endurait. Que Votre Révérence considère quelles douleurs, quelles fatigues, quelles faiblesses elle devait souffrir dans sa poitrine et dans ses épaules, ainsi désarmées contre les maladies. Et jamais elle ne faisait entendre une plainte ! Sa figure changeait souvent, tantôt couverte d'une pâleur mortelle, tantôt si enflammée que l'on aurait cru que le sang allait jaillir de ses joues, de son front et même de sa tête : dans ce cas, on observait dans ses yeux une sorte d'éclat et de beauté étranges.

Elle avait un entretien presque continu et familier avec le Seigneur et avec sa très-sainte Mère. Toutes les fois qu'il lui destinait une épreuve plus grande ou qu'il voulait ac-

croître ses souffrances, il la prévenait d'avance, l'encourageait et l'enivrait de caresses; il l'appelait du doux nom de fille. Et à une fête de l'Ascension, le Seigneur lui enleva son cœur, et le transporta au ciel où elle jouit de délices que l'on peut imaginer, mais jamais exprimer. Sœur Mercedes dit qu'elle avait laissé son corps aussi raide qu'un cadavre. Le divin Maître la confessa deux fois et lui adressa, pour l'absoudre, les mêmes paroles qu'à sainte Marie-Madeleine; deux fois aussi il la communia, une fois dans le chœur, et une autre fois dans sa cellule, où l'infirmière avait oublié de faire porter la communion : le bon Maître se rendit lui-même dans la cellule de sa servante, et l'hostie alla se déposer sur les lèvres de la malade.

Huit jours avant sa mort, le Seigneur la visita avec sa très-sainte Mère, et un grand nombre d'anges faisant entendre une musique harmonieuse et portant une couronne et une palme très-riches. Le Seigneur lui dit que déjà approchait sa mort, laquelle serait très-précieuse à ses yeux; que trois jours auparavant, il lui inspirerait un si vif désir de le voir et une telle ardeur, que ce serait un nouveau et terrible martyre où sa vie se consumerait; que les démons ne la tenteraient pas et qu'il ne leur permettrait pas de la toucher. Tout se vérifia ; car, à partir du mercredi, la chaleur devint si intense qu'elle était toute pourpre ; ses désirs étaient si véhéments que, tandis qu'elle avait renfermé et caché tant d'années les faveurs célestes, le médecin lui-même les comprit ces jours-là; et lorsqu'il lui dit le vendredi soir, après lui avoir tâté le pouls : « Mère, désormais le pouls ne vous annonce-t-il pas l'approche de la mort? » elle répondit avec une grande vivacité : « Que la volonté de Dieu se fasse; peut-être aurons-nous une partie du samedi. » Et elle disait vrai, car elle mourut à minuit et demi. Dès huit heures elle perdit la parole, et ne conserva plus qu'une espèce de râle, jusqu'à ce qu'elle expira sans la

moindre fatigue et sans la moindre agonie, avec une sueur si abondante qu'elle trempa jusqu'aux couvertures. Avant de rendre le dernier soupir, elle dit que bien qu'elle désirât mourir comme elle avait vécu, sans qu'on sût tout ce qui lui était arrivé, le Seigneur voulait qu'elle le dît, et Dieu lui avait révélé que sa mort serait l'admiration de la ville, et ainsi arriva-t-il ; car l'émotion a été si grande qu'à peine morte, ses confesseurs eux-mêmes, sans pouvoir se retenir, publièrent tous les faits, qui devinrent l'objet de la conversation générale. Les hommes pleuraient en sentant dans leurs âmes des mouvements étranges, comme ils l'avouaient hautement le jour de sa mort; et à différentes reprises on s'aperçut non-seulement dans le couvent, mais dans le voisinage, d'une odeur céleste qui ne ressemblait en rien aux autres odeurs du lieu. Le nombre de gens qui allèrent pour la voir était si grand, le jour même des funérailles, qu'à dessein on se dispensa d'y inviter, et néanmoins les gardes ne parvenaient pas à contenir la foule immense. D. Xavier, son frère, paya les frais du service funèbre. Il éleva un grand catafalque ; l'évêque et les personnes les plus illustres de la cité assistèrent aux obsèques, sans que, comme je l'ai fait remarquer, elles eussent été précédées d'aucune invitation.

Elle avait dit que les anges soigneraient son corps, et l'on ne saurait en douter, car le R. P. provincial de l'ordre de notre Père saint Dominique, entre les mains de qui elle mourut, son compagnon, le Père émérite frai Diégo Rodriguez, et d'autres personnes éclairées, insistèrent pour obtenir la permission de lui ôter le cœur. Pleine de perplexité, je ne sus que répondre à cette demande. Six religieuses furent prévenues, à l'insu les unes des autres. Elles s'entendirent seulement deux par deux, pour aller tirer quelques gouttes de son sang à une heure sûre de la nuit; et quoiqu'elles fussent deux par-ci, deux par-là,

deux ailleurs, toutes prêtes avec les instruments nécessaires pour leur opération, aucune ne put l'effectuer, empêchées qu'elles furent toutes, paraît-il, les unes par le sommeil, sommeil assez étrange chez des personnes qui veillent avec un dessein déterminé; les autres, par des obstacles qu'elles ne purent surmonter. Aussi le corps de la sainte fut-il enterré intact et souple, comme si elle avait encore vécu, dans le caveau commun des religieuses, et le T. R. P. maître frai Francisco Cano, prieur actuel du grand couvent des Prêcheurs, à la grande édification des auditeurs, prononça, au service funèbre, l'éloge des vertus de la défunte.

On demanda de ses cheveux, comme des reliques; ce qu'elle avait également annoncé, lorsque les médecins lui en firent couper une partie à cause de la fièvre, et qu'elle y consentit, en disant que ce seraient ces cheveux-là qu'on chercherait à se procurer après sa mort. Il en a effectivement été ainsi, car les religieuses m'ont volé jusqu'aux morceaux d'étoffes qui renfermaient les défensifs, et elles n'ont su qu'au moment de la mort de sœur Mercedes que ces remèdes s'appliquaient au cœur et non à l'endroit qu'elles supposaient.

Ses confesseurs furent, après le P. Anthomas, de la Compagnie, le P. maître Cruz, puis le candidat Vasquez, tous deux ex-provinciaux. Elle jouit, aux fêtes de l'Ascension du Seigneur (j'ai lieu de le croire), de ces délices que Dieu a préparées à ceux qui le craignent, et qui ne tombent point sous l'intelligence humaine ; et à une fête de la Pentecôte, elle reçut une nouvelle blessure si vive que le Seigneur lui dit que pour lui conserver la vie, il fallait un miracle. Ces faveurs et d'autres semblables lui venaient de la bonté de son Epoux, qui la combla toujours de grâces par l'intermédiaire de sa très-sainte Mère. — L'humble servante de Votre Révérence.

Document n° 42.

Lettre de sœur Maria Francisca de Pastoriza à l'évêque son frère.

Très-illustre Señor, mon vénérable frère,

Ayant reçu l'heureuse nouvelle de ma mort prochaine, je quitte cette vie mortelle, je quitte mon évêque chéri, en lui rappelant par la présente toutes les faveurs dont Notre-Seigneur l'a comblé, comme un père, pour lui imposer des obligations d'autant plus grandes, et pour l'établir pasteur véritable d'un si grand troupeau, auquel il doit distribuer chaque jour la pâture de plus en plus abondante de la prédication évangélique. Mais non, je ne vous quitte pas; car je vous aiderai du haut du ciel. Acceptez tout ce qu'on vous apprendra de la part de Dieu, car c'est pour cela qu'il vous a élevé en dignité. Craignons tous Dieu qui nous donnera son amour : ce que nous attendons nous appartient. Là haut nous nous reverrons tous : heureuse famille que la Vierge patronne !

Propagez dans votre diocèse la dévotion envers saint Pierre; car Notre-Seigneur recommande aux évêques d'accorder quarante jours d'indulgence à ceux qui réciteront un *Credo* en mémoire de la pénitence du saint, et quarante autres jours à ceux qui réciteront cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en l'honneur des cinq plus grands saints. Recommandez aussi cette pratique, et adieu, car je vais à la patrie: ne me pleurez pas. —Votre sœur qui vous veut tout le bien possible. — Sœur Maria Francisca de Pastoriza.

Santiago du Chili, 26 mai 1798.



Document

Dédicace de l'église d

C'est le 13 octobre 1771 qu'e
veau temple de Saint-Dominiqu
était achevée : ce fut un jour de
La veille au soir, il y eut proc
de l'ancienne petite église, a
Notre-Dame du Rosaire, sur u
de pierreries précieuses ; saint
le señor président D. Francisco
royale, les deux Chapitres, tou
nautés accompagnaient la proce
place du Roi, où s'élevaient de
sous des galeries circulaires ; el
des religieuses de la Victoire,
au-Poisson jusqu'à la nouvelle
de cérémonies solennelles. L
Notre-Dame du Rosaire, et ce f
sagaiti qui prêcha ; le deuxièm
le R. P. José Ciudad prêcha ; le
Dame du Passage, en l'honneu
le R. P. frai Manuel Poyanco,
Tous les autels de l'église éta
précieux, d'étoffes soyeuses, e
dont l'église entière était tapis
ports, ces solennités ont été trè

Paragraphe d'un précieux manu



de me prêter le señor abbé D. José Maria Urriola. A lui, comme au señor chanoine D. José Miguel Aristegui, j'ai dû d'importants documents, et par là même une coopération efficace à la rédaction de cet ouvrage. (*L'auteur.*)



Document n° 44.

Expédition de Louis de la Crux.

D. Louis d'Alava, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, colonel d'infanterie des armées royales, commandant général de la frontière du royaume du Chili, et gouverneur-intendant de la province de la Conception, etc.

Pour autant que le roi notre maître (que Dieu garde!) a donné ordre de chercher les moyens de faciliter les communications entre les provinces du vice-royaume de Buénos-Ayres, et celles du royaume du Chili, à travers les pays intermédiaires des Indiens, pour autant je fais savoir aux gouverneurs et caciques du trajet depuis le fort d'Antuco, situé à notre frontière, jusqu'à ladite capitale, que l'alcalde provincial du conseil de la ville de la Conception, D. Louis de la Cruz, accompagné du géomètre D. Thomas Quesada et de l'arpenteur D. Justo Molina, et escorté de D. Angel et D. Joachim Prieto, lieutenants de la milice à cheval, avec quinze hommes destinés surtout au service de l'expédition, a été chargé par l'excellentissime señor capitaine général du royaume, D. Louis Muñoz de Guzman, de faire une nouvelle reconnaissance du chemin le plus direct sur cette capitale; c'est là l'unique objet de son voyage, et l'intention du souverain n'est pas de causer aux Indiens le moindre préjudice ou le moindre dommage, pas plus qu'on n'en

cause aux Indiens qui habitent le long de la route, que parcourent en toute franchise et liberté les Espagnols pour se rendre à Valdivia, ou qui pénètrent eux-mêmes sur nos territoires, où tous les chefs et commandants des places leur font toujours bon accueil et leur assurent la protection du gouvernement; nous demandons et sollicitons au contraire leur amitié, nous désirons nouer avec eux des relations, pour les rendre sociables et les faire jouir des bienfaits inhérents à la sociabilité, dont l'expérience leur fera apprécier les avantages et les résultats utiles. Aujourd'hui nous désirons seulement reconnaître si le chemin qui nous permettrait de communiquer avec les Espagnols qui demeurent à Buénos-Ayres, est plus court et plus commode par leurs terres. Je compte donc que les gouverneurs et caciques contribueront avec plaisir à l'exécution de nos idées et de nos bons desseins, et j'espère qu'en cette circonstance ils laisseront passer D. Louis de la Cruz, avec toute sa suite, que doivent aider nos fidèles amis les Pehuenches. Je le demande ainsi, au nom du roi mon maître, à la royale personne duquel je ferai connaître et recommanderai leurs bonnes dispositions. Je ne doute pas qu'ils n'écartent tous les obstacles, pour que D. Louis de la Cruz puisse remplir facilement sa mission, et particulièrement remarquer ceux qui se distingueront le plus et travailleront le mieux à la réalisation de ce projet.

Donné en la place de Los Angeles, scellé du sceau de mes armes et contre-signé par mon secrétaire le 27 mars 1806. — Louis d'Alava. — Par ordre de Sa Seigneurie. — Santiago Fernandez.

INSTRUCTIONS :

1° Attendu que l'objet de l'expédition consiste à éclairer tous les points d'utilité et de convenance qui peuvent ré-

sulter pour les deux royaumes, de la communication et d'un commerce direct par cette nouvelle voie, et vu que du journal tenu par D. Justo Molina, il appert que du fort d'Antuco jusqu'à la capitale de Buénos-Ayres, il n'y a qu'une distance de deux cent trente-deux lieues, d'après les calculs qu'il a faits dans son voyage, la même direction devra être préférée comme la plus avantageuse, et il ne faudra pas en changer, à moins d'y être forcé par des motifs de la plus grande gravité; par conséquent, Molina sera celui qui, sous ce rapport, indiquera l'itinéraire que devra suivre l'expédition.

2° Aussitôt qu'on entrera dans les Cordillères, la première attention de l'envoyé devra être de reconnaître les endroits où pourraient se constater les traces du passage des charrettes qui ont guidé D. Justo Molina et l'espagnol Montoya, afin que si, après son retour, l'administration supérieure de Buénos-Ayres jugeait convenable, sur la communication de ses rapports, de faire tenter de nouveau le trajet, elle puisse agir à point et sûrement. A cet effet, il fera des remarques et prendra des notes sur les légers obstacles qu'il trouvera faciles à vaincre, en désignant les endroits et le genre de travaux à exécuter dans chacun d'eux.

3° Comme parmi les hommes que l'envoyé a sous ses ordres, l'un des principaux est le géomètre D. Thomas Quesada, je dis: Quesada, en qualité de géographe, veillera spécialement à ce que le chef de l'expédition tienne un journal exact du voyage, avec indication des démarcations topographiques, de l'orientation, des distances, et une notice fidèle sur la nature des terrains traversés, comme aussi à ce qu'il observe, aux lieux convenables, les variations de l'aiguille aimantée, pour redresser les fausses directions de l'itinéraire suivi, sauf à les signaler sur le plan avec le soin nécessaire.

4° L'envoyé tiendra un journal circonstancié des distances parcourues qu'il fixera au moyen du pendule; il suivra une méthode constante et réglée pour marquer les journées, la qualité des terrains, l'abondance ou la rareté des vivres, les embarras de rivières, déserts, montagnes escarpées, etc., et joindra une notice sur les ressources qu'offre le pays pour vaincre les difficultés du trajet, l'abondance ou le manque d'eau sur la route, et leur qualité.

5° Il s'informera du nombre de troupes, du caractère et des mœurs des habitants et des tribus indiennes, immédiates et voisines, et du danger qu'offriraient les relations et le trafic des Espagnols avec chacune d'elles.

6° Des sites où pourraient se former avec sécurité des colonies, ou se construire des forts de secours, des moyens de les fonder ou de les construire, et des frais que cela coûterait.

7° Comment on pourrait se concilier l'amitié et la bienveillance des naturels, afin de pouvoir pénétrer dans leurs terres.

8° Des avantages qui pourraient résulter de ces établissements pour le commerce et pour l'entière conquête et possession de ces immenses contrées.

9° Comment on pourra s'étendre jusqu'à nos établissements sur la côte de Patagonie? Il prendra d'ailleurs toutes les notes dont il remarquera l'utilité, dans le cours de l'expédition, pour mieux faire apprécier les avantages qui résultent de ce projet, en tout ce qui concerne le développement du commerce d'outre-mer, comme du commerce maritime de la province de Buénos-Ayres avec celle de la Conception et avec le Pérou, suivant la nature et la classe des articles que l'une et l'autre pourraient avoir à importer et à exporter; il se rendra compte de tout ce qui peut être préjudiciable ou utile au domaine royal et à la bonne percep-

tion des impôts, des dépensés qu'occasionnent les nouveaux forts, de tous les dommages qu'entraîne l'extension de la contrebande dans ces déserts; il remarquera l'usage immédiat que l'on pourrait déjà faire de ces chemins, en comparaison des ressources qu'offrent ceux de Mendoza en direction de la capitale du Chili. Ces points importants, que la capitainerie générale de ce royaume a recommandés à la personne chargée de cette mission ou de cette exploration, mériteront toute son attention dans la pratique.

10° Il va de soi que l'envoyé demandera aux caciques et aux chefs de la route qu'il parcourra, ainsi qu'à ceux qui sortiront à sa rencontre, leurs noms et le lieu de leur résidence, afin de pouvoir donner au gouvernement les renseignements convenables, conformément à ce qui a été prescrit au paragraphe cinq.

11° Il veillera au bon ordre de sa suite; il fera en sorte que les caciques et les Pehuenches qui doivent l'accompagner, soient traités comme il convient pour l'heureux succès de son entreprise, et il donnera à entendre, par l'intermédiaire de l'interprète ou du dragon Pedro Baeza, aux gouverneurs, caciques et chefs indiens de la route, l'objet de son voyage, dans les termes qui seront spécifiés au passeport dont il se munira à cet effet. Tous les hommes de la suite et les Pehuenches auxiliaires en prendront connaissance, afin que tous s'expliquent aux Indiens d'une manière uniforme et sans aucune variante, quant à la substance de son contenu, et que l'on évite les graves préjudices que le contraire pourrait produire à l'important objet de son expédition.

12° En arrivant à Buénos-Ayres, il rendra compte à l'excellentissime señor vice-roi du résultat de son expédition, ainsi que par la première occasion, à l'excellentissime señor capitaine général de ce royaume et à moi. Il demandera à Son Excellence les secours dont il aura besoin, et recevra ses

ordres relativement à sa mission, et enfin donnera à temps avis de son retour.

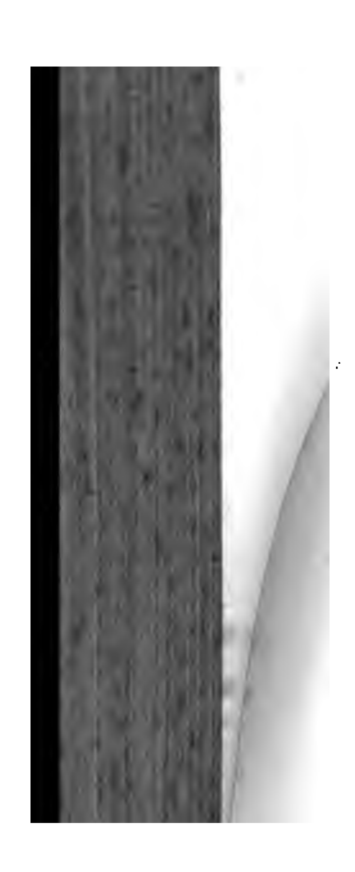
Place de Los Angeles, 27 mars 1806. — Louis d'Alava.

Document n° 45.

Démission de Carrasco.

Dans la ville de Santiago du Chili, le seizième jour du mois de juillet 1810, le très-illustre président D. Francisco Antonio Garcia Carrasco, ayant appelé à son palais les señores régent et membres de la royale Audience, lesquels s'y rendirent tous immédiatement dans la matinée de ce jour, leur exposa que sa santé était tout-à-fait ébranlée, et en même temps que les circonstances des temps présents le plaçaient dans une agitation continuelle ; c'est pourquoi il avait pensé de se démettre des charges de gouverneur et de capitaine général du royaume, pour les laisser échoir à la personne à laquelle elles reviendraient d'après les dernières dispositions du roi. Sa Seigneurie, ayant entendu les avis desdits fonctionnaires, qui furent tous d'accord pour approuver ladite démission, se décida à la donner ; mais il représenta, qu'avant de prendre ce parti, il désirait consulter les commandants militaires et les colonels qu'il avait aussi fait appeler. Ceux-ci arrivés, Sa Seigneurie leur expliqua son projet de retraite et l'avis conforme du conseil royal ; à quoi ils répondirent, l'un après l'autre, qu'il ne se présentait dans leur esprit aucun obstacle à son abdication volontaire, laquelle n'était pas contraire aux règle-

ments militaires ni au service royal; ils ajoutèrent qu'en vertu des dispositions de l'ordonnance royale, rendue à San-Lorenzo par Sa Majesté, le 23 octobre 1806, le commandement civil et militaire appartenait au señor brigadier des armées royales, nommé le 13 septembre 1809, c'est-à-dire au comte de la Conquista D. Matthieu Toro, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques; ce qui ayant été reconnu par les membres du conseil royal, par les colonels et commandants militaires, par les membres de la municipalité, les magistrats et les échevins, tous convoqués par Sa Seigneurie, le brigadier ci-dessus nommé, qui se trouvait présent, accepta ses nouvelles fonctions, et la démission offerte fut irrévocablement accomplie; seulement il fut arrêté par tous lesdits fonctionnaires, que le señor D. Francisco Antonio Garcia Carrasco continuerait à jouir de ses honneurs et de ses droits de prééminence, ainsi que de ses appointements, jusqu'à l'arrivée de son successeur en titre, comme aussi à habiter le palais, si cela était agréable à Sa Seigneurie. Il sera procédé dans le plus bref délai possible à la reconnaissance publique du señor comte de la Conquista, dans la forme accoutumée, et il sera fait mention, partout où il appartiendra, du présent acte, qui sera envoyé, pour être exécuté suivant sa teneur, aux intendants, gouverneurs et magistrats des dépendances de ce royaume, et sera signé par tous les assistants désignés plus haut, sauf à rendre compte du tout à Sa Majesté. — Ce dont je fais foi, — Francisco Antonio Garcia Carrasco; — Juan Rodriguez Ballesteros; — José de Santiago Concha; — José Santiago Aldunate; — Manuel Irigoyen; — Félix Francisco Bazo y Berri; — le comte de la Conquista; — Manuel Olaguer Feliu; — le marquis de Monte Pio; — Pedro José de Prado Jaraquemada; — José Maria Botarro; — Jean-de-Dieu Vial; — Jean-Baptiste Aeta; — Manuel Perez Cotapos; — Thomas O'Higgins; — Joachim d'Aguirre; — Juan Manuel d'Ugarte; — Josef Ni-



FIN DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR L'AU

Compte-rendu de L'UNIVERS

SUR

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE DU CHILI,

PAR L'ABBÉ JOSÉ-IGNACIO-VICTOR EYZAGUIRRE [1].

Quinze siècles de lumière avaient déjà lui sur l'horizon des anciens continents, et le continent immense qui s'étend des glaces du pôle arctique à celles de l'antarctique était encore plongé dans la nuit. Les erreurs les plus grossières, les superstitions les plus abrutissantes, l'ignorance la plus complète, les passions les plus dégradantes, les vices les plus honteux, les crimes les plus révoltants, le vol, le meurtre, les festins de chair humaine, régnaient sans obstacle sur cette terre infortunée.

Absence totale de culture intellectuelle : nul ancien monument encore debout pour témoigner de la civilisation antique dont on a cru plus tard découvrir les vestiges; des traditions tellement travesties qu'on n'a pu leur trouver quelque sens que lorsque le flambeau de la foi est venu en déchiffrer les restes. Telle était l'Amérique il n'y a pas encore quatre siècles.

Cependant l'Europe, comme si elle était ennuyée de son propre bonheur, comme si elle était fatiguée de son trop plein de lumière, se trouvait en proie à une violente agitation religieuse et politique. Les sectateurs de Luther, de Calvin et d'Henri VIII déchi-

[1] *Historia eclesiastica, politica y litteraria de Chile*, por Jose-Ignacio-Victor Eyzaguirre, presbytero. Valparaiso, 1850, Imprenta del Comercio.

raient le sein de notre sainte mère l'Eglise catholique, apostolique, romaine, et elle venait de perdre en peu d'années, dans la vieille Europe, des contrées entières, qui avaient été jusqu'à ce moment ses filles soumises et dévouées. Ce fut alors que la divine Providence, aussi ineffable dans ses mystères que prodigieuse dans ses miséricordes, lui donna le Nouveau-Monde comme un large dédommagement.

A l'extrémité occidentale de l'Europe, une race héroïque avait chassé, après huit siècles de combats, les sectateurs impies de Mahomet. Les rois d'Espagne, don Ferdinand et dona Isabel, s'étaient rendus maîtres, à la fin du quinzième siècle, du dernier rempart des Maures, la fameuse Alhambra da Granada; et voilà que le Très-Haut leur prépare une conquête bien autrement importante et leur fait retrouver une branche du grand arbre de l'humanité, comme coupée et séparée du tronc par des océans infinis, le long desquels elle gisait desséchée et cachée à tous les regards par une nuit de quarante siècles.

L'intrépide *Cristobal Colon*, inspiré par un génie qui n'était pas de lui, mais qui lui avait été donné d'en haut, entreprend de sillonner des mers ignorées sur de frêles bâtiments. La foi et la magnanimité des rois catholiques le secondent dans son entreprise, et plus tard les Cortès, les Vespucio, les Pizarro, les Valdivia, les Magallanès et d'autres intrépides Castillans le suivent; et en quelques années, sans armes, sans discipline, sans concert même, — comme si la divine Providence eût voulu faire mieux éclater son action directe, — ils portent la connaissance de la foi du Christ dans toute l'étendue de ces vastes contrées, au sein de peuplades idolâtres plongées dans la plus profonde ignorance et dans la barbarie.

Ce n'est pas au génie humain qu'est due cette conquête, la plus grande comme la plus importante qu'aient vue les siècles: honneur sans doute, et mille fois honneur à ces vaillants guerriers, à ces cœurs chrétiens avant tout, à ces grandes âmes qui ne balancèrent pas un instant à se jeter dans une entreprise pleine

de périls; mais reconnaissons, comme la justice l'exige, comme tout l'ensemble des faits l'atteste, qu'une main invisible les poussait et les guidait; qu'ils furent les instruments de la miséricorde divine, et que Dieu seul put en si peu d'années conquérir tant de cœurs à la foi du Christ.

Les guerriers ne pouvaient que se faire craindre et haïr des hommes qu'ils dépossédaient, et dont ils attaquaient à la fois tous les intérêts temporels. Quant aux missionnaires, ils entreprenaient d'arracher à ces mêmes hommes ce qui leur était plus cher que les biens de la terre, leurs préjugés et leurs superstitions séculaires; ils furent vainqueurs, parce que dans ce combat ils apparaissaient la croix dans une main et la branche d'olivier dans l'autre, revêtus d'une force qui a prise sur la conscience humaine et qui pénètre jusqu'au fond des âmes. Aussi leurs conquêtes furent-elles plus rapides et plus étendues que celles des guerriers; ils portaient l'Evangile dans des contrées où n'osaient s'aventurer les armes des rois si justement appelés catholiques. Dieu était avec eux, et il le faisait voir. Tous les Américains connaissent les fréquentes et miraculeuses apparitions survenues dans les pays nouvellement convertis. Dans le seul ancien royaume de Nueva España, dont la capitale était Tenochtitlan ou Mégico, il y eut plus de soixante apparitions miraculeuses de la très-sainte Vierge, Mère de Dieu, faites presque exclusivement à des Indiens, comme si cette tendre Mère eût voulu prendre à tâche d'épuiser ses ineffables bontés envers des cœurs simples, purs, naïfs; envers des âmes plutôt esclaves de l'ignorance que du crime.

Quel cœur chrétien ne se sent pas ému au récit d'une simplicité si touchante que fait à l'évêque du Mexique, Mgr Zumarraga, l'Indien Quanhtlatoatzim, plus tard appelé Diégo, disant l'apparition de la divine Marie dans l'endroit même où l'on a bâti en mémoire de cet évènement le grandiose sanctuaire de Notre-Dame de Guadalupe[1]?

[1] On trouvera le récit de cet indien ci-après. — C'est sans doute à ces

Nous, Européens, trop préoccupés de notre bonheur, nous daignons à peine jeter un regard de pitié sur ces belles contrées, qui pourtant ont montré tant d'empressement à recevoir la religion du Christ, tant de docilité à suivre ses enseignements, tant de persévérance à conserver la foi pure de toute hérésie. Une d'entre elles surtout est méconnue et oubliée : je veux parler du vaste territoire qui s'étend du détroit de Magallanès au Pérou, sur le littoral occidental de l'Amérique méridionale et qui s'appelle le Chili. Si la soif de l'or ne nécessitait pas l'envoi de quelques milliers de nos bâtiments de commerce à Valparaiso, ce pays n'aurait pas même une place dans nos souvenirs; et pourtant cette nation, éminemment catholique, possède une littérature brillante, dont l'origine remonte aux premiers temps de la conquête; elle sait se gouverner et se maintenir dans sa prospérité, au milieu des agitations qui bouleversent les autres Etats américains.

Une histoire bien faite de ce pays doit, ce nous semble, intéresser les catholiques et tous les esprits cultivés. Un homme de cœur, un esprit d'élite, un ecclésiastique distingué, a tout récemment écrit cette histoire avec une grande impartialité, beaucoup de critique et autant de précision que de clarté. Cet écrivain se nomme M. l'abbé Eyzaguirre; il est d'une famille qui compte parmi ses ancêtres et parmi ses membres vivants des citoyens illustres; malgré sa jeunesse et sa modestie, il a été élu vice-président de la Chambre des députés du Chili, et ses occupations

apparitions si nombreuses qu'il faut attribuer en grande partie le culte ardent envers la sainte Vierge, qui distingue les habitants de l'Amérique espagnole. Ce culte s'est conservé jusque dans les districts les plus sauvages des Pampas. M. Marmier, dans ses *Lettres sur l'Amérique méridionale*, en cite un exemple frappant. L'étranger se présente à la porte d'un *gaucho* (c'est le *Bédouin* de ces déserts) pour demander l'hospitalité. Quel titre fera-t-il valoir près de cet homme accoutumé à ne suivre que ses appétits brutaux et ses instincts féroces? *Ave, Maria purissima*, dira-t-il. A l'instant, le *gaucho* se lève : *Sin peccado concebida* (*conçue sans péché*) répond-il, et l'étranger est reçu comme un ami de la famille... Voilà des gens qui n'ont pas attendu la définition du dogme de l'Immaculée Conception pour y croire. (*Note du traducteur.*)

multipliées ne l'ont pas empêché de composer cet ouvrage, qui suppose de grandes recherches et qui témoigne d'un grand talent.

L'auteur a divisé son œuvre en trois parties, répondant aux trois siècles pendant lesquels l'histoire peut avec quelque fruit s'occuper du Chili. Les évènements politiques pendant cette période avaient tous leur cause et leur raison d'être dans les évènements religieux. L'auteur trace succinctement l'histoire de ceux-ci pour mieux se rendre compte de ceux-là. Il en résulte que l'historien suit pas à pas la marche du christianisme dans ce pays, disant ses progrès, ses vicissitudes, les combats et les victoires des ministres de l'Evangile qui l'ont implanté et propagé, et qu'on doit considérer comme les vrais civilisateurs de cette contrée.

L'auteur rappelle avec simplicité et sans la moindre prétention les efforts persévérants du clergé espagnol et indigène pour assurer et pour garantir la liberté civile aux Indiens; il insiste sur la bienveillante sollicitude que les rois d'Espagne n'ont cessé d'apporter dans l'exercice de leur autorité paternelle, pour soulager les classes souffrantes et pour protéger les habitants indigènes, qui avaient trop souvent à essuyer les plus mauvais traitements de la part des colons puissants et des gouverneurs eux-mêmes.

Dans cette histoire, le Jésuite Luis de Valdivia apparaît, ainsi qu'au Mexique Bartolomé de las Casas, comme l'ami le plus tendre et le plus dévoué de l'Indien. Il n'y a pas de périls qu'il n'affronte; il n'y a pas de magistrats qu'il n'intercède en faveur des opprimés et des pauvres. Inimitiés redoutables, voyages difficiles et répétés en Espagne, missions épineuses où sa vie est continuellement en danger, rien n'épouvante, rien ne rebute le zèle de cet apôtre, de ce défenseur de l'Indien opprimé.

Le P. de Valdivia n'est pas le seul héros que le christianisme naissant compte dans cette contrée; des dévouements non moins admirables ont eu la gloire d'être couronnés de l'auréole du martyre. *Nisi granum frumenti*, dit notre divin Maître, *cadens in terra mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum*

fuerit, multum fructum affert. Voilà la marque de l'apostolat catholique : la mort de soi-même, le martyre ; et cette marque ne pouvait manquer en des contrées que le catholicisme venait ravir à l'idolâtrie. Le Chili a eu ses martyrs. Chez les Araucanos, frai Pablo Bustamente, le P. Buirox, frai Diego Pezoa, frai Martin de Los Santos, frai Christobal Buiza, frai Pedro de Zoza, Juan de La Vega, et d'autres encore, ont rendu à la foi du Christ le témoignage du sang ; et dans une contrée contiguë à celle du détroit de Magallanès, le P. Félipe Lagunas, mourant parmi les infidèles, épuisé par les fatigues de l'apostolat ; les PP. Mascardi, Juan-José Guillermo, Horacio Vechi, Martin Aranda et Francisco Elquea, massacrés par les idolâtres, sont aussi de vrais martyrs.

Tous les saints personnages qui ont été l'ornement de l'Eglise au Chili n'ont pas été assez heureux pour devenir martyrs de l'apostolat. L'illustre Mgr Marmolejo, premier évêque de Santiago ; frai Antonio Randon, Baltasar Piña, Francisco Turingia, le bienheureux Pedro Baldesi, Francisco Mendez, Juan Zamora, Tomas Sambrano, Martin Salvatierra, et Antonio del Campo, ont été des soutiens illustres de la chrétienté naissante, et des modèles de perfection évangélique.

On voit aussi dans cette histoire des traits sublimes de l'héroïsme chrétien parmi les personnes du sexe. On ne peut lire sans une vive émotion la lutte d'une vierge indienne de Santiago, nouvellement convertie, qui se laisse tailler en pièces par des barbares, plutôt que de manquer à la vertu par excellence du christianisme, à la sainte vertu de pureté. On ne lit pas avec moins d'édification le trait de cette religieuse qui, après une invasion des Araucans, devenue captive d'un idolâtre fameux par sa brutalité, sut non-seulement se faire respecter et comme femme et comme religieuse, mais parvint encore, par l'ascendant de sa modestie et de sa vertu, à dompter cette bête fauve. Elle le catéchise, le convertit, et le décide enfin à quitter son pays pour passer au camp des catholiques. Il alla se renfermer dans un

couvent de Franciscains, où il mourut en parfait chrétien et en saint religieux.

D'un autre côté, les Catalina Miranda, sor Constancia de San-Lorenzo, doña Mayor Paez, sor Ignacia, sor Josefa Guerrero, et une foule d'autres religieuses, sans compter plusieurs dames du grand monde, font, par leur charité et toutes leurs vertus, l'admiration des fidèles et des infidèles.

La science est aussi l'un des fruits du christianisme; après avoir rapporté quelques traits de l'apostolat et de la sainteté catholique, nous devons donc indiquer également ce qui fut fait au Chili pour le développement intellectuel de ce peuple. Dès le commencement de la conquête, et lorsque les armes du roi catholique s'étaient à peine rendues maîtresses d'un territoire de médiocre étendue, nous voyons se fonder dans le pays conquis des établissements d'éducation et pour les hommes et pour les femmes; ces établissements, en petit nombre d'abord, se multiplièrent bientôt d'une manière prodigieuse sous la puissante impulsion des évêques, des PP. Dominicains et des PP. de la Compagnie de Jésus. La capitale, Santiago, vit s'élever dans son sein trois établissements littéraires de la plus haute importance: le Convictorio de Saint-François Xavier, et deux universités, dirigées et tenues, l'une par les PP. Jésuites, l'autre par les PP. Dominicains; de ces trois établissements sont sortis les théologiens, les poètes, les historiens dont les noms font la gloire du Chili. Un des premiers après la conquête, frai Reginaldo Lizarraga, évêque de la Conception, publia de remarquables écrits sur l'Ecriture sainte, sur l'éloquence sacrée, etc. A cet éminent prélat succèdent de savants théologiens: les Oré, les Valdivia, les Villaroel, les Ovalle, les Rosalès, les Jorquéra; puis viennent les poètes célèbres: Ercilla, Pedro de Oña, Pineda y Bascuñan. Le dernier siècle eut aussi ses écrivains distingués; il suffit de nommer le Jésuite Ignacio Molina, le saint et savant prélat Manuel Alday, Miguel Olivarès, Manuel Lacunza, la sœur Ursula Suarez, etc.

Nous avons indiqué les prodiges opérés dans le Chili par l'apostolat chrétien, par la sainteté et par la science ; ajoutons quelques lignes sur l'administration ecclésiastique. Sous ce rapport, nous devons rendre justice aux rois d'Espagne et reconnaître qu'ils ne proposèrent pour les sièges épiscopaux du Chili, que des prélats éminents en sainteté, en science et en zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique. De là une administration ecclésiastique éclairée, sage et d'une fermeté à toute épreuve dans un pays aussi éloigné de la ville éternelle et de sa métropole civile, et où, par conséquent, des obstacles et des entraves devaient à chaque instant surgir dans la marche de toutes les affaires. Bien que l'autorité épiscopale pût suffire aux besoins de l'administration, nous voyons cependant des synodes diocésains convoqués lorsque les circonstances le permettaient : et les sages décrets de tous ces synodes, notamment ceux du synode convoqué par Mgr Aldai, prouvent l'esprit de sagesse et de zèle apostolique du clergé tant régulier que séculier du Chili.

Dans l'histoire qui nous occupe, rien de ce qui peut être intéressant n'est négligé. On est frappé en la lisant de la sécurité que donne la foi. Dès que les armes du roi catholique parvenaient à tenir l'ennemi à quelques lieues de distance, on se mettait tout tranquillement à bâtir ces immenses édifices qui sont encore aujourd'hui le plus bel ornement du pays. On pensait d'abord à Dieu ; on bâtissait partout des temples au Christ, et l'on se contentait, en attendant, d'habiter dans d'humbles chaumières ou même sous des tentes. Quelques méchantes baraques par-ci, par-là, voilà pour la demeure des habitants. Les beaux édifices, les maisons confortables pour les particuliers n'ont commencé à être bâtis que beaucoup plus tard. Les maisons de Dieu datent toutes des premiers temps de la conquête. Quel contraste avec les habitudes de nos jours !

Chaque peuple rencontre près de lui son rival : c'est une malheureuse nécessité sociale que subissent toutes les nations ; l'Ecriture nous dit que les Philistins étaient laissés debout, afin

d'exercer et de tenir constamment en alarme le peuple de Dieu.

L'Araucanie fut le peuple rival du Chili catholique; c'était un peuple de barbares, un peuple idolâtre; mais aussi un peuple de guerriers, aussi féroces et redoutables dans la guerre que paisibles et doux dans la paix. L'abbé Eyzaguirre est contraint par son sujet même d'en parler à toutes les pages de son histoire. Il raconte avec autant de critique que d'impartialité les guerres et les faits d'armes de ce peuple, unique dans les fastes de l'humanité, où l'on voit apparaître des figures empreintes tout à la fois de barbarie et de majesté, celles de Lautaro, de Caupolican et de Païllamacu, par exemple. Ces récits se trouvent remplis d'épisodes tour-à-tour gracieux ou horribles, qui donnent à toute cette histoire un grand intérêt et en rendent la lecture singulièrement attachante.

En résumé, l'*Histoire ecclésiastique, politique et littéraire du Chili*, par M. l'abbé Eyzaguirre, est un livre bien fait, intéressant et instructif. L'auteur y réunit les trois plus belles qualités d'un historien : impartialité, critique et précision. L'ouvrage est peu volumineux et contient une infinie variété de faits; il a fallu un travail assidu, consciencieux et opiniâtre, pour faire tenir dans deux petits volumes in-8° tant de choses disparates, sans les confondre et sans fatiguer le lecteur. Les seuls évènements sur lesquels l'historien s'étende, sont les tremblements de terre qui ont si souvent affligé le pays, et l'expulsion des Jésuites; mais il le fait plutôt en donnant les documents, que dans l'histoire même. Les tremblements de terre sont décrits d'ailleurs avec intérêt, et l'expulsion des Jésuites racontée avec une impartialité tout-à-fait digne de l'histoire.

Nous recommandons l'ouvrage de l'abbé Eyzaguirre à tous les littérateurs européens, et notamment aux ecclésiastiques. Nous ne croyons pas qu'on l'ait encore traduit en français, nous le regrettons vivement, et nous espérons que cette traduction viendra à son heure. En attendant nous ne craignons pas de dire que par les renseignements qu'il nous donne sur un pays jusqu'à présent peu



APPENDICES

AJOUTÉS PAR LE TRADUCTEUR.



I

NOTICE

SUR UNE APPARITION MIRACULEUSE DE LA SAINTE VIERGE, DITE APPARITION DE GUADALUPE.

Le récit de quelques apparitions miraculeuses que contient le premier volume, nous a suggéré l'idée de communiquer au lecteur une des plus charmantes légendes que nous connaissions. Nous l'avons crue d'autant moins étrangère à notre sujet, que M. l'abbé de Torrecilla en fait mention dans son remarquable article.

Dix ans et près de quatre mois s'étaient écoulés depuis la conquête du Mexique à la fin de 1531, lorsque la divine Providence voulut employer un prodige de son amour et de sa puissance pour la conversion de ce beau pays. Le feu de cette guerre qui avait exposé l'Amérique septentrionale aux ravages du plus terrible incendie, n'était pas encore éteint; les premiers guerriers espagnols, sous les ordres du prudent, valeureux et invincible Fernand Cortez, travaillaient, les uns à affermir, les autres à étendre leurs conquêtes; et les ministres de l'Evangile semaient et cultivaient, dans un sol fertile, la précieuse semence. Les Franciscains, dignes d'être vénérés comme les apôtres de ce nouveau monde, portaient sur tous les points le nom et la religion de

Jésus-Christ: et fixés dans Tlaltil
xco, ils distribuaient la parole sai
raient à eux de toutes parts, p
Parmi ces Indiens, un pauvre h
conversion, s'appelait Quauhtlat
Jean Diego, venait souvent à Tla
et l'explication de la doctrine ch
Quauhtitlan, village distant de si
voisin de Tolpetlac, situé à deu
trajet que faisait Jean pour se ren
au nord de Mexico et à une lieu
montagne, qui, s'avançant et s'a
que les autres collines entre lesqu
située, fut nommée par les Indi
ou pointe des montagnes, et plus
Cette colline inculte, crevassée
bas, ne présente que des ravins
sent à regret quelques chardons
Jean passait le samedi 9 décem
l'orient, lorsqu'en descendant le
l'occident, il entendit retentir à s
harmonieuse, et vit briller à sc
riches couleurs et formé par les
Avec cette confiance qu'inspire
mœurs, Jean s'approcha, et, le
très-belle dame, ressemblant po
l'image sous laquelle on honore l
l'appelant doucement, lui ordon
elle se trouvait.

« Mon fils Jean, lui dit-elle,

L'Indien répondit qu'il allait
assister à l'explication de la doct
messe qui se célébrait ce jour-là,
Vi

« Mon fils, lui dit Notre-Dame, je suis *la toujours Vierge Marie*, Mère du vrai Dieu, Auteur de la vie, suprême Créateur et Maître du ciel et de la terre. C'est mon désir qu'on m'élève un temple en cet endroit, où, en qualité de tendre Mère de toi et de tes semblables, je montrerai ma clémence amoureuse, et l'intérêt que je porte aux indigènes et à tous ceux qui m'aiment et me cherchent, et à tous ceux qui sollicitent mon secours et m'invoquent dans leurs travaux et dans leurs afflictions. Ici j'entendrai leurs gémissements et leurs prières, pour les consoler et les soulager; et pour que ma volonté obtienne son effet, tu n'as qu'à te rendre à la ville de Mexico et au palais de l'évêque, qui y réside; tu diras que je t'envoie et comment je désire qu'il m'érige un temple en cet endroit, et tu diras tout ce que tu as vu et entendu; et tiens pour certain que je te saurai gré de ce que tu feras pour remplir mes ordres et qu'en récompense je te comblerai de gloire. Et maintenant, que tu connais mon désir, mon fils, vas en paix et n'oublie pas que je te récompenserai de la peine que tu y auras et de la diligence que tu y mettras; et ainsi tu feras tout ce que tu pourras. »

L'humble ambassadeur promit d'obéir, et exécuta avec empressement et ponctualité l'ordre de la Mère de Dieu. Il se rendit au palais de l'illustrissime D. Juan de Zumarraga, et, introduit en sa présence, il lui rapporta simplement et exactement l'ordre de la sainte Vierge, avec tout ce que nous avons dit plus haut. Et bien que le vénérable prélat fût frappé d'admiration, au récit d'un évènement si extraordinaire, il se contenta de lui adresser différentes questions, et craignant que le pauvre Indien ne fût lui-même trompé par une imagination malade, ou séduit par des illusions dangereuses, il le congédia, en remettant sa réponse à un temps plus opportun.

Triste et désolé, Jean Diego cheminait au déclin du même jour et retournait par son chemin accoutumé à Tolpetlac. Arrivé au lieu où il avait vu et entendu la Reine du ciel, il leva les yeux avec crainte, et vit que la sainte Vierge y attendait la réponse.



... la bienveillance avec laquelle ... avait vu et écouté ... mais il ajouta qu'il concluait de la ... avec laquelle le prélat l'avait congédié, que n'ajouta ... à sa mission, il attribuait sa conduite à l'illusion ou au ... qu'elle voulait pour faire confier cette affaire à un p... ... plutôt qu'à lui pauvre péon.

« Mon fils bien-aimé, répondit avec une douce voix ... Vierge ... les serviteurs ne me manquent pas, que je ... charger de cette mission, et qui s'en acquitteraient, si ... mais il me convient que tu l'entreprennes et que ... suivies cette œuvre, et c'est par ton intermédiaire que m... et mon désir doivent recevoir leur effet; et ainsi, je te p... fils, et je t'ordonne de retourner demain, pour voir et ... l'évêque, et de lui dire qu'il m'élève le temple que ... demande, et que celle qui t'envoie est la Vierge Marie, ... vrai Dieu. »

Le lendemain dimanche, l'humble Jean Diego, ap... qui la sainte messe et l'explication de la doctrine chréti... l'église de Tlatelolco, accourut au palais de l'évêque, ... une longue attente, il parvint à le revoir et à lui répét... de la Mère de Dieu, protestant avec larmes de sa sir... assurant qu'il ne s'était présenté de nouveau que pour ... divine Reine.

Ce nouveau message fit une grande impression sur l'e... et clairvoyant du prélat, aux yeux duquel les instance... de Jean révélaient, eu égard à la timidité naturelle des ... une impulsion surnaturelle. Il l'interrogea à différente... sur l'apparition et ses circonstances, et finit par lui di... affaire si grave ne pouvait se décider sur ses simples déc... qu'il devait répondre à la Dame qui l'envoyait, qu'elle l... quelque témoignage pour preuve qu'elle était bien l'... la mission de Jean, et que c'était bien sa volonté qu'il e...

Jean [illegible]it avec la plus grande simplicité de retou... de [illegible] et de lui demander la preuve de sa m...

l'évêque, profondément touché de la promptitude et de la sincérité avec lesquelles l'indien faisait sa promesse, et désireux d'éviter à la fois une crédulité trop facile et une défiance excessive, tout en renvoyant le messager durement, ordonna à deux serviteurs, d'une fidélité éprouvée et d'un jugement sûr, de le suivre secrètement jusqu'à l'endroit qu'il signalait comme celui où apparaissait la sainte Vierge, et d'observer ce qui se passerait, afin d'arriver à des données certaines sur la véracité ou la duplicité de l'Indien. Ils le suivirent en effet de loin, mais de manière à ne point le perdre de vue et à cacher en même temps leur marche.

Aussitôt qu'ils eurent passé le pont voisin de la colline, et qu'ils furent parvenus au point où se trouve aujourd'hui la place de la ville, Jean Diego disparut subitement à leurs yeux. Ils firent le tour de la montagne et en parcoururent, dans tous les sens, les cavernes et les rochers. Vaines recherches ! Ils n'entendirent ni ne virent rien de celui qu'ils suivaient. Les serviteurs, honteux et contrariés de voir leur vigilance en défaut, attribuèrent leur mécompte à un de ces sortilèges que les Espagnols, le plus souvent sans raison, reprochent aux Indiens. Ils exagérèrent encore leurs soupçons près de l'évêque, dont ils cherchaient à irriter l'esprit contre Jean Diego, voulant s'assurer par son discrédit la vengeance du tour qu'ils supposaient leur avoir été joué.

Cependant le pauvre péon gravissait le sommet de la montagne où l'attendait la sainte Vierge Marie, et se prosternant en sa présence, il lui rapporta tout ce qui s'était passé dans son entrevue avec l'évêque, les nombreuses questions qui lui avaient été adressées, et la demande que lui avait finalement faite le prélat d'un témoignage qui prouvât que c'était bien la Mère de Dieu qui envoyait son humble messager et qui exigeait qu'on lui élevât un temple en cet endroit. « Je lui ai promis, ô Reine, dit en terminant Jean Diego, de vous demander ce témoignage, dites-moi maintenant ce que je dois faire.

— Mon fils Jean, lui répondit Notre-Dame avec la plus tendre affabilité, reviens me voir demain, et je te donnerai un témoi-

gnage suffisant pour qu'on ajoute foi à tes paroles et qu'on t'expédie favorablement. Viens donc demain en ce même lieu, et ne l'oublie point. »

Pendant ce temps-là, le vénérable Zumarraga ne se reposait pas. Les renseignements de ses serviteurs sur ce qui était arrivé en dernier lieu, augmentaient ses soupçons; et néanmoins la fermeté et les instances du messager de la divine Marie, et ce caractère de sincérité qui éclate, on ne sait comment, dans les paroles et dans la physionomie, faisaient toujours sur son esprit la plus profonde impression. Cette lutte intérieure se développa encore quand, le lundi, il ne vit point Jean lui rapporter la réponse. La cause de ce retard provenait de ce qu'en arrivant à sa case le dimanche, l'Indien avait trouvé un de ses oncles, nommé Jean Bernardin, gravement malade d'une fièvre aiguë et dangereuse, que les indigènes appellent Cocolliztli. Diego passa toute la journée du lundi à chercher un médecin et des remèdes pour le soulagement du malade; mais comme la fièvre ne cédait pas, il se décida le mardi à se rendre à Tlatilolco, pour prier un religieux d'administrer les saints sacrements à son oncle. Jean ne pouvait suivre le chemin ordinaire pour aller à Tlatilolco, sans passer sur la montagne où il avait vu trois fois la sainte Vierge. Le pauvre Indien se dit que le danger du malade ne souffrait point de retard, et que, dans cette urgence, il devait préférer la charité à l'obéissance. Il résolut, en conséquence, dans l'innocente simplicité de son ignorance, d'éviter la présence de la divine Marie, en ne s'approchant pas de l'endroit où elle lui avait apparu. Laissant donc la route qu'il avait à suivre du côté du levant, pour gravir la montagne, il prit un sentier situé au bas de la colline, cheminant par la route du midi, près de l'endroit où coule une petite source qu'on voit encore aujourd'hui. Jean marchait vite, sans se hasarder à lever les yeux vers le sommet de la montagne. Mais voilà qu'au moment où il allait, se félicitant d'avoir échappé à ce doux et saint embarras, la sainte Vierge parut à sa rencontre, sans lui laisser d'autre moyen pour excuser

sa fuite, que de se prosterner humble et confus, en expliquant à la divine Marie qu'il n'avait agi ainsi que pour pourvoir aux besoins spirituels de son oncle.

« Ne crains rien, lui dit la Reine du ciel, et sois sûr qu'en ce moment même ton oncle Jean Bernardin est entièrement guéri. »

Jean Diego, tout ému à cette bonne nouvelle, pria la sainte Vierge de lui donner le témoignage dont il devait justifier à l'évêque pour confirmer sa mission. Alors la Mère de Dieu lui enjoignit de monter au haut de la colline où il l'avait vue et entretenue, de cueillir les roses qu'il y trouverait, d'en faire un bouquet et de le lui apporter. Jean n'ignorait pas que ce lieu stérile, où ne poussaient jamais que des ronces et des chardons, ne pouvait produire de fleurs, surtout au milieu de l'hiver. Néanmoins il monta plein de foi au sommet, où il trouva une quantité de roses fraîches et odorantes qu'il recueillit dans sa *tilma* (espèce de tunique de sauvage) et qu'il porta à la Vierge Marie. Elle les prit de ses mains dépositaires de la toute puissance et de la toute miséricorde, dont le seul attouchement peut changer les épines les plus piquantes en roses pleines de parfums; et, se mettant à les placer elle-même, la bonne Mère, dans les plis de la *tilma* dont Jean était couvert, elle lui dit:

« Ces fleurs sont le témoignage que tu porteras à l'évêque; ne montre à personne ce que tu portes, et n'ouvre ton vêtement qu'en présence de l'évêque, à qui tu diras que je lui envoie le témoignage qu'il a demandé, et qu'il travaille de suite à l'érection du temple que je lui ai commandé. »

Plein de souci, et aussi pénétré de joie, Jean Diego se rendit en toute hâte à la case de l'évêque; il y arriva et supplia instamment les serviteurs de l'avertir de sa présence et de lui demander audience. Ils repoussèrent ses instantes sollicitations; et s'apercevant que l'Indien renfermait et cachait quelque chose dans sa *tilma*, ils cédèrent à une impatiente curiosité pour savoir ce que ce pouvait être, et forcèrent le pauvre péon d'abord par la persuasion et

bientôt par la violence, à dérouler tant soit peu la partie de son vêtement, où ils virent quantité de fleurs. Elles se présentaient à leurs yeux dans tout l'éclat de véritables fleurs naturelles, mais quand ils voulaient satisfaire leur curiosité en les touchant, ils ne trouvaient plus, malgré l'illusion de la vue, que des roses peintes et artificielles. Frappés de cet évènement extraordinaire, ils informèrent Mgr Zumarraga de l'arrivée de Jean Diego. Jean, introduit en sa présence, lui rapporta tout ce qui lui était arrivé depuis le dimanche : l'apparition de *la Dame*, l'ordre qu'elle lui avait intimé de retourner le lundi pour recevoir le témoignage qu'il demandait, la maladie de son oncle qui l'avait empêché d'obéir ponctuellement, son voyage à Tlaltilolco et la nouvelle route qu'il avait prise pour éviter la rencontre de la sainte Vierge, l'apparition de *la Dame* malgré ses précautions et ses détours, et les douces paroles par lesquelles elle lui avait enjoint de cueillir ces fleurs sur la montagne, de les réunir dans sa *tilma*, et de déclarer à l'évêque que c'était là le signe auquel il devait reconnaître qu'elle voulait qu'on lui érigeât un temple en l'endroit indiqué.

Il dit, et déployant les deux bouts de sa *tilma*, il répandit sur une table voisine, nombre de fleurs odorantes et éclatantes, en montrant en même temps, empreinte sur son brun *ayate*, la belle sainte image qu'on vénère aujourd'hui dans le sanctuaire de Guadalupe, à Mexico. Quelles furent alors la surprise, la terreur; quels furent les sentiments de vénération et de piété qui s'emparèrent de l'esprit de l'évêque et des assistants, c'est ce qu'il est plus facile de deviner que de rendre. Ils restèrent quelque temps absorbés, transportés hors d'eux-mêmes; mais à la fin l'étonnement et l'admiration cédant au respect et à la dévotion, Zumarraga détacha le cordon qui suspendait au cou de Jean Diego sa glorieuse *tilma*, la porta respectueusement dans son oratoire, et de là dans l'église cathédrale, qui n'était alors que paroissiale, d'où il la transféra depuis dans le premier monastère fondé à Tepeyacac.

Le prudent prélat ne négligea pas de vérifier l'exactitude du prodige et les circonstances de la guérison subite de Jean Bernardin. On calcula l'heure à laquelle la sainte Vierge Marie avait affirmé à Jean Diego la guérison de son oncle; et celui-ci déclara qu'à cette heure même *la Dame* lui avait apparu sous les traits et dans la forme que porte son image; qu'en la voyant, il s'était senti tout-à-fait guéri, et il dit enfin que la Mère de Dieu l'avait chargé de rapporter le tout à l'évêque, en demandant de sa part l'érection d'un monastère et d'un temple à l'endroit indiqué par son neveu, et d'annoncer qu'elle voulait que son image miraculeuse s'appelât Marie de Guadalupe.

Tel est en abrégé le fait prodigieux de l'apparition de Guadalupe, qui a rempli le monde d'une religieuse émotion, et qui a été pour l'Amérique une source féconde de bienfaits. L'image commença dès lors à être le doux objet de l'amour, de la dévotion et de la confiance de Mexico; et comme ces ruisseaux qui, à mesure qu'ils s'éloignent davantage de la source où ils prennent naissance, roulent dans un lit plus large des eaux plus abondantes, la pieuse dévotion envers l'image de Marie s'étendit et s'accrut de plus en plus dans l'espace de deux siècles et demi.

Nous avons puisé cette Notice si intéressante dans les Sermons du docteur D. José Patricio Fernandez d'Uribe, chanoine pénitencier de l'église cathédrale de Mexico, qu'a bien voulu nous faire connaître et nous communiquer M. l'abbé de Torrecilla.

M. Ampère parle du sanctuaire de Guadalupe, dans un article qu'a publié la *Revue des Deux-Mondes* (livr. du 1er octobre 1853). Mais la légende n'y est pas rapportée exactement. M. Ampère ajoute que, d'après un poète mexicain, Dieu était l'auteur du portrait de Marie (c'est tout simplement en rappeler l'origine merveilleuse). L'illustre académicien a visité le sanctuaire, qui est très-riche, mais bâti dans un goût très-simple : « La chapelle construite, dit-il, au-dessus de la source miraculeuse, dans le style arabo-mexicain, présente un caprice architectural très-harmonieux. »

II

COUP-D'ŒIL RAPIDI

SUR LES

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS ACCOMPLIS A

DEPUIS 1810 JUSQU'A NOS JOURS:

Nous avons vu M. Eyzaguirre suspendre son récit
1810, tout en nous promettant d'en faire paraître la
gré les difficultés que présente la publication de l'l
temporaine, dans un pays où la trace de longues di
peine effacée. A cette époque, le Chili et la plupart
espagnoles de l'Amérique allaient tâcher de secouer
la métropole, qui les avait créées et constituées, ma
blait leur disputer les bienfaits d'une liberté et les con
développement qu'elles espéraient trouver dans l'én
L'Amérique méridionale aspirait à vivre de sa vie propr
ple des Etats-Unis, qui avaient conquis leur indépen
souffle des idées européennes qui n'ont pas attendu le
la vapeur pour diriger le monde, devait la faire ten
... vivement vers ce but désiré. Que lui faisait le p
...abitants, la faiblesse de ses ressources? qu
...érience? Elle comptait sur la fertilité de so
...té et la richesse de ses produits, sur les avan

ports, sur l'importance de ses mines inépuisables, et les chances presque certaines d'un commerce étendu lui donnaient une confiance instinctive qui l'excitaient à son insu ; puis, ce je ne sais quoi de fort et d'audacieux que portent en eux-mêmes les peuples jeunes, la faisait courir sans crainte et s'élancer plutôt avec ardeur vers un avenir que le soleil de la liberté dorait de ses plus brillantes illusions. Les colonies espagnoles obéissaient, du reste, à une loi générale de l'histoire de l'humanité. Il n'y a pas de colonie importante [1], qui arrivée à un certain degré de grandeur et de puissance, ne finisse tôt ou tard par se détacher d'une métropole dont son développement lui-même éveille la jalousie inquiète, parce qu'il fait naître et augmente chaque jour des intérêts contraires [2].

Pour l'Amérique espagnole, il ne pouvait guère s'offrir de circonstances plus opportunes. Les Français, vainqueurs de l'Europe, avaient envahi l'Espagne : ils n'avaient pu, il est vrai, grâce à la résistance héroïque d'un peuple assez constant pour mettre cinq siècles à reconquérir pied à pied son propre territoire, ils n'avaient pu élever au roi Joseph qu'une tente militaire au

[1] Nous parlons des *colonies proprement dites*, c'est-à-dire du cas où *un nombre considérable de personnes de l'un et de l'autre sexe passent d'un pays à un autre, dans le dessein de l'habiter et de le cultiver*. Qu'un gouvernement envoie dans une île ou sur un continent des marchands et des garnisons, qui ne se s'y fixent pas *à demeure*, mais qui conservent au contraire *l'esprit de retour dans la mère-patrie*, il y organisera des *factoreries* et des *comptoirs*, ou y créera des *établissements* plus ou moins considérables ; mais il n'y fondera pas de *colonies*. Ce que nous disons des colonies est aussi vrai, du reste, de certains grands établissements auxquels on donne souvent le nom de colonies, et les Indes comme le Canada échapperont probablement un jour, par le cours naturel des choses, à la domination anglaise.

[2] Cette loi générale ne reçoit pas moins son application dans les cas où la métropole envieuse veut arrêter l'essor de ses colonies. Or, les colonies espagnoles, « asservies à un aveugle système, écrasées sous le poids d'un monopole inflexible... ne pouvaient se livrer à aucun travail de manufacture.... n'avaient même pas le droit de cultiver les plantes qui prospèrent en Espagne.... Elles devaient livrer leurs produits au seul port de Cadix, et prendre là les diverses denrées dont elles avaient besoin. C'est dans le dernier quart du dix-huitième siècle seulement que le système prohibitif fut levé. » (X. Marmier, *Lettres sur l'Amérique*.)

lieu d'un trône. Mais ils avaient affaibli et effrayé l'Espagne; ils avaient surtout jeté, sur leur passage, le germe d'idées nouvelles qui se propagèrent rapidement, et bientôt firent entrer à son tour la Péninsule dans une série de révolutions perpétuelles. Or, les évènements de la Péninsule devaient donner, dans les colonies, une action décisive à des tendances qui, à une autre époque, eussent pu rester long-temps encore à l'état de théorie.

Aussi, au moment où le gouvernement du Chili tombait, à la suite du mouvement qu'a décrit notre auteur, entre les mains du brigadier D. Mateo Toro, comte de la Conquista, des cris d'indépendance et de liberté avaient-ils déjà retenti au sein du Pérou; une vaste conspiration, à la tête de laquelle devait se mettre Miguel Hidalgo, curé de Dolores, allait éclater au Mexique; enfin, la même fermentation remuait les esprits dans la république argentine, au Paraguay, etc.

Mais on ne pouvait s'attendre à ce que le gouvernement central, royal ou révolutionnaire, renonçât facilement à la domination qu'il exerçait depuis près de trois siècles sur de si riches contrées. Il avait d'ailleurs, sur tous les points des colonies, des partisans zélés et dévoués, disposés, les uns par intérêt, les autres par conviction ou par devoir, à s'opposer au mouvement général de la population.

Il faut reconnaître que l'histoire de ces quarante dernières années, pour les contemporains surtout, est une des parties les plus intéressantes de l'histoire du Chili. Nous aurions voulu pouvoir présenter à nos lecteurs le tableau assez complet des évènements qui se sont accomplis depuis 1810 dans ce beau pays. Malheureusement, il est impossible de se procurer, en Europe, tous les documents nécessaires pour donner à un travail semblable les proportions et le caractère désirables; nous devrons donc nous borner à reproduire en quelques mots les données générales que plusieurs de nos lecteurs possèdent déjà sans doute. Nous les ferons suivre de quelques réflexions sur la situation actuelle et sur l'avenir de l'Amérique méridionale.

A peine D. Matéo Toro eut-il pris les rênes de l'administration, que le pays se déclara indépendant. La révolte éclata le 10 septembre, deux mois après les troubles qu'avait excités la conduite tyrannique de Carrasco, et au moment où les Cortès s'emparaient aussi du pouvoir en Espagne. Un congrès est assemblé. — Une nouvelle ère semble commencer. — On forme à Valparaiso, en 1811, la première imprimerie qu'il y ait eu au Chili, et dès l'année 1812, on y publie le premier journal *la Aurora de Chile ;* le dix-neuvième siècle n'a jamais su rien faire nulle part, *sans en parler !*

Mais deux partis se disputaient déjà la direction des affaires : les Carreras et les Larrains. Le vice-roi de Lima profita de leurs discordes pour battre les premiers, qui cédèrent l'autorité à leurs adversaires. Ceux-ci mirent à la tête de l'armée nationale un vaillant officier, O'Higgins, qui défit les Espagnols et les força d'entrer en négociation. Le Chili reconnut le gouvernement des cortès, à la condition que ses députés siégeraient dans les assemblées législatives de la métropole. Le vice-roi allait signer le traité, quand des renforts lui arrivèrent : il changea de langage, reprit les armes et reconquit presque tout le territoire. Dans une rencontre qui eut lieu à Rancagua le 1er octobre 1814, les insurgés furent complètement battus. Les débris de l'armée chilienne se réfugièrent par-delà les Andes, sous la protection de la république de Buénos-Ayres. Ils en reçurent des secours conduits par le général San-Martin, qui vainquit les royalistes à Chacabuco, le 12 février 1817, et en plusieurs autres rencontres, mais essuya à son tour une sanglante défaite à Cancharajadas, au mois de mars 1818. L'enthousiasme national ne défaillit pourtant point. De nouvelles légions sortirent de terre, et pour faire face aux frais de la guerre, les citoyens mirent jusqu'à leur vaisselle et leurs bijoux précieux à la disposition de San-Martin. Vingt jours après, l'armée de l'indépendance prit une éclatante revanche près de Maypo (avril 1818), fit prisonnier le général des troupes royales, et rendit la liberté à sa patrie. Les Chiliens prirent le nom de *fils du pays*.

Alors reparurent sur la scène les Carreras et les Larrains : les premiers, démagogues purs ; les seconds, doctrinaires plus adroits. San-Martin se déclara pour ceux-ci ; la constitution républicaine des autres fut ajournée à des temps plus calmes, et O'Higgins fut porté au pouvoir comme directeur suprême. Il organisa l'armée de terre et de mer, et rétablit l'ordre dans les finances. Deux des frères Carrera, qui avaient trouvé un asile à Buénos-Ayres, furent accusés d'avoir conspiré contre cette république, condamnés et exécutés sur-le-champ ; un troisième se retira aux Etats-Unis. Les Espagnols, après la perte des batailles de Maypo et de Santa-Fé, abandonnèrent le Chili en 1819. Les *fils du pays* songèrent aussitôt à délivrer leurs voisins et préparèrent une expédition pour le Pérou. L'Espagne, à la même époque, y envoya douze cents hommes ; mais l'équipage du vaisseau se révolta et alla se joindre aux indépendants. Sur ces entrefaites, lord Cochrane prit le commandement de la flotte chilienne, débarqua le général San-Martin à soixante lieues de Lima, et vit bientôt cette capitale et les provinces du Pérou affranchies de la domination espagnole. Mais des troubles éclatèrent en 1823 dans la république naissante et encore mal affermie. O'Higgins, San-Martin et lord Cochrane étaient renversés ; le pouvoir était confié au général Freire, et les Araucans toujours vigilants dans leur haine, toujours implacables, pillaient la Conception.

Le nouveau chef réforma la constitution[1], et soumit, en 1825, l'île de Chiloé, position importante d'où les débris des armées

[1] On a prétendu que c'est en ce temps-là que le pape Léon XII aurait envoyé aux archevêques et évêques de l'Amérique espagnole une encyclique pour les engager à recommander à leurs peuples la soumission aux rois d'Espagne. L'état d'anarchie effroyable que présentaient les colonies expliquerait d'une manière très-naturelle cette conduite du souverain Pontife. Mais on comprend aussi, d'un autre côté, que les insurgés de l'Amérique méridionale fussent décidés à pousser l'acharnement de la lutte jusqu'à ces extrémités où se rencontre toujours la victoire, lorsqu'on relit les paroles du général espagnol Morillo, qui disait : « Je n'ai pas laissé vivant, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, une seule personne d'influence ou de talent pour diriger la révolution. La pacification doit s'accomplir par les mêmes moyens que la première conquête !! »

espagnoles inquiétaient les côtes de la République. En 1826, de nouvelles modifications furent introduites dans le système administratif et dans l'organisation intérieure de l'Etat par Freire et O'Higgins réconciliés. Mais elles étaient loin de satisfaire à tous les besoins et surtout à toutes les exigences. La religion souffrait inévitablement de cette situation, et au mois de janvier 1827, Madrid voyait arriver dans ses murs l'évêque chilien D. José Santiago Rodriguez [1], que l'autorité civile avait fait conduire à Valparaiso et jeter sur un mauvais bâtiment. Par suite de cet exil, le Chili se trouvait sans évêque, car le siège de la Conception était déjà vacant.

Mais les républiques n'ont pas plus que les rois le privilège de toucher impunément aux choses saintes. Bientôt surgirent de nouvelles difficultés gouvernementales, soulevées par les mécontents; et dès le 2 mai 1827, Freire donna sa démission, en alléguant *l'impossibilité de gouverner un pays qui n'a pas de lois, et de mettre l'ordre dans le chaos que présentoit la république*, et en prétextant en outre *le mauvais état de sa santé*. D. Manuel Blanco Encelada [2], qui lui succéda, ne fit que passer aux affaires. Il fut remplacé par le général Francisco Antonio Pinto, vice-président de la république. C'était un personnage instruit, distingué, qui avait visité et observé l'Europe, et il dut sa nomination à ses qualités personnelles plutôt qu'à ses faits d'armes. La première période de son administration s'écoula sans trouble. Mais après sa réélection qui fut entachée de quelques irrégularités, les mécontents s'agitèrent, le levain révolutionnaire fermenta, et de nouveaux désordres eurent lieu.

[1] Un journal justement estimé, l'*Ami de la Religion*, dit (vol. 50, p. 297) que *cet évêque originaire du Chili*, qu'il appelle *D. Rodrigo Zorilla*, *avait été promu au siège de Santiago le 17 mars 1775*. Nos lecteurs reconnaîtront là immédiatement une de ces grosses erreurs, trop fréquentes dans tout ce qui a été écrit sur l'Amérique depuis cinquante ans. D. Rodriguez ne monta sur le siège épiscopal de Santiago qu'après la mort de D. Martinez d'Aldunate, qui ne succéda lui-même qu'en 1807 à D. Maran.

[2] D. Manuel Blanco Encelada a représenté pendant plusieurs années la république près du gouvernement français. C'est tout récemment qu'il a quitté Paris, pour se rendre à Rome, en qualité de ministre plénipotentiaire du Chili.

Le président crut pouvoir y mettre un terme par des concessions. En 1828, il mit au jour une constitution ultrà-libérale et osa s'emparer des biens de l'Eglise [1]. Cette mauvaise politique provoqua la plus vive opposition dans les rangs du parti modéré; et en 1829 une révolution dirigée par ses chefs éclata à la Conception. Dès lors, les anciennes querelles reprirent toute leur animosité. Deux camps s'étaient de nouveau établis sur le sol de la commune patrie : dans l'un, se prononçaient des tendances ultrà-libérales, bouillonnaient des passions révolutionnaires; dans l'autre, des patriotes plus sages et plus prévoyants s'inspiraient des idées d'un système que leurs adversaires traitaient de réactionnaire. Les modérés avaient à la tête de leur parti le général Prieto, et parmi ses principaux adhérents, un des plus grands citoyens qu'ait produit le Chili, Portalès.

Pinto, dont les intentions étaient bonnes, voulut conjurer le péril et donna sa démission. Mais ce changement n'amena point,

[1] La religion catholique était, d'après la constitution, la religion de l'Etat, et l'exercice public de tout autre culte était défendu. Ce principe absolu devait déplaire aux gouvernements protestants de l'Angleterre et des Etats-Unis, dont le prosélytisme intolérant a toujours su se masquer sous les dehors d'un libéralisme hypocrite. *L'Angleterre et les Etats-Unis reconnurent que la source des désordres de la république était dans le fanatisme du clergé ;* ils découvrirent même *que le vicaire apostolique, Jean Muzzy, travaillait ostensiblement au renversement des institutions républicaines.* N'y avait-il pas là de quoi exciter les vives inquiétudes des nobles lords de la Grande-Bretagne? Donc, *ils se plaignirent, d'accord avec les représentants de l'Amérique septentrionale, près du directeur du gouvernement chilien. Ils lui firent sentir que la prospérité de l'Etat* (à laquelle ils portaient sans doute un intérêt si sincère!) *et le développement de ses relations commerciales lui prescrivaient de comprimer au plus tôt les menées de cette corporation turbulente*, qui se nomme le clergé catholique. *Le gouvernement chilien*, entraîné par ces représentations perfides, *confisqua les biens ecclésiastiques au profit de la république, qui se chargea* (quelle générosité!) *de salarier le clergé, et réduisit chaque ordre à un seul couvent. Le vicaire apostolique fut embarqué pour l'Europe*, comme les Jésuites l'avaient été un demi-siècle auparavant.

Ces détails sont tirés d'un article conçu dans un esprit assez singulier, qu'aura probablement admis par inattention la rédaction de l'*Encyclopédie catholique* (V° Chili), publiée sous la direction de M. l'abbé Glaire. — Nous avons cité en italique les passages extraits de cet article.

dans la situation de la république, les heureux résultats qu'il attendait. Le pouvoir tomba entre les mains d'un chef appartenant au même parti, et tout simplement doué de moins de mérite.

Une rencontre insignifiante eut lieu jusque près des portes de Santiago. Les modérés gagnaient du terrain, sans que les libéraux, soumis à l'influence du général Lastera, parussent disposés à céder. Les partis pensèrent à une transaction, et Ramon Freire fut celui sur qui ils jetèrent les yeux pour arriver à une pacification, dont on comprenait de part et d'autre la nécessité. Les premiers croyaient trouver dans les antécédents de ce général des garanties suffisantes d'attachement à leurs principes; les seconds comptaient également sur lui, à cause du grand nombre de parents qu'il avait parmi eux. Freire ne sut pas garder un juste équilibre et pencha bientôt du côté des révolutionnaires. Leurs adversaires se regardèrent comme trahis; ils en appelèrent à leur bon droit, ils coururent aux armes, et Prieto fut vainqueur dans un combat acharné qui se livra près de Lircai.

Cependant il fallait une constitution pour asseoir sur des bases solides cette société nouvelle que des révolutions incessantes agitaient, comme de fréquents tremblements de terre ébranlaient le sol. En attendant les élections du nouveau congrès, les provinces nommèrent des plénipotentiaires qui désignèrent un gouvernement provisoire, dont Portalès était le premier ministre.

La constitution définitive, à l'ombre de laquelle le Chili trouva enfin le repos dont il jouit encore, fut sérieusement élaborée. C'est sans contredit la plus sage et la plus satisfaisante qu'aient conçue et qu'aient appliquée les républiques de l'Amérique espagnole. Réalisant dans d'heureuses proportions cette combinaison si difficile à saisir des éléments d'autorité publique et de liberté individuelle, nécessaires pour le bonheur des peuples dans leur organisation civile, elle assure au pouvoir les moyens légaux de se faire obéir, et aux citoyens les garanties suffisantes pour sauvegarder leurs droits. Les effets de cette restauration sociale se firent

... sentir : l'ordre devint une habitude au Chil... et les agitateurs quittèrent un pays où leur rô... tandis que dans les autres Etats de l'Amérique ... voyait les plus ardents patriotes se jeter sans pudeur... plois publics, comme à une ignoble curée, il n'étai... Chili, à l'époque dont nous parlons, de voir des... commandables décliner l'honneur des fonctions qu... le gouvernement.

D. Fernando Erraruriz et D. José Thomas O... quelque temps le timon des affaires. Ils furent rem... général Prieto, qui resta au pouvoir jusqu'en 1835. ... se portèrent alors sur le noble et généreux Portal... d'accepter la dignité suprême que ses compatriotes v... nimement lui décerner, travailla de toutes ses for... toute son influence pour faire réélire Prieto président...

La jeune république commençait à peine à se ren... de violentes secousses, lorsque de nouvelles épreuves... saillir du dehors. Le général Santa-Cruz, qui, mal... d'une foule d'envieux et d'ennemis, était parvenu à... son autorité une grande partie de la Colombie, du P... Bolivie, dans son insatiable ambition, convoitait enc... Il voulait l'incorporer dans la grande république qu'i... pour atteindre son but, il chercha à fomenter de... l'intérieur du pays, accueillit les mécontents, leur... secours et des armes, et chargea le général Freire ... descente dans l'île de Chiloé : ce même Freire qui s... avait rendu à sa patrie des services signalés et qui ne ... alors de porter dans son sein le feu de la guerre civil... toujours ministre, veillait et il sut repousser ...

... moment, et combattant la ruse par la r... ... du Chili avait envoyé le brick l'*Achille* ... Se croyant autorisé à franchir les limites ... vis d'un ennemi caché qui prêtait aux

appui déloyal, l'*Achille* entré comme ami saisit en pleine paix, dans la nuit du 21 au 22 août 1836, trois bâtiments de guerre péruviens. Ce procédé, comme l'a fort bien fait remarquer un spirituel écrivain, était assez conforme aux habitudes de la Grande-Bretagne, mais il n'en était pas moins contraire aux idées du monde civilisé. Santa-Cruz furieux fit arrêter le chargé d'affaires chilien, qui bientôt fut remis en liberté et renvoyé avec ses passeports. Une escadre chilienne parut en vue de Callao, sous les ordres de l'amiral Blanco, le 31 octobre 1836; Egaña l'accompagnait, en qualité de plénipotentiaire chargé de négocier la paix. Santa-Cruz, que la situation intérieure des Etats qu'il administrait, inquiétait avec raison, se montra disposé à faire toute espèce de concessions; il offrit même de faire vider les différends qui existaient entre les deux puissances, par les agents diplomatiques étrangers. Les Chiliens rejetèrent ses propositions et se retirèrent; mais le 28 décembre de la même année, ils firent aux Péruviens une déclaration de guerre régulière, et le gouvernement argentin s'unit au Chili.

Une armée fut levée, organisée et exercée : elle était réunie à Quillota et devait être prochainement embarquée pour le Pérou. Mais elle renfermait des traîtres; et lorsque Portalès, en qualité de ministre de la guerre, la passait en revue pour la dernière fois, quelques bataillons sortirent des rangs sous les ordres de Vidaurre, et au milieu du silence et de la stupeur du reste des troupes surprises par ce brusque mouvement, forcèrent le brave Portalès à rendre son épée. Le chef des insurgés, traînant à sa suite son illustre captif, marcha sur Valparaiso, qu'il avait inutilement sommé de reconnaître son autorité. Le gouverneur de Valparaiso, soutenu par l'amiral Blanco et encouragé par la sympathie publique, se prépara à la résistance. Il alla à la rencontre de Vidaurre, et l'attendit au passage d'un défilé resserré entre les montagnes et la mer. C'était en juin. Aux premiers coups de la fusillade que firent entendre les avant-postes, un homme enveloppé de son manteau descendit d'un cabriolet qui se

trouvait à l'arrière-garde des assaillants : une décharge ret
et le lendemain, aux premières lueurs du jour, on put co
pler étendu sur la route le cadavre de Portalès lâchement
siné. Le signal de la lutte avait été le signal de sa mort.
moins, l'armée insurrectionnelle fut battue, et ses chefs
fusillés sur la place d'Orégo à Valparaiso, montrant, au m
suprême, un courage digne d'une meilleure cause.

Diego Portalès fut universellement regretté, et ses adve
eux-mêmes durent rendre à sa mémoire un hommage
Non-seulement il laissait de nobles souvenirs, mais il avait
une foule d'institutions salutaires qui lui survécurent.
devait la réforme du clergé et des cours de justice, l'organi
de la police et de la garde nationale. Politique profond,
organisateur, c'est lui qui avait monté, éprouvé et assuré l
canisme du nouveau gouvernement ; c'est lui qui avait cré
prit public, en inspirant au pays une confiance entière dan
tion de ses chefs.

La mort de Portalès était vraiment une calamité nati
Ses projets ne furent néanmoins pas abandonnés. Grâce à l'
administration de Ringifo, ministre des finances et ami du d
le trésor public put fournir les fonds nécessaires à la guerre
recourir au funeste expédient de l'emprunt. Pensant que S
Cruz, pour mieux se préparer à la lutte, cherchait en
pacifier les vastes provinces d'une république désunie, le
avait précipité ses armements ; et au mois d'octobre 1837, s
parut près du petit port de Hornillos, à peu de distance de C
Mais les troupes expéditionnaires avaient à peine déba
qu'elles trouvèrent, dans le manque d'approvisionnements,
ces obstacles contre lesquels la bravoure est impuissante. P
tirer honorablement d'embarras, l'amiral Blanco n'eut ri
mieux à faire que d'entamer de nouvelles négociations, d
faut le dire, la bonne foi n'est pas incontestable. Santa-
encore désireux de la paix, reçut à Paucaparta, près d'Areq
un négociateur qui savait très-bien au fond ne pas avoir le

voirs suffisants soit pour accorder soit pour accepter la paix. Un traité fut néanmoins conclu le 17 novembre 1837.

Les Péruviens n'eurent pas à se féliciter de ses résultats. Les Chiliens poussèrent leurs préparatifs avec une nouvelle activité. Les généraux Gamarra et Lafuente, officiers péruviens exilés à Santiago, attisaient le brandon de la discorde ; et le général Nieto, commandant militaire de l'Etat du nord, entretenait des intelligences secrètes avec l'amiral chilien. Bien plus, des officiers péruviens servaient dans les rangs de l'armée envahissante, qu'ils présentaient à leurs compatriotes comme une armée libératrice. Tant il est facile, et surtout tant il est naturel à l'intérêt personnel de changer le caractère de la lutte la plus nettement dessinée !

Le gouvernement de Santiago ne pouvait plus, on le voit, reprocher à celui de Santa-Cruz des procédés et des menées qu'il employait à son tour. Profitant des dissensions intestines qu'ils avaient fomentées chez leurs voisins, les Chiliens pénétrèrent dans la petite rade d'Ancon, et débarquèrent à quelques lieues de Lima le 8 août 1838, sous les ordres du général Bulnes. Orbegoso, rival de Santa-Cruz et opposé à ses idées de fédéralisme, accourut néanmoins avec ses troupes pour repousser l'ennemi commun. Un combat eut lieu le 21 août, dans lequel les Péruviens durent céder au nombre, après s'être bravement défendus. Lima tomba au pouvoir des Chiliens ; Gamarra fut nommé président provisoire, et Orbegoso chercha un asile sur une frégate française. Santa-Cruz parut enfin le 10 novembre avec six mille cinq cents hommes, et força Bulnes, inférieur en forces, à rétrograder jusqu'à Huaras. Au lieu de tirer un parti rapide et décisif de ses avantages, et de saisir au vol l'inconstante fortune, il perdit du temps. Il aurait peut-être réussi à écraser l'armée de terre ennemie ; mais il voulait détruire la marine des Chiliens, qui avait acquis, depuis le coup de main du 21 août 1836, une supériorité marquée. Incapable de lutter contre elle, il eut recours aux corsaires, et délivra des lettres de marque à de hardis aventuriers, à la tête desquels se mit le Français Blanchet. Ces

auxiliaires obtinrent assez de succès partiels pour oser se mesurer avec l'escadre chilienne réunie. Blanchet s'était chargé d'attaquer le vaisseau amiral monté par Blanco; et comptant sur les avaries qu'il lui avait causées par sa formidable artillerie, il allait tenter l'abordage, quand il tomba frappé à mort d'un coup de feu. Son équipage découragé suspendit le combat, et les flottilles se séparèrent. Bientôt la division naquit parmi des corsaires qu'une main énergique ne contenait plus, et la marine chilienne fut sauvée. Les armées de terre se rencontrèrent le 20 janvier 1839, près du petit village d'Yungay. Santa-Cruz disposait en apparence de forces supérieures; mais la défection les avait sourdement minées, et les Chiliens remportèrent une éclatante victoire, dont les effets incalculables se feront longtemps sentir. Le général péruvien ne se montra pas à la hauteur de son infortune. Il se sauva bien vite à Lima, où il aurait peut-être reçu un meilleur accueil, s'il avait, sur le champ de bataille même, témoigné plus de sang-froid et plus de courage. Confus et désespéré, il se retira précipitamment, le 23 février, à bord d'un bâtiment anglais [1].

Après D. Joachim Prieto, le général D. Manuel Bulnes, nommé président en 1847, se montra le digne continuateur de l'administration ferme et prudente de ses prédécesseurs. Enfin, Bulnes fut remplacé en 1853 par D. Manuel Montt, le président actuel de la république chilienne [2].

[1] L'impartialité nous oblige de dire que les partisans de Santa-Cruz racontent un peu différemment l'origine d'une guerre dont l'issue fut si heureuse pour le Chili. Ils prétendent que le Chili, dont le commerce avait pris un essor prodigieux, par suite des troubles du Pérou, craignait que le calme à l'intérieur ne rendît aux ports péruviens leur premier développement. Santa-Cruz, ajoutent-ils, avait soumis à une forte augmentation de droits les bâtiments qui avaient touché au Chili avant de mouiller au Pérou; ce fut là la cause d'une guerre pour laquelle les prétextes ne pouvaient manquer. Aussi jettent-ils des cris d'indignation, à propos de la capture des trois bâtiments péruviens, saisis dans leur propre rade, *sans la moindre réclamation préalable! Freire avait bien armé deux vaisseaux à Callao, mais Santa-Cruz ne lui avait prêté aucun appui* (Voir la *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1er janvier 1850).

[2] Nous avons pu faire connaître, dans leur ordre successif, les différents

Sous l'empire de la constitution en vigueur, le pouvoir exécutif est confié, au Chili, à un président nommé, les uns disent pour quatre, les autres pour cinq ans; le pouvoir législatif à un sénat de neuf membres nommés pour six ans, et à une chambre nationale, composée de cinquante membres au moins, de deux cents au plus, élus pour huit ans et renouvelés chaque année par huitième. Tous sont inviolables et également choisis dans les assemblées électorales. Pour être admis à voter dans ces assemblées, il faut être citoyen ou naturalisé, avoir vingt-et-un ans, posséder un immeuble de la valeur de mille francs, ou exercer une industrie exigeant un capital de deux mille cinq cents francs, ou encore être à la tête d'une fabrique, ou enfin avoir importé dans le pays une invention ou une industrie dont le gouvernement ait approuvé l'utilité. Des conditions à peu près semblables déterminent l'éligibilité aux fonctions de sénateur et de député. Outre le sénat et la chambre nationale, la constitution reconnaît un conseil d'Etat dont les membres sont inamovibles, et auxquels le président soumet préalablement tous les projets de lois, la nomination des ministres, les questions relatives aux finances, et toutes les affaires d'un intérêt majeur.

La religion catholique est la religion de l'Etat. Elle y possède un clergé nombreux, dont l'organisation s'est modifiée et complétée depuis les premières années de ce siècle.

L'auteur nous a montré l'illustrissime señor D. Aldunate sur le siège de Santiago en 1810. Il eut pour successeur le docteur D. José Santiago Rodriguez, qui mourut en exil à Madrid. Le pape Grégoire XVI érigea en 1840 la capitale du Chili en archevêché, et conféra le titre et la dignité de métropolitain à D. Manuel Vicuña, alors évêque de Céram. Le nouvel archevêque mourut à Santiago

présidents qui ont occupé le pouvoir depuis 1830. Mais nous n'avons pu nous procurer les noms de tous les personnages plus ou moins considérables qui y ont passé, dans les douze années d'anarchie qui ont précédé la constitution définitive de la république. Les plus illustres, indépendamment de ceux que nous avons nommés, sont D. Augustin Eyzaguirre, D. Francisco Ramon Picuña, D. José Miguel Carrera....

en 1844, et fut remplacé par le docteur D. José Alexo d'Eyzaguirre, doyen de la cathédrale et vicaire capitulaire.

L'église de la Conception était gouvernée par le docteur Martin de Villodres à l'époque où se termine le travail de M. Eyzaguirre. Après la mort de ce prélat, son siège resta vacant, jusqu'au moment où le pape Léon XII y appela D. José Ignace Cienfuegos, *un des pères de l'indépendance*. D. Diego Antonio Elisondo succéda à Cienfuegos en 1842.

En outre, Grégoire XVI créa deux nouveaux diocèses, celui de Coquimbo (ou la Serena) au nord, celui d'Ancud (ou San-Carlos) au sud. Le docteur D. Augustin de la Sierra fut nommé évêque de Coquimbo: D. frai Justo Donoso, dominicain fort connu en Amérique par son talent et par ses ouvrages, fut élevé au siège d'Ancud.

La presse est libre, pourvu qu'elle ne se mêle ni de la vie privée des citoyens, ni des discussions théologiques.

La République du Chili est divisée en huit provinces, subdivisées en départements ou districts. Les provinces sont celles de Santiago, dont le chef-lieu est Santiago, siège du gouvernement et siège de l'Etat; d'Aconcagua (chef-lieu, San-Felipe); de Coquimbo (chef-lieu, la Serena ou Coquimbo); de Colchagua (chef-lieu, Curico); de Maule (chef-lieu, Cauquen ou Cauquenes); de la Conception (chef-lieu, la Conception, ou en espagnol la Concepcion); de Valdivia (chef-lieu, Valdivia); de Chiloé (chef-lieu, Ancud ou San-Carlos).

Le territoire de la république n'est pas continu, mais il est interrompu par la partie de l'Araucanie qui est occupée par les Araucans indépendants. Tout ce qui reste au sud de cette contrée ne consiste qu'en quelques établissements isolés et dans l'archipel de Chiloé.

L'auteur a dépeint le caractère et les mœurs des Chiliens aux différentes époques de leur histoire; nous aurons l'occasion d'ajouter rapidement quelques traits de profil et quelques détails statistiques dans le Dictionnaire dont nous ferons suivre notre

petit travail. Voyons maintenant la physionomie générale du pays, et retraçons les principaux linéaments du tableau animé de la vie actuelle des diverses classes de ses citoyens.

Tous les voyageurs s'accordent à vanter l'amabilité, l'honnêteté, la franchise, la bonne foi des habitants des villes et des ports. Après avoir parlé de l'impression pénible que produit sur l'esprit du voyageur qui arrive dans la rade de Valparaiso la vue de ses tristes environs, le P. Foubonne, missionnaire, écrit : « Si l'air honnête, affable, modeste et empressé des habitants est quelque chose aux yeux de l'étranger, à coup sûr, il sera bientôt réconcilié avec cette ville, contre laquelle j'avais bien quelques préventions. Ce n'est pas là le naturel avide, ce n'est pas l'esprit moqueur, ce n'est pas la physionomie effrontée que l'on trouve en tant d'autres ports de mer.... c'est une curiosité parfaitement respectueuse qui entoure nos religieuses.... c'est avec un empressement discret qu'on réclame nos effets à porter.... Nous passons la douane : on est poli, on est traitable ; on est, autant qu'on peut, complaisant [1]. » Les villes se distinguent par un assez vif attrait pour les plaisirs, par un goût prononcé pour la musique, la danse, les représentations scéniques ; mais les habitants ne s'y laissent point tellement aller, qu'ils ne conservent une tournure d'esprit sérieuse, qui porte les Chiliens à se prétendre les Anglais de l'Amérique méridionale, comme le Liméen croit ressembler au Parisien, et le Buénos-Ayrien au Polonais. La vérité est que s'il fallait chercher des analogies entre le Chilien et le citoyen d'un des Etats de la Vieille-Europe, on pourrait dire qu'il tient surtout du Hollandais, dont il a la bonhomie, la perspicacité, le calme et la persévérance. Malgré ces prétentions anglomanes, l'éducation est toute française par les idées, par les tendances de la culture intellectuelle. Ce peuple, qui vient de l'Espagne et qui en parle la langue, ne lui emprunte plus rien, comme s'il avait peur de lui devoir encore quelque chose. Il faut avouer, du reste, que l'Espagne offre de nos jours peu de prise à l'admi-

[1] *Annales de la Propagation de la foi*, vol. xxiv[e], page 52.

ration et à l'imitation. La tranquillité publique a activé à Santiago, à Valparaiso, à Coquimbo, etc., le mouvement qui a été imprimé aux intelligences; mais l'originalité manque en général aux poètes chiliens, qui cherchent à reproduire de préférence Victor Hugo et lord Byron, funestes modèles, propres à égarer une littérature naissante[1]. Parmi les écrivains, dont plusieurs font preuve dans leurs compositions d'un talent réel, qui se développerait encore sur un plus grand théâtre, citons d'abord une femme, la señora Mercedes Martin, puis Irizara, Salvador San-Fuentes, Andrès Bello, poète et publiciste, les frères Ringifo, Vallejos, Gandarillas et Benavente, écrivains politiques; citons encore le savant évêque d'Ancud, D. frai Justo Donoso, auteur de divers ouvrages sur le droit canonique et sur l'administration paroissiale; — l'illustre évêque de la Conception, D. José-Ignace Cienfuegos, auteur d'excellents Catéchismes de la doctrine chrétienne; — D. Juan Engaña, qui a publié divers Traités de droit et de morale; — D. Buenaventura Marin, auteur d'une œuvre philosophique très-remarquable; — D. José-Victorino Lartarria; — D. frai Domingo Aracena, dominicain de la stricte observance, à qui l'on doit différents ouvrages de théologie, et entre autres une magnifique défense du dogme enfin proclamé de l'Immaculée Conception de Marie. Nommons aussi un exilé argentin, D. Domingo-Francisco Sarmiento, qui a enrichi la littérature chilienne de plusieurs bons travaux, et a publié des articles intéressants dans le *Mercure*, le *National*, le *Progrès*, et dans d'autres revues et journaux du Chili, depuis qu'il a été mis à la tête de l'Ecole normale de Santiago. Remarquons, dans la branche des sciences positives, le savant Domeyko, professeur à Coquimbo,

[1] Nous avons déjà dit ailleurs que le goût de la lecture était extrêmement répandu au Chili. On comprend que les écrivains nationaux, dont les plus distingués s'occupent souvent d'études sérieuses, sont loin de pouvoir satisfaire à l'avidité de la partie la moins instruite mais la plus liseuse du public. C'est ainsi que de Madrid et de Paris on expédie pour le Chili et pour l'Amérique espagnole, une foule d'ouvrages qui paraissent malheureusement choisis pour flatter les passions et non pour éclairer les esprits.

qui a fait paraître un ouvrage extrêmement utile sur la géologie et la métallurgie de la république chilienne ; — Vincente Lopez, autre exilé argentin, a publié au Chili un livre qui annonce un esprit sérieux et une large érudition. — Enfin, sans craindre de blesser la modestie de l'auteur de l'*Histoire du Chili,* nommons, comme l'un des principaux représentants des études historiques et philosophiques, M. l'abbé Eyzaguirre, dont nos lecteurs peuvent maintenant apprécier les infatigables recherches, la belle intelligence, la saine critique et les vastes connaissances [1].

Les circonstances favorables où se trouve le Chili hâteront, il faut l'espérer, ses progrès, dans la même mesure que ses efforts, et lui permettront d'arriver à des résultats de plus en plus durables, de plus en plus généraux. Jusqu'ici la jeunesse studieuse paraît se porter surtout vers le droit, et disons-le franchement, ce ne sont pas les études les plus propres ni les plus efficaces pour assurer le développement et le bonheur des peuples. L'expérience du passé et le spectacle du présent prouvent surabondamment que les sociétés ne font jamais plus de lois que lorsqu'il y a un plus grand nombre d'hommes qui s'occupent à en discourir, mais aussi que l'empire et le respect de l'ordre légal sont rarement moins affermis, que lorsque la mémoire des citoyens est accablée de prescriptions toujours nouvelles. L'Europe, où les rapports des citoyens avec l'Etat et des citoyens entre eux sont plus nombreux, plus étendus, plus compliqués, peut marcher, peut-être sans s'égarer, dans le dédale d'une législation dont la

[1] Nous avions espéré pouvoir profiter du séjour de l'auteur en Europe, pendant une partie de l'année 1854 et de l'année 1855, pour recueillir sur la situation actuelle du Chili et de l'Amérique des renseignements qui nous eussent été si précieux ; malheureusement ses fréquents voyages ne nous ont pas permis d'user de son extrême obligeance. M. Eyzaguirre vient de livrer au public le secret de ses courses à travers le monde, en faisant paraître chez les frères Garnier, à Paris, *El Catolicismo en presencia desus dissidentes* (*le Catholicisme en face des sectes dissidentes*). Cet ouvrage, où le talent de l'auteur semble avoir puisé dans son sujet un nouvel éclat et une grande élévation, rappelle le *Catholicisme comparé au protestantisme*, de l'illustre Balmes, et il en forme le magnifique complément.

admiratio
rester plus
les docte
entre les ma
les répul
atteste la
et c'es
trop s
l'ambition de

compron
ans. l'éducati
des amélio
générale de
départ d'une n
de nos Sœurs
Petropolis, faisan
onze personne
enfants p
Valparaiso. l'inst
religieuses. m
aide et secours
entre elles se rendei
pour y fonder un

gens des campagnes.
national[1] : c'est un
au milieu de laquelle on prati
assez grande pour laisser passer la tête. Il est tou
et n'a ni manches ni boutonnières. Le *poncho*,
rayé de couleurs éclatantes, se met comme une dalm

[1] *Le Magasin pittoresque*, livr. de mai 1849, dit : « Ce mot *poncho*
paresseux. Le nom du *poncho* s'explique par la forme de ce vête
sans cette étymologie fort hasardée.

fécondité provoquera sans nul doute l'éternelle admiration des siècles à venir; mais le Nouveau-Monde doit rester plus libre dans ses allures, et ce ne seront certainement ni les docteurs en droit, ni les avocats, qui garantiront le Chili contre les maux qui accablent et contre les dangers qui menacent les républiques voisines. Au surplus, cette tendance des esprits atteste la grande prédominance de la vie civile sur la vie militaire, et c'est là un avantage immense dans les jeunes républiques, trop souvent exposées aux coups de main que tente l'ambition de chefs rivaux.

Les vicissitudes des révolutions ont peut-être compromis jusqu'à un certain point, depuis quarante ans, l'éducation des femmes. Cependant il y a tous les jours des améliorations notables de ce côté, et M[me] la supérieure générale de Picpus annonçait dernièrement, en ces termes, le départ d'une nouvelle colonie de religieuses : « Vingt-quatre de nos Sœurs se sont embarquées, le 12 juin 1854, sur le *Pétropolis*, faisant voile pour Valparaiso. Dans ce moment, cent onze personnes de la classe aisée, sans compter plus de trois cents enfants pauvres, reçoivent, dans notre établissement de Valparaiso, l'instruction chrétienne, qui, avant l'arrivée de nos religieuses, manquait totalement dans ce pays. Elles vont porter aide et secours à leurs sœurs fatiguées. Quelques-unes d'entre elles se rendent, à la prière d'une pieuse dame, à Copiaco, pour y fonder un établissement. »

Jetons un regard sur les Chiliens des campagnes.

Les hommes portent le *poncho* national [1] : c'est une pièce d'étoffe de laine carrée, au milieu de laquelle on pratique une ouverture assez large pour laisser passer la tête. Il est tout d'une pièce et n'a ni manches ni boutonnières. Le *poncho*, souvent rayé de couleurs éclatantes, se met comme une dalmatique.

[1] Le *Magasin pittoresque* (livr. de mai 1849) dit : « Ce mot *poncho* signifie en espagnol paresseux. Le nom du *poncho* s'explique par la forme de ce vêtement... » Nous croyons cette étymologie fort hasardée.

Il est souvent orné d'une guirlande de fleurs disposée en bordure. La fabrication d'un *poncho* de luxe occupe une femme pendant près de deux ans et vaut environ cinq cents francs. Un chapeau de paille et un grossier pantalon de toile complètent l'accoutrement. Le *poncho* est quelquefois remplacé par la *chiripa*, espèce de manteau oblong noué à la ceinture et retombant en plis triangulaires sur les genoux. Les femmes risquent, pour attirer l'attention, les plus bizarres et les plus téméraires oppositions de couleurs : plus les contrastes sont criants, plus ils leur paraissent agréables. La *Chilena* sort toujours en cheveux. elle a, du reste, une chevelure magnifique, dont elle se plaît à dérouler les tresses ondoyantes. Le *guasso*, ou le paysan proprement dit, mène une existence à part : il boit, mange et dort en selle. Pour la vie matérielle, c'est un véritable centaure; mais il s'entoure d'une multitude d'accessoires qui ont fait dire à un poète argentin que *les Chiliens bâtissent des pyramides sur leurs chevaux*. A côté des *guassos* se trouvent les *péons*, descendants des anciens pâtres espagnols, qui gardent les troupeaux et guident les voyageurs à travers les Andes.

Le Chili ne possède guère de manufactures ni d'établissements industriels. Le commerce d'exportation est alimenté par l'exploitation des mines, par les produits de l'agriculture, par l'élève des bestiaux, qui ont pris un grand développement et fait de grands progrès, surtout dans les provinces centrales, où la population est plus pressée. Les *haciendas* (métairies ou domaines agricoles) ont très-souvent jusqu'à 10,000 têtes de bétail, et il en est qui en ont un beaucoup plus grand nombre. Le sol n'est pas morcelé, et d'immenses territoires appartiennent à quelques riches familles. Certaines *estancias* ou *haciendas* ont quelquefois 30, 40 et jusqu'à 50 lieues d'étendue. A vrai dire, il n'en pourrait être autrement dans un pays où la population est encore si clair-semée [1].

[1] Nous nous empressons de déclarer que nous avons puisé bon nombre des données et des appréciations que renferme notre travail dans les différents articles

Faut-il parler de cette vie intérieure, dont les détails ont toujours un charme puissant, même lorsqu'ils ne présentent pas un intérêt sérieux ? Nous emprunterons encore le récit de l'aimable missionnaire que nous avons déjà cité :

« Nous nous rendîmes à l'archevêché, où nous attendait un déjeuner tout-à-fait splendide. Je me garderai bien d'en faire la critique, les usages des pays étrangers paraissant toujours étranges. Ce que je me permettrai de vous en dire, sera uniquement dans le dessein de vous donner une idée d'un repas chilien. Quelques instants avant de nous mettre à table, on nous offrit du *mathé*, espèce de décoction semblable au thé ordinaire [1], qu'on sert dans de petits pots, et que chacun sucé, tout bouillant, par le moyen d'un chalumeau en argent appelé *Bombilla*, au risque de s'enlever la peau du palais. On prend cela, dit-on, pour se rafraîchir. Lorsque tout fut prêt dans la salle à manger, nous allâmes nous placer autour d'une immense table, chargée de mets semblables à ceux qui, en France, ne paraissent qu'au dessert. On ne voyait que pâtisseries, sucreries et fruits. Je ne pus apercevoir dans ce premier service qu'une patte de poulet; encore était-elle recouverte d'une enveloppe bien sucrée. Il ne fallait que l'autorité de l'exemple pour me décider à accepter sur mon assiette de pareilles friandises, bien plus propres à satisfaire les yeux que l'estomac.

» Dans tous les pays que j'avais jusque-là visités, j'avais toujours vu sur la table un verre au moins pour chaque convive. Ici règne un usage contraire : deux ou trois convives, quelquefois un plus grand nombre se servent du même verre pour étancher leur soif. On serait mal vu, si l'on faisait quelque difficulté : aussi personne n'en fait. Quand vous avez vidé votre verre à moitié, votre voisin met le reste à sec, s'il peut y réussir, car la coupe

que la *Revue des Deux-Mondes* a publiés, à diverses époques, sur l'Amérique méridionale.

[1] Le *mathé* vient du Paraguay, où il forme une branche de commerce fort importante.

est immense. Celui qui sert au dîner a soin de goûter tout ce qu'il présente, et un serviteur qui se tient derrière les convives s'empresse de porter à chacun la part qui lui est destinée; mais il ne perd pas son temps, comme les domestiques en France: il fume sa cigarette.

» Vers la fin du repas, qui dura environ trois quarts-d'heure, un des familiers de la maison vint offrir à chacun de ceux qu'on voulait honorer, des oranges magnifiquement décorées de fleurs d'argent. Celle qui me fut présentée, était surmontée d'un superbe petit oiseau. On doit emporter à la main ces oranges, et d'autres fleurs naturelles qui sont aussi offertes en souvenir. En sortant de la salle à manger, nous entrâmes au salon, où se trouvait une nouvelle table, chargée de glaces. Quoique nous fussions alors au 21 décembre, ces glaces n'étaient pas plus hors de saison qu'elles ne le seraient en Europe, par une température de 29 degrés Réaumur. »

Quant à l'état de la religion au Chili, on peut dire que le christianisme y a heureusement conservé un grand empire, et c'est ce qui a consolidé jusqu'ici la situation relativement si satisfaisante de la jeune république. Les missions parmi les peuplades infidèles sont loin d'être négligées, et pour n'en citer qu'un exemple, cinquante-quatre frères mineurs capucins, destinés à évangéliser les Araucans, partaient au mois de janvier 1853 de différents ports européens, pour se rendre sur le théâtre de leurs travaux. Le R. P. Ignace de Poggibonzi, leur vice-préfet, a rendu compte des aventures de son voyage, dans une lettre qu'ont publiée les *Annales* (novembre 1854). Il se félicite de *l'accueil plein d'affection et de bienveillance qui a été fait aux religieux, par ces bons et généreux Chiliens, dont l'hospitalité est proverbiale*. Toutefois, certains préjugés nés, les uns des vieilles pratiques despotiques du gouvernement espagnol, les autres des fausses idées du philosophisme moderne, ont souvent entravé la liberté de l'Eglise et paralysé l'action de ses pasteurs. Au Chili, comme ailleurs, le nouveau gouvernement n'a pas répudié tout



l'héritage de celui qu'il a remplacé. La république a cru habile de conserver précieusement, comme des armes dont elle n'a pas craint de faire plusieurs fois usage, une foule de coutumes, de prescriptions et de dispositions légales, qu'elle a trouvées dans l'arsenal de la royauté. Ces coutumes, prescriptions et dispositions étaient rarement hostiles, mais elles étaient presque toujours funestes à la religion, qui a eu cependant le mérite de braver l'autorité et de s'opposer aux excès des anciens gouverneurs du pays, lorsqu'ils osaient attenter à la liberté humaine. Il est fort possible qu'au Chili, comme en certaines autres contrées catholiques, tous les ordres monastiques ne présentent plus le spectacle édifiant de la régularité ou de la ferveur primitive; mais est-ce une raison pour repousser le rétablissement des ordres qui seraient précisément les plus aptes, par l'influence de l'exemple, de la vertu et du talent, à restaurer la discipline? En laissant de côté le témoignage éclatant que Ferdinand VII rendit aux Jésuites, en les rappelant dans ses royaumes, à une époque où la séparation du Chili d'avec la métropole n'était pas irrévocablement consommée, nous pouvons citer les paroles du gouvernement de Bogota, qui alors mieux inspiré qu'aujourd'hui, déclarait solennellement, il y a quelques années, que les *Pères de la Compagnie de Jésus étaient les vrais fondateurs de la civilisation américaine*, et le Chili lui-même n'a pas toujours méconnu les bienfaits des Jésuites [1].

On voit que nous faisons bien peu de réserves, et nous sommes

[1] Citons encore quelques paroles qui ne paraîtront pas suspectes : « Les philosophes ont fait de belles phrases sur l'ambition démesurée des Jésuites; mais, chose singulière, pas un de ces éloquents défenseurs des libertés humaines n'a eu la noble pensée d'aller dans le désert contre-balancer par ses enseignements cette fatale ambition, faire, au péril de sa vie, parmi les races sauvages, la propagande de la raison. Quelques reproches que l'on ait adressés aux Jésuites, il est un avantage qu'on ne peut du moins leur contester, c'est d'avoir su entrer très-avant dans le cœur de ceux qu'ils asservissaient, dit-on, au joug de la superstition. Il n'y a pas beaucoup de gouvernements libéraux qui puissent se vanter d'un tel succès. » (Marmier, *Lettres sur l'Amérique méridionale*.)

De son côté, M. Eyzaguirre dit dans son dernier ouvrage (*Le catholicisme*

heureux de le dire, nous trouvons dans la situation générale du peuple dont nous avons pris plaisir à traduire l'histoire, les symptômes d'un avenir prospère qu'il dépendra de lui de pouvoir s'assurer. Voilà vingt-cinq ans que l'édifice élevé par Portalès sur ce sol mouvant de l'Amérique reste debout! Voilà vingt-cinq ans que la constitution chilienne s'affermit et se développe, à peine ébranlée par quelques commotions passagères! Hélas! y a-t-il beaucoup de constitutions de notre vieille Europe qui durent un quart de siècle? La constitution chilienne s'affermit, nous le répétons; et ces luttes tour-à-tour puériles et effroyables, dont les autres colonies de l'Amérique espagnole sont toujours le théâtre, ces divisions permanentes, devenues comme la condition d'existence normale de ces sociétés, ces révolutions rapides que l'histoire sait à peine suivre et compter en souriant de pitié; en un mot, ces déchirements intérieurs au milieu desquels des peuples qui ont à peine essayé de vivre usent leurs forces et compromettent leur avenir : tout cela n'est plus pour le Chili qu'un spectacle fécond en enseignements; et tranquille à l'abri d'un gouvernement fort, régulier et tutélaire, il peut contempler ses voisins comme emportés dans un tourbillon aveugle, qui les précipite vers une ruine peut-être irrémédiable.

en face des sectes dissidentes, 1er vol., chap. VI) : « Une réflexion s'offrait constamment à ma pensée à la vue des collèges, des noviciats et des nombreux établissements que les Jésuites possèdent aux Etats-Unis. Les républiques hispano-américaines qui ont proclamé le plus hautement la liberté, celles qui semblaient, par l'audace de leurs programmes ultrà-libéraux, vouloir effrayer le monde entier, n'ont pu tolérer les Jésuites, qu'elles supposaient hostiles à leurs institutions, et cependant les Etats-Unis, qu'elles se proposaient comme modèle, conservaient les Jésuites sur leur territoire, et leur accordaient une liberté indéfinie et les mêmes garanties qu'à tout autre citoyen. La Nouvelle-Grenade, Venezuela, l'Equateur chassent la Compagnie comme funeste à la liberté, tandis que la république qui, dans l'excès de son enthousiasme, rêve l'*affranchissement de l'Europe*, autorise ses collèges et ses universités, où se forment un nombre considérable de futurs républicains. Que la société entière juge une contradiction si ouverte de principes; que l'arrêt sévère de la conscience publique pèse sur ces peuples intolérants, qui invoquent mensongèrement la liberté pour sanctionner les actes les plus despotiques de leur tyrannie. »

On ne saurait se dissimuler que l'Amérique ne doive offrir à l'humanité, dans un temps plus ou moins éloigné, probablement avant la fin du dix-neuvième siècle, l'objet le plus digne de la profonde attention de l'historien et du philosophe religieux. Ce sont réellement de *nouvelles* leçons que le Nouveau-Monde prépare à la terre, et elles seront certainement empreintes d'un caractère de grandeur imposante, de solennité, d'universalité qui en augmenteront la portée et le retentissement. Il y a là, dans cet hémisphère, deux races principales absolument distinctes : la race anglo-saxonne au nord, la race hispano-américaine au midi[1]. D'un côté, le protestantisme avec ses mille sectes, avec le spectacle d'une dissolution morale et religieuse de plus en plus rapide, de plus en plus effrayante; de l'autre, le catholicisme, mais le catholicisme entravé, ou même ouvertement persécuté dans la plupart des états de l'Amérique méridionale, presque autant qu'il l'est actuellement dans l'Amérique septentrionale[2]. Les Etats-Unis semblent marcher, *sans Dieu*, dans les voies d'une prospérité matérielle inouïe, comme si réellement l'humanité pouvait tout attendre de son activité, tout entreprendre avec son audace, tout réaliser avec ses efforts. Ils jouissent d'une situation

[1] Le Brésil n'appartient pas proprement à la race hispano-américaine, et se trouve dans des conditions meilleures sans doute que les colonies espagnoles; mais quel que soit le rôle qu'il pourrait être appelé à jouer, nous ne croyons pas qu'il doive modifier nos réflexions générales sur l'Amérique du sud.

[2] Ceci n'a rien d'inconciliable avec ce que dit M. Eyzaguirre (voir la note de la page 298) sur la liberté que le *gouvernement* des Etats-Unis accorde aux Jésuites, etc. Dans l'Amérique du Nord, c'est la population surtout qui persécute le catholicisme; c'est aussi la presse, qui y jouit d'une si énorme puissance. Mais la persécution est ardente : qu'on se rappelle seulement les scènes sacrilèges et sanglantes, arrivées à Philadelphie et à Temingthon, au mois de mai 1844, les traitements subis par Mgr Bedini, en 1853; enfin, qu'on se rappelle surtout la réponse du gouverneur de New-Yorck aux 150,000 catholiques, qui le priaient de prendre des mesures pour empêcher les *universels* de mettre le feu à leurs églises : « *Nos lois*, dit ce magistrat, *ne nous fournissent aucune arme pour l'empêcher...* » Heureusement, la *peur* qu'inspiraient les Irlandais détourna les sauvages sectaires du projet à l'exécution duquel le gouvernement déclarait ne pouvoir pas s'opposer.

financière florissante, malgré des charges énormes et des travaux gigantesques, et pour utiliser des capitaux superflus, ils se trouvent réduits à acheter au poids de l'or les pays qu'ils n'ont pas le temps ou pas l'intention de conquérir. Au contraire, les colonies espagnoles, à l'exception du Chili, succombent sous le poids d'une dette publique qui grossit d'année en année [1]. Elles semblent ne pas parvenir même à se constituer, en dehors de ce gouvernement que M. Proudhon seul admire, c'est-à-dire de *l'anarchie*. A l'exception du Chili, toutes ces colonies, qui cependant, avouons-le, n'ont pu perdre beaucoup en échappant à la domination espagnole, paraissent manquer des éléments nécessaires à une véritable organisation politique, et même presque des premières conditions de la viabilité sociale. Qu'est-ce que ces présidences, ces dictatures, ces consulats, ces institutions républicaines que se disputent des Iturbide, des Rosas, des Oribe, des Santa-Anna, et tant d'autres que la postérité ne connaîtra jamais, à moins qu'elle ne doive maudire leurs noms? Ces États sont indépendants, oui, vraiment; car ils sont affranchis de toute soumission légale, de tout lien civil, et peut-être finiront-ils par secouer toute autorité religieuse. Les voilà, ces citoyens, libres dans leurs solitudes immenses, où ils aiment mieux subir le sourd antagonisme d'Indiens implacables, que le concours civilisateur de colons européens; les voilà qui se jouent au milieu de crises incessantes, de révolutions successives, sans causes visibles, sans caractère et sans résultats sociaux, comme des enfants orgueilleux qui s'évertueraient à mourir avant d'avoir appris à vivre!

Oui, l'Amérique donnera à l'univers de grandes leçons, et nul ne peut prévoir quels seront les détails ni même quels seront les principaux acteurs de ce drame prodigieux. Mais il y a un fait qui se dessine de jour en jour plus nettement dans les deux parties du Nouveau-Monde, et dont il est peut-être assez curieux de rechercher l'origine et de signaler les conséquences. Ce fait, c'est

[1] Si la situation financière du Pérou s'est *améliorée*, c'est depuis la découverte et l'exploitation.... du *Guano!*

l'*américanisme*, mot barbare qu'il a fallu forger pour exprimer une chose plus barbare encore. Il se produisit d'abord dans le sud et finit par passer dans le nord.

Mais qu'est-ce que l'*américanisme?* Qu'est-ce que cette passion issue du mélange des instincts sauvages de la population indigène et des vieux préjugés exclusifs de la race espagnole?

Ce n'est pas seulement la prétention hautaine qu'affichent, peut-être avec une certaine raison, les Américains, de pouvoir se passer de l'Europe, sans laquelle ils n'existeraient même pas; c'est surtout cette tendance systématique à s'en isoler, à en repousser la coopération, l'intervention, l'influence, par tous les moyens possibles, même par la violence. Phénomène remarquable, bien que naturel! C'est d'abord, c'est surtout dans l'Amérique espagnole, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, que l'américanisme s'est révélé plus âpre, plus menaçant, comme serait apparu le fantôme des victimes des premiers conquérants. Dans l'Amérique espagnole, c'est-à-dire dans la partie de l'Amérique où la prédominance de l'élément indien se fait de plus en plus sentir par le résultat du recensement de la population [1], par le retour volontaire aux anciens noms de lieux, de villes, etc., et par d'autres symptômes dont on n'a pas suffisamment apprécié le caractère ni la portée! Puis, c'est précisément sur le point de l'Amérique espagnole où cette prédominance est le plus marquée; c'est au Paraguay qu'ont été adoptées par le docteur Francia, et tout récemment par le président Lopez, les mesures les plus acerbes, les plus vexatoires, les plus injustes contre les Européens [2]! L'américanisme s'est montré à travers des faits moins

[1] Les tableaux statistiques, peut-être peu complets, mais généralement exacts, que nous avons pu consulter, font ressortir d'une manière frappante ce fait significatif de l'augmentation progressive de la population que j'appellerai indigène (indiens, mulâtres, noirs), et de l'affaiblissement proportionnel des éléments européens ou de la population blanche. L'immigration seule pourrait changer la direction de ce mouvement. L'élément indien tend de plus en plus à disparaître aux Etats-Unis.

[2] Iturbide posait au Mexique, en 1820, dans son plan d'Iguala, comme base

nombreux et moins significatifs chez les Anglo-Saxons, où l'élément indien est presque nul dans la population. Aussi ne nous arrêtons-nous pas à certaines prohibitions, à certaines exigences, à certaines mesures politiques ou commerciales des Yankee; mais là aussi, dans les bas-fonds de cette société bouffie d'un orgueil digne du paganisme, bouillonnent je ne sais quelles laves volcaniques, qui pourraient bien un jour s'ouvrir un épouvantable cratère. Relisez donc, dans les journaux des derniers mois de l'année 1853, un fait extrêmement frappant, où l'instinct féroce de la vengeance indienne est pris, n'oserais-je pas dire, en flagrant délit de sourde conspiration contre l'organisation sociale? Les feuilles des Yankee les plus fanatiques ont rapporté avec stupeur cette lutte horrible de deux jeunes officiers des Etats-Unis, après laquelle le vainqueur *scalpa* le vaincu.

Le Chili a résisté jusqu'ici à cet entraînement fatal; il a refusé de s'associer à ce nouveau droit des gens qui fermerait les ports et les territoires de l'Amérique méridionale aux bâtiments et aux

de son système, avec l'*indépendance* et le *catholicisme*, la *parfaite égalité* de la race indigène et de la race espagnole. Mais dès les premiers essais de sa capacité législative, le gouvernement de Buénos-Ayres rendait, en 1812, le joli décret que nous ne pouvons résister au désir de transcrire tout au long :

« Art. I. Les Espagnols ne pourront, *sous peine de mort*, se réunir au nombre de plus de *trois*.

» Art. II. Ils ne pourront, *sous peine de mort*, circuler à cheval, ni dans la capitale ni dans les environs.

» Art. III. Si l'un d'eux tente de s'enfuir, *il sera à l'instant fusillé*. »

Rien de plus! Certes, voilà un chef-d'œuvre de première force! Il est vrai que c'est un peu vieux, mais n'est-ce pas tout-à-fait digne de ce Rosas qui, *il y a quelques années*, faisait traîner dans les rues de sa capitale, par les femmes les plus distinguées, jusqu'à l'église où elle devait être placée, sa propre statue? Comment M. Marmier peut-il dire, après le récit de ce fait et de tant d'autres horreurs, que les Buénos-Ayriens sont *peut-être la meilleure race humaine qu'il connaisse!* Le tyran ne fait-il pas un peu apprécier le peuple qui souffre son joug? — Quant au décret ci-dessus, l'hypocrite Rosas était loin de chercher à l'appliquer; sa politique consistait au contraire à ménager les étrangers, même les Espagnols, pour obtenir plus facilement de la faiblesse du monde civilisé, le pardon de ses monstrueux excès.... Grâce au Ciel, Rosas a quitté l'Amérique; malheureusement une effroyable anarchie a succédé à un effroyable despotisme.

colons de l'Europe [1]. Puisse-t-il marcher et avancer résolument dans la voie où il est entré ! Le Chili n'a pas fait, depuis vingt-cinq ans, le bruit qu'ont fait le Pérou, le Mexique, le Paraguay, la république argentine, la Colombie, etc. ; c'est là son bonheur, c'est là sa gloire ! Le Chili a pu voir succéder à une ère d'inquiétude maladive une ère d'activité régulière et féconde, et c'est là le secret du développement de sa richesse matérielle et de sa population. Un écrivain a dit qu'il n'y avait point place au Chili pour les luttes prolongées, que des troupes rivales devraient nécessairement se rencontrer bientôt, que les villes importantes n'étaient point distancées de manière à pouvoir servir de points d'appui et de centres d'opération à des chefs ambitieux. Ah ! l'expérience des douze premières années de l'indépendance est un peu contraire à cette opinion plus ou moins spécieuse, et les hommes n'ont pas besoin d'un grand terrain pour s'entr'égorger. Pour nous, nous aimons mieux attribuer au patriotisme ardent et à l'esprit éminemment religieux des Chiliens, les avantages d'une situation qu'ils ne voudront pas perdre, et qui leur permettront de prendre ou plutôt de garder le premier rang parmi les jeunes nations de l'Amérique catholique. Quelque menaçants que puissent paraître les nuages qui s'amoncèlent à l'horizon du Nouveau-Monde, il n'en est point que le catholicisme ne puisse dissiper, lui qui a percé de ses rayons vainqueurs la nuit de la barbarie antique [2]. Aussi n'avons-nous pas eu la prétention de résoudre l[e]

[1] Le gouvernement chilien protège et encourage l'immigration européenne, surtout depuis quelques années. Les Allemands surtout répondent à son appel. O[n] peut voir des détails intéressants à cet égard dans un écrit publié à Paris par u[n] Chilien au commencement de cette année, et intitulé : *Le Chili considéré sou[s] le rapport de son agriculture et de l'émigration européenne* : par Benjam[in] Vicuna Mackenna.

[2] D'où il ne faut pas conclure que nous partagions l'opinion de c[e]s écrivain[s] religieux qui ont l'air de prétendre que des peuples catholiques ne peuvent [ni] déchoir ni tomber. Le spectacle douloureux de la Pologne et de l'Irlande frapp[e] trop vivement nos yeux, pour ne pas nous inspirer une défiance involontaire contr[e] certaines théories historiques, que ne viennent pas ratifier les faits. Nous croyon[s] qu'il peut y avoir, qu'il y a des peuples *martyrs*. « L'unité des nations, comm[e]

grand problème dont nous avons essayé d'indiquer les principales données, et jamais nous ne consentirons à désespérer du salut d'aucune race humaine : *Sanabiles Deus fecit nationes !*

dit M. de Champagny dans ses *Césars*, s'étant fondue dans la grande unité chrétienne, il n'y a plus de nations aux yeux de la Providence, plus de peuples en tant que peuples, à récompenser et à punir.... » Mais la Providence ne peut-elle pas choisir un grand nombre de victimes expiatoires parmi les habitants d'un même pays?

Il y a là le sujet le plus vaste, le plus riche, le plus fécond à approfondir, peut-être l'histoire est-elle encore à faire *du haut du Calvaire*.



PETIT

DICTIONNAIRE GÉOGRAI

des provinces et des principales villes, rivières, îles, etc

pour servir à l'Histoire du Chili par M. l'abbé Eyza

Nous aurions voulu joindre à la publication de l'*Histoire du Chil*
phique, physique et géologique d'un pays encore peu connu et e
semblable entreprise eût entraîné des frais auxquels le montant de la
pas permis à notre éditeur de faire face. Elle présentait d'ailleurs
nous n'étions pas à même de surmonter. Pour remédier autant que
cune, nous avons cru utile de faire un petit dictionnaire, dont nou
éléments dans Balbi, Malte-Brun, A. de Humboldt, d'Orbigny, etc.
un peu notre travail par les quelques renseignements qu'ont bien
des personnes qui connaissent parfaitement l'Amérique méridionale



A

ACONCAGUA, nom d'une province dont le chef-
Felipe. Elle possède un volcan et une rivière du mên

ANDALIEN, lieu célèbre par un combat entr
Aillavilù, près d'une rivière du même nom; à l'en
cette rivière se trouve un port.

ANDES (du mot péruvien *anti*, signifiant cuivre

du Chili appartiennent à ce que les géographes ont appelé, dans la classification des montagnes du Nouveau-Monde, le système ando-péruvien. Elles occupent une largeur moyenne de quarante-cinq lieues environ. Elles renferment un grand nombre de volcans, dont une quinzaine se font remarquer par des éruptions continuelles, tandis que d'autres, plus nombreux encore, lancent par intervalles d'épais nuages de fumée. — En général, la masse des Andes est composée de granit que recouvrent le schiste primitif, le basalte, le porphyre, l'amphibole, le calcaire, le grès. Sur le revers oriental, on observe de vastes dépôts de terrains diluvien et alluvien. D'après les récits des navigateurs, on est tenté de regarder la plupart des extrémités méridionales des Andes, sur le détroit de Magellan, comme des masses de balsate qui s'élèvent en colonnes. — Les Andes, peu abondantes en roches calcaires, offrent très-peu de pétrifications; les bélemnites et les ammonites, si communes en Europe, semblent inconnues. Mais on a trouvé, sur différents points des fossiles de grands pachydermes, tels que des éléphants et des mastodontes.

ANGELES (LOS). C'était d'abord un fort bâti pour défendre les Espagnols contre les irruptions des Araucans. C'est aujourd'hui une petite ville de la province de la Conception.

ANGOL, ville de la province de Valdivia.

ANTUCO, petite ville dans la province de la Conception.

ARAUCANIE. C'est le territoire occupé par les *Moluches*, race à laquelle les Espagnols ont donné le nom d'*Araucanos*. Les Moluches ou Araucans propres habitent la fertile et riante contrée entre le Biobio et le Valdivia. La taille de ces peuples est grande dans la partie montagneuse et moyenne vers les côtes. Ceux des montagnes prennent particulièrement le nom de Puelches. Leurs traits sont assez réguliers, et leur teint n'est pas très-basané. Les Puelches comme les Araucans ont peu de barbe. Ils se sont long-temps beaucoup mêlés avec les Espagnols. Mais aujourd'hui, encore libres dans leurs retraites inaccessibles, ils évitent tout

rapprochement. Ils accueillent cependant assez bien les missionnaires, et, chose remarquable qui résulte de la lettre de sœur Manuela de San-Francisco à l'auteur (*document* 30) c'est parmi les Araucans que se sont *réfugiées* les religieuses, lors des troubles qu'amena la guerre de l'indépendance. Ces peuples s'occupent un peu d'agriculture; ils récoltent quelques fruits et font une espèce de cidre (*la chicha*); mais leurs richesses consistent dans leurs troupeaux; ils possèdent quantité de chevaux, de bœufs, de guanacos (espèce de lamas) et de vigognes. Les bœufs et les guanacos leur fournissent une nourriture abondante; la laine de la vigogne sert à fabriquer des *chiripas* et surtout des *ponchos* (manteaux du pays). Les chevaux, qui descendent des chevaux espagnols, ont fait de ces Indiens autant de Tartares; ils se réunissent subitement, font des marches de deux cents à trois cents lieues, pillent la contrée ennemie et se retirent avec leur butin.

Les Araucans adorent le Grand-Esprit de l'univers; ils adressent des hommages aux astres. Les morts sont enterrés dans des fosses carrées, le corps assis; on met à côté les armes et les vases à boire; on place à l'entour les squelettes des chevaux immolés en l'honneur du mort; chaque année, une vieille matrone ouvre les tombeaux pour nettoyer et habiller les squelettes. Le code national permet la polygamie, mais la soumet à des règlements. Les Araucans ont quelques notions d'astronomie et de géométrie; ils distinguent les étoiles par des noms particuliers. Leur année solaire, divisée en douze mois de trente jours, avec cinq jours intercalaires, est marquée par les solstices. Ils divisent le jour et la nuit en douze heures, dont une répond à deux des nôtres. Amateurs d'une poésie remplie de grandes images, ils se donnent des noms aussi pompeux et aussi harmonieux que ceux des anciens Grecs. La langue moluche ou araucane est douce, riche, élégante; leurs verbes ont trois nombres, et beaucoup de modes et de temps. Ils partagent leur pays en quatre parties, qu'ils nomment : 1° *Languen-Mapu* (prononcez Mapou), la contrée maritime; 2° *Lelvun-Mapu*, la contrée de la plaine: 3° *Inapiré-*

Mapu, la contrée sous les montagnes ; 4° *Piré-Mapu*, la contrée des montagnes. Ils adoptent une autre division, pour marquer la hiérarchie administrative. L'*Ada-Mapu* est soumis à la juridiction d'un ulmen ; le *Butal-Mapu*, à celle d'un archiulmen. L'*Uta-Mapu* indique un autre ressort, dont nous ne saurions fixer les limites. Des auteurs disent que l'Araucanie forme une confédération composée de quatre Etats, qui se subdivisent eux-mêmes en quatre-vingt-une provinces ; cela n'est point inexact, du moment où l'on entend par province le territoire dépendant du simple ulmen.

L'Araucanie s'étend de 36° 44' à 39° 50' de latitude sud.

Ces traits épars pourront servir à compléter le tableau que présente l'auteur de l'*Histoire du Chili*.

ARAUCO, petite ville de la province de la Conception.

ATACAMA, désert dont l'étendue est de quatre-vingts lieues du Nord au Midi. Il sépare au Nord le Chili du Pérou.

B

BIOBIO, rivière qui a long-temps séparé les provinces conquises par les Espagnols des districts indépendants de l'Araucanie ; elle traverse les districts de *los Angeles*, de *Rere* et de *la Concep- tion*. Le Biobio, quoique généralement fort profond, n'est navigable que dans la moitié environ de son cours. Sa largeur, à une lieue de son embouchure, est de trois quarts de lieue. On trouve sur ses bords beaucoup de cèdres propres à toute espèce de construction, et également propres à faire de très-bons mâts ; mais la difficulté de les transporter par la rivière, dont l'embouchure n'a point assez d'eau pour un navire, les a rendus long-temps inutiles. On a établi, depuis un an, un service de bateaux à vapeur sur le Biobio et sur la Maule.

BOROA, nom d'une forteresse bâtie par les Espagnols dans l'Araucanie.

BUENO, nom d'une rivière dans la province de Valdivia, sur

les bords de laquelle une conférence eut lieu entre les Araucans et les Espagnols en 1646 ou 1647.

C

CACHAPOAL, nom d'une rivière qui prend le nom de Rapel, après sa jonction avec le Tinguiririca.

CALBUCO, petite ville à l'extrémité méridionale du Chili; elle dépend de la province de Valdivia.

CALDERA, nom d'un port important près de Copiapo. Un chemin de fer, récemment construit, relie ces deux points.

CALLACALLA, rivière à l'embouchure de laquelle est bâtie Valdivia : le Callacalla mêle ses eaux à celles du Valdivia, à peu de distance de la ville.

CAÑETE, ville fondée par D. Garcia Hurtado, entre la province de la Conception et celle de Valdivia : elle fut détruite par Caupolican.

CANGREJERAS (LAS), lieu près de Chillan, où Putapichion remporta une grande victoire sur Louis Fernandez de Cordoba, le 15 mai 1629.

CARAMPANGUE : combat entre les Espagnols et le toqui Cayancura vers 1585.

CASA-BLANCA, petite ville située dans la province d'Aconcagua, fondée par le gouverneur D. Domingo Ortiz de Rosas.

CATIRAI, nom d'un district de l'Araucanie.

CAUQUENES, chef-lieu de la province de Maule.

CAUTEN, rivière sur les bords de laquelle se trouvait l'Impériale; elle est remarquable par sa grande profondeur.

CESARES (LOS). C'est vers les sources de la rivière de Camarones, et probablement à peu de distance des sources de la rivière de Gallego, entre le 43e et le 44e° de latitude, qu'on doit chercher la demeure de la nation des Arguèles ou des Cesares. Ce pays, dit le P. Feuillée, est extrêmement fertile et agréable : il est fermé au couchant par une rivière grande et rapide, qui paraît

le séparer des Araucans. Les Cordillères qui embrassent cette contrée, en rendent également l'accès difficile. Les Cesares sont, du moins en grande partie, les descendants des équipages de trois vaisseaux espagnols, qui, ennuyés des fatigues d'un long voyage, se révoltèrent, à ce qu'il paraît, et se réfugièrent dans cette vallée isolée. Ils ne permettent à qui que ce soit d'entrer dans leur pays. (*Géographie universelle* de Malte-Brun, 6e vol. p. 308.)

CHACABUCO, petite ville dans la province de Santiago.

CHACAO, nom d'une petite ville de l'île de Chiloé, avec un port.

CHAÑARCILLO, c'est le lieu où se trouve la mine d'argent la plus importante du Chili, dans la vallée de Copiapo. Elle ne fut découverte qu'en 1831 par un pauvre mineur appelé Godoy. La teneur des minerais traités aux ateliers d'amalgamation de Chañarcillo dépasse cinq pour mille. Les subsistances et les transports y sont à des prix excessifs. (Voir un travail intéressant de Michel Chevalier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 déc. 1846.)

CHARCO, petite ville à l'extrémité septentrionale du Chili, dans le district de Copiapo et la province de Coquimbo.

CHAUCHAN, nom d'un district de l'Araucanie.

CHAULINEC, île de l'archipel de Chiloé.

CHEPE, nom d'un fort sur les rives du Biobio.

CHILI. On dit que ce nom vient de *Thili* ou *Chili*, nom d'un oiseau qui ressemble à la grive, et qui est très-commun dans les bois du pays. Il est probable que les diverses peuplades qui l'habitaient appartenaient toutes à la même souche (que M. d'Orbigny appelle *Ando-péruvienne*), car elles se rapprochaient par l'uniformité du langage et portaient les caractères extérieurs du même type. Les Chiliens des plaines étaient de taille ordinaire; ceux qui habitaient les montagnes étaient d'une stature plus haute. — Leurs principaux produits agricoles étaient le froment, le maïs, le piment, les courges, les pommes de terre; leurs animaux domestiques, les guanacos, les cochons, les lapins, les poules, les chevaux. Ils cultivaient la terre avec des instruments en bois, et

connaissaient l'usage des engrais. Ils tiraient du sein des montagnes les métaux qu'ils devaient façonner; ils ignoraient l'usage du fer, et garnissaient leurs armes et leurs outils de pierres polies et tranchantes ou de cuivre trempé... Le lama ou guanaco traînait la charrue; la laine de cet animal, teinte de diverses couleurs, ou celle de la vigogne, composait leurs *ponchos*. Leur vaisselle était en argile, quelquefois en bois dur et même en marbre. — Les Chiliens construisaient leurs maisons en bois, qu'ils enduisaient d'argile; ils en bâtissaient aussi en briques; ils les couvraient en roseaux. — Les Chiliens ignoraient l'art de l'écriture; leurs peintures étaient grossières et mal proportionnées; mais d'un autre côté, ils pouvaient, à la différence de tant d'autres tribus américaines, exprimer toute espèce de quantité; et pour des peuples séparés du monde civilisé, ils avaient fait des progrès remarquables dans l'astronomie et la chirurgie. Leurs médecins n'étaient pas tous de prétendus sorciers, comme chez les autres Indiens. — On ne trouve pas au Chili, comme au Pérou, comme au Mexique, de vestiges d'une civilisation ancienne; et les indigènes non convertis n'ont d'autres monuments religieux que des *péontonés*, espèces de fétiches représentés par des rochers. Ils croient à un être suprême et aussi à un esprit malfaisant, qu'ils appellent *huecuvu*. (On peut consulter le *Bulletin de la Société de géographie*, n° du mois de janvier 1843.)

Il existe beaucoup de montagnes dans le Chili; et depuis la côte, le sol s'élève graduellement jusqu'aux Andes. Ces montagnes renferment un grand nombre de volcans en éruption : de là vient la fréquence des tremblements de terre qui tourmentent ce pays. Mais elles recèlent aussi les mines les plus riches, comme une compensation, pour ceux qui survivent aux victimes de ces grandes catastrophes. Le plomb, l'étain, le mercure et le fer y abondent. On y trouve aussi de l'antimoine. Le sel gemme, l'alun, le soufre, les bitumes n'y sont pas rares, non plus que le marbre, le porphyre, etc. On connaît l'importance de ses mines d'or, d'argent et surtout de cuivre : le produit de ses mines d'or et

d'argent s'élevait annuellement, il y a un demi-siècle, à 1,708,000 piastres! L'exploitation des minières d'argent ne donnait cependant pas, en général, de très-beaux résultats; le *Cerro* (côteau, mamelon de montagne) d'Upsallata, situé dans une région froide et aride, était le plus productif: il offrait des pépites si considérables, qu'elles procuraient 40 à 60 marcs d'argent par quintal. La production annuelle des mines d'argent est aujourd'hui de 33,592 kilogrammes, valant 457,000 francs; celles des mines d'or, de 1,071 kilogrammes, valant 3,689,000 francs. On voit donc qu'elle a baissé depuis un demi-siècle. Cette baisse tient surtout à ce que des *placers* d'une exploitation plus facile ont été découverts sur tant de points de l'Amérique et de l'Australie, mais il faut aussi l'attribuer un peu à l'infériorité de l'industrie chilienne. La Cordillère présente des montagnes entières d'aimant. Les rivages sont couverts d'un sable ferrugineux; et malgré cette nature métallurgique du sol, la végétation montre la plus étonnante énergie. Les forêts possèdent des arbres énormes: les uns précieux à cause de leur bois incorruptible, les autres utiles par leurs résines et leurs gommes. Mais un grand nombre d'arbres et de plantes, comme un grand nombre d'animaux, quoique classés dans les systèmes des naturalistes, surtout d'après les descriptions imparfaites et parfois peu scientifiques de Molina, sont encore incomplètement connus.

Au nord, le désert d'Atacama; à l'est, les Andes; au couchant, les flots de la mer Pacifique; au sud, les contrées âpres et peu habitées qui bordent le détroit de Magellan: voilà les barrières par lesquelles la nature semble avoir voulu séparer du monde entier ce pittoresque, fertile et salubre pays qu'on appelle le Chili. La température fraîche et les saisons régulières y entretiennent dans la vie animale la vigueur et la santé. Le printemps règne de septembre en décembre: alors commence l'été de l'hémisphère austral. Les vents soufflent du nord depuis le mois de mai jusqu'à la fin de septembre: c'est la saison pluvieuse. Le reste de l'année, les vents viennent du sud . ils sont

secs. Ils se font sentir à 60 ou 80 lieues de la côte. — La superficie du Chili est de 432,946 kilomètres carrés, ce qui représente les 4/5 de celle de la France. — Longitude occidentale : entre 72 et 77°, en y comprenant l'archipel de Chiloé ; latitude australe : entre 25 et 44°. Le pays s'étend le long des côtes du grand Océan, sur une longueur de 2,000 kilomètres environ, et une largeur de 220 kilomètres. — Sa population, que les géographes fixaient, en 1845, à 1,500,000 âmes, s'élève aujourd'hui à 2,500,000 ! Les colonies allemandes qui s'établissent annuellement dans la partie méridionale du Chili contribuent surtout à cet accroissement prodigieux. Les revenus de la république étaient, il y a une douzaine d'années, de 12,000,000 de francs, et la dette publique, du triple de cette somme ; aujourd'hui, les revenus s'élèvent à 30,000,000 de fr. et la dette nationale est descendue à 25,000,000, montant d'un emprunt à 5 0/0 contracté en Angleterre. Mais au moyen d'un amortissement rapide et régulier, le gouvernement chilien a lieu d'espérer que cette dette sera éteinte dans quelques années ; et le crédit qu'il est parvenu à s'assurer par l'exactitude de ses paiements est tel, que ces valeurs sont toujours cotées au-dessus du pair, dans les négociations de fonds publics. Son dernier budget était de 20,000,000 de fr. De l'excédant de ses ressources, l'Etat encourage la construction des chemins de fer, qu'il concède à des compagnies, en prenant lui-même, comme un simple particulier, des actions qu'elles émettent. Il pourrait paraître étrange, au premier abord, qu'il puisse y avoir un excédant actif sur un budget de 20,000,000 de fr. Mais tandis que les députés, les sénateurs, les conseillers d'état, etc., sont assez grassement payés dans les autres républiques, ces fonctions au Chili sont entièrement gratuites, et la liste civile du président lui-même ne monte qu'à 60,000 fr. Avec un pareil système et avec un semblable patriotisme, il est impossible que les finances d'un pays ne prospèrent pas. L'armée et la milice comptaient, en 1843, 30,000 hommes armés, et la marine 6 bâtiments. Aujourd'hui, une force militaire

de 2,200 hommes (infanterie, cavalerie et artillerie) suffit au Chili, et la plus grande partie de ces troupes occupent les forts voisins de l'Araucanie. Ajoutez à cet effectif quelques brigades de marine, que portent huit bâtiments de guerre employés sur les côtes. La marine marchande est fort considérable, et après celle des Etats-Unis, elle l'emporte sur la marine de toutes les républiques hispano-américaines, qui ont des ports sur la mer Pacifique.

CHILLAN, ville de la province de Maule, sur la rive droite de l'Ytala, plusieurs fois prise, détruite et relevée. C'est aussi le nom d'une rivière qui prend sa source au pied de l'immense volcan de son nom, passe près de la ville de Chillan, et arrose la partie du Chili comprise entre la Maule et le Biobio. On l'appelait San-Bartholomeo de Chillan.

CHILOÉ, grand archipel situé dans le golfe des Chonos ou Guyatecas, à l'extrémité méridionale du Chili. Il se compose de 47 îles, dont 25 sont peuplées et cultivées, d'après les anciens voyageurs, et de 63 îles, dont 36 sont habitées, d'après le capitaine Braukley. Il s'étend depuis le 40° parallèle 48' jusqu'au 43° 50'. — La population de l'Archipel est d'environ 50,000 âmes, dont la moitié dans l'île principale. Les indigènes parlent une langue particulière appelée *véliché*. Le nombre des paroisses est de 90 environ. La force militaire spéciale de l'archipel consistait en une milice de 7,500 hommes. — D'après quelques auteurs, Chiloé possédait, en 1829, 91 écoles, et, trois ans plus tard, 31 seulement. Mais il doit y avoir là quelque erreur ou quelque exagération. — *Du temps du roi*, comme on dit au Chili, c'est-à-dire avant l'indépendance, le paiement des employés et l'entretien de la garnison de l'archipel étaient à la charge de la vice-royauté du Pérou, à cause de l'insuffisance des revenus de Chiloé. Heureusement, les choses ont bien changé depuis lors.

L'île de Chiloé est la plus grande de l'archipel; elle a 30 lieues de long sur 9 de large; sa côte est découpée par des baies pro-

fondes qui la divisent en deux parties; elle produit du froment qui ne mûrit pas toujours à cause du froid, de l'orge, des fèves, des pommes de terre. Les bœufs et les moutons y réussissent très-bien. Son climat est pluvieux, mais froid et sain. L'île de Chiloé est montagneuse et bien boisée; dans son intérieur, arrosé par un grand nombre de ruisseaux, on voit le grand lac de Campa; elle est divisée en dix arrondissements, qui ont chacun une cour particulière de justice et un gouverneur spécial.

CHOROS, îles situées à peu de distance de Coquimbo. — Cap du même nom au sud de Guasco.

CHUPA, nom d'une rivière dans la province d'Aconcagua, d'une ville et d'un volcan.

CITIRAI, nom d'un district de l'Araucanie.

CLARILLO, rivière située dans la province de Maule ou de la Conception.

COELEMU, ville bâtie par Ortiz de Rosas, vers 1750, dans la province de la Conception.

COLCHAGUA, nom d'une province dont le chef-lieu est Curico.

COLCURA, nom d'une petite ville du Chili méridional. Le toqui Curiñancu remporta une grande victoire dans les plaines voisines, le 27 septembre 1770.

CONCEPTION (LA), ou Puchacay, ou Penco, ou encore La Mocha, capitale de la province à laquelle elle donne son nom, située à 36° 45' de latitude méridionale et à 75° 25' de longitude ouest de Paris, près de l'embouchure du Biobio. Elle fut fondée le 3 mars 1550 par Valdivia. Le dernier tremblement de terre qu'elle essuya (en 1835) en renversa toutes les maisons, lorsqu'elle commençait à peine à réparer les désastres que lui avait causés l'irruption des Araucans en 1823. La Conception possède un port commode et spacieux; — un siège épiscopal, etc. — Il existe une voie ferrée de la Conception à Talcahuano.

La province a environ 180,000 habitants, dont 15,000 dans

le chef-lieu ; ceux-ci ont tous le teint fort blanc ; les hommes sont bien faits, gros et robustes, et les femmes sont renommées pour leur beauté. — Elle est extrêmement fertile et riche en troupeaux. En 1787, le prix d'un gros bœuf y était de 8 piastres américaines (environ 48 francs).

La mine de charbon de Penco se trouve à peu de dististance de la Conception.

COMBARBALA, ville de la province de Coquimbo, fondée par O'Higgins, à la fin du dix-huitième siècle.

COPIAPO, chef-lieu du district de ce nom, dépendant de la province de Coquimbo. Elle est située sur la rive droite et à peu de distance de l'embouchure d'une rivière qui, comme toutes celles du Chili, ont leurs cours du levant au couchant, pour se jéter dans la mer Pacifique. Elle se trouve, d'après M. de Humboldt, à 27° 10' de latitude sud et à 73° 25' 3" de longitude ouest de Paris. Cette ville fut détruite en grande partie par le tremblement de terre de 1819. Elle commençait à se relever de ses ruines, lorsqu'en 1822 un nouveau tremblement de terre la renversa entièrement. Malgré ces désastres successifs, elle est aujourd'hui plus florissante que jamais. On en exporte du soufre, du nitre et du cuivre.

Il pleut rarement dans le district de Copiapo; il produit néanmoins toutes sortes de graines et de fruits excellents.

COQUIMBO (ou la *Serena*), chef-lieu de la province de ce nom, à 29° 54' 40" de latitude sud, et à 73° 39' 30" de longitude ouest de Paris. Cette ville est bâtie sur la rive gauche d'une rivière du même nom, à une lieue de la mer. Elle est ombragée de myrtes et ornée de belles maisons qui ont de jolis jardins. On trouve dans les environs de Coquimbo beaucoup de *doradillas* (cétéracs), de *lacatoyas* (espèce de citrouilles), etc. Les principales branches de commerce de cette ville sont le vin, l'huile, les cuirs, le savon, le cuivre, les bestiaux et notamment les chevaux. Ses mines de cuivre donnent des masses de métal natif d'un volume prodigieux. On expédie annuellement plus de

100,000 quintaux de cuivre en Espagne et plus de 50,000 au Pérou.

Cette ville, très-ancienne, fut presqu'entièrement détruite en 1820 par un tremblement de terre, et souffrit beaucoup de celui de 1822. Néanmoins, sa population qui n'était que de 12,000 âmes, il y a dix ans, a pris un accroissement considérable. Coquimbo a acquis une grande importance et possède aujourd'hui plusieurs écoles spéciales gratuites. Elle est aussi le siège d'un évêché depuis quelques années.

COYA, ville bâtie par Loyola à la fin du seizième siècle.

CUPTANA, la plus haute cime des Andes chiliennes. Elle s'élève à 13,000 toises au-dessus du niveau de la mer, d'après Malte-Brun.

CURALABA, vallée ou Loyola périt avec son escorte le 22 novembre 1598.

CURICO, chef-lieu de la province de Colchagua, petite ville peuplée en grande partie d'hommes de couleur. Il existe dans ses environs une riche mine d'or. Suivant leur habitude de placer presque chaque localité du Nouveau-Monde sous le patronage particulier d'un saint, les Espagnols appelaient cette ville San-José de Curico.

CUYO, nom d'une province du Tucuman, sur laquelle l'évêque de Santiago étendait sa juridiction.

G

ELICURA, nom d'un district de l'Araucanie.

FLORIDA, petite ville fondée par le gouverneur Ortiz de Rosas, vers 1750.

GRANDE (ILE) ou *Del Moro*, se trouve avec une longue chaîne de rochers à peu de distance de Copiapo, du port duquel elle rend l'entrée difficile.

GUADABA, nom d'un district de l'Araucanie.

GUASCO ou *Huasco*, petite ville avec un vaste port, sur les

rives d'une rivière du même nom, dans la province de Coquimbo. Elle est célèbre par la beauté des femmes et par leur teint beaucoup plus blanc que celui des autres Américains du sud. On exploite dans ses environs une importante mine d'argent. Une partie de cette ville a été renversée par un tremblement de terre le 25 avril 1835. Sa population monte à près de 10,000 âmes.

H

HUALQUI, ville de la province de la Conception.

I

IMPÉRIALE (L'), l'une des villes les plus florissantes et les plus importantes du Chili méridional. Fondée en 1551 par Valdivia, sur les bords du Canteu, elle fut détruite par Paillamacu en 1604. Elle avait un évêché qui, après sa destruction, fut transféré à la Conception.

J

JÉSUS, nom d'une forteresse qui couvrait la ville de Coya.

JUAN FERNANDEZ, groupe d'îles appartenant au Chili, devenues célèbres par le mouillage que la plus grande offre aux navigateurs. Celle-ci est surnommée *Mas a Tierra*, c'est-à-dire la plus rapprochée du continent; la petite est appelée *Mas a Fuero*, c'est-à-dire la plus au-dehors. Elle se trouve à cent soixante lieues des côtes du Chili.

JUNCAL (EL), nom d'une petite rivière du nord du Chili.

L

LAJA, nom d'un lac de dix à douze lieues de circonférence, dans la province de Valdivia.

LÉBUPIÉ, nom d'un district de l'Araucanie.

LIGUA, petite ville fondée par O'Higgins, vers 1798, sur les bords d'une rivière du même nom, dans la province d'Aconcagua; elle est célèbre par ses mines d'or.

LIMACHI, petite ville dans la province d'Aconcagua et le district de Quillota. C'est dans une forêt de ses environs qu'un bûcheron découvrit en 1635, un Christ miraculeux, devenu très-célèbre.

LIMARI, nom d'une rivière dans la province de Coquimbo.— Cap au sud de Coquimbo.

LIRCAI, lieu près duquel le parti démagogique fut vaincu, au Chili, en 1830.

LLANQUILGÜE, nom d'un district de l'Araucanie.

LOLLICUCHE, nom d'une rivière et d'un fort sur les frontières de l'Araucanie.

LOGROÑO, petite ville dans la province de Santiago ou *San José de Logrono*.

M

MANZANO, nom d'une ville et d'un port du Chili.

MAPOCHO, nom de la rivière sur les bords de laquelle est bâti Santiago. Elle débordait souvent, avant qu'elle eût été endiguée par des quais magnifiques. Elle se jette dans le Maypo.

MAQUEGA, nom d'un district de l'Araucanie.

MARIGUENU (dans la province de la Conception ou de Valdivia), lieu connu par la bataille qu'y gagna Lautaro contre Francisco Villagran. D. Melchior Bravo de Saravia y fut aussi défait en 1567 ou 1568. Quintungüenu y périt en 1592, après une résistance glorieuse.

MATAGORDA, petite ville de la province d'Aconcagua.

MATAQUITO, nom d'un fleuve dans la province de Colchagua.

MAULE, nom de la province la plus centrale du Chili. C'est aussi le nom d'une rivière qui la traverse. Etant navigable dans environ la moitié de son cours, on peut considérer la Maule, avec le Biobio, comme l'un des principaux fleuves du Chili.

[redacted] . . mité mer-
[redacted] embouchure
[redacted] linaire l a fait
[redacted] le en vin, la-

[redacted] en qu'elle se
. par l'archipel de

ntiago, remarquable
io.
[redacted] ntre Caupolican et D.

de lieues de la côte, à
[redacted] on et de Valdivia.
Paillaeco périt en 1592.
[redacted] s frontières araucanes.

nom d'un fort bâti par les Espa-
[redacted] ucanie.
, lac, ville, au-delà des Andes,
plutôt que du Chili.
, situé dans le district de Citirai.
un fort sur les confins de l'Araucanie,
1626 une conférence entre Vilumilla et
[redacted]

O

située à 40° 40' de lat. S. et à 75° de long.
province de Valdivia. Elle fut détruite par
et relevée par O'Higgins, à la fin du dix-

P

PALMA, petite ville, à une dizaine de lieues de la mer, dans la province de la Conception.

PAPOSO, contrée du Chili septentrional, sur les confins du désert d'Acatama, à cent cinquante lieues de Copiapo.

PAYCABI, nom d'une petite ville dépendant de la province de la Conception.

PETORCA, ville de la province d'Aconcagua. C'est là que se trouvent les principales mines d'or du Chili.

PILMAYQUEN, nom d'une rivière et d'un fort sur les confins de l'Araucanie.

POLCURA, nom d'une montagne située dans la partie méridionale du Chili, et composée, paraît-il, en grande partie de cyanite.

PURACAVI, dans la province de Valdivia, lieu connu par le combat qui y fut livré en 1757 par les ulmens Saidil et Catillanca au chef espagnol D. Antonio Garreton.

PUREN, ancien fort espagnol dans la province de Valdivia.

Q

QUECHEREGUAS, nom d'un district de l'Araucanie.

QUEDAL, cap à l'extrémité méridionale du Chili.

QUEPE, rivière de l'Araucanie.

QUEULI, rivière de l'Araucanie.

QUILACURA, lieu où se livra une bataille célèbre entre Valdivia et les tribus de Penco (la Conception), en 1541.

QUILLOTA ou *San-Martin de la Concha*, ville fondée par D. Martin de Santiago Concha, vers 1610, dans la province d'Aconcagua, située dans une belle et fertile vallée, et célèbre par les plus riches mines de cuivre que possède le Chili. Elle éprouva d'une manière terrible les effets du tremblement de terre

de 1822. Le district de Quillota donne son nom à des pommes de la grosseur d'une tête.

QUILLIN, lieu célèbre par les traités de paix qui s'y conclurent entre les Espagnols et les Araucans.

QUILUE, petite ville de la province de Maule.

QUINCHAO, l'une des îles de l'archipel de Chiloé, la principale après celle de Chiloé.

QUIPOÉ, lieu connu par la victoire que le maréchal Rui Gamboa y remporta sur les Araucans, vers 1570.

QUIRIGUE, ville bâtie par Ortiz de Rosas, vers 1750.

QUIRIQUINA, petite île à peu de distance de Coquimbo.

R

RANCAGUA, nom d'une ville de la province de Santiago.

RAPEL, nom d'une rivière dans la partie septentrionale du Chili. C'était la limite des provinces conquises par les Péruviens, avant l'arrivée des Espagnols.

REPOCURA, nom d'un district de l'Araucanie.

RUMENA, cap au sud de la Conception.

S

SALADO, rivière qui sépare le Chili du territoire de la Bolivie.

SAN-AMBROSIO, groupe d'îles, au nord des îles Fernandez, dépendantes du Chili.

SAN-CARLOS ou anciennement *Ancud*, chef-lieu de l'île de Chiloé avec un port assez fréquenté et entouré de fortifications. Cette ville est située à 41° 53' de latitude sud et à 75° 15' de longitude ouest de Paris. C'est le siége d'un des quatre évêchés du Chili. — Le nombre des petits navires côtiers et chaloupes, qui font le trafic dans les îles de l'archipel, est d'environ quinze cents.

SAN-FELIPE-EL-RÉAL, chef-lieu de la province d'Acogca-

gua. Cette ville est régulièrement bâtie, dans une vallée fertile, entourée de mines d'argent et de cuivre, dont il paraît que l'exploitation a cessé. Sa population est aujourd'hui d'environ dix mille âmes.

SAN-FERNANDO, petite ville de la province de Curico, sur la rive droite du Maypo, fondée par le président Manso.

SAN-FRANCISCO DE LA SELVA, ville du district de Copiapo, sur la rive droite d'une petite rivière. Elle se trouve à 27° 30' de latitude sud et à 72° 50' de longitude ouest de Paris.

SAN JUAN DE CASTRO, ville de l'île de Chiloé, dont elle a été quelque temps la capitale, d'après quelques géographes.

SANTA-ANNA DE BRIBRIESCA, ville fondée vers 1750, par le gouverneur Ortiz de Rosas, qui lui donna le nom de sa femme.

SANTA-CRUZ, ville dépendante de la province de Santiago.

SANTA-MARIA, petite île au sud-ouest de la Conception.

SANTA-ROSA DE LOS ANDES, petite ville située dans la province d'Aconcagua, fondée par O'Higgins, à la fin du dix-huitième siècle.

SANTIAGO (Saint-Jacques, autrefois appelée Mapocho par les indigènes), capitale du Chili, fondée par Pedro de Valdivia, le 12 février 1541, sur les bords du Mapocho, se trouve à 33° 31' de latitude sud et à 71° 55' de longitude ouest de Paris. Cette ville s'élève au milieu d'une belle plaine, bornée à l'est par les Cordillères, à l'ouest par des collines, à 30 lieues de la mer, sous un climat délicieux. Ses rues se coupent à angles droits, comme presque toutes celles de l'Amérique espagnole, et les maisons forment un certain nombre de *cuadras* ou de carrés réguliers, comme ceux d'un échiquier. Il y a, à Santiago, 150 *cuadras* qui présentent, en général, 150 mètres de long sur chaque face. On lui donne plus de cinq quarts de lieue de circonférence. La grand'place (ci-devant du Roi, aujourd'hui de l'Indépendance) est ornée d'une belle fontaine. Parmi les édifices publics, on distingue l'hôtel de la

monie, la cathédrale, le palais du Gouvernement, la Monnaie. ...lise d'élégance avec tout autre monument de ce genre de l'Amérique du Sud, et malgré les défauts de son architecture, est comparable à un grand nombre de ces bâtiments en Europe. Sa construction a coûté près d'un million de piastres. On doit aussi faire mention du beau pont qui traverse le Mapocho, du *tamajar* ou *brise-eau*. Ce dernier est formé de deux murs de briques, dont l'intérieur est rempli de terre; il a deux milles de long. On a formé sur le haut une promenade à laquelle on arrive par des marches. Il y a de très-belles maisons particulières, composées d'un rez-de-chaussée vaste et élevé. Lorsque Santiago sera entièrement achevé, ce sera l'une des plus belles villes de l'Amérique. Elle est malheureusement fort exposée aux tremblements de terre; ceux de 1822 et surtout de 1829 lui ont été très-funestes. — Les hommes sont bien faits; les femmes ont les traits agréables, le teint blanc et les couleurs vives [1]. — Santiago possède plusieurs établissements littéraires, dont les principaux sont : l'Institut ou l'Université, le Collège de Saint-Jacques, le Lycée, les deux collèges pour les demoiselles, l'école militaire, la Bibliothèque nationale. Il est, en outre, le siége d'un archevêché. — On peut porter le chiffre de sa population actuelle à près de 100,000 âmes. — Parmi les articles spéciaux de commerce de Santiago, on a long-temps cité ses excellents chevaux. Tout récemment, on a découvert des gisements aurifères jusques dans les rues de la ville. — Un chemin de fer, dont la plus grande partie est terminée, va prochainement relier la capitale et le port de Valparaiso.

SAN-VINCENTE, nom d'une ville et d'un port, dans la province de la Conception.

T

TALCA, ou *San-Augustin*, chef-lieu de district, sur la rive

[1] Ce qui a peut-être permis à d'autres voyageurs de dire, sans qu'il y ...tion, que les femmes de Santiago sont des *brunes* piquantes.

droite d'une rivière du même nom, dans la province de Colchagua. Cette ville fut presque entièrement détruite par le tremblement de terre du 20 février 1835. Le district de Talca abonde en vin, en tabac, en grains, en troupeaux de chèvres. On y trouve une colline qui paraît être formée en grande partie d'améthystes.

TALCAHUANO, petite place maritime située sur la baie de la Conception. Elle possède un des ports de relâche les plus commodes de tous ceux de la côte du Chili. — Cap du même nom.

TILTIL, nom d'une petite ville de la province de Santiago.

TINGUIRIRICA, petite rivière qui prend le nom de Rapel, après sa jonction avec le Cachapoal.

TIRUA, nom d'un district de l'Araucanie, tiré de celui d'une montagne.

TOLTEN, rivière de la province de Valdivia, sur les bords de laquelle se trouve une bourgade du même nom, à 40 lieues de Valdivia.

TOMÉ, nom d'une rivière à l'embouchure de laquelle se trouve un port.

TOQUIHUE, nom d'une province de l'Araucanie.

TRIANA (Santa-Cruz de Triana), nom d'une ville dans la province de Santiago.

TUCAPEL, nom d'une petite ville dans la province de Maule. C'est là que Valdivia fut défait et tué à la fin de décembre 1553.

U

UPSALLATA est souvent citée comme la première mine d'argent du Chili, bien qu'elle se trouve dans la province de Cuyo, qui dépend du Tucuman.

V

VALDIVIA, chef-lieu de la province de ce nom, fondé en

1551 par Pedro Valdivia, sur une éminence distante de deux à trois lieues de l'embouchure et sur la rive gauche de la rivière du même nom. Elle se trouve à 39° 51' de latitude sud et à 75° 46' 30" de longitude ouest de Paris. Son port est le plus grand de tous ceux de la côte occidentale de l'Amérique méridionale. Valdivia fait un grand commerce en bois de charpente et de construction. On porte sa population à 8,000 âmes.

VALPARAISO (*vallée du Paradis*), ville et port dans la province de Santiago, à 33° 30" de latitude sud et à 73° 58' 30" de longitude ouest de Paris. Il faut voir Valparaiso, pour comprendre jusqu'où peut aller l'ironie de l'antiphrase. « Des hauteurs jaunâtres, des montagnes arides, un sol austère qui sans doute n'a jamais connu la fécondité [1], » voilà les alentours que l'imagination des premiers Espagnols, apparemment devenus plus faciles par les dangers et les fatigues d'une longue traversée, a nommés poétiquement la *Vallée du Paradis*.

Valparaiso, qui a été quelque temps le siége du gouvernement pendant les troubles du Chili, a sa ville basse ou *le port*, et sa ville haute ou l'*almendral* (lieu planté d'amandiers). *El Puerto* s'élève en amphithéâtre sur trois *cerros* (ou collines; San-Francisco, San-Agostin, San-Antonio). Entre les *cerros* sont quelques *quebradas* (ravins), dans lesquelles le bas peuple a entassé ses habitations. Au haut du *Puerto* se trouve l'église Notre-Dame, d'un style raisonnable, puis l'entrepôt des douanes. Près de la

[1] Lettre du P. Foubonne, xxiv° vol. des *Annales de la Propagation de la foi*, année 1852. — Citons encore quelques passages de cette lettre pleine de détails curieux : « Sauf quelques coins de terre qui s'épuisent à prouver une possibilité de végétation, tout ce que l'œil peut embrasser attriste par une aridité absolue. C'est à croire qu'un incendie universel a dévasté ces montagnes. A part deux ou trois enclos, pas un arbre, pas un arbrisseau ne se montre sur toute l'étendue de cette immense surface. Seulement, on nous dit que la végétation, ainsi arrêtée pendant les sécheresses, se ranime au retour des pluies, et couvre passagèrement de quelque verdure ces terres et ces montagnes désolées. » Il faut ajouter que ces montagnes produisent quantité d'herbes, dont on vante les vertus : la *cachalingua* (espèce de centaurée, excellent fébrifuge), la *vira-verda* (sorte d'immortelle), le *nuoperquen* (espèce de sené), etc.

mer existe une promenade publique, conquise pour ainsi dire sur les flots, à côté d'un fort qui protège mal la rade contre les vents, et de l'autre côté s'élève un petit phare. La partie la plus remarquable de la haute ville, c'est le marché d'Orégo, où se réunissent les *guassos* ou paysans du Chili (Voir la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er juillet 1847).

C'est à Valparaiso que les riches de Santiago vont prendre des bains de mer dans la belle saison. Son port est le principal entrepôt du commerce du Chili, quoiqu'il soit exposé à la fois aux coups de vent du nord et du midi. C'est de là que les négociants chiliens exportent leurs lingots d'argent, leurs farines, leurs grains, leurs viandes salées, leurs cartons-pierres, leurs laines, leurs cuirs de toute espèce, etc. Depuis long-temps, de vastes chantiers y ont été élevés. Dès 1826, cinquante vaisseaux marchands, appartenant à des armateurs de Valparaiso, sortaient de son port. A partir de cette époque, le développement de son commerce, comparable à celui des ports des Etats-Unis, sans être aussi rapide, a suivi un mouvement presque constamment ascensionnel. Ses navires fréquentent surtout les ports de l'Australie, de la Californie, du Brésil, Montevideo et Buénos-Ayres. L'Angleterre, la France et les Etats-Unis ont à Valparaiso une station navale permanente, et c'est là que se trouve l'école de marine du gouvernement chilien.

La population de cette ville était de cinq mille âmes avant la révolution; elle s'élève aujourd'hui à soixante-dix mille.

Un certain mouvement intellectuel s'est aussi produit sur ce nouveau théâtre. Dès 1826, Valparaiso possédait plusieurs écoles et autres établissements d'instruction; on y publiait jusqu'à douze journaux! Nous ne savons pas combien il en paraît actuellement; mais quand Valparaiso n'aurait plus douze journaux, le mal ne serait pas grand, et il ne ferait pas des progrès moins rapides dans la science et la civilisation.

VERGARA, nom d'une rivière qui se jette dans le Biobio.

C'est près du confluent que le commandant Bernal défit le toqui Antigüenu en 1563.

VILLA-RICA, ville située dans la province de Valdivia, sur les bords méridionaux d'un grand lac, à 39° 10' de latitude sud et à 74° 30' de longitude ouest de Paris, d'après Alcedo. Cette ville fondée de bonne heure par les Espagnols fut détruite par Paillamacu, au commencement du dix-septième siècle, après un siège de près de trois ans.

Y

YTALA, nom d'une rivière de la province de Maule. Le meilleur vin du Chili est celui que l'on tire des vignes cultivées le long de l'Ytala. On en exporte au Pérou une grande quantité. Les vins du Chili sont généralement sucrés, et laissent un peu d'âpreté à la gorge.

YUMBEL, nom d'une plaine où D. Francisco de Quinones défit Paillamacu en 1599. Clentaru y battit les Espagnols au milieu du dix-septième siècle.

Il s'y trouvait un fort qui portait aussi le nom d'*Estancia del rei* (Quartier du roi).

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

ERRATA

TOME PREMIER

Page 164, dixième ligne. Au lieu de l'année 1558, lisez l'année 1585.

Page 241, sixième ligne. Au lieu de : *il commit les évêques... de faire la liquidation*, lisez : il commit les évêques... à l'effet de faire la liquidation.

Page 247, dans la note au bas de la page. Au lieu de : *métayer*, lisez : mitayer.

Page 256, première ligne. Au lieu de : *altercations*, lisez : alternatives.

Page 268, seizième ligne. Au lieu de : *l'aurait toujours abaissé*, lisez : l'aurait toujours abaissée.

Page 373, vingt-unième ligne. Le texte porte que Bardesi avait *vingt-sept ans et cinq mois*, mais le rapprochement de la date de sa naissance et de l'époque de sa profession prouve qu'il n'avait que vingt-six ans et cinq mois.

Page 421, note au bas de la page. Au lieu de : 1567, lisez : 1657.

Page 429, huitième ligne du texte. Au lieu de : *s'attacher peu à peu*, lisez : s'attacher peu.

TOME SECOND

Page 112, note. La *vare espagnole* n'équivaut qu'à 83 centimètres.

Page 171, dans la première note. Lisez : Burke, au lieu de : *Durke*. — Lisez : supposez qu'ils ne fassent, au lieu de : *supposer qu'ils ne fassent*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

DOCUMENT N° 1. Fondation de la ville de Santiago. . . . 5

DOCUMENT N° 2. Passage de la lettre par laquelle le Conseil de Santiago notifie à l'Audience royale de Lima la mort de D. Pedro Valdivia. . 7

DOCUMENT N° 3. Etablissement de registres publics. . . . 8

DOCUMENT N° 4. Statuts de la cathédrale de Santiago, lors de l'érection du siège. 10

DOCUMENT N° 5. Bulle d'érection de l'église de l'Impériale . . 27

DOCUMENT N° 6. Lettre de Philippe III aux chefs indiens, sur la mission du P. Valdivia 46

DOCUMENT N° 7. Lettre de Philippe III au P. Valdivia. . . 50

DOCUMENT N° 8. Lettre du gouverneur du Chili à l'illustre municipalité de Santiago 51

DOCUMENT N° 9. Conduite des Espagnols envers les Indiens. . 53

DOCUMENT N° 10. Translation du siège épiscopal de l'Impériale à la Conception. 55

DOCUMENT N° 11. Ouverture du synode tenu à Santiago par D. frai Bernard Carrasco. . . . . Ibid.

DOCUMENT N° [illegible] ... général des Dominicains ... la province de Saint-Laurent ... [illegible]

DOCUMENT N° [illegible] ... du commissaire général ... tales.

DOCUMENT N° 14. Lettre du ... [illegible]

DOCUMENT N° [illegible] Relation du tremblement de terre ... de Santiago du Chili, royaume du Pérou, adressée par le docteur ... de Villaroel, évêque de la même ville, dans une lettre ... Excellence ... Haro y Avellaneda, comte de Castrillo, gentilhomme de la chambre ... jesté, membre de ses conseils d'État ... de la Chambre ... Tribunal ... et président du Conseil suprême des Indes.

DOCUMENT N° 16. Tremblement de terre ... détruisent la ville de la Conception.

DOCUMENT N° 17. Même événement. — [illegible]

DOCUMENT N° 18. Formule du ... [illegible] ... tion.

DOCUMENT N° 19. Pose de la première pierre ... [illegible] ... tiago.

DOCUMENT N° 20. Lettre du ... — [illegible] ... Huenchuguala.

DOCUMENT N° [illegible] Lettre d'O'Higgins — [illegible]

DOCUMENT N° 22. [illegible] ... l'établissement de ... [illegible]

DOCUMENT N° 23. ... de Philippe ... [illegible]

DOCUMENT N° 24. Nomination ... [illegible]

DOCUMENT N° 25. [illegible]

DOCUMENT N° 2[illegible] [illegible] ... Mazot.

[illegible]

DOCUMENT N° [illegible]

DOCUMENT N° 28. Célébration du synode 160

DOCUMENT N° 29. Décret royal. – Nomination de visiteurs religieux. 166

DOCUMENT N° 30. Lettre de la supérieure des Trinitaires à l'auteur. 174

DOCUMENT N° 31. Instruction du ministre comte d'Aranda pour l'expulsion des Jésuites. 175

Additions aux instructions données par le comte d'Aranda pour le bannissement des Jésuites. 183

DOCUMENT N° 32. Liste des soixante religieux jésuites qui doivent, de la province du Chili, s'embarquer sur le navire l'*Ermite*, pour Callao. 188

DOCUMENT N° 33. Question des Indulgences accordées par des religieux 190

DOCUMENT N° 34. Rapport de Manuel de Salas. — Académie de Saint-Louis 192

DOCUMENT N° 35. Lettre du P. Garcia à la Mère prieure Josefa de Saint-Ignace 215

DOCUMENT N° 36. Dédicace de l'église du béguinage de Sainte-Rose, par le P. Ignace Garcia. 217

DOCUMENT N° 37. Lettre du P. Garcia aux religieuses de Sainte-Rose. — Lettre du P. Zevallos aux mêmes. 229

DOCUMENT N° 38. Dépôt du cœur du P. Ignace Garcia dans l'église du couvent de Sainte-Rose 231

DOCUMENT N° 39. Lettre de l'évêque Cienfuegos sur l'abbé Molina. 233

DOCUMENT N° 40. Relation de la guérison miraculeuse d'une religieuse par la protection de saint François Xavier. 234

Certificat de la sentence par laquelle le chapitre ecclésiastique de cette ville de Santiago du Chili a déclaré que la guérison subite de sœur Béatrix Rose de Saint-François-Xavier, Carmélite déchaussée, a été un miracle de saint François Xavier 236

DOCUMENT N° 41. Relation de la mort de sœur Mercedes de la Purification Valdès 241

DOCUMENT N° 42. Lettre de sœur Maria Francisca de Pastoriza à l'évêque son frère. 247



DOCUMENT N° 43. Dédicace de l'église de Saint-Dominique. . 241

DOCUMENT N° 44. Expédition de Louis de la Cruz. 249

DOCUMENT N° 45. Démission de Carrasco 254

Compte-rendu de l'*Univers* sur l'*Histoire ecclésiastique, politique et littéraire du Chili*, par l'abbé José-Ignacio-Victor Eyzaguirre. 257

APPENDICES AJOUTÉS PAR LE TRADUCTEUR. I. Notice sur une apparition miraculeuse de la sainte Vierge, *dite* de la guadalupe. 258

II. Coup-d'œil rapide sur les principaux évènements accomplis au Chili depuis 1810 jusqu'à nos jours 276

Petit dictionnaire géographique des provinces et des principales villes, rivières, îles, etc., du Chili, pour servir à l'*Histoire du Chili* par M. l'abbé Eyzaguirre 306

Errata. 330

— LILLE. TYP. L. LEFORT. 1855. —





